

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU

# CANADA

Depuis le 22 janvier 1942 jusqu'au 27 janvier 1943, inclusivement, durant les sixième et septième années du règne de Notre Souverain Seigneur, le Roi George VI.

**TROISIÈME SESSION DU DIX-NEUVIÈME PARLEMENT DU CANADA**

---

L'honorable JAMES ALLISON GLEN, ORATEUR

---

## SESSION 1942-1943

*IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT*



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

VOLUME LXXXII

## TABLE DES MATIÈRES

# PROCLAMATION



ATHLONE
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos très aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

F. P. VARCOE, Sous-ministre de la Justice, Canada.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au vingt-deuxième jour du mois de janvier 1942; Nous vous enjoignons et vous commandons donc par ces présentes, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa, le jeudi vingt-deuxième jour de janvier 1942, à trois heures du soir, pour l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre cher Oncle, Notre très fidèle et très aimé Cousin et Conseiller, Alexandre Auguste Fréderic Georges, Comte d'Athlone, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, Colonel de Notre Armée (retraité), ayant le grade honorifique de Major-Général, un de Nos Aides de camp personnels, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, ce vingt et unième jour de janvier en l'an de grâce mil neuf cent quarante-deux, le sixième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

# PROCLAMATION



CANADA

PROCLAMATION

No 1

# JOURNAUX
DE LA
# CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 22 JANVIER 1942

---

Prières.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 6 janvier 1942.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à l'entrée principale des Chambres du Parlement à trois heures de l'après-midi le jeudi, 22 janvier, 1942, et lorsqu'on l'informera que tout est prêt, il se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la troisième session du dix-neuvième parlement du Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

A. S. REDFERN,
*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable J. A. Glen,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est remis par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge noire.

Monsieur l'Orateur,—Son Excellence le Gouverneur général exprime le désir que cette honorable Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre acquiesce à ce désir et, une fois de retour;

M. Mackenzie King présente le bill No 1, loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Il ne saurait plus exister de doute quant à la nature et à l'étendue de la guerre actuelle. C'est un conflit mondial entre des forces irréconciliables. Sur tous les continents, y compris le nôtre, et sur tous les océans, les forces qui cherchent à dominer le monde et celles qui veulent préserver la liberté sont en présence. Dans toutes les parties du globe la civilisation est aux prises avec la sauvagerie.

Le conflit ne saurait avoir que l'une ou l'autre de deux issues: soit la destruction de la tyrannie fondée sur la terreur et la brutalité, soit la lente mais inexorable réduction à l'esclavage de chacun des peuples libres de l'univers. De l'issue dépend, pour des générations à venir, le bien-être futur du genre humain.

Heureusement, nous avons les meilleures raisons d'espérer la destruction de la tyrannie et le triomphe final de la liberté. Les puissances de l'Axe: l'Allemagne, l'Italie et le Japon forment maintenant une seule unité combattante. Il en est de même pour les peuples du Commonwealth britannique, des Etats-Unis, de la Russie, de la Chine et des nombreuses autres nations qui, le premier jour de cette nouvelle année, s'unissaient dans un pacte par lequel ils s'engagent à combattre ensemble jusqu'au jour de la victoire. La réunion des forces libres des plus grandes nations industrielles du monde indique clairement l'ampleur que le conflit doit maintenant prendre sur plusieurs fronts à la fois.

Au cours de la présente session, l'occasion vous sera donnée d'examiner et de discuter à fond l'effort de guerre que le Canada fait actuellement ou sera appelé à faire à l'avenir. Mes conseillers vous présenteront les mesures qu'ils jugent essentielles à notre sécurité nationale et à la conduite de la guerre jusqu'à la limite de nos forces.

La politique du Gouvernement étant d'opposer à la guerre totale un effort national total, vous serez invités à approuver un programme équilibré comportant de nouveaux accroissements de nos forces armées et de la production de munitions de guerre et de denrées alimentaires. L'accroissement des forces armées entraînera une expansion des effectifs de l'armée canadienne outre-mer. L'on vous demandera aussi, à titre de partie intégrante de l'effort de guerre direct du Canada, d'approuver une contribution à la Grande-Bretagne de vastes quantités de munitions, de vivres et d'approvisionnements.

Le programme de service national sélectif du Gouvernement sera étendu, aussi généralement et rapidement qu'il sera nécessaire, en vue d'assurer l'affectation ordonnée et efficace des hommes et des femmes du Canada aux divers besoins de la guerre. Vous serez mis au fait des méthodes que le Gouvernement entend adopter pour effectuer une mobilisation aussi complète que possible des ressources matérielles et humaines du pays et assurer ainsi un effort de guerre national total.

Mes conseillers sont d'avis que l'ampleur et l'équilibre de l'effort de guerre du Canada sont obscurcis et entravés par des controverses sur les engagements pris, avant que la guerre n'ait atteint toutes les parties du monde, quant aux méthodes de recrutement pour le service militaire.

Le Gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement et sans égard pour tout engagement antérieur, jouir d'une complète liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment.

Mes ministres demanderont donc au peuple, par un plébiscite, de les dégager de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez invités à pourvoir, sur une échelle sans précédent, au financement de l'expansion et de l'entretien des forces armées du Canada et de la production de matériel de guerre.

Vous serez appelés à prendre des dispositions pour donner suite à des accords avec les provinces en vue de faciliter la mobilisation méthodique et équitable des ressources financières du pays jusqu'à l'extrême limite de ses moyens.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

J'ai la conviction que le peuple canadien ne faillira pas, sous quelque rapport que ce soit, à ses graves responsabilités. A l'heure actuelle, quand le monde a tellement besoin de perspicacité et de sagesse, je prie le Dieu tout-puissant de guider et bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le discours de son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et que cet ordre ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les avis de motions du gouvernement et les mesures ministérielles jusqu'à conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King, un comité spécial est nommé pour dresser avec toute la diligence possible les listes des membres qui composeront les comités permanents de la Chambre, en conformité de l'article 63 du Règlement, et pour faire rapport, ledit comité devant se composer de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Michaud, Casselman (Grenville-Dundas), Taylor et Coldwell.

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit et qui est ainsi conçu:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute approuvée du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et Ressources, l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances, l'honorable J. E. Michaud, ministre des Pêcheries, et l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du Chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Parlement, Ottawa,
22 janvier, 1942.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose alors sur la Table,—Collection des Traités, 1942: N° 1, Déclaration des nations unies, faite à Washington, le 1er janvier, 1942. Documents connexes: Déclaration de principes, connus sous le nom de Charte de l'Atlantique, par le Premier Ministre

La Chambre acquiesce à ce désir et, une fois de retour;

M. Mackenzie King présente le bill No 1, loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Il ne saurait plus exister de doute quant à la nature et à l'étendue de la guerre actuelle. C'est un conflit mondial entre des forces irréconciliables. Sur tous les continents, y compris le nôtre, et sur tous les océans, les forces qui cherchent à dominer le monde et celles qui veulent préserver la liberté sont en présence. Dans toutes les parties du globe la civilisation est aux prises avec la sauvagerie.

Le conflit ne saurait avoir que l'une ou l'autre de deux issues: soit la destruction de la tyrannie fondée sur la terreur et la brutalité, soit la lente mais inexorable réduction à l'esclavage de chacun des peuples libres de l'univers. De l'issue dépend, pour des générations à venir, le bien-être futur du genre humain.

Heureusement, nous avons les meilleures raisons d'espérer la destruction de la tyrannie et le triomphe final de la liberté. Les puissances de l'Axe: l'Allemagne, l'Italie et le Japon forment maintenant une seule unité combattante. Il en est de même pour les peuples du Commonwealth britannique, des Etats-Unis, de la Russie, de la Chine et des nombreuses autres nations qui, le premier jour de cette nouvelle année, s'unissaient dans un pacte par lequel ils s'engagent à combattre ensemble jusqu'au jour de la victoire. La réunion des forces libres des plus grandes nations industrielles du monde indique clairement l'ampleur que le conflit doit maintenant prendre sur plusieurs fronts à la fois.

Au cours de la présente session, l'occasion vous sera donnée d'examiner et de discuter à fond l'effort de guerre que le Canada fait actuellement ou sera appelé à faire à l'avenir. Mes conseillers vous présenteront les mesures qu'ils jugent essentielles à notre sécurité nationale et à la conduite de la guerre jusqu'à la limite de nos forces.

La politique du Gouvernement étant d'opposer à la guerre totale un effort national total, vous serez invités à approuver un programme équilibré comportant de nouveaux accroissements de nos forces armées et de la production de munitions de guerre et de denrées alimentaires. L'accroissement des forces armées entraînera une expansion des effectifs de l'armée canadienne outre-mer. L'on vous demandera aussi, à titre de partie intégrante de l'effort de guerre direct du Canada, d'approuver une contribution à la Grande-Bretagne de vastes quantités de munitions, de vivres et d'approvisionnements.

Le programme de service national sélectif du Gouvernement sera étendu, aussi généralement et rapidement qu'il sera nécessaire, en vue d'assurer l'affectation ordonnée et efficace des hommes et des femmes du Canada aux divers besoins de la guerre. Vous serez mis au fait des méthodes que le Gouvernement entend adopter pour effectuer une mobilisation aussi complète que possible des ressources matérielles et humaines du pays et assurer ainsi un effort de guerre national total.

Mes conseillers sont d'avis que l'ampleur et l'équilibre de l'effort de guerre du Canada sont obscurcis et entravés par des controverses sur les engagements pris, avant que la guerre n'ait atteint toutes les parties du monde, quant aux méthodes de recrutement pour le service militaire.

Le Gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement et sans égard pour tout engagement antérieur, jouir d'une complète liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment.

Mes ministres demanderont donc au peuple, par un plébiscite, de les dégager de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez invités à pourvoir, sur une échelle sans précédent, au financement de l'expansion et de l'entretien des forces armées du Canada et de la production de matériel de guerre.

Vous serez appelés à prendre des dispositions pour donner suite à des accords avec les provinces en vue de faciliter la mobilisation méthodique et équitable des ressources financières du pays jusqu'à l'extrême limite de ses moyens.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

J'ai la conviction que le peuple canadien ne faillira pas, sous quelque rapport que ce soit, à ses graves responsabilités. A l'heure actuelle, quand le monde a tellement besoin de perspicacité et de sagesse, je prie le Dieu tout-puissant de guider et bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le discours de son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et que cet ordre ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les avis de motions du gouvernement et les mesures ministérielles jusqu'à conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King, un comité spécial est nommé pour dresser avec toute la diligence possible les listes des membres qui composeront les comités permanents de la Chambre, en conformité de l'article 63 du Règlement, et pour faire rapport, ledit comité devant se composer de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Michaud, Casselman (Grenville-Dundas), Taylor et Coldwell.

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit et qui est ainsi conçu:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute approuvée du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et Ressources, l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances, l'honorable J. E. Michaud, ministre des Pêcheries, et l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du Chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Parlement, Ottawa,
22 janvier, 1942.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose alors sur la Table,—Collection des Traités, 1942: N° 1, Déclaration des nations unies, faite à Washington, le 1er janvier, 1942. Documents connexes: Déclaration de principes, connus sous le nom de Charte de l'Atlantique, par le Premier Ministre

du Royaume-Uni et le Président des Etats-Unis d'Amérique, 14 août, 1941. Résolutions approuvant la Charte de l'Atlantique et pourvoyant au traitement de l'Europe après la guerre, résolutions adoptées lors d'une conférence interalliée, tenue à Londres, le 24 septembre, 1941. Accord tripartite signé à Berlin, le 27 septembre, 1940, auquel il est fait allusion dans la Déclaration des nations unies.

Et aussi,—Réponses aux questions suivantes:

Par M. Church,—1. Le gouvernement français de Vichy a-t-il encore au Canada un ambassadeur ou envoyé?

2. Dans l'affirmative, où sont ses bureaux et quels sont les membres de son personnel; impose-t-on une surveillance ou une observation de certains règlements à cette ambassade?

3. A-t-on l'intention de fermer les portes de cette légation?

4. Le gouvernement britannique a-t-il demandé au cabinet de permettre à cette ambassade de continuer à fonctionner? Dans l'affirmative, qui a fait cette demande?

5. Cette légation de Vichy à Ottawa, sert-elle d'intermédiaire entre le Canada ou l'Empire et la France inoccupée?

6. Dans l'affirmative, quel volume d'affaires a-t-elle été appelée à régler, et quelle en est la nature?

Par M. Church,—1. Le gouvernement a-t-il un envoyé ou ministre en Eire?

2. Dans l'affirmative, qui est-il; quels sont les membres de son personnel; quels sont les salaires et allocations de chacun?

3. Combien tout ceci coûte-t-il annuellement au Canada?

4. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont-elles en Eire de semblables légations, et où sont-elles situées?

5. Le Canada a-t-il un commissaire du commerce à Dublin?

6. Le cas échéant, ces envoyés ne rendent-ils pas les mêmes services que les agents commerciaux?

M. Power, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux et des ordres de routine promulgués pour le corps d'aviation royal du Canada du 30 mai, 1941 au 16 janvier, 1942, ainsi qu'un supplément aux ordres de routine promulgués pour le corps d'aviation royal du Canada du 30 mai, 1941, au 16 janvier, 1942, en vertu des dispositions de l'article 4 (4), chapitre 3, S.R.C. 1927.

M. l'Orateur dépose sur la Table: Rapport du bibliothécaire général du Parlement, qui se lit comme suit:

*A l'honorable Président de la Chambre des communes,*

Le Bibliothécaire général du Parlement a l'honneur de vous présenter le rapport de la bibliothèque pour l'année 1941.

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque contenant la liste des livres achetés et reçus en don, paraîtra sous peu.

Fait agréable encore à signaler, la bibliothèque continue à recevoir de Grande-Bretagne les documents officiels et les livres commandés, presque aussi régulièrement qu'en temps de paix, et sans aucune perte. On constate cependant un ralentissement dans la publication de littérature d'intérêt général: biographies, voyages, ouvrages scientifiques; mais on a recueilli tout ce qu'il était possible de se procurer d'écrits officiels et autres sur la guerre.

Les conditions s'avèrent encore plus difficiles quant à la publication des livres français. Aucun volume ne nous arrive directement de France. On ne peut obtenir les livres français que chez les éditeurs américains et surtout chez les éditeurs canadiens.

Pour fins de guerre, les autorités se sont emparées du local mis, l'an dernier, à la disposition de la bibliothèque, dans le nouvel édifice des Archives, et il a fallu transporter les 80,000 documents parlementaires qui s'y trouvaient dans le nouvel édifice de la Cour Suprême.

Entre autres dons reçus au cours de l'année, mentionnons les vingt volumes de "Survey of London", offerts par le Conseil de Comté de Londres. On reprendra probablement après la guerre la publication de cette œuvre, commencée en 1900 par le Conseil de Comté de Londres, alors qu'on nous en continuera l'envoi. C'est un ouvrage précieux puisqu'il contient une description des monuments et sites historiques de Londres et ses banlieues, détruits en grande partie lors des bombardements aériens. Grâce à la générosité de M. Louvigny de Montigny, la bibliothèque possède maintenant un tirage à part du texte original de "Maria Chapdelaine", destiné à la famille de Louis Hémon et publié en feuilleton dans "Le Temps" de Paris, en 1914.

La liste des autres dons paraîtra dans le Supplément au Catalogue.

Respectueusement soumis,

(Signé) FELIX DESROCHERS,
*Bibliothécaire général.*

Bibliothèque du Parlement,
OTTAWA, ce 22 janvier 1942.

M. l'Orateur présente, pour l'information de la Chambre,—Rapport du Directeur général des élections sur les élections partielles durant l'année 1941, en conformité du paragraphe 6, de l'article 56 de la Loi des élections générales du Dominion, 24-25 George V, chapitre 50.

Et aussi,—Rapport du Directeur général des élections en conformité de l'article 58 de la Loi des élections générales du Dominion, 24-25 George V, chapitre 50.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil C.P. 454, approuvé le 21 janvier, 1942, au sujet de la mise à la retraite de M. Thomas M. Fraser, assistant greffier de la Chambre des Communes, et sa recommandation relative à la nomination de M. C. W. Boyce, chef de la division des Journaux, pour agir comme assistant greffier de la Chambre, en attendant une nomination permanente qui doit être faite par le Gouverneur général.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a nommé J. Laundy pour agir comme assistant sergent d'armes intérimaire pour la durée de la présente session.

La Chambre s'ajourne alors à 4.15 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

No 2

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 23 JANVIER 1942

---

Prières.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1941. (Version française).

Aussi,—Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1941, à même le fonds du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 (*b*) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

Aussi,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars, 1941, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts revisés, 1927.

Aussi,—Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des mines et des ressources, du 1er novembre, 1940 au 31 décembre, 1941.

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927, chapitre 113, article 75, depuis le dernier rapport au Parlement.

Aussi,—Relevé relatif aux permis d'entrée de liqueurs alcooliques émis du 1er janvier, 1941 au 31 décembre, 1941, en conformité des prescriptions de l'article 93 de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des règlements promulgués par arrêtés en conseil adoptés en conformité des dispositions de la convention des oiseaux migrateurs, chapitre 16, des Statuts du Canada 1932-33, depuis le dernier rapport soumis au Parlement.

Aussi,—Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.—Accidents de travail; vitesse et conduite des véhicules moteurs sur les routes publiques; modification de l'ordonnance relative aux liqueurs dans les territoires; vente des métaux non ouvrés dans les territoires du Nord-Ouest; véhicules moteurs; bouilloires à vapeur et à pression; affaires, vocations, métiers et occupations et les permis qui les affectent; surveillance de l'hygiène, prévention des maladies et santé en général dans les camps et les établissements des Territoires du Nord-Ouest; autorisation donnée à des compagnies pour l'érection de poteaux, creusage de conduits destinés au gaz, à l'électricité et à l'eau; couvre-feu pour les enfants; vente de la bière.

Aussi,—Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage.

Aussi,—Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Aussi,—Etat des argents remboursés par autorité de Son Excellence le Gouverneur général, en vertu des dispositions du chapitre 35, 22-23 George V, acte intitulé Loi des remboursments (Ressources naturelles).

Et aussi,—Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", du 30 octobre, 1940 au 15 octobre, 1941.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de l'agriculture du Dominion du Canada, pour l'année terminée le 31 mars, 1941. (Versions française et anglaise).

Aussi,—Arrêté en conseil, C.P. 4639, approuvé le 11 septembre, 1940, adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les insectes nuisibles et autres fléaux, S.R.C., 1927, chapitre 47, au sujet de l'inspection des marchandises destinées à l'exportation.

Aussi,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi du rétablissement agricole des prairies pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941.

Aussi,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi de l'assistance agricole aux prairies pour l'année-récolte 1940-41.

Aussi,—Rapport sur les accords conclus en vertu de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles, 1939, telle que modifiée, pour l'année terminée le 31 mars, 1941. (Versions française et anglaise).

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose —Rapport de la commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1940-41.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du Secrétaire d'état aux affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre, 1941. (Versions française et anglaise).

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à Son discours lors de l'ouverture de la session;

M. Fournier (Hull), propose, appuyé par M. Macdonald (Brantford):

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du Conseil privé, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'Ordre royal Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des aides-de-camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et une discussion s'élevant, elle est ajournée sur une motion de M. Hanson (York-Sunbury).

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures 50 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi lundi prochain.

No 3

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 26 JANVIER 1942

---

Prières.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 23 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Lester Lewis Catchpaw, de Magog, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage et obtenir son divorce de Beatrice Florence Browley Catchpaw, de Magog, P.Q.—M. *Davidson.*

De Margaret Livingstone Turnbull Woodard, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'Herbert Woodard, de Montréal, P.Q.—M. *Boucher.*

D'Irène Coadic Murphy, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Nelson Peter Murphy, de Montréal, P.Q.—M. *Hill.*

De Berthe Beatrix Berlind Ripstein, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Charles Kay Ripstein, de Montréal, P.Q.—M. *Boucher.*

De Dorothy Reed Cushing, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Westmount, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'Eric Albert Cushing, de Montréal, P.Q.—M. *Boucher.*

De Marie Glenna Grace Thomas Reynolds, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Lawrence Bruce Reynolds, de Montréal, P.Q.—M. *Hill.*

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, pour le ministre du Travail,—Copie des règlements adoptés et approuvés jusqu'à date en vertu de la loi de l'assurance-chômage, 1940, tel que prescrit par l'article 93 (1) du chapitre 44, des Statuts de 1940.

44564—2½

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Revenu national, avec les états concernant le revenu des douanes, de l'accise, et autres services par ports d'entrée ou de sortie: Accise et revenu de la Puissance du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941.

Et aussi,—Précis des règlements relatifs à l'exportation du pétrole et du bois de pulpe.

Du consentement de la Chambre, M. Gibson présente le bill No 2, Loi abrogeant la Loi concernant l'inspection du pétrole et du naphte, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Lacroix (Québec-Montmorency) appuyé par M. Lacombe, présente le bill No 3, Loi ayant pour objet d'établir des drapeaux canadiens, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull), appuyé par M. Macdonald (ville de Brantford):

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du Conseil privé, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'Ordre royal Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des aides-de-camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et ladite motion soumise à la Chambre;

M. Hanson (York-Sunbury) propose en amendement, appuyé par M. Stirling:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

"La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence, au lieu de donner au pays l'orientation si essentielle à une époque décrite avec tant de justesse dans le discours du Trône comme la plus critique de l'histoire du monde, ont cherché, au contraire, à fuir leur responsabilité en tenant un plébiscite qui, de l'aveu de cette Chambre, est la négation du gouvernement responsable.

La Chambre exprime aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas jugé bon de recommander sans délai au Parlement des mesures additionnelles destinées à:

(a) Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités;

(*b*) Répondre aux besoins impérieux de l'agriculture, de l'industrie et des forces combattantes de la nation;

(*c*) Préparer la période de l'après-guerre".

Et un débat s'élevant,

M. Coldwell propose en sous-amendement, appuyé par M. Douglas (Weyburn):

Que l'on retranche tous les mots placés après "La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence" dans l'amendement et qu'on leur substitue les suivants:

"Ont exercé les pouvoirs étendus conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales surtout pour conscrire des hommes pour la défense au pays et, de l'avis de la Chambre, aucun effort total susceptible de répondre aux exigences actuelles de la guerre, aux problèmes domestiques, et à la préparation de la période d'après-guerre, n'est possible sans la mobilisation totale de la richesse, de l'industrie et des capitaux tout comme celle du capital humain".

"La Chambre, en conséquence, demande que lors du prochain plébiscite la population du Canada soit invitée à approuver la conscription complète et efficace des industries de guerre, de la richesse accumulée et des institutions financières simultanément et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggérée de conscription du capital humain".

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Blackmore.

La Chambre s'ajourne alors à 9 heures 50 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 4

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 27 JANVIER 1942

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 26 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la Saskatchewan Life Insurance Company qui demande l'adoption d'une loi pour changer son nom à celui de Fidelity Life Assurance Company.—*M. McNiven.*

De George Webb, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Charlotte Thoburn Webb, de Montréal, P.Q.—*M. Boucher.*

De Marie Louise McCarthy Smyth, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de John Patrick Augustus Smyth, de Montréal, P.Q.—M. *Boucher.*

D'Annie Ruth Fisher Allen, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, qui demeure présentement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Thomas Harold Allen, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.—*M. Hill.*

D'Edna Annie Heazle Constable, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Harold Ernest Constable, de Montréal, P.Q.—*M. Boucher.*

D'Ethel Gerson Kalmanovitch, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Louis E. Kalmanovitch, de Montréal, P.Q., et d'adresse maintenant inconnue.—*M. Abbott.*

De Gertrude Pelletier Patenaude, de Sorel, P.Q., qui demeure présentement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'Alphonse Patenaude, de Sorel, P.Q.—*M. Boucher.*

M. Ilsley, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copies des projets d'accords envoyés aux différents trésoriers provinciaux au sujet de l'abandon par les provinces des sources d'impôt sur les revenus et les corporations; avec les annexes complètes à l'accord avec la province de la Colombie britannique et des annexes partielles aux accords avec les autres provinces.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Abbott.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 5

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 28 JANVIER 1942

---

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le troisième rapport du Greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 27 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas:

De Sydney Wood Bradley, et autres, de la ville d'Ottawa, qui demandent l'adoption d'une Loi pour constituer en corporation la *Canadian Dental Association*, l'Association dentaire canadienne.—M. *McIlraith.*

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, pour le ministre de la Justice.—Rapport du ministre de la Justice en conformité du paragraphe 3, du Règlement 21 des Règlements de la Défense du Canada.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 janvier, 1942:—Copie d'un document contenant des statistiques compilées par le ministère fédéral de l'Agriculture sur le porc et le bacon et présenté à la Commission du Bacon le ou vers le 1er septembre 1941.

Les bills suivants sont présentés respectivement, adoptés en première lecture, du consentement de la Chambre, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Bill No 4, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux.—M. *MacKinnon* (Edmonton-ouest).

Bill No 5, Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels.—M. *McLarty,* pour le ministre du Travail.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Gershaw.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Aseltine, Aylesworth (sir Allen), Beaubien (Montarville), Blais, Cantley, Chapais (sir Thomas), David, Fallis, Gordon, Gouin, Griesbach, Jones, Lambert, Logan, MacLennan et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Beaubien (Montarville), Fallis, Haig, Hardy, King et Robinson, ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que les honorables sénateurs Beaubien (St-Jean-Baptiste), Chapais (sir Thomas), Dennis, Donnelly, Euler, Fallis, Foster, Graham, Green, Harmer, Lacasse, Macdonald (Cardigan), McDonald (Shédiac), Moraud, Mullins, Pope, Prévost, St-Père, Sinclair, Stevenson et White ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

A 6 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

No 6

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 29 JANVIER 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 28 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Stella Kathleen Marguerite Winnall Barwick, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'Angus Cameron Barwick, de Montréal, P.Q.—M. *Hazen.*

De Gladys Irene Dale Weston, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Dearborn, état du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Charles John Weston, de Montréal, P.Q.—M. *Hazen.*

De Leah May Jarvis Traver, de Lac Gratton, P.Q., qui demeure actuellement à Drummondville, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de William Winfield Traver, de Lac Gratton, P.Q.—M. *Hazen.*

D'Anna Pohopoluk Yacobchak, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Stephen Yacobchak, de Montréal, P.Q.—M. *Hazen.*

De Myer Levine, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Stella Cohen Levine, de Montréal, P.Q.—M. *Hazen.*

De Fred Catlow, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Jennie McCormack Catlow, de Montréal, P.Q.—M. *Hill.*

Du consentement de la Chambre, M. Church, appuyé par M. Black (Cumberland), présente le bill No 6, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Pouliot.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 7

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

## SEANCE DU VENDREDI, 30 JANVIER 1942

---

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King,—il est résolu,—Que l'on suspende l'application de l'ordre spécial relatif au débat sur l'Adresse à Son Excellence lundi, le 2 février, 1942, jusqu'à ce que la Chambre ait disposé des ordres inscrits au feuilleton concernant les questions et les avis de motions pour production de documents.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacNicol.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 8

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 2 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Annie Ruth Fisher Allen, de Montréal, P.Q., épouse de Thomas Harold Allen.

D'Edna Annie Heazle Constable, de Montréal, P.Q., épouse de Harold Ernest Constable.

De Lester Lewis Catchpaw, de Magog, P.Q., époux de Beatrice Florence Browley Catchpaw.

De Dorothy Reed Cushing, de Westmount, P.Q., épouse d'Eric Albert Cushing.

De Marie Glenna Grace Thomas Reynolds, de Montréal, P.Q., épouse de Lawrence Bruce Reynolds.

De Bertha Beatrix Berlind Ripstein, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Kay Ripstein.

De Marie Louise McCarthy Smyth, de Montréal, P.Q., épouse de John Patrick Augustus Smyth.

De Leah May Jarvis Traver, de Drummondville, P.Q., épouse de William Winfield Traver.

De George Webb, de Montréal, P.Q., époux de Charlotte Thoburn Webb.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C. P. 629, approuvé le 26 janvier, 1942: pourvoyant à la révision des échelles de salaires de base et à l'allocation de vie chère pour les employés de certains chantiers maritimes des provinces d'Ontario et de Québec.

Du consentement de la Chambre, M. Bruce, appuyé par M. Black (Yukon), présente le Bill No 7, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Black (Yukon), appuyé par M. Black (Cumberland), présente le Bill No 8, Loi modifiant la Loi de juridiction du divorce, 1930, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Nicholson,—1. Combien de maisons ont été construites par la Wartime Housing Limited à chacun des endroits suivants: (*a*) Fort William; (*b*) Halifax; (*c*) Hamilton; (*d*) Peterborough; (*c*) Wrightville?

2. A combien s'est élevé le coût total de construction, y compris l'achat des terrains, l'installation de l'eau et des autres services, à chaque endroit?

3. Quel a été le coût total de chaque maison à chaque endroit?

Par M. Black (Cumberland),—1. Est-ce que la Wartime Housing Limited a accordé un contrat en 1941 pour la construction de maisons ou autres édifices à ou près de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, à qui, quelle est la valeur du contrat, et s'il a dû être interrompu, quelle en est la raison?

3. Est-ce que la Wartime Housing Limited a entrepris des pourparlers avec l'Eastern Woodworkers de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, en 1941 en rapport avec cette construction?

4. Si oui, jusqu'à quel point?

5. L'Eastern Woodworkers a-t-elle reçu un contrat collatéral en 1941 de l'un quelconque des entrepreneurs de la Wartime Housing Limited pour la fourniture de matériaux destinés à l'assemblage de maisons en Nouvelle-Ecosse?

6. Si oui, quelle est la valeur de cette adjudication collatérale?

7. Au cours de l'année 1941, l'Eastern Woodworkers a-t-elle reçu une adjudication de la Wartime Housing Limited pour la construction de maisons n'importe où en Nouvelle-Ecosse?

8. Si oui, où, pour combien de bâtisses et quel est le prix total de l'adjudication?

9. Quel est le coût moyen de chaque catégorie ou modèle de ces constructions une fois complétées, y compris les rues, les trottoirs, les égouts, la tuyauterie et autres dépenses?

10. La Wartime Housing Limited a-t-elle fait arpenter des terrains pour ces maisons en pièces ouvrées d'avance et en série ou pour toute autre bâtisse à ou près de New-Glasgow, N.-E.?

11. Si oui, où étaient situés ces terrains, quel en était le propriétaire ou l'agent, quel en était le prix, qui fit l'arpentage et quels en ont été les frais?

12. La Wartime Housing Limited a-t-elle eu des pourparlers avec M. A. D. McCormick, de New Glasgow, N.-E., pour l'achat de terrains situés à ou près de New-Glasgow, N.-E.?
13. Si oui, où était situé ce terrain et quel en a été le prix demandé?
14. Qui a recommandé à la Wartime Housing Limited d'entrer en pourparlers avec M. A. D. McCormick?
15. La Wartime Housing Limited a-t-elle payé ou reçu un mémoire de frais quelconque pour le coût du creusage des égouts ou autres dépenses pour tout terrain à ou près de New Glasgow, N.-E.?
16. Si oui, qui a présenté ces notes, quel montant représentaient-elles, et à qui des paiements ont-ils été faits?

Par M. Hatfield,—1. Quels sont les officiers de la Commission du prêt agricole canadien? (*a*) au bureau-chef à Ottawa; (*b*) dans les différentes provinces du Canada?
2. Quels ont été leurs salaires respectifs au cours de la dernière année financière?
3. Quelles ont été les dépenses totales de chaque officier, son salaire excepté?
4. Quel a été le montant total des prêts dans chaque province?
5. Quelles sommes totales ont été perçues dans chaque province au cours de la dernière année financière?
6. Quelles ont été les dépenses totales assumées par cette commission, frais légaux ou autres, au cours de la dernière année financière?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hatfield,—1. Qui a droit d'acheter des pneus en caoutchouc au Canada?
2. Quelle est la procédure à suivre pour l'achat des pneus en caoutchouc?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hazen,—1. Quels contrats ont été accordés par le gouvernement pour la construction et/ou l'outillage d'hôpitaux ou autres édifices semblables à ou près de St-Jean, N.-B., depuis le 1er septembre, 1939?
2. Quel est le montant total de chaque contrat?
3. Y eut-il appel de soumissions dans chaque cas?
4. Si oui, quels ont été les soumissionnaires et le montant de chaque soumission?
5. A quelles fins doivent servir ces édifices?
6. Le gouvernement a-t-il acheté le terrain sur lequel ces édifices doivent être construits?
7. Si oui, de qui le terrain a-t-il été acheté dans chaque cas et quel a été le prix d'achat total versé?

Par M. Bence,—1. Combien d'adjudications ont été faites par le gouvernement sous régie intéressée depuis le début de la guerre?
2. A quelles personnes, compagnies ou corporations ces adjudications ont-elles été faites?
3. Quel est le montant de ces adjudications?
4. Combien d'adjudications ont été accordées par le gouvernement avec frais payés à l'administrateur, depuis le début des hostilités?
5. A quelles personnes, compagnies ou corporations ces adjudications ont-elles été faites?
6. Quel est le montant total de ces adjudications?

Par M. Purdy,—1. Quelle superficie de terrain le gouvernement a-t-il achetée pour l'expansion: (*a*) de l'aéroport de Debert; (*b*) du camp militaire de Debert?

2. De qui a-t-il acheté ce terrain et quel est le prix payé dans chaque cas?

3. Existe-t-il des portions de terrains ainsi achetés par le gouvernement à cet endroit qui n'auraient pas encore été payés?

4. Si oui, quels en sont les propriétaires et pourquoi un règlement n'a-t-il pas été effectué?

Par M. Casselman,—1. Quelle somme totale a été dépensée par le gouvernement en capitaux pour aider à des corporations privées?

2. Quel est le nom de chaque corporation ainsi aidée par des capitaux versés par le gouvernement?

3. Quel est le montant total accordé à chaque corporation?

4. Pour quelle fin chacun de ces octrois a-t-il été fait?

5. Le gouvernement s'est-il engagé à faire d'autres octrois en fournissant des capitaux à l'une ou l'autre de ces corporations?

6. Si oui, quel est le montant additionnel engagé dans chaque cas et quelle est la raison de l'octroi additionnel?

7. Le gouvernement a-t-il versé d'autres sommes en outre des octrois en capitaux à une corporation privée quelconque pour lui aider à augmenter son chiffre de production?

8. Si oui, quels sont les noms de ces corporations auxquelles des paiements de cette nature ont été versés?

9. Quel montant dans chaque cas?

10. Pour quelles fins expresses ces paiements ont-ils été versés?

Par M. Casselman,—1. Quelles sommes totales ont été dépensées par chacune des corporations organisées par l'état en vertu des dispositions de la loi du ministère des munitions et des approvisionnements?

2. Quelles avances ou autres paiements ont été versés à chacune de ces corporations?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général et avec les ordres suivants sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Stokes,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:

1. Les noms, adresses et emplois ordinaires des directeurs et des principaux officiers de la Corporation de stabilisation des prix des denrées;

2. La rémunération totale, en salaires, honoraires, allocations de logement ou frais de déplacement, payée à chacun des directeurs ou officiers principaux;

3. Une déclaration sur l'autorité, les devoirs et les fonctions de la Corporation de stabilisation des prix des denrées;

4. Un relevé du travail accompli par ladite corporation depuis son organisation.

Par M. Stokes,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant les noms emplois antérieurs, salaires, honoraires ou allocations de logements de chaque personne nommée à la Commission du commerce et des prix en temps de guerre et/ou la Corporation de stabilisation des prix des denrées depuis le 1er octobre, 1941.

Par M. Hanson (York-Sunbury), pour M. Tustin,—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms de toutes les corporations organisées par le gouvernement pour la fabrication ou l'achat des munitions et approvisionnements, et aussi les noms, adresses et emplois ordinaires des directeurs et des principaux officiers de chacune de ces corporations; et aussi les sommes totales versées à chacune de ces personnes en salaire, honoraires, allocations de logement et frais de déplacement.

Par M. Hanson (York-Sunbury), pour M. Tustin,—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:

1. Le coût total du recrutement pour (*a*) l'armée, (*b*) la marine et (*c*) l'aviation, depuis le commencement de la guerre;

2. Le coût total de la campagne de recrutement menée en mai, juin et juillet 1941;

3. Le coût total de la construction et de l'aménagement des camps qui ont servi à l'entraînement des hommes sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales;

4. Le coût total assumé par le ministère des Services nationaux de guerre pour l'appel des hommes à l'entraînement sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales;

5. Le coût total assumé par le ministère de la Défense nationale pour l'entraînement des hommes appelés sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales.

Par M. Hanson (York-Sunbury), pour M. Tustin,—Ordre de la Chambre—Etat montrant:

1. Combien d'hommes se sont enrôlés au cours de chaque mois de la grande guerre de 1914-18 dans les forces expéditionnaires du Canada.

2. Combien d'hommes étaient en service outre-mer comme membres des forces expéditionnaires du Canada à la fin de chaque mois pendant la grande guerre de 1914-18.

3. Le nombre total des enrôlements pour le service actif pendant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

4. Le nombre total des hommes qui ont servi outre-mer pendant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

5. Le nombre total des hommes qui ont été conscrits en vertu des dispositions de la loi du service militaire durant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

6. Le nombre total des hommes qui ont été conscrits en vertu des dispositions de la loi du service militaire et qui ont servi outre-mer durant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

7. Le nombre total de mortalités subies par les forces expéditionnaires du Canada au cours de la grande guerre de 1914-18.

8. Le nombre des mortalités subies par les forces expéditionnaires du Canada au cours de chaque mois de la grande guerre de 1914-18.

Par M. Homuth, pour M. Fraser (Peterborough-Ouest),—Ordre de la Chambre—Etat montrant:

1. A la date la plus récente, combien d'hommes se sont enrôlés dans l'armée active du Canada, par province et/ou par district militaire;

2. A la date la plus récente, combien d'hommes servaient outre-mer dans l'armée canadienne, par province et/ou par district militaire;

3. A la date la plus récente, combien d'hommes se sont offerts pour service outre-mer et servent à l'heure actuelle dans l'armée canadienne, par province et/ou par district militaire;

4. A la date la plus récente, combien d'hommes servant dans l'armée de réserve du Canada, par province et/ou par district militaire;

5. Le nombre total d'hommes affectés par les statistiques du paragraphe 4 qui ont été transférés à des régiments de réserve après avoir reçu leur entraînement en vertu des dispositions de la loi de mobilisation des ressources nationales, par province et/ou par district militaire.

Par M. Homuth, pour M. Fraser (Peterborough-Ouest),—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:

1. Le nombre total d'hommes, par province, qui, jusqu'à la date la plus récente, se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien;

2. Le nombre total d'hommes, par province, actuellement en service dans le corps d'aviation royal canadien.

Par M. Homuth, pour M. Fraser (Peterborough-Ouest),—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:

1. Le nombre total d'hommes, par province qui se sont enrôlés dans la Marine royale canadienne, la Réserve des volontaires de la Marine royale canadienne, et la Réserve de la Marine royale canadienne depuis le commencement de la guerre;

2. Le nombre total d'hommes, par province, qui font actuellement partie de la Marine royale canadienne, la Réserve des volontaires de la Marine royale canadienne et la Réserve de la Marine royale canadienne.

Par M. Homuth, pour M. Fraser (Peterborough-Ouest),—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:

1. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, qui ont été appelés et ont reçu leur entraînement sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales;

2. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, appelés au service sous l'empire de la Loi de mobilisation des ressources nationales, ont opté et ont signé pour le service outre-mer;

3. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, appelés en service sous l'empire de la Loi de mobilisation des ressources nationales, qui n'ont pas opté pour le service outre-mer, mais sont sous les armes au Canada pour la durée de la guerre;

4. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, ont reçu leur entraînement sous l'empire de la Loi de mobilisation des ressources nationales, et ont obtenu l'autorisation de retourner à leurs emplois civils.

Par M. Homuth, pour M. Fraser (Peterborough-ouest)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le nombre d'hommes qui, depuis le commencement de la guerre se sont enrôlés chaque mois pour le service actif (*a*) dans l'armée, (*b*) dans la marine, et (*c*) dans l'aviation.

2. Le nombre d'hommes faisant partie de l'armée canadienne outre-mer à la fin de chaque mois depuis le commencement de la guerre.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. MacKinnon (Kootenay-Est)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant toutes les dépenses assumées par le ministère de la défense nationale, le ministère de la défense nationale de l'air, et le ministère de la défense nationale pour les affaires navales au compte de la publicité ou des relations publiques pour les années financières terminées le 31 mars 1940, le 31 mars 1941, et pour l'année financière actuelle jusqu'à date.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas), pour M. MacKinnon (Kootenay-Est)—Adresse à son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les arrêtés en conseil adoptés en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas), pour M. Aylesworth—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant: (*a*) le nom, (*b*) la date de nomination, (*c*) l'emploi antérieur, (*d*) le salaire, les honoraires, les indemnités de logement et les frais de déplacement de chaque personne attachée aux services de la publicité ou des relations publiques de tout département du gouvernement ou de toute agence du gouvernement, y compris les corporations relevant du gouvernement.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. Aylesworth—Adresse à son Excellence le Gouverneur-général—Copie de: 1. Tous arrêtés en conseil traitant du plafonnement des prix et salaires;

2. Toutes ordonnances, règlements, interprétations ou décisions officielles de tout genre adoptés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et/ou aucun de ses fonctionnaires au sujet du plafonnement des prix;

3. Toutes ordonnances, règlements, interprétations, ou décisions officielles de tout genre adoptés par le ministre du Travail, le Conseil national du travail en temps de guerre, le ministère du Travail et/ou l'un quelconque de leurs fonctionnaires au sujet du plafonnement des salaires.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. Aylesworth—Adresse à son Excellence le Gouverneur-général—Copie de tous arrêtés en conseil adoptés en vertu de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre Loi amendant, modifiant, suspendant ou touchant de quelque façon la Loi des Douanes, la Loi du tarif des douanes, la Loi de l'accise ou la Loi de l'impôt spécial de guerre sur les revenus, ainsi que tous règlements, interprétations ou décisions officielles rendus par le ministre du Revenu national et/ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère du Revenu national ou de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de la Corporation de stabilisation des prix des denrées et/ou l'un quelconque de leurs fonctionnaires, en conformité de ces arrêtés en conseil.

Par M. Bence—Ordre de la Chambre—Copie du rapport présenté par le comité nommé par l'arrêté en conseil C.P. 7520 dans le but de faire enquête sur l'emploi et le séquestre des fonds de cantines, ainsi que des mesures adoptées par le gouvernement pour donner suite aux recommandations dudit rapport.

Par M. Gillis—Adresse à son Excellence le Gouverneur-général—Copie de toutes correspondances échangées entre le ministre du Travail et la Canada Packers Limited, de Toronto, et entre le comité d'organisation des ouvriers des entreprises de salaison et le ministère du Travail, au sujet du congédiement de Adam Borsk, un ouvrier à l'emploi de la Canada Packers, le 23 décembre 1941.

Par M. Black (Cumberland)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés au cours de 1941 entre l'honorable J. H. MacQuarrie, procureur général de la Nouvelle-Ecosse, et l'honorable M. Howe, ou le ministère des munitions et approvisionnements, et l'honorable M. Ilsley, ou le ministère des Finances, et l'honorable M. Macdonald, ou le ministère de la défense nationale pour les affaires navales, au sujet de l'érection de maisons en partie ouvrées dans le comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, par la Wartime Housing Company.

Aussi,—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés au cours de 1941 entre le préfet F. H. McNeil, président du comité de l'Emprunt de la Victoire pour le comté de Pictou, et l'honorable M. Ilsley, ou le ministère des Finances, au sujet de l'Emprunt de la Victoire et le projet de construction de maisons en partie ouvrées dans le comté de Pictou, par la Wartime Housing Limited.

Par M. Ross (Souris)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toutes les lettres, télégrammes, ou autres documents, échangés entre le Premier ministre, le Ministre des Finances, ou n'importe quel officier du gouvernement, et le trésorier provincial ou un autre officier quelconque des gouvernements provinciaux, au sujet du projet d'abandon des avenues d'impôt sur les revenus et les corporations.

Par M. Bence,—Ordre de la Chambre—Copie de tous les accords conclus entre Sa Majesté et, ou le Ministre des munitions et approvisionnements et n'importe quelle corporation d'état créée en vertu des dispositions de la loi du ministère des munitions et approvisionnements.

Par M. MacInnis—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les arrêtés en conseil relatif au différend de Kirkland Lake, Ontario, du 14 octobre 1941 jusqu'à aujourd'hui, ainsi que la copie de toute correspondance, lettres, télégrammes ou autres documents relatifs à ce différend, au cours de la même période, et qui se sont échangés entre le Ministre du Travail ou l'un quelconque des officiers du ministère du Travail et, *(a)* tout officier du local 240 de l'United Mine, Mill and Smelter Workers' Union; *(b)* tout officier du Congrès canadien du Travail; *(c)* l'un quelconque des propriétaires ou des administrateurs des mines en question; *(d)* tout officier ou représentant de l'association ou de la fédération des propriétaires de mines.

Aussi,—Copie des procès-verbaux de toute assemblée de la commission nationale du travail en temps de guerre à laquelle a été discutée la question de faire agir ladite commission comme arbitre.

Par M. Homuth, pour M. Church—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les lettres, télégrammes, précis, états, mémoires ou autres documents échangés entre la profession médicale, toute société médicale ou toute faculté universitaire de médecine, ou tout officier ou membre des dits organismes, ou tout étudiant en médecine, ou toute autre personne, et le gouvernement du Canada, ou l'un de ses officiers, pour l'octroi d'un prêt ou d'une allocation destiné à défrayer les dépenses annuelles des étudiants à l'université et qui rendent des services médicaux à l'entraînement dans les armées de Sa Majesté.

Par M. MacInnis,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toutes les lettres, télégrammes, arrêtés en conseil et autres documents qui se trouvent entre les mains du gouvernement, au sujet de la nomination de la Commission royale sur la construction maritime dans les provinces d'Ontario et de Québec, ainsi que la copie de toutes les recommandations faites par ladite commission royale, et tout rapport ou rapports des bureaux d'arbitrage et d'enquête sous l'empire de la loi d'enquête sur les différends ouvriers relativement à chacune ou à toutes les compagnies qui figurent dans l'état annexé à l'arrêté en conseil C.P. 629, du 26 janvier, 1942, et les employés de ces compagnies.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Turgeon.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 53 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 9

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 3 FEVRIER 1942

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 2 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Eleanor Edith McKechnie Barlow, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de William John Barlow, de Montréal, P.Q.—M. *Whitman.*

De Dorothy Agnes Henrietta Russell Cantlie, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de George Stephen Forbes Cantlie, de Montréal, P.Q.—M. *Whitman.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De Sydney Wood Bradley et autres, d'Ottawa, Ontario, pour une loi constituant en corporation "Canadian Dental Association, L'Association Dentaire Canadienne".

De *The Saskatchewan Life Insurance Company* pour une loi changeant son nom à celui de *Fidelity Life Assurance Company.*

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des archives publiques pour l'année 1941. (Versions anglaise et française).

Il présente aussi, pour le ministre du Travail.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 février, 1942:—Copie de toutes correspondances échangées entre le ministre du Travail et la Canada Packers Limited, de Toronto, et entre le comité d'organisation des ouvriers des entreprises de salaison et le ministère du Travail, au sujet du congédiement de Adam Borsk, un ouvrier à l'emploi de la Canada Packers, le 23 décembre 1941.

M. Mackenzie King propose, pour M. Cardin,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de $100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1942.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Church.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 10

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 4 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Fraser (Northumberland).

A 6 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

14564—3

No 11

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 5 FEVRIER 1942

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 4 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De Phyllis Wilda Valentine Park Evans, de Shawinigan Falls, P.Q., qui demeure actuellement à Westmount, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Philip Norton Evans, de Shawinigan Falls, P.Q.—M. *Abbott*.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change étranger, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bertrand (Prescott).

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 12

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 6 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Ross (Calgary-est).

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre), la Chambre s'ajourne alors à 6.07 heures p.m., jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

# No 13

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

### SEANCE DU LUNDI, 9 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février 1942,—Etat montrant:

1. Quelle superficie de terrain le gouvernement a-t-il achetée pour l'expansion: (*a*) de l'aéroport de Debert; (*b*) du camp militaire de Debert?
2. De qui a-t-il acheté ce terrain et quel est le prix payé dans chaque cas?
3. Existe-t-il des portions de terrains ainsi achetés par le gouvernement à cet endroit qui n'auraient pas encore été payés?
4. Si oui, quels en sont les propriétaires et pourquoi un règlement n'a-t-il pas été effectué?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—

Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1941, en vertu de l'article 10 du chapitre 39, 24-25 George V.

Aussi,—Liste des soldes de comptes, etc., des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1941, en vertu de l'article 114, chapitre 24, 24-25 George V.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1941, en vertu de l'article 9, du chapitre 39, 24-25 George V.

Aussi,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 815, approuvé le 3 février 1942: renouvellement d'un prêt au montant de $5,710,000 consenti au gouvernement de la Colombie-Britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, le dit débat est ajourné sur une motion de M. Ward.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 14

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

## SEANCE DU MARDI, 10 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 9 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De Norman Freed et soixante et une autres personnes, tous détenus dans un camp d'internement à Hull, P.Q., à l'heure actuelle et qui demandent leur libération.—Mme *Nielsen.*

Ladite pétition est alors lue et reçue.

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi de la mobilisation des ressources nationales, 1940, et de la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 949, approuvé le 7 février, 1942: modification des règlements des services nationaux de guerre, 1940, (recrues), refonte de 1941, pourvoyant à la nomination d'un représentant de l'agriculture comme membre des Commissions des services nationaux de guerre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Crête.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 56 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 15

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 11 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C. 1927, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 946, approuvé le 6 février, 1942: modification de l'arrêté en conseil sur les salaires en temps de guerre (C.P. 9298, du 27 novembre, 1941).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Précis sur l'aide financière apportée aux industries canadiennes par les gouvernements canadien et britannique.

Il dépose également,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Etat montrant:

1. Combien de maisons ont été construites par la Wartime Housing Limited à chacun des endroits suivants: (*a*) Fort William; (*b*) Halifax; (*c*) Hamilton; (*d*) Peterborough; (*c*) Wrightville?

2. A combien s'est élevé le coût total de construction, y compris l'achat des terrains, l'installation de l'eau et des autres services, à chaque endroit?

3. Quel a été le coût total de chaque maison à chaque endroit?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Relevé indiquant les noms de toutes les corporations organisées par le gouvernement pour la fabrication ou l'achat des munitions et approvisionnements, et aussi les noms, adresses et emplois ordinaires des directeurs et des principaux officiers de chacune de ces corporations; et aussi les sommes totales versées à chacune de ces personnes en salaire, honoraires, allocations de logement et frais de déplacement.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C. 1927, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 871, approuvé le 6 février, 1942: modification à l'arrêté en conseil sur les salaires et le boni de vie chère. (C.P. 8253, en date du 24 octobre, 1941).

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Douglas (Weyburn).

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 55 p.m., jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

No 16

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 12 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 11 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Alice Adelia LaFleur Johnston, de Hull, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Frederick Graham Johnston, de Hull, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De John Clifford Stanley Darbyson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Marion Descoteaux Darbyson, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Tétreauville, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De François Henri Drack, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et pour obtenir son divorce de Alice Dubeau Drack, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Ethel May Marshall James, de Westmount, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Ernest Gray James, de Westmount, P.Q.—M. *Bercovitch.*

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1940—Compagnies de prêts et fiducie.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du Surintendant des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars 1941.

Aussi,—Rapport de la royale gendarmerie à cheval du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1941.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Lapointe (Lotbinière).

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 45 p.m., jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

No 17

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

## SEANCE DU VENDREDI, 13 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des enquêtes, chapitre 99, S.R.C., 1927, et de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1160, approuvé le 12 février 1942, nommant le Très Honorable Sir Lyman Poore Duff, P.C., G.C.M.G., Juge en Chef du Canada, commissaire sous la partie I de la Loi des enquêtes, pour faire enquête et rapport sur toutes les questions concernant l'envoi d'un Corps expéditionnaire canadien à Hong-Kong, colonie de la Couronne.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du Surintendant de l'assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1940,—Volume II, compagnies d'assurances-vie.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des règlements adoptés en vertu de la Loi du ministère des Pensions et de la Santé publique, (C.P. 836, approuvé le 5 février 1942).

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour M. Macdonald (Kingston-City),—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février 1942,—Relevé indiquant:—1. Le nombre total d'hommes, par province qui se sont enrôlés dans la Marine royale canadienne, la Réserve des volontaires de la Marine royale canadienne, et la Réserve de la Marine royale canadienne depuis le commencement de la guerre;

2. Le nombre total d'hommes, par province, qui font actuellement partie de la Marine royale canadienne, la Réserve des volontaires de la Marine royale canadienne et la Réserve de la Marine royale canadienne.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février 1942,—Copie de tous les accords conclus entre Sa Majesté et/ou le Ministre des munitions et approvisionnements et n'importe quelle corporation d'état créée en vertu des dispositions de la loi du ministère des munitions et approvisionnements.

M. McLarty, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la tenue d'un scrutin, parmi les électeurs autorisés, sur toute question présentée par voie de plébiscite, et, dans ce but, de pourvoir à l'impression et à la promulgation d'une Loi du Plébiscite et des instructions émises en vertu de celle-ci, à la confection des listes des électeurs et des autres documents se rapportant au plébiscite, et de stipuler les honoraires, allocations, dépenses ou autre rémunération à être payés à certains fonctionnaires et employés.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Graham.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre), la Chambre s'ajourne alors à 5 heures et 58 p.m., jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 18

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 16 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Eleanor Edith McKechnie Barlow, de Montréal, P.Q., épouse de William John Barlow.

De Dorothy Agnes Henrietta Russell Cantlie, de Montréal, P.Q., épouse de George Stephen Forbes Cantlie.

De Fred Catlow, de Montréal, P.Q., époux de Jennie McCormack Catlow.

De Phyllis Wilda Valentine Park Evans, de Westmount, P.Q., épouse de Philip Norton Evans.

D'Ethel May Marshall James, de Montréal, P.Q., épouse d'Ernest Gray James.

D'Alice Adelia LaFleur Johnston, de Hull, P.Q., épouse de Frederick Graham Johnston.

De Gertrude Pelletier Patenaude, de Montréal, P.Q., épouse d'Alphonse Patenaude.

D'Anna Pohopoluck Yacobchak, de Montréal, P.Q., épouse de Stephen Yacobshak.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Banque du Canada au ministre des Finances et état de comptes pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1941. (Versions anglaise et française).

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942:—Etat montrant:

1. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, qui ont été appelés et ont reçu leur entraînement sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales;

2. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, appelés au service sous l'empire de la Loi de mobilisation des ressources nationales, qui ont opté et ont signé pour le service outre-mer;

3. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, appelés en service sous l'empire de la Loi de mobilisation des ressources nationales, qui n'ont pas opté pour le service outre-mer, mais sont sous les armes au Canada pour la durée de la guerre;

4. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, qui ont reçu leur entraînement sous l'empire de la Loi de mobilisation des ressources nationales, et ont obtenu l'autorisation de retourner à leurs emplois civils.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942:—Relevé indiquant le nombre d'hommes qui, depuis le commencement de la guerre se sont enrôlés chaque mois pour le service actif (*a*) dans l'armée, (*b*) dans la marine, et (*c*) dans l'aviation.

2. Le nombre d'hommes faisant partie de l'armée canadienne outre-mer à la fin de chaque mois depuis le commencement de la guerre.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942:—Etat montrant:

1. Le nombre total d'hommes, par province, qui, jusqu'à la date la plus récente, se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien;

2. Le nombre total d'hommes, par province, actuellement en service dans le Corps d'aviation royal canadien.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942:—Etat montrant:

1. A la date la plus récente, combien d'hommes se sont enrôlés dans l'armée active du Canada, par province et/ou par district militaire;

2. A la date la plus récente, combien d'hommes servaient outre-mer dans l'armée canadienne, par province et/ou par district militaire;

3. A la date la plus récente, combien d'hommes se sont offerts pour service outre-mer et servent à l'heure actuelle dans l'armée canadienne, par province et/ou par district militaire;

4. A la date la plus récente, combien d'hommes servent dans l'armée de réserve du Canada, par province et/ou par district militaire;

5. Le nombre total d'hommes affectés par les statistiques du paragraphe 4 qui ont été transférés à des régiments de réserve après avoir reçu leur entraînement en vertu des dispositions de la loi de mobilisation des ressources nationales, par province et/ou par district militaire.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Eudes.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Crerar, la Chambre revient ensuite aux questions de routine, à l'article des motions.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 janvier, 1942:—Copie de tous contrats et conventions intervenus entre le gouvernement et la "Waterman-Waterbury Company" relativement à la construction d'un champs d'atterrissage pour la "Yorkton Service Flying Training School" situé à Surdee, Saskatchewan.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 19

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 17 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull) formulant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Hanson (York-Sunbury).

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 52 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 20

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 18 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur annonce à la Chambre que le Greffier a reçu du directeur général des élections le certificat d'élection et le rapport du député suivant, à savoir:

De Joseph W. Noseworthy, écuyer, député du district électoral d'York-sud.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes*:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du onze décembre, 1941, et adressé à Kenneth B. MacLaren, de Toronto, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes le district électoral d'York-sud, aux lieu et place d'Alan Cockeram, démissionnaire, Joseph W. Noseworthy, 131 Wembley Road, village de Forest Hill, Ontario, instituteur, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce dix-huitième jour de février, 1942.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
*Directeur général des élections.*

M. Joseph W. Noseworthy, député du district électoral d'York-sud, après avoir prêté le serment prescrit par la loi, et signé le rôle y afférant, prend son siège en Chambre.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Etat montrant:

1. Quels contrats ont été accordés par le gouvernement pour la construction et/ou l'outillage d'hôpitaux ou autres édifices semblables à ou près de St-Jean, N.-B., depuis le 1er septembre, 1939?

2. Quel est le montant total de chaque contrat?

3. Y eut-il appel de soumissions dans chaque cas?

4. Si oui, quels ont été les soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

5. A quelles fins doivent servir ces édifices?

6. Le gouvernement a-t-il acheté le terrain sur lequel ces édifices doivent être construits?

7. Si oui, de qui le terrain a-t-il été acheté dans chaque cas et quel a été le prix d'achat total versé?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942:—Copie du rapport présenté par le comité nommé par l'arrêté en conseil C.P. 7520 dans le but de faire enquête sur l'emploi et le séquestre des fonds de cantines, ainsi que des mesures adoptées par le gouvernement pour donner suite aux recommandations dudit rapport.

Du consentement de la Chambre, M. Cardin présente le Bill No 9, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fournier (Hull), appuyé par M. Macdonald (ville de Brantford):

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable comte d'Athlone, major-général, chevalier de l'ordre très noble de la Jarretière, membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, compagnon de l'ordre du Service distingué, un des aides-de-camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur le projet de motion en amendement de M. Hanson (York-Sunbury):

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

"La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence, au lieu de donner au pays l'orientation si essentielle à une époque décrite avec tant de justesse dans le discours du Trône comme la plus critique de l'histoire du monde, ont cherché, au contraire, à fuir leur responsabilité en tenant un plébiscite qui, de l'aveu de cette Chambre, est la négation du gouvernement responsable.

La Chambre exprime aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas jugé bon de recommander sans délai au Parlement des mesures additionnelles destinées à:

(*a*) Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités;

(*b*) Répondre aux besoins impérieux de l'agriculture, de l'industrie et des forces combattantes de la nation;

(*c*) Préparer la période de l'après-guerre".

Et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell:

Que l'on retranche tous les mots placés après "La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence" dans l'amendement et qu'on leur substitue les suivants:

"Ont exercé les pouvoirs étendus conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales surtout pour conscrire des hommes pour la défense au pays et, de l'avis de la Chambre, aucun effort total susceptible de répondre aux exigences actuelles de la guerre, aux problèmes domestiques, et à la préparation de la période d'après-guerre, n'est possible sans la mobilisation totale de la richesse, de l'industrie et des capitaux tout comme celle du capital humain".

"La Chambre, en conséquence, demande que lors du prochain plébiscite la population du Canada soit invitée à approuver la conscription complète et efficace des industries de guerre, de la richesse accumulée et des institutions financières simultanément et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggérée de conscription du capital humain".

Après plus ample débat, ledit projet de sous-amendement est proposé à la Chambre et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Blackmore,
Castleden,
Coldwell,
Douglas (Weyburn),
Fair,
Gillis,
Hansell,
Johnston (Bow-River),
MacInnis,
Marshall,
Nicholson,
Nielsen, Mme.
Noseworthy,
Quelch,
Shaw,
Wright—16.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Adamson,
Anderson,
Authier,
Aylesworth,
Bence,
Bercovitch,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Boucher,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Bruce,
Brunelle,
Cardin,
Casselman, Mme. (Edmonton-Est),
Casselman (Grenville-Dundas),
Chevrier,
Church,
Clark,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Corman,
Côté,
Crerar,
Cruickshank,
D'Anjou,
Davidson,
Dechêne,
Denis,
Desmond,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Dubois,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Esling,
Eudes,
Evans,
Farquhar,
Ferland,
Ferron,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,

Furniss,
Gardiner,
Gauthier,
Gershaw,
Gibson,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Grant,
Graydon,
Green,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Harris (Grey-Bruce),
Hatfield,
Hazen,
Healy,
Henderson,
Hill,
Hoblitzell,
Homuth,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jean,
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),
LaCroix (Québec-Montmorency),
Laflamme,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe (Lotbinière),
Leclerc,
Leduc,
Leger,
Little,
Lizotte,
Lockhart,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGibbon,
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
MacKinnon (Kootenay-Est),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
MacNicol,
Marier,
Martin,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mills,
Mullins,
Mulock,
Neill,
Nixon,
O'Neill,
Parent,
Perley,
Picard,
Pinard,
Poirier,
Pottier,
Pouliot,
Power,
Purdy,
Ralston,
Raymond,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Roy,
Ryan,
Sanderson,
Senn,
Sissons,
Slaght,
Soper,
Stirling,
Stokes,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Thorson,
Tremblay,
Tripp,
Turgeon,
Tustin,
Vien,
Ward,
Warren,
Weir,
White,
Whitman,
Winkler,
Wood—190.

La discussion se poursuit et comme ledit projet d'amendement va être proposé à la Chambre;

M. Pouliot, appuyé par M. Lizotte, propose en amendement audit projet d'amendement:

Que l'on retranche dudit amendement tous les mots placés après "la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence" et qu'on leur substitue les suivants:

"Se proposent, relativement à la conscription du capital humain pour service outre-mer, d'adopter un changement d'attitude à la fois injustifié, inopportun et nuisible à la défense du Canada;

"La Chambre, en plus, est d'avis que la défense du Canada devrait toujours avoir priorité sur tout autre engagement envers ou en faveur de tout autre pays, et qu'il irait aussi de l'intérêt du Canada, comme des pays alliés, que les cultivateurs et les employés de ferme soient exemptés du service militaire".

Et un débat s'élevant et se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Neill.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 55 de l'après-midi jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

No 21

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 19 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 18 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De George Louis Bush, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Gertrude Anderson Henderson Bush, de Montréal, P.Q., et qui demeure actuellement à Lachute, P.Q.—M. *Bercovitch.*

M. l'Orateur annonce à la Chambre que le Greffier a reçu du directeur général des élections les certificats d'élection et les rapports des députés suivants, à savoir:

De l'honorable Louis S. St-Laurent, député du district électoral de Québec-est.

De Gaspard Fauteux, écuyer, député du district électoral de Ste-Marie (Montréal).

---

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du onze décembre, 1941, et adressé à Ernest Godbout, de la ville de Québec, province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Com-

munes le district électoral de Québec-est, aux lieu et place du très honorable Ernest Lapointe, décédé, l'honorable Louis S. St-Laurent, 239 Grande Allée, Québec, P.Q., ministre de la justice, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce dix-neuvième jour de février, 1942.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)
*Directeur général des élections.*

---

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du onze décembre, 1941, et adressé à J. A. Villemaire, de Montréal, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes le district électoral de Ste-Marie (Montréal), aux lieu et place d'Hermas Deslauriers, décédé, Gaspard Fauteux, 360 avenue Kensington, Westmount, P.Q., dentiste, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce dix-neuvième jour de février, 1942.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)
*Directeur général des élections.*

---

Après avoir prêté le serment prescrit par la loi, et signé le rôle y afférant, les députés suivants prennent leur siège en Chambre:

L'honorable Louis S. St-Laurent, député du district électoral de Québec-est.

Gaspard Fauteux, écuyer, député du district électoral de Ste-Marie (Montréal).

---

M. Howe, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942.—Etat montrant:

1. Est-ce que la Wartime Housing Limited a accordé un contrat en 1941 pour la construction de maisons ou autres édifices à ou près de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse?
2. Si oui, à qui, quelle est la valeur du contrat, et s'il a dû être interrompu, quelle en est la raison?
3. Est-ce que la Wartime Housing Limited a entrepris des pourparlers avec l'Eastern Woodworkers de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, en 1941 en rapport avec cette construction?
4. Si oui, jusqu'à quel point?
5. L'Eastern Woodworkers a-t-elle reçu un contrat collatéral en 1941 de l'un quelconque des entrepreneurs de la Wartime Housing Limited pour la fourniture de matériaux destinés à l'assemblage de maisons en Nouvelle-Ecosse?
6. Si oui, quelle est la valeur de cette adjudication collatérale?
7. Au cours de l'année 1941, l'Eastern Woodworkers a-t-elle reçu une adjudication de la Wartime Housing Limited pour la construction de maisons n'importe où en Nouvelle-Ecosse?

8. Si oui, où, pour combien de bâtisses et quel est le prix total de l'adjudication?

9. Quel est le coût moyen de chaque catégorie ou modèle de ces constructions une fois complétées, y compris les rues, les trottoirs, les égouts, la tuyauterie et autres dépenses?

10. La Wartime Housing Limited a-t-elle fait arpenter des terrains pour ces maisons en pièces ouvrées d'avance et en série ou pour toute autre bâtisse à ou près de New-Glasgow, N.-E.?

11. Si oui, où étaient situés ces terrains, quel en était le propriétaire ou l'agent, quel en était le prix, qui fit l'arpentage et quels en ont été les frais?

12. La Wartime Housing Limited a-t-elle eu des pourparlers avec M. A. D. McCormick, de New-Glasgow, N.-E., pour l'achat de terrains situés à ou près de New-Glasgow, N.-E.?

13. Si oui, où était situé ce terrain et quel en a été le prix demandé?

14. Qui a recommandé à la Wartime Housing Limited d'entrer en pourparlers avec M. A. D. McCormick?

15. La Wartime Housing Limited a-t-elle payé ou reçu un mémoire de frais quelconque pour le coût du creusage des égouts ou autres dépenses pour tout terrain à ou près de New Glasgow, N.-E.?

16. Si oui, qui a présenté ces notes, quel montant représentaient-elles, et à qui des paiements ont-ils été faits?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Copie du rapport des positions exclues de l'application de la loi du service civil, en vertu des dispositions de l'article 59, du chapitre 22, S.R.C. 1927, au cours de l'année civile 1941.

A la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Fournier (Hull) portant adoption d'une Adresse à son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; sur l'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur l'amendement à l'amendement de M. Pouliot:

Un point d'ordre est soulevé, et M. l'Orateur rend la décision suivante:

M. l'Orateur: L'honorable représentant de Témiscouata a proposé à l'amendement à l'Adresse, un sous-amendement qui renferme les mots suivants:

"La Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence se proposent, relativement à la conscription du capital humain pour service outre-mer, d'adopter un changement d'attitude. . ."

La Chambre ne peut pas recevoir maintenant une modification de ce sous-amendement portant sur un acte futur du Gouvernement. L'article du Règlement qui n'admet pas qu'il ne peut être proposé plus de deux amendements à la fois est bien connu. Pour cette raison, il est nécessaire d'appliquer à un sous-amendement la plus stricte interprétation du Règlement.

Une motion de défiance,—fondée sur le fait que le Gouvernement a changé sa politique serait régulière, mais en fondant une telle motion sur la supposition non établie que le Gouvernement se propose tout simplement de changer d'attitude, on semble tenir le Gouvernement responsable d'une chose qu'il n'a pas encore faite. Si on encourageait ce procédé, il n'y aurait pas de limite au nombre de motions de défiance possibles. Les intentions du Gouvernement sont connues de lui seul et rien ne justifie la présente supposition dans le discours du trône, et elle n'est pas davantage justifiée par la déclaration du premier ministre au cours de la présente session, ni par une mesure quelconque soumise à la Chambre. C'est sur une supposition que l'on demande à la Chambre de se prononcer, sans que le Gouvernement ait l'occasion de la modifier par un autre amendement.

Quel est l'objet d'un amendement? Il vise, d'après May, à modifier une question de manière à rallier les suffrages de ceux qui, sans cette modification, doivent voter contre la question ou s'abstenir de voter. L'impossibilité où le Gouvernement se trouve de proposer un autre amendement dans ce cas est d'autant plus grave parce que l'amendement demande de rejeter l'Adresse et est ainsi une motion de défiance fondée sur des mesures futures du Gouvernement dont la Chambre ne peut rien savoir. Pour cette raison l'amendement est futile et ne peut être accepté. Je déclare donc le sous-amendement irrégulier.

Sur ce, M. Pouliot en appelle à la Chambre de cette décision.

Et M. l'Orateur pose la question à la Chambre dans les termes suivants: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue; et elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Anderson,
Authier,
Bercovitch,
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blanchette,
Bonnier,
Bradette,
Breithaupt,
Bruce,
Brunelle,
Cardin,
Casselman, Mme. (Edmonton-Est),
Casselman (Grenville-Dundas),
Chevrier,
Church,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Corman,
Côté,
Crerar,
Cruickshank,
Davidson,
Dechene,
Denis,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Dubuc,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Factor,
Fair,
Farquhar,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gingues,
Golding,
Goulet,
Graham,
Grant,
Gray,
Green,
Gregory,
Hansell,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Hill,
Hlynka,
Hoblitzell,
Homuth,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jean,
Johnston (Bow-River),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Kuhl,
Laflamme,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe (Lotbinière),
Leader,
Leclerc,
Leduc,
Leger,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGibbon,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie (Vancouver Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
MacKinnon (Kootenay-Est),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
MacNicol,
Marier,
Marshall,
Martin,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mills,
Mullins,
Mulock,
Neill,
Nicholson,
Nielsen, Mme.
Nixon,
O'Neill,
Perley,
Picard,
Pinard,
Poirier,
Pottier,
Power,
Purdy,
Quelch,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,

Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Senn,
Shaw,
Sissons,
Soper,
Stirling,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Thorson,
Tremblay,
Tripp,
Turgeon,
Tustin,
Veniot,
Vien,
Ward,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood,
Wright—182.

CONTRE:

Messieurs

Bertrand (Terrebonne),
Bourget,
Castleden,
Coldwell,
D'Anjou,
Douglas (Weyburn),
Gauthier,
Gillis,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),
LaCroix (Québec-Montmorency),
Lizotte,
McGregor,
MacInnis,
Noseworthy,
Parent,
Pouliot,
Raymond,
Roy—19.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Fournier (Hull), appuyé par M. Macdonald (ville de Brantford):

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable comte d'Athlone, major-général, chevalier de l'ordre très noble de la Jarretière, membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, compagnon de l'ordre du Service distingué, un des aides-de-camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur le projet de motion en amendement de M. Hanson (York-Sunbury):

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

"La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence, au lieu de donner au pays l'orientation si essentielle à une époque décrite avec tant de justesse dans le discours du Trône comme la plus critique de l'histoire du monde, ont cherché, au contraire, à fuir leur responsabilité en tenant un plébiscite qui, de l'aveu de cette Chambre, est la négation du gouvernement responsable.

La Chambre exprime aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas jugé bon de recommander sans délai au Parlement des mesures additionnelles destinées à:

(a) Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités;

(b) Répondre aux besoins impérieux de l'agriculture, de l'industrie et des forces combattantes de la nation;

(c) Préparer la période de l'après-guerre".

Après plus ample débat, ledit projet d'amendement étant mis au vote;

M. Lacombe, appuyé par M. LaCroix (Québec-Montmorency), propose en amendement audit projet d'amendement:

Que l'on retranche tous les mots placés après "La Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence" dans l'amendement et qu'on leur substitue les suivants:

"n'aient pas jugé à propos d'aviser Son Excellence

(*a*) Que le gouvernement doit s'en tenir à ses engagements et au mandat contre la conscription pour service outre-mer qu'il a reçu du peuple canadien lors de l'élection générale tenue le 26 mars, 1940;

(*b*) que les cultivateurs, les employés de ferme, les pêcheurs et les employés de pêche, ainsi que toutes les personnes engagées dans les occupations connexes à l'agriculture et aux industries de guerre, soient exemptés du service militaire".

Et ledit projet d'amendement à l'amendement étant soumis à la Chambre, il est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Bourget,
D'Anjou,
Gauthier,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),
LaCroix (Québec-Montmorency),
Lizotte,
Parent,
Pouliot,
Raymond,
Roy—11.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Anderson,
Authier,
Aylesworth,
Bence,
Bercovitch,
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blanchette,
Bonnier,
Boucher,
Bradette,
Bruce,
Brunelle,
Cardin,
Casselman, Mme. (Edmonton-Est),
Castleden,
Chevrier,
Church,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Corman,
Côté,
Crerar,
Cruickshank,
Davidson,
Dechene,
Denis,
Desmond,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Douglas (Weyburn),
Dubuc,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Factor,
Fair,
Farquhar,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Grant,
Gray,
Graydon,
Green,
Gregory,
Hansell,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Harris (Grey-Bruce),
Hatfield,
Hazen,
Healy,
Henderson,
Hill,
Hlynka,
Hoblitzell,
Homuth,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jean,
Johnston (Bow-River),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Kuhl,
Laflamme,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe (Lotbinière),
Leader,
Leclerc,
Leduc,
Leger,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,

Macdonald (Brantford City), Macdonald (Halifax), Macdonald (Kingston City), McDonald (Pontiac), McGarry, McGibbon, McGregor, McIlraith, MacInnis, McIvor, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Edmonton-Ouest), McKinnon (Kenora-Rainy-River), MacKinnon (Kootenay-Est), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McLean (Simcoe-Est), Macmillan, McNevin (Victoria, Ont.), McNiven (Regina City), MacNicol, Marier, Marshall, Martin, Maybank, Mayhew, Michaud, Mills, Mullins, Mulock, Neill, Nicholson, Nielsen, Mme. Nixon, Noseworthy, Perley, Picard, Pinard, Poirier, Pottier, Power, Purdy, Quelch, Ralston, Reid, Rennie, Rhéaume, Rickard, Roebuck, Ross (Calgary-Est), Ross (Hamilton-Est), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Rowe, Ryan, St-Laurent, Sanderson, Senn, Shaw, Sissons, Soper, Stirling, Stokes, Sylvestre, Taylor, Telford, Thauvette, Thorson, Tremblay, Tripp, Turgeon, Tustin, Veniot, Vien, Ward, Warren, Weir, White, Whitman, Winkler, Wood, Wright—195.

Et après plus ample débat, ledit projet d'amendement est mis aux voix et il est rejeté sur le vote suivant:

Pour:

Messieurs

Adamson, Anderson, Aylesworth, Bence, Black (Cumberland), Black (Yukon), Boucher, Bruce, Casselman (Grenville-Dundas), Church, Desmond, Diefenbaker, Fraser (Peterborough-Ouest), Gray, Graydon, Green, Hanson (York-Sunbury), Harris (Danforth), Hatfield, Hazen, Hoblitzell, Homuth, Jackman, Lockhart, McGregor, MacKinnon (Kootenay-Est), MacNicol, Neill, Ross (St. Paul's), Rowe, Senn, Stirling, Stokes, Tustin, White—35.

Contre:

Messieurs

Abbott, Authier, Bercovitch, Bertrand (Prescott), Bertrand (Terrebonne), Black (Châteauguay-Huntingdon), Blackmore, Blanchette, Bonnier, Bourget, Bradette, Brunelle, Cardin, Casselman, Mme. (Edmonton-Est), Castleden, Chevrier, Claxton, Cleaver, Cloutier, Coldwell, Corman, Côté, Crerar, Cruickshank, D'Anjou, Davidson, Dechene, Denis, Donnelly, Douglas (Queens), Douglas (Weyburn), Dubois, Dubuc, Dupuis, Durocher, Edwards, Emmerson, Eudes, Evans, Factor, Fair, Farquhar, Fauteux, Ferland, Ferron, Fleming, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Fraser (Northumberland, Ont.), Fulford, Furniss, Gardiner, Gauthier, Gershaw,

Gibson,
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Grant,
Gregory,
Hansell,
Hanson (Skeena),
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Henderson,
Hill,
Hlynka,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Johnston (Bow-River),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Kuhl,
Lacombe,
Lacroix(Beauce),
LaCroix (Québec-Montmorency),
Laflamme,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe (Lotbinière),
Leader,
Leclerc,
Leduc,
Leger,
Little,
Lizotte,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGibbon,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
Marier,
Marshall,
Martin,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mills,
Mullins,
Mulock,
Nicholson,
Nielsen, Mme.
Nixon,
Noseworthy,
O'Neill,
Parent,
Picard,
Pinard,
Poirier,
Pottier,
Pouliot,
Power,
Quelch,
Ralston,
Raymond,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Roy,
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Shaw,
Sissons,
Soper,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Thorson,
Tripp,
Turgeon,
Veniot,
Vien,
Ward,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood,
Wright—172.

Et la motion principale, ensuite mise aux voix, est acceptée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Authier,
Bercovitch,
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Bonnier,
Bradette,
Brunelle,
Cardin,
Casselman, Mme. (Edmonton-Est),
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Corman,
Coté,
Crerar,
Cruickshank,
Davidson,
Dechene,
Denis,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Dubois,
Dubuc,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Factor,
Farquhar,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Grant,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Henderson,
Hill,
Hoblitzell,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Laflamme,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe (Lotbinière),
Leader,
Leclerc,
Leduc,
Leger,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,

Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGibbon,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
Marier,
Martin,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mills,
Mullins,
Mulock,
Nielsen, Mme,
Nixon,
O'Neill,
Picard,
Pinard,
Poirier,
Pottier,
Power,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Sissons,
Soper,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Thorson,
Tremblay,
Tripp,
Turgeon,
Veniot,
Vien,
Ward,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood—144.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,
Anderson,
Bence,
Bertrand (Terrebonne),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Boucher,
Bourget,
Bruce,
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Church,
Coldwell,
D'Anjou,
Desmond,
Diefenbaker,
Douglas (Weyburn),
Fair,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gauthier,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hansell,
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Hlynka,
Homuth,
Jackman,
Johnston (Bow-River),
Kuhl,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),
LaCroix (Québec-Montmorency),
Lizotte,
Lockhart,
McGregor,
MacInnis,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacNicol,
Marshall,
Neill,
Nicholson,
Noseworthy,
Parent,
Pouliot,
Quelch,
Raymond,
Ross (St. Paul's),
Rowe,
Roy,
Senn,
Shaw,
Stirling,
Stokes,
Tustin,
White,
Wright—61.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité, à la prochaine séance, pour examiner les Subsides accordés à Sa Majesté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité à la prochaine séance, pour examiner les Voies et Moyens de prélever les Subsides nécessaires à Sa Majesté.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), du comité spécial institué pour dresser et présenter les listes des députés qui composeront les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, présente le rapport suivant:—

Votre comité propose que les députés, dont les noms paraissent dans les listes ci-jointes, composent les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, à savoir:—

## No 1

### Privilèges et Elections

Messieurs

Abbott,
Anderson,
Bertrand *(Laurier)*,
Diefenbaker,
Douglas *(Weyburn)*,
Factor,
Fair,
Fleming,
Gershaw,
Gibson,
Gladstone,
Gray,
Gregory,
Kirk,
Lalonde,
Léger,
Mackenzie *(Vancouver-Centre)*,
MacNicol,
McCuaig,
McDonald *(Pontiac)*,
Mills,
Mutch,
O'Brien,
Pinard,
Pouliot,
Power,
Roy,
Tremblay,
Weir.—29.

(Quorum 10)

## No 2

### Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Bence,
Bertrand *(Laurier)*,
Bertrand *(Terrebonne)*,
Black *(Cumberland)*,
Bourget,
Breithaupt,
Chevrier,
Corman,
Côté,
Crerar,
Douglas *(Queens)*,
Dupuis,
Emmerson,
Eudes,
Factor,
Farquhar,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Fulford,
Gingues,
Golding,
Gregory,
Hanson *(Skeena)*,
Harris *(Danforth)*,
Hatfield,
Healy,
Howden,
Howe,
Isnor,
Jackman,
Jaques,
Jean,
Kirk,
LaCroix *(Québec-Montmorency)*,
Little,
Lizotte,
Lockhart,
MacInnis,
MacKinnon *(Kootenay-Est)*,
McCulloch,
McIvor,
McKinnon *(Kenora-Rainy-River)*,
McNiven,
Maybank,
Mills,
Mullins,
Nicholson,
Nielsen (Mme),
Nixon,
O'Brien,
O'Neill,
Picard,
Pouliot,
Roebuck,
Ross *(Calgary-Est)*,
Ross *(Souris)*,
Shaw,
Sissons,
Turner,
White,
Whitman.—60.

(Quorum 20)

## No 3

## Bills Privés

Messieurs

Bonnier,
Boucher,
Casselman, Mme *(Edmonton-Est)*,
Castleden,
Chambers,
Cleaver,
Cloutier,
Côté,
d'Anjou,
Donnelly,
Douglas *(Queens)*,
Dubois,
Durocher,
Factor,
Fournier *(Hull)*,
Gershaw,
Gibson,
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Graham,
Hansell,
Harris *(Grey-Bruce)*,
Hazen,
Healy,
Hlynka,
Hoblitzell,
Howden,
Jutras,
Lacombe,
LaCroix *(Québec-Montmorency)*,
Lapointe *(Lotbinière)*,
Lockhart,
Macdonald *(Halifax)*,
Macdonald *(Brantford-ville)*,
MacKenzie *(Lambton-Kent)*,
McGregor,
McIlraith,
Matthews,
Mayhew,
Parent,
Poirier,
Ross *(St. Paul's)*,
Roy,
Senn,
Stokes,
Telford,
Tomlinson,
Veniot,
Wood.—50.

(Quorum 15)

## No 4

## Banques et Commerce

Messieurs

Bercovitch,
Black *(Cumberland)*,
Blackmore,
Blair,
Breithaupt,
Claxton,
Cleaver,
Coldwell,
Donnelly,
Dubuc,
Eudes,
Fontaine
Fournier *(Hull)*,
Fraser *(Northumberland)*,
Fraser *(Peterborough-ouest)*,
Graham,
Gray,
Hanson *(York-Sunbury)*,
Harris *(Danforth)*,
Hazen,
Hill,
Jackman,
Jaques,
Jean,
Kinley,
Lacroix *(Beauce)*,
Laflamme,
Lapointe *(Lotbinière)*,
Macdonald *(Halifax)*,
Macdonald *(Brantford-ville)*,
MacMillan,
McCann,
McGeer,
McIlraith,
McNevin,
Marier,
Martin,
Maybank,
Mayhew,
Moore,
Perley,
Picard,
Raymond,
Ross *(St. Paul's)*,
Ross *(Calgary-Est)*,
Slaght,
Thorson,
Tucker,
Ward,
Woodsworth—50.

(Quorum 15)

**No 5**

**Comptes Publics**

---

Messieurs

Abbott,
Anderson,
Authier,
Bercovitch,
Black *(Yukon)*,
Blanchette,
Boucher,
Bourget,
Brooks,
Casselman, Mme *(Edmonton-Est)*,
Church,
Clark,
Côté,
Cruickshank,
Desmond,
Ferland,
Fleming,
Fontaine,
Fournier *(Hull)*,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Fraser *(Northumberland)*,
Fulford,
Gladstone,
Golding,
Grant,
Graydon,
Henderson,
Homuth,
Isnor,
Johnston *(Bow-River)*,
Leader,
MacInnis,
McCubbin,
McDonald *(Pontiac)*,
McGeer,
McIvor,
Marshall,
Mullins,
Mulock,
Purdy,
Rickard,
Roebuck,
Ross *(Hamilton-Est)*,
Slaght,
Thorson,
Tremblay,
Tripp,
Veniot,
Winkler,
Wright.—50.

(Quorum 15)

**No 6**

**Agriculture et Colonisation**

---

Messieurs

Authier,
Aylesworth,
Bertrand *(Prescott)*,
Black *(Châteauguay-Huntingdon)*,
Blair,
Cardiff,
Clark,
Cloutier,
Cruickshank,
Davidson,
Dechêne,
Desmond,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas *(Weyburn)*,
Douglas *(Queens)*,
Evans,
Fair,
Ferron,
Fontaine,
Furniss,
Gardiner,
Golding,
Hallé,
Hatfield,
Henderson,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe *(Lotbinière)*,
Leader,
Leclerc,
Léger,
Lizotte,
MacDiarmid,
MacKenzie *(Lambton-Kent)*,
McCuaig,
McCubbin,
McGarry,
McNevin,
Matthews,
Mullins,
Nielsen (Mme),
Perley,
Poirier,
Quelch,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Ross *(Souris)*,
Ross *(Middlesex-Est)*,
Ross *(Moose-Jaw)*,
Rowe,
Senn,
Soper,
Sylvestre,
Turgeon,
Tustin,
Ward,
Weir,
Wright—60.

(Quorum 20)

## No 7

### Règlement

Messieurs

Bertrand *(Prescott)*,
Brunelle,
Cardiff,
Denis,
Douglas *(Weyburn)*,
Edwards,
Golding,
Graydon,
Jaques,
MacLean *(Cap-Breton nord-Victoria)*,
Marier,
Marshall,
McGibbon,
McLarty,
McLean *(Simcoe-Est)*,
O'Neill,
Rennie,
Ross *(Moose-Jaw)*,
Stokes,
Sylvestre.—20.

(Quorum 8)

## No 8

### Marine et Pêcheries

Messieurs

Bradette,
Brooks,
Brunelle,
Crête,
Dechêne,
Farquhar,
Ferron,
Gauthier,
Gillis,
Green,
Hanson *(Skeena)*,
Hazen,
Hill,
Kinley,
Kuhl,
Lafontaine,
Lapointe *(Matapédia-Matane)*,
Leduc,
Macdonald *(Ville de Kingston)*,
MacInnis,
MacKenzie *(Neepawa)*,
MacMillan,
McLean *(Simcoe-Est)*,
Neill,
Pottier,
Reid,
Roy,
Ryan,
Stirling,
Telford,
Tomlinson,
Tripp,
Tustin,
Veniot,
Warren.—35.

(Quorum 10)

## No 9

### Mines, forêts et cours d'eau

Messieurs

Adamson,
Authier,
Bence,
Black *(Yukon)*,
Bradette,
Crerar,
d'Anjou,
Edwards,
Esling,
Evans,
Furniss,
Grant,
Hansell,
Hurtubise,
Johnston *(Bow-River)*,
Lacroix *(Beauce)*,
Lafontaine,
Leduc,
Little,
MacNicol,
McCann,
McCulloch,
McDonald *(Pontiac)*,
McKinnon *(Kenora-Rainy River)*,
Nielsen (Mme),
Parent,
Sanderson,
Sinclair,
Sylvestre,
Tremblay,
Tripp,
Turner,
Ward,
Warren,
White.—35.

(Quorum 10)

## No 10

### Relations industrielles et internationales

Messieurs

Abbott,
Blackmore,
Bruce,
Church,
Côté,
Dubuc,
Eudes,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Goulet,
Hanson *(Skeena)*,
Homuth,
Jean,
Laflamme,
Lafontaine,
Léger,
MacInnis,
MacKenzie *(Neepawa)*,
MacMillan,
MacNicol,
McCann,
McGarry,
McNiven,
Massey,
Mutch,
Neill,
Nixon,
Pottier,
Roebuck,
Ross *(Calgary-Est)*,
Ross *(Hamilton-Est)*,
Sanderson,
Slaght,
Stirling,
Taylor,
Turgeon.—35.

(Quorum 10)

## No 11

### Débats

Messieurs

Blanchette,
Claxton,
Esling,
Hlynka,
Jutras,
Pinard,
Pouliot,
Ross *(Middlesex-Est)*,
Ross *(Moose-Jaw)*,
Rowe,
Shaw,
Sinclair.—12.

(Quorum 7)

## No 12

### Impressions

(Membres qui agissent au nom des Communes)

---

Messieurs

Bercovitch,
Bertrand (*Terrebonne*),
Blanchette,
Bourget,
Casselman (*Grenville-Dundas*),
Castleden,
Chambers,
Chevrier,
Claxton,
Corman,
Denis,
Dubois,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Esling,
Evans,
Ferland,
Fleming,
Fraser (*Peterborough-ouest*),
Furniss,
Goulet,
Grant,
Green,
Hallé,
Healy,
Hlynka,
Hoblitzell,
Hurtubise,
Kuhl,
Leader,
MacDiarmid,
MacKinnon (*Kootenay-Est*),
MacLean (*Cap-Breton Nord-Victoria*),
McGregor,
McNevin,
Mills,
Moore,
Mulock,
Nicholson,
Purdy,
Rhéaume,
Ross (*St-Paul's*),
Sinclair,
Sissons,
Soper,
Tucker,
Tustin,
Weir,
White,
Whitman,
Winkler,
Wood.—54.

## No 13

### Bibliothèque

(Membres qui agissent au nom des Communes)

---

Monsieur l'Orateur et messieurs

Adamson,
Aylesworth,
Black (*Châteauguay-Huntingdom*),
Bruce,
Cardiff,
Casselman (*Grenville-Dundas*),
Castleden,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*),
Gershaw,
Goulet,
Graham,
Green,
Henderson,
Howden,
Hurtubise,
Jaques,
Jean,
Lizotte,
Macdonald (*Halifax*),
MacKenzie (*Neepawa*),
MacKenzie (*Lambton-Kent*),
MacMillan,
Marier,
Martin,
Mayhew,
Moore,
Poirier,
Pouliot,
Purdy,
Raymond,
Reid,
Rickard,
Ross (*St-Paul's*),
Shaw,
Telford,
Thauvette,
Warren,
Winkler,
Wood,
Woodsworth.—44.

**No 14**

**Restaurant**

(Membres qui agissent au nom des Communes)

---

Monsieur l'Orateur et messieurs

Black *(Yukon)*,
Dupuis,
Edwards,
Farquhar,
Furniss,
Goulet,
Howden,
Jaques,
Laflamme,
Lafontaine,
Macdonald *(Ville de Brantford)*,
MacInnis,
McGregor,
McIvor,
Mayhew,
Pinard,
Purdy,
Rhéaume,
Thauvette,
Tucker,
Tustin.—21.

Sur proposition de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), ledit rapport est adopté.

Sur proposition de Mackenzie King, il est résolu,—Que chaque comité permanent soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à 6.30 heures p.m., jusqu'à demain, à 3 heures p.m.

# No 22

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 20 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 19 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De Wandless Joseph Henry Verdon, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Doris Lillian Sarah Green Verdon, de Montréal, P.Q.—M. *Abbott.*

Le Greffier de la Chambre dépose aussi sur le Bureau le onzième rapport du greffier des pétitions exposant qu'il a examiné la pétition suivante, présentée le 19 courant:—

> De P. O. Lee et 1,146 autres personnes qui demandent que tous les Japonais adultes domiciliés au Canada soient internés pour la durée des hostilités.—M. *Mayhew.*

et qu'il a constaté qu'elle n'est pas conforme aux dispositions de l'article 68 du Règlement sous les chefs suivants:

1. Cette pétition est adressée au très honorable Mackenzie King, premier ministre du Canada, au lieu d'être adressée "A l'honorable Chambre des Communes en Parlement assemblée".

2. La pétition ne formule pas de prière.

3. La signature du député qui présente la pétition ne figure pas sur cette dernière.

Pour ces motifs la pétition ne doit pas être reçue.

44564—6½

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada durant l'année expirant le 31 mars 1943, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 20 février, 1942.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et subsides sont transmis pour étude au comité des subsides.

M. Mackenzie King propose,—Que le lundi, 23 février, 1942, et subséquemment jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement aient priorité, chaque séance, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des projets de lois, les questions des députés et les avis de motions pour le dépôt de documents.

Après discussion, ladite motion, mise au voix, est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que MM. Black (Yukon), Dupuis, Edwards, Farquhar, Furniss, Goulet, Howden, Jaques, Laflamme, Lafontaine, Macdonald (Ville de Brantford), MacInnis, McGregor, McIvor, Mayhew, Pinard, Purdy, Rhéaume, Thauvette, Tucker et Tustin ont été nommés pour aider son Honneur l'Orateur dans l'administration du Restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres pour le Restaurant.

Et que le Greffier transmette ledit message au Sénat.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les Membres du Comité des Impressions, savoir,—Messieurs Bercovitch, Bertrand *(Terrebonne)*, Blanchette, Bourget, Casselman *(Grenville-Dundas)*, Castleden, Chambers, Chevrier, Claxton, Corman, Denis, Dubois, Dupuis, Durocher, Edwards, Emmerson, Esling, Evans, Ferland, Fleming, Fraser *(Peterborough-ouest)*, Furniss, Goulet, Grant, Green, Hallé, Healy, Hlynka, Hoblitzell, Hurtubise, Kuhl, Leader, MacDiarmid, MacKinnon *(Kootenay-Est)*, MacLean, *(Cap-Breton-Nord-Victoria)*, McGregor, McNevin, Mills, Moore, Mulock, Nicholson, Purdy, Rhéaume, Ross *(St. Paul's)*, Sinclair, Sissons, Soper, Tucker, Tustin, Weir, White, Whitman, Winkler et Wood, agiront, de la part de la Chambre, comme membres dudit comité mixte.

Et que le Greffier transmette ledit message au Sénat.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur l'Orateur et Messieurs Adamson, Aylesworth, Black *(Châteauguay-Huntingdon)*, Bruce, Cardiff, Casselman *(Grenville-Dundas)*, Castleden, Emmerson, Eudes, Farquhar, Fontaine, Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*, Gershaw, Goulet, Graham, Green, Henderson, Howden, Hurtubise, Jaques, Jean, Lizotte, Macdonald *(Halifax)*, MacKenzie *(Neepawa)*, MacKenzie *(Lambton-Kent)*, MacMillan, Marier, Martin, Mayhew, Moore, Poirier, Pouliot, Purdy, Raymond, Reid, Ric-

kard, Ross *(St. Paul's)*, Shaw, Telford, Thauvette, Warren, Winkler, Wood et Woodsworth, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Et que le Greffier transmette ledit message au Sénat.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1941, en vertu de l'article 114, du chapitre 24, 24-25 George V.

Aussi,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1941, conformément à la clause 21 du chapitre 23, S.R.C., 1927.

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942:—Relevé indiquant:

1. Le coût total du recrutement pour (*a*) l'armée, (*b*) la marine et (*c*) l'aviation, depuis le commencement de la guerre;

2. Le coût total de la campagne de recrutement menée en mai, juin et juillet 1941;

3. Le coût total de la construction et de l'aménagement des camps qui ont servi à l'entraînement des hommes sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales;

4. Le coût total assumé par le ministère des Services nationaux de guerre pour l'appel des hommes à l'entraînement sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales;

5. Le coût total assumé par le ministère de la Défense nationale pour l'entraînement des hommes appelés sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales.

M. Ralston, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942:—Etat montrant:

1. Quelle superficie de terrain le gouvernement a-t-il achetée pour l'expansion: (*a*) de l'aéroport de Debert: (*b*) du camp militaire de Debert?

2. De qui a-t-il acheté ce terrain et quel est le prix payé dans chaque cas?

3. Existe-t-il des portions de terrains ainsi achetés par le gouvernement à cet endroit qui n'auraient pas encore été payés?

4. Si oui, quels en sont les propriétaires et pourquoi un règlement n'a-t-il pas été effectué?

M. Mackenzie King propose,—Que mardi, le 24 février, 1942, la séance de la Chambre soit tenue à huis-clos jusqu'à ce qu'elle en décide autrement, et que tous les étrangers soient exclus, par ordre, de cette séance secrète; pourvu, toutefois, que cette décision n'affecte, en aucune manière, le privilège dont jouissent les membres du Sénat d'assister aux débats de la Chambre.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier dans le but d'étudier un certain projet de résolution relative à la tenue d'un scrutin parmi les électeurs autorisés sur toute question présentée par voie de plébiscite:

M. McLarty propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et une discussion s'élevant, ladite discussion est ajournée sur une motion de M. Hanson (York-Sunbury).

Sur une motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à six heures du soir jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 23

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 23 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur annonce à la Chambre que le greffier a reçu du directeur général des élections le certificat d'élection et le rapport du député suivant, à savoir:

De l'honorable Humphrey Mitchell, député du district électoral de Welland.

---

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du onze décembre, 1941, et adressé à Hugh J. Henderson, de Welland, province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes le district électoral de Welland, aux lieu et place d'Arthur B. Damude, décédé, l'honorable Humphrey Mitchell, Ottawa, Ontario, ministre du Travail, a été déclaré élu.

Donné sous nos seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt-troisième jour de février, 1942.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)
*Directeur général des élections.*

---

L'honorable Humphrey Mitchell, député du district électoral de Welland, après avoir prêté le serment prescrit par la loi, et signé le rôle y afférant, prend son siège en Chambre.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle somme totale a été dépensée par le gouvernement en capitaux pour aider à des corporations privées?

2. Quel est le nom de chaque corporation ainsi aidée par des capitaux versés par le gouvernement?

3. Quel est le montant total accordé à chaque corporation?

4. Pour quelle fin chacun de ces octrois a-t-il été fait?

5. Le gouvernement s'est-il engagé à faire d'autres octrois en fournissant des capitaux à l'une ou l'autre de ces corporations?

6. Si oui, quel est le montant additionnel engagé dans chaque cas et quelle est la raison de l'octroi additionnel?

7. Le gouvernement a-t-il versé d'autres sommes en outre des octrois en capitaux à une corporation privée quelconque pour lui aider à augmenter son chiffre de production?

8. Si oui, quels sont les noms de ces corporations auxquelles des paiements de cette nature ont été versés?

9. Quel montant dans chaque cas?

10. Pour quelles fins expresses ces paiements ont-ils été versés?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 février, 1942:—Copie de tous les arrêtés en conseil adoptés en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 février, 1942:—Copie de toutes les lettres, télégrammes, ou autres documents échangés entre le Premier ministre, le Ministre des Finances, ou n'importe quel officier du gouvernement, et le trésorier provincial ou un autre officier quelconque des gouvernements provinciaux, au sujet du projet d'abandon des avenues d'impôt sur les revenus et les corporations.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 février, 1942:—Copie de toutes les lettres, télégrammes, arrêtés en conseil et autres documents qui se trouvent entre les mains du gouvernement, au sujet de la nomination de la Commission royale sur la construction maritime dans les provinces d'Ontario et de Québec, ainsi que la copie de toutes les recommandations faites par ladite Commission royale, et tout rapport ou rapports des bureaux d'arbitrage et d'enquête sous l'empire de la loi d'enquête sur les différends ouvriers relativement à chacune ou à toutes les compagnies qui figurent dans l'état annexé à l'arrêté en conseil C.P. 629, du 26 janvier, 1942, et les employés de ces compagnies.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport sur le travail accompli et les dépenses faites jusqu'au 31 décembre, 1941, en même temps que les dépenses prévues pour 1942, sous l'empire du chapitre 12, Statuts du Canada 1929, pour la construction par les chemins de fer nationaux du Canada de certaines améliorations et aménagements des voies ferrées, construction et autres travaux à la gare termini de Montréal et ses environs.

Aussi,—Trente-septième rapport des commissaires de transport du Canada (autrefois les commissaires des chemins de fer) pour l'année terminée le 31 décembre, 1941.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—1. Des changements seront-ils apportés à la façon de rédiger les dossiers des armées de Sa Majesté pour permettre aux municipalités de connaître, comme à la dernière guerre, le nom de leurs concitoyens enrôlés?

2. Combien d'hommes se sont enrôlés dans les rangs des armées de Sa Majesté: (*a*) pour la défense au pays; (*b*) pour service au dehors?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Nicholson,—1. Quelle a été la consommation apparente au Canada pour chacune des années de 1937 à 1941 inclusivement de: (*a*) spiritueux, (*b*) boissons à base de malt; (*c*) vins?

2. Des représentants de l'église ou des sociétés de tempérance ont-ils rencontré le gouvernement en octobre 1941?

3. Si oui, le gouvernement a-t-il approuvé ou désapprouvé les représentations soumises par la délégation?

4. Quelle somme est consacrée par le ministère des services nationaux de guerre pour défrayer le coût d'une campagne d'éducation destinée à décourager l'usage des liqueurs alcooliques?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Winkler,—1. Le gouvernement a-t-il des accords ou contrats avec d'autres municipalités que la corporation de la cité d'Ottawa pour des services ordinairement à la charge des municipalités?

2. Quelle est l'évaluation des terrains et édifices du gouvernement à Ottawa?

3. Quelle relation ou proportion ce chiffre représente-t-il par rapport à l'évaluation municipale de la corporation d'Ottawa?

Par M. Church,—1. Le gouvernement étudie-t-il l'à-propos de rétablir les primes versées aux commissions scolaires ou les commissions d'éducation pour l'entraînement des cadets, et pour le coût des uniformes et des instructeurs?

2. Quelle a été la pratique dans le passé?

3. Quelle est-elle à l'heure actuelle?

4. Y apportera-t-on quelque changement de façon à aider le recrutement pour l'armée de réserve?

5. Le gouvernement a-t-il reçu quelques demandes à cet effet?

6. Si oui, que se propose-t-il de faire?

Par M. Hatfield,—1. Combien d'établissements manufacturiers au Canada, s'il y en a, ont fermé leurs portes à cause du plafonnement des prix sur les articles manufacturés alors que cette restriction n'existe pas sur les matières premières?

2. La commission des prix et du commerce en temps de guerre fait-elle verser, de par son autorité, un boni d'importation sur une denrée comestible quelconque ou des articles manufacturés?

3. Si oui, sur combien d'articles et quels sont-ils?

4. Verse-t-on un boni sur certains articles au Canada afin de conserver leur coût au consommateur au-dessous du plafond des prix?

5. Si oui, sur combien d'articles et quels sont-ils?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hazen,—1. Le gouvernement a-t-il loué une partie de l'édifice connu sous le nom de Golden Ball Garage, au coin des rues Sydney et Union, dans la ville de St-Jean, Nouveau-Brunswick?

2. Si oui, quelle partie, de qui et à quel loyer?
3. Quand l'a-t-on loué et pour combien de temps?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy,—1. Quel est le médecin de Québec, chargé d'examiner les employés des deux sexes qui travaillent aux Arseneaux du Dominion à Québec et à Valcartier?

2. Depuis le début de la guerre, quel salaire lui a été payé, chaque mois, soit pour les examens, soit à la suite d'accidents aux ouvriers et ouvrières?

3. Quelle est la somme totale qui lui a été versée pour dépenses, salaires et honoraires, de toutes sortes?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker,—1. Combien de soldats ont été renvoyés d'outre-mer depuis le commencement de la présente guerre (*a*) pour inaptitude au service? (*b*) parce qu'ils n'étaient pas susceptibles de faire de bons soldats?

2. Parmi ce nombre combien sont encore au service de l'armée canadienne?

3. Parmi ceux qui sont de retour (*a*) combien ont présenté une application pour pension? (*b*) combien en ont été jugés dignes? (*c*) combien d'appels ont été interjetés par ceux à qui on avait refusé une pension? (*d*) parmi ceux-ci (i) combien ont été classés définitivement? (ii) combien en reste-t-il à entendre? (iii) dans combien de cas l'appel a-t-il été maintenu?

4. Quelle somme totale a été versée jusqu'à date et depuis le début des hostilités en pensions militaires pour la guerre présente?

Par M. Church,—En fractionnant la somme de $1,244,129.11 déboursée pour la campagne d'épargne de guerre jusqu'à la fin de 1941, quels montants représentent: (*a*) les salaires, (*b*) frais de voyages, (*c*) d'hôtels, (*d*) de repas et de banquets, (*e*) de réception, (*f*) de placards, (*g*) de publicité dans les journaux et revues, (*h*) de radio, (*i*) d'annonces et de réceptions locales, et autre publicité, (*j*) de rémunération versée au personnel?

Par M. White,—1. Est-ce un règlement du ministère de la Défense nationale d'obliger une personne qui n'a jamais servi dans l'armée ou qui n'est pas graduée du Collège militaire royal et qui désire entrer dans l'armée comme officier de s'enrôler d'abord comme simple soldat et de faire du service pendant plusieurs mois avant d'être envoyée à l'entraînement comme officier?

2. Y a-t-il des exceptions ou des exemptions à cette règle; et, s'il y en a, quand ces exceptions ou exemptions furent-elles édictées, à quelles catégories de personnes s'appliquent-elles, dans quelles parties du Canada sont-elles en force, quelle est la nature de ces exemptions ou exceptions et pourquoi furent-elles édictées?

3. Existe-t-il des comités pour choisir de jeunes Canadiens, anglais et français, pour les entraîner comme officiers sans servir comme simples soldats?

4. Si de semblables comités existent, quels sont les membres de ces divers comités, quelles sont les qualifications militaires de chaque membre, quand ont-ils été constitués et où se trouvent-ils?

5. Combien de jeunes gens, (*a*) de langue anglaise, (*b*) de langue française, ont été désignés par ces comités pour leur permettre de s'entraîner comme officiers sans avoir d'abord servi comme simples soldats?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Marshall,—1. Quels montants ont été recueillis durant chacune des années 1939, 1940 et 1941, par la vente des certificats et des timbres d'épargne de guerre?

2. Quelles ont été les dépenses assumées, au cours de chacune desdites années, pour la vente des certificats et des timbres d'épargne de guerre en: (*a*) frais d'annonces et de ventes; (*b*) frais d'impression de certificats et de timbres; (*c*) compilation des statistiques; (*d*) dépenses du comité de publicité des finances de guerre; (*e*) frais d'administration du comité national; (*f*) dépenses de voyages; (*g*) messages télégraphiques et téléphoniques; (*h*) timbres-poste et divers; (*i*) dépenses des comités provinciaux; (*j*) dépenses de voyages; (*k*) messages télégraphiques et téléphoniques; (*l*) timbres-poste; (*m*) divers?

Par M. Black (Cumberland),—1. Durant chacune des années civiles écoulées de 1937 à 1941, inclusivement, combien a-t-on payé ou combien a-t-on gagné, en Nouvelle-Ecosse, en subventions ou en primes, pour (*a*) la morue sèche, (*b*) la morue marinée, (*c*) le hareng mariné, (*d*) le maquereau mariné, et (*e*) le hareng macéré au vinaigre?

2. Quels sont les noms des personnes ou des firmes à qui ont a versé des subventions ou des primes pour le hareng macéré au vinaigre, au cours des années civiles écoulées de 1937 à 1941, inclusivement, en faisant connaître le montant payé à ou réclamé par chacune des personnes ou des firmes dans chacune des années, et, dans chaque cas, la quantité de poisson?

Par M. Black (Cumberland),—1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il acheté ou loué des terrains et édifices de la Standard Clay Products Limited, à ou près de New-Glasgow, en Nouvelle-Ecosse, dans le but d'y établir un centre d'entraînement militaire?

2. Dans l'affirmative, quelles sommes a-t-on payées ou sont dues, au 31 décembre 1941, à la Standard Clay Products Limited, (*a*) en prix d'achat, (*b*) en loyer, pour ces terrains et édifices?

3. Au 31 décembre 1941, combien a-t-on dépensé en tout pour ce centre d'entraînement, (*a*) en embellissements des terrains, (*b*) en réparations ou améliorations aux édifices, (*c*) en nouveaux édifices, (*d*) en aménagements et installations aux édifices et sur les lieux, (*e*) en tous autres frais?

4. Le ministère a-t-il conclu des contrats avec la Eastern Woodworkers pour les constructions et les matériaux au camp d'entraînement militaire situé à New-Glasgow, en Nouvelle-Ecosse, au cours des années 1940 et 1941?

5. Dans l'affirmative, quelle en est la nature et quelle en est la valeur?

6. Le ministère a-t-il fait achat de bois de construction de la Eastern Woodworkers pour ce centre d'entraînement?

7. Dans l'affirmative, quelle en a été la quantité et le coût au cours des années 1940 et 1941?

Par M. Church,—1. Jusqu'au 31 décembre, 1941, quel est le montant total des dépenses assumées (*a*) par le gouvernement du Canada, (*b*) par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada ou ses subsidiaires, pour la nouvelle gare des chemins de fer nationaux à Montréal, en frais de creusage, de construction d'édifices, de mobilier, garniture, outillage de toute espèce, ainsi que pour le nouvel arrangement des voies, des cours et autres dispositions prises pour l'organisation du nouveau terminus?

2. A combien évalue-t-on les sommes qui seront nécessaires pour terminer ce projet?

3. A quelle date prévoit-on le terminer?

4. Quelle est (*a*) la quantité d'acier, en tonnes, livré au 31 décembre 1941, destiné à cette entreprise; (*b*) la quantité d'acier, en tonnes, qu'il faudra encore, suivant les prévisions, pour compléter cette entreprise, en plus de ce qui a été livré jusqu'au 31 décembre 1941?

5. A-t-on refusé à des municipalités de l'acier (*a*) pour la construction de tramways, (*b*) pour autres améliorations aux services publics ou autres services municipaux qui ne peuvent être ajournés jusqu'à la fin de la guerre?

6. Quelle ligne de conduite a été suivie et adoptée?

7. Quelles sont les municipalités auxquelles de semblables refus ont été adressés?

8. Le réseau des chemins de fer nationaux, service public, construit-il de nouveaux wagons, d'autre outillage ou amélioration, et se procure-t-il de l'outillage refusé aux services publics municipaux?

Par M. Reid,—1. La compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien a-t-elle fait application à la commission des Transports pour lui demander de relier l'une de ses lignes à celles des Chemins de fer Nationaux du Canada aux limites de l'aéroport d'Uplands?

2. La requête a-t-elle été accordée?

3. Sinon, quelles raisons a-t-on données pour rejeter l'application du Pacifique-Canadien?

4. Quels motifs le Pacifique-Canadien a-t-il fait valoir auprès de la commission des Transports pour démontrer le besoin d'un double service ferroviaire à l'aéroport d'Uplands?

5. Combien de tonnes d'acier le Pacifique-Canadien a-t-il utilisées dans la construction de la ligne reliant Prescott à Uplands?

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church,—Quels règlements sont actuellement à l'étude dans le but d'abolir le salut pour les membres des armées de Sa Majesté, lorsqu'ils ne sont pas en exercice?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Perley,—1. Combien a-t-on présenté de réclamations au ministère de l'Agriculture pour l'allocation de réduction des emblavures, antérieurement au 31 janvier, 1942, dans chacune des trois provinces des Prairies?

2. Combien de ces réclamations ont été payées (*a*) en entier, (*b*) en partie, (*c*) ont été rejetées?

3. Combien a-t-on payé, dans chacune des trois provinces des Prairies, relativement à ces réclamations?

4. En vertu de l'allocation de réduction des emblavures, combien a-t-on émis de chèques (*a*) de $1,000 à $5,000, (*b*) de $5,000 à $10,000, (*c*) de plus de $10,000?

5. Quel a été le nombre des allocations payées en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, dans chacune des trois provinces des Prairies, et quel a été le montant total payé dans chacune des provinces?

6. Combien d'agriculteurs ont reçu de l'argent en vertu du règlement relatif au revenu des terres dans chacune des trois provinces des Prairies, et combien a-t-on payé antérieurement au 31 janvier 1942?

Par M. Gillis,—1. Combien de terrains le ministère de la Défense nationale a-t-il expropriés pour le champ d'artillerie à Tracadie, au Nouveau-Brunswick?

2. De qui en a-t-on fait l'acquisition?

3. Combien a-t-on payé pour chaque terrain?

4. Combien de cas n'ont pas encore été réglés?

5. Quel était le montant des taxes scolaires, municipales et de voirie redevables pour chaque terrain?

6. Comment a-t-on reglé le paiement de ces taxes?

7. Combien le ministère de la Justice a-t-il payé à Clovis P. Richard, M.A.L. (avocat-délégué), pour la recherche des titres, la rédaction des titres de propriété, etc., pour chaque terrain, en fournissant un état détaillé?

8. Quelle méthode a-t-on suivie pour déterminer l'évaluation des divers lots situés dans cette région?

9. A-t-on eu à enregistrer des plaintes de la part de quelqu'un sur la méthode suivie pour induire les colons à céder leurs terres au ministère?

10. Quelques-uns des propriétaires ont-ils protesté contre le règlement ou les montants qui leur ont été offerts pour le paiement de leurs terres; et dans l'affirmative, quels en sont les noms?

11. Quelques-unes de ces personnes ont-elles offert leurs terrains gratuitement pour servir aux fins prévues pour la durée de la guerre, plutôt que d'accepter l'offre du ministère? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms?

12. Quelle entente a-t-il été conclue avec ceux qui vivaient sur des terrains, avec l'approbation du gouvernement du Nouveau-Brunswick, mais sans détenir de titres; combien a-t-on versé dans chaque cas, et par qui ces montants ont-ils été payés?

13. Qui a fait l'évaluation de chacun de ces terrains?

14. Ce district est-il dans un centre de langue française?

15. Les évaluateurs chargés d'en venir à une entente avec les gens pour la vente de leurs terres parlaient-ils le français? Si non, comment l'évaluateur s'est-il entretenu avec le colon ou le propriétaire de la terre, et qui a fait fonction d'interprête?

16. Combien lui a-t-il été payé, en donnant les détails de son compte, à la fois comme interprête et comme chauffeur de taxi pour l'évaluateur?

17. Combien y a-t-il de ces lots dans le comté de Northumberland, (si tel est le cas), et en est-on venu à un règlement avec les gens vivant à cet endroit?

18. Le ministère a-t-il l'intention d'agrandir ce champ? Dans l'affirmative, de quel côté se fera l'agrandissement?

19. Quelle somme d'argent a-t-on payée, en règlement ou en compensation, à la commission d'administration de la succession de George Dignard; comment a-t-on computé ce montant; à combien de lots s'appliquait la transaction?

20. A-t-on démoli quelques maisons sur les terres pour lesquelles il n'y a pas encore eu de règlement? Dans l'affirmative, quels en sont les propriétaires?

Par M. Roy,—1. Le gouvernement fédéral a-t-il déjà payé un octroi, directement ou par l'entremise du gouvernement provincial de Québec, à l'école des Pêcheries de Ste-Anne de la Pocatière, P.Q.?

2. Si oui, quel montant, pour quelles années?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Reid,—1. Quel est l'administrateur des huiles de foie de roussette et de foie de poissons pour la Colombie-Britannique?

2. De quel ministère relève cet administrateur?

3. Quel était son emploi avant sa nomination au poste actuel?

4. Quel salaire reçoit-il?

5. Le ministère des Pêcheries a-t-il autorité ou juridiction sur cet administrateur?

6. Le ministère des Pêcheries est-il consulté par l'administrateur sur les questions relatives à la fixation des prix?

7. Quel est le prix maxima alloué aux pêcheurs de la Colombie-Britannique pour les huiles de foie de roussette et d'autres poissons?

8. A-t-on établi un prix maxima pour les huiles de foie de poissons transformées et vendues aux intermédiaires ou au public par les fabricants de ces huiles de poissons?

9. Quel prix paie-t-on aux pêcheurs des Etats-Unis pour les huiles de foie de roussette et d'autres poissons?

10. Quel prix chargent ceux qui transforment les huiles de foie de poissons aux acheteurs aux Etats-Unis?

Par M. Bruce,—1. Quel est le montant total d'argent dépensé par le gouvernement pour la construction des agrandissements et des réparations nécessaires à la transformation de l'usine de chaudières à vapeur de la John Inglis, pour lui permettre de fabriquer des mitrailleuses Bren?

2. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour le nouvel outillage installé dans cette usine?

3. Quelle était la valeur du vieil outillage transporté dans cette usine?

Par M. Marshall,—Combien a-t-on payé, en loyer au cours de chacune des années écoulées de 1936 à 1941 inclusivement, à l'"*International Business Machines Limited*" pour les machines commerciales et de comptabilité utilisées par les divers ministères du gouvernement?

Par M. Nicholson,—1. A quels endroits, au Canada, la "*Wartime Housing Limited*" a-t-elle construit des centres de logements et des résidences du personnel, et combien sont en cours de construction à chaque endroit?

2. Combien de logements étaient habités, à chaque endroit, le 31 janvier 1942?

3. Combien habitaient chacune des résidences du personnel, le 31 janvier 1942?

4. Combien de personnes furent employées à chacune des résidences du personnel au cours de janvier 1942?

5. Quel loyer la "*Wartime Housing Limited*" charge-t-elle pour chaque maison?

6. Dans quels centres la "*Wartime Housing Limited*" a-t-elle terminé la construction de maisons et fait les installations nécessaires?

7. Quel a été le coût moyen par groupement, y compris toutes les installations?

8. Quel a été le montant total payé pour l'administration de la "*Wartime Housing Limited*" jusqu'au 31 janvier 1942?

9. Quelle expérience avait Victor T. Goggin, comme architecte ou entrepreneur en construction, avant sa nomination au poste de gérant-général de la "*Wartime Housing Limited*"?

M. Douglas (Weyburn),—1. Quel est le montant total payé jusqu'aujourd'hui sous l'empire des règlements relatifs à la réduction des emblavures, et quel montant reste-t-il encore à payer?

2. Quel est le nombre total d'acres enlevés à la production du blé, (*a*) par la jachère d'été, (*b*) par l'ensemencement de céréales secondaires?

3. Quel a été le coût total de l'inspection et de l'administration du paiement de cette allocation?

4. Quels sont les noms et adresses des personnes qui ont agi comme inspecteurs et surveillants pour l'administration et le paiement de cette allocation, et quels montants a-t-on versés à chacun d'eux (*a*) en salaire, (*b*) en dépenses?

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Quel est le montant total payé en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies pour la campagne agricole 1941-1942?

2. Quel est le montant total encore à payer pour la campagne agricole 1941-1942?

3. Quel montant a-t-on payé en vertu de l'article trois de la loi, et quel montant en vertu de l'article quatre?

4. Quel montant a été payé dans chacune des provinces des Prairies?

5. Quel a été le coût total de l'administration de ladite loi pendant la campagne agricole 1941-1942?

6. Quel a été le montant total reçu en vertu de la contribution de un pour cent, décrétée dans ladite loi, pour la campagne agricole 1941-1942?

7. Quels sont les noms et adresses des personnes embauchées comme inspecteurs et surveillants, en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan, et quel montant a-t-on payé à chacun (*a*) en salaire, (*b*) en dépenses?

M. Hanson (Skeena),—1. Quelle était la population indienne totale (*a*) masculine, (*b*) féminine, en Colombie-Britannique, au recensement de 1941?

2. Combien y a-t-il d'agences des affaires indiennes en Colombie-Britannique, et en donner les noms et où elles sont situées?

3. Combien y a-t-il d'écoles indiennes en Colombie-Britannique?

4. A combien d'hôpitaux le ministère des affaires indiennes donne-t-il une aide financière en Colombie-Britannique, et donner les noms de ces hôpitaux et où ils sont situés?

5. Quelles ont été, pour 1941, les dépenses totales de chaque agence?

Par M. Diefenbaker,—1. Combien y a-t-il d'aumôniers dans l'armée canadienne, (*a*) au Canada, (*b*) outre-mer?

2. Combien de ces aumôniers, (*a*) au Canada, (*b*) outre-mer, sont (1) protestants, (2) catholiques romains, (3) juifs?

3. Quelle unité ou quelle base numérique, s'il y a lieu, détermine le droit de ces croyances à la nomination d'un aumônier?

4. Combien y a-t-il d'aumôniers pour chacune des confessions religieuses suivantes: (*a*) anglicane, (*b*) église-unie, (*c*) presbytérienne, (*d*) baptiste?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général et, avec les ordres suivants, est transmise aux officiers compétents:

Par M. Casselman (Grenville-Dundas), pour M. Church,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou tout autre fonctionnaire de ce gouvernement et toute personne ou personnes au sujet du paiement de boni de vie chère aux dépendants de ceux qui font partie des forces armées de Sa Majesté.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. Church,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant le nombre d'officiers et d'hommes en service actif dans l'armée, la marine ou l'aviation, ainsi que leur affiliation religieuse telle qu'indiquée sur leur fiche d'enrôlement.

Par M. Gillis,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toute la correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, la ville de Sydney, N.-E., et le ministère des munitions et approvisionnements du gouvernement fédéral relativement à l'avantage qu'il y aurait pour la *Wartime Housing Limited* d'entreprendre un programme de guerre d'urgence pour la construction de maisons afin de répondre aux besoins de la ville de Sydney, N.-E.

Par M. Shaw,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports et autres documents échangés entre la Commission du service civil, le bureau de rétablissement des soldats et toute personne ou personnes, d'avril 1941 jusqu'à date, relativement à la nomination de William Henry Whiteside, d'Innisfail, Alberta, comme surintendant délégué, Rétablissement des soldats, classe 1, et son renvoi subséquent.

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les bordereaux de paie et comptes relatifs à la construction ou aux réparations entreprises par le ministère des Travaux publics, au cours des mois d'août,

septembre, octobre et novembre 1941, au quai, brise-lames ou à toute autre propriété publique à Bay St-Lawrence, dans la circonscription électorale de Victoria, en Nouvelle-Ecosse.

Par M. Hazen,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute correspondance, représentations écrites et rapports adressés au gouvernement et/ou au ministère des Pêcheries au sujet de la prise du poisson au filet dans les eaux de la rivière Saint-Jean non soumises à la marée, pendant les cinq années antérieures à l'adoption d'un arrêté en conseil, daté le 9 mai 1940, qui est maintenant incorporé dans l'article neuf des règlements spéciaux de la pêche pour le Nouveau-Brunswick.

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest),—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant le nombre d'hommes appelés à l'instruction militaire, soit de trente jours, soit de quatre mois, en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, qui se sont enrôlés et ont signé pour le service outre-mer, dans l'une quelconque des divisions des armées, au cours de chaque mois depuis octobre 1940.

Par M. Douglas (Weyburn),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous contrats ou accords, conclus entre le gouvernement canadien et toute personne ou personnes, relativement à l'acquisition de l'emplacement et à la construction de l'aéroport à Weyburn, en Saskatchewan.

Par M. Hazen,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les bordereaux de paie, pièces justificatives et comptes relatifs à la construction et/ou aux réparations faites, par le ministère des travaux publics, au cours de la période écoulée du mois d'août à décembre 1941 inclusivement, (*a*) au quai de Shippegan, et (*b*) au brise-lames de Shippegan Gully, dans la circonscription électorale de Gloucester, au Nouveau-Brunswick.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau aujourd'hui.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. McLarty: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la tenue d'un scrutin, parmi les électeurs autorisés, sur toute question soumise par voie de plébiscite, et, dans ce but, de pourvoir à l'impression et à la promulgation d'une loi du plébiscite et des instructions émises sous l'empire de celle-ci, à la confection des listes des électeurs et des autres documents relatifs au plébiscite, y compris les formules et les bulletins de vote, et de stipuler les honoraires, allocations, dépenses et autre rémunération à être payés à certains fonctionnaires et employés.

Et le débat se poursuivant: M. Johnston (Bow River) propose en amendement, appuyé par M. Hansell:

Que l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais que la Chambre étudie l'amendement suivant à la résolution: Que l'on retranche tous les mots

placés après "vote", dans la sixième ligne de la résolution et qu'on lui ajoute les mots suivants:

"Il est aussi résolu que ladite législation soit préparée de façon à:

1. Stipuler que tous les plébiscites soient pris sans frais pour le trésor fédéral, excepté les dépenses exigées par les impressions nécessaires.

2. Stipuler que le public puisse exprimer une opinion précise sur toutes les questions nationales qui lui seront soumises sons l'empire des termes et des dispositions dudit projet de loi de plébiscite."

Une question d'ordre est soulevée contre l'amendement parce que ledit projet de résolution ne peut pas être sujet à amendement, et aussi parce qu'il n'est pas permis de discuter une motion pour que M. l'Orateur quitte le fauteuil afin de permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour étudier une telle résolution. M. l'Orateur déclare l'amendement inadmissible en vertu de l'article 60 du Règlement qui stipule que la Chambre ne peut adopter aucune résolution ou ne procéder à aucun vote sur une motion de ce genre avant que cette dernière ait été envoyée à un comité plénier. Quant au droit de discuter la question, il tombe sous l'article premier de la Règle 38 qui stipule que toute motion inscrite au feuilleton du jour peut faire l'objet d'un débat; mais il faut alors que cette discussion soit d'un caractère général et ne porte pas sur les détails de ladite mesure.

Après plus ample discussion, la motion principale, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la tenue d'un scrutin, parmi les électeurs autorisés, sur toute question soumise par voie de plébiscite, et, dans ce but, de pourvoir à l'impression et à la promulgation d'une Loi de Plébiscite et des instructions émises sous l'empire de celle-ci, à la confection des listes des électeurs et des autres documents relatifs au plébiscite, y compris les formules et les bulletins de vote, et de stipuler les honoraires, allocations, dépenses ou autre rémunération à être payés à certains fonctionnaires et employés.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. McLarty présente alors le bill n° 10, loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada, et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, la Chambre revient ensuite aux avis de motions du gouvernement.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), il est résolu qu'un comité spécial soit nommé pour étudier toutes les questions relatives à l'établissement de vétérans de la guerre actuelle sur des terres au Canada;

Que ledit comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers; d'examiner les témoins; d'imprimer au jour le jour, sur l'ordre du

comité, les documents et les dépositions, pour l'usage du comité et des membres de la Chambre; de faire rapport de temps à autre; et

Que le comité soit composé des membres suivants: MM. Blanchette, Dupuis, Hatfield, Macdonald (Brantford), Macdonald (Halifax), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean (Simcoe-Est), Macmillan, Quelch, Ross (Souris), Senn, Sissons, Tucker et Wright.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pourvoyant à l'établissement sur des terres des vétérans de la guerre actuelle, de déterminer les conditions de cet établissement, et d'accorder un certain secours financier à ces colons, et en plus, de nommer à cette fin un Directeur, des fonctionnaires et autres employés.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution relatif à une entente avec la corporation de la cité d'Ottawa.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

*Résolu,*—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de $100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1942.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Cardin présente alors le Bill No 11, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le roi et la Corporation de la cité d'Ottawa, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 4, Loi ayant pour objet de modifier la Loi du poinçonnage des métaux précieux;

M. MacKinnon (Edmonton-ouest) propose, —Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture, il est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 9, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux;

M. Cardin propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Une discussion s'élève et ladite discussion est ajournée sur une motion de M. Michaud.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 2, Loi abrogeant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte;

M. Crerar propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier. et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 5, Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels;

M. Mitchell propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Une discussion s'élève, et ladite discussion est ajournée sur une motion de M. MacNicol.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des subsides. et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 9 heures 12 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 24

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 24 FEVRIER 1942

---

La Chambre se réunit à trois heures de l'après-midi en séance secrète.

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le douzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 23 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De Kate Elizabeth Laidlaw McNiven, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Westmount, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de John J. McNiven, de Montréal, P.Q.,—M. *Abbott*.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et vingt minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 25

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 25 FEVRIER 1942

Prières.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le treizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 24 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De Mary Eileen Scott Warrington, de Québec, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de J. Stuart Warrington, de Québec, P.Q.—M. *McIlraith.*

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 février, 1942,—Copie de toutes les lettres, télégrammes, ou autres documents, échangés entre le Premier ministre, le Ministre des Finances, ou n'importe quel officier du gouvernement, et le trésorier provincial ou un autre officier quelconque des gouvernements provinciaux, au sujet du projet d'abandon des avenues d'impôt sur les revenus et les corporations.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:

1. Le gouvernement étudie-t-il l'à-propos de rétablir les primes versées aux commissions scolaires ou les commissions d'éducation pour l'entraînement des cadets, et pour le coût des uniformes et des instructeurs?
2. Quelle a été la pratique dans le passé?
3. Quelle est-elle à l'heure actuelle?
4. Y apportera-t-on quelque changement de façon à aider le recrutement pour l'armée de réserve?
5. Le gouvernement a-t-il reçu quelques demandes à cet effet?
6. Si oui, que se propose-t-il de faire?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:

1. Combien de soldats ont été renvoyés d'outre-mer depuis le commencement de la présente guerre (*a*) pour inaptitude au service? (*b*) parce qu'ils n'étaient pas susceptibles de faire de bons soldats?

2. Parmi ce nombre combien sont encore au service de l'armée canadienne?

3. Parmi ceux qui sont de retour (*a*) combien ont présenté une application pour pension? (*b*) combien en ont été jugés dignes? (*c*) combien d'appels ont été interjetés par ceux à qui on avait refusé une pension? (*d*) parmi ceux-ci (i) combien ont été classés définitivement? (ii) combien en reste-t-il à entendre? (iii) dans combien de cas l'appel a-t-il été maintenu?

4. Quelle somme totale a été versée jusqu'à date et depuis le début des hostilités en pensions militaires pour la guerre présente?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat relatif aux décisions prises en vertu des dispositions du règlement 21 (détention de personnes) des Règlements de la Défense du Canada.

Aussi,—Décisions rendues par la Cour Suprême de la judicature de la province de l'Ile du Prince-Edouard, le 8 novembre 1940, sous l'empire des articles 576 et 1126 du code pénal du Canada,—Procédure de certiorari.

Et aussi,—Décisions rendues par la Cour Suprême de la judicature de la province d'Ontario, en vigueur le 31 mai, 1941, avec les formules et la jurisprudence utilisées, sous l'empire de l'article 576 du code pénal du Canada.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre,—Chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1486, approuvé le 24 février, 1942: modification des Règlements de la Défense du Canada afin de conférer au ministre de la Justice l'autorité voulue pour obliger toutes ou quelques personnes à abandonner une région protégée, telle que décrite par ordre du ministre de la Défense nationale, et pour édicter certaines restrictions par rapport à leur emploi, leurs affaires, leurs déplacements et leur domicile;

Pour prohiber ou restreindre la possession ou l'usage par toutes ou l'une de ces personnes, dans les régions protégées, de certains articles spécifiés et obliger ces personnes à les remettre à la royale gendarmerie à cheval du Canada;

Pour autoriser la détention ou la remise en liberté de toutes ou de l'une de ces personnes habituellement domiciliées ou présentement trouvées dans lesdites régions protégées.

Arrêté en conseil C.P. 365, approuvé le 16 janvier, 1942: modification des Règlements de la Défense du Canada pour autoriser le ministre de la Défense nationale, avec l'approbation du ministre de la Justice, à déclarer région protégée n'importe quelle région du Canada, s'il paraît nécessaire ou expédient d'en agir ainsi dans l'intérêt public, et de lui conférer certains pouvoirs au sujet de la personne et des biens des aubains ennemis dans lesdites régions protégées.

Arrêté en conseil C.P. 1271, approuvé le 17 février, 1942: qui pourvoit à l'établissement d'un corps de construction japonais au Canada, qui sera organisé parmi les nationaux du Canada d'origine japonaise, et pour établir les conditions d'enrôlement et de service dudit corps.

Arrêté en conseil C.P. 1348, approuvé le 19 février, 1942: pour autoriser l'établissement de camps de travail pour les aubains ennemis mâles, y compris les nationaux japonais sur des entreprises situées en dehors des régions protégées.

Arrêté en conseil C.P. 1365, approuvé le 19 février, 1942: pour prohiber la possession d'armes à feu ou d'explosifs par des personnes de race japonaise.

Arrêté en conseil C.P. 1457, approuvé le 24 février, 1942: pour réglementer l'acquisition de terres ou d'intérêts dans ces dernières, ou de culture ou de récolte au Canada par des personnes de race japonaise ou par des compagnies contrôlées par des Japonais.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Parent,—Quel est le nombre de jeunes gens de 21, 22, 23 et 24 ans qui furent appelés à subir l'examen médical selon les dispositions de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales dans les districts suivants: (*a*) London, (*b*) Toronto, (*c*) Kingston, (*d*) Tête des Lacs, (*e*) Montréal, (*f*) Québec, (*g*) Halifax, (*h*) Nouveau-Brunswick, (*i*) Ile du Prince-Edouard, (*j*) Manitoba, (*k*) Colombie-Britannique, (*l*) Saskatchewan, (*m*) Alberta?

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Quel est le montant total engagé dans la construction de l'aéroport de Weyburn, en Saskatchewan?
2. Quel est le coût total estimatif de ce projet?
3. De quelle personne ou personnes a-t-on acheté le terrain servant d'emplacement pour cet aéroport?
4. Quelle est la description légale de chaque terrain acheté ou loué, et combien a-t-on payé pour chacun de ces terrains?

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée:

Par M. Church,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les ordres en conseil, rapports et autres documents que possède le gouvernement au sujet des Règlements de la Défense du Canada. Aussi copie de toute la correspondance échangée avec les provinces relativement à la mise à exécution de l'obscuration, comme il est prévu à l'article 35 des Règlements de la Défense du Canada, ainsi que copie de l'ordre en conseil transférant cette autorité des officiers de districts militaires aux Procureurs Généraux des provinces.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 10, Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays;

M. McLarty propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et ladite motion mise aux voix;

M. Diefenbaker, appuyé par M. Homuth, propose en amendement:

Que ledit bill ne subisse pas sa deuxième lecture, mais que la Chambre est d'avis que l'exercice des pouvoirs conférés par ce bill soit restreint à la tenue d'un seul plébiscite en vertu de cette loi.

Et une discussion s'élevant; ladite discussion est ajournée sur une motion de M. Veniot.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 26

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 26 FEVRIER 1942

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatorzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 25 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Rose Brooks, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Outremont, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Louis Brooks, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De James McKinna Wood, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Lena Eleanore Nixon Wood, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Sarto Desnoyers, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Gabrielle Arcand Desnoyers, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

D'Audrey Meredith Mann Harrison, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Kenneth W. Harrison, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Ste-Agathe, P.Q.—M. *Bercovitch.*

D'Eleanor Adele Rea Barrett, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Russell James Barrett, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De William Taffert, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'Annie (aussi connue sous le nom d'Amy) Gross Taffert, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De William Milroy Davidson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Mary Lyall Thom Davidson, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Lachine, P.Q.—M. *Bercovitch.*

44564—7½

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescription de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Stella Kathleen Marguerite Winnall Barwick, de Montréal, P.Q., épouse d'Angus Cameron Warwick.

De Kate Elizabeth Laidlaw McNiven, de Montréal, P.Q., épouse de John J. McNiven.

D'Irene Coadic Murphy, de Montréal, P.Q., épouse de Nelson Peter Murphy.

De Wandless Joseph Henry Verdon, de Montréal, P.Q., époux de Doris Lillian Sarah Green Verdon.

De Margaret Livingstone Turnbull Woodard, de Montréal, P.Q., épouse de Herbert Woodard.

De Gladys Irene Dale Weston, de Dearborn, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, épouse de Charles John Weston, de Montréal, P.Q.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Le quatrième rapport annuel sur le fonctionnement de la loi pour aider les municipalités à faire des améliorations, 1938.—Statuts du Canada, 1938, chapitre 33, article 10, pour l'année terminée le 31 décembre, 1941.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Etat montrant:—

1. Combien d'adjudications ont été faites par le gouvernement sous régie intéressée depuis le début de la guerre?
2. A quelles personnes, compagnies ou corporations ces adjudications ont-elles été faites?
3. Quel est le montant de ces adjudications?
4. Combien d'adjudications ont été accordées par le gouvernement avec frais payés à l'administrateur, depuis le début des hostilités?
5. A quelles personnes, compagnies ou corporations ces adjudications ont-elles été faites?
6. Quel est le montant total de ces adjudications?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du comité consultatif sur l'assurance-chômage relativement à l'état financier du fonds de ladite assurance, au 31 décembre, 1941, tel qu'exigé par la loi d'assurance-chômage, 1940. (Arrêté en conseil C.P. 1447, approuvé le 24 février, 1942).

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Diefenbaker,—1. Quel est le montant total des dépenses: (*a*) assumées à l'heure actuelle; (*b*) auxquelles le gouvernement s'est engagé, au compte de chacune des corporations d'état créées en vertu des dispositions de la loi du ministère des munitions et approvisionnements?

2. Quels paiements ou avances ont été faites à chacune desdites corporations étatisées?

Par M. Hatfield,—1. Quels sont les noms de tous les employés de l'hôpital Lancaster, à Saint-Jean-Ouest, de 1919 à 1941, y compris le personnel médical et de bureau?

2. Quels furent leurs salaires et leurs pensions, chaque année, de 1919 à 1941?

3. Quelques-uns de ces employés ont-ils été pourvus d'automobiles par le gouvernement; dans l'affirmative, combien d'entre eux, et quels sont leurs noms?

4. Quel fut le coût de ces automobiles?

5. En quelle année furent achetées ces automobiles?

6. Quel a été le coût d'entretien de ces voitures, depuis la date de leur achat jusqu'à l'année 1941?

7. En quelle année l'hôpital Lancaster est-il devenu un hôpital militaire?

8. Combien l'hôpital Lancaster a-t-il coûté depuis qu'il est hôpital militaire jusqu'à 1941?

9. Quel est le coût de toutes les réparations faites à l'hôpital Lancaster, depuis sa transformation en hôpital militaire jusqu'à 1941?

Par M. Roy,—Le gouvernement a-t-il songé au problème des carburants depuis les derniers événements militaires? Si oui, quelle considération a-t-il accordée et donne-t-il aux possibilités d'exploitation du pétrole de la Gaspése?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. White,—1. Quels sont les effectifs de l'armée de réserve au 1er février 1942?

2. Combien d'hommes ont été appelés à l'instruction militaire pour une période de trente jours?

3. Combien d'hommes, appelés à l'instruction militaire de trente jours, se sont enrôlés dans l'armée active?

4. Quelle autre instruction militaire ont reçue, jusqu'aujourd'hui, les hommes appelés pour une période de trente jours?

5. Combien d'hommes ont été appelés à l'instruction militaire pour une période de quatre mois ou pour la durée de la guerre?

6. Combien d'hommes, appelés à l'instruction militaire de quatre mois ou pour la durée de la guerre, se sont enrôlés dans l'armée active?

7. Quels sont les effectifs des formations de l'armée de réserve qui reçoivent l'instruction militaire aux quartiers-généraux de districts; et quelle est la date de ces rapports sur les effectifs des formations de l'armée de réserve?

8. Les hommes, ayant reçu trente jours d'instruction militaire et subséquemment attachés, par règlement, aux formations de l'armée de réserve, sont-ils compris dans ce total?

9. Combien de jours d'instruction militaire recevront les formations de l'armée de réserve au cours de 1942?

Par M. Shaw,—1. Combien de représentants régionaux, d'employés temporaires ou autres le ministère de la Défense nationale ou tout autre ministère du gouvernement a-t-il embauchés, depuis le 1er septembre 1939, aux fins d'administration de la loi des allocations familiales dans la circonscription électorale fédérale de Red Deer?

2. Quels sont les noms et les adresses de toutes ces personnes?

3. Quand chacun d'eux a-t-il été nommé?

4. Quel salaire et/ou quelle allocation verse-t-on à chacun?

5. Quels montants a-t-on versés à chacune de ces personnes jusqu'aujourd'hui?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. McLarty portant deuxième lecture du bill No 10, Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays, et sur le projet d'amendement de M. Diefenbaker.

Comme un point d'ordre a été soulevé sur la régularité de l'amendement,

M. l'Orateur rend la décision suivante:

Au cours du débat sur la deuxième lecture du bill No 10, intitulé: "Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays", M. Diefenbaker a proposé l'amendement suivant:

"Que ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que cette Chambre est d'avis que l'exercice des pouvoirs conférés par cette mesure soit restreint à la tenue d'un seul plébiscite."

A la page 217 des Parliamentary Rules and Forms de Beauchesne, le commentaire No 753 sur l'article 75 du Règlement, déclare: "C'est lors de la deuxième lecture d'un bill qu'il convient d'aborder la discussion et de proposer une motion relative au principe du projet de loi". Le commentaire No 755 ajoute: "Un député qui désire exprimer des raisons spéciales de s'opposer à la deuxième lecture d'un bill peut proposer, à titre d'amendement, une résolution déclaratoire sur quelque principe contraire à ceux qui sont consacrés par le bill lui-même, à son opportunité ou à ses dispositions ou en différant ou en expliquant certaines opinions sur les circonstances se rattachant à la présentation ou à la marche du bill ou qui, d'autre façon, militent contre son élaboration, ou demandant de plus amples renseignements relativement au bill au moyen de comité, de commissions, ou demandant la production de documents ou d'autres preuves, ou demandant l'opinion de juges". May, 357 et Bourinot, 509.

Aucune motion s'opposant à la deuxième lecture d'un bill ne doit anticiper sur les amendements susceptibles d'être apportés en comité. Il est également irrégulier au cours du débat sur la deuxième lecture de proposer des modifications qu'il est possible d'effectuer en modifiant simplement les articles du bill, ainsi que l'a décidé l'Orateur de cette Chambre, le 8 mars 1934 et le 24 avril 1934. Dans le dernier de ces cas, la Chambre fut appelée à se prononcer et elle a maintenu la décision de l'Orateur.

Le projet d'amendement dont la Chambre est saisie ne s'oppose pas au principe du bill; au contraire, il approuve le principe du bill visant à la tenue d'un plébiscite. Mais il demande que l'exercice des pouvoirs conférés par cette mesure soit restreint à la tenue d'un seul plébiscite. De plus, il anticipe sur les délibérations en comité et le député pourrait attendre pour proposer son amendement que le projet de loi ait été confié au comité.

Pour les raisons que je viens d'énumérer, je déclare le projet d'amendement irrégulier.

Le débat reprend sur la motion principale: Que ledit bill subisse immédiatement sa deuxième lecture; et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture, et transmis pour étude au comité mentionné ci-après.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre revient aux avis de motions du gouvernement.

M. McLarty propose alors,—Que soit constitué un Comité spécial, composé de MM. Brunelle, Castleden, Black (Yukon), Emmerson, Fair, Hazen, Jean, White, McCuaig, McLarty, McNiven, Pottier, Ross (Calgary-Est), Turgeon et Weir, pour étudier le bill No 10, "Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires à l'intérieur ou hors du pays", et que ledit Comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers, et de faire rapport de temps à autre.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. McLarty, le bill No 10, Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur et hors du pays, est référé audit comité.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 27

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 27 FEVRIER 1942

---

PRIÈRES.

Treize pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quinzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 26 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Jack Simon, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'Eleanor Louise Klein Simon, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Martha Brown Peters, des Cèdres, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Henry Beryl Peters, des Cèdres, P.Q.—M. *Bercovitch.*

M. McLarty, du comité spécial nommé pour étudier le bill No 10, "Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires à l'intérieur ou hors du pays", présente le premier rapport dudit comité, comme suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McLarty, ledit rapport est adopté.

M. Mackenzie King propose,—Qu'il est expédient que le Sénat et la Chambre des communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et le Chili, signée le 10 septembre 1941, et que la Chambre l'approuve.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Stirling.

Du consentement de la Chambre, M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1542, approuvé le 26 février, 1942: modifiant les règlements de la défense du Canada de façon à pourvoir à ce que le ministre de la Justice puisse autoriser d'autres personnes que les membres de la royale gendarmerie à cheval du Canada à prendre livraison de certains articles spécifiés appartenant à des personnes dans les régions protégées.

Et aussi,—Copie d'un ordre passé par le ministre de la Justice, sous l'empire des règlements de la défense du Canada, au sujet du déplacement de toutes les personnes de race japonaise de certaines régions désignées en Colombie britannique.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne ensuite à 6 heures 20 p.m., jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 28

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 2 MARS 1942

---

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le seizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 27 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Dorothy Sunsheine Steirman Cooke, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Hyman Cooke, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

D'Elizabeth Gertrude DeSerres Gould, d'Outremont, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de John James Gould, d'Outremont, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Louise Mehliss Jackson, de Westmount, P.Q., qui demeure actuellement à Heron Island, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de William Jackson, de Westmount, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De George Sutherland Cameron, d'Outremont, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Clarisse Soucy Cameron, d'Outremont, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Malca Levitt, aussi connue sous le nom d'Atty Malcy Levitt, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Outremont, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Samuel Levitt, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Margaretha Elizabeth Buck Peereboom, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Peter Peereboom, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Doris Golt Rosner (aussi connue sous le nom de Rosen), de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Max Rosner (aussi connu sous le nom de Rosen), de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

D'Anastasia Thaczuk Wotjkowez, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Michael Wojtkowycz, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

D'Ada Lahn Corber, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Julius Corber, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Max Kaback, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Lillian S. Beckow Kaback, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Haverstraw, Etat de New-York, E.-U. —M. *Bercovitch.*

De Betty Leah Bregman Beloff, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Sam Beloff, de Montréal, P.Q.—M. *Whitman.*

De Joseph Bergman, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Fannie Carpman Bergman, de Montréal, P.Q.—M. *Whitman.*

De Mary Cummings Bullock, de Ville Lasalle, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Tom Bullock, Ville Lasalle, P.Q.—M. *Whitman.*

M. McLarty, du comité spécial nommé pour étudier le bill No 10, "Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires à l'intérieur ou hors du pays", présente le deuxième rapport dudit comité, comme suit:

Votre comité a tenu quatre séances. Il a entendu des représentations faites au nom des citoyens résidant dans le district administratif de Yellowknife. Une étude soigneuse fut faite du Bill No 10, "Loi de 1942 sur le plébiscite fédéral" et votre comité a convenu de rapporter ledit bill avec modifications.

Une réimpression du bill tel que modifié a été ordonné.

M. Mackenzie King propose que le Bill No 10, Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires à l'intérieur et hors du pays, soit soumis au comité plénier aujourd'hui même, et que les dispositions de l'article 21 du Règlement soient suspendues à cet effet.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Ilsley membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi de secours aux chômeurs et d'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1525, approuvé le 27 février, 1942: renouvellement d'un prêt au montant de $2,871,396.34 au gouvernement de la province de la Colombie britannique, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux annuel de 3 pour cent.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est l'administrateur des huiles de foie de roussette et de foie de poissons pour la Colombie-Britannique?

2. De quel ministère relève cet administrateur?

3. Quel était son emploi avant sa nomination au poste actuel?

4. Quel salaire reçoit-il?

5. Le ministère des Pêcheries a-t-il autorité ou juridiction sur cet administrateur?

6. Le ministère des Pêcheries est-il consulté par l'administrateur sur les questions relatives à la fixation des prix?

7. Quel est le prix maxima alloué aux pêcheurs de la Colombie-Britannique pour les huiles de foie de roussette et d'autres poissons?

8. A-t-on établi un prix maxima pour les huiles de foie de poissons transformées et vendues aux intermédiaires ou au public par les fabricants de ces huiles de poissons?

9. Quel prix paie-t-on aux pêcheurs des Etats-Unis pour les huiles de foie de roussette et d'autres poissons?

10. Quel prix chargent ceux qui transforment les huiles de foie de poissons aux acheteurs aux Etats-Unis?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 février, 1942,—Copie de: 1. Tous arrêtés en conseil traitant du plafonnement des prix et salaires;

2. Toutes ordonnances, règlements, interprétations ou décisions officielles de tous genre adoptés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et/ou aucun de ses fonctionnaires au sujet du plafonnement des prix;

3. Toutes ordonnances, règlements, interprétations, ou décisions officielles de tout genre adoptés par le ministre du Travail, le Conseil national du travail en temps de guerre, le ministère du Travail et/ou l'un quelconque de leurs fonctionnaires au sujet du plafonnement des salaires.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 février, 1942,—Copie de tous arrêtés en conseil adoptés en vertu de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre Loi amendant, modifiant, suspendant ou touchant de quelque façon la Loi des Douanes, la Loi du tarif des douanes, la Loi de l'accise ou la Loi de l'impôt spécial de guerre sur les revenus, ainsi que tous règlements, interprétations ou décisions officielles rendus par le ministre du Revenu national et/ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère du Revenu national ou de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de la Corporation de stabilisation des prix de denrées et/ou l'un quelconque de leurs fonctionnaires, en conformité de ces arrêtés en conseil.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:—1. Jusqu'au 31 décembre, 1941, quel est le montant total des dépenses assumées (*a*) par le gouvernement du Canada, (*b*) par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada ou ses subsidiaires pour la nouvelle gare des chemins de fer nationaux à Montréal, en frais de creusage, de construction d'édifices, de mobilier, garniture, outillage de toute espèce, ainsi que pour le nouvel arrangement des voies, des cours et autres dispositions prises pour l'organisation du nouveau terminus?

2. A combien évalue-t-on les sommes qui seront nécessaires pour terminer ce projet?

3. A quelle date prévoit-on le terminer?

4. Quelle est (*a*) la quantité d'acier, en tonnes, livré au 31 décembre 1941, destiné à cette entreprise; (*b*) la quantité d'acier, en tonnes, qu'il faudra encore, suivant les prévisions, pour compléter cette entreprise, en plus de ce qui a été livré jusqu'au 31 décembre 1941?

5. A-t-on refusé à des municipalités de l'acier (*a*) pour la construction de tramways, (*b*) pour autres améliorations aux services publics ou autres services municipaux qui ne peuvent être ajournés jusqu'à la fin de la guerre?

6. Quelle ligne de conduite a été suivie et adoptée?

7. Quelles sont les municipalités auxquelles de semblables refus ont été adressés?

8. Le réseau des chemins de fer nationaux, service public, construit-il de nouveaux wagons, d'autre outillage ou amélioration, et se procure-t-il des l'outillage refusé aux services publics municipaux?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 février, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est le montant total engagé dans la construction de l'aéroport de Weyburn, en Saskatchewan?

2. Quel est le coût total estimatif de ce projet?

3. De quelle personne ou personnes a-t-on acheté le terrain servant d'emplacement pour cet aéroport?

4. Quelle est la description légale de chaque terrain acheté ou loué, et combien a-t-on payé pour chacun de ces terrains?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Graydon,—1. Avec quelles corporations, firmes ou individus le gouvernement a-t-il conclu des contrats d'impressions au cours de l'année civile 1941?

2. Chacun de ces contrats a-t-il été octroyé par voie d'adjudication?

3. Dans la négative, sur quelle base chacun de ces contrats a-t-il été octroyé?

4. Que demandait chaque contrat, et quel était le coût de chacun?

Par M. White,—1. Combien d'individus sont au service du gouvernement du Canada au salaire d'un dollar par année?

2. Quels sont leurs noms et leurs adresses?

3. Quelles sont leurs fonctions?

4. En plus de leur salaire d'un dollar par année, quelle allocation de subsistance et autres dépenses reçoivent-ils?

5. Sur quelle base cette allocation de subsistance est-elle payée?

Par M. Winkler,—1. De quelles compagnies achète-t-on l'huile et la gazoline destinées aux aéroplanes pour les écoles d'entraînement du corps d'aviation royal canadien?

2. Quelle est la pratique générale suivie pour remplir les réservoirs de gazoline des aéroplanes?

3. Est-il d'usage de faire déborder les réservoirs et de laisser la gazoline se répandre sur le sol?

4. Est-il d'usage de laisser égoutter les réservoirs après s'être servi d'un aéroplane?

5. Accepte-t-on parfois de la gazoline de qualité inférieure?

6. A-t-on jamais détruit de la gazoline d'une qualité quelconque? Si oui, comment?

Par M. Ross (St-Paul's),—1. Quel a été le coût total de l'aéroport à Portage la Prairie, au Manitoba?

2. Combien a-t-on acheté de terrains pour cet aéroport?

3. De qui a-t-on acheté ces terrains et à quel prix?

4. Quel a été le coût total des édifices et de l'outillage?

Par M. Ross (St-Paul's),—1. Combien de terrains a-t-on achetés pour l'établissement d'aéroports (*a*) à l'Ancienne Lorette, P.Q., (*b*) à Saint-Jean, P.Q.?

2. De qui a-t-on acheté les terrains dans chaque cas, et combien a-t-on payé de l'acre?

3. Quel a été le coût total de chacun de ces aéroports?
4. Quel a été le coût total des édifices et de l'outillage à chacun de ces aéroports?

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la réduction des emblavures, pourvoyant au paiement de certaines sommes aux agriculteurs à cet effet, et à l'administration de la loi.

M. Gardiner membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

En vertu de l'ordre spécial adopté aujourd'hui, le bill No 10, Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 29

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

## SEANCE DU MARDI, 3 MARS 1942

---

Prières.

Quatorze pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 2 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Ruth Ufland Fishman, de Montréal, P.Q., qui demeure à l'heure actuelle à New-York, aux E.-U., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'avec Morris Fishman, de Montréal, P.Q.—M. *McIlraith.*

D'Elizabeth Molnar Schneider, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'Adalbert Adam Schneider, de Montréal, P.Q.—M. *McIlraith.*

De Barbara Patricia Strange Wolfe, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Knowlton, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Nathan Wolfe, de Montréal, P.Q.—M. *McIlraith.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Rose Hausberg Brooks, de Montréal, Qué., épouse de Louis Brooks.

De Betty Leah Bregman Beloff, de Montréal, Qué., épouse de Sam Beloff.

D'Eleanor Adele Rea Barrett, de Montréal, Qué., épouse de Russell James Barrett.

De Joseph Bergman, de Montréal, Qué., époux de Fannie Carpman Bergman.

De George Sutherland Cameron, de Montréal, Qué., époux de Clarisse Soucy Cameron.

D'Ada Lahn Corber, de Montréal, Qué., épouse de Julius Corber.

De Dorothy Sunsheine Steirman Cooke, de Montréal, Qué., épouse de Hyman Cooke.

D'Elizabeth Gertrude DeSerres Gould, de Montréal, Qué., épouse de John James Gould.

De Louise Mehliss Jackson, de Heron Island, Qué., épouse de William Jackson.

De Malca Levitt, autrement connue sous le nom d'Atty Malcy Levitt, d'Outremont, Qué., épouse de Samuel Levitt.

De Margaretha Elizabeth Buck Peereboom, de Montréal, Qué., épouse de Peter Peereboom.

De Jack Simon, de Montréal, Qué., époux d'Eleanor Louise Klein Simon.

De William Taffert, de Montréal, Qué., époux d'Annie (autrement dit Amy) Gross Taffert.

D'Anastasia Tkaczuk Wojtkowyez, de Montréal, Qué., épouse de Michael Wojtkowyez.

M. Ilsley, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C. 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1549, approuvé le 27 février, 1942: pour fixer les termes nouveaux de l'ordre relatif aux salaires en temps de guerre, et pour rappeler les arrêtés en conseil C.P. 9298, en date du 7 novembre, 1941, et C.P. 946, du 6 février, 1942, sur le même sujet.

M. Thorson, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 février, 1942,—Etat montrant: Quel est le nombre de jeunes gens de 21, 22, 23 et 24 ans qui furent appelés à subir l'examen médical selon les dispositions de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales dans les districts suivants: (*a*) London, (*b*) Toronto, (*c*) Kingston, (*d*) Tête des Lacs, (*e*) Montréal, (*f*) Québec, (*g*) Halifax, (*h*) Nouveau-Brunswick, (*i*) Ile du Prince-Edouard, (*j*) Manitoba, (*k*) Colombie-Britannique, (*l*) Saskatchewan, (*m*) Alberta?

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant: 1. Quelle était la population indienne totale (*a*) masculine, (*b*) féminine, en Colombie-Britannique, au recensement de 1941?

2. Combien y a-t-il d'agences des affaires indiennes en Colombie-Britannique, et en donner les noms et où elles sont situées?

3. Combien y a-t-il d'écoles indiennes en Colombie-Britannique?

4. A combien d'hôpitaux le ministère des affaires indiennes donne-t-il une aide financière en Colombie-Britannique, et donner les noms de ces hôpitaux et où ils sont situés?

5. Quelles ont été, pour 1941, les dépenses totales de chaque agence?

M. Mitchell, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à une adresse à son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 février, 1942:—Copie de tous les arrêtés en conseil relatifs au différend de Kirkland Lake, Ontario, du 14 octobre 1941 jusqu'à aujourd'hui, ainsi que la copie de toute

correspondance, lettres, télégrammes ou autres documents relatifs à ce différend, au cours de la même période, et qui se sont échangés entre le Ministre du Travail ou l'un quelconque des officiers du ministère du Travail et, (*a*) tout officier du local 240 de l'United Mine, Mill and Smelter Workers' Union; (*b*) tout officier du Congrès canadien du Travail; (*c*) l'un quelconque des propriétaires ou des administrateurs des mines en question; (*d*) tout officier ou représentant de l'association ou de la fédération des propriétaires de mines.

Aussi,—Copie des procès-verbaux de toute assemblée de la commission nationale du travail en temps de guerre à laquelle a été discutée la question de faire agir ladite commission comme arbitre.

Le bill No 10, Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—Résolu qu'il est expédient que le Sénat et la Chambre des Communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et le Chili, signée le 10 septembre 1941, et que cette Chambre l'approuve.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu qu'il est expédient que le Sénat et la Chambre des Communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et le Brésil, signée le 17 octobre 1941, et que la Chambre l'approuve.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu, qu'il est expédient que le Sénat et la Chambre des Communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et la République Argentine, signée le 2 octobre 1941, et que la Chambre l'approuve.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a approuvé les conventions commerciales conclues avec le Chili, le Brésil et la république Argentine et les prie de bien vouloir les approuver.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 54 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 30

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 4 MARS 1942

---

Prières.

Onze pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 3 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Irma Kern Ulrich, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Joseph Ulrich, de Montréal, P.Q.—M. *Hanson* (Skeena).

D'Alice Armand Roberts, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Harold Roberts, de Montréal, P.Q.—M. *Hanson* (Skeena).

De Frederick William Merchant, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Maria Caterina Parino Merchant, de Montréal, P.Q.—M. *Hanson* (Skeena).

De Joyce Elizabeth Blackburn Gordon, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Douglas Haig Gordon, de Montréal, P.Q., à l'heure actuelle membre de l'aviation canadienne, à Brantford, Ont.—M. *Hanson* (Skeena).

De Freda Sweet Simon, d'Outremont, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Harry Simon, d'Outremont, P.Q., et qui demeure actuellement à Miami, Floride, E.-U.—M. *Gray*.

De Lola McIntosh, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Kenneth McIntosh, de Montréal, P.Q.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

De Mary Celina LaRose, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de George Felix LaRose, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Lachine, P.Q.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

De Bella White Wolfe, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de William Wolfe, de Montréal, P.Q.—M. *McIlraith.*

De Phyllis Mary Alice Verrinder Horrell, de Mackayville, P.Q., qui demeure actuellement à Mont-Royal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de John Lennox Horrell, de Mackayville, P.Q.—M. *McIlraith.*

D'Edith Morgan Black, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de John Anderson Black, de Montréal, P.Q.—M. *McIlraith.*

De May Gertrude Russell McCarthy, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Leonard David McCarthy, de Montréal, P.Q., actuellement aux armées.—M. *McIlraith.*

De Marietta Diano, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Pasquale Diano, de Montréal, P.Q.—M. *Gray.*

D'Annie Miriam Scott, de North River, Ile du Prince-Edouard, qui demeure actuellement à Ste-Agathe, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Hugh Malcolm Scott, de North River, Ile du Prince-Edouard.—M. *Bercovitch.*

D'Alan Swabey, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Helen Louise Swabey, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Baltimore, Maryland, E.-U.—M. *Bercovitch.*

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1665, approuvé le 4 mars, 1942: pour créer la commission de protection de la Colombie britannique, définir ses pouvoirs et ses devoirs, et nommer un comité consultatif pour cette commission.

Arrêté en conseil C.P. 1666, approuvé le 4 mars, 1942: nomination des membres de la commission de protection de la Colombie britannique et des membres du comité consultatif.

M. Ilsley membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Revue du travail de la commission de contrôle du change étranger pour l'année civile qui s'est terminée le 31 décembre, 1941.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Texte authentique des résolutions adoptées par le congrès de l'organisation internationale du travail, tenu à New-York et à Washington, D.C., en 1941. (Versions anglaise et française).

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942:—Copie de toute correspondance, rapports et autres documents échangés entre la Commission du service civil, le bureau de rétablissement des soldats et toute personne ou personnes, d'avril 1941 jusqu'à date, relativement à la nomination de William Henry Whiteside, d'Innisfail, Alberta, comme surintendant délégué, Rétablissement des soldats, classe 1, et son renvoi subséquent.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 novembre, 1941,—Etat montrant:

1. A quels endroits, sous la direction de la compagnie Wartime Housing Limited, a-t-on entrepris la construction de logements?

2. Combien a-t-on construit de maisons à chaque endroit?

3. Quelle est la description de ces maisons, avec indication du nombre de pièces, du genre de construction, de la sorte de matériaux, etc.?

4. Quelles commodités rencontre-t-on à chacun de ces endroits, comme, par exemple, en fait d'eau et d'égouts?

5. Quel est le coût estimatif des maisons à chaque emplacement?

6. Quel est, pour chaque endroit, le montant du contrat?

7. A-t-on accordé ces contrats pour une somme globale, en régie intéressée, ou pour un honoraire quelconque?

8. Quel est, pour chaque endroit, le coût réel des habitations?

9. Combien de ces maisons, en indiquant l'endroit où elles s'élèvent, sont habitées actuellement?

10. Combien d'habitations ont été construites sous l'Administration Nationale du Logement et à quels endroits, en indiquant, les dimensions, description, nombre de pièces, coût estimatif, montant du contrat, coût réel et autres renseignements du même genre?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 novembre, 1941, —Etat montrant:

1. Le nombre total des employés du gouvernement du Canada, y compris les employés des commissions et comités, nommés par l'autorité fédérale, aux dates suivantes: 1er septembre 1939; 1er septembre 1940; 1er septembre 1941; 1er novembre 1941.

2. Le montant total des salaires, gages et allocations payés à ces employés au cours des mois suivants: août 1939; août 1940; août 1941; octobre 1941.

3. Le nombre total des employés nommés depuis le 1er septembre 1939, (*a*) pour des travaux ne se rapportant pas directement à la guerre, (*b*) pour des travaux se rapportant directement à la guerre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Purdy,—Quels étaient les dépôts d'épargne globaux au Canada, par province, à la fin de chaque mois de l'année terminée le 28 février 1942, (*a*) dans les banques à charte, (*b*) dans les autres institutions d'épargne accréditées, y compris les agences d'état?

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Le gouvernement a-t-il vendu de la ferraille aux marchands de ferraille au cours de l'année civile 1941?

2. Dans l'affirmative, combien et à quel prix?

3. Quels sont les noms et les adresses des maisons à qui cette ferraille a été vendue?

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Quelle est la somme totale d'argent payée à la John Inglis Company, au 31 décembre 1941?

2. De cette somme, combien a été versé au compte des mitrailleuses Bren?

3. Combien a été payé au compte des autres articles fabriqués par la John Inglis Company?

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Wright,—Ordre de la Chambre,—Copie de toutes les ententes, correspondance, télégrammes et autres communications, échangées entre le gouvernement et toute personne ou compagnie, au sujet de la construction et/ou l'administration d'une usine de magnésium située près de Haley Station, en Ontario.

Par M. Quelch,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant les diverses émissions d'obligations du gouvernement du Dominion, depuis le début de la guerre, vendues (*a*) au public, (*b*) aux banques à charte, (*c*) à la Banque du Canada, faisant voir la date d'émission, la date d'échéance, et le taux d'intérêt dans chaque cas;

Aussi, un relevé indiquant (*a*) les obligations du Dominion du Canada rachetées depuis le commencement de la guerre, (*b*) les obligations directes et garanties du Dominion et des Provinces détenues par les banques à charte du Canada, (*c*) les obligations directes et garanties du Dominion et des Provinces détenues par la Banque du Canada?

M. Mitchell propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative, destinée à favoriser des projets de formation professionnelle, et pourvoyant à la conclusion d'accords de secours financier avec les provinces à cette fin, et à la nomination d'un Conseil consultatif de formation professionnelle, et de tels fonctionnaires, commis et autres employés nécessaires à l'administration de la loi.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 10, Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays;

M. McLarty propose,—Que ledit bill soit lu maintenant pour la troisième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Pouliot propose en amendement, appuyé par M. Parent: Que l'on retranche de la motion le mot "maintenant" et qu'on ajoute à la fin les mots "dans six mois à compter d'aujourd'hui".

Après discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix, et il est rejeté par le vote suivant:

Pour:

Messieurs

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bourget, | D'Anjou, | Lacroix (Beauce), | Parent, |
| Church, | Gauthier, | Lizotte, | Pouliot, |
| Crète, | Lacombe, | McGregor, | Raymond, |
| | | | Roy—13. |

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Authier,
Aylesworth,
Bence,
Bercovitch,
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Boucher,
Bradette,
Breithaupt,
Bruce,
Cardiff,
Cardin,
Casselman, Mme. (Edmonton-Est),
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Corman,
Coté,
Crerar,
Cruickshank,
Davidson,
Dechene,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas (Weyburn),
Dubois,
Dubuc,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Esling,
Eudes,
Evans,
Fair,
Farquhar,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gillis,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Grant,
Gray,
Graydon,
Green,
Gregory,
Hansell,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Hill,
Hlynka,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Johnston (Bow-River),
King, Mackenzie
Kirk,
Kuhl,
Laflamme,
Lafontaine,
Lalonde,
Leader,
Leduc,
Léger,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGibbon,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
MacKenzie (Lambton-Kent),
Mackenzie (Vancouver Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
MacKinnon (Kootenay-Est),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
MacNicol,
Marshall,
Martin,
Matthews,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mulock,
Mutch,
Nicholson,
Nielsen, Mme.
Noseworthy,
O'Neill,
Perley,
Pinard,
Pottier,
Purdy,
Quelch,
Reid,
Rhéaume,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Shaw,
Sissons,
Slaght,
Soper,
Stirling,
Stokes,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Thorson,
Tripp,
Tucker,
Turgeon,
Turner,
Tustin,
Veniot,
Vien,
Ward,
Warren,
Weir,
White,
Whitman,
Winkler,
Wood—174.

Et comme la motion principale est alors mise aux voix;

M. Fair propose en amendement, appuyé par M. Marshall: Que ce bill ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé pour étude au comité plénier avec instruction de se prévaloir du droit de le modifier comme suit: en retranchant les mots "selon les alinéas *d*) à *k*)", à la ligne 26 du paragraphe 2 de l'article 4, et en leur substituant les suivants: "selon les alinéas *d*) à *j*)".

Et comme ledit projet d'amendement est mis aux voix, il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Black (Cumberland), Blackmore, Bruce, Cardiff, Castleden, Church, Coldwell, Diefenbaker, Douglas (Weyburn), Esling, Fair, Fraser (Peterborough-Ouest), Gillis, Green, Hansell, Harris (Danforth), Hlynka, Johnston (Bow-River), Kuhl, Lacombe, Lockhart, McGregor, MacInnis, MacKinnon (Kootenay-Est), MacNicol, Marshall, Nicholson, Nielsen, Mme. Noseworthy, Perley, Quelch, Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Rowe, Roy, Shaw, White—37.

CONTRE:

Messieurs

Abbott, Authier, Bercovitch, Bertrand (Prescott), Black (Châteauguay-Huntingdon), Black (Yukon), Blair, Blanchette, Bradette, Breithaupt, Cardin, Chevrier, Cleaver, Cloutier, Corman, Coté, Crerar, Crète, Cruickshank, Davidson, Dechene, Donnelly, Dubuc, Dupuis, Durocher, Edwards, Emmerson, Eudes, Evans, Farquhar, Fauteux, Ferland, Ferron, Fleming, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Fraser (Northumberland, Ont.), Fulford, Furniss, Gardiner, Gershaw, Gladstone, Golding, Goulet, Graham, Grant, Gregory, Hanson (Skeena), Hanson (York-Sunbury), Henderson, Hill, Howe, Hurtubise, Ilsley, Isnor, Jean, King, Mackenzie Laflamme, Lafontaine, Leduc, Léger, Little, McCann, McCubbin, McCulloch, MacDiarmid, Macdonald (Brantford City), Macdonald (Halifax), Macdonald (Kingston City), McDonald (Pontiac), McGarry, McGibbon, McIlraith, McIvor, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Edmonton-Ouest), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McLean (Simcoe-Est), Macmillan, McNevin (Victoria, Ont.), McNiven (Regina City), Matthews, Michaud, Mitchell, Mullins, Mulock, Mutch, Neill, O'Neill, Pinard, Pottier, Power, Purdy, Reid, Rhéaume, Roebuck, Ross (Calgary-Est), Ross (Hamilton-Est), Ross (Middlesex-Est), Ross (Moose-Jaw), Ryan, St-Laurent, Sanderson, Sissons, Soper, Stirling, Sylvestre, Taylor, Telford, Thauvette, Thorson, Tripp, Tucker, Turgeon, Turner, Veniot, Vien, Ward, Warren, Weir, Whitman, Winkler, Wood—125.

La motion principale est alors mise aux voix sous la forme suivante: Que ledit bill subisse maintenant sa troisième lecture, et elle est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mitchell pour la deuxième lecture du Bill No 5, Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels;

Et ledit débat se poursuivant, il est ajourné sur une motion de M. Roebuck.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 55 de l'après-midi, jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

No 31

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

## SEANCE DU JEUDI, 5 MARS 1942

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 4 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 58 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Isabel Jessica Black Jolley, de Verdun, P.Q., qui demeure actuellement à Lachute, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Raymond Philip Jolley, de Verdun, P.Q.—M. *Abbott.*

De George McDonald Joseph Carew, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Caroline Elizabeth Wilson Carew, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Celia Reybolds Schellenberg, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'August Schellenberg, de Montréal, P.Q.—M. *McIlraith.*

De Norma Brown Stevenson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Wilfred Robb Stevenson, de Montréal, P.Q.—M. *Claxton.*

D'Elsie Epstein Cohen, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Bernard Lande Cohen, de Montréal, P.Q.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

De Marjorie Florence Gray Lever, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Outremont, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Percy James Cliff Lever, de Montréal, P.Q.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

D'Ernest Charles Hazard, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'Annie Armstrong (aussi connue sous le nom d'Annie Gauld) Hazard, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Marguerite Elsie Ramsay Murdoch, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de George Edward Murdoch, de Montréal, P.Q., actuellement aux armées à Trois-Rivières, P.Q.—M. *Claxton.*

De Jean Lawrence Stephens, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Charles Stephens, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Vincent Zwingel, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Loretta Guy Zwingel, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

D'Elizabeth Alexandra Ida Robb Lewis, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Mont-Royal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'Herbert Edward Lewis, de Montréal, P.Q.—M. *McIlraith.*

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:

1. A quels endroits, au Canada, la *Wartime Housing Limited* a-t-elle construit des centres de logements et des résidences du personnel, et combien sont en cours de construction à chaque endroit?

2. Combien de logements étaient habités, à chaque endroit, le 31 janvier 1942?

3. Combien habitaient chacune des résidences du personnel, le 31 janvier 1942?

4. Combien de personnes furent employées à chacune des résidences du personnel au cours de janvier 1942?

5. Quel loyer la *Wartime Housing Limited* charge-t-elle pour chaque maison?

6. Dans quels centres la *Wartime Housing Limited* a-t-elle terminé la construction de maisons et fait les intallations nécessaires?

7. Quel a été le coût moyen par maison, y compris toutes les installations?

8. Quel a été le montant total payé pour l'administration de la *Wartime Housing Limited* jusqu'au 31 janvier 1942?

9. Quelle expérience avait Victor T. Goggin, comme architecte ou entrepreneur en construction, avant sa nomination au poste de gérant-général de la *Wartime Housing Limited?*

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 février, 1942,—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés au cours de 1941 entre l'honorable J. H. McQuarrie, procureur général de la Nouvelle-Ecosse, et l'honorable M. Howe, ou le ministère des munitions et approvisionnements, et l'honorable M. Ilsley, ou le ministère des Finances, et l'honorable M. Macdonald, ou le ministère de la Défense nationale pour les affaires navales, au sujet de l'érection de maisons en partie ouvrées dans le comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, par la *Wartime Housing Company.*

Aussi,—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés au cours de 1941 entre le préfet F. H. McNeil, président du comité de l'Emprunt de la Victoire pour le comté de Pictou, et l'honorable M. Ilsley, ou le ministère des Finances, au sujet de l'Emprunt de la Victoire et le projet de construction de maisons en partie ouvrées dans le comté de Pictou, par la *Wartime Housing Limited.*

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1942,—Etat montrant:

1. Combien de représentants régionaux, d'employés temporaires ou autres le ministère de la Défense nationale ou tout autre ministère du gouvernement a-t-il embauchés, depuis le 1er septembre 1939, aux fins d'administration de la loi des allocations familiales dans la circonscription électorale fédérale de Red Deer?

2. Quels sont les noms et les adresses de toutes ces personnes?

3. Quand chacun d'eux a-t-il été nommé?

4. Quel salaire et/ou quelle allocation verse-t-on à chacun?

5. Quels montants a-t-on versés à chacune de ces personnes jusqu'aujourd'hui?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:

1. Combien a-t-on présenté de réclamations au ministère de l'Agriculture pour l'allocation de réduction des emblavures, antérieurement au 31 janvier, 1942, dans chacune des trois provinces des Prairies?

2. Combien de ces réclamations ont été payées (*a*) en entier, (*b*) en partie, (*c*) ont été rejetées?

3. Combien a-t-on payé, dans chacune des trois provinces des Prairies relativement à ces réclamations?

4. En vertu de l'allocation de réduction des emblavures, combien a-t-on émis de chèques (*a*) de $1,000 à $5,000, (*b*) de $5,000 à $10,000, (*c*) de plus de $10,000?

5. Quel a été le nombre des allocations payées en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, dans chacune des trois provinces des Prairies, et quel a été le montant total payé dans chacune des provinces?

6. Combien d'agriculteurs ont reçu de l'argent en vertu du règlement relatif au revenu des terres dans chacune des trois provinces des Prairies, et combien a-t-on payé antérieurement au 31 janvier 1942?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Quel est le montant total d'argent dépensé par le gouvernement pour l'édifice de l'*International Harvester* utilisé comme casernes à Weyburn, en Saskatchewan?

2. Quel est le montant total payé en loyer, et quel en est le taux mensuel?

3. Combien a-t-on payé pour les changements et les installations, lorsqu'on a pris possession de l'édifice en 1939-1940?

4. Combien a-t-on payé pour les réparations et l'entretien?

5. Combien a-t-on payé pour enlever les installations et rendre l'édifice à son ancienne condition, au cours de l'automne de 1941?

6. A quelles personnes a-t-on payé cet argent, et combien a-t-on payé à chacune d'elles?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Bruce,—1. Quel a été le coût des vitamines synthétiques ajoutées à la farine exportée du Canada au cours de l'année 1941?

2. Le coût en a-t-il été partagé entre (*a*) les meuniers, (*b*) le gouvernement canadien, et (*c*) le gouvernement britannique?

Par M. Graydon,—1. Quel est le nombre total de membres (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation, qui, au cours de la guerre actuelle, (1) ont été tués en service actif, (2) ont succombé aux blessures reçues en service actif, (3) sont morts d'autres causes pendant leur service actif, (4) ont été faits prisonniers de guerre, (5) étant en service actif sont portés absents et (6) ont été portés sur les listes des états de pertes pour toute autre raison?

2. Combien d'hommes ont été licenciés (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) l'aviation, depuis le commencement de la guerre, à cause (1) de mauvaise santé, (2) de maux ou de blessures reçus en service actif?

3. Combien a-t-on accordé de pensions pour invalidité contractée au cours de service actif dans la guerre actuelle?

Par M. Reid,—1. Quelles commissions de ports au Canada relèvent de la Commission des ports nationaux?

2. Quelles sommes d'argent ont été prêtées aux diverses commissions de havres et de ports jusqu'à la fin de 1941?

3. Quelle est la somme due au gouvernement par les diverses commissions de ports au Canada à la fin de 1941, (*a*) en principal, (*b*) en intérêts?

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler, *inter alia*,

1. Que des sommes d'au plus $2,000,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1943, pour

(*a*) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(*b*) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(*c*) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et

(*d*) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever, par voie d'emprunt, sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent d'au plus $2,000,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, ou pour effectuer les avances ou prêts mentionnés plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou à prêter les deniers reçus en remboursement ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses faits sous le régime des Lois sur les crédits de guerre de 1939 (deuxième session), 1940, 1941 et 1942.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution relatif à la réduction des emblavures:

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la réduction des emblavures, pourvoyant au paiement de certaines sommes aux agriculteurs à cet effet, et à l'administration de la loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 12, loi concernant la réduction des emblavures, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, la Chambre revient aux avis de motions du gouvernement.

M. Mackenzie King, pour M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, en pourvoyant au paiement d'un taux plus élevé sur chaque boisseau de blé livré par les producteurs.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, pour M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mitchell sur la deuxième lecture du bill No 5, loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels.

Et le débat se poursuivant:

M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message est arrivé du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 10, loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 7 à 24 inclusivement—supprimer les alinéas (*a*), (*b*), (*c*) et (*d*) de la clause 2, et insérer les suivants:

(*a*) "votant militaire du Canada" signifie toute personne habile à voter en vertu des dispositions de l'article 6 de la présente loi, et "votant"

ou "votant ordinaire" signifie toute personne habile à voter en quelque district électoral, autre qu'un votant militaire du Canada."

(*b*) "district électoral" signifie toute zone territoriale qui a droit d'élire un ou des députés à la Chambre des Communes du Canada, en vertu de la *Loi de la députation, 1933,* ainsi que le district administratif de de Yellowknife, tel qu'établi le premier jour d'octobre 1939 d'après les dispositions de l'Ordonnance des districts administratifs locaux des Territoires du Nord-Ouest, et ci-après mentionné comme "district administratif de Yellowknife."

2. Page 1, ligne 25. Changer en (*c*) la lettre de l'alinéa (*e*).

3. Page 1, ligne 28. Changer en (*d*) la lettre de l'alinéa (*f*).

4. Page 2, lignes 1 à 9 inclusivement—supprimer les alinéas (*g*) et (*h*).

5. Page 2, lignes 26 et 27—supprimer les mots "définis dans la présente loi".

6. Page 3, lignes 1 à 3 inclusivement. A la sous-clause (5) de la clause 3, substituer la suivante:

"(5) Dès que la proclamation aura été émise sous l'autorité de la présente loi, elle sera immédiatement publiée dans une édition supplémentaire de la *Gazette du Canada,* et ensuite dans les deux éditions régulières de ladite *Gazette.*"

7. Page 3, lignes 29 à 36 inclusivement. A l'alinéa (*b*) de la sous-clause (2) de la clause 4, substituer ce qui suit:

"(*b*) Toute personne qui aura demandé, sous l'autorité des articles dix-sept ou dix-huit des *Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre* (*Recrues*), ou sous l'autorité des articles dix-huit ou dix-neuf des *Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre* (*Recrues*) (*Codification de 1941*), tels qu'établis par l'arrêté en conseil C.P. 1822 du 18 mars 1941, une ordonnance ou un ordre de la Commission, telle que définie dans lesdits Règlements, à l'effet d'ajourner son instruction militaire, soit qu'une ordonnance ou un ordre ait été décerné ou soit qu'une ordonnance ou un ordre n'ait pas été décerné, et jusqu'à ce que l'ordonnance ou l'ordre ait été refusé."

8. Page 4, lignes 1 à 8 inclusivement—à la clause 5, substituer ce qui suit:

"5. Toute personne qui vote au plébiscite sera par la suite privée de toute qualité et compétence pour demander ou pour obtenir, à la requête d'autrui, l'ajournement ou exemption de l'instruction militaire prévu aux articles dix-sept ou dix-huit des *Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre* (*Recrues*), et aux articles dix-huit ou dix-neuf des *Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre* (*Recrues*) (*Codification de 1941*), tels qu'établis par l'arrêté en conseil C.P. 1822 du 18 mars 1941."

9. Page 4, ligne 18—supprimer les mots "tenu sous le régime de la présente loi".

10. Page 5, lignes 1 à 13 inclusivement—à la clause 8, substituer ce qui suit:

"8. (1) Le directeur général des élections, d'après la *Loi des élections fédérales, 1938,* sera le directeur général du plébiscite pour les objets de la présente loi, et les officiers rapporteurs nommés sous l'autorité de ladite loi seront officiers rapporteurs pour les objets de la présente loi.

(2) Pour la tenue du plébiscite seulement, le gouverneur en conseil peut nommer un officier rapporteur pour le district administratif de Yellowknife, et qui aura les pouvoirs et exercera les fonctions d'un officier rapporteur nommé sous l'autorité de la *Loi des élections fédérales, 1938*.

(3) Outre l'exercice des pouvoirs et l'accomplissement des fonctions pouvant être prescrits par les Règlements, le directeur général du plébiscite devra, dès qu'il aura reçu le dernier rapport officiel des officiers rapporteurs, publier immédiatement sous sa signature, dans la *Gazette du Canada*, un avis déclarant le nombre de votes respectivement donnés dans l'affirmative et dans la négative, en chaque district électoral du Canada, ainsi qu'un sommaire mentionnant le total des votes donnés en chaque province dans l'affirmative et dans la négative, au cours du plébiscite. Dans cet avis, le directeur général du plébiscite devra inclure une déclaration du nombre de votes donnés par les votants militaires du Canada, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, dans l'affirmative et dans la négative, respectivement."

11. Page 5. à la clause 9 (1) substituer ce qui suit:

"(1) Le gouverneur en conseil peut édicter les règlements nécessaires aux fins de la présente loi et, sans restreindre la généralité des dispositions précédentes, pour l'impression, la distribution et la publication de la loi et des instructions émises sous l'autorité de la loi, pour la préparation des listes de votants et d'autres documents."

12. Page 5, ligne 29. Insérer ce qui suit comme sous-clause (4) de la clause 9:

"(4) Le gouverneur en conseil peut prescrire les peines qui pourront être imposées dans le cas d'infractions aux règlements édictés sous l'autorité de la présente loi; il peut aussi indiquer si ces peines seront imposées par voie de déclaration sommaire de culpabilité ou de mise en accusation."

13. Dans la version française.

Page 2. Dans la question que pose la formule du bulletin de vote:

Au mot "recrutement" substituer le mot "mobilisation".

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR GENERAL

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL

Le 5 mars, 1942.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très honorable sir Lyman Poore Duff, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 5 mars, à six heures moins dix, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,
*Secrétaire adjoint du Gouverneur général.*

L'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Mitchell pour la deuxième lecture du Bill No 5, Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels.

Et le débat se poursuivant;

Ledit débat est ajourné à plus tard aujourd'hui, sur une motion de M. Shaw.

M. McLarty propose,—Que les amendements apportés par le Sénat au Bill No 10, Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays, soient lus la deuxième fois et adoptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdits amendements sont alors lus la deuxième fois, en conséquence, et adoptés à tour de rôle.

Sur réception d'un message du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre au Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour;

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le très honorable substitut du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill No 10, Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur et hors du pays.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mitchell pour la deuxième lecture du Bill No 5, Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du services dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M .l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 32

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 6 MARS 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 5 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée:

De Max Shulman, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Ray Hymovitch Shulman, de Montréal, P.Q.—M. *Hill.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Edith Morgan Black, de Montréal, Qué., épouse de John Anderson Black.

D'Elsie Epstein Cohen, de Montréal, Qué., épouse de Bernard Lande Cohen.

De George McDonald Joseph Carew, de Montréal, Qué., époux de Caroline Elizabeth Wilson Carew.

De Marietta Venditello Diano, de Montréal, Qué., épouse de Pasquale Diano.

De William Milroy Davidson, de Montréal, Qué., époux de Mary Lyall Thom Davidson.

De Ruth Ufland Fishman, de la Ville de New-York, E.-U., épouse de Morris Fishman, de Montréal, Qué.

De Joyce Elizabeth Blackburn Gordon, de Montréal, Qué., épouse de Douglas Haig Gordon.

De Phyllis Mary Alice Verrinder Horrell, de Mont-Royal, Qué., épouse de John Lennox Horrell.

D'Audrey Meredith Mann Harrison, de Montréal, Qué., épouse de Kenneth W. Harrison.

D'Isabel Jessica Black Jolley, de Lachute, Qué., épouse de Raymond Philip Jolley.

De Mary Celina Broadhurst LaRose, de Montréal, Qué., épouse de George Felix LaRose.

De Lola McIntosh, de Montréal, Qué., épouse de Kenneth McIntosh.

M. Dupuis, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande que le quorum soit fixé à neuf (9) membres.

M. Dupuis, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié les documents parlementaires portant les numéros 114A et 114B ainsi conçus:

Copie de toutes les lettres, télégrammes, ou autres documents échangés entre le Premier ministre, le ministre des Finances, ou n'importe quel officier du gouvernement, et le trésorier provincial ou un autre officier quelconque des gouvernements provinciaux, au sujet du projet d'abandon des avenues d'impôt sur les revenus et les corporations.

Votre Comité recommande que ces documents ne soient pas imprimés.

Sur motion de M. Dupuis, le premier et le deuxième rapport dudit comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, déposés aujourd'hui, sont agréés.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:

1. Quel est le montant total payé jusqu'aujourd'hui sous l'empire des règlements relatifs à la réduction des emblavures, et quel montant reste-t-il encore à payer?

2. Quel est le nombre total d'acres enlevés à la production du blé, (*a*) par la jachère d'été, (*b*) par l'ensemencement de céréales secondaires?

3. Quel a été le coût total de l'inspection et de l'administration du paiement de cette allocation?

4. Quels sont les noms et adresses des personnes qui ont agi comme inspecteurs et surveillants pour l'administration et le paiement de cette allocation, et quels montants a-t-on versés à chacun d'eux (*a*) en salaire, (*b*) en dépenses?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:

1. Quel est le montant total payé en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies pour la campagne agricole 1941-1942?

2. Quel est le montant total encore à payer pour la campagne agricole 1941-1942?

3. Quel montant a-t-on payé en vertu de l'article trois de la loi, et quel montant en vertu de l'article quatre?

4. Quel montant a été payé dans chacune des provinces des Prairies?

5. Quel a été le coût total de l'administration de ladite loi pendant la campagne agricole 1941-1942?

6. Quel a été le montant total reçu en vertu de la contribution de un pour cent, décrétée dans ladite loi, pour la campagne agricole 1941-1942?

7. Quels sont les noms et adresses des personnes embauchées comme inspecteurs et surveillants, en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan, et quel montant a-t-on payé à chacun (*a*) en salaire, (*b*) en dépenses?

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi de la commission canadienne du blé, 1935.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, en pourvoyant au paiement d'un taux plus élevé sur chaque boisseau de blé livré par les producteurs.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. MacKinnon (Edmonton-ouest), présente le bill No 13, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé, 1935, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 5, Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels, est étudié de nouveau en comité plénier, qui, après avoir accompli quelque progrès et l'avoir rapporté, obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Crerar, le Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

No 33

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

## SEANCE DU LUNDI, 9 MARS 1942

---

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Frederick William Merchant, de Montréal, Qué., époux de Maria Caterina Parino Merchant.

De Norma Brown Stevenson, de Montréal, Qué., épouse de Wilfred Robb Stevenson.

D'Elizabeth Molnar Schneider, de Montréal, Qué., épouse d'Adalbert Adam Schneider.

D'Irma Kern Ulrich, de Montréal, Qué., épouse de Joseph Ulrich.

De Doris Golt Rosner, de Montréal, Qué., épouse de Max Rosner, aussi connu sous le nom de Max Rosen.

De Myer Levine, de Montréal, Qué., époux de Stella Cohen Levine.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HOTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

Le 5 mars, 1942.

*Aux membres de la Chambre des Communes:*

J'accuse réception avec grand plaisir de l'Adresse que vous m'avez votée en réponse à mon Discours à l'Ouverture du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

ATHLONE

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel au ministre des Finances et Etat de comptes de la Banque hypothécaire centrale, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1941. Statut du Canada de 1939, chapitre 40, article 26.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Quel a été le coût total de l'aéroport à Portage la Prairie, au Manitoba?
2. Combien a-t-on acheté de terrains pour cet aéroport?
3. De qui a-t-on acheté ces terrains et à quel prix?
4. Quel a été le coût total des édifices et de l'outillage?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Combien de terrains a-t-on achetés pour l'établissement d'aéroports (*a*) à l'Ancienne Lorette, P.Q., (*b*) à Saint-Jean, P.Q.?
2. De qui a-t-on acheté les terrains dans chaque cas, et combien a-t-on payé de l'acre?
3. Quel a été le coût total de chacun de ces aéroports?
4. Quel a été le coût total des édifices et de l'outillage à chacun de ces aéroports?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Relevé indiquant le nombre d'officiers et d'hommes en service actif dans l'armée, la marine ou l'aviation, ainsi que leur affiliation religieuse telle qu'indiquée sur leur fiche d'enrôlement.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 1796, approuvé le 9 mars, 1942, qui pourvoit à l'émission d'une proclamation en vertu des dispositions de la loi du plébiscite fédéral de 1942.

M. Gardiner, du consentement de la Chambre, présente alors le bill No 14, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par Mme Nielsen,—1. Le gouvernement fédéral emploie-t-il des femmes dans son travail d'organisation des femmes (*a*) pour les travaux de guerre, (*b*) pour assumer des fonctions civiles afin de libérer des hommes pour les forces armées?

2. Dans l'affirmative, combien y a-t-il de ces femmes dans chacune des catégories susmentionnées?

3. Quelles sont ces femmes ainsi chargées de ce travail d'organisation, en donnant les noms, adresses ou lieux d'emploi, les titres de compétence, fonctions et salaire de chacune?

Par M. Graydon,—1. Combien de prêts ont été consentis, chaque année, en vertu des dispositions de la Loi nationale du logement, depuis l'entrée en vigueur de ladite loi?

2. Au cours de chacune de ces années, quelles sommes d'argent (*a*) les institutions financières, (*b*) le gouvernement ont-ils avancées par province, en vertu de ces prêts?

3. Au cours de l'année 1941, combien de prêts ont été consentis, en vertu des dispositions de la Loi nationale du logement, dans la circonscription électorale de Peel?

4. Quel a été le montant total ainsi placé, dans ladite circonscription, (*a*) par les institutions financières (*b*) par le gouvernement?

Par M. Purdy,—1. La Commission canadienne de Radiodiffusion a-t-elle publié, récemment, une série de plaquettes de publicité sous le titre de "Cinq années de progrès"?

2. Dans l'affirmative, quel est le coût total de cette publication, y compris les frais de distribution et tous les exemplaires des plaquettes non encore distribués?

3. Quel est le ministre de la Couronne responsable de l'administration de la Commission canadienne de Radiodiffusion devant le Parlement?

4. A-t-il pris les mesures nécessaires pour restreindre d'autres dépenses de cette corporation pour des choses non-essentielles?

5. L'un des ministères du gouvernement a-t-il fait circuler, récemment, un communiqué où l'on y déclarait que "tout chiffon de papier qui peut être économisé, et tout rebut qui peut être récupéré aideront à notre effort de guerre"?

6. Dans l'affirmative, quel ministère a fait circuler ce communiqué?

7. A-t-on pris des mesures pour s'assurer que tous les ministères du gouvernement et les corporations qui sont la propriété ou sous le contrôle de l'état exécutent les directives données plus haut pour économiser le papier, ainsi que les mesures d'économie d'inspiration gouvernementale adressées aux compagnies privées?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Cardiff—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les arrêtés en conseil et de tous les règlements adoptés par le ministre des Munitions et des approvisionnements, le Régisseur des huiles et/ou tout autre fonctionnaire du ministère des Munitions et des approvisionnements, relativement au rationnement projeté de la gazoline.

Par M. Cardiff—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les arrêtés en conseil et de tous les règlements adoptés par le ministre des Munitions et des approvisionnements, le Régisseur des approvisionnements, et/ou tout autre fonctionnaire du ministère des Munitions et des approvisionnements relativement au rationnement des pneus d'automobiles.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 13, Loi modifiant la Loi de la commission canadienne du blé, 1935;

M. MacKinnon (Edmonton-ouest) propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite discussion est ajournée sur une motion de M Perley.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 12, Loi concernant la réduction des emblavures;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Wright

Le bill No 5, Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels, est étudié de nouveau en comité plénier, qui, après avoir accompli quelque progrès et l'avoir rapporté, obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 34

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

## SEANCE DU MARDI, 10 MARS 1942

---

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Texte de l'accord conclu entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique pour empêcher le versement d'une double taxe et pour prévenir la fraude qui consiste à éviter de payer l'impôt, accord signé à Washington, le 4 mars, 1942. (Version française et anglaise).

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 14, loi modifiant la loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des prairies;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Weir.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-Ouest): Que le bill No 13, loi modifiant la loi sur la commission canadienne du blé, 1935, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant:

M. Lacombe propose en amendement, appuyé par M. Roy: Que l'on retranche tous les mots placés après le mot "Que" dans la motion et qu'on les remplace par les suivants:

"La Chambre est d'avis que les meilleurs moyens d'aider à l'agriculture sont:

(*a*) d'exempter du service militaire les cultivateurs et les fils de cultivateurs indispensables à la production agricole;

(*b*) d'établir dans chaque circonscription électorale du Canada des tribunaux d'exemption chargés d'examiner au mérite toutes les demandes présentées par les cultivateurs ou les fils de cultivateurs."

M. l'Orateur déclare cet amendement irrecevable parce que l'établissement de tribunaux chargés d'exempter les cultivateurs et les fils de cultivateurs du service militaire implique une dépense et une telle motion ne peut pas être présentée par un député.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale;

M. Douglas (Weyburn) propose en amendement, appuyé par M. Wright:

Que l'on retranche tous les mots placés après le mot "Que" dans la motion et qu'on les remplace par les suivants:

"Que le bill ne subisse pas maintenant sa deuxième lecture, mais qu'il soit résolu qu'il est contraire à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement du Canada que le Parlement n'ait tenu aucun compte des modestes représentations faites par les agriculteurs de l'Ouest pour qu'un prix paritaire soit établi sur tous les produits de l'agriculture et qu'un versement initial d'au moins $1.00 le boisseau soit fixé pour le blé No 1 du Nord, rendu à Fort William".

Comme on soulève une question d'ordre à l'encontre de cet amendement parce qu'il impliquerait une dépense, M. l'Orateur déclare ledit amendement recevable parce qu'il expose un principe opposé à la mesure, à savoir, qu'il est contraire à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement de ne pas tenir compte des représentations des agriculteurs de l'Ouest, et, de plus, l'adoption dudit amendement n'impliquerait pas une dépense. Il décide donc que ledit amendement est recevable.

Et le débat se poursuivant sur l'amendement à la motion principale, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Wright.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant, sans modification:

Bill No 4, loi modifiant la loi du poinçonnage des métaux.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 35

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

## SEANCE DU MERCREDI, 11 MARS 1942

---

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 février, 1942:—Copie de tous arrêtés en conseil adoptés en vertu de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre Loi amendant, modifiant, suspendant ou touchant de quelque façon la Loi des Douanes, la Loi du tarif des douanes, la Loi de l'accise ou la Loi de l'impôt spécial de guerre sur les revenus, ainsi que tous règlements, interprétations ou décisions officielles rendus par le ministre du Revenu antional et/ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère du Revenu national ou de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de la Corporation de stabilisation des prix de denrées et/ou l'un quelconque de leurs fonctionnaires, en conformité de ces arrêtés en conseil.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Etat montrant:

1. Quelle somme totale a été dépensée par le gouvernement en capitaux pour aider à des corporations privées?
2. Quel est le nom de chaque corporation ainsi aidée par des capitaux versés par le gouvernement?
3. Quel est le montant total accordé à chaque corporation?
4. Pour quelle fin chacun de ces octrois a-t-il été fait?
5. Le gouvernement s'est-il engagé à faire d'autres octrois en fournissant des capitaux à l'une ou l'autre de ces corporations?
6. Si oui, quel est le montant additionnel engagé dans chaque cas et quelle est la raison de l'octroi additionnel?
7. Le gouvernement a-t-il versé d'autres sommes en outre des octrois en capitaux à une corporation privée quelconque pour lui aider à augmenter son chiffre de production?
8. Si oui, quels sont les noms de ces corporations auxquelles des paiements de cette nature ont été versés?
9. Quel montant dans chaque cas?
10. Pour quelles fins expresses ces paiements ont-ils été versés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars, 1942,—Etat montrant:—Quels étaient les dépôts d'épargne globaux au Canada, par province, à la fin de chaque mois de l'année terminée le 28 février 1942, (*a*) dans les banques à charte, (*b*) dans les autres institutions d'épargne accréditées, y compris les agences d'état?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Quelle était la somme totale d'argent payée à la John Inglis Company, au 31 décembre 1941?

2. De cette somme, combien a été versé au compte des mitrailleuses Bren?

3. Combien a été payé au compte des autres articles fabriqués par la John Inglis Company?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:

1. Le ministère de la Défenes nationale a-t-il acheté ou loué des terrains et édifices de la Standard Clay Products Limited, à ou près de New-Glasgow, en Nouvelle-Ecosse, dans le but d'y établir un centre d'entraînement militaire?

2. Dans l'affirmative, quelles sommes a-t-on payées ou sont dues, au 31 décembre 1941, à la Standard Clay Products Limited, (*a*) en prix d'achat, (*b*) en loyer, pour ces terrains et édifices?

3. Au 31 décembre 1941, combien a-t-on dépensé en tout pour ce centre d'entraînement, (*a*) en embellissements des terrains, (*b*) en réparations ou améliorations aux édifices, (*c*) en nouveaux édifices, (*d*) en aménagements et installations aux édifices et sur les lieux, (*e*) en tous autres frais?

4. Le ministère a-t-il conclu des contrats avec la Eastern Woodworkers pour les constructions et les matériaux au camp d'entraînement militaire situé à New-Glasgow, en Nouvelle-Ecosse, au cours des années 1940 et 1941?

5. Dans l'affirmative, quelle en est la nature et quelle en est la valeur?

6. Le ministère a-t-il fait achat de bois de construction de la Eastern Woodworkers pour ce centre d'entraînement?

7. Dans l'affirmative, quelle en a été la quantité et le coût au cours des années 1940 et 1941?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. Cardin,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février 1942:—Copie de tous contrats ou accords, conclus entre le gouvernement canadien et toute personne ou personnes, relativement à l'acquisition de l'emplacement et à la construction de l'aéroport à Weyburn, en Saskatchewan.

La question suivante qui figurait au feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Gillis,—1. La *Wartime Merchant Ship Limited* est-elle une entreprise exploitée par des Canadiens?

2. Quelles sont les relations entre le gouvernement canadien et le ministère britannique de la marine marchande établi au Canada?

3. Quelle autorité dirigeante possède le gouvernement canadien sur la construction navale, par rapport au ministère britannique de la marine marchande établi au Canada?

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées et, avec les ordres suivants de la Chambre, sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Bence,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute la correspondance, rapports, télégrammes, que possède le ministère des Postes relativement à la nomination de W. F. Hargarten au bureau de poste de Bruno, Saskatchewan.

Par M. Hanson (York-Sunbury), pour M. Hatfield,—Ordre de la Chambre, —Relevé indiquant: (1) les noms de tous les employés du tribunal des pensions nommé en 1930 et aboli en 1933; (2) les dépenses de chacune des employés, frais de voyage compris, depuis la fondation du tribunal, jusqu'à son abolition; (3) l'indemnité versée aux membres et aux employés du tribunal, au moment de son abolition; (4) le nom de l'avocat des pensions, et ses titres d'instruction et son expérience antérieure; (5) l'expérience antérieure des membres du tribunal dans le travail des pensions.

Par M. Hanson (York-Sunbury), pour M. Hatfield, adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toute la correspondance, télégrammes et autres documents échangés entre tous fonctionnaire du ministère fédéral de l'Agriculture et tous fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick, au cours de l'année 1941, relativement à la vente, à l'expédition et au transport des pommes de terre de semence certifiées.

Par M. Hanson (York-Sunbury), pour M. Hatfield,—Ordre de la Chambre, —Copie de toute la correspondance, rapports et autres documents, reçus du Commissaire du commerce en Argentine, et de Wilfred McCullough, commissaire-adjoint du commerce en Argentine et en Uruguay, relativement à l'encouragement apporté à la vente des pommes de terre de semence certifiées du Canada au cours de l'année 1941.

Par M. Hanson (York-Sunbury), pour M. Hatfield, adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toute la correspondance échangée entre la Commission canadienne de la marine marchande et le ministère du Commerce et tout fonctionnaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick, relativement au transport et à l'affectation de navires pour l'expédition des pommes de terre de semence du Canada au cours de 1941.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera le vendredi, 27 mars prochain, elle restera ajournée jusqu'au lundi, 20 avril suivant.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de stipuler:

1. Que des sommes n'excédant pas en tout un milliard de dollars ($1,000,000,000) soient accordées à Sa Majesté afin de défrayer les dépenses qui pourront être assumées au cours de la présente guerre dans le but de permettre au gouvernement du Royaume-Uni d'acheter au Canada des aéronefs, des chars d'assaut, des véhicules de transport mécanisé, des canons, des munitions et autres fournitures de guerre, de la nourriture, des matières brutes et toutes autres denrées ou approvisionnements essentiels à la poursuite de la guerre et à l'approvisionnement des gens du Royaume-Uni, et afin de permettre au gouvernement du Royaume-Uni de défrayer d'autres dépenses faites au Canada pour les fins de la guerre.

2. Que le ministre des Finances soit autorisé à accepter du gouvernement du Royaume-Uni une obligation dudit gouvernement conçue dans une telle forme et sujette à tels termes et conditions que le Gouverneur en conseil pourra

déterminer pour une somme de sept cent millions de dollars ($700,000,000) échangeable pour un montant équivalent, à un taux d'échange de $4.45 la livre sterling, de dépôts en livres sterling détenus dans les banques du Royaume-Uni, ladite obligation du gouvernement du Royaume-Uni devant être exempte d'intérêt jusqu'à la fin de la guerre.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prendre des dispositions pour l'achat de tout ou tous titres ou obligations non échus du Dominion du Canada ou garantis par lui soit quant au principal ou aux intérêts, ou les deux, ou quant aux dividendes, ou des chemins de fer nationaux du Canada ou garantis par eux soit quant au principal ou aux intérêts, ou les deux, qui sont à l'heure actuelle ou pourront être plus tard détenus par le gouvernement du Royaume-Uni.

4. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt sous le régime de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, telle somme ou sommes d'argent ne dépassant pas la somme totale d'un milliard de dollars ($1,000,000,000) qui puissent être nécessaires afin de défrayer les dépenses, et de faire les achats mentionnés plus haut, le principal et les intérêts dudit prêt devant être imputés sur le revenu consolidé du Canada et payables à même ce fonds.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest) pour la deuxième lecture du bill No 13, Loi modifiant la Loi sur la commission canadienne du blé, 1935, et sur le projet d'amendement de M. Douglas (Weyburn) à ce sujet.

Et le débat se poursuivant ledit débat est ajourné sur une motion de M. McNevin (Victoria, Ont.).

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a approuvé les accords commerciaux conclus avec le Chili, le Brésil et la République Argentine.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 36

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 12 MARS 1942

---

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Etat montrant:

1. Quelles sommes totales ont été dépensées par chacune des corporations organisées par l'état en vertu des dispositions de la loi du ministère des munitions et des approvisionnements?
2. Quelles avances ou autres paiements ont été versés à chacune de ces corporations?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1942,—Etat montrant:

1. Quel est le montant total des dépenses: (*a*) assumées à l'heure actuelle; (*b*) auxquelles le gouvernement s'est engagé, au compte de chacune des corporations d'état créées en vertu des dispositions de la loi du ministère des munitions et des approvisionnements?
2. Quels paiements ou avances ont été consentis à chacune desdites corporations étatisées?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il des accords ou contrats avec d'autres municipalités que la corporation de la cité d'Ottawa pour des services ordinairement à la charge des municipalités?
2. Quelle est l'évaluation des terrains et édifices du gouvernement à Ottawa?
3. Quelle relation ou proportion ce chiffre représente-t-il par rapport à l'évaluation municipale de la corporation d'Ottawa?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:—Combien a-t-on payé, en loyer au cours de chacune des années écoulées de 1936 à 1941 inclusivement, à l'*International Business Machines Limited* pour les machines commerciales et de comptabilité utilisées par les divers ministères du gouvernement?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Quel est le nombre total de membres *(a)* de l'armée, *(b)* de la marine et *(c)* de l'aviation, qui, au cours de la guerre actuelle, (1) ont été tués en service actif, (2) ont succombé aux blessures reçues en service actif, (3) sont morts d'autres causes pendant leur service actif, (4) ont été faits prisonniers de guerre, (5) étant en service actif sont portés absents et (6) ont été portés sur les listes des états de pertes pour toute autre raison?

2. Combien d'hommes ont été licenciés *(a)* de l'armée, *(b)* de la marine et *(c)* de l'aviation, depuis le commencement de la guerre, à cause (1) de mauvaise santé, (2) de maux ou de blessures reçus en service actif?

3. Combien a-t-on accordé de pensions pour invalidité contractée au cours de service actif dans la guerre actuelle?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales, 1940, chapitre 13, Statuts de 1940, et de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1916, approuvé le 12 mars, 1942: modification des règlements (spéciaux) de l'armée de réserve, 1941.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour M. Cardin,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Copie de tous les bordereaux de paie et comptes relatifs à la construction ou aux réparations entreprises par le ministère des Travaux publics, au cours des mois d'août, septembre, octobre et novembre 1941, au quai, brise-lames ou à toute autre propriété publique à Bay St-Lawrence, dans la circonscription électorale de Victoria, en Nouvelle-Ecosse.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mars, 1942,—Etat montrant:

1. De quelles compagnies achète-t-on l'huile et la gazoline destinées aux aéroplanes pour les écoles d'entraînement du corps d'aviation royal canadien?

2. Quelle est la pratique générale suivie pour remplir les réservoirs de gazoline des aéroplanes?

3. Est-il d'usage de faire déborder les réservoirs et de laisser la gazoline se répandre sur le sol?

4. Est-il d'usage de laisser égoutter les réservoirs après s'être servi d'un aéroplane?

5. Accepte-t-on parfois de la gazoline de qualité inférieure?

6. A-t-on jamais détruit de la gazoline d'une qualité quelconque? Si oui, comment?

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Wright,—1. Combien de chèques, *(a)* de $50 et moins, *(b)* de $50 à $100, ont été émis en vertu du paiement de la prime pour la réduction des emblavures?

2. Quel a été le montant total versé pour chacun des item susmentionnés?

Par M. Cardiff,—1. Est-ce que M. G. Armstrong, M.D., reçoit quelque paiement, à quelque titre que ce soit, du gouvernement fédéral?

2. Est-il l'inspecteur médical pour les ouvriers des usines de munitions ou de produits chimiques de Nobel et des environs?

3. Dans l'affirmative, sur quelle base est-il payé?
4. Quel est le montant total que lui a versé le gouvernement fédéral au cours de l'année civile 1941?

Par M. Hatfield,—1. Au cours de la dernière année financière, combien de prêts ont été accordés, par province, par la Commission du prêt agricole canadien, et quel a été le montant de chaque prêt?
2. Depuis la création de ladite Commission, combien de terres, par province, sur lesquelles on avait accordé un prêt, ont été abandonnées?
3. Combien de ces terres abandonnées la Commission possède-t-elle, à l'heure actuelle, et où sont-elles situées?

Par M. Lacombe,—1. La compagnie J. A. A. Leclair, Dupuis Limitée, de Montréal, a-t-elle obtenu des contrats pour exécuter la construction des projets de défense?
2. Dans l'affirmative, quel est le montant payé à la compagnie ci-dessus pour chaque contrat?
3. Depuis combien de temps existe cette compagnie?
4. Quel en est le président, le gérant et les directeurs?
5. Quel genre de travaux exécute cette compagnie et à quel endroit de la province de Québec?
6. A quelle date et en quelle année a été incorporée légalement ladite compagnie?

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest) pour la deuxième lecture du bill No 13, Loi modifiant la Loi sur la commission canadienne du blé, 1935, et sur le projet d'amendement de M. Douglas (Weyburn) à ce sujet.

Et le débat se poursuivant ledit débat est ajourné sur une motion de M. Tucker.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Gardiner: Que le bill No 12, Loi concernant la réduction des emblavures, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion de M. Gardiner: Que le bill No 14, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

La Chambre s'ajourne alors à 10.58 du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 37

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 13 MARS 1942

---

PRIÈRES.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la pétition soumise au gouvernement par la délégation des cultivateurs de la Saskatchewan, le 2 février, 1942.

Et aussi,—Rapport de l'assemblée tenue lors de la présentation de la pétition par la délégation des cultivateurs de la Saskatchewan aux membres du comité du blé du Cabinet, les 2 et 3 février, 1942.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du fonctionnement de la Monnaie royale du Canada pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1941.

Sur motion de M. Thorson, il est résolu,—Que soit institué un comité spécial de la radiodiffusion pour examiner le rapport annuel de la Commission de radiodiffusion du Canada, reviser les méthodes et les objets de la Commission, ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son expansion, ce comité étant nanti du pouvoir d'étudier et de scruter les sujets et les questions dont il vient d'être fait mention, de faire rapport, à l'occasion, de ses avis et observations, de convoquer témoins et d'envoyer quérir écrits et dossiers; et que ledit comité se compose des députés suivants: MM. Bence, Bertrand (Laurier), Casselman (Edmonton-Est), Claxton, Coldwell, Douglas (Queens), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Graydon, Hanson (Skeena), Hazen, Homuth, Howe, Isnor, Kuhl, Laflamme, McCann, Mullins, Rennie, Slaght, Telford, Thorson, Tripp et Veniot; que la présence d'au moins neuf députés constitue le quorum, et que l'article 65 du Règlement soit suspendu au sujet de ce comité.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest) pour la deuxième lecture du bill No 13, Loi modifiant la Loi sur la commission canadienne du blé, 1935, et sur le projet d'amendement de M. Douglas (Weyburn) à ce sujet.

Au cours du débat, M. Lacombe se lève à son siège et prend la parole en s'adressant à M. l'Orateur. M. l'Orateur déclare qu'il a vu M. Marshall se lever le premier et si M. Lacombe veut en appeler de cette décision, il peut se prévaloir des dispositions de l'article 35 du Règlement qui permet à un député de proposer que M. Lacombe puisse immédiatement se faire entendre. M. Lacombe en appelle de cette décision, mais comme il ne trouve pas cinq députés pour l'appuyer, on ne prend pas le vote sur ledit appel, qui n'est pas mis aux voix. M. Marshall prend alors la parole.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Marshall.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre), la Chambre s'ajourne alors à six heures de l'après-midi, jusqu'à trois heures de l'après-midi lundi prochain.

No 38

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 16 MARS 1942

---

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Etat montrant:

1. Les noms, adresses et emplois ordinaires des directeurs et des principaux officiers de la Corporation de stabilisation des prix des denrées;
2. La rémunération totale, en salaires, honoraires, allocations de logement ou frais de déplacement, payée à chacun des directeurs ou officiers principaux;
3. Une déclaration sur l'autorité, les devoirs et les fonctions de la Corporation de stabilisation des prix des denrées;
4. Un relevé du travail accompli par ladite corporation depuis son organisation.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Relevé indiquant les noms, emplois antérieurs, salaires, honoraires ou allocations de logements de chaque personne nommée à la Commission du commerce et des prix en temps de guerre et/ou la Corporation de stabilisation des prix des denrées depuis le 1er octobre, 1941.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Combien de prêts ont été consentis, chaque année, en vertu des dispositions de la Loi nationale du logement, depuis l'entrée en vigueur de ladite loi?
2. Au cours de chacune de ces années, quelles sommes d'argent (*a*) les institutions financières, (*b*) le gouvernement ont-ils avancées par province, en vertu de ces prêts?
3. Au cours de l'année 1941, combien de prêts ont été consentis, en vertu des dispositions de la Loi nationale du logement, dans la circonscription électorale de Peel?
4. Quel a été le montant total ainsi placé, dans ladite circonscription, (*a*) par les institutions financières, (*b*) par le gouvernement?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Au cours de la dernière année financière, combien de prêts ont été accordés par province, par la Commission du prêt agricole canadien, et quel a été le montant de chaque prêt?

2. Depuis la création de ladite Commission, combien de terres, par province, sur lesquelles on avait accordé un prêt, ont été abandonnées?

3. Combien de ces terres abandonnées la Commission possède-t-elle, à l'heure actuelle, et où sont-elles situées?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Etat montrant:

1. Combien d'hommes se sont enrôlés au cours de chaque mois de la grande guerre de 1914-18 dans les forces expéditionnaires du Canada.

2. Combien d'hommes étaient en service outre-mer comme membres des forces expéditionnaires du Canad à la fin de chaque mois pendant la grande guerre de 1914-18.

3. Le nombre total des enrôlements pour le service actif pendant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

4. Le nombre total des hommes qui ont servi outre-mer pendant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

5. Le nombre des hommes qui ont été conscrits en vertu des dispositions de la loi du service militaire durant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

6. Le nombre total des hommes qui ont été conscrits en vertu des dispositions de la loi du service militaire et qui ont servi outre-mer durant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

7. Le nombre total de mortalités subies par les forces expéditionnaires du Canada au cours de la grande guerre de 1914-18.

8. Le nombre des mortalités subies par les forces expéditionnaires du Canada au cours de chaque mois de la grande guerre de 1914-18.

M. Howe, membres du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 mars, 1942,—Copie de tous les arrêtés en conseil et de tous les règlements adoptés par le ministre des Munitions et des approvisionnements, le Régisseur des huiles et ou tout autre fonctionnaire du ministère des Munitions et des approvisionnements, relativement au rationnement projeté de la gazoline.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 mars, 1942,—Copie de tous les arrêtés en conseil et de tous les règlements adoptés par le ministre des Munitions et des approvisionnements, le Régisseur des approvisionnements, et/ou tout autre fonctionnaire du ministère des Munitions et des approvisionnement relativement au rationnement des pneus d'automobiles.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Quelles commissions de ports au Canada relèvent de la Commission des ports nationaux?

2. Quelles sommes d'argent ont été prêtées aux diverses commissions de havres et de ports jusqu'à la fin de 1941?

3. Quelle est la somme due au gouvernement par les diverses commissions de ports au Canada à la fin de 1941, (*a*) en principal, (*b*) en intérêts?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927,—comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1800, approuvé le 9 mars, 1942: approbation des règlements relatifs à l'achat, à la vente et au contrôle de la graine de lin par la commission canadienne du blé.

Arrêté en conseil C.P. 1801, approuvé le 9 mars, 1942: approbation des règlements relatifs à l'achat, à la vente et au contrôle de l'avoine et de l'orge par la commission canadienne du blé.

Arrêté en conseil C.P. 1802, approuvé le 9 mars, 1942: rappel des règlements exécutés en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 3849, en date du 30 mai, 1941, et approbation des règlements pour restreindre les livraisons et les ventes de blé produit dans certains districts désignés du Canada à 280.000.000 de boisseaux pendant l'année-récolte qui commencera le 1er août, 1942, et pour revêtir la Commission canadienne du blé des pouvoirs nécessaires à cet effet.

Arrêté en conseil C.P. 1803, approuvé le 9 mars, 1942: approbation des règlements relatifs à l'achat, à la vente et au contrôle du blé par la commission canadienne du blé.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Purdy,—1. Quel est le montant total dû au gouvernement fédéral par chacune des trois provinces de l'ouest, y compris tous amortissements de créances et toutes obligations indirectes sous forme de garanties, etc.?

2. Quels montants ont été versés, depuis 1930, par le gouvernement fédéral à chacune des trois provinces de l'ouest en allocations de chômage et en autre assistance semblable, en prêts pour l'achat de grains de semence, etc.?

3. Quel a été le coût au trésor fédéral de la loi de la Commission canadienne du blé, depuis son entrée en vigueur, y compris la perte prévue sur les stocks emmagasinés ou retenus, basée sur le prix actuel du blé?

4. Quelle est la somme globale approximative versée, de 1930 jusqu'aujourd'hui, par le trésor fédéral en assistance à l'agriculture dans les trois provinces de l'ouest, y compris les montants accumulés mais non déboursés?

Par M. Shaw,—1. Le gouvernement procède-t-il, à l'heure actuelle, à des expériences sur l'alcool produit avec le blé canadien?

2. Le gouvernement a-t-il accordé quelque aide pécuniaire à quelque distillateur canadien pour procéder à des recherches expérimentales à ce sujet?

3. Dans l'affirmative, combien a-t-on accordé et à qui?

4. Le gouvernement a-t-il fait quelques essais de l'alcool provenant du blé canadien, et quel a été le résultat de ces essais?

5. Le gouvernement a-t-il découvert quelque méthode satisfaisante de mêler cet alcool à d'autres produits afin d'en faire un substitut de la gazoline?

Par Mme Nielsen.—Quelques représentants du travail ont-ils été nommés membres des commissions de guerre avant la déclaration faite par le premier ministre devant les délégués du Congrès canadien des métiers et du travail, le 12 février dernier?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et qui représentent-ils?

3. Quelques représentants du travail ont-ils été nommés membres des commissions de guerre depuis le 12 février dernier?

4. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et qui représentent-ils?

Par M. Reid,—1. La Commission du Transport a-t-elle reçu quelque application soit de la part du chemin de fer Canadien du Pacifique, soit des chemins de fer Nationaux du Canada, soit des deux conjointement, demandant une augmentation générale des taux de fret?

2. Dans l'affirmative, la Commission des chemins de fer a-t-elle étudié une telle application?

3. Quelle décision, si tel est le cas, a-t-on rendue dans cette cause?

4. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle quelque contrôle ou juridiction en matière de taux de fret ferroviaire?

5. Dans l'affirmative, une telle requête, de la part des chemins de fer, pour une augmentation des taux de fret devra-t-elle recevoir la sanction ou la permission de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre avant d'entrer en vigueur, ou toute décision, rendue à cet effet par la Commission du Transport, annule-t-elle quelque autorité de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, pour M. Cardin, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacKenzie (Lambton-Kent),—1. Quel est le nombre de voitures de service et d'autres voitures automobiles employées à Ottawa par le personnel, permanent ou temporaire, (*a*) de l'armée, (*b*) de l'aviation, (*c*) du service naval?

2. A quels officiers ou groupes d'officiers, sur ces divers personnels, ou à quels postes détenus par eux, a-t-on assigné ou attribué des voitures de voyageurs pour leur usage personnel ou commun, ou pour remplir les devoirs découlant des postes qu'ils occupent?

3. Permet-on à ces officiers ou à ces groupes d'officiers l'usage de voitures de voyageurs (*a*) pour se rendre au travail et en revenir, (*b*) pour des fins ne relevant pas des fonctions découlant de leur poste?

4. Est-ce que l'on tient un registre du parcours journalier de ces véhicules dans le but de vérifier l'usage que l'on en fait pour des fins non officielles?

5. Toutes ces voitures sont-elles conduites par des personnes portant uniforme et attachées à l'un quelconque des services respectifs, et ces chauffeurs remplissent-ils des fonctions autres que celles nécessitées par la conduite de ces véhicules?

Par M. Lacombe,—1. Le gouvernement, au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1941, a-t-il acheté du porc à bacon pour les camps d'entraînement de Valcartier, Joliette et St-Jérôme?

2. Dans l'affirmative, quelle quantité pour chacun des camps d'entraînement ci-dessus?

3. Quels sont les différents prix payés, la livre, pour chacun de ces camps d'entraînement?

4. Les longes ou parties grasses de ces porcs à bacon ont-elles toutes été consommées par l'armée?

5. Dans le cas contraire, ont-elles été revendues à quelqu'un?

6. Dans l'affirmative, à qui et à quel prix?

Par M. Nicholson,—1. A-t-on accordé quelques contrats à la Piggot Construction Company, de Hamilton, depuis le commencement de la guerre?

2. Dans l'affirmative, combien et quelle en est la valeur totale?

Par M. Shaw,—1. Le gouvernement est-il au courant de la grève des ouvriers à l'établissement de Montréal de la Canada Bread Company?

2. Dans l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises jusqu'à date pour régler cette grève?

3. Depuis le 1er septembre 1941, le gouvernement a-t-il accordé à la Canada Bread Company des contrats pour fournir le pain et la pâtisserie aux centres de l'armée et de l'aviation canadiennes?

4. Dans l'affirmative, à quelles dates ont été accordés ces contrats, pour quelles quantités, et à quels prix?

5. La Commission des prix et de commerce en temps de guerre ou quelque autre département du gouvernement ont-ils reçu des plaintes de la part des ouvriers de la Canada Bread Company sur les heures de travail et le barême des salaires?

6. Dans l'affirmative, quand, et quelle mesure a-t-on prise au sujet de ces plaintes?

Par M. Hatfield,—1. Le gouvernement a-t-il accordé une aide financière (*a*) à la Chemical Construction Company, (*b*) à la Dominion Magnesium Company, (*c*) à la Welland Chemical Company, (*d*) à la Regina Industries Limited, (*e*) à la Standard Chemical Company, (*f*) à l'Alberta Nitrogen Company?

2. Dans l'affirmative, combien à chaque compagnie?

3. Quels sont les noms des officiers et des directeurs de ces compagnies, et quelle est leur expérience en affaires?

Par M. Noseworthy,—1. Lorsqu'une firme est autorisée à fabriquer des munitions en régie intéressée, assigne-t-on un analyste d'expérience de la production pour faire rapport sur le travail quotidien des ouvriers et du personnel dirigeant de ces firmes pendant toute la période de fixation du coût de production?

2. Au cas du manque d'analyste à l'usine, le simple examen des registres du fabricant constitue-t-il une base solide de fixation des frais?

3. Quand plusieurs fabricants produisent des munitions en régie intéressée et que l'on compare les registres d'une firme à ceux d'une autre pour déterminer le prix d'un article donné, quelle assurance possède le gouvernement que ces firmes fonctionnaient avec efficacité pendant les périodes de fixation des frais de production?

Par M. Ferland,—1. Combien de cultivateurs et employés de ferme ont été appelés à suivre l'instruction militaire, en vertu de la loi de mobilisation des Ressources Nationales du Canada dans: (*a*) Ontario, (*b*) Québec?

2. Quel est le nombre de ces cultivateurs qui ont obtenu un ou plusieurs retardements d'appels pour service militaire, (*a*) dans Québec, (*b*) dans Ontario?

3. Combien y en a-t-il qui ont été classés dans une catégorie médicale inférieure aux classes présentement appelées?

4. Le Gouvernement a-t-il autorisé les Commission locales à entendre et juger les demandes de congé des cultivateurs qui désirent retourner sur la terre durant le temps des travaux agricoles?

5. Est-ce que le Gouvernement a nommé un représentant de l'Agriculture pour la division administrative "E" à Montréal. Dans l'affirmative, qui a été nommé?

Par M. MacInnis,—1. Du 1er septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, le ministère des Munitions et des approvisionnements a ordonné la construction de combien de corvettes?

2. Combien ont été lancées par les divers constructeurs au cours de la même période?

3. Combien ont été livrées au gouvernement au cours de la même période?

4. Quel est le coût moyen, au gouvernement, des corvettes qui lui ont été livrées?

5. Combien de chantiers maritimes construisent des corvettes pour le compte du gouvernement?

6. Quel est pour chaque chantier de construction, le coût moyen, à date, des corvettes terminées?

Par M. Reid,—1. Quel est le nombre total du personnel chargé de l'administration de la Loi des rentes viagères sur l'état, y compris le personnel des bureaux régionaux?

2. Quel est le nombre total des employés au bureau central à Ottawa, en plus du bureau régional?

3. Quel est le coût annuel du maintien du bureau central?

4. Combien y a-t-il de bureaux régionaux au Canada?

5. Où sont situés ces bureaux régionaux?

6. Quel a été le nombre total de contrats individuels obtenus dans chaque bureau régional du Canada, au cours des années civiles 1938, 1939, 1940 et 1941?

7. Qui est en charge du bureau central à Ottawa?

8. Depuis combien de temps ce fonctionnaire a-t-il charge de ce bureau?

9. Quel traitement reçoit-il?

10. Quel est le montant de la rémunération payée à tous les gérants régionaux au cours de la période 1938-1941?

Par M. Gillis,—1. Combien le gouvernement a-t-il acheté d'accessoires de cinématographie depuis le commencement de la guerre?

2. Combien d'appareils de cinématographie a-t-on envoyés aux armées canadiennes outre-mer?

3. Avait-on envoyé quelque appareil de cinématographie aux forces canadiennes à Hong Kong?

4. Quelles compagnies ont obtenu des contrats de cinématographie du gouvernement, et quel est le montant de chaque contrat?

Par M. LaCroix (Québec-Montmorency),—1. Quel est le pourcentage des officiers canadiens-français bilingues sur l'effectif autorisé des quartiers-généraux du district militaire No 4, et quels sont leurs noms?

2. De qui se compose le comité chargé de choisir les aspirants-officiers du district militaire No 4, et quels, s'il en est, sont des canadiens-français bilingues?

3. Sur l'effectif des quartiers-généraux du district militaire No 4, combien d'officiers sont canadiens-français bilingues, et y a-t-il eu quelque réduction dans la représentation proportionnelle des officiers en quelque temps que ce soit au cours de la dernière année?

Par M. Reid,—1. Quel a été le nombre total de bateaux de pêche enlevés aux Japonais, en donnant le nombre dans chacune des classes respectives de bateaux, tels que barques de pêche à la seine, au filet, et celles qui servent à la mise en conserve?

2. Combien de ces bateaux ont été vendus au comptant, en donnant chaque classe respective de bateaux, et le prix payé dans chaque cas?

3. Sur combien de bateaux japonais confisqués a-t-on relevé un lien de propriété ou une hypothèque détenus par des particuliers ou des compagnies?

4. Combien de ces bateaux ont été remis aux particuliers ou aux compagnies à la suite de réclamations faites en vertu de ces liens de propriété ou d'hypothèques?

5. Des compagnies de pêche ont-elles, jusqu'à date, présenté des réclamations par voie de lien de propriété ou d'hypothèque?

6. Dans l'affirmative, quelles sont ces compagnies, et pour quel nombre, et pour quelles catégories de bateaux?

7. Quelle est la valeur des réclamations présentées par les diverses compagnies de pêche?

8. Le comité a-t-il placé quelques évaluations individuelles sur quelques-uns des bateaux mis en vente?

9. Dans l'affirmative, quel est la comparaison de ces évaluations individuelles avec le prix fixé par les Japonais sur ces bateaux?

10. Si non, pourquoi n'a-t-on pas eu recours à des mesures pratiques pour empêcher de disposer de quelques-uns de ces bateaux à un prix supérieur à leur évaluation actuelle?

11. Quels avantages met-on à la disposition des acheteurs intéressés pour l'inspection de ces bateaux?

Les ordres suivants de la Chambre sont adoptés et transmis aux officiers compétents:

Par M. McGregor,—Ordre de la Chambre,—Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports et autres documents que possède le ministre ou le département de la défense nationale pour les services navals depuis le 9 septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, relativement au don projeté du Club Ajax, dans la ville de Halifax, à la Marine royale canadienne.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. Church,—Ordre de la Chambre,—Dossier contenant: 1. les montants imputables au fonds du revenu consolidé, versés, année par année depuis 1930, aux agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, (*a*) en boni direct sur le boisseau de blé, (*b*) en primes d'ensemencement, (*c*) en primes de réduction des emblavures, (*d*) en allocations de revenus sur les fermes, (*e*) sous les dispositions de la Loi d'assistance à l'agriculture des Prairies;

2. les déficits comblés par la Commission canadienne du blé dans chacune des années de son existence;

3. les montants totaux versés (*a*) en boni sur le blé, (*b*) en primes pour l'élevage du porc, (*c*) en primes pour la fabrication du fromage, aux agriculteurs d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, depuis 1930.

M. Mackenzie King, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi du ministère des Affaires extérieures afin de prescrire l'application de la Loi de la pension du service civil à certains membres du corps diplomatique ou consulaire.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ilsley, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter une mesure intitulée Loi supplémentaire sur les crédits de guerre de 1941 afin de stipuler, *inter alia*,

1. Que des sommes d'au plus $135,000,000 soient allouées à Sa Majesté, en plus des sommes allouées par la Loi de 1941 sur les crédits de guerre, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1942, pour

(*a*) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(*b*) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(*c*) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et

(*d*) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou prêter les deniers reçus en remboursements ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses sous le régime de la Loi de 1939 sur les crédits de

guerre, de la Loi de 1940 sur les crédits de guerre, de la Loi de 1941 sur les crédits de guerre et de la Loi supplémentaire sur les crédits de guerre de 1941.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest) pour la deuxième lecture du bill No 13, Loi modifiant la Loi sur la commission canadienne du blé, 1935, et sur le projet d'amendement de M. Douglas (Weyburn) à ce sujet.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Fraser (Peterborough-ouest).

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 39

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 17 MARS 1942

---

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M l'Orateur. Sur ce, M. Vien, président des comités, monte au fauteuil, à titre d'orateur suppléant, en conformité du Règlement qui régit les cas de cette nature.

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest): Que le bill No 13, Loi modifiant la Loi sur la commission canadienne du blé, 1935, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et sur le projet d'amendement à ce sujet de M. Douglas (Weyburn):

Que l'on retranche tous les mots placés après le mot "Que" dans la motion et qu'on les remplace par les suivants:

"Que le bill ne subisse pas maintenant sa deuxième lecture, mais qu'il soit résolu qu'il est contraire à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement du Canada que le Parlement n'ait tenu aucun compte des modestes représentations faites par les agriculteurs de l'Ouest pour qu'un prix paritaire soit établi sur tous les produits de l'agriculture et qu'un versement initial d'au moins $1.00 le boisseau soit fixé pour le blé No 1 du Nord, rendu à Fort William".

Et le débat se poursuivant encore:

---

M. l'Orateur revient en Chambre et retourne au fauteuil.

---

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix; il est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,
Bence,
Black (Cumberland),
Blackmore,
Boucher,
Cardiff,
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Church,
Coldwell,
Diefenbaker,
Douglas (Weyburn),
Esling,
Fair,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gillis,
Graydon,
Green,
Hansell,
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hlynka,
Johnston (Bow-River),
Kuhl,
Lacombe,
Lockhart,
MacInnis,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacNicol,
Nicholson,
Nielsen, Mme.
Noseworthy,
Perley,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Roy,
Shaw,
Stirling,
Stokes,
Tustin,
White,
Wright—44.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Authier,
Bercovitch,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Bonnier,
Bourget,
Breithaupt,
Brunelle,
Casselman, Mme. (Edmonton-Est),
Chevrier,
Cleaver,
Cloutier,
Coté,
Crerar,
Crète,
Davidson,
Dechêne,
Denis,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Dubois,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Farquhar,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Furniss,
Gardiner,
Gauthier,
Gershaw,
Gibson,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Graham,
Grant,
Gray,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Henderson,
Hill,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Jean,
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
LaCroix (Québec-Montmorency),
Laflamme,
Lafontaine,
Léger,
Little,
Lizotte,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGibbon,
McIvor,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
Marier,
Martin,
Matthews,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mullins,
Mulock,
Neill,
Nixon,
O'Neill,
Parent,
Pottier,
Pouliot,
Purdy,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Sissons,
Soper,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tripp,
Tucker,
Turgeon,
Veniot,
Vien,
Ward,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler—125.

La motion principale est alors mise aux voix, à savoir: Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois, et elle est acceptée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité de l'agriculture et de la colonisation.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution dont l'objet est de stipuler qu'une somme d'argent d'au plus deux milliards de dollars soit allouée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses destinées à certaines fins mentionnées dans ladite résolution et imputables au présent état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures trois minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 40

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 18 MARS 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt et unième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 17 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée:

De Margaret Heddrick Lieth Gauld, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de James Grant Gauld, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

M. Weir, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le Bill No 14, "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", qui lui fut transmis par la Chambre le jeudi 12 mars 1942 et il a convenu de le rapporter sans modification.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:

1. Combien y a-t-il d'aumôniers dans l'armée canadienne, (*a*) au Canada, (*b*) outre-mer?

2. Combien des aumôniers, (*a*) au Canada, (*b*) outre-mer, sont (1) protestants, (2) catholiques romains, (3) juifs?

3. Quelle unité ou quelle base numérique, s'il y a lieu, détermine le droit de ces croyances à la nomination d'un aumônier?

4. Combien y a-t-il d'aumôniers pour chacune des confessions religieuses suivantes: (*a*) anglicane, (*b*) église-unie, (*c*) presbytérienne, (*d*) baptiste?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des notes échangées entre le Premier Ministre du Canada et le Ministre des Etats-Unis d'Amérique au Canada au sujet du projet de construction de la route Colombie-Britannique-Alaska. (Versions anglaise et française).

Sur motion de M. Bercovitch, il est ordonné,—

Que la pétition de Max Shulman, présentée le 5 courant, et la pétition de Margaret Heddrick Lieth Gauld, présentée le 17 courant, qui demandent chacune de dissoudre le mariage du pétitionnaire, ainsi que les rapports du greffier des pétitions à leur sujet, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie l'à-propos de suspendre les dispositions des articles 92 et 93 (3) (*a*) (*b*) et (*c*) du Règlement s'y rapportant.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars, 1942,—Relevé indiquant les diverses émissions d'obligations du gouvernement du Dominion, depuis le début de la guerre, vendues (*a*) au public, (*b*) aux banques à charte, (*c*) à la Banque du Canada, faisant voir la date d'émission, la date d'échéance, et le taux d'intérêt dans chaque cas;

Aussi,—Un relevé indiquant (*a*) les obligations du Dominion du Canada rachetées depuis le commencement de la guerre, (*b*) les obligations directes et garanties du Dominion et des Provinces détenues par les banques à charte du Canada, (*c*) les obligations directes et garanties du Dominion et des Provinces détenues par la Banque du Canada.

Il dépose aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1835, approuvé le 10 mars, 1942: pour autoriser l'incorporation et l'organisation de la compagnie qui sera connue sous le nom de *Canadian Wool Board Limited.*

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour M. Cardin,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Copie de tous les bordereaux de paie, pièces justificatives et comptes relatifs à la construction et/ou aux réparations faites, par le ministère des Travaux publics, au cours de la période écoulée du mois d'août à décembre 1941 inclusivement, (*a*) au quai de Shippegan, et (*b*) au brise-lames de Shippegan Gully, dans la circonscription électorale de Gloucester, au Nouveau-Brunswick.

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mars, 1942,—Etat montrant:

1. La Commission canadienne de Radiodiffusion a-t-elle publié, récemment, une série de plaquettes de publicité sous le titre de "Cinq années de progrès"?

2. Dans l'affirmative, quel est le coût total de cette publication, y compris les frais de distribution et tous les exemplaires des plaquettes non encore distribués?

3. Quel est le ministre de la Couronne responsable de l'administration de la Commission canadienne de Radiodiffusion devant le Parlement?

4. A-t-il pris les mesures nécessaires pour restreindre d'autres dépenses de cette corporation pour des choses non-essentielles?

5. L'un des ministères du gouvernement a-t-il fait circuler, récemment, un communiqué où l'on y déclarait que "tout chiffon de papier qui peut être économisé, et tout rebut qui peut être récupéré aideront à notre effort de guerre"?

6. Dans l'affirmative, quel ministère a fait circuler ce communiqué?

7. A-t-on pris des mesures pour s'assurer que tous les ministères du gouvernement et les corporations qui sont la propriété ou sous le contrôle de l'état exécutent les directives données plus haut pour économiser le papier, ainsi que les mesures d'économie d'inspiration gouvernementale adressées aux compagnies privées?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 février, 1942,—Copie de tous les ordres en conseil, rapports et autres documents que possède le gouvernement au sujet des Règlements de la Défense du Canada. Aussi copie de toute la correspondance échangée avec les provinces relativement à la mise à exécution de l'obscuration, comme il est prévu à l'article 35 des Règlements de la Défense du Canada, ainsi que copie de l'ordre en conseil transférant cette autorité des officiers de districts militaires aux Procureurs Généraux des provinces.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose, —Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars, 1942,—Copie de toute la correspondance, rapports et autres documents, reçus du Commissaire du commerce en Argentine, et de Wilfred McCullough, commissaire-adjoint du commerce en Argentine et en Uruguay, relativement à l'encouragement apporté à la vente des pommes de terre de semence certifiées du Canada au cours de l'année 1941.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Quel prix a-t-on reçu pour l'huile ayant été utilisée dans les boîtes de transmission, aux écoles d'entraînement aérien de la Saskatchewan, au cours de l'année civile 1941

2. Combien en a-t-on vendu de gallons, et à quel prix du gallon?

3. Qui a acheté cette huile?

4. A-t-on tenté de récupérer l'huile ainsi utilisée dans les boîtes de transmission?

5. Dans l'affirmative, quel en serait le coût approximatif par gallon?

Par M. Winkler,—1. Combien d'officiers de la division permanente du Corps d'aviation royale canadien sont actuellement en service au Canada, et combien outre-mer?

2. Quels sont leurs noms, et quels étaient le grade détenu, la solde et les allocations reçues par chacun de ceux qui étaient en service avant la guerre, au 1er septembre 1939?

3. Que reçoivent-ils maintenant en soldes d'officiers, en soldes totales et indemnités, y compris la solde d'officier attaché à l'état-major, la solde pour les heures de vol et les indemnités spéciales familiales?

4. Combien de ces officiers permanents sont attachés aux quartiers généraux de l'état-major, à Ottawa, et aux quartiers généraux des états-major des divers districts?

Par M. Lacombe,—1. Les services professionnels de M. François Leduc, ingénieur civil, ont-ils été requis par le ministère des Munitions et approvisionnements concernant l'aéroport de Bagotville?

2. Dans l'affirmative, à quelle date les services de M. Leduc ont-ils été requis et quelle somme d'argent le gouvernement lui a-t-il payée pour tels services?

3. Au cours de l'année 1939, les services professionnels de M. Leduc ont-ils été requis par le ministère des Munitions et approvisionnements?

4. Dans l'affirmative, pour quelles fins et pour quel aéroport?

5. Au cours des années 1940, 1941 et 1942, les services professionnels de M. Leduc ont-ils été requis par le ministère des Munitions et approvisionnements?

6. Dans l'affirmative, pour quelles fins et pour quel aéroport?

7. Quelles sommes d'argent ont été payées à M. Leduc, à chaque fois et en toutes circonstances où ses services professionnels ont été requis par le ministère des Munitions et approvisionnements?

8. Quel est le montant total payé jusqu'à date par le gouvernement à M. Leduc en rémunération de ses services professionnels?

9. Quelle est la somme d'argent versée à M. Leduc en rémunération de ses services professionnels, dans chacun des cas où les dits services ont été requis par le gouvernement?

Par M. Hazen,—1. Le ministère des Mines et des ressources ou quelque autre autorité du gouvernement ont-ils retenu les services du Dr T. H. Hogg, président de la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario, relativement à la construction de centrales hydrauliques par la Calgary Power Company sur la rivière Bow, en Alberta, au cours de la période 1928-1931 ou en d'autre temps?

2. Quel est le montant total versé au Dr Hogg pour services professionnels et dépenses relativement au développement hydraulique de la Calgary Power Company sur la rivière Bow?

3. Est-ce que la Calgary Power Company ou toute autre personne, firme ou corporation ont fait remise au gouvernement fédéral d'honoraires versés par le département au Dr Hogg?

4. Quels étaient le titre et l'emploi du Dr Hogg à la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario au cours de la période 1928-1931?

5. Au cours des dix dernières années, le Dr Hogg a-t-il reçu de quelques départements du gouvernement fédéral quelques versements pour services professionnels et dépenses relativement au projet de canalisation du Saint-Laurent?

6. Au 1er janvier 1942, quel est le montant total versé au Dr Hogg relativement au projet de canalisation du Saint-Laurent?

Par M. Shaw,—1. Combien de commis (*a*) de 1ère classe, (*b*) de 2ème classe, (*c*) de 3ème classe la Commission du Service civil a-t-elle employés depuis le 1er janvier 1941?

2. Combien d'entre eux ont donné leur démission depuis le 1er janvier 1941?

3. Combien de commis de 1ère classe, employés depuis le 1er janvier 1941, ont été nommés commis de 2ème classe, et combien de ces derniers ont été nommés commis de 3ème classe?

4. Combien de commis employés depuis le 1er janvier 1941 ont passé des 2ème ou 3ème classes à un rang inférieur?

5. A-t-on accordé des augmentations statutaires de traitements à tous les commis ayant accompli un an au moins de services méritoires?

6. Si non, combien ont reçu cette augmentation?

Par M. Perley,—Quel a été, au 1er mars 1942, le coût total de l'administration (*a*) de la Loi de la restauration agricole des Prairies, (*b*) des versements de primes pour la réduction des emblavures, (*c*) des versements de primes sur les revenus des fermes des Prairies, (*d*) de la Loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

Par M. Reid,—1. Quelle était la dette totale du gouvernement fédéral à la fin de chacune des années 1939, 1940 et 1941?

2. De septembre 1939 à la fin de la campagne de l'emprunt de la Victoire 1942, combien le gouvernement fédéral a-t-il prélevé (*a*) en obligations, (*b*) en certificats d'épargne de guerre?

3. Quelle était la dette totale des provinces et des municipalités à la fin de chacune des années ci-haut mentionnées?

Par M. Black (Yukon),—1. Combien d'aéroports du Canada, de Terreneuve, du Labrador et du Groenland le gouvernement a-t-il construits ou aidés de son appui financier?

2. Où sont-ils situés?

3. Quel a été le coût (*a*) des terrains, (*b*) du nivellement, (*c*) de l'irrigation, (*d*) de l'approvisionnement d'eau, (*e*) de la construction des chemins conduisant aux aéroports, (*f*) du pavage des pistes d'atterrissage, (*g*) de la construction des édifices, (*h*) de l'aménagement et de l'installation de chaque aéroport?

4. Quel a été le coût total de chaque aéroport?

5. Quelques autres gouvernements ont-ils contribué financièrement à la construction de ces aéroports?

6. Dans l'affirmative, quel a été le montant pour chaque aéroport?

Par M. Black (Cumberland),—1. Est-ce que Leo J. McIsaac a un contrat avec le gouvernement, à Halifax, depuis septembre 1939, pour fournir des ouvriers et des camions pour faire du travail sur et aux alentours des propriétés du gouvernement, tels que les casernes Wellington, l'hôpital militaire, les casernes du sud, les quartiers-généraux du district militaire No 6, les édifices fédéraux et des douanes, ou dans les entreprises de défense?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature du contrat?

3. Quelle est l'échelle des salaires sous ce contrat?

4. M. McIsaac reçoit-il un salaire pour diriger ce travail? Dans l'affirmative, combien a-t-il reçu?

5. S'il ne touche pas d'appointements, combien lui a-t-on payé?

6. Quel contrôle exerce-t-on sur le travail fait en vertu de ce contrat?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général et, avec l'ordre suivant, est transmise aux officiers compétents:

Par M. Diefenbaker,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les arrêtés en conseil, décisions du bureau du Trésor, lettres, télégrammes, mémoires des entretiens, et tous les autres mémoires, rapports ou documents, depuis le 1er janvier 1936, se rapportant à l'acquisition par le gouvernement de la propriété de la brasserie Brading, située sur la rue Wellington, dans la ville d'Ottawa.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. Esling,—Ordre de la Chambre,—Dossier contenant: (1) la date de l'installation du système de chauffage à l'huile dans l'édifice Daly; (2) le coût de cette installation; (3) la consommation d'huile faite dans cette chaufferie du 1er octobre au 31 décembre 1941; (4) l'installation la plus rapprochée de l'immeuble Daly d'un système de chauffage à la vapeur appartenant au gouvernement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité plénier pour l'examen d'un projet de résolution destiné à accorder des sommes d'argent à Sa Majesté afin de défrayer les dépenses de guerre du Royaume-Uni au Canada ainsi que pour la défense et la sécurité nationales;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Un débat s'engage, et ledit débat est ajourné sur une motion de M. Quelch.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 41

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 19 MARS 1942

---

PRIÈRES.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre, 1941.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) de la *Canadian National (West Indies) Steamship Limited,* pour l'année terminée le 31 décembre, 1941.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) du fonds de garantie en fidéi-commis des Chemins de fer nationaux du Canada, pour l'année civile qui s'est terminée le 31 décembre, 1941.

Et aussi,—Rapport (anglais et français) de la maison George A. Touche et Compagnie, comptables, des comptes du réseau des chemins de fer Canadiens nationaux, du fonds de garantie en fidéi-commis des Chemins de fer nationaux du Canada, des lignes aériennes Trans-Canada, de la *Canadian National (West Indies) Steamship Limited,* pour l'année qui a pris fin le 31 décembre, 1941.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Ross (St-Paul's) soit substitué à celui de M. Bence comme membre du comité spécial sur la radiodiffusion.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. O'Brien,—1. Quelle est la quantité totale prévue (*a*) de cuivre, (*b*) laiton, (*c*) d'aluminum requise pour la nouvelle gare des chemins de fer nationaux du Canada à Montréal?

2. Les autorités des chemins de fer nationaux recevront-elles l'autorisation d'employer du cuivre pour le toit de cette gare?

3. Dans l'affirmative, quelle quantité?

Par M. Diefenbaker,—1. Quels sont l'emplacement et la capacité d'emmagasinage des élévateurs intérieurs ou de tête de ligne possédés ou contrôlés de quelque façon par le gouvernement du Canada, soit au Canada, soit aux Etats-Unis?

2. Lesquels parmi ces élévateurs ont été loués à des corporations privées ou à des individus?

3. Quel a été le montant réel versé en loyer au gouvernement par chacun des locataires, au cours des années (*a*) 1940, (*b*) 1941?

4. Quel a été le montant versé à chacun de ces locataires, pour l'emmagasinage du blé ou d'autres grains, au cours de chacune desdites années, (*a*) par le gouvernement du Canada, d'une façon directe ou indirecte (*b*) par la commission canadienne du blé?

Par M. Roy,—1. Combien de "*one dollar a year men*" sont actuellement à l'emploi du gouvernement?

2. Quels sont les noms, qualifications et adresses de ces messieurs et à quelle date chacun d'eux est-il entré en fonction?

3. Pour quelles firmes ou compagnies chacun d'eux travaillait-il avant de donner ses services au gouvernement?

4. Lesquels d'entre eux travaillent encore pour ces firmes ou compagnies?

5. Ces firmes ou compagnies ont-elles reçu des contrats du gouvernement?

6. Si oui, à quelle date et pour quel montant chacune?

M. Ilsley, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de stipuler qu'une somme d'au plus $500,000,000.00 soit allouée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1943, pour les fins et sujet aux termes, conditions et limitations énumérés dans la Résolution qui stipule qu'une somme d'au plus $2,000,000,000.00 soit allouée à Sa Majesté, laquelle résolution a été renvoyée pour examen au comité plénier, en date du 17 mars, 1942; cette somme représentant le quart du montant de $2,000,000,000.00.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution pour allouer à Sa Majesté des sommes d'argent afin de défrayer les dépenses de guerre du Royaume-Uni au Canada ainsi que pour la défense et pour la sécurité nationales;

Et ledit débat se poursuivant, il est ajourné sur une motion de M. Blackmore.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures deux minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 42

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 20 MARS 1942

---

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Mary Cumming Bullock, de Montréal, Qué., épouse de Tom Bullock.

De John Clifford Stanley Darbyson, de Montréal, Qué., époux de Marion Descoteaux Darbyson.

De François Henri Drack, de Montréal, Qué., époux d'Alice Dubeau Drack.

De Marguerite Elsie Ramsay Murdoch, de Montréal, Qué., épouse de George Edward Murdoch.

De Martha Browne Peters, de Montréal, Qué., épouse de Henry Beryl Peters.

De James McKinna Wood, de Montréal, Qué., époux de Lena Eleanore Nixon Wood.

M. Weir, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français des procès-verbaux et des témoignages relatifs au Bill No 13, Loi modifiant la Loi sur la Commission Canadienne du Blé, 1935; et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cette fin.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des notes échangées entre le Premier Ministre du Canada et le Ministre des Etats-Unis au Canada au sujet du transfert aux forces armées des Etats-Unis de certains citoyens américains ou d'anciens citoyens des Etats-Unis enrôlés à l'heure actuelle dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada. (Versions anglaise et française).

(*La copie de ces notes échangées est reproduite à l'appendice No 1, à la fin des Procès-verbaux d'aujourd'hui*)

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Weir, le deuxième rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, déposé aujourd'hui, est adopté.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1942, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 20 mars, 1942.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des subsides.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution pour allouer à Sa Majesté des sommes d'argent afin de défrayer les dépenses de guerre du Royaume-Uni au Canada ainsi que pour la défense et pour la sécurité nationales:

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour examiner ledit projet de résolution.

(*En comité*)

Ladite résolution est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de stipuler:

1. Que des sommes n'excédant pas en tout un milliard de dollars ($1,000,000,000) soient accordées à Sa Majesté afin de défrayer les dépenses qui pourront être assumées au cours de la présente guerre dans le but de permettre au gouvernement du Royaume-Uni d'acheter au Canada des aéronefs, des chars d'assaut, des véhicules de transport mécanisé, des canons, des munitions et autres fournitures de guerre, de la nourriture, des matières brutes et toutes autres denrées ou approvisionnements essentiels à la poursuite de la guerre et à l'approvisionnement des gens du Royaume-Uni, et afin de permettre au gouvernement du Royaume-Uni de défrayer d'autres dépenses faites au Canada pour les fins de la guerre.

2. Que le ministre des Finances soit autorisé à accepter du gouvernement du Royaume-Uni une obligation dudit gouvernement conçue dans une telle forme et sujette à tels termes et conditions que le Gouverneur en conseil pourra

déterminer pour une somme de sept cent millions de dollars ($700,000,000) échangeable pour un montant équivalent, à un taux d'échange de $4.45 la livre sterling, de dépôts en livres sterling détenus dans des banques du Royaume-Uni, ladite obligation du gouvernement du Royaume-Uni devant être exempte d'intérêt jusqu'à la fin de la guerre.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prendre des dispositions pour l'achat de tout ou tous titres ou obligations non échus du Dominion du Canada ou garantis par lui soit quant au principal ou aux intérêts, ou les deux, ou quant aux dividendes, ou des chemins de fer nationaux du Canada ou garantis par eux soit quant au principal ou aux intérêts, ou les deux, qui sont à l'heure actuelle ou pourront être plus tard détenus par le gouvernement du Royaume-Uni.

4. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt sous le régime de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, telle somme ou sommes d'argent ne dépassant pas la somme totale d'un milliard de dollars ($1,000,000,000) qui puissent être nécessaires afin de défrayer les dépenses, et de faire les achats mentionnés plus haut, le principal et les intérêts dudit prêt devant être imputés sur le revenu consolidé du Canada et payables à même ce fonds.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le Bill No 15, Loi accordant à Sa Majesté de l'aide pour financer les besoins de guerre du Royaume-Uni au Canada et pour la défense et la sécurité nationales, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Sur une motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à six heures et deux minutes du soir, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

# No 43

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

## SEANCE DU LUNDI, 23 MARS 1942

PRIÈRES.

M. Weir, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le bill No 12, "Loi concernant la réduction des emblavures", et a convenu de rapporter ledit bill avec des modifications.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel des directeurs des lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1941.—(Versions anglaise et française).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Du 1er septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, le ministère des Munitions et des approvisionnements a ordonné la construction de combien de corvettes?
2. Combien ont été lancées par les divers constructeurs au cours de la même période?
3. Combien ont été livrées au gouvernement au cours de la même période?
4. Quel est le coût moyen, au gouvernement, des corvettes qui lui ont été livrées?
5. Combien de chantiers maritimes construisent des corvettes pour le compte du gouvernement?
6. Quel est pour chaque chantier de construction, le coût moyen, à date, des corvettes terminées?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Quelle était la dette totale du gouvernement fédéral à la fin de chacune des années 1939, 1940 et 1941?
2. De septembre 1939 à la fin de la campagne de l'emprunt de la Victoire 1942, combien le gouvernement fédéral a-t-il prélevé (*a*) en obligations, (*b*) en certificats d'épargne de guerre?
3. Quelle était la dette totale des provinces et des municipalités à la fin de chacune des années ci-haut mentionnées?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Le gouvernement fédéral emploie-t-il des femmes dans son travail d'organisation des femmes (*a*) pour les travaux de guerre, (*b*) pour assumer des fonctions civiles afin de libérer des hommes pour les forces armées?

2. Dans l'affirmative, combien y a-t-il de ces femmes dans chacune des catégories susmentionnées?

3. Quelles sont ces femmes ainsi chargées de ce travail d'organisation, en donnant les noms, adresses ou lieux d'emploi, les titres de compétence, fonctions et salaire de chacune?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Relevé indiquant le nombre d'hommes appelés à l'instruction militaire, soit de trente jours, soit de quatre mois, en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, qui se sont enrôlés et ont signé pour le service outre-mer, dans l'une quelconque des divisions des armées, au cours de chaque mois depuis octobre 1940.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Quel est le pourcentage des officiers canadiens-français bilingues sur l'effectif autorisé des quartiers-généraux du district militaire No 4, et quels sont leurs noms?

2. De qui se compose le comité chargé de choisir les aspirants-officiers du district militaire No 4, et quels, s'il en est, sont des canadiens-français bilingues?

3. Sur l'effectif des quartiers-généraux du district militaire No 4, combien d'officiers sont canadiens-français bilingues, et y a-t-il eu quelque réduction dans la représentation proportionnelle des officiers en quelque temps que ce soit au cours de la dernière année?

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Parent,—1. Un représentant de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-il été nommé à Québec pour contrôler le commerce des vêtements pour hommes et femmes?

2. Dans l'affirmative, (*a*) qui a été nommé? (*b*) quelle est la nationalité de la personne nommée? (*c*) cette personne est-elle bilingue? (*d*) de quel endroit vient cette personne? (*e*) depuis combien de temps cette personne habite-t-elle Québec? (*f*) a-t-il eu un examen ou concours annoncé pour cette position? (*g*) dans l'affirmative, quand? (*h*) où l'examen a-t-il été passé?

Par M. Diefenbaker,—1. Quand James Francischini a-t-il été relâché de l'internement?

2. Pendant son internement, qui a administré ses propriétés et ses biens?

3. A l'époque de son internement, avait-il des intérêts dans quelques compagnies à titre d'actionnaire, de directeur ou autrement? Dans l'affirmative, dans quelles compagnies?

4. Au cours de son internement, (*a*) l'une ou l'autre desdites compagnies, ou l'une ou l'autre des sociétés auxquelles il appartenait ont-elles obtenu des contrats du gouvernement? (*b*) Le gouvernement a-t-il exécuté ou entrepris quelques projets de construction pendant qu'il contrôlait ou administrait l'une quelconque desdites compagnies? (*c*) Dans l'affirmative, quels sont les détails de l'endroit et des montants de chacun desdits contrats ou projets?

5. Des revenus ou des bénéfices quelconques, provenant de ces contrats ou entreprises, ont-ils été gardés au crédit de l'une desdites compagnies ou du

sien personnel, payés à lui-même ou à quelque personne le représentant, ou à l'une quelconque desdites compagnies, alors qu'il était interné ou après sa mise en liberté? Dans l'affirmative, quels sont les détails des sommes versées, et à qui? Quels autres montants, si tel est le cas, sont gardés en *fidéi-commis* ou en dépôt pour l'une quelconque desdites compagnies ou en son nom?

6. Le gouvernement a-t-il acheté quelques-unes desdites compagnies ou d'autres biens, ou les intérêts quelconques dudit James Franciscini, depuis le commencement de la guerre jusqu'aujourd'hui? Dans l'affirmative, quels sont les détails et les montants versés à cet effet?

Par M. Nicholson,—1. Combien de groupements de logements simples ont été construits sous la surveillance de l'administration nationale du logement, au cours de la période écoulée de septembre 1939 à décembre 1941?

2. Quel a été le coût moyen par logement?

3. Combien d'argent le gouvernement a-t-il placé dans la construction de ces maisons?

4. Combien de maisons de bas prix l'administration nationale du logement a-t-elle construites?

5. Quel a été le coût moyen de ces maisons?

6. Quel mode de construction a-t-on employé en érigeant ces maisons?

7. Combien de maisons permanentes l'administration nationale du logement a-t-elle construites, et quel a été le coût moyen de chaque maison, dans chacun des endroits suivants: (*a*) Fort William, (*b*) Halifax, (*c*) Hamilton, (*d*) Welland, (*e*) Peterborough, (*f*) Hull, (*g*) Ottawa, (*h*) Vancouver-Nord, (*i*) Esquimalt, (*j*) Prince Rupert, (*k*) Dundas, (*l*) Fort Erié, (*m*) Oshawa et (*n*) Woodstock?

8. Quel a été le coût total de l'administration de la loi nationale du logement pour la période écoulée du 31 mars 1941 au 31 janvier 1942?

Par M. Coldwell,—1. Le bureau d'administration de la loi sur le rétablissemetn agricole des Prairies a-t-il établi un pâturage en commun dans la municipalité rurale No 315 de Montrose, Saskatchewan? Dans l'affirmative, quel en a été le coût total jusqu'aujourd'hui?

2. A-t-on autorisé une extension de ce pâturage en 1938?

3. A-t-on demandé des soumissions pour le fil de fer barbelé, la quincaillerie, etc., utilisés dans ce pâturage en 1938? Dans l'affirmative, quelles personnes ou compagnies ont été invitées à présenter des soumissions?

4. De qui a-t-on reçu des soumissions, et quel a été le montant de chaque soumission?

5. A qui a-t-on accordé le ou les contrats?

6. Le ministère de l'agriculture ou le bureau d'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a-t-il reçu une pétition contre l'agrandissement de ce pâturage en 1938?

7. Quelle mesure le département a-t-il prise à la suite de cette pétition?

8. M. O. Freer, surintendant de la division de l'exploitation des terres, au bureau du rétablissement agricole des Prairies, de Regina, a-t-il autorisé quelque fonctionnaire du département à essayer de persuader les habitants de la municipalité No 315 de Montrose, qui avaient signé la pétition contre l'établissement d'un pâturage, à signer une contre-pétition favorable à cet établissement?

9. Dans l'affirmative, quel est ce fonctionnaire, quel temps a-t-on employé à ce travail, et quel était son salaire et ses allocations de dépenses pendant cette période?

10. Quelle somme a-t-on versée en salaire, en indemnité de déplacement et autres dépenses à M. T. Waters, employé du bureau du rétablissement agricole des Prairies, pour son travail dans la municipalité rurale No 315 de Montrose en 1938?

11. Le département de l'agriculture ou le bureau du rétablissement agricole des Prairies projette-t-il de nouveau pour cette année l'agrandissement du pâturage en commun dans la municipalité rurale No 315 de Montrose?

12. Dans l'affirmative, sur quelle requête, ou sur quelle recommandation?

Par M. Bruce,—1. A-t-on créé récemment la position de Prévôt des incendies de l'armée canadienne?

2. A-t-on nommé quelqu'un à cette position?

3. Si oui, (*a*) qui est-il, et (*b*) à quel salaire?

4. Celui qui est nommé à cet emploi assume-t-il aussi le rang d'assistant du quartier-maître général?

5. Détient-il un grade dans l'armée canadienne?

6. Dans l'affirmative, quel grade?

7. Le titulaire détenait-il antérieurement un grade dans l'armée canadienne?

8. Dans l'affirmative, (*a*) quel grade, (*b*) pour quelle période de temps, (*c*) dans quelle formation?

9. Quel est l'âge du titulaire?

10. S'il détenait antérieurement un grade dans l'armée, dans quelle classe était-il?

11. S'il ne détenait pas de grade dans l'armée, s'est-il offert pour prendre du service et a-t-il été refusé à cause de mauvaise santé?

12. Quelle expérience possède cet officier (*a*) dans les méthodes de prévention contre les incendies, (*b*) dans la plus récente technique des services d'incendie, (*c*) dans le travail administratif concernant cette nouvelle division?

13. A-t-on consulté les services des incendies des plus grandes villes du Canada avant de faire cette nomination?

14. Dans l'affirmative, (*a*) ont-ils été autorisés à faire des recommandations, (*b*) cette nomination a-t-elle été faite sur la recommandation d'un chef des services d'incendies de quelque grande ville du pays?

15. Le titulaire aura-t-il pleine autorité (*a*) pour faire l'achat de l'outillage, (*b*) pour faire les nominations de personnel?

Par M. White,—1. Combien d'officiers des effectifs de l'armée de réserve ont donné leur démission depuis le commencement de la guerre actuelle?

2. Combien d'officiers étaient âgés de moins de 35 ans à la date de leur démission?

3. Combien d'officiers appartenaient à la classe "A", et à la classe "B", à la date de leur démission?

4. Pour quels motifs un officier peut-il donner sa démission en temps de guerre?

Par M. White,—1. Quels régiments (*a*) de l'infanterie, (*b*) de l'artillerie, (*c*) des mitrailleurs et (*d*) d'autres groupes des effectifs de l'armée de réserve reçoivent l'instruction militaire aux quartiers-généraux de leur district?

2. (*a*) Combien y a-t-il (1) d'officiers, (2) de soldats sur le personnel d'administration et d'instruction militaire des effectifs de l'armée de réserve? (*b*) Quelle est la date de ce rapport?

3. Quel est le montant total de la solde et des allocations versées (*a*) aux officiers, (*b*) aux soldats du personnel administratif et d'instruction militaire des effectifs de l'armée de réserve, au cours de chacune des années 1940 et 1941?

4. Quel est le montant total de tous les deniers (y compris la solde et les allocations du personnel d'administration et d'instruction militaire) dépensés pour les effectifs de l'armée de réserve, au cours de chacune des années 1940 et 1941?

Par M. Hansell,—1. Quelle est la valeur totale des marchandises expédiées à la Grande-Bretagne depuis le commencement de la guerre?

2. Quel montant a été imputé au compte de la Commission britannique d'achat?

3. Quels ont été les dix principaux articles ainsi expédiés, et quelle est la valeur totale de chacun?

4. Quels paiements a-t-on reçus jusqu'aujourd'hui?

5. Quel est le montant total des titres canadiens remis ou repatriés en paiement de cette dette, et quels sont les genres et les montants de chaque catégorie de titres? Quel montant de cette obligation a été payé en or?

6. A-t-on annulé quelque partie de cette dette contractée depuis la guerre? (*a*) Dans l'affirmative, quel montant de la dette a été annulé, quel montant le gouvernement canadien a-t-il pris à sa charge, et quel taux d'intérêt verse-t-on? (*b*) Si non, le gouvernement a-t-il songé à annuler le tout ou une partie de cette dette afin d'aider à l'effort de guerre?

Par M. Cruickshank,—1. Depuis le 7 décembre 1941, quelques japonais ont-ils rempli les fonctions de maîtres de postes en Colombie-Britannique?

2. Dans l'affirmative, les a-t-on démis de ces fonctions, et à quelles dates?

3. Depuis le 7 décembre 1941, quelques japonais ont-ils été embauchés comme télégraphistes dans les compagnies de l'état? Dans l'affirmative, ont-ils été démis de leurs fonctions, et à quelles dates?

Par M. White,—1. Quel usage fait-on des casernes de Norwood, Madoc, Trenton, Belleville et Picton?

2. Quel a été le coût total d'entretien de chacune de ces casernes au cours de chacune des années 1940 et 1941?

3. Fait-on un usage total et constant de ces cinq casernes? Si non, pourquoi?

Par M. Casselman (Grenville-Dundas),—1. Quel usage fait-on des casernes de Merrickville et de Kemptville, dans la circonscription électorale de Grenville-Dundas?

2. Quel a été le coût total d'entretien de chacune de ces casernes au cours de chacune des années 1940 et 1941?

3. Fera-t-on un usage total et constant de ces casernes pour le travail de guerre?

Par M. Tustin,—1. Quel salaire reçoit l'honorable J. C. Taggart comme coordinateur de l'administration des produits alimentaires à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Reçoit-il quelque allocation des subsistance soit pendant son séjour à Ottawa, soit pendant qu'il en est absent?

3. Quel est le total des frais de voyage qui lui ont été versés depuis qu'il occupe ce poste?

4. M. Taggart est-il encore président de la commission du bacon?

5. Dans l'affirmative, quel salaire et/ou allocation de subsistance lui verse-t-on en vertu de ces fonctions?

6. Quel est le total des frais de subsistance et de voyage qui lui ont été versés à titre de président de la commission du bacon?

7. M. Taggart est-il encore ministre de l'agriculture de la province de la Saskatchewan?

8. Dans l'affirmative, reçoit-il quelque salaire en vertu de ces fonctions?

9. M. Taggart est-il encore membre de l'Assemblée législative de la Saskatchewan?

10. Dans l'affirmative, en reçoit-il quelque indemnité ou émoluments?

Par M. Coldwell,—Au cours de chacun des trimestres de l'année 1941, quelles sommes le gouvernement a-t-il versées aux chemins de fer nationaux du Canada et au Pacifique-Canadien pour (*a*) messagerie, (*b*) fret, (*c*) télégrammes et (*d*) tous autres services?

Par M. McGregor—1. En comptant les fonctionnaires temporaires embauchés sous l'empire de la loi fédérale du cinématographe, combien de personnes du sexe masculin, âgées de 18 à 45 ans, la commission nationale du cinématographe

a-t-elle employées et qui sont (*a*) citoyens britanniques de naissance canadienne, (*b*) citoyens britanniques domiciliés au Canada antérieurement au 7 septembre 1939 (*c*) citoyens britanniques non domiciliés au Canada avant le 7 septembre 1939, (*d*) citoyens de pays étrangers qui ne sont pas en guerre avec le Canada, et (*e*) citoyens de pays étrangers en guerre avec le Canada?

2. Quel est le nom, l'âge et la citoyenneté de chacune de ces personnes, et, si elle n'est pas née au Canada, la durée de sa résidence antérieurement à la date de son premier emploi à la commission nationale du film?

3. En vertu de quelle autorité chacune de ces personnes a-t-elle été employée, et par qui et à quel titre a-t-elle été reconnue comme éligible au poste actuellement occupé, sous l'empire de l'arrêté en conseil 4759 du 27 juin 1941?

4. Entre quelles dates chacune de ces personnes a-t-elle été employée?

5. En quelle qualité chacune de ces personnes a-t-elle été employée, et quelles étaient ses fonctions au cours de son emploi jusqu'aujourd'hui?

6. Quel a été le montant total versé à chacune de ces personnes (*a*) en salaires, honoraires et/ou allocations, (*b*) en indemnité de logement ou frais de subsistance pendant leur séjour à Ottawa et (*c*) en dépenses de voyage?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, mémoires et autres documents adressés, depuis le commencement de la guerre, au ministre de la Défense nationale, ou à quelque autre personne du département de la Défense nationale, par le lieutenant-colonel Alan Cockeram, D.S.O., relativement à la défense de la ville de Halifax et de la côte de l'Atlantique.

Par M. McGregor—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, dossiers, lettres, télégrammes et autres documents, que possède la Commission du service civil, échangés entre la Commission nationale du cinématographe et la Commission du service civil concernant la création du poste de commissaire adjoint du cinématographe, à la commission nationale du cinématographe, et la nomination de M. Ross McLean à ce poste.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi autorisant le Gouverneur en conseil à négocier des accords avec les provinces au sujet de l'abandon par ces dernières, pour la durée de la guerre, de certaines avenues d'impôt relatives au revenu personnel et aux corporations, et à indemniser les provinces annuellement, pendant la durée de cet accord, et à accorder à certaines d'entre elles des octrois supplémentaires pour répondre à leurs besoins financiers.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu.—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour prendre en considération ladite résolution.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, immédiatement, pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi stipulant la création d'une autorisation statutaire pour verser, à même les sommes votées annuellement par le Parlement, comme octrois additionnels aux provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, des montants accordés

jusqu'ici comme subventions spéciales à cesdites provinces: lesdits versements devant être continués chaque année, après la fin de l'accord avec lesdites provinces sur l'abandon, par celles-ci, des avenues d'impôts relatives au revenu personnel et aux corporations.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour prendre en considération ladite résolution.

Par consentement unanime, sur motion de M. Ilsley, il est ordonné,—Que le comité plénier de la Chambre soit autorisé à étudier conjointement les deux résolutions ci-haut mentionnées.

La Chambre se forme alors en comité plénier immédiatement pour étudier lesdites résolutions.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1. Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi autorisant le Gouverneur en conseil à négocier des accords avec les provinces au sujet de l'abandon par ces dernières, pour la durée de la guerre, de certaines avenues d'impôts relatives au revenu personnel et aux corporations, et à indemniser les provinces annuellement, pendant la durée de cet accord, et à accorder à certaines d'entre elles des octrois supplémentaires pour répondre à leurs besoins financiers.

2. Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi stipulant la création d'une autorisation statutaire pour verser, à même les sommes votées annuellement par le Parlement, comme octrois additionnels aux provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, des montants accordés jusqu'ici comme subventions spéciales à cesdites provinces; lesdits versements devant être continués chaque année, après la fin de l'accord avec lesdites provinces sur l'abandon, par celles-ci, des avenues d'impôt relatives au revenu personnel et aux corporations.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors les deux bills suivants, qui sont lus respectivement la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 16, Loi ayant pour objet d'autoriser le gouverneur en conseil à conclure des accords avec les gouvernements des provinces du Canada concernant le délaissement par les provinces, pour la durée de la guerre, des domaines d'imposition sur le revenu personnel et sur les corporations.

Bill No 17, Loi prévoyant le payement de subventions supplémentaires aux Provinces maritimes.

Le bill No 15, Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour le financement des besoins de guerre du Royaume-Uni au Canada et pour la défense et la sécurité nationales, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à accorder à Sa Majesté une certaine somme d'argent d'au plus $135,000,000 pour la défense et la sécurité nationales;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant et se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. White.

La Chambre s'ajourne alors à 10.52 du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 44

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 24 MARS 1942

---

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927; de la Loi de la mobilisation des ressources nationales, 1940, chapitre 13 des Statuts du Canada, 1940; de la Loi autorisant les remaniements et les transferts de fonctions dans le service civil, chapitre 165, S.R.C., 1927, et de la Loi de l'assurance-chômage, chapitre 44, Statuts du Canada, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2250, approuvé le 21 mars, 1942: pour empêcher les hommes d'âge militaire de s'embaucher dans certaines fonctions.

Arrêté en conseil C.P. 2251, approuvé le 21 mars, 1942: règlements pour stabiliser l'emploi dans l'agriculture, 1942.

Arrêté en conseil C.P. 2252, approuvé le 21 mars, 1942: pour modifier les règlements des services nationaux de guerre, 1940 (recrutement) (codification) 1941.

Arrêté en conseil C.P. 2253, approuvé le 21 mars, 1942: pour autoriser le transfert des fonctions, dossiers, etc., du ministère des services nationaux de guerre au ministère du Travail.

Arrêté en conseil C.P. 2254, approuvé le 21 mars, 1942: pourvoyant à la nomination d'un directeur et d'un directeur associé du service national sélectif, et à l'établissement d'un bureau consultatif du service national sélectif.

Arrêté en conseil C.P. 2192, approuvé le 21 mars, 1942: autorisant l'émission d'une proclamation pour appeler sous les armes des classes additionnelles.

Arrêté en conseil C.P. 2229, approuvé le 23 mars, 1942: pourvoyant au rappel de certaines classes de gens jugés jusqu'ici inaptes au service militaire ("R").

Arrêté en conseil C.P. 2291, approuvé le 23 mars, 1942: pourvoyant au rappel de certaines classes de gens jugés jusqu'ici inaptes au service militaire (personnel du service actif).

Arrêté en conseil C.P. 2301, approuvé le 23 mars, 1942: nomination de E. M. Little, écuyer, comme directeur du service national sélectif, et de Paul Goulet, écuyer, comme directeur associé du même service.

Arrêté en conseil C.P. 1445, approuvé le 2 mars, 1942: autorisant le ministre du Travail à établir et à tenir à date un dénombrement des personnes susceptibles d'emploi.

Arrêté en conseil C.P. 638, approuvé le 4 mars, 1942: Règlements relatifs au travail essentiel (personnel scientifique et technique), 1942.

Arrêté en conseil C.P. 26-1840, approuvé le 10 mars, 1942: pourvoyant à l'expansion et à l'amélioration de l'entraînement d'un personnel d'administration, à la nomination d'un directeur d'entraînement du personnel, et à la nomination d'un gérant du personnel.

Arrêté en conseil C.P. 1955, approuvé le 13 mars, 1942: pourvoyant à l'enregistrement des personnes pour les fins d'assurance-chômage.

M. Mackenzie (Vancouver-centre) propose,—Considérant qu'il avait été jugé nécessaire, après la guerre de 1914-18, de présenter une mesure disposant des fonds de cantines et déterminant les fins auxquelles ces fonds pouvaient être utilisés au profit des ex-membres des forces et des personnes à leur charge; et

Considérant que par l'arrêté en conseil C.P. 7520, approuvé le 20 décembre 1940 (modifié par C.P. 224, du 13 janvier 1941, par C.P. 1087 du 14 février 1941, et par C.P. 1959 du 24 mars 1941), un Comité a été établi pour se renseigner et formuler des recommandations et faire rapport au ministre de la Défense nationale sur la perception, la garde, le placement, la surveillance et l'utilisation des deniers provenant des bénéfices résultant de l'exploitation des cantines, et sur certaines autres questions connexes déterminées dans lesdits arrêtés en conseil; et considérant que ledit comité a fait rapport au ministre de la Défense nationale, en date du 30 août 1941, et a formulé certaines recommandations sur les questions qui lui avaient été soumises comme il est rapporté ci-haut; et

Considérant qu'un sous-comité du comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement, à savoir le sous-comité d'administration des fonds spéciaux, a fait une enquête et a soumis un rapport intérimaire sur l'administration des fonds de cantines à la suite de la guerre de 1914-18, présentant des commentaires et certaines recommandations sur l'utilisation des bénéfices des cantines pour le bien-être des ex-membres des forces armées du Canada combattant dans la guerre actuelle; et

Considérant qu'il est jugé d'intérêt public qu'un Comité de la Chambre fasse enquête, étudie et formule des recommandations sur la perception, la garde et la surveillance des fonds de cantines et des fins auxquelles ils doivent servir;

La Chambre est d'avis:—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour faire enquête sur la perception, la garde, le placement et la surveillance des deniers, qui sous l'empire des règlements et accords actuels, proviennent des bénéfices résultant de l'exploitation des cantines et autres services auxiliaires et établissements pour le profit des forces armées du Canada durant la présente guerre; et pour déterminer si certaines parties des bénéfices, provenant de l'exploitation des cantines, autres que celles auxquelles s'applique la mesure actuelle, devraient être versées au gouvernement du Canada; et pour étudier la ligne de conduite et le mode de gestion à suivre dans l'utilisation desdits fonds pour le bénéfice de ceux qui ont servi dans les forces armées canadiennes et au profit des personnes à leur charge; et pour faire rapport à la Chambre de ses opinions, de ses remarques et de ses recommandations; et pour suggérer à la Chambre les mesures appropriées afin de mettre en œuvre les recommandations du Comité;

Que ce Comité soit composé des membres suivants: MM. Abbott, Adamson, Black (Yukon), Blanchette, Booth, Brooks, Bruce, Castleden, Chambers, Claxton, Cleaver, Cruickshank, Diefenbaker, Emmerson, Factor, Fauteux, Ferron, Gillis, Graham, Gray, Green, Hallé, Harris (Grey-Bruce), Hazen, Isnor, Jackman, Johnston (London), Jutras, Lapointe (Matapédia-Matane), Macdonald (Ville de Kingston), Macdonald (Halifax), Macdonald (Ville de Brantford), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), Macmillan, McCuaig, McLean (Simcoe-Est), Marshall, Massey, Mutch, Quelch, Ross (Middlesex-Est), Ross (Souris), Sanderson, Sinclair, Sylvestre, Tomlinson, Tremblay, Tucker, Turgeon, White, Whitman, Winkler et Wright; et que soit suspendu l'article 65 du Règlement au sujet de ce comité; et que le comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et fasse rapport de temps à autre.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Mackenzie (Vancouver-centre) propose,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de restauration et de réorganisation qui pourront se poser à la fin de la présente guerre, de même que sur toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que ce Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment; que ce Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre; que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Authier, Bertrand (Prescott), Black (Cumberland), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (Northumberland), Gershaw, Gillis, Gray, Harris (Danforth), Hill, Jean, Mackenzie (Vancouver-Centre), Macmillan, MacNicol, McDonald (Pontiac), McKinnon (Kenora-Rainy River), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Mitchell, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (Middlesex-Est), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White; et que soient suspendues, à cet effet, les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Cardin propose,—Que l'article 63 du Règlement de la Chambre des Communes, relatif à l'institution des comités permanents de la Chambre, soit modifié en ajoutant aux comités permanents de la Chambre, pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine que l'Etat possède, exploite et contrôle auquel seront déférés les comptes, les prévisions budgétaires et les projets de lois qui auront trait, pendant la présente session, aux Chemins de fer Nationaux du Canada, aux *Canadian National (West Indies) Steamships*, aux Lignes aériennes Trans-Canada, pour que le Comité les étudie et fasse rapport à la Chambre; pourvu, toutefois, que rien, dans la présente motion, ne soit interprété comme restreignant en aucune manière le droit complet de discussion au Comité des Subsides; et que ledit Comité se compose de MM. Bercovitch, Bradette, Donnelly, Dubuc, Emmerson, Ferland, Gray, Hanson (Skeena), Harris (Danforth), Howden, Howe, Hazen, Jackman, Lockhart, McCulloch, Maybank, Nicholson, Parent, Pouliot, Ross (Middlesex-Est), Sanderson, Shaw et Sissons.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du bill No 15, loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour le financement des besoins de guerre du Royaume-Uni au Canada et pour la défense et la sécurité nationales;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 14, loi modifiant la loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des prairies, est étudié par le comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 12, loi concernant la réduction des emblavures, est étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution destiné à accorder à Sa Majesté une somme d'argent d'au plus $135,000,000 pour la défense et la sécurité nationales.

Et le débat se poursuivant;

Au cours dudit débat, M. Lacombe, député de Laval-Deux-Montagnes, est rappelé à l'ordre par M. l'Orateur parce que ledit député persiste à interrompre M. White, député de Hastings-Peterborough, qui prononçait un discours à ce moment-là. Après avoir plusieurs fois averti M. Lacombe, M. l'Orateur l'appelle finalement par son nom dans les termes suivants: "M. Liguori Lacombe, je suis obligé de vous appeler par votre nom parce que vous faites obstruction à l'autorité de l'Orateur".

M. Ilsley, leader intérimaire de la Chambre, propose alors: "Que M. Liguori Lacombe, député de Laval-Deux-Montagnes, soit suspendu du service de la Chambre pour le reste de la séance actuelle".

Ladite motion, mise aux voix, est alors agréée, et l'assistant sergent d'armes intérimaire conduit M. Lacombe hors de la Chambre.

Le débat reprend, et ledit débat est ajourné sur une motion de M. Nicholson.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et une minute, M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 45

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

## SEANCE DU MERCREDI, 25 MARS 1942

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 24 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée:

De la *Saguenay Transmission Company, Limited*, de Montréal, P.Q.; de la *Saguenay Electric Company*, de Chicoutimi, P.Q., et de l'*Aluminum Power Company, Limited*, de Montréal, P.Q., qui demandent l'adoption d'une loi pour homologuer le site et les plans de leurs lignes de transmission électrique sur certains cours d'eau navigables.—M. *Dubuc*.

M. Ilsley membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord, en date du 20 février, 1942, conclu entre le gouvernement du Dominion du Canada et le gouvernement de la province de la Colombie britannique, au sujet du prélèvement des impôts sur les revenus et les corporations.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Copie de toute correspondance, représentations écrites et rapports adressés au gouvernement et/ou au ministère des Pêcheries au sujet de la prise du poisson au filet dans les eaux de la rivière Saint-Jean non soumises à la marée, pendant les cinq années antérieures à l'adoption d'un ordre en conseil, daté le 9 mai 1940, qui est maintenant incorporé dans la section neuf des règlements spéciaux de la pêche pour le Nouveau-Brunswick.

Sur motion de M. Dubuc, il est ordonné,—Que la pétition de la *Saguenay Transmission Company, Limited;* de la *Saguenay Electric Company* et de l'*Aluminum Power Company Limited,* présentée le 24 courant, et qui demande l'adoption d'une loi pour homologuer le site et les plans de leurs lignes de transmission électrique sur certains cours d'eau navigables, avec le rapport du greffier des

pétitions s'y rapportant, soient transmis pour étude au comité permanent du Règlement, pour décider de l'à-propos de suspendre à ce sujet l'application des articles du Règlement 92 et 93 (*a*) et (*c*).

Du consentement de la Chambre, M. Crerar présente le Bill No 18, Loi ayant pour objet de modifier les lois des ressources naturelles de l'Alberta, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Diefenbaker,—1. Combien de personnes ont reçu des prestations depuis la mise en vigueur de la Loi de l'assurance-chômage?
2. Quels sont le nombre et l'emploi de ces personnes, par province?
3. Combien desdits bénéficiaires ont pris du service dans les forces de Sa Majesté, au cours de la guerre actuelle, et, de ce nombre, combien jusqu'à cette date reçoivent quelque versement, en vertu de ladite loi?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Castleden,—1. Quel montant d'argent a été payé à la *British Aeroplane Engines Limited,* de Montréal, P.Q., au cours de 1941?
2. Quel a été le coût moyen pour chaque moteur pour les travaux de remise en état faits par cette compagnie?
3. Les centres d'Ontario et de Québec du corps d'aviation royal canadien ont-ils remis en état des moteurs semblables au cours de 1941?

Par M. Castleden,—Quelles mesures a-t-on prises pour développer ou augmenter le rendement des mines de fer du Canada?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. Quelles compagnies ont les contrats de fournitures de charbon au Camp Borden, à Trenton et à Petawawa et à chacun des centres d'instruction militaire en Ontario?
2. Combien fournit-on de charbon à chaque camp?
3. Quelle qualité de charbon fournit-on à chaque camp?
4. Quel est le prix du charbon livré à chaque camp?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—Combien de membres de l'Armée du Salut se sont enrôlés dans (*a*) l'armée, (*b*) l'aviation et (*c*) la marine?

Par M. Cruickshank,—1. Qui est en charge de l'organisation de protection contre les raids aériens en Colombie-Britannique?
2. Quelle est son autorité?
3. Le gouvernement fédéral a-t-il fourni quelque outillage de protection contre les raids aériens à la Colombie-Britannique, et, dans l'affirmative, quel est-il, et en quelle quantité?
4. A-t-on fourni de l'argent à la Colombie-Britannique pour l'organisation de la protection contre les raids aériens, et dans l'affirmative, combien?
5. Qui est chargé de répartir cet argent dans la province de la Colombie-Britannique?

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hansell,—1. Quelles réparations de guerre, sous forme de versement d'argent ont été imposées à l'Allemagne à la suite de la dernière guerre?
2. Quelles ont été les réparations imposées aux alliés de l'Allemagne à la suite de la dernière guerre?
3. Quelle a été la part du Canada de ces réparations de guerre?
4. Combien le Canada a-t-il reçu de l'Allemagne en paiement de ces réparations?
5. Comment ces réparations ont-elles été payées: en marchandises, en or ou en titres?
6. Comment cet argent a-t-il été dépensé?
7. Combien de cet argent a été spécifiquement affecté au dédommagement des prisonniers de guerre canadiens en Allemagne?

Par M. Cruickshank,—1. A-t-on accordé aux Japonais, depuis le 7 décembre 1941, des permis pour la possession de poudres et d'autres explosifs?
2. Dans l'affirmative, combien et en vertu de quelle autorité?
3. A-t-on annulé ces permis? Dans l'affirmative, quand?
4. Depuis le 7 décembre 1941, a-t-on accordé des permis de possession de magasins de poudres à des compagnies japonaises, ou en partie japonaises, de coupe de bois ou d'exploitation forestière?
5. Dans l'affirmative, en vertu de quelle autorité?
6. A-t-on annulé ces permis? Dans l'affirmative, quand?
7. A-t-on confisqué tous ces explosifs?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell,—1. Le gouvernement a-t-il autorisé les compagnies d'assurances-vie à solliciter des polices d'assurances auprès des membres des forces armées, ou de prétendus bons de pension, etc.?
2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il fait l'étude des clauses et des prétendus bénéfices payables en vertu de ces polices ou obligations?
3. Le gouvernement a-t-il autorisé le paiement des primes de ces assurances ou obligations par une allocation de la solde des membres de l'armée active?
4. Dans l'affirmative, le gouvernement permettra-t-il une étude attentive des termes et conditions de ces contrats, y compris le paiement des commissions aux agents, des valeurs de rachat au comptant dans des périodes de un an, trois, cinq et dix ans, en faisant la comparaison de ces valeurs avec le versement des primes totales?

Par M. Leader,—1. Combien de bétail a-t-on exporté aux Etats-Unis depuis le parachèvement de l'accord commercial entre les Etats-Unis et le Canada en 1936?
2. Quel a été le nombre dans chaque classe et le nombre exporté dans chacun des trimestres des années écoulées de 1936 à 1941 inclusivement?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Leader,—1. Combien de navires, autrefois affectés au commerce du grain, ont-ils été mis en réquisition par le gouvernement depuis le commencement de la guerre?
2. Quels sont les noms des firmes ou des individus de qui on a requis ces navires, et quel a été le nombre de chaque firme ou individu?
3. A-t-on acheté ces navires, et à quel prix?
4. Si non, quelles sont les conditions de location ou de bail?

5. Le gouvernement a-t-il dû faire remettre à neuf ou réparer quelques-uns de ces navires?

6. Dans l'affirmative, quel en a été le coût?

Par M. Ross (St-Paul's),—1. Le gouvernement des Etats-Unis ou l'un de ses fonctionnaires a-t-il demandé, officiellement ou officieusement, au gouvernement canadien d'accorder aux services de camionneurs des Etats-Unis la permission de transporter en transit des marchandises sous scellés entre diverses parties des Etats-Unis en passant par le territoire canadien?

2. Dans l'affirmative, quelle a été la nature de cette requête?

3. Y a-t-il eu quelque recommandation faite à ce sujet par quelque comité mixte canado-américain?

4. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette recommandation?

5. Le problème a-t-il été étudié par un sous-comité du cabinet?

6. Dans l'affirmative, quand et quels sont les membres de ce comité?

7. Dans l'affirmative, ce sous-comité a-t-il présenté quelque rapport, et quelle est la nature de ce rapport?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général et, avec l'ordre suivant, est transmise aux officiers compétents:

Par M. Ross (St-Paul's)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, résolutions, mémoires ou tous autres documents

(1) Echangés entre le gouvernement d'Ontario ou l'un de ses fonctionnaires et tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral,

(2) Echangés entre le ministre du Revenu national, le Commissaire des douanes, le ministre des Transports, le sous-ministre des Transports, le ministre des Munitions et des approvisionnements, le sous-ministre des Munitions et des approvisionnements ou tout autre fonctionnaire de ces départements, et la *Railway Association of Canada,* le chemin de fer Canadien du Pacifique, les chemins de fer Nationaux du Canada, le *Michigan Central Railway,* le *Toronto-Hamilton and Buffalo Railway,* les *Wabash Railways* ou le *Père-Marquette Railroad* ou tout fonctionnaires de quelques-unes de ces compagnies,

(3) Echangés entre tout ministre ou fonctionnaires du gouvernement et tout conseil municipal de la province d'Ontario ou l'un de ses fonctionnaires, concernant la requête des *International Highway Forwarders Limited* ou de tous services de camionneurs des Etats-Unis de pouvoir transporter des marchandises sous scellés entre diverses parties de Etats-Unis en passant par le territoire canadien.

Par M. Ross (St-Paul's),—Ordre de la Chambre,—Dossier contenant les noms et les adresses de toutes les personnes à charge de tous ceux qui sont en service à l'extérieur du pays, qui ont été inscrits sur les listes des morts, blessés et disparus (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que chaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de prescrire l'assurance de la propriété contre le risque de guerre et le paiement, à même un compte spécial du fonds du revenu consolidé, d'une compensation contre les dommages causés par la guerre, et afin d'autoriser, à cet effet, la nomination des hauts fonctionnaires, commis et autres employés et agents nécessaires à l'administration de cette loi.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution destiné à accorder à Sa Majesté une somme d'argent d'au plus $135,000,000 pour la défense et la sécurité nationales.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour l'examen de ladite résolution, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé six heures, exactement six heures et vingt minutes, M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 46

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 26 MARS 1942

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant:

Bill No 15, Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour le financement des besoins de guerre du Royaume-Uni au Canada et pour la défense et la sécurité nationales.

M. Weir, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le bill No 13, Loi modifiant la Loi sur la commission canadienne du blé, 1935, et a convenu de rapporter ledit bill sans modification.

M. Turgeon, du comité spécial de la restauration et du rétablissement, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité demande l'autorisation de faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et de suspendre à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Sur motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest), il est ordonné,—Que les rapports de la commission canadienne du blé déposés en Chambre pour les années-récolte 1939-40 et 1940-41, soient transmis pour étude au comité de l'agriculture et de la colonisation; et que ce comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus; et que les dispositions de l'article 64 du Règlement soient suspendues à ce sujet.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse partielle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 février, 1942,—Copie de toute la correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, la ville de Sydney, N.-E., et le ministère des munitions et approvisionnements du gouvernement fédéral relativement à l'avantage qu'il y aurait pour la *Wartime Housing Limited* d'entreprendre un programme de guerre d'urgence pour la construction de maisons afin de répondre aux besoins de la ville de Sydney, N.-E.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Quel est le nombre de voitures de service et d'autres voitures automobiles employées à Ottawa par le personnel, permanent ou temporaire, (*a*) de l'armée, (*b*) de l'aviation, (*c*) du service naval?

2. A quels officiers ou groupes d'officiers, sur ces divers personnels, ou à quels postes détenus par eux, a-t-on assigné ou attribué des voitures de voyageurs pour leur usage personnel ou commun, ou pour remplir les devoirs découlant des postes qu'ils occupent?

3. Permet-on à ces officiers ou à ces groupes d'officiers l'usage de voitures de voyageurs (*a*) pour se rendre au travail et en revenir, (*b*) pour des fins ne relevant pas des fonctions découlant de leur poste?

4. Est-ce qu'on tient un registre du parcours journalier de ces véhicules dans le but de vérifier l'usage que l'on en fait pour des fins non officielles?

5. Toutes ces voitures sont-elles conduites par des personnes portant uniforme et atttachées à l'un quelconque des services respectifs, et ces chauffeurs remplissent-ils des fonctions autres que celles nécessitées par la conduite de ces véhicules?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:

1. A-t-on accordé quelques contrats à la Piggot Construction Company, de Hamilton, depuis le commencement de la guerre?

2. Dans l'affirmative, combien et quelle en est la valeur totale?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Quel prix a-t-on reçu pour l'huile ayant été utilisée dans les boîtes de transmission, aux écoles d'entraînement aérien de la Saskatchewan, au cours de l'année civile 1941?

2. Combien en a-t-on vendu de gallons, et à quel prix du gallon?

3. Qui a acheté cette huile?

4. A-t-on tenté de récupérer l'huile ainsi utilisée dans les boîtes de transmission?

5. Dans l'affirmative, quel en serait le coût approximatif par gallon?

Sur motion de M. Turgeon, le premier rapport du comité de la restauration et du rétablissement, déposé aujourd'hui, est accepté.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. MacInnis,—1. Pour quelles raisons a-t-on abaissé de 33⅓ à 10 pour cent le premier versement minimum sur les achats de meubles et d'effets mobiliers?

2. A-t-on consulté les marchands détaillants du Canada avant d'effectuer ce changement?

3. Dans l'affirmative, y a-t-il des renseignements d'ordre statistique disponibles faisant voir (*a*) le nombre de détaillants favorisant le premier versement minimum de $33\frac{1}{3}$ pour cent, (*b*) le nombre de détaillants favorisant le premier versement minimum de 10 pour cent, (*c*) le nombre de détaillants favorisant le premier versement minimum de plus de 10 pour cent mais de moins de $33\frac{1}{3}$ pour cent?

4. Pourquoi a-t-on porté de six à neuf pour cent l'intérêt sur les versements différés?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—Quels salaires et allocations, s'il en est, verse-t-on aux Japonais employés aux travaux de voirie?

Par M. Church,—1. Quelle est la solde, les allocations de subsistance et tous les autres émoluments des officiers et soldats des trois armes des forces armées de Sa Majesté?

2. Que paie-t-on également aux officiers et aux membres du corps auxiliaire féminin de l'armée?

Par M. Church,—1. Quels sont les tarifs ou prix ou taux chargés aux soldats des forces de Sa Majesté sur les chemins de fer canadiens, ainsi que le prix des repas servis sur les trains?

2. Cherche-t-on à obtenir une réduction de ces prix?

Par M. Hatfield,—1. Combien de cultivateurs et employés de ferme ont-ils été appelés à suivre l'instruction militaire au Nouveau-Brunswick, en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales?

2. Quel est le nombre des cultivateurs du Nouveau-Brunswick qui ont obtenu un ou plusieurs ajournements de l'audition de leur appel de se présenter au service militaire?

3. Combien de ceux qui ont été appelés ont-ils été classés dans une catégorie médicale inférieure?

4. Le gouvernement a-t-il autorisé les commissions locales à entendre et juger les demandes de congé des cultivateurs qui désirent retourner sur leurs terres pendant le temps des travaux agricoles?

5. Le gouvernement a-t-il nommé un représentant de l'agriculture à la commission d'appel du Nouveau-Brunswick? Dans l'affirmative, qui a été nommé?

Par M. Hatfield,—1. A quelle date a-t-on projeté le train-exposition de l'armée canadienne?

2. Pour quelle date prévoit-on la fin de la tournée du train-exposition?

3. Quelle est l'estimation du coût de l'outillage, des matériaux et des fournitures utilisées pour cette exposition?

4. Quel a été le coût total de la main-d'œuvre utilisée dans la formation du train et sa tournée à travers les divers centres du Canada?

5. Quel a été le coût total des sommes versées à chacun des chemins de fer du Canada?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. Quelles tentatives, s'il en existe, a-t-on faites de récupérer et de régénérer l'huile de graissage?

2. Le régisseur des huiles a-t-il juridiction en pareille matière?

3. A-t-on envisagé la question de défendre de brûler ou de détruire cette huile?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—Quel est le nombre total des femmes qui ont pris du service dans chacune des divisions des services militaires qui leur sont ouvertes?

Par M. Stokes,—1. Combien de cargaisons ou de parties de cargaisons de bananes a-t-on importées au Canada au cours des six derniers mois?

2. Combien d'espace a-t-on utilisé pour l'importation de bananes sur les navires des Canadien National Steamships au cours des six derniers mois?

3. Quelques cargaisons ou quelques parties de cargaisons de bananes ont-elles été jetées, dans les ports de Halifax ou de Saint-Jean, parce que ces denrées étaient trop mûres?

4. Dans l'affirmative, en quelles quantités?

Par M. Ross (St-Paul's),—1. Quels sont les taux de la solde et des allocations quotidiennes dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation?

2. Quelles sont les allocations de séparation dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation?

3. Quelles sont les allocations familiales dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme d'au plus $135,000,000 soit octroyée à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure intitulée Loi supplémentaire sur les crédits de guerre de 1941 afin de stipuler,

1. Que des sommes d'au plus $135,000,000 soient allouées à Sa Majesté, en plus des sommes allouées par la Loi de 1941 sur les crédits de guerre, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1942, pour

(*a*) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(*b*) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(*c*) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et

(*d*) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou prêter les deniers reçus en remboursements ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses sous le régime de la Loi de 1939 sur les crédits de guerre, de la Loi de 1940 sur les crédits de guerre, de la Loi de 1941 sur les crédits de guerre et de la Loi supplémentaire sur les crédits de guerre de 1941.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Ilsley présente alors, du consentement de la Chambre, le bill No 19, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et le sécurité nationales, qui est lu la première et la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modication, lu la troisième fois et passé.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

26 mars, 1942.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Sir Lyman Poore Duff, juge-en-chef du Canada, en sa qualité de député de son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat demain, le vendredi, 27 mars, à six heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération.

F. L. C. PEREIRA,
*Secrétaire adjoint du Gouverneur général.*

L'Honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre:

Bill No 20 (Lettre E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Adele Rea Barrett".

Bill No 21 (Lettre F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKechnie Barlow".

Bill No 22 (Lettre G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Henrietta Russell Cantlie".

Bill No 23 (Lettre H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Coadic Murphy".

Bill No 24 (Lettre I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lester Lewis Catchpaw".

Bill No 25 (Lettre J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Ruth Fisher Allen".

Bill No 26 (Lettre K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Adelia LaFleur Johnston".

Bill No 27 (Lettre L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Webb".

Bill No 28 (Lettre M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Morgan Black".

Bill No 29 (Lettre N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Leah Bregman Beloff".

Bill No 30 (Lettre O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malca Levitt, aussi connue sous le nom de Atty Malcy Levitt".

Bill No 31 (Lettre P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Simon".

Bill No 32 (Lettre Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise McCarthy Smyth".

Bill No 33 (Lettre R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Glenna Grace Thomas Reynolds".

Bill No 34 (Lettre S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Jessica Black Jolley".

Bill No 35 (Lettre T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaretha Elisabeth Buck Peereboom".

Bill No 36 (Lettre U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Marshall James".

Bill No 37 (Lettre V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anastasia Tkaczuk Wojtkowycz".

Bill No 38 (Lettre W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Wilda Valentine Park Evans".

Bill No 39 (Lettre X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Mehliss Jackson".

Bill No 40 (Lettre Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Beatrix Berlind Ripstein".

Bill No 41 (Lettre Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola McIntosh".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce de Eleanor Adele Rea Barrett, Eleanor Edith McKechnie Barlow, Dorothy Agnes Henrietta Russell Cantlie, Irene Coadic Murphy, Lester Lewis Catchpaw, Annie Ruth Fisher Allen, Alice Adelia LaFleur Johnston, George Webb, Edith Morgan Black, Betty Leah Bregman Beloff, Malca Levitt, aussi connue sous le nom de Maley Levitt, Jack Simon, Marie Louise McCarthy Smyth, Marie Glenna Grace Thomas Reynolds, Isabel Jessica Black Jolley, Margaretha Elisabeth Buck Peereboom, Ethel May Marshall James, Anastasia Tkaczuk Wotjkowycz, Phyllis Wilda Valentine Park Evans, Louise Mehliss Jackson, Bertha Beatrix Berlind Ripstein et de Lola McIntosh, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 14, loi ayant pour objet de modifier la loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des prairies.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 12, loi concernant la réduction des emblavures, avec les amendements suivants:

1. *Page 3, lignes 7 à 15 inclusivement.*

A la sous-clause (2) de la clause quatre, substituer la suivante:

(2) Nonobstant toute disposition de la *Loi du Sénat et de la Chambre des Communes*, ou de toute autre loi du Parlement du Canada, des versements prévus par la présente loi ou par tout arrêté antérieur du gouverneur en conseil, se rapportant au paiement de primes d'emblavures, peuvent être faits à un membre du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada, à l'égard d'une réduction d'emblavures postérieure à 1940; et aucun des versements susdits ni aucun paiement fait jusqu'à présent sous l'autorité d'un arrêté comme susdit ne rendra un membre du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada passible d'amende ou de déqualification, ou ne rendra vacant le siège d'un député à la Chambre des Communes du Canada, ou ne rendra un tel député inhabile

à siéger ou à voter dans ladite Chambre; et aucune personne demandant ou recevant un tel paiement ne sera de ce fait rendue inhabile à poser sa candidature à une élection fédérale.

2. *Page 4, lignes 38 à 41 inclusivement.*. A l'alinéa (*a*) de la clause 11 (1), substituer ce qui suit:

(*a*) Fournit volontairement de fausses indications ou fait sciemment un faux état à l'égard de tout renseignement ou rapport requis sous l'autorité de la présente loi ou de ses règlements d'exécution;

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant qu'il soumet au bon vouloir de la Chambre:

Bill No 42 (Lettre B du Sénat), intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation l'Association dentaire canadienne".

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1941-42

1. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $3,530,840.00, ce qui représente le montant de chacun des différents item énumérés dans le budget supplémentaire additionnel, de 1941-42, tel que déposé en Chambre des Communes, au cours de la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1942, et qui se lisent comme suit:

## AGRICULTURE

### Service de la production

| | | |
|---|---|---|
| 416 | Protection des plantes—Crédit supplémentaire ............$ | 8,500 00 |

### Services des marchés

| | | |
|---|---|---|
| 417 | Produits laitiers—Crédit supplémentaire ................. | 1,636 00 |
| 418 | Bétail et produits du bétail—Crédit supplémentaire........ | 17,729 00 |

### Crédit spécial

| | | |
|---|---|---|
| 419 | Subvention pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries—Crédit supplémentaire .................. | 100,000 00 |

## FINANCES

### Généralités

| | | |
|---|---|---|
| 420 | Pour subvenir, sous réserve d'attribution par le Conseil du trésor, à l'indemnité de vie chère...................... | 1,300,000 00 |

## TRAVAIL

| | | |
|---|---|---|
| 421 | Administration—Crédit supplémentaire .................. | 13,000 00 |
| 422 | Loi des enquêtes sur les coalitions—Crédit supplémentaire.. | 14,000 00 |
| 423 | *Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail—Crédit supplémentaire........ | 8,000 00 |

## SERVICE LEGISLATIF

### Sénat

424 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement à chaque membre du Sénat qui a assisté à la seconde partie de la dernière session, ouverte le 17 février 1941 et terminée le 14 juin 1941, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance, au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement le 14 juin 1941, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession qui commença à ladite date et se termina le 3 novembre 1941, ou, advenant le cas où un tel membre n'est pas retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession, une somme égale à la somme qu'eussent constituée ses frais de voyage s'il était retourné à son lieu de résidence durant la dite intersession.. 5,000 00

### Chambre des communes

425 Crédit du sergent d'armes—Crédit supplémentaire.......... 64,775 00

426 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement à chaque membre de la Chambre des communes qui a assisté à la seconde partie de la dernière session, ouverte le 17 février 1941 et terminée le 14 juin 1941, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance, au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement le 14 juin 1941, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession qui commença à ladite date et se termina le 3 novembre 1941, ou, advenant le cas où un tel membre n'est pas retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession, une somme égale à la somme qu'eussent constituée ses frais de voyage s'il était retourné à son lieu de résidence durant la dite intersession .................................. 10,000 00

## MINES ET RESSOURCES

### Division des mines et de la géologie

427 Bureau de géologie et de topographie—Levés géologiques—Crédit supplémentaire ................................ 7,000 00

## DEFENSE NATIONALE

### (Autres que les crédits de guerre)

428 Service des cadets—Crédit supplémentaire ................ 46,500 00

429 Subventions aux associations et instituts militaires, selon les détails énoncés au budget des dépenses................ 22,525 00

430 Livre du Souvenir—Crédit supplémentaire ................ 1,900 00

## REVENU NATIONAL

### Division de l'impôt sur le revenu

431 Bureau de district—Crédit supplémentaire................ 81,000 00

## SERVICES NATIONAUX DE GUERRE

### Autres que les crédits de guerre

(Précédemment prévus sous un autre ministère)

432 Service de l'Office canadien du tourisme—Pour aider à développer le tourisme au Canada—Crédit supplémentaire.. 18,000 00

## PENSIONS ET SANTE NATIONALE

### Division des pensions

*Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*

433 Division de l'assistance aux anciens combattants—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 80,390 00

### Division de la santé

434 Traitement des marins malades—Crédit supplémentaire.. .. 200,000 00
435 Service de nutrition.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 10,000 00

## POSTES

436 Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. 50,000 00
437 Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains, ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 376,508 00
438 Courrier ambulant—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. 914,090 00

## IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

439 *Gazette du Canada*—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. 18,000 00
440 Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 13,000 00

## SECRETARIAT D'ETAT

### Bureau des brevets et du droit d'auteur .

441 *Gazette des brevets*—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. 6,911 00

## COMMERCE

442 Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. 8,725 00

## TRANSPORTS

### Servce des chemins de fer

443 Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1942—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. 110,000 00

## ENTREPRISES DE L'ETAT

### Crédit spécal

### DEFICITS

#### Transbordeur de wagons et terminus de l'île du Prince-Edouard

444 Montant requis pour effectuer le paiement, au cours de l'année financière 1941-42, à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après appelée la "Compagnie Nationale") sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie Nationale pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à être appliquée par la Compagnie Nationale au payement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie Nationale) résultant de l'exploitation du transbordeur de wagons et du terminus de l'île du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1941—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. 23,651 00

## BUDGET INTERIMAIRE

### Budget principal, 1942-43

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $38,803,172.40, constituant un sixième de la somme de chaque item à être voté tel que prévu dans le budget principal pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1943, déposé en Chambre à la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1943.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, du consentement de la Chambre, lues la deuxième fois et agréées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1941-42

1. Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté au compte de certaines dépenses du service public pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1942, la somme de $3,530,840.00 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

## BUDGET PRINCIPAL, 1942-43

2. Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté au compte de certaines dépenses du service public pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1943, la somme de $38,803,172.40 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, du consentement de la Chambre, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors les bills suivants qui sont respectivement lus la première fois, à savoir:

Bill No 43, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars, 1942.

Bill No 44, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1943.

Du consentement de la Chambre, lesdits bills sont respectivement lus la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution destiné à octroyer à Sa Majesté une somme d'argent ne dépassant des $500,000,000 pour la défense et la sécurité nationales;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier, pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de stipuler qu'une somme d'au plus de $500,000,000.00 soit allouée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil, au cours de l'année expirant le 31 mars 1943, pour les fins .et sujet aux termes, conditions et limitations énumérés dans la Résolution qui stipule qu'une somme d'au plus $2,000,000,000.00 soit allouée à Sa Majesté, laquelle résolution a été renvoyée pour examen au comité plénier, en date du 17 mars, 1942; cette somme représentant le quart du montant de $2,000,000,000.00.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 45, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, qui est lu la première et la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 47

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 27 MARS 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 26 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Jean Creighton King, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'Aden King, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre:

Bill No 46 (Lettre A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Kathleen Marguerite Winnall Barwick".

Bill No 47 (Lettre B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Elizabeth Blackburn Gordon".

Bill No 48 (Lettre C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Elizabeth Laidlaw McNiven".

Bill No 49 (Lettre D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Livingstone Turnbull Woodard".

Bill No 50 (Lettre E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Sunsheine Steirman Cooke".

Bill No 51 (Lettre F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Golt Rosner".

Bill No 52 (Lettre G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Pohopoluck Yacobshak".

Bill No 53 (Lettre H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myer Levine".

Bill No 54 (Lettre I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Sutherland Cameron, fils".

Bill No 55 (Lettre J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Catlow".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce de Stella Kathleen Marguerite Winnall Barwick, Joyce Elizabeth Blackburn Gordon, Kate Elizabeth Laidlaw McNiven, Margaret Livingstone Turnbull Woodard, Dorothy Sunsheine Steirman Cooke, Doris Golt Rosner, Anna Pohopoluck Yacobchak, Myer Levine, George Sutherland Cameron, fils, et Fred Catlow, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Graham soit substitué à celui de M. Turgeon comme membre du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Un représentant de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-il été nommé à Québec pour contrôler le commerce des vêtements pour hommes et femmes?

2. Dans l'affirmative, (*a*) qui a été nommé? (*b*) quelle est la nationalité de la personne nommée? (*c*) cette personne est-elle bilingue? (*d*) de quel endroit vient cette personne? (*e*) depuis combien de temps cette personne habite-t-elle Québec? (*f*) a-t-il eu un examen ou concours annoncé pour cette position? (*g*) dans l'affirmative, quand? (*h*) où l'examen a-t-il été passé?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:

1. Combien de groupements de logements simples ont été construits sous la surveillance de l'administration nationale du logement, au cours de la période écoulée de septembre 1939 à décembre 1941?

2. Quel a été le coût moyen par logement?

3. Combien d'argent le gouvernement a-t-il placé dans la construction de ces maisons?

4. Combien de maisons de bas prix l'administration nationale du logement a-t-elle construites?

5. Quel a été le coût moyen de ces maisons?

6. Quel mode de construction a-t-on employé en érigeant ces maisons?

7. Combien de maisons permanentes l'administration nationale du logement a-t-elle construites, et quel a été le coût moyen de chaque maison, dans chacun des endroits suivants: (*a*) Fort William, (*b*) Halifax, (*c*) Hamilton, (*d*) Welland, (*e*) Peterborough, (*f*) Hull, (*g*) Ottawa, (*h*) Vancouver-Nord, (*i*) Esquimalt, (*j*) Prince Rupert, (*k*) Dundas, (*l*) Fort Erié, (*m*) Oshawa et (*n*) Woodstock?

8. Quel a été le coût total de l'administration de la loi nationale du logement pour la période écoulée du 31 mars 1941 au 31 janvier 1942?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du ministre de la justice en conformité des dispositions du paragraphe 3 du Règlement 21 des Règlements de la Défense du Canada (détention des personnes).

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars, 1942,—Copie de toute la correspondance, rapports, télégrammes, que possède le ministère des Postes relativement à la nomination de W. F. Hargarten au bureau de poste de Bruno, Saskatchewan.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément à tour de rôle, pour la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 20, (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Adele Rea Barrett".—M. *Bercovitch.*

Bill No 21, (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKechnie Barlow".—M. *Whitman.*

Bill No 22, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Henrietta Russell Cantlie".—M. *Whitman.*

Bill No 23, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Coadic Murphy"—M. *Hill.*

Bill No 24, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lester Lewis Catchpaw".—M. *Davidson.*

Bill No 25, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Ruth Fisher Allen".—M. *Hill.*

Bill No 26, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Adelia LaFleur Johnston".—M. *Bercovitch.*

Bill No 27, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Webb".—M. *Boucher.*

Bill No 28, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Morgan Black".—M. *McIlraith.*

Bill No 29, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Leah Bregman Beloff".—M. *Whitman.*

Bill No 30, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malca Levitt, autrement connue sous le nom de Atty Malcy Levitt".—M. *Bercovitch.*

Bill No 31, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Simon".—M. *Bercovitch.*

Bill No 32, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise McCarthy Smyth".—M. *Boucher.*

Bill No 33, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Glenna Grace Thomas Reynolds".—M. *Hill.*

Bill No 34, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Jessica Black Jolley".—M. *Abbott.*

Bill No 35, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaretha Elizabeth Buck Peereboom".—M. *Bercovitch.*

Bill No 36, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit Ethel May Marshall James".—M. *Bercovitch.*

Bill No 37, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anastasia Tkaczuk Wojtkowycz".—M. *Bercovitch.*

Bill No 38, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Wilda Valentine Park Evans".—M. *Abbott.*

Bill No 39 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Mehliss Jackson".—M. *Bercovitch.*

Bill No 40, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Beatrix Berlind Ripstein".—M. *Boucher.*

Bill No 41, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola McIntosh"—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 42, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association Dentaire Canadienne".—M. *McIlraith.*

Par consentement, M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé des baux des quais, jetés et brise-lames pour l'année 1941.

Aussi,—Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941.

Aussi,—Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année terminée le 31 mars, 1941.

Aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, et de la Loi du ministère des munitions et des approvisionnements.

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 148-2980, approuvé le 30 avril, 1941: pour autoriser le ministre des munitions et des approvisionnements et le ministre des transports à conclure un accord avec les chemins de fer nationaux du Canada, afin d'établir les plans, de construire et de faire fonctionner un service de déchargement à Halifax, Nouvelle-Ecosse, et d'en imputer le coût, jusqu'à un maximum de $4,000,000.00 à des fonds provenant des dépenses de guerre.

Et aussi,—Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre, 1941, indiquant aussi les noms des acheteurs, conformément à Victoria 49, chapitre 9, article 8.

Le bill No 13, loi modifiant la loi sur la commission canadienne du blé, 1935, est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 12, loi concernant la réduction des emblavures;

M. Gardiner propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et acceptés.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution au sujet d'une assurance sur la propriété contre les risques de guerre;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour l'examen de ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de prescrire l'assurance de la propriété contre le risque de guerre et le paiement, à même un compte spécial du fonds du revenu consolidé, d'une compensation contre les dommages causés par la guerre, et afin d'autoriser, à cet effet, la nomination des hauts fonctionnaires, commis et autres employés et agents nécessaires à l'administration de cette loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 56, loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au paiement d'une compensation pour dommages de guerre, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants:

Bill No 43, loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars, 1942.

Bill No 44, loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1943.

Bill No 19, loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Bill No 45, loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 13, loi modifiant la loi de la commission canadienne du blé, 1935.

Sur réception d'un message du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre au Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour;

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le très honorable substitut du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux.

Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.

Loi concernant la réduction des emblavures.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut du Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1942.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1943.

Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour le financement des besoins de guerre du Royaume-Uni au Canada et pour la défense et la sécurité nationales.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures 15 du soir jusqu'à lundi, le 20 avril 1942, à trois heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le 11 mars 1942.

No 48

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 20 AVRIL 1942

---

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu un message de deux députés qui l'avertissent de la vacance suivante qui vient de se produire dans les rangs de la députation, à savoir:

De James Shaver Woodsworth, député du district électoral de Winnipeg Nord-Centre, décédé.

En conséquence, il a émis un bref au directeur général des élections pour qu'on tienne une élection dans ledit district électoral.

DISTRICT ELECTORAL DE WINNIPEG NORD-CENTRE

Puissance du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes

*A l'honorable Président de la Chambre des Communes:*

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes pour le district électoral de Winnipeg Nord-Centre, province du Manitoba, par suite de la mort de M. James Shaver Woodsworth, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville de Regina, ce onzième jour d'avril, 1942.

M. J. COLDWELL, (L.S.)
*Député du district électoral de Rosetown-Biggar, Saskatchewan.*

T. C. DOUGLAS, (L.S.)
*Député du district électoral de Weyburn, Saskatchewan.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de neuvième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, demandant, dans chaque cas, l'adoption d'une loi ayant pour objet de dissoudre le mariage du requérant et de lui accorder un divorce, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas:

De George Louis Bush, de Montréal, P.Q., époux de Gertrude Anderson Henderson Bush.

De Sarto Desnoyers, de Montréal, P.Q., époux de Gabrielle Arcand Desnoyers.

D'Ethel Gerson Kalmanovitch, de Montréal, P.Q., épouse de Louis E. Kalmanovitch.

De Max Kaback, de Montréal, P.Q., époux de Lillian S. Beckow Kaback.

De Marjorie Florence Gray Lever, d'Outremont, P.Q., épouse de Percy James Cliff Lever.

D'Annie Miriam Scott, de Ste-Agathe, P.Q., épouse de Hugh Malcolm Scott.

D'Alan Swabey, de Montréal, P.Q., époux de Helen Louise Swabey.

De Barbara Patricia Strange Wolfe, de Knowlton, P.Q., épouse de Nathan Wolfe.

De Mary Eileen Scott Warrington, de Québec, P.Q., épouse de J. Stuart Warrington.

De Vincent Zwingel, de Montréal, P.Q., époux de Loretta Guy Zwingel.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre:

Bill No 57 (Lettre K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Celina Broadhurst LaRose".

Bill No 58 (Lettre L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Epstein Cohen".

Bill No 59 (Lettre M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Pelletier Patenaude".

Bill No 60 (Lettre N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marietta Venditello Diano".

Bill No 61 (Lettre O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Annie Heazle Constable".

Bill No 62 (Lettre P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Reed Cushing".

Bill No 63 (Lettre Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarto Desnoyers".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce de Mary Celina Broadhurst LaRose, Elsie Epstein Cohen, Gertrude Pelletier Patenaude, Marietta Venditello Diano, Edna Annie Heazle Constable, Dorothy Reed Cushing et de Sarto Desnoyers, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport présenté par le comité du développement de l'énergie hydraulique des rivières St-Mary et Milk sur les travaux d'emmagasinage et d'irrigation nécessaires afin d'utiliser à fond la portion canadienne des eaux internationales dans le sud de l'Alberta.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:—1. Quels montants ont été recueillis durant chacune des années 1939, 1940 et 1941, par la vente des certificats et des timbres d'épargne de guerre?

2. Quelles ont été les dépenses assumées, au cours de chacune desdites années, pour la vente des certificats et des timbres d'épargne de guerre en: (*a*) frais d'annonces et de ventes; (*b*) frais d'impression de certificats et de timbres; (*c*) compilation des statistiques; (*d*) dépenses du comité de publicité des finances de guerre; (*e*) frais d'administration du comité national; (*f*) dépenses de voyages; (*g*) messages télégraphiques et téléphoniques; (*h*) timbres-poste et divers; (*i*) dépenses des comités provinciaux; (*j*) dépenses de voyages; (*k*) messages télégraphiques et téléphoniques; (*l*) timbres-poste; (*m*) divers?

Il dépose aussi,—Rapport du surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre, 1940.—Compagnies de petits prêts et de prêteurs d'argent, munis d'un permis sous l'empire de la loi des petits prêts, 1939.

Et aussi,—Copie d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2596, approuvé le 1er avril, 1942: pour accorder un renouvellement d'une garantie par le Dominion d'un bon du trésor de la province du Manitoba au montant de $4,805,722.62 pour une période d'un an à partir du 1er mai, 1942, et portant intérêt au taux de 2½ pour cent par année.

Arrêté en conseil C.P. 3009, approuvé le 14 avril, 1942: renouvellement d'un prêt au montant de $1,900,000.00 consenti à la province de l'Alberta et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il accordé une aide financière (*a*) à la Chemical Construction Company, (*b*) à la Dominion Magnesium Company, (*c*) à la Welland Chemical Company, (*d*) à la Regina Industries Limited, (*e*) à la Standard Chemical Company, (*f*) à l'Alberta Nitrogen Company?

2. Dans l'affirmative, combien à chaque compagnie?

3. Quels sont les noms des officiers et des directeurs de ces compagnies, et quelle est leur expérience en affaires?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Lorsqu'une firme est autorisée à fabriquer des munitions en régie intéressée, assigne-t-on un analyste d'expérience de la production pour faire rapport sur le travail quotidien des ouvriers et du personnel dirigeant de ces firmes pendant toute la période de fixation du coût de production?

2. Au cas du manque d'analyste à l'usine, le simple examen des registres du fabricant constitue-t-il une base solide de fixation des frais?

3. Quand plusieurs fabricants produisent des munitions en régie intéressée et que l'on compare les registres d'une firme à ceux d'une autre pour déterminer le prix d'un article donné, quelle assurance possède le gouvernement que ces firmes fonctionnaient avec efficacité pendant les périodes de fixation des frais de production?

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse finale à une adresse à son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 février, 1942,—Copie de toute la correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, la ville de Sydney, N.-E., et le ministère des munitions et approvisionnements du gouvernement fédéral relativement à l'avantage qu'il y aurait pour la *Wartime Housing Limited* d'entreprendre un programme de guerre d'urgence pour la construction de maisons afin de répondre aux besoins de la ville de Sydney, N.-E.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût des vitamines synthétiques ajoutées à la farine exportée du Canada au cours de l'année 1941?

2. Le coût en a-t-il été partagé entre (*a*) les meuniers, (*b*) le gouvernement canadien, et (*c*) le gouvernement britannique?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars, 1942,—Etat montrant:—1. La *Wartime Merchant Ship Limited* est-elle une entreprise exploitée par des Canadiens?

2. Quelles sont les relations entre le gouvernement canadien et le ministère britannique de la marine marchande établi au Canada?

3. Quelle autorité dirigeante possède le gouverment canadien sur la construction navale, par rapport au ministère britannique de la marine marchande établi au Canada?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Est-ce que M. G. Armstrong, M.D., reçoit quelque paiement, à quelque titre que ce soit, du gouvernement fédéral?

2. Est-il l'inspecteur médical pour les ouvriers des usines de munitions ou de produits chimiques de Nobel et des environs?

3. Dans l'affirmative, sur quelle base est-il payé?

4. Quel est le montant total que lui a versé le gouvernement fédéral au cours de l'année civile 1941?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mars, 1942,—Etat montrant:—1. La compagnie J. A. A. Leclair-Dupuis Limitée, de Montréal, a-t-elle obtenu des contrats pour exécuter la construction des projets de défense?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant payé à la compagnie ci-dessus pour chaque contrat?

3. Depuis combien de temps existe cette compagnie?

4. Quel en est le président, le gérant et les directeurs?

5. Quel genre de travaux exécute cette compagnie et à quel endroit de la province de Québec?

6. A quelle date et en quelle année a été incorporée légalement ladite compagnie?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est le montant total dû au gouvernement fédéral par chacune des trois provinces de l'ouest, y compris tous amortissements de créances et toutes obligations indirectes sous forme de garanties, etc.?

2. Quels montants ont été versés, depuis 1930, par le gouvernement fédéral à chacune des trois provinces de l'ouest en allocations de chômage et en autre assistance semblable, en prêts pour l'achat de grains de semence, etc.?

3. Quel a été le coût au trésor fédéral de la loi de la Commission canadienne du blé, depuis son entrée en vigueur, y compris la perte prévue sur les stocks emmagasinés ou retenus, basée sur le prix actuel du blé?

4. Quelle est la somme globale approximative versée, de 1930 jusqu'aujourd'hui, par le trésor fédéral en assistance à l'agriculture dans les trois provinces de l'ouest, y compris les montants accumulés mais non déboursés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Dossier contenant: 1. Les montants imputables au fonds du revenu consolidé, versés, année par année depuis 1930, aux agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, (*a*) en boni direct sur le boisseau de blé, (*b*) en primes d'ensemencement, (*c*) en primes de réduction des emblavures, (*d*) en allocations de revenus sur les fermes, (*e*) sous les dispositions de la Loi d'assistance à l'agriculture des Prairies;

2. Les déficits comblés par la Commission canadienne du blé dans chacune des années de son existence;

3. Les montants totaux versés (*a*) en boni sur le blé, (*b*) en primes pour l'élevage du porc, (*c*) en primes pour la fabrication du fromage, aux agriculteurs d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, depuis 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Les services professionnels de M. François Leduc, ingénieur civil, ont-ils été requis par le ministère des Munitions et approvisionnements concernant l'aéroport de Bagotville?

2. Dans l'affirmative, à quelle date les services de M. Leduc ont-ils été requis et quelle somme d'argent le gouvernement lui a-t-il payée pour tels services?

3. Au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942 les services professionnels de M. Leduc ont-ils été requis par le ministère des Munitions et approvisionnements?

4. Dans l'affirmative, pour quelles fins et pour quel aéroport?

5. Quelles sommes d'argent ont été payées à M. Leduc, à chaque fois et en toutes circonstances où ses services professionnels ont été requis par le ministère des Munitions et approvisionnements?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Le ministère des mines et des ressources ou quelque autre autorité du gouvernement ont-ils retenu les services du Dr T. H. Hogg, président de la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario, relativement à la construction de centrales hydrauliques par la Calgary Power Company sur la rivière Bow, en Alberta, au cours de la période 1928-1931 ou en d'autre temps?

2. Quel est le montant total versé au Dr Hogg pour services professionnels et dépenses relativement au développement hydraulique de la Calgary Power Company sur la rivière Bow?

3. Est-ce que la Calgary Power Company ou toute autre personne, firme ou corporation ont fait remise au gouvernement fédéral d'honoraires versés par le département au Dr Hogg?

4. Quels étaient le titre et l'emploi du Dr Hogg à la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario au cours de la période 1928-1931?

5. Au cours des dix dernières années, le Dr Hogg a-t-il reçu de quelques départements du gouvernement fédéral quelques versements pour services professionnels et dépenses relativement au projet de canalisation du Saint-Laurent?

6. Au 1er janvier 1942, quel est le montant total versé au Dr Hogg relativement au projet de canalisation du Saint-Laurent?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de commis (*a*) de 1ère classe, (*b*) de 2ème classe, (*c*) de 3ème classe la Commission du Service civil a-t-elle employés depuis le 1er janvier 1941?

2. Combien d'entre eux ont donné leur démission depuis le 1er janvier 1941?

3. Combien de commis de 1ère classe, employés depuis le 1er janvier 1941, ont été nommés commis de 2ème classe, et combien de ces derniers ont été nommés commis de 3ème classe?

4. Combien de commis employés depuis le 1er janvier 1941 ont passé des 2ème ou 3ème classes à un rang inférieur?

5. A-t-on accordé des augmentations statutaires de traitements à tous les commis ayant accompli un an au moins de services méritoires?

6. Si non, combien ont reçu cette augmentation?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quand James Francischini a-t-il été relâché de l'internement?

2. Pendant son internement, qui a administré ses propriétés et ses biens?

3. A l'époque de son internement, avait-il des intérêts dans quelques compagnies à titre d'actionnaire, de directeur ou autrement? Dans l'affirmative, dans quelles compagnies?

4. Au cours de son internement, (*a*) l'une ou l'autre desdites compagnies, ou l'une ou l'autre des sociétés auxquelles il appartenait ont-elles obtenu des contrats du gouvernement? (*b*) Le gouvernement a-t-il exécuté ou entrepris quelques projets de construction pendant qu'il contrôlait ou administrait l'une quelconque desdites compagnies? (*c*) Dans l'affirmative, quels sont les détails de l'endroit et des montants de chacun desdits contrats ou projets?

5. Des revenus ou des bénéfices quelconques, provenant de ces contrats ou entreprises, ont-ils été gardés au crédit de l'une desdites compagnies ou du sien personnel, payés à lui-même ou à quelque personne le représentant, ou à l'une quelconque desdites compagnies, alors qu'il était interné ou après sa mise en liberté? Dans l'affirmative, quels sont les détails des sommes versées, et à qui? Quels autres montants, si tel est le cas, sont gardés en *fidéi-commis* ou en dépôt pour l'une quelconque desdites compagnies ou en son nom?

6. Le gouvernement a-t-il acheté quelques-unes desdites compagnies ou d'autres biens, ou les intérêts quelconques dudit James Francischini, depuis le commencement de la guerre jusqu'aujourd'hui? Dans l'affirmative, quels sont les détails et les montants versés à cet effet?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Depuis le 7 décembre 1941, quelques japonais ont-ils rempli les fonctions de maîtres de postes en Colombie-Britannique?

2. Dans l'affirmative, les a-t-on démis de ces fonctions, et à quelles dates?

3. Depuis le 7 décembre 1941, quelques japonais ont-ils été embauchés comme télégraphistes dans les compagnies de l'état? Dans l'affirmative, ont-ils été démis de leurs fonctions, et à quelles dates?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Copie de toute la correspondance, dossiers, lettres, télégrammes et autres documents, que possède la Commission du service civil, échangés entre la Commission nationale du cinématographe et la Commission du service civil concernant la création du poste de commissaire adjoint du cinématographe, à la commission nationale du cinématographe, et la nomination de M. Ross McLean à ce poste.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars, 1942,—Etat montrant:—Quelles mesures a-t-on prises pour développer ou augmenter le rendement des mines de fer du Canada?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quel montant d'argent a été payé à la *British Aeroplane Engines Limited*, de Montréal, P.Q., au cours de 1941?

2. Quel a été le coût moyen pour chaque moteur pour les travaux de remise en état faits par cette compagnie?

3. Les centres d'Ontario et de Québec du corps d'aviation royal canadien ont-ils été remis en état des moteurs semblables au cours de 1941?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quelles réparations de guerre, sous forme de versement d'argent ont été imposées à l'Allemagne à la suite de la dernière guerre?

2. Quelles ont été les réparations imposées aux alliés de l'Allemagne à la suite de la dernière guerre?

3. Quelle a été la part du Canada de ces réparations de guerre?

4. Combien le Canada a-t-il reçu de l'Allemagne en paiement de ces réparations?

5. Comment ces réparations ont-elles été payées: en marchandises, en or ou en titres?

6. Comment cet argent a-t-il été dépensé?

7. Combien de cet argent a été spécifiquement affecté au dédommagement des prisonniers de guerre canadiens en Allemagne?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1942,—Etat montrant:—Quels salaires et allocations, s'il en est, verse-t-on aux Japonais employés aux travaux de voirie?

Il dépose aussi pour M. Cardin,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de navires, autrefois affectés au commerce du grain, ont-ils été mis en réquisition par le gouvernement depuis le commencement de la guerre?

2. Quels sont les noms des firmes ou des individus de qui on a requis ces navires, et quel a été le nombre de chaque firme ou individu?

3. A-t-on acheté ces navires, et à quel prix?

4. Si non, quelles sont les conditions de location ou de bail?

5. Le gouvernement a-t-il dû faire remettre à neuf ou réparer quelques-uns de ces navires?

6. Dans l'affirmative, quel en a été le coût?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de cargaisons ou de parties de cargaisons de bananes a-t-on importées au Canada au cours des six derniers mois?

2. Combien d'espace a-t-on utilisé pour l'importation de bananes sur les navires des Canadian National Steamships au cours des six derniers mois?

3. Quelques cargaisons ou quelques parties de cargaisons de bananes ont-elles été jetées, dans les ports de Halifax ou de Saint-Jean, parce que ces denrées étaient trop mûres?

4. Dans l'affirmative, en quelles quantités?

Et aussi,—Réponse à un ordre da la Chambre, en date du 18 mars, 1942,—Dossier contenant: (1) la date de l'installation du système de chauffage à l'huile dans l'édifice Daly; (2) le coût de cette installation; (3) la consommation d'huile faite dans cette chaufferie du 1er octobre au 31 décembre 1941; (4) l'installation la plus rapprochée de l'immeuble Daly d'un système de chauffage à la vapeur appartenant au gouvernement.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 11 mars, 1941,—Copie de toute la correspondance, télégrammes et autres documents échangés entre tous fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture et tous fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick, au cours de l'année 1941, relativement à la vente, à l'expédition et au transport des pommes de terre de semence certifiées.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement procède-t-il, à l'heure actuelle, à des expériences sur l'alcool produit avec le blé canadien?

2. Le gouvernement a-t-il accordé quelque aide pécuniaire à quelque distillateur canadien pour procéder à des recherches expérimentales à ce sujet?

3. Dans l'affirmative, combien a-t-on accordé et à qui?

4. Le gouvernement a-t-il fait quelques essais de l'alcool provenant du blé canadien, et quel a été le résultat de ces essais?

5. Le gouvernement a-t-il découvert quelque méthode satisfaisante de mêler cet alcool à d'autres produits afin d'en faire un substitut de la gazoline?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre total du personnel chargé de l'administration de la Loi des rentes viagères sur l'état, y compris le personnel des bureaux régionaux?

2. Quel est le nombre total des employés au bureau central à Ottawa, en plus du bureau régional?

3. Quel est le coût annuel du maintien du bureau central?

4. Combien y a-t-il de bureaux régionaux au Canada?

5. Où sont situés ces bureaux régionaux?

6. Quel a été le nombre total de contrats individuels obtenus dans chaque bureau régional du Canada, au cours des années civiles 1938, 1939, 1940 et 1941?

7. Qui est en charge du bureau central à Ottawa?

8. Depuis combien de temps ce fonctionnaire a-t-il charge de ce bureau?

9. Quel traitement reçoit-il?

10. Quel est le montant de la rémunération payée à tous les gérants régionaux au cours de la période 1938-1941?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 11 mars, 1942,—Copie de toute la correspondance, télégrammes et autres documents échangés entre tous fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture et tous fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick, au cours de l'année 1941, relativement à la vente, à l'expédition et au tronsport des pommes de terre de semence certifiées.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de chèques, (*a*) de $50 et moins, (*b*) de $50 à $100, ont été émis en vertu du paiement de la prime pour la réduction des emblavures?

2. Quel a été le montant total versé pour chacun des item susmentionnés?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Combien d'officiers de la division permanente du Corps d'aviation royal canadien sont actuellement en service au Canada, et combien outre-mer?

2. Quels sont leurs noms, et quels étaient le grade détenu, la solde et les allocations reçues par chacun de ceux qui étaient en service avant la guerre, au 1er septembre 1939?

3. Que reçoivent-ils maintenant en soldes d'officiers, en soldes totales et indemnités, y compris la solde d'officier attaché à l'état-major, la solde pour les heures de vol et les indemnités spéciales familiales?

4. Combien de ces officiers permanents sont attachés aux quartiers généraux de l'état-major, à Ottawa, et aux quartiers généraux des états-majors des divers districts?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports et autres documents que possède le

ministre ou le département de la défense nationale pour les services navals depuis le 9 septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, relativement au don projeté du Club Ajax, dans la ville de Halifax, à la Marine royale canadienne.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lors de l'ajournement de la Chambre le jeudi, 23 courant, la Chambre restera ajournée jusqu'au mardi, 28 courant.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 46, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Kathleen Marguerite Winnall Barwick".—M. *Hazen.*

Bill No 47, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Elizabeth Blackburn Gordon".—M. *Hanson* (Skeena).

Bill No 48, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Elizabeth Laidlaw McNiven".—M. *Abbott.*

Bill No 49, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Livingstone Turnbull Woodard".—M. *Boucher.*

Bill No 50, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Sunsheine Steirman Cooke".—M. *Bercovitch.*

Bill No 51, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Golt Rosner".—M. *Bercovitch.*

Bill No 52, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Pohopoluck Yacobshak".—M. *Hazen.*

Bill No 53, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myer Levine".—M. *Hazen.*

Bill No 54, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Sutherland Cameron, junior".—M. *Bercovitch.*

Bill No 55, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Catlow".—M. *Hill.*

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Isnor,—Est-ce que les personnes exclusivement ou principalement employées à la pêche jouiront des mêmes exemptions du service militaire que les personnes exclusivement ou principalement employées dans l'agriculture?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ross (St-Paul's),—1. Le gouvernement projette-t-il la construction immédiate d'un édifice permanent, sur la propriété Booth, près du parc Plouffe, à Ottawa, pour loger les magasins de l'intendance du ministère de la Défense nationale?

2. Quelles seront les dimensions de l'édifice?
3. Quel en sera le genre de construction?
4. Quelle en est l'estimation du coût?
5. Quelle quantité d'acier sera-t-il requis?
6. Quelle est l'estimation du temps requis pour la construction de cet édifice?

7. Quelle est l'estimation des quantités de cuivre, laiton, zinc, aluminium, étain, tôle galvanisée, tôle mince, tuyaux de fer forgé, tuyaux de fonte, qui seront utilisées dans cette construction?
8. Quelle est l'estimation du coût de l'édifice, sans le terrain?
9. Quel est le coût du terrain?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Green,—1. Quel est le nombre total d'hommes, qui depuis le commencement de la guerre, ont été licenciés (*a*) de la marine, (*b*) de l'armée et (*c*) de l'aviation?
2. Combien d'hommes ont été licenciés (*a*) de la marine, (*b*) de l'armée et (*c*) de l'aviation au cours de chaque mois depuis le commencement de la guerre?

Par M. Bruce,—1. En établissant le poste de prévôt des incendies de l'armée canadienne, utilise-t-on l'aide et l'expérience que l'on trouve actuellement dans le ministère?
2. A-t-on retenu les services de quelqu'un sans avoir eu recours à la Commission du service civil?
3. A-t-on commandé l'achat d'appareils extincteurs d'incendies, qui n'avaient pas encore été recommandés par les officiers des services de précautions contre les raids aériens?
4. Dans l'affirmative, les modèles antérieurement utilisés ont-ils été trouvés déclassés ou non satisfaisants?
5. Quel modèle d'avertisseur à main ont recommandé les fonctionnaires du service de précautions contre les raids aériens?
6. A-t-on fait le choix d'un avertisseur électrique, et dans l'affirmative, quelle est la raison du changement?
7. Quelles dépenses supplémentaires entraînera ce changement?

Par M. Bruce,—1. Y a-t-il quelque règlement touchant la limite d'âge à laquelle les nouveaux employés peuvent entrer dans le service civil?
2. Si non, dans les nominations futures exclura-t-on les hommes et les femmes âgés de 18 à 45 ans?
3. Depuis le commencement de la guerre, a-t-on apporté quelque changement aux règlements sur la limite d'âge, dans le cas de la Royale gendarmerie à cheval du Canada? (*a*) Dans l'affirmative, quelles sont les restrictions actuelles? (*b*) Si non, le gouvernement a-t-il l'intention d'exclure de ce service les hommes, appartenant à la catégorie "A", âgés de 21 à 40 ans?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Bruce,—1. Combien y a-t-il de salons de coiffure au Canada?
2. Combien en existe-t-il dans chaque province?
3. Combien d'hommes, entre les âges de 18 et 50 ans, sont employés dans ces salons de coiffure?
4. Combien de femmes, entre les âges de 18 et 40 ans, y sont-elles employées?
5. Le gouvernement a-t-il l'intention de défendre l'emploi, dans ces salons de coiffure, des femmes, entre les âges de 18 et 40 ans, qui sont physiquement aptes à accomplir quelque ouvrage utile de guerre?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par Mme Nielsen,—1. Quelles ont été les personnes employées au recensement de 1941 dans la circonscription électorale de Battleford-Nord?

2. A quel endroit sont-elles domiciliées?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacNicol,—1. Combien de recrues, (*a*) par province, (*b*) par ville ayant une population de 25,000 habitants ou plus, ont négligé de se présenter à l'instruction militaire après en avoir reçu avis?

2. Combien de poursuites, (*a*) par province, (*b*) par ville ayant une population de 25,000 habitants ou plus, ont été intentées contre les personnes ayant négligé de se présenter?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hansell,—1. Quelle est l'attitude du gouvernement concernant l'embauchage des objecteurs de conscience dans les industries de guerre et les entreprises de guerre du gouvernement?

2. Si ces gens sont embauchés dans ces industries et ces entreprises, sont-ils payés suivant l'échelle régulière des salaires?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Jackman,—1. Quel a été le revenu national du Canada pour les années (*a*) 1939, (*b*) 1940, et (*c*) 1941? (*d*) Quelle est l'estimation du revenu national pour l'année 1942?

2. Quelle est la part du revenu national affectée aux gages et salaires dans chacune des années ci-haut mentionnées?

3. Quelle est la part du revenu national affectée aux revenus de placements au cours de chacune des années ci-haut mentionnées?

4. Quel est le montant global des salaires et autres revenus gagnés de $5,000 ou plus, et combien comptait-on de contribuables dans cette catégorie au cours de la dernière année nommée disponible?

5. Quel est le montant global des salaires et autres revenus gagnés de $10,000 ou plus, et combien comptait-on de contribuables dans cette catégorie pour la dernière année nommée disponible?

6. Quelle a été l'augmentation du revenu national au cours de l'année 1940 par rapport à l'année 1939, et au cours de l'année 1941 par rapport à l'année 1940?

7. (*a*) Quelle partie de cette augmentation a été affectée aux gages et aux salaires pendant 1940 et 1941? (*b*) Quelle partie de cette augmentation a été prise par les impôts fédéraux? (*c*) Quelle partie de cette augmentation a été affectée aux revenus de placements pendant 1940 et 1941? (*d*) Quelle partie de cette augmentation a été prise par les impôts fédéraux?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Jackman,—Quel est le nombre du personnel affecté aux enquêtes exécutives complémentaires: (*a*) au ministère de la Défense nationale, (*b*) au ministère de la Défense nationale pour l'air et (*c*) au ministère de la Défense nationale pour le service naval?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Jackman,—1. Combien de personnes ont-elles été employées comme fonctionnaires civils temporaires ou permanents ou par les organismes relevant du gouvernement, depuis l'arrêté en conseil du 15 novembre 1941 maintenant les traitements à leur niveau actuel?

2. Quel traitement recevait chacune de ces personnes en entrant au service du gouvernement?

Par M. Jackman,—1. Quelle est pour les fonctionnaires civils, la base d'exemption du plafonnement des salaires?

2. Quelles augmentations statutaires de salaires a-t-on accordées aux fonctionnaires civils en janvier dernier?

3. Quelles est, pour les fonctionnaires civils, la base d'exemption sous le régime de la loi de l'assurance-chômage?

Par M. Jackman,—1. Quelle est, (*a*) avant et (*b*) après les prélèvements d'impôts, l'estimation de l'excédent du montant du revenu national pour 1942 sur le montant estimatif de marchandises disponibles pour la consommation civile?

2. Quelle est l'estimation de la production totale du Canada pour 1942?

3. Quelle quantité sera affectée à la production de guerre?

4. Quelle quantité restera disponible pour la consommation civile?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest),—1. De combien de télétypes se servent l'armée, la marine et l'aviation?

2. Combien d'opérateurs et de mécaniciens-réparateurs de télétypes sont à l'emploi de l'armée, de la marine et de l'aviation?

Par M. O'Brien,—1. Y a-t-il quelque ministère, autre que le ministère des munitions et des approvisionnements, qui accorde des octrois d'aide financière?

2. Dans l'affirmative, quels sont ces ministères?

3. Combien chacun d'entre eux a-t-il octroyé?

4. Quel a été le montant d'aide financière ainsi accordé par chaque ministère aux industries privées dans la province du Nouveau-Brunswick?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest),—1. Combien y a-t-il d'hommes de la catégorie "A" dans la division de l'intendance de l'armée?

2. Combien y a-t-il d'hommes de la catégorie "A" dans les services administratifs de l'aviation?

Par M. O'Brien,—1. Le gouvernement fédéral a-t-il fait enquête sur les gisements d'huile et/ou d'huile de schiste dans le Nouveau-Brunswick afin de remédier à la pénurie d'huile et de gazoline?

2. Dans l'affirmative, dans quelle mesure, et quelles parties de la province ont été l'objet de ces enquêtes et quels rapports a-t-on reçus?

3. A-t-on accordé des octrois financiers à la province ou aux entreprises privées pour conduire ces recherches?

4. Si non, ce sujet est-il à l'étude?

5. S'il existe quelque rapport de quelque source, jusqu'à quelle profondeur ont atteint les expériences de sondage?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest),—Ordre de la Chambre,—Dossier contenant le coût total de la publicité faite pour la vente du homard en conserve (*a*) au Canada, (*b*) dans les autres pays, ainsi qu'une liste des noms des compagnies de publicité chargées de cette réclame, et le montant total versé à chacune de ces agences.

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest),—Ordre de la Chambre,—Dossier contenant les noms de toutes les personnes occupées au travail de surveillance du commerce du homard, au cours de la dernière année, ainsi que le salaire, les allocations et dépenses de voyage reçues par chacune de ces personnes, les fonctions remplies par chacune de ces personnes et l'expérience antérieure de chacune de ces personnes.

Par M. McGregor—Ordre de la Chambre,—Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, contrats de nolisement ou tout autre document que possède le gouvernement, datés depuis le 1er septembre 1939, concernant le nolisement du remorqueur "*Bally*" ou son utilisation ou son retrait du service, y compris tous rapports faits sur la condition dudit navire.

Par M. McGregor—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, contrats de nolisement ou autres documents que possède le gouvernement datés depuis le 1er septembre 1939, relativement au nolisement et à l'utilisation du remorqueur "*Peggy L*".

Par M. McGregor—Ordre de la Chambre,—Dossier comprenant les noms, dates de nomination, salaires, modes de nomination, devoirs accomplis, dépenses de voyage contractées au cours de la dernière année, emplois antérieurs de chaque particulier affecté, directement ou indirectement, aux travaux de la Commission nationale du cinématographe.

Par M. McGregor—Ordre de la Chambre,—Dossier comprenant les noms, dates de nomination, émoluments et emploi ordinaire de chaque membre de la Commission nationale de cinématographe.

Pour M. Adamson, M. Homuth propose, appuyé par M. MacNicol,—Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire déposer en Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et mémoires échangés en 1938 et en 1939 entre des fonctionnaires de la *United Aircraft Corporation* ou l'une quelconque de ses filiales au Canada, en particulier la *Canadian Pratt and Whitney*, et des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et de la Commission des approvisionnements de guerre au sujet de la fabrication, en Canada et par ladite compagnie, d'avions, de moteurs d'avions et d'autres parties d'avions.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

Pour:

Messieurs

Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Bruce,
Cardiff,
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Coldwell,
Douglas (Weyburn),
Esling,
Fair,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gillis,
Graydon,
Green,
Hansell,
Hanson (York-Sunbury),
Hatfield,
Hazen,
Homuth,
Jackman,
Kuhl,
McGregor,
MacInnis,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacNicol,
Neill,
Nicholson,
O'Brien,
Quelch,
Roy,
Senn,
Stirling,
Stokes—34.

CONTRE:

Messieurs

Bercovitch,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blair,
Breithaupt,
Clark,
Cleaver,
Corman,
Crerar,
Cruickshank,
Dechene,
Donnelly,
Dubois,
Dubuc,
Durocher,
Emmerson,
Evans,
Fauteux,
Fournier (Hull),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gibson,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Grant,
Healy,
Henderson,
Hill,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
King, Mackenzie
Laflamme,
Leduc,
Léger,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
McGarry,
McGeer,
McGibbon,
McIlraith,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Matthews,
Mayhew,
Michaud,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Nixon,
O'Neill,
Power,
Purdy,
Ralston,
Rennie,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Middelsex-Est),
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Soper,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Thorson,
Turgeon,
Veniot—80.

Pour M. Adamson, M. Homuth propose, appuyé par M. MacNicol,—Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire déposer en Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres mémoires échangés entre la *Curtiss-Wright Aeroplane and Motor Corporation* et l'administrateur de la *Aircraft Supply*, la Commission des approvisionnements de guerre et le ministère de la Défense nationale, offrant de fabriquer en Canada des avions et des parties d'avions; et aussi, copie du mémoire soumis en décembre 1939, sur ce sujet, à l'administrateur de la *Aircraft Supply*.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur division.

M. Mitchell propose,—Que l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill No 5, loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels, soit rayé du feuilleton et que ledit bill soit transmis pour étude au comité spécial nommé pour s'occuper de la disposition des fonds de cantine.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit ordre est rayé du feuilleton et le bill est tranmis pour étude au comité spécial chargé de s'occuper de la disposition des fonds de cantine.

A l'appel de l'ordre pour que le comité se forme en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution destinée à favoriser des projets de formation professionnelle:

M. Mitchell propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude de ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative, destinée à favoriser des projets de formation professionnelle, et pourvoyant à la conclusion d'accords de secours financier avec les provinces à cette fin, et à la nomination d'un Conseil consultatif de formation professionnelle, et de tels fonctionnaires, commis et autres employés nécessaires à l'administration de la loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. Mitchell présente alors, du consentement de la Chambre, le bill No 64, loi ayant pour objet d'aider à la poursuite et à la coordination de la formation professionnelle, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution pourvoyant à l'établissement des vétérans de la guerre actuelle sur des terres, et après avoir fait quelque progrès dans cette étude, ledit progrès est rapporté, et le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 49

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 21 AVRIL 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 20 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celles-ci ne peuvent pas être acceptées, à savoir:

De Frederick Charles Shankland, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Maude Josephine Cecelia Jones Shankland, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Westmount, P.Q.—M. *Bercovitch.*

D'Effie Euphemia Shannon Monette, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de John Francis Monette, de Montréal, P.Q.—M. *Boucher.*

De Nettye Steinberg Litner, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de David Litner, de Montréal, P.Q.—M. *Abbott.*

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des Proclamations et arrêtés en conseil, sous forme de livre bleu, adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, Volume V, (Editions anglaise et française) couvrant la période du 1er juillet 1941 au 31 décembre 1941.

Et aussi,—Copies des proclamations et arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, du 16 janvier 1942 au 31 mars 1942, sous forme dactylographiée anglaise et française, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 291, approuvé le 16 janvier 1942: Etablissant des règlements concernant les semences de plantes de grande culture et de légumes potagers.

Arrêté en conseil, C.P. 292, approuvé le 16 janvier 1942: Nommant M. Nelson Young au poste d'Administrateur des semences.

Arrêté en conseil C.P. 325, approuvé le 16 janvier 1942: Règlements concernant la procédure à suivre contre les déserteurs des forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 327, approuvé le 16 janvier 1942: Interdisant l'exportation de certains articles, sauf en vertu d'un permis (C.P. 7674 du 4 octobre 1941).

Arrêté en conseil C.P. 328, approuvé le 16 janvier 1942: Interdisant l'exportation de certains articles, sauf en vertu d'un permis (C.P. 7674 du 4 octobre 1941).

Arrêté en conseil C.P. 365, approuvé le 16 janvier 1942: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (article 4) relativement aux zones protégées.

Arrêté en conseil C.P. 396, approuvé le 17 janvier 1942: Interdisant l'exportation des pommes de terre, sauf en vertu d'un permis (C.P. 7674).

Arrêté en conseil C.P. 366, approuvé le 20 janvier 1942: Suspendant, pour la durée de la guerre, le privilège de faire des déclarations d'extranéité.

Arrêté en conseil C.P. 370, approuvé le 20 janvier 1942: Définissant une certaine expression de la loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre, relativement au raffinage du pétrole brut.

Arrêté en conseil C.P. 371, approuvé le 20 janvier 1942: Modifiant les Règlements établis sous l'empire de la Loi des aliments et drogues quant à l'usage du glycol de propylène comme substitut pour la glycérine dans les produits alimentaires.

Arrêté en conseil C.P. 394, approuvé le 20 janvier 1942: Exemptant l'anthracite du droit de douane et de la taxe de guerre sur le change dans certains cas.

Arrêté en conseil C.P. 397, approuvé le 20 janvier 1942: Etablissant des règlements concernant les engrais chimiques et les produits antiparasites.

Arrêté en conseil C.P. 398, approuvé le 20 janvier 1942: Nommant Grant S. Peart comme régisseur des engrais chimiques et des produits antiparasites.

Arrêté en conseil C.P. 423, approuvé le 20 janvier 1942: Interdisant l'importation du diacétone alcool et de l'acétate isopropylique sans permis.

Arrêté en conseil C.P. 428, approuvé le 20 janvier 1942: Abrogeant C.P. 8396 du 28 octobre 1941, quant au paiement des frais de transport sur les grains et les issues de mouture de l'Ouest.

Arrêté en conseil C.P. 455, approuvé le 21 janvier 1942: Autorisant la vérification des livres du sous-traitant—Les excédents de bénéfice peuvent être recouvrés.

Arrêté en conseil C.P. 475, approuvé le 21 janvier 1942: Les membres du Corps d'aviation royal canadien, dans le Royaume-Uni, assujettis aux lois concernant le Corps d'aviation royal.

Arrêté en conseil C.P. 476, approuvé le 22 janvier 1942: Modifiant le Décret relatif aux salaires et aux indemnités de vie chère en temps de guerre relativement aux employés de certaines compagnies de chemins de fer.

Arrêté en conseil C.P. 482, approuvé le 22 janvier 1942: Autorisant le *Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* à exporter de l'énergie électrique.

Arrêté en conseil C.P. 545, approuvé le 26 janvier 1942: Modifiant les Règlements concernant le sucre et la mélasse comestible.

Arrêté en conseil C.P. 547, approuvé le 26 janvier 1942: Ordonnant que l'heure d'été soit observée à toutes fins au Canada à partir du 9 février 1942.

Arrêté en conseil C.P. 571, approuvé le 26 janvier 1942: Modifiant les règlements concernant les prix maxima.

Arrêté en conseil C.P. 609, approuvé le 26 janvier 1942: Approuvant les règlements concernant les pouvoirs des grands prévôts de l'armée, de la marine et de la force aérienne.

Arrêté en conseil C.P. 630, approuvé le 26 janvier 1942: Interdisant l'exportation, sauf avec permis, des débris de verre et du carbonate de soude.

Arrêté en conseil C.P. 634, approuvé le 27 janvier 1942: Abrogeant C.P. 6375, du 19 août 1941—Refus déraisonnable de se soumettre au traitement ou à l'examen du sang, dans l'armée canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 637, approuvé le 27 janvier 1942: Modifiant la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre—Mouchoirs ajoutés à la première annexe.

Arrêté en conseil C.P. 640, approuvé le 27 janvier 1942: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Article 64A—Poursuite contre une corporation.

Arrêté en conseil C.P. 660, approuvé le 30 janvier 1942: Etablissant de nouveaux règlements concernant la construction et les matériaux de construction et l'installation de l'outillage—Abrogeant plusieurs arrêtés en conseil.

Arrêté en conseil C.P. 662, approuvé le 30 janvier 1942: Modifiant C.P. 9159, du 26 novembre 1941—Excédent de bénéfice du sous-traitant.

Arrêté en conseil C.P. 674, approuvé le 28 janvier 1942: Interdisant, sauf avec permis, l'exportation de tous les tissus fabriqués, en totalité ou en partie, de fils de laine ou de poil.

Arrêté en conseil C.P. 488, approuvé le 13 février 1942: Edictant des règlements concernant les subventions pour l'emploi des engrais chimiques.

Arrêté en conseil C.P. 753, approuvé le 5 février 1942: Modifiant les Règlements de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 789, approuvé le 3 février 1942: Définissant la Loi sur les forces en visite en rapport avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Arrêté en conseil C.P. 790, approuvé le 3 février 1942: Remplaçant le nom de Corps auxiliaire féminin de l'Aviation canadienne par celui de Corps d'aviation royal canadien (Division féminine).

Arrêté en conseil C.P. 812, approuvé le 3 février 1942: Modifiant les règlements d'exécution de la Loi de 1935 sur les brevets.

Arrêté en conseil C.P. 831, approuvé le 5 février 1942: Modifiant les Règlements concernant les huiles.

Arrêté en conseil C.P. 38/832, approuvé le 4 février 1942: Fournissant au bataillon de l'armée norvégienne l'examen médical, les vêtements, les articles nécessaires, etc.

Arrêté en conseil C.P. 845, approuvé le 3 février 1942: Modifiant la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 904, approuvé le 5 février 1942: Modifiant l'accord concernant la vente des pommes de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil C.P. 910, approuvé le 5 février 1942: Approuvant certaines mesures à prendre pour la restriction du commerce de la Hongrie, de la Roumanie et de la Finlande.

Arrêté en conseil C.P. 911, approuvé le 5 février 1942: Interdisant l'exportation de certains articles énumérés, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 916, approuvé le 6 février 1942: Modifiant les règlements concernant l'insigne du service de guerre, catégorie "Service général".

Arrêté en conseil C.P. 950, approuvé le 6 février 1942: Nommant un régisseur à la White Canadian Aircraft Limited.

Arrêté en conseil C.P. 987, approuvé le 9 février 1942: Autorisant le Comité nommé pour disposer des navires de pêche japonais à prélever un droit sur toutes les transactions pour disposer de ces navires.

Arrêté en conseil C.P. 992, approuvé le 9 février 1942: Appliquant les dispositions de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat aux Canadiens employés à Terre-Neuve.

Arrêté en conseil C.P. 995, approuvé le 9 février 1942: Modifiant l'article 48 des Règlements concernant la défense du Canada pour réquisitionner des biens mobiliers.

Arrêté en conseil C.P. 997, approuvé le 9 février 1942: Exemptant les lampes à rayons ultra-violets des droits de douane, etc., relativement à la prospection du tungstène.

Arrêté en conseil C.P. 999, approuvé le 9 février 1942: Dissolvant le Comité permanent de surveillance des Orientaux en Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 1001, approuvé le 9 février 1942: Etablissant une liste d'articles de contrebande relativement à la Hongrie, à la Roumanie, à la Finlande et au Japon.

Arrêté en conseil C.P. 19/1038, approuvé le 9 février 1942: Modifiant C.P. 8253—Conseil national et Conseils régionaux du Travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 37/1038, approuvé le 9 février 1942: Appliquant les dispositions de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat au personnel de la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 1074, approuvé le 13 février 1942: Modifiant l'article 26A des Règlements concernant la défense du Canada—Certificat d'exemption.

Arrêté en conseil C.P. 1083, approuvé le 13 février 1942: Nommant madame Pierre-F. Casgrain et Mme Edgar D. Hardy membres du Conseil consultatif national des œuvres de secours de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1084, approuvé le 13 février 1942: Interdisant l'exportation du seigle, en grain ou moulu, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 1133, approuvé le 13 février 1942: Modifiant les Règlements sur les zones d'aéroports relativement à l'aéroport de Montréal (Dorval).

Arrêté en conseil C.P. 25/1249, approuvé le 16 février 1942: Réclamations contre la Couronne résultant du logement, de l'instruction militaire, des manœuvres, etc.

Arrêté en conseil C.P. 1250, approuvé le 16 février 1942: Interdisant l'exportation du sarrazin, en grain ou moulu, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 1265, approuvé le 17 février 1942: Autorisant la Fairmont Company à acheter des stocks de caoutchouc cru, y compris le crêpe de semelle.

Arrêté en conseil C.P. 1268, approuvé le 17 février 1942: Modifiant les Règlements concernant les machines et les machines-outils.

Arrêté en conseil C.P. 1270, approuvé le 17 février 1942: Modifiant les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues) (Codification de 1941).

Arrêté en conseil C.P. 1338, approuvé le 23 février 1942: Autorisant la Commission des approvisionnements agricoles à acheter des approvisionnements de graine de lin à filasse jusqu'à concurrence de $30,000.

Arrêté en conseil C.P. 1350, approuvé le 19 février 1942: Modifiant l'article 39AA des Règlements concernant la défense du Canada—Séance secrète.

Arrêté en conseil C.P. 1371, approuvé le 23 février 1942: Interdisant l'exportation de certains produits dans des contenants hermétiques en métal, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 1372, approuvé le 23 février 1942: Suspendant pour la durée de la guerre l'application du paragraphe (4) de l'article 11A de la Loi du poinçonnage des métaux précieux.

Airrêté en conseil C.P. 1374, approuvé le 23 février 1942: Autorisant le ministre des Munitions et approvisionnements à agir pour le compte et au nom du Gouvernement de la Rhodésie du Sud.

Arrêté en conseil C.P. 1422, approuvé le 23 février 1942: Suspendant pour la durée de la guerre l'exécution d'un certain article des Règlements radiotélégraphiques relatifs aux stations de navires.

Arrêté en conseil C.P. 1426, approuvé le 24 février 1942: Définissant certaines attributions du Conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre.

Arrêté en conseil C.P. 1446, approuvé le 24 février 1942: Autorisant l'importation de certains instruments de musique sous le régime d'un contingentement.

Arrêté en conseil C.P. 6/1450, approuvé le 24 février 1942: Etablissant les Règlements concernant l'indemnité pour les biens perdus sur le continent européen par suite de l'état de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1514, approuvé le 25 février 1942: Interdisant l'exportation, sauf en vertu d'un permis, des pièces de rechange et des accessoires pour automobiles à voyageurs, châssis et moteurs, autos-camions et autobus.

Arrêté en conseil C.P. 1550, approuvé le 2 mars 1942: Règlements pour la préservation de la santé des employés dans les industries de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1620, approuvé le 2 mars 1942: Exemptant la farine déshydratée d'alfalfa de la taxe de guerre sur le change.

Arrêté en conseil C.P. 1622, approuvé le 2 mars 1942: Obligation du permis pour l'exportation de certains articles.

Arrêté en conseil C.P. 1623, approuvé le 2 mars 1942: Modifiant l'arrêté C.P. 8253 du 24 octobre 1941, relatif à la nomination des membres des conseils régionaux du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1636, approuvé le 5 mars 1942: Règlements en vue de la conservation de la graine de lin.

Arrêté en conseil C.P. 1639, approuvé le 2 mars 1942: Enquêtes dans les questions concernant les forces armées du Canada—Immunités des commissaires.

Arrêté en conseil C.P. 18/1656, approuvé le 3 mars 1942: Définition des membres du service public du Canada, pour fins d'attribution de l'indemnité de vie chère.

Arrêté en conseil C.P. 76/1656, approuvé le 3 mars 1942, Règlements concernant le Corps (civil) des pompiers canadiens affectés au service du Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C.P. 1658, approuvé le 5 mars 1942: Mise en activité de service de la division féminine du Corps d'aviation royal canadien.

Arrêté en conseil C.P. 1665, approuvé le 4 mars 1942: Règlements de la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 1666, approuvé le 4 mars 1942: Nomination de membres de la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 1703, approuvé le 5 mars 1942: Obligation du permis pour l'exportation de solvants, peintures, vernis, etc.

Arrêté en conseil C.P. 1735, approuvé le 9 mars 1942: Interdiction de l'exportation des filets de pêche et filetage.

Arrêté en conseil C.P. 1737, approuvé le 9 mars 1942: Octroi d'un drawback sur la houille grasse importée pour la fabrication du coke.

Arrêté en conseil C.P. 1758, approuvé le 9 mars 1942: Autorisant la nomination d'un régisseur des opérations de chargement, en vue de la réorganisation des opérations de chargement et de déchargement des navires dans le port d'Halifax.

Arrêté en conseil C.P. 1774, approuvé le 9 mars 1942: Autorisant la nomination d'inspecteurs pour l'application du décret concernant les salaires et les indemnités de vie chère en temps de guerre.—C.P. 8253, 24 octobre 1941.

Arrêté en conseil C.P. 1794, approuvé le 9 mars 1942: Reconstitution du Conseil de l'air.

Arrêté en conseil C.P. 1809, approuvé le 10 mars 1942: Garantie des avances consenties par la Dominion Bank à la Société de la Croix-Rouge canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 73/1840, approuvé le 10 mars 1942: Autorisant le ministère de la Défense nationale (Service naval) à agir comme agent des gouvernements de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et de la Yougoslavie.

Arrêté en conseil C.P. 78/1840, approuvé le 10 mars 1942: Prolongation, jusqu'au 31 mars 1942, de la période allouée pour les demandes de remboursement de l'impôt de défense nationale.

Arrêté en conseil C.P. 79/1840, approuvé le 10 mars 1942: Exemptions de l'impôt sur le revenu au titre de personnes à la charge du contribuable et dont l'entrée au Canada est interdite par la loi.

Arrêté en conseil C.P. 1841, approuvé le 10 mars 1942: Interdiction de l'entrée des femmes et des enfants dans les zones de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1846, approuvé le 10 mars 1942: Modifications à la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 1875, approuvé le 10 mars 1942: Création d'une Commission d'expansion technique de l'Armée.

Arrêté en conseil C.P. 1883, approuvé le 12 mars 1942: Octroi de permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte du Pacifique.

Arrêté en conseil C.P. 1884, approuvé le 12 mars 1942: Procédure des conseils de guerre—Corps d'aviation royal canadien—Punitions infligées par voie sommaire.

Arrêté en conseil C.P. 1885, approuvé le 12 mars 1942: Nomination du Dr W. A. Mackintosh comme membre de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1934, approuvé le 13 mars 1942: Autorisant la Fairmont Company Limited à acheter tous les approvisionnements de caoutchouc.

Arrêté en conseil C.P. 1963, approuvé le 13 mars 1942: Nommant M. F. H. Brown secrétaire de la section canadienne du Comité conjoint de la production du matériel de défense.

Arrêté en conseil C.P. 1965, approuvé le 13 mars 1942: Décret No 1 de 1942 concernant le Corps auxiliaire féminin de l'Armée canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 2011, approuvé le 16 mars 1942: Relatif aux sujets britanniques détenant un certificat de compétence comme capitaine ou second délivré par un Etat étranger.

Arrêté en conseil C.P. 2017, approuvé le 16 mars 1942: Restriction à l'écoulement du beurre importé.

Arrêté en conseil C.P. 2028, approuvé le 16 mars 1942: Obligation du permis pour l'exportation des oignons.

Arrêté en conseil C.P. 24 2057, approuvé le 16 mars 1942: Autorisant une période d'exercice de 60 jours pour la milice active.

Arrêté en conseil C.P. 54 2057, approuvé le 16 mars 1942: Application de la Loi des pensions de la milice aux membres du Corps d'aviation royal canadien.

Arrêté en conseil C.P. 2069, approuvé le 17 mars 1942: Obligation du permis pour l'exportation de la mélasse non comestible, de la colle forte, du sirop d'érable et des huiles essentielles.

Arrêté en conseil C.P. 2162, approuvé le 20 mars 1942: Subventions aux achats d'engrais effectués par les cultivateurs; extension des règlements à la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 2163, approuvé le 20 mars 1942: Règlements concernant les grains et les issues de mouture de l'Ouest expédiés dans la province de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 2164, approuvé le 20 mars 1942: Modification aux règlements de l'Office des produits spéciaux.

Arrêté en conseil C.P. 2165, approuvé le 20 mars 1942: Approbation de l'accord relatif à l'achat de pommes évaporées—*Nova Scotia Apple Marketing Board.*

Arrêté en conseil C.P. 2166, approuvé le 20 mars 1942: Autorisant la Commission canadienne du blé à prendre possession de toute la graine de lin.

Arrêté en conseil C.P. 2168, approuvé le 20 mars 1942: Autorisation de pêche dans les eaux canadiennes accordée au navire norvégien à moteur le "*Grimsoy*".

Arrêté en conseil C.P. 2197, approuvé le 20 mars 1942: Réglementation de la fabrication de la crème à la glace.

Arrêté en conseil C.P. 2199, approuvé le 20 mars 1942: Autorisation de paiements à des organismes assurant des services auxiliaires.

Arrêté en conseil C.P. 2233, approuvé le 20 mars 1942: Exemption de droits de douane supplémentaires sur le thé.

Arrêté en conseil C.P. 2237, approuvé le 23 mars 1942: Modification de l'arrêté C.P. 1666—Rectification du nom du commissaire adjoint Mead.

Arrêté en conseil C.P. 2243, approuvé le 23 mars 1942: Modification aux Règles sur les lignes de charge-extension de la saison d'été.

Arrêté en conseil C.P. 2245, approuvé le 23 mars 1942: Exemptions aux règlements relatifs à l'inspection des navires.

Arrêté en conseil C.P. 2247, approuvé le 23 mars 1942: Nouvelle répartition des fonctions des coordonnateurs, administrateurs, etc., de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2287, approuvé le 24 mars 1942: Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat à la *Machinery Service Limited*.

Arrêté en conseil C.P. 2311, approuvé le 24 mars 1942: Autorisant le ministre des Postes à conclure des contrats temporaires pour le transport des dépêches.

Arrêté en conseil C.P. 2315, approuvé le 24 mars 1942: Obligation du permis pour l'exportation du bœuf et du veau.

Arrêté en conseil C.P. 2317, approuvé le 27 mars 1942: Règlements relatifs au maintien de la discipline chez les prisonniers de guerre et au traitement à leur accorder—modification "Dommage aux casernes".

Arrêté en conseil C.P. 2363, approuvé le 27 mars 1942: Rapports et sommaires fournis par le Bureau fédéral de la statistique à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2365, approuvé le 27 mars 1942: Modification aux Règlements concernant les machines et les machines-outils—définition des machines-outils.

Arrêté en conseil C.P. 2368, approuvé le 27 mars 1942: Modification aux Règlements concernant les huiles.

Arrêté en conseil C.P. 2445, approuvé le 27 mars 1942: Modification à la Loi sur la conservation des changes en temps de guerre, au sujet des déplaceurs automatiques de disques.

Arrêté en conseil C.P. 2450, approuvé le 27 mars 1942: Obligation du permis pour l'exportation de certaines marchandises.

Arrêté en conseil C.P. 2451, approuvé le 30 mars 1942: Modifications aux Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues) (Codification de 1941).

Arrêté en conseil C.P. 2483, approuvé le 27 mars 1942: Modifications à l'arrêté C.P. 1665 du 4 mars 1942, concernant la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 2498 approuvé le 30 mars 1942: Règlements concernant le marquage, le retour et l'usage des bidons à lait et à crème.

Arrêté en conseil C.P. 2530, approuvé le 30 mars 1942: Constitution de la compagnie "*Wartime Salvage Limited*".

Arrêté en conseil C.P. 2541, approuvé le 30 mars 1942: Modifications à l'arrêté C.P. 1665 du 4 mars 1942, concernant la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 2542, approuvé le 31 mars 1942: Différant la formation du Corps de construction canadien japonais.

Et aussi,—Copie des notes, en date du 30 mars, 6 et 8 avril, 1942, échangées entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique et qui constituent une entente entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain au sujet du service militaire obligatoire. (Versions anglaise et française).

M. Ilsley, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:—En fractionnant la somme de $1,244,129.11 déboursée pour la campagne d'épargne de guerre jusqu'à la fin de 1941, quels montants représentent: (*a*) les salaires, (*b*) frais de voyages, (*c*) d'hôtels, (*d*) de repas et de banquets, (*e*) de réception, (*f*) de placards, (*g*) de publicité dans les journaux et revues, (*h*) de radio, (*i*) d'annonces et de réceptions locales, et autre publicité, (*j*) de rémunération versée au personnel?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quel salaire reçoit l'honorable J. C. Taggart comme coordinateur de l'administration des produits alimentaires à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Reçoit-il quelque allocation de subsistance soit pendant son séjour à Ottawa, soit pendant qu'il en est absent?

3. Quel est le total des frais de voyage qui lui ont été versés depuis qu'il occupe ce poste?

4. M. Taggart est-il encore président de la commission du bacon?

5. Dans l'affirmative, quel salaire et/ou allocation de subsistance lui verse-t-on en vertu de ces fonctions?

6. Quel est le total des frais de subsistance et de voyage qui lui ont été versés à titre de président de la commission du bacon?

7. M. Taggart est-il encore ministre de l'agriculture de la province de la Saskatchewan?

8. Dans l'affirmative, reçoit-il quelque salaire en vertu de ces fonctions?

9. M. Taggart est-il encore membre de l'Assemblée législative de la Saskatchewan?

10. Dans l'affirmative, en reçoit-il quelque indemnité ou émoluments?

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la loi de la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Etat montrant:—1. De combien de télétypes se servent l'armée, la marine et l'aviation?

2. Combien d'opérateurs et de mécaniciens-réparateurs de télétypes sont à l'emploi de l'armée, de la marine et de l'aviation?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Relevé indiquant toutes les dépenses assumées par le ministère de la défense nationale, le ministère de la défense nationale de l'air, et le ministère de la défense nationale pour les affaires navales au compte de la publicité ou des relations publiques pour les années financières terminées le 31 mars 1940, le 31 mars 1941, et pour l'année financière actuelle jusqu'à date.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Relevé indiquant: (*a*) le nom, (*b*) la date de nomination, (*c*) l'emploi antérieur, (*d*) le salaire, les honoraires, les indemnités de logement et les frais de déplacement de chaque personne attachée aux services de la publicité ou des relations publiques de tout département du gouvernement ou de toute agence du gouvernement, y compris les corporations relevant du gouvernement.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il vendu de la ferraille aux marchands de ferraille au cours de l'année civile 1941?

2. Dans l'affirmative, combien et à quel prix?

3. Quels sont les noms et les adresses des maisons à qui cette ferraille a été vendue?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quels sont l'emplacement et la capacité d'emmagasinage des élévateurs intérieurs ou de tête de ligne possédés ou contrôlés de quelque façon par le gouvernement du Canada, soit au Canada, soit aux Etats-Unis?

2. Lesquels parmi ces élévateurs ont été loués à des corporations privées ou à des individus?

3. Quel a été le montant réel versé en loyer au gouvernement par chacun des locataires, au cours des années (*a*) 1940, (*b*) 1941?

4. Quel a été le montant versé à chacun de ces locataires, pour l'emmagasinage du blé ou d'autres grains, au cours de chacune desdites années, (*a*) par le gouvernement du Canada, d'une façon directe ou indirecte (*b*) par la commission canadienne du blé?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Est-ce que Leo J. McIsaac a un contrat avec le gouvernement, à Halifax, depuis septembre 1939, pour fournir des ouvriers et des camions pour faire du travail sur et aux alentours des propriétés du gouvernement, tels que les casernes Wellington, l'hôpital militaire, les casernes du sud, les quartiers-généraux du district militaire No 6, les édifices fédéraux et des douanes, ou dans les entreprises de défense?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature du contrat?

3. Quelle est l'échelle des salaires sous ce contrat?

4. M. McIsaac reçoit-il un salaire pour diriger ce travail? Dans l'affirmative, combien a-t-il reçu?

5. S'il ne touche pas d'appointements, combien lui a-t-on payé?

6. Quel contrôle exerce-t-on sur le travail fait en vertu de ce contrat?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars, 1942,—Dossier contenant les noms et les adresses de toutes les personnes à charge de tous ceux qui sont en service à l'extérieur du pays, qui ont été inscrits sur les listes des morts, blessés et disparus (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1942,—Etat montrant:—Quel est le nombre total des femmes qui ont pris du service dans chacune des divisions des services militaires qui leur sont ouvertes?

M. Ralston, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement, au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1941, a-t-il acheté du porc à bacon pour les camps d'entraînement de Valcartier, Joliette et St-Jérôme?

2. Dans l'affirmative, quelle quantité pour chacun des camps d'entraînement ci-dessus?

3. Quels sont les différents prix payés, la livre, pour chacun de ces camps d'entraînement?

4. Les longes ou parties grasses de ces porcs à bacon ont-elles toutes été consommées par l'armée?

5. Dans le cas contraire, ont-elles été revendues à quelqu'un?

6. Dans l'affirmative, à qui et à quel prix?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Combien d'officiers des effectifs de l'armée de réserve ont donné leur démission depuis le commencement de la guerre actuelle?

2. Combien d'officiers étaient âgés de moins de 35 ans à la date de leur démission?

3. Combien d'officiers appartenaient à la classe "A", et à la classe "B", à la date de leur démission?

4. Pour quels motifs un officier peut-il donner sa démission en temps de guerre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, mémoires et autres documents adressés, depuis le commencement de la guerre, au ministre de la Défense nationale, ou à quelque autre personne du département de la Défense nationale, par le lieutenant-colonel Alan Cockeram, D.S.O., relativement à la défense de la ville de Halifax et de la côte de l'Atlantique.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:—1.Quel usage fait-on des casernes de Merrickville et de Kemptville, dans la circonscription électorale de Grenville-Dundas?

2. Quel a été le coût total d'entretien de chacune de ces trois casernes au cours de chacune des années 1940 et 1941?

3. Fera-t-on un usage total et constant de ces casernes pour le travail de guerre?

M. Michaud, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:—1. Durant chacune des années civiles écoulées de 1937 à 1941, inclusivement, combien a-t-on payé ou combien a-t-on gagné, en Nouvelle-Ecosse, en subventions ou en primes, pour (*a*) la morue sèche, (*b*) la morue marinée, (*c*) le hareng mariné, (*d*) le maquereau mariné, et (*e*) le hareng macéré au vinaigre?

2. Quels sont les noms des personnes ou des firmes à qui on a versé des subventions ou des primes pour le hareng macéré au vinaigre, au cours des années civiles écoulées de 1937 à 1941, inclusivement, en faisant connaître le montant payé à ou réclamé par chacune des personnes ou des firmes dans chacune des années, et, dans chaque cas, la quantité de poisson.

M. St-Laurent, membre du conseil privé, dépose sur la Table,—Rapport du ministre de la Justice sous l'empire du paragraphe 3 de l'article 21 des Règlements de la Défense du Canada.

M. Gardiner, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Le bureau d'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a-t-il établi un pâturage en commun dans la municipalité rurale No 315 de Montrose, Saskatchewan? Dans l'affirmative, quel en a été le coût total jusqu'aujourd'hui?

2. A-t-on autorisé une extension de ce pâturage en 1938?

3. A-t-on demandé des soumissions pour le fil de fer barbelé, la quincaillerie, etc., utilisés dans ce pâturage en 1938? Dans l'affirmative, quelles personnes ou compagnies ont été invitées à présenter des soumissions?

4. De qui a-t-on reçu des soumissions, et quel a été le montant de chaque soumission?

5. A qui a-t-on accordé le ou les contrats?

6. Le ministère de l'agriculture ou le bureau d'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a-t-il reçu une pétition contre l'agrandissement de ce pâturage en 1938?

7. Quelle mesure le département a-t-il prise à la suite de cette pétition?

8. M. O. Freer, surintendant de la division de l'exploitation des terres, au bureau du rétablissement agricole des Prairies, de Regina, a-t-il autorisé quelque fonctionnaire du département à essayer de persuader les habitants de la municipalité No 315 de Montrose, qui avaient signé la pétition contre l'établissement d'un pâturage, à signer une contre-pétition favorable à cet établissement?

9. Dans l'affirmative, quel est ce fonctionnaire, quel temps a-t-on employé à ce travail, et quel était son salaire et ses allocations de dépenses pendant cette période?

10. Quelle somme a-t-on versée en salaire, en indemnité de déplacement et autres dépenses à M. T. Waters, employé du bureau du rétablissement agricole des Prairies, pour son travail dans la municipalité rurale No 315 de Montrose en 1938?

11. Le département de l'agriculture ou le bureau du rétablissement agricole des Prairies à Regina projette-t-il de nouveau pour cette année l'agrandissement du pâturage en commun dans la municipalité rurale No 315 de Montrose?

12. Dans l'affirmative, sur quelle requête, ou sur quelle recommandation?

M. Thorson, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:—1. En comptant les fonctionnaires temporaires embauchés sous l'empire de la loi fédérale du cinématographe, combien de personnes du sexe masculin, âgés de 18 à 45 ans, la commission nationale du cinématographe a-t-elle employées et qui sont (*a*) citoyens britanniques de naissance canadienne, (*b*) citoyens britanniques domiciliés au Canada antérieurement au 7 septembre 1939 (*c*) citoyens britanniques non domiciliés au Canada avant le 7 septembre 1939, (*d*) citoyens de pays étrangers qui ne sont pas en guerre avec le Canada, et (*e*) citoyens de pays étrangers en guerre avec le Canada?

2. Quel est le nom, l'âge et la citoyenneté de chacune de ces personnes, et, si elle n'est pas née au Canada, la durée de sa résidence antérieurement à la date de son premier emploi à la commission nationale du film?

3. En vertu de quelle autorité chacune de ces personnes a-t-elle été employée, et par qui et à quel titre a-t-elle été reconnue comme éligible au poste actuellement occupé, sous l'empire de l'arrêté en conseil 4759 du 27 juin 1941?

4. Entre quelles dates chacune de ces personnes a-t-elle été employée?

5. En quelle qualité chacune de ces personnes a-t-elle été employée, et quelles étaient ses fonctions au cours de son emploi jusqu'aujourd'hui?

6. Quel a été le montant total versé à chacune de ces personnes (*a*) en salaires, honoraires et/ou allocations, (*b*) en indemnité de logement ou frais de subsistance pendant leur séjour à Ottawa et (*c*) en dépenses de voyage?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de cultivateurs et employés de ferme ont-ils été appelés à suivre l'instruction militaire au Nouveau-Brunswick, en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales?

2. Quel est le nombre des cultivateurs du Nouveau-Brunswick qui ont obtenu un ou plusieurs ajournements de l'audition de leur appel de se présenter au service militaire?

3. Combien de ceux qui ont été appelés ont-ils été classés dans une catégorie médicale inférieure?

4. Le gouvernement a-t-il autorisé les commissions locales à entendre et juger les demandes de congé des cultivateurs qui désirent retourner sur leurs terres pendant le temps des travaux agricoles?

5. Le gouvernement a-t-il nommé un représentant de l'agriculture à la commission d'appel du Nouveau-Brunswick? Dans l'affirmative, qui a été nommé?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Dossier comprenant les noms, dates de nomination, salaires, modes de nomination, devoirs accomplis, dépenses de voyage contractées au cours de la dernière année, emplois antérieurs de chaque particulier affecté, directement ou indirectement, aux travaux de la Commission nationale du cinématographe.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Dossier comprenant les noms, dates de nomination, émoluments et emploi ordinaire de chaque membre de la Commission nationale de cinématographe.

Sur motion de M. Abbott, il est ordonné,—Que la pétition de Nettye Steinberg Litner, présentée le 20 courant, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et accorder le divorce de la pétitionnaire, ainsi que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient référés au comité permanent du Règlement pour décider de l'à-propos de suspendre à ce sujet l'application des articles du Règlement 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*).

Sur motion de M. Boucher, il est ordonné,—Que la pétition d'Effie Euphemia Shannon Monette, présentée le 20 courant, demandant l'adoption d'une loi pour soudre le mariage et accorder le divorce de la pétitionnaire, ainsi que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient référés au comité permanent du Règlement pour décider de l'à-propos de suspendre à ce sujet l'application des articles du Règlement 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*).

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 57, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Celina Broadhurst LaRose".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 58, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Epstein Cohen".—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

Bill No 59, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Pelletier Patenaude".—M. *Boucher*.

Bill No 60, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marietta Venditello Diano".—M. *Gray*.

Bill No 61, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Annie Heazle Constable".—M. *Boucher*.

Bill No 62, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Reed Cushing".—M. *Boucher*.

Bill No 63, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarto Desnoyers".—M. *Bercovitch*.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour l'étude d'un projet de résolution relatif à l'établissement sur des terres de vétérans de la présente guerre.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pourvoyant à l'établissement sur des terres des vétérans de la guerre actuelle, de déterminer les conditions de cet établissement, et d'accorder un certain secours financier à ces colons, et, en plus, de nommer à cette fin un Directeur, des fonctionnaires et autres employés.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie (Vancouver-centre), présente le Bill No 65, Loi ayant pour objet d'aider les anciens combattants à s'établir sur des terres, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au payement d'une compensation pour dommages de guerre;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité permanent de la banque et du commerce.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 50

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

## SEANCE DU MERCREDI, 22 AVRIL 1942

---

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Sur motion de M. Crerar, pour M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Casselman (Grenville-Dundas) soit ajouté au comité spécial désigné pour s'occuper de la distribution des fonds de cantines.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

Et aussi,—Copie d'un rapport de M. T. D'Arcy Leonard sur l'assurance contre les risques de guerre et les bombardements.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars, 1942,—Etat montrant:—Combien de membres de l'Armée du Salut se sont enrôlés dans (*a*) l'armée, (*b*) l'aviation et (*c*) la marine?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre total d'hommes, qui depuis le commencement de la guerre, ont été licenciés (*a*) de la marine, (*b*) de l'armée et (*c*) de l'aviation?
2. Combien d'hommes ont été licenciés (*a*) de la marine, (*b*) de l'armée et (*c*) de l'aviation au cours de chaque mois depuis le commencement de la guerre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Etat montrant:—1. Y a-t-il quelque ministère, autre que le ministère des munitions et des approvisionnements, qui accorde des octrois d'aide financière?
2. Dans l'affirmative, quels sont ces ministères?
3. Combien chacun d'entre eux a-t-il octroyé?
4. Quel a été le montant d'aide financière ainsi accordé par chaque ministère aux industries privées dans la province du Nouveau-Brunswick?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il d'hommes de la catégorie "A" dans la division de l'intendance de l'armée?

2. Combien y a-t-il d'hommes de la catégorie "A" dans les services administratifs de l'aviation?

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il pris des dispositions pour organiser des expériences de durabilité pour les chaussures de cuir de l'armée?

2. A-t-on appliqué quelque traitement-type afin d'augmenter la durabilité moyenne des chaussures de l'armée?

3. A-t-on porté à la connaissance du département les suggestions faites à ce propos par le comité spécial des dépenses nationales de la Chambre des Communes anglaise, dans son onzième rapport?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Esling,—1. Selon le dernier recensement, combien de citoyens canadiens sont âgés de soixante-dix ans ou plus?

2. Combien de particuliers domiciliés au Canada reçoivent-ils la pension de vieillesse?

Par M. Nicholson,—1. Quelle est la valeur totale des contrats accordés à la *Valley Field Construction Company* depuis le commencement de la guerre?

2. Quelle est la valeur totale des contrats accordés à la *Valley Field Construction* par *Wartime Housing Limited?*

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées et, avec les ordres suivants de la Chambre, sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. Cardiff,—Ordre de la Chambre,—Dossier comprenant les noms de tous les avocats retenus, depuis le 1er janvier 1940, au sujet des poursuites ou de tout autre travail légal entrepris en vertu de la loi d'enquête sur les coalitions, ainsi qu'un état du montant total versé à cesdites personnes en honoraires, allocation de subsistance, frais de voyage, ou de toute autre façon.

Par M. Stokes,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les accords définitifs survenus entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de toute province au sujet de l'abandon projeté par les provinces des domaines d'imposition sur le revenu personnel et sur les corporations.

Par M. Stokes,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement du Canada et tout ministre ou fonctionnaire d'un gouvernement provincial, depuis le 20 février 1942, au sujet de l'abandon projeté par les provinces des domaines d'imposition sur le revenu personnel et les corporations.

Par M. Ross (Calgary-Est),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents se rapportant de quelque façon au contrôle des exportations de bœuf canadien, échangés entre (*a*) tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement et tout acheteur, fournisseur ou éleveur de

bœuf au Canada, et (*b*) tout membre ou fonctionnaire de la commission des prix et du commerce en temps de guerre et tout acheteur, fournisseur ou éleveur de bœuf au Canada.

Par M. Church,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, télégrammes, opinions légales, règlements et autres documents échangés entre le régisseur de l'acier ou le ministère des munitions et des approvisionnements ou l'un de ses fonctionnaires et la corporation de la cité de Toronto ou ses fonctionnaires principaux relativement à l'emploi de l'acier pour le nouvel égout collecteur à Toronto.

Sur motion de M. Mitchell, il est résolu,—Que soit constitué un Comité spécial composé de MM. Bruce, Donnelly, Edwards, Fraser (Peterborough-Ouest), Lafontaine, Leger, McCulloch, Marier, Mitchell, Noseworthy, O'Brien, Reid, Roebuck, Shaw et Winkler, pour étudier un bill intitulé: "Loi destinée à favoriser la mise en œuvre et la coordination de la formation professionnelle", et que ledit Comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers, et de faire rapport de temps à autre.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, pour rembourser ou racheter la totalité ou toute partie des emprunts ou des obligations du Canada, et aussi pour acheter des titres du Canada qui ne sont pas échus, et pour des ouvrages publics et autres fins générales.

M. Ilsley membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 51

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 23 AVRIL 1942

---

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 22 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celles-ci ne peuvent pas être acceptées, à savoir:

D'Elsie May Cape Newman, de Ville LaSalle, P.Q., qui demeure présentement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'Edgar Ashburnham Newman, de Ville LaSalle, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De William James Chafe, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Judith May Dooley Chafe, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

De Freda Sybil Nisbet Baldwin, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Frederick Walter Baldwin, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch.*

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février, 1942,—Copie de toutes les lettres, télégrammes, précis, états, mémoires ou autres documents échangés entre la profession médicale, toute société médicale ou toute faculté universitaire de médecine, ou tout officier ou membre des dits organismes, ou tout étudiant en médecine, ou toute autre personne, et le gouvernement du Canada, ou l'un de ses officiers, pour l'octroi d'un prêt ou d'une allocation destinée à défrayer les dépenses annuelles des étudiants à l'université et qui rendent des services médicaux à l'entraînement dans les armées de Sa Majesté.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle est la valeur totale des marchandises expédiées à la Grande-Bretagne depuis le commencement de la guerre?

2. Quel montant a été imputé au compte de la Commission britannique d'achat?
3. Quels ont été les dix principaux articles ainsi expédiés, et quelle est la valeur totale de chacun?
4. Quels paiements a-t-on reçus jusqu'aujourd'hui?
5. Quel est le montant total des titres canadiens remis ou repatriés en paiement de cette dette, et quels sont les genres et les montants de chaque catégorie de titres? Quel montant de cette obligation a été payé en or?
6. A-t-on annulé quelque partie de cette dette contractée depuis la guerre? (*a*) Dans l'affirmative, quel montant de la dette a été annulé, quel montant le gouvernement canadien a-t-il pris à sa charge, et quel taux d'intérêt verse-t-on? (*b*) Si non, le gouvernement a-t-il songé à annuler le tout ou une partie de cette dette afin d'aider à l'effort de guerre?

Du consentement de la Chambre, M. St-Laurent présente le Bill No 66, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hatfield,—1. A-t-on nommé un régisseur du bois de pulpe? Dans l'affirmative, qui est-il?
2. A la demande de qui a-t-on nommé ce régisseur?
3. A-t-on nommé des comités consultatifs dans diverses régions?
4. Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste de ces comités, en donnant les noms de leurs membres, et en faisant connaître sur quelle recommandation ils ont été choisis?
5. Y a-t-il une disette grave de bois de pulpe au Canada?
6. Dans l'affirmative, dans quelles régions se fait-elle sentir?
7. Y a-t-il plafonnement des prix sur le bois de pulpe?
8. Dans l'affirmative, la fabrication en est-elle restreinte parce que le prix maximum est trop bas?
9. Qu'y a-t-il de plus important: le montant de la production ou le plafonnement des prix?
10. Quels règlements actuels limitent l'exportation du bois de pulpe aux Etats-Unis?
11. Existe-t-il un plafonnement des prix aux Etats-Unis?
12. Le prix maximum, s'il existe, est-il le même au Canada qu'aux Etats-Unis, en tenant compte du taux de change?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Cardiff,—1. Le gouvernement de la province de Québec a-t-il fait quelques recommandations au sujet de l'abolition des droits de péage sur les ponts Victoria et du Havre dans la ville de Montréal?
2. Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces représentations?
3. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet de ces représentations?
4. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette mesure?

Le Bill No 64, Loi ayant pour objet d'aider à la poursuite et à la coordination de la formation professionnelle, est lu la deuxième fois et référé au comité spécial de la formation professionnelle.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 65, Loi ayant pour objet d'aider aux anciens combattants à s'établir sur la terre;

M. Mackenzie (Vancouver-centre) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill, lu la deuxième fois, est référé au comité spécial de l'établissement sur la terre des anciens combattants de la guerre actuelle.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à onze heures du soir jusqu'à mardi, le 28 avril courant, à trois heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le 20 avril 1942.

No 52

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 28 AVRIL 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 23 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée:

De Marion Ellen Topp Dore, de Cookshire, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Walter J. Dore, de Cookshire, P.Q.—M. *McIlraith*.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est le montant total d'argent dépensé par le gouvernement pour la construction des agrandissements et des réparations nécessaires à la transformation de l'usine de chaudières à vapeur de la John Inglis, pour lui permettre de fabriquer des mitrailleuses Bren?

2. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour le nouvel outillage installé dans cette usine?

3. Quelle était la valeur du vieil outillage transporté dans cette usine?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 mars, 1942,—Copie de tous les arrêtés en conseil, décisions du bureau du Trésor, lettres, télégrammes, mémoires des entretiens, et tous les autres mémoires, rapports ou documents, depuis le 1er janvier 1936, se rapportant à l'acquisition par le gouvernement de la propriété de la brasserie Brading, située sur la rue Wellington, dans la ville d'Ottawa.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 avril, 1942,—Etat montrant:—1. Selon le dernier recensement, combien de citoyens canadiens sont âgés de soixante-dix ans ou plus?

2. Combien de particuliers domiciliés au Canada reçoivent-ils la pension de vieillesse?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 avril, 1942.—Etat montrant:—1. Le gouvernement de la province de Québec a-t-il fait quelques recommandations au sujet de l'abolition des droits de péage sur les ponts Victoria et du Havre dans la ville de Montréal?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces représentations?

3. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet de ces représentations?

4. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette mesure?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 avril, 1942,—Dossier comprenant les noms de tous les avocats retenus, depuis le 1er janvier 1940, au sujet des poursuites ou de tout autre travail légal entrepris en vertu de la loi d'enquête sur les coalitions, ainsi qu'un état du montant total versé à cesdites personnes en honoraires, allocation de subsistance, frais de voyage, ou de toute autre façon.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose, —Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, contrats de nolisement ou tout autre document que possède le gouvernement, datés depuis le 1er septembre 1939, concernant le nolisement du remorqueur "*Bally*" ou son utilisation ou son retrait du service, y compris tous rapports faits sur la condition dudit navire.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quels régiments (*a*) de l'infanterie, (*b*) de l'artillerie, (*c*) des mitrailleurs et (*d*) d'autres groupes des effectifs de l'armée de réserve reçoivent l'instruction militaire aux quartiers-généraux de leur district?

2. (*a*) Combien y a-t-il (1) d'officiers, (2) de soldats sur le personnel d'administration et d'instruction militaire des effectifs de l'armée de réserve? (*b*) Quelle est la date de ce rapport?

3. Quel est le montant total de la solde et des allocations versées (*a*) aux officiers, (*b*) aux soldats du personnel administratif et d'instruction militaire des effectifs de l'armée de réserve, au cours de chacune des années 1940 et 1941?

4. Quel est le montant total de tous les deniers (y compris la solde et les allocations du personnel d'administration et d'instruction militaire) dépensés pour les effectifs de l'armée de réserve, au cours de chacune des années 1940 et 1941?

Sur motion de M. Bercovitch, il est ordonné,—Que la pétition de Jean Creighton King, présentée le 27 mars; de Frederick Charles Shankland, présentée le 20 avril; et d'Elsie May Cape Newman, William James Chafe et de Freda Sybil Nisbet Baldwin, présentées le 22 avril, ainsi que les rapports du greffier des pétitions s'y rapportant, soient référés au comité permanent du Règlement pour étudier l'à-propos de suspendre à leur sujet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*).

Sur motion de M. McIlraith, il est ordonné,—Que la pétition de Marion Ellen Topp Dore, présentée le 23 avril, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient référés au comité permanent du Règlement afin d'étudier l'à-propos de suspendre à son sujet l'application des articles 92 et 93 (3) *(a)* et *(c)*.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 53

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 29 AVRIL 1942

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés du conseil C.P. 14-2057, en date du 16 mars, 1942, et C.P. 9-3183, en date du 21 avril, 1942, modifiant les règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi des pensions de vieillesse, S.R.C., 1927, chapitre 156, article 20 (2).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Exposé financier des chemins de fer nationaux du Canada et des Canadian National (West Indies) Steamships Limited, pour l'année civile 1942.

Sur motion de M. Howe, il est ordonné,—Que le budget annuel des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne, Canadian National (West Indies) Steamships Limited, pour l'année 1941, déposés aujourd'hui, ainsi que les rapports annuels déposés le 19 mars, 1942, à savoir: Chemins de fer nationaux du Canada, Canadian National (West Indies) Steamships Limited; fonds de fiducie des chemins de fer nationaux; rapport de George A. Touche et Compagnie, auditeurs du réseau des chemins de fer nationaux; et le rapport annuel des lignes aériennes Trans-Canada pour l'année 1941, déposé le 23 mars, 1942, soient référés au comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande, en même temps que les item suivants du budget de 1942-43:

400 Loi des taux de transport dans les provinces maritimes, Canadien National, lignes de l'est.. .. .. .. .. .. .. .. .. ..$3,350,000 00
401 Loi des taux de transport dans les provinces maritimes, Lignes autres que le Canadien National.. .. .. .. .. .. .. .. .. $900,000 00
410 Canadian National (West Indies) Steamships Limited, avances sur le capital.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. $20,000 00

411 Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard,—
déficit pour 1942.......................... $400,000 00

Et que soit rescindée la résolution adoptée par la Chambre le 20 février, 1942, pour référer au comité des subsides les item Nos 400, 401, 410 et 411.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quel a été le nombre total de bateaux de pêche enlevés aux Japonais, en donnant le nombre dans chacune des classes respectives de bateaux, tels que barques de pêche à la seine, au filet, et celles qui servent à la mise en conserve?

2. Combien de ces bateaux ont été vendus au comptant, en donnant chaque classe respective de bateaux, et le prix payé dans chaque cas?

3. Sur combien de bateaux japonais confisqués a-t-on relevé un lien de propriété ou une hypothèque détenus par des particuliers ou des compagnies?

4. Combien de ces bateaux ont été remis aux particuliers ou aux compagnies à la suite de réclamations faites en vertu de ces liens de propriété ou d'hypothèques?

5. Des compagnies de pêche ont-elles, jusqu'à date, présenté des réclamations par voie de lien de propriété ou d'hypothèque?

6. Dans l'affirmative, quelles sont ces compagnies, et pour quel nombre, et pour quelles catégories de bateaux?

7. Quelle est la valeur des réclamations présentées par les diverses compagnies de pêche?

8. Le comité a-t-il placé quelques évaluations individuelles sur quelques-uns des bateaux mis en vente?

9. Dans l'affirmative, quelle est la comparaison de ces évaluations individuelles avec le prix fixé par les Japonais sur ces bateaux?

10. Si non, pourquoi n'a-t-on pas eu recours à des mesures pratiques pour empêcher de disposer de quelques-uns de ces bateaux à un prix supérieur à leur évaluation actuelle?

11. Quels avantages met-on à la disposition des acheteurs intéressés pour l'inspection de ces bateaux?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle est la solde, les allocations de subsistance et tous les autres émoluments des officiers et soldats des trois armes des forces armées de Sa Majesté?

2. Que paie-t-on également aux officiers et aux membres du corps auxiliaire féminin de l'armée?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quels sont les taux de la solde et des allocations quotidiennes dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine, (*c*) de l'aviation?

2. Quelles sont les allocations de séparation dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation?

3. Quelles sont les allocations familiales dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation?

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hazen,—1. Sur quels marchandises et produits, domestiques ou importés, paie-t-on des subventions à l'heure actuelle?

2. Quelle subvention verse-t-on pour chaque catégorie de marchandises et de produits?

3. Combien a-t-on versé, jusqu'aujourd'hui, pour chaque catégorie de marchandises et produits?

Par M. Church,—1. Le gouvernement a-t-il quelque déclaration à faire à la Chambre sur la question du bœuf?

2. A-t-on reçu des plaintes à l'effet qu'on avait violé le règlement sur le plafonnement des prix?

3. Dans l'affirmative, quelle mesure prendra-t-on?

4. A-t-on versé des subsides ou des subventions?

5. Est-ce que les discours prononcés par le président de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à ce sujet, et les ordonnances émises par la commission représentent la ligne de conduite du gouvernement?

6. Les ordonnances et les discours ont-ils reçus l'approbation préalable du gouvernement?

Par M. Church,—1. Le gouvernement étudiera-t-il de nouveau toute la question d'accorder une indemnité de vie chère aux dépendants des personnes engagées dans les forces de Sa Majesté?

2. Quelles commissions a-t-on nommées dans chaque district militaire pour donner suite aux règlements concernant l'aide aux vétérans, adoptés en novembre dernier?

3. Quelle somme d'argent a-t-on payée pour ce travail dans le district militaire No 2, de Toronto, et combien de personnes ont-elles fait une demande, combien a-t-on payé et à quel nombre de dépendants?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Esling,—1. Depuis le commencement de la guerre combien d'édifices administratifs temporaires le gouvernement a-t-il érigés à Ottawa pour les besoins de guerre?

2. Où sont situés ces édifices et comment les désigne-t-on?

3. Quel a été le coût de chaque édifice?

4. Quels édifices temporaires sont actuellement en cours de construction, et quelle est l'estimation du coût de chacun?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. Combien y avait-il de noms sur les listes des personnes ayant qualité pour voter lors du plébiscite?

2. Combien de ces personnes ont voté au plébiscite?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. Quel a été le coût total du plébiscite?

2. Quel a été le coût des émissions radiophoniques relatives au plébiscite (*a*) sur les réseaux et (*b*) sur les postes particuliers?

3. Combien M. J. H. Fitzgerald et les membres de sa firme ont-ils reçu pour leur travail relatif au plébiscite?

4. Quel a été le coût des impressions relatives au plébiscite?

5. Combien a coûté le travail relatif au plébiscite accompli par le ministère des services nationaux de guerre par l'entremise du bureau de l'information publique?

6. Quels sont les noms de toutes les personnes employées par la commission nationale du plébiscite?

7. Combien chacun a-t-il reçu (*a*) en salaire, (*b*) en dépenses et (*c*) en frais de voyage?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général et, avec les ordres suivants, sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Dossier contenant: 1. Une liste des subsides versés en vertu du plafonnement des prix, de leur montant estimatif, et des articles et du commerce et de l'industrie auxquels ils s'appliquent;

2. Une liste des membres de la corporation de stabilisation des prix des denrées, et de ses directeurs, fonctionnaires et agents, faisant voir où sont leurs bureaux, leur nombre, ainsi que leurs salaires et autres allocations;

3. Le coût estimatif d'administration, pendant une année, du personnel requis pour le plafonnement des prix, le nombre global des fonctionnaires, et la liste totale des salaires;

4. Le coût annuel estimatif d'administration de cette corporation;

5. Les domaines de la vie commerciale qui ne tombent pas encore sous la surveillance ou la direction de quelques départements de l'Etat;

6. L'expérience des membres de cette corporation et de ses officiers supérieurs dans la pratique du commerce ou de l'industrie ou dans la concurrence des affaires;

7. Le ministre de la Couronne responsable du travail de cette corporation devant le Parlement.

Par M. Pouliot,—Ordre de la Chambre,—Copie des opinions légales données au ministère des Services nationaux de guerre relativement à la mobilisation des Indiens.

Par M. Hansell,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, ententes et autres documents échangés entre le gouvernement ou l'un de ses départements et toute ou toutes personnes au sujet de la location d'espace dans l'immeuble de la Légion canadienne à Vulcan, Alberta.

Par M. McGregor,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les mandats du Gouverneur général émis depuis le 31 mars 1941.

M. Mackenzie King propose,—Qu'un Comité spécial soit institué pour étudier les dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour les services de défense et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, et pour indiquer, par rapport, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le gouvernement peuvent, le cas échéant, être faites; et que nonobstant l'article 65 du Règlement, le Comité se compose des vingt-quatre membres suivants: MM. Abbott, Bercovitch, Black (Cumberland), Boucher, Bradette, Chevrier, Cleaver, Douglas (Weyburn), Fournier (Hull), Gladstone, Golding, Graham, Harris (Danforth), Homuth, Johnston (Bow-River), Macdonald (Halifax), Mayhew, McIlraith, Picard, Pottier, Reid, Ross (Moose-Jaw), Sissons et Winkler; et que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Et comme un débat s'élève sur cette motion, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Blackmore.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 54

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 30 AVRIL 1942

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 29 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée:

De Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Westmount, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Eugene Wallace Willard, de Montréal, P.Q.—M. *Boucher.*

M. Turgeon, du comité spécial institué pour étudier les problèmes de la restauration et de la réorganisation, présente le deuxième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande que son quorum soit fixé à douze membres.

M. Howden, du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages, et que soit suspendue, à cet effet, l'application de l'article 64 du Règlement.
2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.
3. Que le quorum du comité soit réduit de 12 membres à 8 membres.

M. Macdonald (Ville de Brantford), du comité spécial institué pour étudier les problèmes de la disposition des fonds de cantines, présente le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages, et que soit suspendue, à cet effet, l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.
3. Que le quorum du comité soit fixé à 12 membres.

M. Macmillan, du comité spécial institué pour étudier les problèmes de l'établissement agricole des anciens combattants de la guerre actuelle, présente le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité demande l'autorisation de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et de suspendre, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement.

Sur motion de M. Howden, le premier rapport du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présenté aujourd'hui, est adopté.

Sur motion de M. Macdonald (Ville de Brantford), le premier rapport du comité spécial institué pour étudier les problèmes de la disposition des fonds de cantines, présenté aujourd'hui, est adopté.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars 1942,- Etat montrant:—1. Quelques représentants du travail ont-ils été nommés membres des commissions de guerre avant la déclaration faite par le premier ministre devant les délégués du Congrès canadien des métiers et du travail, le 12 février dernier?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et qui représentent-ils?
3. Quelques représentants du travail ont-ils été nommés membres des commissions de guerre depuis le 12 février dernier?
4. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et qui représentent-ils?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 29 avril 1942:—Copie des opinions légales données au ministère des Services nationaux de guerre relativement à la mobilisation des Indiens.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—1. Le ministre du service naval a-t-il quelque déclaration à faire au sujet de l'ouverture du collège naval, et a-t-on attiré son attention sur une déclaration faite, le 11 mars dernier, par le premier Lord de l'Amirauté, au sujet de la situation du personnel, de ses chances de promotion et des qualités de son entraînement dans la marine royale?

2. Dans le but d'attirer la jeunesse du Canada à s'enrôler dans notre marine de guerre et notre marine marchande, quelles mesures offrira-t-on, sous forme d'aide, de bourses d'études ou autrement, aux élèves d'écoles secondaires du Canada dont les parents ne peuvent faire face à une instruction dispendieuse?

3. Quelle est la méthode actuelle de sélection?

4. Qui compose le personnel enseignant du collège, et quelle expérience navale réelle sur mer possèdent ses membres soit avec la marine royale ou la marine canadienne, soit avec la marine marchande?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hansell,—1. Quel est le nombre de chômeurs dans chacune des villes canadiennes d'une population de dix mille âmes ou plus?

2. Combien dans chacune de ces villes reçoivent-ils l'allocation de chômage?

Par M. Roy,—1. Y a-t-il quelques compagnies d'aviation qui reçoivent octrois, subsides ou allocations pour certains services aux Iles de la Madeleine, P.Q.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces compagnies, quels montants reçoivent-elles ou ont-elles reçus et à quel titre?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de loi de M. Mackenzie King: Qu'un Comité spécial soit institué pour étudier les dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour les services de défense et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, et pour indiquer, par rapport, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le gouvernement peuvent, le cas échéant, être faites; et que nonobstant l'article 65 du Règlement, le Comité se compose de vingt-quatre membres suivants: MM. Abbott, Bercovitch, Black (Cumberland), Boucher, Bradette, Chevrier, Cleaver, Douglas (Weyburn), Fournier (Hull), Gladstone, Golding, Graham, Harris (Danforth), Homuth, Johnston (Bow-River), Macdonald (Halifax), Mayhew, McIlraith, Picard, Pottier, Reid, Ross (Moose-Jaw), Sissons et Winkler; et que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 55

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 1ER MAI 1942

PRIÈRES.

M. Donnelly, du comité spécial de formation professionnelle, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages et que soit suspendue à cette fin l'application de l'article 64 du Règlement.

Votre Comité recommande aussi qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié l'à-propos de suspendre l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) à l'égard des pétitions introductives des bills privés suivants: (1) *Saguenay Transmission Company, Limited; Saguenay Electric Company; Aluminum Power Company, Limited.*

Les renseignements obtenus indiquent qu'il existait un doute sur la navigabilité de certaines rivières et cours d'eau visés par les lignes de transmission et de distribution des pétitionnaires. Le ministère des Travaux publics a été consulté au mois de janvier 1942, et, le 5 février 1942, le ministère a décrété que ces rivières et cours d'eau étaient navigables. Il est donc devenu nécessaire de s'adresser au Parlement en vue de l'adoption d'une loi approuvant l'emplacement et les plans desdites lignes de transmission et de distribution. Toutefois, il a été impossible aux pétitionnaires de compléter les formalités nécessaires et de déposer la pétition dans le délai prévu à l'article 92.

Votre Comité recommande que l'application de l'article 92 soit suspendue à l'égard de la pétition précitée et que celle-ci soit lue et reçue; que l'article 93 (3) (*c*) soit suspendue; et que l'application de l'article 93 (3) (*a*) soit suspendue en ce que cet article s'applique à la suspension de l'article 93 (3) (*c*). Si elles sont adoptées, ces recommandations comporteront une amende de $100.00.

Les pétitions discutées ci-après se rapportent toutes à des bills de divorce.

(2) Max Shulman.

Le 4 mars était le dernier jour du délai prescrit pour la présentation des pétitions introductives de bills privés. Cette pétition a été présentée le 5 mars 1942.

(3) Margaret Heddrick Lieth Gauld.

L'avocat de Montréal intéressé ne savait pas qu'il pouvait et devait déposer la pétition à la Chambre des communes avant la signification et déposer ensuite les documents requis par le Sénat.

(4) Nettye Steinberg Litner.

Le pétitionnaire n'a pu se procurer la preuve nécessaire avant le 9 avril 1942.

(5) Effie Euphemia Shannon Monette.

Les procédures furent instituées en décembre 1941. Une maladie prolongée du pétitionnaire l'a empêché de déposer la pétition dans le délai requis.

(6) Jean Creighton King.

La preuve de culpabilité n'a pu être obtenue avant la mi-février 1942 et le manque de fonds a retardé les procédures après cette date.

(7) Frederick Charles Shankland.

Bien que la pétition fut prête le 3 mars 1942, un parrain n'a pu être obtenu avant l'expiration du délai prescrit, à savoir: le 4 mars 1942.

(8) Elsie May Cape Newman.

Une maladie grave et le manque de fonds ont empêché le pétitionnaire d'instituer les procédures dans le délai stipulé.

(9) William James Chafe.

La preuve nécessaire n'a pu être obtenue avant le 13 mars 1942. La pétition a été préparée le jour suivant et signifiée le 16 mars 1942.

(10) Marion Ellen Topp Doré.

La pétition a été préparée le 20 avril 1942, deux jours après que fut obtenue la preuve de culpabilité.

Votre Comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 à l'égard des pétitions suivantes, et que celles-ci soient lues et reçues, à savoir:

(2) Max Shulman.
(3) Margaret Heddrick Lieth Gauld.
(5) Effie Euphemia Shannon Monette.
(6) Jean Creighton King.
(7) Frederick Charles Shankland.
(8) Elsie May Cape Newman.

Votre Comité recommande en outre que soit suspendue l'application de l'article 93 (3) (*c*) à l'égard de la pétition (2) Max Shulman.

Quant aux pétitions suivantes, votre Comité recommande aussi la suspension de l'application de l'article 93 (3) (*c*), ainsi que la suspension de l'article 93 (3) (*a*) en ce qu'il s'applique à la suspension de l'article (93) (3) (*c*), à savoir:

(5) Effie Euphemia Shannon Monette.
(6) Jean Creighton King.
(8) Elsie May Cape Newman.

Votre Comité ne recommande pas la suspension de l'article 92 à l'égard des pétitions suivantes:

(4) Nettye Steinberg Litner.
(9) William James Chafe.
(10) Marion Ellen Topp Doré.

L'adoption par la Chambre des recommandations formulées au présent rapport à l'égard des pétitions introductives de bills de divorce comportera l'imposition des amendes suivantes:

| | |
|---|---|
| (2) Max Shulman | $200.00 |
| (3) Margaret Heddrick Lieth Gauld | $300.00 |
| (5) Effie Euphemia Shannon Monette | $100.00 |
| (6) Jean Creighton King | $100.00 |
| (7) Frederick Charles Shankland | $300.00 |
| (8) Elsie May Cape Newman | $100.00 |

Sur motion de M. Boucher, il est ordonné,—Que la pétition de Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard, déposée le 30 avril, avec le rapport du greffier des pétitions à son sujet, soient référés au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie l'à-propos de suspendre à son endroit l'application des articles du Règlement 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*).

Sur motion de M. Turgeon, le deuxième rapport du comité spécial institué pour étudier les problèmes de la restauration et du rétablissement, présenté à la Chambre, le 30 avril, est adopté.

Sur motion de M. Macmillan, le premier rapport du comité spécial institué pour étudier les problèmes de l'établissement agricole des anciens soldats de la guerre actuelle, présenté à la Chambre, le 30 avril, est adopté.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur un motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à six heures du soir jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 56

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 4 MAI 1942

---

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De *Saguenay Transmission Company Limited*, *Saguenay Electric Company*, et *Aluminum Power Company, Ltd.*, pour une loi autorisant le Gouverneur en Conseil à approuver, suivant les dispositions de la Loi de la protection des eaux navigables, l'emplacement et les plans des traverses présentement en usage pour leurs lignes de transmission et de distribution respectives au-dessus de certaines rivières.

Sur motion de M. Golding, il est ordonné,—Que soit adopté le premier rapport du comité permanent du Règlement, déposé en Chambre de 1er mai.

Sur motion de M. Donnelly, il est ordonné,—Que soit adopté le premier rapport du comité spécial nommé pour étudier la formation professionnelle, rapport déposé en Chambre le 1er mai.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 29 avril, 1942,—Copie de tous les mandats du Gouverneur général émis depuis le 31 mars 1941.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1942,—Etat montrant:—1. Quels sont les effectifs de l'armée de réserve au 1er février 1942?

2. Combien d'hommes ont été appelés à l'instruction militaire pour une période de trente jours?

3. Combien d'hommes, appelés à l'instruction militaire de trente jours, se sont enrôlés dans l'armée active?

4. Quelle autre instruction militaire ont reçue, jusqu'aujourd'hui, les hommes appelés pour une période de trente jours?

5. Combien d'hommes ont été appelés à l'instruction militaire pour une période de quatre mois ou pour la durée de la guerre?

6. Combien d'hommes, appelés à l'instruction militaire de quatre mois ou pour la durée de la guerre, se sont enrôlés dans l'armée active?

7. Quels sont les effectifs des formations de l'armée de réserve qui reçoivent l'instruction militaire aux quartiers-généraux de districts; et quelle est la date de ces rapports sur les effectifs des formations de l'armée de réserve?

8. Les hommes, ayant reçu trente jours d'instruction militaire et subséquemment attachés, par règlement, aux formations de l'armée de réserve, sont-ils compris dans ce total?

9. Combien de jours d'instruction militaire recevront les formations de l'armée de réserve au cours de 1942?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il autorisé les compagnies d'assurance-vie à solliciter des polices d'assurance auprès des membres des forces armées, ou de prétendus bons de pension, etc.?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il fait l'étude des clauses et des prétendus bénéfices payables en vertu de ces polices ou obligations?

3. Le gouvernement a-t-il autorisé le paiement des primes de ces assurances ou obligations par une allocation de la solde des membres de l'armée active?

4. Dans l'affirmative, le gouvernement permettra-t-il une étude attentive des termes et conditions de ces contrats, y compris le paiement des commissions aux agents, des valeurs de rachat au comptant dans des périodes d'un an, trois, cinq et dix ans, en faisant la comparaison de ces valeurs avec le versement des primes totales?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quelles tentatives, s'il en existe, a-t-on faites de récupérer et de régénérer l'huile de graissage?

2. Le régisseur des huiles a-t-il juridiction en pareille matière?

3. A-t-on envisagé la question de défendre de brûler ou de détruire cette huile?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de cultivateurs et employés de ferme ont été appelés à suivre l'instruction militaire, en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales du Canada dans: (*a*) Ontario, (*b*) Québec?

2. Quel est le nombre de ces cultivateurs qui ont obtenu un ou plusieurs sursis d'appels pour service militaire, (*a*) dans Québec, (*b*) dans Ontario?

3. Combien y en a-t-il qui ont été classés dans une catégorie médicale inférieure aux classes présentement appelées?

4. Le Gouvernement a-t-il autorisé les Commissions locales à entendre et juger les demandes de congé des cultivateurs qui désirent retourner sur la terre durant le temps des travaux agricoles?

5. Est-ce que le Gouvernement a nommé un représentant de l'Agriculture pour la division administrative "E" à Montréal? Dans l'affirmative, qui a été nommé?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de terrains le ministère de la Défense nationale a-t-il expropriés pour le champ d'artillerie à Tracadie, au Nouveau-Brunswick?

2. De qui en a-t-on fait l'acquisition?

3. Combien a-t-on payé pour chaque terrain?

4. Combien de cas n'ont pas encore été réglés?

5. Quel était le montant des taxes scolaires, municipales et de voirie redevables pour chaque terrain?

6. Comment a-t-on réglé le paiement de ces taxes?

7. Combien le ministère de la Justice a-t-il payé à Clovis P. Richard, M.A.L., (avocat-délégué), pour la recherche des titres, la rédaction des titres de propriété, etc., pour chaque terrain, en fournissant un état détaillé?

8. Quelle méthode a-t-on suivie pour déterminer l'évaluation des divers lots situés dans cette région?

9. A-t-on eu à enregistrer des plaintes de la part de quelqu'un sur la méthode suivie pour induire les colons à céder leurs terres au ministère?

10. Quelques-uns des propriétaires ont-ils protesté contre le règlement ou les montants qui leur ont été offerts pour le paiement de leurs terres; et dans l'affirmative, quels en sont les noms?

11. Quelques-unes de ces personnes ont-elles offert leurs terrains gratuitement pour servir aux fins prévues pour la durée de la guerre, plutôt que d'accepter l'offre du ministère? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms?

12. Quelle entente a-t-il été conclue avec ceux qui vivaient sur des terrains, avec l'approbation du gouvernement du Nouveau-Brunswick, mais sans détenir de titres: combien a-t-on versé dans chaque cas, et par qui ces montants ont-ils été payés?

13. Qui a fait l'évaluation de chacun de ces terrains?

14. Ce district est-il dans un centre de langue française?

15. Les évaluateurs chargés d'en venir à une entente avec les gens pour la vente de leurs terres parlaient-ils le français? Si non, comment l'évaluateur s'est-il entretenu avec le colon ou le propriétaire de la terre, et qui a fait fonction d'interprête?

16. Combien lui a-t-il été payé, en donnant les détails de son compte, à la fois comme interprête et comme chauffeur de taxi pour l'évaluateur?

17. Combien y a-t-il de ces lots dans le comté de Northumberland, (si tel est le cas), et en est-on venu à un règlement avec les gens vivant à cet endroit?

18. Le ministère a-t-il l'intention d'agrandir ce champ? Dans l'affirmative, de quel côté se fera l'agrandissement?

19. Quelle somme d'argent a-t-on payée, en règlement ou en compensation, à la commission d'administration de la succession de George Dignard; comment a-t-on computé ce montant; à combien de lots s'appliquait la transaction?

20. A-t-on démoli quelques maisons sur les terres pour lesquelles il n'y a pas encore eu de règlement? Dans l'affirmative, quels en sont les propriétaires?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:—1. A-t-on créé récemment la position de Prévôt des incendies de l'armée canadienne?

2. A-t-on nommé quelqu'un à cette position?

3. Si oui, (*a*) qui est-il, et (*b*) à quel salaire?

4. Celui qui est nommé à cet emploi assume-t-il aussi le rang d'assistant du quartier-maître général?

5. Détient-il un grade dans l'armée canadienne?

6. Dans l'affirmative, quel grade?

7. Le titulaire détenait-il antérieurement un grade dans l'armée canadienne?

8. Dans l'affirmative, (*a*) quel grade, (*b*) pour quelle période de temps, (*c*) dans quelle formation?

9. Quel est l'âge du titulaire?

10. S'il détenait antérieurement un grade dans l'armée, dans quelle classe était-il?

11. S'il ne détenait pas de grade dans l'armée, s'est-il offert pour prendre du service et a-t-il été refusé à cause de mauvaise santé?

12. Quelle expérience possède cet officier, (*a*) dans les méthodes de prévention contre les incendies, (*b*) dans la plus récente technique des services d'incendie, (*c*) dans le travail administratif concernant cette nouvelle division?

13. A-t-on consulté les services des incendies des plus grandes villes du Canada avant de faire cette nomination?

14. Dans l'affirmative, (*a*) ont-ils été autorisés à faire des recommandations, (*b*) cette nomination a-t-elle été faite sur la recommandation d'un chef des services d'incendies de quelque grande ville du pays?

15. Le titulaire aura-t-il pleine autorité (*a*) pour faire l'achat de l'outillage, (*b*) pour faire les nominations de personnel?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quel usage fait-on des casernes de Norwood, Madoc, Trenton, Belleville et Picton?

2. Quel a été le coût total d'entretien de chacune de ces casernes au cours de chacune des années 1940 et 1941?

3. Fait-on usage total et constant de ces cinq casernes? Si non, pourquoi?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1942,—Etat montrant:—1. A quelle date a-t-on projeté le train-exposition de l'armée canadienne?

2. Pour quelle date prévoit-on la fin de la tournée du train-exposition?

3. Quelle est l'estimation du coût de l'outillage, des matériaux et des fournitures utilisées pour cette exposition?

4. Quel a été le coût total de la main-d'œuvre utilisée dans la formation du train et sa tournée à travers les divers centres du Canada?

5. Quel a été le coût total des sommes versées à chacun des chemins de fer du Canada?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Etat montrant:—1. En établissant le poste de prévôt des incendies de l'armée canadienne, utilise-t-on l'aide et l'expérience que l'on trouve actuellement dans le ministère?

2. A-t-on retenu les services de quelqu'un sans avoir eu recours à la Commission du service civil?

3. A-t-on commandé l'achat d'appareils extincteurs d'incendies, qui n'avaient pas encore été recommandés par les officiers des services de précautions contre les raids aériens?

4. Dans l'affirmative, les modèles antérieurement utilisés ont-ils été trouvés déclassés ou non satisfaisants?

5. Quel modèle d'avertisseur à main ont recommandé les fonctionnaires du service de précautions contres les raids aériens?

6. A-t-on fait le choix d'un avertisseur électrique, et dans l'affirmative, quelle est la raison du changement?

7. Quelles dépenses supplémentaires entraînera ce changement?

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quels sont les taux de la solde et des allocations quotidiennes dans les divers services (*a*) de l'armée, ((*b*) de la marine, (*c*) d'aviation?

2. Quelles sont les allocations de séparation dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation?
3. Quelles sont les allocations familiales dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation?

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle est la solde, les allocations de subsistance et tous les autres émoluments des officiers et soldats des trois armes des forces armées de Sa Majesté?
2. Que paie-t-on également aux officiers et aux membres du corps auxiliaire féminin de l'armée?

M. Michaud, membre du conseil privé du roi, présente pour M. Cardin,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mars, 1942,—Etat montant:—1. Quelle est la quantité totale prévue (*a*) de cuivre, (*b*) laiton, (*c*) d'aluminium requise pour la nouvelle gare des chemins de fer nationaux du Canada à Montréal?
2. Les autorités des chemins de fer nationaux recevront-elles l'autorisation d'employer du cuivre pour le toit de cette gare?
3. Dans l'affirmative, quelle quantité?

M. Mulock, membre du conseil privé du roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 avril, 1942,—Etat montrant,—1. Y a-t-il quelques compagnies d'aviation qui reçoivent octrois, subsides ou allocations pour certains services aux Iles de la Madeleine, P.Q.?
2. Dans l'affirmative, quelles sont ces compagnies, quels montants reçoivent-elles ou ont-elles reçus et à quel titre?

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Stokes,—1. Combien d'officiers de la force permanente de l'armée canadienne font-ils actuellement du service au Canada, et combien sont-ils en service outre-mer?
2. Quel est le nom de chaque officier de la force permanente de l'armée canadienne?
3. Quel rang détenait, et quelles soldes et allocations et/ou salaire recevait chacun de ces officiers au cours de l'année fiscale antérieure à l'ouverture des hostilités?
4. Quel rang détient actuellement chacun de ces officiers, et quelles sont la solde et les allocations totales et/ou le salaire de chacun à l'heure actuelle?

Par M. Stokes,—Combien y a-t-il de membres de l'église dite Pentecostal ou Full Gospel dans (*a*) l'armée, (*b*) l'aviation et (*c*) la marine?

Par M. Jackman,—1. Quelque officier ou employé du gouvernement, ou de quelque compagnie administrée par le gouvernement ou de tout autre organisme de la Couronne reçoit-il quelque salaire, rémunération ou tous autres émoluments sur lesquels on lui garantit une somme nette indépendamment du taux de l'impôt sur le revenu personnel, ou ledit bénéficiaire jouit-il d'un droit ou promesse contractuel donné par le payeur en vertu duquel le montant reçu varie suivant la proportion de son impôt sur son revenu personnel?
2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces officiers ou employés?
3. Combien chacun reçoit-il par année?
4. Quel est le montant de l'impôt assumé indirectement par le payeur, dans chaque cas, sur le revenu versé audit particulier pour l'année civile 1941?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général et, avec les ordres suivants, sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de l'ordonnance du conseil national du Travail en temps de guerre, et de ses attendus, sur les règlements de salaires et de bonis relativement: (*a*) à la requête des employés de la *Martin Transport Company*, présentée par l'entremise de leur syndicat, la *Canadian Brotherhood of Railway Employees;* (*b*) à la requête des employés de la *Dominion Coal Company* et des autres compagnies de charbon de la Nouvelle-Ecosse, présentée par leur syndicat, la division n° 26 des *United Mine Workers of America.*

Par M. Noseworthy—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toute la correspondance échangée, au cours des années 1939, 1940, 1941, et en 1942 jusqu'aujourd'hui, entre 1. M. W. A. Gunn et M. Ilsley, au sujet de la houille grasse; 2. M. Roebuck, M.P., et M. Ilsley, au sujet du commerce du charbon à Toronto; 3. M. Conant, procureur-général d'Ontario, et M. Ilsley, au sujet du commerce du charbon à Toronto; 4. M. F. J. Ogston, gérant de la Ferguson Fuels Limited, et le président de la commission des prix et du commerce en temps de guerre; 5. La commission des prix et du commerce en temps de guerre, le régisseur du combustible et l'association des marchands détaillants de combustible de Toronto, ainsi que les lettres adressées par les marchands particuliers de charbon de Toronto à la commission des prix et du commerce en temps de guerre et au régisseur du combustible; 6. M. W. A. Gunn et M. Ralston et M. Ilsley, au sujet d'une taxe de dix pour cent imposée sur les importations de charbon pendant la saison de 1940; 7. L'association des marchands détaillants de charbon de Toronto et la commission du commerce et de l'industrie de Toronto;

Aussi, copie du dossier présenté par le sénateur McGuire à l'administrateur de la loi des enquêtes sur les monopoles, au nom de l'association des marchands détaillants de charbon de Toronto.

Par Mme Nielsen,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres communications échangés, au cours des six derniers mois, entre le gouvernement et tout particulier au sujet du bureau de poste d'Amiens, Saskatchewan, et la nomination d'un nouveau maître des postes.

Par M. Hansell,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, ententes et autres documents échangés, au cours de la dernière année, entre le gouvernement ou l'un de ses ministères et tout ou tous particuliers relativement à la substitution du nom de Vulcan à celui de Kircaldy pour l'école de vol militaire n° 40.

Par M. Johnston (Bow-River),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, ententes, témoignages et autres documents que possède le ministère des munitions et des approvisionnements, depuis le commencement de la guerre actuelle, au sujet de l'*Ottawa Car and Aircraft Manufacturing Company*, d'Ottawa.

M. St-Laurent propose,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre, formé des députés suivants: MM. Bence, Bertrand (Laurier), Black (Yukon), Claxton, Dupuis, Hansell, Hazen, MacInnis, MacKinnon (Kenora-Rainy River), Martin, Maybank, Michaud, O'Neill, Ross (Calgary), et Slaght, pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada (Codification) 1941, et leurs amendements; que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes, à

faire produire des documents et des dossiers, à interroger des témoins sous serment, et à faire rapport à la Chambre, de temps à autre, de ses avis et opinions.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 57

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 5 MAI 1942

---

PRIÈRES.

M. Fournier (Hull), du comité spécial sur les dépenses de guerre, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à déterminer de quelle manière et dans quelle mesure ses procès-verbaux et témoignages seront imprimés ou dactylographiés et, quand il ordonnera de les faire imprimer, qu'il en soit imprimé 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre et à se transporter d'un endroit à l'autre.

3. Que huit membres du Comité en constituent le quorum et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 65 (3) du Règlement.

4. Que le Comité soit autorisé à instituer des sous-comités, à en fixer le quorum et à leur confier l'examen de toute question renvoyée au Comité; que les sous-comités ainsi institués soient autorisés à mander des personnes, à requérir la production de documents et archives et à interroger des témoins; à siéger pendant les séances de la Chambre, à se transporter d'un endroit à l'autre et à faire rapport de temps à autre au Comité.

Sur motion de M. Fournier (Hull), le premier rapport du comité spécial sur les dépenses de guerre, présenté aujourd'hui, est adopté.

M. Church, appuyé par M. Black (Cumberland), présente, du consentement de la Chambre, le Bill No 67, Loi modifiant la Loi des juges, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 58

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 6 MAI 1942

PRIÈRES.

M. Howden, du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié les crédits suivants du Budget des dépenses qui lui furent transmis le 29 avril 1942, et il les approuve, savoir:

400 Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes—National-Canadien, lignes de l'Est.. .. .. .. .. .. ..$3,350,000 00
401 Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes—Chemins de fer autres que le National-Canadien.. .. $900,000 00
410 *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*—Avances sur le capital.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. $20,000 00
411 Bac transbordeur et termini de l'Ile-du-Prince-Edouard—Déficit de 1941.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. $400,000 00

M. McCann, du comité spécial de la radiodiffusion, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages et que soit suspendue à cette fin l'application de l'article 64 du Règlement.

Votre Comité recommande aussi qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que les crédits Nos 400, 401, 410 et 411, approuvés et rapportés par le comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, soient référés au comité des subsides.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Hansell soit substitué à celui de M. Kuhl comme membre du comité spécial de la radiodiffusion.

Sur motion de M. McCann, le premier rapport du comité spécial de la radiodiffusion, présenté aujourd'hui, est adopté.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 avril, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre de chômeurs dans chacune des villes canadiennes d'une population de dix mille âmes ou plus?

2. Combien dans chacune de ces villes reçoivent-ils l'allocation de chômage?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Quels sont les tarifs ou prix ou taux chargés aux soldats des forces de Sa Majesté sur les chemins de fer canadiens, ainsi que le prix des repas servis sur les trains?

2. Cherche-t-on à obtenir une réduction de ces prix?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. Cardin,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, contrats de nolisement ou autres documents que possède le gouvernement datés depuis le 1er septembre 1939, relativement au nolisement et à l'utilisation du remorqueur "*Peggy L*".

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Jean,—1. Quel est, d'après les dernières statistiques, le nombre, par province, (*a*) des garçons âgés de 18, 19 et 20 ans; (*b*) des garçons âgés de 21, 22, 23 et 24 ans; (*c*) des garçons âgés de 25, 26, 27, 28, 29 et 30 ans?

2. Quel est le nombre, par province, de ceux qui sont actuellement mobilisés ou en service actif dans chaque catégorie?

3. Quel est le nombre, par province, de ceux qui ont été déclarés inaptes au service militaire?

4. Quel est le nombre, par province, des garçons de 18 à 30 ans qui sont exempts du service militaire en vertu de la loi ou en raison de leur croyance?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church,—1. Combien de navires font actuellement le transport des colis aux Canadiens prisonniers de guerre dans les pays ennemis ou sous la dépendance des ennemis?

2. Qui nolise ces navires et quelques-uns ont-ils été coulés?

3. Le gouvernement a-t-il publié ou reçu un communiqué officiel de la Croix-Rouge au sujet de la livraison des colis aux prisonniers canadiens?

4. Combien de colis a-t-on distribués, par mois ou par semaine, aux prisonniers canadiens?

5. Le gouvernement est-il au courant que les amis de nos prisonniers de guerre au Canada s'émeuvent des déclarations publiées par la presse britannique et des critiques faites à la Chambre des Communes en Angleterre à l'effet que les prisonniers de guerre ne reçoivent pas leurs colis?

6. Ne relève-t-il pas du gouvernement de veiller aux intérêts de nos prisonniers de guerre?

7. Le gouvernement prend-il la responsabilité des services fournis à cet effet par des organisations bénévoles?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général;

Par M. Cardiff,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications échangés entre tout fonctionnaire du gouvernement de la province de Québec et tout fonctionnaire du gouvernement du Canada au sujet de la suppression des droits de péage sur les ponts Victoria et du Havre dans la ville de Montréal.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 59

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

## SEANCE DU JEUDI, 7 MAI 1942

---

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Margaret Heddrick Lieth Gauld, de Montréal, P.Q., épouse de James Grant Gauld.

D'Elsie May Cape Newman, de Montréal, P.Q., épouse d'Edgar Ashburnham Newman.

De Max Shulman, de Montréal, P.Q., époux de Ray Hymovitch Shulman.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, présente pour M. Power,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Combien d'aéroports du Canada, de Terreneuve, du Labrador et du Groenland le gouvernement a-t-il construits ou aidés de son appui financier?

2. Où sont-ils situés?

3. Quel a été le coût (*a*) des terrains, (*b*) du nivellement, (*c*) de l'irrigation, (*d*) de l'approvisionnement d'eau, (*e*) de la construction des chemins conduisant aux aéroports, (*f*) du pavage des pistes d'atterrissage, (*g*) de la construction des édifices, (*h*) de l'aménagement et de l'installation de chaque aéroport?

4. Quel a été le coût total de chaque aéroport?

5. Quelques autres gouvernements ont-ils contribué financièrement à la construction de ces aéroports?

6. Dans l'affirmative, quel a été le montant pour chaque aéroport?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 avril, 1942,—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, télégrammes, opinions légales, règlements et autres documents échangés entre le régisseur de l'acier ou le ministère des munitions et des approvisionnements ou l'un de ses fonctionnaires et la corporation de la cité de Toronto ou ses fonctionnaires principaux relativement à l'emploi de l'acier pour le nouvel égout collecteur à Toronto.

M. Michaud, présente, pour M. Cardin, du consentement de la Chambre, le bill No 68, Loi concernant les commissaires du havre de Toronto, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La question suivante qui figurait au feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Jackman,—1. Combien de pensions verse-t-on, sous l'empire de la loi des pensions de vieillesse, dans chacune des provinces du Canada, à la date la plus récente?

2. Quelle est la somme moyenne versée à chaque pensionnaire?

3. Combien les gouvernements du Dominion et des provinces ont-ils payé, en tout, de pensions sous l'empire de la loi des pensions de vieillesse, au cours de la dernière année civile disponible ou du dernier exercice financier de douze mois?

4. Combien en aurait-il coûté de plus au gouvernement fédéral, si la pension maximum avait été portée de $20 à $25 par mois, au cours de ladite période de douze mois?

5. Combien en aurait-il coûté au gouvernement fédéral, approximativement, au cours de ladite période de douze mois, si l'âge de l'octroi d'une pension, sous l'empire de cette loi, avait été abaissé de 70 à 65 ans?

6. Combien le gouvernement fédéral a-t-il déboursé en frais d'administration pendant ladite période de douze mois?

7. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il recouvrée, au cours de ladite période de douze mois, sous l'empire (*a*) du paragraphe deux de l'article neuf, et (*b*) du paragraphe trois de l'article neuf de la loi des pensions de vieillesse?

8. En se basant sur le recensement de 1941, et en prenant comme limite d'âge, (*a*) soixante-dix ans et (*b*) soixante-cinq ans, combien en coûterait-il, approximativement, au gouvernement fédéral, sous l'empire de cette loi, s'il accordait une pension de vieillesse de $25 par mois à tous les citoyens du Canada, sans tenir compte de leurs ressources personnelles?

9. Combien le gouvernement fédéral a-t-il payé à chaque province, sous l'empire de la loi des pensions de vieillesse, au cours de 1939, 1940 et 1941?

10. A quelle ou quelles périodes a-t-on fait la vérification des comptes et des autres dossiers de chaque province se rapportant aux pensions de vieillesse?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 60

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 8 MAI 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 7 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée:

De Mary Tocki, Clara Hutek et Alphonsa Grabowska, de Grandview, Manitoba, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation *The Felician Sisters*, de Winnipeg.—M. *Howden.*

Une message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils recommandent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 69 (C du Sénat), intitulé: "Loi changeant le nom de *"The Saskatchewan Life Insurance Company"* en celui de *"Fidelity Life Assurance Company"*.

Bill No 70 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Milroy Davidson".

Bill No 71 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Meredith Mann Harrison".

Bill No 72 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à François Henri Drack".

Bill No 73 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Irene Dale Weston".

Bill No 74 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ufland Fishman".

Bill No 75 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Brown Stevenson".

Bill No 76 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Cummings Bullock".

Bill No 77 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Gertrude De Serres Gould".

Bill No 78 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Clifford Stanley Darbyson".

Bill No 79 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Reynolds Schellenberg".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant les membres du comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce de William Milroy Davidson, Audrey Meredith Mann Harrison, François Henri Drack, Gladys Irene Dale Weston, Ruth Ufland Fishman, Norma Brown Stevenson, Mary Cummings Bullock, Elizabeth Gertrude de Serres Gould, John Clifford Stanley Darbyson et de Celia Reynolds Schellenberg respectivement, avec prière que ces documents seront renvoyés au Sénat lorsqu'ils auront été utilisés.

Sur motion de M. Howden, il est ordonné,—Que la pétition de Mary Tocki, Clara Hutek et Alphonsa Grabowska, présentée le 7 courant, qui demandent l'adoption d'une loi pour les constituer en corporation sous le nom de *The Felician Sisters*, de Winnipeg, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient référés au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie l'à-propos de suspendre à son sujet l'application des articles du Règlement 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*).

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, Chapitre 2, article 8.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Combien d'individus sont au service du gouvernement du Canada au salaire d'un dollar par année?

2. Quels sont leurs noms et leurs adresses?

3. Quelles sont leurs fonctions?

4. En plus de leur salaire d'un dollar par année, quelle allocation de subsistance et autres dépenses reçoivent-ils?

5. Sur quelle base cette allocation de subsistance est-elle payée?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 avril, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle est la valeur totale des contrats accordés à la *Valley Field Construction Company* depuis le commencement de la guerre?

2. Quelle est la valeur totale des contrats accordés à la *Valley Field Construction* par *Wartime Housing Limited?*

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur une motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à six heures, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 61

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 11 MAI 1942

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Freda Sweet Simon, d'Outremont, P.Q., épouse de Harry Simon.

De Celia Reynolds Schellenberg, de Montréal, P.Q., épouse d'August Schellenberg.

De Bella White Wolfe, de Montréal, P.Q., épouse de William Wolfe.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars, 1942:—Au cours de chacun des trimestres de l'année 1941, quelles sommes le gouvernement a-t-il versées aux chemins de fer nationaux du Canada et au Pacifique-Canadien pour (*a*) messageries, (*b*) fret, (*c*) télégrammes et (*d*) tous autres services?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941, rapport comprenant les procès-verbaux en vertu des lois suivantes: Loi du ministère du Travail, Loi de la conciliation et du travail, Loi des justes salaires et des heures de travail, Loi des enquêtes sur les différends industriels, Loi sur les annuités de l'Etat, Loi de la coordination des bureaux d'emploi, Loi de l'éducation technique, Loi des enquêtes sur les monopoles, Loi pour remédier au chômage, Loi de secours et d'aide à l'agriculture, 1938.

M. Mackenzie King demande le consentement de la Chambre pour présenter le bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales;

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est présenté, lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément pour la première fois (les bills de divorce sur division), et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 69 (C du Sénat), intitulé: "Loi changeant le nom de "*The Saskatchewan Life Insurance Company*" en celui de "*Fidelity Life Assurance Company*". —M. *McNiven* (Ville de Regina).

Bill No 70 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Milroy Davidson".—M. *Bercovitch*.

Bill No 71 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Meredith Mann Harrison".—M. *Bercovitch*.

Bill No 72 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à François Henri Drack".—M. *Bercovitch*.

Bill No 73 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Irene Dale Weston".—M. *Hazen*.

Bill No 74 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ufland Fishman".—M. *McIlraith*.

Bill No 75 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Brown Stevenson".—M. *Claxton*.

Bill No 76 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Cummings Bullock".—M. *Whitman*.

Bill No 77 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Gertrude De Serres Gould".—M. *Bercovitch*.

Bill No 78 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Clifford Stanley Darbyson".—M. *Bercovitch*.

Bill No 79 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Reynolds Schellenberg".—M. *McIlraith*.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Desmond,—1. Combien d'avocats ont été nommés à des emplois relevant de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre depuis le 1er octobre 1941?

2. Quel est le nom de chacun de ces avocats?

3. Où chacun de ces avocats pratiquait-il sa profession avant sa nomination?

4. Quelle est l'ancienneté d'expérience de chaque titulaire au barreau?

5. Quels salaire et/ou allocation paie-t-on à chacun?

6. Quelles sont les fonctions assignées à chaque titulaire?

7. En vertu de quelle autorité chaque titulaire a-t-il été nommé?

8. Dans combien de cas a-t-on attesté qu'en vertu des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 4759 la nomination du titulaire était d'intérêt public?

9. Quelques-uns de ces titulaires poursuivent-ils l'exercice particulier de leur profession en plus de leurs fonctions à la commission des prix et du commerce en temps de guerre?

10. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes?

Par M. Pouliot,—1. Sir Edward Peacock est-il venu au Canada le ou vers le 25 juin 1941?

2. Dans l'affirmative, le ministre des Finances a-t-il eu une entrevue avec lui?

3. Si non, d'autres membres du Cabinet ont-ils eu une entrevue avec lui?

4. Dans l'affirmative, quels sont-ils et à quel titre?

5. A cette date, y avait-il un ministre intérimaire des Finances?

6. Dans l'affirmative, qui était-il et pendant combien de temps a-t-il exercé ces fonctions?

Par M. Ross (Souris),—1. Combien y a-t-il d'élévateurs à grains de tête de ligne au Canada?

2. Où sont-ils situés, quels en sont les propriétaires, et quelle est leur capacité respective d'emmagasinage?

3. Par qui sont-ils exploités?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lacombe,—1. Le gouvernement, à cette époque des semailles, entend-il prendre des dispositions nécessaires pour arrêter l'appel des cultivateurs, des fils de cultivateurs et des employés de ferme à l'entraînement militaire obligatoire?

2. Le gouvernement a-t-il donné ou doit-il donner des instructions en ce sens aux Registraires de division?

3. Dans l'affirmative, quelles dispositions le gouvernement entend-il prendre à cet effet et quelles instructions doit-il donner ou a-t-il données aux Registraires?

4. Le gouvernement a-t-il ou doit-il aviser les Commandants de Régiment où se trouvent des cultivateurs essentiels à la production agricole, de porter sans délai les requêtes de sursis de ces cultivateurs devant les Commissions appropriées?

5. Dans l'affirmative, quels sont les avis ou les instructions que le gouvernement a données ou se propose de donner aux Commandants de Régiment?

Par M. Black (Cumberland),—1. Au cours de chacune des années civiles 1939, 1940 et 1941, quelle quantité de sucre de canne ou de betterave, à l'état brut ou raffiné, a-t-on utilisée dans la fabrication de l'alcool?

2. Quelle quantité de mélasse de sucre de canne ou de betterave, à l'état brut ou raffiné, a-t-on utilisée pour les mêmes fins, au cours des mêmes années?

3. Quelle a été la quantité totale de l'alcool produit avec du sucre et de la mélasse, au Canada, au cours des mêmes années?

4. Quelle a été la quantité de cet alcool utilisée pour la fabrication de produits de guerre au Canada au cours de la même période?

5. Quelle a été, au cours desdites années, la quantité de l'alcool utilisée dans la fabrication (*a*) des vins, (*b*) des bières et (*c*) des boissons alcooliques?

6. Quelle a été la quantité de cet alcool utilisée pour d'autres fins commerciales?

7. Quelle a été la quantité totale d'alcool utilisée au Canada pour toutes fins au cours de chacune des années civiles 1939, 1940 et 1941?

Par M. Bruce,—1. Quelle est la population de cette partie orientale de la province d'Ontario englobée dans le district militaire No 4, de Montréal?

2. En faisant la statistique des rapports officiels du recrutement des soldats dans la province de Québec, comprend-on les recrues de cette partie de l'Ontario?

3. Combien de recrues a-t-on obtenues, des provinces de l'Ontario et de Québec respectivement, (*a*) pour le service actif dans quelque endroit que ce soit, (*b*) pour le service au Canada seulement?

Par M. Hansell,—1. Comment d'immigrants japonais ont-ils été admis au Canada au cours de chacune des années écoulées de 1930 à 1941 inclusivement?

2. Quelle était la population japonaise au Canada aux recensements de 1931 et de 1941?

3. Combien de Japonais ont-ils reçu des certificats de naturalisation au cours des années écoulées de 1930 à 1941 inclusivement?

Par M. Marshall,—1. Quels sont les noms, âges, adresses et qualités des directeurs des services financiers nommés dans chacune des trois armes des forces armées?

2. Ces particuliers sont-ils membres des forces de Sa Majesté ou des civils?

Par M. Desmond,—1. A-t-on institué un comité pour faire l'étude et l'élaboration d'un projet d'assurance contre la maladie?

2. Dans l'affirmative, quels sont les membres de ce comité?

3. Quelles sont les attributions de ce comité?

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Diefenbaker,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous mémoires, lettres et autres documents, adressés par le directeur général de la production aéronautique ou tout fonctionnaire de la division de la production aéronautique, à l'intention de tout fonctionnaire d'une industrie ou d'une compagnie aéronautiques intéressées, en tout ou en partie, dans la production des aéroplanes et de leurs parties, relativement à la nomination de M. E. G. Hirst, de Toronto, pour entreprendre une campagne destinée à soutenir le moral dans les industries de l'aéronautique et les industries connexes, et spécialement en ce qui a trait à la façon de lui payer ses déboursés de voyage, d'organisation et de bureau.

Par M. Cardiff,—Ordre de la Chambre,—Copie de toutes les opinions légales émises par le ministère de la Justice relativement à la compétence du Gouverneur en conseil, sous l'empire de la loi des mesures de guerre, à enrôler les hommes pour service sur tout théâtre de guerre.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Castleden,—Ordre de la Chambre,—Dossier faisant voir: (1) Les contrats accordés par le ministère des munitions et des approvisionnements à la *Pool Construction Company Limited,* de Regina, Saskatchewan, depuis septembre 1939, et les dates d'octroi de ces contrats; (2) les cas où l'on a fait appel à des soumissions publiques; (3) le montant de la soumission dans chaque cas; (4) le montant total versé par le gouvernement à cette compagnie.

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre,—Dossier comprenant les plans, devis et contrats relatifs à la construction de logements à Hull, P.Q., par la *Wartime Housing Limited.*

Par M. Cardiff,—Ordre de la Chambre,—Copie du mémoire fondamental déterminant les attributions du comité de la restauration, mentionné par le ministre des pensions et de la santé publique, à la page vingt-six des témoignages du comité spécial de la Chambre des Communes sur la restauration et le rétablissement.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la correspondance échangée entre le Premier ministre et l'honorable P. J. A. Cardin au sujet de la démission de ce dernier comme ministre des Travaux publics et ministre des Transports.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 62

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 12 MAI 1942

---

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mai 1942,—Etat montrant:—Combien y a-t-il de membres de l'église dite Pentecostal ou Full Gospel dans (*a*) l'armée, (*b*) l'aviation et (*c*) la marine?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 63

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 13 MAI 1942

PRIÈRES.

M. Weir, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité demande:

1. Qu'il soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.
2. Que son quorum soit réduit de 20 à 15 membres et que l'application de l'article 63 (1) (*f*) soit suspendue à cet égard.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. MacInnis soit ajouté au comité permanent de la banque et du commerce.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1942,—Copie de tous mémoires, lettres et autres documents, adressés par le directeur général de la production aéronautique ou tout fonctionnaire de la division de la production aéronautique, à l'intention de tout fonctionnaire d'une industrie ou d'une compagnie aéronautiques intéressées, en tout ou en partie, dans la production des aéroplanes et de leurs parties, relativement à la nomination de M. E. G. Hirst, de Toronto, pour entreprendre une campagne destinée à soutenir le moral dans les industries de l'aéronautique et les industries connexes, et spécialement en ce qui a trait à la façon de lui payer ses déboursés de voyages, d'organisation et de bureau.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1942,—Dossier faisant voir: (1) Les contrats accordés par le ministère des munitions et des approvisionnements à la *Pool Construction Company Limited*, de Regina, Saskatchewan, depuis septembre 1939, et les dates d'octroi de ces contrats; (2) les cas où l'on a fait appel à des soumissions publiques; (3) le montant de la soumission dans chaque cas; (4) le montant total versé par le gouvernement à cette compagnie.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1942,—Dossier comprenant les plans, devis et contrats relatifs à la construction de logements à Hull, P.Q., par la *Wartime Housing Limited.*

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mars, 1942,—Etat montrant: —1. Combien de "*one dollar a year men*" sont actuellement à l'emploi du gouvernement?

2. Quels sont les noms, qualifications et adresses de ces messieurs et à quelle date chacun d'eux est-il entré en fonction?

3. Pour quelles firmes ou compagnies chacun d'eux travaillait-il avant de donner ses services au gouvernement?

4. Lesquels d'entre eux travaillent encore pour ces firmes ou compagnies?

5. Ces firmes ou compagnies ont-elles reçu des contrats du gouvernement?

6. Si oui, à quelle date et pour quel montant chacune?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1942,—Copie du mémoire fondamental déterminant les attributions du comité de la restauration, mentionné par le ministre des pensions et de la santé publique, à la page vingt-six des témoignages du comité spécial de la Chambre des communes sur la restauration et le rétablissement.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mai, 1942,—Copie de l'ordonnance du conseil national du Travail en temps de guerre, et de ses attendus, sur les règlements de salaires et de bonis relativement: (*a*) à la requête des employés de la *Martin Transport Company*, présentée par l'entremise de leur syndicat, la *Canadian Brotherhood of Railway Employees*; (*b*) à la requête des employés de la *Dominion Coal Company* et des autres compagnies de charbon de la Nouvelle-Ecosse, présentée par leur syndicat, la division No 26 des *United Mine Workers of America.*

Sur motion de M. Weir, le cinquième rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présenté aujourd'hui, est agréé.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Cruickshank, —1. Quelle est l'attitude du gouvernement sur l'embauchage des objecteurs de conscience dans les entreprises de guerre?

2. Quelques-uns de cette catégorie de gens sont-ils embauchés dans les industries et les entreprises de guerre et reçoivent-ils l'échelle régulière de salaires?

3. Si quelques-uns de la catégorie ci-haut mentionnée et d'âge militaire sont embauchés dans les industries de guerre, peuvent-ils être appelés à l'avenir à faire du service dans un camp de travail pour la durée de la guerre, suivant les dispositions de l'article vingt des Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues), (Codification de 1941)?

Par M. Diefenbaker,—1. Combien de gallons de gazoline a-t-on vendus, au Canada, (*a*) au détail, (*b*) en gros, dans chacune des années écoulées de 1938 à 1941 inclusivement?

2. (*a*) Combien a-t-on distribué de carnets de rationnement de gazoline jusqu'aujourd'hui? (*b*) Quel en est le nombre dans chaque catégorie? (*c*) Combien peut-on acheter de gallons de gazoline, par mois ou par année, dans chaque catégorie?

3. Si le maximum autorisé par les carnets de rationnement allait être acheté en réalité au cours de l'année, quelle serait la consommation de la gazoline au cours de l'année commençant le 1er avril 1942?
4. Quelle est, dans l'estimation du régisseur des huiles, la quantité de gazoline que consommeront, au cours de l'année commençant le 1er avril 1942, les personnes ou les compagnies dispensées de carnets de rationnement?

Par M. Perley,—1. Quels contrats a-t-on acceptés ou accordés pour la vente globale de l'huile de graissage usagée dans chacun des centres d'entraînement de l'aviation et de l'armée dans la province de la Saskatchewan?
2. Quelles personnes ou compagnies détiennent-elles ces contrats et quels sont les termes de chacun de ces contrats?

Par M. Desmond,—1. Quels sont les noms et la compétence de chacun des spécialistes dont on a retenu les services au comité de la restauration que préside le Dr James, et quelle rémunération paie-t-on à chacun?
2. Publiera-t-on leurs recommandations?
3. Mettra-t-on leurs recommandations à la disposition des membres de la Chambre des communes?

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Bruce,—1. Le gouvernement est-il d'avis qu'il existe quelque disette de papier au Canada (*a*) à l'heure actuelle ou, (*b*) qu'il s'en produira une bientôt?
2. A-t-on pris quelques mesures pour pratiquer une économie dans les divers départements du gouvernement, et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?
3. Le gouvernement est-il au courant que le bureau de l'information publique envoie des publications en triplicata?

Par M. Roy,—Quelle est l'échelle des salaires en vigueur pour les ouvriers-menuisiers, les peintres et les plombiers sur les travaux du département des Travaux publics et de la Défense nationale?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 64

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 14 MAI 1942

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1942.—Etat montrant:—1. Comment d'immigrants japonais ont-ils été admis au Canada au cours de chacune des années écoulées de 1930 à 1941 inclusivement?

2. Quelle était la population japonaise au Canada aux recensements de 1931 et de 1941?

3. Combien de Japonais ont-ils reçu des certificats de naturalisation au cours des années écoulées de 1930 à 1941 inclusivement?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Dossier contenant le coût total de la publicité faite pour la vente du homard en conserve (*a*) au Canada, (*b*) dans les autres pays, ainsi qu'une liste des noms des compagnies de publicité chargées de cette réclame, et le montant total versé à chacune de ces agences.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Dossier contenant les noms de toutes les personnes occupées au travail de surveillance du commerce du homard, au cours de la dernière année, ainsi que le salaire, les allocations et dépenses de voyage reçues par chacune de ces personnes, les fonctions remplies par chacune de ces personnes et l'expérience antérieure de chacune de ces personnes.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—1. Combien d'employés, hommes et femmes, la commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle, dans chaque province, prononçant des discours, faisant des conférences, parlant à la radio, et préparant

les renseignements utilisés à l'appui de la ligne de conduite de la commission dans les assemblées publiques, aux banquets et aux conférences?

2. Quels sont leurs noms, salaires, frais d'hôtel et de voyage, et toutes autres dépenses?

3. Qui donne des directives aux orateurs, et ces derniers exposent-ils la politique du gouvernement à ces assemblées?

Par M. MacInnis,—1. Depuis le 1er septembre 1939 jusqu'au 30 avril 1941, combien de particuliers, dont le dernier emploi ou la dernière occupation ont été avec la *Robert Simpson Company Limited*, de Toronto, ont-ils été nommés à des commissions gouvernementales, ou ont-ils été ou sont-ils au service de commissions ou de départements relevant du gouvernement fédéral?

2. Combien de ces particuliers sont-ils actuellement au service du gouvernement dans les ministères (*a*) des finances, (*b*) de la défense nationale, (*c*) des munitions et des approvisionnements, (*d*) des services nationaux de guerre et (*e*) du travail?

3. Quels sont les noms de ces particuliers?

4. Quels sont le salaire et/ou toute autre rémunération payés à chacun?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 65

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 15 MAI 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 14 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée:

De Bella Miller Keller, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Benjamin Keller, de Montréal, P.Q.—M. *McIlraith.*

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien d'avocats ont été nommés à des emplois relevant de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre depuis le 1er octobre 1941?

2. Quel est le nom de chacun de ces avocats?

3. Où chacun de ces avocats pratiquait-il sa profession avant sa nomination?

4. Quelle est l'ancienneté d'expérience de chaque titulaire au barreau?

5. Quels salaire et/ou allocation paie-t-on à chacun?

6. Quelles sont les fonctions assignées à chaque titulaire?

7. En vertu de quelle autorité chaque titulaire a-t-il été nommé?

8. Dans combien de cas a-t-on attesté qu'en vertu des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 4759 la nomination du titulaire était d'intérêt public?

9. Quelques-uns de ces titulaires poursuivent-ils l'exercice particulier de leur profession en plus de leurs fonctions à la commission des prix et du commerce en temps de guerre?

10. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de gallons de gazoline a-t-on vendus, au Canada, (*a*) au détail, (*b*) en gros, dans chacune des années écoulées de 1938 à 1941 inclusivement?

2. (*a*) Combien a-t-on distribué de carnets de rationnement de gazoline jusqu'aujourd'hui? (*b*) Quel en est le nombre dans chaque catégorie? (*c*) Combien peut-on acheter de gallons de gazoline, par mois ou par année, dans chaque catégorie?

3. Si le maximum autorisé par les carnets de rationnement allait être acheté en réalité au cours de l'année, quelle serait la consommation de la gazoline au cours de l'année commençant le 1er avril 1942?

4. Quelle est, dans l'estimation du régisseur des huiles, la quantité de gazoline que consommeront, au cours de l'année commençant le 1er avril 1942, les personnes ou les compagnies dispensées de carnets de rationnement?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur une motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à six heures, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 66

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 18 MAI 1942

---

Prières.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 avril, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement du Canada et tout ministre ou fonctionnaire d'un gouvernement provincial, depuis le 20 février 1942, au sujet de l'abandon projeté par les provinces des domaines d'imposition sur le revenu personnel et les corporations.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle est pour les fonctionnaires civils, la base d'exemption du plafonnement des salaires?

2. Quelles augmentations statutaires de salaires a-t-on accordées aux fonctionnaires civils en janvier dernier?

3. Quelle est, pour les fonctionnaires civils, la base d'exemption sous le régime de la loi de l'assurance-chômage?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de navires font actuellement le transport des colis aux Canadiens prisonniers de guerre dans les pays ennemis ou sous la dépendance des ennemis?

2. Qui nolise ces navires et quelques-uns ont-ils été coulés?

3. Le gouvernement a-t-il publié ou reçu un communiqué officiel de la Croix-Rouge au sujet de la livraison des colis aux prisonniers canadiens?

4. Combien de colis a-t-on distribués, par mois ou par semaine, aux prisonniers canadiens?

5. Le gouvernement est-il au courant que les amis de nos prisonniers de guerre au Canada s'émeuvent des déclarations publiées par la presse britannique et des critiques faites à la Chambre des Communes en Angleterre à l'effet que les prisonniers de guerre ne reçoivent pas leurs colis?

6. Ne relève-t-il pas du gouvernement de veiller aux intérêts de nos prisonniers de guerre?

7. Le gouvernement prend-il la responsabilité des services fournis à cet effet par des organisations bénévoles?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle est l'attitude du gouvernement sur l'embauchage des objecteurs de conscience dans les entreprises de guerre?

2. Quelques-uns de cette catégorie de gens sont-ils embauchés dans les industries et les entreprises de guerre et reçoivent-ils l'échelle régulière de salaires?

3. Si quelques-uns de la catégorie ci-haut mentionnée et d'âge militaire sont embauchés dans les industries de guerre, peuvent-ils être appelés à l'avenir à faire du service dans un camp de travail pour la durée de la guerre, suivant les dispositions de l'article vingt des Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues), (Codification de 1941)?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du bureau des commissaires des grains du Canada, pour l'année 1941.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Bruce,—1. Quel était le nombre total de soldats, au Canada et outremer, ayant qualité pour voter lors du dernier plébiscite?

2. Combien parmi eux ont donné leur suffrage (*a*) au Canada, (*b*) outremer?

3. Quelles mesures a-t-on prises pour assurer le secret du scrutin?

Par M. Diefenbaker,—1. De qui a-t-on fait l'achat du charbon utilisé au camp Borden du 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui?

2. Combien en a-t-on acheté de tonnes; quelles ont été les diverses sortes de charbon fournies, et quel a été le prix de chacune?

3. Les fournisseurs intéressés ont-ils obtenu leurs contrats par soumissions? Dans l'affirmative, quelles sont les autres personnes ou compagnies soumissionnaires, et quels ont été les prix de leurs soumissions?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker,—1. De qui a-t-on fait l'achat du charbon utilisé au camp de Petawawa depuis le 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui?

2. Combien en a-t-on acheté de tonnes; quelles ont été les diverses sortes de charbon fournies et quel a été le prix de chacune?

3. Ladite ou lesdites compagnies ont-elles obtenu ce contrat par soumission?

4. Dans l'affirmative, quelles sont les autres compagnies soumissionnaires et quels ont été les prix de chaque soumission?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Castleden,—Antérieurement au 10 avril 1942, combien les commissions des services nationaux de guerre ont-elles accordé de sursis sujets à l'enrôlement du requérant dans l'armée de réserve?

Par M. Bruce,—Combien en a-t-il coûté pour la publicité de la dernière campagne du plébiscite, (*a*) dans la presse quotidienne et hebdomadaire du Canada, (*b*) dans la presse protestante, (*c*) dans la presse catholique romaine?

Par M. Ferland,—1. Combien y a-t-il de soldats qui ont demandé des congés de cultivateur, depuis le mois de mars, dans les districts militaires Nos 4 et 5 respectivement?

2. Combien y en a-t-il qui ont obtenu un congé pour aller faire les semences et autres travaux de la ferme?

3. Est-il vrai que quelques-uns seulement ont obtenu des congés de six semaines?

Par M. MacInnis,—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété connue sous le nom de l'hôtel Dunsmuir, à Vancouver, Colombie-Britannique?

2. Dans l'affirmative, quel était le propriétaire enregistré au moment où le gouvernement a fait l'achat de cette propriété?

3. Le gouvernement a-t-il acheté cette propriété du propriétaire enregistré ou du détenteur d'une option sur l'hôtel?

4. Dans le cas d'achat du détenteur d'une option, quel est le nom de cette personne, (*a*) le prix d'achat et (*b*) les conditions de paiement?

5. Quelle était, au moment de l'achat, l'évaluation (*a*) du terrain et (*b*) de l'immeuble?

Par M. Purdy,—1. A-t-on cessé de payer la prime autrefois versée aux producteurs de lait nature de la Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, pour compenser cette suppression, a-t-on permis ou prévu une augmentation du prix de détail du lait dans Halifax et les autres centres, ou toute autre aide à l'industrie laitière?

3. Le gouvernement a-t-il reçu, à ce sujet, des représentations de la part de M. Harold A. Reid, de Shubenacadie, secrétaire de la United Milk Producers Association, et d'autres organisations, à l'effet que, à moins que l'on ne remédie immédiatement à la situation, il se produira une disette de lait dans cette région?

4. Quel est le plafonnement actuel du prix de détail du lait nature (*a*) à Halifax et (*b*) à Saint-Jean?

5. Le gouvernement ordonnera-t-il une enquête immédiate?

6. Quel était, à la fin de chaque mois, au cours de 1941 et de 1942 jusqu'aujourd'hui, le prix par tonne et par chars, à Fort William, des marchandises suivantes: (*a*) son, (*b*) remoulage, (*c*) issues de blé, (*d*) farine d'orge et (*e*) galette d'avoine?

7. Combien en coûte-t-il, la tonne, pour le transport ferroviaire des grains d'alimentation des animaux de Fort-William (*a*) à Saint-Jean, et (*b*) à Halifax?

Par M. Shaw,—1. Combien a-t-on nommé de régisseurs depuis septembre 1939?

2. Quel est le nom et l'adresse de chaque régisseur?

3. Quels étaient l'emploi ou la profession de chacun de ces régisseurs à la date de sa nomination ou immédiatement auparavant?

4. A-t-on exigé de tous ou de chacun des régisseurs, comme conditions de leur nomination, de rompre toutes relations avec les entreprises auxquelles ils étaient attachés au moment de leur nominatioп?

5. Que reçoivent les régisseurs en salaires, traitement, allocations de subsistance, frais de déplacement, etc., et quels montant ou montants chacun des régisseurs a-t-il reçus depuis sa nomination jusqu'aujourd'hui?

6. Sur quels produit ou produits particuliers porte le réglementation ordonnée par chaque régisseur?

7. Où est situé chaque bureau principal de contrôle?

8. Combien a-t-on créé de bureaux régionaux de contrôle depuis septembre 1939?

9. Quel est le nom et l'adresse de chaque fonctionnaire chargé d'administrer un bureau régional de contrôle?

10. Quelles étaient l'occupation ou la profession de chaque officier régional de contrôle au moment de sa nomination ou immédiatement auparavant?

11. Combien de régisseurs régionaux poursuivent-ils l'exercice du commerce auquel ils étaient intéressés antérieurement à leur nomination?

12. Quels sont les noms de ces régisseurs régionaux qui exercent encore leur commerce particulier?

13. Que reçoit chaque régisseur régional en salaire, traitement, allocations de subsistance, etc.?

Par M. Fair,—Quelle somme d'argent le gouvernement a-t-il dépensée pour annoncer le plébiscite dans les publications des églises suivantes: (*a*) united, (*b*) presbytérienne, (*c*) baptiste, (*d*) anglicane, (*e*) catholique romaine, (*f*) armée du Salut, et (*g*) de toutes les autres églises?

Par Mme Nielsen,—Combien y a-t-il eu d'enrôlements volontaires (*a*) en mars 1941 et 1942, (*b*) en avril 1941 et 1942, (*c*) en mai 1941 et 1942 jusqu'aujourd'hui?

Par M. Raymond,—1. Le gouvernement est-il au courant de la rareté croissante de la main-d'œuvre sur les fermes?

2. Depuis la déclaration du premier ministre à la Chambres des Communes, le 24 mars 1942, relativement au service militaire des personnes employées sur les fermes, les cultivateurs, les fils de cultivateurs et les ouvriers agricoles ont-ils été appelés à faire l'entraînement militaire obligatoire? Si oui, combien ont été appelés?

3. Combien de cultivateurs, fils de cultivateurs, employés de ferme, qui se trouvaient dans les camps d'entraînement en vertu de la Loi de Mobilisation de 1940 à la date du 23 mars 1942, ont demandé un congé ou sursis pour aller travailler aux travaux de la ferme; (a) combien ont obtenu ce congé ou sursis, et (*b*) à combien l'a-t-on refusé?

Par M. Casselman,—Quel a été, par centres d'instruction militaire, le pourcentage des recrues de la réserve qui ont passé à l'active pendant la période d'instruction militaire dans chaque centre élémentaire, depuis mars 1941?

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées:

Par M. Senn,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général.—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres communications et réponses échangés entre les membres de la Chambre des Communes ou des Assemblées législatives et le ministère des services nationaux de guerre ou l'un de ses fonctionnaires, ou entre ces membres et les divisions administratives des commissions des services nationaux de guerre de la province de la Saskatchewan relativement à la question des objecteurs de conscience.

Par M. Diefenbaker,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous arrêtés en conseil, adoptés depuis le commencement de la guerre, modifiant, abrogeant ou changeant de quelque façon l'application de toute ou toutes lois adoptées par le Parlement du Canada, et copie de toutes les lois ainsi visées.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 67

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

### SEANCE DU MARDI, 19 MAI 1942

---

PRIÈRES.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant fédéral de la formation de la jeunesse, Ministère du Travail, sur le plan conjoint convenu à cette fin entre le fédéral et les provinces ainsi que sur les programmes de guerre pour la formation des jeunes, année financière terminée le 31 mars 1942.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du ministre de la Justice en conformité des dispositions du paragraphe 3 de l'article 21 des Règlements de la défense du Canada. (Détention de personnes).

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 68

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 20 MAI 1942

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 avril, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement du Canada et tout ministre ou fonctionnaire d'un gouvernement provincial, depuis le 20 février 1942, au sujet de l'abandon projeté par les provinces des domaines d'imposition sur le revenu personnel et les corporations.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Au cours de chacune des années civiles 1939, 1940 et 1941, quelle quantité de sucre de canne ou de betterave, à l'état brut ou raffiné, a-t-on utilisée dans la fabrication de l'alcool?

2. Quelle quantité de mélasse de sucre de canne ou de betterave, à l'état brut ou raffiné, a-t-on utilisée pour les mêmes fins, au cours des mêmes années?

3. Quelle a été la quantité totale de l'alcool produit avec du sucre et de la mélasse, au Canada, au cours des mêmes années?

4. Quelle a été la quantité de cet alcool utilisée pour la fabrication de produits de guerre au Canada au cours de la même période?

5. Quelle a été, au cours desdites années, la quantité de l'alcool utilisée dans la fabrication (*a*) des vins, (*b*) des bières et (*c*) des boissons alcooliques?

6. Quelle a été la quantité de cet alcool utilisée pour d'autres fins commerciales?

7. Quelle a été la quantité totale d'alcool utilisée au Canada pour toutes fins au cours de chacune des années civiles 1939, 1940 et 1941?

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mai, 1942,—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres communications échangés, au cours des six derniers mois, entre le gouvernement et tout particulier au sujet du bureau de poste d'Amiens, Saskatchewan, et la nomination d'un nouveau maître des postes.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid.—1. Quelles ont été, jusqu'à la fin d'avril 1942, les dépenses totales faites par la commission de sécurité nommée pour effectuer le transfert des Japonais des côtes de la Colombie-Britannique?

2. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour l'établissement du camp ou du dépôt de Hastings Park, en faisant voir (*a*) le nombre et le coût des lits, (*b*) le nombre et le coût des fourneaux de cuisine, (*c*) le coût du bois et des articles de ferronnerie utilisés dans l'érection des clôtures, (*d*) le coût de la main-d'œuvre?

3. Quel est le nombre de particuliers embauchés dans ce camp, y compris le personnel de bureau, la police et tout autre employé?

4. Combien de personnes peut recevoir actuellement le camp de Hastings Park?

5. A-t-on l'intention de laisser quelque ou quelques catégories particulières de Japonais au camp de Hastings Park?

Par M. Wright,—1. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1941, le nombre total de bestiaux des catégories suivantes exportés aux Etats-Unis: (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

2. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1942, le nombre total de bestiaux des catégories suivantes exportés aux États-Unis: (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

3. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1941, le nombre total de bestiaux des catégories suivantes vendus au Canada: (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

4. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1942, le nombre total de bestiaux des catégories suivantes vendus au Canada: (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

5. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1941, le nombre total de bestiaux vendus (*a*) dans les cours à bestiaux, (*b*) directement aux établissements de salaisons?

6. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1942, le nombre total de bestiaux vendus (*a*) dans les cours à bestiaux, (*b*) directement aux établissements de salaisons?

7. Quelle était la quantité totale de bœuf en entreposage au Canada aux 1er janvier et 1er mai 1941?

8. Quelle était la quantité totale de bœuf en entreposage au Canada aux 1er janvier et 1er mai 1942?

Par M. Jackman,—1. Quel a été le montant total des fonds votés par le Parlement, au cours de chacune des deux dernières années financières, pour le travail de la commission nationale du cinématographe?

2. Quel a été le montant total mis à la disposition de la commission nationale du cinématographe, au cours de chacune des deux dernières années financières, à même les lois sur les crédits de guerre?

3. Quel a été, au cours de chacune des deux dernières années financières, le montant total mis à la disposition de la commission nationale du cinématographe et provenant d'un transfert d'allocations votées par le Parlement pour d'autres services du gouvernement?

4. Quelle a été la somme globale de toutes les dépenses de la commission nationale du cinématographe au cours de chacune des deux dernières années financières?

Par M. Black (Cumberland),—1 Quels sont les noms et adresses des particuliers embauchés par le gouvernement pour la vente, la distribution et l'entreposage des conserves de homard, au cours de 1941, (*a*) dans l'île du Prince-Edouard, (*b*) en Nouvelle-Ecosse et (*c*) au Nouveau-Brunswick?

2. Quelle a été la durée d'embauchage de chaque particulier, les fonctions de chacun ou de chacune, le taux de sa rémunération, et le montant total versé à chacun (*a*) pour ses services, (*b*) pour ses dépenses?

3. Qu'a-t-on payé en loyer ou en frais pour les bureaux, l'espace nécessités pour l'entreposage ou l'emmagasinage, quels ont été la location et la durée du bail ou de l'utilisation de ces endroits, les personnes à qui on a fait ces versements et le montant versé dans chaque cas?

4. Quelles ont été, dans chaque province, les dépenses supplémentaires, en faisant connaître pour quelles fins elles ont été faites et à quels particuliers elles ont été versées?

5. Au cours des saisons du printemps et de l'automne de 1941, combien le gouvernement a-t-il acheté, dans chaque province, de caisses de boîtes de conserves de homard, de huit douzaines chacune, (*a*) de demi grandeur, (*b*) de quart de grandeur, (*c*) de caisses de quatre douzaines de boîtes plates et combien a-t-il payé, et de qui a-t-il acheté ces marchandises?

6. Quelle quantité de caisses de diverses grandeurs a-t-on vendue et à quel prix?

7. Dans quels journaux et magazines le gouvernement a-t-il fait de la réclame pour les conserves de homard, (*a*) quel a été le coût de cette réclame, et (*b*) quel était le nom de la personne ou de l'agence chargée de placer ces annonces, et le pourcentage et la commission totale versés à chacun?

8. Le gouvernement a-t-il chargé aux acheteurs sur chaque vente, la taxe de vente de huit pour cent; si non, pourquoi?

9. Le gouvernement a-t-il refusé d'accepter certaines quantités de homard; dans l'affirmative, pour quelles raisons, quels sont les noms et adresses des fournisseurs, et quelle a été la quantité refusée dans chaque cas?

10. Au cours de la saison du printemps ou d'automne le gouvernement a-t-il vendu plus qu'il ne pouvait livrer; dans l'affirmative, quelle quantité de boîtes de diverses grandeurs, et quels sont tous les détails de la situation?

11. Quel bénéfice ou quelle perte, y compris les frais de publicité et toutes autres dépenses, le gouvernement a-t-il effectué sur l'entreprise des conserves de homard en 1941?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général et, avec les ordres suivants, est transmise aux officiers compétents:

Par M Hazen,—Ordre de la Chambre,—Dossier comprenant: (*a*) les noms et adresses des personnes à qui ont été octroyés des chèques de $4.000 à $5.000 comme boni de réduction des emblavures; (*b*) le détail de ces montants; (*c*) la somme reçue par chaque personne.

Par M. Black (Cumberland),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général.—Copie de toute la correspondance, datée de 1939 jusqu'au 31 mars 1942, échangée entre le ministère des pêcheries ou l'office du poisson de conserve et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, des compagnies, agences ou personnes relativement à la salaison et à la vente du hareng mariné ou macéré au vinaigre et à l'octroi de subvention ou d'aide à cette fin.

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance, datée de 1941 et 1942, relative à la nomination du maître des postes à Atwood's Brook, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, et à la demande faite par M. Ernest Kenney et M. Robert G. Stoddard, vétéran, et à la mise à la retraite du titulaire précédent et à la nomination de son successeur.

Par M. Nosewortly,—Ordre de la Chambre,—Dossier comprenant le montant des droits payé pour le charbon dédouané au port de Toronto entre le 1er mai et le 31 juillet inclusivement de l'année 1940.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 69

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 21 MAI 1942

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trentième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 20 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Dora Platt Vaz, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Outremont, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et pour obtenir son divorce de Frederick Morton Vaz, de Montréal, P.Q.—M. *Whitman.*

Sur motion de M. McIlraith, il est ordonné,—Que la pétition de Bella Miller Keller, soumise le 14 courant, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler le mariage du pétitionnaire, ainsi que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie l'à-propos de suspendre à ce sujet l'application des Règlements 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété connue sous le nom de l'hôtel Dunsmuir, à Vancouver, Colombie-Britannique?

2. Dans l'affirmative, quel était le propriétaire enregistré au moment où le gouvernement a fait l'achat de cette propriété?

3. Le gouvernement a-t-il acheté cette propriété du propriétaire enregistré ou du détenteur d'une option sur l'hôtel?

4. Dans le cas d'achat du détenteur d'une option, quel est le nom de cette personne, (*a*) le prix d'achat et (*b*) les conditions de paiement?

5. Quelle était, au moment de l'achat, l'évaluation (*a*) du terrain et (*b*) de l'immeuble?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 6 mai, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communica-

tions échangés entre tout fonctionnaire du gouvernement de la province de Québec et tout fonctionnaire du gouvernement du Canada au sujet de la suppression des droits de péage sur les ponts Victoria et du Havre dans la ville de Montréal.

Et aussi, pour M. Ilsley, il dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de pensions verse-t-on, sous l'empire de la loi des pensions de vieillesse, dans chacune des provinces du Canada, à la date la plus récente?

2. Quelle est la somme moyenne versée à chaque pensionnaire?

3. Combien les gouvernements du Dominion et des provinces ont-ils payé, en tout, de pensions sous l'empire de la loi des pensions de vieillesse, au cours de la dernière année civile disponible ou du dernier exercice financier de douze mois?

4. Combien en aurait-il coûté de plus au gouvernement fédéral, si la pension maximum avait été portée de $20 à $25 par mois, au cours de ladite période de douze mois?

5. Combien en aurait-il coûté au gouvernement fédéral, approximativement, au cours de ladite période de douze mois, si l'âge de l'octroi d'une pension, sous l'empire de cette loi, avait été abaissé de 70 à 65 ans?

6. Combien le gouvernement fédéral a-t-il déboursé en frais d'administration pendant ladite période de douze mois?

7. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il recouvrée, au cours de ladite période de douze mois, sous l'empire (*a*) du paragraphe deux de l'article neuf, et (*b*) du paragraphe trois de l'article neuf de la loi des pensions de vieillesse?

8. En se basant sur le recensement de 1941, et en prenant comme limite d'âge, (*a*) soixante-dix ans et (*b*) soixante-cinq ans, combien en coûterait-il, approximativement, au gouvernement fédéral, sous l'empire de cette loi, s'il accordait une pension de vieillesse de $25 par mois à tous les citoyens du Canada, sans tenir compte de leurs ressources personnelles?

9. Combien le gouvernement fédéral a-t-il payé à chaque province, sous l'empire de la loi des pensions de vieillesse, au cours de 1939, 1940 et 1941?

10. A quelle ou quelles périodes a-t-on fait la vérification des comptes et des autres dossiers de chaque province se rapportant aux pensions de vieillesse?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 mai, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, ententes et autres documents échangés, au cours de la dernière année, entre le gouvernement ou l'un de ses ministères et tout ou tous particuliers relativement à la substitution du nom de Vulcan à celui de Kircaldy pour l'école de vol militaire No 40.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hansell.—1. Quelle est la quantité d'or (en onces et en valeur) actuellement détenue au Canada par (*a*) le gouvernement canadien, (*b*) la Banque du Canada, (*c*) la commission de contrôle du change étranger et (*d*) les banques à charte?

2. Quelle quantité de cet or est-elle détenue au nom de gouvernements étrangers?

3. Combien a-t-on exporté d'or du Canada, et à destination de quels pays, au cours de chacune des années écoulées de 1930 à 1941 inclusivement?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Black (Yukon),—1. Quelles sommes d'argent le gouvernement a-t-il dépensées jusqu'aujourd'hui pour chacun des aéroports suivants: Dawson Creek, Fort St-John, Watson Lake, Fort Nelson, Whitehorse et Dawson?

2. Quelles sommes a-t-on dépensées jusqu'aujourd'hui pour chacun des aéroports situés sur l'île de Vancouver, et quels sont les noms de ces aéroports?

Par M. Black (Yukon),—Quelles sommes le gouvernement a-t-il dépensées jusqu'aujourd'hui pour chacun des aéroports de Prince-George et de Grande Prairie?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. Combien parmi les personnes suivantes attachées au service de la commission nationale du cinématographe en vertu de la loi nationale sur le cinématographe: Ross McLean, Allan G. McLean, Annette Allard, Alan A. Adamson, Irene Baird, Gudrun J. Bjerring, Maurice Blackburn, Lois M. Bright, Kathleen F. Brooks, Donald W. Buchanan, James A. Beveridge, B. Elizabeth Bertram, Eduard Buckman, Henry C. Campbell, Marguerite C. Chesnutt, May Kathlenn Corp, Doreen Curry, A. P. Côté, Thomas C. Daly, R. J. Edmonds, Donald G. D. Fraser, Herbert G. Glover, Dorothy R. Hazel, Alice Heggtveit, Robert J. Humble, Margaret Humble, Charles C. Hyndman, Richard J. Jarvis, Mrs. S. Josie, Anne MacDonnell, Graham B. McInnes, Robinson F. MacLean, W. A. Macdonald, C. Grant McLean, Jane Marsh, L. G. Marcotte, Sydney C. Newman, R. K. Nevers, John A. O'Meara, Vincent Paquette, Margaret M. Palmer, Nicholas C. Read, Roger Racine, Lois Rae, Leon M. Shaw, Douglas Sinclair, Janet C. Scellen, Edwin W. Scythes, Hazen E. Sise, D'Arcy Sheard, Katharine P. Symons, Fay Thomson, Gordon Weisenborn et Pamela Wilcox, ont-elles eu quelque expérience technique ou professionnelle dans la production et le travail d'atelier cinématographiques, avant leur nomination, et quelle a été cette expérience dans chaque cas?

2. Combien parmi les personnes ci-haut mentionnées, ont-elles été employées sans interruption pour plus de trois mois, et quelles sont-elles?

3. Combien parmi les personnes susmentionnées ont-elles reçu un salaire hebdomadaire ou mensuel régulier, des honoraires ou appointements de la commission nationale du cinématographe depuis la date de leur nomination?

4. Avant la nomination de chacune des personnes ci-haut mentionnées aux postes qu'elle occupe actuellement, quelles mesures, le cas échéant, la commission nationale du cinématographe ou ses agents exécutifs a-t-elle prises pour annoncer ces positions et permettre aux chefs de famille et aux vétérans, possédant qualités et expérience égales ou meilleures, particulièrement dans la production, la distribution et le travail photographique d'atelier de la cinématographie, d'avoir une occasion semblable de faire une demande et d'avoir la même facilité de nomination aux postes actuellement occupés par elles?

5. Comment, sur quelle base, et qui a fait le choix de chacune des personnes susmentionnées, et sur quelle recommandation a-t-on fait la nomination de chacune d'elles au poste qu'elle occupe actuellement?

6. Avant la nomination de chacune de ces personnes, a-t-on soumis quelques recommandations à l'approbation de la commission nationale du cinématographe, ou chacune des nominations a-t-elle été faite par les officiers de la commission sur leur propre initiative et responsabilité, et soumise subséquemment à la ratification de la commission?

7. Le conseil du Trésor a-t-il à aucun moment décrété que les dispositions de la loi nationale sur le cinématographe devaient s'interprêter comme s'appliquant aux personnes embauchées temporairement pour la durée de travaux particuliers et non aux personnes employées sans interruption?

8. Dans l'affirmative, quand, et quelle était la portée totale de cette décision?

9. Le conseil du Trésor a-t-il à aucun moment décrété qu'on ne pouvait reconnaître de dispositions dans la loi nationale sur le cinématographe permettant l'embauchage du personnel sans l'approbation antérieure du conseil à la création de ces postes?

10. Dans l'affirmative, quand, et quelle était la portée totale de cette décision?

Par M. Hatfield,—1. La commission nationale du cinématographe a-t-elle quelques contrats (*a*) de production, (*b*) de distribution avec les Warwick Films ou les Warwick Pictures de New-York?

2. Dans l'affirmative, combien dans chaque catégorie?

3. Quel est le métrage total de pellicules cinématographiques que les Warwick Films ou les Warwick Pictures de New-York ont obtenu de la commission nationale du cinématographe depuis le 31 mars 1941?

4. En vertu de quels arrangement ou arrangements les Warwick Films ou les Warwick Pictures de New-York ont-ils obtenu ces pellicules cinématographiques?

5. La commission nationale du cinématographe a-t-elle vendu aux Warwick Films ou aux Warwick Pictures, de New-York, quelques pellicules cinématographiques confisquées aux Allemands et dont elle s'est assuré la possession, ou quelques-unes de leurs copies ou reproductions autres que celles comprises dans les films complets produits et distribués par elle?

6. Dans l'affirmative, quel métrage (*a*) de négatifs, (*d*) de contretypes négatifs, (*c*) de contretypes positifs et/ou (*d*) de positifs a-t-on vendu aux Warwick Films ou Warwick Pictures de New-York, et à quels termes et conditions?

7. La commission nationale du cinématographe a-t-elle à aucun moment depuis le commencement de la guerre mis à la disposition des Warwick Films ou des Warwick Pictures de New-York quelques pellicules cinématographiques confisquées aux Allemands et dont elle s'est assuré la possession ou quelques-unes de leurs copies pour permettre à ces derniers de copier ou de reproduire le tout ou une partie de ces films ou de leurs copies?

8. Dans l'affirmative, qui a permis ce prêt et à quels termes et conditions ces films ou leurs copies ont-ils été prêtés aux Warwick Films ou aux Warwick Pictures de New-York?

Par M. Jackman,—1. Quels sont les noms de tous les films produits par la commission nationale du cinématographe depuis le 1er janvier 1941?

2. Quel a été le métrage total de pellicules cinématographiques utilisées dans chacun de ces films achetées ou acquises de quelque façon de quelque compagnie ou organisation cinématographique britannique?

3. Quel a été le métrage total des pellicules cinématographiques confisquées à l'Allemagne ou à d'autres pays ennemis?

4. Quel a été le métrage total des pellicules cinématographiques utilisées dans chacun de ces films et réellement photographiées au Canada?

5. Quel a été le coût total de chacun de ces films?

6. Qui a fait la distribution de chacun de ces films (*a*) au Canada, (*b*) aux Etats-Unis?

7. Quelles dispositions ont permis la distribution de chacun de ces films par cette organisation ou ces organisations?

Par M. Jackman,—1. Combien de contrats ayant trait à la production de films la commission nationale du cinématographe a-t-elle accordés depuis le 31 mars 1941?

2. Combien, parmi ces contrats, ont dépassé $5,000?

3. Combien de ces contrats le ministre du Commerce ou le ministre des services nationaux de guerre comme président de la commission nationale du cinématographe a-t-il approuvés avant qu'ils aient été adjugés?

4. Combien, avant d'être adjugés, ont-ils été approuvés par le conseil du Trésor et/ou le gouverneur en conseil?

5. Combien en a-t-on accordés après appel de soumissions ou sur une base de concurrence entre deux personnes ou compagnies ou plus ayant une chance égale de présenter des soumissions ou des offres?

6. Des contrats de plus de $5,000, combien en a-t-il été accordés (*a*) à des compagnies que possèdent et administrent des Canadiens au Canada, (*b*) à des compagnies qu'exploitent des étrangers au Canada, (*c*) à des compagnies britanniques (*d*) à des compagnies américaines et qui fonctionnent aux Etats-Unis d'Amérique?

Par M. Jackman,—1. Combien de contrats ayant trait à la distribution de films la commission nationale du cinématographe a-t-elle accordés ou conclus depuis le 31 mars 1941?

2. Combien de ces contrats, le cas échéant, ont-ils été soumis à la commission nationale du cinématographe et approuvés par elle avant d'être signés?

3. Sur quelles recommandations ces contrats ont-ils été approuvés et accordés par la commission nationale du cinématographe?

4. Dans chaque cas, qui a signé les contrats au nom du gouvernement fédéral et/ou de la commission nationale du cinématographe?

5. Combien de ces contrats a-t-on accordés à la suite d'appel public de soumissions ou sur une base de concurrence où plus d'une compagnie ou d'une personne ont soumis des propositions?

6. Combien a-t-on conclu de ces contrats à la suite de négociations directes avec une compagnie, sans que d'autres compagnies aient eu une chance égale de présenter des soumissions?

Par M. Church,—1. Quelle est, par province, la garantie totale fournie aux banques au compte des dépenses de capital requis pour les logements subventionnés et construits (*a*) sous un régime de subventions fédérales, (*b*) par les autorités locales et les entreprises privées, (*c*) par la commission de construction de logements en temps de guerre pour les ouvriers employés aux munitions de guerre?

2. Combien de maisons de la Wartime Housing a-t-on utilisées (*a*) pour les civils sans logement, (*b*) pour les familles de soldats, et à quels endroits?

3. Combien de municipalités ont-elles demandé de l'aide au gouvernement pour loger des familles de soldats?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 70

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

### SEANCE DU VENDREDI, 22 MAI 1942

---

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 avril, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents se rapportant de quelque façon au contrôle des exportations de bœuf canadien, échangés entre (*a*) tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement et tout acheteur, fournisseur ou éleveur de bœuf au Canada, et (*b*) tout membre ou fonctionnaire de la commission des prix et du commerce en temps de guerre et tout acheteur, fournisseur ou éleveur de bœuf au Canada.

Sur motion de M. Whitman, il est ordonné,—Que la pétition de Dora Platt Vaz, soumise le 20 courant, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler le mariage et accorder le divorce de la pétitionnaire, avec le rapport du greffier des pétitions à ce sujet, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie l'à-propos de suspendre à cet effet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement.

Le Bill No 68, Loi concernant les commissaires du havre de Toronto, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Michaud,—Que le Bill No 9, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux, soit lu la deuxième fois.

Après avoir mis cette motion aux voix, elle est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 2, Loi abrogeant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 11, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa;

M. Michaud propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 66, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir accompli quelque progrès dans la discussion et l'avoir rapporté, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Sur une motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre), la Chambre s'ajourne alors à six heures, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 71

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 25 MAI 1942

---

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mai, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, ententes, témoignages et autres documents que possède le ministère des munitions et des approvisionnements, depuis le commencement de la guerre actuelle, au sujet de l'*Ottawa Car and Aircraft Manufacturing Company,* d'Ottawa.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Winkler,—1. Combien existe-t-il d'écoles d'entraînement sous la juridiction du corps d'aviation royal canadien?

2. Combien de ces écoles sont-elles situées dans des centres ayant d'autres industries de guerre, et quels sont les noms de ces centres?

3. Le gouvernement a-t-il reçu l'offre de quelque prime ou rémunération ou de quelque espèce de services, de la part des corporations municipales, pour aider ou faciliter l'établissement de centres d'instruction aérienne?

4. Dans l'affirmative, quelles sont ces offres et d'où viennent-elles?

Par M. Blackmore,—1. Combien a-t-on recruté d'hommes pour l'armée dans la province de la Saskatchewan au cours de la guerre actuelle?

2. Combien de soldats de l'armée active canadienne reçoivent-ils l'instruction militaire en Saskatchewan en 1942?

3. Quel a été le nombre maximum de soldats ayant reçu leur instruction militaire en Saskatchewan au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941?

Par M. Shaw,—1. Quelques membres du Parlement ont-ils été envoyés à l'extérieur du pays par ou pour le gouvernement depuis le commencement de la session actuelle?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms? Où ont-ils été envoyés? Quelle a été la durée de leur absence du pays? Quelle a été leur mission, leur rémunération, allocations de subsistance et frais de déplacement?

Par M. Church.—1. Quelles mesures le gouvernement prend-il relativement à la situation dans les prisons militaires de ceux qui appartiennent aux forces de Sa Majesté, et songe-t-on à améliorer les conditions dans un avenir rapproché?

2. Conduira-t-on quelque enquête ministérielle sur le traitement, l'entraînement, l'installation matérielle et l'alimentation des soldats détenus dans des prisons militaires et des casernes de détention?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. M. Wesley Greene est-il au service de la commission nationale du cinématographe?

2. Dans l'affirmative, à quel titre?

3. Quand est-il entré au service de la commission nationale du cinématographe pour la première fois?

4. A quel titre?

5. A quelle date remonte sa nomination au poste actuel?

6. Est-il citoyen des Etats-Unis d'Amérique?

7. A la date de sa première nomination, était-il propriétaire et/ou gérant soit du College Film Center, soit de l'International Film Center ou des deux?

8. Ces deux organisations ou l'une ou l'autre d'entre elles sont-elles intéressées dans l'entreprise commerciale de la vente et de la distribution des films aux Etats-Unis?

9. A-t-il encore quelques intérêts dans la propriété et l'administration de l'une ou l'autre de ces organisations ou des deux?

10. Dans l'affirmative, à quel titre?

11. Depuis le premier emploi de Wesley Greene à la commission nationale du cinématographe, le College Film Center, de Chicago, Ill., ou l'International Film Center de Chicago, Ill., ont-ils fait la vente ou la location de copies de films produits par la commission nationale du cinématographe?

12. L'une ou l'autre de ces deux organisations ont-elles reçu, à aucun moment, l'exclusivité de la vente et de la location aux Etats-Unis de copies de films produits ou mis en circulation par la commission nationale du cinématographe?

13. L'une ou l'autre de ces deux organisations font-elles actuellement la vente ou la location de copies de films produits par la commission nationale du cinématographe, ou l'une ou l'autre ont-elles actuellement l'exclusivité de la vente ou de la distribution de copies de ces films aux Etats-Unis?

14. M. Wesley Greene a-t-il eu un bureau principal à Chicago, Illinois, Etats-Unis, entre le 1er août 1941 et le 31 janvier 1942?

15. Au cours de la même période, ou pendant quelque partie de cette période, a-t-il été directement associé à l'administration du College Film Center ou de l'International Film Center?

16. A-t-il reçu quelque salaire mensuel ou hebdomadaire régulier ou quelques honoraires de la commission nationale du cinématographe entre le 1er août 1941 et le 31 janvier 1942?

17. Dans l'affirmative, quel en a été le montant?

18. En plus de ce salaire ou de ces honoraires, a-t-il, au cours de cette période, reçu quelque commission pour la vente ou la location de copies de films produits ou mis en circulation par la commission nationale du cinématographe?

19. Entre le 1er août 1941 et le 31 janvier 1942, quelle somme totale la commission nationale du cinématographe lui a-t-elle versée en frais de voyage?

20. Au cours de la même période, a-t-il reçu des allocations de subsistance pendant son séjour à Ottawa?

21. Dans l'affirmative, quel montant total lui a-t-il été versé?

22. A quelle date est-il entré au Canada pour occuper son poste actuel?

23. Est-il entré au Canada comme immigrant ou comme citoyen des Etats-Unis acceptant un emploi au Canada?

24. Lui a-t-on accordé un permis d'entrée au Canada comme un citoyen américain pour accepter un emploi?

25. Dans l'affirmative, pour quels motifs et pour quelle période?

26. Avant d'accorder ce permis, quelles mesures, le cas échéant, les autorités de l'immigration ont-elles prises pour s'informer si quelque sujet britannique, résidant au Canada, ayant l'expérience et les qualités voulues était disponible pour remplir le poste que M. Wesley Greene venait occuper au Canada?

27. Avait-on créé le poste de surintendant de la distribution des films à la commission nationale du cinématographe avant la nomination de Wesley Greene?

28. Dans l'affirmative, à quelle date?

29. Si le poste avait été créé, quelqu'un l'occupait-il avant la nomination de Wesley Greene?

30. Dans l'affirmative, qui était-il et quel salaire ou honoraire recevait-il?

31. A quelle date le titulaire précédent a-t-il quitté son poste et pour quelle raison?

32. Le titulaire précédent du poste de surintendant de la distribution des films a-t-il été embauché de nouveau par la commission nationale du cinématographe, et dans l'affirmative, à quelle date a-t-il été ainsi de nouveau embauché, à quel titre et à quel salaire?

33. L'emploi de Wesley Greene est-il temporaire?

34. Dans l'affirmative, pour quelle durée?

35. Si l'emploi n'est pas temporaire ou pour une période déterminée, la commission nationale du cinématographe a-t-elle l'intention d'annoncer la position et de la remplir à la suite d'un examen de concours, ou la commission demandera-t-elle l'autorisation de confirmer Wesley Greene en permanence ou pour une période indéfinie dans le poste qu'il occupe sans offrir l'occasion de présenter leur candidature à ceux qui ont l'expérience et les qualités voulues?

Par M. Casselman,—Combien d'officiers, attachés aux cadres de la réserve au commencement de la guerre, détiennent actuellement des brevets (*a*) dans les formations actives, (*b*) dans les formations de réserve?

Par M. Black (Cumberland),—1. Quels montants a-t-on dépensés (*a*) en salaires, (*b*) en commissions, (*c*) en dépenses dans la circonscription électorale de Pictou, Nouvelle-Ecosse, pour chacune des deux dernières campagnes de l'emprunt de la Victoire?

2. A qui a-t-on versé ces montants?

3. Quel montant a-t-on souscrit dans la circonscription électorale de Pictou, Nouvelle-Ecosse, au cours de chaque campagne?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. Quel poste M. Adjutor Savard occupait-il dans le corps d'aviation royal canadien outre-mer?

2. Quels devoirs lui imposait sa position?

3. Quelle compétence avait-il pour occuper ce poste?

4. Combien recevait-il en salaire et/ou solde et allocations?

5. Est-il encore attaché au corps d'aviation royal canadien?

6. Dans l'affirmative, quelles sont ses fonctions?

7. Combien reçoit-il en salaire et/ou solde et allocations?

8. A-t-il terminé le travail pour lequel il avait été envoyé en Angleterre?

9. Si non, pourquoi a-t-il été rappelé au Canada?

10. Quels ont été, le cas échéant, les résultats de sa mission?

11. Quelque autre personne a-t-elle été nommée au poste qu'il occupait outre-mer?

12. Dans l'affirmative, qui occupe ce poste?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—Quel a été le montant total versé à M. Adjutor Savard, à même les deniers publics, pour toutes fonctions remplies pour tout ministère du gouvernement, depuis le 23 octobre 1935, et quel a été le montant versé par chaque ministère et quels services a-t-il rendus dans chaque cas?

Par M. MacKinnon (Kootenay-est),—1. Combien de films les Walt Disney Productions Inc., de Hollywood, Californie, ont-ils produits pour la commission nationale du cinématographe?

2. Quel est le nom de chacun de ces films, son métrage et son coût total, y compris les copies positives fournies à la commission nationale du cinématographe?

3. Dans quel but et pour quel ministère ou quel organisme du gouvernement a-t-on produit chacun de ces films?

4. Quel ministère ou organisme du gouvernement a couvert les frais de la production de chacun de ces films, et à quel budget ou crédit a-t-on imputé le coût de chacun de ces films?

Par M. Pouliot,—1. L'honorable ministre des Finances était-il à Ottawa le ou vers le 25 juin 1941?

2. Si non, y avait-il un ministre intérimaire des Finances à cette date?

3. Si oui, était-ce l'honorable ministre de la Défense nationale?

4. Si oui, a-t-il rencontré soit sir Edward Peacock, soit sir Arthur Salter ou les deux vers cette date?

5. A cette occasion ou en d'autres occasions, l'honorable ministre des munitions et des approvisionnements a-t-il rencontré sir Edward Peacock et sir Arthur Salter aux Etats-Unis ou au Canada ou dans les deux pays?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général et, avec les ordres suivants, est transmise aux officiers compétents:

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre,—Dossier contenant les plans, devis et autres détails préparés par l'administration nationale des logements pour la construction de logements de personnel et de maisons démontables, avant la constitution de la Wartime Housing Limited.

Par M. Gillis,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, correspondance, recommandations, arrêtés en conseil et autres documents échangés entre le ministère des pensions et de la santé nationale et le conseil du Trésor relativement à l'extension des bénéfices de la loi canadienne des pensions aux matelots de la marine marchande et à ceux qui s'adonnent à la pêche maritime.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. Mackenzie (Vancouver-centre),—Réponse à l'adresse ci-haut mentionnée.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. Stokes,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents en la possession du ministre des services nationaux de guerre, du ministre du Commerce, du sous-ministre des services nationaux de guerre, du sous-ministre du Commerce ou de tout fonctionnaire de l'un ou l'autre ministère, du premier ministre, du ministre des mines et des ressources, de la commission du service civil ou de l'un de ses fonctionnaires, de la commission nationale du cinématographe ou de l'un de ses fonctionnaires, relativement à la nomination, l'affectation ou la permutation de A. G. McLean au poste de secrétaire et contrôleur de la commission nationale du cinématographe.

Par M. Ross (St. Paul's),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports présentés au gouvernement ou à l'un de ses ministres ou fonctionnaires par M. John Grierson avant sa nomination au poste de commissaire du cinématographe du gouvernement canadien.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 2, Loi abrogeant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte;

M. Gibson propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 16, Loi ayant pour objet d'autoriser le Gouverneur en conseil à conclure des accords avec les gouvernements des provinces du Canada concernant le délaissement par les provinces, pour la durée de la guerre, des domaines d'imposition sur le revenu personnel et sur les corporations;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 17, Loi prévoyant le paiement de subventions supplémentaires aux Provinces maritimes;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 72

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 26 MAI 1942

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage de la pétitionnaire, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Jean Walker Creighton King, de Montréal, P.Q., épouse d'Aden King.

D'Effie Euphemia Shannon Monette, de Montréal, P.Q., épouse de John Francis Monette.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a soigneusement étudié le Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au payement d'une compensation pour dommages de guerre, et a convenu de rapporter ledit Bill avec modifications.

Une réimpression du bill tel que modifié a été ordonnée.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quelles ont été, jusqu'à la fin d'avril 1942, les dépenses totales faites par la commission de sécurité nommée pour effectuer le transfert des Japonais des côtes de la Colombie-Britannique?

2. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour l'établissement du camp ou du dépôt de Hastings Park, en faisant voir (*a*) le nombre et le coût des lits, (*b*) le nombre et le coût des fourneaux de cuisine, (*c*) le coût du bois et des articles de ferronnerie utilisés dans l'érection des clôtures, (*d*) le coût de la main-d'œuvre?

3. Quel est le nombre de particuliers embauchés dans ce camp, y compris le personnel de bureau, la police et tout autre employé?

4. Combien de personnes peut recevoir actuellement le camp de Hastings Park?

5. A-t-on l'intention de laisser quelque ou quelques catégories particulières de Japonais au camp de Hastings Park?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la commission des ports nationaux pour l'année civile 1941.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET INTERIMAIRE

BUDGET PRINCIPAL, 1942-43

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $19,401,586.20, constituant un douzième de la somme de chaque item à être voté tel que prévu dans le budget pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1943, déposé en Chambre à la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1943.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $550,655.91, ce qui représente le douzième du montant de chacun des différents item énumérés dans le budget pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943, tel que déposé en Chambre des Communes, au cours de la présente session du Parlement, en plus de la somme mentionnée dans la première résolution, soit octroyée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943, et qui se lisent comme suit:

Votes Nos 31, 80, 116, 117, 128, 129 et 300.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, du consentement de la Chambre, lues la deuxième fois et agréées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté au compte de certaines dépenses du service public pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1943, la somme de $19,952,242.11 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, du consentement de la Chambre, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, à savoir:

Bill No 81, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars, 1943.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 66, loi modifiant la loi de la preuve en Canada, est de nouveau étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 18, loi ayant pour objet de modifier les lois des ressources naturelles de l'Alberta;

M. Crerar propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, elle est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir accompli quelque progrès dans la discussion, et l'avoir rapporté, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 73

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 27 MAI 1942

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Sir Edward Peacock est-il venu au Canada le ou vers le 25 juin 1941?

2. Dans l'affirmative, le ministre des Finances a-t-il eu une entrevue avec lui?

3. Si non, d'autres membres du Cabinet ont-ils eu une entrevue avec lui?

4. Dans l'affirmative, quels sont-ils et à quel titre?

5. A cette date, y avait-il un ministre intérimaire des Finances?

6. Dans l'affirmative, qui était-il et pendant combien de temps a-t-il exercé ces fonctions?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai, 1942,—Copie de tous rapports présentés au gouvernement ou à l'un de ses ministres ou fonctionnaires par M. John Grierson avant sa nomination au poste de commissaire du cinématographe du gouvernement canadien.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Roy,—1. Y a-t-il des "carburateurs" pour moteur d'automobile susceptibles de réduire la consommation de l'essence, inventés et patentés au Canada depuis 1930 qui ont été vendus au gouvernement canadien ou du Royaume-Uni, à des particuliers, à des compagnies ou à l'étranger?

2. Dans l'affirmative, (*a*) par qui, (*b*) à qui, (*c*) à quel prix, (*d*) ces carburateurs sont-ils en usage, (*e*) où et comment?

Par M. Black (Cumberland),—1. A-t-on acheté des terrains pour servir à des camps utilisés pour l'instruction militaire à Aldershot, Nouvelle-Ecosse, en 1941 et 1942?

2. Dans l'affirmative, (*a*) de qui a-t-on acheté ces terrains, (*b*) quelle en était la superficie, (*c*) le montant demandé par chaque propriétaire et le montant versé?

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées et, avec l'ordre suivant de la Chambre, sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Bence, pour M. Homuth.—Ordre de la Chambre. Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires ou autres documents, datés depuis le 1er juillet 1941, en la possession du premier ministre, du ministre des Services nationaux de guerre ou de tout autre ministre de la Couronne, ou de la commission nationale du cinématographe ou de l'un de ses membres ou fonctionnaires relativement à toute poursuite judiciaire ou toute tentative de poursuite judiciaire intentée par March of Time Inc., ou les producteurs d'une série de films connus sous le titre de "March of Time" contre Loew's Incorporated, Warwick Pictures Incorporated et Moredall Realty Corporation.

Par M. Castleden,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous arrêtés en conseil, règlements et instructions édictés par le Ministère de l'Agriculture entre le 1er mars 1941 et le 15 mai 1942 relativement au versement de la prime sur la réduction des emblavures.

Par M. Johnston (Bow-River),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations et autres documents échangés, depuis 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement et/ou l'un de ses ministères et des compagnies, sociétés et personnes et se rapportant de quelque façon à la Calgary Rolling Mills.

Le Bill No 66, Loi modifiant la Loi de la preuve au Canada, est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 18, Loi modifiant la Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté plus ample progrès, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 74

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 28 MAI 1942

---

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

Bureau du Secrétaire du Gouverneur général

Ottawa, le 28 mai 1942.

Cher monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le jeudi 28 mai, à six heures moins quart, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,
*Secrétaire adjoint du Gouverneur général.*

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 81, Loi octroyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars, 1943.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants, sans modification:

Bill No 2, Loi abrogeant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte.

Bill No 9, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux.

Bill No 11, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le roi et la corporation de la cité d'Ottawa.

Bill No 68, Loi concernant les commissaires du havre de Toronto.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 avril, 1942,—Copie de tous les accords définitifs survenus entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de toute province au sujet de l'abandon projeté par les provinces des domaines d'imposition sur le revenu personnel et sur les corporations.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien d'employés, hommes et femmes, la commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle, dans chaque province, prononçant des discours, faisant des conférences, parlant à la radio, et préparant les renseignements utilisés à l'appui de la ligne de conduite de la commission dans les assemblées publiques, aux banquets et aux conférences?

2. Quels sont leurs noms, salaires, frais d'hôtel et de voyage, et toutes autres dépenses?

3. Qui donne des directives aux orateurs, et ces derniers exposent-ils la politique du gouvernement à ces assemblées?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement est-il au courant de la grève des ouvriers à l'établissement de Montréal de la Canada Bread Company?

2. Dans l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises jusqu'à date pour régler cette grève?

3. Depuis le 1er septembre 1941, le gouvernement a-t-il accordé à la Canada Bread Company des contrats pour fournir le pain et la pâtisserie aux centres de l'armée et de l'aviation canadiennes?

4. Dans l'affirmative, à quelles dates ont été accordés ces contrats, pour quelles quantités, et à quels prix?

5. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou quelque autre département du gouvernement ont-ils reçu des plaintes de la part des ouvriers de la Canada Bread Company sur les heures de travail et le barrême des salaires?

6. Dans l'affirmative, quand, et quelle mesure a-t-on prise au sujet de ces plaintes?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quel était le nombre total de soldats, au Canada et outre-mer, ayant qualité pour voter lors du dernier plébiscite?

2. Combien parmi eux ont donné leur suffrage (*a*) au Canada, (*b*) outre-mer?

3. Quelles mesures a-t-on prises pour assurer le secret du scrutin?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1942,—Etat montrant:—1. A-t-on cessé de payer la prime autrefois versée aux producteurs de lait nature de la Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, pour compenser cette suppression, a-t-on permis ou prévu une augmentation du prix de détail du lait dans Halifax et les autres centres, ou toute autre aide à l'industrie laitière?

3. Le gouvernement a-t-il reçu, à ce sujet, des représentations de la part de M. Harold A. Reid, de Shubenacadie, secrétaire de la United Milk Producers Association, et d'autres organisations, à l'effet que, à moins que l'on ne remédie immédiatement à la situation, il se produira une disette de lait dans cette région?

4. Quel est le plafonnement actuel du prix de détail du lait nature (*a*) à Halifax, (*b*) à Saint-Jean?

5. Le gouvernement ordonnera-t-il une enquête immédiate?

6. Quel était, à la fin de chaque mois, au cours de 1941 et de 1942 jusqu'aujourd'hui, le prix par tonne et par char, à Fort William, des marchandises suivantes: (*a*) son, (*b*) remoulage, (*c*) issues de blé, (*d*) farine d'orge et (*e*) galette d'avoine?

7. Combien en coûte-t-il, la tonne, pour le transport ferroviaire des grains d'alimentation des animaux de Fort-William (*a*) à Saint-Jean, et (*b*) à Halifax?

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid,—1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu quelques représentations de quelqu'une des provinces demandant de modifier la loi des pensions de vieillesse de façon à augmenter le montant de la pension prévu par la loi?

2. Dans l'affirmative, de quelles provinces et quelle a été la nature de ces représentations?

Par M. Black (Cumberland),—1. Quel est le taux de la subvention accordée aux marchandises suivantes: (*a*) jus de pamplemousse, (*b*) jus d'ananas et (*c*) pruneaux secs?

2. Au 1er mai 1942, quelle a été la quantité des importations (*a*) de jus de pamplemousse, (*b*) de jus d'ananas et (*c*) de pruneaux secs sur laquelle on a payé une subvention?

3. Au 1er mai 1942, quelle somme totale a-t-on versée en subvention (*a*) au jus de pamplemousse, (*b*) au jus d'ananas et (*c*) aux pruneaux secs?

Par M. Diefenbaker,—1. Depuis l'entrée en vigueur des règlements relatifs au plafonnement des prix, quelles sommes totales a-t-on versées en subvention (*a*) aux produits domestiques, (*b*) aux importations?

2. Quel est le montant total actuellement payable ou accumulé et encore à percevoir du gouvernement sur les subventions (*a*) aux produits domestiques, (*b*) aux importations?

Par M. O'Brien,—1. Quel montant a-t-on dépensé jusqu'aujourd'hui en vertu de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni)?

2. Quels procédés suit-on pour tenir la comptabilité des sommes requises aux termes de cette loi indépendante de celle exigée pour les autres achats de munitions et d'approvisionnements?

3. Enregistre-t-on la quantité totale et la valeur financière de chaque catégorie de munitions et approvisionnements achetés au Canada aux termes de cette loi?

4. Le gouverneur en conseil a-t-il établi des règlements aux termes de l'article trois de la loi?

5. Le gouverneur en conseil a-t-il approuvé la forme, les termes et les conditions de l'obligation du gouvernement du Royaume-Uni tel que prévu par le paragraphe deux de l'article quatre de la loi?

6. Le gouverneur en conseil a-t-il approuvé les termes et conditions suivant lesquels le ministre peut acheter des valeurs du Dominion du Canada ou des Chemins de fer nationaux du Canada aux termes de l'article cinq de la loi?

Par M. Diefenbaker,—1. Quel a été le coût total jusqu'aujourd'hui de la campagne dirigée par M. E. G. Hirst et destinée à soutenir le moral dans les industries de l'aéronautique?

2. A-t-on publié quelques brochures, plaquettes, magazines, circulaires ou autres publications ou documents destinés à être utilisés dans cette campagne? Dans l'affirmative, quelles firme ou firmes en ont fait l'impression? Quel a été, en conséquence, le montant total versé à chacune de ces firmes?

3. Quelle a été la dépense totale pour toutes autres impressions requises pour cette campagne, qu'elles aient été faites par M. Hirst ou sous son autorité ou de toute autre façon?

4. Quel montant total M. Garratt a-t-il versé à M. Hirst pour cette campagne? A quelles dates a-t-on fait ces versements, quel a été le montant et la fin particulière de chacun de ces versements?

5. Quels particuliers le ministère des Munitions et approvisionnements a-t-il embauchés et/ou rémunérés pour aider à M. Hirst dans cette campagne? Quels sont leurs noms, et quel salaire et/ou allocations chacun d'entre eux reçoit-il?

6. Y a-t-il des particuliers nommés pour aider à M. Hirst qui ne sont pas rémunérés par le ministère des Munitions et approvisionnements? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms, et quel salaire chacun reçoit-il?

7. Quel montant total M. Garratt a-t-il reçu, en contributions, de l'industrie aéronautique? Quelles compagnies ont versé une contribution, et quels en sont les montants?

8. A-t-on retourné quelques contributions aux avionneries? Dans l'affirmative, à quelles compagnies et à quelles dates?

Par M. Roy,—1. Le gouvernement fédéral ou quelques commissions gouvernementales ont-ils eu recours aux services professionnels de M. Valmore Bienvenue, C.R., de Québec, au cours des années 1941 et 1942?

2. Dans l'affirmative, (*a*) à quelle date, (*b*) pour quels services, (*c*) quelles sommes lui a-t-on versées à date en déboursés et honoraires?

Le Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au paiement d'une compensation pour dommages de guerre, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau plus tard aujourd'hui même.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 16, Loi ayant pour objet d'autoriser le gouverneur en conseil à conclure des accords avec les gouvernements des provinces du Canada concernant le délaissement par les provinces, pour la durée de la guerre, des domaines d'imposition sur le revenu personnel et sur les corporations, avec les amendements suivants:

1. Page 2, ligne 45. Après le mot "versera", insérer "à l'égard de chaque année que durera l'accord".

2. Page 2, ligne 46. Après le mot "provenant", insérer "durant ladite année".

Et aussi,—Un message pour informer le Chambre que le Sénat a passé le Bill No 17, Loi prévoyant le paiement de subventions supplémentaires aux provinces maritimes, avec l'amendement suivant:

1. Page 2, lignes 14 et 15. Aux mots "de ces provinces", substituer "telle province".

A l'appel de l'ordre pour l'étude des amendements apportés par le Sénat au Bill No 16, Loi ayant pour objet d'autoriser le gouverneur en conseil à conclure des accords avec les gouvernements des provinces du Canada concernant le délaissement par les provinces, pour la durée de la guerre, des domaines d'imposition sur le revenu personnel et sur les corporations;

M. Ilsley propose,—Que lesdits amendements soient agréés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre pour l'étude de l'amendement apporté par le Sénat au Bill No 17, Loi prévoyant le paiement de subventions supplémentaires aux provinces maritimes;

M. Ilsley propose,—Que ledit amendement soit agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit amendement est lu la deuxième fois et agréé.

La Chambre reprend alors en comité plénier l'étude du Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au paiement d'une compensation pour dommages de guerre.

Après y avoir consacré quelques temps, M. l'Orateur retourne au fauteuil.

Sur réception d'un message du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, l'honorable juge Thibaudeau Rinfret, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre et le Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour:

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le substitut du Gouverneur général a bien voulu, au nom de Sa Majesté, donner la sanction royale aux bills suivants:

Loi abrogeant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte.

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi concernant les commissaires du havre de Toronto.

Loi ayant pour objet d'autoriser le gouverneur en conseil à conclure des accords avec les gouvernements des provinces du Canada concernant le délaissement par les provinces, pour la durée de la guerre, des domaines d'imposition sur le revenu personnel et sur les corporations.

Loi prévoyant le payement de subventions supplémentaires aux Provinces maritimes.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut du Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1943.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner".

Et à ce bill la sanction royale a été donnée par le Greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill".

La Chambre reprend alors, en comité plénier, l'étude du Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au paiement d'une compensation pour dommages de guerre, et après avoir rapporté de nouveau le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'examen lors de la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 75

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 29 MAI 1942

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente et unième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 28 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Beatrice Ashwell Dyson, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à 623 Liverpool Road, Ainsdale, comté de Lancaster, Angleterre, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce de Percy Brooks Dyson, de Montréal, P.Q.—M. *Abbott.*

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre:

Bill No 82, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Miriam Scott".

Bill No 83, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Ramsay Murdoch".

Bill No 84, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Molnar Schneider".

Bill No 85, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Kaback".

Bill No 86, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George McDonald Joseph Carew".

Bill No 87, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wandless Joseph Henry Verdon".

Bill No 88, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eileen Scott Warrington".

Bill No 89, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Bergman".

Bill No 90, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Martha Hermine Browne Peters".

Bill No 91, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Gerson Kalmanovitch".

Bill No 92, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Sweet Simon".

Bill No 93, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Mary Alice Verrinder Horrell".

Bill No 94, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James McKinna Wood".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce de Annie Miriam Scott, Marguerite Elsie Ramsay Murdoch, Elizabeth Molnar Schneider, Max Kaback, George McDonald Joseph Carew, Wandless Joseph Henry Verdon, Mary Eileen Scott Warrington, Joseph Bergman, Marie Martha Hermine Browne Peters, Ethel Gerson Kalmanovitch, Freda Sweet Simon, Phyllis Mary Alice Verrinder Horrell et de James McKinna Wood, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, datées le 6 et le 12 mars, 1942, incorporant un accord relatif à l'assurance chômage, en vigueur le 12 avril, 1942. (Versions anglaise et française).

Sur motion de M. Claxton, il est ordonné,—Que la pétition de Beatrice Ashwell Dyson, soumise le 28 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder la dissolution du mariage de la pétitionnaire, ainsi que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie l'à-propos de suspendre à ce sujet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des bills privés;

M. Bercovitch propose,—Que les bills de divorces suivants soient lus la deuxième fois:

Bill No 20, (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Adele Rea Barrett".

Bill No 21, (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKechnie Barlow".

Bill No 22, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Henrietta Russell Cantlie".

Bill No 23, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Coadic Murphy".

Bill No 24, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lester Lewis Catchpaw".

Bill No 25, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Ruth Fisher Allen".

Bill No 26, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Adelia LaFleur Johnston".

Bill No 27, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Webb".

Bill No 28, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Morgan Black".

Bill No 29, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Leah Bregman Beloff".

Bill No 30, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malca Levitt, autrement connue sous le nom de Atty Malcy Levitt".

Bill No 31, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Simon".

Bill No 32, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise McCarthy Smyth".

Bill No 33, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Glenna Grace Thomas Reynolds".

Bill No 34, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Jessica Black Jolley".

Bill No 35, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaretha Elizabeth Buck Peereboom".

Bill No 36, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Marshall James".

Bill No 37, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anastasia Tkaczuk Wojtkowycz".

Bill No 38, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Wilda Valentine Park Evans".

Bill No 39, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Mehliss Jackson".

Bill No 40, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Beatrix Berlind Ripstein".

Bill No 41, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola McIntosh".

Bill No 46, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Kathleen Marguerite Winnall Barwick".

Bill No 47, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Elizabeth Blackburn Gordon".

Bill No 48, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Elizabeth Laidlaw McNiven".

Bill No 49, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Livingstone Turnbull Woodard".

Bill No 50, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Sunsheine Steirman Cooke".

Bill No 51, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Golt Rosner".

Bill No 52, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Pohopoluck Yacobshak".

Bill No 53, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myer Levine".

Bill No 54, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Sutherland Cameron, junior".

Bill No 55, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Catlow".

Bill No 57, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Celina Broadhurst LaRose".

Bill No 58, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Epstein Cohen".

Bill No 59, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Pelletier Patenaude".

Bill No 60, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marietta Venditello Diano".

Bill No 61, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Annie Heazle Constable".

Bill No 62, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Reed Cushing".

Bill No 63, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarto Desnoyers".

Bill No 70 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Milroy Davidson".

Bill No 71 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Meredith Mann Harrison".

Bill No 72 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à François Henri Drack".

Bill No 73 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Irene Dale Weston".

Bill No 74 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ufland Fishman".

Bill No 75 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Brown Stevenson".

Bill No 76 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Cummings Bullock".

Bill No 77 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Gertrude De Serres Gould".

Bill No 78 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Clifford Stanley Darbyson".

Bill No 79 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Reynolds Schellenberg".

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Du consentement de la Chambre, lesdits bills sont lus la deuxième fois, sur division, et référés au comité permanent des bills privés (avec les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat, et basés sur la pétition qui a donné naissance à chaque bill).

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 69 (C du Sénat), intitulé: "Loi changeant le nom de "The Saskatchewan Life Insurance Company" à celui de "Fidelity Life Assurance Company";

M. McNiven (Ville de Regina) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion est mise aux voix et elle est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture et il est référé au comité permanent de la banque et du commerce.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 42 (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association dentaire canadienne";

M. McIlraith propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture et il est référé au comité permanent des bills privés.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2.000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur une motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à six heures, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 76

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 1ER JUIN 1942

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Depuis l'entrée en vigueur des règlements relatifs au plafonnement des prix, quelles sommes totales a-t-on versées en subvention (*a*) aux produits domestiques, (*b*) aux importations?

2. Quel est le montant total actuellement payable ou accumulé et encore à percevoir du gouvernement sur les subventions (*a*) aux produits domestiques, (*b*) aux importations?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est le taux de la subvention accordée aux marchandises suivantes: (*a*) jus de pamplemousse, (*b*) jus d'ananas et (*c*) pruneaux secs?

2. Au 1er mai 1942, quelle a été la quantité des importations (*a*) de jus de pamplemousse, (*b*) de jus d'ananas et (*c*) de pruneaux secs sur laquelle on a payé une subvention?

3. Au 1er mai 1942, quelle somme totale a-t-on versée en subvention (*a*) au jus de pamplemousse, (*b*) au jus d'ananas et (*c*) aux pruneaux secs?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril, 1942,—Etat montrant:—1. Sur quels marchandises et produits, domestiques ou importés, paie-t-on des subventions à l'heure actuelle?

2. Quelle subvention verse-t-on pour chaque catégorie de marchandises et de produits?

3. Combien a-t-on versé, jusqu'aujourd'hui, pour chaque catégorie de marchandises et produits?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril, 1942,—Dossier contenant:—1. Une liste des subsides versés en vertu du plafonnement des prix, de leur montant estimatif, et des articles et du commerce et de l'industrie auxquels ils s'appliquent;

2. Une liste des membres de la corporation de stabilisation des prix des denrées, et de ses directeurs, fonctionnaires et agents, faisant voir où sont leurs bureaux, leur nombre, ainsi que leurs salaires et autres allocations;

3. Le coût estimatif d'administration, pendant une année, du personnel requis pour le plafonnement des prix, le nombre global des fonctionnaires, et la liste totale des salaires;

4. Le coût annuel estimatif d'administration de cette corporation;

5. Les domaines de la vie commerciale qui ne tombent pas encore sous la surveillance ou la direction de quelques départements de l'Etat;

6. L'expérience des membres de cette corporation et de ses officiers supérieurs dans la pratique du commerce ou de l'industrie ou dans la concurrence des affaires;

7. Le ministre de la Couronne responsable du travail de cette corporation devant le Parlement.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'une décision du Conseil du Trésor, en date du 15 novembre, 1940, au sujet de la loi nationale sur le cinématographe (Engagement du personnel).

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'opinion du ministère de la Justice, mentionnée au document parlementaire 211a, au sujet de l'application de l'arrêté en conseil C.P. 4759, approuvé le 27 juin, 1941, au sujet de l'engagement des personnes d'âge militaire par le Bureau national du cinématographe.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 mars, 1942,—Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, résolutions, mémoires ou tous autres documents,

(1) Echangés entre le gouvernement d'Ontario ou l'un de ses fonctionnaires et tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral,

(2) Echangés entre le ministre du Revenu national, le Commissaire des douanes, le ministre des Transports, le sous-ministre des Transports, le ministre des Munitions et des approvisionnements, le sous-ministre des Munitions et des approvisionnements ou tout autre fonctionnaire de ces départements, et la *Railway Association of Canada*, le chemin de fer Canadien du Pacifique, les chemins de fer Nationaux du Canada, le *Michigan Central Railway*, le *Toronto-Hamilton and Buffalo Railway*, les *Wabash Railways* ou le *Père-Marquette Railroad* ou tout fonctionnaire de quelques-unes de ces compagnies,

(3) Echangés entre tout ministre ou fonctionnaires du gouvernement et tout conseil municipal de la province d'Ontario ou l'un de ses fonctionnaires, concernant la requête des *International Highway Forwarders Limited* ou de tous services de camionneurs des Etats-Unis de pouvoir transporter des marchandises sous scellés entre diverses parties des Etats-Unis en passant par le territoire canadien.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril, 1942,—Etat montrant:—1. Depuis le commencement de la guerre combien d'édifices administratifs temporaires le gouvernement a-t-il érigés à Ottawa pour les besoins de guerre?

2. Où sont situés ces édifices et comment les désigne-t-on?

3. Quel a été le coût de chaque édifice?

4. Quels édifices temporaires sont actuellement en cours de construction, et quelle est l'estimation du coût de chacun?

Les bills suivants du Sénat sont lus à tour de rôle pour la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 82, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Miriam Scott".—M. *Bercovitch.*

Bill No 83, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Murdoch".—M. *Claxton.*

Bill No 84, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Molnar Schneider".—M. *McIlraith.*

Bill No 85, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Kaback". —M. *Bercovitch.*

Bill No 86, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George McDonald Joseph Carew".—M. *Bercovitch.*

Bill No 87, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wandless Joseph Henry Verdon".—M. *Abbott.*

Bill No 88, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eileen Scott Warrington".—M. *McIlraith.*

Bill No 89, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Bergman". —M. *Whitman.*

Bill No 90, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Martha Hermine Browne Peters".—M. *Bercovitch.*

Bill No 91, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Gerson Kalmanovitch".—M. *Abbott.*

Bill No 92, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Sweet Simon".—M. *Gray.*

Bill No 93, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Mary Alice Verrinder Horrell".—M. *McIlraith.*

Bill No 94, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James McKinna Wood".—M. *Bercovitch.*

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Bence,—1. Dans le cas de combien d'articles la commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle permis de déroger à l'ordonnance déterminant le plafonnement des prix de la vente au détail?

2. Quelle est la liste de ces articles, le prix de base de la vente au détail, et le montant de l'augmentation des prix autorisés par la commission?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy,—1. Le gouvernement a-t-il donné ou offert des octrois à quelques compagnies pour encourager la prospection de l'huile dans la province de Québec?

2. Dans l'affirmative, (*a*) quelle est la forme et la valeur de ces octrois, (*b*) quelle est ou quelles sont les compagnies intéressées?

3. Dans la négative, le gouvernement a-t-il fait quelque chose pour promouvoir la prospection de l'huile dans le Québec?

4. Si oui, qu'est-ce qui a été fait?

Par M. O'Brien,—1. Combien de wagons-citernes, c'est-à-dire de wagons de chemins de fer aptes à faire le transport des produits du pétrole, sont ils la propriété (*a*) des chemins de fer nationaux du Canada, (*b*) d'autres chemins de fer canadiens, (*c*) de compagnies canadiennes d'huile, (*d*) de compagnies canadiennes de produits chimiques, (*e*) d'autres compagnies ou personnes canadiennes, (*f*) sont-ils loués par quelqu'une des compagnies ou personnes susmentionnées et (*g*) sont-ils la propriété de compagnies américaines ou loués par elles mais utilisés au Canada?

2. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous ces wagons-citernes actuellement utilisés pour le transport des produits du pétrole?

3. Quels produits autres que ceux du pétrole transporte-t-on dans ces wagons-citernes?

4. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous les wagons-citernes actuellement utilisés pour le transport de produits autres que ceux du pétrole?

5. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous les wagons-citernes qui ne sont pas actuellement utilisés pour le transport des produits du pétrole mais qui pourraient être affectés à cet usage?

6. Pendant la période écoulée du 22 avril au 22 mai de 1941 et 1942, ou pendant la période mensuelle la plus rapprochée pour laquelle on peut obtenir ces chiffres, combien de wagons-citernes a-t-on affectés au transport des produits du pétrole destinés (*a*) à l'île du Prince-Edouard, (*b*) à la Nouvelle-Ecosse, (*c*) au Nouveau-Brunswick, (*d*) au Québec, (*e*) à l'Ontario, (*f*) au Manitoba, (*g*) à la Saskatchewan, (*h*) à l'Alberta et (*i*) à la Colombie-Britannique, et quelle est la capacité, en gallons, de ces wagons-citernes?

7. Pendant ces périodes de temps, combien de wagons-citernes a-t-on affectés, dans chacune des provinces, au transport des produits du pétrole de bases d'approvisionnement à l'intérieur d'une province à d'autres centres situés à l'intérieur de la même province, et quelle est la capacité, en gallons, de ces wagons-citernes?

Par M. Black (Cumberland),—1. Combien de mouilleurs de mines ou d'autres navires de la marine militaire a-t-on construits à Meteghan River ou en d'autres endroits de la circonscription électorale de Digby, Nouvelle-Ecosse?

2. A-t-on fait construire ces navires à prix forfaitaire, et à qui a-t-on accordé ces contrats et qui a construit ces navires?

3. Quel a été le prix de l'entreprise pour chacun de ces navires?

4. Combien a-t-on lancé de ces navires, et à quelles dates?

5. Les acheteurs ont-ils reçu et accepté de ces navires?

6. Si non, quelles ont été les raisons du refus ou du retard de ces navires?

7. Quelles sommes a-t-on payées en acompte sur chacun de ces navires?

8. Quels montants reste-t-il à verser pour chacun de ces navires?

Par M. O'Brien,—1. Quelles sont les limites de chacun des districts de la division de l'impôt sur le revenu?

2. Quelle a été, dans chacun de ces districts, la somme totale perçue en impôts (*a*) sur le revenu personnel, (*b*) sur les corporations pour les années financières terminées le 31 mars 1939, 1940, 1941 et 1942?

3. Quelle a été, dans chacun de ces districts, le montant total perçu en impôts de défense nationale pour les années financières terminées le 31 mars 1939, 1940, 1941 et 1942?

Par M. O'Brien,—1. Quel est par province, le revenu total perçu depuis l'imposition de la taxe fédérale sur la gazoline?

2. Quel est, par province ou par district de division d'impôt sur le revenu, le revenu total perçu depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les droits successoraux?

3. Quel est, par province, le revenu total perçu depuis l'entrée en vigueur de la taxe sur les divertissements?

4. Quel a été, par province, le revenu total perçu depuis l'entrée en vigueur de la taxe d'accise sur les billets de chemins de fer, de navire, d'autobus ou d'aéronef?

Par M. White,—1. Quelle a été la superficie totale du terrain acheté pour la construction de l'école de métiers à Hamilton?

2. De qui a-t-on acheté le terrain?

3. Quel en a été le prix d'achat?

4. A-t-on eu recours à un intermédiaire pour faire l'achat de ce terrain?

5. Dans l'affirmative, quel est le nom de cet agent?

6. Combien lui a-t-on payé en tout en commission?

7. Quel est le nom de l'avocat qui a représenté le gouvernement dans cette transaction?

8. Quel est le montant total versé en frais légaux dans cette transaction?

9. A-t-on dû remblayer ce terrain?

10. Dans l'affirmative, combien de verges cubes de remblai a-t-on demandées?

11. A qui a-t-on accordé le contrat de remblayage?

12. A-t-on fait un appel de soumissions, et dans l'affirmative, a-t-on accepté la plus basse soumission?

13. Combien a-t-on payé en tout à l'entrepreneur pour le remblayage du terrain?

14. Quel a été le coût global de cet emplacement?

15. A qui a-t-on accordé le contrat d'érection des édifices?

16. A-t-on fait un appel de soumissions, et dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

17. A-t-on accordé le contrat au plus bas soumissionnaire?

18. Combien en a-t-il coûté en tout, jusqu'aujourd'hui, pour la construction des édifices?

Par M. Hazen,—1. Les fonctionnaires civils attachés aux formations de la réserve de l'armée canadienne et appelés à faire deux semaines d'instruction militaire dans un camp au cours de l'été doivent-ils renoncer à leur salaire pendant cette période?

2. Les fonctionnaires civils, se rendant à ces camps au cours de l'été, perdent-ils le tout ou une partie de leurs vacances annuelles?

3. Quelle solde les fonctionnaires civils qui sont simples soldats dans les formations de réserve reçoivent-ils pendant qu'ils sont au camp?

4. La solde permet-elle aux hommes mariés de subvenir aux besoins de leur femme et de leurs enfants?

5. A-t-on pris des mesures pour permettre aux fonctionnaires temporaires classifiés comme ouvriers spécialisés et n'ayant pas de vacances annuelles de se présenter aux camps avec les formations de la réserve?

Par M. Fleming,—1. Combien y a-t-il d'enquêteurs ou organisateurs provinciaux pour la campagne nationale de la récupération?

2. Qui les a nommés?

3. Sur quelle recommandation?

4. Quels salaires reçoivent-ils actuellement?

5. Quel est leur travail?

6. Que faisaient-ils immédiatement avant leur nomination au poste actuel?

7. Quelle compétence possèdent-ils pour ce travail de récupération?

8. Les titulaires actuels sont-ils les premiers à occuper ces postes ou y a-t-il eu des titulaires antérieurs?

9. Dans l'affirmative, pourquoi les a-t-on remerciés de leurs services?

Par M. Roy,—1. Le ministère britannique du ravitaillement a-t-il donné des commandes de filets frais de morue et d'autres poissons aux pêcheurs de la côte de l'Atlantique pour l'année courante?

2. Dans l'affirmative, quelle est la quantité des commandes de chaque espèce de poissons?

3. Les pêcheurs et les employés sont-ils assez nombreux pour remplir ces commandes?

4. Si non, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour accorder aux pêcheurs congé de l'instruction militaire pendant la durée de la pêche?

Par M. Roy,—1. Le gouvernement donnera-t-il un congé pour la durée de la pêche aux pêcheurs de la Gaspésie et des Iles de la Madeleine, actuellement en service militaire?

2. Dans la négative, quelles autres mesures le gouvernement prend-il pour permettre aux syndicats poissonniers et aux autres commerçants de poisson de remplir les commandes de filets de morue frais et d'autre poisson reçues du Ministère britannique des Approvisionnements.

Par M. Church,—1. Maintiendra-t-on en vigueur la loi actuelle sur le logement?
2. Quelles représentations le gouvernement a-t-il reçues en faveur de la politique énoncée dans cette loi?
3. Quelles sommes a-t-on dépensées jusqu'aujourd'hui (*a*) sous l'empire de la loi sur le logement, et (*b*) par l'entremise de la Wartime Housing Limited?

Par M. Fulford,—1. Combien de tonneaux de boissons alcooliques a-t-on fabriqués au Canada au cours de l'an dernier?
2. Combien de tonneaux d'alcool éthylique propre au commerce aurait-on pu recouvrer de cette fabrication?
3. Combien de tonnes de caoutchouc synthétique, du genre Buna-S, pourrait-on obtenir de cette source à l'aide des procédés connus?
4. Si le gouvernement décidait de changer l'industrie de la distillation des boissons à la production de l'alcool, quel nombre approximatif de boisseaux de blé cette industrie pourrait-elle utiliser dans la production du caoutchouc synthétique Buna-S?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Diefenbaker,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires ou autres documents en la possession du ministre des Munitions et approvisionnements, du ministre des Finances, du directeur général de la production aéronautique, de contrôleur du Trésor ou de l'un des fonctionnaires desdits ministères, se rapportant de quelque façon à la campagne dirigée par M. E. G. Hirst pour soutenir le moral, ou à la modification des conditions de sa nomination ou au mode de rémunération ou de remboursement, et, en particulier, à la permission ou au refus pour les avionneries d'imputer au compte des frais généraux toute contribution versée par elles pour la campagne organisée par M. Hirst.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. White,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires, contrats et autres documents en la possession de quelque ministère du gouvernement relativement à l'achat d'un terrain pour l'établissement d'une école de métiers à Hamilton, et aussi relativement à la construction d'édifices sur cette propriété.

Par M. Wright,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous contrats accordés et octroyés par le ministère des Munitions et approvisionnements et la Victoria Machinery Depot Company Limited, au sujet de la construction de cargos par ladite compagnie.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à l'ordre précité.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. Church,—Ordre de la Chambre,—Copie de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la ville de Toronto et l'association de l'exposition nationale du Canada en vue de louer au gouvernement, pour la durée de la guerre, le terrain de l'exposition et les édifices de l'association.

Par M. MacInnis,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires ou autres documents, en la possession de quelque ministère du gouvernement, relativement au transfert à Vancouver, le ou vers le

27 avril 1942, de la carte d'inscription de Alan C. Wright, domicilié au numéro 61 de la rue Albany, Toronto, et à l'avis de se présenter à l'instruction militaire en vertu de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales adressé audit Alan C. Wright, et au renvoi à Toronto de la carte d'inscription de ladite personne et à l'annulation de l'avis servi audit Alan C. Wright d'avoir à se présenter pour son service militaire.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certains fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 77

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 2 JUIN 1942

PRIÈRES.

M. Howden, du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande, que le gouvernement possède, exploite et administre, dépose le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité note avec satisfaction l'amélioration sensible et constante dans tous les domaines du réseau de transport.

Il constate également avec plaisir le prolongement des Lignes Aériennes Trans-Canada dans le but de desservir Terre-Neuve et plus tard le territoire du Yukon. Sous ce rapport, toutefois, il éprouve une certaine crainte qu'une compagnie concurrente qui contrôle actuellement de nombreuses lignes allant d'une côte à l'autre ne cherche à établir un service à travers le Canada. Votre Comité ne verrait pas d'un bon œil une telle tentative.

Votre Comité est d'avis que les ministères ne devraient pas donner d'instructions sur la répartition du trafic entre les compagnies de transport et estime qu'il convient de laisser le champ libre à la concurrence.

Votre Comité recommande l'adoption de règlements uniformes de comptabilité par tous les chemins de fer du Canada à la première occasion.

Un exemplaire des témoignages entendus est déposé avec les présentes.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, dépose sur la Table,—Rapport sur l'administration des pensions de vieillesse et des pensions aux aveugles, en vertu des dispositions de la loi des pensions de vieillesse, chapitre 156, Statuts revisés du Canada, 1927, tel que modifié par 21-22 George V, chapitre 42 (1931), et I George VI, chapitre 13 (1937), pendant l'année financière terminée le 31 mars, 1942.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 78

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

## SEANCE DU MERCREDI, 3 JUIN 1942

---

PRIÈRES.

M. Michaud, du comité spécial d'enquête sur le fonctionnement des Règlements de la Défense du Canada, soumet le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

(1) Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;

(2) Que le compte rendu des délibérations soit pris par les sténographes officiels et transcrit de jour en jour comme le Comité pourra décider et qu'il en soit tiré dix-sept exemplaires pour l'usage confidentiel du Comité.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu quelques représentations de quelqu'une des provinces demandant de modifier la loi des pensions de vieillesse de façon à augmenter le montant de la pension prévu par la loi?

2. Dans l'affirmative, de quelles provinces et quelle a été la nature de ces représentations?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai, 1942.—Etat montrant:—1. Quelques membres du Parlement ont-ils été envoyés à l'extérieur du pays par ou pour le gouvernement depuis le commencement de la session actuelle?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms? Où ont-ils été envoyés? Quelle a été la durée de leur absence du pays? Quelle a été leur mission, leur rémunération, allocations de subsistance et frais de déplacement?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai, 1942,—Dossier comprenant le montant des droits payé pour le charbon dédouané au port de Toronto entre le 1er mai et le 31 juillet inclusivement de l'année 1940.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Etat montrant:—1. Quelles sont les limites de chacun des districts de la division de l'impôt sur le revenu?

2. Quelle a été, dans chacun de ces districts, la somme totale perçue en impôts (*a*) sur le revenu personnel, (*b*) sur les corporations pour les années financières terminées le 31 mars 1939, 1940, 1941 et 1942?

3. Quel a été, dans chacun de ces districts, le montant total perçu en impôts de défense nationale pour les années financières terminées le 31 mars 1941 et 1942?

Sur motion de M. Michaud, le premier rapport du comité spécial nommé pour faire enquête sur le fonctionnement des Règlements de la Défense du Canada, déposé aujourd'hui, est agréé.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—1. Qu'en a-t-il coûté chaque année au Canada pour faire partie de la Société des Nations depuis qu'elle existe?

2. Où est son bureau-chef et quels sont les officiers en charge de son administration?

3. La Société existe-t-elle encore, et quels sont les détails de la dépense du crédit accordé pour 1941?

Par M. MacKinnon (Kootenay-Est),—1. Combien de Canadiens, résidant aux Etats-Unis, ont été affectés par l'application des lois de conscription de ce pays?

2. Combien de Canadiens, résidant aux Etats-Unis, ont-ils été appelés à faire leur service militaire dans les forces armées de ce pays?

3. A-t-on accordé à ces personnes le droit et le choix de rentrer au Canada et de servir dans les forces armées canadiennes?

4. Dans l'affirmative, combien l'ont-ils fait?

5. Les personnes qui rentrent au Canada sont-elles enrôlées automatiquement dans les formations actives de l'armée canadienne et sujettes au service militaire pour outre-mer ou pour tout théâtre de guerre?

Par M. Black (Cumberland),—Combien en a-t-il coûté (*a*) en impressions, (*b*) en publicité, (*c*) en autres frais d'administration, (*d*) en dépenses dans les circonscriptions électorales, (*e*) en paiements totaux versés jusqu'aujourd'hui, (*f*) en comptes prévus mais non réglés et (*g*) en frais globaux approximatifs pour la tenue du dernier plébiscite?

Par M. Church,—1. Quand distribuera-t-on les vêtements d'été aux membres de l'armée qui font leur instruction militaire (*a*) au camp Borden, (*b*) sur les terrains de l'Exposition de Toronto, (*c*) à Petawawa et (*d*) dans les autres camps de l'armée dans le districts militaires No 1, No 2 et No 3?

2. Quel est, dans chacun de ces districts militaires, le nombre des soldats qui actuellement n'ont pas ces vêtements d'été?

3. Que comporte la distribution des vêtements d'été?

Par M. Church,—1. A combien de membres du corps d'aviation royal canadien, postés à Toronto, à Trenton, au camp Borden,, à Ottawa et dans les autres camps en Ontario, a-t-on distribué les vêtements et les uniformes d'été?

2. A combien d'autres doit-on encore distribuer ces vêtements d'été?

Par M. Winkler,—1. Quels sont les officiers commandants et les chefs de services au centre d'entraînement du corps des signaleurs royaux canadiens à Barriefield, au centre d'entraînement du corps des magasins militaires royaux canadiens à Long Pointe et à l'école militaire des métiers à Hamilton?

2. Quelle est la compétence technique de chacun?

3. Quel était l'emploi de chacun avant la guerre?

L'ordre de la Chambre suivant est voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Hazen,—Ordre de la Chambre,—Etat contenant le nombre d'hommes qui, au cours de chacun des cinq premiers mois de 1942, se sont enrôlés dans (*a*) la marine, (*b*) l'armée et (*c*) l'aviation.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 79

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 4 JUIN 1942

---

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, soumet le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le Bill No 69 (Lettre C du Sénat), intitulé: "Loi changeant le nom de *The Saskatchewan Life Insurance Company* en celui de *Fidelity Life Assurance Company*" et a convenu de rapporter ledit bill sans modification.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, soumet le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié l'à-propos de suspendre l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) à l'égard des pétitions introductives des bills privés suivants:

(1) *The Felician Sisters of Winnipeg* (constitution en corporation)

Les représentations formulées indiquent qu'il s'agit essentiellement d'une institution charitable et que les circonstances n'ont pas permis aux pétitionnaires de déposer leur pétition dans le délai prescrit par l'article 92 du Règlement.

A l'égard de cette pétition, votre Comité recommande que l'application de l'article 92 du Règlement soit suspendue et que la pétition soit lue et reçue; et que soit aussi suspendue l'application de l'article 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement. Si cette recommandation est adoptée, nulle amende ne sera imposée.

Les pétitions discutées ci-après se rapportent toutes à des bills de divorce.

(2) *Sybil Nisbet Baldwin*

La preuve de culpabilité n'a pu être obtenue avant le 16 avril; la pétition a été déposée aussitôt que possible après cette date. Il a été signalé à votre Comité que la pétitionnaire est de moyens limités.

(3) *Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard*

La pétitionnaire n'a pas eu connaissance de la soi-disant offence en temps voulu pour présenter la pétition dans le délai prescrit par l'article 92 du Règlement. La pétitionnaire est malade depuis quelque temps et n'a pas d'autres ressources qu'une pension alimentaire de $50 par mois.

(4) *Bella Miller Keller*

Le manque de fonds et la maladie de l'avocat ont empêché la pétitionnaire d'instituer les procédures dans le délai prescrit. Le Comité de divorce du Sénat a entendu la requête et l'a accueillie favorablement.

(5) *Dora Platt Vaz*

La soi-disant offense a été commise en décembre 1941, mais la pétitionnaire n'avait pas les fonds voulus pour instituer les procédures avant l'expiration du délai, soit le 4 mars 1942.

(6) *Beatrice Ashwell Dyson*

La pétitionnaire habite la Grande-Bretagne. Son revenu n'était pas suffisant pour lui permettre de commencer les procédures plus tôt.

Votre Comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement à l'égard des pétitions suivantes et que celles-ci soient lues et reçues, à savoir:

(2) Sybil Nisbet Baldwin
(3) Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard
(4) Bella Miller Keller

Votre Comité recommande en outre que soit suspendue l'application de l'article 93 (3) (*a*) et (*c*) à l'égard des pétitions (3) Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard et (4) Bella Miller Keller.

Votre Comité ne recommande pas la suspension de l'article 92 à l'égard des pétitions suivantes:

(5) Dora Platt Vaz
(6) Beatrice Ashwell Dyson

L'adoption par la Chambre des recommandations formulées au présent rapport à l'égard des pétitions introductives de bills de divorce comportera l'imposition des amendes suivantes:

| | |
|---|---|
| (2) Sybil Nisbet Baldwin.. .. .. .. .. .. .. .. .. | $300.00 |
| (3) Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard.. .. | Aucune |
| (4) Bella Miller Keller.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | Aucune |

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse partielle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 mai, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations et autres documents échangés, depuis 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement et/ou l'un de ses ministères et des compagnies, sociétés et personnes et se rapportant de quelque façon à la Calgary Rolling Mills.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Lacombe,—1. Les services professionnels de M. François Leduc et ses associés, ingénieur civil de Montréal, ont-ils été requis par le gouvernement concernant l'analyse de certains produits chimiques?

2. Dans l'affirmative, quand et pour quelle période de temps?
3. Si tel est le cas, quelles ont été les sommes d'argent versées jusqu'à date par le gouvernement en paiement des services professionnels de M. François Leduc et ses associés?

Par M. Lacombe.—1. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre réglemente-t-elle le transport au Canada?
2. Un contrôleur général du transport au Canada a-t-il été nommé? Dans l'affirmative, qui a été nommé contrôleur général?
3. Des contrôleurs régionaux ont-ils aussi été nommés et dans l'affirmative, pour quelles provinces du Dominion?
4. Un contrôleur régional a-t-il été nommé pour la province de Québec?
5. Dans l'affirmative, quels sont ses nom, résidence et occupation, et est-il d'origine canadienne-française?
6. Des représentations de certains corps publics ou associations ont-elles été faites aux autorités pour obtenir la nomination d'un Canadien-français au poste de contrôleur régional du transport pour la province de Québec? Dans l'affirmative, par qui?
7. A-t-on pris en considération ces représentations faites par ces corps publics ou associations?
8. Le gouvernement se propose-t-il de reconsidérer ces représentations?

Par M. Church,—1. Fournit-on des chapelles ou d'autres édifices du culte dans chacun des camps militaires du Canada, et quel usage suit-on à ce sujet?
2. Trouve-t-on ces édifices du culte dans les camps et les dépôts d'effectifs les plus importants de l'aviation?
3. Procédera-t-on à l'étude de cette question au Canada dans le but de faciliter les exercices du culte dans chaque camp?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 80

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 5 JUIN 1942

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 4 courant, et il constate qu'à cause de l'expiration du délai pour présenter des pétitions, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Pierre J. Perrin, et autres, de Montréal, P.Q., qui demandent l'adoption d'une loi pour les constituer en corporation sous le nom de *Canadian Alliance Insurance Company*, et, en français, la Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne.—M. *Bertrand* (Laurier).

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du très honorable Sir Lyman Poore Duff, G.C.M.G., soumis en vertu des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 1160, approuvé le 12 février, 1942, pour le nommer Commissaire sous l'empire de la première partie de la loi sur les Enquêtes afin de s'informer des circonstances relatives à l'envoi d'un corps expéditionnaire canadien à la colonie de la couronne de Hong Kong; avec une lettre en date du 4 juin, 1942, qui accompagnait le rapport; et une copie de l'arrêté en conseil C.P. 4782, approuvé le 5 juin, 1942, pour soumettre ledit rapport à Son Excellence le Gouverneur général.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que 1,500 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français du rapport présenté par le très honorable Sir Lyman Poore Duff, G.C.M.G., commissaire nommé pour s'informer des circonstances relatives à l'envoi d'un corps expéditionnaire canadien à la colonie de la couronne de Hong Kong, soient imprimés sous forme de livre bleu et que soit suspendue à ce sujet l'application de l'article 64 du Règlement.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Y a-t-il des "carburateurs" pour moteur d'automobile susceptibles de réduire la consommation de l'essence, inventés et patentés au Canada depuis 1930 qui ont été vendus au gouvernement canadien ou du Royaume-Uni, à des particuliers, à des compagnies ou à l'étranger?

2. Dans l'affirmative, (*a*) par qui, (*b*) à qui, (*c*) à quel prix, (*d*) ces carburateurs sont-ils en usage, (*e*) où et comment?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution stipulant qu'une somme ne dépassant pas $2,000,000,000.00 soit octroyée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour certaines fins dues à l'existence d'un état de guerre.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler,

1. Que des sommes d'au plus $1,500,000,000 soient allouées à Sa Majesté, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1943, pour

(*a*) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;
(*b*) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;
(*c*) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et
(*d*) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever, par voie d'emprunt, sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent d'au plus $1,500,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, ou pour effectuer les avances ou prêts mentionnés plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou à prêter les deniers reçus en remboursement ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses faits sous le régime des Lois sur les crédits de guerre de 1939 (deuxième session), 1940, 1941 et 1942.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le Bill No 95, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Sur une motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à six heures et 16 minutes p.m., jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 81

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

## SEANCE DU LUNDI, 8 JUIN 1942

---

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King, appuyé par M. Hanson (York-Sunbury), il est résolu,—Qu'à l'occasion de la célébration officielle au Canada de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté, le roi George VI, une humble adresse soit adressée à Sa Majesté dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi,

Très gracieux Souverain,

Nous, les membres de la Chambre des Communes du Canada, en Parlement réunis, désirons respectueusement offrir nos hommages loyaux et sincères à Votre Majesté en ce jour, réservé pour la célébration officielle au Canada, de l'anniversaire de naissance de Votre Majesté.

En ces jours où, dans tout le monde, la liberté même est en jeu, le courage serein, la confiance inébranlable et le rôle actif de Votre Majesté sont une source d'inspiration pour vos peuples et les autres nations qui prennent part avec eux à la lutte commune.

Nous formons tous le vœu qu'en ces temps de suprême épreùve, la Divine Providence continue à protéger et à guider Votre Majesté et que, jusqu'au triomphe ultime et pour longtemps après, vous puissiez jouir de l'énergie voulue pour supporter les lourds fardeaux qui vous sont imposés et qui continueront probablement de l'être.

Nous unissons donc nos voix, comme jamais encore, pour redire:

God Save our gracious King,
Long live our noble King,
God save the King;

Send him victorious,
Happy and glorious,
Long to reign over us;
God save the King.

M. Donnelly du comité permanent des bills privés présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modification, à savoir:

Bill No 20 (Lettre E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Adele Rea Barrett".

Bill No 21 (Lettre F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKechnie Barlow".

Bill No 22 (Lettre G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Henrietta Russell Cantlie".

Bill No 23 (Lettre H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Coadic Murphy".

Bill No 24 (Lettre I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lester Lewis Catchpaw".

Bill No 25 (Lettre J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Ruth Fisher Allen".

Bill No 26 (Lettre K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Adelia LaFleur Johnston".

Bill No 27 (Lettre L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Webb".

Bill No 28 (Lettre M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Morgan Black".

Bill No 29 (Lettre N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Leah Bregman Beloff".

Bill No 30 (Lettre O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malca Levitt, aussi connue sous le nom de Atty Malcy Levitt".

Bill No 31 (Lettre P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Simon".

Bill No 32 (Lettre Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise McCarthy Smyth".

Bill No 33 (Lettre R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Glenna Grace Thomas Reynolds".

Bill No 34 (Lettre S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Jessica Black Jolley".

Bill No 35 (Lettre T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaretha Elizabeth Buck Peereboom".

Bill No 36 (Lettre U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Marshall James".

Bill No 37 (Lettre V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anastasia Tkaczuk Wojtkowycz".

Bill No 38 (Lettre W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Wilda Valentine Park Evans".

Bill No 39 (Lettre X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Mehliss Jackson".

Bill No 40 (Lettre Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Beatrix Berlind Ripstein".

Bill No 41 (Lettre Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola McIntosh".

Bill No 42 (Lettre B du Sénat), intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation l'Association dentaire canadienne".

Bill No 46 (Lettre A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Kathleen Marguerite Winnall Barwick".

Bill No 47 (Lettre B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Elizabeth Blackburn Gordon".

Bill No 48 (Lettre C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Elizabeth Laidlaw McNiven".

Bill No 49 (Lettre D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Livingstone Turnbull Woodard".

Bill No 50 (Lettre E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Sunsheine Steirman Cooke".

Bill No 51 (Lettre F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Golt Rosner".

Bill No 52 (Lettre G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Pohopoluck Yacobshak".

Bill No 53 (Lettre H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myer Levine".

Bill No 54 (Lettre I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Sutherland Cameron, fils".

Bill No 55 (Lettre J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Catlow".

Bill No 57 (Lettre K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Celina Broadhurst LaRose".

Bill No 58 (Lettre L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Epstein Cohen".

Bill No 59 (Lettre M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Pelletier Patenaude".

Bill No 60 (Lettre N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marietta Venditello Diano".

Bill No 61 (Lettre O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Annie Heazle Constable".

Bill No 62 (Lettre P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Reed Cushing".

Bill No 63 (Lettre Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarto Desnoyers".

Bill No 70 (Lettre R2 du Sénat), intitulé :"Loi pour faire droit à William Milroy Davidson".

Bill No 71 (Lettre S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Meredith Mann Harrison".

Bill No 72 (Lettre T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à François Henri Drack".

Bill No 73 (Lettre U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Irene Dale Weston".

Bill No 74 (Lettre V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ufland Fishman".

Bill No 75 (Lettre W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Brown Stevenson".

Bill No 76 (Lettre X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Cumming Bullock".

Bill No 77 (Lettre Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Gertrude De Serres Gould".

Bill No 78 (Lettre Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Clifford Stanley Darbyson".

Bill No 79 (Lettre A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Reynolds Schellenberg".

M. Donnelly, du comité permanent des bills privés, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Dans le cas d'un bill figurant au Premier Rapport du présent Comité, savoir: Bill No 63 (Q-2 du Sénat), intitulé: Loi pour faire droit à Sarto Desnoyers, les procédures furent instituées à la dernière session, alors qu'une amende de $100.00 fut payée à la Chambre des communes pour présentation tardive de la pétition.

Les procédures subséquentes durent cependant être abandonnées à la dernière session parce qu'il fut impossible de fixer une date convenant aux deux parties pour une audition devant le Comité de divorce du Sénat.

Votre Comité recommande le remboursement de l'amende de $100.00 versée à la dernière session.

M. Donnelly, du comité permanent des bills privés, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande que le quorum soit réduit de quinze à dix membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) (*e*) du Règlement.

M. Crerar, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Correspondance et autres documents relatifs au transfert des ressources naturelles à la province de l'Alberta. (Re bill No 18, loi ayant pour objet de modifier les lois des ressources naturelles de l'Alberta).

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Isnor—1. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise au sujet de la fermeture de l'établissement de l'Acadia Sugar Refining Company, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse?

2. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise à l'égard des quelque deux cents ouvriers qui y seront mis à pied?

3. Le gouvernement prendra-t-il des mesures pour faire enquête sur la cause de la fermeture de cet établissement?

Par M. Fauteux—1. Le ministère du Commerce a-t-il fait faire des recherches scientifiques sur la possibilité de produire avec les céréales cultivées au Canada de la butadiène, produit dont on se sert dans la production du caoutchouc synthétique?

2. Le ministère du Commerce a-t-il fait faire des recherches scientifiques sur la possibilité de transformer, par des procédés chimiques, certains produits de la ferme en alcool, caoutchouc, amidon et certains autres produits?

3. Si le ministère du Commerce a fait faire de telles recherches en a-t-il fait rapport au ministère des Munitions et approvisionnements?

4. Est-ce que le ministère du Commerce a fait des recherches sur la possibilité de transformer certaines céréales cultivées au Canada en certains produits nécessaires à notre effort de guerre soit, (*a*) par les différentes compagnies distributrices de pétrole et de caoutchouc au Canada; (*b*) par le ministère des Munitions et approvisionnements; (*c*) par le Conseil national de recherches.

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Raymond—1. Quand la Commission d'assurance-chômage a-t-elle été créée?

2. Dans quelle proportion les employés canadiens-français contribuent-ils à la caisse de l'assurance-chômage?

3. Combien la Commission d'assurance-chômage compte-t-elle d'assurés: (*a*) dans la province de l'Ontario? (*b*) dans la province de Québec? (*c*) dans les Provinces maritimes? (*d*) dans les Provinces des prairies? (*e*) dans la province de la Colombie-Britannique?

4. Quel est le total des contributions perçues dans chacune de ces régions?

5. Combien y a-t-il d'inspecteurs de l'assurance-chômage dans chacune de ces régions et quels sont leurs noms?

6. Combien y a-t-il de fonctionnaires au bureau chef à Ottawa, permanents ou autres, y compris les commissaires, dont le salaire annuel dépasse $3,000 par année?

7. De combien de membres se compose le comité consultatif, et quels sont leurs noms?

8. De combien de membres se compose le comité national de placement et quels sont leurs noms?

9. De combien de membres se compose le comité de contrôle des valeurs de la Caisse d'assurance et quels sont leurs noms?

10. La minorité anglaise du Québec est-elle représentée au bureau régional de la province du Québec par un adjoint à l'assistant-surintendant régional?

11. Qui est-il, et quelles sont ses fonctions?

12. La minorité française dans les autres régions a-t-elle un représentant au même titre? Si oui, quels sont les noms?

Par M. Castleden—1. Quelles mesures a-t-on prises, avant le 15 mai 1942, pour s'assurer que les registraires régionaux avaient en leur possession les formules d'inscription de tous les célibataires, veufs, personnes du sexe masculin divorcées ou séparées légalement, n'ayant pas de dépendants et étant âgés de 19 à 45 ans à la date de l'inscription nationale?

2. A-t-on fait quelque vérification entre les formules détenues au bureau central à Ottawa et les copies qui en ont été expédiées aux registraires régionaux?

Par M. Diefenbaker—1. A l'époque de l'inscription nationale, combien y avait-il (i) de célibataires ou veufs sans enfants, (ii) d'hommes mariés ou veufs avec enfants dans les groupes d'âges suivant, (*a*) 18 à 20, (*b*) 21 à 24, (*c*) 25 à 30, (*d*) 31 à 35, (*e*) 36 à 40, et (*f*) 41 à 45, (1) dans chaque province, (2) dans chaque district militaire et (3) dans chaque division administrative?

2. Combien d'hommes, (*a*) par province, (*b*) par district militaire, (*c*) par division administrative, ont-ils atteint l'âge de 21 ans depuis l'inscription nationale?

3. Par province, par district militaire et/ou par division administrative, combien d'hommes, dans lesdits groupes, (*a*) se sont enrôlés volontairement, (1) dans la marine, (2) dans l'armée et (3) dans l'aviation; (*b*) ont été appelés à faire leur service militaire en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales; (*c*) ont été trouvés inaptes après leur examen médical; (*d*) ont demandé un ajournement de leur service militaire; (*e*) ont obtenu un sursis de leur service militaire; (*f*) ont été actuellement acceptés à faire leur service dans les centres élémentaires d'instruction militaire; (*g*) sont embauchés dans l'industrie, l'agriculture ou sont embauchés dans d'autres emplois lucratifs?

4. Le gouvernement a-t-il procédé à une enquête pour s'assurer du nombre d'hommes encore susceptibles d'être appelés à faire leur service militaire, parmi les classes susmentionnées?

5. Dans l'affirmative, qui a fait cette enquête, et quand a-t-elle été faite?

6. Dans chacun des groupes plus haut mentionnés, combien y avait-il, par province, par district militaire et/ou par division administrative, d'hommes encore susceptibles d'être appelés à faire leur service militaire?

Par M. MacInnis—1. Combien de ministères, de commissions ou d'autres organismes du gouvernement ont eu recours à la réclame des panneaux d'affichage au cours des douze derniers mois?

2. Quel a été le caractère de chacune de ces campagnes de publicité, la date d'utilisation des panneaux d'affichage, la somme d'argent versée pour le loyer de ces panneaux, la production des placards et le nombre total de panneaux loués?

3. A quelles agences de publicité a-t-on confié ces campagnes?

4. Existe-t-il quelque contrôle administratif pour éviter double emploi parmi les départements du gouvernement, des campagnes de publicité faites au moyen de panneaux d'affichage?

5. Dans l'affirmative, quel est le nom du fonctionnaire à qui incombe cette responsabilité?

Par M. MacLean (Cap-Breton-nord-Victoria)—1. Verse-t-on une pension à la veuve et aux dépendants des hommes qui ont perdu la vie en service dans la marine marchande, (*a*) sur les navires d'enregistrement britannique et canadien, (*b*) sur les navires d'enregistrement étranger faisant le transport de fournitures aux Nations Unies?

2. Quelle est la solde mensuelle versée à un matelot de pont sur les navires d'enregistrement canadien?

3. Verse-t-on une allocation familiale à la veuve ou aux dépendants de ces matelots?

Par M. Douglas (Weyburn)—1. Dans quelle catégorie a-t-on placé les camions et les remorques des brasseries et des distilleries aux termes des règlements concernant le rationnement de l'essence et des pneus?

2. Jusqu'à maintenant, quelles restrictions, s'il en est, a-t-on imposées sur le transport des boissons alcooliques par camions?

3. Sur quels matériaux servant aux brasseries et aux distilleries a-t-on imposé un rationnement, et dans quelle mesure?

Par M. MacNicol—1. Quel est le nom et le tonnage de chacun des vapeurs, navires, bateaux ou autres vaisseaux, faisant ou ayant fait du service sur les Grands Lacs, qui ont été (*a*) achetés, (*b*) nolisés par ou pour le gouvernement du Canada depuis le commencement de la guerre jusqu'aujourd'hui?

2. De quelles personnes, sociétés ou compagnies a-t-on (*a*) acheté, (*b*) nolisé chacun de ces vaisseaux?

3. Dans le cas des vaisseaux (*a*) achetés, (*b*) nolisés de quelques compagnies, quel est le nom du président, du gérant général ou de l'administrateur de chaque compagnie?

4. Quel a été le coût total d'achat payé par le gouvernement pour chacun de ces vaisseaux?

5. Quelles ont été les conditions de paiement énumérées dans le contrat de nolisement des vaisseaux?

6. Quel était le prix d'achat payé par le propriétaire de chaque navire lors du dernier changement précédant l'acquisition de chaque navire par le gouvernement?

7. A-t-on passé par l'entremise de quelques agents pour (*a*) l'achat, (*b*) le nolisement de l'un ou l'autre de ces vaisseaux?

8. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces agents, et quelle a été la commission totale ou toute autre rémunération versée à chacun pour (*a*) l'achat ou (*b*) le nolisement de chaque vaisseau?

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à autoriser le gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, une somme qui ne dépassera pas en tout sept cent cinquante millions de dollars.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, une somme globale qui ne dépassera pas sept cent

cinquante millions de dollars, pour rembourser ou racheter la totalité ou toute partie des emprunts ou des obligations du Canada, et aussi pour acheter des titres du Canada qui ne sont pas échus, et pour des ouvrages publics et autres fins générales.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 96, loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, qui est lu la première et la deuxième fois, et dont l'étude en comité plénier est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre revient aux avis de motions du gouvernement.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution au sujet de la convention conclue entre le Canada et les Etats-Unis relativement à l'impôt.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention et le Protocole, conclus à Washington le 4ème jour de mars 1942, entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en vue de déterminer le taux de l'impôt sur le revenu frappant les personnes physiques et morales qui ne résident pas au pays, d'éviter la double imposition, de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, et de faire l'échange de certains renseignements d'ordre fiscal, et que la Chambre approuve cette Convention et ce Protocole.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Le bill No 95, loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 82

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 9 JUIN 1942

---

PRIÈRES.

Sur motion de M. Golding, le deuxième rapport du comité permanent du Règlement de la Chambre, déposé le 4 juin, est agréé.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des accords conclus en vertu de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada, 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février, 1942:—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou tout autre fonctionnaire de ce gouvernement et toute personne ou personnes au sujet du paiement de boni de vie chère aux dépendants de ceux qui font partie des forces armées de Sa Majesté.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars, 1942,—Relevé montrant:—Quel a été le montant total versé à M. Adjutor Savard, à même les deniers publics, pour toutes fonctions remplies pour tout ministère du gouvernement, depuis le 23 octobre 1935, et quel a été le montant versé par chaque ministère et quels services a-t-il rendus dans chaque cas?

Aussi,—Réponse finale à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 mai, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations et autres documents échangés, depuis 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement et/ou l'un de ses ministères et des compagnies, sociétés et personnes et se rapportant de quelque façon à la Calgary Rolling Mills.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Etat montrant:—1. Les fonctionnaires civils attachés aux formations de la réserve de l'armée canadienne et appelés à faire deux semaines d'instruction militaire dans un camp au cours de l'été doivent-ils renoncer à leur salaire pendant cette période?

2. Les fonctionnaires civils, se rendant à ces camps au cours de l'été, perdent-ils le tout ou une partie de leurs vacances annuelles?

3. Quelle solde les fonctionnaires civils qui sont simples soldats dans les formations de réserve reçoivent-ils pendant qu'ils sont au camp?

4. La solde permet-elle aux hommes mariés de subvenir aux besoins de leur femme et de leurs enfants?

5. A-t-on pris des mesures pour permettre aux fonctionnaires temporaires classifiés comme ouvriers spécialisés et n'ayant pas de vacances annuelles de se présenter aux camps avec les formations de la réserve?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1942,—Etat contenant le nombre d'hommes qui, au cours de chacun des cinq premiers mois de 1942, se sont enrôlés dans (*a*) la marine, (*b*) l'armée, (*c*) l'aviation?

Aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 4 mai, 1942,—Copie de toute la correspondance échangée, au cours des années 1939, 1940, 1941 et en 1942 jusqu'aujourd'hui, entre 1. M. W. A. Gunn et M. Ilsley, au sujet de la houille grasse; 2. M. Roebuck, M.P., et M. Ilsley, au sujet du commerce du charbon à Toronto; 3. M. Conant, procureur-général d'Ontario, et M. Ilsley, au sujet du commerce du charbon à Toronto; 4. M. F. J. Ogston, gérant de la Ferguson Fuels Limited, et le président de la commission des prix et du commerce en temps de guerre; 5. La commission des prix et du commerce en temps de guerre, le régisseur du combustible et l'association des marchands détaillants de combustible de Toronto, ainsi que les lettres adressées par les marchands particuliers de charbon de Toronto à la commission des prix et du commerce en temps de guerre et au régisseur du combustible; 6. M. W. A. Gunn et M. Ralston et M. Ilsley, au sujet d'une taxe de dix pour cent imposée sur les importations de charbon pendant la saison de 1940; 7. L'association des marchands détaillants de charbon de Toronto et la commission du commerce et de l'industrie de Toronto;

Aussi, copie du dossier présenté par le sénateur McGuire à l'administrateur de la loi des enquêtes sur les monopoles, au nom de l'association des marchands détaillants de charbon de Toronto.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quels contrats a-t-on acceptés ou accordés pour la vente globale de l'huile de graissage usagée dans chacun des centres d'entraînement de l'aviation et de l'armée dans la province de la Saskatchewan?

2. Quelles personnes ou compagnies détiennent-elles ces contrats et quels sont les termes de chacun de ces contrats?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il de soldats qui ont demandé des congés de cultivateur, depuis le mois de mars, dans les districts militaires Nos 4 et 5 respectivement?

2. Combien y en a-t-il qui ont obtenu un congé pour aller faire les semences et autres travaux de la ferme?

3. Est-il vrai que quelques-uns seulement ont obtenu des congés de six semaines?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai, 1942,—Etat montrant:—Combien d'officiers, attachés aux cadres de la réserve au commencement de la guerre, détiennent actuellement des brevets (*a*) dans les formations actives, (*b*) dans les formations de réserve?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Quand distribuera-t-on les vêtements d'été aux membres de l'armée qui font leur instruction militaire (*a*) au camp Borden, (*b*) sur les terrains de l'Exposition de Toronto, (*c*) à Petawawa et (*d*) dans les autres camps de l'armée dans les districts militaires No 1, No 2 et No 3?

2. Quel est, dans chacun de ces districts militaires, le nombre des soldats qui actuellement n'ont pas ces vêtements d'été?

3. Que comporte la distribution des vêtements d'été?

M. Gardiner, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai, 1942,—Dossier comprenant: (*a*) les noms et adresses des personnes à qui ont été octroyés des chèques de $4,000 à $5,000 comme boni de réduction des emblavures; (*b*) le détail de ces montants; (*c*) la somme reçue par chaque personne.

M. Gibson, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est, par province, le revenu total perçu depuis l'imposition de la taxe fédérale sur la gazoline?

2. Quel est, par province ou par district de division d'impôt sur le revenu, le revenu total perçu depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les droits successoraux?

3. Quel est, par province, le revenu total perçu depuis l'entrée en vigueur de la taxe sur les divertissements?

4. Quel a été, par province, le revenu total perçu depuis l'entrée en vigueur de la taxe d'accise sur les billets de chemins de fer, de navire, d'autobus ou d'aéronef?

Le bill No 95, loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 96, loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée (moins les sommes votées en subsides intérimaires) :—

## AGRICULTURE

### SERVICE ADMINISTRATIF

1. Administration.............................. $125,558 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 83

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 10 JUIN 1942

---

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Combien le gouvernement a-t-il acheté d'accessoires de cinématographie depuis le commencement de la guerre?

2. Combien d'appareils de cinématographie a-t-on envoyés aux armées canadiennes outre-mer?

3. Avait-on envoyé quelque appareil de cinématographie aux forces canadiennes à Hong Kong?

4. Quelles compagnies ont obtenu des contrats de cinématographie du gouvernement, et quel est le montant de chaque contrat?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1941, le nombre total des bestiaux de catégories suivantes exportés aux Etats-Unis (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

2. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1942, le nombre total de bestiaux des catégories suivantes exportés aux Etats-Unis: (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

3. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1941, le nombre total de bestiaux des catégories suivantes vendus au Canada: (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

4. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1942, le nombre total de bestiaux des catégories suivantes vendus au Canada: (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

5. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1941, le nombre total de bestiaux vendus (*a*) dans les cours à bestiaux, (*b*) directement aux établissements de salaisons?

6. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1942, le nombre total de bestiaux vendus (*a*) dans les cours à bestiaux, (*b*) directement aux établissements de salaisons?

7. Quelle était la quantité totale de bœuf en entreposage au Canada aux 1er janvier et 1er mai 1941?

8. Quelle était la quantité totale de bœuf en entreposage au Canada aux 1er janvier et 1er mai 1942?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai 1942,—Etat montrant:—1. Quelles mesures le gouvernement prend-il relativement à la situation dans les prisons militaires de ceux qui appartiennent aux forces de Sa Majesté, et songe-t-on à améliorer les conditions dans un avenir rapproché?

2. Conduira-t-on quelque enquête ministérielle sur le traitement, l'entraînement, l'installation matérielle et l'alimentation des soldats détenus dans des prisons militaires et des casernes de détention?

Sur motion de M. Donnelly les deuxième et troisième rapports du comité permanent des bills privés, présentés le 8 juin, sont agréés.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Cardiff,—1. Au 15 mai 1942, à quelles compagnies la Wartime Housing Limited avait-elle accordé des contrats pour la construction de logements dans la province d'Ontario?

2. A quels endroits a-t-on construit ces maisons ou a-t-on accordé des contrats de construction, et combien y a-t-il de logements à chaque endroit?

3. Quel a été le montant actuel versé ou à verser à chaque entrepreneur en construction, en vertu de chaque contrat, pour chacun des divers types de logements?

4. A-t-on fait un appel de soumissions dans tous les cas?

5. Dans quelques cas, a-t-on fait porter le contrat sur la construction d'un plus grand nombre de maisons que ne le comportait le marché original? Dans l'affirmative, dans quels cas, et a-t-on maintenu les prix déterminés dans le contrat original? Si non, quelles étaient les divergences de prix dans chaque cas?

6. A-t-on versé à quelqu'un des entrepreneurs des montants supérieurs à ceux déterminés dans le contrat original? Dans l'affirmative, quels sont les détails dans chaque cas?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. Combien la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle dépensé en réclame dans les journaux, jusqu'au 31 mai 1942?

2. Quelle somme a-t-on dépensée en réclame dans les journaux dans chaque province?

3. Quelle somme a-t-on dépensée en réclame dans les magazines? Dans quels magazines a-t-on fait cette réclame?

4. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle confié sa réclame à une agence ou des agences de publicité?

5. Dans l'affirmative, à quelle ou quelles agences confie-t-elle sa publicité?

6. Dans la négative, la commission engage-t-elle des agents de publicité?

7. Et alors, quels sont ces agents?

Par M. Reid,—1. Combien y a-t-il eu de demandes de prêts en vertu de la Loi du prêt agricole canadien dans la province de la Colombie-Britannique au cours de chaque mois à compter du 1er janvier 1939 au 30 mai 1942?

2. Combien de ces demandes de prêts a-t-on accordées, et pour quelle somme, au cours de chacun de ces mois?

3. Quelles sommes le Bureau du prêt agricole canadien a-t-il recouvrées dans la province de la Colombie-Britannique au cours de chacun de ces mois?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Les ordres suivants de la Chambre sont adoptés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Noseworthy,—Ordre de la Chambre,—Etat donnant un fractionnement, au jour le jour, du montant des droits de douane versés pour le charbon au port de Toronto entre le 1er avril et le 31 juillet 1940.

Par M. Green,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant les universités, collèges et écoles ayant un corps-école d'officiers reconnu par le ministère de la Défense nationale, le nombre d'étudiants inscrits dans chaque corps-école et les octrois versés à chaque corps-école par le gouvernement.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 80, Loi modifiant la Loi sur la mobilisation des ressources naturelles, 1940;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Coldwell.

A six heures et dix minutes, p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 84

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 11 JUIN 1942

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Ernest Charles Hazard, de Montréal, Qué., époux d'Annie Armstrong (autrement connue sous le nom de Gauld) Hazard.

De Bella Miller Keller, de Montréal, Qué., épouse de Benjamin Keller.

D'Alice Béatrice Armand Roberts, de Montréal, Qué., épouse de Harold Roberts.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 66, Loi modifiant la Loi de la preuve au Canada.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant qu'il soumet à l'approbation de la Chambre:

Bill No 97 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah May Jarvis Traver".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent de divorce du Sénat, auquel a été référée la pétition en instance de divorce de Leah May Jarvis Traver, ainsi que les pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un traité d'alliance conclu entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du nord avec l'union des Républiques soviétiques socialistes dans une guerre contre l'Allemagne hitlérienne et ses associés en Europe, ainsi que pour collaborer et s'entraider par la suite.

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quelque officier ou employé du gouvernement, ou de quelque compagnie administrée par le gouvernement ou de tout autre organisme de la Couronne reçoit-il quelque salaire, rémunération ou tous autres émoluments sur lesquels on lui garantit une somme nette indépendamment du taux de l'impôt sur le revenu personnel, ou ledit bénéficiaire jouit-il d'un droit ou promesse contractuel donné par le payeur en vertu duquel le montant reçu varie suivant la proportion de son impôt sur son revenu personnel?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces officiers ou employés?

3. Combien chacun reçoit-il par année?

4. Quel est le montant de l'impôt assumé indirectement par le payeur, dans chaque cas, sur le revenu versé audit particulier pour l'année civile 1941?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de mouilleurs de mines ou d'autres navires de la marine militaire a-t-on construits à Meteghan River ou en d'autres endroits de la circonscription électorale de Digby, Nouvelle-Ecosse?

2. A-t-on fait construire ces navires à prix forfaitaire, et à qui a-t-on accordé ces contrats et qui a construit ces navires?

3. Quel a été le prix de l'entreprise pour chacun de ces navires?

4. Combien a-t-on lancé de ces navires, et à quelles dates?

5. Les acheteurs ont-ils reçu et accepté de ces navires?

6. Si non, quelles ont été les raisons du refus ou du retard de ces navires?

7. Quelles sommes a-t-on payées en acompte sur chacun de ces navires?

8. Quels montants reste-t-il à verser pour chacun de ces navires?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de Canadiens, résidant aux Etats-Unis, ont été affectés par l'application des lois de conscription de ce pays?

2. Combien de Canadiens, résidant aux Etats-Unis, ont-ils été appelés à faire leur service militaire dans les forces armées de ce pays?

3. A-t-on accordé à ces personnes le droit et le choix de rentrer aux Canada et de servir dans les forces armées canadiennes?

4. Dans l'affirmative, combien l'ont-ils fait?

5. Les personnes qui rentrent au Canada sont-elles enrôlées automatiquement dans les formations actives de l'armée canadienne et sujettes au service militaire pour outre-mer ou pour tout théâtre de guerre?

Sur motion de M. Bertrand (Laurier) il est ordonné,—Que la pétition de Pierre J. Perron et autres présentée le 4 courant qui demande l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la Canadian Alliance Insurance Company et en français, la Compagnie d'assurance Alliance canadienne, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient référés au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie l'à-propos de suspendre à son sujet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church—1. Combien de particuliers, par province, a-t-on poursuivis devant les tribunaux pour infractions aux arrêtés en conseil, et instructions, ordonnances, règlements et directives édictés par les diverses commissions, les régisseurs et fonctionnaires à un dollar par année, y compris la commission des prix et du commerce en temps de guerre, et par les divers organismes n'ayant pas autorité pour légiférer?

2. Quels sont, par province, les avocats dont on a retenu les services, et quels honoraires reçoivent-ils?

3. Le ministère de la Justice assigne-t-il un avocat, pour faire respecter la loi fédérale, à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et aux autres commissions fédérales?

Par M. Hatfield—1. Combien a-t-on fait imprimer de copies des plaquettes "Le Canada dans la bataille de l'Atlantique" et "La marine royale canadienne"?

2. L'impression a-t-elle été accordée par adjudication? Dans l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires et les montants des soumissions?

3. Si non, de quelle façon et à qui le contrat a-t-il été accordé?

4. Quel a été le coût total de la publication de ces plaquettes et comment en a-t-on fait la distribution?

M. Isley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser la Compagnie du Chemin de fer Canadien national à émettre des titres dont le principal ne passera pas $22,360,000 afin de lui procurer les deniers nécessaires pour acquitter les dépenses d'établissement ou les dettes de capital encourues durant l'année civile 1942; prescrire l'achat ou le remboursement d'obligations du fonds social de la Compagnie ou de toute compagnie comprise dans le réseau du Chemin de fer Canadien national, au cours de ladite année civile, et l'émission à ces fins de valeurs qui les remplaceront; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et le fonds d'amortissement des valeurs que la Compagnie émettra pour la fin susdite; autoriser en faveur de ladite Compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas $22,360,000 afin de permettre à ladite Compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes; autoriser une assistance ou une aide financière à d'autres compagnies dudit réseau national.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—Que le Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant:

M. Coldwell propose, appuyé par M. MacInnis, l'amendement suivant: Que l'on retranche tous les mots placés après "Que" dans la dite motion et qu'on les remplace par les suivants:

"Que ce bill ne subisse pas immédiatement sa deuxième lecture, mais qu'il soit résolu que les dispositions prises pour établir la conscription du capital humain pour service outre-mer sans proposer spécifiquement l'application immédiate des pouvoirs conférés par l'article deux de la loi pour la conscription des

industries de guerre, des institutions financières et de la richesse accumulée, ne répondent pas aux urgentes nécessités de la guerre totale, imposent de nouvelles inégalités de sacrifice et mettent conséquemment en péril la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada".

Et le débat se poursuivant encore;

M. l'Orateur: La proposition d'amendement faite par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) se lit ainsi: Que l'on retranche tous les mots après "Que" dans ladite motion et qu'on les remplace par les suivants:

"Ce bill ne subisse pas immédiaaement sa deuxième lecture, mais qu'il soit résolu que les dispositions prises pour établir la conscription du capital humain pour service outre-mer sans proposer spécifiquement l'application immédiate des pouvoirs conférés par l'article deux de la loi, pour la conscription des industries de guerre, des institutions financières et de la richesses accumulée, ne répondent pas aux urgentes nécessités de la guerre totale, imposent de nouvelles inégalités de sacrifice, et mettent conséquemment en danger la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

A l'appui de sa proposition d'amendement, l'honorable député de Rosetown-Biggar a cité le commentaire No 755, des *Parliamentary Rules and Forms*, de Beauchesne, page 217. Je lis la citation:

"Un député qui désire exprimer des raisons spéciales de s'opposer à la deuxième lecture d'un bill, peut proposer, à titre d'amendement, une résolution déclaratoire sur quelque principe contraire à ceux qui sont consacrés par le bill lui-même, à son opportunité ou à ses dispositions ou en différant ou exprimant certaines opinions sur les circonstances se rattachant à la présentation ou à la marche du bill ou qui, d'autre façon, militent contre son élaboration, ou demandant de plus amples renseignements relativement au bill au moyen de comités, de commissions, ou demandant la production de documents ou d'autres preuves, ou demandant l'opinion de juges."

Mais il convient de rattacher à cette citation le commentaire 760 ainsi conçu:

"Le principe de pertinence d'un amendement régit tout tel projet de résolution qui doit , par conséquent, "se rapporter strictement au bill que la Chambre, par son ordre, a décidé d'étudier" et ne doit pas comprendre dans sa portée d'autres bills que celui que la Chambre étudie.

Et un tel amendement ne peut pas non plus toucher les dispositions du bill au sujet duquel il est présenté, ni anticiper des amendements à ce bill qui pourront être présentés en comité général, ni poser des conditions à la deuxième lecture du bill."

Cette même question a été soulevée lors d'un débat qui a eu lieu en cette enceinte le 24 avril 1934 et qui se rapproche beaucoup de l'amendement en cause. Il en est fait mention aux pages 272 et 273 des *Journaux de la Chambre des communes*, volume 72, 1934. Il s'agissait d'un bill relatif à l'écoulement des produits naturels au Canada.

Celui qui était alors chef de l'opposition se reporta, comme on l'a fait aujourd'hui, au commentaire No 755 des *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms* et en donna lecture comme l'a fait, en premier lieu, cet après-midi l'honorable député de Rosetown-Biggar. L'Orateur de l'époque, l'honorable M. Black, aujourd'hui député du Yukon, renvoya le chef de l'opposition au commentaire 760, déclara l'amendement irrecevable et fonda sa décision sur une décision à l'appui, telle que citée à la page 390 de la treizième édition de May, et le précédent qui y est exposé a l'appui était l'article 188 des Débats parlementaires, 4e série, colonne 76, The Education (Scotland) Act. Un vote eut lieu et la décision de l'Orateur fut maintenue.

Cet amendement reconnaît en partie le principe du bill mais indique qu'il ne va pas assez loin. Il prévoit les amendements qui peuvent être proposés en comité au sujet du bill mais qui ne peuvent être proposés en deuxième lecture.

Mais il y a un autre obstacle, et plus sérieux encore, à la pertinence de l'amendement: c'est que la Chambre s'est déjà prononcée, le 18 février, sur le principe actuellement invoqué dans l'amendement, comme on la trouvera a la page 57 des Procès-Verbaux du jour. La Chambre vota sur l'amendement suivant qui fut proposé par l'honorable député de Rosetown-Biggar au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône:

"Que l'on retranche tous les mots placés après "La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence" dans l'amendement et qu'on leur substitue les suivants:

"ont exercé les pouvoirs étendus conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales surtout pour conscrire des hommes pour la défense au pays et, de l'avis de la Chambre, aucun effort total susceptible de répondre aux exigences actuelles de la guerre, aux problèmes domestiques, et à la préparation de la période d'après-guerre, n'est possible sans la mobilisation totale de la richesse, de l'industrie et des capitaux tout comme celle du capital humain.

"La Chambre, en conséquence, demande que lors du prochain plébiscite la population du Canada soit invitée à approuver la conscription complète et efficace des industries de guerre, de la richesse accumulée et des institutions financières simultanément et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggérée de conscription du capital humain."

Les termes employés dans l'amendement actuel ont un effet équivalent à celui des termes déjà employés dans l'amendement sur l'adresse en réponse au discours du Trône. A ce propos, je citerai comme autorité le commentaire 304 des *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*:

"Il est de bon aloi pour les députés qu'ils soient empêchés de raviver une discussion déjà terminée; car il ne serait alors guère utile d'empêcher que la même question ou le même bill soit soumis deux fois dans la même session si l'on pouvait à plusieurs reprises en discuter les avantages sans cette présentation."

Comme je l'ai dit, je crois que c'est là la plus sérieuse objection que l'on puisse faire à la pertinence de cet amendement. Pour ce motif, ainsi qu'en raison du précédent que j'ai déjà mentionné, je dois prononcer l'amendement contraire aux Règlements.

Et le débat se poursuivant: ledit débat est ajourné sur une motion de M. Crète.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants:

Bill No 95, loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Bill No 96, loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 85

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 12 JUIN 1942

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

12 juin 1942.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Sir Lyman Poore Duff, juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, vendredi, 12 juin, à 5 h. 30 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération.

F. L. C. PEREIRA,
*Secrétaire adjoint du Gouverneur général.*

L'Honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa.

M. Macmillan, du comité spécial d'enquête sur l'établissement agricole des anciens combattants de la présente guerre, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande que son ordre de renvoi soit modifié de façon à lui permettre d'étudier quelles modifications il est nécessaire et raisonnable d'adopter à la Loi d'établissement de soldats.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Au 15 mai 1942, à quelles compagnies la Wartime Housing Limited avait-elle accordé des contrats pour la construction de logements dans la province d'Ontario?

2. A quels endroits a-t-on construit ces maisons ou a-t-on accordé des contrats de construction, et combien y a-t-il de logements à chaque endroit?

3. Quel a été le montant actuel versé ou à verser à chaque entrepreneur en construction, en vertu de chaque contrat, pour chacun des divers types de logements?

4. A-t-on fait un appel de soumissions dans tous les cas?

5. Dans quelques cas, a-t-on fait porter le contrat sur la construction d'un plus grand nombre de maisons que ne le comportait le marché original? Dans l'affirmative, dans quels cas, et a-t-on maintenu les prix déterminés dans le contrat original? Si non, quelles étaient les divergences de prix dans chaque cas?

6. A-t-on versé à quelqu'un des entrepreneurs des montants supérieurs à ceux déterminés dans le contrat original? Dans l'affirmative, quels sont les détails dans chaque cas?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on nommé de régisseurs depuis septembre 1939?

2. Quel est le nom et l'adresse de chaque régisseur?

3. Quels étaient l'emploi ou la profession de chacun de ces régisseurs à la date de sa nomination ou immédiatement auparavant?

4. A-t-on exigé de tous ou de chacun des régisseurs, comme conditions de leur nomination, de rompre toutes relations avec les entreprises auxquelles ils étaient attachés au moment de leur nomination?

5. Que reçoivent les régisseurs en salaires, traitement, allocations de subsistance, frais de déplacement, etc., et quels montant ou montants chacun des régisseurs a-t-il reçus depuis sa nomination jusqu'aujourd'hui?

6. Sur quels produit ou produits particuliers porte la réglementation ordonnée par chaque régisseur?

7. Où est situé chaque bureau principal de contrôle?

8. Combien a-t-on créé de bureaux régionaux de contrôle depuis septembre 1939?

9. Quel est le nom et l'adresse de chaque fonctionnaire chargé d'administrer un bureau régional de contrôle?

10. Quelles étaient l'occupation ou la profession de chaque officier régional de contrôle au moment de sa nomination ou immédiatement auparavant?

11. Combien de régisseurs régionaux poursuivent-ils l'exercice du commerce auquel ils étaient intéressés antérieurement à leur nomination?

12. Quels sont les noms de ces régisseurs régionaux qui exercent encore leur commerce particulier?

13. Que reçoit chaque régisseur régional en salaire, traitement, allocations de subsistance, etc.?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Quand la Commission d'assurance-chômage a-t-elle été créée?

2. Dans quelle proportion les employés canadiens-français contribuent-ils à la caisse de l'assurance-chômage?

3. Combien la Commission d'assurance-chômage compte-t-elle d'assurés: (*a*) dans la province de l'Ontario, (*b*) dans la province de Québec? (*c*) dans les Provinces maritimes? (*d*) dans les Provinces des prairies? (*e*) dans la province de la Colombie-Britannique?

4. Quel est le total des contributions perçues dans chacune de ces régions?

5. Combien y a-t-il d'inspecteurs de l'assurance-chômage dans chacune de ces régions et quels sont leurs noms?

6. Combien y a-t-il de fonctionnaires au bureau chef à Ottawa, permanents ou autres, y compris les commissaires, dont le salaire annuel dépasse $3,000 par année?

7. De combien de membres se compose le comité consultatif et quels sont leurs noms?

8. De combien de membres se compose le comité national de placement et quels sont leurs noms?

9. De combien de membres se compose le comité de contrôle des valeurs de la Caisse d'assurance et quels sont leurs noms?

10. La minorité anglaise du Québec est-elle représentée au bureau régional de la province de Québec par un adjoint à l'assistant-surintendant régional?

11. Qui est-il, et quelles sont ses fonctions?

12. La minorité française dans les autres régions a-t-elle un représentant au même titre? Si oui, quels sont les noms?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1942,—Etat montrant:—1. A combien de membres du corps d'aviation royal canadien, postés à Toronto, à Trenton, au camp Borden, à Ottawa et dans les autres camps en Ontario, a-t-on distribué les vêtements et les uniformes d'été?

2. A combien d'autres doit-on encore distribuer ces vêtements d'été?

Le bill suivant du Sénat subit sa première lecture et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 97 (P3 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Leah May Jarvis Traver".—M. *Hazen*.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

## BUDGET INTERIMAIRE

### Budget principal, 1942-43

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $19,401,586.20, constituant un douzième de la somme de chaque item à être voté tel que prévu dans le budget pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1943, déposé en Chambre à la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1943.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $550,655.91, ce qui représente le douzième du montant de chacun des différents item énumérés dans le budget pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943, tel que déposé en Chambre des Communes, au cours de la présente session du Parlement, en plus de la somme mentionnée dans la première résolution, soit octroyée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943, et qui se lisent comme suit:

Votes Nos 31, 80, 116, 117, 128, 129 et 300.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, du consentement de la Chambre, lues la deuxième fois et agréées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté au compte de certaines dépenses du service public pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1943, la somme de $19,952,242.11 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, du consentement de la Chambre, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, à savoir:

Bill No 98, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars, 1943.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre:

Bill No 99, (B3 du Sénat) intitulé: "Loi concernant certaines lignes de transmission et de distribution de la Saguenay Transmission Co., Ltd, de la Saguenay Electric Company et de la Aluminum Power Company Ltd".

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—Que le bill No 80, loi modifiant la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant; le dit débat est ajourné sur une motion de M. Gardiner.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 98, loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1943.

Sur réception d'un message du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre au Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour;

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le très honorable substitut du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut du Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

"Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales."

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1943."

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Sur motion de M. Ilsley, la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 46 du soir jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

# No 86

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 15 JUIN 1942

---

Prières.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre pour approbation:

Bill No 100, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Patricia Strange Wolfe".

Bill No 101, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Miller Keller".

Bill No 102, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Euphemia Shannon Monette".

Bill No 103, (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie May Cape Newman".

Bill No 104, (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella White Wolfe".

Bill No 105, (V3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alan Swabey".

Bill No 106, (W3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Walker Creighton King".

Bill No 107, (X3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Beatrice Armand Roberts".

Bill No 108, (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William Merchant".

Bill No 109, (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irma Kern Ulrich".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, de Barbara Patricia Strange Wolfe, Bella Miller Keller, Effie Euphemia Shannon Monette, Elsie May Cape Newman, Bella White Wolfe, Alan Swabey, Jean Walker Creighton King, Alice Beatrice Armand Roberts, Frederick William Merchant et de Irma Kern Ulrich, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement est-il d'avis qu'il existe quelque disette de papier au Canada (*a*) à l'heure actuelle ou, (*b*) qu'il s'en produira une bientôt?

2. A-t-on pris quelques mesures pour pratiquer une économie dans les divers départements du gouvernement, et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

3. Le gouvernement est-il au courant que le bureau de l'information publique envoie des publications en triplicata?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Etat montrant:—1. Maintiendra-t-on en vigueur la loi actuelle sur le logement?

2. Quelles représentations le gouvernement a-t-il reçues en faveur de la politique énoncée dans cette loi?

3. Quelles sommes a-t-on dépensées jusqu'aujourd'hui (*a*) sous l'empire de la loi sur le logement, et (*b*) par l'entremise de la Wartime Housing Limited?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle est, par province, la garantie totale fournie aux banques au compte des dépenses de capital requis pour les logements subventionnés et construits (*a*) sous un régime de subventions fédérales, (*b*) par les autorités locales et les entreprises privées, (*c*) par la commission de construction de logements en temps de guerre pour les ouvriers employés aux munitions de guerre?

2. Combien de maisons de la Wartime Housing a-t-on utilisées (*a*) pour les civils sans logement, (*b*) pour les familles de soldats, et à quels endroits?

3. Combien de municipalités ont-elles demandé de l'aide au gouvernement pour loger des familles de soldats?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Black (Cumberland),—1. Le gouvernement a-t-il autorisé la Wartime Housing Limited à construire des maisons démontables dans ou près de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, et dans ou près de Pictou?

2. Dans l'affirmative, quand a-t-on accordé cette autorisation, et pour combien de logis, de maisons de personnel ou d'autres logements?

3. A-t-on mis cette entreprise en adjudication?

4. Dans l'affirmative, quelles compagnies ou personnes ont-elles soumissionné et pour quelle somme dans chaque cas?

5. A-t-on accordé des soumissions ou conclu des contrats? Dans l'affirmative, quels sont les noms de ceux qui ont obtenu ces soumissions ou contrats, et quels sont les frais par unité et les frais globaux de chaque marché?

6. Quelles offres de terrains a-t-on reçus en premier lieu, et quelle en était l'étendue et le prix?

7. Quels terrains a-t-on achetés, et quelle en a été la superficie, les propriétaires et le prix?

8. Au cours de 1942, a-t-on mis à l'adjudication la construction des rues, de l'aqueduc et des travaux d'égouts?

9. Dans l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires, quel a été le prix de chaque soumission et quelle est l'estimation du coût total de l'entreprise?

10. A qui a-t-on accordé le contrat de la construction des rues, de l'aqueduc et travaux d'égouts, et quel en est le coût par unité et l'estimation du coût total?

11. Qui a-t-on retenu pour faire la recherche des titres de propriété et le levé et la division de l'emplacement, et quels paiements a-t-on versés ou fixés pour ce travail?

12. A quelle date fera-t-on disparaître ces édifices et quel en sera le coût total approximatif?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ferland,—1. Est-ce que le soldat Benoit Tellier, numéro matricule D-606356, a demandé un congé de cultivateur à son Officier-Commandant à Trois-Rivières, P.Q., par requête signée et assermentée par lui et par son père Eugène Tellier, cultivateur de Ste-Elizabeth, au mois de mars 1942?

2. Est-ce que cette demande de congé a été considérée et transmise aux Quartiers Généraux à Montréal, suivant les exigences de la loi?

3. Quelle est la décision finale sur cette demande de congé?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Gauthier,—1. Le Canada a-t-il importé des Iles Britanniques, depuis 1939, du drap pour manteaux et paletots pour hommes?

2. Si oui, (*a*) quelle quantité en verges pour chacune des années 1939, 1940 et 1941, et (*b*) quel montant global représentent en argent canadien ces importations?

3. Le gouvernement canadien a-t-il fourni gratuitement à l'Angleterre ou à l'une ou l'autre des nations unies des uniformes militaires depuis 1939?

4. Si oui, (*a*) combien à chaque pays, et (*b*) combien au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941?

5. Le gouvernement a-t-il fourni gratuitement à l'Angleterre ou l'une ou l'autre des nations unies des couvertures de laine?

6. Si oui, combien et pour quel montant?

7. Le Canada a-t-il exporté en Angleterre ou chez toute autre des nations unies des uniformes militaires ou du drap pour uniformes militaires depuis 1939? Si oui, en quel pays?

8. Le Canada a-t-il exporté en Angleterre ou chez l'une ou l'autre des nations unies des couvertures de laine? Si oui, quelle quantité pour chacun de ces pays et pour quel montant?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. Le Dr Lebbetter a-t-il été promu au grade de lieutenant-colonel?

2. Quel est sa compétence?

3. Quel était son ancien grade dans l'armée et son expérience antérieure?

4. Quelles sont ses fonctions?

5. En vertu de quelle autorité a-t-il reçu son brevet?

6. Sur quelle recommandation?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Boucher, pour M. McGregor,—Ordre de la Chambre,—Etat donnant les noms de toutes les personnes attachées au personnel de la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, leurs fonctions respectives ainsi que le salaire versé à chacun.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—Que le Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant:

M. MacInnis propose, appuyé par M. Noseworthy, l'amendement suivant: Que l'on retranche tous les mots après "Que" dans ladite motion et qu'on les remplace par les suivants:

"ce bill ne subisse pas immédiatement sa deuxième lecture mais qu'il soit résolu que le principe du bill soumis à la Chambre n'est ni suffisant, ni équitable, qu'il autorise le Gouverneur-en-conseil à conscrire les recrues pour service outre-mer sans consulter le Parlement, et qu'il met conséquemment en péril la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada".

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Howe.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir jusqu'à trois heures demain après-midi.

# No 87

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

### SEANCE DU MARDI, 16 JUIN 1942

---

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai, 1942,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents en la possession du ministre des Services nationaux de guerre, du ministre du Commerce, du sous-ministre des Services nationaux de guerre, du sous-ministre du Commerce ou de tout fonctionnaire de l'un ou l'autre ministère, du premier ministre, du ministre des Mines et des Ressources, de la commission du service civil ou de l'un de ses fonctionnaires, de la commission nationale du cinématographe ou de l'un de ses fonctionnaires, relativement à la nomination, l'affectation ou la permutation de A. G. McLean au poste de secrétaire et contrôleur de la commission nationale du cinématographe.

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1942,—Etat montrant:—Antérieurement au 10 avril 1942, combien les commissions des services nationaux de guerre ont-elles accordé de sursis sujets à l'enrôlement du requérant dans l'armée de réserve?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada, 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du ministre de la Justice, en vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article 21, des Règlements de la Défense du Canada. (Détention de personnes).

Sur motion de M. Macmillan, le deuxième rapport du comité spécial d'enquête sur l'établissement sur des terres des anciens soldats de la guerre actuelle, présenté le 12 juin courant, est agréé.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 99, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certaines lignes de transmission et de distribution de la *Saguenay Transmission Company, Ltd.*, de la *Saguenay Electric Company* et de la *Aluminum Power Company, Ltd*".

Les bills suivants du Sénat sont lus, à tour de rôle, pour la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 100, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Patricia Strange Wolfe".—M. *McIlraith.*

Bill No 101, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Miller Keller".—M. *McIlraith.*

Bill No 102, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Euphemia Shannon Monette".—M. *Boucher.*

Bill No 103, (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie May Cape Newman".—M. *Bercovitch.*

Bill No 104, (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella White Wolfe".—M. *McIlraith.*

Bill No 105, (V3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alan Swabey". —M. *Bercovitch.*

Bill No 106, (W3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Walker Creighton King".—M. *Bercovitch.*

Bill No 107, (X3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Beatrice Armand Roberts".—M. *Hanson* (Skeena).

Bill No 108, (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William Merchant".—M. *Hanson* (Skeena).

Bill No 109, (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irma Kern Ulrich".—M. *Hanson* (Skeena).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion du premier ministre portant deuxième lecture du Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales; et sur l'amendement de M. MacInnis.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Thorson.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 10 heures 15 du soir jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 88

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 17 JUIN 1942

---

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Règlements adoptés en vertu de la loi du ministère des Pensions et de la Santé nationale par les arrêté en conseil C.P. 1759, du 9 mars 1942, et C.P. 4739, C.P. 4785, et C.P. 4786, en date du 5 juin 1942.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai, 1942,—Dossier contenant les plans, devis et autres détails préparés par l'administration nationale des logements pour la construction de logements de personnel et de maisons démontables, avant la constitution de la Wartime Housing Limited.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de tonneaux de boissons alcooliques a-t-on fabriqués au Canada au cours de l'an dernier?

2. Combien de tonneaux d'alcool éthylique propre au commerce aurait-on pu recouvrer de cette fabrication?

3. Combien de tonnes de caoutchouc synthétique, du genre Buna-S, pourrait-on obtenir de cette source à l'aide des procédés connus?

4. Si le gouvernement décidait de changer l'industrie de la distillation des boissons à la production de l'alcool, quel nombre approximatif de boisseaux de blé cette industrie pourrait-elle utiliser dans la production du caoutchouc synthétique Buna-S?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du projet de Proclamation pour l'appel de recrues susceptibles de subir leur entraînement militaire pendant une période de quatre mois au Canada ou dans nos eaux territoriales; ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 5110, approuvé à ce sujet le 16 juin 1942.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Noseworthy,—Quelles mesures le gouvernement prend-il pour mettre un nombre suffisant de logements à bas prix à la disposition des familles de revenu modique habitant les villes de Port-Arthur et de Fort-William?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Noseworthy,—1. Est-ce que la Standard Oil ou ses filiales ont fait obturer quelques puits jaillissants dans la région des champs pétrolifères de la vallée Turner?

2. Combien de concessions d'une étendue de quarante acres contenant des puits d'huile non forés la Standard Oil ou ses filiales possèdent-elles dans les champs pétrolifères de la vallée Turner?

3. Combien de ces concessions sont sur un terrain où on a découvert l'existence de gisements d'huile?

4. Combien parmi les puits exploités par les compagnies susmentionnées sont-ils des puits creusés en recoupement?

5. Quel pourcentage de l'huile de la vallée Turner, en 1941, provenait de puits exploités par des compagnies indépendantes payant des redevances?

6. Pour quelles raisons le régisseur des huiles croit-il qu'il est d'intérêt national d'assigner les courtiers en redevances à la catégorie "A" pour le rationnement de l'essence?

A l'appel de l'ordre pour la reprise du débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—Que le bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, soit maintenant lu la deuxième fois, et sur le projet d'amendement de M. MacInnis;

*Décision de M. l'Orateur*

M. l'ORATEUR: A la motion du premier ministre proposant la deuxième lecture du Bill No 80, qui tend à modifier la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, M. MacInnis, appuyé par M. Noseworthy, a proposé:

Que l'on retranche de ladite motion tous les mots après "Que" et qu'on leur substitue les suivants:

"Que ce bill ne subisse pas immédiatement sa deuxième lecture mais qu'il soit résolu que le principe du bill soumis à la Chambre n'est ni suffisant, ni équitable, parce qu'il autorise le Gouverneur en conseil à conscrire les recrues pour service outre-mer sans consulter le Parlement, et qu'il met conséquemment en péril la paix, l'ordre et la bonne administration du Canada".

On remarquera que cet amendement, outre qu'il déclare "que ce bill ne subisse pas immédiatement la deuxième lecture", prend la forme d'une résolution où il est dit "que le principe du bill soumis à la Chambre n'est ni suffisant, ni équitable, parce qu'il autorise le Gouverneur en conseil à conscrire les recrues pour service outre-mer sans consulter le Parlement, et qu'il met conséquemment en péril la paix, l'ordre et la bonne administration du Canada".

Cette question ressemble quelque peu à celle que l'on a discutée au sujet de l'amendement proposé par l'honorable député de Rosetown-Biggar jeudi dernier, le 11 juin. J'ai alors déclaré cet amendement irrégulier comme on peut le voir aux pages 3670 et 3671 du hansard. Avant de rendre cette décision on m'avait référé aux commentaires Nos 755 et 760 de Beauchesne, et s'il n'y avait pas eu d'autre principe en jeu que celui qui est discuté dans le commentaire 760, et

qui est renforcé par le même principe énoncé à la page 391 de May, j'aurais été obligé de déclarer l'amendement irrégulier. Cependant, les honorables députés se rappelleront qu'il y avait une autre objection à sa pertinence, car il ne saurait y avoir de doute que la Chambre s'était déjà prononcée sur le même principe au cours de la présente session, et à l'appui de cette opinion j'ai cité le commentaire 304 de Beauchesne.

C'est un principe reconnu, tant à la Chambre ici qu'à la Chambre des communes en Angleterre, qu'un amendement ne peut pas porter sur les dispositions d'un bill qui est visé par la motion, ni anticiper les amendements que l'on pourrait y proposer en comité, et ledit amendement viole ce principe.

L'amendement déclare que "le principe du bill soumis à la Chambre n'est ni suffisant, ni équitable." Les mots "ni suffisant" sont une expression générale qui peut en comité embrasser des propositions d'amendement aux articles du bill, mais ces propositions ne sauraient être présentées à cette phase de son étude. Les mêmes observations s'appliquent aux mots "ni équitable". Si par ces mots on veut modifier le bill, on ne peut proposer ces amendements que lors de l'étude du bill en comité. Ceci fait ressortir le principe que j'ai déjà exposé à l'effet que l'on ne peut proposer d'avance des amendements aux articles du bill lors de sa deuxième lecture.

Dans l'ouvrage intitulé "Denison's and Brand's Decisions", Chambre des Communes anglaise, de 1857 à 1884, on trouve à la page 47 une déclaration de M. l'Orateur au sujet d'un amendement proposé à la loi du cens électoral. Inutile de relater les détails relatifs à cet amendement, mais il s'agissait en somme de certains règlements concernant la loi du cens électoral. L'Orateur a ensuite déclaré:

"Avant que l'honorable député présente sa résolution, je tiens à lui signaler qu'elle dépasse les limites prescrites aux motions de ce genre par le Règlement de la Chambre. Ladite résolution, en effet, anticipe la discussion de chaque article du bill et même de certains points dont la modification est déjà projetée. A mon sens, elle outrepasse aux règles de pratique établies par la Chambre."

Voilà la procédure suivie en cette enceinte.

Pour ma part, je l'estime fort convenable. En agir autrement ne serait que s'attirer de nombreux embarras. Dans le cas d'un amendement rédigé en termes généraux comme l'est celui-ci, si la Chambre rejetait l'amendement avant de se former en comité plénier pour l'examen du bill, le comité se trouverait lié par la décision de la Chambre et privé de sa liberté d'action dans l'étude des différents articles du projet de loi.

Si le comité plénier décidait de modifier le bill dans le sens indiqué au présent amendement, la Chambre ne pourrait adopter le rapport dudit comité, s'étant déjà prononcée irrévocablement contre de telles modifications. La Chambre ne saurait évidemment approuver et désapprouver les mêmes questions à propos d'un même bill, au cours de la même session.

Pour ces motifs, je déclare l'amendement irrecevable.

Et la motion principale alors mise aux voix:

M. Lacombe propose en amendement, appuyé par M. Roy: Que tous les mots après le mot "Que" dans la motion principale soient biffés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre est d'avis que les ministres et la majorité des députés ministériels du Québec n'ont pas de mandat leur permettant de modifier la loi de mobilisation des ressources nationales de 1940; que la contribution volontaire en soldats pour service outre-mer est raisonnable à cause des dangers d'attaques qui se précisent sur le Canada et des croissantes difficultés résultant du manque

de main-d'œuvre pour la production de vivres et d'autres nécessités de guerre; qu'il est essentiel de maintenir l'unité nationale; que s'il y a une mesure de contrainte dont l'étude peut s'imposer, ce n'est pas celle de la conscription des hommes pour service outre-mer, mais plutôt, celle des richesses accumulées à la fin d'alléger le fardeau du coût de la guerre qui pèse trop lourdement sur les contribuables de modiques revenus".

M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement irrecevable parce qu'il porte sur la même matière dont on a déjà disposé au cours de la session actuelle dans un débat précédent.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bradette.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 89

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 18 JUIN 1942

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, Chapitre 2, article 8.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai, 1942,—Etat montrant:—1. M. Wesley Greene est-il au service de la commission nationale du cinématographe?

2. Dans l'affirmative, à quel titre?

3. Quand est-il entré au service de la commission nationale du cinématographe pour la première fois?

4. A quel titre?

5. A quelle date remonte sa nomination au poste actuel?

6. Est-il citoyen des Etats-Unis d'Amérique?

7. A la date de sa première nomination, était-il propriétaire et/ou gérant soit du College Film Center, soit de l'International Film Center ou des deux?

8. Ces deux organisations ou l'une ou l'autre d'entre elles sont-elles intéressées dans l'entreprise commerciale de la vente et de la distribution des films aux Etats-Unis?

9. A-t-il encore quelques intérêts dans la propriété et l'administration de l'une ou l'autre de ces organisations ou des deux?

10. Dans l'affirmative, à quel titre?

11. Depuis le premier emploi de Wesley Greene à la commission nationale du cinématographe, le College Film Center, de Chicago, Ill., ou l'International Film Center de Chicago, Ill., ont-ils fait la vente ou la location de copies de films produits par la commission nationale du cinématographe?

12. L'une ou l'autre de ces deux organisations ont-elles reçu, à aucun moment, l'exclusivité de la vente et de la location aux Etats-Unis de copies de films produits ou mis en circulation par la commission nationale du cinématographe?

13. L'une ou l'autre de ces deux organisations font-elles actuellement la vente ou la location de copies de films produits par la commission nationale du cinématographe, ou l'une ou l'autre ont-elles actuellement l'exclusivité de la vente ou de la distribution de copies de ces films aux Etats-Unis?

14. M. Wesley Greene a-t-il eu un bureau principal à Chicago, Illinois, Etats-Unis, entre le 1er août 1941 et le 31 janvier 1942?

15. Au cours de la même période, ou pendant quelque partie de cette période, a-t-il été directement associé à l'administration du College Film Center ou de l'International Film Center?

16. A-t-il reçu quelque salaire mensuel ou hebdomadaire régulier ou quelques honoraires de la commission nationale du cinématographe entre le 1er août 1941 et le 31 janvier 1942?

17. Dans l'affirmative, quel en a été le montant?

18. En plus de ce salaire ou de ces honoraires, a-t-il, au cours de cette période, reçu quelque commission pour la vente ou la location de copies de films produits ou mis en circulation par la commission nationale du cinématographe?

19. Entre le 1er août 1941 et le 31 janvier 1942, quelle somme totale la commission nationale du cinématographe lui a-t-elle versée en frais de voyage?

20. Au cours de la même période, a-t-il reçu des allocations de subsistance pendant son séjour à Ottawa?

21. Dans l'affirmative, quel montant total lui a-t-il été versé?

22. A quelle date est-il entré au Canada pour occuper son poste actuel?

23. Est-il entré au Canada comme immigrant ou comme citoyen des Etats-Unis acceptant un emploi au Canada?

24. Lui a-t-on accordé un permis d'entrée au Canada comme un citoyen américain pour accepter un emploi?

25. Dans l'affirmative, pour quels motifs et pour quelle période?

26. Avant d'accorder ce permis, quelles mesures, le cas échéant, les autorités de l'immigration ont-elles prises pour s'informer si quelque sujet britannique, résidant au Canada, ayant l'expérience et les qualités voulues était disponible pour remplir le poste que M. Wesley Greene venait occuper au Canada?

27. Avait-on créé le poste de surintendant de la distribution des films à la commision nationale du cinématographe avant la nomination de Wesley Greene?

28. Dans l'affirmative, à quelle date?

29. Si le poste avait été créé, quelqu'un l'occupait-il avant la nomination de Wesley Greene?

30. Dans l'affirmative, qui était-il et quel salaire ou honoraire recevait-il?

31. A quelle date le titulaire précédent a-t-il quitté son poste et pour quelle raison?

32. Le titulaire précédent du poste de surintendant de la distribution des films a-t-il été embauché de nouveau par la commission nationale du cinématographe, et dans l'affirmative, à quelle date a-t-il été ainsi de nouveau embauché, à quel titre et à quel salaire?

33. L'emploi de Wesley Greene est-il temporaire?

34. Dans l'affirmative, pour quelle durée?

35. Si l'emploi n'est pas temporaire ou pour une période déterminée, la commission nationale du cinématographe a-t-elle l'intention d'annoncer la position et de la remplir à la suite d'un examen de concours, ou la commission demandera-t-elle l'autorisation de confirmer Wesley Greene en permanence ou pour une période indéfinie dans le poste qu'il occupe sans offrir l'occasion de présenter leur candidature à ceux qui ont l'expérience et les qualités voulues?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Verse-t-on une pension à la veuve et aux dépendants des hommes qui ont perdu la vie en service dans la marine marchande, (*a*) sur les

navires d'enregistrement britannique et canadien, (*b*) sur les navires d'enregistrement étranger faisant le transport de fournitures aux Nations Unies?

2. Quelle est la solde mensuelle versée à un matelot de pont sur les navires d'enregistrement canadien?

3. Verse-t-on une allocation familiale à la veuve ou aux dépendants de ces matelots?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juin, 1942,—Etat donnant les noms de toutes les personnes attachées au personnel de la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, leurs fonctions respectives ainsi que le salaire versé à chacun.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, 1940, et la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 5038, approuvé le 12 juin, 1942, et texte d'un arrêté émis en vertu des dispositions de cette mesure; contrôle des règlements sur l'emploiement, 1942.

M. Thorson, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien parmi les personnes suivantes attachées au service de la commission nationale du cinématographe en vertu de la loi nationale sur le cinématographe: Ross McLean, Allan G. McLean, Annette Allard, Alan A. Adamson, Irene Baird, Gudrun J. Bjerring, Maurice Blackburn, Lois M. Bright, Kathleen F. Brooks, Donald W. Buchanan, James A. Beveridge, B. Elizabeth Bertram, Edward Buskman, Henry C. Campbell, Marguerite C. Chesnutt, May Kathleen Corp, Doreen Curry, A. P. Côté, Thomas C. Daly, R. J. Edmonds, Donald G. D. Fraser, Herbert G. Glover, Dorothy R. Hazel, Alice Heggtveit, Robert J. Humble, Margaret Humble, Charles C. Hyndman, Richard J. Jarvis, Mrs. S. Josie, Anne MacDonnell, Graham B. McInnes, Robinson F. MacLean, W. A. Macdonald, C. Grant MacLean, Jane Marsh, L. G. Marcotte, Sydney C. Newman, R. K. Nevers, John A. O'Meara, Vincent Paquette, Margaret M. Palmer, Nicholas C. Read, Roger Racine, Lois Rae, Leon M. Shaw, Douglas Sinclair, Janet C. Scellen, Edwin W. Scythes, Hazen E. Sise, D'Arcy Sheard, Katharine P. Symons, Fay Thomson, Gordon Weisenborn et Pamela Wilcox, ont-elles eu quelque expérience technique ou professionnelle dans la production et le travail d'atelier cinématographiques, avant leur nomination, et quelle a été cette expérience dans chaque cas?

2. Combien parmi les personnes ci-haut mentionnées, ont-elles été employées sans interruption pour plus de trois mois, et quelles sont-elles?

3. Combien parmi les personnes susmentionnées ont-elles reçu un salaire hebdomadaire ou mensuel régulier, des honoraires ou appointements de la commission nationale du cinématographe depuis la date de leur nomination?

4. Avant la nomination de chacune des personnes ci-haut mentionnées aux postes qu'elle occupe actuellement, quelles mesures, le cas échéant, la commission nationale du cinématographe ou ses agents exécutifs a-t-elle prises pour annoncer ces positions et permettre aux chefs de famille et aux vétérans, possédant qualités et expérience égales ou meilleures, particulièrement dans la production, la distribution et le travail photographique d'atelier de la cinématographie, d'avoir une occasion semblable de faire une demande et d'avoir la même facilité de nomination aux postes actuellement occupés par elles?

5. Comment, sur quelle base, et qui a fait le choix de chacune des personnes susmentionnées, et sur quelle recommandation a-t-on fait la nomination de chacune d'elles au poste qu'elle occupe actuellement?

6. Avant la nomination de chacune de ces personnes, a-t-on soumis quelques recommandations à l'approbation de la commission nationale du cinéma-

tographe, ou chacune des nominations a-t-elle été faite par les officiers de la commission sur leur propre initiative et responsabilité, et soumise subséquemment à la ratification de la commission?

7. Le conseil du Trésor a-t-il à aucun moment décrété que les dispositions de la loi nationale sur le cinématographe devaient s'interpréter comme s'appliquant aux personnes embauchées temporairement pour la durée de travaux particuliers et non aux personnes employées sans interruption?

8. Dans l'affirmative, quand, et quelle était la portée totale de cette décision?

9. Le conseil du Trésor a-t-il à aucun moment décrété qu'on ne pouvait reconnaître de dispositions dans la loi nationale sur le cinématographe permettant l'embauchage du personnel sans l'approbation antérieure du conseil à la création de ces postes?

10. Dans l'affirmative, quand, et quelle était la portée totale de cette décision?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1942,—Etat montrant:—1. La commission nationale du cinématographe a-t-elle quelques contrats (*a*) de production, (*b*) de distribution avec les Warwick Films ou les Warwick Pictures de New-York?

2. Dans l'affirmative, combien dans chaque catégorie?

3. Quel est le métrage total de pellicules cinématographiques que les Warwick Films ou les Warwick Pictures de New-York ont obtenu de la commission nationale du cinématographe depuis le 31 mars 1941?

4. En vertu de quels arrangement ou arrangements les Warwick Films ou les Warwick Pictures de New-York ont-ils obtenu ces pellicules cinématographiques?

5. La commission nationale du cinématographe a-t-elle vendu aux Warwick Films ou aux Warwick Pictures, de New-York, quelques pellicules cinématographiques confisquées aux Allemands et dont elle s'est assuré la possession, ou quelques-unes de leurs copies ou reproductions autres que celles comprises dans les films complets produits et distribués par elle?

6. Dans l'affirmative, quel métrage (*a*) de négatifs, (*b*) de contretypes négatifs, (*c*) de contretypes positifs et/ou (*d*) de positifs a-t-on vendu aux Warwick Films ou Warwick Pictures de New-York, et à quels termes et conditions?

7. La commission nationale du cinématographe a-t-elle à aucun moment depuis le commencement de la guerre mis à la disposition des Warwick Films ou des Warwick Pictures de New-York quelques pellicules cinématographiques confisquées aux Allemands et dont elle s'est assuré la possession ou quelques-unes de leurs copies pour permettre à ces derniers de copier ou de reproduire le tout ou une partie de ces films ou de leurs copies?

8. Dans l'affirmative, qui a permis ce prêt et à quels termes et conditions ces films ou leurs copies ont-ils été prêtés aux Warwick Films ou aux Warwick Pictures de New-York?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il d'enquêteurs ou organisateurs provinciaux pour la campagne nationale de la récupération?

2. Qui les a nommés?

3. Sur quelle recommandation?

4. Quels salaires reçoivent-ils actuellement?

5. Quel est leur travail?

6. Que faisaient-ils immédiatement avant leur nomination au poste actuel?

7. Quelle compétence possèdent-ils pour ce travail de récupération?

8. Les titulaires actuels sont-ils les premiers à occuper ces postes ou y a-t-il eu des titulaires antérieurs?

9. Dans l'affirmative, pourquoi les a-t-on remerciés de leurs services?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on fait imprimer de copies des plaquettes "Le Canada dans la bataille de l'Atlantique" et "La marine royale canadienne"?

2. L'impression a-t-elle été accordée par adjudication? Dans l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires et les montants des soumissions?

3. Si non, de quelle façon et à qui le contrat a-t-il été accordé?

4. Quel a été le coût total de la publication de ces plaquettes et comment en a-t-on fait la distribution?

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McGarry,—Est-ce que le gouvernement, soit directement, soit par l'entremise du régisseur du combustible, a insisté auprès de l'Amirauté britannique pour qu'on libère un plus grand nombre de navires dans le but de résoudre les difficultés de transport que l'on prétend être la cause du ralentissement de la production dans les mines de charbon de l'île du Cap-Breton et des difficultés ultérieures de procurer du travail aux ouvriers employés dans cette industrie?

Par M. Blanchette,—1. De combien de livres la consommation du beurre a-t-elle augmenté au Canada au cours des cinq derniers mois, comparativement à la même période de l'année dernière?

2. De combien de livres la production du beurre a-t-elle diminué au Canada au cours des cinq premiers mois de l'année actuelle, comparativement à la même période de l'année dernière?

3. Dans le cas d'une augmentation sensible dans la consommation et d'une diminution sensible dans la production, le gouvernement a-t-il l'intention d'offrir un prompt remède, avant la fin de la saison de grosse production, pour éviter une grave disette de beurre au Canada?

Par M. Jackman,—1. Quel était, au Canada, au 31 mars 1942, le nombre total disponible des effectifs, (*a*) en hommes, (*b*) en femmes?

2. Au 31 mars 1942, combien, (*a*) d'hommes, (*b*) de femmes étaient engagés, (i) dans les forces armées, (ii) dans les industries affectées à la fabrication des produits finis destinés à la guerre, (iii) dans les industries affectées à la fabrication de produits essentiels à la guerre, (iv) dans l'agriculture et (v) dans les industries et les services non essentiels à la poursuite de la guerre?

3. Combien, (*a*) d'hommes, (*b*) de femmes le gouvernement compte-t-il affecter à ces catégories susmentionnées, (i) au 31 décembre 1942, (ii) au 31 décembre 1943?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—Que le Bill No 80, Loi modifiant la Loi de mobilisation des ressources nationales, 1940, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. Roy propose, appuyé par M. Lacombe, en amendement à cette motion: Que tous les mots après "Que", dans la motion, soient retranchés et que les suivants y soient substitués:

"Cette Chambre est d'avis que la politique du gouvernement concernant la mobilisation, au lieu de resserrer l'union des races au Canada, a fomenté des dissentions qui peuvent créer une guerre intestine, détruisant par là même l'idéal des Pères de la Confédération".

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. McLean (Simcoe-est).

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 90

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 19 JUIN 1942

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin 1942,—Etat montrant:—1. Qu'en a-t-il coûté chaque année au Canada pour faire partie de la Société des Nations depuis qu'elle existe?

2. Où est son bureau-chef et quels sont les officiers en charge de son administration?

3. La Société existe-t-elle encore, et quels sont les détails de la dépense du crédit accordé pour 1941?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mai 1942,—Etat montrant:—1. Depuis le 1er septembre 1939 jusqu'au 30 avril 1941, combien de particuliers, dont le dernier emploi ou la dernière occupation ont été avec la *Robert Simpson Company Limited*, de Toronto, ont-ils été nommés à des commissions gouvernementales, ou ont-ils été ou sont-ils au service de commissions ou de départements relevant du gouvernement fédéral?

2. Combien de ces particuliers sont-ils actuellement au service du gouvernement dans les ministères (*a*) des finances, (*b*) de la défense nationale, (*c*) des munitions et des approvisionnements, (*d*) des services nationaux de guerre et (*e*) du travail?

3. Quels sont les noms de ces particuliers?

4. Quels sont le salaire et/ou toute autre rémunération payés à chacun?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin 1942,—Etat montrant:—1. Le ministère britannique du ravitaillement a-t-il donné des commandes de filets frais de morue et d'autres poissons aux pêcheurs de la côte de l'Atlantique pour l'année courante?

2. Dans l'affirmative, quelle est la quantité des commandes de chaque espèce de poissons?

3. Les pêcheurs et les employés sont-ils assez nombreux pour remplir ces commandes?

4. Si non, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour accorder aux pêcheurs congé de l'instruction militaire pendant la durée de la pêche?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement donnera-t-il un congé pour la durée de la pêche aux pêcheurs de la Gaspésie et des Iles de la Madeleine, actuellement en service militaire?

2. Dans la négative, quelles autres mesures le gouvernement prend-il pour permettre aux syndicats poissonniers et aux autres commerçants de poisson de remplir les commandes de filets de morue frais et d'autre poisson reçues du Ministère britannique des Approvisionnements?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juin 1942,—Etat montrant:—1. Quelles mesures a-t-on prises, avant le 15 mai 1942, pour s'assurer que les registraires régionaux avaient en leur possession les formules d'inscription de tous les célibataires, veufs, personnes du sexe masculin divorcées ou séparées légalement, n'ayant pas de dépendants et étant âgés de 19 à 45 ans à la date de l'inscription nationale?

2. A-t-on fait quelque vérification entre les formules détenues au bureau central à Ottawa et les copies qui en ont été expédiées aux registraires régionaux?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires ou autres documents, en la possession de quelque ministère du gouvernement, relativement au transfert à Vancouver, le ou vers le 27 avril 1942, de la carte d'inscription de Alan C. Wright, domicilié au numéro 61 de la rue Albany, Toronto, et à l'avis de se présenter à l'instruction militaire en vertu de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales adressé audit Alan C. Wright, et au renvoi à Toronto de la carte d'inscription de ladite personne et à l'annulation de l'avis servi audit Alan C. Wright d'avoir à se présenter pour son service militaire.

De son siège en Chambre, M. O'Neill exprime le désir, en vertu de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, et il expose ainsi son sujet:

"Le problème japonais dans la Colombie-britannique".

Il remet alors à l'Orateur l'exposé écrit du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur pose la question: "Le député est-il autorisé à continuer"?

Comme il ne s'élève aucune objection;

L'Orateur invite le député à présenter sa motion.

M. O'Neill, appuyé par M. Little, propose alors,—Que la Chambre ajourne immédiatement.

Après discussion, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion du premier ministre portant deuxième lecture du Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales et sur l'amendement de M. Roy.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Macdonald (Ville de Kingston).

Sur une motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à six heures, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 91

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

### SEANCE DU LUNDI, 22 JUIN 1942

---

Prières.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, Chapitre 2, article 8.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars, 1942,—Etat montrant:—Quel a été, au 1er mars 1942, le coût total de l'administration (*a*) de la Loi de la restauration agricole des Prairies, (*b*) des versements de primes pour la réduction des emblavures, (*c*) des versements de primes sur les revenus des fermes des Prairies, (*d*) de la Loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Est-ce que la Standard Oil ou ses filiales ont fait obturer quelques puits jaillissants dans la région des champs pétrolifères de la vallée Turner?

2. Combien de concessions d'une étendue de quarante acres contenant des puits d'huile non forés la Standard Oil ou ses filiales possèdent-elles dans les champs pétrolifères de la vallée Turner?

3. Combien de ces concessions sont sur un terrain où on a découvert l'existence de gisements d'huile?

4. Combien parmi les puits exploités par les compagnies susmentionnées sont-ils des puits creusés en recoupement?

5. Quel pourcentage de l'huile de la vallée Turner, en 1941, provenait de puits exploités par des compagnies indépendantes payant des redevances?

6. Pour quelles raisons le régisseur des huiles croit-il qu'il est d'intérêt national d'assigner les courtiers en redevances à la catégorie "A" pour le rationnement de l'essence?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise au sujet de la fermeture de l'établissement de l'Acadia Sugar Refining Company, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse?

2. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise à l'égard des quelque deux cents ouvriers qui y seront mis à pied?
3. Le gouvernement prendra-t-il des mesures pour faire enquête sur la cause de la fermeture de cet établissement?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Fournit-on des chapelles ou d'autres édifices du culte dans chacun des camps militaires du Canada, et quel usage suit-on à ce sujet?
2. Trouve-t-on ces édifices du culte dans les camps et les dépôts d'effectifs les plus importants de l'aviation?
3. Procédera-t-on à l'étude de cette question au Canada dans le but de faciliter les exercice du culte dans chaque camp?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement, à cette époque des semailles, entend-il prendre des dispositions nécessaires pour arrêter l'appel des cultivateurs, des fils de cultivateurs et des employés de ferme à l'entraînement militaire obligatoire?
2. Le gouvernement a-t-il donné ou doit-il donner des instructions en ce sens aux Registraires de division?
3. Dans l'affirmative, quelles dispositions le gouvernement entend-il prendre à cet effet et quelles instructions doit-il donner ou a-t-il données aux Registraires?
4. Le gouvernement a-t-il ou doit-il aviser les Commandants de Régiment où se trouvent des cultivateurs essentiels à la production agricole, de porter sans délai les requêtes de sursis de ces cultivateurs devant les Commissions appropriées?
5. Dans l'affirmative, quels sont les avis ou les instructions que le gouvernement a données ou se propose de donner aux Commandants de Régiment?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin, 1942,—Relevé indiquant les universités, collèges et écoles ayant un corps-école d'officiers reconnu par le ministère de la Défense nationale, le nombre d'étudiants inscrits dans chaque corps-école et les octrois versés à chaque corps-école par le gouvernement.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Quels sont les officiers commandants et les chefs de services au centre d'entraînement du corps des signaleurs royaux canadiens à Barriefield, au centre d'entraînement du corps des magasins militaires royaux canadiens à Long Branch et à l'école militaire des métiers à Hamilton?
2. Quelle est la compétence technique de chacun?
3. Quel était l'emploi de chacun avant la guerre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Copie de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la ville de Toronto et l'association de l'exposition nationale du Canada en vue de louer au gouvernement, pour la durée da la guerre, le terrain de l'exposition et les édifices de l'association.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1942,—Etat montrant:—1. A-t-on acheté des terrains pour servir à des camps utilisés pour l'instruction militaire à Aldershot, Nouvelle-Ecosse, en 1941 et 1942?
2. Dans l'affirmative, (*a*) de qui a-t-on acheté ces terrains, (*b*) quelle en était la superficie, (*c*) le montant demandé par chaque propriétaire et le montant versé?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mai, 1942,—Copie de toute la correspondance, datée de 1939 jusqu'au 31 mars 1942, échangée entre le ministère des pêcheries ou l'office du poisson de conserve et le gouvernement

de la Nouvelle-Ecosse, des compagnies, agences ou personnes relativement à la salaison et à la vente du hareng mariné ou macéré au vinaigre et à l'octroi de subvention ou d'aide à cette fin.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Blackmore,—1. Y a-t-il un Monsieur Carswell employé dans la division de la construction navale du ministère des Munitions et approvisionnements? Dans l'affirmative, combien reçoit-il (*a*) pour ses fonctions régulières, (*b*) comme président ou secrétaire de quelque commission de guerre, (*c*) pour quelque fonction consultative auprès de quelque commission ou ministère, (*d*) comme agent dans les transactions du gouvernement du Royaume-Uni au Canada et aux Etats-Unis, et (*e*) pour tout autre travail?

2. M. Goldenberg, de Montréal, est-il à l'emploi du ministère des Munitions et approvisionnements? Dans l'affirmative, quel salaire reçoit-il, (*a*) pour ses fonctions régulières, (*b*) comme président ou secrétaire de quelque commission de guerre, (*c*) pour quelque fonction consultative auprès de quelque commission ou ministère, (*d*) comme agent dans les transactions du gouvernement du Royaume-Uni au Canada et aux Etats-Unis, et (*e*) en frais de déplacement et en dépenses spéciales?

3. M. Goldenberg a-t-il cessé d'être membre du bureau d'avocats auquel il appartenait à Montréal?

4. Quelle somme de travail légal ce bureau d'avocats reçoit-il des gouvernements du Canada et du Royaume-Uni?

5. M. John Dobbie, de Port-Arthur, est-il à l'emploi du ministère des Munitions et approvisionnements? Si oui, qu'a-t-il reçu comme premier salaire au ministère? Quel est son salaire actuel? Depuis combien de temps est-il à l'emploi de ce ministère? A la date de sa nomination, quelle expérience possédait-il dans cette sorte de travail? Quels sont ses titres d'instruction? Le cas échéant, quelles sont les raisons de l'augmentation de son traitement?

6. La Commission du Service civil a-t-elle fait la nomination d'un M. Max Speller, de Winnipeg, au ministère des Munitions et approvisionnements? Possédait-il des titres universitaires? Combien de temps a-t-il occupé ce poste? Quel salaire recevait-il au début? A-t-il reçu quelque augmentation de salaire pendant qu'il était à l'emploi de ce ministère?

7. La Commission du Service civil a-t-elle nommé un M. Nick Skhloev, de Flin Flon et Winnipeg, Manitoba, à quelque poste au ministère des Munitions et approvisionnements? Possédait-il quelque titre universitaire? Avec distinction? Est-il vrai qu'il avait été répétiteur, pendant une année, à l'Université du Manitoba pendant qu'il y préparait la maîtrise ès arts? Quel traitement recevait-il lorsqu'il est entré au ministère des Munitions et approvisionnements? Quel salaire recevait-il lorsqu'il en a démissionné? Pourquoi n'a-t-on pas mis à contribution le talent et la compétence professionnelle de ce monsieur?

8. Quelles ont été les raisons de la promotion et des augmentations de traitement accordées à M. Dobbie à la lumière du cas de M. Skhloev?

Par M. Church—Combien de personnes, et à quel coût global, le gouvernement emploie-t-il pour le rationnement respectif de la nourriture, du vêtement et de l'essence?

Par M. Church—1. Le gouvernement a-t-il approuvé un plan de rationnement national?

2. Si oui, à quelle date, pour quelles denrées et dans quel but?

3. Quel ministre de la Couronne a autorisé ce système, et fera-t-on quelque déclaration sur son coût, son personnel, son organisation et les raisons de cette ligne de conduite?

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:—

Par M. Green—Ordre de la Chambre—Etat montrant, par district militaire ou par province, le nombre des enrôlements (*a*) dans la marine, (*b*) dans l'armée, (*c*) dans l'aviation, au cours de chacun des mois de janvier, février, mars et avril 1942.

Par M. Wright, pour M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, contrats et autres documents que possède le ministère des Postes relativement au service postal sur la route rurale partant de Spalding, Saskatchewan, au cours des années 1941 et 1942.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion du premier ministre portant deuxième lecture du Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales; et sur l'amendement de M. Roy.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Taylor.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 92

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 23 JUIN 1942

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement des Etats-Unis ou l'un de ses fonctionnaires a-t-il demandé, officiellement ou officieusement, au gouvernement canadien d'accorder aux services de camionneurs des Etats-Unis la permission de transporter en transit des marchandises sous scellés entre diverses parties des Etats-Unis en passant par le territoire canadien?

2. Dans l'affirmative, quelle a été la nature de cette requête?

3. Y a-t-il eu quelque recommandation faite à ce sujet par quelque comité mixte canado-américain?

4. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette recommandation?

5. Le problème a-t-il été étudié par un sous-comité du cabinet?

6. Dans l'affirmative, quand et quels sont les membres de ce comité?

7. Ce sous-comité a-t-il présenté quelque rapport, et quelle est la nature de ce rapport?

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms, âges, adresses et qualités des directeurs des services financiers nommés dans chacune des trois armes des forces armées?

2. Ces particuliers sont-ils membres des forces de Sa Majesté ou des civils?

Et aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 11 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on fait imprimer de copies des plaquettes "Le Canada dans la bataille de l'Atlantique" et "La marine royale canadienne"?

2. L'impression a-t-elle été accordée par adjudication? Dans l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires et les montants des soumissions?

3. Si non, de quelle façon et à qui le contrat a-t-il été accordé?

4. Quel a été le coût total de la publication de ces plaquettes et comment en a-t-on fait la distribution?

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion du premier ministre portant deuxième lecture du Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales; et sur l'amendement de M. Roy.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Mulock.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Hanson (York-Sunbury).

M. McLarty propose,—Considérant que le rapport du comité spécial de la Chambre des communes sur les titres, les distinctions honorifiques et les décorations a été présenté à la Chambre le 14 mai 1919 et a été adopté, sur division, le 22 mai 1919; et

Considérant qu'on a exprimé l'opinion que l'application des principes, énoncés dans ce rapport, aux circonstances nées de la guerre actuelle a donné lieu à une distinction entre les membres des forces armées du Canada et d'autres membres des forces armées de Sa Majesté, entre les membres de tout grade des forces armées du Canada, et entre les citoyens du Canada prenant une part active à la guerre actuelle et les autres sujets de Sa Majesté; et

Considérant, de plus, qu'on a exprimé l'opinion qu'il est très difficile de pourvoir à la reconnaissance de la conduite et des actes comportant bravoure, courage, service méritoire et dévouement sans violer les principes énoncés dans ce rapport;

Qu'il soit, en conséquence, résolu:

Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour faire étude et rapport sur l'à-propos:

(*a*) de conserver les principes qui forment la base des recommandations présentées dans ledit rapport et de maintenir lesdites recommandations, ou

(*b*) de révoquer, changer, modifier lesdites recommandations ou y ajouter, en autant qu'elles s'appliquent aux distinctions honorifiques et aux décorations qui n'impliquent pas de titres et, le cas échéant, en faisant connaître sous quels rapports et dans quelle mesure;

Que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Bertrand (Laurier-Montréal), Bruce, Fraser (Peterborough-ouest), Gershaw, Graham, Hill, Kinley, MacMillan, Marshall, McCuaig, Stirling, Turgeon, Weir, Wood et Wright et que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment, et à faire rapport à la Chambre, de temps à autre, de ses avis et opinions.

Et un débat s'élevant sur cette question, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Church.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 93

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 24 JUIN 1942

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de wagons-citernes, c'est-à-dire de wagons de chemins de fer aptes à faire le transport des produits du pétrole, sont-ils la propriété (*a*) des chemins de fer nationaux du Canada, (*b*) d'autres chemins de fer canadiens, (*c*) de compagnies canadiennes d'huile, (*d*) de compagnies canadiennes de produits chimiques, (*e*) d'autres compagnies ou personnes canadiennes, (*f*) sont-ils loués par quelqu'une des compagnies ou personnes susmentionnées et (*g*) sont-ils la propriété de compagnies américaines ou loués par elles mais utilisés au Canada?

2. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous ces wagons-citernes actuellement utilisés pour le transport des produits du pétrole?

3. Quels produits autres que ceux du pétrole transporte-t-on dans ces wagons-citernes?

4. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous les wagons-citernes actuellement utilisés pour le transport de produits autres que ceux du pétrole?

5. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous les wagons-citernes qui ne sont pas actuellement utilisés pour le transport des produits du pétrole mais qui pourraient être affectés à cet usage?

6. Pendant la période écoulée du 22 avril au 22 mai de 1941 et 1942, ou pendant la période mensuelle la plus rapprochée pour laquelle on peut obtenir ces chiffres, combien de wagons-citernes a-t-on affectés au transport des produits du pétrole destinés (*a*) à l'île du Prince-Edouard, (*b*) à la Nouvelle-Ecosse, (*c*) au Nouveau-Brunswick, (*d*) au Québec, (*e*) à l'Ontario, (*f*) au Manitoba, (*g*) à la Saskatchewan, (*h*) à l'Alberta et (*i*) à la Colombie-Britannique, et quelle est la capacité, en gallons, de ces wagons-citernes?

7. Pendant ces périodes de temps, combien de wagons-citernes a-t-on affectés, dans chacune des provinces, au transport des produits du pétrole de bases d'approvisionnement à l'intérieur d'une province à d'autres centres situés à l'intérieur de la même province, et quelle est la capacité, en gallons, de ces wagons-citernes?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien existe-t-il d'écoles d'entraînement sous la juridiction du corps d'aviation royal canadien?

2. Combien de ces écoles sont-elles situées dans des centres ayant d'autres industries de guerre, et quels sont les noms de ces centres?

3. Le gouvernement a-t-il reçu l'offre de quelque prime ou rémunération ou de quelque espèce de services, de la part des corporations municipales, pour aider ou faciliter l'établissement de centres d'instruction aérienne?

4. Dans l'affirmative, quelles sont ces offres et d'où viennent-elles?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la conférence d'Ottawa sur l'entraînement aérien, tenue en mai 1942. (Versions anglaise et française).

Copie abrégée d'un mémoire sur un accord conclu entre les gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au sujet de l'entraînement des équipages de bord dans l'aviation au Canada et leur service subséquent, en date du 5 juin 1942. (Versions anglaise et française).

Accord supplémentaire, en date du 1er juin, 1942, entre ue Canada, l'Australie, et la Nouvelle Zélande, agréé par le Royaume-Uni, modifiant l'accord sur l'entraînement aérien du Commonwealth britannique, conclu le 17 décembre, 1939.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Purdy—1. Au 1er mai 1942, combien de carnets de rationnement d'essence d'une catégorie supérieure à "A" avait-on émis (*a*) en Nouvelle-Ecosse, (*b*) au Nouveau-Brunswick?

2. Quel en est le nombre dans chaque catégorie?

3. Combien de carnets de rationnement de chaque catégorie a-t-on cancelés, dans chaque province, pour les remplacer par des carnets de catégorie inférieure, et quelle catégorie leur a-t-on substituée?

4. Quel est l'emploi de ceux à qui on a changé la catégorie de leurs carnets de rationnement, et se servaient-ils de leur automobile à des fins autres que de divertissement?

5. La frontière entre la province de Québec et le Nouveau-Brunswick sert-elle de ligne de démarcation où la valeur du coupon de rationnement de l'essence est réduite de cinq à deux gallons?

6. Dans l'affirmative, le ministre des Munitions et approvisionnements fera-t-il connaître la raison du choix de cette ligne de démarcation?

7. Le même rationnement de l'essence s'applique-t-il à tous les centres des cinq provinces de l'est où l'on se sert de petits bateaux-citernes et de wagons-citernes pour transporter l'essence au centre de distribution?

8. Si non, pourquoi?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Black (Cumberland)—1. Le ministère des Munitions et approvisionnements a-t-il fait un appel de soumissions ou demandé des prix pour les fournitures de charbon dans le comté de Pictou au cours de l'année 1942?

2. Dans l'affirmative, à quelles sociétés ou personnes a-t-on demandé de soumettre des prix, en faisant connaître la sorte de charbon et l'endroit où il devait être livré?

3. Quelles soumissions ou offres a-t-on reçues, en faisant connaître les noms des sociétés ou personnes, la sorte de charbon, l'endroit où il a été livré et les prix des soumissions?

4. Quelles commandes a-t-on accordées, en faisant connaître les noms des sociétés ou personnes, la qualité, la quantité et la sorte de charbon, l'endroit et la date de la livraison et, pour chaque commande, le prix de chaque tonne de charbon livré?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Church—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du programme d'instruction donnée au dépôt d'effectifs du corps d'aviation royal canadien à Toronto, montrant (*a*) la durée du séjour et de l'entraînement aérien de chaque recrue, (*b*) le nombre d'heures accordées chaque jour aux devoirs de corvée et de faction, et une copie des statuts et règlements édictés à ce sujet, (*c*) le nombre de ceux qui ont passé, (1) plus de six mois, (2) plus de trois mois dans ce dépôt, et (*d*) les règlements concernant les congés de fin de semaine et l'imposition des amendes.

Par M. Church—ORDRE DE LA CHAMBRE—Dossier comprenant:—1. La liste du personnel aux quartiers-généraux du Corps d'aviation royal canadien à Toronto, ainsi que des officiers au dépôt d'effectifs et aux terrains de l'Exposition;

2. Le nombre d'aumôniers, de commis, sténographes, comptables, fonctionnaires chargés de la solde et de la banque, d'officiers de relations extérieures, de civils en charge des divertissements, de l'éducation physique et des sports, et de tous les autres quasi-officiers, ainsi que leurs salaires, soldes, honoraires, allocations de subsistance ou autres;

3. Les uniformes que portent ces personnes, et ce qu'ils ont coûté;

4. L'instruction militaire de ces personnes, le cas échéant, avant leur nomination comme officiers;

5. Le nombre de ceux qui, plus tard, iront outre-mer;

6. Le nombre de ceux qui accomplissent des travaux purement civils dans leurs demeures, les noms des personnes qui les ont nommés, ainsi que les noms et la solde de chacun;

7. Le nombre de ceux qui, à leur entrée, avaient reçu quelque instruction militaire dans les corps-écoles d'officiers canadiens des universités, la durée d'instruction requise pour remplir leurs fonctions actuelles, et les devoirs de corvée, de faction et d'aide dans les cuisines que ces personnes accomplissent.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. McLarty,—Considérant que le rapport du comité spécial de la Chambre des communes sur les titres, les distinctions honorifiques et les décorations a été présenté à la Chambre le 14 mai 1919 et a été adopté, sur division, le 22 mai 1919; et

Considérant qu'on a exprimé l'opinion que l'application des principes, énoncés dans ce rapport, aux circonstances nées de la guerre actuelle a donné lieu à une distinction entre les membres des forces armées du Canada et d'autres membres des forces armées de Sa Majesté, entre les membres de tout grade des forces armées du Canada, et entre les citoyens du Canada prenant une part active à la guerre actuelle et les autres sujets de Sa Majesté; et

Considérant, de plus, qu'on a exprimé l'opinion qu'il est très difficile de pourvoir à la reconnaissance de la conduite et des actes comportant bravoure, courage, service méritoire et dévouement sans violer les principes énoncés dans ce rapport;

Qu'il soit, en conséquence, résolu:

Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour faire étude et rapport sur l'à-propos:

(*a*) de conserver les principes qui forment la base des recommandations présentées dans ledit rapport et de maintenir lesdites recommandations, ou

(*b*) de révoquer, changer, modifier lesdites recommandations ou y ajouter, en autant qu'elles s'appliquent aux distinctions honorifiques et aux décorations qui n'impliquent pas de titres et, le cas échéant, en faisant connaître sous quels rapports et dans quelle mesure;

Que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Bertrand (Laurier-Montréal), Bruce, Fraser (Peterborough-ouest), Gershaw, Graham, Hill, Kinley, MacMillan, Marshall, McCuaig, Stirling, Turgeon, Weir, Wood et Wright, et que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment, et à faire rapport à la Chambre, de temps à autre, de ses avis et opinions.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion du premier ministre portant deuxième lecture du Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales; et sur l'amendement de M. Roy.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Mitchell.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 94

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 25 JUIN 1942

---

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Mary Tocki, Clara Hutek et Alphonsa Grabowska, de Grandview, Manitoba, pour une loi constituant en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg.*

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle a été la superficie totale du terrain acheté pour la construction de l'école de métiers à Hamilton?

2. De qui a-t-on acheté le terrain?

3. Quel en a été le prix d'achat?

4. A-t-on eu recours à un intermédiaire pour faire l'achat de ce terrain?

5. Dans l'affirmative, quel est le nom de cet agent?

6. Combien lui a-t-on payé en tout en commission?

7. Quel est le nom de l'avocat qui a représenté le gouvernement dans cette transaction?

8. Quel est le montant total versé en frais légaux dans cette transaction?

9. A-t-on dû remblayer ce terrain?

10. Dans l'affirmative, combien de verges cubes de remblai a-t-on demandées?

11. A qui a-t-on accordé le contrat de remblayage?

12. A-t-on fait un appel de soumissions, et dans l'affirmative, a-t-on accepté la plus basse soumission?

13. Combien a-t-on payé en tout à l'entrepreneur pour le remblayage du terrain?

14. Quel a été le coût global de cet emplacement?

15. A qui a-t-on accordé le contrat d'érection des édifices?

16. A-t-on fait un appel de soumissions, et dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

17. A-t-on accordé le contrat au plus bas soumissionnaire?

18. Combien en a-t-il coûté en tout, jusqu'aujourd'hui, pour la construction des édifices?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juin, 1942,—Etat montrant:—Si le gouvernement, soit directement, soit par l'entremise du régisseur du combustible, a insisté auprès de l'Amirauté britannique pour qu'on libère un plus grand nombre de navires dans le but de résoudre les difficultés de transport que l'on prétend être la cause du ralentissement de la production dans les mines de charbon de l'île du Cap-Breton et des difficultés ultérieures de procurer du travail aux ouvriers employés dans cette industrie.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fair,—1. Dans la province du Manitoba, combien de demandes d'allocations a-t-on présentées en vertu, (*a*) des règlements sur la réduction des emblavures, (*b*) de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (*c*) des règlements sur le revenu des fermes dans les Prairies?

2. Combien de ces réclamations ont-elles été approuvées?

3. Combien de ces réclamations ont-elles été actuellement payées, (*a*) en entier, (*b*) en partie?

4. Dans la province de la Saskatchewan, combien de demandes d'allocations a-t-on présentées en vertu, (*a*) des règlements sur la réduction des emblavures, (*b*) de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (*c*) des règlements sur le revenu des fermes dans les Prairies?

5. Combien de ces demandes ont-elles été approuvées?

6. Combien de ces réclamations ont-elles été payées (*a*) en entier, (*b*) en partie?

7. Dans la province de l'Alberta, combien de demandes d'allocations a-t-on présentées en vertu, (*a*) des règlements sur la réduction des emblavures, (*b*) de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (*c*) des règlements sur le revenu des fermes dans les Prairies?

8. Combien de ces demandes ont-elles été approuvées?

9. Combien de ces réclamations ont-elles été payées, (*a*) en entier, (*b*) en partie?

10. Quelles sommes a-t-on versées en allocations en vertu de chaque loi ou règlement, (*a*) au Manitoba, (*b*) en Saskatchewan, (*c*) en Alberta?

11. Quelle est l'estimation des sommes redevables et à être versées en vertu de chaque loi ou règlement (*a*) au Manitoba, (*b*) en Saskatchewan, (*c*) en Alberta?

12. En est-on venu à une décision touchant le sens des mots, (*a*) propriétaire d'un ranch, (*b*) occupation principale?

13. Si oui, quelle est-elle?

14. Si non, quand sera-t-elle rendue?

15. En est-on venu à la décision de verser des allocations séparées au père et au fils demeurant ensemble sous un même toit mais faisant l'exploitation de leurs terres comme deux entreprises indépendantes et possédant chacun une part des instruments agricoles?

16. Quels sont les membres du Bureau de revision?

17. L'un ou l'autre d'entre eux est-il un agriculteur de métier?

18. Quels sont les membres du Bureau du Trésor?

19. La décision du Bureau de revision est-elle obligatoire pour le Bureau du Trésor?

Par M. Jackman,—1. Accordera-t-on une médaille du service général à ces matelots, soldats et aviateurs qui se sont enrôlés pour le service actif, au cours de la guerre actuelle, mais qui ont été retenus au Canada?

2. Si oui, le gouvernement accordera-t-il la même décoration à ces soldats et aviateurs qui se sont engagés pour le service actif au cours de la Grande Guerre, mais pour des raisons indépendantes de leur volonté ont été retenus au Canada?

3. Si non, combien, (*a*) de soldats, (*b*) d'aviateurs se sont-ils enrôlés pour le service actif outre-mer, au cours de la Grande Guerre, mais à cause d'une instruction militaire incomplète avant l'armistice, ou pour avoir été retenus au pays dans le but de former les autres, ou pour la défense intérieure du pays, ou à cause de leur jeune âge ou de leur âge avancé ou pour toute autre raison, n'ont fait du service qu'au Canada et n'ont pas reçu la médaille du service général de 1914-1918?

4. Parmi ces derniers, combien y en a-t-il qui font partie des forces armées et n'ont aucune décoration faisant voir qu'il ont pris du service pendant la Grande Guerre?

5. Combien de soldats ou d'aviateurs ont perdu la vie au Canada pendant qu'ils étaient en service actif?

6. Combien a-t-on accordé de médailles du jubilé du Roi George V au Canada?

7. Combien a-t-on accordé de médailles du Couronnement du Roi George VI au Canada?

Par M. Isnor,—1. A-t-on nommé un administrateur en temps de guerre pour le port de Halifax?

2. Si oui, quel est le nom de cet administrateur?

3. Quelles sont ses fonctions?

4. Quelle est sa compétence particulière à remplir ces fonctions?

5. Où travaillait-il avant sa nomination au poste actuel, et quel salaire recevait-il?

6. Quel salaire recevra-t-il comme administrateur en temps de guerre du port de Halifax?

7. Lui a-t-on accordé quelques frais de déplacement pour se rendre à Halifax? Si oui, quel montant?

8. Recevra-t-il quelques allocations de subsistance ou de dépenses? Si oui, quelles sommes?

9. Lui fournira-t-on une automobile? Si oui, quels arrangements a-t-on conclus? Si non, quels arragements a-t-on pris concernant un achat d'automobile et la reprise de ladite voiture à la date d'expiration du terme d'office de l'administrateur?

10. Quelles ont été les raisons de la nomination d'un tel administrateur à Halifax? (*a*) Manquait-on d'une surveillance convenable des installations du port? (*b*) Y avait-il perte de temps dans l'entrée des navires dans les bassins du port? (*c*) Y avait-il incompétence dans la réglementation du mouvement des navires dans le port?

11. L'autorité de l'administrateur sera-t-elle supérieure, (*a*) à celle du Régisseur des opérations de chargement en ce qui concerne les fournitures de guerre, (*b*) à celle de la Marine en ce qui concerne le contrôle et la direction du mouvement des navires?

12. Quelle expérience possédait-il, s'il en avait une, dans la construction navale et la réparation des bâtiments?

Par M. Noseworthy,—1. Quel est le montant de la solde reçue actuellement par les soldats ayant des personnes à leur charge comparativement à la solde reçue par les soldats ayant des personnes à leur charge, au cours de la dernière guerre, en tenant compte des allocations provenant du Fonds patriotique canadien?

2. Quelles mesures a-t-on prises pour accorder l'allocation de vie chère aux civils engagés dans l'aviation à titre d'employés des mess?

Par M. Jackman,—Jeudi le 14 mai 1942, le ministre des Munitions et approvisionnements a déclaré, à la page 2649 (v.a.) des Débats de la Chambre: "Il accomplit une tâche formidable, mais on constata bientôt qu'il avait gâché plus de $3,000 de matériel et n'avait produit aucune pièce qui pût servir dans un avion";

1. Quand cet incident est-il survenu?
2. Quel était le matériel utilisé?
3. Sous quelle forme était ce matériel lorsqu'il a été confié à cet apprenti?
4. Le cas échéant, quel système suivait-on pour l'inspection du travail en cours ou pour l'examen des pièces immédiatement après qu'elles étaient terminées?
5. Quelle pièce ou article cet apprenti essayait-il de produire?
6. Quel est le nom de l'usine?
7. Quels sont les noms du président et du gérant général de la compagnie?

Par M. Shaw,—1. Quels sont les noms des examinateurs de la Commission du Service civil?

2. Quel est l'examinateur en chef?

3. Quel était l'emploi ou la profession de chaque examinateur à la date de sa nomination?

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion du premier ministre portant deuxième lecture du Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales; et sur l'amendement de M. Roy.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Fraser (Northumberland, Ont.)

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 95

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 26 JUIN 1942

---

PRIÈRES.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin, 1942,—Copie du programme d'instruction donnée au dépôt d'effectifs du corps d'aviation royal canadien à Toronto, montrant (*a*) la durée du séjour et de l'entraînement aérien de chaque recrue, (*b*) le nombre d'heures accordées chaque jour aux devoirs de corvée et de faction, et une copie des statuts et règlements édictés à ce sujet, (*c*) le nombre de ceux qui ont passé, (1) plus de six mois, (2) plus de trois mois dans ce dépôt, et (*d*) les règlements concernant les congés de fin de semaine et l'imposition des amendes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion du premier ministre portant deuxième lecture du Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales; et sur l'amendement de M. Roy.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Henderson.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre), la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 35 du soir jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 96

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

## SEANCE DU LUNDI, 29 JUIN 1942

---

Prières.

M. Fournier (Hull), du comité spécial sur les dépenses de guerre, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité No 3 le rapport suivant sur les "Contrats de munitions" qu'il a étudié et adopté avec des modifications comme son deuxième rapport à la Chambre.

*Premier rapport du sous-comité No 3*

Ce Comité a été créé le 7 mai et a reçu ordre, entre autres choses, de faire enquête sur toutes les questions concernant les contrats et la production et, de plus, s'il est jugé opportun, de reprendre l'enquête sur les questions suivantes:

(*a*) Effectifs du quartier général et traitements et allocations.

(*b*) Contrôle financier des dépenses de l'armée, de la marine et de l'aviation

Le sous-comité a l'honneur de présenter son premier rapport de constatations et de recommandations concernant ces sujets.

*Contrats de munitions*

Le ministère des Munitions et des Approvisionnements est essentiellement un organisme d'approvisionnement. Il fournit à l'armée, à la marine et à l'aviation du Canada, du Royaume-Uni et des Etats-Unis et de toutes les autres nations unies les denrées et le matériel dont elles ont besoin. Ce n'est pas un organisme de production mais essentiellement un service d'approvisionnement. Il peut se diviser en quatre organismes principaux:

1. Contrôle des industries en temps de guerre;
2. Production;
3. Achat;
4. Compagnies de la Couronne.

L'organisme de contrôle des industries en temps de guerre, que préside le directeur des priorités, a le contrôle complet de l'approvisionnement et de l'allocation des denrées et des matières essentielles à l'effort de guerre. Cet organisme voit à ce que les matières premières qui sont ou qui peuvent être requises aux fins de la guerre ne soient pas utilisées par les civils. Il impose des restrictions à la consommation civile et trouve les moyens d'augmenter la production des matières premières.

L'organisme de production ne produit rien par lui-même. Il veille à la production. Il conclut des arrangements pour la production de matériel qui n'est pas ordinairement produit en notre pays, par exemple des avions, des navires de guerre et des navires marchands, des tanks, des canons, des munitions, etc. Cet organisme possède un certain nombre de directeurs généraux dont la fonction consiste à organiser, en vue d'une production maximum, les divisions qu'ils président. Les principales subdivisions de cet organisme sont: production aérienne, munitions, arsenaux et munitions pour armes portatives, véhicules automobiles, canons, tanks, produits chimiques et explosifs, jauges et outils tranchants, armements et matériel navals, coordination de l'industrie et des sous-contrats, et construction des navires.

En troisième lieu vient l'organisme d'achat, qui est chargé d'acheter, pour le compte des trois services, l'armée, la marine et l'aviation, les fournitures dont ceux-ci ont besoin. Il a pour mission de se procurer les fournitures militaires et il s'occupe, en général, des articles ordinairement produits au Canada et dont il existe des stocks disponibles. Il achète des produits tels que vivres, vêtements, chaussures et tous autres articles généralement et normalement produits au pays. Ces achats s'effectuent selon les méthodes commerciales approuvées.

Les compagnies de la Couronne ont été constituées en corporations et le Ministre leur a attribué diverses fonctions. Ainsi, le programme de construction de navires marchands est réalisé par la Wartime Merchant Shipping, Limited, la fourniture du caoutchouc est confiée à la Fairmont Company, Limited, celle de la soie, à la Plateau Company, Limited, celle des machines-outils à la Citadel Merchandizing Company, Limited. A l'heure actuelle, ces compagnies sont au nombre de vingt.

D'institution récente, le comité de production est étroitement lié à l'organisme de production. Sa fonction principale est la coordination. Il doit veiller à ce que les directeurs généraux de la production travaillent dans un même but et déterminent, au moyen de consultations, des principes communs. Ces directeurs se réunissent périodiquement en comité afin d'établir les moyens à prendre pour accélérer la production d'une manière aussi efficace et satisfaisante que possible.

Le Comité de production doit aussi faire office de commission d'étude à l'égard des nouveaux projets.

L'organisme de production ne s'occupe pas des devis.

Ce travail incombe au Service des modèles techniques de l'Armée, qui limite son activité à certaines phases de la fabrication des véhicules automobiles et des chars d'assaut. Règle générale, les spécifications sont celles de l'armée, de la marine et de l'aviation de Grande-Bretagne ou des Etats-Unis. L'organisme de production doit veiller à ce que l'adjudicataire d'un contrat fournisse des articles conformes aux exigences de la Commission d'inspection. Il a été institué un organisme dénommé Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada; c'est un organisme indépendant qui ne relève aucunement du ministère des Munitions et des Approvisionnements. Il existe, au ministère des Munitions et des Approvisionnements, un service dénommé Service des contrats de munitions, qui est chargé de régir l'adjudication des contrats pour munitions. Quelques années avant la guerre, les établissements industriels du pays ont fait l'objet d'un inventaire détaillé effectué en fonction particulière des besoins de l'Armée, et les données recueillies lors de cet inventaire ont été communiquées au ministère.

Les contrats de munitions sont, quand la chose est possible, adjugés par soumissions et les prix sont régis par la concurrence; mais, comme on le verra plus loin, ce procédé n'est pas toujours pratique.

Lorsque le procédé est d'application pratique, le Service des contrats de munitions suit la ligne de conduite ci-après:

Le Service de production de la division intéressée est prié de fournir une liste des manufacturiers en mesure de fabriquer la marchandise ou l'article requis et il dresse alors une liste portant six ou huit noms, ou plus, au besoin. Ensuite, on demande à la Commission d'inspection d'envoyer aux industriels figurant sur cette liste, les plans et devis nécessaires. Ces industriels reçoivent également une formule de soumission de deux pages par laquelle ils sont invités à soumissionner à ou avant une date spécifiée.

Dès leur réception, les soumissions sont envoyées au bureau des soumissions sous la direction d'un fonctionnaire compétent. Elles ne sont pas ouvertes avant cinq heures le dernier jour fixé pour leur réception. Le fonctionnaire susmentionné préside à l'ouverture des soumissions en présence de deux autres personnes qui certifient plus tard que les soumissions ont été ouvertes et qu'elles étaient cachetées quand elles ont été ouvertes. Il est alors dressé un tableau des soumissions portant le nom et l'adresse du soumissionnaire ainsi que le prix, la date de livraison et toute déviation des devis que le soumissionnaire pourrait proposer. Le tableau terminé, les soumissions sont présentées au service de production intéressé. Ce service décide si le plus bas soumissionnaire peut exécuter le travail et effectuer la livraison.

Le contrat est généralement adjugé au plus bas soumissionnaire. Cependant, il arrive parfois que, bien que le plus bas soumissionnaire soit en mesure d'exécuter l'entreprise, il soit surchargé de travail. Dans ce cas, si l'on estime qu'il sera incapable d'exécuter le travail dans le délai prescrit, alors, la deuxième ou la troisième plus basse soumission est considéré. On a adopté pour pratique de s'adresser au deuxième ou au troisième plus bas soumissionnaire et de lui demander s'il consentirait à réduire son prix au niveau de celui du plus bas soumissionnaire. On suit parfois ce procédé, mais il arrive souvent que le Ministère ne réussit par à induire le deuxième ou le troisième plus bas soumissionnaire à réduire son prix à celui du plus bas soumissionnaire. De temps en temps, s'il existe une forte marge entre la plus basse soumission et la deuxième et la troisième plus basse soumission, le Service des contrats de munitions peut proposer que le prix ne saurait être accepté sans vérification du prix réel après l'exécution du travail.

Si la vérification révèle qu'un bénéfice excessif et déraisonnable a été réalisé, une certaine partie du bénéfice est remboursée au gouvernement. Il existe à cette fin diverses clauses de vérification. En substance, d'après ces clauses de vérification, l'entrepreneur consent à ce qu'à une époque convenable le gouvernement envoie un de ses vérificateurs faire une vérification soignée du prix de revient, et si les vérificateurs constatent un écart trop élevé entre le prix soumis et le prix de revient, l'entrepreneur s'engage à rembourser au gouvernement cette partie du bénéfice jugée excessive et déraisonnable. Quelques-unes de ces clauses de vérification stipulent que 5 p. 100 sont censés constituer un bénéfice raisonnable. Les quatre genres de clauses de vérification employées sont énumérés à l'Appendice 1 du présent rapport.

Dans bien des cas, cependant, il n'est pas possible d'obtenir des soumissions sur une base de concours. Par exemple, le directeur général de la production a peut-être décidé qu'une seule compagnie est en mesure d'exécuter le travail d'une manière satisfaisante. C'est ce qui arrive dans certains cas: fabrication de canons, tanks, armes portatives, munitions et articles semblables. Dans une telle éventualité, il doit exister un facteur déterminant que l'on appelle l'habileté ou la capacité d'exécution. La seule façon dont il soit

possible de prendre une décision en l'occurrence, c'est de s'en remettre au jugement du directeur général en charge ainsi qu'au jugement du comité de production. Ce sont la capacité, l'expérience et l'habileté de l'administration qui constituent le facteur déterminant plutôt que la possession d'une usine ou l'existence de machines ou de bâtiments.

L'habileté de la compagnie à accomplir la tâche ayant été évaluée soigneusement et admise par le Comité de production, il reste encore l'importante question du prix. Comment le prix sera-t-il fixé quand le coût de fabrication de l'article est inconnu? Règle générale, le premier pas est de demander au manufacturier d'indiquer son prix. S'il s'agit d'un article qui n'a jamais été fabriqué au Canada, il sera virtuellement impossible au fabriquant de soumettre un prix. Il ignore ce qu'il en coûtera pour fabriquer l'article, aussi, ne peut-il indiquer un prix. Par ailleurs, s'il est capable de donner un prix, le ministère ne peut l'accepter parce qu'il ne sait pas le prix de revient de l'article. Généralement on applique ce qu'on appelle la méthode du "Prix-cible".

Si le prix du manufacturier britannique, converti en dollars canadiens, est de, disons, $2 par article, le ministère suggère que pour les premiers dix ou vingt pour cent, le manufacturier reçoive le prix de revient plus un petit profit, sous réserve de vérification comptable. Si le manufacturier améliore son rendement et devient capable de fabriquer pour moins de $2, il reçoit le prix de revient, plus un profit de, disons, 5 p. 100, plus le quart ou la moitié de la différence entre le coût réel et le prix-cible. C'est en sorte une prime au rendement toujours sujette à vérification comptable.

Il s'ensuit qu'il peut y avoir plusieurs types de contrats.

(*a*) *Contrats à prix fixe—*

Ces contrats sont basés sur un prix fixe convenu d'avance qui n'est pas sujet à changement et qui ne tient aucun compte du prix de revient de l'adjudicataire; c'est-à-dire que si celui-ci fabrique à perte il endosse la perte; s'il est capable de fabriquer à meilleur marché, il empoche le gain. Les prix fixes sont naturellement établis sur la base de soumissions par des compagnies concurrentes. Cependant, même dans le cas de contrats à prix fixes, le prix de revient d'une compagnie fait parfois l'objet de vérifications comptables de manière à déterminer le plus bas prix possible pour l'avenir, si on trouve que l'adjudicataire fait un trop grand profit.

(*b*) *Contrats à prix maximum—*

Ces contrats ne sont ordinairement passés que lorsque le ministère n'est pas certain du prix qui devrait être fixé, et ils sont sujets à revision à la baisse seulement quand on trouve que l'adjudicataire, en vertu du prix maximum reçoit le prix de revient plus un profit que le Ministre juge supérieur à ce qui est juste et raisonnable. Le prix de revient de l'adjudicataire est soumis à la vérification comptable et quoique le contrat porte qu'il doit recevoir ce prix maximum, il est entendu que le prix est sujet à réduction si le profit dépasse un montant juste et raisonnable ou un pourcentage convenu.

(*c*) *Contrats à prix-cible—*

Dans ce cas, on fixe un prix-cible auquel l'adjudicataire doit s'efforcer de viser. Il reçoit le prix de revient plus un profit. Si le prix de revient est inférieur au prix-cible, il reçoit le premier plus le profit convenu, plus un pourcentage de l'économie réalisée. Si le prix de revient dépasse le prix-cible, il reçoit le premier et son profit est réduit. Par exemple: Supposons que le prix-cible soit fixé à $100 et le profit convenu à $5 par unité. Si le prix de revient est exactement de $100, il recevra $105 par unité. Si le prix de revient est de $80, il recevra $80 plus $5, plus disons la moitié de l'économie, soit $10, ce qui fait qu'il recevra en tout $95 par article. Si le prix de revient est

de $110, il recevra le montant entier du prix de revient, mais son profit sera réduit à, disons, $2.50, de sorte qu'il touchera en tout $112.50.

(*d*) *Prix de revient plus montant fixe*—

Ce genre de contrat est divisé en deux catégories: prix de revient plus frais d'administration et prix de revient plus tant par article. Le prix de revient plus les frais d'administration s'applique généralement aux cas où l'adjudicataire dirige une usine du gouvernement. L'adjudicataire assume la direction et en conséquence reçoit les frais d'exploitation plus une somme de tant par an pour frais d'administration. Par exemple, prix de revient plus $50,000 par an. Dans la régie intéressée à tant par article, il peut encore exploiter une usine appartenant à l'Etat, par exemple une fabrique de tanks, et recevoir le prix de revient intégral, plus, par exemple, $2,500 par tank.

(*e*) *Variation du plan de régie intéressée plus un montant fixe*—

La variation consiste à ajouter une prime pour la réduction du coût au-dessous d'un certain niveau. Par exemple, si le prix de revient d'un affût de canon est de $6,000, l'entrepreneur touche un montant fixe de $180, mais s'il réussit à abaisser le prix de revient à $5,500, il recevra ce montant fixe de $180, plus une autre somme de $180 en récompense. Il peut recevoir, en vertu de ce plan, jusqu'au quart et même jusqu'à la moitié de ce qu'il économise.

(*f*) *Régie intéressée à base de pourcentage*—

Ce mode de contrat est le moins désirable de tous, mais il est inévitable lorsqu'il existe une grande variété de pièces pour lesquelles aucune base de prix ne peut être établie. Certains canons se composent de 2,400 pièces, et le coût de chacune de ces pièces ne peut être évalué avec précision. En pareil cas, on recourt au contrat de régie intéressée à base de pourcentage.

Il convient de remarquer que dans tous les cas où un entrepreneur reçoit le prix de revient, celui-ci est déterminé par les comptables du prix de revient de l'Etat, conformément au Mémoire de frais, M. & S. 433, annexé au présent rapport comme Appendice II.

Le contrôle des dépenses réelles consécutives à ces contrats est d'une importance majeure. Il existe un triple contrôle ou vérification.

1. Des représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements, qui sont des techniciens, ingénieurs ou spécialistes de la fabrication, sont affectés et résident à l'usine exécutant le contrat. Ils consacrent tout leur temps au contrôle des dépenses. Leur tâche englobe tous les travaux importants exécutés en vertu d'un contrat de régie intéressée, à base de montant fixe ou de pourcentage. Ils suivent les meilleures méthodes et assurent une liaison étroite entre la compagnie et le service de la production, au ministère. Des instructions précises leur sont données. Le texte de ces instructions figure à l'Appendice III.

2. Le deuxième contrôle, ou la deuxième vérification, est assuré par le directeur général et le personnel du service de production, à qui sont adjoints certains ingénieurs et spécialistes de la production. Ceux-ci sont chargés de stimuler la production et de faire réduire le prix de revient. Ils vont d'usine en usine, comparent les méthodes, et étudient la méthode la plus économique d'accélérer la production, la rapidité étant un élément essentiel.

3. La troisième vérification est effectuée par le comptable du Trésor chargé de la vérification du prix de revient. (Ce point est traité par le sous-comité No 3, dans son rapport de 1941.)

Le Service des contrats de munitions, du Ministère, ne tient pas aux contrats de régie intéressée à base de pourcentage. Il préfère un contrat à prix fixe, adjugé en concurrence ou après vérification privée. Le contrat de régie intéressée à base de montant fixe est également préférable au contrat de régie intéressée à base de

pourcentage, parce qu'il supprime la tentation de majorer le prix de revient et, en incitant à la production rapide, aboutit à réduire le prix de revient de l'unité, car rapidité signifie efficacité et, par conséquent, réduction du coût.

Le Comité voit beaucoup d'inconvénients au système des contrats de régie intéressée à base de pourcentage, mais reconnaît qu'il faut y recourir dans certains cas.

Le Comité estime que les vérifications et contrôles exercés sur le coût des travaux ne fonctionnent pas en pratique aussi bien qu'il apparaît en théorie. Cette différence tient, à son avis, au trop petit nombre d'ingénieurs assez expérimentés pour exercer ces contrôles. Le Comité croit qu'une plus grande économie serait réalisée si le ministère employait un plus grand nombre de vérificateurs du prix de revient dans les diverses usines. Il faut s'efforcer de retenir les services de vérificateurs compétents, s'ils sont disponibles.

Le Comité estime encore que les inspections occasionnent des retards, parfois excessifs.

Le Comité recommande qu'un fonctionnaire du ministère du Travail, possédant l'expérience pratique des problèmes de la main-d'œuvre, siège au Comité de production.

## APPENDICE 1

M. & S. 10

MINISTÈRE DES MUNITIONS ET DES APPROVISIONNEMENTS

Instructions (No 29) émises par:

le sous-ministre, le 18 février 1942.

SUJET: *Clauses de vérification*

Pour clarifier et codifier toutes les instructions émises jusqu'à ce jour au sujet de l'insertion des clauses de vérifications dans les demandes et les acceptations de soumission, les prescriptions suivantes seront censées être en vigueur à partir de ce jour:

1. Dans tous les cas où il est décidé que le gouvernement pourra faire faire une vérification du contrat ou de la commande, une des clauses de vérification suivantes sera insérée dans l'acceptation de soumission:

(*a*) *Clause de vérification No 1*

"Il est entendu et convenu que le prix coté dans la présente commande, est un "prix maximum" sujet à rectification de la manière ci-après prévue.

Vous convenez de tenir les comptes relatifs à la présente commande prescrits à la Formule M & S 433, Mémoire sur le prix de revient, annexée aux présentes, et ces comptes pourront être vérifiés par un comptable du gouvernement, si le ministre des Munitions et des Approvisionnements le juge à propos.

Il est entendu et convenu que si une telle vérification a lieu et qu'elle dévoile que votre profit sur la présente commande dépasse........p. 100 de votre prix de revient déterminé comme ci-dessus, le prix coté dans la présente commande sera revisé à la baisse de manière que le profit sur la présente commande ne dépasse pas......p. 100 de ce prix de revient, et que si des versements ont été effectués avant ladite vérification et la rectification basée sur cette vérification, le montant (s'il en est) reçu en trop par vous sera remboursé par vous sur demande, ou, au choix du Ministre, sera déduit des montants qui vous seront payables par la suite sur la présente commande, ou de toute autre somme à vous payable par Sa Majesté."

(*b*) *Clause de vérification No 2*

"Il est entendu et convenu que le prix coté dans la présente commande est un "prix maximum" sujet à rectification de la manière ci-après prévue. Vous convenez de tenir les comptes relatifs à la présente commande prescrits à la Formule M & S 433, Mémoire sur le prix de revient, annexée aux présentes, et ces comptes pourront être vérifiés par un comptable du gouvernement, si le ministre des Munitions et des Approvisionnements le juge à propos.

Il est entendu et convenu que si une telle vérification a lieu et qu'elle dévoile que votre profit sur la présente commande dépasse un profit juste et raisonnable, le prix coté dans la présente commande sera revisé à la baisse de manière que le profit sur la présente commande constitue, de l'avis du Ministre, un profit juste et raisonnable, et que, si des versements ont été effectués avant ladite vérification et la rectification basée sur cette vérification, le montant (s'il en est) reçu en trop par vous sera remboursé par vous sur demande ou, au choix du Ministre, sera déduit des montants qui vous seront payables par la suite sur la présente commande, ou de toute autre somme à vous payable par Sa Majesté."

(*c*) *Clause de vérification No 3*

"Il est entendu et convenu que le prix coté dans votre soumission dont le présent document est une acceptation, est un "prix maximum" et que vous estimez que ledit "prix maximum" ne comporte pas plus qu'un profit juste et raisonnable. Vous convenez de tenir des comptes suffisants et nécessaires sur le prix de revient du présent ouvrage de manière que ce prix de revient puisse être de temps en temps déterminé conformément aux dispositions de la Formule M & S 433 du ministère des Munitions et des Approvisionnements intitulée "Mémoire sur le prix de revient" et que ces comptes pourront de temps à autre être vérifiés par un comptable du gouvernement pour déterminer le prix de revient de l'ouvrage alors effectué selon la présente commande. Cette vérification sera effectuée aux époques fixées par le Ministre, mais pas plus tard que quatre (4) mois après que la compagnie aura avisé le Ministre que les comptes relatifs à l'ouvrage alors terminé sont suffisamment complets pour permettre de déterminer le prix de revient dudit ouvrage. Toutefois, si lesdits comptes sont complétés, comme il est indiqué ci-dessus, et la vérification n'a pas lieu dans les quatre (4) mois de l'avis du Ministre, celui-ci convient d'accepter le certificat des vérificateurs de la Compagnie relativement au prix de revient, déterminé comme il est dit ci-dessus, de tout ouvrage terminé.

Il est en outre entendu et convenu que le droit de faire la vérification mentionnée ci-dessus sera ajouté à tous les autres droits de Sa Majesté et ne limite en rien et ne sera pas considéré comme une limitation aux droits de Sa Majesté de faire une vérification des livres que la compagnie peut posséder maintenant ou par la suite et autres que ceux concernant la présente commande, et l'acceptation du certificat des vérificateurs de la compagnie dont il est fait mention ci-dessus ne limite pas non plus en aucune façon le droit de Sa Majesté de faire une vérification des livres de la compagnie en vertu d'autorisations autres que la présente disposition.

Il est en outre entendu et convenu que, dans le cas où ladite vérification établirait que votre profit sur la présente commande, dépasse, de l'avis du Ministre, un profit juste et raisonnable, ledit prix coté sera revisé à la baisse de manière que ledit profit soit, de l'avis du Ministre, juste et raisonnable. Si la compagnie ne juge pas juste et raisonnable le bénéfice ainsi déterminé par le ministre, la question sera soumise à la décision de deux arbitres dont l'un sera nommé par le ministre et l'autre par l'entrepreneur.

Advenant le cas où les deux arbitres ainsi nommés ne pourraient s'entendre, ils nommeront un troisième arbitre, et la décision de deux sur trois des arbitres ainsi nommés engagera les parties aux présentes. Advenant le cas où les deux arbitres ainsi nommés ne pourraient s'entendre quant à la nomination d'un troisième arbitre, ledit troisième arbitre sera désigné par la Cour de l'Echiquier après que demande en aura été faite à cette Cour. La partie qui n'a pas nommé un arbitre après que l'autre partie en a nommé un devra nommer le sien dans un délai de cinq (5) jours de la notification par écrit de ce faire par l'autre partie et, à défaut de cette nomination, l'arbitre de ladite autre partie pourra agir comme seul arbitre et sa décision sera obligatoire. Si l'arbitre nommé par l'une ou l'autre partie ne commence pas à considérer les questions en litige dans un délai de cinq (5) jours après avoir été requis par écrit de ce faire par l'arbitre de l'autre partie, ledit arbitre de l'autre partie, si un troisième arbitre n'a pas été nommé, sera libre d'agir comme seul arbitre et sa décision sera obligatoire, ou les deux autres arbitres, si un troisième a été nommé, pourront immédiatement nommer un arbitre en remplacement de celui qui a fait défaut et la décision de deux de ces trois arbitres sera obligatoire. L'entrepreneur n'arrêtera pas, ne suspendra pas ou ne retardera pas le travail exécuté en vertu du présent contrat en attendant le résultat d'un arbitrage entrepris en vertu de la présente clause."

(*d*) *Clause de vérification No 4*

Dans toutes les acceptations de soumission émises en faveur de la General Motors Products of Canada Limited, la Ford Motor Company of Canada Limited, la Chrysler of Canada Limited, comprenant des achats de "Matériel de transport" (terme qui signifiera des véhicules de transport sur roues, leurs pièces constituantes et pièces de rechange et autres fournitures nécessaires à l'équipement de ces véhicules; les transports universels Mark 1 et leurs pièces), les clauses suivantes doivent être insérées.

(*a*) Dans les acceptations de soumission émises en faveur de la General Motors Products of Canada Limited et de la Chrysler Corporation of Canada Limited.

"Il est entendu et convenu que la présente commande sera sujette aux dispositions d'un accord daté du 11 janvier 1941 et conclu entre Sa Majesté le Roi, du chef du Canada, et Sa Majesté le Roi, du chef du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, et vous-mêmes."

(*b*) Dans les acceptations de soumission émises en faveur de la Ford Motor Company of Canada Limited.

"Il est entendu et convenu que la présente commande sera sujette aux dispositions de l'accord daté du 11 janvier 1941 et modifié le 30 juin 1941 entre Sa Majesté le Roi, du chef du Canada, et Sa Majesté le Roi, du chef du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, et vous-mêmes."

2. Dans certains cas, on peut savoir, à l'époque où les soumissions sont demandées, qu'il sera nécessaire d'insérer dans l'acceptation de soumission l'une des clauses de vérification ci-dessus. Dans ces cas, la déclaration suivante doit être insérée dans les demandes de soumissions:

"Si votre soumission est acceptée, la clause de vérification suivante sera insérée dans l'acceptation de soumission émise par le ministère et constituera une condition de ladite acceptation":

(Puis citez au long celle des clauses de vérification ci-dessus que vous vous proposez d'insérer.)

Le sous-ministre,

(Signé) G. K. SHEILS.

# APPENDICE II

## MÉMOIRE SUR LE PRIX DE REVIENT

Règle générale, le coût de l'exécution d'un contrat ne comprendra que les dépenses faites par l'Entrepreneur au sujet dudit contrat et se composera de la somme:

(1) des matériaux directs
(2) de la main-d'œuvre directe
(3) des dépenses directes
(4) d'une juste proportion des frais indirects qui s'y appliquent (y compris une proportion raisonnable des frais de direction.)

## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DU PRIX DE REVIENT

On ne peut donner aucune définition des éléments du prix de revient qui soit d'application invariable pour tous les entrepreneurs, mais, règle générale, les éléments du prix de revient s'établissent ainsi:

(1) Frais de fabrication

| | |
|---|---|
| I. Matériaux directs | Voir "Détail" pour plus amples explications de ces item. |
| II. Main-d'œuvre productive | |
| III. Travail direct des ingénieurs | |
| IV. Diverses dépenses directes d'usine | |
| V. Dépenses indirectes d'usine | |
| VI. Autres frais de fabrication | |

(2) Dépenses directes diverses
(3) Dépenses indirectes diverses.

*Mais ne devront pas être considérés comme éléments du prix de revient:*

(1) Allocations pour intérêt sur le capital investi, sur les titres, les obligations, les prêts de banque ou autres.
(2) Frais de réception.
(3) Redevances et cotisations autres que pour les associations ordinaires de métier.
(4) Dons (exception faite de ce qui est indiqué dans l'article 3, paragraphe (*b*), mentionné plus bas.)
(5) Pertes sur les autres contrats.
(6) Pertes dérivant de la vente ou de l'échange de capitaux fixes.
(7) Dépréciation des bâtisses, de la machinerie ou du matériel payés par la Couronne.
(8) Amendes et pénalités.
(9) Amortissement de la plus-value non réalisée de la valeur des capitaux.
(10) Dépenses, entretien et, ou dépréciation de l'installation au delà de ce qui est requis.
(11) Augmentation des réserves destinées aux éventualités, aux réparations, à l'assurance des accidents du travail et au travail garanti.
(12) Impôt sur le revenu, impôt sur les surplus de bénéfices ou surtaxe du fédéral ou des provinces.
(13) Indemnisation exagérée des officiers et employés.
(14) Escompte sur obligations ou charges financières.
(15) Primes pour assurance-vie sur la vie des officiers.
(16) Honoraires d'avocats et d'experts comptables pour réorganisations, émissions de valeurs ou émissions d'actions.
(17) Pertes sur placements, mauvaises dettes et frais de perception.
(18) Frais de publicité et de vente.

DÉTAILS

1. I. MATÉRIAUX DIRECTS

Comprennent, en plus des matériaux achetés uniquement pour l'exécution du contrat et utilisés par l'entrepreneur, ou des matériaux obtenus des sous-traitants, tous les autres matériaux achetés pour fins d'approvisionnement qui peuvent ensuite être employés et devenir une partie intégrante du contrat.

Tous les matériaux seront portés au compte du contrat, au prix net établi, déduction faite de tous les escomptes et autres item semblables.

Il faudra déduire au prix de revient la juste valeur courante de tous les déchets provenant de matériaux chargés au contrat, et résultant soit des procédés de fabrication, de mise au rebut des changements dans les plans ou de toute autre cause.

II. MAIN-D'ŒUVRE DIRECTE

Le travail de production fait directement en accomplissement du contrat et dûment imputable à celui-ci.

III. TRAVAUX DIRECTS DE GÉNIE

Indemnisation des ingénieurs professionnels et des dessinateurs dûment imputable au compte du contrat.

IV. DIVERSES DÉPENSES DIRECTES D'USINE

Les item dûment imputables directement au contrat mais n'appartenant pas aux catégories mentionnées ci-dessus, par exemple: une redevance payable.

V. DÉPENSES INDIRECTES D'USINE—"Charges ou frais généraux d'usine:"

(a) *Main-d'œuvre*—surveillants et inspecteurs, commis, pointeurs, magasiniers, gardiens des outils, nettoyeurs, gardiens, etc.

(b) *Matériaux et fournitures*—combustible d'atelier, lubrifiants, rebuts, outils non durables, calibres, etc.

(c) *Dépenses de service*—dépenses de nature générale, telles que énergie, chauffage, éclairage, le fonctionnement et l'entretien du matériel et des moyens d'exploitation générale de l'usine.

(d) *Charges fixes*—frais courants, tels que taxes foncières, loyers et prévisions de dépréciation. Pour le calcul de la dépréciation, il faut tenir compte du nombre des équipes et de leurs heures de travail, mais la dépréciation ne devra pas être contraire aux règlements établis par le commissaire de l'impôt sur le revenu.

(e) *Diverses dépenses indirectes d'usine*—les item non applicables directement au contrat, tels que les dépenses d'achat, le bien-être des employés, les versements effectués par les employeurs aux caisses fédérales de chômage ou de maladie, à l'exclusion:

(1) des paiements déduits du salaire des employés ou imputables à ces derniers.

(2) des versements aux fonds de pension et de retraite.

VI. AUTRES FRAIS DE FABRICATION

Comprennent les item qui ne peuvent être justement ou équitablement imputables aux frais de fabrication, mais qui, après un examen complet des faits pertinents, doivent être dûment ajoutés au coût du contrat, tels que:

Dépenses relatives aux expériences et au développement.

2. DÉPENSES DIRECTES DIVERSES

Divers item: Droits payés pour les essais, dépenses de voyages relatifs au contrat, etc.

3. Dépenses indirectes diverses

(a) Dépense indirecte pour travaux de génie "Frais généraux de génie" consistant en main-d'œuvre, matériaux et dépenses diverses.

(b) Frais d'administration, y compris le traitement des officiers et des membres de l'exécutif, les salaires des employés de bureau, des concierges et des nettoyeurs, les frais divers de bureau et d'administration, tels que la papeterie et les fournitures de bureau, les timbres-poste, les contributions normales aux œuvres locales de charité et autres dépenses nécessaires de bureau.

### ALLOCATION DES DÉPENSES INDIRECTES

Il n'y a pas de règle générale applicable à tous les cas. La juste proportion des frais indirects imputable au contrat dépendra de l'examen de tous les faits et circonstances qui s'y rattachent, à la condition que les item qui n'ont aucun rapport au contrat soient éliminés du montant qui doit être accordé.

Pourvu que les articles produits en vertu du contrat soient de la même catégorie générale que ceux que l'usine produit simultanément, les dépenses indirectes permises peuvent être réparties d'après la proportion qui existe entre la main-d'œuvre productive directe en vertu du contrat et la main-d'œuvre productive totale de cette section de l'établissement où le contrat peut être exécuté, sauf si des frais indirects sont encourus pour des sommes différentes et dans des proportions différentes, par les divers services de production; dans ce dernier cas, on devra tenir compte de ces circonstances dans la mesure nécessaire pour en arriver à une décision juste et raisonnable. Les dépenses d'administration et les dépenses générales pourront être traitées de la même manière.

Dans les cas où les produits sont essentiellement différents de ceux de la production simultanée, les frais indirects, là où il sera possible de le faire, seront séparés, et les items appropriés seront portés directement au compte du contrat.

### COMPTES

Les comptes des entrepreneurs seront tenus de façon à indiquer clairement la nature et les montants des différents items du prix de revient se rapportant au contrat, et tous les dossiers dans lesquels les écritures originales ont été faites, toutes les pièces justificatives de la comptabilité devront être gardées de façon à pouvoir s'y référer facilement jusqu'à ce que le Ministre en autorise la disposition.

## APPENDICE III

M. & S. 10 Ministre des Munitions et des approvisionnements

| | |
|---|---|
| Instructions émises par: | Date: 16 octobre 1941 |
| Le sous-ministre | Numéro: 37 |
| | Remplace le No........ |

Sujet: *Fonctions des représentants du ministère des Munitions et des approvisionnements dans les usines de munitions appartenant à l'Etat*

*Directives générales—*

Pour produire les grandes quantités de munitions, de modèles compliqués, nécessaires dans la guerre moderne, l'Etat doit faire, de temps à autre, de grosses dépenses pour l'érection et l'outillage de nouvelles usines, sans recours aux capitaux privés, et confier, moyennant rémunération, la direction de ces usines à une firme ou à un groupe industriel compétent et expérimenté. Les arrangements pris avec ces industriels sont rédigés sous la forme juridique d'un contrat, mais on ne peut s'attendre qu'un tel document ait prévu toutes les situations susceptibles de se présenter au cours de travaux de grande envergure. En conséquence, des hommes d'expérience, portant le titre de représentants du

ministère des Munitions et des approvisionnements sont affectés à ces usines pour aider les directeurs généraux du Service de production du ministère à se tenir au courant des situations nouvelles, et, d'une manière générale, à veiller à la bonne interprétation des termes du contrat au cours des travaux. Il entre dans les attributions de ces représentants de se tenir au courant des dépenses effectuées afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux conditions du contrat.

Les directeurs des usines de l'État sont choisis pour leurs connaissances et leur compétence professionnelles, et pour leur valeur générale. Les représentants du ministère des Munitions et des approvisionnements ne l'oublieront pas. Ils se rappelleront en tout temps l'importance de la courtoisie, du tact et de la considération dus à la Direction et à son personnel. Des relations faciles et harmonieuses doivent se maintenir entre la Direction et son personnel, d'une part, et les fonctionnaires de notre ministère, d'autre part, pour assurer la rapidité de la production, condition essentielle. Les représentants s'efforceront d'entretenir des relations telles que la discussion franche et amicale puisse se poursuivre, à tout moment, sur tout aspect des opérations.

Les représentants éviteront de s'ingérer dans les questions relevant de la Direction. S'ils considèrent qu'une manière d'agir n'est pas conforme aux intérêts de l'Etat ou à l'esprit du contrat, ils en discuteront avec la Direction elle-même, non pas avec les ouvriers, contremaîtres, commis aux écritures ou autres employés subalternes. Cette règle est toujours applicable, et particulièrement si des critiques paraissent nécessaires.

Les représentants régleront autant de questions que possible *sans* consulter le ministère à Ottawa, afin de réduire la correspondance, mais ils consulteront librement le directeur général intéressé, particulièrement dans les cas de doute.

Les représentants étudieront, naturellement, très attentivement les termes des contrats, en cours, et s'assureront qu'ils en comprennent bien la portée. Ils consulteront le ministère en cas de doute. Il est essentiel, pour l'exécution de leurs fonctions, qu'ils aient accès, librement et en tout temps, à tous les comptes et dossiers relatifs à l'exploitation, y compris les commandes d'achat, les feuilles de paie, les formules d'embauchage des nouveaux employés, les ordres d'ateliers ou feuilles de travail.

Les comptables du prix de revient en résidence dans ces usines de l'Etat sont nommés par le contrôleur du Trésor sur la recommandation du comptable en chef du prix de revient, affecté par le Trésor à notre ministère. Les comptables du prix de revient en résidence ne sont donc pas sous la surveillance du ministère des Munitions et des approvisionnements, mais au service du ministère des Finances. Il est clair, cependant, qu'une étroite collaboration doit exister entre les représentants du ministère des Munitions et des approvisionnements et les comptables du prix de revient, car leurs fonctions sont solidaires sous plusieurs aspects.

*Fonctions—*

Il n'est pas possible d'établir une série précise d'instruction à l'intention de tous les représentants du ministère des Munitions et des approvisionnements, mais toutes leurs fonctions comportent certains points communs, indiqués ci-dessous:

*Construction, agrandissement et réparation d'usines—*

Les travaux de construction accomplis dans les usines de l'Etat sont placés sous la surveillance du Service de la construction des projets de défense, de notre ministère, mais les représentants du ministère des Munitions et des approvisionnements doivent suivre les travaux et se mettre à la disposition du directeur général de ce Service. Ils lui signaleront toutes les questions intéressantes et lui suggéreront, par exemple, des économies à réaliser dans le prix de revient ou des améliorations à apporter aux plans. Ces initiatives doivent, naturellement, se prendre en consultation et en collaboration avec la Direction.

Toute déviation des plans et devis approuvés, proposée par l'entrepreneur en construction, doit également être signalée au directeur général.

*Machines-outils*—

La Direction ne peut acheter de machines-outils qu'avec l'approbation de la Citadel Merchandising Company, Limited, qui détient des exemplaires de tous les rapports M.B. donnant des listes de machines dont le besoin est prévu. Règle générale, les machines-outils sont achetées par la Citadel Company, mais il est parfois convenu que la Direction achètera certains articles. La Citadel Company peut également procéder à des transferts d'autres usines ou d'autres projets, et à des substitutions, d'accord avec la Direction, pourvu que les prévisions de dépenses totales ne soient pas dépassées. Les représentants du ministère des Munitions et des approvisionnements suivront de près toutes ces transactions. Lorsque le contrat stipule que la dépense indiquée pour machines-outils, outillage, etc., n'est qu'une évaluation, et que l'on prévoit un excédent de dépense par rapport à ce montant, les représentants du ministère des Munitions et des approvisionnements s'efforceront de veiller à ce que l'excédent de dépense qui paraît nécessaire soit soumis à la considération préalable du ministère. Lorsqu'une dépense supplémentaire, qui n'avait pas été prévue en premier lieu, semble rapidement récupérable sous forme d'une réduction des frais ou d'un accroissement de production, les représentants étudieront la question attentivement, et présenteront un rapport complet, avec leurs recommandations, au directeur général intéressé, après consultation de la Direction, qui peut, elle aussi, soumettre la question au directeur général.

*Gabarits, outils, matrices, appareils fixes, jauges et frais d'installation*

Tous les engagements relatifs à ces articles doivent être soumis aux représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements, qui veillent à l'observation des limites imposées dans les autorisations de dépenses émanant du ministère. Les représentants ont l'autorité nécessaire pour approuver, sans consulter Ottawa, les substitutions jugées opportunes, pourvu qu'elles n'augmentent pas le coût de l'évaluation initiale au delà de l'allocation pour imprévus établie dans le rapport M.B., en tenant compte, bien entendu, des autres imprévus.

*Ameublement et matériel de bureau*

Les achats d'ameublement et de matériel de bureau sont effectués par les directeurs généraux du Service général des achats du ministère. Des bons de commande signés sont nécessaires. Ces bonds de commande ne relèvent pas des représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements. Ils passent par les comptables du prix de revient en résidence.

*Matériel de production*

Les représentants s'assureront que la Direction entretient un stock convenable, mais non excessif, de matières premières, et que les achats sont échelonnés de manière à ne pas risquer la suspension du travail par suite de pénurie de matières premières, de pièces détachées ou de matériel d'emballage. Ils doivent soumettre au directeur général intéressé toutes les difficultés survenues à cet égard et tous les engagements à long terme nécessaires pour garantir la continuité des approvisionnements. Il est très important que le directeur général soit bien renseigné à cet égard et soit promptement averti des inconvénients que des priorités pourraient entraîner.

*Prix et sources d'approvisionnement des matériaux*

Le principe de la concurrence doit être strictement appliqué à tous les achats de matériaux, et les représentants ont l'autorité nécessaire à l'approbation de ces commandes. Lorsqu'il paraît nécessaire de se procurer des matériaux en suivant une autre méthode, il faut fournir des explications au directeur général et obtenir son autorisation.

Les règlements suivants s'appliquent aux commandes ci-dessus: (a) Lorsqu'il est possible de se procurer des matériaux aux Etats-Unis à un prix inférieur au prix demandé au Canada pour les mêmes matériaux, ceux-ci doivent être achetés des fournisseurs canadiens, si la différence dans le prix de revient à la livraison n'est pas supérieure à 15 p. 100; (b) Dans tous les cas où la Compagnie juge inopportun d'accepter la soumission la plus basse, la question doit être soumise, au préalable, à l'approbation du directeur général intéressé.

*Travail et salaires*

Les questions ouvrières, le contrôle et la direction de la main-d'œuvre font partie des principales responsabilités de la Direction, et celle-ci doit jouir d'une pleine liberté d'action dans l'exercice de ces fonctions. La Direction doit aussi s'occuper de la sécurité des employés, des conditions d'embauchage, des plans d'encouragements aux ouvriers, etc., etc. Cependant, les représentants doivent se tenir au courant de toutes ces questions. Ils doivent sans doute certifier les bordereaux de paye et nulle modification ne doit être apportée à la ligne de conduite générale, e.g., l'instauration d'un nouveau plan d'encouragement, sans l'approbation préalable du directeur général. Dans certains cas, il sera opportun que les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements fassent rapport au directeur général du service des relations ouvrières, et transmettent copie de ces rapports au directeur général en charge du projet.

*Traitements et salaires*

Les représentants ont le droit d'aider la Direction dans l'engagement de nouveaux employés ou salariés au maximum de $3,600 par année, et d'approuver les augmentations de traitement quand la rémunération après l'augmentation ne dépasse pas $3,600 par année. Tous les traitements ou augmentations projetées dépassant $3,600 doivent être approuvés par le directeur général en charge du projet.

Des mesures doivent être prises avec le comptable du prix de revient en résidence pour déterminer si c'est lui ou le représentant qui doit faire un examen périodique rapide du bordereau de paye dans chaque atelier de l'usine afin de s'assurer que ce bordereau ne contient pas d'irrégularités.

*Rapports pour les directeurs généraux en charge des projets*

Des rapports de production sont requis à Ottawa tous les quinze jours et ils doivent correspondre aux exigences du directeur général en charge du projet. Les difficultés et retards de production doivent être analysés et leurs causes signalées.

*Frais d'entretien*

Les représentants sont autorisés à approuver des dépenses imprévues pour l'entretien de l'usine, pourvu que chaque item ne dépasse pas $2,000. Les montants supérieurs à cette somme doivent être soumis au directeur général en charge du projet.

*Approbation des comptes mensuels*

Les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements doivent examiner tous les comptes mensuels de dépenses préparés par les comptables du prix de revient en résidence et les signer, s'ils les approuvent, ou formuler leurs critiques. L'examen des dépenses en présence des comptables du prix de revient en résidence est une partie importante du travail des représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements.

*Sécurité et garde de l'usine*

Toute proposition sur ce point doit être transmise au directeur général du service de la sécurité industrielle du ministère, et une copie expédiée au directeur général en charge du projet.

*Assurance et précautions contre les incendies*

On communiquera les problèmes de ce genre au secrétaire du ministère.

*Division de l'inventaire central permanent*

Les représentants doivent veiller à ce que la direction catalogue et étiquette toutes les machines et le matériel, comme l'exige ce service du ministère. On fournira sur demande toutes les instructions sur la manière de procéder si on ne les possède déjà. Le transport des machines ou du matériel à l'usine ou en dehors de celle-ci ne peut se faire que sur les instructions du directeur général en charge, mais les représentants doivent voir à ce que la D.I.C.P. soit avisée de ces transferts sur les formules appropriées.

*Inspection*

Ce n'est pas aux représentants qu'incombe le soin de l'inspection, mais plutôt à l'inspecteur en résidence du Comité conjoint d'inspection du Royaume-Uni et du Canada. S'il surgissait des retards indus dans l'expédition d'articles achevés par suite de l'insuffisance de moyens d'inspection, les représentants devraient en saisir le directeur général en charge du projet.

*Inutilisation de machines-outils et/ou de matériel*

Tout excédent de machines-outils et/ou de matériel devrait être rapporté en détail au directeur général en charge du projet.

*Réduction du prix de revient*

Bien que le prix de revient relève du comptable du prix de revient en résidence, les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements sont justifiables d'étudier les moyens de le réduire. C'est leur devoir de se familiariser avec les procédés de fabrication et d'être attentifs aux suggestions de la direction ou d'autre source sur l'amélioration des procédés susceptibles de réduire le prix de revient. Ils doivent étudier avec la direction tout gaspillage du matériel. Ils doivent exercer la même surveillance quant à la main-d'œuvre. Les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements doivent exercer une vigilance particulière pour découvrir tout signe de mécontentement ou de malaise chez les ouvriers et communiquer promptement au directeur général en charge du projet et au directeur général du service des relations ouvrières les renseignements susceptibles d'intéresser ces derniers.

*Conclusion*

Ce qui précède n'est pas nécessairement une description complète des attributions des représentants. Les circonstances de chaque opération diffèrent quelque peu. Les représentants doivent s'intéresser à l'accélération du rendement et à la réduction du prix de revient sans amoindrissement de la qualité. Le représentant compétent acquerra graduellement de l'importance auprès de la direction et sera bien accueilli à ses délibérations intimes. Il comprendra les problèmes de la direction aussi bien que le point de vue du ministère et contribuera à la solution des difficultés, à la suppression des malentendus et, d'une manière générale, à la réussite des opérations.

Pour le sous-ministre,

J. L. PETTIGREW.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la loi sur le contrôle du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada, 1940-41, chapitre 2, article 8.

Il dépose aussi,—Réponse modifiée à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il eu de demandes de prêts en vertu de la Loi du prêt agricole canadien dans la province de la Colombie-Britannique au cours de chaque mois à compter du 1er janvier 1939 au 30 mai 1942?

2. Combien de ces demandes de prêts a-t-on accordées, et pour quelle somme, au cours de chacun de ces mois?

3. Quelles sommes le Bureau du prêt agricole canadien a-t-il recouvrées dans la province de la Colombie-Britannique au cours de chacun de ces mois?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quels montants a-t-on dépensés (*a*) en salaires, (*b*) en commissions, (*c*) en dépenses dans la circonscription électorale de Pictou, Nouvelle-Ecosse, pour chacune des deux dernières campagnes de l'emprunt de la Victoire?

2. A qui a-t-on versé ces montants?

3. Quel montant a-t-on souscrit dans la circonscription électorale de Pictou, Nouvelle-Ecosse, au cours de chaque campagne?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de particuliers, par province, a-t-on poursuivis devant les tribunaux pour infractions aux arrêtés en conseil, et instructions, ordonnances, règlements et directives édictés par les diverses commissions, les régisseurs et fonctionnaires à un dollar par année, y compris la commission des prix et du commerce en temps de guerre, et par les divers organismes n'ayant pas autorité pour légiférer?

2. Quels sont, par province, les avocats dont on a retenu les services, et quels honoraires reçoivent-ils?

3. Le ministère de la Justice assigne-t-il un avocat, pour faire respecter la loi fédérale, à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et aux autres commissions fédérales?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Dans quelle catégorie a-t-on placé les camions et les remorques des brasseries et des distilleries aux termes des règlements concernant le rationnement de l'essence et des pneus?

2. Jusqu'à maintenant, quelles restrictions, s'il en est, a-t-on imposées sur le transport des boissons alcooliques par camions?

3. Sur quels matériaux servant aux brasseries et aux distilleries a-t-on imposé un rationnement, et dans quelle mesure?

M. Ralston, membre du conseil privé du roi, dépose pour M. Michaud,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms et adresses des particuliers embauchés par le gouvernement pour la vente, la distribution et l'entreposage des conserves de homard, au cours de 1941, (*a*) dans l'île du Prince-Edouard, (*b*) en Nouvelle-Ecosse et (*c*) au Nouveau-Brunswick?

2. Quelle a été la durée d'embauchage de chaque particulier, les fonctions de chacun ou de chacune, le taux de sa rémunération, et le montant total versé à chacun (*a*) pour ses services, (*b*) pour ses dépenses?

3. Qu'a-t-on payé en loyer ou en frais pour les bureaux, l'espace nécessité pour l'entreposage ou l'emmagasinage, quels ont été la location et la durée du bail ou de l'utilisation de ces endroits, les personnes à qui on a fait ces versements et le montant versé dans chaque cas?

4. Quelles ont été, dans chaque province, les dépenses supplémentaires, en faisant connaître pour quelles fins elles ont été faites et à quels particuliers elles ont été versées?

5. Au cours des saisons du printemps et de l'automne de 1941, combien le gouvernement a-t-il acheté, dans chaque province, de caisses de boîtes de conserves de homard, de huit douzaines chacune, (*a*) de demi grandeur, (*b*) de quart de grandeur, (*c*) de caisses de quatre douzaines de boîtes plates et combien a-t-il payé, et de qui a-t-il acheté ces marchandises?

6. Quelle quantité de caisses de diverses grandeurs a-t-on vendue et à quel prix?

7. Dans quels journaux et magazines le gouvernement a-t-il fait de la réclame pour les conserves de homard, (*a*) quel a été le coût de cette réclame, et (*b*) quel était le nom de la personne ou de l'agence chargée de placer ces annonces, et le pourcentage et la commission totale versés à chacun?

8. Le gouvernement a-t-il chargé aux acheteurs sur chaque vente, la taxe de vente de huit pour cent; si non, pourquoi?

9. Le gouvernement a-t-il refusé d'accepter certaines quantités de homard; dans l'affirmative, pour quelles raisons, quels sont les noms et adresses des fournisseurs, et quelle a été la quantité refusée dans chaque cas?

10. Au cours de la saison du printemps ou d'automne le gouvernement a-t-il vendu plus qu'il ne pouvait livrer; dans l'affirmative, quelle quantité de boîtes de diverses grandeurs, et quels sont tous les détails de la situation?

11. Quel bénéfice ou quelle perte, y compris les frais de publicité et toutes autres dépenses, le gouvernement a-t-il effectué sur l'entreprise des conserves de homard en 1941?

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hansell—1. Le gouvernement a-t-il étudié le problème de la disette de sucre au Canada?

2. Dans l'affirmative, qu'a-t-il fait (*a*) pour augmenter la superficie en culture de la betterave à sucre, (*b*) pour construire d'autres raffineries de sucre?

Par M. Roy—1. Le gouvernement fait-il exécuter des travaux de dragage pour le creusage du chenal dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis Deschaillons (Cap à la Roche), province de Québec?

2. Si oui, ces travaux sont-ils exécutés par contrat?

3. Des soumissions ont-elles été demandées?

4. Si oui, quels étaient les soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

5. A quel prix la verge le contrat a-t-il été octroyé, et à quel montant ou pour quelle quantité de verges?

6. Combien de verges sont extraites par jour ou par semaine?

7. A-t-on exécuter des travaux de même nature au cours de 1941?

8. Si oui, combien a-t-on extrait de verges et quel en a été le coût?

9. Combien de verges ont-elles été extraites depuis le commencement de l'année 1942 jusqu'à date, et quel montant a-t-on versé à l'entrepreneur jusqu'aujourd'hui?

10. Quelle doit être la durée approximative de ces travaux de dragage à l'endroit précité?

11. Ces travaux sont-ils inhérents à notre effort de guerre?

Par M. Gillis—1. Quelles sommes le gouvernement a-t-il dépensés juesqu'aujourd'hui pour rétablir l'usine de Plate Mill à Sydney, Nouvelle-Ecosse?

2. Le gouvernement a-t-il dépensé quelque argent pour le nouvel édifice, connu sous le nom de Marine Railway Building, construit sur le terrain de la Sydney Foundry & Machine Company Limited, dans la même ville?

3. Si oui, quel montant?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il fait d'autres dépenses dans la ville de Sydney? Si oui, pour quelles entreprises et pour quel montant dans chaque cas?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Combien de personnes emploie-t-on dans chacun des divers ministères du gouvernement et dans chacune des diverses commissions?

2. Combien de ces personnes sont-elles permanentes?

3. Combien de ces personnes sont-elles temporaires?

4. Combien de ces personnes travaillent-elles à Ottawa?

Par M. Senn—Combien d'hommes d'âge militaire faisant du travail de bureau emploie-t-on dans les bureaux (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine, (*c*) de l'aviation dans la ville d'Ottawa?

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion du premier ministre portant deuxième lecture du Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales et sur l'amendement de M. Roy.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bonnier.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et deux minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 97

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 30 JUIN 1942

---

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Registraire de la Cour Suprême du Canada un exemplaire certifié du jugement de ladite cour qui renverse le verdict des juges en cette cause de la Cour Supérieure de Québec et qui déclare que la pétition concernant l'élection dans la circonscription électorale de Stanstead doit être maintenue et que l'élection de l'intimé à la Chambre des Communes doit être annulée. Ledit jugement se lit comme suit:

COUR SUPREME DU CANADA

LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES

IN RE: L'élection d'un membre de la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Stanstead, tenue le 26 mars 1940.

ENTRE:

ALBERT SIDELEAU et TELESPHORE GOYETTE,
*Demandeurs en Cour Supérieure,*

Et ledit ALBERT SIDELEAU,
*Appelant,*

ET

ROBERT GREIG DAVIDSON,
*Intimé.*

Les demandeurs, par la conclusion de leur requête, ont demandé:—

(*Texte*)

(*a*) A ce qu'il soit dit et déclaré que l'intimé par lui-même, ses agents et préposés à l'élection fédérale du 26 mars dernier (1940), dans le comté de Stanstead, a employé des manœuvres frauduleuses, a commis des actes de corruption en contravention aux termes de la Loi fédérale des élections et au droit commun du Parlement du Canada;

(*b*) A ce qu'il soit dit et déclaré que l'intimé, vu les actes de corruption mentionnés dans la Pétition, n'aurait pas dû être déclaré élu député du district électoral de Stanstead par l'officier-rapporteur, Wilfrid Clément;

(*c*) A ce que ladite élection fédérale tenue pour le comté de Stanstead le 26 mars 1940, pour choisir un membre de la Chambre des Communes du Parlement du Canada, et à laquelle l'intimé a été élu, soit déclarée illégale, nulle et annulée à toutes fins que de droit.

(*Traduction*)

Les juges instructeurs, par leur jugement ou décision en date du 8 octobre 1941, ont renvoyé ladite requête avec frais. Une copie authentique dudit jugement ou décision des juges instructeurs est annexée à la présente et marquée "A".

L'un des demandeurs, Albert Sideleau, a porté en appel devant la Cour Suprême du Canada ledit jugement des juges instructeurs. L'appel a été entendu devant cette Cour les 28 et 29 avril 1942, et, le 26 juin 1942, cette Cour a rendu jugement autorisant ledit appel, maintenant la requête et annulant l'élection de l'intimé déclaré élu le 27 mars 1940.

Une copie authentique du jugement formel de cette Cour est annexée à la présente et marquée "B", et une copie authentique des raisons du jugement des juges de cette Cour sur ledit appel est également annexée et marquée "C".

Et je, soussigné, registraire, conformément à l'article 68 de la Loi des élections fédérales contestées, certifie à l'honorable président de la Chambre des Communes le jugement et la décision de la Cour Suprême du Canada infirmant la décision des juges instructeurs.

Et je certifie également ce qui suit quant aux questions et choses que les juges instructeurs auraient été tenus de présenter à l'honorable président, si leur décision n'avait pas été portée en appel devant cette Cour:

ARTICLE 59 (*a*)

Cette Cour était d'avis qu'aucune manœuvre frauduleuse ou illégale n'avait été prouvée comme ayant été commise par ou avec la connaissance et le consentement dudit Robert Greig Davidson, le candidat déclaré élu à ladite élection, ou par son agent officiel, Robert Bouchard.

ARTICLE 59 (*b*)

Les personnes suivantes ont été trouvées coupables par le Cour Suprême du Canada de manœuvres frauduleuses énumérées en regard de leurs noms, tel qu'il apparaît aux raisons pour le jugement rendu à l'appui de la décision de la Cour:

| Nom | Nature de l'offense |
|---|---|
| Noé Jubinville | Traite. |
| Adrien Maurice | Traite. |
| Joseph Laroche | Traite. |
| Kenneth Akhurst | Traite. |
| René Jean-Marie | Traite. |
| Georges Primeau | Traite. |
| Thomas Handy | Traite. |
| Charles-Emile Audet | Traite et corruption. |
| Arthur Leclerc | Traite et corruption. |

ARTICLE 59 (*c*)

La Cour Suprême du Canada en est venue à la conclusion que les manœuvres frauduleuses de la part des agents des candidats ont été perpétrées à l'élection visée par la requête dans une mesure suffisante pour justifier l'annulation de l'élection.

ARTICLE 59 (*d*)

La Cour Suprême du Canada n'a pas trouvé que l'enquête sur les circonstances de l'élection avait été rendue incomplète par l'action des parties à la requête ni qu'il était recommandable de pousser l'enquête pour déterminer si on avait eu recours à des manœuvres frauduleuses ou illégales sur une grande échelle.

Le 30 juin 1942.

(Signé) PAUL LEDUC,
*Registraire.*

COUR SUPREME DU CANADA

Le VENDREDI 26 juin 1942.

PRÉSENTS:

SA SEIGNEURIE M. LE JUGE RINFRET
SA SEIGNEURIE M. LE JUGE KERWIN
SA SEIGNEURIE M. LE JUGE HUDSON
SA SEIGNEURIE M. LE JUGE TASCHEREAU

(Sa Seigneurie M. le juge MacLean, ad hoc, n'étant pas présent, son jugement est annoncé par Sa Seigneurie M. le juge Rinfret.)

LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES

IN RE: L'élection d'un membre de la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Stanstead, tenue le 26 mars 1940.

ENTRE:

ALBERT SIDELEAU et TELESPHORE GOYETTE,
*Demandeurs en Cour Supérieure,*

Et ledit ALBERT SIDELEAU,
*Appelant,*

ET

ROBERT GREIG DAVIDSON,
*Intimé.*

L'appel interjeté, par l'appelant susnommé, du jugement de Sa Seigneurie M. le juge Fabre-Surveyer et de Sa Seigneurie M. le juge Errol MacDougall, les juges instructeurs en l'espèce, prononcé en cette cause le 8 octobre 1941, renvoyant la demande de l'appelant et d'un nommé Télesphore Goyette en vue de l'annulation de l'élection de l'intimé à la Chambre des communes, ayant été entendue devant cette Cour les 28 et 29 avril 1942, en présence des avocats de l'appelant aussi bien que de l'intimé, sur quoi et après avoir entendu les allégations des avocats précités, il a plu à la Cour d'ordonner que ledit appel reste en suspens et que le jugement soit rendu ce jour.

La Cour a ordonné et décidé que ledit appel soit autorisé, que ledit jugement des juges instructeurs soit renversé, que la demande soit maintenue et que l'élection de l'intimé à la Chambre des communes du Dominion du Canada soit annulée.

Et la Cour a ordonné en outre que le registraire atteste auprès de l'honorable président de la Chambre des communes le jugement de cette Cour infirmant la décision des juges instructeurs, après en avoir établi la minute.

Et la Cour a ordonné en outre que le dépôt fait par l'appelant lui soit remboursé.

Et la Cour a ordonné en outre que l'intimé verse à l'appelant le montant de ses frais à la cour inférieure ainsi que de ses frais à cette Cour selon le tarif de la Cour Suprême du Canada.

PAUL LEDUC,
*Registraire.*

Folio 63
J. B. No 10
G.O.A.

ALBERT SIDELEAU et TELESPHORE GOYETTE
*Demandeurs en Cour Supérieure*

Et ledit ALBERT SIDELEAU,
*Appelant,*

ET

ROBERT GREIG DAVIDSON,
*Intimé.*

Coram:—Rinfret, Kerwin, Hudson, Taschereau, JJ. et Maclean, J. (*ad hoc*). Le jugement de la Cour a été prononcé par:

TASCHEREAU, J.—

L'intimé, Robert Greig Davidson, a été, le 27e jour de mars 1940, déclaré élu membre de la Chambre des communes pour le comté de Stanstead, par une majorité de 306 voix sur son adversaire, Alphonse Girard, de Magog.

Le 20 avril, une pétition a été présentée par Albert Sideleau, de Coaticook, et Télesphore Goyette, de Magog, en vertu des dispositions de la Loi des élections fédérales contestées, Chapitre 50 des Statuts revisés du Canada, 1927, pour faire annuler l'élection de l'intimé, et le 8 octobre 1941, les honorables juges Fabre-Surveyer et MacDougall, de la Cour Supérieure pour la province de Québec, renvoyèrent la pétition avec frais.

L'appelant en appelle maintenant de cette décision.

La pétition allègue que l'intimé a, personnellement et par l'intermédiaire de ses agents, commis des manœuvres frauduleuses et des actes illicites, consistant principalement en distribution de whisky et d'argent.

Les savants juges instructeurs sont venus à la conclusion que des actes répréhensibles ont été commis par certains organisateurs de la campagne de l'intimé, mais ont exprimé l'opinion, sans faire aucune allusion à la clause d'exonération qui constitue l'article 54 de la Loi, que ces actes n'étaient pas suffisants pour empêcher l'élection d'avoir été "très convenable". Dans le dernier paragraphe, les juges instructeurs concluent leur jugement de la manière suivante:

> "Sur le tout, nous sommes disposés à croire que l'intimé n'a joué dans cette élection qu'un rôle effacé et que son agent officiel n'a commis ni encouragé aucun acte répréhensible. Quant aux agents non officiels, on peut dire, avec le témoin Leclerc, qui paraît en avoir vu bien d'autres, que "as elections go", celle-ci a été très convenable."

La Loi des élections fédérales contestées contient, entre autres, la clause suivante:

> "49. S'il est établi par le rapport des juges instructeurs qu'une manœuvre frauduleuse a été commise par un candidat à une élection, ou par son agent, que ce soit ou non véritablement à la connaissance et du consentement de ce candidat, ou qu'un acte illicite a été commis par un candidat ou par son agent officiel ou par tout autre agent du candidat, à la connaissance et du consentement véritables du candidat, l'élection de ce candidat, s'il a été élu, est nulle."

On voit d'après cet article que toute manœuvre frauduleuse commise par un candidat ou par son agent, avec ou sans le consentement et la connaissance du candidat, rend l'élection nulle. En ce qui concerne l'acte illicite, l'élection est nulle si cet acte illicite a été commis par le candidat, ou par son agent officiel, ou par tout autre agent à la connaissance et du consentement véritables du candidat.

Il a été soutenu, au nom de l'intimé, que le mot "agent", dans la première partie de cet article 49, signifie seulement "l'agent officiel", et que, par conséquent, si des manœuvres frauduleuses ont été commises par un agent non officiel, l'élection ne peut pas être annulée.

Nous en concluons que cette prétention ne peut être soutenue, et nous ne voyons pas comment le mot "agent" dans la première partie de l'article, pourrait avoir un sens ainsi limité. L'ensemble de la Loi, et particulièrement la lecture des articles 54 et 76 doivent irrésistiblement nous conduire à une conclusion différente.

L'article 54, constituant la clause d'exonération qui pourrait être invoquée en faveur d'un candidat, contient un alinéa (*d*) qui prescrit que l'élection n'est pas nulle si les juges ont trouvé que "sous tous autres rapports, l'élection a été exempte de manœuvres frauduleuses ou d'actes illicites de la part de ce candidat et de ses agents".

L'article 76 autorise les juges instructeurs à condamner les agents à payer les frais lorsque l'élection est déclarée nulle en raison d'un acte d'un agent commis hors de la connaissance et sans le consentement du candidat.

Ces deux articles montrent clairement que les manœuvres frauduleuses, même commises hors de la connaissance et sans le consentement du candidat, sont dans certains cas suffisantes pour annuler une élection, et ces deux articles seraient par conséquent sans signification si nous devions interpréter l'article 49 de la manière suggérée par l'intimé.

Avec toute la déférence due, nous avons conclu que, dans le cas actuel, des manœuvres frauduleuses ont été commises, auxquelles, convient-il toutefois d'ajouter, l'intimé lui-même et son agent officiel n'ont pas pris part.

L'organisation de la campagne en faveur de l'intimé a été entièrement laissée entre les mains de l'organisation libérale du comté de Stanstead, dont les présidents conjoints étaient Frank Wilkinson et Noé Jubinville.

Pour les fins de l'organisation électorale, le comté de Stanstead fut divisé en deux parties, avec quartiers généraux à Magog et à Coaticook. Les témoignages ne nous permettent pas de conclure qu'il s'est commis à Magog des manœuvres frauduleuses suffisantes pour annuler l'élection, et les témoignages sont contradictoires sur le point de savoir si de l'alcool a été servi et une tabagie organisée à Magog. S'il y en a eu, il est très douteux que cela ait été à la connaissance et avec le consentement des organisateurs de l'intimé.

Mais nous nous trouvons devant un état de choses différent au sujet de ce qui s'est passé à Coaticook et dans les environs, où Noé Jubinville exerçait son activité d'organisateur en chef. A ce titre, il a reçu de Frank Wilkinson une somme d'environ $1,200.00, qui servit en partie à l'achat de whisky qui fut

ensuite déposé à l'hôtel d'Adrien Maurice, à Coaticook, et le reste de la somme fut distribué aux organisateurs locaux des municipalités environnantes, qui ne furent pas priés de rendre compte de leurs débours.

Ceci crée immédiatement une présomption, et nous permet de tirer cette déduction que l'argent était destiné à corrompre les électeurs.

Dans le cas de l'élection de Ste-Anne, 37 S.C.R., à la page 566, M. le juge Davies dit:

> "On nous demande de croire que cet argent était destiné à être honnêtement versé à de prétendus "locateurs", pour des travaux nécessaires et de bonne foi exécutés par eux, alors qu'on nous dit en même temps qu'au moins la moitié de ceux à qui l'argent devait être et fut effectivement versé étaient des électeurs que la remise de ces sommes pour de prétendus services relatifs à l'élection priveraient réellement de leur droit de vote.
>
> L'argent remis à ces présidents de comité n'a pas été compté, aucun reçu n'en atteste le versement, les paiements effectués n'ont été inscrits nulle part, et il n'a été tenu aucune liste des électeurs et autres personnes à qui cet argent a été remis; il n'existe aucune preuve ou présomption que les personnes ainsi rétribuées ont réellement exécuté un travail légitime, ni que ce travail a été accompli par l'une ou plusieurs d'entre elles, à quelque endroit que ce soit."

Dans la cause de Lévis, S.C.R., Vol. II, page 133, la Cour a décidé, en confirmant le jugement de la cour inférieure, que lorsque l'agent d'un candidat reçoit et dépense de fortes sommes d'argent pour fins électorales, le fait pour cet agent de ne pas rendre compte de ses dépenses, crée présomption que des manœuvres frauduleuses ont eu lieu.

Dans la présente cause, non seulement cette présomption existe mais les témoignages non contredits ont prouvé qu'en plus d'envoyer la quantité de whisky en question à Maurice, Noé Jubinville en a lui-même distribué à d'autres organisateurs et électeurs. L'hôtelier Adrien Maurice, l'un des organisateurs, qui n'était évidemment pas satisfait de la quantité de boisson reçue de Jubinville, s'en est procuré d'autre à la Commission des liqueurs de Québec. Il a veillé personnellement à la distribution de ce whisky et, le jour de l'élection, il a payé à boire à un certain nombre d'électeurs, que ceux-ci aient voté ou non. Il l'a admis franchement dans son témoignage:

> "D. A tout événement, les personnes savaient que vous en aviez en dépôt chez vous pour les fins de l'élection?—R. On avait *ça* pour s'en servir."

Joseph Laroche, Charles-Emile Audet, Arthur Leclerc, Kenneth Akhurst, René Jean-Marie, Georges Primeau et Thomas Handy ont aussi payé à boire aux électeurs dans les limites du territoire qui leur avait été assigné et dans lequel ils travaillaient pour le compte de l'intimé. Du whisky a été servi aux électeurs sur la rue, dans des maisons privées, dans des automobiles, et Georges Primeau a offert à boire à quelques employés de la Kilgour Chair Company qu'il avait été chargé d'amener aux bureaux de votation. Kenneth Akhurst a agi de la même façon à l'égard des électeurs à l'emploi de la Belding Corticelli Company.

Toutefois, l'achat des votes s'est pratiqué dans une moins large mesure auprès de quelques électeurs. Certains autres ont bénéficié de dons inopinés qui, au dire de l'un des témoins de l'intimé, ont été effectués pour "fins de charité". Les organisateurs coupables de ces actes de corruption sont Charles-Emile Audet et Arthur Leclerc.

Sous toute réserve, nous croyons que les actes susmentionnés constituent des manœuvres frauduleuses justifiant l'annulation de l'élection. A plusieurs re-

prises, le présent tribunal a prononcé l'annulation d'une élection en raison d'actes de corruption isolés et en d'autres circonstances, en raison de manœuvres qui ne revêtaient pas la gravité de celles que l'enquête en la présente cause à révélées.

Nous nous reportons aux causes de Larue contre Deslauriers, 5 S.C.R., page 91; Colter contre Glenn, 17 S.C.R., page 170; German contre Rothery, 20 S.C.R., page 376; Hackett contre Larkin, 27 S.C.R., page 245; et Gallery contre Darlington, 37 S.C.R., page 563.

On a soulevé la question de savoir si tous ceux qui ont travaillé pour le compte de l'intimé et qui se sont rendus coupables d'actes frauduleux, étaient des agents dont l'intimé doit être tenu responsable aux termes de la Loi des élections fédérales contestées.

Il n'y a pas de doute que lorsqu'un électeur paye à boire ou donne de l'argent à un autre électeur dans le but de l'inciter à voter pour un candidat, l'élection de ce candidat ne peut être annulée si ce soi-disant agent n'est pas lié de quelque façon envers le candidat. Mais il n'est pas nécessaire que le candidat donne un mandat bien défini à l'un de ses partisans pour établir la qualité d'agent de celui-ci au sens de la loi. Comme le dit le jugement rendu dans la cause de Brassard contre Langevin, 1 S.C.R., page 191:

> "Faisons remarquer ici qu'aux termes de la loi, il n'est pas nécessaire de prouver la qualité d'agent au moyen d'une autorisation écrite, ou même verbale. Cette qualité est impliquée par les relations des parties; elle découle de l'appui loyal que l'agent donne au candidat en vue d'assurer l'élection de ce dernier. L'agent dont il est question ici n'est pas celui que prévoit l'article 121 de la Loi des élections fédérales et dont le nom doit être notifié par le candidat à l'officier rapporteur, mais c'est celui que désigne l'article 101; c'est-à-dire celui qui, de bonne foi, prête son appui à un candidat avec le consentement explicite ou tacite de ce dernier."

Dans la présente cause, l'intimé n'a pas pris une part active à sa propre élection, et sauf en certains cas dont nous parlerons plus loin, nous ne croyons pas qu'il ait formellement chargé des agents de travailler pour son compte.

A l'époque de la tenue de l'élection, la température inclémente et le mauvais état des routes dans plusieurs sections du comté ont forcé le candidat, qui n'a porté la parole qu'à quelques assemblées, à rester à Katevale, lieu où il demeure.

Lors de l'interrogatoire sur faits et articles, il nous dit cependant qu'il existe dans le comté de Stanstead une association libérale dénommée Association libérale du comté de Stanstead. Il savait que cette association était dirigée par deux présidents, savoir: Frank Wilkinson et Noé Jubinville, et il a admis en toute franchise qu'il était le candidat officiel du parti libéral, élu comme tel par l'Association libérale du comté. Parmi les traits saillants de sa déposition, citons l'admission que l'Association libérale devait se charger de son élection. Voici le texte exact de sa déposition:

> "D. Existe-t-il. dans le comté de Stanstead, une association libérale officielle?—R. Oui.
>
> D. Comment se nomme cette association?—R. L'Association libérale du comté de Stanstead.
>
> D. Qui était le président, à l'époque de l'élection?—R. Je ne suis pas très au courant de l'organisation. Je sais qu'il y a deux présidents: Frank Wilkinson et Noé Jubinville.
>
> D. M. Noé Jubinville était coprésident de l'Association libérale du comté de Stanstead?—R. C'est ce que je crois.
>
> D. Et vous étiez le candidat officiel de l'association libérale, ou du parti libéral?—R. Oui, monsieur.

D. Pourriez-vous, monsieur Davidson, nous citer d'autres noms de membres de l'Association libérale du comté de Stanstead?—R. Sans doute.

D. Je suppose que le conseil de direction de cette association comptait un certain nombre de membres.—R. Je sais que l'Association existe, mais je dois avouer que je n'en connais pas tous les membres.

Et plus loin:

D. Monsieur Davidson, après que vous avez été choisi comme candidat libéral officiel à l'élection tenue le 26 mars 1940, est-ce que les gens que vous avez mentionnés vous ont dit qu'ils se chargeraient de votre élection?—R. Je suppose que oui.

D. A votre connaissance ont-ils travaillé à vous faire élire?—R. Oui, d'après ce qu'on m'a dit ou ce que j'ai pu voir.

Et plus loin:

D. Voici mon point: Vous aviez été choisi comme candidat officiel du parti libéral pour le comté de Stanstead. Il y avait à Stanstead un organisme libéral qui avait sans doute pour objet de faire élire son candidat officiel.—R. Oui.

Il déclare également que M. Léon Dubé était le secrétaire de l'association et désigne plusieurs autres membres qu'il savait appartenir à l'organisme sous les noms de F. E. Patch de Magog, Antonio Robert, Edwin Chadsey, Fred Gilbert, Adrien Maurice. Il croit également que Joseph Laroche et David Lefebvre de Coaticook ont travaillé à son élection après qu'il a été choisi comme candidat officiel. Il comptait également sur M. Wilkinson, président de l'association et M. Noé Jubinville, président-adjoint, pour s'intéresser à son élection et y prendre part.

L'agent officiel de l'intimé était M. Roger Bouchard de Coaticook. A sa connaissance les organisateurs de l'intimé à Coaticook étaient Noé Jubinville, Adrien Maurice, Joseph Laroche, Azarias Boivin et Léon Dubé. Il était parfaitement au courant de la part prise par l'association libérale du comté et, d'après les conversations qu'il avait eues avec l'intimé, celui-ci savait que Noé Jubinville, Azarias Boivin, Léon Dubé et Joseph Laroche prenaient une part active à l'élection.

Nous n'avons aucun doute que l'intimé et son agent officiel comptaient particulièrement sur l'organisme libéral du comté de Stanstead pour le succès de son élection. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le simple fait qu'un homme accorde son appui à un candidat n'en fait pas son agent, mais, nous sommes d'avis que lorsqu'un candidat compte sur un organisme pour préparer sa campagne électorale et faire réussir son élection, les membres accrédités de l'association sont les agents du candidat, et tous ceux qui sont employés par l'association sont, dans le cadre de leurs fonctions, dans le même sens les agents du candidat.

Taunton, I O'M. & H. 185:

"D'une manière générale, quand une personne est d'une manière quelconque autorisée par un candidat, ou a obtenu du candidat l'autorisation d'essayer de faire réussir son élection et d'agir pour son compte, cela constitue en quelque sorte une preuve qu'elle est son agent."

Dans l'affaire Stroud, 3 O'M. & H. 11, le baron Pigott dit:

"Il est clair qu'une personne n'est pas constituée agent d'un membre déjà élu par le simple fait d'agir pour son compte, cela ne suffit pas; il faut qu'elle prenne part au succès de son élection et il faut qu'elle ait son autorisation, ou qu'il y ait des circonstances d'après lesquelles nous pouvons déduire l'existence de cette autorisation."

Dans l'affaire présente, tous ceux que nous trouvons avoir agi comme agents, n'étaient pas expressément nommés par le candidat lui-même, mais étaient des membres bien accrédités de l'association ou chargés par les organisateurs officiels de l'intimé d'entreprendre quelque besogne électorale et de travailler au succès de l'élection.

Dans Borough de Dungannon, 3 O'M. & H. 101, le baron Fizgerald dit:

"Si cette partie de la besogne électorale qui ordinairement et à proprement parler appartient au candidat même est accomplie par toute autre personne à la connaissance du candidat, il me semble que cette autre personne est un agent du candidat, et le candidat est responsable de toute manœuvre frauduleuse commise par cette personne."

Dans l'affaire de l'élection Haldimand, 17 S.R.C., page 187, monsieur le juge Gwynne dit:

"...et en conséquence dans le rôle d'un membre de comité agissant dans l'intérêt du candidat et pour son compte, tout comme s'il avait été nommé par le candidat même."

Dans la même affaire, à la page 194, monsieur le juge Paterson dit:

"Si je trouve qu'un candidat qui se présente à une élection comme candidat du parti qui agit par l'entremise d'une association organisée, que l'organisme soit strict et formel, ou vague et élastique, compte sur les efforts de l'association pour faire réussir son élection ou s'en remet à ces efforts, je dois, d'après ma compréhension des principes de la loi, regarder toutes les personnes accréditées par l'association comme agents du candidat. Si une certaine personne répond ou non à cette description est prouvé par les faits."

Les témoignages révèlent, comme nous l'avons déjà signalé, que Noé Jubinville, Adrien Maurice, Joseph Laroche, Charles-Emile Audet, Arthur Leclerc, Kenneth Akhurst, René Jean-Marie, Georges Primeau et Thomas Handy ont été coupables de manœuvres frauduleuses. Ils n'ont pas été expressément nommés agents par l'intimé, sauf peut-être, Joseph Laroche et Charles-Emile Audet qui étaient porteurs d'une procuration signée par l'intimé et les autorisant à le représenter en qualité d'agents dans certains bureaux de votation. Mais, toutes ces personnes étaient membres de l'organisme chargé de l'élection ou étaient expressément nommées agents par les membres accrédités de l'organisme. Il s'ensuit que l'intimé, ayant confié le sort de son élection à ces personnes, doit supporter toutes les conséquences de leurs actes quelle qu'en soit la gravité et la portée. Il serait certainement étrange qu'il en fût autrement et que nous acceptions les vues contraires. Car, dans ce cas, l'heureux candidat dont l'élection est contestée en justice pourrait toujours chercher refuge derrière ses agents politiques à qui il a expressément ou implicitement confié le soin de son élection, et répudier après la fermeture du scrutin les actes répréhensibles ou malhonnêtes accomplis par eux. Ces vues, si elles étaient admises, iraient à l'encontre du but de la loi et compromettraient l'honnêteté des élections.

L'intimé a prétendu que même si quelques manœuvres frauduleuses ont été prouvés, l'élection ne pouvait pas être annulée en vertu de l'application de l'article 54 de la loi qui est appelé clause d'exonération. Cet article est ainsi conçu:

"54. Lorsque, dès l'instruction d'une pétition d'élection, les juges instructeurs rapportent qu'un candidat à cette élection s'est rendu coupable par son agent ou ses agents, de quelque infraction qui rendrait son élection nulle, et déclarent de plus

(*a*) qu'aucune manœuvre frauduleuse ou qu'aucun acte illicite n'a été commis à cette élection par le candidat personnellement ou

par son agent officiel et que les infractions mentionnées dans ledit rapport ont été commises contrairement aux ordres et sans l'assentiment ou la connivence de ce candidat ou de son agent officiel; et

(*b*) que ce candidat et son agent officiel ont pris tous les moyens raisonnables pour empêcher qu'il ne fût commis des manœuvres frauduleuses et des actes illicites à cette élection; et

(*c*) que les infractions étaient de caractère bénin, insignifiant et restreint; et

(*d*) qu'à tous autres égards le candidat et ses agents s'étaient abstenus dans cette élection de toutes manœuvres frauduleuses ou illégales;

par conséquent les infractions mentionnées ne suffisent pas pour annuler l'élection du candidat ni priver celui-ci de ses droits politiques."

On peut affirmer que l'application de ce paragraphe, si le candidat s'y conforme à la lettre, peut le soustraire aux conséquences des manœuvres frauduleuses.

Dans le cas de l'élection de West Prince, 27 S.C.R. page 241, le juge en chef après avoir cité ce qui en 1897 constituait notre article 54, ajoutait à la page 247:

"Mais, comme M. le juge Vaughan Williams a décidé dans la cause de Rochester, pour bénéficier de ce paragraphe un candidat doit s'y conformer à la lettre."

Il appartenait à l'intimé de prouver que les infractions mentionnées dans le rapport des juges instructeurs, avaient été commises contrairement aux ordres et sans la permission du candidat ni de son agent officiel; qu'ils avaient pris toutes les mesures raisonnables pour empêcher la perpétration des manœuvres frauduleuses et illégales; que les infractions étaient de caractère bénin, insignifiant et restreint; et que sous tous autres rapports le candidat et son agent s'étaient abstenus de toutes manœuvres frauduleuses.

Nous croyons que l'intimé n'a pas prouvé qu'il pouvait bénéficier de cet article. Bien qu'il soit établi que ni lui ni son agent officiel n'aient commis d'actes condamnables, il n'est pas prouvé que les manœuvres frauduleuses aient été commises contrairement aux ordres du candidat ou de son agent officiel, et rien dans le dossier nous porte à conclure qu'ils ont pris tous les moyens raisonnables pour empêcher la perpétration des manœuvres frauduleuses.

Dans le procès de Veilleux contre Boucher, 60 S.C.R., page 339, confirmé par cette cour en 1933, S.C.R. page 65, les juges Coderre et Denis affirmaient:

"Un défendeur qui néglige d'interdire lui-même ou par son agent officiel, à tous les autres agents et en général à toutes les personnes qui travaillent pour lui dans cette élection, d'employer toutes manœuvres frauduleuses, ne peut pas demander l'exonération en vertu de l'article 54 de la Loi des élections fédérales contestées."

De plus les infractions n'étaient pas d'un caractère bénin, insignifiant et restreint, et nous avons vu en analysant les témoignages, que les agents du candidat ne s'étaient pas abstenus de manœuvres frauduleuses dans cette élection. Même si ces infractions étaient d'un caractère restreint, comme on nous l'a fait remarquer, l'intimé ne pourrait pas bénéficier de l'alinéa (*c*) car l'infraction d'offrir à boire n'est certainement pas bénigne—et le nombre restreint des actes et leur insignifiance sont deux facteurs dont on doit prouver la coexistence.

Comme conclusion nous faisons donc droit à l'appel, maintenons la pétition et déclarons nulle l'élection de l'intimé déclaré élu le 27 mars 1940. Il est ordonné au Greffier de transmettre au président de la Chambre des communes, après l'établissement de la minute du jugement, une copie authentique de ce jugement qui infirme la décision des juges instructeurs. L'appelant aura droit à ses dépens en cour inférieure et en cette cour suivant le tarif de la Cour Suprême du Canada, et le dépôt qu'il a fait lui sera remboursé.

(Signé) R. TASCHEREAU.

NOUS AGRÉONS:

"T. RINFRET,

P. KERWIN,

A. B. HUDSON,

A. K. MACLEAN."

OTTAWA, 29 juin 1942.

Je certifie, par les présentes, que ceci est une copie authentique du jugement rendu par les honorables juges de la Cour Suprême du Canada dans cette cause.

ARMAND GRENIER,
*Arrêtiste.*

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il étudié le problème de la disette de sucre au Canada?

2. Dans l'affirmative, qu'a-t-il fait (*a*) pour augmenter la superficie en culture de betterave à sucre, (*b*) pour construire d'autres raffineries de sucre?

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'accords conclus en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada, 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril, 1942,—Etat montrant:—1. Combien y avait-il de noms sur les listes des personnes ayant qualité pour voter lors du plébiscite?

2. Combien de ces personnes ont voté au plébiscite?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de films les Walt Disney Productions Inc., de Hollywood, Californie, ont-ils produits pour la commission nationale du cinématographe?

2. Quel est le nom de chacun de ces films, son métrage et son coût total, y compris les copies positives fournies à la commission nationale du cinématographe?

3. Dans quel but et pour quel ministère ou quel organisme du gouvernement a-t-on produit chacun de ces films?

4. Quel ministère ou organisme du gouvernement a couvert les frais de la production de chacun de ces films, et à quel budget ou crédit a-t-on imputé le coût de chacun de ces films?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et ladite question mise aux voix;

M. Blackmore propose en amendement, appuyé par M. Hansell: Que l'on retranche dans ladite motion tous les mots placés après "Que" et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre envisage avec alarme la tendance évidente et déterminée qui se reflète dans tout le budget vers le socialisme national ou le socialisme d'état, comme l'indique le régime d'impôt asservissant qu'il crée; le courant irrésistible vers la centralisation, la bureaucratie et la coercition oligarchique qu'il constitue, l'affaiblissement général du moral et le découragement devant l'effort à fournir;

"En plus, la Chambre exprime le regret que le gouvernement soit apparemment inapte à saisir l'importante amélioration qui pourrait accentuer l'efficacité de la production au Canada par l'utilisation scientifique de ses disponibilités de crédit et de financement;

"Elle déplore le fait que le gouvernement faillisse sans cesse à la tâche d'employer les ressources du Canada en crédit et en finances à mettre en pratique sa théorie de payer ses dettes au fur et à mesure, ce qui aurait pour effet d'apporter un frein à l'augmentation phénoménale de la dette, et ce qui permettrait de trouver les moyens de réduire par degrés celle qui est déjà accumulée;

"En conséquence, la Chambre demande respectueusement au gouvernement de formuler et de soumettre au plus tôt un plan de crédit et de financement modernisé qui pourra, en tirant profit à fond de nos avantages disponibles, prévenir l'inflation, contrôler la dette, mobiliser les ressources du Canada vers une guerre totale, et assurer aux Canadiens les bienfaits de la démocratie et de la sécurité, au cours de cette guerre et à l'heure de la paix".

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Dechêne.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 98

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 1ER JUILLET 1942

PRIÈRES.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, soumet le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié l'à-propos de suspendre l'application des articles 92, 93 (3) (*a*) et (*c*) du règlement à l'égard de la pétition de Pierre J. Perrin et autres, de Montréal, P.Q., demandant la constitution en corporation de *La Compagnie d'Assurances Alliance Canadienne.*

Les renseignements fournis indiquent que cette compagnie possède déjà une charte de la province de Québec mais que ses affaires sont de caractère national.

Presque tout le capital de la compagnie québecquoise est aux mains du séquestre des biens ennemis, vu que le compagnie a assumé l'actif et les affaires canadiennes d'une compagnie française. On estimait que des fondés de pouvoirs de France seraient requis, mais, à cause de la guerre, il a été impossible d'en faire venir. Voilà qui explique le retard dans le dépôt de la pétition.

Votre Comité recommande que l'application du règlement 92 soit suspendue à l'égard de cette pétition et que celle-ci soit lue et reçue.

Cette recommandation, si elle est adoptée, comportera une amende de $300.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Leclerc,—1. Le gouvernement doit-il fournir un quota de fromage pour l'Angleterre en 1942?

2. Le gouvernement peut-il dire quelle proportion de ce quota a été fournie à date?

3. Lorsque ce quota aura été atteint, le gouvernement a-t-il l'intention d'intensifier la production du beurre soit en enlevant le plafond des prix, soit en octroyant un bonus sur le gras du beurre?

Par M. Lacombe,—1. Au moment où les travaux de la ferme exigent toute la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation agricole, des sursis seront-ils accordés, quant à leur entraînement militaire, à tous les cultivateurs essentiels à l'agriculture?

2. Des délais seront-ils accordés aux cultivateurs, aux fils de cultivateurs et aux employés de ferme qui subissent actuellement leur entraînement?

3. Des instructions en ce sens ont-elles été données à qui de droit?

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis à l'officier compétent:

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—1. Le nombre des aviateurs tués au Canada depuis le commencement de la guerre;

2. Si il a été tenu, dans chaque cas, une enquête, (*a*) par un conseil militaire, (*b*) par le coroner de la province;

3. Une copie des conclusions des enquêtes, faisant voir la cause de l'accident dans chaque cas;

4. Si une copie des témoignages et des conclusions du conseil a été envoyée à la famille du défunt;

5. La solde et les autres allocations versées à la famille de ces aviateurs, en attendant l'attribution d'une pension, et la pratique suivie à cet effet.

A l'appel de l'ordre pour la reprise du débat sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, M. l'Orateur rend la décision suivante:

## Décision de M. l'Orateur

M. l'Orateur: Sur la motion du Ministre des Finances m'invitant à quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, M. Blackmore a proposé, appuyé par M. Hansell, l'amendement suivant:

Que l'on retranche dans ladite motion tous les mots placés après "Que" et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre envisage avec alarme la tendance évidente et déterminée qui se reflète dans tout le budget vers le socialisme national ou le socialisme d'état, comme l'indique le régime d'impôt asservissant qu'il crée; le courant irrésistible vers la centralisation, la bureaucratie et la coercition oligarchique qu'il constitue, l'affaiblissement général du moral et le découragement devant l'effort à fournir;

"En plus, la Chambre exprime le regret que le gouvernement soit apparemment inapte à saisir l'importante amélioration qui pourrait accentuer l'efficacité de la production au Canada par l'utilisation scientifique de ses disponibilités de crédit et de financement;

"Elle déplore le fait que le gouvernement faillisse sans cesse à la tâche d'employer les ressources du Canada en crédit et en finances à mettre en pratique sa théorie de payer ses dettes au fur et à mesure, ce qui aurait pour effet d'apporter un frein à l'augmentation phénoménale de la dette, et ce qui permettrait de trouver les moyens de réduire par degrés celle qui est déjà accumulée;

"En conséquence, la Chambre demande respectueusement au gouvernement de formuler et de soumettre au plus tôt un plan de crédit et de financement modernisé qui pourra, en tirant profit à fond de nos avantages disponibles, prévenir l'inflation, contrôler la dette, mobiliser les ressources du Canada vers une guerre totale, et assurer aux Canadiens les bienfaits de la démocratie et de la sécurité, au cours de cette guerre et à l'heure de la paix".

Sous le régime de l'article 48 du Règlement, en ce qui a trait particulièrement au commentaire No 395 de Beauchesne, page 126, il est stipulé que:

> Tout projet de modification d'une motion ou d'un amendement doit être rédigé de façon que, si la Chambre l'adopte, la motion ou l'amendement ainsi modifiés seront intelligibles et présenteront un sens logique.

Ce principe est confirmé par May, à la page 261. L'amendement est exprimé en termes généraux et rédigé sous une forme qui permet de le considérer comme vote de défiance. Il exprime un sentiment d'alarme à la tendance évidente et déterminée vers "le socialisme national ou le socialisme d'état" et recommande un emploi judicieusement scientifique des disponibilités de crédit et de numéraire du Canada.

Mais dans l'alinéa déclaratoire il exhorte le Gouvernement...

> De formuler et de soumettre au plus tôt un plan de crédit et de financement modernisé qui pourra, en tirant profit à fond de nos avantages disponibles, prévenir l'inflation, contrôler la dette, mobiliser les ressources du Canada vers une guerre totale, et assurer aux Canadiens les bienfaits de la démocratie et de la sécurité, au cours de cette guerre et à l'heure de la paix".

Si la Chambre adoptait l'amendement, il en résulterait que les résolutions budgétaires dont la Chambre est saisie seraient différées jusqu'à la formulation de la nouvelle politique monétaire et de crédit. Dépouillée de ce que l'on pourrait appeler le préambule de l'amendement, la conclusion exprime la contrepartie de la motion dont la Chambre est saisie et serait déterminée par une mise aux voix sur la motion. Le commentaire No 400 de Beauchesne stipule qu'un amendement qui n'est qu'une négation amplifiée ne peut être mis aux voix par le président.

L'amendement est irrecevable pour un autre motif en ce qu'il recommande une chose dont la Chambre a déjà été saisie en deux occasions au cours de la présente session et sur laquelle elle s'est prononcée. L'amendement exhorte en propres termes à "mobiliser les ressources du Canada vers une guerre totale." A la page 57 des *Procès-Verbaux* de la Chambre des communes pour le 18 février 1942, le chef de l'opposition (M. Hanson) a proposé, sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, un amendement comportant entre autres les mots suivants:

> La Chambre exprime aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas jugé bon de recommander sans délai au Parlement des mesures additionnelles destinées à:
>
> (*a*) Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités;

M. Coldwell proposa un sous-amendement dont une partie était ainsi conçue:

> ...de l'avis de la Chambre, aucun effort total susceptible de répondre aux exigences actuelles de la guerre, aux problèmes domestiques, et à la préparation de la période d'après-guerre, n'est possible sans la mobilisation totale de la richesse, de l'industrie et des capitaux tout comme celle du capital humain.

La Chambre s'est prononcée contre ces deux amendements. De nouveau, dans les *Procès-Verbaux* du 11 juin 1942, pages 379 et 380, j'ai rendu une

décision sur l'amendement de M. Coldwell au bill No 80, modifiant la Loi de mobilisation des ressources nationales et qui était ainsi conçu:

> Que ce bill ne subisse pas immédiatement sa deuxième lecture, mais qu'il soit résolu que les dispositions prises pour établir la conscription du capital humain pour service outre-mer sans proposer spécifiquement l'application immédiate des pouvoirs conférés par l'article deux de la loi pour la conscription des industries de guerre, des institutions financières et de la richesse accumulée, ne répondent pas aux urgentes nécessités de la guerre totale, imposent de nouvelles inégalités de sacrifice et mettent conséquemment en péril la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada.

J'ai déclaré cet amendement irrecevable *Inter alia* pour la simple raison que la Chambre s'était déjà prononcée sur la même question durant la présente session, et j'ai fondé ma décision sur le commentaire 396 de Beauchesne:

> L'amendement à une proposition doit être d'accord avec la décision précédente rendue sur le même sujet au cours de la même délibération d'un bill ou d'une affaire. Ainsi les mots que la Chambre a décidé d'insérer ou de conserver ne peuvent être modifiés, mais l'on peut y ajouter.

L'amendement que nous sommes à discuter vise la loi de mobilisation des ressources nationales en vue de la guerre totale, tout comme le faisait l'amendement que je viens de citer. Il vise également, en termes différents il est vrai, et d'un autre point de vue que ne le faisait l'amendement de M. Coldwell, l'imposition "de nouvelles inégalités de sacrifice." Les termes diffèrent peut-être mais la conclusion est la même.

Pour ces raisons, je dois déclarer l'amendement irrecevable.

Ayant repris le débat sur la motion principale, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Fraser (Peterborough-ouest).

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors 5 heures 53 de l'après-midi jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

No 99

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 2 JUILLET 1942

---

Prières.

M. Macmillan, du comité spécial d'enquête sur les distinctions honorifiques et sur les décorations, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité demande l'autorisation de faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses Procès-Verbaux et Témoignages. Il recommande que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Y a-t-il un Monsieur Carswell employé dans la division de la construction navale du ministère des Munitions et approvisionnements? Dans l'affirmative, combien reçoit-il (*a*) pour ses fonctions régulières, (*b*) comme président ou secrétaire de quelque commission de guerre, (*c*) pour quelque fonction consultative auprès de quelque commission ou ministère, (*d*) comme agent dans les transactions du gouvernement du Royaume-Uni au Canada et aux Etats-Unis, et (*e*) pour tout autre travail?

2. M. Goldenberg, de Montréal, est-il à l'emploi du ministère des Munitions et approvisionnements? Dans l'affirmative, quel salaire reçoit-il, (*a*) pour ses fonctions régulières, (*b*) comme président ou secrétaire de quelque commission de guerre, (*c*) pour quelque fonction consultative auprès de quelque commission ou ministère, (*d*) comme agent dans les transactions du gouvernement du Royaume-Uni au Canada et aux Etats-Unis, et (*e*) en frais de déplacement et en dépenses spéciales?

3. M. Goldenberg a-t-il cessé d'être membre du bureau d'avocats auquel il appartenait à Montréal?

4. Quelle somme de travail légal ce bureau d'avocats reçoit-il des gouvernements du Canada et du Royaume-Uni?

5. M. John Dobbie, de Port-Arthur, est-il à l'emploi du ministère des Munitions et approvisionnements? Si oui, qu'a-t-il reçu comme premier salaire au

ministère? Quel est son salaire actuel? Depuis combien de temps est-il à l'emploi de ce ministère? A la date de sa nomination, quelle expérience possédait-il dans cette sorte de travail? Quels sont ses titres d'instruction? Le cas échéant, quelles sont les raisons de l'augmentation de son traitement?

6. La Commission du Service civil a-t-elle fait la nomination d'un M. Max Speller, de Winnipeg, au ministère des Munitions et approvisionnements? Possédait-il des titres universitaires? Combien de temps a-t-il occupé ce poste? Quel salaire recevait-il au début? A-t-il reçu quelque augmentation de salaire pendant qu'il était à l'emploi de ce ministère?

7. La Commission du Service civil a-t-elle nommé un M. Nick Skhloev, de Flin Flon et Winnipeg, Manitoba, à quelque poste au ministère des Munitions et approvisionnements? Possédait-il quelque titre universitaire? Avec distinction? Est-il vrai qu'il avait été répétiteur, pendant une année, à l'Université du Manitoba pendant qu'il y préparait la maîtrise ès arts? Quel traitement recevait-il lorsqu'il est entré au ministère des Munitions et approvisionnements? Quel salaire recevait-il lorsqu'il en a démissionné? Pourquoi n'a-t-on pas mis à contribution le talent et la compétence professionnelle de ce monsieur?

8. Quelles ont été les raisons de la promotion et des augmentations de traitement accordées à M. Dobbie à la lumière du cas de M. Skhloev?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juin, 1942,—Etat montrant:—Combien de personnes, et à quel coût global, le gouvernement emploie-t-il pour le rationnement respectif de la nourriture, du vêtement et de l'essence?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, pour M. Power, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quelles sommes d'argent le gouvernement a-t-il dépensées jusqu'aujourd'hui pour chacun des aéroports suivants: Dawson Creek, Fort St-John, Watson Lake, Fort Nelson, Whitehorse et Dawson?

2. Quelles sommes a-t-on dépensées jusqu'aujourd'hui pour chacun des aéroports situés sur l'île de Vancouver, et quels sont les noms de ces aéroports?

Il présente aussi pour M. Howe,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juin, 1942,—Etat montrant:—1. A-t-on nommé un administrateur en temps de guerre pour le port de Halifax?

2. Si oui, quel est le nom de cet administrateur?

3. Quelles sont ces fonctions?

4. Quelle est sa compétence particulière à remplir ces fonctions?

5. Où travaillait-il avant sa nomination au poste actuel, et quel salaire recevait-il?

6. Quel salaire recevra-t-il comme administrateur en temps de guerre du port de Halifax?

7. Lui a-t-on accordé quelque frais de déplacement pour se rendre à Halifax? Si oui, quel montant?

8. Recevra-t-il quelques allocations de subsistance ou de dépenses? Si oui, quelles sommes?

9. Lui fournira-t-on une automobile? Si oui, quels arrangements a-t-on conclus? Si non, quels arrangements a-t-on pris concernant un achat d'automobile et la reprise de ladite voiture à la date d'expiration du terme d'office de l'administrateur?

10. Quelles ont été les raisons de la nomination d'un tel administrateur à Halifax? (*a*) Manquait-on d'une surveillance convenable des installations du port? (*b*) Y avait-il perte de temps dans l'entrée des navires dans les bassins du port? (*c*) Y avait-il incompétence dans la réglementation du mouvement des navires dans le port?

11. L'autorité de l'administrateur sera-t-elle supérieure, (*a*) à celle du Régisseur des opérations de chargement en ce qui concerne les fournitures de guerre, (*b*) à celle de la Marine en ce qui concerne le contrôle et la direction du mouvement des navires?

12. Quelle expérience possédait-il, s'il en avait une, dans la construction navale et la réparation des bâtiments?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 mai, 1942.—Copie de tous arrêtés en conseil, règlements et instructions édictés par le Ministère de l'Agriculture entre le 1er mars 1941 et le 15 mai 1942 relativement au versement de la prime sur la réduction des emblavures.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—Quel est le nombre de femmes parmi les employés de chacun des divers départements du gouvernement et de chacune des diverses commissions?

Par M. Shaw,—1. Combien de Canadiens d'âge militaire a-t-on poursuivis sous l'empire de la loi des services nationaux de guerre pour avoir négligé de se présenter à l'instruction militaire ou à un autre service de guerre?

2. Quelle peine a-t-on imposée dans chaque cas?

3. Quelle ligne de conduite le gouvernement a-t-il adoptée à l'égard de ceux qui, après avoir subi la peine qui leur avait été imposée pour avoir négligé de se présenter à l'instruction militaire, ont été relâchés de prison?

Par M. Church,—1. Combien de juges de cours de comtés ont-ils été nommés à des commissions fédérales et provinciales en vertu des lois respectives d'enquête du fédéral et des provinces sur les affaires publiques, quels sont leurs noms, combien chacune de ces enquêtes fédérales a-t-elle coûté au gouvernement fédéral, et quels sont les détails du coût de chacune de ces enquêtes?

2. Combien de juges de la Cour Suprême du Canada, et des cours suprêmes ou des hautes cours des provinces ont-ils rempli des fonctions semblables, à quel endroit, et combien en a-t-il coûté au gouvernement fédéral et quel est le détail du coût total?

3. Quels sont les noms de ces juges, quelle est la durée de leur absence de la cour et combien a-t-on payé pour ces services spéciaux?

4. Qui accomplit les fonctions judiciaires de ces juges pendant leur absence?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et ladite motion de nouveau mise aux voix;

M. Roy propose, appuyé par M. Lacombe, l'amendement suivant: Que tous les mots après le mot "Que" dans la motion soient biffés et remplacés par les suivants:

"Il est à propos que les mesures nécessaires soient prises afin d'assurer de nouvelles sources d'huile de toutes les possibilités offertes par les terrains pétrolifères que le Canada peut avoir."

Et un débat s'élevant; M. l'Orateur rend la décision suivante:

*Décision de M. l'Orateur*

M. l'Orateur: J'ai étudié l'amendement présenté par l'honorable député de Gaspé (M. Roy). La motion que la Chambre était à discuter m'invite à quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens. L'amendement présenté par l'honorable député de Gaspé, appuyé par l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes, est le suivant:

Que tous les mots après le mot "Que" dans la motion soient biffés et remplacés par les suivants: "Il est à propos que les mesures nécessaires soient prises afin d'assurer de nouvelles sources d'huile de toutes les possibilités offertes par les terrains pétrolifères que le Canada peut avoir".

L'article 48 du Règlement se lit comme suit: "Lorsqu'une question est en débat, nulle motion n'est accueillie, si ce n'est en vue de l'amender, de la renvoyer à une date déterminée, de proposer la question préalable, de faire lire les ordres du jour, de procéder à une autre affaire inscrite au feuilleton, d'ajourner le débat ou d'ajourner la Chambre".

Le commentaire No 395 des Parliamentary Rules & Forms, de Beauchesne, déclare que: "La nécessité s'impose que toute modification se rapporte à la motion que l'on se propose de modifier. Tout projet de modification d'une motion ou d'un amendement doit être rédigé de façon que, si la Chambre l'adopte, la motion ou l'amendement ainsi modifiés seront intelligibles et présenteront un sens logique".

Si la Chambre adoptait l'amendement, il en résulterait que le gouvernement serait empêché de trouver des voies et moyens ou que leur adoption en serait ajournée. L'amendement ne se rapporte pas à la motion présentement étudiée par la Chambre, et il existe un autre obstacle à la pertinence de cet amendement. Sous sa forme actuelle, l'amendement constitue une motion principale. Bourinot stipule à la page 420: "Les règlements ordinaires du débat s'appliquent à la situation actuelle—il s'agissait en l'occurrence d'une motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides—et l'on ne peut engager la discussion sur une question dont la Chambre a déjà été saisie, ou dont avis a été donné, ou qui est déjà inscrite au feuilleton".

May, dans sa treizième édition, pages 325-26 (v. a.), et le commentaire 398 des Parliamentary Rules & Forms, de Beauchesne, répètent le même règlement: "Un amendement ne peut pas anticiper un avis de motion déjà inscrit au feuilleton".

En lisant le feuilleton, je constate que sous les avis de motions—au No 13 du feuilleton d'aujourd'hui—sous le nom de l'honorable député d'Athabaska (M. Dechêne) figure la résolution suivante:

Considérant que la plus grande source d'approvisionnement des produits de la gazoline et du pétrole au Canada, et peut-être dans l'univers, peut être obtenue des sables bitumineux des régions de McMurray, Waterways et Fort McKay, situées le long des rivières Athabaska et Clearwater, dans le district électoral d'Athabaska, en Alberta, à quelques trois cent cinquante milles de la ville d'Edmonton,

La Chambre est d'avis que, dans le but d'aider à notre effort de guerre et de subvenir aux besoins de nos agriculteurs et industriels, de nos réseaux de transport et de notre commerce de tourisme, le gouvernement devrait instamment étudier l'opportunité d'aider, par voie de subvention financière ou autrement, à la production croissante, en cette région, des produits de la gazoline et du pétrole indispensables au peuple canadien.

Il est vrai que la résolution qui figure au feuilleton s'applique à une région en particulier, mais le débat sur ladite résolution porterait nécessairement aussi

sur d'autres régions pétrolifères du Canada et la Chambre serait invitée à agir en conséquence. Pour ces raisons, et appuyé sur les auteurs cités, je dois déclarer l'amendement irrecevable.

Et la motion principale de nouveau mise aux voix;

M. Lacombe propose en amendement, appuyé par M. Roy:

Que tous les mots après le mot "Que" dans la motion soient biffés et remplacés par les suivants: "Cette Chambre est d'avis que vu la difficulté où se trouvent les cultivateurs de se procurer des hommes pour le travail de la terre, la production des vivres sera diminuée par le service obligatoire, au point de compromettre la victoire des nations qui se défendent contre l'Allemagne".

Et le débat se poursuivant;

M. l'Orateur déclare ledit amendement irrecevable parce qu'il n'existe pas de pertinence entre cet amendement et les Voies et Moyens et parce qu'il anticipe un avis de motion déjà inscrit au feuilleton.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Crerar, il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures ce soir.

Le débat reprend alors sur la motion principale.

Et la motion principale mise aux voix dans la forme suivante: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens; ladite motion est adoptée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Bence,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blackmore,
Blanchette,
Bonnier,
Cardin,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Corman,
Coté,
Crerar,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Donnelly,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Fair,
Farquhar,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Graham,
Grant,
Graydon,
Gregory,
Hansell,
Hanson (Skeena),
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jean,
Johnston (Bow-River),
King, Mackenzie
Kirk,
Kuhl,
Laflamme,
Lafontaine,
Leduc,
Léger,
Little,
McCann,
McCubbin,
McCulloch,
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McDonald (Pontiac),
McGregor,
McIlraith,
MacInnis,
MacKenzie (Neepawa),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
MacKinnon (Kootenay-Est),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNiven (Regina City),
MacNicol,
Marier,
Marshall,
Martin,
Matthews,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,

Mitchell, Mullins, Mulock, Noseworthy, O'Neill, Perley, Picard, Poirier, Pottier, Reid, Rennie, Rhéaume, Rickard, Roebuck, Ross (Calgary-Est), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Ryan, St-Laurent, Shaw, Sissons, Soper, Stirling, Stokes, Taylor, Telford, Thauvette, Thorson, Tripp, Turgeon, Turner, Vien, Ward, Weir, Whitman, Winkler—130.

CONTRE:

Messieurs

D'Anjou, Gauthier, Lacombe, Lacroix (Beauce), LaCroix (Québec-Montmorency), Pouliot, Raymond, Roy—8.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et cinquante minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 100

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 3 JUILLET 1942

---

PRIÈRES.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 5036, approuvé le 3 juillet, 1942: pourvoyant au versement de compensation pour dommages de guerre subis par les embarcations de pêche ou infligés aux agrès de pêche appartenant aux pêcheurs canadiens dans des opérations de pêche canadienne.

M. Donnelly, du comité spécial d'étude de la formation professionnelle, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le Bill No 64, Loi ayant pour objet d'aider à la poursuite et à la coordination de la formation professionnelle, et a convenu de le rapporter avec modifications.

Votre Comité recommande que le titre dudit Bill soit changé de façon à se lire "Loi concernant la poursuite et la coordination de la formation professionnelle".

Votre Comité a aussi ordonné la réimpression dudit Bill tel que modifié.

Un exemplaire imprimé des procès-verbaux et des témoignages entendus est déposé avec les présentes.

Sur motion de M. Golding, le troisième rapport du comité permanent du Règlement, présenté en Chambre le 1er juillet, est agréé.

Sur motion de M. MacMillan, le premier rapport du comité spécial d'enquête sur les distinctions honorifiques et sur les décorations, présenté en Chambre le 2 juillet, est agréé.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Le nombre des aviateurs tués au Canada depuis le commencement de la guerre;

2. S'il a été tenu, dans chaque cas, une enquête, (*a*) par un conseil militaire, (*b*) par le coroner de la province;

3. Une copie des conclusions des enquêtes, faisant voir la cause de l'accident dans chaque cas;

4. Si une copie des témoignages et des conclusions du conseil a été envoyée à la famille du défunt;

5. La solde et les autres allocations versées à la famille de ces aviateurs, en attendant l'attribution d'une pension, et la pratique suivie à cet effet.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1942,—Etat montrant:—Quelles sommes le gouvernement a-t-il dépensées jusqu'aujourd'hui pour chacun des aéroports de Prince-George et de Grande Prairie?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est le nom et le tonnage de chacun des vapeurs, navires, bateaux ou autres vaisseaux, faisant ou ayant fait du service sur les Grands Lacs, qui ont été (*a*) achetés, (*b*) nolisés par ou pour le gouvernement du Canada depuis le commencement de la guerre jusqu'aujourd'hui?

2. De quelles personnes, sociétés ou compagnies a-t-on (*a*) acheté, (*b*) nolisé chacun de ces vaisseaux?

3. Dans le cas des vaisseaux (*a*) achetés, (*b*) nolisés de quelques compagnies, quel est le nom du président, du gérant général ou de l'administrateur de chaque compagnie?

4. Quel a été le coût total d'achat payé par le gouvernement pour chacun de ces vaisseaux?

5. Quelles ont été les conditions de paiement énumérées dans le contrat de nolisement des vaisseaux?

6. Quel était le prix d'achat payé par le propriétaire de chaque navire lors du dernier changement précédant l'acquisition de chaque navire par le gouvernement?

7. A-t-on passé par l'entremise de quelques agents pour (*a*) l'achat, (*b*) le nolisement de l'un ou l'autre de ces vaisseaux?

8. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces agents, et quelle a été la commission totale ou toute autre rémunération versée à chacun pour (*a*) l'achat ou (*b*) le nolisement de chaque vaisseau?

(*Bills privés*)

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour l'étude des bills privés (en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement); agréé.

Les bills suivants sont étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois, les bills de divorce sur division et passés, à savoir:

Bill No 69 (C du Sénat), intitulé: "Loi changeant le nom de "The Saskatchewan Life Insurance Company" en celui de "Fidelity Life Assurance Company".

Bill No 20, (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Adele Rea Barrett".

Bill No 21, (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKeichnie Barlow".

Bill No 22, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Henrietta Russell Cantlie".

Bill No 23, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Coadic Murphy".

Bill No 24, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lester Lewis Catchpaw".

Bill No 25, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Ruth Fisher Allen".

Bill No 26, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Adelia LaFleur Johnston".

Bill No 27, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Webb".

Bill No 28, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Morgan Black".

Bill No 29, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Leah Bregman Beloff".

Bill No 30, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malca Levitt, autrement connue sous le nom de Atty Malcy Levitt".

Bill No 31, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Simon".

Bill No 32, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise McCarthy Smyth".

Bill No 33, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Glenna Grace Thomas Reynolds".

Bill No 34, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Jessica Black Joley".

Bill No 35, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaretha Elizabeth Buck Peereboom".

Bill No 36, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Marshall James".

Bill No 37, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anastasia Tkaczuk Wojtkowycz".

Bill No 38, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Wilda Valentine Park Evans".

Bill No 39, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Mehliss Jackson".

Bill No 40, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Beatrix Berlind Ripstein".

Bill No 41, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola McIntosh".

Bill No 42, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association Dentaire Canadienne".

Bill No 46, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Kathleen Marguerite Winnall Barwick".

Bill No 47, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Elizabeth Blackburn Gordon".

Bill No 48, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Elizabeth Laidlaw McNiven".

Bill No 49, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Livingstone Turnbull Woodard".

Bill No 50, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Sunsheine Stierman Cooke".

Bill No 51, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Golt Rosner".

Bill No 52, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Pohopoluck Yacobshak".

Bill No 53, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myer Levine".

Bill No 54, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Sutherland Cameron, junior".

Bill No 55, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Catlow".

Bill No 57, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Celina Broadhurst LaRose".

Bill No 58, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Epstein Cohen".

Bill No 59, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Pelletier Patenaude".

Bill No 60, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marietta Venditello Diano".

Bill No 61, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Annie Heazle Constable".

Bill No 62, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Reed Cushing".

Bill No 63, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarto Desnoyers".

Bill No 70 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Milroy Davidson".

Bill No 71 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Meredith Mann Harrison".

Bill No 72 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à François Henri Drack".

Bill No 73 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Irene Dale Weston".

Bill No 74 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ufland Fishman".

Bill No 75 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Brown Stevenson".

Bill No 76 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Cummings Bullock".

Bill No 77 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Gertrude De Serres Gould".

Bill No 78 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Clifford Stanley Darbyson".

Bill No 79 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Reynolds Schellenberg".

Sur motion de M. Abbott, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité permanent des bills privés, savoir:—

Bill No 82, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Miriam Scott".

Bill No 83, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Ramsay Murdoch".

Bill No 84, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Molnar Schneider".

Bill No 85, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Kaback".

Bill No 86, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George McDonald Joseph Carew".

Bill No 87, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wandless Joseph Henry Verdon".

Bill No 88, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eileen Scott Warrington".

Bill No 89, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Bergman".

Bill No 90, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Martha Hermine Browne Peters".

Bill No 91, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Gerson Kalmanovitch".

Bill No 92, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Sweet Simon".

Bill No 93, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Mary Alice Verrinder Horrell".

Bill No 94, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James McKinna Wood".

Bill No 97, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah May Jarvis Traver".

Bill No 100, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Patricia Strange Wolfe".

Bill No 101, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Miller Keller".

Bill No 102, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Euphemia Shannon Monette".

Bill No 103 (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie May Cape Newman".

Bill No 104, (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella White Wolfe".

Bill No 105, (V3 du Sénat), intulé: "Loi pour faire droit à Alan Swabey".

Bill No 106, (W3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Walker Creighton King".

Bill No 107, (X3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Beatrice Armand Roberts".

Bill No 108, (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William Merchant".

Bill No 109, (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irma Kern Ulrich".

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 99 (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certaines lignes de transmission et de distribution de la Saguenay Transport Company Ltd., de la Saguenay Electric Company et de la Aluminum Power Company Ltd".

M. Dubuc propose que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

La Chambre reprend alors, en comité plénier, l'étude du Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au paiement d'une compensation pour dommages de guerre, et après avoir rapporté de nouveau le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'examen lors de la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures du soir jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 101

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 6 JUILLET 1942

---

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de deux députés un avis pour le mettre au courant de la vacance suivante survenue dans les rangs de la députation:

De l'honorable Pierre F. Casgrain, député du district électoral de Charlevoix-Saguenay, qui a accepté une charge comportant des émoluments de la Couronne.

En conséquence, il a émis un bref au directeur général des élections pour la tenue d'un scrutin dans ledit comté.

DISTRICT ELECTORAL DE CHARLEVOIX-SAGUENAY

Puissance du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes

*A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes*

Nous, soussignés, vous donnons, pas les présentes, avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Charlevoix-Saguenay, P.Q., par suite de la nomination de l'honorable Pierre F. Casgrain au poste de juge de la Cour supérieure de la province de Québec.

Donné sous nos seing et sceau, dans cette ville d'Ottawa, ce troisième jour de juillet 1942.

J. S. ROY, (L.S.)
*Député du district électoral de Gaspé.*

LIGUORI LACOMBE (L.S.)
*Député du district électoral de Laval-Deux-Montagnes.*

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la copie d'un message de félicitation adressé au parlement fédéral du Dominion du Canada par le Président et les secrétaires de la Chambre des députés de l'Argentine, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Confédération. Ce message se lit comme suit:

(*Traduction*)

BUENOS AIRES, 2 juillet.

AU PARLEMENT FEDERAL DU DOMINION DU CANADA
OTTAWA

La Chambre des députés de la nation argentine a adopté une résolution, au cours de sa séance d'aujourd'hui, pour envoyer ses vœux cordiaux d'amitié au parlement fédéral du Dominion du Canada à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'acte de 1867 qui a donné naissance au gouvernement politique du noble peuple canadien dont l'organisation, les progrès intellectuels et matériels, et l'idéal élevé de solidarité américaine constituent un modèle remarquable de bon voisinage et de fraternité continentale. Je présente mes plus sincères saluts aux présidents (Orateurs) du Sénat et de la Chambre des Communes, et, par leur intermédiaire, aux honorables membres du Parlement.

JOSÉ LUIS CANTILO, *Président de la Chambre des députés de la nation argentine,*

Les secrétaires: CARLOS G. BONORINL, L. ZAVALLA CARBO.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût total jusqu'aujourd'hui de la campagne dirigée par M. E. G. Hirst et destinée à soutenir le moral dans les industries de l'aéronautique?

2. A-t-on publié quelques brochures, plaquettes, magazines, circulaires ou autres publications ou documents destinés à être utilisés dans cette campagne? Dans l'affirmative, quelles firme ou firmes en ont fait l'impression? Quel a été, en conséquence, le montant total versé à chacune de ces firmes?

3. Quelle a été la dépense totale pour toutes autres impressions requises pour cette campagne, qu'elles aient été faites par M. Hirst ou sous son autorité ou de toute autre façon?

4. Quel montant total M. Garratt a-t-il versé à M. Hirst pour cette campagne? A quelles dates a-t-on fait ces versements, quel a été le montant et la fin particulière de chacun de ces versements?

5. Quels particuliers le ministère des Munitions et approvisionnements a-t-il embauchés et/ou rémunérés pour aider à M. Hirst dans cette campagne? Quels sont leurs noms, et quel salaire et/ou allocations chacun d'entre eux reçoit-il?

6. Y a-t-il des particuliers nommés pour aider à M. Hirst qui ne sont pas rémunérés par le ministère des Munitions et approvisionnements? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms, et quel salaire chacun reçoit-il?

7. Quel montant total M. Garratt a-t-il reçu, en contributions, de l'industrie aéronautique? Quelles compagnies ont versé une contribution, et quels en sont les montants?

8. A-t-on retourné quelques contributions aux avionneries? Dans l'affirmative, à quelles compagnies et à quelles dates?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il approuvé un plan de rationnement national?

2. Si oui, à quelle date, pour quelles denrées et dans quel but?

3. Quel ministre de la Couronne a autorisé ce système, et fera-t-on quelque déclaration sur son coût, son personnel, son organisation et les raisons de cette ligne de conduite?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des examinateurs de la Commission du Service civil?
2. Quel est l'examinateur en chef?
3. Quel était l'emploi ou la profession de chaque examinateur à la date de sa nomination?

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai, 1942,—Etat montrant:—Copie de la correspondance, datée de 1941 et 1942, relative à la nomination du maître des postes à Atwood's Brook, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, et à la demande faite par M. Ernest Kenney et M. Robert G. Stoddard, vétéran, et à la mise à la retraite du titulaire précédent et à la nomination de son successeur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juin, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, contrats et autres documents que possède le ministère des Postes relativement au service postal sur la route rurale partant de Spalding, Saskatchewan, au cours des années 1941 et 1942.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin, 1942,—Etat donnant un fractionnement, au jour le jour, du montant des droits de douane versés pour le charbon au port de Toronto entre le 1er avril et le 31 juillet 1940.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. MacInnis,—1. A-t-on passé un arrêté en conseil pour régulariser la nomination de M. E. G. Hirst, de Toronto, comme organisateur d'une campagne destinée à soutenir le moral au sein des industries de l'aéronautique et des industries connexes?
2. Dans l'affirmative, à quelle date a-t-on passé cet arrêté en censeil?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Cardiff,—Le gouvernement étudiera-t-il l'à-propos de soustraire les trayeuses mécaniques aux restrictions imposées par l'arrêté en conseil du 19 janvier 1942?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. LaCroix (Québec-Montmorency),—1. Combien de vaches ont été abattues pour cause de tuberculose dans les comtés de Québec-Montmorency, Portneuf et Charlevoix-Saguenay, depuis que l'on a établi le système de "zonage" dans les comtés ci-dessus?
2. Combien y avait-il de vaches ainsi abattues qui étaient sous la surveillance du service de la santé de la municipalité de Québec?
3. Quels étaient les noms des propriétaires de ces troupeaux et combien de vaches saines et contaminées y avait-il dans chacun de ces troupeaux?

Par M. Côté,—1. Quelles sont les compagnies, associations et les corps publics quelconques qui, depuis le début du présent conflit, ont fait des représentations au gouvernement fédéral pour la réduction à six jours de la semaine de travail dans toutes les usines de guerre du pays ou certaines d'entre elles?

2. Le gouvernement est-il d'avis qu'il est possible de donner suite à de telles représentations et de remédier aux désavantages de la semaine de sept jours, sans compromettre sérieusement l'administration et le rendement de ces usines?

3. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour réduire au strict minimum le nombre des usines de guerre où l'ouvrier est tenu de travailler sept jours par semaine?

Par M. Corman,—1. Quel pourcentage des hommes appelés à subir l'instruction militaire répondent à l'appel et se présentent comme recrues dans chaque district militaire?

2. Quel pourcentage de ces hommes s'enrôlent dans les forces armées avant de répondre à l'appel et de se présenter aux centres d'instruction?

3. Quel pourcentage de ces hommes se sont enrôlés pour le service actif après s'être présentés aux centres d'instruction?

4. A quel pourcentage de ces hommes a-t-on accordé un sursis pour l'instruction militaire?

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont adoptés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Ross (Souris),—Ordre de la Chambre,—Dossier contenant le nombre de personnes, par district militaire et/ou par province, qui ont été licenciées ou rayées des cadres, (*a*) de la marine, (*b*) de l'armée, et (*c*) de l'aviation, (1) pour inaptitude physique, (2) pour désertion, (3) pour autres causes, et, dans le cas des districts militaires Nos 4 et 5, et/ou de la province de Québec, montrant dans chaque catégorie le nombre de personnes (i) d'origine canadienne française, (ii) d'autre origine.

Par M. Hazen,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., échangés entre le gouvernement fédéral et l'Université Dalhousie, la faculté de médecine de l'Université Dalhousie, la province de la Nouvelle-Ecosse et le province du Nouveau-Brunswick, concernant le projet d'accélérer le cours des études en médecine en réduisant au minimum la durée normale des vacances d'été.

Par M. Hansell,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, communications et autres documents échangés entre le gouvernement et la ville de Blairmore, Alberta, et/ou quelque autre personne ou personnes relativement à la situation créée par les inondations à la Passe du Nid-de-Corbeau au cours de 1942.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion du premier ministre portant deuxième lecture du Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales; et sur l'amendement de M. Roy.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Pouliot.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 102

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

### SEANCE DU MARDI, 7 JUILLET 1942

---

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Pierre J. Perrin, de Montréal, P.Q., et autres, pour une loi constituant en corporation *Canadian Alliance Insurance Company*, et, en français, la "Compagnie d'Assurances Alliance Canadienne".

M. Macdonald (Ville de Brantford), du comité spécial institué pour étudier les problèmes de la disposition des fonds de cantines, présente le deuxième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

En conformité de l'ordre de renvoi de la Chambre du lundi 20 avril 1942, votre Comité a étudié le Bill No 5 intitulé: "Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels", et il a convenu de faire rapport dudit bill avec modifications.

Votre Comité recommande que le titre suivant soit substitué au titre actuel dudit bill:

Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des membres licenciés des forces de Sa Majesté ou d'autres catégories désignées de personnes.

Votre Comité a donné instructions de faire réimprimer le bill avec ses modifications.

Une copie des témoignages entendus est déposée avec le présent rapport.

M. Macdonald (Ville de Brantford), du comité spécial institué pour étudier les problèmes de la disposition des fonds de cantines, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Lors de son examen du bill intitulé: "Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels", votre Comité a jugé devoir recommander à la Chambre que le Gouverneur en conseil, lorsqu'il donnera suite à la disposition de la loi visant la désignation d'un ministre chargé de son application, considère l'à-propos de désigner le ministre à la tête du ministère spécialement chargé de l'administration des affaires des anciens combattants.

M. McCann, du comité spécial de la radiodiffusion, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Les Comités spéciaux de la radiodiffusion, institués par la Chambre en 1938 et en 1939, ont rédigé des rapports favorables à l'établissement d'un service de radiodiffusion sur ondes courtes, à haute puissance. On estimait alors que l'Etat devait fournir les fonds nécessaires à cette entreprise, mais en confier le contrôle et l'exploitation à la Société Radio-Canada, qui en eût fait une partie intégrante de son réseau. La guerre, et l'importance croissante des communications sur ondes courtes, ont conduit votre Comité à reviser toute la question, à la lumière des renseignements antérieurement disponibles et des nouveaux renseignements fournis au Comité.

Les raisons justifiant l'établissement d'un réseau à ondes courtes en temps de paix sont données dans une lettre adressée au premier ministre, le 26 octobre 1937, par M. L. W. Brockington, alors président du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada. Résumons les raisons qu'il invoquait. Les émissions à haute puissance sur ondes courtes devaient: (1) augmenter la publicité et le prestige du Canada à l'étranger; (2) favoriser la bonne entente internationale, le Canada étant le seul pays où deux langues d'importance universelle, l'anglais et le français, sont largement et librement employées; (3) nous mettre en communication directe avec des pays européens; (4) améliorer les relations culturelles en irradiant les œuvres de nos associations musicales et les événements de haute portée nationale; (5) faire connaître les produits du Canada, et, indirectement, stimuler leur vente; (6) protéger les droits de notre pays, l'usage étant nécessaire pour consolider le droit exclusif à l'emploi d'une longueur d'onde, en matière d'ondes courtes; (7) procurer des émissions françaises aux populations de langue française, au Canada, qui habitent hors des zones de rayonnement du réseau français; et (8) faciliter les échanges.

Des raisons analogues ont conduit la plupart des pays du monde à établir des réseaux de radiodiffusion sur ondes courtes, à haute puissance, comme une partie essentielle de l'outillage national. Ces raisons s'appliquent avec une force particulière au Canada, l'une des grandes nations commerçantes, fondée par des hommes de deux races, possédant des liens étroits avec les nations britanniques et avec d'autres pays, et désirant maintenir ces liens.

Les raisons justifiant l'établissement d'un réseau de radiodiffusion sur ondes courtes, au Canada, étaient assez convaincantes, avant la guerre, pour conduire deux comités parlementaires, le Bureau des gouverneurs et les hauts fonctionnaires de Radio-Canada à se déclarer en faveur de ce projet. L'ouverture des hostilités et le cours suivi par la guerre ont puissamment renforcé ces raisons. Un petit nombre seulement de stations émettrices alliées atteignent aujourd'hui les territoires ennemis et occupés par l'ennemi. Un service canadien renforcerait et compléterait les services britanniques et américains existants. Il serait particulièrement utile si une station britannique à ondes courtes venait à être endommagée. Il servirait la cause des Nations Alliées en Amérique du Sud. Il renseignerait le Royaume-Uni et d'autres pays sur le Canada et son effort de guerre.

Il rapprocherait de leurs foyers les marins canadiens, en mer, et les soldats canadiens, à l'étranger. Ce service, si important pendant la guerre, serait extrêmement utile à l'établissement de nouveaux courants de compréhension, de bonne entente et d'échanges commerciaux après la guerre.

Ces raisons, entre autres, auraient conduit le Comité à insister, dans son rapport final, sur l'importance et l'urgence de ce projet. Mais le Comité a appris qu'il devenait de jour en jour plus difficile de se procurer le matériel nécessaire, et que, même avec les priorités les plus formelles, il faudrait peut-être plus d'un an pour mettre un pareil service en état de fonctionner. Le Comité a jugé opportun de signaler la question dans le présent rapport, à cause de l'extrême urgence de ce projet, à réaliser sans retard. Les chiffres soumis au Comité indiquent qu'une station à ondes courtes de 50 kilowatts pourrait coûter $800,000 en frais d'immobilisation et que les dépenses annuelles, pour frais d'exploitation et programmes, pourraient atteindre $500,000. Le Comité espère que les dépenses réelles pourront rester inférieures à ces chiffres, mais, même au cas contraire, l'affaire lui paraît assez importante pour recommander au Gouvernement l'exécution immédiate du projet. Le Comité ajoute qu'à son avis, l'intérêt national exige une mise en train immédiate.

En conséquence, votre Comité recommande qu'une station de radiodiffusion sur ondes courtes, à haute puissance, soit érigée, outillée et mise en service par le Gouvernement, le plus tôt possible, que cette station appartienne à l'Etat, qui paiera son installation, son entretien et son exploitation, et que l'exploitation en soit confiée à la Société Radio-Canada.

M. Macmillan, du comité d'enquête sur l'établissement agricole des anciens combattants de la présente guerre, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le Bill No 65 intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider les anciens combattants à s'établir sur la terre" et a convenu d'en faire rapport avec modifications.

Il a donné instructions de faire réimprimer ledit bill avec ses modifications.

Une copie des témoignages entendus par votre Comité est déposée avec le présent rapport.

M. Macmillan, du comité d'enquête sur l'établissement agricole des anciens combattants de la présente guerre, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Au sujet du Bill No 65, intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider les anciens combattants à s'établir sur la terre", dont il a été fait rapport avec modifications ce jour, votre Comité désire soumettre les recommandations suivantes à l'attention du gouvernement:

(1) La possiblité d'adopter un régime par lequel les versements annuels que doit faire un colon aux termes de cette loi seront remaniés selon le rapport du prix des denrées qu'il a à vendre au prix des denrées qu'il lui faut acheter.

(2) Que préférence soit accordée aux colons soumis au régime de cette loi relativement à l'achat des tracteurs, camions et autres outillages militaires appropriés à l'usage de la ferme, lorsqu'il en sera disposé après la guerre.

(3) Que cette loi soit plus tard modifiée de façon à s'appliquer aux personnes qui ont fait du service sur les navires et qui ne reçoivent pas de pension pour invalidité.

(4) L'opportunité de confier l'application de la présente loi à un nouveau ministère qui s'occuperait exclusivement des questions se rattachant aux anciens combattants, hommes et femmes.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Les services professionnels de M. François Leduc et ses associés, ingénieur civil de Montréal, ont-ils été requis par le gouvernement concernant l'analyse de certains produits chimiques?

2. Dans l'affirmative, quand et pour quelle période de temps?

3. Si tel est le cas, quelles ont été les sommes d'argent versées jusqu'à date par le gouvernement en paiement des services professionnels de M. François Leduc et ses associés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires ou autres documents en la possession du ministre des Munitions et approvisionnements, du ministre des Finances, du directeur général de la production aéronautique, du contrôleur du Trésor ou de l'un des fonctionnaires desdits ministères, se rapportant de quelque façon à la campagne dirigée par M. E. G. Hirst pour soutenir le moral, ou à la modification des conditions de sa nomination ou au mode de rémunération ou de remboursement, et, en particulier, à la permission ou au refus pour les avionneries d'imputer au compte des frais généraux toute contribution versée par elles pour la campagne organisée par M. Hirst.

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, 1940, chapitre 13 des Statuts de 1940, et de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 5840, approuvé le 7 juillet 1942: modifiant les règlements des services nationaux de guerre, 1940, (Recrues) (Codification 1941), appel de nouvelles classes, par groupes d'âge, sous les armes.

Arrêté en conseil C.P. 5841, approuvé le 7 juillet 1942: autorisant l'émission d'une proclamation pour appeler sous les armes les célibataires nés au cours des années de 1922 à 1902 inclusivement, mais en stipulant que les personnes nées au cours de l'année 1922 ne seront pas appelées avant l'âge de 20 ans révolus.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des proclamations et arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, du 1er avril 1942 au 30 juin 1942, sous forme miméographiée (versions anglaise et française), comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 6/2570, approuvé le 2 avril 1942—Les préposés aux machines de bureau, grade 1, grade 1A et grade 2, exemptés des dispositions de C.P. 6/1248 du 19 février 1941, et de C.P. 21/7609 du 24 décembre 1940.

Arrêté en conseil C.P. 69/2570, approuvé le 2 avril 1942—Modifiant C.P. 79/1840 du 10 mars 1942, relativement aux personnes à charge auxquelles l'entrée au Canada est légalement interdite à cause des exigences de la guerre.

Arrêté en conseil C.P. 75/2570, approuvé le 2 avril 1942—Etablissant des Règlements régissant l'octroi d'un drawback sur certaines marchandises importées au Canada et exportées de ce pays.

Arrêté en conseil C.P. 2574, approuvé le 1er avril 1942—Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification) 1941, relativement aux appareils de radio.

Arrêté en conseil C.P. 2602, approuvé le 1er avril 1942—Modifiant C.P. 7633 du 1er octobre 1941—Paiement de prestations et d'allocations aux personnes licenciées des forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 2614, approuvé le 1er avril 1942—Avances consenties à certaines provinces relativement au programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2615, approuvé le 1er avril 1942—Avances consenties à certaines provinces relativement à la formation de mécaniciens d'aéronefs et au cours préparatoire dans le service navigant du Corps d'aviation royal canadien.

Arrêté en conseil C.P. 2616, approuvé le 1er avril 1942—Avances consenties à la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique pour l'évacuation de personnes de race japonaise hors des zones protégées de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 2651, approuvé le 8 avril 1942—Modifiant certains articles de C.P. 1800, C.P. 1801 et C.P. 1803 du 9 mars 1942.

Arrêté en conseil C.P. 100/2757, approuvé le 11 avril 1942—Tarif des pensions relativement aux membres du Corps des pompiers (civils) canadiens affectés au service du Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C.P. 2788, approuvé le 10 avril 1942—Modifiant la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 2797, approuvé le 10 avril 1942—Révoquant les Règlements établis par C.P. 325 du 16 janvier 1942, et établissant de nouveaux Règlements concernant l'arrestation de membres des forces armées accusés de désertion ou d'absence illégale.

Arrêté en conseil C.P. 2798, approuvé le 10 avril 1942—Subsides accordés à certains genres de navires de pêche.

Arrêté en conseil C.P. 2799, approuvé le 10 avril 1942—Règlements concernant la production des fèves soya.

Arrêté en conseil C.P. 2800, approuvé le 10 avril 1942—Etablissant des Règlements concernant la vitesse des véhicules automobiles.

Arrêté en conseil C.P. 1/2851, approuvé le 10 avril 1942—Déductions de l'indemnité des employés du service public du Canada relativement à l'assurance-chômage.

Arrêté en conseil C.P. 2892, approuvé le 14 avril 1942—Autorisant le ministre des Transports à émettre des certificats provisoires de capitaines.

Arrêté en conseil C.P. 2913, approuvé le 14 avril 1942—Autorisant le ministère de la Défense nationale à acquérir certains terrains de la réserve indienne de Stony Point.

Arrêté en conseil C.P. 2948, approuvé le 14 avril 1942—Nommant George S. Gray, Régisseur de la circulation et Jules Albert Archambault, Régisseur associé de la circulation.

Arrêté en conseil C.P. 2951, approuvé le 14 avril 1942—Autorisant une entente avec la succession de feu Dominic Burns pour l'approvisionnement de tourbe.

Arrêté en conseil C.P. 3013, approuvé le 14 avril 1942—Interdisant le paiement d'indemnités de vie chère nouvelles ou supplémentaires.

Arrêté en conseil C.P. 3016, approuvé le 14 avril 1942—Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification) 1941—Participation à la grève.

Arrêté en conseil C.P. 3/3017, approuvé le 13 avril 1942—Autorisant l'achat de graine de tournesol de la variété Géante russe.—Achat à prix fixe.

Arrêté en conseil C.P. 4/3017, approuvé le 15 avril 1942—Autorisant des frais de publicité en rapport avec l'élevage des porcs.

Arrêté en conseil C.P. 3011, approuvé le 14 avril 1942—Exemptant des droits de douane et de la taxe de guerre sur le change certains produits laitiers déshydratés, du 1er avril 1942 au 31 juillet 1942.

Arrêté en conseil C.P. 3015, approuvé le 17 avril 1942—Autorisant le Canadian War Services Fund Incorporated à payer certaines sommes à la Y.M.C.A., la Y.W.C.A. et à l'Armée du Salut pour le maintien des œuvres du temps de paix.

Arrêté en conseil C.P. 22/3017, approuvé le 15 avril 1942—Autorisant l'octroi de $40.000 à la Commission consultative nationale pour les enfants d'outre-mer.

Arrêté en conseil C.P. 46/3017, approuvé le 15 avril 1942—Concernant la perte pécuniaire causée à une personne ou à un gouvernement par le vol, etc., d'un aéronef du Corps d'aviation royal canadien, après le 1er septembre 1939.

Arrêté en conseil C.P. 3023, approuvé le 17 avril 1942—Appliquant les dispositions de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat aux employés de la Wartime Metals Corporation.

Arrêté en conseil C.P. 3060, approuvé le 17 avril 1942—Revision No 24 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 3092, approuvé le 17 avril 1942—Autorisant la Malton Water Company à fournir de l'eau aux habitations appartenant au Gouvernement dans le village de Malton ou ses environs.

Arrêté en conseil C.P. 7/3183, approuvé le 21 avril 1942—Intérêt de 2½ p. 100 crédité à la Caisse centrale de fiducie des cantines de l'armée, de la marine et de l'aviation.

Arrêté en conseil C.P. 26/3183, approuvé le 21 avril 1942—Les dépenses faites ou engagées pour la construction ou l'acquisition d'aéronefs, de navires ou de diverses matières vendus ou aliénés seront considérées comme recouvrables.

Arrêté en conseil C.P. 27/3183, approuvé le 21 avril 1942—Les montants versés ou crédités sur la vente, l'aliénation ou le transfert de tout outillage ou matériel seront considérés comme recouvrables.

Arrêté en conseil C.P. 49/3183, approuvé le 21 avril 1942—Modifiant C.P. 1875—Commission d'expansion technique de l'armée.

Arrêté en conseil C.P. 107/3183, approuvé le 21 avril 1942—Prolongeant le service d'un contributeur sous le régime de la Loi de la pension du service civil, qui a dépassé l'âge de soixante-dix ans.

Arrêté en conseil C.P. 3213, approuvé le 21 avril 1942—Modifiant C.P. 1665 (Commission de sécurité de la Colombie-Britannique)—Déplacement des Japonais, à la cessation de la guerre entre le Canada et le Japon.

Arrêté en conseil C.P. 3264, approuvé le 23 avril 1942—Autorisant le Régisseur des métaux à emmagasiner de l'étain et à payer les frais.

Arrêté en conseil C.P. 3315, approuvé le 24 avril 1942—Modifiant les règlements sur les approvisionnements (C.P. 6391 du 19 août 1941).

Arrêté en conseil C.P. 3363, approuvé le 28 avril 1942—Accordant au gouvernement des Etats-Unis la permission d'établir et d'exploiter des stations de radio en certains endroits du Canada et d'employer des opérateurs de radio qui ne sont pas sujets britanniques.

Arrêté en conseil C.P. 3364, approuvé le 24 avril 1942—Interdisant l'exportation du café, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 3365, approuvé le 24 avril 1942—Modifiant les règlements sur les loyers maxima.

Arrêté en conseil C.P. 3366, approuvé le 24 avril 1942—Modifiant les règlements sur la tenure par bail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3471, approuvé le 28 avril 1942—Approuvant les échelles de salaires de base et d'indemnité de vie chère pour les mécaniciens et autres employés des chantiers maritimes canadiens de Sa Majesté à Halifax et de la Halifax Shipyards, Limited.

Arrêté en conseil C.P. 3472, approuvé le 28 avril 1942—Prolongeant l'application de l'arrêté en conseil C.P. 394 du 20 janvier 1942 après le 30 avril 1942 (charbon anthracite exempté des droits de douane, etc.).

Arrêté en conseil C.P. 3505, approuvé le 30 avril 1942—Ajoutant les lampes électriques de poche et les piles sèches à la Première Annexe de la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3509, approuvé le 30 avril 1942—Edictant le règlement concernant les marques apposées sur le bacon et les autres produits du porc.

Arrêté en conseil C.P. 3511, approuvé le 30 avril 1942—Edictant un décret sur les opérations de chargement au port d'Halifax, et autorisant la nomination d'un régisseur de ces opérations.

Arrêté en conseil C.P. 31/3546, approuvé le 30 avril 1942—Autorisant un programme de formation d'instructeurs industriels pour l'industrie de guerre au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 42/3546, approuvé le 30 avril 1942—Remise ou remboursement de taxe de vente ou de taxe d'accise à l'égard de certains contrats.

Arrêté en conseil C.P. 49/3546, approuvé le 30 avril 1942—Etablissant des règlements devant régir l'emploi, l'état, la direction, la solde et les indemnités des D.A.V.

Arrêté en conseil C.P. 69/3546, approuvé le 30 avril 1942—Autorisant les solde et indemnités, pour une période n'excédant pas vingt-quatre mois, en faveur des étudiants en médecine enrôlés dans l'armée canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 89/3546, approuvé le 30 avril 1942—Les valeurs mobilières sous la direction et le contrôle du Gouvernement britannique ne seront pas assujetties aux droits de succession au Canada lorsque leur propriétaire défunt était domicilié en dehors du Canada à sa mort.

Arrêté en conseil C.P. 94/3546, approuvé le 30 avril 1942—Suspendant les restrictions de certains numéros tarifaires et des règlements établis par les arrêtés en conseil C.P. 64/1675 du 10 juillet 1936 et C.P. 81/1322 du 4 juin 1937, en ce qui concerne la fabrication de véhicules automobiles autorisée par le ministre des Munitions et des Approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 103/3546, approuvé le 30 avril 1942—Règlements d'application de la Loi des pensions—Supplément de pension, articles 45, 46 et 46A.

Arrêté en conseil C.P. 104/3546, approuvé le 30 avril 1942—Tarif des pensions du personnel des navires immatriculés au Canada ou munis d'un permis canadien, ou de navires certifiés non canadiens.

Arrêté en conseil C.P. 3556, approuvé le 30 avril 1942—Autorisant le ministre des Munitions et des approvisionnements à ordonner à toute personne ou corporation d'accorder la préférence au transport des personnes ou marchandises spécifiées comme devant avoir la priorité.

Arrêté en conseil C.P. 3561, approuvé le 30 avril 1942—Modifiant les règlements concernant la défense du Canada (Codification) 1941—Personnes se trouvant dans un local ou sur un terrain utilisé pour la production d'explosifs, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3590, approuvé le 30 avril 1942—Modifiant les Règlements concernant la vitesse des véhicules automobiles.

Arrêté en conseil C.P. 2983, approuvé le 13 mai 1942—Autorisant la formation du "Corps universitaire d'entraînement aérien".

Arrêté en conseil C.P. 3599, approuvé le 1er mai 1942—Changeant l'appellation du Régisseur des réparations de navires en celle de Régisseur des réparations et du sauvetage de navires.

Arrêté en conseil C.P. 3636, approuvé le 1er mai 1942—Approuvant un plan pour l'exploitation de tous les chantiers maritimes de la province de Colombie-Britannique pendant la durée de la présente guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3638, approuvé le 4 mai 1942—Autorisant le ministre des Transports à établir des règlements concernant le supplément de matériel de sauvetage, d'extinction d'incendie et autre à bord des navires d'immatriculation canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 3644, approuvé le 4 mai 1942—Approuvant une entente avec la province de la Nouvelle-Ecosse en vue de la poursuite du Programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3645, approuvé le 4 mai 1942—Approuvant une entente avec la province du Nouveau-Brunswick en vue de la poursuite du Programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3646, approuvé le 4 mai 1942—Approuvant une entente avec la province de Québec en vue de la poursuite du Programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3647, approuvé le 4 mai 1942—Approuvant une entente avec la province d'Ontario en vue de la poursuite du Programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3648, approuvé le 4 mai 1942—Approuvant une entente avec la province du Manitoba en vue de la poursuite du Programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3649, approuvé le 4 mai 1942—Approuvant une entente avec la province de la Saskatchewan en vue de la poursuite du Programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3650, approuvé le 4 mai 1942—Approuvant une entente avec la province de l'Alberta en vue de la poursuite du Programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3651, approuvé le 4 mai 1942—Approuvant une entente avec la province de Colombie-Britannique en vue de la poursuite du Programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 45/3723, approuvé le 4 mai 1942—Autorisant les solde et indemnités des étudiants en art dentaire qui s'enrôlent dans l'armée canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 84/3723, approuvé le 4 mai 1942—Etablissant les Règlements spéciaux régissant les drawbacks pour la route de l'Alaska.

Arrêté en conseil C.P. 3737, approuvé le 5 mai 1942—Recommandant le règlement des réclamations pour avarie ou détérioration subie par les navires de pêche pendant qu'ils sont retenus.

Arrêté en conseil C.P. 3738, approuvé le 5 mai 1942—Autorisant l'octroi d'une subvention à certains navires de pêche sur le littoral du Pacifique.

Arrêté en conseil C.P. 3739, approuvé le 5 mai 1942—Eliminant le droit de douane sur les importations de cendre de soude provenant de pays qui ont droit au traitement tarifaire de préférence britannique.

Arrêté en conseil C.P. 3773, approuvé le 7 mai 1942—Permis d'importation requis pour les véhicules, machines, instruments et autres articles munis ou destinés à être munis de pneus en caoutchouc.

Arrêté en conseil C.P. 3822, approuvé le 7 mai 1942—Revision No 25 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 3823, approuvé le 8 mai 1942—Interdisant l'exportation de certaines denrées énumérées, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 3895, approuvé le 11 mai 1942—Autorisant le régisseur des métaux à nommer un comité consultatif, en ce qui concerne l'accroissement de la production du cuivre, du zinc, du plomb, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3897, approuvé le 11 mai 1942—Appliquant à la Yougoslavie l'"Arrêté de 1941 sur les forces étrangères".

Arrêté en conseil C.P. 3900, approuvé le 11 mai 1942—Abrogeant les "Règlements aériens de la Défense, 1940" et établissant les "Règlements aériens de la Défense, 1942".

Arrêté en conseil C.P. 3903, approuvé le 11 mai 1942—Autorisant une dépense n'excédant pas $15,000 relativement aux personnes d'origine japonaise amenées dans la province d'Ontario, selon les termes de l'accord.

Arrêté en conseil C.P. 15/3975, approuvé le 14 mai 1942—Modifiant C.P. 6702 (Indemnité de vie chère).

Arrêté en conseil C.P. 120/3975, approuvé le 14 mai 1942—Suspendant les exigences quant à la proportion du coût de la production effectuée dans l'Empire britannique en ce qui concerne les aéronefs, leurs pièces achevées, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3982, approuvé le 13 mai 1942—Etablissant le Règlement concernant les boîtes à fromage.

Arrêté en conseil C.P. 4010, approuvée le 21 mai 1942—Autorisant l'usage de certains succédanés du sucre.

Arrêté en conseil C.P. 4012, approuvé le 13 mai 1942—Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification) 1941, relativement à la censure.

Arrêté en conseil C.P. 4059, approuvé le 15 mai 1942—Commission accordée aux femmes désignées comme médecins militaires des services de santé de l'armée et du corps d'aviation.

Arrêté en conseil C.P. 4064, approuvé le 15 mai 1942—Suspendant les prescriptions de l'arrêté en conseil C.P. 489 du 22 janvier 1942 relativement au pain à vitamine B et au pain blanc à vitamine B.

Arrêté en conseil C.P. 4105, approuvé le 15 mai 1942—Désignant des détachements ou du personnel provenant des Winnipeg Grenadiers et des Canadian Fusiliers pour accomplir des fonctions relativement aux prisonniers de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4107, approuvé le 16 mai 1942—Etablissant les Règlements concernant la protection des réserves de pétrole.

Arrêté en conseil C.P. 4135, approuvé le 22 mai 1942—Nommant Edward L. Cousins administrateur du port d'Halifax en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4136, approuvé le 18 mai 1942—Traitement tarifaire relativement au riz nettoyé importé au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 4142, approuvé le 18 mai 1942—Désistement de l'article 1 (*b*) de l'entente avec la province de la Colombie-Britannique relativement à la formation des "jeunes gens sans emploi".

Arrêté en conseil C.P. 4143, approuvé le 18 mai 1942—Nommant M. J. F. Belyea membre du Conseil régional du travail en temps de guerre, pour la province de la Colombie-Britannique—M. Byron Johnson, démissionnaire.

Arrêté en conseil C.P. 3/4171, approuvé le 18 mai 1942—Accordant un montant additionnel au Nova Scotia Apple Marketing Board en faveur des fabricants.

Arrêté en conseil C.P. 4/4171, approuvé le 18 mai 1942—Accordant des sommes d'argent pour outiller des ateliers et emmagasiner des produits déshydratés.

Arrêté en conseil C.P. 27/4171, approuvé le 18 mai 1942—Appliquant les prescriptions de C.P. 17/888 du 9 avril 1936 aux membres du personnel de la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada employés au Canada, à compter du 1er août 1941.

Arrêté en conseil C.P. 4191, approuvé le 19 mai 1942—Exemptant de certains droits le caoutchouc brut ou gomme élastique.

Arrêté en conseil C.P. 1/4192, approuvé le 19 mai 1942—Ratifiant l'accord conclu avec la Borden Company Limited relativement à la dessication des œufs.

Arrêté en conseil C.P. 4201, approuvé le 19 mai 1942—Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Article 15A—le nom de l'éditeur de tout document renfermant des commentaires politiques sera rendu public.

Arrêté en conseil C.P. 4269, approuvé le 20 mai 1942—Restreignant l'exportation de bestiaux, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 4270, approuvé le 21 mai 1942—Modifiant C.P. 3511 du 30 avril 1942—opérations de chargement de navires.

Arrêté en conseil C.P. 4271, approuvé le 21 mai 1942—Autorisant le ministre du Travail à approuver la modification ou l'annulation des ententes conclues avec les provinces relativement au Programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4274, approuvé le 22 mai 1942—Autorisant le ministre de l'Agriculture à permettre aux Associations d'organiser des courses de chevaux sur des champs de course autres que les leurs.

Arrêté en conseil C.P. 4346, approuvé le 26 mai 1942—Modifiant le Décret concernant les salaires en temps de guerre—Définition d'"employeur engagé dans une industrie de guerre".

Arrêté en conseil C.P. 4347, approuvé le 22 mai 1942—Modifiant C.P. 7191 du 12 septembre 1941—Définition du caoutchouc.

Arrêté en conseil C.P. 4358, approuvé le 26 mai 1942—Modifiant C.P. 1910 du 18 mars 1941—appels périodiques d'hommes à l'instruction militaire.

Arrêté en conseil C.P. 4361, approuvé le 26 mai 1942—Interdisant l'exportation de certains articles, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 4401, approuvé le 26 mai 1942—Abrogeant le paragraphe 3 de l'article 12 du Décret (d'urgence) de 1939 afférent aux brevets, dessins, droits d'auteur et marques de commerce—Paiements pour le renouvellement ou l'inscription des brevets, etc., en territoire ennemi.

Arrêté en conseil C.P. 4422, approuvé le 26 mai 1942—Autorisant une prime de réexportation des droits de douane sur les tissus entièrement de coton.

Arrêté en conseil C.P. 4423, approuvé le 26 mai 1942—Modifiant les Règlements concernant la vente des certificats d'épargne de guerre—Vente à un enfant ou un mineur.

Arrêté en conseil C.P. 4424, approuvé le 26 mai 1942—Modifiant les Règlements concernant les certificats d'épargne de guerre—Remboursement.

Arrêté en conseil C.P. 4427, approuvé le 28 mai 1942—Autorisant un appui financier relativement à l'expansion de l'élevage du mouton au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 31/4430, approuvé le 27 mai 1942—Créant la Caisse d'ordre du compte capital.

Arrêté en conseil C.P. 36/4430, approuvé le 27 mai 1942—Etablissant la procédure à suivre quant aux réclamations résultant de la perte de colis postaux recommandés ou assurés adressés à des membres des forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 80/4430, approuvé le 27 mai 1942—Appliquant les mesures de la réadaptation après le licenciement aux pêcheurs en eau salée et en général aux pêcheurs qui reçoivent une pension.

Arrêté en conseil C.P. 92/4430, approuvé le 27 mai 1942—Recommandant un déboursé de $6,384,000—don de blé en Grèce.

Arrêté en conseil C.P. 4478, approuvé le 28 mai 1942—Abrogeant C.P. 2197—Règlements concernant la fabrication de la crème glacée.

Arrêté en conseil C.P. 4488, approuvé le 28 mai 1942—Exemptant le coke des droits de douane.

Arrêté en conseil C.P. 4489, approuvé le 28 mai 1942—Exemptant des droits de douane le copra ou amande de coco.

Arrêté en conseil C.P. 4490, approuvé le 28 mai 1942—Exemptant des droits de douane l'étain en blocs, en gueuses ou en lingots.

Arrêté en conseil C.P. 4525, approuvé le 29 mai 1942—Exemptant des droits de douane le poil de chapelier, séparé de la peau.

Arrêté en conseil C.P. 1/4526, approuvé le 29 mai 1942—Augmentant le nombre des membres du Conseil d'administration des allocations familiales supplémentaires; Jack Pembroke nommé président.

Arrêté en conseil C.P. 4487, approuvé le 9 juin 1942—Pour autoriser la règlementation des moyens et des véhicules de transport,—Annulement de l'arrêté C.P. 3677, en date du 15 novembre 1939.

Arrêté en conseil C.P. 4579, approuvé le 1er juin 1942—Décrivant le terrain de la réserve indienne de Stony-Point affecté à l'usage du ministère de la Défense nationale.

Arrêté en conseil C.P. 4615, approuvé le 2 juin 1942—Autorisant un accord entre la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique et la province d'Alberta—Placement des personnes de race japonaise.

Arrêté en conseil C.P. 4697, approuvé le 19 juin 1942—Etablissant le modèle de l'insigne de l'"Aspirant à l'enrôlement".

Arrêté en conseil C.P. 4698, approuvé le 3 juin 1942—Abrogeant C.P. 7743, du 8 octobre 1941—Livres régimentaires.

Arrêté en conseil C.P. 4740, approuvé le 5 juin 1942—Modifiant C.P. 9794, du 16 décembre 1941—Subventions au mouvement du charbon exploité en Alberta et dans le district de Crow's Nest Pass.

Arrêté en conseil C.P. 4744, approuvé le 5 juin 1942—Définissant le rapport et le statut des troupes canadiennes avec celles des autres forces dans la Guyane anglaise.

Arrêté en conseil C.P. 4747, approuvé le 5 juin 1942—Autorisant un accord avec le British Columbia Fruit Board quant à la vente des pommes produites en 1942.

Arrêté en conseil C.P. 4748, approuvé le 5 juin 1942—Etablissant en vertu de la Loi des mesures de guerre des règlements concernant le British Columbia Fruit Board.

Arrêté en conseil C.P. 4781, approuvé le 5 juin 1942—Autorisant le maintien de l'aide au transport sur les grains et les moulées de l'Ouest expédiés vers l'Est du Canada et la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 4784, approuvé le 5 juin 1942—Exemptant les importations de Bibles de la taxe de guerre sur le change.

Arrêté en conseil C.P. 4788, approuvé le 5 juin 1942—Modifiant la liste des personnes signalées—Revision No 26.

Arrêté en conseil C.P. 29/4860, approuvé le 9 juin 1942—Accordant un permis aux navires des Etats-Unis qui se servent d'un chalut à vergue ou autre chalut du même genre.

Arrêté en conseil C.P. 45/4860, approuvé le 9 juin 1942—Modifiant C.P. 36/4430 du 27 mai 1942—Procédure à suivre relativement aux réclamations résultant de la perte de colis postaux recommandés ou assurés.

Arrêté en conseil C.P. 104/4860, approuvé le 9 juin 1942—Autorisant la procédure concernant les réclamations de prestations d'assurance en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage faites par d'anciens employés temporaires du service public du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 4879, approuvé le 15 juin 1942—Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—évacuation de certaines régions du Canada par des civils.

Arrêté en conseil C.P. 4881, approuvé le 9 juin 1942—Modifiant l'article 48 de l'Army Act et l'article 48 de l'Air Force Act relativement à l'ancienneté des officiers brevetés du C.A.F.A.C. et du C.A.R.C. (division féminine) appelés à remplir les fonctions de membres de conseils de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4913, approuvé le 10 juin 1942—Rendant valide le remboursement de $325,000,000 par la Commission de contrôle du change étranger au ministre des Finances—compte spécial.

Arrêté en conseil C.P. 4924, approuvé le 15 juin 1942—Etablissant le Décret de 1942 concernant les dépôts d'équipages pour les marins marchands étrangers.

Arrêté en conseil C.P. 4933, approuvé le 10 juin 1942—Modifiant l'article 35 des règlements concernant la défense du Canada—prévention et atténuation des incendies.

Arrêté en conseil C.P. 4970, approuvé le 15 juin 1942—Etablissant un comité interdépartemental sur des questions se rapportant aux matelots de la marine marchande.

Arrêté en conseil C.P. 4974, approuvé le 15 juin 1942—Modifiant les Règlements sur les services nationaux de guerre—Obligation, pour les hommes inaptes à l'instruction militaire, de se présenter à la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 5015, approuvé le 15 juin 1942—Supprimant les droits de douane sur les importations de colle à la gélatine.

Arrêté en conseil C.P. 5037, approuvé le 12 juin 1942—Autorisant les tarifs des salaires et des indemnités de vie chère pour les ouvriers employés aux travaux de la défense nationale sur l'île de Vancouver.

Arrêté en conseil C.P. 5038, approuvé le 12 juin 1942—Etablissant les Règlements sur le contrôle de la main-d'œuvre, 1942.

Arrêté en conseil C.P. 5071, approuvé le 15 juin 1942—Soustrayant certaines régions dans le Territoire du Yukon à l'application des règlements miniers—forage pour la scheelite.

Arrêté en conseil C.P. 5092, approuvé le 15 juin 1942—Modifiant l'arrêté en conseil C.P. 8528 établissant les règlements sur les marchandises et services en temps de guerre, et définissant "Président" et "Secrétaire".

Arrêté en conseil C.P. 54/5095, approuvé le 15 juin 1942—Modifiant C.P. 80/1045 du 19 mars 1940 (réclamations contre la Couronne) sur les réclamations du service naval résultant d'accidents, collisions, etc., où sont impliqués des navires canadiens de Sa Majesté.

Arrêté en conseil C.P. 5109, approuvé le 16 juin 1942—Abrogeant les Règlements sur les prix maxima et modifiant les Règlements sur les prix et le commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 5110, approuvé le 18 juin 1942—Autorisant l'émission d'une proclamation pour appeler des recrues sous les armes.

Arrêté en conseil C.P. 5152, approuvé le 18 juin 1942—Modifiant les règlements sur le contrôle de l'emploi—droit d'appel.

Arrêté en conseil C.P. 5156, approuvé le 17 juin 1942—Nomination d'un administrateur pour la Whitehall Machine and Tools Company.

Arrêté en conseil C.P. 5248, approuvé le 22 juin 1942—Constituant le comité consultatif des fonds des services de guerre nationaux.

Arrêté en conseil C.P. 5387, approuvé le 25 juin 1942—Pour établir des règlements concernant la construction d'avions.

Arrêté en conseil C.P. 5394, approuvé le 25 juin 1942—Autorisant l'augmentation des droits de pilotage sur le St-Laurent-Kingston-Ottawa.

Arrêté en conseil C.P. 5399, approuvé le 25 juin 1942—Pour établir des règlements concernant la fixation nécessaire et juste des prix du blé accumulé. (Haut et bas).

Arrêté en conseil C.P. 5437, approuvé le 25 juin 1942—Prohibition de l'exportation de certains produits du bois.

Arrêté en conseil C.P. 5480, approuvé le 25 juin 1942—Autorisant des règlements pour maintenir la continuité du travail dans les chantiers de construction maritime de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 5482, approuvé le 29 juin 1942—Pour établir des règlements concernant les octrois pour engrais chimiques.

Arrêté en conseil C.P. 5484, approuvé le 26 juin 1942—Pour désigner les Etats-Unis comme puissance étrangère à laquelle s'applique l'ordre de 1941 sur les forces étrangères.

Arrêté en conseil C.P. 5518, approuvé le 29 juin 1942—Pour autoriser la commission nationale du travail en temps de guerre à déterminer les échelles de salaire raisonnable en certains cas.

Arrêté en conseil C.P. 5520, approuvé le 29 juin 1942—Pour autoriser la révision de la liste No 27 des personnes spécifiées.

Arrêté en conseil C.P. 5523, approuvé le 29 juin 1942—Pour autoriser des règlements au sujet des terres arables qui appartiennent à des Japonais.

Arrêté en conseil C.P. 5525, approuvé le 29 juin 1942—Pour établir des règlements au sujet des certificats de maîtrises dans le commerce domestique.

Arrêté en conseil C.P. 5526, approuvé le 29 juin 1942. Pour permettre au ministre des Transports à autoriser certaines personnes vivant en dehors du pays à examiner et à émettre des permis aux ingénieurs.

Arrêté en conseil C.P. 5532, approuvé le 29 juin 1942—Nomination de William Ernest Brunskill, comme membre de la commission régionale du travail en temps de guerre, pour la Saskatchewan, à la suite de la démission de George Dealtry.

Arrêté en conseil C.P. 5533, approuvé le 29 juin 1942—Pour approuver les dépenses de la commission de sécurité de la Colombie-Britannique—logement des Japonais.

Arrêté en conseil C.P. 5534, approuvé le 29 juin 1942—Pour accorder des licences aux baleiniers américains.

Arrêté en conseil C.P. 5572, approuvé le 29 juin 1942—Pour établir des règlements au sujet des prix du blé.

Arrêté en conseil C.P. 5605, approuvé le 30 juin 1942—Pour modifier la loi de la conservation du change en temps de guerre—appareils en verre inéclatable résistant à la chaleur.

Arrêté en conseil C.P. 5647, approuvé le 30 juin 1942—Pour exempter les alliages de zinc, et le zinc en bloc, saumon, lame ou verge, des droits de douane, d'accise et de change de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 5648, approuvé le 30 juin 1942—Pour exempter le ciment blanc de Portland, non calciné, des droits de douane et de change de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 5650, approuvé le 30 juin 1942—Modifications apportées aux règlements concernant la continuité du travail dans les chantiers de construction maritime de la Colombie-Britannique.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—Que le bill No 80, loi modifiant la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et sur le projet d'amendement de M. Roy à cette motion:

Que tous les mots après "Que", dans la motion, soient retranchés et que les suivants y soient substitués:

"Cette Chambre est d'avis que la politique du gouvernement concernant la mobilisation, au lieu de resserrer l'union des races au Canada, a fomenté des dissentions qui peuvent créer une guerre intestine, détruisant par là même l'idéal des Pères de la Confédération".

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est proposé à la Chambre et il est rejeté.

Le débat reprend alors sur la motion principale.

Et ladite motion principale est mise aux voix dans la forme suivante: Que le bill No 80, loi modifiant la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, soit maintenant lu la deuxième fois, et elle est adoptée par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Anderson,
Bence,
Bercovitch,
Bertrand (Laurier),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bradette,
Breithaupt,
Bruce,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Casselman (Grenville-Dundas),
Chevrier,
Church,
Clark,
Claxton,
Cleaver,
Corman,
Crerar,
Cruickshank,
Dechêne,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas (Queens),

Edwards,
Emmerson,
Esling,
Evans,
Fair,
Farquhar,
Fleming,
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gladstone,
Golding,
Graham,
Grant,
Gray,
Graydon,
Green,
Gregory,
Hansell,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Healy,
Henderson,
Hill,
Hlynka,
Hoblitzell,
Homuth,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Johnston (Bow-River),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Kuhl,
Leader,
Leduc,
Léger,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McGarry,
McGeer,
McGibbon,
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
MacKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
MacKinnon (Kootenay-Est),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
MacNicol,
Marshall,
Martin,
Matthews,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mills,
Mitchell,
Moore,
Mulock,
Neill,
Nielsen, Mme
Nixon,
O'Neill,
Perley,
Pinard,
Pottier,
Purdy,
Quelch,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
St-Laurent,
Sanderson,
Shaw,
Sissons,
Slaght,
Soper,
Stirling,
Stokes,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tripp,
Turgeon,
Turner,
Tustin,
Veniot,
Vien,
Ward,
Warren,
Weir,
White,
Whitman,
Winkler,
Wood—158.

CONTRE:

Messieurs

Authier,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blanchette,
Bonnier,
Bourget,
Brunelle,
Cardin,
Castleden,
Cloutier,
Coldwell,
Côté,
Crète,
D'Anjou,
Denis,
Dubois,
Dubuc,
Durocher,
Eudes,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gauthier,
Gillis,
Gingues,
Jean,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),
LaCroix (Québec-Montmorency),
Laflamme,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe (Lotbinière),
Leclerc,
Lizotte,
McDonald (Pontiac),
MacInnis,
Marier,
Mullins,
Noseworthy,
Parent,
Poirier,
Pouliot,
Raymond,
Rhéaume,
Roy,
Ryan,
Sylvestre,
Thauvette,
Tremblay,
Wright—54.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois et soumis à l'étude du comité plénier:

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

Une objection est soulevée contre une décision du président du comité (M. Vien) sur un point d'ordre, et comme on en appelle à la Chambre;

M. l'Orateur revient au fauteuil et le président du comité fait le rapport suivant:

"Alors que le comité plénier étudiait le bill, M. Hanson (York-Sunbury) en était à s'adresser au comité, lorsqu'il fut rappelé à l'ordre par le président parce qu'une motion pour que le comité lève séance et rapporte progrès avait été faite et que cette motion n'était pas sujette à discussion. M. Hanson affirma que ladite motion n'avait pas été présentée et il en appela de la décision du président du comité".

La question est alors posée par M. l'Orateur dans les termes suivants: La décision du président est-elle maintenue? Et elle est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Authier,
Bercovitch,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Bradette,
Breithaupt,
Brunelle,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Corman,
Côté,
Crerar,
Dechêne,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Farquhar,
Fauteux,
Ferland,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Graham,
Grant,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Healy,
Henderson,
Hill,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Lalonde,
Leclerc,
Leduc,
Léger,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGeer,
McGibbon,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
MacMillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
Marier,
Martin,
Matthews,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mills,
Mitchell,
Mullins,
Mulock,
Nixon,
Noseworthy,
O'Neill,
Pinard,
Poirier,
Pottier,
Purdy,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (Middlesex-Est),
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Sissons,
Slaght,
Soper,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tremblay,
Tripp,
Turgeon,
Turner,
Ward,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood,
Wright—137.

CONTRE:

Messieurs

Anderson,
Bence,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Boucher,
Bruce,
Casselman (Grenville-Dundas),
Church,
Cruickshank,
Diefenbaker,
Esling,
Fair,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gray,
Graydon,
Green,
Hansell,
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Homuth,
Jackman,
Johnston (Bow-River),
Kuhl,
Lacombe,
McGregor,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacNicol,
Marshall,
Neill,
Perley,
Pouliot,
Ross (Moose-Jaw).
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Roy,
Shaw.
Stirling,
Stokes,
Tustin,
White—44.

Le président rapporte alors progrès sur l'étude du bill No 80, loi modifiant la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, et le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et vingt-deux minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 103

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 8 JUILLET 1942

---

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard, de Montréal, épouse d'Eugene Wallace Willard.

M. Bertrand (Laurier), du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 99, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certaines lignes de transmission et de distribution de la *Saguenay Transport Company Ltd.*, de la *Saguenay Electric Company* et de la *Aluminum Power* Company Ltd", et il a convenu de rapporter ledit bill sans modification.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires ou autres documents, datés depuis le 1er juillet 1941, en la possession du premier ministre, du ministre des Services nationaux de guerre ou de tout autre ministre de la Couronne, ou de la commission nationale du cinématographe ou de l'un de ses membres ou fonctionnaires relativement à toute poursuite judiciaire ou toute tentative de poursuite judiciaire intentée par March of Time Inc., ou les producteurs d'une série de films connus sous le titre de "March of Time" contre Loew's Incorporated, Warwick Pictures Incorporated et Moredall Realty Corporation.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3636, approuvé le 1er mai 1942: énumérant les conditions relatives au travail dans tous les chantiers de construction maritime de la Colombie-Britannique pendant la durée de la présente guerre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Pouliot,—1. Au 1er juin 1942, y avait-il aux quartiers-généraux du ministère de la Défense nationale, division de l'armée, quelques personnes détenant un grade dans l'armée qui avaient été employées de quelque façon dans le département (*a*) depuis la guerre sud-africaine, (*b*) depuis la première grande guerre et (*c*) depuis la guerre actuelle, et qui n'étaient jamais allées sur quelque théâtre de guerre?

2. Dans l'affirmative, qui étaient-elles dans chacun des cas mentionnés à la question précédente?

M. Macdonald (ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Isnor,—1. A-t-on accordé à quelque particulier, société, compagnie ou groupe des droits, dans Halifax, sur le matériel récupéré, tel que les embarcations, les matériaux de guerre et les denrées abandonnées dans le port de Halifax?

2. Dans l'affirmative, (*a*) quels en sont les noms; (*b*) quels arrangements a-t-on conclus; (*c*) quels rapports soumet-on; (*d*) les particuliers doivent-ils agir par les intermédiaires nommés; (*e*) les sommes remises par le gouvernement sont-elles versées directement aux particuliers qui ont fait la récupération ou sont-elles payées par les intermédiaires nommés; (*f*) quel contrôle le gouvernement exerce-t-il sur ces intermédiaires?

Par M. Diefenbaker,—1. A-t-on institué un bureau de publicité à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Si oui, à quelle date?

3. Quels sont les noms des membres du personnel de ce bureau, le poste détenu par chacun, l'endroit où il travaille, et les salaires, frais de dépenses et allocations reçus par chacun?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church,—Prendra-t-on quelque mesure pour pourvoir à l'établissement nécessaire de logements, dans les grandes villes, (*a*) pour les ouvriers des industries de guerre, (*b*) pour les familles de soldats, (*c*) pour améliorer le problème du logement parmi ceux qui travaillent dans les industries?

Par M. McGregor,—1. Quels postes M. J. Bogus Coyne, C.R., actuellement d'Ottawa, autrefois de Winnipeg, a-t-il détenus au gouvernement ou à l'une de ses commissions?

2. Combien lui a-t-on versé, pour chacun de ces postes, en salaires, allocations de subsistance, frais de déplacements et toutes autres dépenses?

3. Quelques membres de sa famille travaillent-ils pour le gouvernement ou l'une de ses commissions? Si oui, combien, et combien chacun d'entre eux reçoit-il en tout?

4. Quelques-uns d'entre eux sont-ils des anciens combattants, ou quelques-uns ont-ils pris du service lors de la Grande Guerre ou au cours de la guerre actuelle?

Par M. Church,—1. Le ministre de la Justice a-t-il ordonné des poursuites contre le colonel George A. Drew, de Toronto, sous forme d'acte d'accusation ou de dénonciation, et devant quel tribunal et sous quelle accusation?

2. Quel aviseur légal de la Couronne a recommandé ces poursuites?

3. A-t-on consulté le Procureur-Général de la province d'Ontario à propos de ces poursuites?

4. De quelle autorité relève la mise en vigueur des lois fédérales?

5. Qui dirige les poursuites dans cette cause?

6. Quel est, en détail, le coût total de l'enquête tenue, en vertu de la loi d'enquête sur les affaires publiques, dans cette affaire de Hong-Kong?

7. Qui a-t-on retenu comme avocat de la poursuite, et pourquoi n'a-t-on pas eu recours aux officiers légaux du ministère de la Justice?

8. Combien de poursuites, par province, a-t-on intentées, depuis le commencement de la guerre, pour préjudice causé au recrutement, en vertu de cet article des Règlements de la Défense du Canada ou en vertu de tout autre statut ou règlement?

Par M. Blackmore,—1. Combien de tonnes de houille grasse a-t-on importées du Kentucky au Canada au cours de chacune des années, 1938, 1939, 1940, 1941 et jusqu'à la fin du mois de juin en 1942?

2. Combien en a-t-il coûté en change étranger au Canada pour acheter cette houille au cours de chacune des années susmentionnées?

L'ordre suivant de la Chambre est adopté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant: 1. Le nombre d'hommes, âgés de 17 à 45 ans, d'âge militaire, actuellement employés dans chaque département du gouvernement, sous chaque ministère distinct, et sous chaque commission distincte sous le contrôle de chaque ministère. 2. Le nombre de ceux qui ont été libérés pour s'enrôler dans les trois forces armées de Sa Majesté. 3. Le nombre de ceux qui ont été remplacés par des femmes ou par des membres de la division féminine de l'armée.

M. Church, appuyé par M. Black (Cumberland), propose,—Que la Chambre émette un ordre pour la production de la copie complète des documents et de tous les témoignages déposés devant la Commission royale d'enquête sur le corps expéditionnaire de Hong-Kong, nommée en vertu de la loi d'enquête sur les affaires publiques, ainsi que tous documents, lettres, télégrammes et autre correspondance s'y rapportant, et une copie des plaidoiries des avocats dans cette cause autre que celle déjà déposée.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

La Chambre reprend alors, en comité plénier, l'étude du Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au paiement d'une compensation pour dommages de guerre, et après avoir rapporté de nouveau le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'examen lors de la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 104

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 9 JUILLET 1942

---

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des règlements adoptés en vertu de la Loi du ministère des Pensions et de la Santé publique, (C.P. 5444, approuvé le 26 juin 1942).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement fait-il exécuter des travaux de dragage pour le creusage du chenal dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis Deschaillons (Cap à la Roche), province de Québec?

2. Si oui, ces travaux sont-ils exécutés par contrat?

3. Des soumissions ont-elles été demandées?

4. Si oui, quels étaient les soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

5. A quel prix la verge le contrat a-t-il été octroyé, et à quel montant ou pour quelle quantité de verges?

6. Combien de verges sont extraites par jour ou par semaine?

7. A-t-on exécuter des travaux de même nature au cours de 1941?

8. Si oui, combien a-t-on extrait de verges et quel en a été le coût?

9. Combien de verges ont-elles été extraites depuis le commencement de l'année 1942 jusqu'à date, et quel montant a-t-on versé à l'entrepreneur jusqu'aujourd'hui?

10. Quelle doit être la durée approximative de ces travaux de dragage à l'endroit précité?

11. Ces travaux sont-ils inhérents à notre effort de guerre?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juin, 1942,—Etat montrant, par district militaire ou par province, le nombre des enrôlements (*a*) dans la marine, (*b*) dans l'armée, (*c*) dans l'aviation, au cours de chacun des mois de janvier, février, mars et avril 1942.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de ministères, de commissions ou d'autres organismes du gouvernement ont eu recours à la réclame des panneaux d'affichage au cours des douze derniers mois?

2. Quel a été le caractère de chacune de ces campagnes de publicité, la date d'utilisation des panneaux d'affichage, la somme d'argent versée pour le loyer de ces panneaux, la production des placards et le nombre total de panneaux loués?

3. A quelles agences de publicité a-t-on confié ces campagnes?

4. Existe-t-il quelque contrôle administratif pour éviter double emploi parmi les départements du gouvernement, des campagnes de publicité faites au moyen de panneaux d'affichage?

5. Dans l'affirmative, quel est le nom du fonctionnaire à qui incombe cette responsabilité?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du conseil privé du roi, dépose, pour M. Ralston.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, ententes et autres documents échangés entre le gouvernement ou l'un de ses départements et toute ou toutes personnes au sujet de la location d'espace dans l'immeuble de la Légion canadienne à Vulcan, Alberta.

M. Thorson, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de contrats ayant trait à la distribution de films la commission nationale du cinématographe a-t-elle accordés ou conclus depuis le 31 mars 1941?

2. Combien de ces contrats, le cas échéant, ont-ils été soumis à la commission nationale du cinématographe et approuvés par elle avant d'être signés?

3. Sur quelles recommandations ces contrats ont-ils été approuvés et accordés par la commission nationale du cinématographe?

4. Dans chaque cas, qui a signé les contrats au nom du gouvernement fédéral et/ou de la commission nationale du cinématographe?

5. Combien de ces contrats a-t-on accordés à la suite d'appel public de soumissions ou sur une base de concurrence où plus d'une compagnie ou d'une personne ont soumis des propositions?

6. Combien a-t-on conclu de ces contrats à la suite de négociations directes avec une compagnie, sans que d'autres compagnies aient eu une chance égale de présenter des soumissions?

De son siège en Chambre, M. Bruce demande la permission en vertu de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question de la plus urgente importance pour le public, et il communique à M. l'Orateur l'exposé de la question qu'il désire discuter ainsi formulé:

"Que l'on ajourne immédiatement la Chambre pour discuter une question dont l'urgence sollicite l'opinion publique, à savoir: la ligne de conduite du gouvernement concernant une poursuite intentée en vertu des Règlements de la Défense du Canada et qui affecte le problème urgent et vital de savoir si les Canadiens sont libres d'exprimer des critiques sur l'inefficacité de la conduite de la guerre sans mettre en danger leur sécurité personnelle".

M. l'Orateur estime que ledit exposé ne traite pas d'une question urgente et que, de plus, le même sujet a déjà été discuté en Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Stokes,—1. A-t-on nommé récemment un nouveau maître de postes à Frankford, Ontario? Si oui, quel est son nom?

2. A quelle date a-t-il été nommé?

3. Combien reçoit-il en salaire?

4. Est-il un vétéran de la dernière Grande Guerre?

5. Si non, quelques vétérans de la dernière Grande Guerre ont-ils fait une demande pour obtenir ce poste?

6. Sur quelle recommandation le titulaire actuel a-t-il été nommé?

7. Le ministère des Postes a-t-il comme ligne de conduite de nommer, aussi souvent que cela est possible, des vétérans aux emplois de maître de postes?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. McGregor,—1. Qui est maître de postes à Assiniboia, Saskatchewan?

2. Quand a-t-il été nommé?

3. A-t-il été autrefois membre de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?

4. Si oui, en a-t-il été congédié et pour quelle raison?

5. Au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941, combien ce maître de postes recevait-il comme revenu total, y compris salaire et commissions?

6. Le ministère a-t-il récemment émis des instructions à l'effet que le courrier à destination de l'aéroport de l'Aviation royale, situé à trois milles du bureau de poste de Congress, ne devait pas être livré par l'entremise dudit bureau de poste mais par voie d'Assiniboia?

Par M. Hatfield,—1. La subvention sur le beurre s'appliquera-t-elle aussi bien au beurre de laiterie qu'au beurre de crémerie?

2. Quel pourcentage de tout le beurre, au Canada, est fabriqué sur la ferme (beurre de laiterie) et dans les établissements (beurre de crémerie)?

3. Comment le gouvernement se propose-t-il de dédommager les agriculteurs qui fabriquent le beurre de laiterie, s'ils ne peuvent pas recevoir la subvention accordée pour le gras de beurre?

Par M. Diefenbaker,—1. Quelle est la nature de l'arrangement, conclu par le ministère des munitions et approvisionnements d'après une déclaration récente du régisseur des métaux, par lequel les produits miniers et les métaux produits en vertu de cette entente seront fournis à un organisme de guerre du gouvernement des Etats-Unis connu sous le nom de Metals Reserve Corporation?

2. Quelles méthodes suivra-t-on pour augmenter la production canadienne des métaux et des produits miniers requis pour la guerre?

3. A-t-on avancé quelques sommes d'argent ou les Etats-Unis feront-elles quelques avances de fonds à des compagnies canadiennes ou au gouvernement du Canada en vue d'encourager la production des métaux et des produits miniers requis pour la guerre?

4. L'industrie canadienne de l'aluminium a-t-elle reçu depuis le commencement de la guerre, quelques payements en prêts des Etats-Unis dans le but d'obliger à l'augmentation de la production de l'aluminium?

5. Si oui, quelles sommes a-t-on avancées jusqu'aujourd'hui?

Par M. Lacombe,—1. Combien a coûté ou coûtera au trésor public la tenue du plébiscite du 27 avril dernier?

2. Quelle a été la rémunération et quels ont été les frais de déplacement des officiers-rapporteurs de chaque comté?

3. Quelle a été la rémunération des sous-officiers rapporteurs?
4. Quelle était la location des bureaux de votation?
5. Quelle a été la rémunération des greffiers de bureaux de scrutin?

Par M. Lacombe,—1. Quelle somme des deniers publics a été ou sera dépensée pour payer le coût de l'irradiation des discours du Premier Ministre, des ministres de la Couronne, du chef de l'opposition, du chef de la C.C.F. et du chef du Crédit Social, au cours de la campagne du plébiscite tenu le 27 avril 1942?

2. Combien a coûté ou coûtera au trésor public l'impression de tels discours et leur diffusion dans tout le pays?

3. Quelle est la somme totale dépensée en publicité de tout genre, au cours de cette campagne du plébiscite, par le gouvernement?

Le Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre au payement d'une compensation pour dommages de guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 64, Loi ayant pour objet d'aider à la poursuite et à la coordination de la formation professionnelle, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 105

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 10 JUILLET 1942

---

PRIÈRES.

M. Donnelly, du comité permanent des bills privés, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modification, savoir:

Bill No 82, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Miriam Scott".

Bill No 83, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Ramsay Murdoch".

Bill No 84, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Molnard Schneider".

Bill No 85, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Kaback".

Bill No 86, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George McDonald Joseph Carew".

Bill No 87, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wandless Joseph Henry Verdon".

Bill No 88, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eileen Scott Warrington".

Bill No 89, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Bergman".

Bill No 90, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Martha Hermine Browne Peters".

Bill No 91, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Gerson Kalmanovitch".

Bill No 92, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Sweet Simon".

Bill No 93, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Mary Alice Verrinder Horrell".

Bill No 94, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James McKinna Wood".

Bill No 97, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah May Jarvis Traver".

Bill No 100, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Patricia Strange Wolfe".

Bill No 101, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Miller Keller".

Bill No 102, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Euphemia Shannon Monette".

Bill No 103, (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie May Cape Newman".

Bill No 104, (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella White Wolfe".

Bill No 105, (V3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alan Swabey".

Bill No 106, (W3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Walker Creighton King".

Bill No 107, (X3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Beatrice Armand Roberts".

Bill No 108, (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William Merchant".

Bill No 109, (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irma Kern Ulrich".

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Le Canada a-t-il importé des Iles Britanniques, depuis 1939, du drap pour manteaux et paletots pour hommes?

2. Si oui, (*a*) quelle quantité en verges pour chacune des années 1939, 1940 et 1941, et (*b*) quel montant global représentent en argent canadien ces importations?

3. Le gouvernement canadien a-t-il fourni gratuitement à l'Angleterre ou à l'une ou l'autre des nations unies des uniformes militaires depuis 1939?

4. Si oui, (*a*) combien à chaque pays, et (*b*) combien au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941?

5. Le gouvernement a-t-il fourni gratuitement à l'Angleterre ou l'une ou l'autre des nations unies des couvertures de laine?

6. Si oui, combien et pour quel montant?

7. Le Canada a-t-il exporté en Angleterre ou chez toute autre des nations unies des uniformes militaires ou du drap pour uniformes militaires depuis 1939? Si oui, en quel pays?

8. Le Canada a-t-il exporté en Angleterre ou chez l'une ou l'autre des nations unies des couvertures de laine? Si oui, quelle quantité pour chacun de ces pays et pour quel montant?

Le Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance contre les risques de guerre et au payement d'une compensation pour dommages de guerre, est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 64, Loi ayant pour objet d'aider à la poursuite et à la coordination de la formation professionnelle, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 5, Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois (Titre changé à celui de: "Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des membres licenciés des forces de Sa Majesté ou d'autres catégories désignées de personnes") et passé.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures 10 minutes du soir jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

# No 106

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

### SEANCE DU LUNDI, 13 JUILLET 1942

---

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport sur le fonctionnement de la Loi nationale du logement, jusqu'au 31 décembre 1941, et du fonctionnement de la Loi sur la garantie des prêts pour amélioration aux logements, jusqu'à son expiration, le 30 octobre 1940.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de tonnes de houille grasse a-t-on importées du Kentucky au Canada au cours de chacune des années 1938, 1939, 1940, 1941 et jusqu'à la fin du mois de juin en 1942?

2. Combien en a-t-il coûté en change étranger au Canada pour acheter cette houille au cours de chacune des années susmentionnées?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Quelles sont les compagnies, associations et les corps publics quelconques qui, depuis le début du présent conflit, ont fait des représentations au gouvernement fédéral pour la réduction à six jours, de la semaine de travail dans toutes les usines de guerre du pays ou certaines d'entre elles?

2. Le gouvernement est-il d'avis qu'il est possible de donner suite à de telles représentations et de remédier aux désavantages de la semaine de sept jours, sans compromettre sérieusement l'administration et le rendement de ces usines?

3. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour réduire au strict minimum le nombre des usines de guerre où l'ouvrier est tenu de travailler sept jours par semaine?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de vaches ont été abattues pour cause de tuberculose dans les comtés de Québec-Montmorency, Portneuf et Charlevoix-Saguenay, depuis que l'on a établi le système de "zonage" dans les comtés ci-dessus?

2. Combien y avait-il de vaches ainsi abattues qui étaient sous la surveillance du service de la santé de la municipalité de Québec?

3. Quels étaient les noms des propriétaires de ces troupeaux et combien de vaches saines et contaminées y avait-il dans chacun de ces troupeaux?

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Graydon,—1. Combien y avait-il de services ruraux de transport des courriers au 1er juillet 1942?

2. Combien de services nouveaux a-t-on inaugurés au cours de (*a*) 1941, (*b*) 1942?

3. Quelles extensions a-t-on faites, s'il y en a eu, aux services actuels de transport au cours de (*a*) 1941, (*b*) 1942?

4. A-t-on fait quelque augmentation générale dans le tarif des contrats accordés pour le service postal rural, au cours de 1941 et 1942, par voie d'octroi de boni de vie chère? Si oui, quel a été le montant de cette augmentation?

5. Par province, combien de services postaux ruraux a-t-on mis en adjudication (*a*) en 1941, (*b*) en 1942?

6. Combien de ces services a-t-on mis en adjudication avant l'expiration du contrat actuel?

7. Combien de contrats a-t-on accordés, (1) en 1941, (2) en 1942, (*a*) à un prix inférieur à celui du contrat précédent, (*b*) au même prix que celui du contrat précédent, (*c*) à un prix plus élevé que celui du contrat précédent?

Par M. Graydon,—1. A-t-on formulé quelques dénonciations ou plaintes, sous l'empire des règlements de la Défense du Canada, contre des employés du gouvernement fédéral, depuis la déclaration de la guerre actuelle?

2. Si oui, quels sont les noms et adresses de ces individus, et à quelle division des services du gouvernement chacun appartenait-il?

3. Combien de ces individus ont-ils été condamnés?

4. Combien de ces cas ont-ils été rejetés?

5. La Couronne a-t-elle retiré quelques-unes de ces procédures?

6. Si oui, quels étaient les accusés dans chaque cas, et quelle était la nature des accusations portées contre chacun et les raisons de l'abandon des procédures?

7. Quelques-uns des individus en faveur desquels on a abandonné les procédures sont-ils encore au service du gouvernement? Si oui, quels sont-ils et dans quelle division des services du gouvernement chacun d'entre eux est-il actuellement employé?

Par M. Church,—1. Quelle enquête a-t-on tenue sur la mort du Chef d'escadrille George Patterson Christie, D.F.C., et du Commandant d'escadre Brian Carr-Harris, de Toronto, survenue le 5 juillet lorsqu'un bombardier Hudson de l'Aviation royale (section Ferry Command) s'est écrasé sur le sol, près du village de la Pointe-Claire, dans la banlieue de Montréal?

2. Tient-on une enquête civile sur la cause de cet accident?

3. Le gouvernement, et en vertu de quelle loi, statut, usage ou coutume, a-t-il révoqué le droit des soldats, qui sont aussi des civils, à la tenue d'une enquête civile sur ces accidents pour en trouver la cause et pour découvrir si l'on a pris toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder la vie des gens dans les camps militaires?

4. Le gouvernement est-il entré en consultation avec les Procureurs-Généraux des provinces au sujet de ces enquêtes civiles, et quelle a été la réponse de chacun d'entre eux?

5. Depuis le commencement de la guerre, a-t-on tenu quelques enquêtes civiles sur les conditions qui règnent dans les divers camps des forces armées de

Sa Majesté au Canada ou sur les conditions de logement et d'hospitalisation de ceux qui sont morts dans ces camps?

Par M. Church,—1. Quel prix charge-t-on dans les cantines et les autres services semblables des divers camps des forces de Sa Majesté au Canada depuis la hausse de la taxe sur les ventes?

2. Accordera-t-on quelque aide aux soldats sous forme de boni, subvention ou prime?

3. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou quelque autre commission a-t-elle immobilisé les anciens prix afin de prévenir une hausse excessive?

4. Quel prix chargeait-on pour les cigarettes, tablettes de chocolat, sandwichs, boissons et eaux gazeuses, crème à la glace, thé, café, bière et autres produits alimentaires et rafraichissements dans ces camps, (*a*) avant l'augmentation de la taxe sur les ventes, (*b*) depuis l'imposition de cette taxe?

5. Quelle réglementation des prix le gouvernement exerce-t-il dans les cantines publiques et privées établies dans les camps?

6. La Commission des prix et du commerce édicte-t-elle des règlements à ce sujet?

Par M. Cruickshank,—1. Quels sont les membres de la Chambre des communes qui ont pris du service dans les forces armées au cours de la dernière guerre?

2. Quels sont les membres qui sont actuellement en service dans les forces armées?

Par M. Graydon,—1. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur la prétendue rareté des cigarettes canadiennes que peuvent acheter les membres de nos forces armées stationnées en Grande-Bretagne?

2. Existe-t-il réellement une telle rareté de ces cigarettes?

3. Si oui, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour remédier à cet état de choses?

Par M. Green,—Quelle responsabilité, s'il y a lieu, le ministère de la Défense nationale ou tout autre ministère du gouvernement a-t-il assumée pour assurer des facilités suffisantes de logements aux familles des membres des forces armées postés loin de chez eux?

Par M. Black (Cumberland),—1. Quand a-t-on établi la Polimer Corporation ou toute autre compagnie pour la fabrication du caoutchouc synthétique?

2. Où sont établies ces compagnies, quels en sont les principaux officiers et quelle est la compétence de chacun?

3. Quelle somme d'argent, si c'est le cas, le gouvernement a-t-il dépensée pour chaque entreprise jusqu'aujourd'hui?

4. Quelles dépenses supplémentaires compte-t-on y faire?

5. Pour quand prévoit-on le commencement des travaux de fabrication?

6. Combien de tonnes compte-t-on fabriquer en 1942 et 1943, et combien en coûtera-t-il la tonne?

7. A-t-on soumis quelques propositions de réorganisation de l'entreprise, et, dans l'affirmative, quelle est la nature de ces propositions?

L'ordre suivant de la Chambre est adopté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Castleden—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, lettres, preuve, recommandations et autres documents que possède le gouvernement relativement au refus du tribunal des services nationaux de guerre du district M d'accorder la demande de sursis présentée par M. Scott L. Lamson (L534136).

Le bill No 64, loi ayant pour objet d'aider à la poursuite et à la coordination de la formation professionnelle, est lu la troisième fois (Titre changé au suivant: "Loi concernant la poursuite et la coordination de la formation professionnelle") et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI DE L'ACCISE, 1934

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi de l'accise de 1934, et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur les spiritueux distillés au Canada soit porté de sept à neuf dollars par gallon de preuve; toutefois, les spiritueux sur lesquels le droit avait été acquitté et qui appartenaient à un distillateur lors de la clôture des affaires le vingt-troisième jour de juin mil neuf cent quarante-deux seront assujettis au droit d'accise additionnel suivant sur chaque gallon de preuve: deux dollars, et dans la même proportion pour tout degré de preuve en plus ou en moins pour toute quantité inférieure à un gallon.

2. Que le droit d'accise sur le brandy canadien soit porté de six à sept dollars par gallon de preuve; toutefois, le brandy canadien sur lequel le droit avait été acquitté et qui appartenait à un distillateur à la clôture des affaires le vingt-troisième jour de juin mil neuf cent quarante-deux sera assujetti au droit d'accise additionnel suivant sur chaque gallon de preuve: un dollar, et dans la même proportion pour tout degré de preuve en plus ou en moins: et pour toute quantité inférieure à un gallon.

3. Que le droit d'accise sur la bière ou la liqueur de malt brassée en tout ou en partie avec quelque substance autre que le malt soit porté de trente-cinq à quarante-cinq cents par gallon.

4. Que le droit d'accise sur le malt fabriqué ou produit au Canada ou importé soit porté de douze à seize cents la livre.

5. Que le droit d'accise sur le sirop de malt fabriqué ou produit au Canada soit porté de dix-huit à vingt-quatre cents par livre et que le droit d'accise sur le sirop de malt importé au Canada et déclaré pour la consommation soit porté de trente à quarante cents par livre.

6. Que le droit d'accise sur le tabac canadien naturel en feuille vendu pour la consommation soit porté de dix à vingt cents par livre de poids réel.

7. Que toute disposition basée sur la résolution ci-dessus entrera en vigueur le vingt-quatrième jour de juin mil neuf cent quarante-deux.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 107

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

### SEANCE DU MARDI, 14 JUILLET 1942

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle dépensé en réclame dans les journaux, jusqu'au 31 mai 1942?

2. Quelle somme a-t-on dépensée en réclame dans les journaux dans chaque province?

3. Quelle somme a-t-on dépensée en réclame dans les magazines? Dans quels magazines a-t-on fait cette réclame?

4. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle confié sa réclame à une agence ou des agences de publicité?

5. Dans l'affirmative, à quelle ou quelles agences confie-t-elle sa publicité?

6. Dans la négative, la commission engage-t-elle des agents de publicité?

7. Et alors, quels sont ces agents?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juin, 1942,—Etat montrant:—1. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre réglemente-t-elle le transport au Canada?

2. Un contrôleur général du transport au Canada a-t-il été nommé? Dans l'affirmative, qui a été nommé contrôleur général?

3. Des contrôleurs régionaux ont-ils aussi été nommés et dans l'affirmative, pour quelles provinces du Dominion?

4. Un contrôleur régional a-t-il été nommé pour la province de Québec?

5. Dans l'affirmative, quels sont ses nom, résidence et occupation, et est-il d'origine canadienne-française?

6. Des représentations de certains corps publics ou associations ont-elles été faites aux autorités pour obtenir la nomination d'un Canadien-français au poste de contrôleur régional du transport pour la province de Québec? Dans l'affirmative, par qui?

7. A-t-on pris en considération ces représentations faites par ces corps publics ou associations?

8. Le gouvernement se propose-t-il de reconsidérer ces représentations?

Sur motion de M. Mackenzie King il est résolu,—Que mercredi, le 15 juillet 1942, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, les séances soient de toute manière régies par les mêmes articles du Règlement que celles des autres jours.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

## LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi spéciale des revenus de guerre, et de statuer:—

1. Que la taxe sur les dépêches télégraphiques soit augmentée de cinq cents à sept cents sur chaque dépêche transmise;

2. Que la taxe sur les communications téléphoniques interurbains soit portée de 10 à 15 p. 100; sauf qu'une communication téléphonique interurbaine obtenue d'un téléphone public sera assujettie à une taxe, au lieu de la taxe antérieurement établie, de cinq cents sur chaque communication coûtant plus de 15c. et pas plus de 45c., et de 5c. sur chaque charge supplémentaire de 35c. ou de toute fraction de 35c.; avec cette réserve que la taxe ainsi imposée ne doit en aucun cas dépasser 75c. pour une même communication.

3. Qu'une taxe d'accise de 25c. par mois soit imposée, prélevée et perçue sur chaque appareil téléphonique supplémentaire d'une maison d'habitation, d'une maison d'appartements ou de tout autre établissement domestique.

4. Que la taxe sur les billets ou droits de transport sur les chemins de fer, navires, autobus et avions soit augmentée de 10 p. 100 à 15 p. 100 du prix exigé; sauf que ladite taxe sur le prix exigé du billet ou droit de transport ne s'appliquera pas lorsque le prix régulier dans un seul sens est de 75c. ou moins.

5. Que la taxe sur le prix des places dans les wagons pullman ou wagons-salons soit augmentée de 10c. à 15c.

6. Que la taxe sur le prix des places dans les wagons-lits ou autres commodités pour le repos sur les trains de chemins de fer soit augmentée de 10 p. 100 sur le prix exigé à 15 p. 100; sauf que cette taxe ne doit jamais être inférieure à 35c.

7. Que le droit d'accise sur le papier à cigarettes soit augmenté de 5c. à 6c. par cent feuilles ou fraction de cent feuilles.

8. Que le droit d'accise sur les tubes de papier à cigarettes soit augmenté de 10c. à 12c. par cent tubes de papier à cigarettes ou fraction de cent tubes.

9. Qu'un droit d'accise de 1c. soit imposé, prélevé et perçu sur chaque cinq cigarettes ou fraction de cinq cigarettes contenues dans tout paquet de cigarettes manufacturées ou importées au Canada.

10. Qu'un droit d'accise d'un cent par once de poids réel ou fraction d'once soit imposé, prélevé et perçu sur le tabac manufacturé de toute description, à l'exception des cigares ou des cigarettes à la fabrication ou à l'importation au Canada.

11. Que le droit d'accise sur les cartes à jouer soit augmenté de 15c. par paquet à 20c. par paquet.

12. Que le droit d'accise sur toutes les variétés de vins, sauf les vins mousseux, titrant 40 p. 100 ou moins d'esprit de preuve, soit augmenté de 40c. le gallon à 50c. le gallon et que le droit d'accise sur le champagne et les autres vins mousseux soit augmenté de deux dollars le gallon à deux dollars et demi le gallon.

13. Que l'alinéa (A) du paragraphe 4 de l'article 86 de ladite loi soit abrogé et remplacé par le suivant:

"4. (A) Il est imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de vingt-cinq pour cent sur la valeur marchande courante de toute fourrure préparée et/ou teinte,—

(i) importée au Canada, payable par l'importateur ou le cessionnaire qui la fait dédouaner pour la consommation au moment où la marchandise est importée ou retirée de l'entrepôt pour la consommation; ou

(ii) préparée et/ou teinte au Canada, payable par l'apprêteur ou le teinturier au moment où la marchandise lui est livrée."

14. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de vingt pour cent, acquittable en timbres d'accise, des frais d'admission, du couvert, des repas, des rafraîchissements, des marchandises ou autres payables par une personne qui se rend dans une salle de danse, un club de nuit, un cabaret ou un autre lieu d'amusement offrant une combinaison de deux de commodités suivantes:—

la danse par les clients,
la vente de boissons alcooliques,
des spectacles par des personnes rétribuées.

(1) 15. Qu'en plus de toute autre droit ou taxe payable aux termes de ladite loi, ou de toute autre loi, il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'achat au détail payable, au moyen de timbres d'accise, par le consommateur ou l'usager, des articles énumérés dans la liste suivante, achetés ou importés par le consommateur ou l'usager, au taux indiqué en regard de chacun de ces articles dans ladite liste, calculé sur le prix de vente au détail lorsque ces articles sont achetés au Canada et sur une valeur qui inclut tous les autres droits ou taxes lorsque ces articles sont importés par un consommateur ou usager, à condition toutefois que cette taxe ne s'applique pas aux articles dont le prix total de vente au détail ou le coût total au consommateur ou usager ne dépasse pas un dollar dans le cas des articles énumérés aux subdivisions 1 et 3 de ladite liste, ou cinquante cents dans le cas des articles énumérés aux subdivisions 2, 4 et 5 de ladite liste:

1. Horloges ou montres adaptés aux usages domestiques ou personnels .......................................... 25 p. 100;
2. Les articles communément ou commercialement reconnus comme bijoux, véritables ou imités, y compris les diamants, les pierres précieuses ou semi-précieuses destinées à l'usage personnel ou à la parure des personnes; les produits de l'orfèvrerie, y compris l'or, l'argent, le chrome sous toutes leur formes, le sarticles plaqués et la poterie.......... 25 p. 100:

3. Les articles de toutes sortes constitués en tout ou en partie d'ivoire, de jais, d'ambre, de corail, de nacre, de coquillages naturels, d'écailles de tortue, de jade, d'onyx, de lazulite ou d'autres pierres semi-précieuses............ 25 p. 100.

4. Articles en verre taillé, en cristal, taillés ou non, verre biseauté, verre ou marbre décoré de métal................ 25 p. 100;

5. Articles en faïence fine, en porcelaine, en grès, en pierre ou autres articles de poterie, excepté les articles qui servent à préparer et à servir les aliments ou les breuvages....... 25 p. 100;

2) Qu'en plus de tous autres droits ou taxes payables aux termes de ladite loi ou de tous autres statuts, il soit imposé, prélevé et perçu des droits d'accise de 35 p. 100 sur le prix de vente ou la valeur à l'acquitté des articles suivants, manufacturés ou importés au Canada:

1. Malles; valises; sacs et bagages de toutes sortes; bourses; portefeuilles; porte-billets; porte-clés et porte-cartes; sacs à main; étuis à bijoux; serviettes pour mémoires ou catalogues; étuis pour nécessaire de toilette; sacs à magasinage, sauf les sacs en papier; sacs de golf et autres sacs de sport; que ces articles soient garnis ou non.

2. Cendriers, pipes à tabac; fume-cigares et fume-cigarettes; moules à cigarettes et autres accessoires de fumeurs, ne comprenant pas les briquets, les allumettes ou le tabac.

3. Stylos; stylos-mines; nécessaires et tous autres accessoires de bureau.

Toutefois, dans le cas des articles mentionnés au sous-alinéa 1, la taxe ne s'appliquera pas quand lesdits articles sont manufacturés expressément pour un client et destinés à son propre usage dans l'exercice de son commerce ou de sa profession.

16. Qu'immédiatement après les mots "appareils photographiques" dans l'article cinq de la liste I de ladite loi, on ajoute les mots suivants:

"pellicules et plaques photographiques; projections diascopiques, pellicules ou photographies; sauf celles qui servent exclusivement aux photographes industriels ou professionnels" ........................................ 25 p. 100."

17. Que l'article 8 de ladite Liste I de ladite loi soit abrogé et remplacé par le suivant:

"9. Les boissons consistant de jus de fruit non fermentés (non compris les jus de raisin ou d'autres fruits domestiques quand au moins 95 p. 100 des produits vendus consistent du jus pur du fruit) et leurs imitations, les boissons et eaux gazeuses et toutes les autres boissons douces composées ou mélangées, embouteillées pour la vente ....25 p. 100 et 1c. la bouteille."

18. Que ladite Liste I de ladite loi soit de nouveau modifiée en y ajoutant à la fin à titre d'articles 10 et 11 ce qui suit:

"10. Le chocolat, les bonbons et confiseries qui peuvent être rangées dans la catégorie des bonbons ou considérées comme un succédané................................ 30 p. 100."

"Pourvu qu'au sujet des marchandises mentionnées dans cet article la taxe soit de:

Un cent sur chaque article ou pièce se vendant régulièrement au prix de détail de 5c.

Deux cents sur chaque article ou pièce se vendant régulièrement au prix de détail de 10c.

Trois cents sur chaque article ou pièce se vendant régulièrement au prix de détail de 15c.; et le ministre du Revenu national sera le seul juge de la classification des marchandises, de la valeur et de l'unité de la vente aux fins de la présente taxe".

"11. La gomme à mâcher............................ 30 p. 100."

19. Que le taux de la taxe d'accise sur les cigares dont il est fait mention dans les alinéas *a*) *b*) *c*) *d*) et *e*) de la Liste II de la présente loi soit augmenté de 25 p. 100.

20. Que l'article 2 de ladite Liste II de la présente loi soit abrogé et qu'on le remplace par le suivant:

"2. Le sucre, etc.:—

(*a*) Les matières énumérées dans les numéros 134, 135, 135a, et 135b du Tarif douanier............................ 1½c. la livre;

(*b*) Les matières énumérées dans le numéro 139 du Tarif douanier (à l'exception de la glucose et du sucre de raisin), et dans le numéro 140 (à l'exception de la mélasse)...... 2c. la livre;

(*c*) La glucose et le sucre de raisin (excepté lorsqu'ils sont employés exclusivement à la fabrication du cuir et de la soie artificielle) .............................................. 1c. la livre;

21. Que la taxe d'accise sur l'anhydride carbonique et d'autres préparations similaires servant à gazéifier les breuvages non alcooliques soit portée de 25c. à 50c. la livre.

22. (1) Que la taxe imposée sur les compagnies mutuelles autorisées par des lois du Dominion du Canada ou de l'une quelconque des provinces à effectuer des opérations d'assurance, autres que l'assurance-vie d'après le système de prime, et que la taxe sur toutes les transactions ainsi autorisées soit portée de 2 p. 100 à 4 p. 100 sur le chiffre net des primes reçues par elles au Canada durant l'année civile 1941 et chacune des années civiles subséquentes.

(2) Que la taxe imposée sur les compagnies mutuelles, autres que celles qui sont mentionnées dans la subdivision (1) ci-dessus, et sur les associations de personnes formées d'après le plan connu sous le nom de Lloyds', autorisées par des lois du Dominion du Canada ou de l'une quelconque des provinces à effectuer des opérations d'assurance autre que l'assurance-vie, soit portée de 1 p. 100 à 3 p. 100 sur le chiffre net des primes reçues par elles au Canada, moins le chiffre net des primes payées pour réassurance à des compagnies ou associations auxquelles la taxe autorisée par la présente subdivision ou la subdivision 3 du présent paragraphe s'applique au cours de l'année 1941 et de chacune des années civiles subséquentes.

(3) Que la taxe imposée sur toute compagnie, autre que celles que nous avons mentionnées dans les subdivisions (1) et (2) ci-dessus, autorisée par les lois du Dominion du Canada ou de l'une quelconque des provinces à effectuer des opérations d'assurance autre que l'assurance-vie, soit portée de 1 p. 100 à 2 p. 100 sur le chiffre net des primes reçues par elle au Canada, moins le chiffre net des primes payées pour réassurance à des compagnies ou associations auxquelles la taxe autorisée par la présente subdivision ou la subdivision (2) du présent paragraphe s'applique au cours de l'année 1941 et de chacune des années civiles subséquentes.

(4) Que soit imposée sur toute compagnie autorisée par les lois du Dominion du Canada ou de l'une quelconque des provinces à effectuer des opérations d'assurance-vie, une taxe de 2 p. 100 sur le chiffre net des primes reçues par

elle au Canada, moins le chiffre net des primes payées pour réassurance à des compagnies ou associations auxquelles la taxe imposée par la présente subdivision ou par les subdivisions (2) ou (3) s'applique au cours de l'année 1941 ou de chacune de ces années civiles subséquentes.

23. (1) Que toute loi fondée sur le paragraphe 20 des présentes résolutions soit censée être entrée en vigueur le 16 février 1942.

(2) Que toute loi fondée sur le paragraphe 14 des présentes Résolutions soit censée être entrée en vigueur le 1er juillet 1942.

(3) Que toute loi fondée sur les paragraphes 1 à 13 inclusivement, sur les paragraphes 16 à 19 inclusivement et sur le paragraphe 21 des présentes Résolutions, sauf dans le cas des réserves faites ci-dessus, est censée être entrée en vigueur le vingt-quatrième jour de juin mil neuf cent quarante-deux et s'appliquer à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

(4) (*a*) Que toute loi fondée sur la sub-division (1) de la Résolution No 15 est censée être entrée en vigueur le vingt-quatrième jour de juin 1942, et s'appliquer à toutes les marchandises vendues par tout détaillant le ou après cette date;

(*b*) Que toute loi fondée sur la sub-division (2) de la Résolution No 15 est censée être entrée en vigueur le quatorzième jour de juillet 1942, et s'être appliquée à toutes les marchandises manufacturées, importées ou sorties d'entrepôt le ou après cette date, et s'être appliquée à toutes les marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

(*c*) Que pour la période qui s'est écoulée du 24 juin au 13 juillet, 1942, inclusivement, il sera prélevé, imposé et perçu du consommateur ou de l'usager une taxe d'achat de détail payable en timbres d'accise sur les marchandises mentionnées à la sub-division (2) de la Résolution No 15 au taux de 25 pour cent du prix de vente au détail, à condition toutefois que cette taxe ne s'applique pas aux articles dont le prix total de vente au détail ou le coût total au consommateur ou usager ne dépasse par un dollar.

## LOI SUR LES DROITS DE SUCCESSION

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi sur les droits de succession, et de statuer:

1. Que les pensions accordées par le Dominion ou les provinces ou tout fonds ou plan de retraite ou de pension seront assujetties au droit de succession;

2. Que la moitié de la succession peut être donnée à des institutions de charité au Canada, libre de droits de succession;

3. Que l'exemption relative aux dons faits antérieurement au 29 avril 1941 ne sera accordée que dans le cas des dons qui sont absolus et sans réserves d'avantages en faveur du donateur;

4. Que les personnages officiels de pays étrangers accrédités au Canada qui possèdent des immeubles au Canada pour fins de résidence seront, quant à telles résidences, exempts du droit de succession, si le pays qu'ils représentent accorde un avantage analogue;

5. (*a*) Que les exécuteurs testamentaires seront protégés contre toute action devant les tribunaux de la part d'héritiers ayant un intérêt éventuel dans la propriété du défunt si l'exécuteur testamentaire préfère payer le droit relatif à cette succession à l'époque de la mort et non pas à l'époque où l'héritage éventuel se réalise.

(*b*) Qu'en vue d'assurer le paiement du droit, un lien statutaire sera prescrit à l'égard de tout bien meuble ou immeuble au Canada possédé par toute personne qui meurt domiciliée en dehors du Canada.

6. Que les exécuteurs testamentaires pourront verser, sans le consentement du ministre, des sommes n'excédant pas—

(1) $1,500 dans le cas de sommes payables
  (*a*) en vertu d'un contrat d'assurance;
  (*b*) par une société de bienfaisance; ou
  (*c*) sous le régime d'un fonds ou plan de retraite ou de pension.

(2) $500.00 dans le cas de sommes payables
  (*a*) à même un compte de banque; ou
  (*b*) à même un dépôt dans toute compagnie de fiducie ou de prêt; ou
  (*c*) pour des gages ou salaires.

7. Que les résolutions ci-dessus seront applicables à partir de la mise en vigueur de la loi des droits de succession.

## LOI DE TAXATION DES SURPLUS DE BÉNÉFICES, 1940

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi de taxation des surplus de bénéfices, 1940, et de statuer:

1. Que les taux d'impôt prévus dans la deuxième Annexe de ladite loi soient abrogés et remplacés par les taux suivants:

"Première partie—

Dix pour cent des bénéfices des corporations et des compagnies par actions et quinze pour cent des bénéfices de toutes personnes autres que les corporations, avant d'en déduire tout impôt acquitté sur ces bénéfices, en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

"Deuxième partie—

Cent pour cent des surplus de bénéfices.

"Troisième partie—

Douze pour cent des bénéfices des corporations et des compagnies par actions, avant d'en déduire tout impôt acquitté sur ces bénéfices, en vertu de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

2. Qu'en calculant le montant des surplus de bénéfices assujétis à l'impôt de cent pour cent, les corporations soient autorisées à déduire telle partie de l'impôt sur le revenu et de la taxe payable sous l'empire de la Troisième Partie de la Deuxième Annexe à la Loi de taxation des surplus de bénéfices que représentent les surplus de bénéfices par rapport aux bénéfices globaux.

3. Que l'exonération de l'impôt sur les surplus de bénéfices accordée aux corporations dont les bénéfices ne dépassent pas cinq mille dollars se limite à l'exonération de la taxe prévue par le Première ou la Deuxième Partie de la Deuxième Annexe, mais que lesdites corporations soient assujéties à l'impôt prévu par la Troisième Partie de la Deuxième Annexe, soit une taxe de douze pour cent.

4. Que, en conformité du paragraphe cinq de ces résolutions, le contribuable obtienne le remboursement d'une somme égale à vingt pour cent des bénéfices excédant le point où la taxe calculée sous le régime de la Première partie égale la taxe calculée sous l'empire de la Deuxième partie de la Deuxième Annexe. Toutefois, il faudra que lesdits bénéfices aient été payés au Receveur général du Canada sous forme de taxes sous l'empire de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la loi de taxation des surplus de bénéfices, 1940.

5. Que l'élément remboursable de tout impôt payable en vertu de toute loi qui sera fondée sur ces résolutions soit remboursé au contribuable ou à son représentant juridique après la cessation des hostilités entre le Canada et l'Allemagne, l'Italie et le Japon, et de la façon suivante: l'élément remboursable de l'impôt sur les bénéfices de 1942 et des périodes financières qui se terminent cette année-là sera remboursé aux dates et par les versements que le Gouverneur en conseil pourra déterminer, mais pas plus tard qu'à la fin de la deuxième période financière de l'Etat commençant après ladite cessation des hostilités; que l'élément remboursable de l'impôt sur les bénéfices de 1943 et des périodes financières se terminant cette année-là sera remboursé aux dates et par les versements que le Gouverneur en conseil pourra déterminer, mais pas plus tard qu'à la fin de la troisième année financière de l'Etat commençant après ladite cessation des hostilités, et ainsi de suite, en ce qui regarde l'élément remboursable de l'impôt sur les bénéfices pour les années ou périodes financières successives.

La date de la cessation des hostilités sera censée être la date d'une proclamation lancée sous l'autorité du Gouverneur en conseil déclarant qu'aux fins dudit remboursement l'état de guerre n'existe plus.

6. Que l'impôt que doit acquitter une société soit versé par paiements mensuels pendant les six mois qui précèdent immédiatement la clôture de sa période financière et les six mois qui la suivent immédiatement—

(*a*) quant aux six premiers mois, un douzième de l'impôt estimatif, en tenant compte du revenu antérieur ou du revenu anticipé de l'année courante et en appliquant les taux courants de l'année, et

(*b*) quant à la seconde période de six mois, un sixième de l'impôt (déduction faite des paiements du semestre précédent) en tenant compte du revenu et en appliquant les taux de l'année de taxation;

Cette disposition s'appliquera à la taxe sur les bénéfices des périodes financières se terminant le et après le 31 décembre 1942.

Toute taxe supplémentaire due en sus de la taxe que le contribuable a déterminée ou déclarée sera acquittée immédiatement après sa détermination, en même temps que l'intérêt à cinq pour cent, quatre mois après la clôture de la période financière.

7. Que la définition de "bénéfices normaux" soit modifiée en vue d'en exclure les dividendes censés avoir été touchés sous l'empire des dispositions de l'article dix-neuf de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

8. Que, si le ministre du Revenu national est convaincu que le contribuable n'a pas commencé ses affaires avant le deuxième jour de janvier 1939, il peut ordonner que les bénéfices normaux soient déterminés par la commission arbitrale.

9. Que les pertes de revenus d'une entreprise subies au cours de l'année immédiatement antérieure puissent servir de déduction.

10. Que le revenu d'une compagnie provenant de la production de métaux de base ou de minéraux servant à la guerre soit exempt de la taxe imposée sous le régime de la disposition si la compagnie a commencé sa production pendant la

période de trois ans commençant le premier jour de janvier 1943, et cette exemption s'étendra au revenu des trois premières périodes financières de douze mois chacune de cette compagnie après le commencement de cette production.

11. Que toute disposition fondée sur (*a*) les résolutions n^os^ 1, 2, 3 et 4, s'applique à la moitié des bénéfices réalisés pendant l'année civile 1942 et aux bénéfices de toutes les périodes subséquentes; toutefois, dans le cas de la période financière se terminant après le 30 juin 1942 et antérieure au 31 décembre 1942, ladite disposition est applicable à cette fraction des bénéfices de telle période financière appliquée au nombre de jours que cette période contient, après le 30 juin 1942, proportionnellement au nombre total de jours de cette période financière; (*b*) les résolutions n^os^ 7 et 8 soit censée avoir pris effet lors de la mise en vigueur de ladite loi; (*c*) la résolution n° 9 s'applique aux bénéfices de 1943 et aux périodes financières qui se terminent pendant cette année.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 110, loi modifiant la loi de l'accise, 1934, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m.. demain.

# No 108

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 15 JUILLET 1942

---

PRIÈRES.

Sur motion de M. Donnelly, il est résolu,—Que, pour le reste de la session, tous les bills privés émanant du Sénat, lorsqu'ils arrivent en Chambre, soient lus la première et la deuxième fois et transmis au comité, et que les dispositions de l'article 105 du Règlement de la Chambre relatif à l'affichage des bills soient suspendues à cet effet.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le samedi, le 18 juillet 1942, et subséquemment, jusqu'à la fin de la session, la Chambre s'assemble à onze heures dans la matinée de chaque jour où elle siégera, et qu'en plus de la suspension habituelle à 6 heures p.m., il y ait une autre suspension chaque jour de une à trois heures, p.m., et que l'ordre des travaux et des délibérations soit le même le samedi que le vendredi.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle est la nature de l'arrangement, conclu par le ministère des Munitions et approvisionnements d'après une déclaration récente du régisseur des métaux, par lequel les produits miniers et les métaux produits en vertu de cette entente seront fournis à un organisme de guerre du gouvernement des Etats-Unis connu sous le nom de Metals Reserve Corporation?

2. Quelles méthodes suivra-t-on pour augmenter la production canadienne des métaux et des produits miniers requis pour la guerre?

3. A-t-on avancé quelques sommes d'argent ou les Etats-Unis feront-elles quelques avances de fonds à des compagnies canadiennes ou au gouvernement du Canada en vue d'encourager la production des métaux et des produits miniers requis pour la guerre?

4. L'industrie canadienne de l'aluminium a-t-elle reçu depuis le commencement de la guerre, quelques payements en prêts des Etats-Unis dans le but d'obliger à l'augmentation de la production de l'aluminium?

5. Si oui, quelles sommes a-t-on avancées jusqu'aujourd'hui?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. A-t-on accordé à quelque particulier, société, compagnie ou groupe des droits, dans Halifax, sur le matériel récupéré, tel que les embarcations, les matériaux de guerre et les denrées abandonnées dans le port de Halifax?

2. Dans l'affirmative, (*a*) quels en sont les noms; (*b*) quels arrangements a-t-on conclus; (*c*) quels rapports soumet-on; (*d*) les particuliers doivent-ils agir par les intermédiaires nommés; (*e*) les sommes remises par le gouvernement sont-elles versées directement aux particuliers qui ont fait la récupération ou sont-elles payées par les intermédiaires nommés; (*f*) quel contrôle le gouvernement exerce-t-il sur ces intermédiaires?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. La subvention sur le beurre s'appliquera-t-elle aussi bien au beurre de laiterie qu'au beurre de crémerie?

2. Quel pourcentage de tout le beurre, au Canada, est fabriqué sur la ferme (beurre de laiterie) et dans les établissements (beurre de crémerie)?

3. Comment le gouvernement se propose-t-il de dédommager les agriculteurs qui fabriquent le beurre de laiterie, s'ils ne peuvent pas recevoir la subvention accordée pour le gras de beurre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Qui est maître de postes à Assiniboia, Saskatchewan?

2. Quand a-t-il été nommé?

3. A-t-il été autrefois membre de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?

4. Si oui, en a-t-il été congédié et pour quelle raison?

5. Au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941, combien ce maître de postes recevait-il comme revenu total, y compris salaire et commissions?

6. Le ministère a-t-il récemment émis des instructions à l'effet que le courrier à destination de l'aéroport de l'Aviation royale, situé à trois milles du bureau de poste de Congress, ne devait pas être livré par l'entremise dudit bureau de poste mais par voie d'Assiniboia?

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 mai, 1942,—Copie de tous arrêtés en conseil, adoptés depuis le commencement de la guerre, modifiant, abrogeant ou changeant de quelque façon l'application de toute ou toutes lois adoptées par le Parlement du Canada, et copie de toutes les lois ainsi visées.

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de contrats ayant trait à la production de films la commission nationale du cinématographe a-t-elle accordés depuis le 31 mars 1941?

2. Combien, parmi ces contrats, ont dépassé $5,000?

3. Combien de ces contrats le ministre du Commerce ou le ministre des Services nationaux de guerre comme président de la commission nationale du cinématographe a-t-il approuvés avant qu'ils aient été adjugés?

4. Combien, avant d'être adjugés, ont-ils été approuvés par le conseil du Trésor et/ou le gouverneur en conseil?

5. Combien en a-t-on accordés après appel de soumissions ou sur une base de concurrence entre deux personnes ou compagnies ou plus ayant une chance égale de présenter des soumissions ou des offres?

6. Des contrats de plus de $5,000, combien en a-t-il été accordés (*a*) à des compagnies que possèdent et administrent des Canadiens au Canada, (*b*) à des compagnies qu'exploitent des étrangers au Canada, (*c*) à des compagnies britanniques (*d*) à des compagnies américaines et qui fonctionnent aux Etats-Unis d'Amérique?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du ministre de la Justice en vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article 21 des Règlements de la Défense du Canada. (Détention de personnes).

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Castleden,—1. Quel poste M. Alan Williamson occupe-t-il actuellement au gouvernement?

2. Quelles sont les fonctions de la position qu'il occupe?

3. Quelle expérience antérieure a-t-il eue depuis 1932 pour lui donner la compétence à occuper son poste actuel?

4. Au service de qui, et pour quelle durée, était-il attaché avant d'obtenir un poste au gouvernement?

5. Reçoit-il quelque salaire ou allocations de ses anciens patrons?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fair,—1. Quel montant d'assurances-vie a-t-il été souscrit au Canada, au cours des années civiles 1936, 1937, 1938, 1939, 1940 et 1941, *(a)* dans les compagnies canadiennes, *(b)* les compagnies britanniques, *(c)* les autres compagnies?

2. Quel est le montant des primes versées pour les polices d'assurances susmentionnées au cours de chacune de ces années?

3. Au cours de la même période, combien de polices d'assurances ont-elles cessé d'être en vigueur ou ont-elles été rachetées à leur valeur de rachat?

4. Quelle est la valeur de ces polices d'assurances ainsi rachetées ou ayant cessé d'être en vigueur?

M. Blackmore propose, appuyé par M. Hansell,—Que, par ordre de la Chambre, soit produite,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., concernant le conseil de guerre tenu le 2 mai 1941 pour décider des accusations portées contre le major H. C. Singer, du deuxième régiment anti-tanks en Angleterre, y compris ce qui suit:

1. La demande traduisant le major Singer en conseil de guerre;

2. L'ordre de convocation du conseil de guerre;

3. L'assignation de chacun des témoins qui ont été appelés à témoigner au conseil de guerre;

4. Les premières informations prises sous la présidence du major S. McQwirter du 14 au 18 avril, les deux dates incluses;

5. La lettre du major-général Victor Odlum, 2 D.C./5-4, du 15 avril 1941;

6. La copie complète des délibérations du conseil de guerre;

7. Les notes sténographiques prises par le sténographe au conseil de guerre?

8. Tous les détails consignés dans la demande du conseil de guerre, y compris ce qui a trait au caractère, à la correspondance, au tribunal d'enquête, etc., etc.;

9. La lettre expédiée au Secrétaire d'Etat sur la réforme du major H. C. Singer des services de l'armée;

10. La première partie des ordres de "2nd Cdn. Div.", 20-28 février 1941; la première partie des ordres de "'No. 1 Base Depot", 20-28 février 1941; la première partie des ordres "2nd Cdn. A/T Regt. R.C.A.", 30 octobre-8 novembre 1940, 15-27 décembre 1941, 28 décembre-5 janvier 1941, 20-28 février 1941;

11. Proclamations de la mise en non-activité: (*a*) règlement 8, officier présent à l'enquête; (*b*) règlement 14, officier chargé de faire connaître les accusations à l'accusé, etc.; (*c*) règlement 17, délai exagéré dans la convocation du conseil de guerre: arrestation publique le 9 avril; conseil de guerre le 2 mai 1941.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

## TARIF DES DOUANES

1. Résolu,—Que l'Annexe A du tarif des douanes, chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, 1927, telle que modifiée, soit de nouveau modifiée en rayant les subdivisions (*a*), (*b*), (*c*) et (*d*) du numéro tarifaire 90 et les numéros tarifaires suivants: 152b, 152d, 210, 276, 282b, 316a, 347, 410c, 422a, 435, 438d, 438i, 451b, les subdivisions (*a*) et (*b*) des numéros tarifaires 534, 574, 584, 610, 610a, 657, 682a, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les différents droits de douane, s'il en est, placés en regard de chacun desdits numéros, ainsi que par l'insertion des numéros, énumérations et taux de douane suivants dans ladite Annexe A:

| Numéro du tarif | — | Tarif de préférence britannique | Tarif intermédiaire | Tarif général |
|---|---|---|---|---|
| 90a | Légumes tapés, desséchés ou déshydratés, y compris la farine de légume, n.d. | 15 p.c. | 27½ p.c. | 30 p.c. |
| 90b | Légumes marinés ou conservés dans le sel, la saumure, l'huile ou de toute autre manière, n.d. | 15 p.c. | 32½ p.c. | 35 p.c. |
| 90c | Extraits ou jus de légumes, moutardes liquides, sauce de soya et de légume de toute sorte | 15 p.c. | 32½ p.c. | 35 p.c. |
| 90d | Pâtes, hachis, et tous autres produits semblables, composés de légumes et de viande ou de poisson, ou les deux, n.d. | 15 p.c. | 32½ p.c. | 35 p.c. |
| 152b | Jus d'orange, de pamplemousse, et jus mélangés d'orange et de pamplemousse, produits des Antilles anglaises, lorsque importés directement du pays de production | En franchise | ......... | ......... |
| 210 | Peroxyde de soude; silicate de soude en cristaux ou solution, bichromate de soude; nitrate de soude ou nitre cubique, n.d.; sulfure de sodium; nitrite de soude; arséniate, biarséniate, chlorate, bisulfite et stannate de soude; prussiatte de soude et sulfite de soude | En franchise | 15 p.c. | 20 p.c. |
| 276 | Huiles de coton pour la fabrication de conserves de poisson | En franchise | En franchise | En franchise |
| 282b | Cazettes, partitions, hauts, fonds, pour servir à l'industrie céramique | En franchise | En franchise | En franchise |

| Numéro du tarif | — | Tarif de préférence britannique | Tarif intermédiaire | Tarif général |
|---|---|---|---|---|
| 316a | Ampoules à lampes incandescentes, et verres en tubes pour servir à la fabrication de lampes incandescentes, de fioles et d'ampoules; et de manchons pour lampes à gaz.................................... | En franchise | 7½ p.c. | 10 p.c. |
| 349c | Vieux magnésium.................................... | En franchise | En franchise | En franchise |
| | Toutefois, rien ne sera considéré comme vieux magnésium, sauf les rebuts ou déchets de magnésium uniquement propres à la refonte.... | | | |
| 410c | (i) Machines à appareils et leurs pièces achevées, destinées seulement à la production de l'huile non raffinée provenant de schiste, à l'exclusion de la force motrice, d'une catégorie ou d'une espèce fabriquée au Canada.................................... | En franchise | En franchise | En franchise |
| | (ii) Machines et appareils pour l'exploitation des sables pétrolifères et pour l'extraction du pétrole des sables ainsi exploités, et leurs pièces achevées............ | En franchise | En franchise | En franchise |
| 422a | Machines pour le pavage en béton, locomobiles, se chargeant par le bout, ayant une capacité de 21 pieds cubes ou plus de béton humide; machines à finir les chaussées en béton et asphalte; profileuses; régaleuses de fond; appareils combinés de grattoirs transporteurs et excavateurs; malaxeurs de béton du type à révolution; chariots à bascule ou remorques montés sur chenilles, non locomobiles; d'une capacité de 10 verges cubes ou plus; machines et matériel pour le remblayage, montés sur roues motrices ou chenilles, à élindes tournantes ou semi-tournantes du type racleur; sonnettes ou extracteurs de pilots mûs à la vapeur ou à l'air; pointes de puits; tables tournantes pour camions; le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces achevées.................................... | En franchise | 10 p.c. | 12½ p.c. |
| 428g | Pompes à injection de combustible et lances pour moteurs diesel et semi-diesel.......................... | En franchise | En franchise | En franchise |
| 435 | Locomotives et voitures locomotrices pour chemins de fer, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces achevées, pour servir exclusivement aux opérations minières et métallurgiques ou dans les scieries; locomotives de cours de triage à moteurs diesel d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada.................................... | En franchise | 12½ p.c. | 20 p.c. |
| 438d | Essieux d'avant et d'arrière; freins; embrayages; moteurs à combustion interne; appareils de direction; magnétos; jantes pour pneus, de dimensions supérieures à 30 pouces sur 5 pouces; montages de transmission; arbres de commande; joints à la cardan; roues en acier; et pièces achevées de ce qui précède, le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, lorsque importé par des fabricants des articles désignés aux nos 424 et 438a du Tarif, devant servir seulement à la fabrication des camions automobiles, autobus et électrobus à trolley, ou destiné à la fabrication de châssis pour ces derniers. | En franchise | 17½ p.c. | 27½ p.c. |
| | (1) Toutefois, si les articles précités sont importés pour servir de fournitures originaires pour camions automobiles, autobus et électrobus à trolley, ou pour les châssis de ces derniers, par un fabricant des marchandises désignées aux nos 424 et 438a du Tarif, et à condition que durant l'année où l'importation est projetée, au moins quarante pour cent du prix de revient, à l'usine, de ces véhicules à moteur et des châssis pour ces véhicules, sans compter les droits ni les taxes, aient été subis dans l'Empire britannique, les droits de douane sous le régime du présent numéro seront.................................... | En franchise | 7½ p.c. | 27½ p.c. |

| Numéro du tarif | — | Tarif de préférence britannique | Tarif intermédiaire | Tarif général |
|---|---|---|---|---|
| | (2) De plus, le gouverneur en conseil peut, au besoin, établir les règlements jugés nécessaires à l'application des dispositions du présent numéro. | | | |
| 438i | Entretoises pour fonds de carrosseries et profilés d'acier pour leur fabrication; pare-chocs avant et arrière, et leurs pièces, y compris les tôles de pare-chocs en acier à ressort; plateaux ou plates-formes à cercueils, pour corbillards; enseignes indicatrices d'itinéraire et de destination, éclairées ou non, et leurs pièces; signaux de direction, éclairés ou non; mécanismes de portes et marchepieds, fonctionnant à la main, à l'air comprimé ou par le vide, et leurs pièces; serrures et loquets de porte, et leurs pièces; commutateurs, vibrateurs, sonneries, boutons de sonnerie, montages de coupe-circuit électriques, et leurs pièces; transformations de direction de marche à vent, et leurs pièces; lampes de toutes sortes, pour l'éclairage et la signalisation, y compris les douilles, rebords, bornes, verres, lentilles et garnitures nécessaires, montés ou non, sauf les ampoules; pièces de métal embouti, graissées et imprimées ou non, et leurs montages; garde-boue en caoutchouc; commandes de siège; ventilateurs, y compris ceux à soufflerie commandée par un moteur, et grilles, et leurs pièces; commandes de fenêtre; tout ce qui précède, lorsque importé par des fabricants de carrosseries, d'autobus et d'électrobus à trolley, de corbillards et ambulances automobiles pour la fabrication dans leurs propres usines de carrosseries, d'autobus et d'électrobus à trolley, de corbillards et ambulances automobiles...................... | En franchise | En franchise | 20 p.c. |
| 438j | Pièces coulées de piston semi-ouvrées, de tout métal.. | En franchise | 25 p.c. | 35 p.c. |
| 451b | Epingles fabriquées de fil métallique de toute espèce: | | | |
| | i) Spécialement destinées au marquage........... | En franchise | 5 p.c. | 10 p.c. |
| | ii) N.d.......................................... | 17½ p.c. | 27½ p.c. | 30 p.c. |
| | et la livre ............... | | 10c. | 10c. |
| 534 | (a) Mèches avec ou sans âme, préparées ou non, importées par des fabricants de chandelles ou de bougies, pour servir dans leurs propres établissements à la fabrication de chandelles ou de bougies................ | En franchise | En franchise | En franchise |
| | (b) Mèches tressées, avec ou sans âme, préparées ou non, importées, selon les règlements prescrits par le Ministre, pour être utilisées exclusivement dans les lampes de sanctuaire à consommation d'huile........ | En franchise | En franchise | En franchise |
| 574 | Tissus, non élastiques, n'excédant pas trois pouces de largeur, importés par les fabricants de bretelles, jarretières, jarretelles, supports abdominaux, bretelles dorsales, pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles, dans leurs propres manufactures........................................ | 10 p.c. | 17½ p.c. | 20 p.c. |
| 584 | Résine ou colophane; poix animale, brute seulement.. | En franchise | En franchise | En franchise |
| 610 | Courroies, n.d........................................ | 7½ p.c. | 25 p.c. | 27½ p.c. |
| 657 | Embouchures en caoutchouc dur, non ouvrées, vis, pièces d'ajustage en aluminium, culots de pipes moulés de poussière de bruyère, et culots en bruyère non autrement ouvrés que fraisés, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de pipes à tabac, pour servir exclusivement à la fabrication de ces pipes dans leurs propres établissements.................. | En franchise | En franchise | 25 p.c. |
| 682a | Flotteurs de filet en aluminium, verre, toile grossière, liège ou caoutchouc, pour servir exclusivement à la pêche commerciale.......................... | En franchise | En franchise | En franchise |

2. Résolu,—Que l'Annexe A du tarif des douanes, telle que modifiée, soit de nouveau modifiée en rayant de la loi modificatrice du tarif des douanes, 1939, modifiée par le chapitre vingt-neuf des Statuts de 1940 et le chapitre treize des Statuts de 1941, les énumérations suivantes de marchandises et les taux de droits additionnels de douanes:

| | |
|---|---|
| Whisky, eau-de-vie, rhum, genièvre et autres marchandises spécifiées aux n[os] 156, 156a, et 156b du Tarif des douanes........................ | $3 le gallon, de la force de preuve. |
| Ale, bière, porter et stout........................ | 9 c. le gallon. |
| Vins, de toute espèce, exceptés les vins mousseux contenant au plus 40 p. 100 d'esprit de preuve.. | 32½ c. le gallon. |
| Champagne, et tous autres vins mousseux......... | $1.25 le gallon. |

et en y substituant les énumérations suivantes de marchandises et les taux de droits additionnels de douanes:

| | |
|---|---|
| Whisky, eau-de-vie, rhum, genièvre et autres marchandises spécifiées aux n[os] 156, 156a, et 156b du Tarif des douanes........................ | $5 le gallon, de la force de preuve. |
| Ale, bière, porter et stout........................ | 30 c. le gallon. |
| Vins, de toute espèce, exceptés les vins mousseux contenant au plus 40 p. 100 d'esprit de preuve.. | 42½ c. le gallon. |
| Champagne, et tous autres vins mousseux......... | $1.75 le gallon. |

3. Résolu,—Que toute législation fondée sur les résolutions susdites sera censée être entrée en vigueur le vingt-quatrième jour de juin, mil neuf cent quarante-deux, et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précitées et importées ou sorties d'entrepôts pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, et s'être appliquée aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le Bill No 111, Loi modifiant le tarif des douanes, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau aujourd'hui même.

Du consentement unanime, la Chambre revient aux questions de routine.

Et après quelque temps;

La Chambre retourne aux mesures du gouvernement.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté plus ample progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

# No 109

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

## SEANCE DU JEUDI, 16 JUILLET 1942

---

PRIÈRES.

M. Fournier (Hull), du comité spécial institué pour faire enquête sur les dépenses de guerre, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité No 3 le rapport suivant sur "la fabrication des armes à feu" qu'il a étudié et adopté comme son troisième rapport à la Chambre:

### DEUXIEME RAPPORT DU SOUS-COMITE No 3

Le 29 mai 1942, le Comité spécial des dépenses de guerre a procédé à une nouvelle répartition des sujets d'étude. La fabrication des armes à feu a été assignée au sous-comité No 3.

Ce Comité avait déjà commencé son enquête sur la fabrication des armes à feu le 27 mai 1942. Il a tenu 15 séances et entendu 5 témoins. Il a visité les usines suivantes: Canadian Elevator Equipment Co., John Inglis Co., et la fabrique d'armes portatives, à Toronto; Otis-Fensom et Canadian General Westinghouse à Hamilton.

Le sous-comité a l'honneur de présenter son deuxième rapport, avec ses conclusions et recommandations.

Le tout respectueusement soumis,

LIONEL CHEVRIER,
*Président du sous-comité No 3.*

## INDEX

### Fabrication des armes à feu



## FABRICATION DES ARMES A FEU

Le Groupe de la production est l'une des divisions les plus importantes du ministère des Munitions et des approvisionnements. Il est subdivisé en un certain nombre de services, dont l'un s'occupe de la fabrication des armes à feu. Le directeur général de la fabrication des armes à feu au Canada est M. H. J. Carmichael.

L'historique de la fabrication des armes à feu dans ce pays est d'un vif intérêt. A l'ouverture des hostilités, le Canada ne fabriquait pas d'armes à feu. Aujourd'hui, il est en mesure de fabriquer de nombreux modèles d'armes, utilisés sur tous les théâtres de la guerre. L'industrie canadienne est passée des fabrications du temps de paix aux fabrications de guerre avec une facilité surprenante. Si l'on considère que l'art de fabriquer des armes à feu et des pièces d'artillerie est nouveau dans ce pays et que les résultats atteints, les succès obtenus, ont été extraordinaires, on est obligé de conclure que la fabrication des armes à feu au Canada constitue l'une des plus grandes réussites industrielles de tous les temps. Cette conclusion est à l'éloge de la bonne volonté et de l'adresse des Canadiens et des Canadiennes. Hommes et femmes ont travaillé avec cœur et persévérance, et maîtrisé la difficile technique de la fabrication des armes.

Pour remplir cette tâche, il a fallu surmonter bien des obstacles, en particulier les embouteillages qui survenaient constamment dans l'industrie. Nous nous proposons d'examiner en trois chapitres les embouteillages qu'il a fallu surmonter pour assurer le maximum de production:

I. Matériaux

II. Machines-outils

III. Main-d'œuvre.

I. *Matériaux*—

Le fer et l'acier entrent largement dans la fabrication des armes à feu. Il a fallu placer des priorités sur ces matières premières, pour les faire passer des usages du temps de paix aux usages de guerre. L'industrie a été organisée en groupes.

Avant la guerre, la production maximum du Canada en acier de haute qualité, des catégories requises pour la fabrication des armements et des outils tranchants de haute qualité, se montait à quelque 15,000 tonnes par an. Les besoins actuels dépassent 400,000 tonnes par an. La différence a été comblée grâce à l'agrandissement de l'Atlas Steels Limited, à Welland, Ontario, qui était autrefois la seule productrice du pays. Elle a porté sa production de 15,000 tonnes avant la guerre à plus de 200,000 tonnes par an. La Dominion Foundries and Steel Limited, de Hamilton, a porté sa production à 100,000 tonnes par an. A Sorel, province de Québec, a été installée une nouvelle fonderie d'acier de haute qualité pouvant produire 50,000 tonnes par an.

Le groupe de la fonte de fer malléable a été établi et étendu.

La même méthode a été suivie dans l'industrie de l'étampage. Tous les étampeurs commerciaux ont été utilisés. Toutes les compagnies possédant des marteaux à emboutir ont été placées sur une liste et ont reçu toutes les commandes qu'elles pouvaient remplir, jusqu'à l'acquisition et la mise en œuvre de nouvelles installations.

La réalisation du programme a subi quelques retards. Ceux-ci n'étaient pas dus au défaut de préparation ou de coordination, mais plutôt à la surproduction. Les ateliers n'ont pas seulement atteint leur record de production; ils l'ont doublé, et quelquefois triplé, grâce à un entraînement intensif. En bien des cas le rendement a largement dépassé les prévisions.

Pour le reste des besoins, l'acier sur sole de haute qualité est substitué à l'acier de four électrique. Cette formidable expansion s'est accomplie sans fermer aucune des usines existantes. A plusieurs reprises, en 1941 et en 1942, des usines n'ont pas pu travailler à plein rendement, faute de cette matière première essentielle. Etant donné l'ampleur de la tâche, la pénurie des matériaux n'aurait pas pu se surmonter sans le concours de l'industrie sidérurgique. Lorsqu'on écrira l'histoire de la fabrication des armes à feu dans ce pays, il faudra reconnaître le rôle de l'industrie sidérurgique.

II. *Machines-outils*—

Le second embouteillage sérieux qui risquait d'entraver la fabrication des armes à feu provenait de la pénurie de machines-outils. Avant la guerre, presque toutes les machines-outils s'achetaient aux Etats-Unis. Nos achats aux Etats-Unis ont atteint une moyenne de plus de $5,000,000 par mois pendant les dix-huit derniers mois. La situation est rendue plus difficile par l'entrée en guerre des Etats-Unis et par la rapide accélération de leur programme de priorités, qui leur donne le pas, au point de vue de l'urgence, sur nos programmes inachevés. Pour obvier à cette difficulté, l'industrie canadienne a été obligée d'employer un plus grand nombre de machines-outils de fabrication canadienne, pour se suffire davantage à elle-même.

Au mois de mai 1942, il nous fallait 970 machines-outils nouvelles. Sur ce nombre, 500 pouvaient se fabriquer au Canada. Devant cette difficulté, nos divers entrepreneurs se sont montrés si adroits que le gouvernement américain a envoyé ses techniciens dans nos usines, pour étudier les méthodes suivies. Pour répondre aux besoins, il a fallu employer de vieilles machines-outils, les remettre à neuf, les pourvoir de nouveaux roulements, de calibres spéciaux et appareillages supplémentaires, pour exécuter les travaux de précision. Le résultat est que des machines-outils, coûtant $30,000 et $40,000 chacune, ont été remplacées par des machines-outils fabriquées en série, et coûtant de 25 à 30 p. 100 moins cher. Ces

outils sont standardisés, et fourniront une production beaucoup plus rapide que les anciennes machines-outils de première qualité, sans exiger un personnel aussi spécialisé.

L'introduction de la machine-outil à objet unique est l'un des résultats les plus remarquables de l'effort de guerre du Canada. Ce programme se développe rapidement, pour aider les fabricants et éliminer, le plus possible, la nécessité d'importer des machines-outils des Etats-Unis ou d'Angleterre. Il est intéressant de noter que plus de la moitié des machines-outils neuves commandées pendant les soixante derniers jours ont été achetées à des fabricants canadiens. De plus, pendant les six derniers mois, le Canada a expédié aux Etats-Unis approximativement 1,000 machines-outils à objet unique, de fabrication canadienne, pour faciliter l'exécution du programme américain, en voie d'expansion rapide. Ces expéditions de machines-outils de fabrication canadienne augmenteront, avec le temps.

Jusqu'à une époque récente, les officiers d'artillerie des Etats-Unis répugnaient à placer des contrats au Canada, parce que ce pays, il y a moins d'un an, importait des Etats-Unis toutes les machines-outils nécessaires à la fabrication des munitions pour armes portatives. Lorsqu'il fut convenu de fournir 80 p. 100 des nouvelles machines-outils, ces officiers montrèrent leur surprise, mais sur cette base, l'artillerie américaine plaça au Canada une commande importante de munitions pour armes portatives.

Malgré ses progrès rapides, la production des machines n'a pas pu suivre la demande des industries de guerre. Il a fallu compter sur des milliers de petits ateliers, auxquels diverses pièces furent commandées, par sous-contrats, en utilisant leurs machines et parfois en leur prêtant des outils, à titre temporaire, pour activer l'exécution d'un contrat. Ce service a pris de telles proportions qu'il a été érigé en Service de coordination de l'industrie et des sous-traités, dont nous reparlerons.

III. *Main-d'œuvre—*

La grande expansion de tous les genres de fabrication destinés à la guerre mécanisée a entraîné une pénurie de mécaniciens entraînés, de personnel technique et de personnel de surveillance. Le problème est devenu plus aigu à mesure que le programme se développait et que les besoins des forces armées, dans tous les services, s'accroissaient. Nos écoles et collèges techniques ont obtenu des résultats remarquables pour la formation des hommes et des femmes, en vue de la production en série. Des centaines de nos industriels ont également institué des cours d'apprentissage, voire des écoles, pour tenter de résoudre ce problème. Jusqu'ici, ils ont éprouvé peu de difficultés à remplir le programme de formation de cette catégorie de travailleurs, grâce à un plan bien conçu qui permet de répondre aux besoins à mesure qu'ils s'accroissent.

On s'efforce désespérément de combler la pénurie de mécaniciens spécialisés. Des hommes et des femmes sont entraînés, dans les ateliers de machines, dans ce but. Ils deviennent très habiles à exécuter des opérations uniques, mais on ne saurait les prendre pour de véritables spécialistes. Ils comblent heureusement les vides, cependant.

Des centaines de femmes sont entraînées au moulage des outils de précision, qui éliminent le besoin de spécialistes. Des apprentis font le gros travail sur les gabaris, appareils et outils, de sorte que les ouvriers spécialisés dans la fabrication des outils n'ont qu'à procéder au finissage; ils ne gâchent pas leur aptitude à l'ajustage des parties essentielles. On recourt à tous les autres procédés connus pour remplir le programme fixé.

Votre Comité a pu se rendre compte de cette situation par lui-même. Il a vu des femmes au travail, à l'usine John Inglis, à Toronto. En mars 1941, cette usine employait 2,400 ouvriers, dont moins de 5 p. 100 étaient des femmes. Aujourd'hui, elle compte environ 11,000 ouvriers dont 8,000 femmes; à la fin de

juillet 1942 elle aura 15,000 ouvriers, dont la majorité seront des femmes. La même observation peut se faire à l'usine d'armes portatives de Long Branch, également visitée par le Comité. Cinquante pour cent des employés de cette usine sont des femmes.

Des difficultés surgissent constamment, dans la fabrication des armes à feu, mais l'exercice des divers contrôles a permis de les surmonter. Le régisseur de l'acier, le régisseur des machines-outils, le régisseur de l'énergie et divers autres régisseurs ont collaboré avec le directeur de la fabrication des armes à feu pour répondre aux besoins toujours croissants de l'industrie. Ensemble, ils ont obtenu de magnifiques résultats.

## MODELES D'ARMES A FEU FABRIQUES AU CANADA

Trente modèles d'armes à feu sont fabriqués au Canada. En voici l'énumération:

1. Devenu désuet, le canon anti-char de 2 livres, fabriqué par la Dominion Engineering, est maintenant remplacé par le canon anti-char de 6 livres.
2. Affût mobile pour le canon de 2 livres; la capacité de production est maintenant reportée sur la fabrication d'affûts mobiles pour canons de 6 livres.
3. Canon anti-avion Bofors de 40 mm.—Otis-Fensom Company.
4. Canon anti-avion de 3.7—Hamilton Munitions Ltd., filiale de la Canadian General Westinghouse Company.
5. Tubes pour canons anti-avion de 90 mm. et de 4.5.
6. Affût mobile.—Canadian General Electric.
7. Caisson No 27. Transporte les munitions nécessaires au canon de 25 livres.—Frost and Wood Company, Limited.
8. Affût pour canons de campagne de 4.5 et 5.5—National Railway Munitions Ltd.
9. Affût de marine pour pièces Vickers de .05, couplées—Bata Shoe Company.
10. Canon de 2 livres, affût de marine Modèle 8.—Canadian Locomotive.
11. Canon de 12 livres, Modèle "A", canon de marine de 5.—Pacifique-Canadien.
12. Canon de 12 livres, affût Modèle 9.—Pacifique-Canadien.
13. Canon de 2 livres, Modèle 8, canon de marine Vickers dit "pompon".—Dominion Bridge Company.
14. Canon de 2 pouces, Modèle 3, affût secret.—Dominion Bridge Company.
15. Canon de 2 livres, Modèle 7; affût quadruple pour la manœuvre simultanée de quatre canons de 2 livres, Modèle 8.—Dominion Engineering Company. De tous les affûts qui existent dans le monde entier, ce dernier est le plus difficile à fabriquer.
16. Canon de 4 pouces, Modèle 19, affût jumelé.—Trenton Industries.
17. Canon de 12 livres, affût Modèle 9.—Pacifique-Canadien.
18. Canon de 12 livres, "A" Modèle 5.—Sawyer Massey Limited.
19. Canon de 25 livres, complet avec affût mobile.—Sorel Industries Limited.
20. Canon de marine de 4 pouces, Modèle 16.—Canadian National Munitions.
21. Mitrailleuse Bren.
22. Mitrailleuse Browning .303.
23. Fusil anti-char Boys.—John Inglis Company, Limited.
24. Lee-Enfield No 4.—Small Arms Limited.
25. Mitraillette Sten.—Small Arms Limited.
26. Lance-Bombes de 2 pouces.—Canadian Elevator Equipment Company.

27. Bombes pour mortiers de tranchée de 2 pouces.—The Holt Machine Company.
28. Bombes pour mortiers de tranchée de 3 pouces.—The Hall Machinery Company.
29. Mitrailleuse Browning 1919, pour chars d'assaut.—Border Cities Industries.
30. Mitrailleuse Vickers de .05.—Ottawa Car and Aircraft.

Nous étudierons maintenant en détail les armes à feu dont les forces armées ont le plus urgent besoin. Ces armes, au nombre de onze, sont utilisées au Canada, dans les Iles Britanniques et sur tous les théâtres de guerre.

LA MITRAILLEUSE LÉGÈRE BREN

*Description générale:*

La mitrailleuse légère de calibre .303", actionnée par les gaz et refroidie par l'air, est une arme essentiellement destinée à l'infanterie. Sa principale caractéristique est de fournir un gros volume de feu en employant relativement peu d'hommes.

Elle peut fournir un tir rapide (550 coups par minute), chaque pièce possédant un canon de rechange. Pour préserver la durée des canons, ils sont changés après chaque tir de 10 chargeurs de 30 projectiles. La mitrailleuse est montée sur bipied et doit être servie normalement dans la position couchée.

Elle est aussi utilisée dans le tir contre avions, montée sur un trépied, et munie d'un chargeur cylindrique de cent projectiles.

Cette arme fournit l'essentiel de la puissance de feu de toutes les armées de l'Empire.

*Portée:*

En utilisant le bipied, la portée effective est de 1,000 verges. Avec le trépied et une bonne visibilité, elle peut être accrue.

La portée maxima est évaluée à 2,000 verges.

La mitrailleuse Bren emploie des balles de trois catégories: balles ordinaires, balles perforantes et balles traçantes.

*Aide financière:*

L'aide financière totale accordée à la John Inglis Company, pour la production des mitrailleuses Bren atteint $9,004,544.86.

*Prix de revient:*

Depuis que la production est assez considérable, des vérifications du coût ont été faites. Le tableau suivant indique les économies réalisées:

| Date | Coût |
|---|---|
| A partir du 1er trimestre de 1941.. .. .. .. .. .. | $390 59 |
| Fin du 1er trimestre de 1941.. .. .. .. .. .. .. | 325 79 |
| Fin du 2e trimestre de 1941.. .. .. .. .. .. .. .. | 278 04 |
| Fin du 3e trimestre de 1941.. .. .. .. .. .. .. | 251 63 |
| Fin du 4e trimestre de 1941.. .. .. .. .. .. .. .. | 204 63 |
| Fin du 1er trimestre de 1942.. .. .. .. .. .. .. .. | 192 28 |

La valeur des déchets, en avril, ne se montait qu'à $3.48 par pièce. Jusqu'ici, on a récupéré juste assez de déchets pour fabriquer 393 mitrailleuses d'exercice, soit 1.1 p. 100 du total des mitrailleuses de combat produites.

Des raisons de sécurité nous empêchent de publier plus de détails sur la fabrication de cette mitrailleuse.

LA MITRAILLEUSE BROWNING .303

*Description générale:*

Cette mitrailleuse à tir pneumatique et refroidie par l'air fait partie du matériel régulier de l'aviation de l'Empire, dont les appareils peuvent être munis de 2, 4, 6, 8 ou 12 mitrailleuses, selon leur modèle et leur usage tactique.

Trois modèles de mitrailleuses Browning pour avions sont produits au Canada, pour montage sur divers types de tourelles ou en positions fixes sur les ailes.

Alimentée par des bandes contenant de 300 à 500 cartouches, la mitrailleuse Browning est la plus destructive de toutes les armes de son calibre. Au combat, elle peut littéralement scier en deux un appareil ennemi, et des navires marchands de 5.000 tonnes ont été coulés par un tir concentré le long de leur ligne de flottaison.

*Portée:*

La portée effective est de 600 verges, en employant des balles ordinaires, perforantes ou traçantes. Dans les missions spéciales, on peut aussi employer des balles incendiaires.

*Aide financière:*

L'aide financière autorisée en faveur de la John Inglis Company, pour la production des mitrailleuses Browning, atteint au total $9,506,367.00.

*Prix de revient:*

Le tableau suivant fait ressortir la réduction progressive du prix de revient:

| | |
|---|---|
| 15 novembre 1941.. | $402 99 |
| 27 décembre 1941.. | 282 61 |
| 24 janvier 1942.. | 250 12 |
| 21 février 1942.. | 240 99 |
| 28 mars 1942.. | 227 31 |
| 25 avril 1942.. | 220 50 |

Des raisons de sécurité nous empêchent de publier plus de détails sur la fabrication de cette mitrailleuse.

LE FUSIL ANTI-CHAR BOYS

*Description générale:*

Le fusil anti-char Boys est une arme à un coup, de calibre 0.55", à simple action de culasse, servie à la main et montée sur bipied.

Elle fournit un moyen de protection contre les véhicules blindés légers. Elle doit à son long canon une grande précision et une bonne pénétration.

Le recul relativement prononcé est absorbé, dans une large mesure, par un réducteur de recul sur la gueule, un ressort amortisseur de 800 livres, et une épaulière de caoutchouc spongieux.

*Aide financière:*

L'aide financière totale fournie à la John Inglis Company pour la production des fusils Boys atteint $5,012,678.50.

*Prix de revient:*

Cette arme sort à peine du premier stade de production. Les prix de revient sont à l'étude, mais non pas encore disponibles.

Des raisons de sécurité nous empêchent de publier plus de détails sur la fabrication de ce fusil.

### LE LANCE-BOMBES DE 2″

*Description générale:*

Sur les chars d'assaut, le lance-bombe est utilisé comme engin de défense exclusivement. Il sert à lancer un rideau de fumée.

Son canon est bridé et articulé, et la moitié extérieure en saillie est boulonnée à la coque ou à la tourelle du tank. Ce lance-bombes se charge en déverrouillant et en tournant de côté la moitié intérieure du canon. Le déclenchement s'opère au moyen d'une détente ordinaire dite à crosse de pistolet. Le Canada fabrique tous les lance-bombes produits en Amérique du Nord. Les tanks construits au Canada et aux Etats-Unis en sont tous pourvus, et certaines quantités de cet engin sont expédiées directement au Royaume-Uni.

*Aide financière:*

Le montant total des capitaux avancés à la Canadian Elevator Equipment Company pour la fabrication des lance-bombes s'établit à $204,301.

*Prix de revient:*

Le premier prix de revient a été établi lors du parachèvement des 1,000 premières unités; il s'élève à $155.45, ce qui se compare très avantageusement à la première estimation de $255 pour chaque engin, estimation basée sur une petite quantité et sur une cadence de production beaucoup moins rapide.

On espère réduire sensiblement ce prix de revient.

Des raisons de sécurité nous empêchent de publier plus de détails sur la fabrication de ce canon.

### LE FUSIL NO 4

*Description générale:*

Le fusil No 4 est la réplique modernisée du Lee-Enfield utilisé au cours de la première Grande Guerre. Plus léger que le Lee-Enfield, il est muni d'une baïonnette courte nouveau modèle et d'une hausse simplifiée. Le magasin contient deux chargeurs de cinq cartouches chacun. Les soldats entraînés peuvent, avec ce fusil, tirer quinze coups visés à la minute.

Quelques-uns de ces fusils, choisis pour leur précision, sont pourvus de lunettes-viseurs et sont utilisés par les tireur embusqués.

*Portée:*

La portée effective est d'environ 1,200 verges et la portée maximum, de 2,000 verges. Ce fusil emploie les cartouches à balles ordinaires, à balles perforantes et à balles traçantes.

*Aide financière:*

Les avances de capitaux autorisés à la Small Arms Limited pour la fabrication des fusils No 4 s'établissent à $7,130,328.57.

*Prix de revient:*

Le tableau comparatif des prix de revient établis chaque mois indique la courbe descendante amenée par l'accroissement du volume de production et le perfectionnement des procédés de fabrication.

| Date | Prix de revient* |
|---|---|
| Septembre 1941 | $97 43 |
| Octobre | 82 91 |
| Novembre | 73 99 |
| Décembre | 62 15 |

| Date | Prix de revient* |
|---|---|
| Janvier, 1942 | 61 11 |
| Février | 59 35 |
| Mars | 57 13 |
| Avril | 47 43 |

*Y compris fusil, baïonnette et fourreau.

Des raisons de sécurité nous empêchent de publier plus de détails sur la fabrication de ce fusil.

LA CARABINE AUTOMATIQUE STEN

*Description générale:*

La carabine automatique Sten de 9 mm. a été conçue au Royaume-Uni en 1940-1941 pour alimenter les besoins croissants de mitraillettes. Le modèle a été aussi simplifié que possible, de manière à assurer la sûreté et la facilité de fonctionnement aussi bien que la fabrication à bon compte.

Pour raisons de sécurité, la photographie de cette carabine, ou plus amples détails sur sa fabrication, ne peuvent être publiés.

LE CANON DE VINGT-CINQ, À TIR RAPIDE

*Description générale:*

A la différence du canon de dix-huit de la première Grande Guerre, qui comportait traction animale et affût et avant-train montés sur bandages d'acier, la pièce moderne de vingt-cinq consiste en un canon dont l'affût mobile et les caissons sont pourvus de pneus. La traction en est assurée par un tracteur d'artillerie capable de parcourir les routes à la vitesse soutenue de 45 à 50 milles à l'heure. Chaque tracteur remorque deux caissons en plus du canon.

Le *canon et son affût* sont conçus en vue de la flexiblité de manœuvre et de la stabilité. Cette pièce réunit les avantages de vitesse initiale et de portée du "canon" et les caractéristiques de tir en hauteur et de trajectoire de l'"obusier". Le montage de ce canon, qui comprend 2,500 pièces, requiert des opérations compliquées, mais sa mobilité et sa facilité de manœuvre le rendent propre au bombardement, aux tirs de barrage et de démolition, et à la défense contre chars d'assaut.

Montée sur table tournante, la pièce peut rapidement pivoter d'un côté ou de l'autre et être facilement pointée en direction. Le poids du canon et de l'affût est de 3,800 livres. Pendant le déplacement, un *caisson* est attelé à l'affût du canon pour stabiliser la charge à la remorque du tracteur. Ce caisson porte 32 obus de même qu'un certain assortiment de fournitures. Il comprend 750 pièces et pèse chargé, 3,400 livres.

Les obus de 25 livres sont du type séparé à tir rapide, c'est-à-dire que la douille contenant la charge propulsive et le corps d'obus sont chargés séparément, ce qui permet de varier les explosifs utilisés. Le corps d'obus peut être soit explosif, soit fumigène, soit à balles perforantes, et muni de fusée percutante ou à retardement. Le corps d'obus pèse 20 livres.

*Aide financière:*

Le montant total des capitaux avancés à la Sorel Industries Limited pour la production des canons de vingt-cinq et de leurs affûts, s'établit à près de $7,500,000.

Le montant total des capitaux avancés à Frost and Wood Limited et à la Richardson Road Machinery Company pour la fabrication des caissons d'artillerie No 27 s'établit, respectivement à $286,112 et à $44,868.40

*Prix de revient:*

Au mois d'avril dernier, le prix de revient d'un canon et de son affût, fabriqués par la Sorel Industries, s'établissait à $14.263. On estime qu'à chaque mois subséquent, ce prix de revient a été réduit de $300 environ. Il faut ajouter au prix ci-dessus un montant approximatif de $9,000 couvrant le coût des accessoires et des fournitures distribués gratuitement, qui doivent compléter la pièce de vingt-cinq et son affût. Le prix de revient global s'élève donc à près de $24,000.

Les deux caissons d'artillerie No 27, y compris les casiers à munitions et les articles distribués gratuitement, coûtent environ $3,000.

L'appareil de pointage fabriqué par la Research Entreprises Limited coûte près de $1,200.

Ainsi le prix de revient global d'une pièce complète de vingt-cinq, consistant en un canon et son affût, deux caissons, appareil de pointage et accessoires s'élève à $28,200 environ, prix qui ne comprend pas le coût du tracteur.

Des raisons de sécurité nous empêchent de publier plus de détails sur la fabrication de ce canon.

### MATÉRIEL DE TIR DE 2 LIVRES—CHAR ET ANTI-CHAR

et

### MATÉRIEL DE TIR DE 6 LIVRES—CHAR ET ANTI-CHAR

*Description générale:*

Montés sur affûts mobiles à deux roues caoutchoutées, ces deux pièces peuvent servir à la défense contre chars d'assaut. Elles sont aussi montées sur les chars d'assaut, ce qui en fait des armes d'offensive aussi bien que de défense.

Bien qu'en apparence, elles ne diffèrent pas sensiblement des canons de campagne, sauf en ce qui concerne le calibre, la manière dont elles sont construites permet une très grande vitesse initiale et un pointage en direction très rapide. Grâce à cette rapidité, il est possible de pointer vivement le canon sur des objets en mouvement, chars d'assaut, ou autres véhicules blindés, et la vitesse initiale de même que le projectile massif utilisé rendent possibles des résultats de rupture supérieurs à ce que l'on pourrait espérer du calibre de ces engins.

*Portée:*

A 12 degrés d'inclinaison, le canon de 2 livres à une portée de 5,500 verges.

Les munitions employées par ces deux canons consistent en projectiles solides perforants. Ceux-ci n'ont pas de fusée, bien entendu, mais ils sont munis d'un dispositif traceur qui indique la trajectoire aux observateurs.

*Aide financière:*

Le montant total des capitaux avancés à la Dominion Engineering Works, Limited, et à la Regina Industries Limited, qui fabriquent ces deux armes, s'élève à $15,474,100. Une part de ce montant, soit $3,873,312 a été versée à la seconde société pour la fabrication d'affûts destinés à ces canons.

*Prix de revient:*

Bien que le prix de revient n'ait pas encore été établi, la comparaison des réductions du nombre des heures-hommes permet de juger de l'excellent rendement de la Dominion Engineering Works. Cette comparaison s'établit ainsi:

| Canon de 2 livres | | Canon de 6 livres | |
|---|---|---|---|
| Numéro de série | Heures-hommes | Numéro de série | Heures-hommes |
| 1 | 1,219 | 30 | 930 |
| 200 | 872 | 100 | 630 |
| 585 | 631 | 200 | 530 |
| 1115 | 390 | 800 | 400 |
| 1535 | 372 | Production courante | 375 |
| Production courante | 350 | | |

Des raisons de sécurité nous empêchent de publier plus de détails sur la fabrication de ce canon.

LE CANON ANTI-AVION BOFORS DE 40 MM.

*Description générale:*

Le canon anti-avion Bofors de 40 mm. est une arme compliquée comprenant 1,800 pièces distinctes. Il est conçu pour le tir à un seul coup ausi bien que pour le tir automatique, opération à laquelle il est généralement affecté.

La disposition de l'appareil de contrôle du tir permet le pointage automatique par conducteur automatique de tir placé à distance, mais une hausse à œilleton rend possible le pointage direct.

Le canon est monté sur un affût à quatre roues grâce auquel il peut être rapidement amené à l'endroit désiré. Pendant le tir, il est stabilisé par des supports de pointage fixés à gauche, à droite et à l'avant de l'affût.

Sa cadence rapide de tir en fait une des meilleures armes de défense contre les avions volant à faible altitude et les bombardiers en piqué.

Les projectiles sont placés, à la main, dans des chargeurs de cinq coups chacun.

Il emploie un obus chargé d'explosif violent et pourvu d'une fusée percutante, d'un dispositif traceur et d'un déflagrateur. Quand elle entre en contact avec un objet, la fusée percutante fait éclater l'obus, mais faute de rencontrer un obstacle, l'éclatement est provoqué par le déflagrateur, de sorte que l'action du projectile s'exerce dans les airs.

*Aide financière:*

Le montant total des capitaux avancés à l'Otis-Fensom Elevator Company pour la fabrication des canons Bofors s'élèv eà $14,332,741. Cette aide financière comprend une avance de $3,069,044 à l'usine de tubes de canons chargée de remplir des commandes pour le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

*Prix de revient:*

Le prix de revient du début baisse rapidement, mais les détails nous manquent à ce sujet. Toutefois, la réduction constante des heures-hommes requises pour la production d'un tube de canon Bofors témoigne du perfectionnement apporté aux procédés de fabrication.

| Date | Heures-hommes |
|---|---|
| Octobre | 186 |
| Janvier 1941 | 96 |
| Mars 1941 | 77.4 |
| Août 1941 | 70.7 |
| Novembre 1941 | 57.3 |
| Février 1942 | 54.8 |
| Juin 1942 | 44.8 |

Des raisons de sécurité nous empêchent de publier plus de détails sur la fabrication de ce canon.

LE CANON ANTI-AVION 3.7″ À TIR RAPIDE

*Description générale:*

Comme le Bofors, le canon 3.7″ anti-avion est monté sur des roues à lourds pneus, ce qui lui donne un grand degré de mobilité, essentiel dans les conditions de guerre moderne. Pendant le tir, le canon et son affût sont stabilisés par quatre supports de pointage, dont deux en avant et deux en arrière.

Le canon est pointé à la main par les artilleurs, selon les indications de portée et d'élévation fournis par un pointeur automatique servant une batterie de deux ou quatre canons. La portée des fusées est réglée automatiquement par un appareil fixé sur l'affût, qui est également commandé par le pointeur automatique.

Le type de munition est un obus chargé d'explosifs puissants, muni d'une fusée fusante mais sans traceur. Cette fusée est réglée pour exploser à un moment fixé et par conséquent à une certaine distance du canon, de sorte que l'explosion se produit dans l'air, que l'obus frappe ou non son but.

*Aide financière:*

Les capitaux avancés à la Hamilton Munitions, Limited, pour la fabrication du canon se chiffrent en tout à $11,894,310, et à la General Electric Company Limited pour l'affût, $15,430,912. Il est à remarquer que l'aide financière accordée à la Hamilton Munitions comprend $6,953,358 pour remplir également les commandes de tubes de canon pour le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

*Prix de revient:*

Le coût exact n'a pas encore été déterminé, mais il est estimé dans le voisinage de $60,000 par pièce.

Des raisons de sécurité nous empêchent de publier plus de détails sur la fabrication de ce canon.

## SERVICE DE COORDINATION DE L'INDUSTRIE ET DES SOUS-TRAITES

Le Service de coordination de l'industrie et des sous-traités a été organisé en juillet 1941. Il a été créé par le ministre des Munitions et des approvisionnements pour venir en aide aux services de production et des achats et à tous les manufacturiers. Son but est d'accélérer la fabrication de tous les matériaux de guerre en faisant le plus grand usage possible des ressources du Canada.

Les sous-traités peuvent être définis comme suit:

Placement de commandes qui seraient normalement exécutées dans l'usine du premier adjudicataire, au moyen d'outillage autre que celui appartenant au premier adjudicataire.

Le service est guidé dans sa politique par un esprit d'assistance et de collaboration gouverné par les principes suivants:

> Ces huit principes sont tous subordonnés à la nécessité de fabriquer autant de matériel de guerre que possible, le plus tôt possible.

1. Quand il est possible de maintenir le rendement, toutes les machines disponibles doivent être utilisées avant de recommander l'achat d'autres machines du même genre.
2. Toutes les fois qu'il est possible et quand on peut maintenir le rendement, les usines fermées par suite des restrictions de guerre seront affectées à la production de guerre.
3. Toutes les fois qu'il est possible, les contrats devront être divisés de manière à s'adapter à la capacité utile de production.

4. Toutes les fois qu'il est possible, les ateliers devront être utilisés pour des travaux semblables à ceux auxquels leurs machines et leur outillage sont destinés.
5. Les bonnes machines manœuvrées par des ouvriers exercés sous une direction expérimentée doivent recevoir la préférence sur les organismes moins compétents.
6. Les ateliers ne doivent pas recevoir trop de travail quand il y en a d'autres moins occupés.
7. Les méthodes modernes et de bon rendement doivent être encouragées.
8. Tous les services doivent être rendus avec la plus grande célérité et avec un minimum de formalités.

Les sous-traités sont essentiels à notre effort de guerre quand ils nous permettent d'arriver promptement au stade de production sans attendre pendant des mois l'arrivée et l'installation de la machinerie. Dans un grand nombre de cas ils peuvent faire réaliser un rendement remarquable en utilisant les installations déjà disponibles au Canada sans grever inutilement la dette publique. Ce point ne se conteste plus, car il a été prouvé très souvent. La merveilleuse industrie de l'automobile a été créée par les sous-traités et fait encore des miracles de production de guerre par cette méthode.

Les premiers adjudicataires qui font le meilleur travail sont ceux qui placent le plus de sous-traités. Jusqu'ici, ces sous-traités ont été effectués volontairement et devraient continuer d'une manière démocratique. On doit se rendre compte aujourd'hui qu'il n'est plus temps d'agrandir les capacités de production. A partir de maintenant, si nous avons besoin de plus grandes capacités de production, nous devons faire usage de celle que nous possédons autant que possible.

Ce Service ne place pas lui-même de contrats et ne dit pas non plus aux premiers-adjudicataires à qui ils doivent donner leurs sous-traités. Il est évident que le Gouvernement ne peut pas rendre un adjudicataire responsable d'un contrat et puis lui dire où il doit faire exécuter le travail extérieur. Il est important de bien comprendre cette fonction du Service. Beaucoup de gens semblent croire que le Service de coordination de l'industrie et des sous-traités a été créé dans le but d'obtenir du travail et des contrats pour les petits ateliers. C'est là une idée erronée et il ne faudrait pas s'imaginer que toutes les machines du pays devraient travailler vingt-quatre heures par jour à la production de guerre. Cela n'est ni possible ni raisonnable. Des ateliers resteront sans travail par suite du manque d'acier et d'autres matières premières. De fréquents changements de devis permettent d'outiller un grand nombre d'ateliers. Certaines industries, comme celle de la tôle ne peuvent recevoir qu'une partie des commandes car cette guerre ne fait pas une grande consommation de tôle. Pour recommander l'octroi de sous-traités à une compagnie il faut tenir compte des qualités suivantes:

1. A-t-elle un personnel expérimenté?
2. Est-elle bien organisée sous le rapport de la direction et de la surveillance?
3. Possède-t-elle suffisamment d'énergie électrique?
4. Y a-t-il des difficultés sous le rapport du transport des matières premières et de la surveillance?
5. A-t-elle l'outillage essentiel pour faire le travail?

Le Service de coordination a plusieurs bureaux de district dans tout le Canada. Ceux-ci sont situés à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Saint-Jean, N.-B., et des bureaux auxilaires s'ouvrent à Calgary, Windsor, Ont., Hamilton et Halifax. Les propriétaires de machinerie sont dans l'obligation absolue de tenir le plus proche bureau du Service constamment au courant du temps qu'ils ont de libre. Ils doivent donner tous les trente jours au bureau de district le plus rapproché, un état estimatif des heures qu'ils prévoient disponibles.

Le Service est en liaison constante avec les services de production et des achats du ministère des Munitions et des Approvisionnements.

Il a rendu d'excellents services par rapport aux industries supplantées. L'économie de guerre, avec ses règlementations et ses restrictions, a forcé de nombreuses industries à restreindre ou abandonner leur production normale du temps de paix. Cette situation a créé un problème économique unique dans l'histoire industrielle du Canada. Les conséquences économiques de la supplantation industrielle sont naturellement vastes. Le contre-coup du bouleversement se fait sentir dans tout l'économie nationale.

Pour cette raison et à cause du nombre de cas qui se présentent au Service de la coordination de l'industrie et des sous-traités, il a été trouvé nécessaire de créer une subdivision de ce service pour s'occuper de ces questions. Cette subdivision a été organisée, elle fonctionne actuellement et elle s'appelle la Division des industries supplantées du Service de coordination de l'industrie et des sous-traités. Son travail spécial est d'essayer de faire rentrer les industries supplantées dans le domaine de la production de guerre.

La Division a un double but. Elle recherche d'abord les industries qui ont été supplantées et ensuite elle aide, quand c'est possible, à adapter ces industries à la production de guerre.

Le paragraphe précédent donne immédiatement lieu aux question suivantes:

1. Quand une industrie se trouve-t-elle supplantée?
2. Que peut faire à ce sujet:
   (*a*) Le ministère des Munitions et des Approvisionnements, et
   (*b*) L'industrie elle-même.

Une industrie se trouve supplantée quand elle restreint ou termine sa production normale sans la remplacer par un autre genre de production. Evidemment il y a plusieurs degrés de supplantation. Une industrie est complètement supplantée quand toute sa machinerie est inactive. Une usine qui marche 18 heures par jour n'est pas supplantée. Les profits n'ont rien à voir à la question. La supplantation a trait aux machines inactives et aux ouvriers sans travail. Elle n'a aucun rapport avec les profits et pertes.

Quand une industrie se trouve supplantée, elle peut prendre plusieurs partis:

1. Elle peut substituer des matières premières non-essentielles aux matières premières essentielles qu'elle utilisait.
2. Elle peut convertir sa production de marchandises civiles et un autre genre de production qui n'emploie pas de matières premières essentielles.
3. Elle peut convertir une partie ou la totalité de sa production en production d'approvisionnements de guerre.

Ce n'est que dans le troisième cas que la ministère peut être utile, et même alors, il ne peut venir en aide à l'industrie que dans certains cas bien définis. La Division des industries supplantées n'a ni l'autorisation ni les moyens de soigner les industries malades. Le premier rapport du présent Comité a montré que le ministère des Munitions et des Approvisionnements est seulement une agence d'acquisition. Il dresse une liste des sources d'approvisionnements et achète les denrées militaires. Il s'ensuit donc que la seule manière dont la Division des industries supplantées puisse aider les industries supplantées est de leur acheter les approvisionnements de guerre dont elle a besoin—quand elle peut le faire conformément aux bonnes méthodes commerciales. Le premier rapport de notre sous-comité a fait en outre remarquer que le ministère des Munitions et des Approvisionnements ne procède pas seulement aux achats pour les forces armées du Canada, mais pour toutes les nations unies. Les dollars des Etats-Unis et les livres de la Grande-Bretagne ne peuvent donc pas être employés pour subventionner les industries canadiennes non consacrées à la guerre.

Une des erreurs communes des maisons qui demandent des sous-traités est de croire que les fonctions du ministère, principalement du Service de coordination, sont de mettre les petits ateliers en mesure de produire et de leur distribuer la besogne. C'est là une fausse idée de la situation.

Les fonctions du Service de coordination sont de trouver des sources de production pour les services d'achat du gouvernement et pour les premiers adjudicataires, quand ceux-ci le demandent, et d'exercer toutes les fonctions de coordination dont il est capable.

On ne saurait trop insister sur le fait que ce Service ne place pas de contrats. En aucun cas le Service de coordination n'est autorisé à accorder des contrats. Son travail est de rechercher les sources d'approvisionnement pour les services d'achat du gouvernement et les premiers adjudicataires, et la Division du gouvernement a pour fonctions de trouver le premier adjudicataire et, quand celui-ci est trouvé, de placer le sous-traité où celui-ci le juge bon. Ce sont ces derniers qui sont responsables de la production et non pas la Division. Le Service de coordination est souvent chargé d'examiner les demandes d'aide financière. Au cours des enquêtes, il est arrivé que des sous-traitants ont été employé pour éviter d'acheter des machines et de construire des usines. Cette méthode a permis de grandes économies.

Le Service est également chargé de la location des machines-outils. Son travail est d'examiner les demandes de machines-outils à la Citadel Merchandising Company et de faire un rapport au comité de production. Si les machines-outils sont louées au sous-traitants, le Service de coordination a pour devoir de faire des inspections périodiques et des rapports sur l'état des machines et sur l'usage qui en est fait.

## CONCLUSIONS

1. Votre Comité a fait une enquête sur la fabrication des armes à feu. Il reconnaît que cette fabrication est un art difficile et compliqué. Il estime que ce service du ministère des Munitions et des Approvisionnements a fait un excellent travail tant pour la fabrication que pour la production des armes.

2. Votre Comité juge qu'il y a double emploi et chevauchement dans l'inspection des armes à feu, et recommande que cet inconvénient soit éliminé. Il y avait à l'origine deux groupes d'inspecteurs dans chaque usine: les fonctionnaires de l'inspection canadienne et ceux de l'inspection britannique. Cette situation a naturellement suscité des difficultés. Par la suite, il fut convenu que la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada, présidée par le général Locke, se chargerait de toute l'inspection, pour l'exécution des programmes canadien et britannique, de sorte que l'inspection relève aujourd'hui entièrement de cette Commission.

3. Cependant, l'industrie assume encore une responsabilité en matière d'inspection. L'habitude, dans l'industrie, est d'avoir un grand nombre d'inspecteurs qui examinent, séparément, chaque pièce d'une arme à feu, puis l'arme à feu elle-même lorsqu'elle est terminée. Cette inspection finie, une autre est faite par la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada. Il existe donc deux catégories d'inspecteurs, l'une représentant l'industrie, l'autre représentant la Commission. Dans les usines qu'il a visitées, votre Comité a vu à l'œuvre des centaines d'inspecteurs examinant des parties d'armes à feu. Dans la même usine, on peut voir des inspecteurs de la Commission, aussi nombreux, répéter l'opération. Votre Comité a appris qu'il y avait dans une usine 600 inspecteurs représentant l'industrie et 800 représentant la Commission du Royaume-Uni.

4. Lorsque le Canada a commencé la fabrication des armes à feu, l'inspection ne pouvait pas être trop rigide. Il fallait multiplier les précautions pour assurer la valeur des armes, et procurer aux armes de fabrication canadienne une

réputation entraînant la confiance. A cette époque, une double et soigneuse inspection de chaque arme, de la part de l'industrie et de la part de la Commission du Royaume-Uni, était nécessaire. Mais nous avons maintenant atteint le stade où notre aptitude à fabriquer des armes autorise un certain relâchement, en matière d'inspection. Le Comité estime qu'il suffirait d'employer un seul groupe d'inspecteurs. L'autre groupe se bornerait à l'inspection finale et aux problèmes techniques. L'inspection, telle qu'elle a été conduite jusqu'ici, constitue une extravagance, au point de vue du prix de revient.

5. Les méthodes actuellement suivies dans l'inspection sont basées sur un système adopté en Angleterre en temps de paix, et ne concordent pas avec les méthodes plus modernes adoptées par l'Angleterre en guerre.

A cet égard, un changement immédiat nous paraît nécessaire. L'inspection canadienne doit être mise sur le pied adopté en Angleterre, devant les nécessités urgentes du temps de guerre.

6. En tenant compte des progrès réalisés dans l'art de fabriquer des munitions, votre Comité recommande l'adoption d'un système complet d'inspection rapide, suivie d'une inspection finale de l'article fini. Il estime que ce système suffirait, aujourd'hui, dans la plupart des cas. La haute direction administrative de l'inspection devrait être confiée au Comité de production. Si cette recommandation est adoptée, plusieurs milliers d'inspecteurs pourront être avantageusement employés dans quelque autre phase de la fabrication des armes à feu. La main-d'œuvre présentant un des embouteillages signalés dans notre rapport, une forte économie serait réalisée de cette manière. L'adoption de cette recommandation permettrait de mettre à la disposition d'autres services des centaines de milliers de jauges utilisées par le service de l'inspection. Le Comité croit que les économies consécutives à l'adoption de cette recommandation se chiffreraient par millions de dollars.

7. Votre Comité approuve le système déjà établi dans le service de la production des armes à feu pour réaliser des économies dans la fabrication des accessoires d'armes portatives. Outre la réduction obtenue, d'un mois à l'autre, dans le prix de revient de diverses armes portatives, des études, portant sur les accessoires, ont visé à la réaliation d'économies par:

(*a*) simplification des modèles;
(*b*) élimination d'accessoires non essentiels.

Cette méthode a permis de réaliser des économies très sensibles. Jusqu'ici elle n'a été employée qu'à l'égard des armes portatives. Votre Comité conseille de l'étendre aux armes plus lourdes.

8. Le Service de l'industrie et des sous-traités a été établi pour accélérer la fabrication du matériel de guerre en tirant le parti maximum des installations existant au Canada. On a souvent dit qu'il remplissait un programme "de pièces et de morceaux". Ce service n'est pas chargé de procurer des industries aux diverses localités. Il est chargé d'approvisionner l'armée, la marine et l'aviation du Canada, de la Grande-Bretagne et d'autres Nations Unies. On a suggéré que ce service vienne au secours des petits ateliers sans commandes ou supplantés, en obligeant le premier adjudicataire à leur passer des sous-contrats. Cela ne nous paraît pas pratique, parce que, ainsi que nous l'avons déjà dit, il n'est pas possible d'attribuer à un adjudicataire la responsabilité de l'exécution d'un contrat en lui indiquant où il doit faire exécuter ses travaux extérieurs. Mais votre Comité recommande l'addition, dans les contrats accordés à un premier adjudicataire, d'une clause obligeant cet adjudicataire à placer des sous-contrats aux endroits et dans la mesure compatibles avec le rendement et l'économie, et à utiliser à cette fin le Service de l'industrie et des sous-traités.

9. Votre Comité est également d'avis de ne pas fournir de machines-outils à un premier adjudicataire lorsqu'on sait qu'il existe des machines-outils inutilisées, du modèle voulu et susceptibles de fournir un bon rendement dans des conditions économiques.

10. Votre Comité estime qu'il vaut mieux persuader, les premiers adjudicataires de sous-traiter, plutôt que de les y obliger. Il y a lieu d'expliquer au public, en général, les difficultés du sous-affermage et la nécessité de faire exécuter le travail en recherchant un bon rendement plutôt que le soulagement des malaises économiques. En conséquence, votre Comité recommande l'expansion du programme éducationnel du Service de l'industrie et des sous-traités:

(*a*) auprès des premiers adjudicataires,
(*b*) auprès du grand public.

M. Fournier (Hull), du comité spécial institué pour faire enquête sur les dépenses de guerre, présente le quatrième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Le Comité spécial institué pour faire enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité No 1 le rapport suivant sur la "Wartime Housing, Limited". Il l'a pris en considération et l'a adopté comme son quatrième rapport à la Chambre:

## PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ No 1

Ce sous-comité a été réinstitué le 7 mai 1942. Il avait pour instructions, entre autres choses, d'étudier les opérations des compagnies appartenant à l'Etat. Le sous-comité n'a pas terminé son enquête, mais il désire présenter un rapport provisoire sur la Wartime Housing, Limited.

Dans le cours de son enquête sur les opérations de cette compagnie, le sous-comité a suivi la méthode du Comité britannique d'enquête sur les dépenses de guerre; il n'a pas seulement reçu des témoignages sur les dépenses réelles faites par la Compagnie, mais aussi étudié l'importance et les causes de la pénurie actuelle de logements, afin de déterminer l'aptitude de la Wartime Housing, Limited, à résoudre le problème, et la valeur de ses opérations. Le sous-comité n'a pas oublié un instant qu'en temps de guerre on ne doit divertir ni une unité de main-d'œuvre ni une livre de matériaux essentiels pour des usages domestiques superflus; mais il n'a pas oublié non plus qu'un programme soigneusement ordonné dès maintenant augmentera, après la guerre, la valeur de récupération des constructions actuelles.

La Wartime Housing, Limited, compagnie appartenant entièrement à l'Etat, a été constituée en société le 28 février 1941, avec siège social 55 rue York, à Toronto. Son but était de construire des logements pour les ouvriers employés dans les usines de munitions et d'approvisionnements et dans l'exécution des projets de défense. Les administrateurs de la Compagnie sont:

M. J. M. Pigott, président et directeur général de la Pigott Construction Company, de Hamilton; administrateur de la Dominion Bank; administrateur de la Canada Steamship Company; administrateur de Landed Banking and Loan, et d'autres compagnies.

M. W. L. Somerville, F.R.I.C.A., ancien président du Royal Architectural Institute.

M. Charles David, président de l'Association des architectes de la province de Québec.

M. Robert Gourlay, président de la Beaver Lumber Company.

M. Headley Wilson, directeur du Maritime Trust.

M. W. I. Tidds, administrateur de la Commission de secours de Halifax.

M. A. Ingles, secrétaire du Congrès des Métiers et du Travail, et chef de l'International Electricians Union of Canada.

La compagnie fut chargée d'ériger un grand nombre de logements convenables dans les parties du Canada où les industries de guerre ont provoqué une crise de logement. Car cette crise avait atteint le point, où si l'on n'y remédiait par la construction de locaux supplémentaires, la production des industries de guerre serait sérieusement entravée. L'envergure du problème est difficile à déterminer. Le sous-comité a reçu les témoignages de plusieurs maires des grandes villes où la production de guerre est concentrée. Dans une de ces villes, la population a augmenté de plus de 20,000 habitants depuis l'ouverture des hostilités. Le sous-comité constate que la crise du logement causée par cet exode provisoire de la main-d'œuvre vers les points de concentration des industries de guerre a entraîné une très sérieuse congestion. Dans certains exemples fournis au sous-comité, 8, 9 et 10 familles vivent dans des maisons de 8, 9 et 10 pièces, à raison d'une pièce par famille, avec une seule salle de bain pour toute la maison.

La Wartime Housing, Limited, a immédiatement entrepris des enquêtes détaillées dans toutes les parties du Canada où de pareilles crises du logement étaient signalées. Elle a également étudié le genre de maison qu'il conviendrait de construire, sur un modèle uniforme pour tout le Canada, assez attrayant d'aspect pour plaire aux ouvriers, et offrant de bonnes conditions de logement au coût le moins élevé possible. Depuis sa constitution en société, la Compagnie a fait approuver par des arrêtés en conseil de nombreux projets de construction représentant un total de 11,842 logements et de 85 hôtels du personnel et d'autres constructions spéciales, à un coût total évalué à $45,021,761.56. Sur ce nombre, 5,385 logements et 72 hôtels du personnel et autres immeubles ont été terminés, au coût total de $33,448,715.93, et sont actuellement occupés.

Dans toutes les municipalités où se construisent des logements du temps de guerre, des comités consultatifs et volontaires locaux sont institués pour aider au choix des emplacements, à l'érection des immeubles et à leur gestion lorsqu'ils sont terminés. Ces comités locaux agissent à la manière de petits conseils d'administration. Ils sont composés de personnes en vue et animées d'esprit civique: commerçants, banquiers, directeurs d'œuvres sociales, etc. Il convient de reconnaître les précieux services rendus par ces comités consultatifs locaux. Ils emploient un directeur et le personnel du bureau nécessaire. A la fin d'avril 1942, près d'un demi-million de dollars avaient été perçus, en loyers mensuels, et le montant des loyers irrecouvrables était de $317.16.

Après étude approfondie de tout le problème, les administrateurs de la Wartime Housing, Limited, décidèrent que le genre de maison le mieux approprié aux circonstances était une maison de bois sur pilotis, à demi montée d'avance, établie en trois modèles réguliers seulement: H. 1, H. 11 et H. 22, sous réserve de modifications extérieures destinées à éviter la monotonie dans l'apparence. Le choix d'une maison à logements mitoyens tendait à accroître la valeur de récupération. Les logements comptent deux ou quatre chambres à coucher, sont entièrement pourvus de l'isolation calorifuge et munis d'une salle de bain, de l'éclairage électrique et du chauffage par circulation d'air chaud. Les loyers varient de $22.00 à $30.00 par mois. A titre de comparaison, on peut remarquer que les paiements mensuels destinés à couvrir le capital, les intérêts et les impôts, pour les logements permanents construits en vertu de la Loi fédérale sur le logement, et fournissant une installation correspondante, varient de $20.38 à $26.50 par mois, sur la base de vingt ans. Il faut aussi remarquer que les paiements mensuels effectués par les locataires de la Wartime Housing comportent un amortissement du capital, mais ne confèrent aucun droit de propriété aux locataires. Le sous-comité a poursuivi son enquête auprès de certains loca-

taires, et constaté que le prix du chauffage est peu élevé et que les logements sont sains. Des cas isolés se sont produits, où il a fallu remédier à des défauts de construction. Le coût moyen, dans tout le Canada, pour tous les logements construits par la Wartime Housing, Limited, et occupés jusqu'au 30 avril dernier, sans comprendre le coût des services municipaux tels que les aqueducs, égouts, etc., est de $1,897 par logement pour les maisons de deux chambres à coucher, et $2,600, pour les maisons à quatre chambres à coucher. Outre le coût de la maison, le coût moyen des services municipaux est de $705 par logement. La division des maisons construites par la Wartime Housing, Limited, consistant simplement en cloisons de bois, ne dépasse pas 25 p. 100 du coût total de la maison. Le sous-comité n'a pas pu se procurer de témoignages satisfaisants sur la valeur de récupération des maisons à la fin de la guerre. Il faudra sans aucun doute accepter de lourdes pertes quand se posera le problème de la récupération de ces maisons du temps de guerre. Le sous-comité croit que ce problème doit faire l'objet d'une étude attentive, et qu'il doit être possible d'augmenter sensiblement la valeur de récupération par la vente de maisons et de lots à des occupants qui les transformeront en domiciles permanents, par l'addition de caves.

Le principe général de la Compagnie, admis dans les accords conclus avec un certain nombre de municipalités, est que toutes les maisons construites par la Wartime Housing, Limited, seront démolies ou déplacées dans les six mois qui suivront la cessation des hostilités. La Wartime Housing, Limited, justifie ce principe en considérant que la crise du logement actuelle n'offre pas un caractère permanent, et que si toutes les maisons étaient construites à la manière de demeures permanentes, non seulement leur prix de revient serait plus élevé, mais elles créeraient un encombrement sur le marché immobilier des diverses agglomérations.

Certains maires de municipalités urbaines, ont vivement souhaité devant le sous-comité, l'enlèvement des maisons du temps de guerre, après les hostilités, de peur qu'elles ne créent des zones de taudis. Le sous-comité estime que, dans l'ensemble, ces maisons sont construites de telle manière que leur transformation en demeures permanentes, sur fondations, n'entraînerait pas forcément un aspect de taudis.

En tenant compte de la nature temporaire des logements, et afin d'assurer à l'Etat le remboursement de la plus forte partie possible de son argent, des accords, négociés avec les municipalités intéressées, prévoient le paiement de faibles sommes annuelles, variant de $10.00 à $30.00 par an et par logement, sans autre forme de taxes municipales. Ces accords ont été ratifiés par des lois spéciales, adoptées par les différentes législatures provinciales.

En raison de la nature provisoire des entreprises, les terrains de construction n'ont pas été achetés immédiatement, lorsqu'on a pu louer des lots convenables à des taux modérés. Ces baux se terminent six mois après la cessation des hostilités. En considération du coût moyen des services municipaux, qui atteint $705 par lot, le sous-comité recommande qu'une disposition soit prise pour assurer à l'Etat le remboursement d'une bonne part de ces dépenses.

Devant l'urgence des besoins, et devant la nécessité de construire les maisons mitoyennes en grand nombre pour les construire d'une manière économique, des contrats ont été accordés à des entrepreneurs généraux importants, par lots d'au moins cinquante maisons à la fois, et, presque sans exception, on a choisi des terrains assez vastes pour permettre l'érection de pâtés de maisons.

Des exemples de fautes apparemment commises dans l'exécution de ce vaste programme de construction sont venus à la connaissance du sous-comité. Cependant, à la lumière de toutes les circonstances, et en tenant compte, particulièrement, du facteur temps c'est-à-dire de l'obligation constante d'obtenir des résultats immédiats—le sous-comité estime que cette Compagnie a exécuté une tâche difficile avec une rapidité surprenante.

Des critiques ont porté sur le point suivant. En publiant des chiffres de coût total, comprenant le prix de revient des maisons et les frais des services municipaux, on n'a pas eu suffisamment soin d'indiquer que le coût total comprend une moyenne de $705 par unité pour les services municipaux. Ceux-ci embrassent des travaux tels que la construction d'aqueducs, d'égouts, de rues, etc. Dans la pratique ordinaire, ces frais sont prélevés soit sous la forme de taxes sur toute la valeur imposable de la municipalité, soit sous la forme de taux d'imposition spéciale à longue échéance, et ne sont pas inclus dans le prix de revient des maisons.

Le sous-comité a soigneusement étudié la crise actuelle du logement, et constaté qu'elle provient de deux causes différentes. De sorte que, pour bien résoudre le problème, il y a lieu d'appliquer deux catégories différentes de remèdes. On ne doit pas reprocher à la Wartime Housing, Limited, de ne pas avoir signalé cette situation, car la Compagnie a été constituée uniquement pour fournir des logements aux ouvriers employés dans les usines de munitions et d'approvisionnements et dans l'exécution des projets de défense. Elle n'avait donc pas à s'occuper du problème général du logement du Canada.

Le sous-comité estime que la pénurie actuelle de logements au Canada est due aux deux causes suivantes:

(*a*) Le déplacement massif de la main-d'œuvre, des lieux habituels de résidence vers les localités entourant les districts où les industries de guerre sont concentrées.

(*b*) La pénurie de logements, assez marquée, qui existait déjà lors de l'ouverture des hostilités, s'est sérieusement aggravée par suite de l'augmentation du revenu national. Depuis septembre 1939, le revenu national a augmenté d'environ $1,800,000,000. A l'époque de la déclaration de guerre, le cas n'était pas rare de deux familles habitant ensemble, et vivant du secours de chômage. Avec l'augmentation du revenu national, des milliers de familles ont cessé de vivre de secours et dans des installations congestionnées, pour habiter un logement seul.

Dans la mesure où la crise actuelle du logement peut être d'un caractère provisoire, ainsi que l'indique l'alinéa (*a*) ci-dessus, le sous-comité recommande de répondre à la situation par la construction de logements temporaires, confiés à la Wartime Housing, Limited, et recommande, en outre, de conférer à cette Compagnie les pouvoirs supplémentaires qui lui permettront de résoudre intégralement le problème.

Dans la mesure où la crise actuelle du logement est d'un caractère permanent, ainsi que l'indique l'alinéa (*b*) ci-dessus, et le sous-comité estime que la crise actuelle revêt ce caractère dans une proportion supérieure à cinquante pour cent, ce problème permanent doit être résolu par l'érection de logements permanents sous le régime de la Loi fédérale sur le logement.

Le sous-comité conclut, de son enquête, qu'il n'y a pas de pénurie apparente des matériaux de maçonnerie, tels que la brique, la pierre et le granit, dont l'emploi caractérise la construction des logements permanents, à la différence des logements temporaires. La pénurie actuelle de matériaux est principalement limitée à l'acier, au fer, au cuivre et au bois.

A la suite de l'enquête poursuivie jusqu'ici, le sous-comité présente les recommandations suivantes:

(1) Qu'une campagne d'envergure nationale soit organisée, avec l'appui de comités locaux composés de membres volontaires, pour mettre les pièces en excédent dans les maisons occupées à la disposition des familles sans abri.

(2) Qu'un programme de prêts soit adopté, pour favoriser la conversion des demeures pour famille unique en appartements pour deux ou trois familles, sur une base analogue à celle du Plan d'amélioration aux habitations. Le remboursement des sommes avancées en vertu de ce plan serait échelonné sur une période d'au moins cinq ans. Il conviendrait d'aider individuellement les propriétaires de maisons, à cet égard.

(3) Qu'une enquête soit poursuivie pour déterminer le nombre de logements permanents qui peuvent être construits sans risquer un excédent d'après-guerre, dans les différents centres urbains où il existe une sérieuse crise du logement, et dans la mesure où il est possible d'obvier à cette crise par la construction de logements permanents, en vertu de la Loi fédérale sur le logement, en utilisant des matériaux de construction non essentiels pour les usages de guerre, ou en utilisant des lots à construire déjà desservis par les services municipaux, de telle manière que la construction de logements permanents, de préférence aux logements construits par la Wartime Housing, Limited, permette une réelle économie de main-d'œuvre et de matériaux essentiels à la guerre.

(4) Que la direction de la Wartime Housing, Limited, procède à une étude soigneuse sur l'opportunité d'ériger des maisons temporaires de modèle en série ou de construction toute prête, de préférence aux maisons à demi montées actuellement construites, dans le but de réduire sensiblement le prix de revient des maisons à construire par la Wartime Housing, Limited:

(*a*) par l'utilisation de lots vacants dispersés, déjà desservis par des services municipaux,

(*b*) par l'adjudication de contrats de construction pour des groupes sensiblement inférieurs à cinquante maisons, de manière à utiliser les services de petits entrepreneurs.

(5) Que dans toutes les localités telles que Nobel, où il ne sera pas possible, après la guerre, d'utiliser les logements actuellement construits pour loger des ouvriers de guerre, les plans actuels des maisons soient modifiés, pour réduire le prix de revient dans toute la mesure compatible avec une installation convenable. Il faut se rappeler que, dans ces localités, les maisons que l'on construit actuellement n'auront presque aucune valeur de récupération.

(6) Que des logements soient procurés aux personnes à la charge des soldats servant outre-mer, aux fonctionnaires civils, célibataires ou mariés, et aux ouvriers canadiens qui travaillent indirectement pour la guerre et qui éprouvent un besoin urgent de logements à prix modérés.

(7) Que, partout où la possession du terrain par la Wartime Housing, Limited, le permet, ou peut être acquise, les maisons construites par la Wartime Housing, Limited, soient vendues à leurs occupants, s'ils désirent les acheter.

Le sous-comité n'a pas eu assez de temps à sa disposition pour étudier à fond la question des hôtels du personnel. Ces bâtiments sont de grands hôtels temporaires pour les ouvriers. Le fonctionnement de ces hôtels du personnel a été très satisfaisant en certains endroits et décevant ailleurs. Le sous-comité recommande une étude plus approfondie de la question des hôtels du personnel, qui pourra être traitée dans le rapport final sur les opérations de la Wartime Housing, Limited.

Le présent rapport est un rapport provisoire sur les opérations de la Wartime Housing, Limited; il conviendra de poursuivre les enquêtes et de rédiger un rapport final.

M. Roy, de son siège en Chambre, exprime le désir, en vertu de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, et il formule ainsi sa demande:

"La nécessité de tenir une séance secrète de la Chambre afin d'étudier certains événements graves qui se sont déroulés ces jours derniers dans le St-Laurent".

Il remet ensuite à M. l'Orateur l'exposé écrit du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur pose la question: "Le député est-il autorisé à continuer"?

Comme il s'élève des objections; et comme plus de vingt députés se lèvent pour appuyer la motion, M. l'Orateur invite, en conséquence, le député à présenter sa motion.

M. Roy, appuyé par M. Lacombe, propose alors:—Que la Chambre s'ajourne immédiatement.

Et un débat s'élevant;

M. Hansell, appuyé par M. Blackmore, propose en amendement: Que les mots suivants soient ajoutés à la déclaration de M. Roy:

"et que toute autre question relative à la part que nous prenons à la présente guerre puisse aussi être discutée à ladite séance secrète".

M. l'Orateur déclare le projet d'amendement irrecevable en expliquant que la déclaration présentée par l'honorable député de Gaspé n'est pas sujette à amendement parce qu'elle ne constitue pas une motion et qu'elle est régie par les dispositions de l'alinéa (*b*), du paragraphe 6 de l'article 31 du Règlement de la Chambre, qui prescrit qu'il ne peut être discuté plus d'une question à la faveur d'une proposition de ce genre, et qu'en plus ledit article 31 du Règlement n'exempte pas la motion d'ajourner la Chambre des dispositions restrictives de l'article 38 du Règlement qui spécifie que toutes les motions portant ajournement doivent être résolues sans amendement.

Après plus ample discussion, ladite motion d'ajourner la Chambre est mise aux voix, et elle est rejetée par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,
Bence,
Bertrand (Terrebonne),
Black (Yukon),
Blackmore,
Boucher,
Bourget,
Bruce,
Cardiff,
Castleden,
Coldwell,
Crête,
D'Anjou,
Desmond,
Diefenbaker,
Esling,
Fair,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gauthier,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hansell,
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hlynka,
Homuth,
Jackman,
Johnston (Bow-River),
Kuhl,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),
Lalonde,
Lockhart,
MacInnis,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacNicol,
Marshall,
Nicholson,
Nielsen, Mme
Noseworthy,
O'Brien,
Perley,
Pouliot,
Quelch,
Raymond,
Ross (St. Paul's).
Ross (Souris).
Roy,
Shaw,
Stirling,
Tustin,
White,
Wright—55.

CONTRE:

Messieurs

Abbott, Bercovitch, Bertrand (Prescott), Black (Châteauguay-Huntingdon), Bonnier, Cardin, Casselman, Mme (Edmonton-Est), Chevrier, Claxton, Cloutier, Corman, Côté, Cruickshank, Donnelly, Douglas (Queens), Edwards, Emmerson, Evans, Fauteux, Ferron, Fleming, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Fulford, Furniss, Gardiner, Gershaw, Gibson, Gladstone, Golding, Graham, Hanson (Skeena), Henderson, Hill, Howden, Howe, Hurtubise, Ilsley, Isnor, Jean, King, Mackenzie Kinley, Kirk, Laflamme, Lafontaine, Leclerc, Léger, McCann, McCuaig, McCubbin, McCulloch, MacDiarmid, Macdonald (Brantford City), Macdonald (Halifax), McDonald (Pontiac), McGarry, McGeer, McGibbon, McIvor, MacKenzie (Lambton-Kent), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver Centre), MacKinnon (Edmonton-Ouest), McKinnon (Kenora-Rainy-River), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McLean (Simcoe-Est), Macmillan, McNevin (Victoria, Ont.), McNiven (Regina City), Matthews, Maybank, Michaud, Mitchell, Moore, Mulock, Neill, Nixon, O'Neill, Pottier, Power, Purdy, Ralston, Reid, Rennie, Rhéaume, Rickard, Roebuck, Ross (Calgary-Est), Ross (Middlesex-Est), Ross (Moose-Jaw), Ryan, St-Laurent, Sanderson, Sissons, Slaght, Soper, Telford, Thauvette, Thorson, Tripp, Turgeon, Turner, Vien, Ward, Warren, Weir, Whitman, Winkler, Wood—111.

M. Howe, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires ou autres documents en la possession du ministre des Munitions et approvisionnements, du ministre des Finances, du directeur général de la production aéronautique, du contrôleur du Trésor ou de l'un des fonctionnaires desdits ministères, se rapportant de quelque façon à la campagne dirigée par M. E. G. Hirst pour soutenir le moral, ou à la modification des conditions de sa nomination ou au mode de rémunération ou de remboursement, et, en particulier, à la permission ou au refus pour les avionneries d'imputer au compte des frais généraux toute contribution versée par elles pour la campagne organisée par M. Hirst.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Quand a-t-on établi la Polimer Corporation ou toute autre compagnie pour la fabrication du caoutchouc synthétique?

2. Où sont établies ces compagnies, quels en sont les principaux officiers et quelle est la compétence de chacun?

3. Quelle somme d'argent, si c'est le cas, le gouvernement a-t-il dépensée pour chaque entreprise jusqu'aujourd'hui?

4. Quelles dépenses supplémentaires compte-t-on y faire?

5. Pour quand prévoit-on le commencement des travaux de fabrication?
6. Combien de tonnes compte-t-on fabriquer en 1942 et 1943, et combien en coûtera-t-il la tonne?
7. A-t-on soumis quelques propositions de réorganisation de l'entreprise, et, dans l'affirmative, quelle est la nature de ces propositions?

M. Thorson, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quel a été le montant total des fonds votés par le Parlement, au cours de chacune des deux dernières années financières, pour le travail de la commission nationale du cinématographe?
2. Quel a été le montant total mis à la disposition de la commission nationale du cinématographe, au cours de chacune des deux dernières années financières, à même les lois sur les crédits de guerre?
3. Quel a été, au cours de chacune des deux dernières années financières, le montant total mis à la disposition de la commission nationale du cinématographe et provenant d'un transfert d'allocations votées par le Parlement pour d'autres services du gouvernement?
4. Quelle a été la somme globale de toutes les dépenses de la commission nationale du cinématographe au cours de chacune des deux dernières années financières?

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Cardiff,—1. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur les discours que prononce M. Graham Spry à travers le Canada sur l'Inde et les problèmes de défense et d'affaires étrangères?
2. Au cours de cette tournée, représente-t-il le gouvernement de Grande-Bretagne, et est-il autorisé à exprimer les vues de ce gouvernement au sujet de l'Inde?
3. Avec quels membres du gouvernement a-t-il eu des consultations, lequel d'entre eux représente-t-il, et en vertu de quelle autorisation?
4. Ses services ont-ils été retenus par le ministre chargé de l'administration de la loi de la mobilisation des ressources nationales, et a-t-il été autorisé à se rendre dans des régions du Canada pour y prononcer des discours sur ce sujet et sur d'autres questions? Si oui, à quelles conditions, et que lui accorde-t-on en frais, dépenses de voyage et autres dépenses, et qui en a accordé l'autorisation?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. Quels ont été, (*a*) pour le premier, (*b*) pour le deuxième emprunt de la Victoire, les frais de bureau dans chacune des villes suivantes: Toronto, Hamilton, Ottawa, Montréal, Québec, Peterborough, Winnipeg et Vancouver?
2. Combien en a-t-il coûté en frais de déplacement dans chaque ville?
3. Quelle somme a-t-on versée aux solliciteurs dans chaque ville?
4. Quelle somme a-t-on versée aux vendeurs d'obligations à l'œuvre dans chacune de ces diverses villes?
5. Qui avait charge de l'organisation dans chacune de ces villes?
6. Quelle somme a-t-on versée (*a*) en salaires et dépenses, (*b*) en frais de déplacements à ceux qui avaient charge de l'organisation dans chacune de ces villes?

Par M. Bruce,—1. L'enquête de Hong-Kong a-t-elle été tenue à huis clos de par arrêté en conseil à la demande du gouvernement?
2. Si oui, quand a-t-on passé ledit arrêté en conseil?

3. Chacun des conseils, dont les services ont été retenus au cours de la récente enquête sur Hong-Kong, a-t-il été invité à soumettre un mémoire de frais pour ses services, et, si oui, par qui?

4. Chacun des conseils a-t-il soumis un mémoire, et ces mémoires ont-ils été soumis au commissaire soit directement par le conseil lui-même, ou, pour être approuvés, par le ministère de la Justice?

5. Le colonel Drew a-t-il soumis un mémoire de frais? Si non, le commissaire ou quelque autre individu a-t-il fait connaître pourquoi un tel mémoire n'avait pas été soumis, et, si oui, quelles étaient les raisons?

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté plus ample progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 110

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 17 JUILLET 1942

PRIÈRES.

M. Macmillan, du comité spécial d'enquête sur l'établissement agricole des anciens combattants de la présente guerre, présente le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

En conformité de son ordre de renvoi du 16 juin 1942, votre Comité a étudié les modifications qu'il juge nécessaires d'apporter à la Loi d'établissement de soldats. Il a tenu dix-huit séances et interrogé des témoins représentant la Légion canadienne, la Société des techniciens en agriculture, et les fonctionnaires de l'Etat intéressés à l'établissement des soldats.

Votre Comité a l'honneur de présenter les recommandations suivantes:

1. Nonobstant toute disposition contraire de cette Loi, à la demande de tout colon qualifié et établi sur la terre en conformité des dispositions de cette Loi et des règlements établis sous son empire, qui n'a pas abandonné sa terre et dont l'accord avec la Commission d'établissement des soldats ou le directeur de l'établissement des soldats n'a pas été résilié, abrogé, ou cédé, le directeur peut accorder audit colon un délai, n'excédant pas vingt ans, pour le paiement de sa dette.

2. Nonobstant toute disposition contraire de cette Loi ou de tout accord conclu sous son empire, dans le cas d'un colon au sens de la Loi d'établissement de soldats, 1919, ou d'une personne débitrice du directeur de l'établissement de soldats qui, en aucun temps au cours de la guerre déclarée par Sa Majesté le 10 septembre 1939 contre le Reich allemand et subséquemment contre d'autres puissances, a fait du service actif dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada ou dans toute force de Sa Majesté, si au moment de son enrôlement il avait son domicile ordinaire au Canada, et

(*a*) a servi dans un théâtre réel de guerre, selon que désigné par le Gouverneur en conseil aux termes de la Loi des pensions, ou

(*b*) n'a servi que dans les parties du Canada qui ne sont pas désignées par le Gouverneur en conseil comme théâtre réel de guerre, pourvu que ledit service ait duré pendant au moins douze mois, ou

(*c*) est, indépendamment de l'endroit de son service, par suite d'incapacités subies en conséquence de ce service, récipiendaire d'une pension et a été honorablement licencié de cette force navale, militaire, aérienne ou autre force de Sa Majesté ou a été honorablement autorisé à en démissionner ou à s'en retirer,

le taux d'intérêt imputable, à compter de la première date normale subséquente à l'entrée en vigueur du présent article, à tout accord entre la Commission d'établissement des soldats ou le directeur de l'établissement des soldats et tout tel colon ou personne, sera de trois et demi pour cent par année.

3. Le Ministre peut, avec l'assentiment du Gouverneur en conseil nommer un comité d'au plus trois membres, appelé Comité des griefs, au taux de rémunération que le Gouverneur en conseil peut déterminer et autoriser et pour une période d'au plus douze mois. Ce Comité aura le pouvoir de reviser et confirmer ou réduire le montant de la dette des soldats-colons dont les accords avec le directeur de l'établissement des soldats furent l'objet de propositions formulées aux termes des dispositions de la Loi d'arrangement entre cultivateur et créanciers antérieurement au 1er octobre 1939, ou de tout autre soldat-colon que peut recommander le directeur, en vue, si possible, d'établir un intérêt pour le colon; toutefois le colon doit personnellement occuper la terre et lesdits accords ne doivent pas avoir été résiliés, abrogés, ou cédés.

Tout tel colon peut présenter au directeur, dans un délai de six mois après l'entrée en vigueur du présent article, une demande, destinée à l'examen du comité des griefs susmentionnés et il incombera au directeur de transmettre cette demande au comité des griefs ainsi que l'état de compte du colon et autres détails requis par le Comité des griefs pour déterminer le montant qui, à son avis, représente la valeur productive actuelle et éventuelle de la terre.

4. Le Comité recommande fortement, lorsqu'il semble être du désir du colon de continuer à occuper son foyer rural, que des relations de coopération plus étroites soient établies entre le directeur de l'établissement des soldats et la Commission d'allocations aux anciens combattants, afin que le colon puisse continuer à occuper son foyer actuel à un coût modéré, sur une base permettant au colon de coopérer par l'affectation à cette fin d'une partie de son allocation.

Une copie des témoignages entendus par le Comité relativement à cette Loi est déposée avec le présent rapport.

(*Pour la copie des témoignages, voir l'appendice No 5 des Journaux*)

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la table,—Copie des notes échangées (le 24 avril, 20 mai et 27 juin 1942) entre les gouvernements de l'Argentine, de l'Australie, du Canada, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, pour déclarer en vigueur, à partir du 27 juin 1942, un mémoire d'Accord paraphé lors de la séance finale de la conférence du blé tenue à Washington, du 10 juillet 1941 au 22 avril 1942. (Versions anglaise et française).

Il dépose aussi sur la Table,—Copies des Proclamations et arrêtés en conseil, sous forme de livre bleu, adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre. Volume VI, (Editions anglaise et française) couvrant la période du 7 janvier 1942 au 31 mars 1942.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté plus ample progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

No 111

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU SAMEDI, 18 JUILLET 1942

---

A onze heures du matin, la Chambre se réunit en séance secrète.

Prières.

M. Fournier (Hull), du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Estimant que l'enquête qui lui a été confiée devrait être continuée en dépit de l'ajournement prochain de la Chambre, votre Comité recommande:

1. Que le Comité continue son enquête en dépit dudit ajournement.
2. Que six membres du Comité en constituent le quorum pendant ledit ajournement, nonobstant la décision de la Chambre du 5 mai 1942 fixant le quorum à huit membres.
3. Que les sous-comités institués par le Comité soient autorisés à siéger nonobstant l'ajournement de la Chambre, et à se transporter d'un endroit à l'autre.
4. Que le Comité soit autorisé, pendant ledit ajournement, à employer secrétaires, commis et autres employés qu'il peut juger nécessaire.

M. Fournier (Hull), du comité spécial sur les dépenses de guerre, présente le sixième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité No 2 le rapport suivant sur la récupération. Il l'a pris en considération et l'a accepté comme son sixième rapport à la Chambre.

PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ No 2

Le sous-comité No 2 du Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a l'honneur de présenter le rapport suivant sur la

## Récupération

A. *Portée*:

Le Comité a compris dès le début l'importance de cette enquête; et cette conviction s'est affermie à mesure que le Comité a constaté les progrès accomplis et en voie d'accomplissement dans le domaine de la récupération.

L'enquête du Comité a porté sur un objet non pas statique, mais mouvant. A mesure que le Comité explorait de nouveaux domaines, les perspectives s'élargissaient, pour embrasser à la fois l'économie de guerre et l'économie nationale.

Les conclusions semblent découler naturellement des témoignages soumis au Comité.

B. *Agences de récupération étudiées au cours de l'enquête.*

Au cours de son enquête, le Comité a étudié les opérations des agences de récupération suivantes:

1. Directeur de la récupération, de la division du Trésor.
2. Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'Armée, sous la direction de l'intendant général de l'Armée.
3. Direction des approvisionnements et des transports de l'Armée, sous le quartier-maître général.
4. Directeur des approvisionnements au Conseil de l'air, Corps d'aviation royal canadien.
5. Directeur des approvisionnements navals.
6. Service de la disposition des rebuts, au ministère des Munitions et des approvisionnements.
7. Régisseur de l'acier, au ministère des Munitions et approvisionnements.
8. La Récupération de guerre, Limitée.
9. Commission des prix et du commerce en temps de guerre.—Administrateur.
10. Fairmont Company Limited.
11. Division de la récupération, au ministère des Services nationaux de guerre.
12. Marchands de rebuts.

C. *Brève esquisse des opérations des diverses agences de récupération étudiées.*

Ci-dessous une brève esquisse des opérations de chacune des agences de récupération que nous venons d'énumérer, avec quelques observations et commentaires.

1. *Directeur de la récupération de la division du Trésor.*

Ce bureau de récupération a été établi en 1921, sous la direction du Comité des contrats de l'Etat. Après la dissolution de ce Comité, le Bureau de récupération continua de fonctionner, sous les ordres directs du ministre des Finances. En octobre 1936, le Bureau fut placé sous la direction du Contrôleur du Trésor.

Ainsi que l'indique le rapport de notre Comité de l'année dernière, des listes d'articles récupérables furent fournies au directeur de la récupération, dont les fonctions étaient alors de:

(*a*) Voir si un autre service de l'Etat pourrait utiliser ce matériel, et
(*b*) Si non, le vendre.

"Le directeur de la récupération s'occupait non seulement de la récupération du matériel pour les services militaires de l'Etat, mais aussi pour tous les ministères civils. La liste du matériel récupérable comprenait tout, depuis les bâtiments, les navires, l'acier de rebut et les automobiles, jusqu'aux vêtements et chaussures, etc."

Ce bureau a joué, et continuera de jouer un rôle important. Son travail a considérablement augmenté depuis l'ouverture des hostilités. Pour l'exercice financier 1941-1942, les transferts et ventes ont atteint $1,024,990.95, répartis de la manière suivante:

| | |
|---|---|
| Ventes ........................................ | $814,976.78 |
| Transferts .................................... | 210,014.17 |

Le total a été de $262,500.87 pour l'exercice financier 1939-1940, et de $547,273.35 pour l'exercice financier 1940-1941.

Le personnel du Bureau comprend 4 hommes et 7 jeunes filles.

En juin 1941, l'Armée a établi une Commission de récupération et de liquidation du matériel, qui procède à ses propres ventes. Toutefois, cette Commission, avant de conclure une vente, demande au directeur de la récupération si l'article ne peut être utilisé par un autre service de l'Etat.

L'aviation et la marine continuent d'effectuer leurs ventes par l'intermédiaire du directeur de la récupération.

2. *Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'Armée.*

Dans son rapport de l'année dernière, notre Comité a parlé de l'établissement de cette Commission, créée par l'arrêté en conseil C.P. 4649 du 25 juin 1941.

Le ministère de la Défense nationale reconnaissait qu'il détenait du matériel désuet ou en voie de le devenir, et du matériel réformé ou destiné à la réforme.

La création de la Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'Armée avait pour but de convertir, lorsque c'était possible, ces approvisionnements et ce matériel en articles utilisables par les forces navales, militaires et aériennes, et de disposer du reste par des mesures appropriées et rapides.

On a jugé bon, dans ce but et dans l'intérêt public, d'adopter une méthode de vente spéciale au lieu de traiter par l'intermédiaire du directeur de la récupération de la division du Trésor.

Un Comité du matériel désuet a été institué pour étudier la question du matériel déclaré désuet, ou que le Comité, après enquête, pourrait estimer désuet, pour inspecter et examiner ce matériel, signaler le matériel désuet et en recommander la vente.

La Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'Armée s'occupe alors de ce matériel.

La Commission essaie d'abord de convertir le matériel désuet et le matériel réformé en d'autres articles de matériel ou d'équipement susceptibles d'être utilisés par la marine, l'armée ou l'aviation.

Les résidus et sous-produits restant après conversion, et tout le matériel et l'équipement qui ne peuvent être convertis, ne sont pas vendus avant que le directeur de la récupération de la division du Trésor ait déclaré qu'ils ne sont pas nécessaires et utilisables pour quelque autre service ou agence de l'Etat ou pour quelque organisme de secours ou de bienfaisance.

Outre les transferts à d'autres services de l'Etat, effectués par le directeur de la récupération, des arrangements sont en vigueur, en vertu desquels les officiers d'approvisionnements de district de la marine et de l'aviation peuvent examiner le matériel à vendre, et obtenir des transferts, s'ils le désirent.

Le Comité a entendu des témoignages sur les opérations de récupération de la Commission, la réparation des vêtements et chaussures, les transformations accomplies, et les mesures prises pour éviter le gaspillage.

La transformation du matériel désuet a fait l'objet de dépositions intéressantes. Le Comité a été impressionné par l'esprit d'invention apporté à la conversion de matériel désuet en articles utiles et nécessaires.

Le Comité a eu le plaisir de constater l'intérêt croissant porté à la récupération par les hommes de tous grades.

3. *Directeur des approvisionnements et des transports de l'Armée.*

L'inspecteur en chef de l'alimentation et des popotes, placé sous les ordres du directeur des approvisionnements et des transports, est chargé, entre autres fonctions, d'inspecter les cuisines, d'empêcher le gaspillage et d'encourager la récupération de la graisse, du gras, des os, des récipients, etc. Les chefs de cuisine et de popote des districts et des unités sont chargés des mêmes responsabilités.

La vente s'effectue avec l'approbation du directeur de la récupération de la division du Trésor.

La récupération porte sur trois articles principaux: les os, la graisse de rognon, le gras et la graisse de cuisine; les eaux grasses, les récipients.

Les témoignages ont établi que, grâce au travail d'éducation et d'entraînement poursuivi auprès des cuisiniers, les graisses sont beaucoup plus utilisées. Les hommes reçoivent aujourd'hui environ 91 p. 100 de la valeur intégrale de leur ration de viande et de gras, grâce à la confection de saucisses, hachis, tartes, gâteaux, etc. Du même coup s'est effectuée une réduction sensible dans les achats de saindoux et de graisse végétale.

Dans certains camps, on réalise une grosse économie en fabriquant du savon avec les restes de gras, de graisses et huiles non comestibles.

Le Comité a constaté avec plaisir que la vente des eaux grasses semble réaliser des progrès continuels. Certains fermiers éprouvaient de la répugnance à nourrir leurs porcs avec des eaux grasses. D'autres ignoraient les ressources de ce procédé. Ces obstacles ont été partiellement surmontés, avec la collaboration du ministère de l'Agriculture et d'autres organismes de propagande. Dans certains camps, la cuisson des eaux grasses s'effectue dans des locaux spéciaux.

Le Comité estime que des progrès peuvent encore s'accomplir dans la disposition avantageuse des eaux grasses, et que des efforts doivent être faits pour en obtenir un meilleur prix.

4. *Directeur des approvisionnements au Conseil de l'air, C.A.R.C.*

Au Corps d'aviation royal canadien, la récupération est confiée au directeur des approvisionnements au Conseil de l'air.

La vente s'effectue par l'intermédiaire du directeur de la récupération de la division du Trésor, et le Comité a été informé que ce service fonctionne d'une manière très satisfaisante.

De petites quantités de divers articles de récupération, tels que le papier, le carton, etc., sont remises aux agences volontaires de récupération, dans les localités où la récupération s'opère.

Les officiers des services techniques de l'aéronautique, et les officiers d'habillement sont responsables de l'entretien de l'équipement. Ils doivent fournir des états périodiques des excédents d'équipement. Une commission ambulante des excédents fait une inspection trimestrielle des stocks dans chaque région.

Le Comité a reçu des témoignages de l'importance attribuée à la récupération et à la conservation du matériel; des détails lui ont été fournis sur un certain nombre d'opérations de récupération et de conservation.

Des organismes de réparation sont établis dans les dépôts centraux de matériel, pour la mise en état et la réparation des uniformes usés, des chaussures et articles d'habillement.

Tous les avions démolis sont envoyés à des dépôts de réparation, en vue, soit de la récupération pour le service, soit de la vente aux industriels.

Un personnel entraîné s'efforce spécialement d'obtenir les meilleurs résultats de la récupération des déchets de cuisine.

Les contrats pour la vente des eaux grasses sont conclus avec le concours du ministère de l'Agriculture. A Terre-Neuve, en un endroit où il n'a pas été possible de trouver un acquéreur, le service se livre lui-même à l'élevage des porcs.

5. *Directeur des approvisionnements navals.*

Le service des approvisionnements navals est, et a toujours été un service civil, dans la marine canadienne comme dans la marine britannique. Ce service fournit les approvisionnements, monte à bord, vérifie les comptes d'approvisionnements et reçoit les approvisionnements usés ou devenus sans utilité pour le service, et qui sont renvoyés à l'arsenal. Le service naval a toujours mis en vigueur des instructions permanentes, pour le renvoi des approvisionnements inutilisables à l'arsenal.

Les arsenaux sont les magasins de base pour les navires et pour le personnel de la marine. Les approvisionnements pour chaque navire sont classés en (1) permanents, et (2) périssables. Les approvisionnements permanents renvoyés à l'arsenal constituent la principale source de récupération. Ils sont inspectés à l'arsenal par des inspecteurs compétents, pour déterminer s'ils sont (*a*) utilisables, (*b*) réparables, (*c*) transformables, ou (4) destinés à la réforme, c'est-à-dire au rebut. Ils sont traités selon leur classement.

Le service naval paie une allocation d'entretien plutôt que d'échanger l'habillement usé contre du neuf. Il n'a donc pas, à cet égard, les mêmes problèmes que les autres services.

Un inventaire mensuel des stocks est effectué. Au bout de six mois, une inspection spéciale des stocks d'écoulement lent détermine s'ils sont (*a*) utilisables, (*b*) désuets, (*c*) transformables ou (*d*) inutilisables en raison de leur ancienneté ou de leur détérioration.

Dans chaque arsenal, un fonctionnaire civil de la récupération veille aux réparations, transformations et ventes. Il est secondé par un officier du génie maritime, et, dernièrement, un comité a été établi, représentant tous les services, dans chaque arsenal, pour coordonner la campagne de récupération.

Avant de mettre en vente un matériel quelconque, la liste est soumise à tous les services de l'arsenal susceptibles de l'utiliser, ainsi qu'aux autres arsenaux, magasins ou services.

La vente s'effectue par l'intermédiaire du directeur de la récupération de la division du Trésor.

Le Comité a appris que le personnel du directeur de la récupération est renforcé par des hommes d'affaires compétents, dans le but de préparer et d'organiser plus en détail le système de contrôle des stocks, y compris le développement futur des travaux de récupération navale.

6. *Service de la disposition des rebuts, au ministère des Munitions et des Approvisionnements.*

L'arrêté en conseil C.P. 45/9130, du 22 novembre 1941, confère au ministre des Munitions et des Approvisionnements le pouvoir et l'autorité exclusifs de vendre, échanger ou utiliser autrement tout le rebut et tous les articles dépassant les besoins courants, provenant de contrats conclus par ledit Ministre ou exécutés sous sa direction et son contrôle, et exonère le service de la récupération de la division du Trésor de toute responsabilité à cet égard.

Le service de la disposition des rebuts a été constitué. Il s'occupe des rebuts, classés dans les catégories suivantes:

1. Métaux ferreux et non ferreux.
2. Equipements en excédent ou désuets, machines, ateliers et matériaux de construction.
3. Déchets de matériaux en excédent.

Les deux premiers groupes sont signalés au Service de la disposition des rebuts, qui peut seul en disposer, et le troisième groupe est vendu par les entrepreneurs, les compagnies appartenant à l'Etat et les compagnies en régie intéressée, qui font rapport au Service.

Le personnel du Service comprend le directeur général, un commis en chef et deux sténographes.

Tous les articles qui devaient, auparavant, être signalés au directeur de la récupération de la division du Trésor, doivent maintenant être signalés à ce Service de la disposition des rebuts.

Le Comité doute fort que tout le rebut disponible soit promptement et systématiquement signalé. Il propose l'émission d'instructions plus précises sur les rapports qui doivent être faits au Service de la disposition des rebuts.

Les opérations du Service ont surtout embrassé, jusqu'ici, la récupération des rebuts de métaux provenant d'entreprises appartenant à l'Etat, ou en régie intéressée, ou commanditées.

Lorsque c'est possible, les métaux de rebut sont vendus directement de l'usine au consommateur, aux prix de base fixés par le régisseur des métaux ou par le régisseur de l'acier. Dans certains cas, où il faut briser les rebuts, des broyeurs sont installés dans les usines.

La vente est effectuée après soumissions, lorsque c'est nécessaire. D'après les témoignages reçus par le Comité, la majorité des consommateurs préfèrent acheter aux marchands de ferraille, pour la raison qu'il n'existe pas de source d'approvisionnements individuelle suffisante pour répondre aux besoins des consommateurs, et que les marchands de ferraille sont outillés pour le ramassage, le triage et la préparation des rebuts.

7. *Régisseur de l'acier, au ministère des Munitions et des Approvisionnements.*

Les opérations du régisseur de l'acier intéressent le Comité, dans la mesure où elles se rapportent à la récupération des rebuts de métaux.

Le mot "Acier", défini par l'arrêté en conseil C.P. 2742, du 24 juin 1940, autorisant la promulgation de règlements concernant l'acier et nommant un régisseur de l'acier, comprend les rebuts de métaux.

Le Comité a reçu le témoignage du surveillant du service de contrôle des rebuts d'acier, placé sous les ordres du régisseur de l'acier.

Entre autres fonctions, le régisseur de l'acier peut prendre possession des rebuts de métaux partout où il s'en trouve, fixer les prix ou majorations maximum auxquels ces rebuts peuvent être vendus ou offerts en vente, et fixer, limiter ou ordonner leur vente ou leur distribution.

Le Comité a été informé qu'il existe un besoin très urgent de métaux, et qu'il ne faut presque pas en perdre une tonne dans les 12 ou 14 mois à venir, pour que le Canada maintienne sa production de guerre.

Une grande partie des rebuts de métaux disponibles et nécessaires n'arrivant pas sur le marché, pour diverses raisons d'ordre économique et d'ordre géographique, le régisseur de l'acier a été conduit, récemment, à étendre son activité à l'obtention effective de rebuts de métaux. Il a pris cette initiative par l'intermédiaire de la Wartime Salvage, Limited.

Les attributions actuelles du régisseur de l'acier sont doubles: faire passer les rebuts de métaux de la source aux marchands, par l'intermédiaire de la Wartime Salvage, Limited, et ensuite les faire passer des marchands aux consommateurs.

Le régisseur de l'acier a pu conclure des arrangements en vue de la récupération des rails de tramways, dans certaines municipalités, les compagnies qui fournissent l'acier absorbant la différence entre le coût de la récupération et le prix convenu.

8. *Wartime Salvage, Limited.*

La Récupération de guerre, Limitée, est une compagnie de la Couronne, établie sous l'autorité de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre s'intéresse aux approvisionnements, et les déchets de papier posant un problème d'approvisionnement, la Récupération de guerre, Limitée, a été essentiellement instituée pour répartir les approvisionnements en déchets de papier, et régulariser le marché.

La Compagnie a les pouvoirs généraux suivants:

> Acheter ou autrement acquérir, importer, exporter, échanger, louer, mettre sur le marché, vendre ou disposer de quelque autre manière, classer, presser, répartir, distribuer, emmagasiner, transporter, transformer des déchets ou autres matériaux, marchandises et articles usagés de toutes sortes, et d'une manière générale en faire le commerce.

Les fonds de la Compagnie sont fournis par un crédit de cinq millions de dollars, ouvert en vertu de la Loi des crédits de guerre, à retirer sous forme d'avances comptables, des montants requis.

Lorsque le régisseur de l'acier s'est vu dans la nécessité de financer l'achat de rebuts de métaux, il a utilisé cette Compagnie, plutôt que de fonder une compagnie d'achats séparée.

Jusqu'ici, l'activité de la Compagnie s'est limitée aux déchets de papier et aux tubes de métal pliant, articles auxquels se sont ajoutés, récemment, les rebuts de métaux.

La Compagnie s'est servi des voies commerciales ordinaires pour l'acquisition des déchets de papier. Le public a répondu à la campagne de récupération des déchets de papier avec un enthousiasme dépassant les espérances, ce qui, ajouté à la fermeture du marché de l'Ouest des États-Unis, a augmenté les résultats du ramassage des déchets de papier, particulièrement dans l'Ouest canadien.

En vertu d'une ordonnance particulière, tous les tubes de métal pliant, lorsqu'ils cessent d'être en possession de leur usager, sont censés devenir la propriété exclusixe de La Récupération de guerre, Limitée. Nul ne doit détruire ou jeter ces tubes, ou en disposer autrement qu'en les livrant à une pharmacie de détail, à un magasin de tabac, un magasin général ou un magasin à rayons, ou de toute autre manière que l'administrateur des marchandises usagées pourra déterminer. Les tubes sont envoyés directement à la fonte, et sont payés à la Récupération de guerre, Limitée.

Les provinces de l'Ouest canadien et les zones minières du nord de l'Ontario et de la Colombie-Britannique renferment la masse des rebuts de métaux disponibles. Les frais de transport, très élevés, empêchent ces rebuts d'atteindre le marché par les voies commerciales ordinaires.

La Récupération de guerre, Limitée, a conclu un accord avec les élévateurs à grain de l'Ouest, qui achèteront les rebuts de métaux aux cultivateurs, dans les trois provinces des Prairies, au taux de sept dollars la tonne. Les élévateurs pèseront et chargeront les rebuts, qui leur seront payés $8.50 la tonne par La Récupération de guerre, Limitée. La différence de $1.50 est destinée à couvrir les frais de manutention, de chargement et d'opérations financières, et si les élévateurs réalisent quelque bénéfice, ils le remettront à des œuvres de guerre. Les rebuts sont expédiés sur des endroits centraux, inspectés, et ensuite transmis aux marchands, qui sont autorisés à prélever $3.00 la tonne pour leurs services.

D'autres mesures sont prises pour la récupération des rebuts de métaux dans les mines abandonnées et dans les régions éloignées.

Les compagnies d'acier contribuent à ce programme en absorbant une grande partie du fret à partir de l'Ouest canadien.

9. *Commission des prix et du commerce en temps de guerre—Administrateurs.*

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre est intervenue dans le programme de récupération en fixant des prix sur les articles de récupération.

Un certain nombre des administrateurs de la Commission s'occupent aussi de récupération. Ce sont:

l'administrateur des marchandises usagées,
l'administrateur des déchets de papier,
l'administrateur des huiles et des graisses,
l'administrateur de la laine.

Ces administrateurs sont également administrateurs de La Récupération de guerre, Limitée, ou collaborent avec elle.

Tout en se consacrant à leur sphère respective d'activité, ils s'efforcent d'encourager et de régulariser la récupération d'articles particuliers.

L'administrateur des marchandises usagées, par exemple, a sous ses ordres les administrateurs des fripiers et des colporteurs; d'une manière générale, il a la surveillance des marchandises usagées, y compris les sacs d'occasion, bouteilles, déchets d'acier, machines, matériaux de toiture, tuyaux, déchets de soie, etc.

10. *Fairmont Company, Limited.*

La Fairmont Company, Limited, est une compagnie de la Couronne constituée par le ministère des Munitions et des Approvisionnements, dans le but essentiel d'être l'acheteur exclusif du caoutchouc brut.

La Compagnie a reçu dernièrement la mission d'acheter les déchets de caoutchouc.

Les déchets de caoutchouc servent à régénérer le caoutchouc. Jusqu'à l'apparition de la pénurie de caoutchouc brut, le Canada se procurait le caoutchouc régénéré qui lui était nécessaire dans deux usines canadiennes et auprès des industriels américains. Notre capacité canadienne était de 7,500,000 livres; elle a été portée à 20,000,000 de livres depuis le 1er janvier 1942. Nous avons importé des Etats-Unis les quantités suivantes de caoutchouc régénéré:

| | |
|---|---|
| 1939 .................................. | 14,918,000 livres |
| 1940 .................................. | 16,063,000 " |
| 1941 .................................. | 18,457,000 " |

Les déchets utilisés pour la régénération provenaient (*a*) des usines de fabrication du caoutchouc, qui accumulaient des déchets dans le cours de la fabrication des produits en caoutchouc et (*b*) du ramassage effectué dans les régions où le fret rendait cette récupération économique.

Nos échanges de déchets de caoutchouc avec les Etats-Unis ont atteint les chiffres suivants:

| | Importations | Exportations |
|---|---|---|
| 1939 ................. | 6,068,000 livres | 12,285,000 livres |
| 1940 ................. | 6,283,000 " | 13,060,000 " |
| 1941 ................. | 6,928,000 " | 17,584,000 " |

Les déchets de caoutchouc permettent la régénération dans la proportion d'environ 70 p. 100.

Les nécessités de guerre ont accru les besoins de caoutchouc régénéré, évalués à 36 millions de livres en 1942, contre 26 millions en 1941.

Pour se procurer ces 36 millions de livres de caoutchouc régénéré, il faudra 51 millions de livres, ou 25,500 tonnes de déchets de caoutchouc. Le Canada n'ayant jamais ramassé plus de 24 millions de livres, soit 12,000 tonnes, en une année quelconque de son histoire, on voit la gravité du problème.

Le 15 mars 1942, le ministère des Munitions et des Approvisionnements a établi une division des déchets de caoutchouc, qui devait collaborer à la campagne nationale de récupération, et la Fairmont Company, Limited, fut priée d'assumer l'expédition, l'emmagasinage, la répartition et la gestion financière du ramassage des déchets de caoutchouc.

Les marchands de déchets, en dehors de l'Ontario et de Québec, ne faisaient pas le commerce des déchets de caoutchouc, à cause de l'élévation des taux de fret. C'est vers ces régions éloignées qu'ont porté les efforts de la campagne.

La Fairmont Company, Limited, paie un prix uniforme f. à b. par chargement de wagon en n'importe quel point d'expédition du Canada, et elle absorbe la partie du fret qu'on ne pourrait percevoir auprès des entrepreneurs de régénération.

Des organismes volontaires de récupération rassemblent les déchets, et lorsqu'ils ont un chargement de wagon, ils l'envoient à la Fairmont Company, Limited. Du ramassage est également fait par les marchands de déchets ou par leur intermédiaire.

On a ramassé jusqu'ici 25 millions de livres de déchets de caoutchouc, dont vingt millions depuis l'ouverture de la campagne, le 1er mai 1942. De cette manière, le Canada est assuré de l'approvisionnement en déchet de caoutchouc nécessaire pour au moins une année.

On évalue à $100,000 le coût probable de la campagne, pour l'Etat. En outre, la division de la récupération, au ministère des Services nationaux de guerre, a dépensé $40,000 en publicité.

Le 1er juillet 1942, la division des déchets de caoutchouc fut supprimée, et son travail de propagande fut assumé par la Fairmont Company, Limited. Cette Compagnie a engagé et entraîné actuellement un personnel de sept propagantistes, qui prendront contact avec les groupements susceptibles de stimuler le ramassage des déchets de caoutchouc par des organismes locaux ou par d'autres moyens, et faciliteront le transport des accumulations de déchets de caoutchouc.

Le Comité a demandé pourquoi les pneus de toutes les automobiles de plaisance n'avaient pas été réquisitionnés. C'est, fut-il répondu, parce que, dans un pneu, la masse du caoutchouc utilisable pour la régénération ne se trouve pas dans la bande de roulement, mais dans la carcasse et sur les côtés, où l'usure est faible. Quand la bande de roulement est usée dans la proportion de 80 p. 100, le pneu fournit encore autant de caoutchouc pour la régénération que s'il était neuf. La plupart des pneus étant jetés avant d'être entièrement usés, la perte moyenne est d'environ 10 p. 100. Si l'on réquisitionnait aujourd'hui tous les pneus, il n'y aurait pas, au Canada, de local assez vaste pour les entreposer à l'abri du soleil, de la pluie, du vent et de la sécheresse, et la perte subie sous la simple action du temps, au point de vue de la régénération, serait aussi grande qu'en les laissant rouler. On a donc jugé sage de laisser les pneus sur les automobiles, où ils constituent une source de réserve.

11. *Division de la récupération au ministère des Services nationaux de guerre.*

Cette division est en cours de réorganisation. Son personnel compte aujourd'hui 24 membres. Il doit être porté à 35, de la manière suivante:

1 directeur,
1 directeur associé,
2 organisateurs industriels,

1 adjoint au directeur,
1 secrétaire administratif,
9 employés au bureau principal, à Ottawa,
20 membres des organisations provinciales.

Le Comité a été informé qu'on ne compte pas, pour le moment, lancer de nouvelles campagnes de publicité (à moins qu'il ne se produise une situation d'urgence, exigeant une campagne pour la récupération d'un article déterminé). La Division s'est chargée de la publicité pour La Récupération de guerre, Limitée et pour la Fairmont Company, Limited.

Cette division s'occupe des campagnes volontaires de récupération. Elle a enregistré quinze cents comités de récupération, dont 40 p. 100 seulement ont effectivement récupéré du matériel et amassé des recettes.

Conformément aux dispositions de la Loi de 1939 sur les secours de guerre, les recettes nettes sont versées par les comités volontaires à des œuvres de secours de guerre.

On tend à utiliser de plus en plus les services des municipalités, pour fins de récupération.

La Division assume une tâche difficile, en raison de sa nature même. Elle traite avec quelque quinze cents comités volontaires, dont beaucoup n'ont qu'une organisation assez lâche. Le travail est volontaire, dans une large mesure, ce qui complique le problème. Les membres de ces comités volontaires manquent souvent d'expérience dans ce genre de travail.

D'un autre côté, ses comités volontaires de récupération fournissent un débouché à l'énergie de bons patriotes qui pensent, avec raison, contribuer de cette façon à l'effort de guerre. Certains comités volontaires ont obtenu un rendement remarquable, d'autres accroîtront leur rendement en enrichissant leur expérience. Plus important encore: ces organismes volontaires comblent un vide dans le réseau de la récupération, et leur enthousiasme a donné conscience au public de l'importance de la récupération. Ils fournissent une intéressante contribution à l'effort de guerre et à l'économie nationale.

12. *Marchands de déchets.*

Les marchands de déchets appartiennent à trois catégories:

Le colporteur,

Le marchand de la catégorie "B", qui dispose de quelques moyens de triage et de préparation,

Le marchand de la catégorie "A" qui possède les moyens voulus pour toute sorte de triage et de préparation.

Le Comité reconnaît l'existence, dans des lieux étendus, d'un vif préjugé contre les marchands de déchets. On croit qu'ils profitent du patriotisme public pour tirer de la récupération de guerre des bénéfices exorbitants. Les personnes qui entretiennent cette opinion préconisent l'établissement de quelque organisme qui s'emparerait de tous les déchets et les vendrait, sans intermédiaire, au bénéfice de l'effort de guerre.

Les témoignages entendus par le Comité tendent à démontrer qu'il ne serait généralement pas pratique, ni avantageux pour l'effort de guerre, de se passer des marchands de déchets qui possèdent les locaux, l'outillage, le personnel et l'expérience nécessaires pour bien faire leur métier. Les prix des principaux déchets de guerre et les bénéfices éventuels des marchands sont contrôlés. Le Comité approuve cette méthode, et propose de conserver ce contrôle.

D. *Conclusions générales.*

Le Comité présente les conclusions suivantes, qui découlent de son enquête et des témoignages rendus devant lui:

I. Le Comité a été vivement impressionné par les ressources qu'offre une bonne récupération, par l'importance des opérations de récupération actuellement conduites, et par leurs résultats avantageux tant pour l'effort de guerre que pour l'économie nationale. L'effort de guerre est aidé directement par la réparation et la remise en service d'articles usagés, par les transformations d'articles, par l'économie ainsi réalisée, en matériaux et en main-d'œuvre qu'il faudrait, autrement, consacrer à la fabrication d'articles neufs, par les recettes provenant de la vente du matériel réformé, par l'acquisition de fournitures de guerre essentielles. La découverte de cette richesse dédaignée constitue un gain national, ainsi que les leçons de soin et d'économie, la connaissance d'une faiblesse qui existait dans notre économie nationale.

II. Le Comité estime que la solution du double emploi et du chevauchement qui peuvent exister ou se produire se trouve dans la collaboration qui naît de l'intérêt porté à une cause commune, et du désir de rendre service à l'Etat. Les témoignages prouvent l'existence d'un fort degré de collaboration entre les agences et de coordination de leurs initiatives, collaboration et coordination qui se développent naturellement et progressivement. On peut faire davantage encore, dans ce sens. Il se rencontre, dans les agences de récupération, des hommes de vision large et claire, d'esprit aigu et de vaste expérience, et le Comité estime que ces hommes sont tout désignés pour perfectionner la collaboration et la coordination si avantageuses aux agences de récupération et à l'Etat. Le Comité recommande la convocation de conférences entre les agences qui s'intéressent à des problèmes particuliers, pour qu'elles puissent échanger des idées, discuter leurs difficultés, se transmettre des renseignements, étudier de nouvelles méthodes de récupération, examiner les cas de double emploi, explorer des sources nouvelles ou oubliées de récupération, et, d'une manière générale, atteindre le plus fort degré de collaboration et de coordination.

III. Les témoignages entendus par le Comité prouvent que la plus forte accumulation de rebuts de métaux, de déchets de caoutchouc et de papier se trouve dans l'Ouest du Canada. Il doit en être de même pour les os, les chiffons et bien d'autres articles de récupération. Les prix de transport trop élevés ont empêché l'expédition de ces rebuts vers le marché de l'Est, le seul qui existe. Les nécessités de guerre obligent aujourd'hui le Gouvernement et l'industrie à subventionner l'expédition des rebuts et déchets de métaux, de caoutchouc et de papier. Les faits parlent par eux-mêmes; c'est une mauvaise situation économique. Il y a du gaspillage; il n'est pas conforme à l'intérêt national qu'en temps normal et dans les conditions normales le matériel de récupération n'ait pas accès à un marché. Le Comité recommande, en conséquence, une étude attentive de cette situation, en vue de l'établissement possible, dans l'Ouest du Canada, d'industries capables d'absorber ce matériel.

IV. Le Comité reconnaît que son enquête n'est nullement complète. Il n'a même pas pu terminer l'étude de certains domaines ouverts à son exploration. Il estime qu'en réalité il n'y a pas de fin à une enquête sur la récupération en temps de guerre. Les changements et les développements nouveaux ne permettent jamais de dire le dernier mot. Les opérations de récupération sont très importantes, actuellement. Elles le seront encore plus dans la suite de la guerre et pendant la période d'après-guerre. Le Comité est fermement d'avis que le sujet mérite une étude plus approfondie et continuelle.

V. Le Comité recommande une étude particulière et continue du problème de la récupération d'après-guerre. Le pays affrontera une tâche immense pour l'usage et la vente de l'équipement et des usines de guerre. De grandes pertes seront évidemment subies si la récupération n'est pas bien faite, tandis qu'un gain appréciable sera réalisé par l'usage et la vente les plus profitables de ce matériel. Le Comité reconnaît qu'il est probablement impossible de déterminer

dès maintenant, avec précision, la solution intégrale du problème, mais il estime qu'il faut étudier ce problème dès maintenant, avant qu'il devienne trop aigu et trop urgent. Il sera différent du problème de la récupération en temps de guerre, mais il le suivra à certains égards. Le personnel qui sera le plus apte à résoudre le problème de récupération d'après-guerre est peut-être en train de s'entraîner aujourd'hui dans les agences de récupération de guerre, dans les services armés et dans les industries de guerre. Il est également possible que la situation d'après-guerre se prête mieux et plus avantageusement à la coordination et à une politique à longue échéance.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le rapport de la séance secrète qui se tient aujourd'hui ne soit pas consigné dans le rapport officiel des débats de la Chambre des communes, et qu'un communiqué sur cette séance secrète soit rendu public lorsqu'elle prendra fin sous l'autorité de M. l'Orateur.

La Chambre se forme ensuite en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre ajourne alors à 6 heures et 19 minutes du soir, jusqu'à lundi prochain à 11 heures du matin.

# No 112

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 20 JUILLET 1942

---

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRES.

M. Fournier (Hull), du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le septième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité No 2 le rapport suivant sur les "Vivres et Ordinaire". Il l'a pris en considération et l'a adopté comme son septième rapport à la Chambre:

### DEUXIÈME RAPPORT DU SOUS-COMITÉ No 2

Le sous-comité No 2 du Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a l'honneur de présenter sont rapport sur les

VIVRES ET ORDINAIRE

Le Comité a étudié les progrès réalisés à ce sujet depuis son dernier rapport.

*Rations.*

Dans son rapport, à la fin de la dernière session, le Comité a recommandé une revision des rations distribuées à la force aérienne, en tenant compte des fonctions relativement sédentaires des équipes qui se livrent à des opérations de vol.

Un Comité de personnes compétentes a soigneusement étudié cette recommandation, et recommandé l'adoption d'une ration normale tant pour l'aviation que pour l'armée. Le Comité a appris que cette nouvelle ration comporterait une réduction des quantités autorisées de pommes de terre, de pain, de bœuf et des équivalents en porc et en mouton, de sucre, de fromage et de céréales. En compensation, le jambon a été ajouté à la liste pour alterner avec le bœuf, et les légumes verts canadiens, lorsqu'on peut s'en procurer, pour alterner avec la distribution actuelle de légumes frais. La quantité de lait est augmentée. On

ajoute des oranges une fois par semaine et du jus de pamplemousse trois fois par semaine; du vinaigre, de l'huile à salade (à utiliser avec les légumes verts); et l'on adopte le pain blanc règlementaire ("Canada approuvé").

*Ecoles de cuisine de l'Armée:*

Le nombre des écoles de cuisine est augmenté pour répondre aux besoins croissants de cuisiniers entraînés.

Le Comité est d'avis que des progrès peuvent être réalisés dans la préparation et la conservation des aliments, ainsi que dans la récupération des déchets de cuisine, si les cuisiniers sont bien entraînés à leur tâche. Le Comité a appris avec plaisir que des cuisiniers bien entraînés dans les écoles de cuisine ont été promus au grade d'officiers, chargés des vivres et de l'ordinaire dans différents centres. Il croit que cet exemple encouragera d'autres cuisiniers à se perfectionner dans l'étude des vivres et de l'ordinaire.

*Cantines:*

Le Comité a étudié le fonctionnement des cantines. D'après les témoignages, le Comité est d'avis que le système des cantines serait amélioré si tous les achats étaient effectués par un organisme de district, ou organisme central, éliminant les vendeurs et autres représentants d'intérêts commerciaux qui ont actuellement accès aux camps.

*Consommation de boissons alcooliques:*

Les témoignages reçus par le Comité établissent l'extrême importance, pour le Trésor national, de l'état physique des hommes et des femmes de nos services armés. On a signalé qu'au cours de la dernière guerre un grand nombre d'invalidités donnant droit à pension ont résulté de mauvaises habitudes de régime contractées à l'entraînement, au Canada.

Pour cette raison, et à cause du grand intérêt public de cette question, le Comité a fait enquête sur la consommation des boissons alcooliques par les membres de nos forces armées.

Le Comité désire commencer ses observations en répudiant les déclarations exagérées, injustifiées et injustes qui ont parfois été lancées à ce sujet. Il est fermement d'avis que l'intempérance est le fait d'un petit nombre, et que, dans l'ensemble, la conduite des militaires canadiens, à cet égard, fait honneur au pays.

Le Comité propose de reconnaître ce premier principe que le camp militaire doit être organisé et dirigé de manière à pouvoir satisfaire, sur place, tous les besoins raisonnables. Agir autrement, ce serait encourager les membres de nos forces armées à chercher en d'autres lieux, hors de la discipline et du contrôle militaires, les articles qui leur seraient refusés dans le camp. Le Comité est d'avis que l'interdiction des boissons alcooliques aux hommes de nos services armés serait impraticable et inopportune.

Le Comité est également d'avis que la solution d'un pareil problème doit se rechercher en se guidant sur les devises "tempérance" et "éducation".

Certaines suggestions présentées au Comité semblent bonnes. Ce sont les suivantes:

(1) La consommation excessive de bière et d'eaux gazeuses immédiatement avant les heures de repas empêche de bien profiter des repas;

(2) Il conviendrait de généraliser l'application du règlement, en vigueur dans certains camps, qui ferme les cantines pendant une période raisonnable avant les heures de repas;

(3) Aucune cantine débitant des boissons alcooliques ne devrait être ouverte avant six heures du soir;

(4) Les règlements applicables aux cantines des hommes débitant des boissons alcooliques devraient être observés dans les popotes d'officiers et de sous-officiers.

Le Comité recommande la prise en considération immédiate et attentive des suggestions ci-dessus par les autorités compétentes, et leur application si elles sont jugées pratiques et utiles.

Le Comité recommande l'adoption d'un programme éducatif bien étudié et continu dans chacun de nos services armés.

Le choix des personnes chargées d'exécuter ce programme doit être fait avec le plus grand soin; il doit constituer une recommandation pour les personnes choisies, auprès des jeunes hommes et des jeunes femmes des services. Plus encore: les personnes choisies doivent être de celles que les membres des forces armées aimeront et respecteront instinctivement; elles doivent posséder une compréhension sage et sympathique de la nature humaine.

Il convient d'encourager, dans chaque service, la collaboration de tous les grades, qui est le moyen d'accomplir la plus grande somme de bien.

Le programme d'éducation doit insister sur les points suivants:

(1) La contribution que chaque soldat peut apporter à l'effort de guerre de la nation par la pratique d'une discipline volontaire;

(2) Le respect de soi-même et de l'uniforme porté;

(3) La bonne santé physique et mentale résultant de la tempérance;

(4) La récompense que les personnes tempérantes recevront après la guerre, sous la forme d'une plus grande chance d'emploi et d'avancement;

(5) Le handicap subi aujourd'hui par les personnes intempérantes, dans le monde des affaires, des professions libérales, de l'athlétisme et dans les relations sociales;

(6) La contribution que chacun peut apporter, par son exemple, au bien-être des plus jeunes membres de nos forces armées;

(7) Le devoir des officiers et des sous-officiers de donner, par la pratique de la tempérance, l'exemple que l'on attend d'eux, en raison de leur grade.

Le Comité est d'avis que toutes les cantines débitant des boissons alcooliques doivent être confiées à des hommes spécialement choisis pour cette tâche. Ces hommes peuvent, par des méthodes sages et amicales, réduire la consommation des boissons alcooliques et créer une atmosphère favorable aux habitudes de tempérance.

Le Comité a constaté avec plaisir que, dans certains camps, la consommation du lait dépasse celle des boissons alcooliques. Ce trait démontre que beaucoup de nos jeunes hommes reconnaissent la valeur de la tempérance, et fournit une indication des avantages à tirer d'un bon programme éducatif.

Le Comité constate que les hommes et les femmes enrôlés présentent une moyenne d'intelligence élevée. Il les croit tout à fait capables de reconnaître les avantages de la tempérance si la question leur est soumise d'une manière convenable et intelligente.

M. Turgeon, du comité spécial institué pour faire enquête sur les problèmes généraux de restauration et de réorganisation, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité a tenu seize réunions et entendu de nombreux témoins. Il a reçu les études et les rapports du Comité de la restauration établi par l'arrêté en conseil C.P. 6874 pour conseiller le Comité du cabinet sur les problèmes d'après-guerre.

Votre Comité est nettement d'avis que le problème de restauration le plus immédiat qui se pose aujourd'hui au Canada est l'établissement des anciens soldats et des ouvriers des industries de guerre, et la création d'emplois pour ces hommes. En conséquence, votre Comité a commencé une étude approfondie des ressources naturelles du Canada, afin d'être en mesure de faire des recommandations propres à provoquer l'utilisation de ces ressources d'une manière telle que le Gouvernement du Canada puisse, en collaboration avec les provinces et les municipalités, profiter de toute occasion pour procurer de l'emploi, ainsi qu'un établissement permanent et satisfaisant, aux hommes et aux femmes licenciés de nos forces armées et de la marine marchande, et aux ouvriers licenciés des usines.

Votre Comité espère continuer cette étude quand la Chambre se réunira de nouveau, après l'ajournement. Convaincu, toutefois, qu'il ne pourra terminer son enquête au cours de la session actuelle, votre Comité recommande qu'un Comité de la restauration et du rétablissement *soit* institué pendant la prochaine session du Parlement.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars, 1942,—Copie de toutes les ententes, correspondance, télégrammes et autres communications, échangées entre le gouvernement et toute personne ou compagnie, au sujet de la construction et ou l'administration d'une usine de magnésium située près de Haley Station, en Ontario.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juin, 1942,—Etat montrant:—1. A l'époque de l'inscription nationale, combien y avait-il (i) de célibataires ou veufs sans enfants, (ii) d'hommes mariés ou veufs avec enfants dans les groupes d'âges suivant, (*a*) 18 à 20, (*b*) 21 à 24, (*c*) 25 à 30, (*d*) 31 à 35, (*e*) 36 à 40, et (*f*) 41 à 45, (1) dans chaque province, (2) dans chaque district militaire et (3) dans chaque division administrative?

2. Combien d'hommes, (*a*) par province, (*b*) par district militaire, (*c*) par division administrative, ont-ils atteint l'âge de 21 ans depuis l'inscription nationale?

3. Par province, par district militaire et/ou par division administrative, combien d'hommes, dans lesdits groupes, (*a*) se sont enrôlés volontairement, (1) dans la marine, (2) dans l'armée et (3) dans l'aviation; (*b*) ont été appelés à faire leur service militaire en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales; (*c*) ont été trouvés inaptes après leur examen médical; (*d*) ont demandé un ajournement de leur service militaire; (*e*) ont obtenu un sursis de leur service militaire; (*f*) ont été actuellement acceptés à faire leur service dans les centres élémentaires d'instruction militaire; (*g*) sont embauchés dans l'industrie, l'agriculture ou sont embauchés dans d'autres emplois lucratifs?

4. Le gouvernement a-t-il procédé à une enquête pour s'assurer du nombre d'hommes encore susceptibles d'être appelés à faire leur service militaire, parmi les classes susmentionnées?

5. Dans l'affirmative, qui a fait cette enquête, et quand a-t-elle été faite?

6. Dans chacun des groupes plus haut mentionnés, combien y avait-il, par province, par district militaire et/ou par division administrative, d'hommes encore susceptibles d'être appelés à faire leur service militaire?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 6 juillet, 1942,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., échangés entre le gouvernement fédéral et l'Université Dalhousie, la faculté de médecine de l'Université Dalhousie, la province de la Nouvelle-Ecosse et la province du Nouveau-Brunswick, concernant le projet d'accélérer le cours des études en médecine en réduisant au minimum la durée normale des vacances d'été.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement est-il au courant de la rareté croissante de la main-d'œuvre sur les fermes?

2. Depuis la déclaration du premier ministre à la Chambre des communes, le 24 mars 1942, relativement au service militaire des personnes employées sur les fermes, les cultivateurs, les fils de cultivateurs et les ouvriers agricoles ont-ils été appelé à faire l'entraînement militaire obligatoire? Si oui, combien ont été appelés?

3. Combien de cultivateurs, fils de cultivateurs, employés de ferme, qui se trouvaient dans les camps d'entraînement en vertu de la Loi de mobilisation de 1940 à la date du 23 mars 1942, ont demandé un congé ou sursis pour aller travailler aux travaux de la ferme; (*a*) combien ont obtenu ce congé ou sursis, et (*b*) à combien l'a-t-on refusé?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il donné ou offert des octrois à quelques compagnies pour encourager la prospection de l'huile dans la province de Québec?

2. Dans l'affirmative, (*a*) quelle est la forme et la valeur de ces octrois, (*b*) quelle est ou quelles sont les compagnies intéressées?

3. Dans la négative, le gouvernement a-t-il fait quelque chose pour promouvoir la prospection de l'huile dans le Québec?

4. Si oui, qu'est-ce qui a été fait?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est le montant de la solde reçue actuellement par les soldats ayant des personnes à leur charge comparativement à la solde reçue par les soldats ayant des personnes à leur charge, au cours de la dernière guerre, en tenant compte des allocations provenant du Fonds patriotique canadien?

2. Quelles mesures a-t-on prises pour accorder l'allocation de vie chère aux civils engagés dans l'aviation à titre d'employés des mess?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Quelles sommes le gouvernement a-t-il dépensées jusqu'aujourd'hui pour rétablir l'usine de Plate Mill à Sydney, Nouvelle-Ecosse?

2. Le gouvernement a-t-il dépensé quelque argent pour le nouvel édifice, connu sous le nom de Marine Railway Building, construit sur le terrain de la Sydney Foundry & Machine Company Limited, dans la même ville?

3. Si oui, quel montant?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il fait d'autres dépenses dans la ville de Sydney? Si oui, pour quelles entreprises et pour quel montant dans chaque cas?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Au moment où les travaux de la ferme exigent toute la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation agricole, des sursis seront-ils accordés, quant à leur entraînement militaire, à tous les cultivateurs essentiels à l'agriculture?

2. Des délais seront-ils accordés aux cultivateurs, aux fils de cultivateurs et aux employés de ferme qui subissent actuellement leur entraînement?

3. Des instructions en ce sens ont-elles été données à qui de droit?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—1. A-t-on reçu des demandes de pensions de la part des survivants du détachement de soldats envoyés dans le nord-ouest en 1885? Si oui, de qui, et à quelle date?

2. Quelle initiative le comité des pensions a-t-il prise à ce sujet lorsque cette question lui a été soumise au cours des sessions parlementaires de 1941 et 1942?

3. Quel est, par province, le nombre des survivants de ce détachement de soldats?

4. Rapporte-t-on que quelques-uns de ces survivants soient dans l'obligation de demander quelque aide ou secours financier au gouvernement?

5. Prendra-t-on quelque mesure, au cours de la session actuelle, pour leur accorder un traitement semblable à celui des vétérans de la guerre Sud-africaine?

6. Quelle étude a-t-on faite de cette question?

Par M. Bruce,—1. Combien de jours ou de période de temps a siégé la Commission Duff chargée de faire enquête sur Hong-Kong?

2. Quel a été, en détail, le coût total de cette enquête?

3. MM. George A. Campbell, R. L. Kellock et H. F. Fowler ont-ils présenté un compte spécifié pour leurs services et dépenses à l'enquête?

4. Dans l'affirmative, quels sont les détails de chaque compte qu'a soumis chacun desdits conseils?

5. Combien chacun des conseils a-t-il reçu, chaque jour, en frais d'avocat et allocations?

6. Quel fonctionnaire du ministère de la Justice a approuvé ces comptes et les a déclarés réguliers et acceptables?

7. L'un de ces trois conseils a-t-il été retenu pour d'autres enquêtes ou d'autres travaux du gouvernement au cours des quatre dernières années? Si oui, (*a*) pour quel travail particulier, (*b*) à quelle date, et (*c*) quels honoraires a-t-il chargés?

Par M. Hatfield,—1. Combien de cargaisons ou de parties de cargaisons de bananes a-t-on importées au Canada du 1er janvier 1942 jusqu'aujourd'hui?

2. Du 1er janvier 1942 jusqu'aujourd'hui, quelle quantité de bananes importées au Canada a-t-elle été expédiée par les Etats-Unis?

Par M. Bence,—1. Combien de personnes sont-elles détenues en vertu des ordonnances édictées en exécution de l'article 21 des Règlements concernant la Défense du Canada?

2. De ce nombre, combien sont des sujets britanniques?

3. De ces sujets britanniques, combien le sont de naissance et combien par naturalisation?

4. A-t-on révoqué les certificats de naturalisation de quelques-unes des personnes mentionnées aux questions deux et trois?

5. A-t-on révoqué les certificats de naturalisation de quelques personnes condamnées sous l'empire des règlements concernant la Défense du Canada, et, si oui, combien?

Par M. Côté,—Quelle occasion y a-t-il, à l'heure actuelle, pour un diplômé d'une école d'optométrie de l'une de nos universités canadiennes de prendre du service comme tel, (*a*) dans l'armée, (*b*) dans l'aviation, (*c*) dans la marine?

Par M. Ross (Souris),—1. Quel est le nombre des hommes, dans chaque district militaire, qui, appelés à l'instruction militaire en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, ont négligé de se présenter aux camps d'entraînement?

2. Combien a-t-on intenté de poursuites, dans chaque district militaire, contre ceux qui ont négligé de se présenter aux centres d'instruction militaire?

3. Quel est, dans chaque district militaire, le pourcentage de ceux qui se sont abstenus de se présenter aux centres d'instruction militaire?

Par M. Black (Cumberland),—1. Quels versements a-t-on faits, jusqu'aujourd'hui, sur le coût de la tenue du plébiscite, pour les item suivants: (*a*) impression, (*b*) publicité, (en faisant connaître les agents et le montant payé à

chacun), (*c*) émissions radiophoniques, (*d*) dépenses au bureau-chef d'Ottawa, (*e*) dépenses dans les divisions électorales, (*f*) versements totaux jusqu'aujourd'hui?

2. A-t-on soldé tous les comptes et toutes les dépenses?

Le Bill No 65, Loi ayant pour objet d'aider les anciens combattants à s'établir sur la terre, est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, reçu en troisième lecture et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 113

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 21 JUILLET 1942

*Onze heures du matin.*

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur la prétendu rareté des cigarettes canadiennes que peuvent acheter les membres de nos forces armées stationnées en Grande-Bretagne?

2. Existe-t-il réellement une telle rareté de ces cigarettes?

3. Si oui, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour remédier à cet état de choses?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quel montant a-t-on dépensé jusqu'aujourd'hui en vertu de la loi 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni)?

2. Quels procédés suit-on pour tenir la comptabilité des sommes requises aux termes de cette loi indépendante de celle exigée pour les autres achats de munitions et d'approvisionnements?

3. Enregistre-t-on la quantité totale et la valeur financière de chaque catégorie de munitions et approvisionnements achetés au Canada aux termes de cette loi?

4. Le gouverneur en conseil a-t-il établi des règlements aux termes de l'article trois de la loi?

5. Le gouverneur en conseil a-t-il approuvé la forme, les termes et les conditions de l'obligation du gouvernement du Royaume-Uni tel que prévu par le paragraphe deux de l'article quatre de la loi?

6. Le gouverneur en conseil a-t-il approuvé les termes et conditions suivant lesquels le ministre peut acheter des valeurs du Dominion du Canada ou des Chemins de fer nationaux du Canada aux termes de l'article cinq de la loi?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. A-t-on formulé quelques dénonciations ou plaintes, sous l'empire des règlements de la Défense du Canada, contre des employés du gouvernement fédéral, depuis la déclaration de la guerre actuelle?

2. Si oui, quels sont les noms et adresses de ces individus, et à quelle division des services du gouvernement chacun appartenait-il?

3. Combien de ces individus ont-ils été condamnés?

4. Combien de ces cas ont-ils été rejetés?

5. La Couronne a-t-elle retiré quelques-unes de ces procédures?

6. Si oui, quels étaient les accusés dans chaque cas, et quelle était la nature des accusations portées contre chacun et les raisons de l'abandon des procédures?

7. Quelques-uns des individus en faveur desquels on a abandonné les procédures sont-ils encore au service du gouvernement? Si oui, quels sont-ils et dans quelle division des services du gouvernement chacun d'entre eux est-il actuellement employé?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 5, loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des membres licenciés des forces de Sa Majesté ou d'autres catégories désignées de personnes, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 18. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

2. Page 4, lignes 40 et 41. Supprimer les mots "pour infraction auxdits arrêtés et règlements" et substituer:

"sur déclaration sommaire de culpabilité, pour infraction auxdits arrêtés et règlements, mais cette peine ne doit pas excéder une amende de cent dollars".

*Dans le titre*

Au mot "ou", substituer le mot "et".

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 64, loi concernant la poursuite et la coordination de la formation professionnelle, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 16. Après le mot "agriculture", insérer "l'industrie forestière".

2. Page 2, ligne 11. Au mot "de", substituer "dévolues à".

3. Page 2, ligne 12. Au mot "Dominion", substituer "Canada".

4. Page 2, lignes 28, 29, 30, 31 et 32. A l'alinéa *(c)* du premier paragraphe de la clause 4, substituer le suivant—

"*(c)* tout projet de formation professionnelle pour la conservation ou la mise en valeur des ressources naturelles dévolues à la Couronne du droit de la province;"

5. Page 3, ligne 20. Un amendement a été apporté qui ne concerne que la version anglaise du bill.

6. Page 4, lignes 17, 18 et 19. A la clause 12, substituer la suivante—

"12. Les dépenses occasionnées par l'opération de la présente loi sont payées à même les deniers votés par le Parlement pour la réalisation des objets de la présente loi."

7. Page 4, ligne 21. Un amendement a été apporté qui ne concerne que la version anglaise du bill.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

# No 114

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 22 JUILLET 1942

---

*Onze heures du matin.*

PRIÈRES.

M. Macdonald (Ville de Brantford) du comité spécial d'enquête sur les fonds de cantines, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le mardi 24 mars 1942, votre Comité a étudié les sujets suivants: (*a*) la perception, la garde, le placement, la surveillance et l'emploi des deniers qui, sous l'empire des règlements et accords actuels, proviennent des bénéfices résultant de l'exploitation des cantines et autres organisations de services auxiliaires et établissements pour le profit des forces armées du Canada durant la présente guerre; (*b*) la question de savoir si certaines, autres que celles auxquelles s'applique la mesure actuelle, devraient être versées au gouvernement du Canada; et (*c*) la ligne de conduite et le mode de gestion à suivre dans l'utilisation desdits fonds pour le bénéfice de ceux qui ont servi dans les forces canadiennes de Sa Majesté (armée, marine et aviation) et au profit des personnes à leur charge.

Votre Comité a tenu, depuis le 30 avril, quatorze séances entièrement consacrées à l'étude des questions susmentionnées.

Relativement au premier sujet d'enquête, le Comité a recueilli la déposition des témoins suivants: Le lieutenant-colonel J.-A. de Lalanne, C.M., président de la Commission des fonds régimentaires; Le colonel E. A. Deacon et le lieutenant-colonel A. Cairns, respectivement directeur et directeur adjoint des Services auxiliaires; Le capitane payeur J.-O. Cossette, M.R.C., assistant juge avocat de la flotte; Le capitaine de groupe J. M. Murray, sous-directeur de la comptabilité et de la finance, et du lieutenant de section J. M. Wynn, de la C.A.R.C.; M. J. L. Apedaile, conseiller èn matière de finances pour les écoles civiles d'aviation, et M. H. J. Nörman, conseiller en matière de finances pour le Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Un certain nombre d'états financiers indiquant les ventes, les frais d'exploitation et les profits découlant de l'exploitation des cantines, de même que l'emploi de ces profits, et certains spécimens de livres et formules à l'usage des unités et formations, ont été déposés.

Relativement au deuxième et au troisième sujets à l'étude, le Comité a pris connaissance de mémoires soumis, au nom de la Légion canadienne, B.E.S.L., par le secrétaire général suppléant de cette association, M. J. C. G. Herwig, et au nom du Conseil d'administration des fonds de cantines de l'Ontario, par le secrétaire-trésorier de cet organisme, le major Alex C. Lewis. Assignés comme témoins, ces deux représentants ont été entendus par le Comité, qui a également pris en considération un mémoire de l'Association des mutilés du Canada, transmis par le secrétaire fédéral honoraire de cette association, M. Richard Myers, au Comité des cantines du ministère de la Défense nationale.

La manière dont les divers conseils d'administration provinciaux ont employé et géré les fonds de cantines à la suite de la première Grande Guerre a aussi fait l'objet d'une étude de la part du Comité, et le major Lewis, dont il est fait mention plus haut, et M. A. J. Dixon, président du sous-comité d'administration des fonds spéciaux, ont rendu témoignage à ce sujet.

Afin de ne négliger aucune source de renseignements, le Comité a jugé opportun de connaître le point de vue des hommes de troupe des trois services des forces armées quant à l'exploitation des cantines et à l'emploi des profits découlant de cette exploitation. A cette fin, chaque service a été prié de choisir un représentant des hommes de troupe chargé de venir témoigner devant le Comité. Délégués par les hommes de troupe des trois différents services armés, les représentants suivants ont été interrogés: Le premier maître R. D. Blofield, M.R.C.; Le caporal B. Lefebvre, du Royal 22e Régiment; Le caporal A. McCaig, C.A.R.C. Les renseignements ainsi obtenus ont été des plus utiles aux travaux du Comité.

Les documents suivants ont été remis au Comité, savoir: les arrêtés en conseil C.P. 7520 du 21 décembre 1940, C.P. 224 du 13 janvier 1941, C.P. 1087 du 14 février 1941, C.P. 1959 du 24 mars 1941; rapport et recommandation du Comité spécial des cantines, en date du 30 août 1941; rapport provisoire du sous-comité d'administration des fonds spéciaux près le Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement; et aussi l'arrêté en conseil C.P. 7/3183 du 21 avril 1942. Le Comité a également pris connaissance de l'arrêté en conseil C.P. 60/3404 du 24 juillet 1940 et du mémoire de convention y annexé, conclu entre Sa Majesté le Roi et les organisations des services auxiliaires suivantes, savoir: Young Men's Christian Association, Armée du Salut, Chevalier de Colomb et *Canadian Legion War Services, Inc.* du chapitre 34 (1925), Loi concernant la distribution des fonds de cantines, et du chapitre 14 (1928), Loi concernant la distribution de certains fonds de cantines. Le Comité a aussi étudié l'ordre général 40, de 1940, instituant la Commission des fonds régimentaires, et l'ordre administratif du Corps d'aviation publié le 31 octobre 1941 relativement à la Caisse de bienfaisance du Corps d'aviation royal canadien.

D'après les témoignages recueillis par le Comité il appert que les cantines desservant les forces armées sont établies selon la base décrite ci-après:

## AU CANADA

### *Armée*

*Cantines exploitées par les organisations des Services auxiliaires—*

Une part de 5 p. 100 des recettes brutes de ces cantines est remise aux commandants des unités intéressées; les organisations des Services auxiliaires exploitant la cantine en retiennent 2 p. 100 en couverture de leurs frais généraux, et les profits nets, défalcation faite des paiements ci-dessus et des autres frais, sont déposés entre les mains du Receveur général du Canada. Il convient de noter que le montant en dépôt chez le Receveur général au 30 avril 1942 s'élève à $212,662.82, somme entièrement versée par les Services auxiliaires, à l'exception d'un montant de $3,035.96 provenant de certaines unités régimentaires et figurant au crédit des dépôts divers. Il convient aussi de noter qu'au 31

décembre 1941, le montant global des ventes des cantines exploitées par les organisations des Services auxilaires s'établissait à $5,420,491.25 le 31 décembre 1941.

*Cantines exploitées par les unités et formations—*

Tous les profits provenant de l'exploitation de ces cantines sont gardés par les unités intéressées et aucun pourcentage n'en est versé à une caisse centrale. Les livres des unités sont apurés par les bureaux de vérification des unités, et des états financiers sont régulièrement soumis à la Commission des fonds régimentaires par les représentants de celle-ci attachés aux états-majors des divers districts militaires. Ces vérificateurs inspectent aussi, à l'occasion, les comptes des unités, mais ils ne sont pas chargés des vérifications régulières et continues. A noter que le montant global des ventes de ces cantines s'établissait à $11,607,-676.25, le 31 décembre 1941, et que le profit net était de $1,752,756.02, soit 15.1 p. 100 du montant des ventes, ce qui témoigne en faveur de l'exploitation efficace et de la bonne administration de ces cantines. Les unités ont utilisé les profits pour le bien-être général de leurs membres.

*Marine*

Les services auxiliaires n'exploitent pas de cantines aux bases navales et à bord des navires, exception faite pour la cantine exploitée à Saint-Jean, Terre-Neuve. La marine exploite des cantines navales à Halifax, Sydney, St-Jean et Esquimalt. Les ventes totales à ces quatre cantines, au 31 mars 1942, se montaient à $771,177.48.

Les bénéfices de ces quatre dernières cantines sont conservés aux centres navals, mais ces derniers ont l'habitude de remettre volontairement un faible pourcentage à la caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne. Les comptes sont vérifiés sur place et copie du rapport est conservée au quartier général de la marine. Certains navires de la marine royale canadienne possèdent aussi des cantines. Le chiffre d'affaires des cantines à bord des navires est minime et l'administration de celles-ci, de même que l'emploi des bénéfices, sont sous le contrôle absolu de l'équipage du navire.

*Corp d'aviation*

Les organisations des services auxiliaires n'exploitent pas de cantines aux stations du C.A.R.C. Pendant quelque temps, toutefois, une de ces organisations exploitait une cantine au dépôt de recrutement de Toronto, mais cette cantine sera sous peu prise en charge par le C.A.R.C. Après ce transfert toutes les cantines du C.A.R.C. seront exploitées par elle. Une part de 1 p. 100 des ventes brutes de ces cantines est remise à la caisse de bienfaisance du Corps d'aviation royal canadien. Le reste des bénéfices est retenu par chaque station, déposé dans une banque à charte, et est utilisé au profit de la station où ces bénéfices ont été réalisés. A noter que le total des ventes aux cantines exploitées par le Corps d'aviation royal canadien au 31 décembre 1941 est de $6,453,148.11. Les comptes de la cantine de chaque station sont vérifiés tous les trois mois par un bureau de vérification local nommé par le commandant de la station. Le rapport de ce bureau est sujet à une autre vérification de la part du quartier général de la région. Cette dernière vérification est elle-même sujette à contrôle de la part du quartier général de C.A.R.C.

*Ecoles civiles d'aviation*

Lors de la fondation de ces écoles, les privilèges d'exploitation des cantines furent accordés, après soumission, à des organismes privés. Cette pratique est aujourd'hui discontinuée dans toutes les écoles et, lorsqu'un contrat expire, les écoles s'emparent de l'exploitation des cantines. Une part de 1 p. 100 des ventes

brutes est remise à la caisse de bienfaisance du C.A.R.C. et le reste est conservé aux écoles pour y être utilisé à l'avantage du personnel. Il convient de noter que les bénéfices nets provenant des ventes faites à ces écoles à compter de mai 1942 se montent à $572,526.44. Les comptes des écoles civiles d'aviation sont vérifiés régulièrement par le vérificateur de la compagnie qui exploite ces écoles.

## OUTRE-MER

*Navy, Army and Air Force Institutes* (N.A.A.F.I.)—

Un organisme civil connu sous le nom de Navy, Army and Air Force Institutes (N.A.A.F.I.) exploite des cantines dans des régions de campement établies dans le Royaume-Uni. Une part de 6 p. 100 des ventes brutes de ces cantines est remise aux unités desservies par ces cantines et ce pourcentage est actuellement conservé pour affectation au bénéfice des hommes de ces unités. Les ventes totales des cantines des N.A.A.F.I. desservant les campements canadiens s'élèvent à £306,588, et la ristourne globale accordée aux unités à même ces ventes est de £18,396. A ce montant doit s'ajouter une autre somme de £2,876 représentant les rabais sur les achats effectués pour l'ordinaire. Aucun accord ni aucun autre état n'ayant été mis à la disposition du Comité, celui-ci n'a pas été en mesure de déterminer s'il y aurait d'autres profits dont le Canada pourrait réclamer une part.

*Les organisations des Services Auxiliaires*—

Les quatre organisations des services auxiliaires exploitent des cantines dans le Royaume-Uni. Aucun accord semblable à celui qui existe au Canada n'a été conclu avec les services auxiliaires du Royaume-Uni. Chaque organisation soumet toutefois au directeur des services auxiliaires un état concernant l'exploitation de ses cantines. S'il y a des bénéfices provenant des cantines, ils sont utilisés par les services auxiliaires au profit des forces armées outremer. D'après les états déposés au Comité, il semble que l'Armée du Salut subit des pertes considérables dans le Royaume-Uni, tandis que les autres organismes nationaux n'indiquent qu'une étroite marge de bénéfices. Ces pertes et ces petits bénéfices résultent du fait que les organisations des services auxiliaires font une généreuse distribution de vivres, de breuvages, d'articles de sport et de services de bien-être général parmi les forces armées outre-mer.

*Unités et formations canadiennes*—

Les unités et les formations canadiennes exploitent leur propre cantine dans ces régions de manœuvres non desservies par les cantines des N.A.A.F.I. Les rapports les plus récents concernant ces cantines des diverses unités indiquent des ventes totales moyennes de £10,518, et des bénéfices nets moyens de £1,442 par mois. Les bénéfices provenant de ces cantines sont conservés par les unités et les comptes sont sujets à vérification de la part d'officiers désignés par le quartier général militaire outre-mer.

Pour résumer ce qui précède, on peut dire que les bénéfices nets provenant des cantines exploitées au Canada par les organisations des services auxiliaires sont maintenant remis au Receveur général, et qu'aucun intérêt n'a encore été crédité sur les sommes ainsi déposées. Tous les autres bénéfices provenant des cantines du Canada sont conservées par les unités qui exploitent ces cantines, à l'exception du paiement de 1 p. 100 des ventes brutes par les cantines du C.A.R.C. à la caisse de bienfaisance du C.A.R.C., et des dons volontaires des cantines navales à la caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne.

Les bénéfices des cantines exploitées par les organisations des services auxiliaires en Angleterre sont conservés par les services auxiliaires et utilisés au profit des forces armées dans le Royaume-Uni.

Les bénéfices des cantines exploitées par des unités qui sont rendues outremer sont conservés par ces unités au profit de leurs membres, et une part de 6 p. 100 des ventes brutes des cantines des N.A.A.F.I. est remise aux unités que ces cantines desservent pour être utilisés au profit des membres de ces unités.

## CONCLUSIONS ET RECOMMENDATIONS

La question se pose maintenant de savoir si l'arrangement ci-dessus doit être modifié et si d'autres dispositions doivent être prises pour la surveillance et le contrôle des bénéfices.

D'après le témoignage rendu devant le Comité, il est évident que les cantines des services auxiliaires et les cantines des unités et des formations sont en général exploitées d'une manière efficace et pratique et votre Comité est d'avis qu'il faut louer sans réserve les militaires et les fonctionnaires qui ont établi ces cantines et qui sont responsables de l'exploitation et de la direction efficaces de ces cantines. Les recommandations de votre Comité prendront la forme de suggestions ayant pour but de contribuer au maintien de cette haute moyenne d'exploitation et de direction efficaces et aussi d'assurer que les surplus de bénéfices provenant des cantines, qui ne sont pas encore dépensés au profit des membres des forces armées et pour leur confort, seront conservés pour eux afin qu'ils puissent en bénéficier après la guerre.

*Ligne de conduite à suivre quant aux profits provenant des cantines—*

En ce qui concerne les profits, votre Comité est toutefois catégoriquement d'avis qu'il ne convient pas d'encourager l'accumulation de surplus considérables provenant de l'exploitation des cantines. Bien qu'il faille tout mettre en œuvre pour favoriser l'exploitation efficace et économique de ces établissements, en vue de donner le maximum de service aux forces armées, il faut aussi se rappeler que les cantines ont pour but d'assurer un service immédiat et non de créer une accumulation de profits pour l'avenir. Le principe régissant l'exploitation des cantines devrait consister à maintenir les prix de vente au strict minimum, de manière que ceux qui les fréquentent en tirent un avantage immédiat; les profits pouvant résulter d'une telle exploitation devraient, autant que possible, être employés à procurer des douceurs et commodités supplémentaires aux membres des forces, pendant qu'ils sont en service et votre Comité recommande fortement l'adoption de ce principe.

Après la guerre, les frais occasionnés par le rétablissement des soldats démobilisés devraient être imputés sur le revenu du pays entier et non sur l'accumulation des bénéfices dérivés des ventes faites aux cantines.

*Contrôle et surveillance des profits par un Comité central de surveillance*

Les circonstances du service actif ont créé de nombreux effectifs qui dans bien des cas, diffèrent entièrement des unités indépendantes et permanentes du temps de paix. Le nombre d'institutions exploitées dans diverses conditions a augmenté et le volume des affaires a atteint et atteindra des proportions considérables. Dans beaucoup de cas, des sommes importantes s'accumulent et sont conservées sur les lieux. Tout en étant d'avis qu'il n'est pas à désirer de conserver ainsi, çà et là, cette accumulation de fonds disponibles dont on n'a pas immédiatement besoin pour le bien-être des soldats, votre Comité ne croit pas cependant que les unités devraient être forcées de verser leurs excédents de fonds à une caisse centrale. Mais votre Comité est d'avis toutefois que ces excédents de fonds devraient faire l'objet d'un contrôle rigoureux au moyen de vérifications fréquentes et régulières de la part d'une autorité centrale. Quoique, conformément, à leurs règlements, l'armée et l'aviation aient un système de vérification et de surveillance, maintes raisons font ressortir l'à-propos d'un système central de vérification pour les trois branches du service, et plus particulièrement en ce qui concerne les disponibilités de caisse.

Il est par conséquent recommandé qu'un Comité central de surveillance soit formé et investi des fonctions suivantes:

(a) Recevoir en fiducie tous les fonds envoyés au ministre de la Défense nationale par les organisations de Services Auxiliaires, ainsi que les excédents des fonds de cantine que les unités ou autres pourront à l'occasion envoyer au gouvernement fédéral;
(b) Vérifier les comptes des cantines et l'accumulation des excédents de fonds entre les mains des cantines locales et/ou des administrateurs, et à cette fin, visiter fréquemment et régulièrement les unités et les administrateurs;
(c) Donner des conseils sur le genre et le montant des dépenses qui devraient être effectuées sur les lieux à même les bénéfices, afin que les membres des trois services armés bénéficient tous d'avantages égaux;
(d) Etudier les méthodes d'administration, donner des conseils à leur sujet, et recommander des économies ou des perfectionnements comme le centralisation des achats, la standardisation du matériel, etc., et considérer s'il convient ou non d'effectuer une centralisation complète d'exploitation;
(e) Autoriser des prêts s'il est jugé à propos d'aider l'établissement de cantines ou d'amusements dans les stations nouvelles;
(f) Maintenir une étroite liaison entre l'administration et le contrôle des cantines dans les trois services en vue d'établir l'uniformité de principe et de pratique.
(g) Accomplir toute autre fonction relative à l'exploitation et au contrôle des cantines que le Gouverneur en conseil pourra ordonner de temps à autre.

Votre Comité recommande que la majorité des membres du comité projeté se compose de membres licenciés des forces armés qui ont servi dans les rangs durant la guerre actuelle.

*Caisse de bienfaisance du Corps d'aviation royal canadien—*

Votre Comité a examiné l'ordre administratif du Corps d'aviation royal canadien et a remarqué que ni les officiers, ni les sous-officiers ou simples aviateurs appartenant en ce moment au Corps d'aviation royal canadien n'auront le droit de bénéficier de ce fonds après leur libération.

Cette caisse a été instituée en temps de paix dans le but très louable de venir en aide aux membres du Corps d'aviation pendant leur activité de service. Toutefois, étant donné l'augmentation considérable des effectifs, plusieurs des cantines du Corps d'aviation réalisent un chiffre d'affaires important. Si la guerre se prolonge encore quelques années, et que la part de 1 p. 100 des ventes brutes continue à être versé à la caisse de bienfaisance, il est évident qu'une somme très appréciable s'accumulera—somme beaucoup trop forte pour les besoins de la caisse, même si les effectifs du temps de paix du Corps d'aviation étaient augmentés. Il n'est pas juste de prélever une part des recettes des cantines que fréquentent ceux qui ne feront probablement plus partie du Corps d'aviation après la guerre, à moins que ceux-ci n'aient droit aux mêmes avantages que ceux qui resteront dans les rangs de ce Corps.

Votre Comité recommande donc qu'il ne soit plus effectué de paiements jusqu'à ce qu'il ait été prescrit que tous les militaires actuellement en service dans le Corps d'aviation royal canadien auront le droit de bénéficier de la caisse pendant leur activité de service aussi bien qu'après leur libération.

*Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne—*

Comme on l'a vu plus haut, la Marine royale canadienne possède, aussi, une caisse de bienfaisance établie en temps de paix et qui, comme celle du Corps d'aviation, a servi et sert encore à des fins très utiles. Toutefois, aucun ordre

administratif naval ou autre ordonnance ne paraît régir les opérations ou la surveillance de cette caisse. Malgré qu'elle semble être bien administrée, votre Comité recommande cependant qu'aucune autre contribution ne soit versée à cette caisse à même les fonds de cantines tant qu'une ordonnance ne sera pas rendue relativement à cette caisse; entre autres choses, cette ordonnance devrait prescrire que tous les marins de quelque grade que ce soit, actuellement en service dans la Marine royale canadienne seront admissibles aux avantages offerts par la caisse, pendant leur activité de service aussi bien qu'après leur licenciement.

*Navy, Army and Air Forces Institutes (N.A.A.F.I.)*—

Votre Comité s'est efforcé d'obtenir une copie de l'accord en vertu duquel les N.A.A.F.I. exploitent des cantines dans les régions canadienne de campement, outre-mer, et il appert qu'aucun accord de ce genre n'a été conclu. Apparemment, les N.A.A.F.I. soumettent un relevé des recettes brutes et versent 6 p. 100 de ces recettes aux unités desservies par leurs cantines. Il se peut que les profits réels s'établissent à ce pourcentage ou à un pourcentage supérieur mais, à tout événement, aucun état n'est déposé quant aux bénéfices. Les N.A.A.F.I. ne dressent pas de bilan d'ensemble indiquant leurs diverses opérations et il n'y a pas, non plus, moyen de déterminer la part, s'il en est, à laquelle le Canada peut avoir droit quant à ces profits. Le seul état remis au Comité date du mois d'avril 1941; il indique les recettes brutes, les ristournes, et le reste, et bien qu'une année se soit écoulée depuis, votre Comité n'a pu obtenir d'état plus récent. Votre Comité recommande donc que des états réguliers soient obtenus des N.A.A.F.I., non seulement en ce qui concerne les opérations des cantines desservant les campements canadiens, mais aussi l'ensemble des opérations, afin que les soldats canadiens stationnés outre-mer sachent s'ils ont droit à une part de autres bénéfices réalisés par les N.A.A.F.I. Votre Comité recommande, de plus, qu'un record défini soit conclu entre le Canada et les N.A.A.F.I. relativement à l'exploitation des cantines desservant les campements canadiens, aux paiements effectués à même les recettes brutes, de même qu'à la part à laquelle le Canada peut avoir droit sur les bénéfices, s'il en est, provenant de l'ensemble des opérations de l'organisme susmentionné.

*Placement des deniers dans les titres du Dominion du Canada*—

Votre Comité a soigneusement étudié la question de la nature des placements qui pourront être effectués avec les excédents des fonds de cantine et, en vue de certaines pertes éprouvées par suite du mauvais placement d'une partie des fonds de cantine de la première guerre mondiale, votre Comité est d'avis et recommande qu'aucun excédent de fonds de cantine ne devrait servir à l'achat d'autres titres que les obligations du Dominion du Canada.

*Caisse séparée pour chacun des trois services armés*—

Votre Comité a soigneusement étudié la question de l'établissement d'un seul fonds ou l'établissement de trois fonds distincts représentants les montants versés par les trois services armés. Après mûre réflexion, votre Comité recommande que l'argent versé à un fonds central par chacun des trois services soit porté au crédit des membres du service qui a fait le versement.

*Disposition des fonds de cantines des unités et formations lors de la démobilisation*—

Dès que la cantine sera fermée, pendant la guerre ou à la fin des hostilités, les unités devraient recevoir l'ordre de verser immédiatement tous les fonds de cantine qu'elles auront en main au Comité central de surveillance. On devra prendre grand soin de s'assurer que tous ces fonds ont été ainsi versés.

*Comité central de surveillance aidé dans son travail par des comités provinciaux—*

A la fin de la guerre ou avant, si la situation le permet, des mesures seront prises pour administrer le fonds pour les vétérans de la guerre actuelle et les personnes à leur charge. Votre Comité recommande que, pour faciliter cette administration, des comités provinciaux soient établis dans chaque province sous le contrôle et la surveillance du comité central de surveillance, mais au lieu d'allouer à chacun de ces comités une partie déterminée de ce fonds, chaque comité ne recevra qu'une avance de temps en temps, selon ses besoins et sous réserve d'en rendre exactement compte. Votre Comité recommande également que les fonds entre les mains du Comité central de surveillance et par les comités provinciaux fassent l'objet de vérifications régulières de la part de l'Auditeur général.

*Utilisation des surplus de fonds de cantines après la guerre—*

La disposition finale des fonds disponibles après la guerre et provenant soit des profits inutilisés ou de la récupération des stocks et du matériel, est une question qui demande une étude plus complète et plus approfondie avant de pouvoir déterminer une politique précise. Le Comité pourrait, dans le cadre du principe général que les fonds doivent être employés à l'avantage des personnes des deux sexes libérées du service et des personnes à leur charge, examiner soigneusement ces propositions et ces plans et soumettre un rapport aux futurs comités parlementaires qui les étudieront avant de les recommander finalement au Parlement.

En attendant, le Comité devrait jouir des mêmes pouvoirs que les fiduciaires actuels des fonds provinciaux de cantine, en ce qui concerne les demandes soumises par les hommes ou les femmes libérés avant la fin de la guerre, ou les personnes à leur charge.

Un exemplaire des témoignages entendus est déposé avec les présentes.

(*Pour la copie des Procès-Verbaux voir Appendice No 6 des Journaux*)

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet, 1942.—Etat montrant:—1. Quel montant d'assurance-vie a-t-il été souscrit au Canada, au cours des années civiles 1936, 1937, 1938, 1939, 1940 et 1941, (*a*) dans les compagnies canadiennes, (*b*) les compagnies britanniques, (*c*) les autres compagnies?

2. Quel est le montant des primes versées pour les polices d'assurances susmentionnées au cours de chacune de ces années?

3. Au cours de la même période, combien de polices d'assurances ont-elles cessé d'être en vigueur ou ont-elles été rachetées à leur valeur de rachat?

4. Quelle est la valeur de ces polices d'assurances ainsi rachetées ou ayant cessé d'être en vigueur?

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Lacombe,—1. Quelle est la valeur totale des contrats accordés par le ministère des Munitions et approvisionnements pour le compte, (*a*) du Canada, (*b*) du Royaume-Uni, (*c*) des autres pays alliés?

2. Quel est le montant des engagements financiers pris par le Canada pour le compte du Royaume-Uni à cause de notre participation à la guerre et depuis une telle participation?

3. Quel est le montant des mêmes engagements pris par le Canada pour le compte des autres pays alliés?

Par M. McNiven (Ville de Regina),—1. Quelles quantités de capoc a-t-on importées, (*a*) de Java, (*b*) d'autre pays, au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. La bourre provenant du cotonnier sauvage offre-t-elle un succédané avantageux du capoc dans la fabrication des gilets de sauvetage et des habits de vol requis par la marine et l'aviation?

3. Le cotonnier sauvage est-il une plante canadienne, et le gouvernement en subventionnera-t-il la culture, comme on le fait au Michigan?

Par M. McNiven (Ville de Regina),—1. Quelles quantités de colle a-t-on importées, (*a*) des Iles britanniques, (*b*) des autres pays, au cours des années 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Quelle est l'estimation des besoins du Canada en approvisionnements de colle pour les années 1942 et 1943?

3. Le gouvernement a-t-il permis l'exportation annuelle d'un millier ou d'une quantité quelconque de wagons d'ossements desséchés provenant des Provinces des prairies et pouvant servir à la fabrication de la colle, aux Consolidated Chemical Industries Inc., de San Francisco, Californie?

4. Le gouvernement s'est-il engagé à acheter de cette compagnie la colle requise à des fins de guerre et, si oui, en quelles quantités et à quel prix?

5. A quel organisme a-t-on confié la distribution ou la vente au Canada de la colle ainsi achetée, et à quel prix?

6. Pourquoi n'a-t-on pas établi une fabrique de colle dans l'ouest canadien?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

## LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, et de statuer:

1. Que le taux de l'impôt applicable aux personnes autres que les sociétés et les compagnies par actions soit majoré suivant l'échelle d'imposition indiquée au barème suivant:

A. Taux de l'impôt applicable aux personnes autres que les sociétés et les compagnies par actions:

I. Impôt normal—

(1) Dans le cas de

(*a*) une personne mariée,

(*b*) un veuf ou une veuve ayant un fils ou une fille de moins de dix-huit ans entièrement à la charge de tel contribuable, ou un fils ou une fille de dix-huit ans ou plus à la charge du contribuable pour cause d'infirmité mentale ou physique, ou un fils ou une fille de moins de vingt et un ans à la charge de tel parent pourvu qu'il soit prouvé que tel enfant étudie dans une école d'enseignement secondaire, une université ou un autre établissement d'éducation.

(*c*) un particulier, autre qu'une personne mariée, qui maintient un établissement domestique d'un seul tenant et qui en réalité y soutient une personne à charge lui étant unie par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption;

(*d*) un ministre du culte ou pasteur, autre qu'une personne mariée, en charge d'un diocèse, d'une paroisse ou d'une congrégation, dont les fonctions l'obligent à maintenir entièrement à ses frais un établissement d'un seul tenant et qui y emploie en permanence une ménagère ou un domestique;

Toutefois, dans le cas de (*a*), l'époux, et dans le cas de (*b*), ladite personne à charge, doit être domicilié au Canada ou dans une autre partie du territoire du Commonwealth des nations britanniques, ou dans un pays contigu au Canada, ou doit être un ressortissant ou citoyen d'un pays allié au Canada dans la présente guerre et être empêché d'entrer au Canada par suite des exigences de la guerre, ou être légalement empêché d'entrer au Canada;

7 p. 100 du revenu, s'il dépasse $1,200 par année;

Et dans le cas de

(*e*) un mari et une épouse ayant chacun un revenu distinct,

7 p. 100 du revenu de chacun, s'il dépasse $660 par année;

Et dans le cas de

(*f*) une personne non mariée, ou

(*g*) une personne mariée dont l'époux ou l'épouse n'est pas domiciliée au Canada ou dans quelque autre partie du territoire du Commonwealth des nations britanniques, ou dans un pays contigu au Canada, ou dans un pays allié au Canada dans la guerre actuelle, ou dont le conjoint n'est pas légalement empêché d'entrer au Canada,

Sept pour cent du revenu s'il dépasse $660 mais ne dépasse pas $1,800 par an;

Huit pour cent du revenu, s'il dépasse $1,800 mais ne dépasse pas $3,000 par an; et

Neuf pour cent du revenu, s'il dépasse $3,000 par an.

Et dans le cas des

(*h*) successions qui ont des revenus imposables en vertu des paragraphes 2 et 4 de l'article 11 de la présente loi;

Neuf pour cent du revenu.

(2) Il sera autorisé, dans le cas de l'impôt normal une déduction de $28 pour l'année 1942 et pour chaque année subséquente pour chacune des personnes suivantes qui sont domiciliées au Canada ou dans quelque autre partie du territoire du Commonwealth des nations britanniques ou dans un pays contigu au Canada ou dans un pays allié au Canada dans la guerre actuelle, ou qui sont légalement empêchées d'entrer au Canada, et qui sont entièrement à la charge du contribuable, savoir:

(i) un enfant, petit-fils ou petite-fille, frère ou sœur du contribuable, âgé de moins de dix-huit ans, ou qui, si son âge est de dix-huit ans ou plus, est entièrement à la charge du contribuable pour cause d'infirmité mentale ou physique, ou qui est âgé de moins de vingt et un ans s'il est prouvé que cet enfant étudie dans une école d'enseignement secondaire, une université ou une autre institution d'enseignement;

(ii) le père ou la mère, ou les grands-parents d'un contribuable, entièrement à sa charge pour cause d'infirmité mentale ou physique;

(iii) un enfant de moins de dix-huit ans dont la subsistance est assurée par le contribuable au Canada conformément à un plan coopératif appliqué sous les auspices des gouvernements du Royaume-Uni et du Canada ou de l'une des provinces du Canada pour des enfants amenés du Royaume-Uni en vertu d'un plan de l'Etat, ou de moins de vingt et un ans dont la subsistance est pareillement assurée, s'il est prouvé que cet enfant étudie dans une école d'enseignement secondaire, une université ou une autre institution d'enseignement;

sauf une telle personne à charge dont il est question à (*b*) et (*c*) de la subdivision (1) de la présente proposition:

(3) Si l'impôt exigible comme impôt normal a pour effet d'abaisser le revenu d'une personne célibataire ou d'un époux ou d'une épouse au-dessous de la somme de $660 ou dans le cas des personnes dont il est question à (*a*), (*b*) (*c*) et (*d*) de la subdivision (1) de la présente proposition, au-dessous de $1,200, ledit impôt ne sera pas payable quant à la partie qui réduirait ainsi le revenu du contribuable.

Toutefois, une épouse qui touche un salaire dépassant $660 par an peut être considérée comme contribuable célibataire et son mari peut être considéré comme contribuable marié pour les fins de l'impôt sur le revenu.

II. TAUX PROGRESSIFS D'IMPÔT:

En plus de l'impôt normal, il sera prélevé l'impôt suivant à l'égard du revenu dépassant le dégrèvement prévu ci-après:

Sur les premiers $500 de revenu ou toute partie de cette somme, 30 p. 100 par année ou

$150 sur le revenu de $500; plus 33 p. 100 du montant excédant $500 mais n'excédant pas $1,000 ou

$315 sur un revenu de $1,000; plus 37 p. 100 du montant excédant $1,000 mais n'excédant pas $2,000 ou

$685 sur un revenu de $2,000; plus 41 p. 100 du montant excédant $2,000 mais n'excédant pas $3,500 ou

$1,300 sur un revenu de $3,500; plus 45 p. 100 du montant excédant $3,500 mais n'excédant pas $5,000 ou

$1,975 sur un revenu de $5,000; plus 50 p. 100 du montant excédant $5,000 mais n'excédant pas $8,000 ou

$3,475 sur un revenu de $8,000; plus 55 p. 100 du montant excédant $8,000 mais n'excédant pas $13,000 ou

$6,225 sur un revenu de $13,000; plus 60 p. 100 du montant excédant $13,000 mais n'excédant pas $20,000 ou

$10,425 sur un revenu de $20,000; plus 65 p. 100 du montant excédant $20,000 mais n'excédant pas $30,000 ou

$16,925 sur un revenu de $30,000; plus 70 p. 100 du montant excédant $30,000 mais n'excédant pas $50,000 ou

$30,925 sur un revenu de $50,000; plus 75 p. 100 du montant excédant $50,000 mais n'excédant pas $70,000 ou

$45,925 sur un revenu de $70,000; plus 80 p. 100 du montant excédant $70,000 mais n'excédant pas $100,000 ou

$69,925 sur un revenu de $100,000; plus 85 p. 100 du montant excédant $100,000.

2. Que les dégrèvements de $1,500 et de $750 soient réduits pour les fins des taux progressifs à $660 pour toutes personnes;

3. Qu'il soit accordé, à titre de dégrèvement de l'impôt payable en vertu des taux progressifs, une somme de $150 aux personnes mariées, ou aux personnes ayant droit jusqu'ici à un dégrèvement égal à celui d'une personne mariée;

Toutefois, une épouse qui touche un salaire dépassant $660 par an peut être considérée comme contribuable célibataire et son mari peut être considéré comme contribuable marié pour les fins de l'impôt sur le revenu.

4. Que, au lieu de la déduction de $400 du *revenu* pour chaque enfant ou petit-enfant à charge, il soit accordé une déduction de $80 de *l'impôt* payable en vertu des taux progressifs;

5. Qu'une déduction de l'impôt payable en vertu des taux progressifs soit accordée au contribuable jusqu'à concurrence de 20 p. 100 du montant effectivement affecté à l'entretien d'un parent ou d'un grand-parent à charge, ou d'un frère ou d'une sœur âgés de moins de dix-huit ans ou âgés de plus de dix-huit ans et à charge en raison d'une infirmité physique ou mentale, ou âgés de moins de vingt et un ans, sur production d'une preuve établissant que ce frère ou cette sœur est élève d'une école secondaire, d'une université ou autre institution d'enseignement. Il est stipulé toutefois que le crédit maximum alloué de ce chef ne doit pas dépasser la somme de $80;

6. Que la moitié du montant total des impôts payables par un contribuable en vertu du tarif normal et des tarifs progressifs soit remboursable au contribuable

mais il est stipulé que ce remboursement ne dépassera pas

8 p. 100 du revenu d'une personne célibataire, ou $800, ou le moins élevé de ces deux montants; ou

10 p. 100 du revenu d'une personne mariée, ou $1,000, ou le moins élevé de ces deux montants; plus

1 p. 100 du revenu du contribuable pour chaque personne à charge, ou $100, ou le moins élevé de ces deux montants;

7. (1) Que le montant total des impôts payables par un contribuable en vertu du taux normal et des taux progressifs de l'impôt soit diminué du montant versé par le contribuable à titre de

(*a*) contribution à tout plan ou toute caisse approuvés de retraite ou de pension établis antérieurement au 23 juin 1942, ou, s'ils sont établis subséquemment à ladite date, approuvés par le ministre du Revenu national, à titre de contributions faites par l'employé comme condition d'emploi ou du fait qu'il est membre d'un syndicat ouvrier.

(*b*) primes sur les polices d'assurance-vie ou rentes viagères ou autres versement de contrats d'épargne qui, de l'avis du ministre du Revenu national, sont tels que les primes ne peuvent être différées sans perte importante ou déchéance pour le contribuable, toutefois ces polices, rentes viagères ou contrats doivent avoir été en vigueur antérieurement au 23 juin 1942, et la moitié des primes de la première année et l'intégrité des primes d'assurance-vie de l'année suivante qui ne sont pas plus coûteuses que l'assurance-vie-entière et sont prises par le contribuable subséquemment au 23 juin 1942. Il est stipulé toutefois que la déduction faite par le contribuable en une année quelconque à l'égard de primes sur lesdites polices achetées depuis ladite date ne doivent pas dépasser $100.

(*c*) paiements sur les principal d'une hypothèque ou contrat de vente relatifs à une seule propriété résidentielle, pourvu que lesdit hypothèque ou contrat de vente aient été enregistré ou en vigueur antérieurement au 23 juin 1942 ou, s'ils n'ont pas été enregistrés, qu'ils aient été, de l'avis du ministre du Revenu national, en vigueur à titre d'engagement contracté par le contribuable antérieurement à ladite date.

(2) Que dans le cas d'un contribuable âgé de plus de soixante-cinq ans touchant un revenu inférieur à cinq mille dollars, la somme totale des impôts payables en vertu du taux normal et des taux progressifs d'impôt soit réduite de la partie remboursable de l'impôt tel que prévu à la Résolution No 6 précitée, et ladite partie remboursable sera supprimée en conséquence.

8. Que toute partie remboursable de tout impôt exigible en vertu de toute mesure fondée sur les présentes Résolutions soit remboursée au contribuable ou à ses fondés de pouvoir, à l'expiration des hostilités entre le Canada et l'Allemagne, l'Italie et le Japon, de la manière suivante: La partie remboursable de l'impôt sur le revenu de 1942 sera remboursée aux époques et par versements que pourra déterminer le Gouverneur en conseil mais pas plus tard qu'à la fin de la seconde période financière du Gouvernement entrant en fonctions après la cessation des hostilités; la partie remboursable de l'impôt sur le revenu de 1943 sera remboursée aux époques et par versements que pourra déterminer le gouverneur en conseil mais pas plus tard qu'à la fin de la troisième année financière du Gouvernement entrant en fonctions à la fin des hostilités, et ainsi de suite pour ce qui est de la partie remboursable de l'impôt sur le revenu des années subséquentes.

La date de suspension des hostilités sera censée être la date d'une proclamation émise d'ordre du Gouverneur en conseil déclarant que, pour les fins dudit remboursement, la guerre n'existe plus.

9. Que la partie remboursable de tout impôt acquitté par le contribuable au cours des douze mois précédant le premier jour de septembre de n'importe quelle année portera intérêt au taux de 2 p. 100 à compter de cette date et sera payable quand sera remboursée la partie remboursable;

10. Que lorsque, en vertu d'un contrat ou d'un arrangement en vigueur ou éventuel, un capital ou une somme principale est payable par versement ou autrement, sans intérêt prévu, ou moyennant un taux nominal d'intérêt seulement, le ministre peut, à son entière discrétion, par règlement ou autrement, déterminer quelle partie du paiement sur le capital représente intérêt, quelle partie sera censée constituer un revenu aux fins de la présente loi;

11. Que, lorsqu'une société, association ou quelque autre organisme de redevance est constitué en vue de forer ou d'exploiter des gisements de pétrole ou de gaz où la production appartient non à la société mais aux commanditaires de l'exploitation, la production sera censée être pour le bénéfice, et au nom, de la société et le revenue de la société sera censé comprendre les recettes provenant de la vente dudit pétrole ou dudit gaz, déduction faite des frais nécessaires;

12. Que soit exempte d'impôt toute pension accordée à un membre des armées de terre, de mer ou de l'air de Sa Majesté, ou à un membre des armées de terre, de mer ou de l'air des alliés de Sa Majesté, en raison de toute invalidité contractée par le pensionné au cours de l'activité de service, et toute pension accordée à un parent ou à une parente à charge d'une personne qui a été tuée ou qui a contracté une invalidité au cours de l'activité de service de guerre dans lesdites armées.

13. Que soit exempt d'impôt tout montant reçu à titre d'indemnité, sauf à titre d'indemnité pour perte de temps au travail, en vertu de toute loi des accidents du travail de toute province du Canada, en raison de toute blessure subie ou de toute invalidité contractée ou en raison de décès.

14. Que tout patron soit autorisé à déduire à titre de dépense une somme égale à cinq pour cent de sa feuille de paie, dans les limites qui seront prescrites, et versée à titre de contribution à tout plan ou toute caisse de retraite ou de pension d'employés, à l'exclusion toutefois des proportions en cause des appointements supérieurs à $6,000 par an;

15. Que soit accordé au contribuable un abattement de revenu à l'égard de frais médicaux excédant 5 p. 100 du revenu dudit contribuable, encourus et acquittés par ledit contribuable au cours de l'année de taxation, ou acquittés au cours de l'année de taxation et encourus dans l'année précédant la date de règlement si ledit règlement est effectué à un médecin, dentiste, ou garde-malade, enregistré en vertu d'un statut ou de règlements fédéraux ou provinciaux, ou à un hôpital public ou à un hôpital privé titulaire d'une licence provinciale, à l'égard de toute naissance dans la famille du contribuable, ou à l'égard de maladie ou d'opération du contribuable ou de son épouse, ou de toute personne à la charge du contribuable, à l'égard de laquelle le contribuable aurait eu droit jusqu'alors à un abattement, et si ladite personne à charge réside au Canada, pourvu que la remise dans chaque année de taxation ne dépasse pas la somme de

(*a*) $400 dans le cas d'un célibataire sans charge de famille, ou

(*b*) $600 dans le cas d'un personne mariée ou d'une personne jouissant, à cet égard, du même privilège qu'une personne mariée; plus

$100 pour chaque personne (mais au plus quatre) à la charge du contribuable;

Pourvu, toutefois, que la déduction totale de ce chef n'excède pas $1,000;

et pourvu que, de plus, lesdites exemptions soient appuyées par des reçus et que lesdits reçus soient produits au moment de la présentation, par le contribuable, de la déclaration d'impôt sur le revenu;

16. La perte de revenu d'une entreprise, pendant l'année précédente peut être déduite pour fins d'impôt;

17. Les contributions jusqu'à concurrence de $500 à tout syndicat de prospection recherchant des métaux non précieux ou des minéraux de valeur stratégique, mais n'excédant pas un montant global de $5,000, et les versements ne dépassant pas $5,000 effectués par une corporation relativement à ses propres opérations de prospection pour découvrir des minéraux de ce genre, peuvent être inscrites comme déduction de l'impôt de tout contribuable, pourvu que les économies du chef des réductions d'impôts sous l'empire de cette loi et de la loi de l'impôt sur les surplus de bénéfices, 1940, n'excédent pas la proportion de 40 p. 100;

18. Est abrogée la déduction prévue par l'article 7 de ladite loi, en vertu de laquelle un contribuable peut déduire de son impôt la somme due sous l'empire de la Partie III de la loi spéciale des revenus de guerre;

19. Les traitements et autres versements périodiques payables à des personnes ne résidant pas au Canada, mais qui habitent un pays imposant une taxe du même genre, seront assujettis à un impôt de 15 p. 100, retenu à la source;

20. L'impôt payable par tout particulier sera acquitté par versements trimestriels pendant les six mois qui précèdent la fin de l'année civile et les six mois qui la suivent immédiatement, de la manière suivante:—

(*a*) Pour les six mois de juillet à décembre, le quart de l'impôt estimatif au plus tard le 15 octobre et le 15 janvier de chaque année, en se fondant sur le revenu de l'année précédente et sur le taux de l'année courante;

(*b*) Pour les six mois de janvier à juin, la moitié de l'impôt (après déduction des deux versements trimestriels précédents) au plus tard le 15 avril et le 15 juillet de chaque année, en se fondant sur le revenu et les taux de l'année pour laquelle on acquitte l'impôt.

Cette disposition s'applique à l'impôt sur le revenu de l'année civile 1942 et de chaque année subséquente.

Tout impôt exigible au delà du montant estimatif ou censément exact fourni par le contribuable, doit s'acquitter sur demande, y compris l'intérêt à 5 p. 100 à compter de quatre mois après la clôture de l'année civile.

Ce mode d'acquittement à tempérament ne s'applique pas dans le cas des personnes dont l'impôt est déduit à la source, d'un traitement ou salaire, pourvu que ledit traitement ou salaire forme au moins les trois quarts de leur revenu, et toute dite personne devra soumettre son rapport d'impôt sur le revenu le ou avant le 30 septembre de l'année qui suivra la clôture de l'exercice financier.

21. Que l'impôt exigible d'une société soit acquitté par versements mensuels durant les six mois qui précèdent immédiatement la clôture de son exercice financier, et les six mois qui suivent cette date

(*a*) durant les premiers six mois, un douzième de l'impôt estimatif, eu égard au revenu de l'année précédente ou au revenu estimatif de l'année courante, calculé au taux de l'année courante, et

(*b*) durant les derniers six mois, un sixième de l'impôt, déduction faite des versements effectués durant les premiers six mois, eu égard au revenu, au taux de l'année d'imposition.

Cette disposition s'applique à l'impôt sur les bénéfices des exercices financiers se terminant à compter du 31 décembre 1942.

Tout impôt exigible au delà du montant estimatif ou censément exact fourni par le contribuable doit s'acquitter sur demande, y compris l'intérêt à 5 p. 100, à compter de quatre mois après la clôture de l'exercice financier.

22. La liste des taux d'imposition sur les dons figurant à l'article 88 de ladite loi est abrogée et on y substitue la liste suivante, laquelle entrera en vigueur à compter du 24 juin 1942:

| | |
|---|---|
| Sur les dons de $5,000 ou moins | 10 p. 100 |
| Sur les dons dépassant | |
| $ 5,000 mais ne dépassant pas $ 10,000 | 11 p. 100 |
| $ 10,000 mais ne dépassant pas $ 20,000 | 12 p. 100 |
| $ 20,000 mais ne dépassant pas $ 30,000 | 13 p. 100 |
| $ 30,000 mais ne dépassant pas $ 40,000 | 14 p. 100 |
| $ 40,000 mais ne dépassant pas $ 50,000 | 15 p. 100 |
| $ 50,000 mais ne dépassant pas $ 75,000 | 16 p. 100 |
| $ 75,000 mais ne dépassant pas $ 100,000 | 17 p. 100 |
| $ 100,000 mais ne dépassant pas $ 150,000 | 18 p. 100 |
| $ 150,000 mais ne dépassant pas $ 200,000 | 19 p. 100 |
| $ 200,000 mais ne dépassant pas $ 250,000 | 20 p. 100 |
| $ 250,000 mais ne dépassant pas $ 300,000 | 21 p. 100 |
| $ 300,000 mais ne dépassant pas $ 400,000 | 22 p. 100 |
| $ 400,000 mais ne dépassant pas $ 500,000 | 23 p. 100 |
| $ 500,000 mais ne dépassant pas $ 600,000 | 24 p. 100 |
| $ 600,000 mais ne dépassant pas $ 700,000 | 25 p. 100 |
| $ 700,000 mais ne dépassant pas $ 800,000 | 26 p. 100 |
| $ 800,000 mais ne dépassant pas $1,000,000 | 27 p. 100 |
| $1,000,000 | 28 p. 100 |

23. Les dispositions relatives à la perception de l'impôt de défense nationale sont abrogées à partir de minuit, le 31 août 1942;

24. 1. Après le 31 août 1942, tous les dividendes et intérêts enregistrés versés par un débiteur aux résidents du Canada, sont sujets à une déduction à la source au taux de 7 p. 100;

2. A partir du 30 juin 1942, tous les intérêts versés ou portés au crédit d'un client, soit par une banque, une compagnie de fidéi-commis ou toute autre personne légalement autorisée à accepter des dépôts d'argent, seront sujets à une déduction à la source au taux de 7 pour cent, si ledit intérêt est égal à l'intérêt de $100 ou plus pour une année entière.

25. Après le 31 août 1942, tous les traitements et salaires versés par un patron aux résidents du Canada ou aux personnes qui y exercent un emploi, sont sujets à une déduction à la source de telles parties des impôts autorisés par les présentes que le gouverneur en conseil peut déterminer dans la suite;

26. Que dans le cas de personnes divorcées ou de personnes séparées de corps et de biens par suite d'un jugement ou décret émanant d'un tribunal compétent, ou par suite d'une entente valide et irrévocable, et qui de fait vivent séparément, toute somme versée par l'un des conjoints à l'autre, conformément aux termes desdits jugements, décret ou entente, en vue de subvenir aux besoins dudit conjoint et des enfants, s'il y en a, sera considérée comme un revenu séparé et imposable entre les mains du conjoint touchant ladite somme. La somme ainsi versée ne sera pas déductible du revenu du conjoint qui fait ledit versement, mais il aura le droit de déduire du total des impôts payables par lui-même sur son revenu global, y compris le montant ainsi versé à son conjoint, le montant des impôts payables sur la pension alimentaire ou l'allocation de subsistance par l'autre conjoint, comme s'il s'agissait de l'unique revenu accordé à ce conjoint à titre de célibataire, comptant les enfants (s'il y en a) issus du mariage comme personnes à charges confiées de fait à sa garde.

27. (*a*) Les allocations de subsistance reçues ou censées être reçues par les officiers des forces armées en service au Canada ne sont pas un revenu imposable, à moins que lesdites allocations ne dépassent le montant de $1.70 par jour; dans ce cas le surplus du montant de $1.70 par jour est un revenu imposable.

(*b*) Que le paiement de l'impôt, à l'exclusion de la fraction remboursable, calculé d'après les dispositions des résolutions qui précèdent, n'abaisse pas le revenu de tout officier breveté faisant du service dans les forces armées du Canada, au-dessus de $1,600 s'il ne touche pas d'allocations à l'égard de personnes à charge, et au-dessous de $1,500, accrus du montant des allocations à l'égard de personnes à charge payables au plus haut gradé des sous-officiers du même service ayant à sa charge un nombre égal de personnes.

28. Toute mesure fondée sur

(*a*) Les résolutions Nos 1 à 10, inclusivement, et 12 à 15, inclusivement, ainsi que 20, 21, 26 et 27, s'appliquera à l'impôt de la période d'imposition de 1942 et aux périodes financières s'y terminant, de même qu'à toute période subséquente.

(*b*) La résolution No 16 s'applique au revenu de la période fiscale de 1943, des périodes fiscales s'y terminant et de toute période fiscale ultérieure;

(*c*) La résolution No 17 s'applique au revenu de la période fiscale de 1942 et des périodes fiscales s'y terminant;

(*d*) La résolution No 18 s'applique au revenu de la période fiscale de 1941, des périodes fiscales s'y terminant et de toute période fiscale ultérieure;

(*e*) La résolution No 19 est censée en vigueur depuis le 24 juin 1942, et s'applique à tous les versements effectués à compter de cette date.

(f) La résolution No 11 est censée être entrée en vigueur le 1er jour de juillet 1942 et s'appliquer à la moitié des bénéfices de l'année civile 1942 et aux bénéfices de toutes les années et périodes fiscales subsé-

quentes; toutefois, dans le cas des périodes fiscales se terminant après le 30 juin 1942 et avant le 30 juin 1943, ladite disposition s'appliquera à la partie des bénéfices de toute période fiscale dans la proportion qui intervient entre le nombre de jours de ladite période, écoulés après le 30 juin 1942, et le nombre total de jours que compte ladite période fiscale.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et le comité des Voies et Moyens est autorisé à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors les bills suivants qui sont lus séparément la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 112, Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux.

Bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Bill No 114, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Bill No 115, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre:

Bill No 116 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne".

Bill No 117 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg*".

Bill No 118 (C4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard".

Bill No 119 (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Lahn Corber".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre les témoignages rendus devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce de Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard et de Ada Lahn Corber respectivement, ainsi que les pièces justificatives soumises comme preuve, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Sur motion de M. Bercovitch, en vertu de l'ordre spécial adopté le 15 juillet 1942, le Bill No 116 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne", subit immédiatement sa première et sa deuxième lecture et il est référé au comité permanent de la Banque et du commerce; et les bills suivants, savoir:

Bill No 117 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg*".

Bill No 118, (C4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard", et

Bill No 119 (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Lahn Corber".

Subissent immédiatement leur première et leur deuxième lectures, les bills de divorce sur division, et sont référés au comité permanent des bills privés, avec les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base à ces bills.

Le Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la Loi du ministère des Affaires extérieures.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi du ministère des Affaires extérieures afin de prescrire l'application de la Loi de la pension du service civil à certains membres du corps diplomatique ou consulaire.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente alors le Bill No 120, Loi modifiant la Loi du ministère des Affaires extérieures, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et deux minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 115

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 23 JUILLET 1942

---

*Onze heures du matin.*

PRIÈRES.

M. McKinnon (Kenora-Rainy-River), du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements concernant la Défense du Canada (codification, 1941) et leurs amendements, présente le deuxième rapport (final) dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a tenu vingt-six séances et, de plus, le sous-comité qu'il avait institué s'est réuni plusieurs fois. Un certain nombre de personnes ont été entendues et leur représentations ont été prises en considération.

Votre Comité a reçu et étudié un certain nombre de mémoires écrits. Il a assigné et entendu comme témoins des représentants du ministère de la Justice, ministère à qui incombe l'application des Règlements.

Afin de préserver le caractère confidentiel des documents et des informations qui lui étaient fournis, votre Comité a décidé, au début de siéger à huis clos et de ne pas faire imprimer le compte rendu sténographié de ses délibérations (sauf en certains cas spécialement prévus).

Votre Comité a demandé et obtenu la permission de siéger pendant les séances de la Chambre; il lui a été quelquefois nécessaire d'en agir ainsi.

Outre les personnes dont il est fait mention ci-dessus, votre Comité a eu l'avantage particulier d'entendre Sa Seigneurie sir Norman Birkett, récemment nommé juge au Royaume-Uni. Sa Seigneurie a été pendant longtemps président du Comité consultatif des Règlements concernant la défense du Royaume-Uni.

Votre Comité a étudié et passé en revue les Règlements concernant la défense du Canada, et il a l'honneur, à ce sujet, de formuler les recommandations suivantes:

1. Que le paragraphe 2 de l'article 39B soit abrogé et remplacé par le paragraphe suivant:

"(2) Dans toute poursuite pour infraction aux articles 39 ou 39A, le défendeur pourra se disculper en prouvant qu'il n'avait, en toute bonne foi, que l'intention de critiquer le gouvernement du Canada ou de l'une des

provinces du Canada, ou de signaler des fautes ou omissions de ces gouvernements, ou de l'une ou l'autre Chambre du Parlement du Canada, ou d'une législature provinciale, dans l'administration de la justice ou la poursuite de la guerre".

La seule modification apportée au paragraphe ci-dessus consiste dans l'addition des mots "ou de la poursuite de la guerre".

2. Que l'alinéa (*a*) du paragraphe (1) de l'article 39C soit modifié en biffant les mots "Le Parti communiste du Canada".

Votre Comité est d'avis que le fait d'avoir inclus le Parti communiste du Canada parmi les organismes illégaux était justifié à l'époque, mais que depuis, il est survenu certaines conditions qui rendent opportune la modification de cet article.

En formulant cette recommandation, votre Comité ne tient pas à laisser entendre qu'il approuve en quoi que ce soit les menées que le Parti communiste du Canada a dirigées contre la poursuite efficace de la guerre l'objectif fondamental de ce Parti et les moyens qu'il préconise pour y parvenir. Votre Comité ne désire pas non plus que cette recommandation empêche, à l'avenir, le gouvernement de prendre les mesures qui s'imposeront à l'égard du Parti communiste du Canada, si les circonstances l'exigent.

3. Que l'alinéa (*a*) du paragraphe (1) de l'article 39C soit de nouveau modifié en biffant les mots:

"L'Association ukranienne du Temple ouvrier-agricole, L'Organisation finlandaise du Canada".

Les raisons qui motivent cette recommandation sont, en général, les mêmes que celles qu'énumère la recommandation précédente concernant le Parti communiste du Canada.

4. Que l'alinéa (*a*) du paragraphe (1) de l'article 39C soit de nouveau modifié en biffant les mots:

"Technoracy, Inc.;
Les Témoins de Jéhovah;
Watch Tower Bible and Tract Society;
International Bible Students Association;
Watch Tower Bible and Tract Society Incorporated".

Votre Comité croit qu'il n'est plus nécessaire de ranger les organismes susmentionnés parmi les organismes illégaux énumérés à l'article 39C.

Votre Comité recommande de plus qu'un Comité parlementaire spécial soit institué à la prochaine session du Parlement pour étudier et passer en revue les Règlements concernant la défense du Canada et autres questions connexes.

Votre Comité recommande de plus que les Règlements concernant la défense du Canada (Codification), 1941, modifiés, soient codifiés de nouveau et réimprimés.

M. Weir, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le sixième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

L'ordre de renvoi concernant votre Comité était ainsi conçu:

"Que les rapports de la Commission canadienne du blé déposés à la Chambre des communes pour les campagnes agricoles de 1939-40 et 1940-41 soient soumis au Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation."

Votre Comité a tenu douze séances en conformité de cet ordre de renvoi, et trois séances en conformité de l'ordre de renvoi relatif au bill No 13. Les témoins suivants ont déposé devant le Comité: M. J. H. Wesson, président du syndicat du blé de la Saskatchewan; les membres de la Commission canadienne du blé, son contrôleur et secrétaire; les membres de la Commission des grains du Canada, son secrétaire; et le directeur des élévateurs-terminus appartenant à l'Etat. En outre, l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce; l'honorable J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture; et l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et des Ressources, ont fourni certains renseignements au Comité.

L'honorable R. B. Hanson, chef de l'opposition, a été invité mais n'a pu venir.

Le Comité s'est appliqué à passer en revue les rapports annuels de la Commission canadienne du blé, comme le comportait l'ordre de renvoi, et les questions qui en découlaient. Ces rapports contenaient des renseignements détaillés sur la quantité de blé (en magasin ou faisant l'objet de commandes à terme) sur laquelle portaient les opérations de la Commission, et sur ces opérations mêmes de mise sur le marché.

Le Comité a porté une attention spéciale aux allégations faites par l'honorable R. B. Hanson, dans son discours du 17 mars 1942, à la Chambre des communes, qui fut la cause immédiate de l'ordre de renvoi à l'adresse du Comité. M. Hanson soutenait:

1. Que la Commission du blé poursuivait ses opérations illégalement;
2. Que la Commission du blé entretenait les compagnies d'élévateurs dans "un luxe sans exemple";
3. Qu'une vérification indépendante des comptes de la Commission devrait être faite;
4. Que l'on payait des courtages ne correspondant pas à des services rendus;
5. Que la Commission avait acheté du blé illégalement; et
6. Que les arrêtés en conseil 1800 à 1803 inclusivement conféraient à la Commission, sans la sanction du Parlement, une autorité "illimitée".

Le Comité se propose de traiter chacune de ces allégations dans le rapport.

1. *Que la Commission du blé poursuivait ses opérations illégalement.*

On a prétendu qu'au moment de la vente de blé au comptant par la Commission, aucune somme d'argent n'était échangée. Le Comité constate que cette déclaration est entièrement inexacte, et que la Commission est payée en argent comptant pour le blé qui est réellement vendu de cette manière, et au moment de la livraison, sauf lorsque le Gouvernement a ouvert un crédit, c'est-à-dire dans le cas de ventes au Royaume-Uni.

On a également prétendu que la coutume de la Commission d'accepter, au moment et en échange de la vente de blé au comptant, un contrat stipulant la livraison à terme d'une égale quantité de blé, enfreint la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, et ses amendements.

La question soulevée n'est pas nouvelle; elle a déjà été étudiée par un comité de cette Chambre en 1936 et par la Commission royale d'enquête sur les grains, en 1938.

Le Comité constate que lors de la promulgation de la Loi sur la Commission canadienne du blé, en 1935, la Commission de cette époque, présidée par M. John I. McFarland, consulta deux juristes éminents sur son pouvoir d'agir ainsi en vertu de la Loi. Les deux juristes donnèrent la même opinion, à savoir que la Commission avait le droit d'agir de cette manière dans l'exécution des fonctions que la Loi sur la Commission canadienne du blé lui assignait pour la vente de la récolte de blé du Canada.

Ces opinions ont été communiquées au Gouvernement de cette époque, dont l'honorable M. Hanson faisait partie comme ministre du Commerce, et les mesures prises par le Gouvernement indiquent son approbation et son acceptation de l'autorité de la Commission à cet égard.

Cette interprétation de la Loi a été acceptée par la Commission du blé, sous la présidence de M. McFarland et celle de son successeur, M. Murray, ainsi que par la Commission actuelle, sous la présidence de M. McIvor.

Les présidents successifs de la Commission ont exprimé l'opinion que si la Loi sur la Commission canadienne du blé ne conférait pas ce pouvoir à la Commission, la Loi devrait être modifiée pour que la Commission puisse effectivement et efficacement accomplir les fonctions qui lui sont dévolues par les dispositions de la Loi.

Tous les Gouvernements qui ont occupé le pouvoir depuis l'adoption de la Loi en 1935 ont été au courant de ces opérations de la Commission, et ont admis le pouvoir de la Commission de les exécuter. En fait, il n'y a pas eu de changement de ligne de conduite à cet égard depuis 1935.

Le Comité juge donc que la Commission actuelle a été justifiée d'exécuter ses opérations comme elle le fait; il juge, de plus, qu'il n'est pas dans la compétence du Comité de contester la légalité du pouvoir exercé par la Commission. Il signale que toute question juridique soulevée tant que la Loi restera dans son état actuel ne peut être réglée avec autorité qu'à la suite d'un renvoi devant un tribunal compétent.

En raison des critiques persistantes soulevées par cet aspect particulier des opérations de la Commission, le Comité croit désirable d'inclure dans le présent rapport quelques-unes des raisons pour lesquelles la Commission, jusqu'à présent, a considéré nécessaire et opportun de suivre cette ligne de conduite.

Le Comité sait parfaitement que le mode de vente de la récolte de blé du Canada est susceptible de changer en raison de la situation anormale, mondiale et domestique.

Les raisons invoquées sont les suivantes:

(*a*) L'achat ou la vente du blé pour livraison à terme est le moyen par lequel les personnes engagées dans le commerce du blé, à savoir; les compagnies d'élévateurs, les minoteries, les boulangers, les importateurs et les exportateurs, s'assurent contre la perte due aux fluctuations défavorables des prix. Toutes les Commissions royales qui ont fait enquête sur cette coutume l'ont approuvée, comme utile, en fin de compte, au producteur ou au consommateur parce qu'elle permet à l'acheteur de grain de réduire l'écart de prix et de donner un prix plus élevé au producteur. Dans le cas des minoteries, elles peuvent conclure un contrat pour livraisons à terme de farine, de manière à être sûres du prix qu'elles paieront, ce qui leur permet de réduire leur écart de prix vis-à-vis des consommateurs. Dans tous les cas, l'élément de risque se trouve réduit.

(*b*) La Commission du blé a été obligée de s'adapter à ces méthodes, pour utiliser (ainsi que la Loi sur la Commission canadienne du blé l'y oblige) les "agences de vente" existantes pour la vente de la récolte de blé du Canada, puisque les contrats à terme en-cours font intégralement partie de notre problème de vente du blé.

(*c*) Les opérations de la Commission du blé visent à placer le blé dans un endroit favorable, près de la mer ou près des centres de minoterie, où il peut se vendre au consommateur. L'échange de blé au comptant contre des contrats à terme est un stade important de cette opération, puisqu'il place le blé réel entre les mains de ceux—exportateurs ou minoteries—qui ont un intérêt direct à le transporter dans cette position de vente facile.

(*d*) C'est une manière plus économique de stocker le blé. Si la Commission du blé stocke le blé réel, elle doit naturellement payer les droits d'entreposage habituels. C'est pourquoi elle trouve avantageux, dans un degré variable selon les circonstances, de vendre le blé au comptant contre un contrat à terme aux propriétaires d'entrepôts qui, désirant utiliser leur capacité d'entreposage, soumissionnent pour le blé au comptant à un prix avantageux pour la Commission et, de la sorte, pour le producteur ou le contribuable. Le transfert des contrats à terme d'un mois commercial à un autre, par exemple de juillet à octobre, appelé "report" dans le commerce, constitue encore, de la part de la Commission, l'exercice de son jugement sur le point de savoir si cette conduite est avantageuse. En d'autres termes, la décision de la Commission est déterminée par la situation du marché, d'après laquelle elle juge s'il est plus avantageux de stocker le blé réel, ou de le posséder sous la forme d'un contrat à terme. On verra, dans une autre partie du présent rapport, l'exemple d'une économie de quelque $10,000,000 ainsi réalisée.

(*e*) Le Canada possède actuellement un marché d'exportation important, le Royaume-Uni. Nous n'expédions plus que 30 à 35 millions de boisseaux à d'autres pays outre-mer. Le Royaume-Uni a expressément fait connaître son désir que la Bourse des grains de Winnipeg reste ouverte, et que le marché à terme soit utilisé pour ses achats. En tenant compte de l'énorme excédent de blé existant aux Etats-Unis et en Argentine, il est évidemment sage, pour le Canada, de respecter les désirs du seul gros client qui lui reste.

2. *Que la Commission du blé entretenait les compagnies d'élévateurs dans un "luxe sans exemple".*

Cette allégation paraît fondée sur l'idée que les compagnies d'élévateurs font payer des taux exorbitants d'entreposage et des services, et que la Commission du blé est fautive de ne pas les avoir fait réduire.

Le Comité constate que les taux de manutention du grain sont établis comme taux maximums, non par la Commission du blé, mais par la Commission des grains, en vertu de la Loi des grains du Canada.

La Commission du blé est requise de fournir des installations pour la manutention du blé des producteurs, et elle remplit cette fonction chaque année en concluant des accords avec les compagnies d'élévateurs, dans le cadre du tarif maximum établi par la Commission des grains.

Le Comité constate qu'il n'y a pas eu de changement dans les taux des services, en ce qui concerne la catégorie "A" (chargement de wagon). La Commission du blé a obtenu une réduction des taux dans la catégorie "B" (blé vendu à l'élévateur rural), avec cette disposition supplémentaire, dans l'accord de 1941 avec les compagnies d'élévateurs, qu'une quantité égale ou supérieure à 750 boisseaux serait considérée comme entrant dans la catégorie "A", ce qui procure à cette quantité de blé les avantages des taux de chargement de wagon.

En 1940, les prix ou taux maximums d'entreposage fixés par la Commission des grains furent réduits dans la division d'inspection de l'Ouest de un trentième à un quarante-cinquième de cent par boisseau et par jour.

La Commission du blé a pleine et entière autorité pour disposer, à son gré, du blé se trouvant dans un élévateur quelconque. Les décisions relatives aux expéditions du blé de la Commission relèvent donc de celle-ci et non des compagnies d'élévateurs.

Les témoignages rendus devant le Comité démontrent qu'à cause de la crise d'entreposage survenue en 1941, et pour amener les compagnies d'emmagasinage à construire de nouveaux élévateurs susceptibles d'aider les cultivateurs

à mettre en vente leur contingentement de blé, le gouvernement a garanti à ceux qui aménageraient ces installations supplémentaires le maintien pendant deux ans encore des tarifs d'entreposage actuels.

Le Comité tient à faire remarquer que les compagnies d'élévateurs, y compris les organismes de vente exploités par les producteurs, ne sont pas forcés de s'en tenir aux frais maxima fixés par la Commission des grains; ils peuvent, sur demande, établir des tarifs moins élévés.

Il appert donc que les organismes de vente exploités par les producteurs, qui manutentionnent approximativement 50 p. 100 du blé mis en vente chaque année, ont le pouvoir de déterminer un barème juste et raisonnable de frais d'entreposage et de service. Témoignant devant le Comité, M. J. H. Wesson, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, a exprimé l'avis que les tarifs d'entreposage étaient justifiés, dans les circonstances.

Le Comité reconnaît l'importance que revêt pour les producteurs la question des frais d'entreposage et de service et recommande instamment que la Commission du blé et la Commission des grains prescrivent des réductions de ces frais partout où ce sera possible.

Le Comité recommande de plus que la Commission du blé voit s'il ne serait pas opportun de supprimer, durant les périodes où un système de contingentement s'impose quant à la vente du blé, toute différence entre la catégorie "A", "blé en chargement de wagon", et la catégorie "B", "blé à la charge".

3. *Qu'une vérification indépendante des comptes de la Commission s'imposait.*

Le Comité constate que les comptes et les registres de la Commission ont déjà fait et continuent de faire l'objet d'une vérification indépendante de la part d'une maison reconnue de comptables experts. La société de comptables experts actuellement chargée de ce travail fut désignée, en 1935, par la Commission McFarland, avec l'assentiment du gouvernement de l'époque, et elle a continué depuis à faire la vérification indépendante des comptes et des livres de la Commission.

4. *Que l'on payait des courtages ne correspondant pas à des services rendus.*

Les articles pertinents de la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, sont ainsi conçus:

Article 7—"La Commission doit entreprendre l'écoulement du blé dans le commerce interprovincial et extérieur, et, à ces fins, elle possède tous les pouvoirs d'une corporation et, sans restreindre ces pouvoirs, elle est investie des attributions suivantes:

(*b*) Acheter et vendre du blé; toutefois, la Commission ne doit acheter du blé que des producteurs de ce blé;

Article 8—Il incombe à la Commission:

(*i*) Dans la vente et l'aliénation du blé ainsi que le prescrit la présente loi, d'utiliser et d'employer sans préférence indue les agences d'écoulement, y compris les marchands commissionnaires, les courtiers, les propriétaires d'élévateurs, les exportateurs et autres individus possédant ou exploitant des facilités pour la vente et la manutention du blé, selon que la Commission, à sa discrétion, peut déterminer;

(*j*) D'une manière continue, d'offrir du blé en vente sur les marchés du monde par les voies établies; toutefois, la Commission peut, si elle est d'avis que les agences existantes ne fonctionnent pas de façon satisfaisante, prendre les mesures qu'elle juge opportunes pour établir, utiliser et employer ses propres agences ou moyens d'écoulement ou d'autres."

Il n'a été aucunement prouvé au Comité que "les agences existantes ne fonctionnent pas de façon satisfaisante"; de fait le contrôleur de la Commission a témoigné du contraire. En conséquence, il est évident que la Commission n'a pas autre chose à faire que de recourir aux courtiers pour la conduite de ses opérations.

Les transactions effectuées par la Commission pour écouler l'énorme récolte de blé canadien sont des plus compliquées. Le Comité croit bon de citer le passage suivant extrait du rapport de la Commission royale d'enquête sur le commerce des céréales, 1938. Cet extrait se trouve en page 60:

> "Que l'adresse dans les opérations de couverture et que les facteurs qui améliorent la position des détenteurs d'options autorisent le jeu de la concurrence parmi eux, à l'avantage tantôt du producteur, tantôt du consommateur, et parfois des deux à la fois, cela ressort des renseignements recueillis au cours de l'enquête".

Dans le même rapport, le juge Turgeon, commissaire royal, cite, en les approuvant, les paroles suivantes du Dr D. A. McGibbon:

> "C'est une tâche qui exige une vigilance incessante et l'expérience du commerce du grain".

Les citations ci-dessus indiquent le rôle de premier plan que jouent l'habileté et l'expérience dans l'exécution des commandes sur les marchés à terme. C'est là un fait que la Loi sur la Commission canadienne du blé reconnaît et que les opérations de la Commission du blé démontrent, ainsi qu'en font foi les témoignages rendus devant le Comité.

Le Comité souligne les avantages manifestes qu'offre pour un négociant de l'importance de la Commission du blé, le recours aux services d'un certain nombre de courtiers afin que le secret soit gardé sur ses transactions.

Les dépositions des membres de la Commission du blé indiquent que la Commission a pu économiser $10.236.530 depuis le 1er août 1938 en échelonnant ses contrats d'option d'une échéance à l'autre, si l'on fait entrer en comparaison les frais que lui aurait occasionnés la garde du blé en magasin pendant la même période. Le montant global des courtages auxquels ont donné lieu ces transactions de report se sont élevés à $606,182 pour une période d'un peu moins de quatre années-récoltes.

Les témoignages rendus devant le Comité prouvent hors de tout doute que la Commission du blé a réalisé des économies très appréciables en recourant aux marchés à terme pour exercer le commerce du blé, compte tenu de ce que lui aurait coûté la garde de stocks réels de blé.

C'est la Commission qui distribue les courtages nécessités par les opérations d'échelonnement, mais les frais de courtage sont réellement acquittés par les acheteurs et les vendeurs, et relativement à ces transactions, c'est l'autre partie au contrat qui choisit son courtier. Afin de répartir les courtages plus équitablement, la Commission a décidé qu'une transaction impliquant plus de 300,000 boisseaux à la fois ne doit pas être confiée à un seul courtier.

D'après les dépositions recueillies, le Comité a constaté que dans une proportion de 80 p. 100, le montant global des frais de courtage déboursés par la Commission quant aux options, concerne des transactions dont les frais de courtage sont réellement acquittés par l'autre partie au contrat. Celle-ci a donc le droit de choisir le ou les courtiers dont les services sont requis pour parfaire les transactions du marché à terme.

La Commission a déclaré que la méthode adoptée par elle de répartir les courtages payés par les acheteurs et les vendeurs est avantageuse en tant qu'elle lui permet de compléter la transaction à terme à l'époque et dans les circonstances qui lui paraissent favorables pour disposer de toute la récolte de blé du Canada.

Le solde des frais de courtage résulte des ventes à terme effectuées par la Commission, c'est-à-dire aux exportateurs et aux minotiers et sont, naturellement, payés par la Commission. Ces frais de courtages sont équitablement répartis par la Commission entre les courtiers qui n'ont peut-être pas pris part à telle ou telle opération à telle ou telle époque, mais qui, néanmoins font partie de l'organisme du commerce et qui sont susceptibles de participer à d'autres opérations.

C'est cette pratique de distribuer équitablement les courtages qui fait dire que certains courtiers sont payés par la Commission sans avoir rendu aucun service.

Le Comité trouve que le point important à tenir en vue relativement à la distribution des courtages est que la méthode de distribution n'ait aucune influence sur le total des courtages payés par la Commission ou par les acheteurs et les vendeurs. La question est de savoir le nombre de courtiers parmi lesquels sont partagés les courtages. Il est évident que du moment que la Commission essaie de faire un partage équitable entre les courtiers elle se met dans la situation de payer des courtages sur certaines opérations à des courtiers qui n'ont rien fait. La Commission fait remarquer que le contraire causerait une plus grande inégalité parmi les courtiers en ce qui concerne la répartition des courtages et que, par conséquent, elle s'acquitte plus convenablement de ses fonctions sous le régime de la Loi en essayant de faire une répartition équitable des droits de courtage.

Au cours de l'enquête du Comité le président de la Commission canadienne du blé a été prié de fournir un état des courtages versés à chaque courtier. Le président a déclaré qu'il ne demandait pas mieux que de fournir ces renseignements si le Comité le désirait mais qu'à son avis et à celui des membres de la Commission ces renseignements ne pourraient que nuire aux futures opérations à terme de la Commission et aux rapports entre la Commission et les courtiers qu'elle emploie dans ses opérations. La déclaration du président est consignée comme suit à la page 59 des procès-verbaux et témoignages:

> On a demandé à la Commission de donner un état des courtages qu'elle avait versé à chaque courtier. A propos de cette demande, j'ai une liste des courtiers et des courtages qu'ils ont reçus relativement aux opérations de la Commission du blé. Celle-ci est prête à passer les renseignements, mais sous la responsabilité du Comité. Il y a 85 courtiers d'opérations à terme et 24 courtiers de blé au comptant qui opèrent à la Bourse des grains de Winnipeg. Et j'ai indiqué que la Commission retirait de grands avantages de l'emploi de ces courtiers. La Commission se sert de ces courtiers de jour en jour et elle tâche d'être impartiale dans le paiement des courtages et en même temps, elle use de son jugement pour savoir comment les distribuer et reconnaître la compétence et la capacité de chaque courtier. La publication des sommes versées en courtages à chaque courtier aurait des répercussions bien au delà de l'enceinte du présent Comité. Elle aurait un mauvais effet sur les opérations de la Commission sur le marché à terme et sur les rapports de la Commission avec les courtiers qu'elle emploie.
>
> En outre, comme je l'ai déjà signalé, une forte proportion des courtages est versée par les gens de commerce, y compris les compagnies appartenant aux cultivateurs, et la tâche de la commission consiste presque exclusivement dans la distribution. Le Comité comprendra, j'en suis sûr, le danger qu'une telle liste des courtages payés, soit faussement interprétée, non pas par le comité, mais par ceux qui y relèveront certains détails en faisant abstraction des explications données devant le Comité.
>
> Je pourrais ajouter que cette question fut discutée au Comité spécial de 1936 et que celle-ci n'a pas insisté pour avoir un état des courtages versés à tel ou tel courtier.

Après mûre considération, le Comité décide sur division, en vue de la déclaration du président de la Commission, de ne pas insister sur ce point.

Le Comité est persuadé toutefois que tous les courtages versés par la Commission représentent des services rendus relativement aux opérations de la Commission par l'ensemble des courtiers. Ces paiements ont été contrôlés et certifiés par les vérificateurs de la Commission.

Le Comité fait remarquer que la principale fonction de la Commission canadienne du blé est de protéger et de servir les intérêts du producteur de blé, et qu'il serait malavisé de gêner ou d'embarrasser la Commission dans cette tâche essentielle. La répartition des courtages est une question que, de l'avis du Comité, on peut laisser sans crainte entre les mains de la Commission du blé.

5. *Que la Commission avait acheté du blé illégalement.*

Les témoignages rendus devant le Comité démontrent que la Commission n'a pas acheté de blé à d'autres personnes que les producteurs sauf en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 1803 du 9 mars 1942.

Cet arrêté en conseil donne spécifiquement à la Commission l'autorisation d'acheter du blé de personnes autres que les producteurs. Il revêt également la Commission de pouvoirs plus étendus pour prendre les mesures jugées nécessaires pour empêcher n'importe qui de faire des profits immérités par suite du changement de paiement initial de 70 à 90 cents par boisseau.

Le Comité est d'avis que lorsque la Loi sur la Commission du blé a été modifiée en 1942 par l'augmentation du paiement initial de 70 à 90 cents par boisseau, le Gouvernement, pour protéger les intérêts publics, a été obligé de donner immédiatement à la Commission du blé le pouvoir d'empêcher les spéculateurs et autres personnes de faire des bénéfices immérités par suite de ce changement statutaire.

6. *Quant aux allégations concernant les arrêtés en conseil numérotés* 1800 *à* 1802 *inclusivement.*

L'*Arrêté en conseil No* 1800 confère à la Commission canadienne du blé le pouvoir de prendre possession de toute la graine de lin et de tous les contrats de graine de lin dans l'ouest du Canada et d'interdire à l'avenir tous les marchés à terme en graine de lin. L'arrêté en conseil autorise également la Commission du blé à acheter toute la graine de lin vendue dans l'ouest du Canada au cours de la saison 1942-1943, au prix de $2.25 par boisseau, sur la base de la graine de lin No 1 C.O. à Fort-William.

L'*Arrêté en conseil No 1801* confère à la Commission du blé le pouvoir d'acheter de l'orge chaque fois que le prix sur place pour l'orge de première qualité est de 60 cents par boisseau, en magasin à Fort-William ou Port-Arthur, et d'acheter de l'avoine quand le prix sur place de l'avoine de première qualité est de 45 cents par boisseau. La Commission est également autorisée à fixer les écarts entre les prix des différentes qualités de ces deux grains.

L'*Arrêté en conseil No 1802* autorise la règlementation et la restriction des livraisons de blé, avoine, orge, seigle et graine de lin. Il oblige les producteurs à se faire accorder un permis par la Commission avant de livrer aucun de ces grains aux élévateurs ou aux minoteries. Le présent arrêté en conseil pourvoit à ce qu'on appelle généralement le système de contingentement des livraisons. Il était nécessaire à cause de la limitation des livraisons de blé à 280,000,000 de boisseaux dans l'Ouest canadien pour la campagne 1942-1943.

Le Comité est d'avis que tous les arrêtés en conseil ci-dessus étaient nécessaires pour protéger l'intérêt public et pour permettre à la Commission du blé de remplir les nouvelles fonctions qui lui sont assignées de contrôler la vente du lin et des grains grossiers pendant la campagne de 1942-1943.

On a aussi soulevé au cours de l'enquête du Comité, la question de garder ouvertes la bourse des grains et la bourse des produits agricoles de Winnipeg. Le ministre du Commerce a lu au Comité la partie importante d'un message câblé par la Division des importations de céréales du ministère des Aliments du Royaume-Uni. On a interrogé l'honorable J. G. Gardiner et l'honorable R. A. Crerar sur ce qui se passa lorsqu'ils discutèrent cette question au cours de leurs visites au Royaume-Uni. M. J. H. Wesson, président de la Saskatchewan Pool Elevators Association, fit savoir au Comité que son organisation favorisait la fermeture de la Bourse des grains de Winnipeg, mais qu'après avoir appris la teneur du câblogramme mentionné elle n'avait pas insisté davantage.

Le câblogramme en question était en date du 23 juillet 1940 et se lisait ainsi:

> Veuillez transmettre au Gouvernement le message suivant daté du 23 juillet, provenant du service d'importation des céréales du ministère des Aliments. "Ce service du ministère des Aliments désire que le marché à terme de Winnipeg reste ouvert afin de permettre le libre mouvement du blé par les voies commerciales normales STOP Il est d'avis que c'est uniquement par cette méthode que ce pays pourra obtenir des consignations de la quantité maximum de blé canadien et dans les circonstances actuelles il hésite à faire des expériences avec un agencement commercial délicat. Signé au nom du Comité A. Hooker sous-directeur du service de l'importation des céréales.

Les témoignages révèlent en outre que le 15 mai 1942, le président de la Commission, à la demande de l'honorable M. MacKinnon, ministre du Commerce, câbla à l'agent londonien de la Commission du blé le message suivant:

> Comité d'agriculture de la Chambre des communes siège ici actuellement et le ministre du Commerce a lu et consigné aux procès-verbaux votre câblogramme du 23 juillet dix-neuf cent quarante exprimant désire des céréales que le marché à termes de Winnipeg soit gardé ouvert STOP Certains membres du Comité se sont enquis si cela réflète opinion actuelle du service de l'importation des céréales du ministère des aliments et le ministre prie que vous leur demandiez de me câbler l'opinion officielle actuelle du ministère des Aliments concernant le marché des options de Winnipeg STOP Apprécierais réponse dès lundi le 18 mai.

La réponse suivante fut reçue le 16 mai 1942:

> Répondant à votre quinzième réponse officielle ministère des Aliments suit citez relativement à demande Biddulph de la part de votre ministre dirais que le service de l'importation des céréales du ministère des Aliments entretient exactement même opinion que celle formulée dans votre câblogramme du 23 juillet dix-neuf cent quarante. En fait, notre expérience des deux dernières années nous affermit davantage dans notre opinion primitive. Signé au nom du comité, A. Hooker, sous-directeur, service de l'importation des céréales.

Le Comité est d'avis qu'à la lumière des renseignements contenus dans les câblogrammes mentionnés, le Canada n'a plus d'autre chose à faire que d'exécuter le désir formel du gouvernement britannique.

Le Comité s'est également informé de l'à-propos de dévoiler les prix payés pour le blé canadien par le Service d'importation des céréales, du ministère des Aliments du Royaume-Uni. En apprenant du ministre du Commerce que le gouvernement britannique avait demandé formellement que le prix ne soit pas dévoilé, le Comité a été d'avis qu'il ne serait plus utile d'étudier la question davantage.

Devant le Comité, ont comparu des membres et des fonctionnaires de la Commission des grains, qui ont passé en revue les opérations des élévateurs de tête de ligne appartenant à l'Etat, opérations effectuées sous le contrôle de la Commission, et qui ont traité, en particulier, de la location d'un de ces élévateurs à la McCabe Brothers Elevator Company, Limited.

Le Comité a obtenu des renseignements sur l'histoire du contrat passé entre la Commission des grains et la McCabe Brothers Elevator Company, Limited, au sujet de la location à la McCabe Elevator Company de l'élévateur de tête de ligne de Port-Arthur appartenant à l'Etat.

Il appert, d'après la preuve fournie au Comité, que dans les temps normaux et surtout dans les années de faible récolte, les compagnies.................. d'élévateurs ont pour système d'utiliser l'espace disponible dans les élévateurs de tête de ligne leur appartenant ou sujette à leur contrôle. Le résultat se voit clairement dans l'histoire financière de l'élévateur de tête de ligne susmentionné, qui appartient à l'Etat. Dans les premières années, il produisait un rendement raisonnable sur le capital engagé, mais les compagnies d'élévateurs et les organisations de producteurs construisirent d'autres élévateurs à la tête des lacs, avec réseaux d'alimentation couvrant tout l'Ouest canadien et il devint visible que l'espace d'emmagasinage fourni par les élévateurs de tête de ligne appartenant à l'Etat ne serviraient que lorsque les autres élévateurs seraient remplis, et que, dès lors l'exploitation par le gouvernement ne serait probablement pas profitable.

En 1933, la Commission des grains demanda des soumissions pour la location de l'élévateur de tête de ligne dont il s'agit. Aucune des soumissions présentées n'était satisfaisante et la Commission avertit les soumissionnaires qu'il faudrait recourir à de nouvelles négociations. La McCabe Brothers Company, Limited fut la seule soumissionnaire à exprimer le désir de négocier un bail.

Par suite de ses négociations, l'élévateur fut loué à la McCabe Brothers Company, Limited, pour un an, avec option de renouveler le bail pour un ou deux ans. La compagnie exerça cette option. Le deuxième bail prit effet le 1er août 1934 pour une période de deux ans, avec option de renouvellement pour une période additionnelle de trois ans. La compagnie exerça encore cette nouvelle option. Le troisième bail fut conclu pour la période allant du 1er août 1936 au 1er août 1939. Ce dernier bail ne renfermait aucune option de renouvellement. Mais pendant la campagne de 1937-1938, la compagnie s'aboucha avec la Commission des grains et lui proposa de construire des installations additionnelles pour le nettoyage des grains, s'offrant à payer un loyer plus élevé. Par suite de ces négociations, l'ancien bail fut annulé et on passa un nouveau bail allant du 1er août 1938 au 1er août 1944.

Le résultat net de l'arrangement conclu avec la McCabe Brothers Company, Limited, a été le paiement annuel à la Commission des grains d'environ quatre et deux tiers pour cent de la mise de fonds, déduction faite de la dépréciation.

Le Comité constate qu'actuellement la Commission des grains aurait peut-être avantage à exploiter elle-même cet élévateur de tête de ligne à cause de la quantité extraordinaire de blé magasinée au Canada.

Il est à présumer, toutefois, que ce report anormal ne sera pas permanent et que, de fait, il sera réduit à des proportions normales dans un laps de temps raisonnable.

En temps normal et lorsque le report est normal, comme c'était le cas lorsque le bail fut conclu, le Comité est d'avis que la Commission des grains fut bien avisée de s'engager par cette forme de bail.

Les rapports annuels de la Commission du blé contiennent les détails complets des opérations de la Commission. La Commission fait aussi des rapports hebdomadaires au ministre du Commerce, en plus de ses conférences régulières avec le Comité du blé du Cabinet. Un comité consultatif du blé composé de

représentants des producteurs et du commerce du grain a été établi afin d'appuyer la Commission et de l'aider de ses conseils. La Commission a suivi cette ligne de conduite au su du Gouvernement soit surveillée de plus près.

Les attaques sans fondement contre la Commission, lorsqu'elle exerce ses fonctions et met à exécution la méthode prescrite par le Gouvernement ne sont pas seulement injustifiées, mais elles sont tout à fait nuisible et de nature à ébranler la confiance du producteur et du contribuable de notre pays en l'intégrité des fonctionnaires de la Commission du blé. Comme preuve à l'appui, le Comité cite quatre déclarations qui se rattachent à ce qu'il avance. La première consiste en un éditorial publié par la "Winnipeg Tribune" en date du 19 mars 1942, et ainsi conçu:

> "Par suite des critiques exprimées par l'honorable R. B. Hanson, chef de l'opposition, il doit y avoir enquête sur le fonctionnement de la Commission du blé. Le ministre du Commerce, M. MacKinnon, a promis que les membres de la Commission et de la Commission des grains seront appelés à rendre témoignage devant le Comité parlementaire de l'Agriculture.
>
> Ce Comité est considérable et il a été avancé qu'une enquête serait peut-être menée plus efficacement par un comité spécial de douze membres ou même par une commission royale. Il y a eu tant d'enquêtes sur le commerce du blé faites par des commissions royales au cours des vingt dernières années que la seule pensée d'une nouvelle commission royale en temps de guerre soulève des objections à cause des dépenses qu'elle entraînerait.
>
> De quelque manière que soit conduite l'enquête, toutefois, elle ne doit pas devenir une simple partie de pêche où l'on essaie de prouver ou de récuser de vagues accusations. M. Hanson, au cours de ses remarques prolongées sur la méthode employée aujourd'hui pour la vente du blé, prétend que la Commission du blé a "la permission de fonctionner illégalement". C'est là une grave accusation, du moins dans ce qu'elle implique. Mais sa faiblesse provient justement du fait qu'elle est grave par ce qu'elle implique. Si M. Hanson croyait qu'une enquête s'imposait, il aurait dû faire des accusations précises et l'enquête se bornerait à examiner ces accusations.
>
> Le chef de l'opposition semble croire qu'il y a quelque chose d'irrégulier dans l'emploi que fait la Commission du blé de la chambre de compensation de la Bourse des grains. Suivant l'usage établi, les ressources du commerce du grain ont été et sont encore utilisées non seulement par la Commission du blé mais également par le Comité gouvernemental de l'importation des céréales en Grande-Bretagne. Il aurait dû pouvoir critiquer cette pratique sans lancer de vagues suggestions d'irrégularité et de malversation de la part de ceux qui mettent cette pratique à exécution. M. Hanson devrait déposer des accusations précises ou alors rétracter ses insinuations."

La seconde déclaration provient de M. John I. McFarland et il y est fait allusion dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur le commerce des céréales, de 1938. Elle se lit comme suit:

*Intrusion pernicieuse de la Politique*

En 1930 notre pays faisait face à une crise, et je n'ai jamais pensé que la politique serait un élément de trouble. Si je m'étais imaginé qu'une telle situation surgirait, je n'aurais pas accepté cette tâche, car je ne suis pas un politicien et je n'ai jamais eu d'ambitions de ce côté. Cependant, je dois avouer que

tous les partis politiques ont fait preuve de tolérance à mon égard et m'ont appuyé jusqu'en 1934-35, ou jusqu'au moment où les prochaines élections fédérales devinrent un sujet d'actualité. A la suite de cette intrusion de la politique, le problème devint de plus en plus difficile et complexe. Des journaux et des périodiques de tous côtés ne cessaient de critiquer, et il en résulta non seulement des doutes et des craintes chez le peuple canadien mais aussi un fléchissement de la confiance dans les pays importateurs, comme dans les autres pays exportateurs."

La troisième déclaration provient de M. J. R. Murray et il y est également fait allusion dans le rapport qui suivit la même enquête. Elle se lit:

> "Les critiques dirigées contre notre conduite démontrent qu'une commission de l'Etat aura toujours beaucoup de difficultés à satisfaire le producteur et le Parlement. Le blé est une denrée sujette aux effets de conditions qui changent constamment. Le problème de la vente, du blé, c'est-à-dire déterminer le moment opportun de la vente, la quantité, et le prix, est tel qu'il y aura toujours des divergences d'opinions quant à la meilleure manière de procéder. Toute commission doit prendre des décision et agir à la lumière des faits et des probabilités, au meilleur de sa connaissance, et une critique honnête, quelle que sévère qu'elle puisse être, ne devrait pas alarmer qui que ce soit. Il y a un autre genre de critique. Certains individus pour des motifs qu'ils sont les seuls à connaître, s'occupent du problème du blé en faisant des discours ou des déclarations qui renferment de fausses déclarations. Comme le peuple les écoutera et les croira, en les ignorant nous leur aidons tout bonnement à détruire le fonctionnement du système qu'ils prétendent soutenir. Il peut-être important d'apprécier les effets probables d'une critique soutenue sur toute commission du blé établie à l'avenir, en vue de régler les problèmes particuliers de vente qui surgiront de temps à autre." (Dépositions, pp. 8934-8935.)

La quatrième déclaration est le commentaire fait par M. le juge Turgeon dans le rapport susmentionné:

> "Il est peut-être impossible de soustraire tout corps créé par l'Etat à la critique publique; mais si les membres de cette commission croient et pensent qu'ils sont critiqués injustement, et de manière à induire en erreur ceux qu'ils cherchent à servir, cette critique nuira certainement à l'accomplissement efficace de leurs devoirs. Le producteur n'en peut retirer aucun profit. On servira le mieux ses intérêts en séparant la politique de ses affaires.

En vue d'éviter jusqu'à un certain point les critiques sans justification et sans fondement et afin d'essayer de maintenir la confiance du producteur et du contribuable en la commission du blé et en ses fonctionnaires, le Comité recommande que les rapports annuels de la Commission soient soumis, au début de chaque année, à un Comité de la Chambre des communes.

Votre Comité a reçu une impression favorable, durant l'enquête, quant à l'aptitude et à l'habileté des membres et des fonctionnaires de la Commission canadienne du blé et il désire exprimer publiquement l'opinion que la vente du blé se fait par eux d'une manière efficace et pratique.

Le Comité dépose avec son rapport un exemplaire des Procès-verbaux et Témoignages entendus par le Comité ainsi que les rapports de la Commission canadienne du blé pour les récoltes années 1939-40 et 1940-41.

(*Pour la copie des Procès-Verbaux voir Appendice No 7 des Journaux*)

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 72-6073, approuvé le 14 juillet 1942,—pourvoyant à une dépense de $115,000 pour aider les gardes-malades à se qualifier, à prendre sur les fonds prévus pour la guerre au cours de l'année financière 1942-43.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Accordera-t-on une médaille du service général à ces matelots, soldats et aviateurs qui se sont enrôlés pour le service actif, au cours de la guerre actuelle, mais qui ont été retenus au Canada?

2. Si oui, le gouvernement accordera-t-il la même décoration à ces soldats et aviateurs qui se sont engagés pour le service actif au cours de la Grande Guerre, mais pour des raisons indépendantes de leur volonté ont été retenus au Canada?

3. Si non, combien, (*a*) de soldats, (*b*) d'aviateurs se sont-ils enrôlés pour le service actif outre-mer, au cours de la Grande Guerre, mais à cause d'une instruction militaire incomplète avant l'armistice, ou pour avoir été retenus au pays dans le but de former les autres, ou pour la défense intérieure du pays, ou à cause de leur jeune âge ou de leur âge avancé ou pour toute autre raison, n'ont fait du service qu'au Canada et n'ont pas reçu la médaille du service général de 1914-1918?

4. Parmi ces derniers, combien y en a-t-il qui font partie des forces armées et n'ont aucune décoration faisant voir qu'ils ont pris du service pendant la Grande Guerre?

5. Combien de soldats ou d'aviateurs ont perdu la vie au Canada pendant qu'ils étaient en service actif?

6. Combien a-t-on accordé de médailles du jubilé du Roi George V au Canada?

7. Combien a-t-on accordé de médailles du Couronnement du Roi George VI au Canada?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 mai, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres communications et réponses échangés entre les membres de la Chambre des communes ou des Assemblées législatives et le ministère des Services nationaux de guerre ou l'un de ses fonctionnaires, ou entre ces membres et les divisions administratives des commissions des Services nationaux de guerre de la province de la Saskatchewan relativement à la question des objecteurs de conscience.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—Pourquoi ne fait-on pas davantage état, dans les communiqués du service naval, du bon travail qu'accomplit la marine marchande canadienne sur toutes les mers du monde et sur les lacs et les rivières du Canada?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Black (Cumberland),—1. Le major J. S. Yuill est-il à l'emploi du gouvernement dans les bureaux de la censure?

2. Si oui, depuis combien de temps?

3. Quel est son traitement mensuel?

4. Quelles ont été ses dépenses mensuelles totales (*a*) en 1941, (*b*) en 1942?

5. Quelles ont été les dépenses supplémentaires nécessitées par ses fonctions?
6. Combien lui a-t-on versé en traitement et en frais de dépenses jusqu'aujourd'hui, en donnant la date de son entrée en fonctions?

Par M. Cruickshank,—1. MM. R. Jones et C. Moore sont-ils à l'emploi de la Commission du Service civil à titre d'examinateur en Colombie-Britannique ou ailleurs?
2. Dans l'affirmative, que reçoivent-ils en traitement et quand ont-ils été nommés?
3. Quelle compétence possèdent-il pour remplir ces fonctions?
4. Ont-ils moins de trente ans?
5. Quel est l'âge de chacun d'entre eux?
6. Sont-ils mariés ou célibataires?
7. A quelle catégorie médicale appartiennent-ils pour les fins militaires?
8. Leur nomination a-t-elle reçu l'approbation de la Légion canadienne ou de toute autre organisation militaire?
9. Ont-ils été appelés à faire leur service militaire et ont-ils obtenu un sursis?
10. Si non, quand seront-ils appelés?
11. Ce genre de travail ne pouvait-il pas être fait par des hommes ayant dépassé l'âge militaire ou par des vétérans?
12. A-t-on demandé aux associations de vétérans s'ils pouvaient présenter des candidats, disponibles pour ces postes et possédant la compétence voulue?
13. A-t-on fait appel aux demandes d'inscription suivant la procédure ordinaire?
14. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte des exigences de l'arrêté en conseil 4759 dans le cas de ces nominations?

Par M. Ross (St. Paul's),—1. Combien de personnes, actuellement employées dans la division des examinateurs de la Commission du service civil, sont-elles âgées de 17 à 45 ans?
2. Quelques-uns ont-ils reçu l'exemption militaire ou un sursis des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 4759?
3. L'un ou l'autre des individus suivants: MM. J. C. Rutledge, Leslie Smith, Rex Boyd, Carson Jones, Gordon Doherty, Richard Moore, Harold Irwin et C. E. Rice, ont-ils été appelés à l'instruction militaire et ont-ils reçu une exemption ou un sursis, et si oui, pour quelles raisons ont-ils reçu une exemption ou un sursis, et pour quelle période de temps?
4. Quel est l'âge des individus dont il est parlé plus haut, et à quelle date sont-ils entrés à la Commission du service civil à titre d'examinateurs?
5. Etaient-ils mariés ou célibataires antérieurement au 15 juillet 1940?

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 80, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Lacombe, appuyé par M. Roy, propose en amendement: Que ledit bill ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture, mais qu'il soit référé au comité plénier avec pouvoir de le modifier de façon à ce que les fils de fermiers et de pêcheurs, de même que les personnes employées à l'agriculture et à la pêche, soient totalement exemptés du service militaire.

M. l'Orateur décide que ledit projet d'amendement est irrecevable parce que la Chambre a rejeté un amendement semblable le 19 février 1942.

Et ladite motion principale, mise aux voix;

M. Roy propose, appuyé par M. Lacombe, en amendement: Que le mot "maintenant" soit biffé dans la motion principale et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

Après plus ample débat, ledit projet d'amendement est mis aux voix, et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Authier,
Bertrand (Terrebonne),
Blanchette,
Bonnier,
Bourget,
Cardin,
Cloutier,
Crète,
D'Anjou,
Dubois,
Durocher,
Eudes,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gauthier,
Gingues,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),
LaCroix (Québec-Montmorency),
Laflamme,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe (Matapédia-Matane),
Leclec,
Lizotte,
McDonald (Pontiac),
Poirier,
Pouliot,
Raymond,
Rhéaume,
Roy,
Ryan,
Thauvette—37.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Adamson,
Bence,
Bercovitch,
Bertrand (Laurier),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bruce,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Chevrier,
Church,
Claxton,
Cleaver,
Coldwell,
Corman,
Crerar,
Cruickshank,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Douglas (Weyburn),
Edwards,
Emmercon,
Esling,
Evans,
Fair,
Farquhar,
Fleming,
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gillis,
Gladstone,
Golding,
Grant,
Gray,
Graydon,
Green,
Gregory,
Hansell,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Hill,
Hlynka,
Homuth,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Johnston (Bow-River),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Kuhl,
Leduc,
Léger,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McGarry,
McGeer,
McGibbon,
McGregor,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
MacKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
MacKinnon (Kootenay-Est),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),

MacNicol,
Marshall,
Matthews,
Michaud,
Mitchell,
Moore,
Mulock,
Neill,
Nicholson,
Nielsen, Mme
Nixon,
Noseworthy,
O'Neill,
Perley,
Pinard,
Pottier,
Purdy,
Quelch,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Ross (Souris),
St-Laurent,
Sanderson,
Senn,
Shaw,
Sissons,
Soper,
Stirling,
Stokes,
Telford,
Thorson,
Tripp,
Turgeon,
Tustin,
Veniot,
Vien,
Ward,
Warren,
Weir,
White,
Whitman,
Winkler,
Wright—150.

Et ladite motion principale de nouveau mise aux voix, est agréée, à la suite du vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Adamson,
Bence,
Bercovitch,
Bertrand (Laurier),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Blackmore,
Boucher,
Bruce,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Casselman (Grenville-Dundas),
Chevrier,
Church,
Claxton,
Cleaver,
Corman,
Crerar,
Cruickshank,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Edwards,
Emmerson,
Esling,
Evans,
Fair,
Farquhar,
Fleming,
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gladstone,
Golding,
Grant,
Gray,
Graydon,
Green,
Gregory,
Hansell,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Hill,
Hlynka,
Homuth,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Johnston (Bow-River),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Kuhl,
Leduc,
Léger,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McGarry,
McGeer,
McGibbon,
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
MacKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Keenora-Rainy-River),
MacKinnon (Kootenay-Est),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
MacNicol,
Marshall,
Matthews,
Michaud,
Mitchell,
Moore,
Mulock,
Neill,
Nielsen, Mme
Nixon,
O'Neill,
Perley,
Pinard,
Pottier,
Purdy,
Quelch,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est)
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw)
Ross (Souris),
St-Laurent,
Sanderson,
Senn,
Shaw,
Sissons,
Soper,
Stirling,
Stokes,
Telford,
Thorson,
Tripp,
Turgeon,
Tustin,
Veniot,
Vien,
Ward,
Warren,
Weir,
White,
Whitman,
Winkler—141.

CONTRE:

Messieurs

| | | | |
|---|---|---|---|
| Authier, | Douglas (Weyburn), | Gillis, | Lizotte, |
| Bertrand (Terrebonne), | Dubois, | Gingues, | McDonald (Pontiac), |
| Blanchette, | Durocher, | Lacombe, | MacInnis, |
| Bonnier, | Eudes, | Lacroix (Beauce), | Nicholson, |
| Bourget, | Fauteux, | LaCroix (Québec-Montmorency), | Noseworthy, |
| Cardin, | Ferland, | Laflamme, | Poirier, |
| Castleden, | Ferron, | Lafontaine, | Pouliot, |
| Cloutier, | Fontaine, | Lalonde, | Raymond, |
| Coldwell, | Fournier (Hull), | Lapointe (Matapédia-Matane), | Rhéaume, |
| Crète, | Fournier (Maisonneuve-Rosemont), | Leclerc, | Roy, |
| D'Anjou, | Gauthier, | | Ryan, |
| | | | Thauvette, |
| | | | Wright—45. |

Ledit bill, en conséquence, est lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au payement d'une compensation pour les risques de guerre, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 21. Au mot "trouvaient", substituer "trouvent".

2. Page 5, ligne 6. Au mot "biens", substituer "biens meubles".

3. Page 5, ligne 23. Aux mots "de la vaisselle d'or et d'argent", substituer "des articles de table en or et en argent".

4. Page 6, ligne 1. Supprimer les mots "prescrivant que".

5. Page 6, ligne 18. Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

6. Page 6, lignes 20 à 26. A la sous-clause (3) de la clause 11, substituer ce qui suit:

> "(3) Des intérêts sur la portion impayée de toute somme payable à l'assuré aux termes d'un contrat d'assurance ou en vertu de toute compensation payable à une personne sous l'autorité de la présente loi, sont payables au taux de deux et demi pour cent l'an à compter de l'époque où ont été causés les dommages à l'égard desquels ces sommes sont payables, jusqu'à payement complet".

7. Page 8, ligne 12. Après le mot "créditer", insérer "au Compte spécial".

8. Page 8, ligne 16. Après le mot "créditer", insérer "au Compte spécial".

9. Page 8, ligne 22. Au mot "des", substituer "ces".

10. Page 8, ligne 23. Supprimer les mots "à cet effet".

11. Page 9, ligne 26. Après le mot "Canada", insérer "et avec les autres compagnies qui pourront démontrer à la satisfaction du Ministre que leur situation et leurs aptitudes financières leur permettent de remplir les obligations exigées d'elles aux termes d'une telle entente".

12. Page 10, ligne 4. Supprimer la lettre (*a*) qui suit le nombre (2).

13. Page 10, ligne 11. Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

14. Page 10, ligne 12. Supprimer la lettre (*b*) au commencement de cet alinéa.

15. Page 10, ligne 43. Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

16. Page 11, ligne 10. Supprimer les mots "le Roi".

17. Page 11, lignes 28 à 30. A l'alinéa (*a*) de la clause 34 (1), substituer ce qui suit:

> "(*a*) sur la manière de rédiger les demandes, les formules et les endossements de polices, et sur la manière dont ces polices doivent être signées par le Ministre ou de sa part";

18. Page 11, ligne 42. Après le mot "comptabilité", insérer "à cet effet".

19. Page 12, ligne 38. Au mot "dans", substituer "non plus tard qu'après".

20. Page 12, ligne 45. Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

*Dans le titre*

Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et huit minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

# No 116

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 24 JUILLET 1942

*Onze heures du matin.*

PRIÈRES.

M. Dupuis, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente le troisième rapport dudit comité, lequel se lit comme suit:

Votre Comité a examiné la liste des documents déposés sur les bureaux du Sénat et de la Chambre des communes au cours de la présente session. Il recommande de n'en faire imprimer aucun.

M. Macmillan, du comité spécial d'enquête sur les décorations et les titres honorifiques, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié les sujets indiqués dans l'ordre de renvoi du 24 juin dernier. Il a tenu pour cela huit réunions, reçu le témoignage des membres de l'armée, de la marine et de l'aviation, et de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du secrétariat d'Etat. Il a également reçu des témoignages de diverses sources.

A la suite de ses délibérations, votre Comité désire soumettre les recommandations suivantes:

(1) Que les sujets de Sa Majesté domiciliés ou ordinairement résidant au Canada puissent recevoir des distinctions honorifiques et des décorations, y compris des nominations dans les ordres de chevalerie, qui ne comportent pas de titres.

(2) Que le gouvernement de Sa Majesté au Canada étudie le projet de soumettre à Sa Majesté le Roi la proposition d'établir un ordre, limité en nombre mais ne comportant pas de titre, auquel les sujets de Sa Majesté domiciliés ou ordinairement résidant au Canada seraient les seuls admissibles.

Un exemplaire imprimé des Procès-verbaux et Témoignages est déposé avec le présent rapport.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 110, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 111, Loi modifiant le tarif des douanes, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 114, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements et étudié tel que modifié.

M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Une message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 65, Loi ayant pour objet d'aider les anciens combattants à s'établir sur la terre, avec les amendements suivants:

1. Page 3, lignes 21, 22, 23, et 24. Supprimer les mots "pourvu que" et tous les suivants jusqu'à la fin du sous-alinéa (iii) de l'alinéa (*d*) de la clause 2.

2. Page 3, lignes 30 et 31. Après le mot "guerre", supprimer "pourvu que" et tous les autres mots jusqu'à la fin de la clause.

3. Page 3, lignes 32 à 40. Aux clauses 3 (1), (2) et (3), substituer les suivantes:

"3. (1) Le gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire, qui sera appelé "Directeur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants" (ci-après dénommé "le Directeur") qui sera responsable envers le Ministre seulement et aura le rang de sous-ministre.

(2) Le Directeur touchera le traitement que le gouverneur en conseil pourra déterminer".

4. Page 4, lignes 1 à 6. A la clause 4 (1), substituer la suivante:

"4. (1) Les fonctionnaires, instructeurs, commis, sténographes et autres employés requis pour la réalisation des objets de la présente loi seront nommés ou employés de la manière autorisée par la loi".

5. Page 4, lignes 34 et 35.—Après le mot "physique", supprimer tous les mots qui terminent la clause 5 (1), et substituer ce qui suit:

"; lui et ses successeurs auront une succession perpétuelle et, à ce titre, il est le mandataire de Sa Majesté du droit du Canada."

6. Page 5, lignes 20 et 21.—Aux mots "la Couronne", substituer "Sa Majesté".

7. Page 5, ligne 21.—Supprimer les mots "Dominion du".

8. Page 5, lignes 22 à 31.—A la clause 6, substituer la suivante:

"6. (1) Le Directeur peut prendre des dispositions pour:

(*a*) le placement d'anciens combattants chez des cultivateurs choisis en vue d'un enseignement pratique en agriculture;

(*b*) l'affectation d'instructeurs et d'inspecteurs pour aider les anciens combattants en leur fournissant des renseignements sur l'agriculture et en leur procurant des cours en matière agricole.

(2) Le Directeur peut conclure les arrangements qu'il jugera opportuns avec les départements du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, avec les sections libres des universités canadiennes, ainsi qu'avec des collèges et écoles d'agriculture agréés, afin de réaliser les objets prévus à l'alinéa (*b*) du premier paragraphe du présent article".

9. Page 3, ligne 32.—Dans le titre qui précède la clause 7, un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.

10. Page 5, lignes 32 et 33.—Aux mots "l'accomplissement de tout objet", substituer "la réalisation des objets".

11. Page 6, ligne 9.—Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.

12. Page 6, ligne 10.—Après le mot "combattant", insérer "déclaré par lui propre à participer aux bénéfices de la présente loi".

13. Page 17, ligne 20.—Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.

14. Page 8, ligne 1.—Après le mot "combattant", insérer "déclarer par lui propre à participer aux bénéfices de la présente loi".

15. Page 10, lignes 27 à 31.—Supprimer la clause 19 (1), et substituer ce qui suit:

"19. (1) Chaque fois que, en vertu des dispositions de la présente loi, le Directeur revend une propriété, il doit verser à l'ancien combattant tout montant qui excède le solde du prix coûtant resté impayé, avec les intérêts au taux de trois et demi pour cent sur ledit solde, plus les déboursés pour reprendre et revendre la propriété."

16. Page 12, lignes 10 à 14.—A la clause 27, substituer la suivante:

"27. Tant que le prix de vente, ou une partie de ce prix, ou tout intérêt dans ce prix, ou toute charge en faveur du Directeur, restent impayés sur des terres vendues par le Directeur à un ancien combattant, ou sur la garantie desquelles le Directeur a fait une avance d'argent, l'épouse d'un ancien combattant n'aura, en priorité ou au préjudice de toute réclamation ou charge du Directeur contre ou sur ces terres, aucun droit de douaire sur ces terres et, durant la même période, l'époux d'une femme comprise dans la définition de "ancien combattant" n'aura, en priorité ou au préjudice comme susdit, aucun droit de tenure de faveur sur ces terres, et les lois concernant les privilèges des artisans ou les autres lois de privilèges, de douaire ou de homestead d'une province, ne doivent pas s'étendre ou s'appliquer, en priorité ou au préjudice, comme susdit, desdites terres".

17. Page 13, ligne 1 à 6.—A la clause 31, substituer ce qui suit:

> "31. Le gouverneur en conseil peut nommer une personne ou des personnes pour faire des enquêtes en vue d'aider à la réalisation de quelque objet de la présente loi; et toute personne ainsi nommée aura les pouvoirs d'un commissaire nommé en vertu de la Partie I de la *Loi des enquêtes.*"

18. Page 13, ligne 7.—Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.

19. Page 13, ligne 9.—Au mot "est", substituer "sera".

20. Page 14, ligne 46.—Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.

21. Page 16, lignes 36 à 40.—A la clause 38, substituer ce qui suit:

> "38. A l'expiration de chaque année budgétaire, un état détaillé des engagements financiers conclus et des dépenses faites sous le régime de la présente loi, doit être présenté au Parlement au cours des quinze premiers jours de la session alors prochaine."

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## AGRICULTURE

### Administration

| | | |
|---|---|---|
| 2 | Division de la publicité et de la propagande | $ 108,715 00 |
| 3 | Comité consultatif sur les services agricoles | 3,000 00 |
| 4 | Contribution aux *Empire Bureaux* | 36,274 00 |

### Services techniques

| | | |
|---|---|---|
| 5 | Administration des services techniques | 23,427 00 |
| 6 | Pathologie animale et avicole | 147,300 00 |
| 7 | Bactériologie et recherches en industrie laitière | 40,497 00 |
| 8 | Botanique et phytopathologie | 282,582 00 |
| 9 | Chimie agricole | 102,881 00 |
| 10 | Entomologie | 450,854 00 |

### Fermes expérimentales

| | | |
|---|---|---|
| 11 | Administration des fermes expérimentales | 59,610 00 |
| 12 | Ferme expérimentale centrale | 585,130 00 |
| 13 | Fermes régionales, stations et stations de démonstration | 1,292,855 00 |

### Service de la production

| | | |
|---|---|---|
| 14 | Administration | 37,272 00 |
| | Santé des animaux: | |
| 15 | Administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaire* | 1,728,680 00 |
| 16 | Dédommagement pour les animaux abattus | 375,750 00 |
| 17 | Bétail et volaille | 705,572 00 |
| 18 | Protection des plantes | 280,591 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 19 | Produits végétaux—Contrôle des semences, nourritures des animaux, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de $18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 519,582 00 |
| 20 | Subventions aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 65,000 00 |
| 21 | Subventions à des sociétés agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des services. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 33,500 00 |

SERVICES DES MARCHÉS

| | | |
|---|---|---|
| 22 | Administration. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 94,457 00 |
| 23 | Economie agricole. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 96,935 00 |
| 24 | Produits laitiers. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 365,098 00 |
| 25 | Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services. . . . . . . . . . . . | 108,350 00 |
| 26 | Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture. | 523,520 00 |

SERVICES SPÉCIAUX

| | | |
|---|---|---|
| 33 | Subventions pour le remplacement de l'outillage requis pour les produits de l'érable. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 50,000 00 |

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

# No 117

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI, 25 JUILLET 1942

*Onze heures du matin.*

PRIÈRES.

M. l'Orateur dépose sur la Table, en Chambre, le jugement rendu par M. le juge Hudson renvoyant une motion pour obtenir une ordonnance de surseoir de façon à permettre de présenter une application pour demander un droit d'appel au Conseil privé de Sa Majesté dans le cas de l'élection de R. G. Davidson qui avait été élu pour le district électoral de Stanstead. Ledit jugement se lit comme suit:

COUR SUPREME DU CANADA

LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES

IN RE: L'élection d'un membre de la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Stanstead, tenue le 26 mars 1940.

ENTRE:

ALBERT SIDELEAU et TELESPHORE GOYETTE,
*Demandeurs en Cour Supérieure,*

Et ledit ALBERT SIDELEAU,
*Appelant,*

ET

ROBERT GREIG DAVIDSON,
*Intimé.*

Je, Paul Leduc, registraire de la Cour Suprême du Canada, certifie par les présentes que le document ci-annexé, marqué de la cote "A", est une copie authentique de l'ordre rendu par l'honorable juge Hudson dans l'appel ci-haut mentionné, le 16 juillet, A.D. 1942, et je certifie en plus que l'autre document

ci-annexé, marqué de la cote "B", est une copie authentique des raisons données par M. le juge Hudson à l'appui de son ordre, tel que dûment certifié par Armand Grenier, écuyer, c.r., arrêtiste officiel de ladite Cour.

En foi de quoi, je certifie le tout par les présentes avec le sceau officiel de la Cour Suprême du Canada.

L.S.

PAUL LEDUC,
*Registraire.*

Daté à Ottawa, ce 21e jour de juillet, A.D., 1942.

"A"

LE JEUDI, 16 juillet 1942.

PRÉSENT:

L'honorable juge Hudson, en référé.

LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES

IN RE: L'élection d'un membre de la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Stanstead, tenue le 26 mars 1940.

ENTRE:

ALBERT SIDELEAU et TELESPHORE GOYETTE,
*Demandeurs en Cour Supérieure,*

Et ledit ALBERT SIDELEAU,
*Appelant,*

ET

ROBERT GREIG DAVIDSON,
*Intimé.*

SUR l'application faite devant moi, le 10e jour de juillet, 1942, par l'intimé ci-haut mentionné, pour une ordonnance de surseoir afin de lui permettre d'en appeler au Conseil Privé de Sa Majesté d'un jugement rendu dans cette Cour le 26 juin, 1942, en présence du conseiller juridique aussi bien de l'appelant que de l'intimé, et après avoir entendu les motifs apportés par lesdits conseils.

IL EST ORDONNÉ que ladite application soit et est par les présentes renvoyée avec dépens fixés à la somme de $30.00 ainsi que les déboursés qui seront payés par l'intimé à l'appelant.

(Signé) A. B. Hudson, j.

"B"

SIDELEAU *vs* DAVIDSON

Cette motion a pour objet de surseoir à l'exécution des procédures au cours de l'application au comité judiciaire du Conseil privé pour obtenir l'autorisation spéciale d'en appeler d'un jugement de cette Cour.

Le 26 juin, cette Cour rendait un jugement qui renversait une décision des juges instructeurs et déclarait qu'il fallait annuler l'élection de l'intimé à la Chambre des Communes du Canada. On accordait aussi aux appelants les frais de leur pétition pour toute la cause.

Le 30 juin, 1942, le Registraire de cette Cour a certifié à l'Orateur de la Chambre des Communes le jugement et la décision de cette Cour, en vertu des dispositions de l'article 68 de la loi des élections fédérales contestées, S.R.C. Chapitre 50.

Le même jour, 30 juin, l'Orateur de la Chambre des Communes transmettait à la Chambre des Communes le rapport et le certificat de cette Cour tel que prescrit par les dispositions de l'article 70 de la loi des élections fédérales contestées.

Le 3 juillet un avis de cette motion était signifié à l'Orateur de la Chambre des Communes et à l'agent des avocats de l'appelant.

Le jugement de cette Cour qui accorde aux appelants les frais de la pétition et de l'appel n'a pas encore été transmis par le Registraire de cette Cour aux juges instructeurs en l'espèce pour être exécuté.

Lorsque cette motion m'a été présentée, l'appelant et l'intimé étaient représentés par leurs conseillers juridiques, mais l'Orateur de la Chambre des Communes ne l'était pas. Deux objections ont été formulées contre le sursis: tout d'abord que les attributions de la Cour avaient pris fin, puisque son rapport avait été présenté à la Chambre des Communes en vertu de l'article 68 de la loi; et deuxièmement, qu'à tout événement, il ne s'agissait pas d'une question au sujet de laquelle un droit d'appel pouvait être accordé par le comité judiciaire du conseil privé. Voici quelles sont les dispositions de la loi à ce sujet:

68. Le registraire est tenu de transmettre au président le jugement et la décision de la Cour suprême, confirmant, annulant ou modifiant la décision, le rapport ou la déclaration des juges instructeurs sur les diverses questions de droit et de fait qui ont servi de base à l'appel; et il y certifie les questions et matières que les juges instructeurs auraient été tenus de rapporter au président, qu'elles soient confirmées, annulées ou changées, ou non touchées par la décision de la Cour suprême; et cette décision est définitive.

69. Lorsque le président a reçu les certificats et le rapport ou les rapports, s'il en fait, des juges instructeurs ou de la Cour suprême du Canada, il doit donner, le plus tôt possible, les ordres nécessaires, et doit prendre toutes les mesures requises pour la confirmation ou la modification du rapport, ou, sauf ainsi qu'il est ci-après mentionné, pour l'émission d'un nouveau bref d'élection; et, à cette fin, le président peut adresser son mandat sous ses seing et sceau au directeur général des élections ou pour faire exécuter par ailleurs la décision selon que les circonstances l'exigent.

70. Le président doit communiquer sans délai à la Chambre des communes la décision, le rapport et le certificat des juges instructeurs ou de la Cour suprême du Canada, ainsi que ses propres procédures à leur égard; et, lorsque les juges instructeurs ou la Cour suprême du Canada font un rapport spécial, la Chambre des Communes peut rendre, à l'égard de ce rapport spécial, l'ordonnance qu'elle juge convenable.

Le Statut est clair sur ce point. Il ne prévoit aucune procédure en cour, après que l'Orateur est saisi du rapport, à moins qu'il ne s'agisse des frais, comme le spécifie l'article 75 de la loi. La juridiction en matière de pétitions d'élections est spéciale et n'outrepasse pas les limites fixées par le Statut.

Cette cour n'a pas le pouvoir de retarder ou d'empêcher tout ce que la Chambre des Communes ou le Parlement peut décider de faire pour donner suite au jugement tel que rapporté à l'Orateur.

Lorsque le jugement formel a quitté le contrôle de la Cour, il ne serait pas justifiable d'accorder une ordonnance de surseoir relativement aux dépens, surtout à cause du fait que le comité judiciaire a sans cesse refusé le droit d'appel

des jugements relatifs aux élections contestées. Dès 1876, dans la cause Théberge *vs* Landry, 2 Causes d'appel, page 102, une application fut faite au comité judiciaire pour en appeler d'une décision de la Cour supérieure de la province de Québec, dans le cas d'une élection provinciale contestée et le comité judiciaire, sans décider expressément que la prérogative du droit d'appel avait disparu, décida cependant que dans les causes de cette sorte il ne pouvait accorder le droit d'appel. A la page 108, il est dit:

> "Leurs Honneurs sont d'avis, en présence de ces considérants, que l'article 90, qui spécifie qu'un tel jugement n'est pas sujet à appel, est une législation qui indique clairement l'intention de la Législature en passant cette loi,—une loi qui a reçu la sanction de la Couronne, et dont la Couronne, par conséquence, se tient solidaire,—de constituer un tribunal chargé de juger les pétitions d'élections de façon à ce que sa décision soit finale pour toutes fins et causes, et qu'il ne devrait pas ajouter à son jugement l'éventualité d'une révision par la Couronne, en vertu de ses prérogatives".

Cette décision a été suivie dans la cause de Kennedy *vs* Purcell, 59 L.T. page 664. Elle est aussi citée avec approbation dans la cause de Moses *vs* Parker, 1896, A.C., page 245. Cette question a souvent été soulevée dans les cours canadiennes au sujet d'élections provinciales. Une cause récente est celle de Gimli (No. 3), 23 Man. Rep., page 863. Dans cette cause, une application a été présentée à la Cour d'appel du Manitoba pour obtenir l'autorisation d'en appeler au comité judiciaire d'une décision relative à une élection provinciale contestée. La Cour du Manitoba, après mûre considération, et après avoir consulté les autorités compétentes, refusa à l'unanimité le droit d'appel. Et enfin dans cette Cour, dans la cause de Gross *vs* Carstairs, 47 S.C.R., page 559, cette Cour a refusé d'entendre un appel contre une décision d'une Cour provinciale au sujet d'une élection provinciale contestée.

Pour ces motifs, je renvoie la motion avec dépens.

OTTAWA, 20 juillet 1942.

Je certifie par les présentes que ceci est une copie authentique du jugement rendu par les honorables juges de la Cour Suprême du Canada dans cette cause.

ARMAND GRENIER,
*Arrêtiste.*

M. McCann, du comité spécial sur la radiodiffusion, présente le troisième rapport (final) dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité a été institué par une résolution de la Chambre, adoptée le 13 mars 1942. Il a tenu quarante-deux séances, au cours desquelles il a reçu les témoignages du ministre des Munitions et des Approvisionnements, du ministre des Services nationaux de guerre, du président du Bureau des gouverneurs et des divers fonctionnaires de la Société Radio-Canada, et d'un certain nombre d'autres personnes.

La question de la radiodiffusion a été étudiée par une Commission royale présidée par sir John Aird, et qui a fait un rapport le 11 septembre 1929. Elle a été prise en considération par un comité spécial de la Chambre en 1932, et, cette même année, une loi a été votée, créant la Commission canadienne de la radiodiffusion. Des enquêtes sur la radiodiffusion ont encore été conduites par des comités parlemenetaires, en 1934 et en 1936. A la suite du rapport du comité de 1936, la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, a créé la Société Radio-Canada, dont les opérations ont été examinées par des comités de la Chambre en 1938 et en 1939.

Votre Comité désire faire précéder ses recommandations d'un témoignage de confiance dans le système établi par la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936. Les lacunes indiquées ci-après ne sont pas dues au système, mais à certains défauts de la direction administrative.

Dans les rapports, ainsi que dans les débats parlementaires, un certain nombre de principes gouvernant la radiodiffusion nationale au Canada ont été énoncés et soulignés. Votre Comité désire endosser ces principes, tels qu'ils ont été énoncés dans les rapports des comités des années indiquées entre parenthèses:

(*a*) L'importance considérable d'un contrôle de toute la radiodiffusion par une seule autorité nationale, dans l'intérêt public; (1932).

(*b*) La propriété d'Etat de toutes les stations à haute puissance, réunies dans un réseau national de radiodiffusion, tandis que les stations à faible puissance resteraient exploitées individuellement, ou seraient coordonnées par rapport au réseau dominant; (1932).

(*c*) La coordination de toute la radiodiffusion au Canada, en attribuant au réseau national le contrôle exclusif:
  (i) du caractère de tous les programmes, politiques et autres, diffusés par des postes privés, et de la publicité qu'ils comportent; et
  (ii) de tous les réseaux de fils utilisés pour la transmission de programmes radiodiffusés; (1936).

(*d*) La constitution de l'autorité chargée de la radiodiffusion nationale en corporation publique assurera l'indépendance et la souplesse de son administration. En vertu de cette constitution, les décisions de principe seront prises par les Bureau des gouverneurs, tandis que l'administration sera unifiée sous un directeur général et un directeur général adjoint, responsables devant le Bureau de la conduite de toutes les affaires de la Société; (1934, 1936, 1938).

(*e*) Les membres du Bureau des gouverneurs doivent être des hommes aux vues larges, bien au fait des goûts et des prédilections du public écouteur, et qui sachent contribuer de façon tangible à la solution du problème que doit résoudre la Société; (1936).

(*f*) La constitution de la Société assurera son indépendance de tout contrôle partisan. Mandataire du peuple du Canada et des titulaires de permis, le Bureau des gouverneurs doit rendre compte de sa gestion au Parlement, régulièrement, et être soumis au contrôle final du Parlement; (1938).

(*g*) L'importance de l'établissement, aussi prochain que possible, d'une station d'émission sur ondes courtes, à haute puissance, financée comme une entreprise nationale, mais exploitée et contrôlée par la Société comme une partie intégrante de son réseau; (1938, 1939).

(*h*) Les émissions politiques de réseau, pendant les élections fédérales et provinciales, se feront sur une base de continuité, et le temps sera réparti équitablement entre les partis politiques; (1939).

A ces principes, le Comité ajoute que la radiodiffusion publique est un instrument puissant pour le service de l'éducation et de l'unité nationale, aussi bien que pour les fins récréatives. En temps de guerre, la radiodiffusion peut jouer un rôle, majeur dans la mobilisation des ressources de la nation, et de la volonté du peuple, pour la défense du pays et la défaite de l'ennemi.

L'attention du Comité a été attirée sur les opérations de la Société Radio-Canada depuis que le dernier comité parlementaire a siégé en 1939. Le Comité n'ayant été institué et n'ayant commencé ses séances que le 6 mai 1942, il n'a pas pu étudier toutes les opérations de la Société d'une manière aussi complète

que s'il n'avait examiné que les opérations d'une année. Toutefois, d'après la documentation qui lui a été soumise, le Comité a abouti à des conclusions très précieuses, assez importantes pour qu'il soit nécessaire d'en exposer quelques motifs.

Peu après le dernier comité parlementaire, à savoir, le 6 juillet 1939, le Bureau des gouverneurs chargea l'un de ses membres, feu M. Alan B. Plaunt, de rédiger un rapport sur les affaires de sa Société. M. Plaunt devait être aidé par M. J. C. Thompson, de la firme Clarkson, Gordon, Dilworth and Nash. Le rapport Thompson est daté du 23 septembre 1939, et le rapport Plaunt, du 30 septembre 1939. Ces rapports ont été présentés au Bureau des gouverneurs, à sa réunion du 16 octobre 1939. Le Bureau des gouverneurs leur a donné suite en partie, mais onze mois s'écoulèrent avant leur discussion officielle, et M. Plaunt démissionna le 30 août 1940. Les rapports et la correspondance avec M. Plaunt sont imprimés dans les compte rendus du Comité.

Les raisons de sa démission, données par M. Plaunt, sont qu'il n'avait plus confiance dans l'administration de la Société et qu'il ne voyait pas d'autre recours, devant la carence du Bureau qui n'avait pas pris de mesures pour remédier à la situation. La démission de M. Plaunt entraîna la demande d'institution d'un comité parlementaire, et son rapport sur la situation existant à Radio-Canada fit en partie le sujet de cette enquête.

Jusqu'à novembre 1939, le directeur général, M. W. E. Gladstone Murray, comme administrateur en chef de la Société, était responsable de l'administration, sous la direction du Bureau des gouverneurs. Le 26 novembre 1939, le Bureau adopta une résolution transférant la principale responsabilité, dans les questions financières, techniques et commerciales, et aussi pour toutes les opérations dans la province de Québec, à M. Augustin Frigon, directeur général adjoint, qui restait, toutefois, subordonné au directeur général dans toutes ces matières.

Apparemment, cette division des responsabilités ne sembla point suffisante. Le 24 mars 1941, le Bureau des gouverneurs adopta une série de modifications aux statuts, qui furent approuvées par un arrêté en conseil le 29 avril 1941. Ces modifications limitaient les pouvoirs du directeur général, sur trois points importants.

En premier lieu, elles prescrivaient la nomination d'un Comité exécutif, investi des pouvoirs suivants:

(*a*) gérer les affaires de la Société, contrôler ses finances et surveiller ses opérations, conformément aux directives générales arrêtées par le Bureau des gouverneurs;

(*b*) définir les fonctions, attributions et responsabilités des fonctionnaires et employés de la Société, et les diriger dans l'exécution de leurs fonctions.

Les décisions du Comité exécutif devaient être soumises au Bureau des gouverneurs, à sa séance suivante.

D'après le texte de ce statut, il semble que le Bureau remettait au Comité exécutif les pouvoirs de direction auparavant exercés par le directeur général.

La deuxième limitation imposée au directeur général figurait dans l'amendement stipulant que: "Le directeur général adjoint, sous réserve des directives qu'il recevra du Bureau des gouverneurs ou du Comité exécutif, est chargé de diriger les opérations techniques et commerciales de la Société; il est aussi chargé de la régie intérieure des affaires de la Société.

La troisième modification était la nomination d'un contrôleur des finances, faisant rapport directement au Bureau ou au Comité exécutif sur tous les sujets concernant les affaires de la Société. La nomination d'un contrôleur des finances était conforme à une recommandation du rapport Thompson, d'après laquelle le contrôleur devait remplir la charge de trésorier. Mais le Bureau des gouverneurs nomma le directeur général adjoint contrôleur des finances, et, par la suite, le trésorier fit rapport au directeur adjoint et non pas au directeur général.

Ces changements étaient rendus nécessaires par le manque de confiance du Bureau des gouverneurs dans l'aptitude commerciale de monsieur Murray aux affaires financières.

Les témoignages reçus par le Comité sur les dépenses personnelles du directeur général et sur le mode de comptabilité adopté pour ces dépenses, fournissent une indication de ce que le Bureau des gouverneurs peut avoir eu dans l'esprit. Il enleva la responsabilité des opérations techniques et commerciales, de la régie intérieure, et de toutes les finances de la Société, à l'homme qui en avait été chargé, parce qu'il le jugeait incapable d'assumer ces responsabilités.

Les raisons qui ont conduit le Bureau à relever le directeur général de plusieurs de ses fonctions auraient dû conduire à des mesures toute différentes.

Votre Comité recommande que les modifications aux statuts citées plus haut soient revisées, pour placer la responsabilité là où elle doit être.

Comme il a été dit plus haut, le Bureau n'a pas seulement prévu l'institution d'un Comité exécutif, munis de pouvoirs de direction, et attribué au directeur général adjoint une grande partie des fonctions et responsabilités du directeur général; il a également nommé le directeur général adjoint aux fonctions de contrôleur des finances. Le Comité croit qu'en refusant de suivre la recommandation du rapport Thompson, d'après laquelle le trésorier eût été nommé contrôleur, le Bureau reconnaissait que le directeur général adjoint serait mieux en mesure de faire face à la situation. Votre Comité croit que le trésorier n'a pas imposé de vérifications convenables aux comptes de dépenses du directeur général, et recommande, en conséquence, que ses fonctions soient clairement définies.

Les expédients adoptés montrent clairement le caractère extraordinaire de la situation où se trouvaient les gouverneurs. Avec un vif regret, votre Comité est arrivé à la conclusion que les expédients adoptés étaient insuffisants, et que la situation aurait dû être réglée, et doit l'être maintenant, d'une manière plus fondamentale.

La question des dépenses du directeur général est caractéristique de cette situation. Le Comité estime que ces dépenses étaient hors de toute raison, et que la manière négligente et contraire aux méthodes commerciales dont leur comptabilité était tenue, a causé beaucoup de confusion. Il n'était pas soumis de pièces justificatives détaillées, et les comptes comprenaient des dépenses extraordinaires et non classées, qui ne paraissent pas avoir été nécessaires. On trouvera le détail de ces dépenses dans les Procès-verbaux et Témoignages.

M. Murray ne peut ou ne veut pas dire à qui nombre de ces paiements ont été faits. Son explication sur leur utilité est obscure. Rien ne prouve qu'ils aient jamais été scrutés par le comité de finance ou le Bureau des gouverneurs. La dénégation de M. Murray sur l'existence de certaines de ces dépenses, la manière dont la question fut élucidée à la suite du témoignage de M. Pickering, le titre sous lequel ses dépenses ont été faites, leur rassemblement dans un seul état, l'absence de détails ou de reçus, justifient la conclusion qu'il y a eu au moins de l'insouciance dans la gestion et la comptabilité de ces dépenses.

En ce qui concerne les dépenses de M. Murray, les frais de voyage et de représentation en général, M. Murray et M. Baldwin ont tous deux témoigné que ces dépenses étaient justifiées et correspondaient aux dépenses habituelles des personnes occupant des positions analogues. S'il en est ainsi, il est grand temps que les dépenses de cette nature, et sur cette échelle, soient arrêtées partout. Elles n'ont jamais été justifiables dans aucune corporation, en temps de paix. Elles le sont encore mille fois moins en temps de guerre, où nous parlons d'égalité de sacrifices.

M. Murray a rendu de grands services à la radiodiffusion canadienne. Mais, devant la perte de confiance du Bureau en ses aptitudes financières, devant son attitude au sujet de ses propres dépenses, et en tenant compte d'autres documents qui nous ont été soumis, votre Comité recommande que le Bureau des gouver-

neurs examine si les services de M. Murray ne pourraient être utilisés par la Société à un autre titre que celui de directeur général ou de fonctionnaire exécutif.

Le Comité reconnaît que le Bureau des gouverneurs assume la responsabilité de conduire les affaires d'un service public d'une grande importance nationale. Le Bureau n'a pas donné la suite voulue aux rapports Thompson et Plaunt. Que la démission d'un gouverneur, de son poste de membre du Bureau, la démission de l'adjoint au directeur général, et celle du surveillant des émissions sur les affaires publiques, à l'automne de 1940, n'aient pas fait comprendre au Bureau la nécessité de prendre des mesures pour régler la situation intérieure de la Société, voilà qui a été très malheureux. Malgré la résolution de confiance à l'adresse du directeur général adoptée par le Bureau des gouverneurs à sa réunion du 26 novembre 1940, il ressort clairement des témoignages et des décisions ultérieures du Bureau, au sujet de la modification apportée à un statut en mars 1941, que le directeur général avait perdu la confiance des gouverneurs, en tant qu'administrateur commercial. Le Bureau des gouverneurs porte donc une grande responsabilité pour avoir toléré la persistance de l'état de choses révélé par l'enquête. Toutefois, le Comité est heureux de noter que, depuis avril 1941, des efforts ont été accomplis pour empêcher la persistance ou le retour de certains vices dans l'administration de la Société.

Le Comité est d'avis que la charge de directeur général doit être remplie par une personne apte à exécuter toutes les fonctions de principal agent d'exécution de la Société. Le titulaire devrait être, de préférence, un Canadien d'une réputation et d'une intégrité propres à susciter la confiance du public et l'appui loyal du personnel. Il devra posséder des qualités d'administrateur et d'organisateur, et une expérience administrative, qui n'aura pas nécessairement été acquise dans le domaine des affaires. Comme on l'a dit dans les témoignages, il n'est pas indispensable que l'administrateur en chef soit un spécialiste en finance, ou en publicité; il faut qu'il puisse, s'il est nécessaire, recruter des spécialistes dans tous les domaines, considérer et peser leurs conseils et leurs recommandations, diriger leur activité, et, en dernière analyse, accepter la responsabilité de leurs actions. Son éducation et son expérience doivent le préparer à traiter les questions publiques dans un esprit large et créateur. Il doit être enthousiaste de son pays et de ses fonctions, et reconnaître la contribution apportée par la radiodiffusion à notre vie nationale.

Pour remplir les vacances dans le Bureau, le Gouvernement doit choisir des hommes et des femmes de capacités remarquables, en mesure de consacrer une grande partie de leur temps à ce service national, et de contribuer nettement au travail de la Société, pour remplir des fins nationales, en temps de paix et en temps de guerre. Le Bureau doit comprendre, si possible, des personnes aptes à représenter les points de vue des cultivateurs et des ouvriers. Le Comité recommande que le Gouvernement renforce progressivement le Bureau en nommant des personnes choisies pour leurs capacités remarquables et l'intérêt qu'elles manifestent, et non pour leurs affiliations politiques.

Il faut dire que les retards apportés à remplir des vacances a nui aux travaux du Bureau. Le général Odlum a participé à une réunion du Bureau, pour la dernière fois, le 1er juin 1940, et n'a été remplacé que le 17 mars 1942, soit vingt-deux mois plus tard. Feu M. Alan B. Plaunt a démissionné le 30 septembre 1940, et son successeur n'a été nommé que le 1er mai 1942, dix-neuf mois plus tard. De plus, la maladie a malheureusement empêché Mme Nellie McClung d'assister aux séances du Bureau depuis le 26 novembre 1940, de sorte qu'elle n'a pas participé à une seule réunion en vingt mois. Pendant les dix-huit mois terminés en mars 1942, le Bureau était, en fait, privé des services de trois membres sur neuf. Le Comité recommande au Gouvernement de remplir promptement les vacances.

En 1939, le Bureau des gouverneurs a tenu trois réunions régulières, et aucune réunion spéciale. En 1940, il a tenu cinq réunions régulières et deux réunions spéciales. En 1941, il a tenu quatre réunions régulières. En moyenne, il a tenu moins de quatre réunions par an. Sans prendre le nombre de réunions pour la mesure absolue du travail accompli ou de l'intérêt manifesté, votre Comité estime que les problèmes et les travaux de Radio-Canada, en ces temps-ci, exigent plus d'attention qu'il ne peut en être donné en trois ou quatre réunions annuelles. Le Comité recommande que le Bureau se réunisse au moins plus souvent, et que tout membre incapable d'assister aux réunions pendant une période prolongée soit remplacé.

Votre Comité recommande aussi que les statuts soient modifiés, de manière à prévoir la création d'un Comité exécutif fonctionnant dans l'intervalle des réunions du Bureau, et préparant les documents que le Bureau devra étudier. Toutefois, les pouvoirs du Comité exécutif seraient limités au règlement des questions de réelle urgence posées entre les réunions du Bureau et ses décisions seraient sujettes à la confirmation du Bureau, à sa réunion suivante. Le Comité exécutif ne règlerait pas les grandes questions de principe. Le Bureau assume la responsabilité dans ces questions, comme dans la conduite générale des affaires de la Société, comme dans la règlementation de toute la radiodiffusion au Canada.

Votre Comité recommande que la préparation des programmes tienne compte de la nécessité de contrarier toute influence que les émissions ennemies peuvent exercer. Cette tâche doit être étudiée par le Service de l'Information, en liaison avec la Société. Les relations les plus étroites possible doivent exister entre le Service de l'Information et la Société Radio-Canada d'une part, et les services correspondants d'information et de radiodiffusion des autres nations unies, particulièrement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Le Canada et les Etats-Unis ont fait un grand pas vers la mise en commun de leurs ressources économiques, industrielles et militaires. Votre Comité recommande la continuation des efforts en vue de la mise en commun et de l'utilisation des ressources des nations unies dans le domaine aussi important des idées.

Votre Comité a reçu des témoignages sur le mécanisme de coordination des émissions des divers ministères. Parmi les organismes participants, il faut citer la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, au sujet du plafonnement des prix, le Comité national des finances de guerre, au sujet de la vente des bons et des certificats d'épargne de guerre, le ministère des Services nationaux de guerre, au sujet de la récupération et du service national, le ministère du Travail, au sujet de l'assurance-chômage, du service sélectif et des relations ouvrières, le ministère des Munitions et des approvisionnements, au sujet de la production, les services de la défense, au sujet du recrutement, le ministère de l'Agriculture, au sujet de l'alimentation, le ministère des Pensions et de la Santé nationale, au sujet de la protection civile, des pensions, de la santé nationale, de la nutrition. Un comité interministériel a été établi, sous la présidence de l'honorable juge T. C. Davis, sous-ministre associé des Services nationaux de guerre, pour éviter des inconvénients comme la coïncidence des campagnes. Le Comité estime que la situation est loin d'être satisfaisante, particulièrement si l'on pense que le Canada est en guerre depuis près de trois ans. Toutes les émissions des divers ministères devraient être coordonnées et reliées par les soins du ministère des Services nationaux de guerre, auquel la Loi confère expressément cette responsabilité. Ce ministère, et un organisme tel que le comité interministériel que nous avons cité, devraient être autorisés à concevoir et à formuler des plans, en collaboration avec un représentant de Radio-Canada, et à réglementer les dates d'émission.

Le directeur général, et, sous ses ordres, M. E. L. Bushnell, ont la surveillance générale de tous les programmes, mais les témoignages établissent clairement que les réseaux français et anglais sont exploités sous une surveillance et

suivant des principes entièrement distincts, en matière de programmes. Bien que des variations dans les programmes soient nécessaires et désirables, selon les régions, et selon qu'ils sont réalisés en langue françaie ou en langue anglaise, il ne faut jamais oublier que le but de la Société est de représenter et de servir les intérêts de tout le Canada. Une liaison plus étroite est donc recommandé dans la préparation des programmes entre les réseaux français et anglais, et elle doit se relier à une ligne de conduite précise, bien définie par le Bureau des gouverneurs.

Conformément aux instructions contenues dans le rapport du comité de 1939, la Société a publié en juillet 1939 un Livre Blanc sur les émissions polémiques et politiques. Cela donna effet à deux importants principes posés par le Comité de 1939.

Le premier soulignait "l'importance de présenter aux auditeurs la plus grande variété possible de points de vue". Les témoignages ont démontré que ce principe a été négligé pendant très longtemps après l'ouverture des hostilités. Votre Comité fait ressortir l'importance de présenter aux auditeurs une grande variété de vues soumises à la censure. Le succès des émissions du Forum de la ferme indique la possibilité d'appliquer des méthodes analogues à d'autres sujets.

Le deuxième avait trait aux arrangements avec les partis politiques au sujet des élections nationales. Un avis donné apparemment sous la seule autorité du directeur général expliqua que ces arrangements ne s'appliqueraient pas à l'élection générale de 1940. L'opinion publique força un changement de politique à ce sujet. L'incident fit ressortir le suprême avantage de donner effet au rapport du comité de 1939 dans le sens du Livre Blanc de juillet 1939.

Votre Comité suggère que les principes posés dans le Livre Blanc soient appliqués aux élections provinciales.

La Société devrait se procurer l'aide d'un comité consultatif honoraire pour les différentes régions ainsi que dans ses différents champs d'action. Aucun essai de ce genre n'a été fait jusqu'ici; il stimulerait l'intérêt et permettrait à la Société d'exploiter plus facilement les grandes possibilités de notre pays et de notre public.

Les comités parlementaires précédents ont recommandé d'accorder plus d'attention à la découverte et au développement des talents canadiens. Parmi les moyens suggérés on peut citer l'encouragement de recommandations par les chefs de sociétés musicales, les concours avec prix, la présence de fonctionnaires de la Société aux fêtes musicales, l'emploi de personnes chargées de découvrir des artistes de talent, etc. Le Comité recommande qu'en plus de ces mesures et d'autres moyens spécifiques, la Société encourage également les auditeurs à faire des suggestions et des critiques.

La Société ne doit pas se borner à choisir les meilleurs programmes disponibles parmi ceux des autres pays mais elle doit s'efforcer également de radiodiffuser ce que les Canadiens peuvent faire de mieux. Elle devrait maintenir un bon équilibre entre les divertissements, les renseignements et l'éducation. Les Canadiens aiment les émissions d'orchestres symphoniques, de bonne musique, de pièces de théâtre. Ils prennent plaisir aux émissions sportives, aux chansons du terroir, aux nouvelles, et s'intéressent à ce qui se passe dans leur localité ou leur région. Les programmes doivent être souvent changés et revisés. La radio doit présenter de nouveaux commentateurs et de nouveaux sujets. Le personnel des programmes doit être doué d'aptitudes et d'imagination. Il doit être assez nombreux pour laisser aux créateurs tout le temps nécessaire aux recherches, à la conception et à la réalisation de programmes nouveaux et intéressants.

Le directeur général et le directeur général adjoint ont sous leurs ordres un certain nombre de chefs de service qui leur rendent directement compte. Votre Comité pense que leur travail pourrait être coordonné et mieux dirigé pour les fins de la Société s'ils avaient des réunions mensuelles avec le directeur général pour discuter les problèmes communs. Les Procès-verbaux de ces réunions

devraient être mis à la disposition du Bureau des gouverneurs et du Comité exécutif et fourniraient ainsi une voix supplémentaire de communication entre les corps dirigeants et l'administration.

Les rapports Plaunt et Thompson ont trait au recrutement, au classement, à la répartition et à la mise à la retraite du personnel de la Société. Le Bureau a mis à exécution quelques unes des mesures décidées avant la réception des rapports. A cet égard, nous estimons que le Bureau devrait revoir ce qui a déjà été fait et s'assurer que tous les efforts possibles ont été accomplis pour appliquer les recommandations de ces rapports.

Les témoignages indiquent que des honoraires fixes ont été payés à des personnes qui n'appartiennent pas au personnel de la Société. Il conviendra à l'avenir d'exercer le plus grand soin en matière d'honoraires et d'autres paiements de ce genre aux personnes qui n'appartiennent pas au personnel de la Société.

Le Comité recommande l'établissement par la Société d'un fonds de retraite ou d'un plan de pension pour ses employés sur une base de contribution, en s'arrangeant, si c'est possible, pour le comprendre dans le plan de pension du Service civil.

Votre Comité n'a pas eu l'occasion d'étudier la possibilité de coordonner davantage les affaires de la Société comme le recommandent les rapports Plaunt et Thompson. A présent, le service commercial et celui des relations publiques sont situés à Toronto. Le service technique et le service des programmes français sont à Montréal. Le directeur général, le secrétaire et le trésorier sont à Ottawa. Cette division entraîne des difficultés administratives et des dépenses inutiles. Les rapports Plaunt et Thompson recommandent le transfert soit à Montréal ou à Toronto du directeur général, du secrétaire et du trésorier, en laissant un petit bureau à Ottawa. Votre Comité reconnaît les difficultés en jeu, particulièrement en vue de la nécessité de collaboration étroite entre la Société et les ministères du gouvernement intéressés aux émissions en temps de guerre. Il recommande au Bureau de continuer à étudier la question.

Le statut de la Société est naturellement unique en son genre et laisse voir certaines anomalies. Nous avons été informés qu'il est possible de faire un procès à la Société mais qu'elle ne peut pas être taxée comme une personne ordinaire et que ses employés n'ont pas le droit d'organiser des unions et de négocier collectivement. Nous sommes d'avis que la Société devrait pouvoir être citée devant les cours de justice ordinaires sans autorisation du gouvernement, qu'elle devrait être exempte d'impôts, et que ses employés en ce qui concerne les négociations avec la direction, devraient être assimilés aux employés de toute autre compagnie, comme par exemple les chemins de fer Nationaux du Canada. La Société ne devrait être autorisée à placer ses fonds qu'en obligations du Dominion du Canada. Votre Comité recommande les changements nécessaires dans la Loi pour éclaircir tous ces points.

L'établissement d'une station et d'un service à ondes courtes de haute puissance a été recommandé par les comités parlementaires de 1938 et de 1939. Le présent Comité a minutieusement étudié cette question et recommande dans son deuxième rapport à la Chambre du 7 juillet 1942:

> "Qu'une station de radiodiffusion sur ondes courtes, à haute puissance, soit érigée, outillée et mise en service par le gouvernement le plus tôt possible, que cette station appartienne à l'Etat, qui paiera son installation, son entretien et son exploitation, et que l'exploitation en soit confiée à la Société Radio-Canada."

Tout en insistant fortement sur le fait qu'il se rend compte de l'urgence du projet, le Comité désire ajouter ici que dans l'exploitation de cette station, la Société devra naturellement collaborer étroitement avec les différentes agences du gouvernement qui pourraient y être intéressées. Outre le Service d'information, ces agences comprennent le ministère des Affaires extérieures et le ministère

du Commerce. On trouvera probablement qu'il serait utile d'établir un comité interministériel pour aviser et aider la Société dans le choix des programmes à diffuser par ondes courtes.

Le ministère des Transports, en plus de $279,500 déduits du montant brut des droits de permis et payés aux vendeurs de permis à titre de commissions, retient une autre somme d'environ $200,000 sur les recettes des droits de permis. Le ministère reçoit également une allocation votée par le Parlement pour d'autres services relatifs à l'administration de la Loi sur la radiodiffusion. Votre Comité recommande à la Société d'entrer en discussions avec le ministère pour voir s'il ne serait pas possible de diminuer le montant que le ministère retient sur les encaissements de manière à mettre plus d'argent à la disposition de la Société pour les programmes.

Le Comité est heureux de noter les bonnes relations qui existent entre la Société et les stations appartenant à des intérêts privés. Les témoignages indiquent que les stations privées ont contribué gratuitement de nombreuses heures d'émission pour les fins de la guerre. En ce moment, les stations privées accomplissent une fonction utile. Mais la situation financière des stations d'émission appartenant à des intérêts privés s'est grandement améliorée au cours des dernières années et la Société devrait s'enquérir si les stations privées augmentent leur service au public dans une mesure correspondante. Votre Comité recommande que la collaboration de la Société avec les stations privées vise à accroître les services des stations privées à la cause nationale en même temps qu'aux localités qu'elles desservent, au moyen de la réalisation et de la distribution de programmes et du développement et de l'emploi d'artistes locaux.

Nous recommandons l'adoption du principe posé par les comités parlementaires précédents au sujet de l'extension des services de la Société pour obtenir un rayonnement national complet, en acquérant des stations privées si c'est nécessaire, et la Société devrait s'emparer de toutes les stations privées qu'elle juge essentielle à un rayonnement national. Les stations privées n'ont aucun droit acquis dans les ondes sonores qu'elles sont autorisées à employer. Le Gouvernement et la Société ne devraient pas hésiter à annuler une licence quand l'intérêt public l'exige. Toute augmentation de puissance considérée nécessaire et avantageuse pour occuper les canaux attribués par l'accord de la Havane devrait être effectuée dans les stations que la Société possède ou dont elle s'empare.

La Société a reçu le contrôle exclusif des réseaux. Malgré cela, des chaînes de stations aux Etats-Unis ont encore des débouchés au Canada par l'entremise des stations CKLW, CFCF, CKAC, CFRB. Votre Comité recommande à la Société d'étudier si la continuation de ces débouchés est dans son intérêt et celui de la radiodiffusion.

Votre Comité recommande encore que tous les efforts soient accomplis pour éviter la duplication des émissions dans les mêmes régions, et pour offrir un choix de programmes aux auditeurs.

A l'heure actuelle, un groupe d'intérêt possède ou contrôle huit stations d'émission et un autre en a six. D'après les dispositions actuelles de la Loi et des règlements, le Ministre (en ce moment le ministre des Munitions et des Approvisionnements) a le pouvoir d'accorder des licences aux stations privées sur la recommandation de la Société et aucune licence ne peut être transférée sans la permission du Ministre. Pour empêcher des concentrations dangereuses de stations d'émission entre les mains d'intérêts privés, votre Comité recommande que les règlements et la pratique soient modifiés pour que:

(*a*) ni la propriété ni les titres faisant foi de la propriété d'une station ne fassent l'objet d'un transfert sans l'autorisation du Ministre;

(*b*) le titulaire d'une licence soit le propriétaire de la station et l'exploite lui-même;

(*c*) excepté dans les cas les plus extraordinaires, personne ne soit titulaire de plus d'une licence;

(*d*) le Ministre responsable et la Société aient le pouvoir d'obtenir tous les renseignements nécessaires pour appliquer ces dispositions et garantir que les stations privées soient exploitées dans l'intérêt de la nation et des localités où elles sont situées. Au besoin, les recettes, bénéfices et dépenses des stations privées seront soumises à un examen pour voir si les droits de licence payables au Gouvernement sont suffisants et si le service que ces stations rendent au public est proportionné aux profits et avantages directs et indirects qu'elles retirent du droit d'utilisation d'un canal de radiodiffusion.

La session a commencé le 22 janvier. Le Comité a été nommé le 13 mars, cinquante jours plus tard. Cinquante-trois autres jours se sont écoulés avant la première réunion du Comité le 6 mai 1942. Depuis cette époque, il a eu la tâche de passer en revue les opérations de la Société pendant les trois années depuis le rapport du dernier comité parlemetnaire. Le Comité recommande que les affaires de la Société et la radiodiffusion fassent l'objet d'une revue annuelle par un comité parlementaire permanent ou spécial et que ce comité soit constitué au commencement de la session.

Les témoignages rendent compte de la loyauté et des services dévoués du personnel de la Société. Votre Comité croit que le personnel de la Société, dans l'ensemble, mérite honneur et louanges pour le travail accompli dans des circonstances difficiles.

Un exemplaire des témoignages rendus devant le Comité, ainsi que des pièces déposées, sont annexés au présent rapport.

M. Ilsley, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 6330, approuvé le 21 juillet, 1942: renouvellement d'un prêt au montant de $4,645,000.00 à la province de l'Alberta, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent.

A l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 5, loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des membres licenciés des forces de Sa Majesté et d'autres catégories désignées de personnes;

M. Mitchell propose,—Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le Chambre accepte leur premier amendement et l'amendement au titre du bill No 5, loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des membres licenciés des forces de Sa Majesté et d'autres catégories désignées de personnes, mais qu'elle n'accepte pas leur deuxième amendement pour la raison suivante:

"L'adoption dudit amendement nuirait à la mise en vigueur de la dite Loi."

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 64, loi concernant la poursuite et la coordination de la formation professionnelle;

M. Mitchell propose,—Que lesdits amendements soient agréés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 56, loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au payement d'une compensation pour dommages de guerre.

M. Ilsley propose,—Que lesdits amendements soient agréés.

Après discussion, ladite motion reste au feuilleton.

A l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 65, loi ayant pour objet d'aider les anciens combattants à s'établir sur les terres;

M. Mackenzie (Vancouver-centre) propose,—Que lesdits amendements soient agréés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 120, loi modifiant la loi du ministère des affaires extérieures;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

(*Bills privés*)

M. Macdonald (Ville de Brantford) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier les bills privés (en vertu de l'article 110 du Règlement); agréé.

Les bills suivants sont alors étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lu la troisième fois, les bills de divorce sur division, et passés, à savoir:

Bill No 99, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certaine ligne de transmission et de distribution de la *Saguenay Transmission Company, Limited,* de la *Saguenay Electric Company* et de la *Aluminum Power Company, Ltd*".

Bill No 82, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Miriam Scott".

Bill No 83, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Murdoch".

Bill No 84, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Molnard Schneider".

Bill No 85, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Kaback".

Bill No 86 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George McDonald Joseph Carew".

Bill No 87 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wandless Joseph Henry Verdon".

Bill No 88, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eileen Scott Warrington".

Bill No 89, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Bergman".

Bill No 90, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Martha Hermine Browne Peters".

Bill No 91, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Gerson Kalmanovitch".

Bill No 92, (M3 du Sénat), intitulé "Loi pour faire droit à Freda Sweet Simon".

Bill No 93 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Mary Alice Verrinder Horrell".

Bill No 94, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James McKinna Wood".

Bill No 97, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah May Jarvis Traver".

Bill No 100, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Patricia Strange Wolfe".

Bill No 101, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Miller Keller".

Bill No 102, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Euphemia Shannon Monette".

Bill No 103, (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie May Cape Newman".

Bill No 104, (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella White Wolfe".

Bill No 105, (V3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alan Swabey".

Bill No 106, (W3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Walker Creighton King".

Bill No 107, (X3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Beatrice Armand Roberts".

Bill No 108, (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William Merchant".

Bill No 109, (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irma Kern Ulrich".

Sur motion de M. MacDonald (Ville de Brantford), il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## AGRICULTURE

### Services des marchés

| | | |
|---|---|---|
| 27 | Bétail et produits du bétail . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | $ 553,026 00 |
| 28 | Vente des produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas excéder $13,000 . . . . . . . . . . . . . | 25,000 00 |

CRÉDITS SPÉCIAUX

| | | |
|---|---|---|
| 29 | Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau | 2,000,000 00 |
| 30 | Loi sur l'assistance à l'Agriculture des Prairies | 500,000 00 |
| 31 | Primes à la réduction des emblavures, frais d'administration s'y rattachant, et aide temporaire qui peut être requise, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil | 5,225,000 00 |
| 32 | Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries | 1,950,000 00 |

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, lundi prochain.

No 118

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

### SEANCE DU LUNDI, 27 JUILLET 1942

*Onze heures du matin.*

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur les discours que prononce M. Graham Spry, à travers le Canada sur l'Inde et les problèmes de défense et d'affaires étrangères?

2. Au cours de cette tournée, représente-t-il le gouvernement de Grande-Bretagne, et est-il autorisé à exprimer les vues de ce gouvernement au sujet de l'Inde?

3. Avec quels membres du gouvernement a-t-il eu des consultations, lequel d'entre eux représente-t-il et en vertu de quelle autorisation?

4. Ses services ont-ils été retenus par le ministre chargé de l'administration de la loi de la mobilisation des ressources nationales, et a-t-il été autorisé à se rendre dans des régions du Canada pour y prononcer des discours sur ce sujet et sur d'autres questions? Si oui, à quelles conditions, et que lui accorde-t-on en frais, dépenses de voyage et autres dépenses, et qui en a accordé l'autorisation?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de cargaisons ou de parties de cargaisons de bananes a-t-on importées au Canada du 1er janvier 1942 jusqu'aujourd'hui?

2. Du 1er janvier 1942 jusqu'aujourd'hui, quelle quantité de bananes importées au Canada a-t-elle été expédiée par les Etats-Unis?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. MM. R. Jones et C. Moore sont-ils à l'emploi de la Commission du Service civil à titre d'examinateur en Colombie-Britannique ou ailleurs?

2. Dans l'affirmative, que reçoivent-ils en traitement et quand ont-ils été nommés?

3. Quelle compétence possèdent-ils pour remplir ces fonctions?

4. Ont-ils moins de trente ans?

5. Quel est l'âge de chacun d'entre eux?

6. Sont-ils mariés ou célibataires?

7. A quelle catégorie médicale appartiennent-ils pour les fins militaires?
8. Leur nomination a-t-elle reçu l'approbation de la Légion canadienne ou de toute autre organisation militaire?
9. Ont-ils été appelés à faire leur service militaire et ont-ils obtenu un sursis?
10. Si non, quand seront-ils appelés?
11. Ce genre de travail ne pouvait-il pas être fait par des hommes ayant dépassé l'âge militaire ou par des vétérans?
12. A-t-on demandé aux associations de vétérans s'ils pouvaient présenter des candidats disponibles pour ces postes et possédant la compétence voulue?
13. A-t-on fait appel aux demandes d'inscription suivant la procédure ordinaire?
14. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte des exigences de l'arrêté en conseil 4759 dans le cas de ces nominations?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juillet, 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, communications et autres documents échangés entre le gouvernement et la ville de Blairmore, Alberta, et ou quelque autre personne ou personnes relativement à la situation créée par les inondations à la Passe du Nid-de-Corbeau au cours de 1942.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport supplémentaire à la question suivante:—1. Le ministère du service naval a-t-il un bureau de publicité et des officiers ou des agents de liaison pour les services de presse?
2. Si oui, où accomplissent-ils leur travail, quels sont leurs noms et que reçoivent-ils en traitement ou autres émoluments?
3. Quelle expérience navale possédaient-ils avant leur nomination, et quel était leur dernier emploi et le dernier endroit où ils travaillaient?

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid,—1. Combien y a-t-il d'officiers et de matelots dans la Marine royale canadienne?
2. Combien y a-t-il d'officiers et de matelots dans la réserve des volontaires de la Marine royale canadienne?
3. Lorsqu'un individu s'enrôle dans le service naval, est-il affecté à la réserve ou est-il attaché directement à la marine, comme lorsqu'un Canadien s'enrôle dans l'armée ou l'aviation?
4. A combien d'individus a-t-on accordé les grades (*a*) de capitaine, (*b*) de commandant dans la Marine royale canadienne depuis le commencement de la guerre?
5. A combien a-t-on accordé des grades correspondants dans la réserve des volontaires de la Marine royale canadienne depuis 1939?
6. En ce qui a trait aux promotions et à la nomination des officiers supérieurs, applique-t-on le principe de l'ancienneté aux promotions et à la reconnaissance du service en mer de préférence au service sur terre?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Gillis,—1. Quels sont les noms et adresses de ceux qui traitent les foies de morue, de merlan, d'églefin et de merluche en Nouvelle-Ecosse?
2. Combien de livres de foie de morue ces établissements ont-ils achetées ou traitées au cours de 1941 et, en 1942, jusqu'au 30 juin ou jusqu'à la période pour laquelle on a soumis un rapport?

3. Quel pourcentage de foies de morue propres à des fins médicinales, telles que déterminées par les formules de l'U.S.P., chacun de ces établissements a-t-il produit?

4. Quel pourcentage était à l'état naturel?

5. Quel pourcentage des foies à l'état naturel a été vendu pour servir à des fins médicinales?

6. Quel pourcentage était d'une qualité destinée à l'élevage des volailles?

7. Quel prix a-t-on obtenu pour chaque qualité?

8. Quel pourcentage des produits de chaque qualité a été exporté aux Etats-Unis ou en d'autres pays?

9. Quel a été le prix payé pour les foies aux pêcheurs de Lunenburg, Halifax, Lockeport, Shelburne, Clark's Harbor, Port LaTour et Yarmouth?

10. Quels ont été les acheteurs à ces endroits?

11. Quels sont les divers prix demandés ou offerts par les acheteurs à ces endroits?

12. Quel est le nombre de ceux qui font l'achat des foies de morue, en Nouvelle-Ecosse, et qui ne les traitent pas?

13. Quels prix ces compagnies versent-elles aux pêcheurs et que reçoivent-elles de ceux qui les achètent pour les traiter?

14. Quels sont ceux, en Nouvelle-Ecosse, qui ont les installations voulues pour fabriquer de l'huile de foie de morue, propre à des fins médicinales, suivant les exigences de l'U.S.P.?

15. Quelle est la capacité de chacun de ces établissements et quel est le pourcentage de leur rendement actuel?

16. Quelle inspection ou surveillance exerce-t-on sur l'état des foies ainsi livrés?

17. Sur quelle base fixe-t-on les prix?

18. Est-ce que quelque marchand ou personne qui traite les foies a exercé quelque pression pour empêcher les pêcheurs de vendre ces foies?

19. Quel prix (*a*) la Lunenburg Sea Produce et (*b*) la Lockeport Cold Storage Company accordent-elles pour les foies de morue, et laquelle de ces compagnies fabrique et vend de l'huile pouvant être utilisées pour des fins médicinales?

20. Quel pourcentage d'huile provenant des foies de morue doit être de qualité médicinale?

21. Les foies d'églefin, de merlan, de merluche et de morue ont-ils tous la même valeur?

22. Quel prix a-t-on versé aux pêcheurs faisant la vente des foies d'espadon dans l'Ile du Cap-Breton, au cours de 1941, et quels prix les marchands ont-ils reçus pour les mêmes produits?

Par M. Pottier,—1. Quels prix verse-t-on aux pêcheurs pour les foies de morue, de flétan et d'espadon, aux endroits suivants: Westport, Freeport, Digby, Port Maitland, Yarmouth, Pubnico, Woods Harbor, Clark's Harbor, Shelburne, Lockeport, Liverpool, Lunenburg, Halifax, Sydney-nord, Glace Bay et à tout ou tous autres endroits de l'Ile du Cap-Breton où ceux qui achètent le poisson ou les foies de poisson maintiennent des comptoirs d'achat?

2. Quels sont les noms des compagnies ou des individus qui font l'achat des foies de poisson à Clark's Harbor, Lunenburg et Halifax? Si quelques-uns ne traitent pas les foies de poisson, à qui font-ils la vente de ces foies?

3. Quels sont les noms des compagnies ou des individus qui traitent les foies de morue ou d'autres poissons en Nouvelle-Ecosse?

4. Quel pourcentage de l'huile provenant des foies de ces poissons est de qualité médicinale? Quel pourcentage d'huile médicinale obtient chacun de ceux qui traitent les poissons? Quel pourcentage est considéré comme huile naturelle?

5. En tenant compte des procédés modernes, quel pourcentage des foies de morue doit être de qualité médicinale?

6. Quel pourcentage de l'huile de foie de morue fabriquée en Nouvelle-Ecosse est expédié aux Etats-Unis?

7. Quel pourcentage est vendu au Canada?

8. Quel pourcentage de l'huile naturelle de foie de morue fabriquée au Canada est vendu aux Etats-Unis?

9. Quel pourcentage est vendu au Canada?

10. Quel est le prix de l'huile de foie de morue pouvant servir à des fins médicinales au Canada?

11. Quel en est le prix aux Etats-Unis?

12. Quel est le prix de l'huile naturelle de foie de morue au Canada et aux Etats-Unis?

13. Le ministère a-t-il essayé, en vertu des règlements de conservation des aliments ou autrement, d'améliorer la qualité des foies de morue amenés dans des ports où l'on peut en faire la vente au comptant?

14. Le ministère a-t-il quelques renseignements au sujet d'acheteurs de poissons frais ou de foies de morue donnant à entendre qu'à moins d'avoir tout le poisson ils n'achèteraient pas les foies? Si oui, a-t-il pris quelque mesure pour protéger les pêcheurs?

15. Combien y a-t-il d'acheteurs dans Lunenburg? Quel prix verse-t-on par seau de vingt-cinq livres?

16. Quel prix a-t-on versé, la livre, pour les foies d'espadon, aux pêcheurs du Cap-Breton, en 1941? Où a-t-on vendu ces foies achetés des pêcheurs et quel prix ont-ils reçu par livre?

Par M. Casselman,—1. Quelles classes, par groupe d'âge, dans chacun des treize districts militaires, ont effectivement reçu l'ordre de se présenter, pour le 15 juillet 1942, (*a*) à l'examen médical, (*b*) à l'instruction ou au service militaires en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

2. Combien de chaque classe, par groupe d'âge, par district, ont reçu l'ordre de se présenter, (*a*) à l'examen médical, (*b*) à l'instruction ou au service militaires?

3. Combien a-t-on accordé d'exemptions dans chaque classe, par groupe d'âge, par district?

Par M. Reid,—1. Combien de demandes d'utilisation de la main-d'œuvre japonaise la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique a-t-elle reçues de la part des compagnies ou sociétés de cette province?

2. Quelques-unes de ces requêtes ont-elles été accordées à des individus, compagnies ou sociétés dont l'établissement ou les établissements sont à l'intérieur des zones militaires prohibées de la Colombie-Britannique?

3. Combien de personnes de nationalité ou d'origine japonaises emploie-t-on actuellement dans la région de Vancouver et de sa banlieue, y compris le district de New-Westminster?

4. La Commission de sécurité de la Colombie-Britannique a-t-elle accordé des permis pour l'embauchage de personnes de nationalité ou d'origine japonaises dans les limites des deux districts dont il est parlé plus haut et, dans l'affirmative, quels sont les noms des sociétés ou compagnies ayant à leur service ces personnes de nationalité japonaise?

5. Le règlement du couvre-feu est-il encore en vigueur à l'égard des personnes d'origine ou de nationalité japonaises dans Vancouver et sa banlieue et dans le district de New-Westminster?

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Cardiff,—Ordre de la Chambre,—Copie des comptes de dépenses spécifiés, pour 1941, de MM. J. H. Hoyt, W. B. Nixon et J. E. Phinney, enquêteurs de la Commission d'établissement des soldats du Canada, pour la région de Saint-Jean.

M. Mackenzie King propose,—Qu'après avoir terminé le travail pour lequel elle a été convoquée, la Chambre s'ajourne jusqu'au 27 janvier 1943, pourvu toutefois que si M. l'Orateur, après avoir consulté le gouvernement de Sa Majesté, juge à propos que l'intérêt public rend nécessaire de convoquer la Chambre plus tôt dans l'intervalle, M. l'Orateur puisse donner un avis signifiant son intention, que la Chambre se réunisse au temps fixé dans ledit avis, et qu'elle fasse son travail comme si l'ajournement avait été véritablement fixé à cette date.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et une discussion s'élevant;

M. Green, appuyé par M. Diefenbaker, propos en amendement:

Que l'on retranche tous les mots après "Que" et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre est d'avis qu'une partie des témoignages déposés au cours de l'enquête sur l'envoi d'un corps expéditionnaire canadien à la colonie de la Couronne de Hong-Kong, en autant qu'ils sont connus, met à jour de façon convaincante l'incompétence des autorités militaires responsables et démontre l'urgence et le besoin immédiat d'une réorganisation complète au ministère de la Défense nationale".

Et le débat se poursuivant:

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur communique à la députation,—

Un message du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs n'insistent pas sur leur deuxième amendement au bill No 5, loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des membres licenciés des forces de Sa Majesté et d'autres catégories désignées de personnes, que la Chambre n'avait pas voulu accepter.

La Chambre reprend ensuite le débat sur la motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides et sur le projet d'amendement de M. Green.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Macdonald (Ville de Brantford).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

# No 119

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 28 JUILLET 1942

---

*Onze heures du matin.*

PRIÈRES.

M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre étudie immédiatement les mesures du gouvernement.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour l'étude des mesures du gouvernement;

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Subsides.

Et sur le projet d'amendement à cette motion de M. Green:

Que l'on retranche tout les mots après "Que" et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre est d'avis qu'une partie des témoignages déposés au cours de l'enquête sur l'envoi d'un corps expéditionnaire canadien à la colonie de la Couronne de Hong-Kong, en autant qu'ils sont connus, met à jour de façon convaincante l'incompétence des autorités militaires responsables et démontre l'urgence et le besoin immédiat d'une réorganisation complète au ministère de la Défense nationale".

Après plus ample débat, ledit projet d'amendement est mix aux voix, et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Aylesworth,
Blackmore,
Boucher,
Cardiff,
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Church,
Diefenbaker,
Douglas (Weyburn),
Esling,
Fair,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gillis,
Graydon,

44564—41½

Green,
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hazen,
Hlynka,
Jackman,
Kuhl,
Lockhart,
McGregor,
MacNicol,
Marshall,
O'Brien,
Pouliot,
Ross (St. Paul's),
Rowe,
Roy,
Senn,
Stirling,
Stokes,
Tustin—34.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Bercovitch,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Cardin,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Chevrier,
Clark,
Cloutier,
Corman,
Côté,
Crerar,
Crète,
Dechêne,
Denis,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Dubois,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Farquhar,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fulford,
Furniss,
Gibson,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Grant,
Gray,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Healy,
Hill,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Laflamme,
Lafontaine,
Lalonde,
Leclerc,
Leduc,
Léger,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGeer,
McGibbon,
McIlraith,
MacKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
Marier,
Martin,
Mayhew,
Michaud,
Mills,
Mitchell,
Moore,
Mulock,
Mutch,
Neill,
Nixon,
O'Neill,
Pinard,
Poirier,
Purdy,
Ralston,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Sissons,
Soper,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Thorson,
Veniot,
Vien,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood—130.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 111, Loi modifiant le tarif des douanes.

La Chambre revient aux affaires de routine.

M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le bill No 116 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne", et a convenu de rapporter ledit bill sans modification.

Sur motion de M. Fournier (Hull),—Le cinquième rapport du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, rapport déposé sur le bureau de la Chambre le 18 juillet dernier, est adopté.

Sur motion de M. Moore, il est ordonné,—Que le bill No 116 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne", rapporté aujourd'hui du comité permanent de la banque et du commerce, sans modification, soit placé immédiatement au feuilleton de la Chambre pour être étudié par le comité plénier.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), du consentement de la Chambre, présente le bill No 121, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte immédiatement le fauteuil.

Et la dite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude par le comité plénier du bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Ilsley, ledit ordre est rayé du feuilleton, et le bill retiré.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 112, Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Ilsley, ledit ordre est alors rayé du feuilleton et le bill retiré.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors les bills suivants qui sont lus l'un et l'autre la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 122, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices;

Bill No 123, Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 120

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 29 JUILLET 1942

---

*Onze heures du matin.*

PRIÈRES.

M. Donnelly, du comité permanent des bills privés, présente le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modification, savoir:

Bill No 117, (B4 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg*".
Bill No 118, (C4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard".
Bill No 119, (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Lahn Corber".

Sur motion de M. Howden, le troisième rapport du comité permanent des chemins de fer et navires que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présenté en Chambre le 2 juin, est agréé.

La question suivante qui figurait au feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hansell,—1. Au 31 mars 1939 et au 31 mars 1942, quel était, au Canada, le montant total de la circulation monétaire, (*a*) de cuivre, (*b*) d'argent et (*c*) d'autres numéraires?
2. A ces mêmes dates, quel était le montant total des billets de la Banque du Canada en circulation?
3. A chacune de ces dates, quel était le montant total des billets des banques à charte en circulation?

4. Aux 31 mars 1939 et 1942, quel était le montant total de l'or monétaire que possédait le gouvernement du Canada, (*a*) à la Banque du Canada, (*b*) dans les banques à charte et (*c*) à la Commission de contrôle du change étranger?

5. Quel était le montant total des dépôts en banque dans les banques canadiennes à chacune des deux dates dont il est parlé plus haut?

6. Aux 31 mars 1939 et 1942, quel était le nombre total des déposants ayant des comptes dans les banques à charte du Canada?

7. Quelle était la dette publique totale, (*a*) municipale, (*b*) provinciale et (*c*) fédérale du Canada aux dates susmentionnées?

M Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant: 1. Les noms, grades, soldes et autres émoluments des officiers, sous-officiers brevetés et maîtres aux quartiers-généraux du service naval et à la caserne maritime Fort York à Toronto;

2. Le nombre des civils qui y sont employés, leurs noms, salaires et autres émoluments, qui les a nommés et en vertu de quelle autorité;

3. Les noms des officiers qui ont fait du service outre-mer ou sur mer au cours de cette guerre, et pour quelle période;

4. Tous changements apportés récemment au personnel des quartiers-généraux, les positions nouvelles créées, dans quel but, et si ceux qui y seront assignés feront du service en mer comme officiers;

5. L'expérience navale réelle, au cours de cette guerre, des membres du personnel susmentionné des quartiers-généraux.

A l'appel de l'ordre pour l'étude des amendements apportés par le Sénat au Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au payement d'une compensation pour dommages de guerre;

M. Ilsley propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre accepte leurs amendements au Bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au payement d'une compensation pour dommages de guerre, sauf le onzième amendement, qu'elle n'accepte pas pour la raison suivante:—

"Parce que ledit amendement élargit la portée du Bill tel qu'adopté par la Chambre des Communes".

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le Bill No 123, Loi modifiant la Loi fédérale des droits successoraux, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 122, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 114, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution relatif aux dispositions financières des chemins de fer nationaux pendant l'année civile 1942.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

*Résolu,*—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser la Compagnie du Chemin de fer Canadien national à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas $22,360,000 afin de lui procurer les deniers nécessaires pour acquitter les dépenses d'établissement ou les dettes de capital encourues durant l'année civile 1942; prescrire l'achat ou le remboursement d'obligations du fonds social de la Compagnie ou de toute compagnie comprise dans le réseau du Chemin de fer Canadien national, au cours de ladite année civile, et l'émission à ces fins de valeurs qui les remplaceront; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et le fonds d'amortissement des valeurs que la Compagnie émettra pour la fin susdite; autoriser en faveur de ladite Compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas $22,360,000 afin de permettre à ladite Compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes; autoriser une assistance ou une aide financière à d'autres compagnies dudit réseau national.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 124,—Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1942, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada qui subit sa première lecture et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 80, loi modifiant la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat n'insiste pas sur son onzième amendement au bill No 56, Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au payement d'une compensation pour dommages de guerre, lequel amendement elle n'avait pas voulu accepter.

La Chambre se forme alors de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées: (*Moins les montants votés en subsides intérimaires*).

POSTES

243 Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. ..$ 743,650 00
244 Bureau de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission.. ..17,170,411 00
245 Inspection et investigations.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 932,027 00
246 Courrier ambulant.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. ..12,246,589 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendement:
Bill No 110, loi modifiant la loi de l'accise, 1934.
Bill No 120, loi modifiant la loi du ministère des affaires extérieures.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 121

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

## SEANCE DU JEUDI, 30 JUILLET 1942

---

*Onze heures du matin.*

PRIÈRES.

M. Mackenzie King propose,—Qu'à la suite du jugement rendu par la Cour Suprême du Canada qui, le 29 juin 1942, a annulé l'élection de Robert Greig Davidson, comme député du district électoral de Stanstead, à la suite de pratiques illégales commises par des agents, et en vertu de l'article 71 de la loi des élections fédérales contestées, le comité permanent des privilèges et élections reçoive instruction d'étudier l'à-propos pour la Chambre d'ordonner l'émission d'un nouveau bref pour la tenue d'un scrutin dans ledit district électoral.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur une motion de M. Dupuis, le troisième rapport (final) du comité mixte des impressions des deux Chambres déposé en Chambre le 24 juillet, est agréé.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 6580, approuvé le 27 juillet 1942: renouvellement d'un prêt au montant de $6,136,268.48 à la province de la Colombie-Britannique, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1942,—Etat montrant:—Le coût pour la publicité de la dernière compagne du plébiscite, (*a*) dans la presse quotidienne et hebdomadaire du Canada, (*b*) dans la presse protestante, (*c*) dans la presse catholique romaine.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1942,—Etat montrant:—La somme d'argent que le gouvernement a dépensée pour annoncer

le plébiscite dans les publications des églises suivantes: (*a*) united, (*b*) presbytérienne, (*c*) baptiste, (*d*) anglicane, (*e*) catholique romaine, (*f*) armée du Salut, et (*g*) de toutes les autres églises.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement fédéral ou quelques commissions gouvernementales ont-ils eu recours aux services professionnels de M. Valmore Bienvenue, C.R., de Québec, au cours des années 1941 et 1942?

2. Dans l'affirmative, (*a*) à quelle date, (*b*) pour quels services, (*c*) quelles sommes lui a-t-on versées à date en déboursés et honoraires?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1942,—Etat montrant:—Combien en a-t-il coûté (*a*) en impressions, (*b*) en publicité, (*c*) en autres frais d'administration, (*d*) en dépenses dans les circonscriptions électorales, (*e*) en paiements totaux versés jusqu'aujourd'hui, (*f*) en comptes prévus mais non réglés et (*g*) en frais globaux approximatifs pour la tenue du dernier plébiscite?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juillet, 1942,—Etat montrant:—Quel est le nombre de femmes parmi les employés de chacun des divers départements du gouvernement et de chacune des diverses commissions?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Quelle somme des deniers publics a été ou sera dépensée pour payer le coût de l'irradiation des discours du Premier Ministre, des ministres de la Couronne, du chef de l'opposition, du chef de la C.C.F. et du chef du Crédit Social, au cours de la campagne du plébiscite tenu le 27 avril 1942?

2. Combien a coûté ou coûtera au trésor public l'impression de tels discours et leur diffusion dans tout le pays?

3. Quelle est la somme totale dépensée en publicité de tout genre, au cours de cette campagne du plébiscite, par le gouvernement?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. L'enquête de Hong-Kong a-t-elle été tenue à huis clos de par arrêté en conseil à la demande du gouvernement?

2. Si oui, quand a-t-on passé ledit arrêté en conseil?

3. Chacun des conseils, dont les services ont été retenus au cours de la récente enquête sur Hong-Kong, a-t-il été invité à soumettre un mémoire de frais pour ses services, et, si oui, par qui?

4. Chacun des conseils a-t-il soumis un mémoire, et ces mémoires ont-ils été soumis au commissaire soit directement par le conseil lui-même, ou, pour être approuvés, par le ministère de la Justice?

5. Le colonel Drew a-t-il soumis un mémoire de frais? Si non, le commissaire ou quelque autre individu a-t-il fait connaître pourquoi un tel mémoire n'avait pas été soumis, et, si oui, quelles étaient les raisons?

Aussi,—Réponse supplémentaire à la question suivante:—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de pigeons voyageurs pour transmettre des messages?

2. Quelle mesure, s'il en existe, le gouvernement a-t-il prise pour encourager l'élevage des pigeons voyageurs?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin, 1942,—Dossier comprenant:—1. La liste du personnel aux quartiers-généraux du Corps d'aviation royal Canadien à Toronto, ainsi que des officiers au dépôt d'effectifs et aux terrains de l'Exposition;

2. Le nombre d'aumôniers, de commis, sténographes, comptables, fonctionnaires chargés de la solde de la banque, d'officiers de relations extérieures, de civils en charge des divertissements, de l'éducation physique et des sports, et de tous les autres quasi-officiers, ainsi que leurs salaires, soldes, honoraires, allocations de subsistance ou autres;

3. Les uniformes que portent ces personnes, et ce qu'ils ont coûté;
4. L'instruction militaire de ces personnes, le cas échéant, avant leur nomination comme officiers;
5. Le nombre de ceux qui, plus tard, iront outre-mer;
6. Le nombre de ceux qui accomplissent des travaux purement civils dans leurs demeures, les noms des personnes qui les ont nommés, ainsi que les noms et la solde de chacun;
7. Le nombre de ceux qui, à leur entrée, avaient reçu quelque instruction militaire dans les corps-écoles d'officiers canadiens des universités, la durée d'instruction requise pour remplir leurs fonctions actuelles, et les devoirs de corvée, de faction et d'aide dans les cuisines que ces personnes accomplissent.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Castleden,—Au 30 avril 1942, combien en a-t-il coûté en tout au gouvernement du Canada pour maintenir les services suivants de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre: (*a*) salaires et traitements des employés; (*b*) loyers, frais de déplacements, ameublement et aménagement des bureaux; (*c*) publicité; (*d*) subventions (i) aux produits domestiques, (ii) aux importations?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest),—1. Combien la division féminine du Corps d'aviation royal canadien compte-t-elle d'officiers et de membres?
2. Au 1er juin 1942, quels contrats a-t-on accordés, et pour quel nombre, (*a*) pour les uniformes d'hiver, au complet, (*b*) pour les costumes d'été, au complet?
3. A qui a-t-on accordé ces contrats, et pour quel montant?
4. Est-il question d'apporter maintenant quelques changements à l'uniforme d'hiver que portent, (*a*) les officiers, (*b*) les autres membres? (*c*) Dans l'affirmative, quels sont ces changements, (*d*) par qui sont-ils recommandés, (*e*) pourquoi, (*f*) quels tailleurs ou fournisseurs ont présenté des modèles ou ont été invités à le faire?
5. Si l'on apporte quelques changements, qu'en coûtera-t-il, (*a*) aux officiers, (*b*) aux autres membres et (*c*) au Trésor public pour ces nouveaux uniformes?
6. Qu'adviendra-t-il, (*a*) des uniformes en magasin, (*b*) des uniformes actuellement portés?
7. Les conditions relatives aux matériaux, aux effectifs humains et à la production générale permettent-elles de justifier à l'heure actuelle les changements proposés?

Par M. Roy—1. Le gouvernement fédéral a-t-il payé des honoraires pour services professionnels à M. Fernand Choquette, avocat, de Montmagny, P.Q., au cours des années écoulées de 1935 à 1940 inclusivement?
2. Dans l'affirmative, (*a*) pour quels services, (*b*) pour quels montants, et combien au cours de chaque année?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1943, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867. Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 30 juillet 1942.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et budget supplémentaire sont référés au comité des subsides.

Les bills suivants sont lus l'un et l'autre la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés.

Bill No 124, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1942, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Bill No 121, Loi modifiant la loi du poinçonnage des métaux précieux.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les montants votés en subsides intérimaires*)

### POSTES

247 Courriers aérien et terrestre.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .$12,957,363 00

248 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 1,509,853 00

### Pensions et autres indemnités

249 Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 5,000 00

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

### POSTES

482 Bureau de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission, crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. ..$ 30,000 00

483 Courrier ambulant, crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. 660,000 00

484 Courriers aérien et terrestre, crédit supplémentaire.. .. .. .. 162,900 00

485 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste, crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 10,000 00

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## PECHERIES

### Récapitulation

| | | |
|---|---|---|
| 71 | Administration.. | 132,340 00 |
| 72 | Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries.. | 816,120 00 |
| 73 | Construction de passes mig. et déblaiement des rivières.. .. | 7,000 00 |
| 74 | Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson.. | 62,760 00 |
| 75 | Office du poisson de conserve.. | 20,000 00 |
| 76 | Pisciculture.. | 188,640 00 |
| 77 | Ostréiculture.. | 25,580 00 |
| 78 | Commission de recherches sur les pêcheries du Canada.. .. | 235,180 00 |
| 79 | Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord.. | 25,000 00 |
| 80 | Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser.. | 40,000 00 |
| 81 | Subvention à la United Maritime Fishermen's Association.. | 3,000 00 |
| 82 | Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque obtenues par le Canada d'après le traité relatif à la chasse pélagique des phoques à fourrure, 1911 | 100,000 00 |
| 83 | Pour pourvoir au paiement d'une prime pour la destruction des phoques de port.. | 15,000 00 |

### Crédit spécial

| | | |
|---|---|---|
| 84 | Extension de la propagande relative à la production et la vente coopératives parmi les pêcheurs.. | 50,000 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## PECHERIES

| | | |
|---|---|---|
| 454 | Administration—Crédit supplémentaire.. | 9,727 00 |
| 455 | Pour pourvoir à la part canadienne des frais de l'International Pacific Salmon Fisheries Commission pour des inspections de génie et biologiques sur lesquelles se baseront des recommandations pour obvier aux obstructions du saumon Sockeye au Hell's Gate Canyon ou à d'autres points du bassin du fleuve Fraser; aussi pour des remèdes temporaires, en attendant une décision permanente, pour faire disparaître ces obstructions.. | 22,574 00 |

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## TRAVAUX PUBLICS

| | | |
|---|---|---|
| 259 | Administration.. | 194,450 00 |

Division de l'architecte en chef

| | | |
|---|---|---|
| 260 | Administration.. | 217,215 00 |
| 261 | Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc. | 2,778,480 00 |
| 262 | Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.. | 3,599,635 00 |
| 263 | Service de téléphone à Ottawa.. | 100,000 00 |
| 264 | Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa.. | 8,000 00 |
| | Construction, réparation et amélioration d'édifices publics— | |
| | *Provinces Maritimes en général* | |
| 265 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. .. | 50,000 00 |
| | *Québec* | |
| 266 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. .. | 100.000 00 |
| | *Ontario* | |
| 267 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. .. | 100.000 00 |
| | *Manitoba* | |
| 268 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. .. | 35.000 00 |
| | *Saskatchewan* | |
| 269 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. .. | 35.000 00 |
| | *Alberta* | |
| 270 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. .. | 35.000 00 |
| | *Colombie-Britannique* | |
| 271 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. .. | 50.000 00 |
| | *Généralités* | |
| 272 | Edifices fédéraux de l'immigration—Réparations, améliorations, etc.. | 35,000 00 |
| 273 | Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparation.. | 17,000 00 |
| 274 | Laboratoires scientifiques et fermes expérimentales—Remplacement, réparation et amélioration d'édifices.. | 100,000 00 |
| 275 | Drapeaux pour les édifices publics.. | 8,000 00 |
| 276 | Edifices publics, en général—Réparations, réaménagement, garnitures et améliorations.. | 200,000 00 |
| 277 | Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et modifications.. | 60,000 00 |

Division de l'ingénieur en chef

| | | |
|---|---|---|
| 278 | Administration.. | 190.805 00 |
| 279 | Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc. | 468,590 00 |
| | Dragage | |
| 280 | Surveillance générale.. | 9,565 00 |
| 281 | Provinces Maritimes.. | 360,385 00 |
| 282 | Ontario et Québec.. | 267,215 00 |
| 283 | Manitoba, Saskatchewan et Alberta.. | 57,095 00 |
| 284 | Colombie-Britannique et Yukon.. | 206,720 00 |

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.—

| | | |
|---|---|---|
| 285 | Bassin de radoub de Champlain.. | 64,076 00 |
| 286 | Bassin de radoub d'Esquimalt.. | 73,206 00 |
| 287 | Bassin de radoub de Lorne.. | 37,912 00 |
| 288 | Selkirk—Cale de réparations.. | 3,470 00 |
| 289 | Entretien et service d'écluses et digues.. | 53,829 00 |
| 290 | Entretien et service de bateaux déblayeurs.. | 48,235 00 |

Entretien et service des routes et ponts

| | | |
|---|---|---|
| 291 | Pont du chenal de Burlington.. | 15,430 00 |
| 292 | Kingston, chaussée La Salle.. | 15,959 00 |
| 293 | Pont de New-Westminster.. | 51,314 00 |
| 294 | Ottawa—Ponts et abords.. | 3,600 00 |
| 295 | Généralités.. | 20,975 00 |

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

*Nouvelle-Ecosse*

| | | |
|---|---|---|
| 296 | Dingwall—Améliorations (à voter de nouveau, $71,900).. .. | 79,200 00 |
| | Ports et rivières en général—Maintien des services: il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. | 225,000 00 |

*Ile du Prince-Edouard*

| | | |
|---|---|---|
| 297 | Souris—Réparations au môle (à voter de nouveau).. | 27,500 00 |
| | Ports et rivières en général—Maintien des services: il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. | 55,000 00 |

*Nouveau-Brunswick*

| | | |
|---|---|---|
| 298 | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. | 80,000 00 |

*Québec*

| | | |
|---|---|---|
| 299 | Rivière Richelieu (Bassin de Chambly)—Dragage (à voter de nouveau).. | 9,500 00 |
| | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. | 250,000 00 |

*Ontario*

| | | |
|---|---|---|
| 300 | Chenal de Burlington—Nouveau dragage.. | 67,800 00 |
| | Grand River—Contribution consentie pour améliorations.. | 65,000 00 |
| | Toronto, Entrée Ouest—Nouveau dragage.. | 24,200 00 |
| | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. | 130,000 00 |

*Manitoba*

| | | |
|---|---|---|
| 301 | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. | 20,000 00 |

*Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest*

| | | |
|---|---|---|
| 302 | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. | 10,000 00 |

*Colombie-Britannique et Yukon*

| | | |
|---|---|---|
| 303 | Cale sèche d'Esquimalt—Réparations au quai.. .. .. .. .. | 155,000 00 |
| | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. .. .. .. .. .. .. .. | 90,000 00 |

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

| | | |
|---|---|---|
| 304 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 27,680 00 |

SERVICE DE TÉLÉGRAPHE ET DE TÉLÉPHONE—SERVICE ET ENTRETIEN

| | | |
|---|---|---|
| 305 | Lignes et câbles télégraphiques—Bas du Saint-Laurent et provinces Maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 140,640 00 |
| 306 | Alberta et Saskatchewan.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 92,080 00 |
| 307 | Bureau du surintendant du district de Vancouver.. .. .. | 15,315 00 |
| 308 | Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon.. .. | 128,750 00 |
| 309 | Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver.. .. .. | 104,035 00 |
| 310 | Services télégraphiques et téléphoniques en général.. .. .. | 5,000 00 |

RECONSTRUCTIONS, RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS

| | | |
|---|---|---|
| 311 | Provinces Maritimes et Bas St-Laurent.. .. .. .. .. .. .. | 12,000 00 |
| 312 | Saskatchewan et Alberta.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 12,000 00 |
| 313 | Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon.. .. | 17,000 00 |
| 314 | Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver.. .. .. .. | 9,000 00 |

GÉNÉRALITÉS

| | | |
|---|---|---|
| 315 | Galerie nationale du Canada.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 43,720 00 |
| 316 | Travaux divers non prévus ailleurs, chaque montant individuel limité à $3,000.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 50,000 00 |
| 317 | Crédits supplémentaires sur autorisation du conseil du Trésor, sauf quand la somme requise par le ministère des Travaux publics est inférieure à $200.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 100,000 00 |
| 318 | Pour fournir les soldes nécessaires pour compléter les projets entrepris au cours des années financières précédentes et pour lesquels il n'est fait aucune provision spéciale dans le budget de 1942-43.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 30,000 00 |

CRÉDITS SPÉCIAUX

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

| | | |
|---|---|---|
| 319 | Améliorations à la station postale "A" à Toronto (A voter de nouveau $36,000).. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 72,000 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

| | | |
|---|---|---|
| 487 | Ottawa—Maintien et exploitation des édifices publics et des terrains du Dominion, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.—Crédit supplémentaire.. . | 28,600 00 |

### Division de l'ingénieur en chef

*Construction, réparations et améliorations*

#### Ports et rivières

*Nouvelle-Ecosse*

| | | |
|---|---|---|
| 488 | Lunenburg—Grue | 38,000 00 |
| | Mulgrave—Pour prendre et reconstruire une partie du quai du chemin de fer—les chemins de fer Nationaux fourniront $37,800 | 40,000 00 |

*Ile du Prince-Edouard*

| | | |
|---|---|---|
| 489 | Souris—Réparations à la jetée—Crédit supplémentaire | 3,500 00 |

*Québec*

| | | |
|---|---|---|
| 490 | Disraeli—Achèvement d'un ouvrage de protection | 5,000 00 |

*Ontario*

| | | |
|---|---|---|
| 491 | Port Maitland—Dragage | 36,200 00 |

*Colombie-Britannique*

| | | |
|---|---|---|
| 492 | Capilano River—Mur de dérivation et barrage | 8,300 00 |
| | Esquimalt—Réparations au quai—Crédit supplémentaire | 20,000 00 |
| | Port-Alberni—Réparations au quai d'assemblage et approche et allonge au hangar | 62,900 00 |

### Division du télégraphe

| | | |
|---|---|---|
| 493 | Ile de Vancouver—Installation du matériel radiophonique à Winter-Harbour et à Alert-Bay | 2,450 00 |

### Spécial

### Division de l'ingénieur en chef

| | | |
|---|---|---|
| 494 | Pour pourvoir aux engagements en rapport avec les projets de l'assurance-chômage | 521,000 00 |

## AGRICULTURE

### Service Technique

| | | |
|---|---|---|
| 445 | Entomologie—Crédit supplémentaire | $ 10,000 00 |
| 446 | Protection des plantes—Crédit supplémentaire | 8,000 00 |

### Service de la production

| | | |
|---|---|---|
| 447 | Santé des animaux—Application de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et des conserves alimentaires—Crédit supplémentaire | $ 25,000 00 |

### Service des marchés

| | | |
|---|---|---|
| 448 | Subvention aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques et octroi de $750.00 à la North Wiltshire Dairying Company de North Wiltshire, Ile du Prince-Edouard—Crédit supplémentaire | $ 150,000 00 |

### Spécial

| | | |
|---|---|---|
| 449 | Pour pourvoir aux versements compensateurs de la réduction des emblavures et pour les frais administratifs s'y rapportant—Crédit supplémentaire | $22,950,000 00 |

## BUDGET PRINCIPAL

*(Moins la somme votée en crédits intérimaires; et moins* $250,000.00 *à soustraire de la Résolution No* 200)

## SERVICES NATIONAUX DE GUERRE

| | | |
|---|---|---|
| 200 | Service de l'Office canadien du Tourisme—Pour aider à développer le tourisme au Canada | $ 500,000 00 |
| 201 | Office national du film, y compris le bureau de cinématographie | 237,000 00 |

## COMMERCE

| | | |
|---|---|---|
| 341 | Administration | 140,900 00 |
| 342 | Service des renseignements commerciaux | 733,551 00 |
| 343 | Services d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides | 285,565 00 |
| 344 | Bureau des tarifs étrangers | 37,557 00 |
| 345 | Loi du poinçonnage des métaux précieux | 12,819 00 |
| 346 | Publicité et annonce au Canada et à l'étranger ailleurs que dans le Royaume-Uni et l'Europe | 33,000 00 |
| 347 | Service d'inspection des poids et mesures | 440,698 00 |
| | Loi des grains du Canada— | |
| 348 | Administration | 104,447 00 |
| 349 | Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection, le pesage, l'enregistrement, etc. | 1,558,703 00 |
| 350 | Elévateurs de l'Etat, y compris l'outillage | 373,002 00 |
| | Bureau fédéral de la statistique— | |
| 351 | Administration | 88,179 00 |
| 352 | Statistiques | 1,083,080 00 |
| 353 | Recensement démographique | 1,018,015 00 |
| | Expositions et publicité— | |
| 354 | Expositions | 95,303 00 |
| 355 | Publicité et annonces au Royaume-Uni | 17,320 00 |

### Subventions aux paquebots-poste et aux navires

| | | |
|---|---|---|
| 356 | Administration | 9,946 00 |

*Océan Atlantique*

| | | |
|---|---|---|
| 357 | Service entre le Canada et l'Afrique du Sud | 100,000 00 |

*Océan Pacifique*

| | | |
|---|---|---|
| | Service entre la Colombie-Britannique et l'Afrique du Sud | 45,000 00 |
| | Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte | 22,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 358 | Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique | 15,000 00 |
| | Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway | 10,000 00 |
| | Service entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver | 10,000 00 |

*Services locaux*

| | | |
|---|---|---|
| | Service entre Baddeck et Iona | 8,000 00 |
| | Service d'hiver entre Chester et l'île Tancook | 1,600 00 |
| | Service entre Grand-Maman et la terre ferme | 33,000 00 |
| | Service entre Halifax, Canso et Guysboro | 6,500 00 |
| | Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have | 1,750 00 |
| | Service entre Halifax, Sherbrooke et Spry Bay | 2,900 00 |
| | Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras d'Or et la baie St-Laurent | 3,000 00 |
| | Service entre Halifax et les ports de la baie Tor | 500 00 |
| | Service entre Halifax et les ports du littoral occidental du Cap-Breton | 3,000 00 |
| | Service entre l'Ile aux Coudres et les Eboulements | 1,900 00 |
| | Service entre Mulgrave, Arichat et Canson | 37,000 00 |
| | Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escales aux ports intermédiaires | 10,500 00 |
| | Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord | 40,000 00 |
| | Service entre l'île Pelée et la terre ferme | 4,000 00 |
| | Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp | 11,500 00 |
| | Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine | 42,500 00 |
| 359 | Service entre l'île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse | 28,000 00 |
| | Service entre Québec, Natashquan et Harrington | 85,000 00 |
| | Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale | 60,000 00 |
| | Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la côte nord du St-Laurent | 50,000 00 |
| | Service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et autres ports de la rive nord | 14,000 00 |
| | Service entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours, Annapolis, Granville et autres ports d'escale | 1,500 00 |
| | Service entre St-Jean et Bridgetown | 800 00 |
| | Service entre St-Jean et Margaretville et autres ports de la baie de Fundy | 2,500 00 |
| | Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines | 5,000 00 |
| | Service entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale | 10,000 00 |
| | Service entre St-Jean et Weymouth | 1,000 00 |
| | Service entre, Sydney et la baie St-Laurent, avec escales aux ports intermédiaires | 22,500 00 |
| | Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du littoral occidental du Cap-Breton, et l'île du Prince-Edouard | 22,500 00 |
| | Service entre Sydney et Whycocomagh | 16,000 00 |

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

| | | |
|---|---|---|
| 360 | Traitement et autres dépenses du Conseil national de recherches | 857,743 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## COMMERCE

### Subventions aux paquebots-poste et aux navires

*Services locaux*

| | | |
|---|---|---|
| 495 | Service entre Halifax, Sherbrooke, Spry Bay et Tor Bay—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | $ 3,100 00 |
| | Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud, les ports du lac Bras d'Or et baie St-Laurent—Crédit supplémentaire.. .. .. .. | 4,500 00 |
| | Service entre Mulgrave et Guysboro avec arrêts à des points intermédiaires—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. | 3,500 00 |
| | Service entre Prescott, Ontario, et Ogdensburg, New-York.. | 11,640 00 |
| | Service entre l'Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve.. .. .. | 17,500 00 |

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## MINES ET RESSOURCES

| | | |
|---|---|---|
| 122 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 151,088 00 |

### Division des mines et de la géologie

| | | |
|---|---|---|
| 123 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 29,600 00 |
| | Bureau des mines— | |
| 124 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 26,900 00 |
| 125 | Etude des ressources minérales.. .. .. .. .. .. .. .. .. | 406,500 00 |
| 126 | Loi des explosifs.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 24,970 00 |
| | Bureau de géologie et de topographie— | |
| 127 | Administration et services divers.. .. .. .. .. .. .. .. | 108,100 00 |
| 128 | Levés géologiques.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 274,500 00 |
| 129 | Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géographie du Canada.. .. .. .. .. .. | 188,500 00 |
| 130 | Dessin et reproduction de cartes.. .. .. .. .. .. .. .. | 115,600 00 |
| 131 | Musée national du Canada.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 48,700 00 |

### Division des terres, parcs et forêts

| | | |
|---|---|---|
| 132 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 21,250 00 |
| | Gouvernement des territoires du Nord-Ouest— | |
| 133 | Administration générale, exploitation, entretien et amélioration des services, y compris le parc du Bison des bois.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 266,655 00 |
| 134 | Expédition dans l'arctique oriental.. .. .. .. .. .. .. | 47,885 00 |
| | Gouvernement du territoire du Yukon— | |
| 135 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 46,250 00 |
| 136 | Subvention au Conseil du Yukon.. .. .. .. .. .. .. .. | 34,000 00 |
| | Service fédéral de sylviculture— | |
| 137 | Service scientifiques, économiques et administratifs généraux.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 120,640 00 |
| 138 | Stations d'expérimentation sylvicole.. .. .. .. .. .. .. | 44,743 00 |
| 139 | Laboratoires des produits forestiers.. .. .. .. .. .. .. | 145,781 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 140 | Subvention à l'Association forrestière du Canada.. .. | 1,620 00 |
| 141 | Enregistrement des terres, collection de semences, administration des terrains militaires et de l'amirauté et des terres publiques.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 52,950 00 |
| 142 | Bureau des parcs nationaux— Service des parcs nationaux et des sites historiques.. .. | 1,218,000 00 |
| 143 | Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 50,000 00 |
| 144 | Allocation à John Thomas (Jack) Miner.. .. .. .. .. .. .. | 2,500 00 |

Division des levés et du génie

| | | |
|---|---|---|
| 145 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 22,130 00 |
| 146 | Observatoire fédéral d'Ottawa.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 95,370 00 |
| 147 | Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B... .. | 27,575 00 |
| 148 | Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 206,670 00 |
| 149 | Commission de contrôle du lac des Bois.. .. .. .. .. .. .. | 7,985 00 |
| 150 | Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre le Dominion et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remboursées en grande partie.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 17,800 00 |
| 151 | Pour acquérir des servitudes d'écoulement et désintéresser les propriétaires de terres riveraines en Ontario, en aval des décharges du Lac des Bois, lésés par les règlements émis en vertu de la Loi de la Commission de contrôle du Lac des Bois (à voter de nouveau).. .. .. .. .. .. .. .. | 1,800 00 |

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 122, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Bill No 123, Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 122

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 31 JUILLET 1942

*Onze heures du matin.*

Prières.

Sur motion de M. Macmillan, le deuxième rapport du comité spécial d'enquête sur les décorations et les titres honorifiques, présenté à la Chambre, le 24 courant, est agréé.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que les noms de MM. Fournier (Maisonneuve-Rosemont) et Coldwell soient substitués à ceux de MM. Abbott et Douglas (Weyburn), comme membres du comité spécial des dépenses de guerre.

Sur motion de M. Dupuis, il est ordonné,—Que la liste de documents mentionnés dans le troisième rapport (final) du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement soit publiée dans les Procès-verbaux.

(*La liste précitée figure à la fin des Procès-verbaux d'aujourd'hui sous forme d'Addendum*).

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 juillet, 1942,—Copie des comptes de dépenses spécifiés, pour 1941, de MM. J. H. Hoyt, W. B. Nixon et J. E. Phinney, enquêteurs de la Commission d'établissement des soldats du Canada, pour la région de Saint-Jean.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 juillet, 1942,—Etat montrant:—Quelle occasion y a-t-il, à l'heure actuelle, pour un diplômé d'une école d'optométrie et l'une de nos universités canadiennes de prendre du service comme tel, (*a*) dans l'armée, (*b*) dans l'aviation, (*c*) dans la marine?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet, 1942.—Etat montrant:—1. Quelles quantités de capoc a-t-on importées, (*a*) de Java, (*b*) d'autres pays, au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. La bourre provenant du cotonnier sauvage offre-t-elle un succédané avantageux du capoc dans la fabrication des gilets de sauvetage et des habits de vol requis par la marine et l'aviation?

3. Le cotonnier sauvage est-il une plante canadienne, et le gouvernement en subventionnera-t-il la culture, comme on le fait au Michigan?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet, 1942.—Etat montrant:—1. Quelles quantités de colle a-t-on importées, (*a*) des Iles britanniques, (*b*) des autres pays, au cours des années 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Quelle est l'estimation des besoins du Canada en approvisionnements de colle pour les années 1942 et 1943?

3. Le gouvernement a-t-il permis l'exportation annuelle d'un millier ou d'une quantité quelconque de wagons d'ossements desséchés provenant des Provinces des prairies et pouvant servir à la fabrication de la colle, aux Consolidated Chemical Industries Inc., de San Francisco, Californie?

4. Le gouvernement s'est-il engagé à acheter de cette compagnie la colle requise à des fins de guerre et, si oui, en quelles quantités et à quel prix?

5. A quel organisme a-t-on confié la distribution ou la vente au Canada de la colle ainsi achetée, et à quel prix?

6. Pourquoi n'a-t-on pas établi une fabrique de colle dans l'ouest canadien?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de personnes, actuellement employées dans la division des examinateurs de la Commission du service civil, sont-elles âgées de 17 à 45 ans?

2. Quelques-uns ont-ils reçu l'exemption militaire ou un sursis des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 4759?

3. L'un ou l'autre des individus suivants: MM. J. C. Rutledge, Leslie Smith, Rex Boyd, Carson Jones, Gordon Doherty, Richard Moore, Harold Irwin et C. E. Rice, ont-ils été appelés à l'instruction militaire et ont-ils reçu une exemption ou un sursis, et si oui, pour quelles raisons ont-ils reçu une exemption ou un sursis, et pour quelle période de temps?

4. Quel est l'âge des individus dont il a parlé plus haut, et à quelle date sont-ils entrés à la Commission du service civil à titre d'examinateurs?

5. Etaient-ils mariés ou célibataires antérieurement au 15 juillet 1940?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Quels versements a-t-on faits, jusqu'aujourd'hui, sur le coût de la tenue du plébiscite, pour les item suivants: (*a*) impression, (*b*) publicité, (en faisant connaître les agents et le montant payé à chacun), (*c*) émissions radiophoniques, (*d*) dépenses au bureau-chef d'Ottawa, (*e*) dépenses dans les divisions électorales, (*f*) versements totaux jusqu'aujourd'hui?

2. A-t-on soldé tous les comptes et toutes les dépenses?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Quel prix charge-t-on dans les cantines et les autres services semblables des divers camps des forces de Sa Majesté au Canada depuis la hausse de la taxe sur les ventes?

2. Accordera-t-on quelque aide aux soldats sous forme de boni, subvention ou prime?

3. La commission des prix et du commerce en temps de guerre ou quelque autre commission a-t-elle immobilisé les anciens prix afin de prévenir une hausse excessive?

4. Quel prix chargeait-on pour les cigarettes, tablettes de chocolat, sandwichs, boissons et eaux gazeuses, crème à la glace, thé, café, bière et autres produits alimentaires et rafraîchissements dans ces camps, (*a*) avant l'augmentation de la taxe sur les ventes, (*b*) depuis l'imposition de cette taxe?

5. Quelle réglementation des prix le gouvernement exerce-t-il dans les cantines publiques et privées établies dans les camps?

6. La Commission des prix et du commerce édicte-t-elle des règlements à ce sujet?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juillet, 1942,—Dossier contenant le nombre de personnes, par district militaire et/ou par province, qui ont été licenciées ou rayées des cadres, (*a*) de la marine, (*b*) de l'armée et (*c*) de l'aviation, (1) pour inaptitude physique, (2) pour désertion, (3) pour autres causes, et, dans le cas des districts militaires Nos 4 et 5, et/ou de la province de Québec, montrant dans chaque catégorie le nombre de personnes (i) d'origine canadienne française, (ii) d'autre origine?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il quelque déclaration à faire à la Chambre sur la question du bœuf?

2. A-t-on reçu des plaintes à l'effet qu'on avait violé le règlement sur le plafonnement des prix?

3. Dans l'affirmative, quelle mesure prendra-t-on?

4. A-t-on versé des subsides ou des subventions?

5. Est-ce que les discours prononcés par le président de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à ce sujet, et les ordonnances émises par la commission représentent la ligne de conduite du gouvernement?

6. Les ordonnances et les discours ont-ils reçu l'approbation préalable du gouvernement?

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1942,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms de tous les films produits par la commission nationale du cinématographe depuis le 1er janvier 1941?

2. Quel a été le métrage total de pellicules cinématographiques utilisées dans chacun de ces films achetées ou acquises de quelque façon de quelque compagnie ou organisation cinématographique britannique?

3. Quel a été le métrage total des pellicules cinématographiques confisquées à l'Allemagne ou à d'autres pays ennemis?

4. Quel a été le métrage total des pellicules cinématographiques utilisées dans chacun de ces films et réellement photographiées au Canada?

5. Quel a été le coût total de chacun de ces films?

6. Qui a fait la distribution de chacun de ces films (*a*) au Canada, (*b*) aux Etats-Unis?

7. Quelles dispositions ont permis la distribution de chacun de ces films par cette organisation ou ces organisations?

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

DEFENSE NATIONALE

SERVICES ORDINAIRES

| | | |
|---|---|---|
| 180 | Service des cadets.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | $ 659,000 00 |
| 181 | Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants mentionnés aux Détails des services.. .. .. .. | 31,125 00 |
| 182 | Entretien et rajustements divers—Guerre 1914-18 (Autrefois règlements des réclamations de guerre).. .. .. .. .. | 20,480 00 |
| 183 | Monuments des champs de bataille.. .. .. .. .. .. .. .. | 13,680 00 |
| 184 | Livre du Souvenir.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 3,000 00 |

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

| | | |
|---|---|---|
| | Pensions civiles— | |
| 185 | Robert Allen.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 269 52 |
| 186 | Walter Pettipas.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 515 90 |
| 187 | Florence Walker.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 360 00 |
| 188 | Arnold Truman Townsend.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 420 00 |
| 189 | Michael Mountain.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 420 00 |
| 190 | Mme Alice Smuck.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 480 00 |

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et le comité des subsides doit siéger de nouveau aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 115, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

JUSTICE

| | | |
|---|---|---|
| 88 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | $ 156,750 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 89 | Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale Gendarmerie à cheval (à être répartie par arrêté du conseil et ne devant pas dépasser $1,600) pour aide au service, et une somme de $10,900 pour rembourser la Royale Gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations à ses gendarmes prêtés au service. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 52,592 00 |
| 90 | Administration de la justice—Dépenses diverses. . . . . . . . | 6,000 00 |
| 91 | Dépenses occasionnées par les questions litigieuses. . . . . . . . | 25,000 00 |
| 92 | Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, de Londres, Angleterre. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 500 00 |
| | Cour suprême du Canada— | |
| 93 | Administration. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 72,434 00 |
| | Cour de l'Echiquier du Canada— | |
| 94 | Administration. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 35,037 00 |
| | Cour du magistrat stipendiaire du Yukon— | |
| 95 | Administration. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5,040 00 |
| 96 | Gratifications aux veuves et aux enfants à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions. . . . . . . . . . | 15,000 00 |

Division des pénitenciers

| | | |
|---|---|---|
| 97 | Administration. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 111,597 00 |
| 98 | Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel, et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3,015,252 00 |

Pensions et autres indemnités

| | | |
|---|---|---|
| 99 | William Tatton. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 564 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## JUSTICE

| | | |
|---|---|---|
| 457 | Pour pourvoir par les présentes, nonobstant les dispositions contenues dans la Loi du revenu consolidé et de la vérification ou toute autre loi, au paiement à même la caisse du revenu consolidé à la veuve de feu le très honorable Ernest Lapointe d'une rente viagère de $1,800 à commencer du 27 novembre 1941 et à continuer sa vie durant. . . $ | 2,417 00 |

Division des Pénitenciers

| | | |
|---|---|---|
| 458 | Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel et de bestiaux; entretien, libération et transfèrement des détenus; compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération—Crédit supplémentaire. . . . . . . . . . | 50,000 00 |

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

### ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

| | | |
|---|---|---|
| 320 | Administration | $ 238,525 75 |
| 321 | Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues | 5,673,254 15 |
| 322 | Subvention à la *Chief Constables Association of Canada* | 500 00 |

#### Pensions et autres indemnités

| | | |
|---|---|---|
| 323 | Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions | 11,749 16 |
| 324 | Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions— | |
| | Mme Mary Emma Bossange | 456 25 |
| | Mme Margaret Johnson Brooke | 821 25 |
| | Mme Margaret Cox | 410 63 |
| | Mme Georgina Harrison | 676 50 |
| | Mme Letitia Kennedy | 423 50 |
| | Mme Nora Jean Massan | 300 00 |
| | Mme Mary Miller | 667 38 |
| | Mme Margaret Nicholson | 547 50 |
| | Mme Catherine Mildred Ralls | 735 25 |
| | Mme Myrtle L. Richards | 720 00 |
| | Mme Dorie Freda Sampson | 816 00 |
| | Mme Amy Lilian Searle | 406 98 |
| | Mme Madelaine Mary Shoebotham | 810 00 |
| | Mme Eunice Wainwright | 602 50 |
| 325 | Pension à James Elliott | 672 00 |
| 326 | Pension à Basil Burke Currie | 684 20 |

### REVENU NATIONAL

| | | |
|---|---|---|
| 191 | Administration | 1,019,035 00 |
| 192 | Laboratoire chimique des douanes et de l'accise | 43,055 00 |
| 193 | Inspection, investigations et vérification | 1,291,055 00 |
| 194 | Section de mésestimation du service de surveillance | 57,145 00 |
| 195 | Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyers | 7,783,925 00 |

#### Division de l'impôt sur le revenu

| | | |
|---|---|---|
| 196 | Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite loi | 505,619 00 |
| 197 | Inspection et vérification internes | 253,856 00 |
| 198 | Bureaux de district | 3,717,270 00 |

GÉNÉRALITÉS

| | | |
|---|---|---|
| 199 | Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte.. .. .. .. .. | 15,000 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## REVENU NATIONAL

### DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

| | | |
|---|---|---|
| 473 | Administration générale y compris l'autorité nécessaire pour créer des emplois et faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil et lesdits emplois et le personnel ainsi nommé sont par les présentes entièrement exclus de l'exécution de ladite Loi—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. ..$ | 30,360 00 |
| 474 | Inspection interne et vérification—Crédit supplémentaire.. | 39,600 00 |
| 475 | Bureau de district—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. | 683,520 00 |

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et le comité des subsides doit siéger de nouveau aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 121, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux.

Bill No 124, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1942, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 125 (E4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Taffert", qu'il soumet au bon plaisir de la Chambre,

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve faite devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel a été référée la pétition, en instance de divorce, de William Taffert, ainsi que toutes les pièces justificatives, avec prière de retourner le tout au Sénat.

Sur motion de M. McNevin (Victoria, Ont.), en vertu de l'ordre spécial adopté le 15 juillet 1942, le bill No 125 (E4 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à William Taffert", est lu la première et la deuxième fois, et référé au comité permanent des bills privés, avec les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel a été transmise la pétition qui a servi de base à ce bill.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Mémoire sur la vérification et le contrôle par le trésor des corporations de la couronne.

Le bill No 115, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## MINES ET RESSOURCES

### Génie et levés topographiques

| | | |
|---|---|---|
| 152 | Somme nécessaire pour défrayer les dépenses générales du Comité établi en vertu de l'arrêté C.P. 682 du 17 février 1941, pour faire rapport sur la conservation des eaux des rivières St. Mary et Milk.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. ..$ | 500 00 |
| 153 | Service du génie et de la construction.. .. .. .. .. .. .. | 86,745 00 |
| 154 | Service géodésique.. .. .. .. .. .. .. | 133,780 00 |
| 155 | Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 240 00 |
| 156 | Commission des frontières internationales.. .. .. .. .. .. | 34,320 00 |
| | Service hydrographique et cartographique— | |
| 157 | Service hydrographique.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 351,850 00 |
| 158 | Arpentages et service cartographique, y compris une subvention de $350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs.. | 177,845 00 |
| 159 | Somme nécessaire pour défrayer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examinateurs ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer, etc. (les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey, et Harry Parry, membres du jury, et de A. W. W. Cole, secrétaire, seront acquittés à même cette somme).. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 850 00 |

### Division des affaires indiennes

| | | |
|---|---|---|
| 160 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 56,032 00 |
| 161 | Agences indiennes.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 646,686 00 |
| | Réserves et fiducies— | |
| 162 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 40,350 00 |
| | Service médical— | |
| 163 | Hospitalisation et soin général des Indiens.. .. .. .. | 1,462,873 00 |
| 164 | Subventions aux hôpitaux.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 5,400 00 |
| | Assistance et enseignement— | |
| 165 | Assistance aux Indiens.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 892,268 00 |
| 166 | Education des Indiens.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 529,155 00 |
| 167 | Subvention aux pensionnats.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 1,382,369 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 168 | Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les sommes mentionnées aux Détails des services.. | 6,425 00 |
| 169 | Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique.. | 100,000 00 |

Division de l'immigration

| | | |
|---|---|---|
| 170 | Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise.. | 171,378 00 |
| 171 | Service ambulant et d'inspection au Canada.. | 1,178,436 00 |
| 172 | Service ambulant et d'inspection à l'étranger.. | 97,183 00 |
| 173 | Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger.. | 7,500 00 |

Pensions et autres indemnités

| | | |
|---|---|---|
| 174 | Mme Alice Morson Smith.. | 690 00 |
| 175 | Mme Elizabeth Swinford.. | 600 00 |

Crédits spéciaux

Division des terres, parcs et forêts

| | | |
|---|---|---|
| | Bureau des parcs nationaux— | |
| 176 | Parcs nationaux.. | 65,800 00 |
| 177 | Conservation des forêts.. | 40,000 00 |

Division des levés et du génie

| | | |
|---|---|---|
| 178 | Développement des routes touristiques.. | 1,000 00 |

Division des affaires indiennes

| | | |
|---|---|---|
| 179 | Pour la conservation des fourrures et le développement des arts indigènes, et pour autoriser, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires, commis et employés temporaires requis aux fins de ce crédit.. | 100,000 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## MINES ET RESSOURCES

Division des mines et de la géologie

| | | |
|---|---|---|
| | Bureau de géologie et de topographie: | |
| 466 | Dessin et reproduction de cartes—Crédit supplémentaire..$ | 10,000 00 |

Division des terres, parcs et forêts

| | | |
|---|---|---|
| | Gouvernement du territoire du Yukon: | |
| 467 | Allocation au Conseil du Yukon—Crédit supplémentaire.. | 26,000 00 |

Division des levés et du génie

| | | |
|---|---|---|
| 468 | Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation—Crédit supplémentaire.. | 2,000 00 |

Service hydrographique et cartographique

469 Levés judiciaires et service cartographique.. .. .. .. .. .. 3,700 00
470 Pour pourvoir aux frais de la tenue en Angleterre d'un examen spécial par le Bureau des examinateurs des arpenteurs des terres fédérales.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 200 00

Division des affaires indiennes

Réserves et fiducies:
471 Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. 3,000 00

*Spécial*

Division des affaires indiennes

472 Pour pourvoir au versement au fonds de fiducie des Indiens du montant des déboursés au compte de l'agence à Fort-Frances, Ontario.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 18,691 00

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les montants votés en subsides intérimaires*)

## SERVICE LEGISLATIF

Sénat

112 Indemnité de logement.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. ..$ 3,000 00
113 Administration générale.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 212,380 00

Chambre des communes

L'Orateur de la Chambre des communes:
114 Indemnité de logement.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 3,000 00
L'assistant Orateur de la Chambre des communes:
115 Indemnité de logement.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 1,500 00
116 Administration—Crédit du greffier.. .. .. .. .. .. .. .. 494,895 00
117 Crédits du sergent d'armes.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 292,976 00
118 Abonnements aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire pour distribution aux députés.. .. .. .. .. 2,000 00

Généralités

119 Impressions du Parlement, y compris traitement du personnel du service de la distribution.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 75,000 00

Bibliothèque du Parlement

120 Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 80,825 00

Pensions et autres indemnités

121 Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 700 00

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## SERVICE LEGISLATIF

### Sénat

| | | |
|---|---|---|
| 461 | Pour pourvoir aux paiements de l'indemnité sessionnelle complète pour la session de 1942 aux membres du Sénat pour les jours perdus par leur absence attribuable aux affaires publiques, à la maladie ou à la mort. Paiements à effectuer suivant les directives du Conseil du Trésor.. .. ..$ | 12,000 00 |
| 462 | Pour pourvoir, nonobstant toute disposition de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre du Sénat et de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la session actuelle, qui a commencé le 22 janvier 1942 et s'est terminée le 27 mars 1942, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et ses frais de subsistance, au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement de Pâques le 27 mars 1942, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession qui commença à ladite date ou, advenant le cas où ce membre n'est pas retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession, une somme égale à la somme qu'eussent constituée ces frais de voyage s'il était retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 3,500 00 |

### Chambre des communes

| | | |
|---|---|---|
| 463 | Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles ou décès pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts Revisés, 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du trésor.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 15,000 00 |
| 464 | Pour pourvoir, nonobstant toute disposition de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre du Sénat et de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la session actuelle, commencée le 22 janvier 1942 et terminée le 27 mars 1942, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement ou de transport ainsi que ses frais de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement de Pâques le 27 mars 1942, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession qui commença à ladite date où, advenant le cas où ce membre n'est pas retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession, une somme égale à la somme qu'eussent constituée ses frais de voyage s'il était retourné à son lieu de résidence durant ladite intersession.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 7,000 00 |
| 465 | Administration générale—Crédits du greffier—Pour pourvoir aux dépenses du Comité spécial des dépenses de guerre et autoriser des allocations de dépenses aux membres pendant l'ajournement de la session actuelle au taux de $15 | |

par jour pour les jours passés à Ottawa aux fins du Comité, et le paiement et l'acceptation desdites dépenses, nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts Revisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes où toute modification de ladite loi, lesdits paiements devant être effectués selon que le prescrira la Commission d'économie interne de la Chambre des communes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 30,000 00

## BUDGET PRINCIPAL

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## ETABLISSEMENT DES SOLDATS

339 Pour défrayer les frais d'administration de l'établissement d'anciens combattants et de familles britanniques. . . . . .$ 571,858 00

340 Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924, et dans l'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick, ententes du 4 août 1927 et du 27 août 1935. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 20,000 00

### Etablissement de soldats

415 Pour rembourser les avances nettes faites sous le régime des projets d'établissement de soldats et de familles britanniques sur des terres. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 105,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à minuit et 5 minutes, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, aujourd'hui.

# ADDENDUM

AUX

# JOURNAUX

---

VENDREDI, 31 JUILLET 1942

Liste de documents mentionnés dans le troisième rapport (final) du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement, présenté en Chambre le vendredi, 24 juillet 1942, agréé le jeudi, 30 juillet 1942, et imprimé en Addendum aux Journaux d'aujourd'hui:

**3.** Rapport du Directeur général des élections en conformité de l'article 58 de la Loi des élections générales du Dominion.

**5.** Etat montrant:

1. Qu'en a-t-il coûté chaque année au Canada pour faire partie de la Société des Nations depuis qu'elle existe?
2. Où est son bureau-chef et quels sont les officiers en charge de son administration?
3. La Société existe-t-elle encore, et quels sont les détails de la dépense du crédit accordé pour 1941?

**6a.** Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 avril 1942,—Dossier comprenant les noms de tous les avocats retenus, depuis le 1er janvier 1940, au sujet des poursuites ou de tout autre travail légal entrepris en vertu de la loi d'enquête sur les coalitions, ainsi qu'un état du montant total versé à cesdites personnes en honoraires, allocation de subsistance, frais de voyage, ou de toute autre façon.

**9.** Décisions rendues par la Cour Suprême de la Judicature de la province de l'Ile du Prince-Edouard, le 8 novembre 1940, sous l'empire des articles 576 du code pénal du Canada,—Procédure de Certiorari.

**9a.** Décisions rendues par la Cour Suprême de la Judicature de la province d'Ontario, en vigueur le 31 mai 1941, avec les formules de la jurisprudence utilisées, sous l'empire de l'article 576 du code pénal du Canada.

**12** et **12a.** Rapport du ministre de la Justice en conformité du paragraphe 3, du Règlement 21 des Règlements de la Défense du Canada.

**12b.** Arrêté en conseil C.P. 1542: modifiant les règlements de la défense du Canada de façon à pourvoir à ce que le ministre de la Justice puisse autoriser d'autres personnes que les membres de la royale gendarmerie à cheval du Canada à prendre livraison de certains articles spécifiés appartenant à des personnes dans les régions protégées.

**12c.** Copie de tous les ordres en conseil, rapports et autres documents que possède le gouvernement au sujet des Règlements de la Défense du Canada. Aussi copie de toute la correspondance échangée avec les provinces relativement à la mise à exécution de l'obscuration, comme il est prévu à l'article 35 des Règlements de Défense du Canada, ainsi que copie de l'ordre en conseil transférant cette autorité des officiers de districts militaires aux Procureurs Généraux des provinces.

**12d, e, f, g et h.** Rapport du ministre de la Justice en conformité des dispositions du paragraphe 3 du Règlement 21 des Règlements de la Défense du Canada (détention des personnes).

**12i.** Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juillet 1942,—Etat montrant:

1. A-t-on formulé quelques dénonciations ou plaintes, sous l'empire des règlements de la Défense du Canada contre des employés du gouvernement fédéral, depuis la déclaration de la guerre actuelle?

2. Si oui, quels sont les noms et adresses de ces individus, et à quelle division des services du gouvernement chacun appartenait-il?

3. Combien de ces individus ont-ils été condamnés?

4. Combien de ces cas ont-ils été rejetés?

5. La Couronne a-t-elle retiré quelques-unes de ces procédures?

6. Si oui, quels étaient les accusés dans chaque cas, et quelle était la nature des accusations portées contre chacun et les raisons de l'abandon des procédures?

7. Quelques-uns des individus en faveur desquels on a abandonné les procédures sont-ils encore au service du gouvernement? Si oui, quel sont-ils et dans quelle division des services du gouvernement chacun d'entre eux est-il actuellement employé?

**21.** Revue du travail de la commission de contrôle du change étranger pour l'année civile qui s'est terminée le 31 décembre 1941.

**23.** Copie de tous les mandats du Gouverneur général émis depuis le 31 mars 1941.

**30.** Le quatrième rapport annuel sur le fonctionnement de la loi pour aider les municipalités à faire des améliorations, 1938.

**34b.** Etat montrant:

1. Quels sont les officiers de la Commission du prêt agricole canadien? (*a*) au bureau-chef à Ottawa; (*b*) dans les différentes provinces du Canada?

2. Quels ont été leurs salaires respectifs au cours de la dernière année financière?

3. Quelles ont été les dépenses totales de chaque officier, son salaire excepté?

4. Quel a été le montant total des prêts dans chaque province?

5. Quelles sommes totales ont été perçues dans chaque province au cours de la dernière année financière?

6. Quelles ont été les dépenses totales assumées par cette commission, frais légaux ou autres, au cours de la dernière année financière?

**34c.** Etat montrant:

1. Au cours de la dernière année financière, combien de prêts ont été accordés par province, par la Commission du prêt agricole canadien, et quel a été le montant de chaque prêt?

2. Depuis la création de ladite Commission, combien de terres, par province, sur lesquelles on avait accordé un prêt, ont été abandonnées?

3. Combien de ces terres abandonnées la Commission possède-t-elle, à l'heure actuelle, et où sont-elles situées?

**34d.** Etat montrant:

1. Combien y a-t-il eu de demandes de prêts en vertu de la Loi du prêt agricole canadien dans la province de la Colombie-Britannique au cours de chaque mois à compter du 1er janvier 1939 au 30 mai 1942?

2. Combien de ces demandes de prêts a-t-on accordées, et pour quelle somme, au cours de chacun de ces mois?

**34e.** Etat montrant:

1. Combien y a-t-il eu de demandes de prêts en vertu de la Loi du prêt agricole canadien dans la province de la Colombie-Britannique au cours de chaque mois à compter du 1er janvier 1939 au 30 mai 1942?

2. Combien de ces demandes de prêts a-t-on accordées, et pour quelle somme, au cours de chacun de ces mois?

3. Quelles sommes le Bureau du prêt agricole canadien a-t-il recouvrées dans la province de la Colombie-Britannique au cours de chacun de ces mois?

**37a.** Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 avril 1942,—Etat montrant:

1. Selon le dernier recensement, combien de citoyens canadiens sont âgés de soixante-dix ans ou plus?

2. Combien de particuliers domiciliés au Canada reçoivent-ils la pension de vieillesse?

**37b.** Etat montrant:

1. Combien de pensions verse-t-on, sous l'empire de la loi des pensions de vieillesse, dans chacune des provinces du Canada, à la date la plus récente?

2. Quelle est la somme moyenne versée à chaque pensionnaire?

3. Combien les gouvernements du Dominion et des provinces ont-ils payé, en tout, de pensions sous l'empire de la loi des pensions de vieillesse, au cours de la dernière année civile disponible ou du dernier exercice financier de douze mois?

4. Combien en aurait-il coûté de plus au gouvernement fédéral, si la pension maximum avait été portée de $20 à $25 par mois, au cours de ladite période de douze mois?

5. Combien en aurait-il coûté au gouvernement fédéral, approximativement, au cours de ladite période de douze mois, si l'âge de l'octroi d'une pension, sous l'empire de cette loi, avait été abaissé de 70 à 65 ans?

6. Combien le gouvernement fédéral a-t-il déboursé en frais d'administration pendant ladite période de douze mois?

7. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il recouvrée, au cours de ladite période de douze mois, sous l'empire (*a*) du paragraphe deux de l'article neuf, et (*b*) du paragraphe trois de l'article neuf de la loi des pensions de vieillesse?

8. En se basant sur le recensement de 1941, et en prenant comme limite d'âge, (*a*) soixante-dix ans et (*b*) soixante-cinq ans, combien en coûterait-il, approximativement, au gouvernement fédéral, sous l'empire de cette loi, s'il accordait une pension de vieillesse de $25 par mois à tous les citoyens du Canada, sans tenir compte de leurs ressources personnelles?

9. Combien le gouvernement fédéral a-t-il payé à chaque province, sous l'empire de la loi des pensions de vieillesse, au cours de 1939, 1940 et 1941?

10. A quelle ou quelles périodes a-t-on fait la vérification des comptes et des autres dossiers de chaque province se rapportant aux pensions de vieillesse?

**37d.** Etat montrant:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu quelques représentations de quelqu'une des provinces demandant de modifier la loi des pensions de vieillesse de façon à augmenter le montant de la pension prévu par la loi?

2. Dans l'affirmative, de quelles provinces et quelle a été la nature de ces représentations?

**39.** Rapport annuel au ministre des Finances et Etat de comptes de la Banque hypothécaire centrale, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1941. Statut du Canada de 1939, chapitre 40, article 26.

**60.** Rapport des positions excluses de l'application de la loi du service civil, en vertu des dispositions de l'article 59, du chapitre 22, S.R.C. 1927, au cours de l'année civile 1941.

**64.** Rapport sur le fonctionnement de la Loi du rétablissement agricole des prairies pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941.

**64a.** Etat montrant:—1. Le bureau d'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a-t-il établi un pâturage en commun dans la municipalité rurale No 315 de Montrose, Saskatchewan? Dans l'affirmative, quel en a été le coût total jusqu'aujourd'hui?

2. A-t-on autorisé une extension de ce pâturage en 1938?

3. A-t-on demandé des soumissions pour le fil de fer barbelé, la quincaillerie, etc., utilisés dans ce pâturage en 1938? Dans l'affirmative, quelles personnes ou compagnies ont été invitées à présenter des soumissions?

4. De qui a-t-on reçu des soumissions, et quel a été le montant de chaque soumission?

5. A qui a-t-on accordé le ou les contrats?

6. Le ministère de l'agriculture ou le bureau d'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a-t-il reçu une pétition contre l'agrandissement de ce pâturage en 1938?

7. Quelle mesure le département a-t-il prise à la suite de cette pétition?

8. M. O. Freer, surintendant de la division de l'exploitation des terres, au bureau du rétablissement agricole des Prairies, de Regina, a-t-il autorisé quelque fonctionnaire du département à essayer de persuader les habitants de la municipalité No 315 de Montrose, qui avaient signé la pétition contre l'établissement d'un pâturage, à signer une contre-pétition favorable à cet établissement?

9. Dans l'affirmative, quel est ce fonctionnaire, quel temps a-t-on employé à ce travail, et quel était son salaire et ses allocations de dépenses pendant cette période?

10. Quelle somme a-t-on versée en salaire, en indemnité de déplacement et autres dépenses à M. T. Waters, employé du bureau du rétablissement agricole des Prairies, pour son travail dans la municipalité rurale No 315 de Montrose en 1938?

11. Le département de l'agriculture ou le bureau du rétablissement agricole des Prairies à Regina projette-t-il de nouveau pour cette année l'agrandissement du pâturage en commun dans la municipalité rurale No 315 de Montrose?

12. Dans l'affirmative, sur quelle requête, ou sur quelle recommandation?

**64b.** Etat montrant:—Quel a été, au 1er mars 1942, le coût total de l'administration (*a*) de la loi de la restauration agricole des Prairies,, (*b*) des versements de primes pour la réduction des emblavures, (*c*) des versements de primes sur les revenus des fermes des Prairies, (*d*) de la Loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

**65.** Rapport sur le fonctionnement de la Loi de l'assistance agricole aux prairies pour l'année-récolte 1940-41.

**65a.** Etat montrant:

1. Quel est le montant total payé en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies pour la campagne agricole 1941-1942?

2. Quel est le montant total encore à payer pour la campagne agricole 1941-1942?

3. Quel montant a-t-on payé en vertu de l'article trois de la loi, et quel montant en vertu de l'article quatre?

4. Quel montant a été payé dans chacune des provinces des Prairies?

5. Quel a été le coût total de l'administration de ladite loi pendant la campagne agricole 1941-1942?

6. Quel a été le montant total reçu en vertu de la contribution de un pour cent, décrété dans ladite loi, pour la campagne agricole 1940-1941?

7. Quels sont les noms et adresses des personnes embauchées comme inspecteurs et surveillants, en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan, et quel montant a-t-on payé à chacun (*a*) en salaire, (*b*) en dépenses?

**66a.** Arrêté en conseil, C.P. 949: modification des règlements des services nationaux de guerre, 1940, (recrues), refonte de 1941, pourvoyant à la nomination d'un représentant de l'agriculture comme membre des Commissions des services nationaux de guerre.

**66b.** Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927; de la Loi de mobilisation des ressources nationales, 1940, chapitre 13 des Statuts du Canada, 1940; de la Loi autorisant les remaniements et les transferts de fonctions dans le service civil, chapitre 165, S.R.C., 1927.

**66c.** Copie du projet de Proclamation pour l'appel de recrues susceptibles de subir leur entraînement militaire pendant une période de quatre mois au Canada et dans nos eaux territoriales; ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 5110, approuvé à ce sujet le 16 juin 1942.

**66d.** Arrêté en conseil C.P. 5840, approuvé le 7 juillet 1942: modifiant les règlements des services nationaux de guerre, 1940 (Recrues) (Codification 1941), appel de nouvelles classes, par groupes d'âge, sous les armes.

**66e.** Arrêté en conseil C.P. 5841, approuvé le 7 juillet 1942: autorisant l'émission d'une proclamation pour appeler sous les armes les célibataires nés au cours des années de 1922 à 1902 inclusivement, mais en stipulant que les personnes nées au cours de l'année 1922 ne seront pas appelées avant l'âge de 20 ans révolus.

**69a.** Arrêté en conseil C.P. 815: renouvellement d'un prêt au montant de $5,710,000 consenti au gouvernement de la Colombie-Britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

**69b.** Arrêté en conseil C.P. 1525: renouvellement d'un prêt au montant de $2,871,396.34 au gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux annuel de 3 pour cent.

**69c.** Arrêté en conseil C.P. 2590: pour accorder un renouvellement d'une garantie par le Dominion d'un bon du trésor de la province du Manitoba au montant de $4,805,722.62 pour une période d'un an à partir du 1er mai 1942 et portant intérêt au taux de 2½ pour cent par année.

Arrêté en conseil C.P. 3009: renouvellement d'un prêt au montant de $1,900,000.00 consenti à la province de l'Alberta et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

**73a.** Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1800: approbation des règlements relatifs à l'achat, à la vente et au contrôle de la graine de lin par la commission canadienne du blé.

Arrêté en conseil C.P. 1801: approbation des règlements relatifs à l'achat, à la vente et au contrôle de l'avoine et de l'orge par la commission canadienne du blé.

Arrêté en conseil C.P. 1802: rappel des règlements exécutés en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 3849, en date du 30 mai 1941, et approbation des règlements pour restreindre les livraisons et les ventes de blé produit dans certains districts désignés du Canada à 280,000,000 de boisseaux l'année-récolte qui commencera le 1er août 1942, et pour revêtir la Commission canadienne du blé des pouvoirs nécessaires à cet effet.

Arrêté en conseil C.P. 1803: approbation des règlements relatifs à l'achat, à la vente et au contrôle du blé par la commission canadienne du blé.

**78.** Copie des règlements adoptés en vertu de la Loi du ministère des Pensions et de la Santé publique (C.P. 836, approuvé le 5 février 1942).

**78a.** Règlements passés par le ministère des Pensions et de la Santé nationale par les arrêtés en conseil C.P. 1759, du 9 mars 1942, et C.P. 4739, C.P. 4785 et C.P. 4786, en date du 5 juin 1942.

**78b.** Copie des règlements adoptés en vertu de la Loi du ministère des Pensions et de la Santé publique (C.P. 5444, approuvé le 26 juin 1942).

**84a.** Etant montrant:

1. Quelles commissions de ports au Canada relèvent de la Commission des ports nationaux?

2. Quelles sommes d'argent ont été prêtées aux diverses commissions de havres et de ports jusqu'à la fin de 1941?

3. Quelle est la somme due au gouvernement par les diverses commissions de ports au Canada à la fin de 1941, (*a*) en principal, (*b*) en intérêts?

**85a.** Etat montrant:

1. La Commission canadienne de Radiodiffusion a-t-elle publié, récemment, une série de plaquettes de publicité sous le titre de "Cinq années de progrès"?

2. Dans l'affirmative, quel est le coût total de cette publication, y compris les frais de distribution et tous les exemplaires des plaquettes non encore distribués?

3. Quel est le ministre de la Couronne responsable de l'administration de la Commission canadienne de Radiodiffusion devant le Parlement?

4. A-t-il pris les mesures nécessaires pour restreindre d'autres dépenses de cette corporation pour des choses non essentielles?

5. L'un des ministères du gouvernement a-t-il fait circuler, récemment, un communiqué où l'on y déclarait que "tout chiffon de papier qui peut être économisé, et tout rebut qui peut être récupéré aideront à notre effort de guerre"?

6. Dans l'affirmative, quel ministère a fait circuler ce communiqué?

7. A-t-on pris des mesures pour s'assurer que tous les ministères du gouvernement et les corporations qui sont la propriété ou sous le contrôle de l'Etat exécutent les directives données plus haut pour économiser le papier, ainsi que les mesures d'économie d'inspiration gouvernementale adressées aux compagnies privées?

**93c.** Exposé financier des chemins de fer nationaux du Canada et des Canadian National (West Indies) Steamships Limited, pour l'année civile 1942.

**93d.** Rapport sur le travail accompli et les dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1941 en même temps que les dépenses prévues pour 1942, sous l'empire du chapitre 12, Statuts du Canada, 1929, pour la construction par les chemins de fer nationaux du Canada de certaines améliorations et aménagements des voies ferrées, construction et autres travaux à la gare termini de Montréal et aux environs.

**93f.** Etat montrant:

1. Jusqu'au 31 décembre 1941, quel est le montant total des dépenses assumées (*a*) par le gouvernement du Canada, (*b*) par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada ou ses subsidiaires pour la nouvelle gare des chemins de fer nationaux à Montréal, en frais de creusage, de construction d'édifices, de mobilier, garniture, outillage de toute espèce, ainsi que pour le nouvel arrangement des voies, des cours et autres dispositions prises pour l'organisation du nouveau terminus?

2. A combien évalue-t-on les sommes qui seront nécessaires pour terminer ce projet?

3. A quelle date prévoit-on le terminer?

4. Quelle est (*a*) la qualité d'acier, en tonnes, livré au 31 décembre 1941, destiné à cette entreprise; (*b*) la quantité d'acier, en tonnes, qu'il faudra encore, suivant les prévisions, pour compléter cette entreprise, en plus de ce qui a été livré jusqu'au 31 décembre 1941?

5. A-t-on refusé à des municipalités de l'acier (*a*) pour la construction de tramways, (*b*) pour autres améliorations aux services publics ou autres services municipaux qui ne peuvent être ajournés jusqu'à la fin de la guerre?

6. Quelle ligne de conduite a été suivie et adoptée?
7. Quelles sont les municipalités auxquelles de semblables refus ont été adressés?
8. Le réseau des chemins de fer nationaux, service public, construit-il de nouveaux wagons, d'autre outillage ou amélioration, et se procure-t-il de l'outillage refusé aux services publics municipaux?

**99.** Arrêté en conseil, C.P. 946, approuvé le 6 février 1942: modification de l'arrêté en conseil sur les salaires en temps de guerre (C.P. 9298, du 27 novembre, 1941).

**99a.** Arrêté en conseil, C.P. 871, approuvé le 6 février 1942: modification à l'arrêté en conseil sur les salaires et le boni de vie chère. (C.P. 8253, en date du 24 octobre 1914).

**99b.** Arrêté en conseil, C.P. 1160, approuvé le 12 février 1942, nommant le Très Honorable Sir Lyman Poore Duff, P.C. G.C.M.G., Juge en chef du Canada, commissaire, sous la partie 1ère de la Loi des enquêtes, pour faire enquête et rapport sur toutes les questions concernant l'envoi d'un Corps expéditionnaire canadien à Hong-Kong, colonie de la Couronne.

**99d.** Arrêté en conseil C.P. 1542, approuvé le 26 février 1942: modifiant les règlements de la défense du Canada de façon à pourvoir à ce que le ministre de la Justice puisse autoriser d'autres personnes que les membres de la royale gendarmerie à cheval du Canada à prendre livraison de certains articles spécifiés appartenant à des personnes dans les régions protégées.

**99e.** Arrêté en conseil 1549, approuvé le 27 février, 1942: pour fixer les termes nouveaux de l'ordre relatif aux salaires en temps de guerre, et pour rappeler les arrêtés en conseil C.P. 9298, en date du 7 novembre, 1941, et C.P. 946, du 6 février 1942, sur le même sujet.

**99f.** Arrêté en conseil C.P. 1665, approuvé le 4 mars 1942: pour créer la commission de protection de la Colombie britannique, définir ses pouvoirs et ses devoirs, ét nommer un comité consultatif pour cette commission.

**99g.** Arrêté en conseil C.P. 1666, approuvé le 4 mars, 1942: nomination des membres de la commission de protection de la Colombie britannique et des membres du comité consultatif.

**99k.** Copies des proclamations et arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, du 1er avril 1942 au 30 juin 1942, sous forme miméographiée.

**105.** Copie d'un arrêté en conseil C.P. 454, approuvé le 21 janvier, 1942, au sujet de la mise à la retraite de M. Thomas M. Fraser, assistant greffier de la Chambre des Communes, et sa recommandation relative à la nomination de M. C. W. Boyce, chef de la division des Journaux, pour agir comme assistant greffier de la Chambre, en attendant une nomination permanente qui doit être faite par le Gouverneur général.

**106.** Etat montrant:
1. Le gouvernement français de Vichy a-t-il encore au Canada un ambassadeur ou envoyé?
2. Dans l'affirmative, où sont ses bureaux et quels sont les membres de son personnel; impose-t-on une surveillance ou une observation de certains règlements à cette ambassade?
3. A-t-on l'intention de fermer les portes de cette légation?
4. Le gouvernement britannique a-t-il demandé au cabinet de permettre à cette ambassade de continuer à fonctionner? Dans l'affirmative, qui a fait cette demande?

5. Cette légation de Vichy à Ottawa, sert-elle d'intermédiaire entre le Canada ou l'Empire et la France inoccupée?

6. Dans l'affirmative, quel volume d'affaire a-t-elle été appelée à régler, et quelle en est la nature?

**107.** Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il un envoyé ou un ministre en Eire?

2. Dans l'affirmative, qui est-il; quels sont les membres de son personnel; quels sont les salaires et allocations de chacun?

3. Combien tout ceci coûte-t-il annuellement au Canada?

4. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont-elles en Eire de semblables légations, et où sont-elles situées?

5. Le Canada a-t-il un commissaire du commerce à Dublin?

6. Le cas échéant, ces envoyés ne rendent-ils pas les mêmes services que les commissaires du commerce?

**110.** Arrêté en conseil, C.P. 4639, approuvé le 11 septembre, 1940, adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les insectes nuisibles et autres fléaux, S.R.C., 1927, chapitre 47, au sujet de l'inspection des marchandises destinées à l'exportation.

**111.** Rapport sur le fonctionnement de la Loi de l'assistance agricole aux prairies pour l'année-récolte 1940-41.

**112.** Copie des règlements adoptés et approuvés jusqu'à date en vertu de la loi de l'assurance-chômage, 1940, tel que prescrit par l'article 93 (1) du chapitre 44, des Statuts de 1940.

**112a.** Rapport du comité consultatif sur l'assurance chômage relativement à l'état financier du fonds de ladite assurance, au 31 décembre, 1941, tel qu'exigé par la loi d'assurance chômage, 1940. (Arrêté en conseil C.P. 1447, approuvé le 24 février, 1942).

**112b.** Etat montrant:

1. Combien de personnes ont reçu des prestations depuis la mise en vigueur de la Loi de l'assurance chômage?

2. Quels sont le nombre et emploi de ces personnes, par province?

3. Combien desdits bénéficiaires ont pris du service dans les forces de Sa Majesté, au cours de la guerre actuelle, et, de ce nombre, combien jusqu'à cette date reçoivent quelque versement, en vertu de ladite loi?

**112c.** Etat montrant:

1. Quel est le nombre de chômeurs dans chacune des villes canadiennes d'une population de dix mille âmes ou plus?

2. Combien dans chacune de ces villes reçoivent-ils l'allocation de chômage?

**112e.** Etat montrant:

1. Quand la Commission d'assurance-chômage a-t-elle été créée?

2. Dans quelle proportion les employés canadiens-français contribuent-ils à la caisse de l'assurance-chômage?

3. Combien la Commission d'assurance-chômage compte-t-elle d'assurés: (*a*) dans la province de l'Ontario, (*b*) dans la province de Québec? (*c*) dans les Provinces maritimes? (*d*) dans les Provinces des prairies? (*e*) dans la province de la Colombie-Britannique?

4. Quel est le total des contributions perçues dans chacune de ces régions?

5. Combien y a-t-il d'inspecteurs de l'assurance-chômage dans chacune de ces régions et quels sont leurs noms?

6. Combien y a-t-il de fonctionnaires au bureau chef à Ottawa, permanents ou autres, y compris les commissaires, dont le salaire annuel dépasse $3,000 par année?

7. De combien de membres se compose le comité consultatif, et quels sont leurs noms?

8. De combien de membres se compose le comité national de placement et quels sont leurs noms?

9. De combien de membres se compose le comité de contrôle des valeurs de la Caisse d'assurance et quels sont leurs noms?

10. La minorité anglaise du Québec est-elle représentée au bureau régional de la province de Québec par un adjoint à l'assistant surintendant régional?

11. Qui est-il, et quelles sont ses fonctions?

12. La minorité française dans les autres régions a-t-elle un représentant au même titre? Si oui, quels sont les noms?

**114.** Copies des projets d'accords envoyés aux différents trésoriers provinciaux au sujet de l'abandon par les provinces des sources d'impôt sur les revenus et les corporations; avec les annexes complètes à l'accord avec la province de la Colombie-Britannique et des annexes partielles aux accords avec les autres provinces.

**114a.** Copie de toutes les lettres, télégrammes, ou autres documents échangés entre le Premier ministre, le Ministre des Fnances, ou n'importe quel officier du gouvernement, et le trésorier provincial ou un autre officier quelconque des gouvernements provinciaux, au sujet du projet d'abandon des avenues d'impôt sur les revenus et les corporation.

**114b.** Copie de toutes les lettres, télégrammes, ou autres documents, échangés entre le Premier ministre, le Ministre des Finances, ou n'importe quel officier du gouvernement, et le trésorier provincial ou un autre officier quelconque des gouvernements provinciaux, au sujet du projet d'abandon des avenues d'impôt sur les revenus et les corporations.

**114c.** Copie d'un accord, en date du 20 février 1942, conclu entre le gouvernement du Dominion du Canada et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, au sujet du prélèvement des impôts sur les revenus et les corporations.

**114d.** Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement du Canada et tout ministre ou fonctionnaire d'un gouvernement provincial, depuis le 20 février 1942, au sujet de l'abandon projeté par les provinces des domaines d'imposition sur le revenu personnel et les corporations.

**114e.** Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement du Canada et tout ministre ou fonctionnaire d'un gouvernement provincial, depuis le 20 février 1942, au sujet de l'abandon projeté par les provinces des domaines d'imposition sur le revenu personnel et les corporations.

**114f.** Copie de tous les accords définitifs survenus entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de toute province au sujet de l'abandon projeté par les provinces des domaines d'imposition sur le revenu personnel et sur les corporations.

**115.** Copie d'un document contenant des statistiques compilées par le ministère fédéral de l'Agriculture sur le porc et le bacon et présenté à la Commission du Bacon le ou vers le 1er septembre 1941.

**116.** Arrêté en conseil C.P. 629, approuvé le 26 janvier, 1942: pourvoyant à la révision des échelles de salaires de base et à l'allocation de vie chère pour les employés de certains chantiers maritimes des provinces d'Ontario et de Québec.

**116a.** Copie de toutes les lettres, télégrammes, arrêtés en conseil et autres documents qui se trouvent entre les mains du gouvernement, au sujet de la nomination de la Commission royale sur la construction maritime dans les provinces d'Ontario et de Québec, ainsi que la copie de toutes les recommandations faites par ladite Commission royale, et tout rapport ou rapports des bureaux d'arbitrage et d'enquête sous l'empire de la loi d'enquête sur les différends ouvriers relativement à chacune ou à toutes les compagnies qui figurent dans l'état annexé à l'arrêté en conseil C.P. 629, du 26 janvier, 1942, et les employés de ces compagnies.

**116b.** Arrêté en conseil C.P. 3636, approuvé le 1er mai 1942: énumérant les conditions relatives au travail dans tous les chantiers de construction maritime de la Colombie-Britannique pendant la durée de la présente guerre.

**117.** Etat montrant:
1. Qui a droit d'acheter des pneus en caoutchouc au Canada?
2. Quelle est la procédure à suivre pour l'achat des pneus en caoutchouc?

**118.** Correspondances échangées entre le ministre du Travail et la Canada Packers Limited, de Toronto, et entre le comité d'organisation des ouvriers des entreprises de salaison et le ministère du Travail, au sujet du congédiement de Adam Borsk, un ouvrier à l'emploi de la Canada Packers, le 23 décembre 1941.

**119.** Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change étranger, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

**119a.** Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.
Aussi,—Nos 119b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m.

**120.** Etat montrant:
1. Quelle superficie de terrain le gouvernement a-t-il achetée pour l'expansion (*a*) de l'aéroport de Debert; (*b*) du camp militaire de Debert?
2. De qui a-t-il acheté ce terrain et quel est le prix payé dans chaque cas?
3. Existe-t-il des portions de terrains ainsi achetés par le gouvernement à cet endroit qui n'auraient pas encore été payés?
4. Si oui quels en sont les propriétaires et pourquoi un règlement n'a-t-il pas été effectué?

**120a.** Etat montrant:
1. Quelle superficie de terrain le gouvernement a-t-il achetée pour l'expansion: (*a*) de l'aéroport de Debert: (*b*) du camp militaire de Debert?
2. De qui a-t-il acheté ce terrain et quel est le prix payé dans chaque cas?
3. Existe-t-il des portions de terrains ainsi achetés par le gouvernement à cet endroit qui n'auraient pas encore été payés?
4. Si oui, quels en sont les propriétaires et pourquoi un règlement n'a-t-il pas été effectué?

**121.** Précis sur l'aide financière apportée aux industries canadiennes par les gouvernements canadien et britannique.

**121a.** Etat montrant:
1. Quelle somme totale a été dépensée par le gouvernement en capitaux pour aider à des corporations privées?
2. Quel est le nom de chaque corporation ainsi aidée par des capitaux versés par le gouvernement?
3. Quel est le montant total accordé à chaque corporation?
4. Pour quelle fin chacun de ces octrois a-t-il été fait?

5. Le gouvernement s'est-il engagé à faire d'autres octrois en fournissant des capitaux à l'une ou l'autre de ces corporations?

6. Si oui, quel est le montant additionnel engagé dans chaque cas et quelle est la raison de l'octroi additionnel?

7. Le gouvernement a-t-il versé d'autres sommes en outre des octrois et capitaux à une corporation privée quelconque pour lui aider à augmenter son chiffre de production?

8. Si oui, quels sont les noms de ces corporations auxquelles des paiements de cette nature ont été versés?

9. Quel montant dans chaque cas?

10. Pour quelles fins expresses ces paiements ont-ils été versés?

**121b.** Etat montrant:

1. Quelle somme totale a été dépensée par le gouvernement en capitaux pour aider à des corporations privées?

2. Quel est le nom de chaque corporation ainsi aidée par des capitaux versés par le gouvernement?

3. Quel est le montant total accordé à chaque corporation?

4. Pour quelle fin chacun de ces octrois a-t-il été fait?

5. Le gouvernement s'est-il engagé à faire d'autres octrois en fournissant des capitaux à l'une ou l'autre de ces corporations?

6. Si oui, quel est le montant additionnel engagé dans chaque cas et quelle est la raison de l'octroi additionnel?

7. Le gouvernement a-t-il versé d'autres sommes en outre des octrois en capitaux à une corporation privée quelconque pour lui aider à augmenter son chiffre de production?

8. Si oui, quels sont les noms de ces corporations auxquelles des paiements de cette nature ont été versés?

9. Quel montant dans chaque cas?

10. Pour quelles fins expresses ces paiements ont-ils été versés?

**121c.** Etat montrant:

1. Y a-t-il quelque ministère, autre que le ministère des Munitions et des approvisionnements, qui accorde des octrois d'aide financière?

2. Dans l'affirmative, quels sont ces ministères?

3. Combien chacun d'entre eux a-t-il octroyé?

4. Quel a été le montant d'aide financière ainsi accordé par chaque ministère aux industries privées dans la province du Nouveau-Brunswick?

**122.** Etat montrant:

1. Combien de maisons ont été construites par la Wartime Housing Limited à chacun des endroits suivants: (*a*) Fort William; (*b*) Halifax; (*c*) Hamilton; (*d*) Peterborough; (*c*) Wrightville?

2. A combien s'est élevé le coût total de construction, y compris l'achat des terrains, l'installation de l'eau et des autres services, à chaque endroit?

3. Quel a été le coût total de chaque maison à chaque endroit?

**122a.** Etat montrant:

1. Est-ce que la Wartime Housing Limited a accordé un contrat en 1941 pour la construction de maisons ou autres édifices à ou près de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, à qui, quelle est la valeur du contrat, et s'il a dû être interrompu, quelle en est la raison?

3. Est-ce que la Wartime Housing Limited a entrepris des pourparlers avec l'Eastern Woodworkers de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, en 1941, en rapport avec cette construction?

4. Si oui, jusqu'à quel point?

5. L'Eastern Woodworkers a-t-elle reçu un contrat collatéral en 1941 de l'un quelconque des entrepreneurs de la Wartime Housing Limited pour la fourniture de matériaux destinés à l'assemblage de maisons en Nouvelle-Ecosse?

6. Si oui, quelle est la valeur de cette adjudication collatérale?

7. Au cours de l'année 1941, l'Eastern Woodworkers a-t-elle reçu une adjudication de la Wartime Housing Limited pour la construction de maisons n'importe où en Nouvelle-Ecosse?

8. Si oui, où, pour combien de bâtisses et quel est le prix total de l'adjudication?

9. Quel est le coût moyen de chaque catégorie ou modèle de ces constructions une fois complétées, y compris les rues, les trottoirs, les égouts, la tuyauterie et autres dépenses?

10. La Wartime Housing Limited a-t-elle fait arpenter des terrains pour ces maisons en pièces ouvrées d'avance et en série ou pour toute autre bâtisse à ou près de New-Glasgow, N.-E.

11. Si oui, où étaient situés ces terrains, quel en était le propriétaire ou l'agent, quel en était le prix, qui fit l'arpentage et quels en sont été les frais?

12. La Wartime Housing Limited a-t-elle eu des pourparlers avec M. A. D. McCormick, de New-Glasgow, N.-E., pour l'achat de terrains situés à ou près de New-Glasgow, N.-E.?

13. Si oui, où était situé ce terrain et quel en a été le prix demandé?

14. Qui a recommandé à la Wartime Housing Limited d'entrer en pourparlers avec M. A. D. McCormick?

15. La Wartime Housing Limited a-t-elle payé ou reçu un mémoire de frais quelconque pour le coût du creusage des égouts ou autres dépenses pour tout terrain à ou près de New-Glasgow, N.-E.?

16. Si oui, qui a présenté ces notes, quel montant représentaient-elles, et à qui des paiements ont-ils été faits?

**122b.** Etat montrant:

1. A quels endroits, sous la direction de la compagnie Wartime Housing Limited, a-t-on entrepris la construction de logements?

2. Combien a-t-on construit de maisons à chaque endroit?

3. Quelle est la description de ces maisons, avec indication du nombre de pièces, du genre de construction, de la sorte de matériaux, etc.?

4. Quelles commodités rencontre-t-on à chacun de ces endroits, comme, par exemple, en fait d'eau et d'égouts?

5. Quel est le coût estimatif des maisons à chaque emplacement?

6. Quel est, pour chaque endroit, le montant du contrat?

7. A-t-on accordé ces contrats pour une somme globale, en régie intéressée, ou pour un honoraire quelconque?

8. Quel est, pour chaque endroit, le coût réel des habitations?

9. Combien de ces maisons, en indiquant l'endroit où elles s'élèvent, sont habitées actuellement?

10. Combien d'habitations ont été construites sous l'Administration Nationale du Logement et à quels endroits, en indiquant, les dimensions, description, nombre de pièces, coût estimatif, montant du contrat, coût réel et autres renseignements du même genre?

**122c.** Etat montrant:

1. A quels endroits, au Canada, la *Wartime Housing Limited* a-t-elle construit des centres de logements et des résidences du personnel, et combien sont en cours de construction à chaque endroit?

2. Combien de logements étaient habités, à chaque endroit, le 31 janvier 1942?

3. Combien habitaient chacune des résidences du personnel, le 31 janvier 1942?

4. Combien de personnes furent employées à chacune des résidences du personnel au cours de janvier 1942?

5. Quel loyer la *Wartime Housing Limited* charge-t-elle pour chaque maison?

6. Dans quels centres la *Wartime Housing Limited* a-t-elle terminé la construction de maisons et fait les installations nécessaires?

7. Quel a été le coût moyen par groupement, y compris toutes les installations?

8. Quel a été le montant total payé pour l'administration de la *Wartime Housing Limited* jusqu'au 31 janvier 1942?

9. Quelle expérience avait Victor T. Goggin, comme architecte ou entrepreneur en construction, avant sa nomination au poste de gérant-général de la *Wartime Housing Limited?*

**122d.** Copie de toute correspondance et télégrammes échangés au cours de 1941 entre l'honorable J. H. McQuarrie, procureur général de la Nouvelle-Ecosse, et l'honorable M. Howe, ou le ministère des munitions et approvisionnements, et l'honorable M. Ilsley, ou le ministère des Finances, et l'honorable M. Macdonald, ou le ministère de la Défense nationale pour les affaires navales, au sujet de l'érection de maisons en partie ouvrées dans le comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, par la *Wartime Housing Company.*

Aussi,—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés au cours de 1941 entre le préfet F. H. McNeil, président du comité de l'Emprunt de la Victoire pour le comté de Pictou, et l'honorable M. Ilsley, ou le ministère des Finances, au sujet de l'Emprunt de la Victoire et le projet de construction de maisons en partie ouvrées dans le comté de Pictou, par la *Wartime Housing Limited.*

**122e.** Copie de toute la correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, la ville de Sydney, N.-E,. et le ministère des munitions et approvisionnements du gouvernement fédéral relativement à l'avantage qu'il y aurait pour la *Wartime Housing Limited* d'entreprendre un programme de guerre d'urgence pour la construction de maisons afin de répondre aux besoins de la ville de Sydney, N.-E.

**122f.** Copie de toute la correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, la ville de Sydney, N.-E., et le ministère des munitions et approvisionnements du gouvernement fédéral relativement à l'avantage qu'il y aurait pour la *Wartime Housing Limited* d'entreprendre un programme de guerre d'urgence pour la construction de maisons afin de répondre aux besoins de la ville de Sydney, N.-E.

**122g.** Dossier comprenant les plans, devis et contrats relatifs à la construction de logements à Hull, P.Q., par la *Wartime Housing Limited.*

**122h.** Etat montrant:

1. Au 15 mai 1942, à quelles compagnies la Wartime Housing Limited avait-elle accordé des contrats pour la construction de logements dans la province d'Ontario?

2. A quels endroits a-t-on construit ces maisons ou a-t-on accordé des contrats de construction, et combien y a-t-il de logements à chaque endroit?

3. Quel a été le montant actuel versé ou à verser à chaque entrepreneur en construction, en vertu de chaque contrat, pour chacun des divers types de logements?

4. A-t-on fait un appel de soumissions dans tous les cas?

5. Dans quelques cas, a-t-on fait porter le contrat sur la construction d'un plus grand nombre de maisons que ne le comportait le marché original? Dans l'affirmative dans quels cas, et a-t-on maintenu les prix déterminés dans le contrat original? Si non, quelles étaient les divergences de prix dans chaque cas?

6. A-t-on versé à quelqu'un des entrepreneurs des montants supérieurs à ceux déterminés dans le contrat original? Dans l'affirmative, quels sont les détails dans chaque cas?

**122i.** Etat montrant:

1. Quelle est, par province, la garantie totale fournie aux banques au compte des dépenses de capital requis pour les logements subventionnés et construits (*a*) sous un régime de subventions fédérales, (*b*) par les autorités locales et les entreprises privées, (*c*) par la commission de construction de logements en temps de guerre pour les ouvriers employés aux munitions de guerre?

2. Combien de maisons de la Wartime Housing a-t-on utilisées (*a*) pour les civils sans logement, (*b*) pour les familles de soldats, et à quels endroits?

3. Combien de municipalités ont-elles demandé de l'aide au gouvernement pour loger des familles de soldats?

**122j.** Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il autorisé la Wartime Housing Limited à construire des maisons démontables dans ou près de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, et dans ou près de Pictou?

2. Dans l'affirmative, quand a-t-on accordé cette autorisation, et pour combien de logis, de maisons de personnel ou d'autres logements?

3. A-t-on mis cette entreprise en adjudication?

4. Dans l'affirmative, quelles compagnies ou personnes ont-elles soumissionné et pour quelle somme dans chaque cas?

5. A-t-on accordé des soumissions ou conclu des contrats? Dans l'affirmative, quels sont les noms de ceux qui ont obtenu ces soumissions ou contrats, et quels sont les frais par unité et les frais globaux de chaque marché?

6. Quelles offres de terrains a-t-on reçus en premier lieu, et quelle en était l'étendue et le prix?

7. Quels terrains a-t-on achetés, et quelle en a été la superficie, les propriétaires et le prix?

8. Au cours de 1942, a-t-on mis à l'adjudication la construction des rues, de l'aqueduc et des travaux d'égouts?

9. Dans l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires, quels a été le prix de chaque soumission et quelle est l'estimation du coût total de l'entreprise?

10. A qui a-t-on accordé le contrat de la construction des rues, de l'aqueduc et travaux d'égouts, et quel en est le coût par unité et l'estimation du coût total?

11. Qui a-t-on retenu pour faire la recherche des titres de propriété et le levé et la division de l'emplacement, et quels paiements a-t-on versés ou fixés pour ce travail?

**122k.** Dossier contenant les plans, devis et autres détails préparés par l'administration nationale des logements pour la construction de logements de personnel et de maisons démontables, avant la construction de la Wartime Housing Limited.

**122l.** Etat montrant:—Quels mesures le gouvernement prend-il pour mettre un nombre suffisant de logements à bas pris à la disposition des familles de revenu modique habitant les villes de Port-Arthur et de Fort-William?

**123.** Relevé indiquant les noms de toutes les corporations organisées par le gouvernement pour la fabrication ou l'achat des munitions et approvisionnements, et aussi les noms, adresses et emplois ordinaires des directeurs et des principaux officiers de chacune de ces corporations; et aussi les sommes totales versées à chacune de ces personnes en salaire, honoraires, allocations de logement et frais de déplacement.

**123a.** Copie de tous les accords conclus entre Sa Majesté et/ou le Ministre des munitions et approvisionnements et n'importe quelle corporation d'état créée en vertu des dispositions de la loi du ministère des munitions et approvisionnements.

**123b.** Etat montrant:

1. Quelles sommes totales ont été dépensées par chacune des corporations organisées par l'état en vertu des dispositions de la loi du ministère des munitions et des approvisionnements?

2. Quelles avances ou autres paiements ont été versés à chacune de ces corporations?

**123c.** Etat montrant:

1. Quel est le montant total des dépenses: (*a*) assumées à l'heure actuelle; (*b*) auxquelles le gouvernement s'est engagé, au compte de chacune des corportions d'état créées en vertu des dispositions de la loi du ministère des munitions et des approvisionnements?

2. Quels paiements ou avances ont été faites à chacune desdites corporations étatisées?

**124.** Etat montrant:

1. Des changements seront-ils apportés à la façon de rédiger les dossiers des armées de Sa Majesté pour permettre aux municipalités de connaître, comme à la dernière guerre, le nom de leurs concitoyens enrôlés?

2. Combien d'hommes se sont enrôlés dans les rangs des armées de Sa Majesté: (*a*) pour la défense au pays; (*b*) pour service au dehors?

**124a.** Etat montrant:

1. Le nombre total d'hommes, par province, qui, jusqu'à la date la plus récente, se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien;

2. Le nombre total d'hommes, par province, actuellement en service dans le Corps d'aviation royal canadien.

**124b.** Etat montrant:

1. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, qui ont été appelés et ont reçu leur entraînement sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales;

2. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, appelés au service sous l'empire de la Loi de mobilisation des ressources nationales, qui ont opté et ont signé pour le service outre-mer;

3. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, appelés en service sous l'empire de la Loi de mobilisation des ressources nationales, qui n'ont pas opté pour le service outre-mer, mais sont sous les armes au Canada pour la durée de la guerre;

4. Le nombre d'hommes, par province et/ou par district militaire, qui ont reçu leur entraînement sous l'empire de la Loi de mobilisation des ressources nationales, et ont obtenu l'autorisation de retourner à leurs emplois civils.

**124c.** Relevé indiquant le nombre d'hommes qui, depuis le commencement de la guerre se sont enrôlés chaque mois pour le service actif (*a*) dans l'armée, (*b*) dans la marine, et (*c*) dans l'aviation.

2. Le nombre d'hommes faisant partie de l'armée canadienne outre-mer à la fin de chaque mois depuis le commencement de la guerre.

**124d.** Etat montrant:

1. A la date la plus récente, combien d'hommes se sont enrôlés dans l'armée active du Canada, par province et/ou par district militaire;

2. A la date la plus récente, combien d'hommes servaient outre-mer dans l'armée canadienne, par province et/ou par district militaire;

3. A la date la plus récente, combien d'hommes se sont offerts pour service outre-mer et servent à l'heure actuelle dans l'armée canadienne, par province et/ou par district militaire;

4. A la date la plus récente, combien d'hommes servant dans l'armée de réserve du Canada, par province et/ou par district militaire;

5. Le nombre total d'hommes affectés par les statistiques du paragraphe 4 qui ont été transférés à des régiments de réserve après avoir reçu leur entraînement en vertu des dispositions de la loi de mobilisation des ressources nationales, par province et/ou par district militaire.

**124e.** Etat montrant:

1. Le coût total du recrutement pour (*a*) l'armée, (*b*) la marine et (*c*) l'aviation, depuis le commencement de la guerre;

2. Le coût total de la campagne de recrutement menée en mai, juin et juillet 1941;

3. Le coût total de la construction et de l'aménagement des camps qui ont servi à l'entraînement des hommes sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales;

4. Le coût total assumé par le ministère des Services nationaux de guerre pour l'appel des hommes à l'entraînement sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales;

5. Le coût total assumé par le ministère de la Défense nationale pour l'entraînement des hommes appelés sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales.

**124f.** Etat montrant:—

Quel est le nombre de jeunes gens de 21, 22, 23 et 24 ans qui furent appelés à subir l'examen médical selon les dispositions de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales dans les districts suivants: (*a*) London, (*b*) Toronto, (*c*) Kington, (*d*) Tête des Lacs, (*e*) Montréal, (*f*) Québec, (*g*) Halifax, (*h*) Nouveau-Brunswick, (*i*) Ile du Prince-Edouard, (*j*) Manitoba, (*k*) Colombie-Britannique, (*l*) Saskatchewan, (*m*) Alberta?

**124g.** Etat montrant:

1. Des changements seront-ils apportés à la façon de rédiger les dossiers des armées de Sa Majesté pour permettre aux municipalités de connaître, comme à la dernière guerre, le nom de leurs concitoyens enrôlés?

2. Combien d'hommes se sont enrôlés dans les rangs des armées de Sa Majesté: (*a*) pour la défense au pays; (*b*) pour service au dehors?

**124h.** Etat montrant:—

1. Combien d'hommes se sont enrôlés au cours de chaque mois de la grande guerre de 1914-18 dans les forces expéditionnaires du Canada.

2. Combien d'hommes étaient en service outre-mer comme membres des forces expéditionnaires du Canada à la fin de chaque mois pendant la grande guerre de 1914-18.

3. Le nombre total des enrôlements pour le service actif pendant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

4. Le nombre total des hommes qui ont servi outre-mer pendant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

5. Le nombre des hommes qui ont été conscrits en vertu des dispositions de la loi du service militaire durant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

6. Le nombre total des hommes qui ont été conscrits en vertu des dispositions de la loi du service militaire et qui ont servi outre-mer durant la grande guerre de 1914-18, par province et/ou par district militaire.

7. Le nombre total de mortalités subies par les forces expéditionnaires du Canada au cours de la grande guerre de 1914-18.

8. Le nombre des mortalités subies par les forces expéditionnaires du Canada au cours de chaque mois de la grande guerre de 1914-18.

**124i.** Relevé indiquant le nombre d'hommes appelés à l'instruction militaire, soit de trente jours, soit de quatre mois, en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, qui se sont enrôlés et ont signé pour le service outre-mer, dans l'une quelconque des divisions des armées, au cours de chaque mois depuis octobre 1940.

**124j.** Etat montrant:—

1. Combien de recrues, (*a*) par province, (*b*) par ville ayant une population de 25,000 habitants ou plus, ont négligé de se présenter à l'instruction militaire après en avoir reçu avis?

2. Combien de poursuites, (*a*) par province, (*b*) par ville ayant une population de 25,000 habitants ou plus, ont été intentées contre les personnes ayant négligé de se présenter?

**124k.** Etat montrant:—

Combien de membres de l'Armée du Salut se sont enrôlés dans (*a*) l'armée, (*b*) l'aviation et (*c*) la marine?

**124l.** Réponse à un ordre. Copie des opinions légales données au ministère des Services nationaux de guerre relativement à la mobilisation des Indiens.

**124m.** Etat montrant:—

Combien y a-t-il de membres de l'église dite Pentecostal ou Full Gospel dans (*a*) l'armée, (*b*) l'aviation et (*c*) marine?

**124n.** Etat montrant:

1. Quel est, d'après les dernières statistiques, le nombre, par province, (*a*) des garçons âgés de 18, 19, et 20 ans; (*b*) des garçons âgés de 21, 22, 23 et 24 ans; (*c*) des garçons âgés de 25, 26, 27, 28, 29 et 30 ans?

2. Quel est le nombre, par province, de ceux qui sont actuellement mobilisés ou en service actif dans chaque catégorie?

3. Quel est le nombre, par province, de ceux qui ont été déclarés inaptes au service militaire?

4. Quel est le nombre, par province, des garçons de 18 à 30 ans qui sont exempts du service militaire en vertu de la loi ou en raison de leur croyance?

**124o.** Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1942,—Etat contenant le nombre d'hommes qui, au cours de chacun des cinq premiers mois de 1942, se sont enrôlés dans (*a*) la marine, (*b*) l'armée, (*c*) l'aviation?

**124p.** Etat montrant, par district militaire ou par province, le nombre des enrôlements (*a*) dans la marine, (*b*) dans l'armée, (*c*) dans l'aviation, au cours de chacun des mois de janvier, février, mars et avril 1942

**125.** Copie de tous contrats et conventions intervenus entre le gouvernement et la "Waterman-Waterbury Company" relativement à la construction d'un champ d'atterrissage pour la "Yorkton Service Flying Training School" situé à Surdee, Saskatchewan.

**126.** Etat montrant:

1. Quels contrats ont été accordés par le gouvernement pour la construction et/ou l'outillage d'hôpitaux ou autres édifices semblables à ou près de St-Jean, N.-B., depuis le premier septembre 1939?

2. Quel est le montant total de chaque contrat?

3. Y eut-il appel de soumission dans chaque cas?

4. Si oui, quels ont été les soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

5. A quelles fins doivent servir ces édifices?

6. Le gouvernement a-t-il acheté le terrain sur lequel ces édifices doivent êtres construits?

7. Si oui, de qui le terrain a-t-il été acheté dans chaque cas et quel a été le prix d'achat total versé?

**127.** Copie du rapport présenté par le comité nommé par l'arrêté en conseil C.P. 7520 dans le but de faire enquête sur l'emploi et le séquestre des fonds de cantines, ainsi que des mesures adoptées par le gouvernement pour donner suite aux recommandations dudit rapport.

**128.** Copie de tous les arrêtés en conseil adoptés en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales.

**128a.** Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales, 1940, chapitre 13, Statuts de 1940, et de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1916, approuvé le 12 mars, 1942; modification des règlements (spéciaux) de l'armée de réserve, 1941.

**129.** Etat montrant:

1. Quelle a été la consommation apparente au Canada pour chacune des années de 1937 à 1941 inclusivement de: (*a*) spiritueux, (*b*) boisson à base de malt; (*c*) vins?

2. Des représentants de l'église ou des sociétés de tempérance ont-ils rencontré le gouvernement en octobre 1941?

3. Si oui, le gouvernement a-t-il approuvé ou désapprouvé les représentations soumises par la délégation?

4. Quelle somme est consacrée par le ministère des services nationaux de guerre pour défrayer le coût d'une campagne d'éducation destinée à décourager l'usage des liqueurs alcooliques?

**130.** Etat montrant:

1. Combien d'établissements manufacturiers au Canada, s'il y en a, ont fermé leurs portes à cause du plafonnement des prix sur les articles manufacturés alors que cette restriction n'existe pas sur les matières premières?

2. La commission des prix et du commerce en temps de guerre fait-elle verser, de par son autorité, un boni d'importation sur une denrée comestible quelconque ou des articles manufacturés?

3. Si oui, sur combien d'articles et quels sont-ils?

4. Verse-t-on un boni sur certains articles au Canada afin de conserver leur coût au consommateur au-dessous du plafond des prix?

5. Si oui, sur combien d'articles et quels sont-ils?

**131.** Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il loué une partie de l'édifice connu sous le nom de Golden Ball Garage, au coin des rues Sydney et Union, dans la ville de St-Jean, Nouveau-Brunswick?

3. Quand l'a-t-on loué et pour combien de temps?

**132.** Etat montrant:

1. Quel est le médecin de Québec, chargé d'examiner les employés des deux sexes qui travaillent aux Arsenaux du Dominion à Québec et à Valcartier?

2. Depuis le début de la guerre, quel salaire lui a été payé, chaque mois, soit pour les examens, soit à la suite d'accidents aux ouvriers et ouvrières?

3. Quelle est la somme totale qui lui a été versée pour dépenses, salaires et honoraires, de toutes sortes?

**133.** Etat montrant:

1. Est-ce un règlement du ministère de la Défense nationale d'obliger une personne qui n'a jamais servi dans l'armée ou qui n'est pas graduée du Collège militaire royal et qui désire entrer dans l'armée comme officier de s'enrôler d'abord comme simple soldat et de faire du service pendant plusieurs mois avant d'être envoyée à l'entraînement comme officier?

2. Y a-t-il des exceptions ou des exemptions à cette règle; et, s'il y en a, quand ces exceptions ou exemptions furent-elles dictées, à quelles catégories de personnes s'appliquent-elles, dans quelles parties du Canada sont-elles en force, quelle est la nature de ces exemptions ou exceptions et pourquoi furent-elles édictées?

3. Existe-t-il des comités pour choisir de jeunes Canadiens, anglais et français, pour les entraîner comme officiers sans servir comme simples soldats?

4. Si de semblables comités existent, quels sont les membres de ces divers comités, quelles sont les qualifications militaires de chaque membre, quand ont-ils été constitués et où se trouvent-ils?

5. Combien de jeunes gens, (*a*) de langue anglaise, (*b*) de langue française, ont été désignés par ces comités pour leur permettre de s'entraîner comme officiers sans avoir d'abord servi comme simples soldats?

**134.** Etat montrant:—

Quels règlements sont actuellement à l'étude dans le but d'abolir le salut pour les membres des armées de Sa Majesté, lorsqu'ils ne sont pas en exercice?

**135.** Etat montrant:—

1. Le gouvernement fédéral a-t-il déjà payé un octroi, directement ou par l'entremise du gouvernement provincial de Québec, à l'école des Pêcheries de Ste-Anne de la Pocatière, P.Q.?

2. Si oui, quel montant, pour quelles années?

**136.** Etat montrant:—

1. La compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien a-t-elle fait application à la commission des Transports pour lui demander de relier l'une de ses lignes à celles des Chemins de fer Nationaux du Canada aux limites de l'aéroport d'Uplands?

2. La requête a-t-elle été accordée?

3. Sinon, quelles raisons a-t-on données pour rejeter l'application du Pacifique-Canadien?

4. Quels motifs le Pacifique-Canadien a-t-il fait valoir auprès de la commission des Transports pour démontrer le besoin d'un double service ferroviaire à l'aéroport d'Uplands?

5. Combien de tonnes d'acier le Pacifique-Canadien a-t-il utilisées dans la construction de la ligne reliant Prescott à Uplands?

**137.** Etat montrant:—

1. Le gouvernement étudie-t-il l'à-propos de rétablir les primes versées aux commissions scolaires ou les commissions d'éducation pour l'entraînement des cadets, et pour le coût des uniformes et des instructeurs?

2. Quelle a été la pratique dans le passé?

3. Quelle est-elle à l'heure actuelle?

4. Y apportera-t-on quelque changement de façon à aider le recrutement pour l'armée de réserve?

5. Le gouvernement a-t-il reçu quelques demandes à cet effet?

6. Si oui, que se propose-t-il de faire?

**138.** Etat montrant:—

1. Combien de soldats ont été renvoyés d'outre-mer depuis le commencement de la présente guerre (*a*) pour inaptitude au service? (*b*) parce qu'ils n'étaient pas susceptibles de faire de bons soldats?

2. Parmi ce nombre combien sont encore au service de l'armée canadienne?

3. Parmi ceux qui sont de retour (*a*) combien ont présenté une application pour pension? (*b*) combien en ont été jugés dignes? (*c*) combien d'appels ont été interjetés par ceux à qui on avait refusé une pension? (*d*) parmi ceux-ci (*i*) combien ont été classés définitivement? (*ii*) combien en reste-il à entendre? (*iii*) dans combien de cas l'appel a-t-il été maintenu?

4. Quelle somme totale a été versée jusqu'à date et depuis le début des hostilités en pensions militaires pour la guerre présente?

**138a.** Etat montrant:—

1. Quel est le nombre total de membres (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation, qui, au cours de la guerre actuelle, (1) ont été tués en service actif, (2) ont succombé aux blessures reçues en service actif, (3) sont morts d'autres causes pendant leur service actif, (4) ont été faits prisonniers de guerre, (5) étant en service actif sont portés absents et (6) ont été portés sur les listes des états de pertes pour toute autre raison?

2. Combien d'hommes ont été licenciés (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation, depuis le commencement de la guerre, à cause (1) de mauvaise santé, (2) de maux ou de blessures reçus en service actif?

3. Combien a-t-on accordé de pensions pour invalidité contractée au cours de service actif dans la guerre actuelle?

**138b.** Etat montrant:—

1. Quel est le nombre total d'hommes, qui depuis le commencement de la guerre, ont été licenciés (*a*) de la marine, (*b*) de l'armée et (*c*) de l'aviation?

2. Combien d'hommes ont été licenciés (*a*) de la marine, (*b*) de l'armée et (*c*) de l'aviation au cours de chaque mois depuis le commencement de la guerre?

**139.** Etat montrant:

1. Combien d'adjudications ont été faites par le gouvernement sous régie intéressée depuis le début de la guerre?

2. A quelles personnes, compagnies ou corporations ces adjudications ont-elles été faites?

3. Quel est le montant de ces adjudications?

4. Combien d'adjudications ont été accordées par le gouvernement avec frais payés à l'administrateur, depuis le début des hostilités?

5. A quelles personnes, compagnies ou corporations ces adjudications ont-elles été faites?

6. Quel est le montant total de ces adjudications?

**139a.** Etat montrant:

1. Lorsqu'une firme est autorisée à fabriquer des munitions en régie intéressée, assigne-t-on un analyste d'expérience de la production pour faire rapport sur le travail quotidien des ouvriers et du personnel dirigeant de ces firmes pendant toute la période de fixation du coût de production?

2. Au cas du manque d'analyste à l'usine, le simple examen des registres du fabricant constitue-t-il une base solide de fixation des frais?

3. Quand plusieurs fabricants produisent des munitions en régie intéressée et que l'on compare les registres d'une firme à ceux d'une autre pour déterminer le prix d'un article donné, quelle assurance possède le gouvernement que ces firmes fonctionnaient avec efficacité pendant les périodes de fixation des frais de production?

**140.** Etat montrant:

Le gouvernement a-t-il songé au problème des carburants depuis les derniers événements militaires? Si oui, quelle considération a-t-il accordée et donne-t-il aux possibilités d'exploitation du pétrole de la Gaspésie?

**140a.** Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il donné ou offert des octrois à quelques compagnies pour encourager la prospection de l'huile dans la province de Québec?

2. Dans l'affirmative, (*a*) quelle est la forme et la valeur de ces octrois, (*b*) quelle est ou quelles sont les compagnies intéressées?

3. Dans la négative, le gouvernement a-t-il fait quelque chose pour promouvoir la prospection de l'huile dans le Québec?

4. Si oui, qu'est-ce qui a été fait?

**141.** Etat montrant:

1. Quel est l'administrateur des huiles de foie de roussette et de foie de poissons pour la Colombie-Britannique?

2. De quel ministère relève cet administrateur?

3. Quel était son emploi avant sa nomination au poste actuel?

4. Quel salaire reçoit-il?

5. Le ministère des Pêcheries a-t-il autorité ou juridiction sur cet administrateur?

6. Le ministère des Pêcheries est-il consulté par l'administrateur sur les questions relatives à la fixation des prix?

7. Quel est le prix maxima alloué aux pêcheurs de la Colombie-Britannique pour les huiles de foie de roussette et d'autres poissons?

8. A-t-on établi un prix maxima pour les huiles de foie de poissons transformées et vendues aux intermédiaires ou au public par les fabricants de ces huiles de poissons?

9. Quel prix paie-t-on aux pêcheurs des Etats-Unis pour les huiles de foie de roussette et d'autres poissons?

10. Quel prix chargent ceux qui transforment les huiles de foie de poissons aux acheteurs aux Etats-Unis?

**141a.** Etat montrant:

1. Combien a-t-on nommé de régisseurs depuis septembre 1939?

2. Quel est le nom et l'adresse de chaque régisseur?

3. Quels étaient l'emploi ou la profession de chacun de ces régisseurs à la date de sa nomination ou immédiatement auparavant?

4. A-t-on exigé de tous ou de chacun des régisseurs, comme conditions de leur nomination, de rompre toutes relations avec les entreprises auxquelles ils étaient attachés au moment de leur nomination?

5. Que reçoivent les régisseurs en salaires, traitement, allocations de subsistance, frais de déplacement, etc., et quels montant ou montants chacun des régisseurs a-t-il reçus depuis sa nomination jusqu'aujourd'hui?

6. Sur quels produit ou produits particuliers porte la réglementation ordonnée par chaque régisseur?

7. Où est situé chaque bureau principal de contrôle?

8. Combien a-t-on créé de bureaux régionaux de contrôle depuis septembre 1939?

9. Quel est le nom et l'adresse de chaque fonctionnaire chargé d'administrer un bureau régional de contrôle?

10. Quelles étaient l'occupation ou la profession de chaque officier régional de contrôle au moment de sa nomination ou immédiatement auparavant?

11. Combien de régisseurs régionaux poursuivent-ils l'exercice du commerce auquel ils étaient intéressés antérieurement à leur nomination?

12. Quels sont les noms de ces régisseurs régionaux qui exercent encore leur commerce particulier?

13. Que reçoit chaque régisseur régional en salaire, traitement, allocations de subsistance, etc.?

**142.** Copie de:

1. Tous les arrêtés en conseil traitant du plafonnement des prix et salaires;

2. Interprétations de tous genre adoptés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et/ou chacun de ses fonctionnaires au sujet du plafonnement des prix;

3. Tous ordonnances, règlements, interprétations, ou décisions officielles de tout genre adoptés par le ministre du Travail, le Conseil national du travail en temps de guerre, le ministère du Travail et/ou l'un quelconque de leurs fonctionnaires au sujet du plafonnement des salaires.

**143.** Copie de tous les arrêtés en conseil adoptés en vertu de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre Loi amendant, modifiant, de quelque façon la Loi des Douanes, la loi du tarif des douanes, la Loi de l'accise ou la Loi de l'impôt spécial de guerre sur les revenus, ainsi que tous règlements, interprétations ou décisions officielles rendus par le ministre du Revenu national et/ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère du Revenu national et/ou Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de la Corporation de stabilisation des prix de denrées et/ou l'un quelconque de leurs fonctionnaires, en conformité de ces arrêtés en conseil.

**143a.** Copie de tous arrêtés en conseil adoptés en vertu de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre Loi amendant, modifiant, suspendant ou touchant de quelque façon la Loi des Douanes, la Loi du tarif des douanes, la Loi de l'accise ou la Loi de l'impôt spécial de guerre sur les revenus, ainsi que tous règlements, interprétations ou décisions officielles rendus par le ministre du Revenu national et/ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère du Revenu national ou de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de la Corporation de stabilisation des prix de denrées et/ou l'un quelconque de leurs fonctionnaires, en conformité de ces arrêtés en conseil.

**144.** Etat montrant:

1. Quel est le montant total engagé dans la construction de l'aéroport de Weyburn, en Saskatchewan?

2. Quel est le coût total estimatif de ce projet?

3. De quelle personne ou personnes a-t-on acheté le terrain servant d'emplacement pour cet aéroport?

4. Quelle est la description légale de chaque terrain acheté ou loué, et combien a-t-on payé pour chacun de ces terrains?

**144a.** Copie de tous contrats ou accords conclus entre le gouvernement canadien et toute personne ou personnes, relativement à l'acquisition de l'emplacement et à la construction de l'aéropart à Weyburn, en Saskatchewan.

**145.** Etat montrant:

1. Quelle était la population indienne totale (*a*) masculine, (*b*) féminine, en Colombie-Britannique, au rencensement de 1941?

2. Combien y a-t-il d'agences des affaires indiennes en Colombie-Britannique, et en donner lès noms et où elles sont situées?

3. Combien y a-t-il d'écoles indiennes en Colombie-Britannique?

4. A combien d'hôpitaux le ministère des Affaires indiennes donne-t-il une aide financière en Colombie-Britannique, et donner les noms de ces hôpitaux et où ils sont situés?

5. Quelles ont été, pour 1941, les dépenses totales de chaque agence?

**146.** Copie de tous les arrêtés en conseil relatif au différend de Kirkland Lake, Ontario, du 14 octobre 1941 jusqu'à aujourd'hui, ainsi que la copie de toute correspondance, lettres, télégrammes ou autres documents relatifs à ce différend, au cours de la même période, et qui se sont échangés entre le ministre du Travail ou l'un quelconque des officiers du ministère du Travail, et (*a*) tout officier du

local de l'United Mine, Mill and Smelter Workers' Union; (*b*) tout officier du Congrès canadien du Travail; (*c*) l'un quelconque des propriétaires ou des administrateurs des mines en question; (*d*) tout officier ou représentant de l'association ou de la fédération des propriétaires de mines.

Aussi,—Copie des procès-verbaux de toute assemblée de la commission nationale du travail en temps de guerre à laquelle a été discutée la question de faire agir ladite commission comme arbitre.

**147.** Etat montrant:

1. Quelle est la quantité de tanks construits au Canada, complètement équipés et prêts au service actif? Quelle quantité de ces tanks a été envoyée en Angleterre, en Russie, en Afrique du Nord ou ailleurs, respectivement?

2. A quelle date a été adjugé le premier groupe de contrats pour la construction, au Canada, de bâtiments de charge en acier, (1) sur commandes et pour le compte du Royaume-Uni; (2) sur commandes et pour le compte du Canada? Combien de navires couvraient chaque commande, et de quel tonnage? Quel est le nombre total de ces navires dont l'entreprise a été adjugée par contrat (1) sur commandes et pour le compte du Royaume-Uni; (2) sur commandes et pour le compte du Canada; et quel est le tonnage de ces navires, respectivement? Combien de ces navires ont été terminés et sont maintenant dans le service actif? Quel est leur tonnage?

3. Quel est le nombre total des avions d'entraînement construits au Canada au cours des années 1940 et 1941, respectivement? Quel est le nombre des avions d'entraînement fournis par le Royaume-Uni au Canada en chacune des deux années susdites? Quel est le nombre des avions d'entraînement importés des Etats-Unis au Canada en chacune des deux années susdites?

4. Quel est le nombre des avions de combat et des bombardiers construits au Canada et équipés en chacune des années 1940 et 1941 (1) sur commandes et pour le compte du Royaume-Uni, et (2) sur commandes et pour le compte du Canada? Quel est le nombre de ces appareils construits et équipés pour le compte du Royaume-Uni et pour le compte du Canada, respectivement, qui ont été livrés comme étant prêts pour le service actif? Des avions construits pour le compte du Canada ont-ils été envoyés en Angleterre, au Moyen-Orient ou en Russie; dans l'affirmative, quel est le nombre de chaque classe qui ont été envoyés?

5. Combien d'hommes actuellement au Canada se sont volontairement enrôlés dans l'armée canadienne pour servir n'importe où?

**148.** Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il accordé ou a-t-il l'intention d'accorder des indemnités aux municipalités rurales qui tiennent des chemins ouverts, en hiver, pour le transport des ouvriers aux usines de guerre?

2. Dans la négative, pourquoi?

**149.** Texte authentique des résolutions adoptées par le congrès de l'organisation internationale du travail, tenu à New-York et à Washington, D.C., en 1941. (Versions anglaise et française).

**150.** Copie de toute correspondance, rapports et autres documents échangés entre la Commission du service civil, le bureau de rétablissement des soldats et toute personne ou personnes, d'avril 1941 jusqu'à date, relativement à la nomination de William Henry Whiteside, d'Innisfail, Alberta, comme surintendant délégué, Rétablissement des soldats, classe 1, et son renvoi subséquent.

**151.** Etat montrant:

1. Le nombre total des employés du gouvernement du Canada, y compris les employés des commissions et comités, nommés par l'autorité fédérale, aux dates suivantes: 1er septembre 1939; 1er septembre 1940; 1er septembre 1941; 1er novembre 1941.

2. Le montant total des salaires, gages et allocations payés à ces employés au cours des mois suivants: août 1939; août 1940; août 1941; octobre 1941.

3. Le nombre total des employés nommés depuis le 1er septembre 1939, (*a*) pour des travaux ne se rapportant pas directement à la guerre, (*b*) pour des travaux se rapportant directement à la guerre.

**152.** Etat montrant:

1. Combien de représentants régionaux, d'employés temporaires ou autres le ministère de la Défense nationale ou tout autre ministère du gouvernement a-t-il embauché, depuis le 1er septembre 1939, aux fins d'administration de la loi des allocations familiales dans la circonscription électorale fédérale de Red Deer?

2. Quels sont les noms et les adresses de toutes ces personnes?

3. Quand chacun d'eux a-t-il été nommé?

4. Quels salaire et/ou quelle allocation verse-t-on à chacun?

5. Quels montants a-t-on versés à chacune de ces personnes jusqu'aujourd'hui?

**152a.** Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou tout autre fonctionnaire de ce gouvernement et toute personne ou personnes au sujet du paiement de boni de vie chère aux dépendants de ceux qui font partie des forces armées de Sa Majesté.

**153.** Etat montrant:

1. Combien a-t-on présenté de réclamations au ministère de l'Agriculture pour l'allocation de réduction des emblavures, antérieurement au 31 janvier, 1942, dans chacune des trois provinces des Prairies?

2. Combien de ces réclamations ont été payées (*a*) en entier, (*b*) en partie, (*c*) ont été rejetées?

3. Combien a-t-on payé, dans chacune des trois provinces des Prairies relativement à ces réclamations?

4. En vertu de l'allocation de réduction des emblavures, combien a-t-on émis de chèques (*a*) de $1,000 à $5,000, (*b*) de $5,000 à $10,000, (*c*) de plus de $10,000?

5. Quel a été le nombre des allocations payées en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, dans chacune des trois provinces des Prairies, et quel a été le montant total payé dans chacune des provinces?

6. Combien d'agriculteurs ont reçu de l'argent en vertu du règlement relatif au revenu des terres dans chacune des trois provinces des Prairies, et combien a-t-on payé antérieurement au 31 janvier 1942?

**153a.** Etat montrant:

1. Quel est le montant total payé jusqu'aujourd'hui sous l'empire des règlements relatifs à la réduction des emblavures, et quel montant reste-t-il encore à payer?

2. Quel est le nombre total d'acres enlevés à la production du blé, (*a*) par la jachère d'été, (*b*) par l'ensemencement de céréales secondaires?

3. Quel a été le coût total de l'inspection et de l'administration du paiement de cette allocation?

4. Quels sont les noms et adresses des personnes qui ont agi comme inspecteurs et surveillants pour l'administration et le paiement de cette allocation, et quels montants a-t-on versés à chacun d'eux (*a*) en salaire, (*b*) en dépenses?

**153b.** Dossier contenant:—1. Les montants imputables au fonds du revenu consolidé, versés, année par année depuis 1930, aux agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, (*a*) en boni direct sur le boisseau de blé, (*b*) en primes d'ensemencement, (*c*) en primes de réduction des emblavures, (*d*) en allocations de revenus sur les fermes, (*e*) sous les dispositions de la Loi d'assistance à l'agriculture des Prairies;

2. Les déficits comblés par la Commission canadienne du blé dans chacune des années de son existence;

3. Les montants totaux versés (*a*) en boni sur le blé, (*b*) en primes pour l'élevage du porc, (*c*) en primes pour la fabrication du fromage, aux agriculteurs d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, depuis 1930.

**153c.** Etat montrant:—1. Combien de chèques, (*a*) de $50 et moins, (*b*) de $50 à $100, ont été émis en vertu du paiement de la prime pour la réduction des emblavures?

2. Quel a été le montant total versé pour chacun des item susmentionnés?

**153d.** Dossier comprenant les noms et adresses des personnes à qui ont été octroyés des chèques de $4,000 à $5,000 comme boni de réduction des emblavures; (*b*) le détail de ces montants; (*c*) la somme reçue par chaque personne.

**153e.** Copie de tous arrêtés en conseil, règlements et instructions édictés par le Ministère de l'Agriculture entre le 1er mars 1941 et le 15 mai 1942 relativement au versement de la prime sur la réduction des emblavures.

**154.** Etat montrant:

1. Quel est le montant total d'argent dépensé par le gouvernement pour l'édifice de l'*International Harvester* utilisé comme caserne à Weyburn, en Saskatchewan?

2. Quel est le montant total payé en loyer, et quel en est le taux mensuel?

3. Combien a-t-on payé pour les changements et les installations, lorsqu'on a pris possession de l'édifice en 1939-1940?

4. Combien a-t-on payé pour les réparations et l'entretien?

5. Combien a-t-on payé pour enlever les installations et rendre l'édifice à son ancienne condition, au cours de l'automne de 1941?

6. A quelles personnes a-t-on payé cet argent, et comben a-t-on payé à chacune d'elles?

**155.** Etat montrant:

1. Quel a été le coût total de l'aéroport à Portage la Prairie, au Manitoba?

2. Combien a-t-on acheté de terrains pour cet aéroport

3. De qui a-t-on acheté ces terrains et à quel prix?

4. Quel a été le coût total des édifices et de l'outillage?

**156.** Etat montrant:

1. Combien de terrains a-t-on achetés pour l'établissement d'aéroports (*a*) à l'Ancienne Lorette, P.Q., (*b*) à Saint-Jean, P.Q.?

2. De qui a-t-on acheté les terrains dans chaque cas, et combien a-t-on payé de l'acre?

3. Quel a été le coût total de chacun de ces aéroports?

4. Quel a été le coût total des édifices et de l'outillage à chacun de ces aéroports?

**157.** Relevé indiquant le nombre d'officiers et d'hommes en service actif dans l'armée, la marine ou l'aviation, ainsi que leur affiliation religieuse telle qu'indiquée sur leur fiche d'enrôlement.

**158.** Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 1796, qui pourvoit à l'émission d'une proclamation en vertu des dispositions de la loi du plébiscite fédéral de 1942.

**158a.** Etat montrant:

1. Quel était le nombre total de soldats, au Canada et outre-mer, ayant qualité pour voter lors du dernier plébiscite?

2. Combien parmi eux ont donné leur suffrage (*a*) au Canada, (*b*) outremer?
3. Quelles mesures a-t-on prises pour assurer le secret du scrutin?

**158b.** Etat montrant:
1. Combien y avait-il de noms sur les listes des personnes ayant qualité pour voter lors du plébiscite?
2. Combien de ces personnes ont voté au plébiscite?

**160.** Etat montrant:—Quels étaient les dépôts d'épargne globaux au Canada, par province, à la fin de chaque mois de l'année terminée le 28 février 1942, (*a*) dans les banques à charte, (*b*) dans les autres institutions d'épargne accréditées, y compris les agences d'état?

**161.** Etat montrant:
1. Quelle était la somme totale d'argent payée à la John Inglis Company, au 31 décembre 1941?
2. De cette somme, combien a été versé au compte des mitrailleuses Bren?
3. Combien a été payée au compte des autres articles fabriqués par la John Inglis Company?

**161a.** Etat montrant:
1. Quel est le montant total d'argent dépensé par le gouvernement pour la construction des agrandissements et des réparations nécessaires à la transformation de l'usine de chaudières à vapeur de la John Inglis, pour lui permettre de fabriquer des mitrailleuses Bren?
2. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour le nouvel outillage installé dans cette usine?
3. Quelle était la valeur du vieil outillage transporté dans cette usine?

**162.** Etat montrant:
1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il acheté ou loué des terrains et édifices de la Standard Clay Products Limited, à ou près de New-Glasgow, en Nouvelle-Ecosse, dans le but d'y établir un centre d'entraînement militaire?
2. Dans l'affirmative, quelles sommes a-t-on payées ou sont dues, au 31 décembre 1941, à la Standard Clay Products Limited, (*a*) en prix d'achat, (*b*) en loyer, pour ces terrains et édifices?
3. Au 31 décembre 1941, combien a-t-on dépensé en tout pour ce centre d'entraînement, (*a*) en embellissements des terrains, (*b*) en réparations ou améliorations aux édifices, (*c*) en nouveaux édifices, (*d*) en aménagements et installations aux édifices et sur les lieux, (*e*) en tous autres frais?
4. Le ministère a-t-il conclu des contrats avec la Eastern Woodworkers pour les constructions et les matériaux au camp d'entraînement militaire situé à New-Glasgow, en Nouvelle-Ecosse, au cours des années 1940 et 1941?
5. Dans l'affirmative, quelle en est la nature et quelle en est la valeur?
6. Le ministère a-t-il fait achat de bois de construction de la Eastern Woodworkers pour ce centre d'entraînement?
7. Dans l'affirmative, quelle en a été la quantité et le coût au cours des années 1940 et 1941?

**163.** Etat montrant:
1. Le gouvernement exerce-t-il quelque surveillance ou contrôle sur le nombre, le classement et la protection des personnes employées aux usines de guerre?
2. Ces personnes bénéficient-elles de quelque indemnité dans le cas de maladies qu'elles contractent dans les usines de guerre?

**164.** Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il des accords ou contrats avec d'autres municipalités que la corporation de la cité d'Ottawa pour des services ordinairement à la charge des municipalités?

2. Quelle est l'évaluation des terrains et édifices du gouvernement à Ottawa?

3. Quelle relation ou proportion ce chiffre représente-t-il par rapport à l'évaluation municipale de la corporation d'Ottawa?

**165.** Copie de tous les bordereaux de paie et comptes relatifs à la construction ou aux réparations entreprises par le ministère des Travaux publics, au cours des mois d'août, septembre, octobre et novembre 1941, au quai, brise-lames ou à toute autre propriété publique à Bay St-Lawrence, dans la circonscription électorale de Victoria, en Nouvelle-Ecosse.

**166.** Etat montrant:—Combien a-t-on payé, en loyer au cours de chacune des années écoulées de 1936 à 1941 inclusivement, à l'*International Business Machines Limited* pour les machines commerciales et de comptabilité utilisées par les divers ministères du gouvernement?

**167.** Etat montrant:

1. De quelles compagnies achète-t-on l'huile et la gazoline destinées aux aéroplanes pour les écoles d'entraînement du corps d'aviation royal canadien?

2. Quelle est la pratique générale suivie pour remplir les réservoirs de gazoline des aéroplanes?

3. Est-il d'usage de faire déborder les réservoirs et de laisser la gazoline se répandre sur le sol?

4. Est-il d'usage de laisser égoutter les réservoirs après s'être servi d'un aéroplane?

5. Accepte-t-on parfois de la gazoline de qualité inférieure?

6. A-t-on jamais détruit de la gazoline d'une qualité quelconque? Si oui, comment?

**168.** Copie de la pétition soumise au gouvernement par la délégation des cultivateurs de la Saskatchewan, le 2 février 1942.

Aussi,—Rapport de l'assemblée tenue lors de la présentation de la pétition par la délégation des cultivateurs de la Saskatchewan aux membres du comité du blé du Cabinet, les 2 et 3 février 1942.

**169.** Rapport du fonctionnement de la Monnaie royale du Canada pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1941.

**170.** Etat montrant:

1. Les noms, adresses et emplois ordinaires des directeurs et des principaux officiers de la Corporation de stabilisation des prix des denrées;

2. La rémunération totale, en salaires, honoraires, allocations de logement ou frais de déplacement, payée à chacun des directeurs ou officiers principaux;

3. Une déclaration sur l'autorité, les devoirs et les fonctions de la Corporation de stabilisation des prix des denrées;

4. Un relevé du travail accompli par ladite corporation depuis son organisation.

**170a.** Relevé indiquant les noms, emplois antérieurs, salaires, honoraires ou allocations de logement de chaque personne nommée à la Commission du commerce et des prix en temps de guerre et/ou la Corporation de stabilisation des prix des denrées depuis le 1er octobre 1941.

**170b.** Etat montrant:—Combien de personnes, et à quel coût global, le gouvernement emploie-t-il pour le rationnement respectif de la nourriture, du vêtement et de l'essence?

**170c.** Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il approuvé un plan de rationnement national?

2. Si oui, à quelle date, pour quelles denrées et dans quel but?

3. Quel ministre de la Couronne a autorisé ce système, et fera-t-on quelque déclaration sur son coût, son personnel, son organisation et les raisons de cette ligne de conduite?

**171.** Etat montrant:

1. Combien de prêts ont été consentis, chaque année, en vertu des dispositions de la Loi nationale du logement, depuis l'entrée en vigueur de ladite loi?

2. Au cours de chacune de ces années, quelles sommes d'argent (*a*) les institutions financières, (*b*) le gouvernement ont-ils avancées par province, en vertu de ces prêts?

3. Au cours de l'année 1941, combien de prêts ont été consentis, en vertu des dispositions de la Loi nationale du logement, dans la circonscription électorale de Peel?

4. Quel a été le montant total ainsi placé, dans ladite circonscription ,(*a*) par les institutions financières, (*b*) par le gouvernement?

**171a.** Etat montrant:

1. Combien de groupements de logements simples ont été construits sous la surveillance de l'administration nationale du logement, au cours de la periode écoulée de septembre 1939 à décembre 1941?

2. Quel a été le coût moyen par logement?

3. Combien d'argent le gouvernement a-t-il placé dans la construction de ces maisons?

4. Combien de maisons de bas prix l'administration nationale du logement a-t-elle construites?

5. Quel a été le coût moyen de ces maisons?

6. Quel mode de construction a-t-on employé en érigeant ces maisons?

7. Combien de maisons permanentes l'administration nationale du logement a-t-elle construites, et quel a été le coût moyen de chaque maison, dans chacun des endroits suivants: (*a*) Fort William, (*b*) Halifax, (*c*) Hamilton, (*d*) Welland, (*e*) Peterborough, (*f*) Hull, (*g*) Ottawa, (*h*) Vancouver-Nord, (*i*) Esquimalt, (*j*) Prince Rupert, (*k*) Dundas, (*l*) Fort Erié, (*m*) Oshawa et (*n*) Woodstock?

8. Quel a été le coût total de l'administration de la loi nationale du logement pour la période écoulée du 31 mars 1941 au 31 janvier 1942?

**171b.** Etat montrant:

1. Maintiendra-t-on en vigueur la loi actuelle sur le logement?

2. Quelles représentations le gouvernement a-t-il reçues en faveur de la politique énoncée dans cette loi?

3. Quelles sommes a-t-on dépensées jusqu'aujourd'hui (*a*) sous l'empire de la loi sur le logement, et (*b*) par l'entremise de la Wartime Housing Limited?

**171c.** Copie du rapport sur le fonctionnement de la Loi nationale du logement, jusqu'au 31 décembre 1941, et du fonctionnement de la Loi sur la garantie des prêts pour amélioration aux logements, jusqu'à son expiration, le 30 octobre 1940.

**172.** Etat montrant:

1. Dans quelle catégorie a-t-on placé les camions et les remorques des brasseries et des distilleries aux termes des règlements concernant le rationnement de l'essence et des pneus?

2. Jusqu'à maintenant, quelles restrictions, s'il en est, a-t-on imposées sur le transport des boissons alcooliques par camions?

3. Sur quels matériaux servant aux brasseries et aux distilleries a-t-on imposé un rationnement et dans quelle mesure?

**172a.** Etat montrant:

1. Combien de gallons de gazoline a-t-on vendus, au Canada, (*a*) au détail, (*b*) en gros, dans chacune des années écoulées de 1938 à 1941 inclusivement?

2. (*a*) Combien a-t-on distribué de carnets de rationnement de gazoline jusqu'aujourd'hui? (*b*) Quel en est le nombre dans chaque catégorie (*c*) Combien peut-on acheter de gallons de gazoline, par mois ou par année, dans chaque catégorie?

3. Si le maximum autorisé par les carnets de rationnement allait être acheté en réalité au cours de l'année, quelle serait la consommation de la gazoline au cours de l'année commençant le 1er avril 1942?

4. Quelle est, dans l'estimation du régisseur des huiles, la quantité de gazoline que consommeront, au cours de l'année commençant le 1er avril 1942, les personnes ou les compagnies dispensées de carnets de rationnement?

**172b.** Etat montrant:—

1. Quel est par province, le revenu total perçu depuis l'imposition de la taxe fédérale sur la gazoline?

2. Quel est, par province ou par district de division d'impôt sur le revenu, le revenu total perçu depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les droits successoraux?

3. Quel est, par province, le revenu total perçu depuis l'entrée en vigueur de la taxe sur les divertissements?

4. Quel a été, par province, le revenu total perçu depuis l'entrée en vigueur de la taxe d'accise sur les billets de chemins de fer, de navire, d'autobus ou d'aéronef?

**172c.** Etat montrant:—

1. Au 1er mai 1942, combien de carnets de rationnement d'essence d'une catégorie supérieure à "A" avait-on émis (*a*) en Nouvelle-Ecosse, (*b*) au Nouveau-Brunswick?

2. Quel est le nombre dans chaque catégorie?

3. Combien de carnets de rationnement de chaque catégorie a-t-on cancelés, dans chaque province, pour les remplacer par des carnets de catégorie inférieure, et quelle catégorie leur a-t-on substituée?

4. Quel est l'emploi de ceux à qui on a changé la catégorie de leurs carnets de rationnement, et se servaient-ils de leur automobile à des fins autres que de divertissement?

5. La frontière entre la province de Québec et le Nouveau-Brunswick sert-elle de ligne de démarcation où la valeur du coupon de rationnement de l'essence est réduite de cinq à deux gallons?

6. Dans l'affirmative, le ministre des Munitions et approvisionnements fera-t-il connaître la raison du choix de cette ligne de démarcation?

7. Le même rationnement de l'essence s'applique-t-il à tous les centres des cinq provinces de l'est où l'on se sert de petits bateaux-citernes et de wagons-citernes pour transporter l'essence au centre de distribution?

8. Si non, pourquoi?

**172d.** Copie de tous les arrêtés en conseil et de tous les règlements adoptés par le ministre des Munitions et des approvisionnements, le Régisseur des huiles et/ou tout autre fonctionnaire du ministère des Munitions et des approvisionnements, relativement au rationnement projeté de la gazoline.

**173.** Copie de tous les arrêtés en conseil et de tous les règlements adoptés par le ministre des Munitions et des approvisionnements, le Régisseur des approvisionnements, et/ou tout autre fonctionnaire du ministère des Munitions et des approvisionnements relativement au rationnement des pneus d'automobiles.

**174.** Etat montrant:—

1. La Commission du Transport a-t-elle reçu quelque application soit de la part du chemin de fer Canadien du Pacifique, soit des chemins de fer Nationaux du Canada, soit des deux conjointement, demandant une augmentation générale des taux de fret?

2. Dans l'affirmative, la Commission des chemins de fer a-t-elle étudié une telle application?

3. Quelle décision, si tel est le cas, a-t-on rendue dans cette cause?

4. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle quelque contrôle ou juridiction en matière de taux de fret ferroviaire?

5. Dans l'affirmative, une telle requête, de la part des chemins de fer, pour une augmentation des taux de fret devra-t-elle recevoir la sanction ou la permission de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre avant d'entrer en vigueur, ou toute décision, rendue à cet effet par la Commission du Transport, annule-t-elle quelque autorité de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

**175.** Etat montrant:

1. Combien y a-t-il d'aumôniers dans l'armée canadienne, (*a*) au Canada, (*b*) outre-mer?

2. Combien des aumôniers, (*a*) au Canada, (*b*) outre-mer, sont (1) protestants, (2) catholiques romains, (3) juifs?

3. Quelle unité ou quelle base numérique, s'il y a lieu, détermine le droit de ces croyances à la nomination d'un aumônier?

4. Combien y a-t-il d'aumôniers pour chacune des confessions religieuses suivantes: (*a*) anglicane, (*b*) église-unie, (*c*) presbytérienne, (*d*) baptiste?

**176.** Copie des notes échangées entre le Premier Ministre du Canada et le Ministre des Etats-Unis d'Amérique au Canada au sujet du projet de construction de la route Colombie-Britannique-Alaska.

**177.** Relevé indiquant les diverses émissions d'obligations du gouvernement du Dominion, depuis le début de la guerre, vendues (*a*) au public, (*b*) aux banques à charte, (*c*) à la Banque du Canada, faisant voir la date d'émission, la date d'échéance, et le taux d'intérêt dans chaque cas;

Aussi, un relevé indiquant (*a*) les obligations du Dominion du Canada rachetées depuis le commencement de la guerre, (*b*) les obligations directes et garanties du Dominion et des Provinces détenues par les banques à charte du Canada, (*c*) les obligations directes et garanties du Dominion et des Provinces détenues par la Banque du Canada.

Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

**178.** Arrêté en conseil, C.P. 1835, approuvé le 10 mars 1942: pour autoriser l'incorporation et l'organisation de la compagnie qui sera connue sous le nom de *Canadian Wool Board Limited.*

**179.** Copie de tous les bordereaux de paie, pièces justificatives et comptes relatifs à la construction et/ou aux réparations faites, par le ministère des travaux publics, au cours de la période écoulée du mois d'août à décembre 1941 inclusivement, (*a*) au quai de Shippegan, et (*b*) au brise-lames de Shippegan Gully, dans la circonscription électorale de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

**180.** Copie de toute la correspondance, rapports et autres documents reçus du Commissaire du commerce en Argentine, et de Wilfred McCullough, commissaire-adjoint du commerce en Argentine et en Uruguay, relativement à l'encouragement apporté à la vente des pommes de terre de semence certifiée du Canada au cours de l'année 1941.

**180a.** Copie de toute la correspondance, télégrammes et autres documents échangés entre tous fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture et tous fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick, au cours de l'année 1941, relativement à la vente, à l'expédition et au transport des pommes de terre de semence certifiées.

**180b.** Correspondance échangée entre la Commission canadienne de la marine marchande et le ministère du Commerce et tout fonctionnaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick, relativement au transport et à l'affectation de navires pour l'expédition des pommes de terre de semence certifiées du Canada au cours de 1941.

**182.** Etat montrant:

1. Du 1er septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, le ministère des Munitions et des approvisionnements a ordonné la construction de combien de corvettes?
2. Combien ont été lancées par les divers constructeurs au cours de la même période?
3. Combien ont été livrées au gouvernement au cours de la même période?
4. Quel est le coût moyen, au gouvernement, des corvettes qui lui ont été livrées?
5. Combien de chantiers maritimes construisent des corvettes pour le compte du gouvernement?
6. Quel est pour chaque chantier de construction, le coût moyen, à date, des corvettes terminées?

**183.** Etat montrant:

1. Quelle était la dette totale du gouvernement fédéral à la fin de chacune des années 1939, 1940 et 1941?
2. De septembre 1939 à la fin de la campagne de l'emprunt de la Victoire 1942, combien le gouvernement fédéral a-t-il prélevé (*a*) en obligations, (*b*) en certificats d'épargne de guerre?
3. Quelle était la dette totale des provinces et des municipalités à la fin de chacune des années ci-haut mentionnées?

**184.** Etat montrant:

1. Le gouvernement fédéral emploie-t-il des femmes dans son travail d'organisation des femmes (*a*) pour les travaux de guerre, (*b*) pour assumer des fonctions civiles afin de libérer des hommes pour les forces armées?
2. Dans l'affirmative, combien y a-t-il de ces femmes dans chacune des catégories susmentionnées?
3. Quelles sont ces femmes ainsi chargées de ce travail d'organisation, en donnant les noms, adresses ou lieux d'emploi, les titres de compétence, fonctions et salaire de chacune.

**184a.** Etat montrant:—Quel est le nombre total des femmes qui ont pris du service dans chacune des divisions des services militaires qui leur sont ouvertes?

**185.** Etat montrant:—

1. Quel est le pourcentage des officiers canadiens-français bilingues sur l'effectif autorisé des quartiers-généraux du district militaire No 4, et quels sont leurs noms?
2. De qui se compose le comité chargé de choisir les aspirants-officiers du district militaire No 4, et quels, s'il en est, sont des canadiens-français bilingues?
3. Sur l'effectif des quartiers-généraux du district militaire No 4, combien d'officiers sont canadiens-français bilingues, et y a-t-il eu quelques réduction dans la représentation proportionnelle des officiers en quelque temps que ce soit au cours de la dernière année?

**186.** Copie de toute correspondance, représentations écrites et rapports adressés au gouvernement et, ou au ministère des Pêcheries au sujet de la prise du poisson au filet dans les eaux de la rivière Saint-Jean non soumises à la marée, pendant les cinq années antérieures à l'adoption d'un ordre en conseil, daté le 9 mai 1940, qui est maintenant incorporé dans la section neuf des règlements spéciaux de la pêche pour le Nouveau-Brunswick.

**187.** Etat montrant:

1. Quelles compagnies ont les contrats de fournitures de charbon au Camp Borden, à Trenton et à Petawawa et à chacun des centres d'instruction militaire en Ontario?

2. Combien fournit-on de charbon à chaque camp?

3. Quelle qualité de charbon fournit-on à chaque camp?

4. Quel est le prix du charbon livré à chaque camp?

**187a.** Etat montrant:

1. De qui a-t-on fait l'achat du charbon utilisé au camp Borden du 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui?

2. Combien en a-t-on acheté de tonnes; quelles ont été les diverses sortes de charbon fournies, et quel a été le prix de chacune?

3. Les fournisseurs intéressés ont-ils obtenu leurs contrats par soumissions? Dans l'affirmative, quelles sont les autres personnes ou compagnies soumissionnaires, et quels ont été les prix de leurs soumissions?

**187b.** Etat montrant:

1. De qui a-t-on fait l'achat du charbon utilisé au camp de Petawawa depuis le 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui?

2. Combien en a-t-on acheté de tonnes; quelles ont été les diverses sortes de charbon fournies et quel a été le prix de chacune?

3. Ladite ou lesdites compagnies ont-elles obtenu ce contrat par soumission?

4. Dans l'affirmative, quelles sont les autres compagnies soumissionnaires et quels ont été les prix de chaque soumission?

**188.** Etat montrant:

1. Qui est en charge de l'organisation de protection contre les raids aériens en Colombie-Britannique?

2. Quelle est son autorité?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il fourni quelque outillage de protection contre les raids aériens à la Colombie-Britannique, et dans l'affirmative, quel est-il, et en quelle quantité?

4. A-t-on fourni de l'argent à la Colombie-Britannique pour l'organisation de la protection contre les raids aériens, et dans l'affirmative, combien?

5. Qui est chargé de répartir cet argent dans la province de la Colombie-Britannique?

**189.** Etat montrant:

1. A-t-on accordé aux Japonais, depuis le 7 décembre 1941, des permis pour la possession de poudres et d'autres explosifs?

2. Dans l'affirmative, combien et en vertu de quelle autorité?

3. A-t-on annulé ces permis? Dans l'affirmative, quand?

4. Depuis le 7 décembre 1941, a-t-on accordé des permis de possession de magasins de poudre à des compagnies japonaises, ou en partie japonaises, de coupe de bois ou d'exportation forestière?

5. Dans l'affirmative, en vertu de quelle autorité?

6. A-t-on annulé ces permis? Dans l'affirmative, quand?

7. A-t-on confisqué tous ces explosifs?

**190.** Etat montrant:

1. Combien de bétail a-t-on exporté aux Etats-Unis depuis le parachèvement de l'accord commercial entre les Etats-Unis et le Canada en 1936?

2. Quel a été le nombre dans chaque classe et le nombre exporté dans chacun des trimestres des années écoulées de 1936 à 1941 inclusivement?

**190a.** Etat montrant:

1. Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports et autres documents se rapportant de quelque façon au contrôle des exportations de bœuf canadien, échangés entre (*a*) tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement et tout acheteur, fournisseur ou éleveur de bœuf au Canada, et (*b*) tout membre ou fonctionnaire de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et tout acheteur, fournisseur ou éleveur de bœuf au Canada.

**190b.** Etat montrant:

1. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1941, le nombre total des bestiaux de catégories suivantes exportés aux Etats-Unis (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

2. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1942, le nombre total de bestiaux des catégories suivantes exportés au Etats-Unis: (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

3. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1941, le nombre total de bestiaux des catégories suivantes vendus au Canada: (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

4. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1942, le nombre total de bestiaux des catégories suivantes vendus au Canada: (*a*) vaches laitières, (*b*) veaux, (*c*) autres bestiaux?

5. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1941, le nombre total de bestiaux vendus (*a*) dans les cours à bestiaux, (*b*) directement aux établissements de salaisons?

6. Quel a été, au cours des quatre premiers mois de 1942, le nombre total de bestiaux vendus (*a*) dans les cours à bestiaux, (*b*) directement aux établissements de salaisons?

7. Quelle était la quantité totale de bœuf en entreposage au Canada aux 1er janvier et 1er mai 1941?

8. Quelle était la quantité totale de bœuf en entreposage au Canada aux 1er janvier et 1er mai 1942?

**191.** Etat montrant:—

1. Quel est le nombre de voitures de service et d'autres voitures automobiles employées à Ottawa par le personnel, permanent ou temporaire, (*a*) de l'armée, (*b*) de l'aviation, (*c*) du service naval?

2. A quels officiers ou groupes d'officiers, sur ces divers personnels, ou à quels postes détenus par eux, a-t-on assigné ou attribué des voitures de voyageurs pour leur usage personnel ou commun, ou pour remplir les devoirs découlant des postes qu'ils occupent?

3. Permet-on à ces officiers ou à ces groupes d'officiers l'usage de voitures de voyageurs (*a*) pour se rendre au travail et en revenir, (*b*) pour des fins ne relevant pas des fonctions découlant de leur poste?

4. Est-ce qu'on tient un registre du parcours journalier de ces véhicules dans le but de vérifier l'usage que l'on en fait pour des fins non officielles?

5. Toutes ces voitures sont-elles conduites par des personnes portant uniforme et attachées à l'un quelconque des services respectifs, et ces chauffeurs remplissent-ils des fonctions autres que celles nécessitées par la conduite de ces véhicules?

**192.** Etat montrant:—

1. A-t-on accordé quelques contrats à la Piggot Construction Company, de Hamilton, depuis le commencement de la guerre?

2. Dans l'affirmative, combien et quelle en est la valeur totale?

**193.** Etat montrant:—

1. Quel prix a-t-on reçu pour l'huile ayant été utilisée dans les boîtes de transmission, aux écoles d'entraînement aérien de la Saskatchewan, au cours de l'année civile 1941?

2. Combien en a-t-on vendu de gallons, et à quel prix du gallon?

3. Qui a acheté cette huile?

4. A-t-on tenté de récupérer l'huile ainsi utilisée dans les boîtes de transmission?

5. Dans l'affirmative, quel en serait le coût approximatif par gallon?

**193a.** Etat montrant:—

1. Quelles tentatives, s'il en existe, a-t-on faites de récupérer et de régénérer l'huile de graissage?

2. Le régisseur des huiles a-t-il juridiction en pareille matière?

3. A-t-on envisagé la question de défendre de brûler ou de détruire cette huile?

**193b.** Etat montrant:—

1. Quels contrats a-t-on acceptés ou accordés pour la vente globale de l'huile de graissage usagée dans chacun des centres d'entraînement de l'aviation et de l'armée dans la province de la Saskatchewan?

2. Quelles personnes ou compagnies détiennent-elles ces contrats et quels sont les termes de chacun de ces contrats?

**194.** Etat montrant:—

1. Pour quelles raisons a-t-on abaissé de $33\frac{1}{3}$ à 10 pour cent le premier versement minimum sur les achats de meubles et d'effets mobiliers?

2. A-t-on consulté les marchands détaillants du Canada avant d'effectuer ce changement?

3. Dans l'affirmative, y a-t-il des renseignements d'ordre statistique disponibles faisant voir (*a*) le nombre de détaillants favorisant le premier versement minimum de $33\frac{1}{3}$ pour cent, (*b*) le nombre de détaillants favorisant le premier versement minimum de 10 pour cent, (*c*) le nombre de détaillants favorisant le premier versement minimum de plus de 10 pour cent mais de moins de $33\frac{1}{3}$ pour cent?

4. Pourquoi a-t-on porté de six à neuf pour cent l'intérêt sur les versements différés?

**195.** Etat montrant:—

1. Un représentant de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-il été nommé à Québec pour contrôler le commerce des vêtements pour hommes et femmes?

2. Dans l'affirmative, (*a*) qui a été nommé? (*b*) quelle est la nationalité de la personne nommée? (*c*) cette personne est-elle bilingue? (*d*) de quel endroit vient cette personne? (*e*) depuis combien de temps cette personne habite-t-elle Québec? (*f*) a-t-il eu un examen ou concours annoncé pour cette position? (*g*) dans l'affirmative, quand? (*h*) où l'examen a-t-il été passé?

**196.** Etant montrant:—

Copie de toute la correspondance, rapports, télégrammes, que possède le ministère des Postes relativement à la nomination de W. F. Hargarten au bureau de poste de Bruno, Saskatchewan.

**197.** Etat montrant:—

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 148-2980, pour autoriser le ministre des munitions et des approvisionnements et ministre des transports à conclure un accord avec les chemins de fer nationaux du Canada, afin d'établir les plans, de construire et de faire fonctionner un service de déchargement à Halifax, Nouvelle-Ecosse, et d'en imputer le coût, jusqu'à un maximum de $4.000.000.00 à des fonds provenant des dépenses de guerre.

**198.** Rapport présenté par le comité du développement de l'énergie hydraulique des rivières St-Mary et Milk sur les travaux d'emmagasinage et d'irrigation nécessaires afin d'utiliser à fond la portion canadienne des eaux internationales dans le sud de l'Alberta.

**199.** Etat montrant:

1. Quels montants ont été recueillis durant chacune des années 1939, 1940 et 1941, par la vente des certificats et des timbres d'épargne de guerre?

2. Quelles ont été les dépenses assumées, au cours de chacune desdites années, pour la vente des certificats et des timbres d'épargne de guerre en: (*a*) frais d'annonces et de ventes; (*b*) frais d'impression de certificats et de timbres; (*c*) compilation des statistiques; (*d*) dépenses du comité de publicité des finances de guerre; (*e*) frais d'administration du comité national; (*f*) dépenses de voyages; (*g*) messages télégraphiques et téléphoniques; (*h*) timbres-poste et divers (*i*) dépenses des comités provinciaux; (*j*) dépenses de voyages; (*k*) messages télégraphiques et téléphoniques; (*l*) timbres-poste; (*m*) divers?

**200.** Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il accordé une aide financière (*a*) à la Chemical Construction Company, (*b*) à la Dominion Magnesium Company, (*c*) à la Welland Chemical Company, (*d*) à la Regina Industries Limited, (*e*) à la Standard Chemical Company, (*f*) à l'Alberta Nitrogen Company?

2. Dans l'affirmative, combien à chaque compagnie?

3. Quels sont les noms des officiers et des directeurs de ces compagnies, et quelle est leur expérience en affaires?

**201.** Etat montrant:

1. Quel a été le coût des vitamines synthétiques ajoutées à la farine exportée du Canada au cours de l'année 1941?

2. Le coût en a-t-il été partagé entre (*a*) les meuniers, (*b*) le gouvernement canadien, et (*c*) le gouvernement britannique?

**202.** Etat montrant:

1. La *Wartime Merchant Ship Limited* est-elle une entreprise exploitée par des Canadiens?

2. Quelles sont les relations entre le gouvernement canadien et le ministère britannique de la marine marchande établi au Canada?

3. Quelle autorité dirigeante possède le gouvernement canadien sur la construction navale, par rapport au ministère britannique de la marine marchande établi au Canada?

**203.** Etat montrant:

1. Est-ce que M. G. Armstrong, M.D., reçoit quelque paiement, à quelque titre que ce soit, du gouvernement fédéral?

2. Est-il l'inspecteur médical pour les ouvriers des usines de munitions ou de produits chimiques de Nobel et des environs?

3. Dans l'affirmative, sur quelle base est-il payé?

4. Quel est le montant total que lui a versé le gouvernement fédéral au cours de l'année civile 1941?

**204.** Etat montrant:

1. La compagnie J. A. A. Leclair-Dupuis Limitée, de Montréal, a-t-elle obtenu des contrats pour exécuter la construction des projets de défense?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant payé à la compagnie ci-dessus pour chaque contrat?

3. Depuis combien de temps existe cette compagnie?

4. Quel en est le président, le gérant et les directeurs?

5. Quel genre de travaux exécute cette compagnie et à quel endroit de la province de Québec?

6. A quelle date et en quelle année a été incorporée légalement ladite compagnie?

**205.** Etat montrant:

1. Quel est le montant total dû au gouvernement fédéral par chacune des trois provinces de l'ouest, y compris tous amortissements de créances et toutes obligations indirectes sous forme de garanties, etc.?

2. Quels montants ont été versés, depuis 1930, par le gouvernement fédéral à chacune des trois provinces de l'ouest en allocations de chômage et en autre assistance semblable, en prêts pour l'achat de grains de semence, etc.?

3. Quel a été le coût au trésor fédéral de la loi de la Commission canadienne du blé, depuis son entrée en vigueur, y compris la perte prévue sur les stocks emmagasinés ou retenus, basée sur le prix actuel du blé?

4. Quelle est la somme globale approximative versée, de 1930 jusqu'aujourd'hui, par le trésor fédéral en assistance à l'agriculture dans les trois provinces de l'ouest, y compris les montants accumulés mais non déboursés?

**206.** Etat montrant:

1. Les services professionnels de M. François Leduc, ingénieur civil, ont-ils été requis par le ministère des Munitions et approvisionnements concernant l'aéroport de Bagotville?

2. Dans l'affirmative, à quelle date les services de M. Leduc ont-ils été requis et quelle somme d'argent le gouvernement lui a-t-il payée pour tels services?

3. Au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942 les services professionnels de M. Leduc ont-ils été requis par le ministère des Munitions et approvisionnements?

4. Dans l'affirmative, pour quelles fins et pour quel aéroport?

5. Quelles sommes d'argent ont été payées à M. Leduc, à chaque fois et en toutes circonstances où ses services professionnels ont été requis par le ministère des Munitions et approvisionnements?

**206a.** Etat montrant:

1. Les services professionnels de M. François Leduc et ses associés, ingénieur civil de Montréal, ont-ils été requis par le gouvernement concernant l'analyse de certains produits chimiques?

2. Dans l'affirmative, quand et pour quelle période de temps?

3. Si tel est le cas, quelles ont été les sommes d'argent versées jusqu'à date par le gouvernement en paiement des services professionnels de M. François Leduc et ses associés?

**207.** Etat montrant:

1. Le ministère des Mines et des Ressources ou quelque autre autorité du gouvernement ont-ils retenu les services du Dr T. H. Hogg, président de la Commission d'énergie hydroélectrique d'Ontario, relativement à la construction de centrales hydrauliques par la Calgary Power Company sur la rivière Bow, en Alberta, au cours de la période 1928-1931 ou en d'autre temps?

2. Quel est le montant total versé au Dr Hogg pour services professionnels et dépenses relativement au développement hydraulique de la Calgary Power Company sur la rivière Bow?

3. Est-ce que la Calgary Power Company ou toute autre personne, firme ou corporation ont fait remise au gouvernement fédéral d'honoraires versés par le département au Dr Hogg?

4. Quels étaient le titre et l'emploi du Dr Hogg à la Commission d'énergie hydroélectrique d'Ontario au cours de la période 1928-1931?

5. Au cours des dix dernières années, le Dr Hogg a-t-il reçu de quelques départements du gouvernement fédéral quelques versements pour services professionnels et dépenses relativement au projet de canalisation du Saint-Laurent?

6. Au 1er janvier 1942, quel est le montant total versé au Dr Hogg relativement au projet de canalisation du Saint-Laurent?

**208.** Etat montrant:

1. Combien de commis (*a*) de 1ère classe, (*b*) de 2e classe, (*c*) de 3e classe la Commission du Service civil a-t-elle employés depuis le 1er janvier 1941?

2. Combien d'entre eux ont donné leur démission depuis le 1er janvier 1941?

3. Combien de commis de 1ère classe, employés depuis le 1er janvier 1941, ont été nommés commis de 2e classe, et combien de ces derniers ont été nommés commis de 3e classe?

4. Combien de commis employés depuis le 1er janvier 1941 ont passé des 2e ou 3e classes à un rang inférieur?

5. A-t-on accordé des augmentations statutaires de traitements à tous les commis ayant accompli un an au moins de services méritoires?

6. Sinon, combien ont reçu cette augmentation?

**208a.** Etat montrant:

1. Y a-t-il quelque règlement touchant la limite d'âge à laquelle les nouveaux employés peuvent entrer dans le service civil?

2. Sinon, dans les nominations futures exclura-t-on les hommes et les femmes âgés de 18 à 45 ans?

3. Depuis le commencement de la guerre, a-t-on apporté quelque changement aux règlements sur la limite d'âge, dans le cas de la Royale gendarmerie à cheval du Canada? (*a*) Dans l'affirmative, quelles sont les restrictions actuelles? (*b*) Sinon, le gouvernement a-t-il l'intention d'exclure de ce service les hommes appartenant à la catégorie "A", âgés de 21 à 40 ans?

**208b**. Etat montrant:

1. Quels sont les noms des examinateurs de la Commission du Service civil?

2. Quel est l'examinateur en chef?

3. Quel était l'emploi ou la profession de chaque examinateur à la date de sa nomination?

**209.** Etat montrant:—1. Quand James Franceschini a-t-il été relâché de l'internement?

2. Pendant son internement, qui a administré ses propriétés et ses biens?

3. A l'époque de son internement, avait-il des intérêts dans quelques compagnies à titre d'actionnaire, de directeur ou autrement? Dans l'affirmative, dans quelles compagnies?

4. Au cours de son internement, (*a*) l'une ou l'autre desdites compagnies, ou l'une ou l'autre des sociétés auxquelles il appartenait ont-elles obtenu des contrats du gouvernement? (*b*) Le gouvernement a-t-il exécuté ou entrepris quelques projets de construction pendant qu'il contrôlait ou administrait l'une quelconque desdites compagnies? (*c*) Dans l'affirmative, quels sont les détails de l'endroit et des montants de chacun desdits contrats ou projets?

5. Des revenus ou des bénéfices quelconques, provenant de ces contrats ou entreprises, ont-ils été gardés au crédit de l'une desdites compagnies ou du sien personnel, payés à lui-même ou à quelque personne le représentant, ou à l'une quelconque desdites compagnies, alors qu'il était interné ou après sa mise en liberté? Dans l'affirmative, quels sont les détails des sommes versées,

et à qui? Quels autres montants, si tel est le cas, sont gardés en *fidéicommis* ou en dépôt pour l'une quelconque desdites compagnies ou en son nom?

6. Le gouvernement a-t-il acheté quelques-unes desdites compagnies ou d'autres biens, ou les intérêts quelconques dudit James Franceschini, depuis le commencement de la guerre jusqu'aujourd'hui? Dans l'affirmative, quels sont les détails et les montants versés à cet effet?

**210.** Etat montrant:—1. Depuis le 7 décembre 1941, quelques Japonais ont-ils rempli les fonctions de maîtres de postes en Colombie-Britannique?

2. Dans l'affirmative, les a-t-on démis de ces fonctions, et à quelles dates?

3. Depuis le 7 décembre 1941, quelques japonais ont-ils été embauchés comme télégraphistes dans les compagnies de l'état? Dans l'affirmative, ont-ils été démis de leurs fonctions, et à quelles dates?

**210a.** Etat montrant:—Quels salaires et allocations, s'il en est, verse-t-on aux Japonais employés aux travaux de voirie?

**210b.** Etat montrant:—1. Quel a été le nombre total de bateaux de pêche enlevés aux Japonais, en donnant le nombre dans chacune des classes respectives de bateaux, tels que barques de pêche à la seine, au filet, et celles qui servent à la mise en conserve?

2. Combien de ces bateaux ont été vendus au comptant, en donnant chaque classe respective de bateaux, et le prix payé dans chaque cas?

3. Sur combien de bateaux japonais confisqués a-t-on relevé un lien de propriété ou une hypothèque détenus par des particuliers ou des compagnies?

4. Combien de ces bateaux ont été remis aux particuliers ou aux compagnies à la suite de réclamations faites en vertu de ces liens de propriété ou d'hypothèques?

5. Des compagnies de pêche ont-elles, jusqu'à date, présenté des réclamations par voie de lien de propriété ou d'hypothèque?

6. Dans l'affirmative, quelles sont ces compagnies, et pour quel nombre et pour quelles catégories de bateaux?

7. Quelle est la valeur des réclamations présentées par les diverses compagnies de pêche?

8. Le comité a-t-il placé quelques évaluations individuelles sur quelques-uns des bateaux mis en vente?

9. Dans l'affirmative, quelle est la comparaison de ces évaluations individuelles avec le prix fixé par les Japonais sur ces bateaux?

10. Si non, pourquoi n'a-t-on pas eu recours à des mesures pratiques pour empêcher de disposer de quelques-uns de ces bateaux à un prix supérieur à leur évaluation actuelle?

11. Quels avantages met-on à la disposition des acheteurs intéressés pour l'inspection de ces bateaux?

**210c.** Etat montrant:—1. Comment d'immigrants japonais ont-ils été admis au Canada au cours de chacune des années écoulées de 1930 à 1941 inclusivement?

2. Quelle était la population japonaise au Canada aux recensements de 1931 et de 1941?

3. Combien de Japonais ont-ils reçu des certificats de naturalisation au cours des années écoulées de 1930 à 1941 inclusivement?

**210d.** Etat montrant:

1. Quelles ont été, jusqu'à la fin d'avril 1942, les dépenses totales faites par la commission de sécurité nommée pour effectuer le transfert des Japonais des côtes de la Colombie-Britannique?

2. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour l'établissement du camp ou du dépôt de Hastings Park, en faisant voir (*a*) le nombre et le coût des lits,

(*b*) le nombre et le coût des fourneaux de cuisine, (*c*) le coût du bois et des articles de ferronnerie utilisés dans l'érection des clôtures, (*d*) le coût de la main-d'œuvre?

3. Quel est le nombre de particuliers embauchés dans ce camp, y compris le personnel de bureau, la police et tout autre employé?

4. Combien de personnes peut recevoir actuellement le camp de Hastings Park?

5. A-t-on l'intention de laisser quelque ou quelques catégories particulières de Japonais au camp de Hastings Park?

**211.** Correspondance, dossiers, lettres, télégrammes et autres documents, que possède la Commission du service civil, échangés entre la Commission nationale du cinématographe et la Commission du service civil concernant la création du poste de commissaire adjoint du cinématographe, à la commission nationale du cinématographe, et la nomination de M. Ross McLean à ce poste.

**211a.** Etat montrant:—

1. En comptant les fonctionnaires temporaires embauchés sous l'empire de la loi fédérale du cinématographe, combien de personnes du sexe masculin, âgés de 18 à 45 ans, la commission nationale du cinématographe a-t-elle employées et qui sont (*a*) citoyens britanniques de naissance canadienne, (*b*) citoyens britanniques domiciliés au Canada antérieurement au 7 septembre 1939 (*c*) citoyens britanniques non domiciliés au Canada avant le 7 septembre 1939, (*d*) citoyens de pays étrangers qui ne sont pas en guerre avec le Canada, et (*e*) citoyens de pays étrangers en guerre avec le Canada?

2. Quel est le nom, l'âge et la citoyenneté de chacune de ces personnes, et, si elle n'est pas née au Canada, la durée de sa résidence antérieurement à la date de son premier emploi à la commission nationale du film?

3. En vertu de quelle autorité chacune de ces personnes a-t-elle été employée, et par qui et à quel titre a-t-elle été reconnue comme éligible au poste actuellement occupé, sous l'empire de l'arrêté en conseil 4759 du 27 juin 1941?

4. Entre quelles dates chacune de ces personnes a-t-elle été employée?

5. En quelle qualité chacune de ces personnes a-t-elle été employée, et quelles étaient ses fonctions au cours de son emploi jusqu'aujourd'hui?

6. Quel a été le montant total versé à chacune de ces personnes (*a*) en salaires, honoraires et/ou allocations, (*b*) en indemnité de logement ou frais de subsistance pendant leur séjour à Ottawa et (*c*) en dépenses de voyage?

**211b.** Dossier comprenant les noms, dates de nomination, salaires, modes de nomination, devoirs accomplis, dépenses de voyage contractées au cours de la dernière année, emplois antérieurs de chaque particulier affecté, directement ou indirectement, aux travaux de la Commission nationale du cinématographe.

**211c.** Dossier comprenant les noms, dates de nomination, émoluments et emploi ordinaire de chaque membre de la Commission nationale du cinématographe.

**211d.** Copie de tous rapports présentés au gouvernement ou à l'un de ses ministres ou fonctionnaires par M. John Grierson avant sa nomination au poste de commissaire du cinématographe du gouvernement canadien.

**211e.** Copie d'une décision du Conseil du Trésor, en date du 15 novembre 1940, au sujet de la loi nationale sur le cinématographe (Engagement du personnel).

**211f.** Copie de l'opinion du ministère de la Justice, mentionnée au document parlementaire 211a, au sujet de l'application de l'arrêté en conseil C.P. 4759, approuvé le 27 juin 1941, au sujet de l'engagement des personnes d'âge militaire par le Bureau national du cinématographe.

**211g.** Copie de tous rapports, correspondance et autres documents en la possession du ministre des Services nationaux de guerre, du ministre du Commerce, du sous-ministre des Services nationaux de guerre, du sous-ministre du Commerce ou de tout fonctionnaire de l'un ou l'autre ministère, du premier ministre, du ministre des Mines et des Ressources, de la commission du service civil ou de l'un de ses fonctionnaires, de la commission nationale du cinématographe ou de l'un de ses fonctionnaires, relativement à la nomination, l'affectation ou la permutation de A. G. McLean au poste de secrétaire et contrôleur de la commission nationale du cinématographe.

**211h.** Etat montrant:

1. M. Wesley Greene est-il au service de la commission nationale du cinématographe?
2. Dans l'affirmative, à quel titre?
3. Quand est-il entré au service de la commission nationale du cinématographe pour la première fois?
4. A quel titre?
5. A quelle date remonte sa nomination au poste actuel?
6. Est-il citoyen des Etats-Unis d'Amérique?
7. A la date de sa première nomination, était-il propriétaire et/ou gérant soit du College Film Center, soit de l'International Film Center ou des deux?
8. Ces deux organisations ou l'une ou l'autre d'entre elles sont-elles intéressées dans l'entreprise commerciale de la vente et de la distribution des films aux Etats-Unis?
9. A-t-il encore quelques intérêts dans la propriété et l'administration de l'une ou l'autre de ces organisations ou des deux?
10. Dans l'affirmative, à quel titre?
11. Depuis le premier emploi de Wesley Greene à la commission nationale du cinématographe, le College Film Center, de Chicago, Ill., ou l'International Film Center de Chicago, Ill., ont-ils fait la vente ou la location de copies de films produits par la commission nationale du cinématographe?
12. L'une ou l'autre de ces deux organisations ont-elles reçu, à aucun moment, l'exclusivité de la vente et de la location aux Etats-Unis de copies de films produits ou mis en circulation par la commission nationale du cinématographe?
13. L'une ou l'autre de ces deux organisations font-elles actuellement la vente ou la location de copies de films produits par la commission nationale du cinématographe, ou l'une ou l'autre ont-elles actuellement l'exclusivité de la vente ou de la distribution de copies de ces films aux Etats-Unis?
14. M. Wesley Greene a-t-il eu un bureau principal à Chicago, Illinois, Etats-Unis, entre le 1er août 1941 et le 31 janvier 1942?
15. Au cours de la même période, ou pendant quelque partie de cette période, a-t-il été directement associé à l'administration du College Film Center ou de l'International Film Center?
16. A-t-il reçu quelque salaire mensuel ou hebdomadaire régulier ou quelques honoraires de la commission nationale du cinématographe entre le 1er août 1941 et le 31 janvier 1942?
17. Dans l'affirmative, quel en a été le montant?
18. En plus de ce salaire ou de ces honoraires, a-t-il, au cours de cette période, reçu quelque commission pour la vente ou la location de copies de films produits ou mis en circulation pour la commission nationale du cinématographe?
19. Entre le 1er août 1941 et le 31 janvier 1942, quelle somme totale la commission nationale du cinématographe lui a-t-elle versée en frais de voyage?
20. Au cours de la même période, a-t-il reçu des allocations de subsistance pendant son séjour à Ottawa?
21. Dans l'affirmative, quel montant total lui a-t-il été versé?
22. A quelle date est-il entré au Canada, pour occuper son poste actuel?

23. Est-il entré au Canada comme immigrant ou comme citoyen des Etats-Unis acceptant un emploi au Canada?

24. Lui a-t-on accordé un permis d'entrée au Canada comme un citoyen américain pour accepter un emploi?

25. Dans l'affirmative, pour quels motifs et pour quelle période?

26. Avant d'accorder ce permis, quelles mesures, le cas échéant, les autorités de l'immigration ont-elles prises pour s'informer si quelque sujet britannique, résidant au Canada, ayant l'expérience et les qualités voulues était disponible pour remplir le poste que M. Wesley Greene venait occuper au Canada?

27. Avait-on créé le poste de surintendant de la distribution des films à la commission nationale du cinématographe avant la nomination de Wesley Greene?

28. Dans l'affirmative, à quelle date?

29. Si le poste avait été créé, quelqu'un l'occupait-il avant la nomination de Wesley Greene?

30. Dans l'affirmative, qui était-il et quel salaire ou honoraire recevait-il?

31. A quelle date le titulaire précédent a-t-il quitté son poste et pour quelle raison?

32. Le titulaire précédent du poste de surintendant de la distribution des films a-t-il été embauché de nouveau par la commission nationale du cinématographe, et dans l'affirmative, à quelle date a-t-il été ainsi de nouveau embauché, à quel titre et à quel salaire?

33. L'emploi de Wesley Greene est-il temporaire?

34. Dans l'affirmative, pour quelle durée?

35. Si l'emploi n'est pas temporaire ou pour une période déterminée, le commission nationale du cinématographe a-t-elle l'intention d'annoncer la position et de la remplir à la suite d'un examen de concours, ou la commission demandera-t-elle l'autorisation de confirmer Wesley Greene en permanence ou pour une période indéfinie dans le poste qu'il occupe sans offrir l'occasion de présenter leur candidature à ceux qui ont l'expérience et les qualités voulues?

**211i.** Etat montrant:—1. Combien parmi les personnes suivantes attachées au service de la commission nationale du cinématographe en vertu de la loi nationale sur le cinématographe: Ross McLean, Allan G. McLean, Annette Allard, Alan A. Adamson, Irene Baird, Gudrun J. Bjerring, Maurice Blackburn, Lois M. Bright, Kathleen F. Brooks, Donald W. Buchanan, James A. Beveridge, B. Elizabeth Bertram, Edward Buckman, Henry C. Campbell, Marguerite C. Chesnutt, May Kathlenn Corp, Doreen Curry, A. P. Côté, Thomas C. Daly, R. J. Edmonds, Donald G. D. Fraser, Herbert G. Glover, Dorothy R. Hazel, Alice Heggtveit, Robert J. Humble, Margaret Humble, Charles C. Hyndman, Richard J. Jarvis, Mrs. S. Josie, Anne MacDonnell, Graham B. McInnes, Robinson F. MacLean, W. A. Macdonald, C. Grant MacLean, Jane Marsh, L. G. Marcotte, Sydney C. Newman, R. K. Nevers, John A. O'Meara, Vincent Paquette, Margaret M. Palmer, Nicholas C. Read, Roger Racine, Lois Rae, Leon M. Shaw, Douglas Sinclair, Janet C. Scellen, Edwin W. Scythes, Hazen E. Sise, D'Arcy Sheard, Katharine P. Symons, Fay Thomson, Gordon Weisenborn et Pamela Wilcox, ont-elles eu quelque expérience technique ou professionnelle dans la production et le travail d'atelier cinématographique, avant leur nomination, et quelle a été cette expérience dans chaque cas?

2. Combien parmi les personnes ci-haut mentionnées, ont-elles été employées sans interruption pour plus de trois mois, et quelles sont-elles?

3. Combien parmi les personnes susmentionnées ont-elles reçu un salaire hebdomadaire ou mensuel régulier, des honoraires ou appointements de la commission nationale du cinématographe depuis la date de leur nomination?

4. Avant la nomination de chacune des personnes ci-haut mentionnées aux postes qu'elle occupe actuellement, quelles mesures, le cas échéant, la commission nationale du cinématographe ou ses agents exécutifs a-t-elle prises pour

annoncer ces positions et permettre aux chefs de famille et aux vétérans, possédant qualités et expérience égales ou meilleures, particulièrement dans la production, la distribution et le travail photographique d'atelier de la cinématographie, d'avoir une occasion semblable de faire une demande et d'avoir la même facilité de nomination aux postes actuellement occupés par elles?

5. Comment, sur quelle base, et qui a fait le choix de chacune des personnes susmentionnées, et sur quelle recommandation a-t-on fait la nomination de chacune d'elles au poste qu'elle occupe actuellement?

6. Avant la nomination de chacune de ces personnes, a-t-on soumis quelques recommandations à l'approbation de la commission nationale du cinématographe, ou chacune des nominations a-t-elle été faite par les officiers de la commission sur leur propre initiative et responsabilité, et soumise subséquemment à la ratification de la commission?

7. Le conseil du Trésor a-t-il à aucun moment décrété que les dispositions de la loi nationale sur le cinématographe devaient s'interpréter comme s'appliquant aux personnes embauchées temporairement pour la durée de travaux particuliers et non aux personnes employées sans interruption?

8. Dans l'affirmative, quand, et quelle était la portée totale de cette décision?

9. Le conseil du Trésor a-t-il à aucun moment décrété qu'on ne pouvait reconnaître de dispositions dans la loi nationale sur le cinématographe permettant l'embauchage du personnel sans l'approbation antérieure du conseil à la création de ces postes?

10. Dans l'affirmative, quand, et quelle était la portée totale de cette décision?

**211j.** Etat montrant:—1. La commission nationale du cinématographe a-t-elle quelques contrats (*a*) de production, (*b*) de distribution avec les Warwick Films ou les Warwick Pictures de New-York?

2. Dans l'affirmative, combien dans chaque catégorie?

3. Quel est le métrage total de pellicules cinématographiques que les Warwick Films ou les Warwick Pictures de New-York ont obtenu de la commission nationale du cinématographe depuis le 31 mars 1941?

4. En vertu de quels arrangement ou arrangements les Warwick Films ou les Warwick Pictures de New-York ont-ils obtenu ces pellicules cinématographiques?

5. La commission nationale du cinématographe a-t-elle vendu aux Warwick Films ou aux Warwick Pictures, de New-York, quelques pellicules cinématographiques confisquées aux Allemands et dont elle s'est assuré la possession, ou quelques-unes de leurs copies ou reproductions autres que celles comprises dans les films complets produits et distribués par elle?

6. Dans l'affirmative, quel métrage (*a*) de négatifs, (*b*) de contretypes négatifs, (*c*) de contretypes positifs et/ou (*d*) de positifs a-t-on vendu aux Warwick Films ou Warwick Pictures de New-York, et à quels termes et conditions?

7. La commission nationale du cinématographe a-t-elle à aucun moment depuis le commencement de la guerre mis à la disposition des Warwick Films ou des Warwick Pictures de New-York quelques pellicules cinématographiques confisquées aux Allemands et dont elle s'est assuré la possession ou quelques-unes de leurs copies pour permettre à ces derniers de copier ou de reproduire le tout ou une partie de ces films ou de leurs copies?

8. Dans l'affirmative, qui a permis ce prêt et à quels termes et conditions ces films ou leurs copies ont-ils été prêtés aux Warwick Films ou aux Warwick Pictures de New-York?

**211k.** Etat montrant:—1. Combien de films les Walt Disney Productions Inc., de Hollywood, Californie, ont-ils produits pour la commission nationale du cinématographe?

2. Quel est le nom de chacun de ces films, son métrage et son coût total, y compris les copies positives fournies à la commission nationale du cinématographe?

3. Dans quel but et pour quel ministère ou quel organisme du gouvernement a-t-on produit chacun de ces films?

4. Quel ministère ou organisme du gouvernement a couvert les frais de la production de chacun de ces films, et à quel budget ou crédit a-t-on imputé le coût de chacun de ces films?

**211l.** Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires ou autres documents, datés depuis le 1er juillet 1941, en la possession du premier ministre, du ministre des Services nationaux de guerre ou de tout autre ministre de la Couronne, ou de la commission nationale du cinématographe ou de l'un de ses membres ou fonctionnaires relativement à toute poursuite judiciaire ou toute tentative de poursuite judiciaire intentée par March of Time Inc., ou les producteurs d'une série de films connus sous le titre de "March of Time" contre Loew's Incorporated, Warwick Pictures Incorporated et Moredall Realty Corporation.

**211m.** Etat montrant:

1. Combien de contrats ayant trait à la distribution de films la commission nationale du cinématographe a-t-elle accordés ou conclus depuis le 31 mars 1941?

2. Combien de ces contrats, le cas échéant, ont-ils été soumis à la commission nationale du cinématographe et approuvés par elle avant d'être signés?

3. Sur quelles recommandations ces contrats ont-ils été approuvés et accordés par la commission nationale du cinématographe?

4. Dans chaque cas, qui a signé les contrats au nom du gouvernement fédéral et/ou de la commission nationale du cinématographe?

5. Combien de ces contrats a-t-on accordés à la suite d'appel public de soummissions ou sur une base de concurrence où plus d'une compagnie ou d'une personne ont soumis des propositions?

6. Combien a-t-on conclu de ces contrats à la suite de négociations directes avec une compagnie, sans que d'autres compagnies aient eu une chance égale de présenter des soumissions?

**211n.** Etat montrant:—

1. Combien de contrats ayant trait à la production de films la commission nationale du cinématographe a-t-elle accordés depuis le 31 mars 1941?

2. Combien, parmi ces contrats, ont dépassé $5,000?

3. Combien de ces contrats le ministre du Commerce ou le ministre des Services nationaux de guerre comme président de la commission nationale du cinématographe a-t-il approuvés avant qu'ils aient été adjugés?

4. Combien, avant d'être adjugés, ont-ils été approuvés par le conseil du Trésor et/ou le gouverneur en conseil?

5. Combien en a-t-on accordés après appel de soumissions ou sur une base de concurrence entre deux personnes ou compagnies ou plus ayant une chance égale de présenter des soumissions ou des offres?

6. Des contrats de plus de $5,000, combien en a-t-il été accordés (*a*) à des compagnies que possèdent et administrent des Canadiens au Canada, (*b*) à des compagnies qu'exploitent des étrangers au Canada, (*c*) à des compagnies britanniques, (*d*) à des compagnies américaines et qui fonctionnent aux Etats-Unis d'Amérique?

**211o.** Etat montrant:—

1. Quel a été le montant total des fonds votés par le Parlement, au cours de chacune des deux dernières années financières, pour le travail de la commission nationale du cinématographe?

2. Quel a été le montant total mis à la disposition de la commission nationale du cinématographe, au cours de chacune des deux dernières années financières, à même les lois sur les crédits de guerre?

3. Quel a été, au cours de chacune des deux dernières années financières, le montant total mis à la disposition de la commission nationale du cinématographe et provenant d'un transfert d'allocations votées par le Parlement pour d'autres services du gouvernement?

4. Quelle a été la somme globale de toutes les dépenses de la commission nationale du cinématographe au cours de chacune des deux dernières années financières?

**212.**—Etat montrant:—Quelles mesures a-t-on prises pour développer ou augmenter le rendement des mines de fer du Canada?

**213.**—Etat montrant:—1. Quel montant d'argent a été payé à la *British Aeroplane Engines Limited*, de Montréal, P.Q., au cours de 1941?

2. Quel a été le coût moyen pour chaque moteur pour les travaux de remise en état faits par cette compagnie?

3. Les centres d'Ontario et de Québec du corps d'aviation royal canadien ont-ils été remis en état des moteurs semblables au cours de 1941?

**214.** Etat montrant:—1. Quelles réparations de guerre, sous forme de versement d'argent ont été imposées à l'Allemagne à la suite de la dernière guerre?

2. Quelles ont été les réparations imposées aux alliés de l'Allemagne à la suite de la dernière guerre?

3. Quelle a été la part du Canada de ces réparations de guerre?

4. Combien le Canada a-t-il reçu de l'Allemagne en paiement de ces réparations?

5. Comment ces réparations ont-elles été payées: en marchandises, en or ou en titres?

6. Comment cet argent a-t-il été dépensé?

7. Combien de cet argent a été spécifiquement affecté au dédommagement des prisonniers de guerre canadiens en Allemagne?

**215.** Etat montrant:—1. Le gouvernement procède-t-il, à l'heure actuelle, à des expériences sur l'alcool produit avec le blé canadien?

2. Le gouvernement a-t-il accordé quelque aide pécuniaire à quelque distillateur canadien pour procéder à des recherches expérimentales à ce sujet?

3. Dans l'affirmative, combien a-t-on accordé et à qui?

4. Le gouvernement a-t-il fait quelques essais de l'alcool provenant du blé canadien, et quel a été le résultat de ces essais?

5. Le gouvernement a-t-il découvert quelque méthode satisfaisante de mêler cet alcool à d'autres produits afin d'en faire un substitut de la gazoline?

**215a.** Etat montrant:

1. Au cours de chacune des années civiles 1939, 1940 et 1941, quelle quantité de sucre de canne ou de betterave, à l'état brut ou raffiné, a-t-on utilisée dans la fabrication de l'alcool?

2. Quelle quantité de mélasse de sucre de canne ou de betterave, à l'état brut ou raffiné, a-t-on utilisée pour les mêmes fins, au cours des mêmes années?

3. Quelle a été la quantité totale de l'alcool produit avec du sucre et de la mélasse, au Canada, au cours des mêmes années?

4. Quelle a été la quantité de cet alcool utilisée pour la fabrication de produits de guerre au Canada au cours de la même période?

5. Quelle a été, au cours desdites années, la quantité de l'alcool utilisée dans la fabrication (*a*) des vins, (*b*) des bières et (*c*) des boissons alcooliques?

6. Quelle a été la quantité de cet alcool utilisée pour d'autres fins commerciales?

7. Quelle a été la quantité totale d'alcool utilisée au Canada pour toutes fins au cours de chacune des années civiles 1939, 1940 et 1941?

**215b.** Etat montrant:

1. Le ministère du Commerce a-t-il fait faire des recherches scientifiques sur la possibilité de produire avec les céréales cultivées au Canada de la butadiène, produit dont on se sert dans la production du caoutchouc synthétique?

2. Le ministère du Commerce a-t-il fait faire des recherches scientifiques sur la possibilité de transformer, par des procédés chimiques, certains produits de la ferme en alcool, caoutchouc, amidon et certains autres produits?

3. Si le ministère du Commerce a fait faire de telles recherches en a-t-il fait rapport au ministère des Munitions et approvisionnements?

4. Est-ce que le ministère du Commerce a fait des recherches sur la possibilité de transformer certaines céréales cultivées au Canada en certains produits nécessaires à notre effort de guerre soit, (*a*) par les différentes compagnies distributrices de pétrole et de caoutchouc au Canada; (*b*) par le ministère des Munitions et approvisionnements; (*c*) par le Conseil national de recherches.

**215c.** Etat montrant:

1. Combien de tonneaux de boissons alcooliques a-t-on fabriqués au Canada au cours de l'an dernier?

2. Combien de tonneaux d'alcool éthylique propre au commerce aurait-on pu recouvrer de cette fabrication?

3. Combien de tonnes de caoutchouc synthétique, du genre Buna-S, pourrait-on obtenir de cette source à l'aide des procédés connus?

4. Si le gouvernement décidait de changer l'industrie de la distillation des boissons à la production de l'alcool, quel nombre approximatif de boisseaux de blé cette industrie pourrait-elle utiliser dans la production du caoutchouc synthétique Buna-S?

**215d.** Etat montrant:—

1. Quand a-t-on établi la Polimer Corporation ou toute autre compagnie pour la fabrication du caoutchouc synthétique?

2. Où sont établies ces compagnies, quels en sont les principaux officiers et quelle est la compétence de chacun?

3. Quelle somme d'argent, si c'est le cas, le gouvernement a-t-il dépensée pour chaque entreprise jusqu'aujourd'hui?

4. Quelles dépenses supplémentaires compte-t-on y faire?

5. Pour quand prévoit-on le commencement des travaux de fabrication?

6. Combien de tonnes compte-t-on fabriquer en 1942 et 1943, et combien en coûtera-t-il la tonne?

7. A-t-on soumis quelques propositions de réorganisation de l'entreprise, et, dans l'affirmative, quelle est la nature de ces propositions?

**216.** Etat montrant:

1. Quel est le nombre total du personnel chargé de l'administration de la Loi des rentes viagères sur l'Etat, y compris le personnel des bureaux régionaux?

2. Quel est le nombre total des employés au bureau central à Ottawa, en plus du bureau régional?

3. Quel est le coût annuel du maintien du bureau central?.

4. Combien y a-t-il de bureaux régionaux au Canada?

5. Où sont situés ces bureaux régionaux?

6. Quel a été le nombre total de contrats individuels obtenus dans chaque bureau régional du Canada, au cours des années civiles 1938, 1939, 1940 et 1941?

7. Qui est en charge du bureau central à Ottawa?

8. Depuis combien de temps ce fonctionnaire a-t-il charge de ce bureau?

9. Quel traitement reçoit-il?

10. Quel est le montant de la rémunération payée à tous les gérants régionaux au cours de la période 1938-41?

**217.** Etat montrant:—1. Combien d'officiers de la division permanente du corps d'aviation royal canadien sont actuellement en service au Canada, et combien outre-mer?

2. Quels sont leurs noms, et quels étaient le grade détenu, la solde et les allocations reçues par chacun de ceux qui étaient en service avant la guerre, au 1er septembre 1939?

3. Que reçoivent-ils maintenant en soldes d'officiers, en soldes totales et indemnités, y compris la solde d'officier attaché à l'état-major, la solde pour les heures de vol et les indemnités spéciales familiales?

4. Combien de ces officiers permanents sont attachés aux quartiers généraux de l'état-major, à Ottawa, et aux quartiers généraux des états-majors des divers districts?

**218.** Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports et autres documents que possède le ministre ou le département de la défense nationale pour les services navals depuis le 9 septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, relativement au don projeté du Club Ajax, dans la ville de Halifax, à la Marine royale canadienne.

**219.** Etat montrant:—1. Combien de navires, autrefois affectés au commerce du grain, ont-ils été mis en réquisition par le gouvernement depuis le commencement de la guerre?

2. Quels sont les noms des firmes ou des individus de qui on a requis ces navires, et quel a été le nombre de chaque firme ou individu?

3. A-t-on acheté ces navires, et à quel prix?

4. Si non, quelles sont les conditions de location ou de bail?

5. Le gouvernement a-t-il dû faire remettre à neuf ou réparer quelques-uns de ces navires?

6. Dans l'affirmative, quel en a été le coût?

**219a.** Etat montrant:

1. Quel est le nom et le tonnage de chacun des vapeurs, navires, bateaux ou autres vaisseaux, faisant ou ayant fait du service sur les Grands Lacs, qui ont été (*a*) achetés, (*b*) nolisés par ou pour le gouvernement du Canada depuis le commencement de la guerre jusqu'aujourd'hui?

2. De quelles personnes, sociétés ou compagnies a-t-on (*a*) acheté, (*b*) nolisé chacun de ces vaisseaux?

3. Dans le cas des vaisseaux (*a*) achetés, (*b*) nolisés de quelques compagnies, quel est le nom du président, du gérant général ou de l'administrateur de chaque compagnie?

4. Quel a été le coût total d'achat payé par le gouvernement pour chacun de ces vaisseaux?

5. Quelles ont été les conditions de paiement énumérées dans le contrat de nolisement des vaisseaux?

6. Quel était le prix d'achat payé par le propriétaire de chaque navire lors du dernier changement précédant l'acquisition de chaque navire par le gouvernement?

7. A-t-on passé par l'entremise de quelques agents pour (*a*) l'achat, (*b*) le nolisement de l'un ou l'autre de ces vaisseaux?

8. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces agents, et quelle a été la commission totale ou toute autre rémunération versée à chacun pour (*a*) l'achat ou (*b*) le nolisement de chaque vaisseau?

**220.** Etat montrant:—1. Combien de cargaisons ou de parties de cargaisons de bananes a-t-on importées au Canada au cours des six derniers mois?

2. Combien d'espace a-t-on utilisé pour l'importation de bananes sur les navires des Canadian National Steamships au cours des six derniers mois?

3. Quelques cargaisons ou quelques parties de cargaisons de bananes ont-elles été jetées, dans les ports de Halifax ou de Saint-Jean, parce que ces denrées étaient trop mûres?

4. Dans l'affirmative, en quelles quantités?

**221.** Dossier contenant: (1) la date de l'installation du système de chauffage à l'huile dans l'édifice Daly; (2) le coût de cette installation; (3) la consommation d'huile faite dans cette chaufferie du 1er octobre au 31 décembre 1941; (4) l'installation la plus rapprochée de l'immeuble Daly d'un système de chauffage à la vapeur appartenant au gouvernement.

**222.** Etat montrant:—Est-ce que les personnes exclusivement ou principalement employées à la pêche jouiront des mêmes exemptions du service militaire que les personnes exclusivement ou principalement employées dans l'agriculture?

**222a.** Etat montrant:—1. Le gouvernement donnera-t-il un congé pour la durée de la pêche aux pêcheurs de la Gaspésie et des Iles de la Madeleine, actuellement en service militaire?

2. Dans la négative, quelles autres mesures le gouvernement prend-il pour permettre aux syndicats poissonniers et aux autres commerçants de poisson de remplir les commandes de filets de morue frais et d'autre poisson reçues du Ministère britannique des Approvisionnements?

**223.** Etat montrant:—

1. Le gouvernement projette-t-il la construction immédiate d'un édifice permanent, sur la propriété Booth, près du parc Plouffe, à Ottawa, pour loger les magasins de l'intendance du ministère de la Défense nationale?
2. Quelles seront les dimensions de l'édifice?
3. Quel en sera le genre de construction?
4. Quelle en est l'estimation du coût?
5. Quelle quantité d'acier sera-t-il requis?
6. Quelle est l'estimation du temps requis pour la construction de cet édifice?

**224.** Etat montrant:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il fait enquête sur les gisements d'huile et/ou d'huile de schiste dans le Nouveau-Brunswick afin de remédier à la pénurie d'huile et de gazoline?
2. Dans l'affirmative, dans quelle mesure, et quelles parties de la province ont été l'objet de ces enquêtes et quels rapports a-t-on reçus?
3. A-t-on accordé des octrois financiers à la province ou aux entreprises privées pour conduire ces recherches?
4. Si non, ce sujet est-il à l'étude?
5. S'il existe quelque rapport de quelque source, jusqu'à quelle profondeur ont atteint les expériences de sondage?

**225.** Etat montrant:

1. Quel a été le revenu national du Canada pour les années (*a*) 1939, (*b*) 1940, et (*c*) 1941? (*d*) Quelle est l'estimation du revenu national pour l'année 1942?
2. Quelle est la part du revenu national affectée aux gages et salaires dans chacune des années ci-haut mentionnées?
3. Quelle est la part du revenu national affectée aux revenus de placements au cours de chacune des années ci-haut mentionnées?
4. Quel est le montant global des salaires et autres revenus gagnés de $5,000 ou plus, et combien comptait-on de contribuables dans cette catégorie au cours de la dernière année nommée disponible?
5. Quel est le montant global des salaires et autres revenus gagnés de $10,000 ou plus, et combien comptait-on de contribuables dans cette catégorie pour la dernière année nommée disponible?

6. Quelle a été l'augmentation du revenu national au cours de l'année 1940 par rapport à l'année 1939, et au cours de l'année 1941 par rapport à l'année 1940?

7. (*a*) Quelle partie de cette augmentation a été affectée aux gages et aux salaires pendant 1940 et 1941? (*b*) Quelle partie de cette augmentation a été prise par les impôts fédéraux? (*c*) Quelle partie de cette augmentation a été affectée aux revenus de placements pendant 1940 et 1941? (*d*) Quelle partie de cette augmentation a été prise par les impôts fédéraux?

**225a.** Etat montrant:

1. Quelle est, (*a*) avant et (*b*) après les prélèvements d'impôts, l'estimation de l'excédent du montant du revenu national pour 1942 sur le montant estimatif de marchandises disponibles pour la consommation civile?

2. Quelle est l'estimation de la production totale du Canada pour 1942?

3. Quelle quantité sera affectée à la production de guerre?

4. Quelle quantité restera disponible pour la consommation civile?

**225b.** Etat montrant:

1. Quelles sont les limites de chacun des districts de la division de l'impôt sur le revenu?

2. Quelle a été, dans chacun de ces districts, la somme totale perçue en impôts (*a*) sur le revenu personnel, (*b*) sur les corporations pour les années financières terminées le 31 mars 1939, 1940, 1941 et 1942?

3. Quel a été, dans chacun de ces districts, le montant total perçu en impôts de défense nationale pour les années financières terminées le 31 mars 1939, 1940, 1941 et 1942?

**226.** Etat montrant:

1. Combien y a-t-il de salons de coiffure au Canada?

2. Combien en existe-t-il dans chaque province?

3. Combien d'hommes, entre les âges de 18 à 50 ans, sont employés dans ces salons de coiffure?

4. Combien de femmes, entre les âges de 18 à 40 ans, y sont-elles employées?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention de défendre l'emploi, dans ces salons de coiffure, des femmes, entre les âges de 18 à 40 ans, qui sont physiquement aptes à accomplir quelque ouvrage utile de guerre?

**227.** Etat montrant:

1. Quelles ont été les personnes employées au recensement de 1941 dans la circonscription électorale de Battleford-Nord?

2. A quel endroit sont-elles domiciliées?

**228.** Etat montrant:

1. Quelle est l'attitude du gouvernement concernant l'embauchage des objecteurs de conscience dans les industries de guerre et les entreprises de guerre du gouvernement?

2. Si ces gens sont embauchés dans ces industries et ces entreprises, sont-ils payés suivant l'échelle régulière des salaires?

**228a.** Etat montrant:—

1. Quelle est l'attitude du gouvernement sur l'embauchage des objecteurs de conscience dans les entreprises de guerre?

2. Quelques-uns de cette catégorie de gens sont-ils embauchés dans les industries et les entreprises de guerre et reçoivent-ils l'échelle régulière de salaires?

3. Si quelques-uns de la catégorie ci-haut mentionnée et d'âge militaire sont embauchés dans les industries de guerre, peuvent-ils être appelés à l'avenir à faire du service dans un camp de travail pour la durée de la guerre, suivant les dispositioins de l'article vingt des Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues), (Codification de 1941)?

**229.** Etat montrant:—Quel est le nombre du personnel affecté aux enquêtes exécutives complémentaires: (*a*) au ministère de la Défense nationale, (*b*) au ministère de la Défense nationale pour l'air et (*c*) au ministère de la Défense nationale pour le service naval?

**231.** Etat montrant:
En fractionnant la somme de $1,244,129.11 déboursée pour la campagne d'épargne de guerre jusqu'à la fin de 1941, quels montants représentent: (*a*) les salaires, (*b*) frais de voyages, (*c*) d'hôtels, (*d*) de repas et de banquets, (*e*) de réception, (*f*) de placards, (*g*) de publicité dans les journaux et revues, (*h*) de radio, (*i*) d'annonces et de réceptions locales, et autre publicité, (*j*) de rémunération versée au personnel?

**232.** Etat montrant:—
1. Quel salaire reçoit l'honorable J. C. Taggart comme coordinateur de l'administration des produits alimentaires à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?
2. Reçoit-il quelque allocation de subsistance soit pendant son séjour à Ottawa, soit pendant qu'il en est absent
3. Quel est le total des fais de voyage qui lui ont été versés depuis qu'il occupe ce poste?
4. M. Taggart est-il encore président de la commission du bacon?
5. Dans l'affirmative, quel salaire et/ou allocation de subsistance lui verse-t-on en vertu de ces fonctions?
6. Quel est le total des frais de subsistance et de voyage qui lui ont été versés à titre de président de la commission du bacon?
7. M. Taggart est-il encore ministre de l'agriculture de la province de la Saskatchewan?
8. Dans l'affirmative, reçoit-il quelque salaire en vertu de ces fonctions?
9. M. Taggart est-il encore membre de l'Assemblée législative de la Saskatchewan?
10. Dans l'affirmative, en reçoit-il quelque indemnité ou émoluments?

**233.** Etat montrant:—
1. De combien de télétypes se servent l'armée, la marine et l'aviation?
2. Combien d'opérateurs et de mécaniciens-réparateurs de télétypes sont à l'emploi de l'armée, de la marine et de l'aviation?

**234.** Relevé indiquant toutes les dépenses assumées par le ministère de la défense nationale, le ministère de la défense nationale de l'air, et le ministère de la défense nationalé pour les affaires navales au compte de la publicité ou des relations publiques pour les années financières terminées le 31 mars 1940, le 31 mars 1941, et pour l'année financière actuelle jusqu'à date.

**234a.** Relevé indiquant: (*a*) le nom, (*b*) la date de nomination, (*c*) l'emploi antérieur, (*d*) le salaire, les honoraires, les indemnités de logement et les frais de déplacement de chaque personne attachée aux services de la publicité ou des relations publiques de tout département du gouvernement ou de toute agence du gouvernement, y compris les corporations relevant du gouvernement.

**234b.** Etat montrant:—
1. A-t-on institué un bureau de publicité à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?
2. Si oui, à quelle date?
3. Quels sont les noms des membres du personnel de ce bureau, le poste détenu par chacun, l'endroit où il travaille, et les salaires, frais de dépenses et allocations reçus par chacun?

**235.** Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il vendu de la ferraille aux marchands de ferraille au cours de l'année civile 1941?

2. Dans l'affirmative, combien et à quel prix?

3. Quels sont les noms et les adresses des maisons à qui cette ferraille a été vendue?

**236.** Etat montrant:—

1. Est-ce que Leo J. McIsaac a un contrat avec le gouvernement, à Halifax, depuis septembre 1939, pour fournir des ouvriers et des camions pour faire du travail sur et aux alentours des propriétés du gouvernement, tels que les casernes Wellington, l'hôpital militaire, les casernes du sud, les quartiers-généraux du district militaire n° 6, les édifices fédéraux et des douanes, ou dans les entreprises de défense?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature du contrat

3. Quelle est l'échelle des salaires sous ce contrat?

4. M. McIsaac reçoit-il un salaire pour diriger ce travail? Dans l'affirmative, combien a-t-il reçu?

5. S'il ne touche pas d'appointements, combien lui a-t-on payé?

6. Quel contrôle exerce-t-on sur le travail fait en vertu de ce contrat?

**237.** Etat montrant:—

1. Quels sont l'emplacement et la capacité d'emmagasinage des élévateurs intérieurs ou de tête de ligne possédés ou contrôlés de quelque façon par le gouvernement du Canada, soit au Canada, soit aux Etats-Unis?

2. Lesquels parmi ces élévateurs ont été loués à des corporations privées ou à des individus?

3. Quel a été le montant réel versé en loyer au gouvernement par chacun des locataires, au cours des années (*a*) 1940, (*b*) 1941?

4. Quel a été le montant versé à chacun de ces locataires, pour l'emmagasinage du blé ou d'autres grains, au cours de chacune desdites années, (*a*) par le gouvernement du Canada, d'une façon directe ou indirecte (*b*) par la commission canadienne du blé?

**237a.** Etat montrant:—1. Combien y a-t-il d'élévateurs à grains de tête de ligne au Canada?

2. Où sont-ils situés, quels en sont les propriétaires, et quelle est leur capacité respective d'emmagasinage?

3. Par qui sont-ils exploités?

**238.** Dossier contenant les noms et les adresses de toutes les personnes à charge de tous ceux qui sont en service à l'extérieur du pays, qui ont été inscrits sur les listes des morts, blessés et disparus (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation.

**239.** Etat montrant:—1. Le gouvernement, au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1941, a-t-il acheté du porc à bacon pour les camps d'entraînement de Valcartier, Joliette et St-Jérôme?

2. Dans l'affirmative, quelle quantité pour chacun des camps d'entraînement ci-dessus?

3. Quels sont les différents prix payés, la livre, pour chacun de ces camps d'entraînement?

4. Les longes ou parties grasses de ces porcs à bacon ont-elles toutes été consommées par l'armée?

5. Dans le cas contraire, ont-elles été revendues à quelqu'un?

6. Dans l'affirmative, à qui et à quel prix?

**240.** Etat montrant:—1. Combien d'officiers des effectifs de l'armée de réserve ont donné leur démission depuis le commencement de la guerre actuelle?

2. Combien d'officiers étaient âgés de moins de 35 ans à la date de leur démission?

3. Combien d'officiers appartenaient à la classe "A", et à la classe "B", à la date de leur démission?

4. Pour quels motifs un officier peut-il donner sa démission en temps de guerre?

**240b.** Etat montrant:

1. Quels sont les effectifs de l'armée de réserve au 1er février 1942?

2. Combien d'hommes ont été appelés à l'instruction militaire pour une période de trente jours?

3. Combien d'hommes, appelés à l'instruction militaire de trente jours, se sont enrôlés dans l'armée active?

4. Quelle autre instruction militaire ont reçue, jusqu'aujourd'hui, les hommes appelés pour une période de trente jours?

5. Combien d'hommes ont été appelés à l'instruction militaire pour une période de quatre mois ou pour la durée de la guerre?

6. Combien d'hommes, appelés à l'instruction militaire de quatre mois ou pour la durée de la guerre, se sont enrôlés dans l'armée active?

7. Quels sont les effectifs des formations de l'armée de réserve qui reçoivent l'instruction militaire aux quartiers-généraux de districts; et quelle est la date de ces rapports sur les effectifs des formations de l'armée de réserve?

8. Les hommes, ayant reçu trente jours d'instruction militaire et subséquemment attachés, par règlement, aux formations de l'armée de réserve, sont-ils compris dans ce total?

9. Combien de jours d'instruction militaire recevront les formations de l'armée de réserve au cours de 1942?

**240c.** Etat montrant:—1. Les fonctionnaires civils attachés aux formations de la réserve de l'armée canadienne et appelés à faire deux semaines d'instruction militaire dans un camp au cours de l'été doivent-ils renoncer à leur salaire pendant cette période?

2. Les fonctionnaires civils, se rendant à ces camps au cours de l'été, perdent-ils le tout ou une partie de leurs vacances annuelles?

3. Quelle solde les fonctionnaires civils qui sont simples soldats dans les formations de réserve reçoivent-ils pendant qu'ils sont au camp?

4. La solde permet-elle aux hommes mariés de subvenir aux besoins de leur femme et de leurs enfants?

5. A-t-on pris des mesures pour permettre aux fonctionnaires temporaires classifiés comme ouvriers spécialisés et n'ayant pas de vacances annuelles de se présenter aux camps avec les formations de la réserve?

**240d.** Etat montrant:—Combien d'officiers, attachés aux cadres de la réserve au commencement de la guerre, détiennent actuellement des brevets (*a*) dans les formations actives, (*b*) dans les formations de réserve?

**240e.** Etat montrant:—Antérieurement au 10 avril 1942, combien les commissions des services nationaux de guerre ont-elles accordé de sursis sujets à l'enrôlement du requérant dans l'armée de réserve?

**241.** Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, mémoires et autres documents adressés, depuis le commencement de la guerre, au ministre de la Défense nationale, ou à quelque autre personne du département de la Défense nationale, par le lieutenant-colonel Alan Cockeram, D.S.O., relativement à la défense de la ville de Halifax et de la côte de l'Atlantique.

**242.** Etat montrant:—1. Quel usage fait-on des casernes de Merrickville et de Kemptville, dans la circonscription électorale de Grenville-Dundas?

2. Quel a été le coût total d'entretien de chacune de ces trois casernes au cours de chacune des années 1940 et 1941?

3. Fera-t-on un usage total et constant de ces casernes pour le travail de guerre?

**242a.** Etat montrant:—1. Quel usage fait-on des casernes de Norwood, Madoc, Trenton, Belleville et Picton?

2. Quel a été le coût total d'entretien de chacune de ces casernes au cours de chacune des années 1940 et 1941?

3. Fait-on usage total et constant de ces cinq casernes? Si non, pourquoi?

**243.** Etat montrant:—1. Durant chacune des années civiles écoulées de 1937 à 1941, inclusivement, combien a-t-on payé ou combien a-t-on gagné, en Nouvelle-Ecosse, en subventions ou en primes, pour (*a*) la morue sèche, (*b*) la morue marinée, (*c*) le hareng mariné, (*d*) le maquereau mariné, et (*e*) le hareng macéré au vinaigre?

2. Quels sont les noms des personnes ou des firmes à qui on a versé des subventions ou des primes pour le hareng macéré au vinaigre, au cours des années civiles écoulées de 1937 à 1941, inclusivement, en faisant connaître le montant payé à ou réclamé par chacune des personnes ou des firmes dans chacune des années, et, dans chaque cas, la quantité de poisson.

**244.** Etat montrant:—1. Combien de cultivateurs et employés de ferme ont-ils été appelés à suivre l'instruction militaire au Nouveau-Brunswick, en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales?

2. Quel est le nombre des cultivateurs du Nouveau-Brunswick qui ont obtenu un ou plusieurs ajournements de l'audition de leur appel de se présenter au service militaire?

3. Combien de ceux qui ont été appelés ont-ils été classés dans une catégorie médicale inférieure?

4. Le gouvernement a-t-il autorisé les commissions locales à entendre et juger les demandes de congé des cultivateurs qui désirent retourner sur leurs terres pendant le temps des travaux agricoles?

5. Le gouvernement a-t-il nommé un représentant de l'agriculture à la commission d'appel du Nouveau-Brunswick? Dans l'affirmative, qui a été nommé?

**244a.** Etat montrant:—1. Combien de cultivateurs et employés de ferme ont été appelés à suivre l'instruction militaire, en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales du Canada dans: (*a*) Ontario, (*b*) Québec?

2. Quel est le nombre de ces cultivateurs qui ont obtenu un ou plusieurs retardements d'appels pour service militaire, (*a*) dans Québec, (*b*) dans Ontario?

3. Combien y en a-t-il qui ont été classés dans une catégorie médicale inférieure aux classes présentement appelées?

4. Le Gouvernement a-t-il autorisé les Commissions locales à entendre et juger les demandes de congé des cultivateurs qui désirent retourner sur la terre durant le temps des travaux agricoles?

5. Est-ce que le Gouvernement a nommé un représentant de l'Agriculture pour la division administrative "E" à Montréal? Dans l'affirmative, qui a été nommé?

**244b.** Etat montrant:—1. Le Gouvernement, à cette époque des semailles entend-il prendre des dispositions nécessaires pour arrêter l'appel des cultivateurs, des fils de cultivateurs et des employés de ferme à l'entraînement militaire obligatoire?

2. Le gouvernement a-t-il donné ou doit-il donner des instructions en ce sens aux Registraires de division?

3. Dans l'affirmative, quelles dispositions le gouvernement entend-il prendre à cet effet et quelles instructions doit-il donner ou a-t-il données aux Registraires?

4. Le gouvernement a-t-il ou doit-il aviser les Commandants de Régiment où se trouvent des cultivateurs essentiels à la production agricole, de porter sans délai les requêtes de sursis de ces cultivateurs devant les Commissions appropriées?

5. Dans l'affirmative, quels sont les avis ou les instructions que le gouvernement a donnés ou se propose de donner aux Commandants de Régiment?

**244c.** Etat montrant:

1. Le gouvernement est-il au courant de la rareté croissante de la main-d'œuvre sur les fermes?

2. Depuis la déclaration du premier ministre à la Chambre des communes, le 24 mars 1942, relativement au service militaire des personnes employées sur les fermes, les cultivateurs, les fils de cultivateurs et les ouvriers agricoles ont-ils été appelés à faire l'entraînement militaire obligatoire? Si oui, combien ont été appelés?

3. Combien de cultivateurs, fils de cultivateurs, employés de ferme, qui se trouvaient dans les camps d'entraînement en vertu de la Loi de mobilisation de 1940 à la date du 23 mars 1942, ont demandé un congé ou sursis pour aller travailler aux travaux de la ferme; (*a*) combien ont obtenu ce congé ou sursis, et (*b*) à combien l'a-t-on refusé?

**245.** Copie d'un rapport de M. T. D'Arcy Leonard sur l'assurance contre les risques de guerre et les bombardements.

**246.** Etat montrant:—1. Combien y a-t-il d'hommes de la catégorie "A" dans la division de l'intendance de l'armée?

2. Combien y a-t-il d'hommes de la catégorie "A" dans les services administratifs de l'aviation?

**247.** Etat montrant:—1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il pris des dispositions pour organiser des expériences de durabilité pour les chaussures de cuir de l'armée?

2. A-t-on appliqué quelque traitement-type afin d'augmenter la durabilité moyenne des chaussures de l'armée?

3. A-t-on porté à la connaissance du département les suggestions faites à ce propos par le comité spécial des dépenses nationales de la Chambre des Communes anglaise, dans son onzième rapport?

**248.** Copie de toutes les lettres, télégrammes, précis, états, mémoires ou autres documents échangés entre la profession médicale, toute société médicale ou toute faculté universitaire de médecine, ou tout officier ou membre desdits organismes, ou tout étudiant en médecine, ou toute autre personne, et le gouvernement du Canada, ou l'un de ses officiers, pour l'octroi d'un prêt ou d'une allocation destinée à défrayer les dépenses annuelles des étudiants à l'université et qui rendent des services médicaux à l'entraînement dans les armées de Sa Majesté.

**248a.** Etat montrant:

Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., échangés entre le gouvernement fédéral et l'Université Dalhousie, la faculté de médecine de l'Université Dalhousie, la province de la Nouvelle-Ecosse et la province du Nouveau-Brunswick, concernant le projet d'accélérer le cours des études en médecine en réduisant au minimum la durée normale des vacances d'été.

**249.** Etat montrant:

1. Quelle est la valeur totale des marchandises expédiées à la Grande-Bretagne depuis le commencement de la guerre?

2. Quel montant a été imputé au compte de la Commission britannique d'achat?

3. Quels ont été les dix principaux articles ainsi expédiés, et quelle est la valeur totale de chacun?

4. Quels paiements a-t-on reçus jusqu'aujourd'hui?

5. Quel est le montant total des titres canadiens remis ou rapatriés en paiement de cette dette, et quels sont les genres et les montants de chaque catégorie de titres? Quel montant de cette obligation a été payé en or?

6. A-t-on annulé quelque partie de cette dette contractée depuis la guerre? (*a*) Dans l'affirmative, quel montant de la dette a été annulé, quel montant le gouvernement canadien a-t-il pris à sa charge, et quel taux d'intérêt verse-t-on? (*b*) Si non, le gouvernement a-t-il songé à annuler le tout ou une partie de cette dette afin d'aider à l'effort de guerre?

**250.** Etat montrant:

1. A-t-on nommé un régisseur du bois de pulpe? Dans l'affirmative, qui est-il?

2. A la demande de qui a-t-on nommé ce régisseur?

3. A-t-on nommé des comités consultatifs dans diverses régions?

4. Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste de ces comités, en donnant les noms de leurs membres, et en faisant connaître sur quelle recommandation ils ont été choisis?

5. Y a-t-il une disette grave de bois de pulpe au Canada?

6. Dans l'affirmative, dans quelles régions se fait-elle sentir?

7. Y a-t-il plafonnement des prix sur le bois de pulpe?

8. Dans l'affirmative, la fabrication en est-elle restreinte parce que le prix maximum est trop bas?

9. Qu'y a-t-il de plus important: le montant de la production ou le plafonnement des prix?

10. Quels règlements actuels limitent l'exportation du bois de pulpe aux Etats-Unis?

11. Existe-t-il un plafonnement des prix aux Etats-Unis?

12. Le prix maximum, s'il existe, est-il le même au Canada qu'aux Etats-Unis, en tenant compte du taux de change?

**251.** Etat montrant:

Copie de tous les arrêtés en conseil, décisions du bureau du Trésor, lettres, télégrammes, mémoires des entretiens, et tous les autres mémoires, rapports ou documents, depuis le 1er janvier 1936, se rapportant à l'acquisition par le gouvernement de la propriété de la brasserie Brading, située sur la rue Wellington, dans la ville d'Ottawa.

**252.** Etat montrant:

1. Le gouvernement de la province de Québec a-t-il fait quelques recommandations au sujet de l'abolition des droits de péage sur les ponts Victoria et du Havre dans la ville de Montréal?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces représentations?

3. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet de ces représentations?

4. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette mesure?

**252a.** Copie de tous les télégrammes, lettres et autres communications échangés entre tout fonctionnaire du gouvernement de la province de Québec et tout fonctionnaire du gouvernement du Canada au sujet de la suppression des droits de péage sur les ponts Victoria et du Havre dans la ville de Montréal.

**253.** Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, contrats de nolisement ou tout autre document que possède le gouvernement, datés depuis le 1er

septembre 1939, concernant le nolisement du remorqueur "*Bally*" ou son utilisation ou son retrait du service, y compris tous rapports faits sur la condition dudit navire.

**254.** Etat montrant:

1. Quelle est la solde, les allocations de subsistance et tous les autres émoluments des officiers et soldats des trois armes des forces armées de Sa Majesté?

2. Que paie-t-on également aux officiers et aux membres du corps auxiliaire féminin de l'armée?

**254a.** Etat montrant:

1. Quels sont les taux de la solde et des allocations quotidiennes dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine, (*c*) de l'aviation?

2. Quelles sont les allocations de séparation dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation?

3. Quelles sont les allocations familiales dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine et (*c*) de l'aviation?

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

1. Sur quels marchandises et produits, domestiques ou importés, paie-t-on des subventions à l'heure actuelle?

2. Quelle subvention verse-t-on pour chaque catégorie de marchandises et de produits?

3. Combien a-t-on versé, jusqu'aujourd'hui, pour chaque catégorie de marchandises et produits?

**254b.** Etat montrant:—1. Quels sont les taux de la solde et des allocations quotidiennes dans les divers services (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine, (*c*) de l'aviation?

**254c.** Etat montrant:—1. Quelle est la solde, les allocations de subsistance et tous les autres émoluments des officiers et soldats des trois armes des forces armées de Sa Majesté?

2. Que paie-t-on également aux officiers et aux membres du corps auxiliaire féminin de l'armée?

**255.** Etat montrant:—1. Le gouvernement étudiera-t-il de nouveau toute la question d'accorder une indemnité de vie chère aux dépendants des personnes engagées dans les forces de Sa Majesté?

2. Quelles commissions a-t-on nommées dans chaque district militaire pour donner suite aux règlements concernant l'aide aux vétérans, adoptés en novembre dernier?

3. Quelle somme d'argent a-t-on payée pour ce travail dans le district militaire No 2, de Toronto, et combien de personnes ont-elles fait une demande, combien a-t-on payé et à quel nombre de dépendants?

**256.** Etat montrant:—1. Quelques représentants du travail ont-ils été nommés membres des commissions de guerre avant la déclaration faite par le premier ministre devant les délégués du Congrès canadien des métiers et du travail, le 12 février dernier?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et qui représentent-ils?

3. Quelques représentants du travail ont-ils été nommés membres des commissions de guerre depuis le 12 février dernier?

4. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et qui représentent-ils?

**257.** Etat montrant:—1. Le ministre du service naval a-t-il quelque déclaration à faire au sujet de l'ouverture du collège naval, et a-t-on attiré son attention sur une déclaration faite, le 11 mars dernier, par le premier Lord de l'Amirauté, au sujet de la situation du personnel, de ses chances de promotion et des qualités de son entraînement dans la marine royale?

2. Dans le but d'attirer la jeunesse du Canada à s'enrôler dans notre marine de guerre et notre marine marchande, quelles mesures offre-t-on, sous forme d'aide, de bourses d'études ou autrement, aux élèves d'écoles secondaires du Canada dont les parents ne peuvent faire face à une instruction dispendieuse?

3. Quelle est la méthode actuelle de sélection?

4. Qui compose le personnel enseignant du collège, et quelle expérience navale réelle sur mer possèdent ses membres soit avec la marine royale ou la marine canadienne, soit avec la marine marchande?

**258.** Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il autorisé les compagnies d'assurance-vie à solliciter des polices d'assurances auprès des membres des forces armées, ou de prétendus bons de pension, etc.?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il fait l'étude des clauses et des prétendus bénéfices payables en vertu de ces polices ou obligations?

3. Le gouvernement a-t-il autorisé le paiement des primes de ces assurances ou obligations par une allocation de la solde des membres de l'armée active?

4. Dans l'affirmative, le gouvernement permettra-t-il une étude attentive des termes et conditions de ces contrats, y compris le paiement des commissions aux agents, des valeurs de rachat au comptant dans des périodes d'un an, trois, cinq et dix ans, en faisant la comparaison de ces valeurs avec le versement des primes totales?

**259.** Etat montrant:—

1. Combien de terrains le ministère de la Défense nationale a-t-il expropriés pour le champ d'artillerie à Tracadie, au Nouveau-Brunswick?

2. De qui en a-t-on fait l'acquisition?

3. Combien a-t-on payé pour chaque terrain?

4. Combien de cas n'ont pas encore été réglés?

5. Quel était le montant des taxes scolaires, municipales et de voirie redevables pour chaque terrain?

6. Comment a-t-on réglé le paiement de ces taxes?

7. Combien le ministère de la Justice a-t-il payé à Clovis P. Richard, M.A.L., (avocat-délégué), pour la recherche des titres, la réduction des titres de propriété, etc., pour chaque terrain, en fournissant un état détaillé?

8. Quelle méthode a-t-on suivie pour déterminer l'évaluation des divers lots situés dans cette région?

9. A-t-on eu à enregistrer des plaintes de la part de quelqu'un sur la méthode suivie pour induire les colons à céder leurs terres au ministère?

10. Quelques-uns des propriétaires ont-ils protesté contre le règlement ou les montants qui leur ont été offerts pour le paiement de leurs terres; et dans l'affirmative, quels en sont les noms?

11. Quelques-unes de ces personnes ont-elles offert leurs terrains gratuitement pour servir aux fins prévues pour la durée de la guerre, plutôt que d'accepter l'offre du ministère? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms?

12. Quelle entente a-t-il été conclue avec ceux qui vivaient sur des terrains, avec l'approbation du gouvernement du Nouveau-Brunswick, mais sans détenir de titres; combien a-t-on versé dans chaque cas, et par qui ces montants ont-ils été payés?

13. Qui a fait l'évaluation de chacun de ces terrains?

14. Ce district est-il dans un centre de langue française?

15. Les évaluateurs chargés d'en venir à une entente avec les gens pour la vente de leurs terres parlaient-ils le français? Si non, comment l'évaluateur s'est-il entretenu avec le colon ou le propriétaire de la terre, et qui a fait fonction d'interprète?

16. Combien lui a-t-il été payé, en donnant les détails de son compte, à la fois comme interprète et comme chauffeur de taxi pour l'évaluateur?

17. Combien y a-t-il de ces lots dans le comté de Northumberland, (si tel est le cas), et en est-on venu à un règlement avec les gens vivant à cet endroit?

18. Le ministère a-t-il l'intention d'agrandir ce champ? Dans l'affirmative, de quel côté se fera l'agrandissement?

19. Quelle somme d'argent a-t-on payée, en règlement ou en compensation, à la commission d'administration de la succession de George Dignard; comment a-t-on computé ce montant; à combien de lots s'appliquait la transaction?

20. A-t-on démoli quelques maisons sur les terres pour lesquelles il n'y a pas encore eu de règlement? Dans l'affirmative, quels en sont les propriétaires?

**260.** Etat montrant:—

1. A-t-on créé récemment la position de Prévôt des incendies de l'armée canadienne?

2. A-t-on nommé quelqu'un à cette position?

3. Si oui, (*a*) qui est-il, et (*b*) à quel salaire?

4. Celui qui est nommé à cet emploi assume-t-il aussi le rang d'assistant du quartier-maître général?

5. Détient-il un grade dans l'armée canadienne?

6. Dans l'affirmative, quel grade?

7. Le titulaire détenait-il antérieurement un grade dans l'armée canadienne?

**260a.** Etat montrant:—

1. En établissant le poste de prévôt des incendies de l'armée canadienne, utilise-t-on l'aide et l'expérience que l'on trouve actuellement dans le ministère?

2. A-t-on retenu les services de quelqu'un sans avoir eu recours à la Commission du service civil?

3. A-t-on commandé l'achat d'appareils extincteurs d'incendies, qui n'avaient pas encore été recommandés par les officiers des services de précautions contre les raids aériens?

4. Dans l'affirmative, les modèles antérieurement utilisés ont-ils été trouvés déclassés ou non satisfaisants?

5. Quel modèle d'avertisseur à main ont recommandé les fonctionnaires du service de précautions contres les raids aériens?

6. A-t-on fait le choix d'un avertisseur électrique, et dans l'affirmative, quelle est la raison du changement?

7. Quelles dépenses supplémentaires entraînera ce changement?

**261.** Etat montrant:

1. A quelle date a-t-on projeté le train-exposition de l'armée canadienne?

2. Pour quelle date prévoit-on la fin de la tournée du train-exposition?

3. Quelle est l'estimation du coût de l'outillage, des matériaux et des fournitures utilisées pour cette exposition?

4. Quel a été le coût total de la main-d'œuvre utilisée dans la formation du train et sa tournée à travers les divers centres du Canada?

5. Quel a été le coût total des sommes versées à chacun des chemins de fer du Canada?

**262.** Etat montrant:

1. Quelle est la quantité totale prévue (*a*) de cuivre, (*b*) de laiton, (*c*) d'aluminium requise pour la nouvelle gare des chemins de fer nationaux du Canada à Montréal?

2. Les autorités des chemins de fer nationaux recevront-elles l'autorisation d'employer du cuivre pour le toit de cette gare?

3. Dans l'affirmative, quelle quantité?

**263.** Etat montrant:

1. Y a-t-il quelques compagnies d'aviation qui reçoivent octrois, subsides ou allocations pour certains services aux Iles de la Madeleine, P.Q.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces compagnies, quels montants reçoivent-elles ou ont-elles reçus et à quel titre?

**264.** Etat montrant:

1. Quels sont les tarifs ou prix ou taux chargés aux soldats des forces de Sa Majesté sur les chemins de fer canadiens, ainsi que le prix des repas servis sur les trains?

2. Cherche-t-on à obtenir une réduction de ces prix?

**265.** Etat montrant:—

Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, contrats de nolisement ou autres documents que possède le gouvernement datés depuis le 1er septembre 1939, relativement au nolisement et à l'utilisation du remorqueur *"Peggy L"*.

**266.** Etat montrant:

1. Combien d'aéroports du Canada, de Terreneuve, du Labrador et du Groenland le gouvernement a-t-il construits ou aidés de son appui financier?

2. Où sont-ils situés?

3. Quel a été le coût (*a*) des terrains, (*b*) du nivellement, (*c*) de l'irrigation, (*d*) de l'approvisionnement d'eau, (*e*) de la construction des chemins conduisant aux aéroports, (*f*) du pavage des pistes d'atterrissage, (*g*) de la construction des édifices, (*h*) de l'aménagement et de l'installation de chaque aéroport?

4. Quel a été le coût total de chaque aéroport?

5. Quelques autres gouvernements ont-ils contribué financièrement à la construction de ces aéroports?

6. Dans l'affirmative, quel a été le montant pour chaque aéroport?

**267.** Arrêtés du conseil, lettres, télégrammes, opinions légales, règlements et autres documents échangés entre le régisseur de l'acier ou le ministère des munitions et des approvisionnements ou l'un de ses fonctionnaires et la corporation de la cité de Toronto ou ses fonctionnaires principaux relativement à l'emploi de l'acier pour le nouvel égout collecteur de Toronto.

**268.** Etat montrant:

1. Combien d'individus sont au service du gouvernement du Canada au salaire d'un dollar par année?

2. Quels sont leurs noms et leurs adresses?

3. Quelles sont leurs fonctions?

4. En plus de leur salaire d'un dollar par année, quelle allocation de subsistance et autres dépenses reçoivent-ils?

5. Sur quelle base cette allocation de subsistance est-elle payée?

**268a.** Etat montrant:

1. Combien de *"one dollar a year men"* sont actuellement à l'emploi du gouvernement?

2. Quels sont les noms, qualifications et adresses de ces messieurs et à quelle date chacun d'eux est-il entré en fonction?

3. Pour quelles firmes ou compagnies chacun d'eux travaillait-il avant de donner ses services au gouvernement?

4. Lesquels d'entre eux travaillent encore pour ces firmes ou compagnies?

5. Ces firmes ou compagnies ont-elles reçu des contrats du gouvernement?

6. Si oui, à quelle date et pour quel montant chacune?

**269.** Etat montrant:

1. Quelle est la valeur totale des contrats accordés à la *Valley Field Construction Company* depuis le commencement de la guerre?

2. Quelle est la valeur totale des contrats accordés à la *Valley Field Construction* par *Wartime Housing Limited?*

**270.** Au cours de chacun des trimestres de l'année 1941, quelles sommes le gouvernement a-t-il versées aux chemins de fer nationaux du Canada et au Pacifique-Canadien pour (*a*) messageries, (*b*) fret, (*c*) télégrammes et (*d*) tous autres services?

**271.** Etat montrant:

1. A-t-on institué un comité pour faire l'étude et l'élaboration d'un projet d'assurance contre la maladie?

2. Dans l'affirmative, quels sont les membres de ce comité?

3. Quelles sont les attributions de ce comité?

**272.** Copie de toutes les opinions légales émises par le ministère de la Justice relativement à la compétence du Gouverneur en conseil, sous l'empire de la loi des mesures de guerre, à enrôler les hommes pour service sur tout théâtre de guerre.

**274.** Copie de tous mémoires, lettres et autres documents, adressés par le directeur général de la production aéronautique ou tout fonctionnaire de la division de la production aéronautique, à l'intention de tout fonctionnaire d'une industrie ou d'une compagnie aéronautiques intéressées, en tout ou en partie, dans la production des aéroplanes et de leurs parties, relativement à la nomination de M. E. G. Hirst, de Toronto, pour entreprendre une campagne destinée à soutenir le moral dans les industries de l'aéronautique et les industries connexes, et spécialement en ce qui a trait à la façon de lui payer ses déboursés de voyages, d'organisation et de bureau.

**274a.** Etat montrant:

1. Quel a été le coût total jusqu'aujourd'hui de la campagne dirigée par M. E. G. Hirst et destinée à soutenir le moral dans les industries de l'aéronautique?

2. A-t-on publié quelques brochures, plaquettes, magazines, circulaires ou autres publications ou documents destinés à être utilisés dans cette campagne? Dans l'affirmative, quelles firme ou firmes en ont fait l'impression? Quel a été, en conséquence, le montant total versé à chacune de ces firmes?

3. Quelle a été la dépense totale pour toutes autres impressions requises pour cette campagne, qu'elles aient été faites par M. Hirst ou sous son autorité ou de toute autre façon?

4. Quel montant total M. Garratt a-t-il versé à M. Hirst pour cette campagne? A quelles dates a-t-on fait ces versements, quel a été le montant et la fin particulière de chacun de ces versements?

5. Quels particuliers le ministère des Munitions et approvisionnements a-t-il embauchés et/ou rémunérés pour aider à M. Hirst dans cette campagne? Quels sont leurs noms, et quel salaire et/ou allocations chacun d'entre eux reçoit-il?

6. Y a-t-il des particuliers nommés pour aider à M. Hirst qui ne sont pas rémunérés par le ministère des Munitions et approvisionnements? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms, et quel salaire chacun reçoit-il?

7. Quel montant total M. Garratt a-t-il reçu, en contributions, de l'industrie aéronautique? Quelles compagnies ont versé une contribution, et quels en sont les montants?

8. A-t-on retourné quelques contributions aux avionneries? Dans l'affirmative, à quelles compagnies et à quelles dates?

**274b.** Etat montrant,—

1. A-t-on passé un arrêté en conseil pour régulariser la nomination de M. E. G. Hirst, de Toronto, comme organisateur d'une campagne destinée à soutenir le moral au sein des industries de l'aéronautique et des industries connexes?

2. Dans l'affirmative, à quelle date a-t-on passé cet arrêté en conseil?

**274c.** Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires ou autres documents en la possession du ministre des Munitions et approvisionnements, du ministre des Finances, du directeur général de la production aéronautique, du contrôleur du Trésor ou de l'un des fonctionnaires desdits ministères, se rapportant de quelque façon à la campagne dirigée par M. E. G. Hirst pour soutenir le moral, ou à la modification des conditions de sa nomination ou au mode de rémunération ou de remboursement, et, en particulier, à la permission ou au refus pour les avionneries d'imputer au compte des frais généraux toute contribution versée par elles pour la campagne organisée par M. Hirst.

**274d.** Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires ou autres documents en la possession du ministre des Munitions et approvisionnements, du ministre des Finances, du directeur général de la production aéronautique, du contrôleur du Trésor ou de l'un des fonctionnaires desdits ministères, se rapportant de quelque façon à la campagne dirigée par M. E. G. Hirst pour soutenir le moral, ou à la modification des conditions de sa nomination ou au mode de rémunération ou de remboursement, et, en particulier, à la permission ou au refus pour les avionneries d'imputer au compte des frais généraux toute contribution versée par elles pour la campagne organisée par M. Hirst.

**275.** Dossier faisant voir: (1) Les contrats accordés par le ministère des munitions et des approvisionnements à la *Pool Construction Company Limited*, de Regina, Saskatchewan, depuis septembre 1939, et les dates d'octroi de ces contrats; (2) les cas où l'on a fait appel à des soumissions publiques; (3) le montant de la soumission dans chaque cas; (4) le montant total versé par le gouvernement à cette compagnie.

**276.** Copie du mémoire fondamental déterminant les attributions du comité de la restauration, mentionné par le ministre des pensions et de la santé publique, à la page vingt-six des témoignages du comité spécial de la Chambre des communes sur la restauration et le rétablissement.

**276a.** Etat montrant,—

1. Quels sont les noms et la compétence de chacun des spécialistes dont on a retenu les services au comité de la restauration que préside le Dr. James, et quelle rémunération paie-t-on à chacun?

2. Publiera-t-on leurs recommandations?

3. Mettra-t-on leurs recommandations à la disposition des membres de la Chambre des communes?

**277.** Copie de l'ordonnance du conseil national du Travail en temps de guerre, et de ses attendus, sur les règlements de salaires et de bonis relativement: (*a*) à la requête des employés de la *Martin Transport Company*, présentée par l'entremise de leur syndicat, la *Canadian Brotherhood of Railway Employees;* (*b*) à la requête des employés de la *Dominion Coal Company* et des autres compagnies de charbon de la Nouvelle-Ecosse, présentée par leur syndicat, la division No 26 des *United Mine Workers of America.*

**278.** Dossier contenant le cout total de la publicité faite pour la vente du homard en conserve (*a*) au Canada, (*b*) dans les autres pays, ainsi qu'une liste des noms des compagnies de publicité chargées de cette réclame, et le montant total versé à chacune de ces agences.

**278a.** Dossier contenant les noms de toutes les personnes occupées au travail de surveillance du commerce du homard, au cours de la dernière année, ainsi que le salaire, les allocations et dépenses de voyage reçues par chacune de ces personnes, les fonctions remplies par chacune de ces personnes et l'expérience antérieure de chacune de ces personnes.

**278b.** Etat montrant:—1. Quels sont les noms et adresses des particuliers embauchés par le Gouvernement pour la vente, la distribution et l'entreposage des conserves de homard, au cours de 1941, (*a*) dans l'Ile du Prince-Edouard, (*b*) en Nouvelle-Ecosse et (*c*) au Nouveau-Brunswick?

2. Quelle a été la durée d'embauchage de chaque particulier, les fonctions de chacun ou de chacune, le taux de sa rémunération, et le montant total versé à chacun (*a*) pour ses services, (*b*) pour ses dépenses?

3. Qu'a-t-on payé en loyer ou en frais pour les bureaux, l'espace nécessité pour l'entreposage ou l'emmagasinage, quels ont été la location et la durée du bail ou de l'utilisation de ces endroits, les personnes à qui on a fait ces versements et le montant versé dans chaque cas?

4. Quelles ont été, dans chaque province, les dépenses supplémentaires, en faisant connaître pour quelles fins elles ont été faites et à quels particuliers elles ont été versées?

5. Au cours des saisons du printemps et de l'automne de 1941, combien le Gouvernement a-t-il acheté, dans chaque province, de caisses de boîtes de conserves de homard, de huit douzaines chacune, (*a*) de demi grandeur, (*b*) de quart de grandeur, (*c*) de caisses de quatre douzaines de boîtes plates et combien a-t-il payé, et de qui a-t-il acheté ces marchandises?

6. Quelle quantité de caisses de diverses grandeurs a-t-on vendue et à quel prix?

7. Dans quels journaux et magazines le Gouvernement a-t-il fait de la réclame pour les conserves de homard, (*a*) quel a été le coût de cette réclame, et (*b*) quel était le nom de la personne ou de l'agence chargée de placer ces annonces, et le pourcentage et la commission totale versés à chacun?

8. Le Gouvernement a-t-il chargé aux acheteurs sur chaque vente, la taxe de vente de huit pour cent; si non, pourquoi?

9. Le Gouvernement a-t-il refusé d'accepter certaines quantités de homard; dans l'affirmative, pour quelles raisons, quels sont les noms et adresses des fournisseurs, et quelle a été la quantité refusée dans chaque cas?

10. Au cours de la saison du printemps ou d'automne le gouvernement a-t-il vendu plus qu'il ne pouvait livrer; dans l'affirmative, quelle quantité de boîtes de diverses grandeurs, et quels sont tous les détails de la situation?

11. Quel bénéfice ou quelle perte, y compris les frais de publicité et toutes autres dépenses, le Gouvernement a-t-il effectué sur l'entreprise des conserves de homard en 1941?

**279.** Etat montrant:—

1. Combien d'avocats ont été nommés à des emplois relevant de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre depuis le 1er octobre 1941?
2. Quel est le nom de chacun de ces avocats?
3. Où chacun de ces avocats pratiquait-il sa profession avant sa nomination?
4. Quelle est l'ancienneté d'expérience de chaque titulaire au barreau?
5. Quels salaire et/ou allocation paie-t-on à chacun?
6. Quelles sont les fonctions assignées à chaque titulaire?
7. En vertu de quelle autorité chaque titulaire a-t-il été nommé?
8. Dans combien de cas a-t-on attesté qu'en vertu des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 4759 la nomination du titulaire était d'intérêt public?
9. Quelques-uns de ces titulaires poursuivent-ils l'exercice particulier de leur profession en plus de leurs fonctions à la commission des prix et du commerce en temps de guerre?
10. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes?

**280.** Etat montrant:—

1. Quelle est pour les fonctionnaires civils, la base d'exemption du plafonnement des salaires?

2. Quelles augmentations statutaires de salaires a-t-on accordées aux fonctionnaires civils en janvier dernier?

3. Quelle est, pour les fonctionnaires civils, la base d'exemption sous le régime de la loi de l'assurance-chômage?

**281.** Etat montrant:—

1. Combien de navires font actuellement le transport des colis aux Canadiens prisonniers de guerre dans les pays ennemis ou sous la dépendance des ennemis?

2. Qui nolise ces navires et quelques-uns ont-ils été coulés?

3. Le gouvernement a-t-il publié ou reçu un communiqué officiel de la Croix-Rouge au sujet de la livraison des colis aux prisonniers canadiens?

4. Combien de colis a-t-on distribués, par mois ou par semaine, aux prisonniers canadiens?

5. Le gouvernement est-il au courant que les amis de nos prisonniers de guerre au Canada s'émeuvent des déclarations publiées par la presse britannique et des critiques faites à la Chambre des communes en Angleterre à l'effet que les prisonniers de guerre ne reçoivent pas leurs colis?

6. Ne relève-t-il pas du gouvernement de veiller aux intérêts de nos prisonniers de guerre?

7. Le gouvernement prend-il la responsabilité des services fournis à cet effet par des organisateurs bénévoles?

**282.** Rapport du surintendant fédéral de la formation de la jeunesse, Ministère du Travail, sur le plan conjoint convenu à cette fin entre le fédéral et les provinces ainsi que sur les programmes de guerre pour la formation des jeunes, année financière terminée le 31 mars 1942.

**283.** Copie de tous télégrammes, correspondance et autres communications échangés, au cours des six derniers mois, entre le gouvernement et tout particulier au sujet du bureau de poste d'Amiens, Saskatchewan, et la nomination d'un nouveau maître des postes.

**284.** Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété connue sous le nom de l'hôtel Dunsmuir, à Vancouver, Colombie-Britannique?

2. Dans l'affirmative, quel était le propriétaire enregistré au moment où le gouvernement a fait l'achat de cette propriété?

3. Le gouvernement a-t-il acheté cette propriété du propriétaire enregistré ou du détenteur d'une option sur l'hôtel?

4. Dans le cas d'achat du détenteur d'une option, quel est le nom de cette personne, (*a*) le prix d'achat et (*b*) les conditions de paiement?

5. Quel était, au moment de l'achat, l'évaluation (*a*) du terrain et (*b*) de l'immeuble?

**285.** Etat montrant:—Copie de tous télégrammes, lettres, ententes et autres documents échangés, au cours de la dernière année, entre le gouvernement ou l'un de ses ministères et tout ou tous particuliers relativement à la substitution du nom de Vulcan à celui de Pircaldy pour l'école de vol militaire No 40.

**286.** Etat montrant:—

1. Quelle est la quantité d'or (en onces et en valeur) actuellement détenue au Canada par (*a*) le gouvernement canadien, (*b*) la Banque du Canada, (*c*) la commission de contrôle du change étranger et (*d*) les banques à charte?

2. Quelle quantité de cet or est-elle détenue au nom de gouvernements étrangers?

3. Combien a-t-on exporté d'or du Canada, et à destination de quels pays, au cours de chacune des années écoulées de 1930 à 1941 inclusivement?

**287.** Copie de tous télégrammes, lettres, ententes, témoignages et autres documents que possède le ministère des munitions et des approvisionnements, depuis le commencement de la guerre actuelle, au sujet de *l'Ottawa Car and Aircraft Manufacturing Company,* d'Ottawa.

**288.** Copie de tous télégrammes, correspondance, recommandations, arrêtés en conseil et autres documents échangés entre le ministère des pensions et de la santé nationale et le conseil du Trésor relativement à l'extension des bénéfices de la loi canadienne des pensions aux matelots de la marine marchande et à ceux qui s'adonnent à la pêche maritime.

**288a.** Etat montrant:—

1. Verse-t-on une pension à la veuve et aux dépendants des hommes qui ont perdu la vie en service dans la marine marchande, (*a*) sur les navires d'enregistrement britannique et canadien, (*b*) sur les navires d'enregistrement étranger faisant le transport de fournitures aux Nations Unies?

2. Quelle est la solde mensuelle versée à un matelot de pont sur les navires d'enregistrement canadien?

3. Verse-t-on une allocation familiale à la veuve ou aux dépendants de ces matelots?

**289.** Etat montrant:—

1. Quel poste M. Adjutor Savard occupait-il dans le corps d'aviation royal canadien outre-mer?
2. Quels devoirs lui imposait sa position?
3. Quelle compétence avait-il pour occuper ce poste?
4. Combien recevait-il en salaire et/ou solde et allocations?
5. Est-il encore attaché au corps d'aviation royal canadien?
6. Dans l'affirmative, quelles sont ses fonctions?
7. Combien reçoit-il en salaire et/ou solde et allocations?
8. A-t-il terminé le travail pour lequel il avait été envoyé en Angleterre?
9. Si non, pourquoi a-t-il été rappelé au Canada?
10. Quels ont été, le cas échéant, les résultats de sa mission?
11. Quelque autre personne a-t-elle été nommée au poste qu'il occupait outre-mer?
12. Dans l'affirmative, qui occupe ce poste?

**289a.** Relevé montrant:—Quel a été le montant total versé à M. Adjutor Savard, à même les deniers publics, pour toutes fonctions remplies pour tout ministère du gouvernement, depuis le 23 octobre 1935, et quel a été le montant versé par chaque ministère et quels services a-t-il rendus dans chaque cas?

**290.** Etat montrant:—

1. Sir Edward Peacock est-il venu au Canada le ou vers le 25 juin 1941?
2. Dans l'affirmative, le ministre des Finances a-t-il eu une entrevue avec lui?
3. Si non, d'autres membres du Cabinet ont-ils eu une entrevue avec lui?
4. Dans l'affirmative, quels sont-ils et à quel titre?
5. A cette date, y avait-il un ministre intérimaire des Finances?
6. Dans l'affirmative, qui était-il et pendant combien de temps a-t-il exercé ses fonctions?

**291.** Etat montant:—1. Combien d'employés, hommes et femmes, la commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle, dans chaque province, prononçant des discours, faisant des conférences, parlant à la radio, et préparant les renseignements utilisés à l'appui de la ligne de conduite de la commission dans les assemblées publiques, aux banquets et aux conférences?

2. Quels sont leurs noms, salaires, frais d'hôtel et de voyage, et toutes autres dépenses?

3. Qui donne des directives aux orateurs, et ces derniers exposent-ils la politique du Gouvernement à ces assemblées?

**292.** Etat montrant:—1. Le Gouvernement est-il au courant de la grève des ouvriers à l'établissement de Montréal de la Canada Bread Company?

2. Dans l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises jusqu'à date pour régler cette grève?

3. Depuis le 1er septembre 1941, le Gouvernement a-t-il accordé à la Canada Bread Company des contrats pour fournir le pain et la pâtisserie aux centres de l'armée et de l'aviation canadiennes?

4. Dans l'affirmative, à quelles dates ont été accordés ces contrats, pour quelles quantités, et à quels prix?

5. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou quelque autre département du Gouvernement ont-ils reçu des plaintes de la part des ouvriers de la Canada Bread Company sur les heures de travail et le barême des salaires?

6. Dans l'affirmative, quand, et quelle mesure a-t-on prise au sujet de ces plaintes?

**293.** Etat montrant:—1. A-t-on cessé de payer la prime autrefois versée aux producteurs de lait nature de la Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, pour compenser cette suppression, a-t-on permis ou prévu une augmentation du prix de détail du lait dans Halifax et les autres centres, ou toute autre aide à l'industrie laitière?

3. Le Gouvernement a-t-il reçu, à ce sujet, des représentations de la part de M. Harold A. Reid, de Shubenacadie, secrétaire de la United Milk Producers Association, et d'autres organisations, à l'effet que, à moins que l'on ne remédie immédiatement à la situation, il se produira une disette de lait dans cette région?

4. Quel est le plafonnement actuel du prix de détail du lait nature (*a*) à Halifax, (*b*) à Saint-Jean?

5. Le Gouvernement ordonnera-t-il une enquête immédiate?

6. Quel était, à la fin de chaque mois, au cours de 1941 et de 1942 jusqu'aujourd'hui, le prix par tonne et par chars, à Fort-William, des marchandises suivantes: (*a*) son, (*b*) remoulage, (*c*) issues de blé, (*d*) farine d'orge et (*e*) galette d'avoine?

7. Combien en coûte-t-il, la tonne, pour le transport ferroviaire des grains d'alimentation des animaux de Fort-William (*a*) Saint-Jean, et (*b*) à Halifax?

**294.** Etat montrant:—

1. Depuis l'entrée en vigueur des règlements relatifs au plafonnement des prix, quelles sommes totales a-t-on versées en subvention (*a*) aux produits domestiques, (*b*) aux importations?

2. Quel est le montant total actuellement payable ou accumulé et encore à percevoir du gouvernement sur les subventions (*a*) aux produits domestiques, (*b*) aux importations?

**294a.** Etat montrant:—

1. Quel est le taux de la subvention accordée aux marchandises suivantes: (*a*) jus de pamplemousse, (*b*) jus d'ananas et (*c*) pruneaux secs?

2. Au 1er mai 1942, quelle a été la quantité des importations (*a*) de jus de pamplemousse, (*b*) de jus d'ananas et (*c*) de pruneaux secs sur laquelle on a payé une subvention?

3. Au 1er mai 1942, quelle somme totale a-t-on versée en subvention (*a*) au jus de pamplemousse, (*b*) au jus d'ananas et (*c*) aux pruneaux secs?

**294b.** Etat montrant:—

1. Sur quels marchandises et produits, domestiques ou importés, paie-t-on des subventions à l'heure actuelle?

2. Quelle subvention verse-t-on pour chaque catégorie de marchandises et de produits?

3. Combien a-t-on versé, jusqu'aujourd'hui, pour chaque catégorie de marchandises et produits?

**294c.** Dossier contenant:—

1. Une liste des subsides versés en vertu du plafonnement des prix, de leur montant estimatif, et des articles et du commerce et de l'industrie auxquels ils s'appliquent;

2. Une liste des membres de la corporation de stabilisation des prix des denrées, et de ses directeurs, fonctionnaires et agents, faisant voir où sont leurs bureaux, leur nombre, ainsi que leurs salaires et autres allocations;

3. Le coût estimatif d'administration, pendant une année, du personnel requis pour le plafonnement des prix, le nombre global des fonctionnaires, et la liste totale des salaires;

4. Le coût annuel estimatif d'administration de cette corporation;

5. Les domaines de la vie commerciale qui ne tombent pas encore sous la surveillance ou la direction de quelques départements de l'Etat;

6. L'expérience des membres de cette corporation et de ses officiers supérieurs dans la pratique du commerce ou de l'industrie ou dans la concurrence des affaires;

7. Le ministre de la Couronne responsable du travail de cette corporation devant le Parlement.

**294d.** Etat montrant:

1. La subvention sur le beurre s'appliquera-t-elle aussi bien au beurre de laiterie qu'au beurre de crémerie?

2. Quel pourcentage de tout le beurre, au Canada, est fabriqué sur la ferme (beurre de laiterie) et dans les établissements (beurre de crémerie)?

3. Comment le gouvernement se propose-t-il de dédommager les agriculteurs qui fabriquent le beurre de laiterie, s'ils ne peuvent pas recevoir la subvention accordée pour le gras de beurre?

**295.** Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports, résolutions, mémoires ou tous autres documents,

(1) Echangés entre le gouvernement d'Ontario ou l'un de ses fonctionnaires et tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral,

(2) Echangés entre le ministre du Revenu national, le Commissaire des douanes, le ministre des Transports, le sous-ministre des Transports, le ministre des Munitions et des approvisionnements, le sous-ministre des Munitions et des approvisionnements ou tout autre fonctionnaire de ces départements, et la *Railway Association of Canada*, le chemin de fer Canadien du Pacifique, les chemins de fer Nationaux du Canada, le *Michigan Central Railway*, le *Toronto-Hamilton and Buffalo Railway*, les *Wabash Railways* ou le *Père-Marquette Railroad* ou tout fonctionnaire de quelques-unes de ces compagnies,

(3) Echangés entre tout ministre ou fonctionnaires du gouvernement et tout conseil municipal de la province d'Ontario ou l'un de ses fonctionnaires, concernant la requête des *International Highway Forwarders Limited* ou de tous servi-

ces de camionneurs des Etats-Unis de pouvoir transporter des marchandises sous scellés entre diverses parties des Etats-Unis en passant par le territoire canadien.

**295a.** Etat montrant:

1. Le gouvernement des Etats-Unis ou l'un de ses fonctionnaires a-t-il demandé, officiellement ou officieusement, au gouvernement canadien d'accorder aux services de camionneurs des Etats-Unis la permission de transporter en transit des marchandises sous scellés entre diverses parties des Etats-Unis en passant par le territoire canadien?

2. Dans l'affirmative, quelle a été la nature de cette requête?

3. Y a-t-il eu quelque recommandation faite à ce sujet par quelque comité mixte canado-américain?

4. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette recommandation?

5. Le problème a-t-il été étudié par un sous-comité du cabinet?

6. Dans l'affirmative, quand et quels sont les membres de ce comité?

7. Ce sous-comité a-t-il présenté quelque rapport, et quelle est la nature de ce rapport?

**296.** Etat montrant:—

1. Depuis le commencement de la guerre combien d'édifices administratifs temporaires le gouvernement a-t-il érigés à Ottawa pour les besoins de guerre?

2. Où sont situés ces édifices et comment les désigne-t-on?

3. Quel a été le coût de chaque édifice?

4. Quels édifices temporaires sont actuellement en cours de construction, et quelle est l'estimation du coût de chacun?

**297.** Etat montrant:—

1. Dans le cas de combien d'articles la commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle permis de déroger à l'ordonnance déterminant le plafonnement des prix de la vente au détail?

2. Quelle est la liste de ces articles, le prix de base de la vente au détail, et le montant de l'augmentation des prix autorisée par la commission?

**298.** Etat montrant:—Copie de tous contrats accordés et octroyés par le ministère des Munitions et approvisionnements et la *Victoria Machinery Depot Company Limited,* au sujet de la construction de cargos par ladite compagnie.

**299.** Etat montrant:—

1. Quelques membres du Parlement ont-ils été envoyés à l'extérieur du pays par ou pour le gouvernement depuis le commencement de la session actuelle?

2. Dans l'affirmative, quels sont leur noms? Où ont-ils été envoyés? Quelle a été la durée de leur absence du pays? Quelle a été leur mission, leur rémunération, allocations de subsistance et frais de déplacement?

**300.** Dossier comprenant le montant des droits payés pour le charbon dédouané au port de Toronto entre le 1er mai et le 31 juillet inclusivement de l'année 1940.

**300a.** Copie de toute la correspondance échangée, au cours des années 1939, 1940, 1941 et en 1942 jusqu'aujourd'hui, entre 1. M. W. A. Gunn et M. Ilsley, au sujet de la houille grasse; 2. M. Roebuck, M.P., et M. Ilsley, au sujet du commerce du charbon à Toronto; 3. M. Conant, procureur-général d'Ontario, et M. Ilsley, au sujet du commerce du charbon à Toronto; 4. M. F. J. Ogston, gérant de la *Ferguson Fuels Limited,* et le président de la commission des prix et du commerce en temps de guerre; 5. La commission des prix et du commerce en temps de guerre, le régisseur du combustible et l'association des marchands détaillants de combustible de Toronto, ainsi que les lettres adressées par les marchands particuliers de charbon de Toronto à la commission des prix et du commerce en temps de guerre et au régisseur du combustible; 6. M. W. A.

Gunn et M. Ralston et M. Ilsley, au sujet d'une taxe de dix pour cent imposée sur les importations de charbon pendant la saison de 1940; 7. L'association des marchands détaillants de charbon de Toronto et la commission du commerce et de l'industrie de Toronto;

Aussi, copie du dossier présenté par le sénateur McGuire à l'administrateur de la loi des enquêtes sur les monopoles, au nom de l'association des marchands détaillants de charbon de Toronto.

**300b.** Etat donnant un fractionnement, au jour le jour, du montant des droits de douane versés pour le charbon au port de Toronto entre le 1er avril et le 31 juillet 1940.

**301.** Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations et autres documents échangés, depuis 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement et/ou l'un de ses ministères et des compagnies, sociétés et personnes et se rapportant de quelque façon à la *Calgary Rolling Mills.*

**301a.** Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations et autres documents échangés, depuis 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement et/ou l'un de ses ministères et des compagnies, sociétés et personnes et se rapportant de quelque façon à la *Calgary Rolling Mills.*

**303.** Etat montrant:—

1. Y a-t-il des "carburateurs" pour moteur d'automobile susceptibles de réduire la consommation de l'essence, inventés et patentés au Canada depuis 1930 qui ont été vendus au gouvernement canadien ou du Royaume-Uni, à des particuliers, à des compagnies ou à l'étranger?

2. Dans l'affirmative, (*a*) par qui, (*b*) à qui, (*c*) à quel prix, (*d*) ces carburateurs sont-ils en usage, (*e*) où et comment?

**304.** Correspondance et autres documents relatifs au transfert des ressources naturelles à la province de l'Alberta, (Re bill No 18, loi ayant pour objet de modifier les lois des ressources naturelles de l'Alberta).

**305.** Etat montrant:—

1. Combien y a-t-il de soldats qui ont demandé des congés de cultivateur, depuis le mois de mars, dans les districts militaires Nos 4 et 5 respectivement?

2. Combien y en a-t-il qui ont obtenu un congé pour aller faire les semences et autres travaux de la ferme?

3. Est-il vrai que quelques-uns seulement ont obtenu des congés de six semaines?

**306.** Etat montrant:—

1. Quand distribuera-t-on les vêtements d'été aux membres de l'armée qui font leur instruction militaire (*a*) au camp Borden, (*b*) sur les terrains de l'Exposition de Toronto, (*c*) à Petawawa et (*d*) dans les autres camps de l'armée dans les districts militaires No 1, No. 2 et No 3?

2. Quel est, dans chacun de ces districts militaires, le nombre des soldats qui actuellement n'ont pas ces vêtements d'été?

3. Que comporte la distribution des vêtements d'été?

**306a.** Etat montrant:—

1. A combien de membres du corps d'aviation royal canadien, postés à Toronto, à Trenton, au camp Borden, à Ottawa et dans les autres camps en Ontario, a-t-on distribué les vêtements et les uniformes d'été?

2. A combien d'autres doit-on encore distribuer ces vêtements d'été?

**307.** Etat montrant:—

1. Quelles mesures le gouvernement prend-il relativement à la situation dans les prisons militaires de ceux qui appartiennent aux forces de Sa Majesté, et songe-t-on à améliorer les conditions dans un avenir rapproché?

2. Conduira-t-on quelque enquête ministérielle sur le traitement, l'entraînement, l'installation matérielle et l'alimentation des soldats détenus dans des prisons militaires et des casernes de détention?

**308.** Etat montrant:—

1. Combien le gouvernement a-t-il acheté d'accessoires de cinématographie depuis le commencement de la guerre?

2. Combien d'appareils de cinématographie a-t-on envoyés aux armées canadiennes outre-mer?

3. Avait-on envoyé quelque appareil de cinématographie aux forces canadiennes à Hong Kong?

4. Quelles compagnies ont obtenu des contrats de cinématographie du gouvernement, et quel est le montant de chaque contrat?

**309.** Etat montrant:—

1. Quelque officier ou employé du gouvernement, ou de quelque compagnie administrée par le gouvernement ou de tout autre organisme de la Couronne reçoit-il quelque salaire, rémunération ou tous autres émoluments sur lesquels on lui garantit une somme nette indépendamment du taux de l'impôt sur le revenu personnel, ou ledit bénéficiaire jouit-il d'un droit ou promesse contractuel donné par le payeur en vertu duquel le montant reçu varie suivant la proportion de son impôt sur son revenu personnel?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces officiers ou employés?

3. Combien chacun reçoit-il par année?

4. Quel est le montant de l'impôt assumé indirectement par le payeur, dans chaque cas, sur le revenu versé audit particulier pour l'année civile 1941?

**310.** Etat montrant:—

1. Combien de mouilleurs de mines ou d'autres navires de la marine militaire a-t-on construits à Meteghan River ou en d'autres endroits de la circonscription électorale de Digby, Nouvelle-Ecosse?

2. A-t-on fait construire ces navires à prix forfaitaire, et à qui a-t-on accordé ces contrats et qui a construit ces navires?

3. Quel a été le prix de l'entreprise pour chacun de ces navires?

4. Combien a-t-on lancé de ces navires, et à quelles dates?

5. Les acheteurs ont-ils reçu et accepté de ces navires?

6. Si non, quelles ont été les raisons du refus ou du retard de ces navires?

7. Quelles sommes a-t-on payées en acompte sur chacun de ces navires?

8. Quels montants reste-t-il à verser pour chacun de ces navires?

**311.** Etat montrant:—

1. Combien de Canadiens, résidant aux Etats-Unis, ont été affectés par l'application des lois de conscription de ce pays?

2. Combien de Canadiens, résidant aux Etats-Unis, ont-ils été appelés à faire leur service militaire dans les forces armées de ce pays?

3. A-t-on accordé à ces personnes le droit et le choix de rentrer au Canada et de servir dans les forces armées canadiennes?

4. Dans l'affirmative, combien l'ont-ils fait?

5. Les personnes qui rentrent au Canada, sont-elles enrôlées automatiquement dans les formations actives de l'armée canadienne et sujettes au service militaire pour outre-mer ou pour tout théâtre de guerre?

**312.** Copie d'un traité d'alliance conclu entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du nord avec l'union des Républiques soviétiques

socialistes dans une guerre contre l'Allemagne hitlérienne et ses associés en Europe, ainsi que pour collaborer et s'entr'aider par la suite.

**313.** Etat montrant:

1. Le gouvernement est-il d'avis qu'il existe quelque disette de papier au Canada (*a*) à l'heure actuelle ou, (*b*) qu'il s'en produira une bientôt?

2. A-t-on pris quelques mesures pour pratiquer une économie dans les divers départements du gouvernement, et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

3. Le gouvernement est-il au courant que le bureau de l'information publique envoie des publications en triplicata?

**314.** Etat montrant:

1. Est-ce que le soldat Benoit Tellier, numéro matricule D-606356, a demandé un congé de cultivateur à son Officier-Commandant à Trois-Rivières, P.Q., par requête signée et assermentée par lui et par son père Eugène Tellier, cultivateur de Ste-Elizabeth, au mois de mars 1942?

2. Est-ce que cette demande de congé a été considérée et transmise aux Quartiers Généraux à Montréal, suivant les exigences de la loi?

3. Quelle est la décision finale sur cette demande de congé?

**315.** Etat montrant:

1. Le Dr Lebbetter a-t-il été promu au grade de lieutenant-colonel?
2. Quel est sa compétence?
3. Quel était son ancien grade dans l'armée et son expérience antérieure?
4. Quelles sont ses fonctions?
5. En vertu de quelle autorité a-t-il reçu son brevet?
6. Sur quelle recommandation?

**316.** Etat donnant les noms de toutes les personnes attachées au personnel de la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, leur fonctions respectives ainsi que le salaire versé à chacun.

**317.** Arrêté en conseil C.P. 5038, approuvé le 12 juin, 1942, et texte d'un arrêté émis en vertu des dispositions de cette mesure; contrôle des règlements sur l'emploiement, 1942.

**318.** Etat montrant:

1. Combien y a-t-il d'enquêteurs ou organisateurs provinciaux pour la campagne nationale de la récupération?
2. Qui les a nommés?
3. Sur quelle recommandation?
4. Quels salaires reçoivent-ils actuellement?
5. Quel est leur travail?
6. Que faisaient-ils immédiatement avant leur nomination au poste actuel?
7. Quelle compétence possèdent-ils pour ce travail de récupération?
8. Les titulaires actuels sont-ils les premiers à occuper ces postes ou y a-t-il eu des titulaires antérieurs?
9. Dans l'affirmative, pourquoi les a-t-on remerciés de leurs services?

**318a.** Etat montrant:

1. A-t-on accordé à quelque particulier, société, compagnie ou groupe des droits, dans Halifax, sur le matériel récupéré, tel que les embarcations, les matériaux de guerre et les denrées abandonnées dans le port de Halifax?

2. Dans l'affirmative, (*a*) quels en sont les noms; (*b*) quels arrangements a-t-on conclus; (*c*) quels rapports soumet-on; (*d*) les particuliers doivent-ils agir par les intermédiaires nommés; (*e*) les sommes remises par le gouvernement sont-elles versées directement aux particuliers qui ont fait la récupération ou sont-elles payées par les intermédiaires nommés; (*f*) quel contrôle le gouvernement exerce-t-il sur ces intermédiaires?

**319.** Etat montrant:

1. Combien a-t-on fait imprimer de copies des plaquettes "Le Canada dans la bataille de l'Atlantique" et "La marine royale canadienne"?

2. L'impression a-t-elle été accordée par adjudication? Dans l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires et les montants des soumissions?

3. Si non, de quelle façon et à qui le contrat a-t-il été accordé?

4. Quel a été le coût total de la publication de ces plaquettes et comment en a-t-on fait la distribution?

**319a.** Etat montrant:

1. Combien a-t-on fait imprimer de copies des plaquettes "Le Canada dans la bataille de l'Atlantique" et "La marine royale canadienne"?

2. L'impression a-t-elle été accordée par adjudication? Dans l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires et les montants des soumissions?

3. Si non, de quelle façon et à qui le contrat a-t-il été accordé

4. Quel a été le coût total de la publication de ces plaquettes et comment en a-t-on fait la distribution?

**320.** Etat montrant:

1. Depuis le 1er septembre 1939 jusqu'au 30 avril 1941, combien de particuliers, dont le dernier emploi ou la dernière occupation ont été avec la *Robert Simpson Company Limited*, de Toronto, ont-ils été nommés à des commissions gouvernementales, ou ont-ils été ou sont-ils au service de commissions ou de départements relevant du gouvernement fédéral?

2. Combien de ces particuliers sont-ils actuellement au service du gouvernement dans les ministères (*a*) des finances, (*b*) de la défense nationale, (*c*) des munitions et des approvisionnements, (*d*) des services nationaux de guerre et (*e*) du travail?

3. Quels sont les noms de ces particuliers?

4. Quels sont le salaire et/ou toute autre rémunération payés à chacun?

**321.** Etat montrant:

1. Le ministère britannique du ravitaillement a-t-il donné des commandes de filets frais de morue et d'autres poissons aux pêcheurs de la côte de l'Atlantique pour l'année courante?

2. Dans l'affirmative, quelle est la quantité des commandes de chaque espèce de poissons?

3. Les pêcheurs et les employés sont-ils assez nombreux pour remplir ces commandes?

4. Si non, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour accorder aux pêcheurs congé de l'instruction militaire pendant la durée de la pêche?

**322.** Etat montrant:

1. Quelles mesures a-t-on prises, avant le 15 mai 1942, pour s'assurer que les registraires régionaux avaient en leur possession les formules d'inscription de tous les célibataires, veufs, personnes du sexe masculin divorcées ou séparées légalement, n'ayant pas de dépendants et étant âgés de 19 à 45 ans à la date de l'inscription nationale?

2. A-t-on fait quelque vérification entre les formules détenues au bureau central à Ottawa et les copies qui en ont été expédiées aux registraires régionaux?

**323.** Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires ou autres documents, en la possession de quelque ministère du gouvernement, relativement au transfert à Vancouver, le ou vers le 27 avril 1942, de la carte d'inscription de Alan C. Wright, domicilié au numéro 61 de la rue Albany, Toronto, et à l'avis de se présenter à l'instruction militaire en vertu de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales adressé audit Alan C. Wright, et au renvoi à Toronto de la carte d'inscription de ladite personne et à l'annulation de l'avis servi audit Alan C. Wright d'avoir à se présenter pour son service militaire.

**324.** Etat montrant:

1. Est-ce que la Standard Oil ou ses filiales ont fait obturer quelques puits jaillissants dans la région des champs pétrolifères de la vallée Turner?

2. Combien de concessions d'une étendue de quarante acres contenant des puits d'huile non forés la Standard Oil ou ses filiales possèdent-elles dans les champs pétrolifères de la vallée Turner?

3. Combien de ces concessions sont sur un terrain où on a découvert l'existence de gisements d'huile?

4. Combien parmi les puits exploités par les compagnies susmentionnées sont-ils des puits creusés en recoupement?

5. Quel pourcentage de l'huile de la vallée Turner, en 1941, provenait de puits exploités par des compagnies indépendantes payant des redevances?

6. Pour quelles raisons le régisseur des huiles croit-il qu'il est d'intérêt national d'assigner les courtiers en redevances à la catégorie "A" pour le rationnement de l'essence?

**325.** Etat montrant:

1. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise au sujet de la fermeture de l'établissement de l'Acadia Sugar Refining Company, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse?

2. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise à l'égard des quelque deux cents ouvriers qui y seront mis à pied?

3. Le gouvernement prendra-t-il des mesures pour faire enquête sur la cause de la fermeture de cet établissement?

**326.** Etat montrant:

1. Fournit-on des chapelles ou d'autres édifices du culte dans chacun des camps militaires du Canada, et quel usage suit-on à ce sujet?

2. Trouve-t-on ces édifices du culte dans les camps et les dépôts d'effectifs les plus importants de l'aviation

3. Procédera-t-on à l'étude de cette question au Canada dans le but de faciliter les exercices du culte dans chaque camp?

**327.** Relevé indiquant les universités, collèges et écoles ayant un corps-école d'officiers reconnu par le ministère de la Défense nationale, le nombre d'étudiants inscrits dans chaque corps-école et les octrois versés à chaque corps-école par le gouvernement.

**328.** Etat montrant:

1. Quels sont les officiers commandants et les chefs de services au centre d'entraînement du corps des signaleurs royaux canadiens à Barriefield, au centre d'entraînement du corps des magasins militaires royaux canadiens à Long Pointe et à l'école militaire des métiers à Hamilton?

2. Quelle est la compétence technique de chacun?

3. Quel était l'emploi de chacun avant la guerre?

**329.** Copie de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la ville de Toronto et l'association de l'exposition nationale du Canada en vue de louer au gouvernement, pour la durée de la guerre, le terrain de l'exposition et les édifices de l'association.

**330.** Etat montrant:

1. A-t-on acheté des terrains pour servir à des camps utilisés pour l'instruction militaire à Aldershot, Nouvelle-Ecosse, en 1941 et 1942?

2. Dans l'affirmative, (*a*) de qui a-t-on acheté ces terrains, (*b*) quelle en était la superficie, (*c*) le montant demandé par chaque propriétaire et le montant versé?

**331.** Copie de toute la correspondance, datée de 1939 jusqu'au 31 mars 1942, échangée entre le ministère des pêcheries ou l'office du poisson de conserve et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, des compagnies, agences ou personnes relativement à la salaison et à la vente du hareng mariné ou macéré au vinaigre et à l'octroi de subvention ou d'aide à cette fin.

**332.** Etant montrant:—

1. Quels sont les noms, âges, adresses et qualités des directeurs des services financiers nommés dans chacune des trois armes des forces armées?

2. Ces particuliers sont-ils membres des forces de Sa Majesté ou des civils?

**333.** Etat montrant:—

1. Combien de wagons-citernes, c'est-à-dire de wagons de chemins de fer aptes à faire le transport des produits du pétrole, sont-ils la propriété (*a*) des chemins de fer nationaux du Canada, (*b*) d'autres chemins de fer canadiens, (*c*) de compagnies canadiennes d'huile, (*d*) de compagnies canadiennes de produits chimiques, (*e*) d'autres compagnies ou personnes canadiennes, (*f*) sont-ils loués par quelqu'une des compagnies ou personnes susmentionnées et (*g*) sont-il la propriété de compagnies américaines ou loués par elles mais utilisés au Canada?

2. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous ces wagons-citernes actuellement utilisés pour le transport des produits du pétrole?

3. Quels produits autres que ceux du pétrole transporte-t-on dans ces wagons-citernes?

4. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous les wagons-citernes actuellement utilisés pour le transport de produits autres que ceux du pétrole?

5. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous les wagons-citernes qui ne sont pas actuellement utilisés pour le transport des produits du pétrole mais qui pourraient être affectés à cet usage?

6. Pendant la période écoulée du 22 avril au 22 mai de 941 et 1942, ou pendant la période mensuelle la plus rapprochée pour laquelle on peut obtenir ces chiffres, combien de wagons-citernes a-t-on affectés au transport des produits du pétrole destinés (*a*) à l'île du Prince-Edouard, (*b*) à la Nouvelle-Ecosse, (*c*) au Nouveau-Brunswick, (*d*) au Québec, (*e*) à l'Ontario, (*f*) au Manitoba, (*g*) à la Saskatchewan, (*h*) à l'Alberta et (*i*) à la Colombie-Britannique, et quelle est la capacité, en gallons, de ces wagons-citernes?

7. Pendant ces périodes de temps, combien de wagons-citernes a-t-on affectés, dans chacune des provinces, au transport des produits du pétrode de bases d'approvisionnement à l'intérieur d'une province à d'autres centres situés à l'intérieur de la même province, et quelle est la capacité, en gallons, de ces wagons-citernes?

**334.** Etat montrant:—

1. Combien existe-t-il d'écoles d'entraînement sous la juridiction du corps d'aviation royal canadien?

2. Combien de ces écoles sont-elles situées dans des centres ayant d'autres industries de guerre, et quels sont les noms de ces centres?

3. Le gouvernement a-t-il reçu l'offre de quelque prime ou rémunération ou de quelque espèce de services, de la part des corporations municipales, pour aider ou faciliter l'établissement de centres d'instruction aérienne?

4. Dans l'affirmative, quelles sont ces offres et d'où viennent-elles?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la conférence d'Ottawa sur l'entraînement aérien, tenue en mai 1942. (Versions anglaise et française).

Copie abrégée d'un mémoire sur un accord conclu entre les gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au sujet de l'entraînement des équipages de bord dans l'aviation au Canada et leur service subséquent, en date du 5 juin 1942. (Versions anglaise et française).

Accord supplémentaire, en date du 1er juin, 1942, entre le Canada, l'Australie, et la Nouvelle Zélande, agréé par le Royaume-Uni, modifiant l'accord sur l'entraînement aérien du Commonwealth britannique, conclu le 17 décembre, 1939.

**336.** Etant montrant:—

1. Le ministère des Munitions et approvisionnements a-t-il fait un appel de soumissions ou demandé des prix pour les fournitures de charbon dans le comté de Pictou au cours de l'année 1942?

2. Dans l'affirmative, à quelles sociétés ou personnes a-t-on demandé de soumettre des prix, en faisant connaître la sorte de charbon et l'endroit où il devait être livré?

3. Quelles soumissions ou offres a-t-on reçues, en faisant connaître les noms des sociétés ou personnes, la sorte de charbon, l'endroit où il a été livré et les prix des soumissions?

4. Quelles commandes a-t-on accordées, en faisant connaître les noms des sociétés ou personnes, la qualité, la quantité et la sorte de charbon, l'endroit et la date de la livraison et, pour chaque commande, le prix de chaque tonne de charbon livré?

**337.** Etat montrant:—

1. Quelle a été la superficie totale du terrain acheté pour la construction de l'école de métiers à Hamilton?

2. De qui a-t-on acheté le terrain?

3. Quel en a été le prix d'achat?

4. A-t-on eu recours à un intermédiaire pour faire l'achat de ce terrain?

5. Dans l'affirmative, quel est le nom de cet agent?

6. Combien lui a-t-on payé en tout en commission?

7. Quel est le nom de l'avocat qui a représenté le Gouvernement dans cette transaction?

8. Quel est le montant total versé en frais légaux dans cette transaction?

9. A-t-on dû remblayer ce terrain?

10. Dans l'affirmative, combien de verges cubes de remblai a-t-on demandées.

11. A qui a-t-on accordé le contrat de remblayage?

12. A-t-on fait un appel de soumissions, et dans l'affirmative, a-t-on accepté la plus basse soumission?

13. Combien a-t-on payé en tout à l'entrepreneur pour le remblayage du terrain?

14. Quel a été le coût global de cet emplacement?

15. A qui a-t-on accordé le contrat d'érection des édifices?

16. A-t-on fait un appel de soumissions, et dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

17. A-t-on accordé le contrat au plus bas soumissionnaire?

18. Combien en a-t-il coûté en tout, jusqu'aujourd'hui, pour la construction des édifices?

**338.** Si le gouvernement, soit directement, soit par l'entremise du régisseur du combustible, a insisté auprès de l'Amirauté britannique pour qu'on libère un plus grand nombre de navires dans le but de résoudre les difficultés de transport que l'on prétend être la cause du ralentissement de la production dans les mines de charbon de l'île du Cap-Breton et des difficultés ultérieures de procurer du travail aux ouvriers employés dans cette industrie.

**339.** Copie du programme d'instruction donnée au dépôt d'effectifs du corps d'aviation royal canadien à Toronto, montrant (*a*) la durée du séjour et de l'entraînement aérien de chaque recrue, (*b*) le nombre d'heures accordées chaque jour aux devoirs de corvée et de faction, et une copie des statuts et règlements édictés à ce sujet, (*c*) le nombre de ceux qui ont passé, (1) plus de six mois, (2)

plus de trois mois dans ce dépôt, et (*d*) les règlements concernant les congés de fin de semaine et l'imposition des amendes.

**340.** Etat montrant:—

1. Quels montants a-t-on dépensés (*a*) en salaires, (*b*) en commissions, (*c*) en dépenses dans la circonscription électorale de Pictou, Nouvelle-Ecosse, pour chacune des deux dernières campagnes de l'emprunt de la Victoire?

2. A qui a-t-on versé ces montants?

3. Quel montant a-t-on souscrit dans la circonscription électorale de Pictou, Nouvelle-Ecosse, au cours de chaque campagne?

**341.** Etat montrant:—

1. Combien de particuliers, par province, a-t-on poursuivis devant les tribunaux pour infractions aux arrêtés en conseil, et instructions, ordonnances, règlements et directives édictés par les diverses commissions, les régisseurs et fonctionnaires à un dollar par année, y compris la commission des prix et du commerce en temps de guerre, et par les divers organismes n'ayant pas autorité pour légiférer?

2. Quels sont, par province, les avocats dont on a retenu les services, et quels honoraires reçoivent-ils?

3. Le ministère de la Justice assigne-t-il un avocat, pour faire respecter la loi fédérale, à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et aux autres commissions fédérales?

**342.** Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il étudié le problème de la disette de sucre au Canada?

2. Dans l'affirmative, qu'a-t-il fait (*a*) pour augmenter la superficie en culture de betterave à sucre, (*b*) pour construire d'autres raffineries de sucre?

**343.** Etat montrant:

1. Y a-t-il un Monsieur Carswell employé dans la division de la construction navale du ministère des Munitions et approvisionnements? Dans l'affirmative, combien reçoit-il (*a*) pour ses fonctions régulières, (*b*) comme président ou secrétaire de quelque commission de guerre, (*c*) pour quelque fonction consultative auprès de quelque commission ou ministère, (*d*) comme agent dans les transactions du gouvernement du Royaume-Uni au Canada et aux Etats-Unis, et (*e*) pour tout autre travail?

2. M. Goldenberg, de Montréal, est-il à l'emploi du ministère des Munitions et approvisionnements? Dans l'affirmative, quel salaire reçoit-il, (*a*) pour ses fonctions régulières, (*b*) comme président ou secrétaire de quelque commission de guerre, (*c*) pour quelques fonction consultative auprès de quelque commission ou ministère, (*d*) comme agent dans les transactions du gouvernement du Royaume-Uni au Canada et aux Etats-Unis, et (*e*) en frais de déplacement et en dépenses spéciales?

3. M. Goldenberg a-t-il cessé d'être membre du bureau d'avocats auquel il appartenait à Montréal?

4. Quelle somme de travail légal ce bureau d'avocats reçoit-il des gouvernements du Canada et du Royaume-Uni?

5. M. John Dobbie, de Port-Arthur, est-il à l'emploi du ministère des Munitions et approvisionnements? Si oui, qu'a-t-il reçu comme premier salaire au ministère? Quel est son salaire actuel? Depuis combien de temps est-il à l'emploi de ce ministère? A la date de sa nomination, quelle expérience possédait-il dans cette sorte de travail? Quels sont les titres d'instruction? Le cas échéant, quelles sont les raisons de l'augmentation de son traitement?

6. La Commission du Service civil a-t-elle fait la nomination d'un M. Max Speller, de Winnipeg, au ministère des Munitions et approvisionnements? Possédait-il des titres universitaires? Combien de temps a-t-il occupé ce poste? Quel salaire recevait-il au début? A-t-il reçu quelque augmentation de salaire pendant qu'il était à l'emploi de ce ministère?

7. La Commission du Service civil a-t-elle nommé un M. Nick Skhloev, de Flin Flon et Winnipeg, Manitoba, à quelque poste au ministère des Munitions et approvisionnements? Possédait-il quelque titre universitaire? Avec distinction? Est-il vrai qu'il avait été répétiteur, pendant une année, à l'Université du Manitoba pendant qu'il y préparait la maîtrise ès arts? Quel traitement recevait-il lorsqu'il est entré au ministère des Munitions et approvisionnements? Quel salaire recevait-il lorsqu'il en a démissionné? Pourquoi n'a-t-on pas mis à contribution le talent et la compétence professionnelle de ce monsieur?

8. Quelles ont été les raisons de la promotion et des augmentations de traitement accordées à M. Dobbie à la lumière du cas de M. Skhloev?

**344.** Etat montrant:—

1. Quelles sommes d'argent le gouvernement a-t-il dépensées jusqu'aujourd'hui pour chacun des aéroports suivants: Dawson Creek, Fort St-John, Watson Lake, Fort Nelson, Whitehorse et Dawson?

2. Quelles sommes a-t-on dépensées jusqu'aujourd'hui pour chacun des aéroports situés sur l'île de Vancouver, et quels sont les noms de ces aéroports?

**344a.** Etat montrant:—Quelles sommes le gouvernement a-t-il dépensées jusqu'aujourd'hui pour chacun des aéroports de Prince-George et de Grande Prairie?

**345.** Etat montrant:—

1. A-t-on nommé un administrateur en temps de guerre pour le port de Halifax?

2. Si oui, quel est le nom de cet administrateur?

3. Quelles sont ces fonctions?

4. Quelle est sa compétence particulière à remplir ces fonctions.

5. Où travaillait-il avant sa nomination au poste actuel, et quel salaire recevait-il?

6. Quel salaire recevra-t-il comme administrateur en temps de guerre du port de Halifax?

7. Lui a-t-on accordé quelques frais de déplacement pour se rendre à Halifax? Si oui, quel montant?

8. Recevra-t-il quelques allocations de subsistance ou de dépenses? Si oui, quelles sommes?

9. Lui fournira-t-on une automobile? Si oui, quels arrangements a-t-on conclus? Si non, quels arrangements a-t-on pris concernant un achat d'automobile et la reprise de ladite voiture à la date d'expiration du terme d'office de l'administrateur?

10. Quelles ont été les raisons de la nomination d'un tel administrateur à Halifax? (*a*) Manquait-on d'une surveillance convenable des installations du port (*b*) Y avait-il perte de temps dans l'entrée des navires dans les bassins du port? (c) Y avait-il incompétence dans la réglementation du mouvement des navires dans le port?

11. L'autorité de l'administrateur sera-t-elle supérieure, (*a*) à celle du Régisseur des opérations de chargement en ce qui concerne les fournitures de guerre, (*b*) à celle de la Marine en ce qui concerne le contrôle et la direction du mouvement des navires?

12. Quelle expérience possédait-il, s'il en avait une, dans la construction navale et la réparation des bâtiments?

**346.** Etat montrant:—

1. Le nombre des aviateurs tués au Canada depuis le commencement de la guerre;

2. S'il a été tenu, dans chaque cas, une enquête, (*a*) par un conseil militaire, (*b*) par le coroner de la province;

3. Une copie des conclusions des enquêtes, faisant voir la cause de l'accident dans chaque cas;

4. Si une copie des témoignages et des conclusions du conseil a été envoyée à la famille du défunt;

5. La solde et les autres allocations versées à la famille de ces aviateurs, en attendant l'attribution d'une pension, et la pratique suivie à cet effet.

**347.** Etat montrant:—Copie de la correspondance, datée de 1941 et 1942, relative à la nomination du maître des postes à Atwood's Brook, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, et à la demande faite par M. Ernest Kenney et M. Robert G. Stoddard, vétéran, et à la mise à la retraite du titulaire précédent et à la nomination de son successeur.

**348.** Copie de tous télégrammes, lettres, contrats et autres documents que possède le ministère des Postes relativement au service postal sur la route rurale partant de Spalding, Saskatchewan, au cours des années 1941 et 1942.

**349.** Etat montrant:—Le gouvernement étudiera-t-il l'à-propos de soustraire les trayeuses mécaniques aux restrictions imposées par l'arrêté en conseil du 19 janvier 1942?

**350.** Etat montrant:—

1. Au 1er juin 1942, y avait-il aux quartiers-généraux du ministère de la Défense nationale, division de l'armée, quelques personnes détenant un grade dans l'armée qui avaient été employées de quelque façon dans le département (*a*) depuis la guerre sud-africaine, (*b*) depuis la première grande guerre et (*c*) depuis la guerre actuelle, et qui n'étaient jamais allées sur quelque théâtre de guerre?

2. Dans l'affirmative, qui étaient-elles dans chacun des cas mentionnés à la question précédente?

**351.** Etat montrant:—

1. Le gouvernement fait-il exécuter des travaux de dragage pour le creusage du chenal dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis Deschaillons (Cap à la Roche), province de Québec?

2. Si oui, ces travaux sont-ils exécutés par contrat?

3. Des soumissions ont-elles été demandées?

4. Si oui, quels étaient les soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

5. A quel prix la verge le contrat a-t-il été octroyé, et à quel montant ou pour quelle quantité de verges?

6. Combien de verges sont extraites par jour ou par semaine?

7. A-t-on exécuter des travaux de même nature au cours de 1941?

8. Si oui, combien a-t-on extrait de verges et quel en a été le coût?

9. Combien de verges ont-elles été extraites depuis le commencement de l'année 1942 jusqu'à date, et quel montant a-t-on versé à l'entrepreneur jusqu'aujourd'hui?

10. Quelle doit être la durée approximative de ces travaux de dragage à l'endroit précité?

11. Ces travaux sont-ils inhérents à notre effort de guerre?

**352.** Etat montrant:—

1. Combien de ministères, de commissions ou d'autres organismes du gouvernement ont eu recours à la réclame des panneaux d'affichage au cours des douze derniers mois?

2. Quel a été le caractère de chacune de ces campagnes de publicité, la date d'utilisation des panneaux d'affichage, la somme d'argent versée pour le loyer de ces panneaux, la production des placards et le nombre total de panneaux loués?

3. A quelles agences de publicité a-t-on confié ces campagnes?

4. Existe-t-il quelque contrôle administratif pour éviter double emploi parmi les départements du gouvernement, des campagnes de publicité faites au moyen de panneaux d'affichage?

5. Dans l'affirmative, quel est le nom du fonctionnaire à qui incombe cette responsabilité?

**352a.** Etat montrant:—

1. Combien la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle dépensé en réclame dans les journaux, jusqu'au 31 mai 1942?

2. Quelle somme a-t-on dépensée en réclame dans les journaux dans chaque province?

3. Quelle somme a-t-on dépensée en réclame dans les magazines? Dans quels magazines a-t-on fait cette réclame?

4. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle confié sa réclame à une agence ou des agences de publicité?

5. Dans l'affirmative, à quelle ou quelles agences confie-t-elle sa publicité?

6. Dans la négative, la commission engage-t-elle des agents de publicité?

7. Et alors, quels sont ces agents?

**353.** Etat montrant:—Copie de tous télégrammes, lettres, ententes et autres documents échangés entre le gouvernement ou l'un de ses départements et toute ou toutes personnes au sujet de la location d'espace dans l'immeuble de la Légion canadienne à Vulcan, Alberta.

**354.** Etat montrant:—

1. A-t-on nommé récemment un nouveau maître de postes à Frankford, Ontario? Si oui, quel est son nom?

2. A quelle date a-t-il été nommé?

3. Combien reçoit-il en salaire?

4. Est-il un vétéran de la dernière Grande Guerre?

5. Si non, quelques vétérans de la dernière Grande Guerre ont-ils fait une demande pour obtenir ce poste?

6. Sur quelle recommandation le titulaire actuel a-t-il été nommé?

7. Le ministère des Postes a-t-il comme ligne de conduite de nommer, aussi souvent que cela est possible, des vétérans aux emplois de maître de postes?

**355.** Etat montrant:—

1. Le Canada a-t-il importé des Iles Britanniques, depuis 1939, du drap pour manteaux et paletots pour hommes?

2. Si oui, (*a*) quelle quantité en verges pour chacune des années 1939, 1940 et 1941, et (*b*) quel montant global représentent en argent canadien ces importations?

3. Le gouvernement canadien a-t-il fourni gratuitement à l'Angleterre ou à l'une ou l'autre des nations unies des uniformes militaires depuis 1939?

4. Si oui, (*a*) combien à chaque pays, et (*b*) combien au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941?

5. Le gouvernement a-t-il fourni gratuitement à l'Angleterre ou l'une ou l'autre des nations unies des couvertures de laine?

6. Si oui, combien et pour quel montant?

7. Le Canada a-t-il exporté en Angleterre ou chez toute autre des nations unies des uniformes militaires ou du drap pour uniformes militaires depuis 1939? Si oui, en quel pays?

8. Le Canada a-t-il exporté en Angleterre ou chez l'une ou l'autre des nations unies des couvertures de laine? Si oui, quelle quantité pour chacun de ces pays et pour quel montant?

**356.** Etat montrant:—

1. Combien de tonnes de houille grasse a-t-on importées du Kentucky au Canada au cours de chacune des années 1938, 1939, 1940, 1941 et jusqu'à la fin du mois de juin en 1942?

2. Combien en a-t-il coûté en change étranger au Canada pour acheter cette houille au cours de chacune des années susmentionnées?

**357.** Etat montrant:—

1. Quelles sont les compagnies, associations et les corps publics quelconques qui, depuis le début du présent conflit, ont fait des représentations au gouvernement fédéral pour la réduction à six jours, de la semaine de travail dans toutes les usines de guerre du pays ou certaines d'entre elles?

2. Le Gouvernement est-il d'avis qu'il est possible de donner suite à de telles représentations et de remédier aux désavantages de la semaine de sept jours, sans compromettre sérieusement l'administration et le rendement de ces usines?

3. Le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour réduire au strict minimum le nombre des usines de guerre où l'ouvrier est tenu de travailler sept jours par semaine?

**358.** Etat montrant:—

1. Combien de vaches ont été abattues pour cause de tuberculose dans les comtés de Québec-Montmorency, Portneuf et Charlevoix-Saguenay, depuis que l'on a établi le système de "zonage" dans les comtés ci-dessus?

2. Combien y avait-il de vaches ainsi abattues qui étaient sous la surveillance du service de la santé de la municipalité de Québec?

3. Quels étaient les noms des propriétaires de ces troupeaux et combien de vaches saines et contaminées y avait-il dans chacun de ces troupeaux?

**359.** Etat montrant:

1. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre réglemente-t-elle le transport au Canada?

2. Un contrôleur général du transport au Canada a-t-il été nommé? Dans l'affirmative, qui a été nommé contrôleur général?

3. Des contrôleurs régionaux ont-ils aussi été nommés et dans l'affirmative, pour quelles provinces du Dominion?

4. Un contrôleur régional a-t-il été nommé pour la province de Québec?

5. Dans l'affirmative, quels sont ses nom, résidence et occupation, et est-il d'origine canadienne-française?

6. Des représentations de certains corps publics ou associations ont-elles été faites aux autorités pour obtenir la nomination d'un Canadien-français au poste de contrôleur régional du transport pour la province de Québec? Dans l'affirmative, par qui?

7. A-t-on pris en considération ces représentations faites par ces corps publics ou associations?

8. Le gouvernement se propose-t-il de reconsidérer ces représentations?

**360.** Etat indiquant:—

1. Dans quelles provinces du Canada des centres ou écoles d'entraînement sont-elles maintenant établies et opèrent-elles sous la direction des services de l'armée, de la marine et de l'air respectivement?

2. Ces centres ou écoles d'entraînement servent-elles exclusivement aux hommes qui se sont enrôlés dans ces divers services? Si elles ne servent pas exclusivement à ces hommes, quelles autres classes de personnes sont admises à l'entraînement qui y est donné?

3. Quels autres centres ou écoles d'entraînement, s'il en est, le gouvernement tient-il en service?

4. Le gouvernement maintient-il d'autres centres ou écoles d'entraînement en quelque province; dans l'affirmative, dans quelles provinces; quels cours d'entraînement y sont donnés; et quelles classes de personnes sont admises à ces centres ou écoles d'entraînement?

5. Le gouvernement coopère-t-il avec quelque gouvernement provincial dans la mise en service des centres et écoles d'entraînement ou écoles professionnelles dans l'une ou l'autre province; dans l'affirmative, dans quelles provinces; quelles classes de personnes sont admises à ces centres et écoles d'entraînement et quels sont les cours d'entraînement qui y sont donnés? L'entraînement se rapporte-t-il aux services de guerre, ou aux travaux d'après-guerre?

6. Quelle est la méthode, le plan ou le système d'entraînement des hommes et des femmes dans la direction des fermes ou les travaux agricoles que le gouvernement a l'intention d'organiser et de faire exécuter d'après la législation maintenant devant le Parlement aux fins d'établir sur des terres les vétérans de la guerre?

**361.** Etat montrant:—

1. Quelle est la nature de l'arrangement, conclu par le ministère des Munitions et approvisionnements d'après une déclaration récente du régisseur des métaux, par lequel les produits miniers et les métaux produits en vertu de cette entente seront fournis à un organisme de guerre du gouvernement des Etats-Unis connu sous le nom de Metals Reserve Corporation?

2. Quelles méthodes suivra-t-on pour augmenter la production canadienne des métaux et des produits miniers requis pour la guerre?

3. A-t-on avancé quelques sommes d'argent ou les Etats-Unis feront-elles quelques avances de fonds à des compagnies canadiennes ou au gouvernement du Canada en vue d'encourager la production des métaux et des produits miniers requis pour la guerre?

4. L'industrie canadienne de l'aluminium a-t-elle reçu depuis le commencement de la guerre, quelques payements en prêts des Etats-Unis dans le but d'obliger à l'augmentation de la production de l'aluminium?

5. Si oui, quelles sommes a-t-on avancées jusqu'aujourd'hui?

**362.** Etat montrant:—

1. Qui est maître de postes à Assiniboia, Saskatchewan?

2. Quand a-t-il été nommé?

3. A-t-il été autrefois membre de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?

4. Si oui, en a-t-il été congédié et pour quelle raison?

5. Au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941, combien ce maître de postes recevait-il comme revenu total, y compris salaire et commissions?

6. Le ministère a-t-il récemment émis des instructions à l'effet que le courrier à destination de l'aéroport de l'Aviation royale, situé à trois milles du bureau de poste de Congress, ne devait pas être livré par l'entremise dudit bureau de poste mais par voie d'Assiniboia?

**363.** Etat montrant:—

Copie de tous arrêtés en conseil, adoptés depuis le commencement de la guerre, modifiant, abrogeant ou changeant de quelque façon l'application de toute ou toutes lois adoptées par le Parlement du Canada et copies de toutes les lois ainsi visées.

**364.** Etat montrant:—

1. Quel poste M. Alan Williamson occupe-t-il actuellement au gouvernements?

2. Quelles sont les fonctions de la position qu'il occupe?

3. Quelle expérience antérieure a-t-il eue depuis 1932 pour lui donner la compétence à occuper son poste actuel?

4. Au service de qui, et pour quelle durée, était-il attaché avant d'obtenir un poste au gouvernement?

5. Reçoit-il quelque salaire ou allocations de ses anciens patrons?

# No 123

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# DU CANADA

---

SEANCE DU SAMEDI, 1er AOUT 1942

---

*Onze heures du matin.*

Prières.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du conseil privé du roi, dépose, pour M. Ralston.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai, 1942, —Etat montrant:—1. Quelle est la population de cette partie orientale de la province d'Ontario englobée dans le district militaire No 4, de Montréal?

2. En faisant la statistique des rapports officiels du recrutement des soldats dans la province de Québec, comprend-on les recrues de cette partie de l'Ontario?

3. Combien de recrues a-t-on obtenues, des provinces de l'Ontario et de Québec respectivement, (*a*) pour le service actif dans quelque endroit que ce soit, (*b*) pour le service au Canada seulement?

M. Telford propose,—Que le comité permanent des bills privés puisse siéger durant les séances de la Chambre.

Après discussion, ladite motion est retirée, sur consentement de la Chambre.

M. Ilsley, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord annulant un autre accord conclu en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, chapitre 2, article 8, Statuts du Canada, 1940-41.

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Quels sont les membres de la Chambre des communes qui ont pris du service dans les forces armées au cours de la dernière guerre?

2. Quels sont les membres qui sont actuellement en service dans les forces armées?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juin, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de personnes emploie-t-on dans chacun des divers ministères du gouvernement et dans chacune des diverses commissions?
2. Combien de ces personnes sont-elles permanentes?
3. Combien de ces personnes sont-elles temporaires?
4. Combien de ces personnes travaillent-elles à Ottawa?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai, 1942,—Etat montrant:—Combien a-t-il eu d'enrôlement volontaires (*a*) en mars 1941 et 1942, (*b*) en avril 1941 et 1942, (*c*) en mai 1941 et 1942 jusqu'aujourd'hui?

Il dépose aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le trente-troisième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1941.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copie d'un traité d'extradition conclu entre le Dominion du Canada et les Etats-Unis d'Amérique, signé à Washington, le 29 avril 1942.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la suspension de la séance soit aujourd'hui fixée d'une heure à deux de l'après-midi au lieu d'une heure à trois.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## FINANCES

| | | |
|---|---|---|
| 47 | Administration | $ 417,106 00 |
| 48 | Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques) | 27,042 00 |
| 49 | Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais | 310,973 00 |
| | **Service du logement** | |
| 50 | Loi fédérale sur le logement, application | 87,946 00 |
| | **Pensions de vieillesse (y compris les pensions aux aveugles)** | |
| 51 | Pensions de vieillesse, y compris les pensions aux aveugles, administration | 41,320 00 |
| | **Pensions et indemnités de retraite** | |
| 52 | Application des lois de pension et de retraite | 61,165 00 |
| 53 | Contribution de l'Etat au fonds de pension | 2,350,000 00 |
| 54 | Allocations de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques | 2,000 00 |
| | **Charges de la dette publique** | |
| 55 | Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, les services d'agents du fisc, les timbres d'effets à Londres, l'enregistrement, etc. | 146,600 00 |

Diverses subventions et contributions

| | | |
|---|---|---|
| 56 | Conseil général canadien des Scouts.. | 9,000 00 |
| 57 | Conseil fédéral des Guides.. | 4,860 00 |
| 58 | Société royale d'astronomie.. | 1,620 00 |
| 59 | Académie royale canadienne des arts.. | 2,025 00 |
| 60 | Société royale du Canada.. | 4,500 00 |
| 61 | Pour la préparation d'un rapport sur les conditions culturelles au Canada (littérature, arts, théâtre, éducation, etc.).. | 2,500 00 |
| | Commission du district fédéral— | |
| 62 | Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices de l'Etat, à Ottawa, et améliorations du réseau des promenades et parcs sous le contrôle de la Commission du district fédéral.. | 133,500 00 |

Généralités

| | | |
|---|---|---|
| 63 | Commission du tarif, y compris la Commission fédérale du Commerce et de l'Industrie—Paiement autorisé nonobstant toute disposition contraire de la Loi ou des règlements du service civil.. | 78,346 00 |
| 64 | Dépenses du bureau du contrôleur du Trésor.. | 2,496,585 00 |
| 65 | Application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934 et de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938.. | 217,000 00 |
| 66 | Subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor, traitements, indemnité de vie chère, reclassements et augmentations.. | 100,000 00 |
| 67 | Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trésor, dont un état détaillé doit être soumis au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session.. | 80,000 00 |
| 68 | Sous réserve de répartition par le Conseil du Trésor, augmentations annuelles de traitements selon les termes de l'arrêté en conseil C.P. 9/628 du 26 janvier 1942.. | 500,000 00 |

Bureau de l'administrateur du charbon

*Subsides et subventions sur le charbon*

| | | |
|---|---|---|
| 69 | Commission fédérale du combustible—administration et enquêtes.. | 27,415 00 |
| 70 | Payements relatifs au transport du charbon aux conditions prescrites par le Gouverneur en conseil.. | 4,500,000 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

Finances

| | | |
|---|---|---|
| 451 | Monnaie royale, y compris l'essayerie du Dominion—Crédit supplémentaire.. | 166,289 00 |
| 452 | Pour pourvoir aux avances en vertu de la Loi nationale sur le logement, ne dépassant pas trois mille deux cents dollars pour une seule maison, y compris l'avance consentie conjointement par une institution de crédit approuvée, pour la construction de maisons lorsque le ministre des Finances est convaincu que des maisons permanentes peuvent se construire pour parer à une pénurie grave de logements | |

| | | |
|---|---|---|
| | sans risquer de créer un excédent pour l'après-guerre, et que, à cause de la nature des matériaux de construction employés et de l'usage des lots à bâtir déjà desservis par les améliorations locales, une économie de travail et de matériaux essentiels de guerre puisse s'effectuer par la construction de maisons permanentes plutôt que de maisons temporaires pour la durée de la guerre, et pour payer les pertes et autres dépenses nécessaires relativement à ladite loi, à concurrence d'une somme de.. .. | 1,000,000 00 |
| 453 | Pour permettre au ministre des Finances, conformément aux règlements approuvés par le Gouverneur en conseil qui seront en général semblables aux dispositions appropriées de la Loi de 1937 sur la garantie des prêts pour l'amélioration des logis et les règlements faits en vertu de cette Loi, pour garantir les compagnies de prêt approuvées contre les pertes qu'elles pourraient subir par suite de prêts ou d'avances qui leur auraient été faits afin de financer la conversion des maisons existantes en logis de famille multiples pour augmenter la réserve de logement disponible dans les régions urbaines encombrées, pourvu qu'en aucun cas l'obligation du Gouvernement du Canada quant aux garanties données en vertu de cette autorité envers les compagnies de prêt approuvées ne dépasse pas quinze pour cent du montant total de ces prêts consentis par lesdites compagnies de prêt approuvées et pourvu aussi que le montant total des prêts qui peuvent être garantis en vertu de cette autorité n'excéderont pas deux millions de dollars, et pourvu aussi que tous les paiements nécessaires pour remplir les garanties données en vertu de cette autorité soient effectués à même les fonds non appropriés de la caisse du revenu consolidé.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 1 00 |

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

### BUREAU DE L'AUDITEUR GENERAL

| | | |
|---|---|---|
| 34 | Traitement et dépense de bureau.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 511,194 00 |

### ASSURANCES

| | | |
|---|---|---|
| 86 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 174,045 00 |
| 87 | Dépense de la campagne pour la prévention des incendies.. | 10,725 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

### Assurance

| | | |
|---|---|---|
| 456 | Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. | 3,000 00 |

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

### TRANSPORTS

| | | |
|---|---|---|
| 361 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 393,122 00 |

APPLICATION DE LA LOI DES TRANSPORTS

| | | |
|---|---|---|
| 362 | Commission des Transports—Administration, entretien et fonctionnement.. | 280,060 00 |

SERVICE AÉRIEN

| | | |
|---|---|---|
| 363 | Administration.. | 10,764 00 |

*Division de l'aviation civile*

| | | |
|---|---|---|
| 364 | Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et les règlements établis sous son empire.. | 244,700 00 |
| 365 | Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Capital).. | 1,568,480 00 |
| 366 | Routes aériennes et aéroports—Service et entretien, y compris l'éclairage et les services radiophoniques et météorologiques.. | 1,871,530 00 |
| 367 | Subventions pour instruction aéronautique avancée et aux clubs d'aviation, y compris une allocation de $5,000 à l'Association canadienne des clubs d'aviateurs.. | 10,500 00 |

*Division météorologique*

| | | |
|---|---|---|
| 368 | Service météorologique, y compris une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa.. | 393,195 00 |
| 369 | Subvention à l'observatoire de Kingston.. | 500 00 |

*Division de la radio*

| | | |
|---|---|---|
| 370 | Application de la loi et des règlements de radio télégraphie.. | 132,500 00 |
| 371 | Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien.. | 664,370 00 |
| 372 | Elimination du brouillage provenant d'appareils électriques.. | 153,674 00 |
| 373 | Emission de licences de réception (par le ministère des Transports seulement).. | 191,471 00 |

SERVICE DES CANAUX

| | | |
|---|---|---|
| 374 | Administration.. | 38,373 00 |
| 375 | Canaux—Service et entretien.. | 2,399,081 00 |
| 376 | Canaux—Améliorations (à voter de nouveau, $51,400).. | 220,000 00 |
| 377 | Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent.. | 15,000 00 |
| 378 | Pour procéder aux mesurages du débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company Limited*.. | 3,000 00 |

SERVICE DE LA MARINE

| | | |
|---|---|---|
| 379 | Administration.. | 16,879 00 |
| 380 | Administration du matériel flottant.. | 22,290 00 |
| 381 | Services nautiques—Administration.. | 30,823 00 |
| 382 | Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—Entretien, service et réparations.. | 1,307,500 00 |
| 383 | Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares.. | 1,902,485 00 |
| 384 | Agences, traitements et dépenses de bureau.. | 269,515 00 |
| 385 | Entretien et réparation de quais.. | 5,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 386 | Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, au lac Supérieur et autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige. | 30,000 00 |
| 387 | Contribution du Canada au coût de la patrouille des glaces de l'Atlantique-Nord.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 5,000 00 |
| 388 | Administration du pilotage.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 140,580 00 |
| 389 | Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de personnes.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 41,410 00 |
| 390 | Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 45,000 00 |
| 391 | Subventions de $200 chacune aux Royal Arthur Sailors Institutes, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, qui fournissent l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessiteux sur les Grands Lacs.. .. .. .. .. .. | 600 00 |
| 392 | Divers services concernant la navigation et le transport maritime, y compris les allocations de $500 à l'école de navigation de l'Université Queen, et de $1,500 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B., et le règlement de réclamations par le Board of Trade de Londres, Angleterre, pour secours apportés aux marins nécessiteux de navires britanniques d'immatriculation canadienne.. .. .. .. | 44,266 00 |
| 393 | Inspection des navires et application des dispositions des Conventions pour la sécurité en mer et les lignes de charge.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 214,745 00 |
| 394 | Service des signaux maritimes.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 90,970 00 |
| 395 | Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 1,989,563 00 |
| 396 | Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien.. .. | 181,602 00 |

Service des chemins de fer

| | | |
|---|---|---|
| 397 | Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels de chemin de fer sous la juridiction du ministère.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 38,820 00 |
| 398 | Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 11,000 00 |
| 399 | Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1943, sans excéder.. .. .. .. .. .. .. .. | 490,000 00 |
| 400 | Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes— Pour autoriser par ces présentes et solder, au besoin, pendant l'année financière 1942-43, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie et par eux certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1942, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (définies à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 3,350,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 401 | Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1942-43, la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1942 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: Canada & Gulf Terminal Railway, Chemin de fer Canadien du Pacifique, comprenant Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company, New Brunswick Coal and Railway Company, Cumberland Railway and Coal Company, Dominion Atlantic Railway, Maritime Coal, Railway and Power Company, Sydney & Louisburg Railway Chemin de fer de Témiscouata.. . . . . . . . . . . . . . | 900,000 00 |
| | **Indemnisation des employés de l'état** | |
| 402 | Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat | 23,322 00 |
| | **Pensions et autres indemnités** | |
| 403 | Allocation de commisération à John Davidson, ancien garde-phare au Cap Mudge, C.-B... . . . . . . . . . . . . . . . . | 500 00 |
| 404 | Allocation de commisération pour rembourser la Workmen's Compensation Board de la Colombie-Britannique qui doit maintenir et payer une pension de $40.00 par mois jusqu'au 31 mars 1943 à la veuve de feu E. J. McCoskrie, autrefois employé comme gardien de port à Prince-Rupert, C.-B., et qui fut tué dans l'exercice de ses fonctions | 480 00 |
| 405 | Somme requise pour verser des pensions de $300 chacun aux anciens pilotes: Alphonse Asselin, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, J.-H. Talbot, Jules Asselin, Joseph Vézina, Arthur Paquet, Adélard Delisle (à compter du 1er juin 1941) | 2,650 00 |
| 406 | Caisse de prévoyance des cheminots—Pour ajouter aux allocations de pension en vertu des dispositions de la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, de manière à effectuer les versements minima pendant la période du 1er janvier 1942 au 31 mars 1943 à raison de $30 par mois au lieu de $20, tel que prévu dans ladite loi.. . . . . | 23,000 00 |
| | **Service de la marine** | |
| 407 | Chenal maritime du St-Laurent—Pour assurer le prolongement et l'amélioration des déversoirs régulateurs—Capital.. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 12,000 00 |
| | **Service des chemins de fer** | |
| 408 | Pour assurer l'exécution des engagements pris avant le 31 mars 1942, en vertu du crédit 414, Annexe "A" à la loi des subsides n° 4, 1941, concernant les passages à niveau (à voter de nouveau).. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 310,950 00 |

## ENTREPRISES DE L'ETAT

### COMPTES NON PRODUCTIFS

### CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

409 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour défrayer les dépenses de l'année civile 1942 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:—

(*a*) Remboursement des débentures échues—Saint-Jean. 96,500 00
(*b*) Reconstruction et immobilisations—Saint-Jean. . . . 245,000 00
(*c*) Généralités—Imprévus. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 200,000 00

### CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LIMITED

410 Avances à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursables sur demande avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, suivant les conditions que ce dernier peut établir, et applicables au paiement de dépenses de capital à l'égard des vaisseaux sous le contrôle de la compagnie, durant l'année se terminant le 31 décembre 1942. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 20,000 00

### CRÉDITS SPÉCIAUX

### DÉFICITS

### BAC TRANSBORDEUR ET TERMINI DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

411 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1942-43 à la Canadian National Railway Company (ci-après appelée le "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par les ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à être appliquée par la Compagnie du National au payement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'île du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1942. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 400,000 00

### CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

412 Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après spécifié et devant servir à liquider les déficits (après paiement des intérêts dus au public mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1942 dans l'exploitation du port de Churchill. . . . . . . . . . . . 65,599 00

413 Avances au Conseil des ports nationaux avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier. . . . . . . . . . . . . 379,700 00

## PRETS ET PLACEMENTS

### Conseil des ports nationaux

| | |
|---|---|
| 414 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux pour défrayer les dépenses de l'année civile 1942 pour l'un ou l'ensemble des item suivants: | |
| Dépenses au compte de capital et de reconstruction— | |
| Montréal | 545,630 00 |
| Vancouver | 40,000 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## TRANSPORTS

### Service de l'air

(Contrôle et régie accordés au ministre des Munitions et des Approvisionnements par l'arrêté en conseil C.P. 3076 du 8 juillet 1940).

*Division de l'aviation civile*

| | |
|---|---|
| 496 Lignes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris facilités d'éclairage et de radio—Immobilisations—Crédit supplémentaire | 250,000 00 |

### Service des canaux

| | |
|---|---|
| 497 Améliorations aux canaux—Crédit supplémentaire | 40,000 00 |

### Service de la marine

| | |
|---|---|
| 498 Services divers concernant la navigation et l'expédition—Crédit supplémentaire | 25,000 00 |

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## SECRETARIAT D'ETAT

| | |
|---|---|
| 327 Administration | 12,000 00 |
| 328 Division de la naturalisation | 62,383 00 |
| 329 Division des compagnies | 46,794 00 |
| 330 Division des marques de commerce | 25,435 00 |
| 331 Bureau des traductions | 336,419 00 |
| 332 Loi de tempérance du Canada | 1,500 00 |
| 333 Administration de la Loi des faillites | 34,204 00 |

### Bureau des brevets et du droit d'auteur

| | |
|---|---|
| 334 Administration | 36,552 00 |
| 335 Division des brevets | 156,128 00 |
| 336 Division du droit d'auteur et des dessins industriels | 16,527 00 |
| 337 *Gazette des brevets* | 38,744 00 |
| 338 Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques | 2,000 00 |

## DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS

35 Traitements et dépense de bureau.. .. .. .. .. .. .. .. .. 16,692 00

## COMMISSION DU SERVICE CIVIL

36 Traitements et dépenses imprévues de la commission.. .. .. 439,655 00

## ARCHIVES PUBLIQUES

252 Administration et services techniques.. .. .. .. .. .. .. .. 135,191 00

## IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

253 Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 40,619 00
254 Impression, reliure et distribution des statuts annuels.. .. 8,500 00
255 *Gazette du Canada*.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 36,283 00
256 Matériel—Réparations et renouvellements.. .. .. .. .. .. 10,000 00
257 Distribution des documents officiels.. .. .. .. .. .. .. .. 46,369 00
258 Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public.. .. .. .. .. 50,000 00

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

486 Installation—Réparations et remplacements—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 37,875 00

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## AFFAIRES EXTERIEURES

37 Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 238,455 00
38 Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications.. .. .. .. .. .. .. .. 677,965 00
39 Pour la réception des visiteurs étrangers.. .. .. .. .. .. .. 5,000 00
40 Dépenses relatives à la négociation des traités.. .. .. .. .. 5,000 00
41 Subvention à l'Union canadienne pour la Société des Nations. 3,000 00
42 Subvention au comité de la Croix-Rouge internationale.. .. 10,000 00
43 Somme requise pour combler les pertes sur le change.. .. .. 99,000 00

### Contribution du Canada au maintien d'organisations extérieures

44 Dépenses de la Société des Nations pour 1942, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale.. .. .. .. .. 97,500 00
45 Partie des dépenses du Comité économique impérial.. .. .. 1,575 00
46 Dépenses du Comité consultatif du blé, pour 1942, quote-part du Canada.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 1,955 00

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

### Affaires Extérieures

| | | |
|---|---|---|
| 450 | Représentation à l'étranger, y compris les traitements des hauts commissaires, des ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et personnels, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Service Civil ou de ses modifications—Crédit supplémentaire | 100,000 00 |

## BUDGET PRINCIPAL

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

### CABINET DU PREMIER MINISTRE

| | | |
|---|---|---|
| 250 | Traitement du personnel | 51,260 00 |

### BUREAU DU CONSEIL PRIVE

| | | |
|---|---|---|
| 251 | Administration générale | 62,875 00 |

### GOUVERNEUR GENERAL ET LIEUTENANTS GOUVERNEURS

| | | |
|---|---|---|
| 85 | Secrétariat du Gouverneur général y compris une allocation annuelle de $2,500 au secrétaire du Gouverneur général | 104,563 00 |

### PENSIONS ET SANTE NATIONALE

| | | |
|---|---|---|
| 202 | Administration | 132,634 00 |

#### Division des pensions

| | | |
|---|---|---|
| 203 | Administration | 989,437 00 |
| | Commission canadienne des pensions— | |
| 204 | Dépenses d'administration | 489,823 00 |
| 205 | Commission des allocations aux anciens combattants | 174,072 00 |

*Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*

| | | |
|---|---|---|
| 206 | Pensions de la guerre européenne | 38,000,000 00 |
| 207 | Allocations aux anciens combattants | 7,150,000 00 |
| 208 | Secours de chômage | 350,000 00 |
| 209 | Allocations d'hospitalisation et autres | 550,000 00 |

*Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*

| | | |
|---|---|---|
| 210 | Soin des malades | 3,475,397 00 |
| 211 | Bureau des anciens combattants | 176,894 00 |
| 212 | Division de l'assistance aux anciens combattants | 147,884 00 |
| 213 | Réparation des accidents du travail | 50,000 00 |
| 214 | Subvention au fonds d'inhumation des soldats | 85,000 00 |
| 215 | Subvention à la Légion canadienne | 9,000 00 |

#### Division de la santé

| | | |
|---|---|---|
| 216 | Administration | 54,387 00 |
| 217 | Aliments et drogues | 185,752 00 |
| 218 | Opium et narcotiques | 62,602 00 |
| 219 | Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés | 16,250 00 |
| 220 | Quarantaine et léproserie | 152,064 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 221 | Laboratoire d'hygiène | 129,420 00 |
| 222 | Insp. médicale des immigrants | 81,495 00 |
| 223 | Hygiène infantile et maternelle | 48,225 00 |
| 224 | Service technique de la santé | 36,269 00 |
| 225 | Traitement des marins malades | 338,380 00 |
| 226 | Hygiène industrielle | 7,870 00 |
| 227 | Enquêtes médicales | 25,481 00 |
| 228 | Service de nutrition | 27,507 00 |
| 229 | Maladies vénériennes | 50,000 00 |
| 230 | Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants mentionnés aux Détails des services | 2,600 00 |

SUBVENTIONS DIVERSES

| | | |
|---|---|---|
| 231 | Conseil canadien du bien-être | 8,100 00 |
| 232 | Comité national canadien d'hygiène mentale | 10,000 00 |
| 233 | Ligue de la Santé du Canada | 5,000 00 |
| 234 | Institut national canadien des Aveugles | 18,000 00 |
| 235 | L'Association canadienne-française des Aveugles | 4,050 00 |
| 236 | L'Institut Nazareth de Montréal | 4,050 00 |
| 237 | Montreal Association for the Blind | 4,050 00 |
| 238 | Association canadienne contre la tuberculose | 20,250 00 |
| 239 | *V.O.N.* | 13,100 00 |
| 240 | Association ambulancière de Saint-Jean | 4,050 00 |
| 241 | Société canadienne de la Croix-Rouge | 10,000 00 |

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

| | | |
|---|---|---|
| 242 | Pensions payables aux soldat en service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales | 18,000 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DES PENSIONS

| | | |
|---|---|---|
| 476 | Administration de la division des pensions—Crédit supplémentaire | 123,371 00 |
| | Commission canadienne des pensions— | |
| 477 | Frais d'administration—Crédit supplémentaire | 36,444 00 |

*Service aux vétérans et aux personnes à leur charge*

| | | |
|---|---|---|
| 478 | Division de la restauration | 23,888 00 |
| 479 | Division du bien-être des anciens combattants—Crédit supplémentaire | 24,427 00 |

DIVISION DE LA SANTÉ

| | | |
|---|---|---|
| 480 | Administration de la division de la santé—Crédit supplémentaire | 12,398 00 |
| 481 | Soins des marins malades—Crédit supplémentaire | 18,628 00 |

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, plus tard aujourd'hui même, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la suspension de la séance à 6 heures de l'après-midi, aujourd'hui, se termine à 7 heures au lieu de 8 heures du soir.

Une message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 115, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HOTEL DU GOUVERNEMENT

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

le 1er août 1942.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., juge en chef du Canada, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, aujourd'hui, le samedi, 1er août, à neuf heures p.m., pour y donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

*Assistant secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## TRAVAIL

| | | |
|---|---|---|
| 100 | Administration | 166,231 00 |
| 101 | Loi des rentes viagères | 264,009 00 |
| 102 | Loi des enquêtes sur les coalitions | 46,475 00 |
| 103 | Justes salaires et conciliation | 123,441 00 |
| 104 | Loi d'enquête en matière de différends industriels | 80,000 00 |
| 105 | *Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi concernant le ministère du Travail | 58,296 00 |
| | Loi de 1940 sur l'assurance-chômage— | |
| 106 | Application | 5,000,000 00 |
| 107 | Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage | 12,000,000 00 |
| 108 | Avances aux ouvriers | 50,000 00 |

Crédits spéciaux

Plan de formation de la jeunesse—

| | | |
|---|---|---|
| 109 | Pour remplir des engagements contractés en vertu d'accords avec les provinces.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 47,985 00 |
| 110 | Pour défrayer les projets de secours (A voter de nouveau). | 423,500 00 |
| 111 | Pour défrayer les dépenses générales d'administration relatives au programme de formation professionnelle en temps de guerre, au plan de formation de la jeunesse et aux projets de secours, y compris l'engagement d'employés temporaires pouvant être requis à ces fins, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 65,443 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

### TRAVAIL

| | | |
|---|---|---|
| 459 | Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. | 17,000 00 |

Spécial

| | | |
|---|---|---|
| 460 | Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle | 500,000 00 |

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

## CONCOURS

M. Ilsley propose,—Que les rapports présentés par le Comité des Subsides des 9 juin, 24, 25, 29, 30 et 31 juillet, (moins les montants votés dans le budget intérimaire), soient maintenant reçus, lus la deuxième fois et adoptés.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

Mardi, 9 juin 1942.

### AGRICULTURE

Service administratif

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 125,558 00 |

VENDREDI, 24 juillet 1942.

## BUDGET PRINCIPAL

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## AGRICULTURE

### Administration

| | | |
|---|---|---|
| 2 | Division de la publicité et de la propagande | $ 108,715 00 |
| 3 | Comité consultatif sur les services agricoles | 3,000 00 |
| 4 | Contribution aux *Empire Bureaux* | 36,274 00 |

### Services techniques

| | | |
|---|---|---|
| 5 | Administration des services techniques | 23,427 00 |
| 6 | Pathologie animale et avicole | 147,300 00 |
| 7 | Bactériologie et recherches en industrie laitière | 40,497 00 |
| 8 | Botanique et phytopathologie | 282,582 00 |
| 9 | Chimie agricole | 102,881 00 |
| 10 | Entomologie | 450,854 00 |

### Fermes expérimentales

| | | |
|---|---|---|
| 11 | Administration des fermes expérimentales | 59,610 00 |
| 12 | Ferme expérimentale centrale | 585,130 00 |
| 13 | Fermes régionales, stations et stations de démonstration | 1,292,855 00 |

### Service de la production

| | | |
|---|---|---|
| 14 | Administration | 37,272 00 |
| | Santé des animaux: | |
| 15 | Administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires* | 1,728,680 00 |
| 16 | Dédommagement pour les animaux abattus | 375,750 00 |
| 17 | Bétail et volaille | 705,572 00 |
| 18 | Protection des plantes | 280,591 00 |
| 19 | Produits végétaux—Contrôle des semences, nourritures des animaux, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de $18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences | 519,582 00 |
| 20 | Subventions aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services | 65,000 00 |
| 21 | Subventions à des sociétés agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des services | 33,500 00 |

### Services des marchés

| | | |
|---|---|---|
| 22 | Administration | 94,457 00 |
| 23 | Economie agricole | 96,935 00 |
| 24 | Produits laitiers | 365,098 00 |
| 25 | Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services | 108,350 00 |
| 26 | Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture | 523,520 00 |

### Services Spéciaux

| | | |
|---|---|---|
| 33 | Subventions pour le remplacement de l'outillage requis pour les produits de l'érable | 50,000 00 |

SAMEDI, 25 juillet 1942.

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

### AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

| | | |
|---|---|---|
| 27 | Bétail et produits du bétail.......................... | 553,026 00 |
| 28 | Vente de produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas excéder $13,000........... | 25,000 00 |

CRÉDITS SPÉCIAUX

| | | |
|---|---|---|
| 29 | Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau.................................... | 2,000,000 00 |
| 30 | Loi sur l'assistance à l'Agriculture des Prairies.......... | 500,000 00 |
| 31 | Primes à la réduction des emblavures, frais d'administration s'y rattachant, et aide temporaire qui peut être requise, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil.... | 5,225,000 00 |
| 32 | Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries.................................... | 1,950,000 00 |

MERCREDI, 29 juillet 1942.

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

### POSTES

| | | |
|---|---|---|
| 243 | Administration.................................. | 743,650 00 |
| 244 | Bureau de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission... | 17,170,411 00 |
| 245 | Inspection et investigations......................... | 932,027 00 |
| 246 | Courrier ambulant.............................. | 12,246,589 00 |

JEUDI, 30 juillet 1942.

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les montants votés en subsides intérimaires et moins la somme de $250,000 à soustraire du No 200*)

### POSTES

| | | |
|---|---|---|
| 247 | Courriers aérien et terrestre......................... | 12,957,363 00 |
| 248 | Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste.................................... | 1,509,853 00 |

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

249 Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de

quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 5,000 00

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

482 Bureau de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission, crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 30,000 00
483 Courrier ambulant, crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. 660,000 00
484 Courriers aérien et terrestre, crédit supplémentaire.. .. .. 162,900 00
485 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste, crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 10,000 00

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## PECHERIES

### Récapitulation

71 Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 132,340 00
72 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, le services de patrouille et de protection des pêcheries.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 816,120 00
73 Construction de passes mig. et déblaiement des rivières.. .. 7,000 00
74 Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 62,760 00
75 Office du poisson de conserve.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 20,000 00
76 Pisciculture.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 188,640 00
77 Ostréiculture.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 25,580 00
78 Commission de recherches sur les pêcheries du Canada.. .. 235,180 00
79 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 25,000 00
80 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser.. .. .. .. .. .. .. 40,000 00
81 Subvention à la United Maritime Fishermen's Association.. 3,000 00
82 Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque obtenues par le Canada d'après le traité relatif à la chasse pélagique des phoques à fourrure, 1911 100,000 00
83 Pour pourvoir au paiement d'une prime pour la destruction des phoques de port.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 15,000 00

CRÉDIT SPÉCIAL

| | | |
|---|---|---|
| 84 | Extension de la propagande relative à la production et la vente coopératives parmi les pêcheurs | 50,000 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## PECHERIES

| | | |
|---|---|---|
| 454 | Administration—Crédit supplémentaire | 9,727 00 |
| 455 | Pour pourvoir à la part canadienne des frais de l'International Pacific Salmon Fisheries Commission pour des inspections de génie et biologiques sur lesquelles se baseront des recommandations pour obvier aux obstructions du saumon Sockeye au Hell's Gate Canyon ou à d'autres points du bassin du fleuve Fraser; aussi pour des remèdes temporaires, en attendant une décision permanente, pour faire disparaître ces obstructions | 22,574 00 |

## BUDGET PRINCIPAL

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## TRAVAUX PUBLICS

| | | |
|---|---|---|
| 259 | Administration | 194,450 00 |
| | DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF | |
| 260 | Administration | 217,215 00 |
| 261 | Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc | 2,778,480 00 |
| 262 | Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc | 3,599,635 00 |
| 263 | Service de téléphone à Ottawa | 100,000 00 |
| 264 | Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa | 8,000 00 |
| | Construction, réparation et amélioration d'édifices publics— | |
| | *Provinces Maritimes en général* | |
| 265 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations | 50,000 00 |
| | *Québec* | |
| 266 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations | 100,000 00 |
| | *Ontario* | |
| 267 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations | 100,000 00 |
| | *Manitoba* | |
| 268 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations | 35,000 00 |
| | *Saskatchewan* | |
| 269 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations | 35,000 00 |

*Alberta*

| | | |
|---|---|---|
| 270 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. .. | 35,000 00 |

*Colombie-Britannique*

| | | |
|---|---|---|
| 271 | Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. .. | 50,000 00 |

*Généralités*

| | | |
|---|---|---|
| 272 | Edifices fédéraux de l'immigration—Réparations, améliorations, etc.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 35,000 00 |
| 273 | Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparation.. | 17,000 00 |
| 274 | Laboratoires scientifiques et fermes expérimentales—Remplacement, réparation et amélioration d'édifices.. .. .. .. | 100,000 00 |
| 275 | Drapeaux pour les édifices publics.. .. .. .. .. .. .. .. .. | 8,000 00 |
| 276 | Edifices publics, en général—Réparations, réaménagement, garnitures et améliorations.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 200,000 00 |
| 277 | Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et modifications.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 60,000 00 |

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

| | | |
|---|---|---|
| 278 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 190,805 00 |
| 279 | Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc. | 468,590 00 |

Dragage

| | | |
|---|---|---|
| 280 | Surveillance générale.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 9,565 00 |
| 281 | Provinces Maritimes.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 360,385 00 |
| 282 | Ontario et Québec.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 267,215 00 |
| 283 | Manitoba, Saskatchewan et Alberta.. .. .. .. .. .. .. .. | 57,095 00 |
| 284 | Colombie-Brtiannique et Yukon.. .. .. .. .. .. .. .. .. | 206,720 00 |

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.—

| | | |
|---|---|---|
| 285 | Bassin de radoub de Champlain.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 64,076 00 |
| 286 | Bassin de radoub d'Esquimalt.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 73,206 00 |
| 287 | Bassin de radoub de Lorne.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 37,912 00 |
| 288 | Selkirk—Cale de réparations.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 3,470 00 |
| 289 | Entretien et service d'écluses et digues.. .. .. .. .. .. .. | 53,829 00 |
| 290 | Entretien et service de bateaux déblayeurs.. .. .. .. .. .. | 48,235 00 |

Entretien et service des routes et ponts

| | | |
|---|---|---|
| 291 | Pont du chenal de Burlington.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 15,430 00 |
| 292 | Kingston, chaussée La Salle.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 15,959 00 |
| 293 | Pont de New-Westminster.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 51,314 00 |
| 294 | Ottawa—Ponts et abords.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 3,600 00 |
| 295 | Généralités.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 20,975 00 |

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

*Nouvelle-Ecosse*

| | | |
|---|---|---|
| 296 | Dingwall—Améliorations (à voter de nouveau, $71,900).. .. | 79,200 00 |
| | Ports et rivières en général—Maintien des services: il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. .. .. .. .. | 225,000 00 |

*Ile du Prince-Edouard*

| | | |
|---|---|---|
| 297 | Souris—Réparations au môle (à voter de nouveau) | 27,500 00 |
| | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux | 55,000 00 |

*Nouveau-Brunswick*

| | | |
|---|---|---|
| 298 | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux | 80,000 00 |

*Québec*

| | | |
|---|---|---|
| 299 | Rivière Richelieu (Bassin de Chambly)—Dragage (à voter de nouveau) | 9,500 00 |
| | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux | 250,000 00 |

*Ontario*

| | | |
|---|---|---|
| 300 | Chenal de Burlington—Nouveau dragage | 67,800 00 |
| | Grand River—Contribution consentie pour amélioration | 65,000 00 |
| | Toronto, Entrée Ouest—Nouveau dragage | 24,200 00 |
| | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux | 130,000 00 |

*Manitoba*

| | | |
|---|---|---|
| 301 | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux | 20,000 00 |

*Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest*

| | | |
|---|---|---|
| 302 | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux | 10,000 00 |

*Colombie-Britannique et Yukon*

| | | |
|---|---|---|
| 303 | Cale sèche d'Esquimalt—Réparations au quai | 155,000 00 |
| | Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux | 90,000 00 |

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

| | | |
|---|---|---|
| 304 | Administration | 27,680 00 |
| | SERVICE DE TÉLÉGRAPHE ET DE TÉLÉPHONE—SERVICE ET ENTRETIEN | |
| 305 | Lignes et câbles télégraphiques—Bas du Saint-Laurent et provinces Maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles | 140,640 00 |
| 306 | Alberta et Saskatchewan | 92,080 00 |
| 307 | Bureau du surintendant du district de Vancouver | 15,315 00 |
| 308 | Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon | 128,750 00 |
| 309 | Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver | 104.035 00 |
| 310 | Services télégraphiques et téléphoniques en général | 5,000 00 |

RECONSTRUCTIONS, RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS

| | | |
|---|---|---|
| 311 | Provinces Maritimes et Bas St-Laurent | 12,000 00 |
| 312 | Saskatchewan et Alberta | 12.000 00 |
| 313 | Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon | 17,000 00 |
| 314 | Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver | 9,000 00 |

### Généralités

| | | |
|---|---|---|
| 315 | Galerie nationale du Canada.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 43,720 00 |
| 316 | Travaux divers non prévus ailleurs, chaque montant individuel limité à $3,000.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 50,000 00 |
| 317 | Crédits supplémentaires sur autorisation du conseil du Trésor, sauf quand la somme requise par le ministère des Travaux publics est inférieure à $200.. .. .. .. .. .. .. .. .. | 100,000 00 |
| 318 | Pour fournir les soldes nécessaires pour compléter les projets entrepris au cours des années financières précédentes et pour lesquels il n'est fait aucune provision spéciale dans le budget de 1942-43.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 30,000 00 |

### Crédits spéciaux

### Division de l'architecte en chef

#### Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

| | | |
|---|---|---|
| 319 | Améliorations à la station postale "A" à Toronto (à voter de nouveau $36,000).. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 72,000 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## TRAVAUX PUBLICS

### Division de l'architecte en chef

| | | |
|---|---|---|
| 487 | Ottawa—Maintien et exploitation des édifices publics et des terrains du Dominion, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.—Crédit supplémentaire... | 28,600 00 |

### Division de l'ingénieur en chef

*Construction, réparations et améliorations*

### Ports et rivières

*Nouvelle-Ecosse*

| | | |
|---|---|---|
| 488 | Lunenburg—Grue.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 38,000 00 |
| | Mulgrave—Pour prendre et reconstruire une partie du quai du chemin de fer—les chemins de fer Nationaux fourniront $37,800.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 40,000 00 |

*Ile du Prince-Edouard*

| | | |
|---|---|---|
| 489 | Souris—Réparations à la jetée—Crédit supplémentaire.. .. | 3,500 00 |

*Québec*

| | | |
|---|---|---|
| 490 | Disraeli—Achèvement d'un ouvrage de protection.. .. .. .. | 5,000 00 |

*Ontario*

| | | |
|---|---|---|
| 491 | Port Maitland—Dragage.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 36,200 00 |

*Colombie-Britannique*

| | | |
|---|---|---|
| 492 | Capilano River—Mur de dérivation et barrage.. .. .. .. .. | 8,300 00 |
| | Esquimalt—Réparations au quai—Crédit supplémentaire... | 20,000 00 |
| | Port-Alberni—Réparations au quai d'assemblage et approche et allonge au hangar.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 62.900 00 |

### Division du télégraphe

493 Ile de Vancouver—Installation du matériel radiophonique à Winter-Harbour et à Alert-Bay. . . . . . . . . . . . . . . . 2,450 00

### Spécial

### Division de l'ingénieur en chef

494 Pour pourvoir aux engagements en rapport avec les projets de l'assurance-chômage. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 521,000 00

## AGRICULTURE

### Service Technique

445 Entomologie—Crédit supplémentaire. . . . . . . . . . . . . . . .$ 10,000 00
446 Protection des plantes—Crédit supplémentaire. . . . . . . . 8,000 00

### Service de la production

447 Santé des animaux—Application de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et des conserves alimentaires—Crédit supplémentaire. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .$ 25,000 00

### Service des marchés

448 Subvention aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques et octroi de $750.00 à la North Wiltshire Dairying Company de North Wiltshire, Ile du Prince-Edouard—Crédit supplémentaire. . . . . . . . . .$ 150,000 00

### Spécial

449 Pour pourvoir aux versements compensateurs de la réduction des emblavures et pour les frais administratifs s'y rapportant—Crédit supplémentaire. . . . . . . . . . . . . . . .$22,950,000 00

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en crédits intérimaires; et moins* $250,000.00 *à soustraire de la Résolution No* 200)

## SERVICES NATIONAUX DE GUERRE

200 Service de l'Office canadien du Tourisme—Pour aider à développer le tourisme au Canada. . . . . . . . . . . . . . . . . . .$ 500,000 00
201 Office national du film, y compris le bureau de cinématographie. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 237,000 00

## COMMERCE

341 Administration. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 140,900 00
342 Service des renseignements commerciaux. . . . . . . . . . . . 733,551 00
343 Services d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et fluides. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 285,565 00
344 Bureau des tarifs étrangers. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 37,557 00
345 Loi du poinçonnage des métaux précieux. . . . . . . . . . . . . . 12,819 00

| | | |
|---|---|---|
| 346 | Publicité et annonce au Canada et à l'étranger ailleurs que dans le Royaume-Uni et l'Europe | 33,000 00 |
| 347 | Service d'inspection des poids et mesures | 440,698 00 |
| | Loi des grains du Canada— | |
| 348 | Administration | 104,447 00 |
| 349 | Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection, le pesage, l'enregistrement, etc. | 1,558,703 00 |
| 350 | Elévateurs de l'Etat, y compris l'outillage | 373,002 00 |
| | Bureau fédéral de la statistique— | |
| 351 | Administration | 88,179 00 |
| 352 | Statistiques | 1,083,080 00 |
| 353 | Recensement démographique | 1,018,015 00 |
| | Expositions et publicité— | |
| 354 | Expositions | 95,303 00 |
| 355 | Publicité et annonces au Royaume-Uni | 17,320 00 |

SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

| | | |
|---|---|---|
| 356 | Administration | 9,946 00 |

*Océan Atlantique*

| | | |
|---|---|---|
| 357 | Service entre le Canada et l'Afrique du Sud | 100,000 00 |

*Océan Pacifique*

| | | |
|---|---|---|
| 358 | Service entre la Colombie-Britannique et l'Afrique du Sud | 45,000 00 |
| | Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte | 22,000 00 |
| | Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique | 15,000 00 |
| | Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway | 10,000 00 |
| | Service entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver | 10,000 00 |

*Services locaux*

| | | |
|---|---|---|
| | Service entre Baddeck et Iona | 8,000 00 |
| | Service d'hiver entre Chester et l'île Tancook | 1,600 00 |
| | Service entre Grand-Manan et la terre ferme | 33,000 00 |
| | Service entre Halifax, Canso et Guysboro | 6,500 00 |
| | Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have | 1,750 00 |
| | Service entre Halifax, Sherbrooke et Spry Bay | 2,900 00 |
| | Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras d'Or et la baie St-Laurent | 3,000 00 |
| | Service entre Halifax et les ports de la baie Tor | 500 00 |
| | Service entre Halifax et les ports du littoral occidental du Cap-Breton | 3,000 00 |
| | Service entre l'Ile aux Coudres et les Eboulements | 1,900 00 |
| | Service entre Mulgrave, Arichat et Canson | 37,000 00 |
| | Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escales aux ports intermédiaires | 10,500 00 |
| | Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord | 40,000 00 |
| | Service entre l'île Pelée et la terre ferme | 4,000 00 |
| | Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp | 11,500 00 |
| | Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine | 42,500 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 359 | Service entre l'île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse.. | 28,000 00 |
| | Service entre Québec, Natashquan et Harrington.. .. .. .. | 85,000 00 |
| | Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale | 60,000 00 |
| | Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la côte nord du St-Laurent.. | 50,000 00 |
| | Service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et autres ports de la rive nord.. | 14,000 00 |
| | Service entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours, Annapolis, Granville et autres ports d'escale.. | 1,500 00 |
| | Service entre St-Jean et Bridgetown.. | 800 00 |
| | Service entre St-Jean et Margaretville et autres ports de la baie de Fundy.. | 2,500 00 |
| | Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines.. | 5,000 00 |
| | Service entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale.. | 10,000 00 |
| | Service entre St-Jean et Weymouth.. | 1,000 00 |
| | Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escales aux ports intermédiaires.. | 22,500 00 |
| | Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du littoral occidental du Cap-Breton, et l'île du Prince-Edouard | 22,500 00 |
| | Service entre Sydney et Whycocomagh.. | 16,000 00 |

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

| | | |
|---|---|---|
| 360 | Traitement et autres dépenses du Conseil national de recherches.. | 857,743 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

### COMMERCE

SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

*Services locaux*

| | | |
|---|---|---|
| 495 | Service entre Halifax, Sherbrooke, Spry Bay et Tor Bay—Crédit supplémentaire.. $ | 3,100 00 |
| | Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud, les ports du lac Bras d'Or et baie St-Laurent—Crédit supplémentaire.. | 4,500 00 |
| | Service entre Mulgrave et Guysboro avec arrêts à des points intermédiaires—Crédit supplémentaire.. | 3,500 00 |
| | Service entre Prescott, Ontario et Ogdensburg, New-York.. | 11,640 00 |
| | Service entre l'Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve.. | 17,500 00 |

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

### MINES ET RESSOURCES

| | | |
|---|---|---|
| 122 | Administration.. | 151,088 00 |

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

| | | |
|---|---|---|
| 123 | Administration.. | 29,600 00 |
| | Bureau des mines— | |
| 124 | Administration.. | 26,900 00 |
| 125 | Etude des ressources minérales.. | 406,500 00 |
| 126 | Loi des explosifs.. | 24,970 00 |

| | | |
|---|---|---|
| | Bureau de géologie et de topographie— | |
| 127 | Administration et services divers.. .. .. .. .. .. .. .. | 108,100 00 |
| 128 | Levés géologiques.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 274,500 00 |
| 129 | Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géographie du Canada.. .. .. .. .. .. | 188,500 00 |
| 130 | Dessin et reproduction de cartes.. .. .. .. .. .. .. .. | 115,600 00 |
| 131 | Musée national du Canada.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 48,700 00 |

Division des terres, parcs et forêts

| | | |
|---|---|---|
| 132 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 21,250 00 |
| | Gouvernement des territoires du Nord-Ouest— | |
| 133 | Administration générale, exploitation, entretien et amélioration des services, y compris le parc du Bison des bois.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 266,655 00 |
| 134 | Expédition dans l'arctique oriental.. .. .. .. .. .. .. | 47,885 00 |
| | Gouvernement du territoire du Yukon— | |
| 135 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 46,250 00 |
| 136 | Subvention au Conseil du Yukon.. .. .. .. .. .. .. | 34,000 00 |
| | Service fédéral de sylviculture— | |
| 137 | Services scientifiques, économiques et administratifs généraux.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 120,640 00 |
| 138 | Stations d'expérimentation sylvicole.. .. .. .. .. .. | 44,743 00 |
| 139 | Laboratoires des produits forestiers.. .. .. .. .. .. .. | 145,781 00 |
| 140 | Subvention à l'Association forrestière du Canada.. .. | 1,620 00 |
| 141 | Enregistrement des terres, collection de semences, administration des terrains militaires et de l'amirauté et des terres publiques.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 52,950 00 |
| 142 | Bureau des parcs nationaux— Service des parcs nationaux et des sites historiques.. .. | 1,218,000 00 |
| 143 | Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 50,000 00 |
| 144 | Allocation à John Thomas (Jack) Miner.. .. .. .. .. .. | 2,500 00 |

Division des levés et du génie

| | | |
|---|---|---|
| 145 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 22,130 00 |
| 146 | Observatoire fédéral d'Ottawa.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 95,370 00 |
| 147 | Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B... .. | 27,575 00 |
| 148 | Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 206,670 00 |
| 149 | Commission de contrôle du lac des Bois.. .. .. .. .. .. .. | 7,985 00 |
| 150 | Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre le Dominion et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remboursées en grande partie.. .. .. .. .. .. .. .. .. | 17,800 00 |
| 151 | Pour acquérir des servitudes d'écoulement et désintéresser les propriétaires de terres riveraines en Ontario, en aval des décharges du Lac des Bois, lésés par les règlements émis en vertu de la Loi de la Commission de contrôle du Lac des Bois (à voter de nouveau).. .. .. .. .. .. .. | 1,800 00 |

VENDREDI, le 31 juillet 1942.

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## DEFENSE NATIONALE

### SERVICES ORDINAIRES

| | | |
|---|---|---|
| 180 | Service des cadets.......................... | $ 659,000 00 |
| 181 | Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants mentionnés aux Détails des services........ | 31,125 00 |
| 182 | Entretien et rajustements divers—Guerre 1914-18 (Autrefois règlements des réclamations de guerre)........... | 20,480 00 |
| 183 | Monuments des champs de bataille.................. | 13,680 00 |
| 184 | Livre du Souvenir.......................... | 3,000 00 |

### PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

| | | |
|---|---|---|
| | Pensions civiles— | |
| 185 | Robert Allen.......................... | 269 52 |
| 186 | Walter Pettipas.......................... | 515 90 |
| 187 | Florence Walker.......................... | 360 00 |
| 188 | Arnold Truman Townsend.................. | 420 00 |
| 189 | Michael Mountain.......................... | 420 00 |
| 190 | Mme Alice Smuck.......................... | 480 00 |

## JUSTICE

| | | |
|---|---|---|
| 88 | Administration.............................. | $ 156,750 00 |
| 89 | Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale Gendarmerie à cheval (à être répartie par arrêté du conseil et ne devant pas dépasser $1,600) pour aide au service, et une somme de $10,900 pour rembourser la Royale Gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations à ses gendarmes prêtés au service.......................... | 52,592 00 |
| 90 | Administration de la justice—Dépenses diverses........ | 6,000 00 |
| 91 | Dépenses occasionnées par les questions litigieuses........ | 25,000 00 |
| 92 | Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, de Londres, Angleterre.......................... | 500 00 |
| | Cour suprême du Canada— | |
| 93 | Administration.......................... | 72,434 00 |
| | Cour de l'Echiquier du Canada— | |
| 94 | Administration.......................... | 35,037 00 |
| | Cour du magistrat stipendiaire du Yukon— | |
| 95 | Administration.......................... | 5,040 00 |
| 96 | Gratifications aux veuves et aux enfants à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions.......... | 15,000 00 |

### DIVISION DES PÉNITENCIERS

| | | |
|---|---|---|
| 97 | Administration.............................. | 111,597 00 |
| 98 | Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel, et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération.............................. | 3,015,252 00 |

### Pensions et autres indemnité

99 William Tatton.......................... 564 00

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## JUSTICE

457 Pour pourvoir par les présentes, nonobstant les dispositions contenues dans la Loi du revenu consolidé et de la vérification ou toute autre loi, au paiement à même la caisse du revenu consolidé à la veuve de feu le très honorable Ernest Lapointe d'une rente viagère de $1,800 à commencer du 27 novembre 1941 et à continuer sa vie durant....$ 2,417 00

### Division des Pénitenciers

458 Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel et de bestiaux; entretien, libération et transfèrement des détenus; compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération—Crédit supplémentaire.......... 50,000 00

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

320 Administration..............................$ 238,525 75
321 Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues.. 5,673,254 15
322 Subvention à la *Chief Constables Association of Canada*.... 500 00

### Pensions et autres indemnités

323 Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions.............................. 11,749 16
324 Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—
Mme Mary Emma Bossange................ 456 25
Mme Margaret Johnson Brooke............. 821 25
Mme Margaret Cox..................... 410 63
Mme Georgina Harrison................. 676 50
Mme Letitia Kennedy................... 423 50
Mme Nora Jean Massan.................. 300 00
Mme Mary Miller...................... 667 38
Mme Margaret Nicholson................ 547 50
Mme Catherine Mildred Ralls............. 735 25
Mme Myrtle L. Richards................. 720 00
Mme Dorie Freda Sampson............... 816 00

Mme Amy Lilian Searle.. .. .. .. .. .. .. .. .. 406 98
Mme Madelaine Mary Shoebotham.. .. .. .. .. 810 00
Mme Eunice Wainwright.. .. .. .. .. .. .. .. .. 602 50

325 Pension à James Elliott.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 672 00

326 Pension à Basil Burke Currie.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 684 20

## REVENU NATIONAL

191 Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 1,019,035 00

192 Laboratoire chimique des douanes et de l'accise.. .. .. .. .. 43,055 00

193 Inspection, investigations et vérification.. .. .. .. .. .. .. 1,291,055 00

194 Section de mésestimation du service de surveillance.. .. .. 57,145 00

195 Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyers.. .. .. 7,783,925 00

### Division de l'impôt sur le revenu

196 Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite loi.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 505,619 00

197 Inspection et vérification internes.. .. .. .. .. .. .. .. .. 253,856 00

198 Bureaux de district.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. 3,717,270 00

### Généralités

199 Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte .. .. .. .. .. 15,000 00

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## REVENU NATIONAL

### Division de l'impôt sur le revenu

473 Administration générale y compris l'autorité nécessaire pour créer des emplois et faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil et lesdits emplois et le personnel ainsi nommé sont par les présentes entièrement exclus de l'exécution de ladite Loi—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. .. ..$ 30,360 00

474 Inspection interne et vérification—Crédit supplémentaire.. 39,600 00

475 Bureau de district—Crédit supplémentaire.. .. .. .. .. .. 683,520 00

## BUDGET PRINCIPAL

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## MINES ET RESSOURCES

### Génie et levés topographiques

| | | |
|---|---|---|
| 152 | Somme nécessaire pour défrayer les dépenses générales du Comité établi en vertu de l'arrêté C.P. 682 du 17 février 1941, pour faire rapport sur la conservation des eaux des rivières St. Mary et Milk.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. ..$ | 500 00 |
| 153 | Service du génie et de la construction.. .. .. .. .. .. .. .. | 86,745 00 |
| 154 | Service géodésique.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 133,780 00 |
| 155 | Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 240 00 |
| 156 | Commission des frontières internationales.. .. .. .. .. .. | 34,320 00 |
| | Service hydrographique et cartographique— | |
| 157 | Service hydrographique.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 351,850 00 |
| 158 | Arpentages et service cartographique, y compris une subvention de $350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs.. | 177,845 00 |
| 159 | Somme nécessaire pour défrayer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examinateurs ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer, etc. (les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey, et Harry Parry, membres du jury, et de A. W. W. Cole, secrétaire, seront acquittés à même cette somme).. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 850 00 |

### Division des affaires indiennes

| | | |
|---|---|---|
| 160 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 56,032 00 |
| 161 | Agences indiennes.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 646,686 00 |
| | Réserves et fiducies— | |
| 162 | Administration.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 40,350 00 |
| | Service médical— | |
| 163 | Hospitalisation et soin général des Indiens.. .. .. .. | 1,462,873 00 |
| 164 | Subventions aux hôpitaux.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 5,400 00 |
| | Assistance et enseignement— | |
| 165 | Assistance aux Indiens.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 892,268 00 |
| 166 | Education des Indiens.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 529,155 00 |
| 167 | Subvention aux pensionnats.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 1,382,369 00 |
| 168 | Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les sommes mentionnées aux Détails des services.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 6,425 00 |
| 169 | Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique.. .. .. .. .. | 100,000 00 |

### Division de l'immigration

| | | |
|---|---|---|
| 170 | Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 171,378 00 |
| 171 | Service ambulant et d'inspection au Canada.. .. .. .. .. | 1,178,436 00 |
| 172 | Service ambulant et d'inspection à l'étranger.. .. .. .. .. | 97,183 00 |
| 173 | Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger.. .. .. .. | 7,500 00 |

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

| | | |
|---|---|---|
| 174 | Mme Alice Morson Smith.. | 690 00 |
| 175 | Mme Eliabeth Swinford.. | 600 00 |

CRÉDITS SPÉCIAUX

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

| | | |
|---|---|---|
| | Bureau des parcs nationaux— | |
| 176 | Parcs nationaux.. | 65,800 00 |
| 177 | Conservation des forêts.. | 40,000 00 |

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

| | | |
|---|---|---|
| 178 | Développement des routes touristiques.. | 1,000 00 |

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

| | | |
|---|---|---|
| 179 | Pour la conservation des fourrures et le développement des arts indigènes, et pour autoriser, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires, commis et employés temporaires requis aux fins de ce crédit.. | 100,000 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

| | | |
|---|---|---|
| | Bureau de géologie et de topographie: | |
| 466 | Dessin et reproduction de cartes—Crédit supplémentaire..$ | 10,000 00 |

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

| | | |
|---|---|---|
| | Gouvernement du territoire du Yukon: | |
| 467 | Allocation au Conseil du Yukon—Crédit supplémentaire.. | 26,000 00 |

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

| | | |
|---|---|---|
| 468 | Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation—Crédit supplémentaire.. | 2,000 00 |

SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE

| | | |
|---|---|---|
| 469 | Levés judiciaires et service cartographique.. | 3,700 00 |
| 470 | Pour pourvoir aux frais de la tenue en Angleterre d'un examen spécial par le Bureau des examinateurs des arpenteurs des terres fédérales.. | 200 00 |

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

| | | |
|---|---|---|
| | Réserves et fiducies: | |
| 471 | Administration—Crédit supplémentaire.. | 3,000 00 |

*Spécial*

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

| | | |
|---|---|---|
| 472 | Pour pourvoir au versement au fonds de fiducie des Indiens du montant des déboursés au compte de l'agence à Fort-Frances, Ontario.. | 18,691 00 |

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les montants votés en subsides intérimaires*)

## SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

| | | |
|---|---|---|
| 112 | Indemnité de logement.. $ | 3,000 00 |
| 113 | Administration général.. | 212,380 00 |

CHAMBRE DES COMMUNES

| | | |
|---|---|---|
| | L'Orateur de la Chambre des communes: | |
| 114 | Indemnité de logement.. | 3,000 00 |
| | L'assistant Orateur de la Chambre des communes: | |
| 115 | Indemnité de logement.. | 1,500 00 |
| 116 | Administration—Crédit du greffier.. | 494,895 00 |
| 117 | Crédits du sergent d'armes.. | 292,976 00 |
| 118 | Abonnements aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire pour distribution aux députés.. | 2,000 00 |

GÉNÉRALITÉS

| | | |
|---|---|---|
| 119 | Impressions du Parlement, y compris traitement du personnel du service de la distribution.. | 75,000 00 |

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

| | | |
|---|---|---|
| 120 | Administration.. | 80,825 00 |

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

| | | |
|---|---|---|
| 121 | Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député.. | 700 00 |

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

## SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

| | | |
|---|---|---|
| 461 | Pour pourvoir aux paiements de l'indemnité sessionnelle complète pour la session de 1942 aux membres du Sénat pour les jours perdus par leur absence attribuable aux affaires publiques, à la maladie ou à la mort. Paiements à effectuer suivant les directives du Conseil du Trésor.. $ | 12,000 00 |

462 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre du Sénat et de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la session actuelle, qui a commencé le 22 janvier 1942 et s'est terminée le 27 mars 1942, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et ses frais de subsistance, au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement de Pâques le 27 mars 1942, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession qui commença à ladite date ou, advenant le cas où ce membre n'est pas retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession, une somme égale à la somme qu'eussent constituée ces frais de voyage s'il était retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 3,500 00

Chambre des communes

463 Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles ou décès pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts Revisés, 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communès, ou des lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du trésor. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 15,000 00

464 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre du Sénat et de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la session actuelle, commencée le 22 janvier 1942 et terminée le 27 mars 1942, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement ou de transport ainsi que ses frais de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement de Pâques le 27 mars 1942, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession qui commença à ladite date où, advenant le cas où ce membre n'est pas retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession, une somme égale à la somme qu'eussent constituée ses frais de voyage s'il était retourné à son lieu de résidence durant ladite intersession. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 7,000 00

465 Administration générale—Crédits du greffier—Pour pourvoir aux dépenses du Comité spécial des dépenses de guerre et autoriser des allocations de dépenses aux membres pendant l'ajournement de la session actuelle au taux de $15 par jour pour les jours passés à Ottawa aux fins du Comité, et le paiement et l'acceptation desdites dépenses, nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts Revisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes ou toute modification de ladite loi, lesdits paiements devant être effectués selon que le prescrira la Commission d'économie interne de la Chambre des communes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 30,000 00

## BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

### ETABLISSEMENT DES SOLDATS

| | | |
|---|---|---|
| 339 | Pour défrayer les frais d'administration de l'établissement d'anciens combattants et de familles britanniques. . . . . .$ | 571,858 00 |
| 340 | Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924, et dans l'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick, ententes du 4 août 1927 et du 27 août 1935. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 20,000 00 |

#### Etablissement de soldats

| | | |
|---|---|---|
| 415 | Pour rembourser les avances nettes faites sous le régime des projets d'établissement de soldats et de familles britanniques sur des terres. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 105,000 00 |

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1943, les sommes de $153,861,377.80 et $28,159,700.00, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le bill No 126, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1943, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 18, Loi ayant pour objet de modifier les lois des ressources naturelles de l'Alberta, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 126, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1943.

Du consentement de la Chambre, on revient aux motions.

M. Mackenzie (Vaucouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. A-t-on reçu des demandes de pensions de la part des survivants du détachement de soldats envoyés dans le nord-ouest en 1885? Si oui, de qui, et à quelle date?

2. Quelle initiative le comité des pensions a-t-il prise à ce sujet lorsque cette question lui a été soumise au cours des sessions parlementaires de 1941 et 1942?

3. Quel est, par province, le nombre des survivants de ce détachement de soldats?

4. Rapporte-t-on que quelques-uns de ces survivants soient dans l'obligation de demander quelque aide ou secours financier au gouvernement?

5. Prendra-t-on quelque mesure, au cours de la session actuelle, pour leur accorder un traitement semblable à celui des vétérans de la guerre Sud-africaine?

6. Quelle étude a-t-on faite de cette question?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'une entente au sujet de la Croix Rouge et des Prisonniers de guerre. (Versions anglaise et française).

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des accords conclus avec certaines maisons d'affaires en vertu des dispositions de la Loi de la conservation du change étranger en temps de guerre, 1940, article 8, chapitre 2, Statuts du Canada 1940-41.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que soit rescindée la résolution adoptée par la Chambre le 15 juillet 1942, à l'effet que la Chambre se réunira dorénavant à onze heures du mattin à partir de samedi jusqu'à la fin de la session.

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le substitut du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, le sanction royale aux bills suivants:—

Loi pour faire droit à Eleanor Adele Rea Barrett.

Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKechnie Barlow.

Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Henrietta Russell Cantlie.

Loi pour faire droit à Irene Coadic Murphy.

Loi pour faire droit à Lester Lewis Catchpaw.

Loi pour faire droit à Annie Ruth Fisher Allen.

Loi pour faire droit à Alice Adélia La Fleur Johnston.

Loi pour faire droit à George Webb.

Loi pour faire droit à Edith Morgan Black.

Loi pour faire droit à Betty Leah Bregman Beloff.

Loi pour faire droit à Malca Levitt, autrement connu sous le nom de Atty Malcy Levitt.

Loi pour faire droit à Jack Simon.

Loi pour faire droit à Marie Louise McCarthy Smyth.

Loi pour faire droit à Marie Glenna Grace Thomas Reynolds.

Loi pour faire droit à Isabel Jessica Black Jolley.

Loi pour faire droit à Margaretha Elisabeth Buck Peereboom.

Loi pour faire droit à Ethel May Marshall James.

Loi pour faire droit à Anatasia Tkaczuk Wojtkowycz.

Loi pour faire droit à Phyllis Wilda Valentine Park Evans.

Loi pour faire droit à Louise Mehliss Jackson.

Loi pour faire droit à Bertha Beatrix Berlind Ripstein.

Loi pour faire droit à Lola McIntosh.

Loi pour faire droit à Stella Kathleen Marguerite Winnall Barwick.

Loi pour faire droit à Joyce Elizabeth Blackburn Gordon.

Loi pour faire droit à Kate Elizabeth Laidlaw McNiven.

Loi pour faire droit à Margaret Livingstone Turnbull Woodard.

Loi pour faire droit à Dorothy Sunsheine Steirman Cooke.

Loi pour faire droit à Doris Golt Rosner.

Loi pour faire droit à Anna Pohopoluck Yacobchak.

Loi pour faire droit à Myer Levine.

Loi pour faire droit à George Sutherland Cameron, fils.

Loi pour faire droit à Fred Catlow.

Loi pour faire droit à Mary Celina Broadhurst La Rose.

Loi pour faire droit à Elsie Epstein Cohen.

Loi pour faire droit à Gertrude Pelletier Patenaude.

Loi pour faire droit à Marietta Venditello Diano.

Loi pour faire droit à Edna Annie Heazle Constable.

Loi pour faire droit à Dorothy Reed Cushing.

Loi pour faire droit à Sarto Desnoyers.

Loi pour faire droit à William Milroy Davidson.

Loi pour faire droit à Audrey Meredith Mann Harrison.

Loi pour faire droit à François Henri Drack.

Loi pour faire droit à Gladys Irene Dale Weston.

Loi pour faire droit à Ruth Ufland Fishman.

Loi pour faire droit à Norma Brown Stevenson.

Loi pour faire droit à Mary Cummings Bullock.

Loi pour faire droit à Elizabeth Gertrude De Serres Gould.

Loi pour faire droit à John Clifford Stanley Darbyson.

Loi pour faire droit à Celia Reynolds Schellenberg.

Loi pour faire droit à Annie Miriam Scott.

Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Ramsay Murdock.

Loi pour faire droit à Elizabeth Molnar Schneider.

Loi pour faire droit à Max Kaback.

Loi pour faire droit à George McDonald Joseph Carew.

Loi pour faire droit à Wandless Joseph Henry Verdon.

Loi pour faire droit à Mary Eileen Scott Warrington.

Loi pour faire droit à Joseph Bergman.

Loi pour faire droit à Marie Martha Hermine Browne Peters.

Loi pour faire droit à Ethel Gerson Kalmanovitch.

Loi pour faire droit à Freda Sweet Simon.

Loi pour faire droit à Phyllis Mary Alice Verrinder Horrell.

Loi pour faire droit à James McKinna Wood.

Loi pour faire droit à Leah May Jarvis Traver.

Loi pour faire droit à Barbara Patricia Strange Wolfe.

Loi pour faire droit à Bella Miller Keller.

Loi pour faire droit à Effie Euphemia Shannon Monette.

Loi pour faire droit à Elsie May Cape Newman.

Loi pour faire droit à Bella White Wolfe.

Loi pour faire droit à Alan Swabey.

Loi pour faire droit à Jean Walker Creighton King.

Loi pour faire droit à Alice Beatrice Armand Roberts.

Loi pour faire droit à Frederick William Merchant.

Loi pour faire droit à Irma Kern Ulrich.

Loi changeant le nom de "The Saskatchewan Life Insurance Company" en celui de "Fidelity Life Assurance Company".

Loi constituant en corporation l'Association Dentaire Canadienne.

Loi concernant certaines lignes de transmission et de distribution de la "Saguenay Transmission Company, Limited", de la "Saguenay Electric Company" et de la "Aluminum Power Company, Ltd.".

Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des membres licenciés des forces de Sa Majesté ou d'autres catégories désignées de personnes.

Loi concernant la poursuite et la coordination de la formation professionnelle.

Loi ayant pour objet d'aider les anciens combattants à s'établir sur la terre.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

Loi pourvoyant à l'assurance des biens contre les risques de guerre et au payement d'une compensation pour dommages de guerre.

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant la Loi du ministère des Affaires extérieures.

Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux.

Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux.

Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1942, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1943.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à dix heures et quart du soir, jusqu'au mercredi, 27 janvier 1943, à 3 heures de l'après-midi, en vertu de l'ordre spécial adopté le 27 juillet 1942.

No 124

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

## SEANCE DU MERCREDI, 27 JANVIER 1943

---

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre les lettres suivantes qu'il a reçues:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,

17 août 1942.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

MONSIEUR,—A propos de votre lettre du 9 juin dernier, Son Excellence le Gouverneur général me charge de transmettre sous ce pli une lettre du palais de Buckingham contenant la réponse du Roi à la résolution adoptée par la Chambre des communes, à l'occasion de la célébration officielle de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre dévoué serviteur,

*Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,*

F. L. C. PEREIRA.

A l'honorable J. ALLISON GLEN,
Orateur de la Chambre des communes,
Parlement, Ottawa.

PALAIS DE BUCKINGHAM,

14 juillet 1942.

CHER MONSIEUR L'ORATEUR,—Le Roi a reçu du Gouverneur général copie de la résolution adoptée par la Chambre des communes du Canada à l'occasion de la célébration officielle de son anniversaire de naissance.

Sa Majesté est profondément touchée de la teneur de cette résolution et des sentiments de bienveillance qu'elle exprime à son égard. Je vous prie de transmettre aux membres de la Chambre les sincères remerciements du Roi pour leur message, qui a été pour lui une source de réel encouragement.

Bien à vous,

ALEXANDER HARDINGE.

A M. l'Orateur,
de la Chambre des communes du Canada.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Le 15 janvier 1943.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Honorable Thibaudeau-Rinfret, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat mercredi, le 27 janvier 1943 à quatre heures de l'après-midi, en vue de proroger la présente session du Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,
*Secrétaire adjoint du Gouverneur général.*

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant le congé parlementaire, il a reçu des messages de différents députés l'avertissant que les vacances suivantes se sont produites dans les rangs de la députation, à savoir:

De Thomas Vien, écuyer, député du district électoral d'Outremont, démissionnaire.

De l'honorable J. T. Thorson, député du district électoral de Selkirk, démissionnaire.

De Harry Raymond Fleming, écuyer, député du district électoral de Humboldt, décédé.

De Peter Bercovitch, écuyer, député du district électoral de Cartier, décédé.

En conséquence, il a émis des brefs au directeur général des élections pour la tenue d'un scrutin dans lesdits comtés, respectivement.

## DISTRICT ÉLECTORAL D'OUTREMONT

Puissance du Canada } Chambre des Communes
A savoir

*A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:*

Je, Thomas Vien, député de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral d'Outremont, désire par les présentes donner ma démission comme représentant dudit comté à la Chambre des Communes.

Donné, à Ottawa, sous mon seing et sceau, à la Chambre des Communes, ce 5e jour d'octobre, 1942.

THOMAS VIEN (L.S.)

ALPHONSE FOURNIER, M.P. *Hull* (L.S.)
Témoin.

GEORGE J. McILRAITH, M.P. *Ottawa-ouest* (L.S.)
Témoin.

---

## DISTRICT ÉLECTORAL DE SELKIRK

Puissance du Canada } Chambre des Communes
A savoir

*A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:*

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la représentation de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Selkirk, Manitoba, par suite de la démission de l'honorable J. T. Thorson.

Donné sous nos seing et sceau en cette ville d'Ottawa, le onzième jour de janvier, 1943.

M. J. COLDWELL (L.S.)
*Député du district électoral de Rosetown-Biggar,*

CLARENCE GILLIS (L.S.)
*Député du district électoral de Cap-Breton-sud.*

---

## DISTRICT ÉLECTORAL DE HUMBOLDT

Puissance du Canada } Chambre des Communes
A savoir

*A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:*

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la représentation de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Humboldt, Saskatchewan, par suite du décès de H. R. Fleming.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce onzième jour de janvier, 1943.

J. W. NOSEWORTHY (L.S.)
*Député du district électoral de York-sud.*

M. J. COLDWELL (L.S.)
*Député du district électoral de Rosetown-Biggar.*

## DISTRICT ÉLECTORAL DE CARTIER

Puissance du Canada } Chambre des Communes
A savoir }

*A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:*

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la représentation de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Cartier, division de Montréal, par suite de la mort de Peter Bercovitch.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce onzième jour de janvier, 1943.

M. J. COLDWELL (L.S.)
*Député du district électoral de Rosetown-Biggar,*

J. W. NOSEWORTHY (L.S.)
*Député du district électoral de York-sud.*

---

M. l'Orateur informe la Chambre que durant l'ajournement de la Chambre le Greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections les certificats d'élection et les brefs pour les députés suivants, à savoir:

De l'honorable Léo Richer LaFlèche, pour le district électoral d'Outremont.

De Stanley H. Knowles, écuyer, pour le district électoral de Winnipeg-Nord-Centre.

De Fréderic Dorion, écuyer, pour le district électoral de Charlevoix-Saguenay.

---

## CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du cinq octobre, 1942, et adressé à Wilfrid Bessette, de Montréal, province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral d'Outremont, aux lieu et place de Thomas Vien, démissionnaire, l'honorable Léo Richer LaFlèche, d'Ottawa, Ontario, ministre des services nationaux de guerre, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce neuvième jour de décembre, 1942.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
*Directeur général des élections.*

---

## CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du cinq octobre, 1942, et adressé à E. E. Hallonquist, de Winnipeg, province du Manitoba, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du

Canada le district électoral de Winnipeg-nord-centre, aux lieu et place de James Shaver Woodsworth, décédé, Stanley H. Knowles, 708 rue Ashburn, Winnipeg, Manitoba, ministre et organisateur, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce seizième jour de décembre, 1942.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)
*Directeur général des élections.*

---

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du premier octobre 1942, et adressé à Louis-Philippe Dufour, de La Malbaie, province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Charlevoix-Saguenay, aux lieu et place de l'honorable Pierre-F. Casgrain, qui a accepté un poste comportant des émoluments de la Couronne, Frédéric Dorion, de Québec, P.Q., avocat, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa ce 28ème jour de décembre 1942.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)
*Directeur général des élections.*

---

Les députés suivants, après avoir prêté serment suivant la loi, et signé le rôle y afférant, prennent leur siège en Chambre:

L'honorable Léo Richer LaFlèche, député du district électoral d'Outremont.

Stanley H. Knowles, écuyer, député du district électoral de Winnipeg-nord-centre.

Frédéric Dorion, écuyer, député du district électoral de Charlevoix-Saguenay.

M. Fournier (Hull), du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le huitième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité n° 3 le rapport suivant sur la fabrication des chars d'assaut, des armes portatives, des produits chimiques et des explosifs. Après étude il l'a adopté comme son huitième rapport à la Chambre:

*Troisième rapport du sous-comité n° 3*

Le 4 septembre 1942, le Comité spécial des dépenses de guerre a procédé à une nouvelle répartition des sujets d'étude. Les sujets suivants furent assignés au sous-comité n° 3:

(*a*) Production des arsenaux et fabrication de munitions pour armes portatives.

(*b*) Fabrication de produits chimiques et d'explosifs.

(*c*) Fabrication de chars d'assaut.

Ce comité a commencé son enquête le 8 septembre 1942. Il a tenu 15 séances et entendu 10 témoins. Il a visité une fabrique de munitions pour armes portatives, deux manufactures de chars d'assaut, une usine d'explosifs, une usine d'armes à feu et un chantier de construction navale.

Le sous-comité a l'honneur de présenter son troisième rapport, avec ses conclusions et recommandations.

Le tout respectueusement soumis.

### *Fabrication de chars d'assaut*

Le service de fabrication des chars d'assaut constitue une autre des divisions importantes du ministère des Munitions et approvisionnements dans le domaine de la production. M. B. D. Beamish est le directeur de la fabrication des chars d'assaut. L'adaptation des usines à la fabrication des chars d'assaut a incontestablement comporté l'une des plus grosses difficultés de tout le programme de production.

La fabrication de camions de l'armée fut pour l'industrie automotrice une transition naturelle de la production du temps de paix à la production du temps de guerre. Dans le cas des armes à feu, des navires, des munitions et, dans une certaine mesure, des avions, il existait une tradition industrielle qui nous servait à la fois de point de départ et de gouverne. On pouvait dans ces cas s'inspirer de l'exemple des Iles britanniques où la fabrication de ces armes était en marche depuis longtemps et était bien comprise. Il n'en fut pas de même du char d'assaut. Il n'existe pas de trait de ressemblance entre lui et son ancêtre de la Grande Guerre, et la plupart des gens de langue anglaise, même ceux qui demeuraient dans les Iles britanniques, considéraient la fabrication de chars d'assaut comme un art oublié. Si l'on tient compte de la divergence d'opinions qui existait avant 1941 entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis concernant les modèles de chars d'assaut et leur construction, on comprendra facilement pourquoi la mise en œuvre du programme de fabrication de chars d'assaut commença après la plupart des autres réalisations.

Tout d'abord, la fabrication de chars d'assaut ne se rattache à aucune activité industrielle du temps de paix. Un avion de combat diffère grandement d'un avion de transport. Il existe, toutefois, quelque ressemblance. Nous ne possédions que quelques avionneries civiles et le besoin d'aéroplanes pour fins de guerre était compris dès 1935. Les industriels canadiens s'intéressaient vivement à cette entreprise. Sous la rubrique des armes portatives, la fabrication de la mitrailleuse Bren était en voie de réalisation avant la guerre et les fabricants avaient obtenu du Royaume-Uni non seulement des dessins complets mais même des manuels de fabrication. La fabrication d'obus constitue en quelque sorte une entreprise traditionnelle en notre pays en temps de guerre et elle était même en marche avant la déclaration de la guerre, aux usines de la National Steel Car. Le Canada possède des chantiers maritimes depuis longtemps et des plans de navires de guerre avaient été élaborés en Grande-Bretagne dans les premiers stades de la guerre. Par contre, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ne possédaient aucune fabrique de chars d'assaut convenablement outillée. Au surplus, le modèle et l'usage des chars d'assaut constituaient une des questions les plus discutées parmi les Nations unies, en matière d'armements. Un char d'assaut moderne ressemble légèrement à un tracteur sous le rapport de son mécanisme de roulement. Cependant, à la différence de l'automobile, il n'est pas fabriqué de tôles minces façonnées sur une presse et soudées ensemble légèrement, afin de réduire au minimum le poids du véhicule par rapport à sa charge. Le char d'assaut constitue essentiellement une caisse solide de plaques de blindage ou de pièces fondues, patiemment ouvrées à la manière d'une porte de coffre-fort. Il est muni d'une tourelle tout comme un cuirassé; sa construction pose des problèmes très particuliers. Un char d'assaut est quelque peu comme une locomotive qui poserait ses propres rails

afin de circuler et les enlèverait ensuite. Il tient aussi du sous-marin, soit une caisse d'acier garnie de dispositifs compliqués, remplie de combattants et de munitions, et conçue de manière à pourvoir à l'emploi du dernier pouce cube d'espace et de la dernière livre de pesanteur.

Au début de la guerre, les principes fondamentaux du modèle n'étaient pas arrêtés. On hésitait à donner la préférence à l'épaisseur du blindage, à la puissance de tir ou à la mobilité. Restait à décider aussi s'il fallait concentrer la puissance de tir dans une tourelle ou la distribuer, fabriquer la chenille d'acier ou de caoutchouc, s'en tenir à la fabrication en grande série de chars d'assaut légers et simples, ou bien produire un nombre plus restreint de chars d'assaut plus lourds et plus compliqués.

Le char d'assaut fit son apparition lors de la première Guerre mondiale. Le lieutenant (aujourd'hui major-général) E. D. Swinton en fut l'inventeur en Grande-Bretagne. Ses projets de voiture blindée automotrice s'appuyaient sur l'usage de bandes de roulement à chenilles dont certains véhicules avaient été munis vers 1907. Le premier char d'assaut fut parachevé en 1915. Des représentants de tous les services constatèrent ses possibilités sur le terrain d'épreuves. Ils se rendirent compte que sa plus grande efficacité tenait au secret entourant sa fabrication et le moment de son emploi contre l'ennemi.

Les chars d'assaut furent employés pour la première fois comme arme auxiliaire au cours d'une poussée à la deuxième bataille de la Somme. Ce ne fut qu'à la bataille de Cambrai, en 1917, que leur emploi produisit des résultats concluants. En 1918, le haut commandement allemand attribuait les victoires alliées à l'usage de nombreux chars d'assaut.

La première Guerre mondiale terminée, les démocraties oublièrent le char d'assaut. Peu après 1930, quand l'Europe commença à s'armer, l'Allemagne et les pays de l'Europe centrale attachèrent une grande importance au char d'assaut et à sa contre-partie, le canon anti-char. Mais la France, derrière sa ligne Maginot, et la Grande-Bretagne, forte de sa marine, produisirent peu de nouveaux modèles et peu de chars.

Avant la guerre, l'Allemagne, s'appuyant sur une grande expérience acquise en Espagne, avait conçu et fabriqué quatre grandeurs de chars d'assaut variant de huit à vingt-deux tonnes. Ils étaient d'un faible blindage mais bien armés. La caisse était constituée de plaques de blindage soudées. Les compartiments réservés aux combattants étaient petits et étriqués. Le châssis était simple,—même grossier,—ne communiquant aucune fixité à la plate-forme du canon. On s'en tenait à la théorie que le char d'assaut s'avance pour prendre position, arrête, puis tire. Cependant, ils étaient faciles à fabriquer et à réparer, et leur production était bien avancée dès 1939. Ces types fondamentaux n'ont pas subi de modification très prononcée si ce n'est que l'on a conçu un cinquième modèle un peu plus lourd.

La France avait produit un nombre considérable de chars d'assaut légers, fabriqués de petites pièces de moulage blindées, boulonnées ensemble. Ils étaient simples, bon marché et portaient un équipage de deux hommes. Les Français avaient aussi perfectionné un certain nombre de chars d'assauts moyens, mais de fabrication très compliquée.

L'industrie britannique fabriquait un char d'assaut léger et deux chars moyens de modèles très différents. Un, le char d'infanterie devait avancer avec l'infanterie et attaquer des positions fixes, et l'autre, un char dit croiseur, devait jouer le rôle de la cavalerie lourde. Comme les Britanniques n'avaient pas perfectionné le soudage au même degré qu'en Allemagne, et leur mode de fabrication de pièces fondues blindées au même degré qu'en France, ces chars d'assaut furent fabriqués de plaques blindées assemblées avec des boulons.

Le char moyen d'infanterie fut le Mark 2,—la fameuse Matilda,—qui remporta la première bataille de Tobrouk en février 1941. C'était un char de déplacement lent,—environ huit milles à l'heure,—armé d'un seul canon de deux livres, mais fortement blindé. Ce char fut suivi du Valentine, aussi fortement

blindé, mais plus léger et beaucoup plus rapide,—un bien meilleur instrument de combat. Les chars croiseurs étaient moins fortement blindés et beaucoup plus rapides. Le modèle d'avant-guerre fut le "Covenanter" qui devint le Crusader et fit place en définitive au Cromwell, devenu le char d'assaut réglementaire de l'Armée britannique. En 1940, on comptait surtout sur le "Valentine".

Il fut décidé vers la fin de l'été de 1940 de munir le Corps blindé canadien d'un char Croiseur, gros, rapide et capable de précéder les troupes à la manière des divisions panzer allemandes. On avait perfectionné un char d'assaut de ce genre, le char moyen M3, aux Etats-Unis. L'*American Locomotive Company* exécutait une commande de char M3, à son usine de Schenectady, et une filiale, la *Montreal Locomotive Works*, offrit de les construire au Canada. Une commande fut accordée à cette firme, puis on commença la construction d'un nouvel arsenal de chars d'assaut. Cet arsenal, parachevé en septembre 1941, appartient à l'Etat et c'est la *Montreal Locomotive Works* qui en dirige l'exploitation. Cette immense fabrique ne le cède en importance qu'à l'arsenal Chrysler parmi les arsenaux d'Amérique du Nord affectés à la construction de chars d'assaut.

Le Canada fabrique deux modèles de chars d'assaut. Ce sont le Valentine et le RAM 11, actuellement en voie de production. Le Valentine est un char d'accompagnement d'infanterie destiné au soutien direct des mouvements de l'infanterie. Au combat, il précède l'avance des fantassins, débarrassant le terrain des enchevêtrements de fil de fer barbelé et détruisant des positions ennemies fortement retranchées, telles que les nids de mitrailleuse et les coupoles fortifiées. Ainsi, il n'est pas nécessaire que le Valentine possède une vitesse exceptionnelle. Il récupère en mobilité ce qu'il perd en vitesse. Ce char peut circuler sur le terrain le plus difficile.

L'équipage du Valentine comprend trois hommes: un commandant, un conducteur et un canonnier.

Le Valentine est l'un des chars d'assaut les mieux protégés qui soient fabriqués. Les plaques de blindage sont tellement fortes que seul un coup direct peut causer beaucoup d'avaries, et la forme angulaire du char réduit ce risque au minimum. Son profil surbaissé en fait une cible difficile.

Les Valentine sont assemblés et un très grand nombre de ses parties constituantes fabriquées aux usines Angus du Pacifique-Canadien, à Montréal. Ces usines emploient plusieurs centaines d'hommes et on estime à huit millions de dollars la valeur des machines-outils qui servent à la fabrication. Ces usines voient en plus aux réparations essentielles des locomotives nécessaires au transport ininterrompu des marchandises du pays. Une autre compagnie manufacturière de locomotives usine les lourdes plaques de blindage, une compagnie de garnitures fabrique les trains d'engrenages, une troisième usine de locomotives produit les châssis de roulement, une compagnie d'ascenseurs fabrique le mécanisme électrique de la tourelle, une fonderie de fer et d'acier coule les chenilles en acier par centaines de milles, et quelques centaines de sous-traitants fabriquent de petites pièces.

Plusieurs centaines de chars d'assaut Valentine ont déjà été expédiés à la Russie, chaque convoi entier de chars d'assaut comprenant plusieurs wagons remplis de pièces de rechange, des fourgons de munitions, et une ou plusieurs plates-formes roulantes chargées de chenilles de rechange. Des listes de pièces de rechange et un manuel d'instructions imprimé dans la langue russe accompagnent chaque char, et le tout est si bien agencé que des chars ont pu être engagés au combat une heure après leur arrivée à la base.

Le RAM est destiné à servir indépendamment de l'infanterie. Un escadron de RAM est susceptible de précéder de beaucoup toutes les autres troupes. Sa mission serait de nettoyer les positions ennemies bien fortifiées, avant toute tentative d'occupation. Le RAM est un char très lourd, capable d'écraser les coupoles en béton, ou de démolir des positions ennemies de presque tout genre. Un char RAM éprouverait peu de difficulté à se frayer un passage à travers une maison de brique ordinaire sans subir lui-même d'avarie appréciable.

Le RAM et les chars moyens des Etats-Unis utilisant dans une large mesure les mêmes pièces constituantes, il vaudrait mieux, pour l'effort de guerre du continent, se procurer ces pièces des grands fabricants américains qui se spécialisent dans la production d'une seule et la fournissent aux constructeurs de tanks. Il en est ainsi pour les moteurs, trains d'engrenages, engrenages de roulement de la tourelle. Cependant, l'arsenal fabrique plusieurs pièces constituantes à même des blindages coulés et des plaques de blindage de production canadienne; une compagnie productrice d'articles caoutchoutés fabrique les chenilles et les pneus, et nombre de sous-traitants fournissent diverses pièces. Quelques-uns des sous-traitants ont été intéressés à cette production en vertu du "programme de parcellement" du ministère des Munitions et approvisionnements.

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES CHARS D'ASSAUT VALENTINE ET RAM

### VALENTINE

*Description générale—*

Le Valentine est un char d'assaut de fort blindage, de profil surbaissé et d'une grande sûreté de manœuvre; on le destine surtout à appuyer l'infanterie sur le sol européen. Un canon anti-tank de deux est son armement principal et une mitrailleuse Browning est montée dans le même axe que cette pièce. On a aussi pouvu à la protection anti-avion de ce char. D'un modèle compliqué, le châssis est muni d'amortisseurs pour assurer une grande stabilité à la plate-forme du canon et permettre le tir en marche. Les chenilles sont larges par rapport au poids du véhicule afin de permettre son fonctionnement sur un terrain mou. La caisse est entièrement fabriquée de très fortes plaques de blindage ajustées au moyen de boulons. La tourelle est une pièce coulée de fort blindage. Ce char d'assaut, destiné en premier lieu à prendre part à l'action de concert avec les fantassins, ne dépasse pas la vitesse maxima de 17 milles à l'heure.

*Usage—*

D'un modèle beaucoup plus semblable aux chars d'assaut russes que les tanks de type américain, les chars d'assaut Valentine de fabrication canadienne sont utilisés en grand nombre et sont très appréciés en Russie où on les expédie. Quelques-uns servent à l'entraînement au Canada.

*Parties constituantes—*

Le char d'assaut Valentine est composé de plusieurs organes dont chacun est le résultat d'un programme de munitions en miniature: la caisse constituée de plus de 100 plaques de fort blindage assemblées avec un soin méticuleux; la tourelle et la couronne de billes sur laquelle elle pivote: le moteur; la transmission, assortiment compliqué de manchons d'embrayage, d'engrenages et de freins concourant à la direction du char par la distribution de la force motrice à l'une ou l'autre des chenilles ou aux deux en même temps; la suspension ou le châssis avec les amortisseurs; la chenille; le canon; l'affût du canon avec le tampon et le récupérateur; les organes de commande et de conduite; le plateau de combat attenant à la tourelle avec son appareil de pointage, le dispositif électrique propre à le faire tourner avec rapidité ou lenteur en même temps que la tourelle; les périscopes; les mitrailleuses et les appareils de visée; les articles d'installation—des articles très divers arrimés à l'intérieur et à l'extérieur; la radio.

*Avances de capitaux—*

Au chemin de fer Pacifique-Canadien et ses sous-traitants: $4,458,964.98.

*Production—*

En octobre 1941, l'Armée canadienne recevait les premiers chars d'assaut Valentine. En novembre 1941, commençaient les envois à la Russie. Les expéditions à la Russie se chiffrent maintenant à des centaines de chars complets auxquels s'ajoutent de très gros envois de pièces de rechange. La production se poursuit sur une grande échelle.

RAM

*Description générale—*

Le tank de croisière mi-lourd Ram a pour mission de combattre de concert avec les troupes ou d'entreprendre des opérations indépendantes. Le Ram 11, modèle maintenant en production, est le prototype du char d'assaut M-4 des Etats-Unis et l'Armée américaine le considère comme une variante du groupe M-4 des tanks de croisière. Le char d'assaut Ram a une caisse inférieure constituée de plaques de blindage et une caisse supérieure coulée de fort blindage. Sa pièce principale d'armement est installée dans une grande tourelle cuirassée munie d'un dispositif mécanique de pointage. Une mitrailleuse est montée sur le même axe que l'arme principale et une autre est installée dans une coupole voisine du conducteur. Un moteur Wright Whirlwind actionne ce char d'assaut. L'acier remplacera bientôt le caoutchouc dans la fabrication des chenilles.

*Parties constituantes—*

Ce char d'assaut est composé de plusieurs organes offrant chacun ses difficultés propres de fabrication. Ce sont: la caisse inférieure; la caisse supérieure coulée et munie de portes en coupole, etc.; la tourelle avec sa couronne de billes sur laquelle elle pivote; le moteur; la transmission qui comprend une boîte de vitesses synchromesh et le dispositif de direction effectuant la distribution de la force motrice à l'une ou l'autre des chenilles ou aux deux; la suspension ou châssis; la chenille; le canon principal; l'affût du canon, ses tampons et son récupérateur et le dispositif propre à l'élever et à l'abaisser; les mitrailleuses et autre armament auxiliaire; les périscopes; les appareils de visée; le plateau de combat attenant à la tourelle et le dispositif mécanique de pointage qui le fait tourner avec cette dernière; les articles d'installation arrimés à l'intérieur et à l'extérieur, y compris même un fourneau de cuisine; la radio.

*Usage—*

Ces chars d'assaut sont livrés à l'Armée canadienne en Angleterre après affectation d'un grand nombre à l'instruction au Canada.

*Avances de capitaux—*

A la *Montreal Locomotive Works* et à ses sous-traitants et à l'*Electric Steel Limited*: $13,395,945.10.

*Production—*

L'Armée canadienne reçut les premiers chars d'assaut Ram en novembre 1941; depuis, les chantiers en ont produit des centaines. Bientôt le rendement dépassera les besoins de l'Armée canadienne et le surplus sera mis à la disposition de nos alliés.

GASPILLAGE DANS L'INDUSTRIE DES MUNITIONS DÛ À L'INACTION TEMPORAIRE DES EMPLOYÉS

Au cours de ses séances, votre Comité a fait enquête sur l'allégation, fréquemment réitérée, qu'il existe du gaspillage dans plusieurs usines où l'on fabrique des armes de guerre. Il a interrogé le directeur général de la production des chars d'assaut quant au gaspillage dans les deux usines placées sous sa surveillance immédiate. Il l'a interrogé en particulier au sujet de certaines périodes d'inacti-

vité, ou inactivité temporaire, qui surgissent de temps à autre dit-on, bien que ceci ne s'applique pas spécialement aux usines de chars d'assaut.

Le directeur général a déclaré, en rapport avec les usines de munitions en général, que le prix de revient est un facteur important dans la production des munitions mais qu'il n'est pas considéré en premier lieu. On cherche d'abord à produire la plus grande quantité possible de munitions du modèle le plus récent. Les munitions sont produites pour être gaspillées totalement et une dépense additionnelle pour accélérer ou améliorer la production peut, en fin de compte, aboutir à une économie énorme. Si la présence, mettons de 100 chars d'assaut en un endroit et à un moment donnés évite la destruction d'une ville ou la perte d'une base navale, importe-t-il que ces chars d'assaut coûtent $50,000, $100,000 ou $200,000, et si, en doublant le coût de production du char d'assaut on peut doubler en même temps ses chances de survivre à une bataille avec les soldats précieux qu'il contient, comment peut-on considérer cela autrement qu'une économie?

Sans doute, lorsque les ouvrier sont inactifs ou partiellement inactifs c'est un gaspillage non pas tant un gaspillage d'argent que des ressources de la main-d'œuvre du pays. Néanmoins, dans la poursuite du programme des munitions, de courtes périodes de travail inefficaces ou d'inactivité partielle se présente forcément de temps à autre. Les profanes sont portés à oublier que les munitions, ou tout autre genre de marchandise, ne sont pas faites par des machines mais par des êtres humains, et que la formation d'une équipe expérimentée et bien dirigée, composée d'un contremaître et d'ouvriers, est aussi importante que le nombre des machines-outils emplissant une usine.

*Une inactivité partielle temporaire est susceptible de se produire dans quatre cas:*

1. Lors de l'inauguration d'un nouveau programme;
2. Au cours d'un changement de système résultant d'un changement radical de modèle;
3. Durant une disette temporaire de matières premières;
4. Durant toute hésitation dans le programme en attendant une décision militaire ou économique qui peut être impossible à prendre sur-le-champ.

Dans le cas d'un nouveau programme, trois choses doivent être entreprises simultanément:

(i) Préparer des modèles pratiques d'après les épures d'une nouvelle pièce de munitions et étudier les devis et commander le matériel.
(ii) Commander des machines et des outils spéciaux pour ce travail et préparer la manufacture.
(iii) Assembler un nouveau groupement et former des ouvriers en vue du travail qu'ils auront à faire.

Chacune de ces mesures préparatoires peut être retardée, particulièrement en temps de guerre, par des circonstances entièrement hors du contrôle de l'entrepreneur ou du ministère.

(i) La préparation des modèles pratiques peut être retardée par des changements apportés aux épures à la dernière minute par suite d'une nouvelle invention ou d'un changement dans la tactique militaire.
(ii) L'approvisionnement de certains matériaux essentiels peut être retardé par suite d'un conflit avec un autre programme, exprimé aux Etats-Unis par des priorités.
(iii) La livraison des machines-outils ou la mise en état de l'usine peuvent être retardées par la découverte, au cours de ces préparatifs, d'un meilleur système de travail.

(iv) L'organisation de l'administration ou du personnel peut être retardée par la difficulté de trouver des hommes compétents ou par des erreurs ou des fautes de jugement dans le placement des directeurs.

Il est évident que si ces trois procédés ne s'enchaînent pas parfaitement, l'une des trois fonctions nécessaires traînera par rapport aux autres et il en résultera l'un des trois inconvénients suivants:

(i) En cas de retard dans la préparation des modèles ou la commande du matériel nécessité par ces modèles, des machines et des ouvriers attendront les matières brutes et les gabarits.

(ii) En cas de retard dans la commande des machines-outils et la mise en état de l'usine, les matériaux et les ouvriers attendront les machines.

(iii) En cas de retard dans l'organisation de l'administration et du personnel, des machines et du matériel resteront inactifs faute d'hommes pour s'en servir ou de contremaître pour diriger le travail.

Evidemment, la synchronisation ne peut être parfaite au début d'un nouveau programme. Par exemple, au commencement du programme Valentine le parachèvement des modèles et l'obtention du matériel traîna quelque peu par rapport à la mise en état de l'usine et à la disposition du groupement. A la *Montreal Locomotive Works*, l'organisation des contremaîtres et des hommes tarda quelque peu après la réception des matériaux et des machines-outils. Le déséquilibre n'était pas grave dans ces cas, mais il pourrait se reproduire dans l'exécution de tout programme vaste et compliqué. La synchronisation dépend de l'habileté du personnel de l'usine et des fonctionnaires de la production du ministère des Munitions et approvisionnements.

En cas de changement d'un programme à un autre, les mêmes considérations s'appliquent, mais l'organisation et en général la plus grande partie des machines-outils existent déjà, de sorte que le retard est susceptible de se produire dans l'étude des modèles et dans la commande et la livraison des matériaux. Lorsque ce retard se produit, l'administration fait face à un grave dilemne. Il lui faut soit sacrifier l'organisation de l'équipe ouvrière ou continuer à payer les hommes temporairement pour de l'ouvrage qu'ils ne peuvent pas faire à toute vitesse parce qu'ils manquent de matériaux et de nouveaux devis d'atelier. Il ne faut pas oublier surtout que l'efficacité d'une usine, comme l'efficacité d'une équipe de football, ne dépend pas seulement de l'habileté individuelle des ouvriers mais aussi de leur aptitude au travail d'équipe. Renvoyer un certain nombre d'ouvriers sans être sûr de pouvoir les rappeler au besoin signifie, en premier lieu, qu'il sera peut-être impossible d'obtenir à brève échéance des ouvriers d'une habileté égale, tout particulièrement pour un travail spécial. Même s'il était possible d'obtenir des ouvriers d'une habileté égale ou supérieure, le changement de personnes entraîne inévitablement la formation d'une nouvelle équipe. Si, par conséquent, un changement de modèle, une disette temporaire de matériaux ou une indécision militaire ou économique, retardent l'exécution d'un programme de munitions, il peut être plus économique de garder des hommes temporairement inactifs que de disperser une bonne équipe.

### *Interruption du programme des chars d'assaut Valentine*

Le char d'assaut Valentine, qui est essentiellement un char d'infanterie, a été conçu d'après les principes de la guerre moderne, laquelle a déjà évolué. Il est relativement lent. Il n'est pas fortement armé et ne peut l'être. Ses qualités,—blindage très épais, profil surbaissé, grande facilité de manœuvre,—conviennent particulièrement au genre de combat qui se livre actuellement en Russie, et les Russes le comparent favorablement aux autres chars d'assaut qu'ils ont reçu

jusqu'ici de leurs alliés. Au point de vue de la tactique de l'armée canadienne, cependant, ce char d'assaut doit être remplacé par des chars plus rapides et mieux armés.

Ce qui précède révèle les opinions divergentes qu'entretiennent les chefs des états-majors alliés à l'égard des mérites relatifs des divers modèles de tanks. Cet état de choses est peut-être attribuable aux champs d'action variés dans lesquels doivent évoluer les chars d'assaut.

Le Comité est informé qu'après mûres délibérations et consultation avec les pays alliés, il a été décidé de mettre fin à la production du char Valentine, au Canada.

Le Comité signale cette divergence d'opinions et exprime l'espoir que des échanges de vues et de renseignements plus fréquents et plus étendus entre les pays alliés obvieront à de telles difficultés.

Le programme Valentine a été inauguré aux usines Angus du Pacifique-Canadien, en juin 1940, principalement pour répondre aux besoins britanniques. L'armée canadienne en commanda un nombre assez considérable en 1940, mais elle préférait le type "croiseur" et lorsque la production de ce dernier commença en 1941, la commande canadienne fut transférée au ministère britannique des Approvisionnements. Celui-ci devait prendre tous les chars d'assaut, à l'exception de quelques-uns retenus pour fins d'instruction, et assumait les avances de capitaux. Ces chars furent cédés à la Russie par le ministère britannique des approvisionnements à la fin de 1941.

En mars 1942, une mission de spécialistes britanniques comprenant le directeur général de l'approvisionnement des chars d'assaut et le sous-chef du grand état-major britannique, a recommandé l'arrêt de la fabrication des chars Valentine, après exécution des commandes en cours, intégralement destinées à la Russie, et l'utilisation des usines, si possible, pour la fabrication de chars du modèle américain M-4. Des négociations furent entreprises immédiatement pour incorporer les usines du Pacifique-Canadien dans le programme de construction de chars d'assaut en Amérique du Nord, mais plusieurs problèmes insolubles surgirent. En conséquence, le sous-comité technique mixte du Comité mixte de la production du matériel au Canada et aux Etats-Unis décida que les usines du Pacifique-Canadien et des sous-traitants ne devraient plus, une fois la commande des chars Valentine terminée, servir à la production de chars complets mais, autant que possible, à la fabrication de pièces pour les chars M-4 en construction à l'arsenal montréalais des chars d'assaut. Il fut plus tard décidé de les utiliser en partie pour ce genre d'entreprise et en partie pour la production se rattachant au programme de construction navale, car elles s'adaptent d'excellente façon à cette fin. Cette décision fut prise pour les motifs suivants:

1. Le tank américain M-4 et le tank britannique Valentine ne se ressemblent pas du tout; ni leurs pièces ni leur fonctionnement ne concordent. Par conséquent, le Pacifique-Canadien, en continuant nominalement à fabriquer le même article de munitions, entreprendrait en réalité un programme pour la fabrication d'un article tout à fait différent.

2. Avec l'expansion du programme des chars d'assaut en Amérique du Nord, les facilités d'assemblage des chars complets ont fortement dépassé les facilités de fabrication de plusieurs organes importants. Ces organes exigent des mises de fonds énormes en proportion de leur valeur et en 1940 et 1941, les demandes de chars du type croiseur faites par l'armée canadienne ne justifiaient pas l'expansion de ces facilités au Canada. Les installations du Pacifique-Canadien et de ces sous-traitants ne conviennent pas à la fabrication de ces organes importants et l'exécution du programme dépendrait, par conséquent, de la réception de pièces des Etats-Unis. Ceci ne pourrait se faire qu'aux dépens d'un arsenal de chars d'assaut actuellement exploité aux Etats-Unis et n'augmenterait pas le total des chars produits en Amérique du Nord.

3. De même au Canada nos installations d'assemblage des tanks M-4 excèdent non seulement notre capacité de fabrication des organes mais aussi les besoins de l'armée canadienne. L'arsenal de chars d'assaut à Montréal est une nouvelle et vaste usine destinée spécialement à la construction des tanks M-4 et par conséquent mieux adaptée à cette fabrication que les anciens ateliers de réparations ferroviaires du Pacifique-Canadien. La capacité de l'arsenal de chars d'assaut à Montréal pour l'assemblage des chars M-4 et le tableau de production actuel sont tenus comme excédant substantiellement les besoins de l'armée canadienne.

4. Comme le char d'assaut Valentine n'est plus commandé par l'armée canadienne et l'armée britannique, et comme nous avons ailleurs des installations d'assemblage plus que suffisantes pour les chars M-4, il a été jugé plus avantageux pour l'effort de guerre de consacrer ces installations à une opération qui peut être en grande partie indépendante au lieu de construire un nombre supérieur de tanks exigeant des organes essentiels fournis par les Etats-Unis et qui seront livrés de nouveau aux Etats-Unis ou à quelque autre allié.

## CONCLUSIONS

La production des chars d'assaut a été l'une des entreprises les plus difficiles dans le domaine des munitions au Canada, car elle ne se rattachait à aucune entreprise du temps de paix et, à l'exemple de nos alliés, nous avons dû commencer la fabrication des chars d'assaut en même temps que nous achevions le modèle. Le programme canadien se complique davantage du fait qu'en 1940, alors qu'on était à organiser une structure industrielle en temps de guerre, les commandes de tanks canadiens du type croiseur n'étaient pas suffisantes pour justifier la création au Canada des installations extrêmement coûteuses requises pour la fabrication des moteurs, des transmissions ou des énormes pièces coulées qui nous proviennent des Etats-Unis.

Dans notre étude de la production des chars d'assaut, par conséquent, cette division étant nécessairement moins avancée que les autres divisions de la production des munitions, nous avons eu l'occasion d'étudier les problèmes les plus étendus de la fabrication des munitions au Canada, non seulement les problèmes qui avaient été résolus mais aussi ceux que nous avons encore devant nous.

Les premières difficultés furent d'abord d'obtenir des renseignements complets sur les modèles authentiques, de développer les sources de matériaux essentiels, de former les hommes et de les grouper en de nouvelles unités industrielles, d'obtenir les machines-outils et de les installer dans les usines et de répartir des programmes énormes parmi un grand nombre de sous-traitants. Nous observons que ces problèmes ont, pour la plupart, été surmontés, sans compter ce problème qui se rattache particulièrement à la production des chars d'assaut, c'est-à-dire l'adaptation de l'industrie lourde à la production en série de véhicules comprenant 20,000 pièces ou plus et d'un modèle qui varie rapidement et exige de grosses pièces de rechange. Nous observons également que nous avons érigé au Canada une structure industrielle destinée à la production des munitions qui est apparemment capable d'absorber toute la main-d'œuvre disponible au pays. Toutefois, comme il ressort évidemment de notre étude de la production des chars d'assaut, nous faisons face actuellement, dans notre production des munitions, au problème d'une expansion qu'il faut maintenir uniforme.

Le progrès industriel en temps de guerre diffère principalement du progrès industriel en temps de paix par sa rapidité extraordinaire, car le progrès qui s'effectue habituellement en une année est condensé en un mois. Cependant, tout comme le progrès en temps de paix ne va pas sans interruptions et même sans reculs temporaires, de même en temps de guerre la structure industrielle,

après son premier grand essor ne peut être tenue de continuer à progresser sans interruption. Cet état est accentué par les problèmes spéciaux qui se posent aux nations alliées.

Pour améliorer les chars d'assaut et probablement aussi d'autres armes de guerre terrestres, les Allemands ont dépensé des millions de dollars et sacrifié des milliers de vies au cours de la guerre civile espagnole, cette dernière ayant été pour eux un immense laboratoire. Pendant cette guerre, ils ont adopté le principe de produire quatre types principaux de chars d'assaut, répondant non seulement aux capacités industrielles de l'Allemagne mais aussi à une conception stratégique bien définie; il est surprenant d'apprendre que, bien que l'armée allemande préfère maintenant les deux types de chars les plus lourds aux deux types plus légers utilisés lors de la bataille de France, ceux-ci n'ont pas été sensiblement modifiés.

Parmi les nations unies, dépourvues de cette préparation à la guerre terrestre, de grandes divergences d'opinion se sont manifestées, non seulement entre les armées des différentes nations, mais parfois au sein de la même armée, sur la conception stratégique et par conséquent le modèle des tanks. Les fournisseurs de chars d'assaut, et ceci s'applique probablement aussi aux autres armes de la guerre terrestre, se trouvent obligés de remplacer leurs programmes devenus désuets par des programmes nouveaux exigeant des combinaisons différentes de machines-outils. Il en résulte une désorganisation temporaire de fortes équipes de main-d'œuvre dans les usines d'assemblage et des équipes industrielles de l'entrepreneur et des sous-traitants.

Cette réadaptation continue de l'industrie pour convenir aux nouveaux programmes deviendra probablement un problème aussi compliqué et aussi technique dans ses détails que le problème de l'organisation première, et il s'aggrave beaucoup du fait que nous ne possédons pas au Canada une économie industrielle complètement formée. Ainsi nous ne produisons par suffisamment d'acier pour notre programme de munitions. Nous ne produisons pas certains organes essentiels à toutes les munitions, tels que certains alliages d'acier, les coussinets à billes, certaines pièces électriques, etc., et la fabrication de ces objets, qui représente toujours un long procédé, en deviendrait encore plus longue. Par conséquent, non seulement y a-t-il des changements dans nos programmes mais les programmes et chacun des changements qui leur sont apportés doivent être continuellement incorporés dans la structure industrielle de guerre aux Etats-Unis. Il est donc évident que pour maintenir l'allure de notre travail il nous sera nécessaire de transférer des quantités considérables de machines-outils d'un entrepreneur à un autre et faire passer la main-d'œuvre d'une industrie à une autre et, malgré tout, il sera probablement impossible d'éviter un gaspillage industriel considérable.

En observant ces problèmes, votre comité est d'avis que l'économie dans la production des munitions de guerre reposera en grande partie sur les trois choses suivantes:

(1) La facilité avec laquelle l'armée peut atteindre et maintenir une conception stratégique continue sur laquelle se basera la production des chars d'assaut et des autres munitions.

(2) La promptitude des fonctionnaires chargés d'établir le modèle des munitions, tant au service de l'Etat qu'au service de l'industrie, à interpréter cette conception stratégique d'une façon qui convienne à nos ressources.

(3) L'habileté avec laquelle nos programmes et nos ressources peuvent être incorporés dans la structure de l'Amérique du Nord de manière à fournir la contribution la plus grande et la plus rapide à la production des matériaux essentiels.

Toutes ces fonctions sont administratives, techniques et diplomatiques et elles permettent d'économiser non pas des millions mais des centaines de millions. Votre Comité juge, par conséquent, qu'il n'est pas sage de s'attarder sur ce qui peut paraître représenter une légère économie dans la routine administrative alors que des sommes énormes dépendent des connaissances professionnelles et du jugement de ceux qui administrent le système. Nous n'offrons, par conséquent, aucune recommandation spéciale.

## FABRICATION DE MUNITIONS POUR ARMES PORTATIVES

L'une des meilleures réussites du ministère des Munitions et approvisionnements ressortit à la division des arsenaux et des armes portatives. Son directeur général est le brigadier général D. E. Dewar, qui a acquis une vaste expérience dans la fabrication des munitions.

Il est clair d'après les témoignages recueillis par votre Comité que l'exploitation d'une installation d'essai relativement petite pour la fabrication de munitions pour armes portatives avant la guerre fut très avantageuse. Il semble de plus que les travaux d'expérimentation par l'industrie avant la guerre furent très importants. Il faut inévitablement en venir à la conclusion qu'on fabrique des munitions excellentes au Canada et il est clair également que la production des munitions pour armes portatives a pris un essor rationnel et rapide et qu'on a veillé de très près à l'économie. La formation donnée en temps de paix à un personnel essentiel relativement restreint a contribué dans une forte mesure à amener la situation très satisfaisante qui existe au Canada relativement à la fabrication des munitions pour armes portatives pour la guerre.

Au début des hostilités en 1939, le Canada exploitait sous la direction du ministre de la Défense nationale une petite cartoucherie qui produisait environ trois quarts de million par mois de cartouches d'un certain modèle. Il y avait un vieil outillage disponible pouvant produire environ cinquante millions de cartouches par année. A la déclaration de la guerre, une grande partie de cet outillage avait été revisée et mise en état pour la production des munitions. La Défense nationale avait conservé cet outillage après la fin des hostilités 1914-1918. La fabrique ci-dessus était la seule au Canada produisant les modèles de munitions pour armes portatives pour l'armée.

Une compagnie privée exploitait une petite cartoucherie pour la production des modèles de cartouches pour le commerce. Cetet compagnie, à la demande du ministère de la Défense nationale, avait exécuté certains travaux pour la production de la cartouche .303" à balle et produit une petite quantité échantillon de ce modèle de cartouche pour essai. Le Canada avait accepté la cartouche de cette compagnie privée pour emploi de guerre et il en fut de même pour le Royaume-Uni très peu de temps après la déclaration de la guerre. Il convient d'ajouter que la cartouche de cette compagnie diffère de la cartouche britannique. Ces différences furent autorisées afin de permettre à la compagnie d'utiliser certains procédés normalement employés par elle dans la fabrication de ses cartouches de commerce. Les seules conditions imposées à la compagnie lorsqu'on lui demanda de mettre cette cartouche au point étaient qu'elle devait être satisfaisante au point de vue de la précision du tir, de la sécurité et du fonctionnement pour fins militaires.

Telle était donc la situation lorsque la guerre fut déclarée. Une année après, une fabrique du gouvernement produisait onze fois plus de munitions qu'à la déclaration de guerre. Dès la fin de la deuxième année des hostilités, cette fabrique en produisait trente-six fois plus qu'à la déclaration de la guerre. Dès mars 1942, sa production s'établissait à cinquante-trois fois ce qu'elle était au début des hostilités.

En ce qui concerne l'essor donné à la production par l'industrie, la première commande fut donnée en janvier 1940 à la D. I. L. au mois d'août de la même année, cette usine produisait environ cinq millions de cartouches par mois, et en

mars 1941, son rendement s'établissait à dix millions de cartouches par mois. Fin 1941, les fabriques industrielles avaient un rendement de 445 millions de cartouches par année.

La mise au point de nouveaux modèles et l'accroissement de la production des anciens modèles s'exécutent encore. En 1942 la production des munitions pour armes portatives sera de 140 fois celle des douze mois d'avant-guerre.

Lorsque les diverses fabriques de munitions pour armes portatives au Canada atteindront au cours de 1943 les chiffres de production prévue, celle-ci sera de 400 fois la quantité de munitions fabriquées lors de la déclaration de la guerre. Il ne se fabriquait, à cette époque, qu'un genre de munitions et lorsque les usines en seront à leur rendement maximum, elles produiront vingt et un modèles différents de munitions.

Les munitions pour armes portatives se définissent comme les munitions de tous genres avec des balles mesurant jusqu'à un pouce de diamètre. Elles s'emploient dans les fusils, mitrailleuses et revolvers. Une cartouche complète pour armes portatives se compose d'une douille de cuivre, d'une capsule percutante, d'une charge propulsive et d'une balle, ou dans les modèles plus gros, d'un obus.

Les munitions pour armes portatives sont produites en série, et il est de toute importance que les machines employées fabriquent un article de grande précision.

Il existe plusieurs modèles généraux de munitions pour armes portatives modernes. On peut les classifier ainsi:

1. A balles
2. A balles perforantes
3. A balles traceuses
4. Incendiaires
5. D'essai
6. Fausses
7. D'exercice
8. A blanc
9. Incendiaires à explosif brisant
10. Incendiaires, à explosif brisant et à balles traceuses
11. A balles perforantes, incendiaires.

Il a été assigné un emploi à chacun de ces genres de munitions selon les méthodes de la guerre moderne.

Les calibres des munitions pour armes portatives fabriquées au Canada sont conformes à ceux des armes employées par l'armée britannique. Voici le résumé des calibres et des modèles de munitions produites et l'énumération des armes qui les emploient.

*Cartouches .303" à balles, modèle VII*

C'est la cartouche britannique réglementaire employée par l'infanterie dans les fusils et les mitrailleuses légères. Les mitrailleuses montées sur avions en font ausi un grand usage. Comme la désignation de cette cartouche l'indique, elle est employée dans les armes du calibre .303", comme le fusil Lee-Enfield, la mitrailleuse Bren et la mitrailleuse Browning. On produisait neuf millions de ces cartouches par année au Canada à la déclaration de la guerre. Leur production atteignit quatre cent trois millions en 1941. On produit deux modèles différents de la cartouche .303" à balle modèle VII. L'une contient une charge de cordite, l'autre, une charge de poudre. La cartouche renfermant un propulseur de poudre est distinguée par la lettre "Z" après le chiffre VII.

*Cartouches .303" à balle, modèle VIII*

Ce modèle de cartouche ressemble beaucoup au précédent sauf que sa balle est effilée. Les armées de terre s'en servent pour le tir à grandes distances par dessus la tête des troupes qui avancent contre l'ennemi. Elle est tirée de

mitrailleuses munies de mires spéciales pour son usage. Il n'y a pas eu avant 1941 de demande de production de cette cartouche au Canada. Elle ne fut pas produite en 1941. Une fabrique canadienne s'y consacre maintenant.

*Cartouches .303" à balle perforante*

On s'en sert contre les plaques de blindage légères, surtout dans les mitrailleuses montées sur avions. Les armes du calibre .303 peuvent l'utiliser. Il n'y a pas eu de demande avant la fin de 1940 pour la production de ce modèle de cartouches au Canada. Une usine canadienne en a commencé la fabrication en 1941.

*Cartouches .303" à balles traceuses*

Cette cartouche est employée dans les armes du calibre .303". Elle sert surtout au réglage du tir. Trois modèles différents de cartouches à balles traceuses sont fabriqués couramment, à savoir la G. IV, le modèle de l'aviation qu'on est à remplacer par un nouveau modèle appelé le G. VI. Il y a aussi la G. II employée par l'Armée. Il n'y a pas eu de demande avant 1940 pour la production de ce modèle de cartouches au Canada. Une usine canadienne en a commencé la production en 1941; à la fin d'août 1942, elle avait produit approximativement cent seize millions cinq cent mille cartouches.

*Cartouches .303" à balles incendiaires*

Ce modèle de cartouches s'emploie dans les armes du calibre .303". On s'en sert contre le matériel plutôt que contre les hommes, et les mitrailleuses Browning montées dans les avions en font le plus grand usage. Il n'y a pas eu avant 1940 de demande pour la production de ces cartouches au Canada. Vu les difficultés d'obtenir l'outillage, la production n'en a commencé que fin 1941. On les produit maintenant.

*Cartouches .303" d'épreuve*

Les inspecteurs emploient cette cartouche en vue d'éprouver la résistance des armes neuves du calibre .303". Elle renferme une charge propulsive de beaucoup supérieure à la charge normale des cartouches ordinaires. Si les armes neuves supportent le tir des cartouches d'épreuve, on peut y utiliser en toute sûreté les cartouches ordinaires de l'armée. Il n'y a pas eu avant 1941 de demande pour la production de ces cartouches au Canada. Une usine canadienne en a commencé la fabrication en 1941.

*Fausses cartouches .303"*

Les inspecteurs emploient cette cartouche pour éprouver le fonctionnement des armes neuves du calibre .303". Elle est aussi utilisée dans l'assemblage de certains magasins de mitrailleuse Bren. Elle ne contient pas d'explosif. Il n'y a pas eu avant 1941 de demande pour la production au Canada de ce modèle de cartouche. Une fabrique canadienne en a commencé la production en 1942.

*Cartouches d'exercice .303"*

On emploie cette cartouche dans l'enseignement du fonctionnement des divers modèles d'armes .303". Elle ne contient pas d'explosif et sa douille est spécialement cannelée afin que les hommes puissent facilement la différencier d'une cartouche chargée. Il n'y a pas eu avant 1940 de demande pour la production de cette cartouche au Canada. Une fabrique canadienne en a commencé la production en 1942.

*Cartouche à blanc .303"*

Cette cartouche sert dans les manœuvres. Elle renferme une charge de poudre, mais n'a pas de balle. Aucune demande n'est venue avant 1941 pour

la production au Canada de ce modèle de cartouche. Une fabrique canadienne en a commencé la production en 1942 laquelle s'établissait à environ trois millions de cartouches jusqu'à la fin d'août.

*Cartouches 9 mm.*

C'est une cartouche à balle tirée de la carabine automatique Sten. Il n'y a pas eu avant 1941 de demande pour la production de cette cartouche au Canada. Une usine canadienne la fabrique maintenant.

*Cartouches .455" pour revolver*

C'est une cartouche à balle. Les officiers de la marine s'en servent beaucoup dans leurs revolvers. Aucune demande n'est venue avant 1941 pour la production au Canada de ce modèle de cartouche. Une usine canadienne en entreprendra sous peu la fabrication.

*Cartouches .380"*

Il existe deux modèles de cette cartouche: l'une sert au tir d'exercice et a une balle de plomb. L'autre est employée par les officiers tant de la marine que de l'aviation. Elle a une balle garnie ou dure. Elle est employée pour les revolvers de l'armée. Aucune demande n'est venue en 1940 pour la production au Canada de cette cartouche. Une usine canadienne en a commencé la fabrication.

*Cartouches .22"*

Ces cartouches sont employées dans les petites armes .22" pour les exercices de tir, afin de conserver les stocks de cartouches plus coûteuses. Aucune demande n'est venue avant 1940 pour la production de ces cartouches au Canada. Fin 1941, leur production s'élevait à cinquante et un millions six cent mille unités.

*Cartouche de 1" pour fusil de pointage*

Cette cartouche est employée dans l'instruction du personnel de la défense côtière et elle est tirée dans une arme de calibre inférieur adaptée dans les gros canons de la défense côtière. On l'emploie afin de conserver les stocks de munitions coûteuses pour la défense côtière. Il n'y a pas eu avant 1940 de demande pour la production de cette cartouche au Canada. La fabrication a commencé en 1942.

*Cartouches Vickers de .50" à balle perforante*

Elles sont destinées à être employées par la marine dans la mitrailleuse Vickers contre les plaques de blindage légères. Aucune demande n'est venue avant 1940 pour la production de ces cartouches au Canada. La production n'en a pas encore été possible.

*Cartouches de .55" à balle perforante*

Elles sont tirées des fusils anti-tanks Boys contre les chars d'assaut. Ainsi que leur nom l'indique leur balle est perforante. Aucune demande n'est venue avant 1941 pour la production de ces cartouches au Canada. Une fabrique canadienne les produit maintenant.

*Obus incendiaire de 20 mm. à explosif brisant*

Ils sont tirés de canons de 20 mm. montés sur avions. Les canons de 20 mm. anti-avions Oerlikon de la marine emploient des munitions à peu près analogues. Ainsi que leur nom l'indique, ces obus éclatent au choc et ont un effet incendiaire. Aucune demande n'est venue avant 1941 pour la production de ce modèle d'obus au Canada. Elle s'y fera sous peu.

*Obus traceurs et incendiaires de 20 mm. à explosif brisant*

Ils sont tirés de la même arme et contre les mêmes cibles que les obus incendiaires de 20 mm. à explosif brisant. Ces obus éclatent au choc et ont un effet incendiaire. De plus, ils sont traceurs. Il n'y a pas eu de demande avant 1942 pour la production au Canada de ces obus. La fabrication en commencera bientôt.

*Obus incendiaires et perforants de 20 mm. à explosif brisant*

Les canons de 20 mm. montés sur les aéroplanes utilisent ces obus. Jusqu'à 1942, aucune demande n'était venue pour la production de ce modèle au Canada. Ces projectiles seront sous peu en voie de fabrication.

Une équipe d'ouvriers produit maintenant au Canada plus de munitions pour armes portatives que les outillages d'avant-guerre n'auraient pu y produire en deux mois. La production des balles pour fusils et mitrailleuses par les fabriques de guerre est le double de celle de 1941.

Modeste à ses débuts, la capacité de production au Canada des munitions pour armes portatives a pris un si rapide essor qu'elle constitue maintenant une particularité remarquable du programme de fabrication de munitions du pays, dans un grand nombre de modèles et de calibres. Le rendement atteint actuellement 1,500,000,000 de cartouches par année, ou plus de 60 cartouches chaque seconde, jour et nuit l'année durant.

Tandis qu'une fabrique employait jadis 500 ouvriers, aujourd'hui deux arsenaux de l'Etat et de nombreuses usines exploitées par l'Etat pour le compte de compagnies privées emploient 30,000 ouvriers à la fabrication des munitions pour la mitrailleuse Bren, la carabine automatique Sten, la mitrailleuse Browning, le fusil Lee-Enfield et le fusil anti-char Boys pour les armées des Alliés. Plus de la moitié du personnel se compose de femmes et de jeunes filles.

La particularité importante du programme de cette année est le fait qu'on trouve au Canada un outillage et des usines pour la fabrication de bon nombre des machines-outils qui devaient jadis être importées. Il fallait importer certaines parties composantes jusqu'à ces derniers temps.

Une nouvelle fabrique canadienne qui vient de commencer la production de noyaux pour les balles perforantes passe pour l'une des plus considérables du genre en Amérique du Nord. La construction de cette fabrique munie de taraudeuses automatiques permet maintenant de produire au Canada des noyaux qu'il fallait auparavant importer. Les aménagements des arsenaux et des fabriques en général sont des plus modernes.

La production courante annuelle de 1,500,000,000 cartouches s'accroît sans cesse. La valeur représente plus de $1,000,000 par semaine.

Pour répondre aux besoins de la guerre moderne, la production des obus incendiaires et des obus perforants est en constante augmentation. La production des carabines automatiques Sten sera quadruplée l'an prochain. Celle des cartouches de 9 mm. pour cette arme a été accélérée.

La production des cartouches .303″ à balle a absorbé la pleine capacité de rendement des usines au début de l'année, et elle dépasse maintenant de plus de 50 p. 100 les anciens objectifs. On exploite depuis peu des fabriques pour la production des cartouches de .55″ et divers modèles de cartouches de .50″ et d'obus de 20 mm. seront produits sous peu.

La production des cartouches de .455″ est prévue pour l'an prochain.

Les munitions canadiennes sont très demandées au Royaume-Uni. Il pourrait être intéressant de citer un passage d'une communication émanant du Directeur général des munitions pour armes portatives, ministère des Approvisionnements, de Londres, Angleterre, où il écrit:... "Je profite de l'occasion

pour vous féliciter de l'heureuse solution que vous avez apportée au double problème de l'accroissement rapide de la production et du maintien d'une qualité supérieure."

M. H. E. Cline, l'expert du Royaume-Uni dans la production des munitions pour armes portatives, envoyé aux Etats-Unis relativement à l'expansion de la production de ces munitions dans ce pays a déclaré:..." Si l'on veut me permettre une expression d'opinion c'est que ce nouvel arsenal (il s'agit d'un arsenal du gouvernement produisant des cartouches .303 modèle 7 pour armes portatives) promet de devenir le mieux outillé en Amérique du Nord. Comme vous le savez, j'ai visité tous les arsenaux, y compris l'arsenal Frankfurt aux Etats-Unis, où l'on fabrique des munitions pour armes portatives, et j'affirme sans crainte d'être contredit que la façon dont votre nouvel arsenal a été aménagé et outillé le met à la tête de tous ceux, neufs ou anciens, que j'ai vus au cours des quinze derniers mois.

"Ces observations s'appliquent plus encore à l'usine de chargement de... A mon avis, cette usine est outillée suivant des méthodes plus modernes et mieux pourvue en dispositifs de sûreté, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité et au bien-être des ouvriers, que toute usine de chargement que j'aie jamais vue, en Amérique ou sur le continent européen..."

Le Comité est heureux d'apprendre que le Canada s'est acquis une excellente réputation en Grande-Bretagne pour la fabrication des munitions pour armes portatives. Il résulte de la preuve que les munitions du Canada sont entièrement efficaces, ne donnent lieu à aucune difficulté et sont, si possible, de plus haute qualité que celles fabriquées ailleurs.

## SERVICE DE PRODUCTION DES MATIÈRES CHIMIQUES ET EXPLOSIVES

Les explosifs entrent pour une large part dans la fabrication des munitions de tout calibre. Autrement dit, ils sont partie essentielle des obus et des munitions.

Le Service de production des matières chimiques et explosives du ministère des Munitions et approvisionnements prit naissance en octobre 1939. M. J. R. Donald en est le directeur général. Depuis lors, ce service n'a cessé de s'accroître. Il conseille le Ministre et le ministère quant aux fournitures de matières explosives et chimiques requises pour l'effort de guerre et d'une manière générale il dirige le programme du ministère concernant les explosifs et les matières chimiques.

On l'a aussi chargé d'une fonction additionnelle importante: celle de fournir les pièces pyrotechniques, comme les fusées éclairantes, les fusées de signalisation, les cartouches, etc., et les munitions fumigènes. Ces articles sont produits pour l'armée, la marine et l'aviation du Canada, et aussi pour exportation vers différentes parties de l'Empire.

Plus récemment, on a créé une nouvelle division dans ce service.

Le vaste programme du Service a été établi surtout pour satisfaire aux besoins du Royaume-Uni en explosifs et en matières chimiques. Au début de la guerre, le Canada était peu organisé pour fournir aux armées des explosifs et des matières chimiques. Pour répondre à une forte demande venant du Royaume-Uni, il fallut donc construire de vastes manufactures de produits chimiques et explosifs. Or, pour fournir les produits intermédiaires et les matières premières nécessaires à ces usines, il s'agissait aussi de créer des sources d'approvisionnements de ces produits. Il fallut donc établir de nouvelles fabriques et développer certaines industries qui existaient déjà. Outre les nouvelles usines établies depuis le début de la guerre, les établissements affectés à l'industrie chimique au Canada ont presque tous été mis au service de l'effort de guerre.

La production des explosifs s'est surtout développée pour supplémenter celle du Royaume-Uni et aussi pour le remplacer au cas où celle-ci manquerait. Actuellement, le Canada peut produire presque autant de gas propulseurs et d'explosifs puissants que le Royaume-Uni. Celui-ci toutefois est en train d'accroître sa production. Le Canada n'a besoin que d'une faible partie de sa propre production; la grosse part s'exporte vers le Royaume-Uni ou vers les pays alliés soit sous forme de cargaisons d'explosifs, soit sous forme de munitions.

Tel qu'indiqué ci-dessus, le programme des fabrications chimiques s'est élaboré tout d'abord pour produire les matières chimiques nécessaires au Royaume-Uni et ensuite pour fournir les produits intermédiaires et les matières premières essentielles à la fabrication au Canada des explosifs et des produits chimiques.

Les manufactures d'ammoniaque et de nitrate d'ammoniaque, considérées comme formant partie du plan des fabrications chimiques, ont été créées pour fournir au Royaume-Uni, au besoin, des approvisionnements supplémentaires, mais en même temps elles fournissent l'ammoniaque qui entre comme matière essentielle dans la fabrication des explosifs.

Pour accomplir les tâches qu'on lui confie, le Service s'est organisé de la manière suivante:

1. Une division des explosifs, surveille d'une manière générale la fourniture des explosifs, coordonne les demandes du Royaume-Uni, du Canada et des autres pays, et dirige la distribution des produits. A part les poudreries proprement dites, cette division dirige les opérations chimiques accessoires aux fabrications d'explosifs. Elle travaille en étroite collaboration avec l'*Allied War Supplies Corporation*, qui dirige les opérations des établissements financés par l'Etat et qui reçoit du personnel du Service de production des matières chimiques et explosives ses instructions relativement aux quantités et aux espèces d'explosifs à fabriquer et à leur emploi définitif.

2. Une division chimique surveille d'une manière générale les approvisionnements de produits chimiques autres que ceux qui entrent dans la fabrication des explosifs, y compris les substances nécessaires à la guerre chimique, produits qui prennent une importance croissante dans notre programme. Cette division travaille aussi en étroite collaboration avec l'*Allied War Supplies Corporation.*

3. Une division pyrotechnique est chargée de la surveillance générale des approvisionnements en pièces pyrotechniques et en munitions fumigènes.

4. Une Division des recherches et investigations s'occupe d'inventer de nouveaux procédés, de trouver des matières brutes de remplacement et de créer de nouveaux produits. Le travail de cette division s'ordonne étroitement à celui du Conseil national de recherches, du Comité des recherches de la Défense nationale du Canada, du Comité des recherches de la Défense nationale des Etats-Unis et du ministère des Approvisionnements du Royaume-Uni.

5. Une Division de service tient à jour les dossiers de la fabrication, de la répartition et des diverses opérations qui s'y rapportent. Elle collabore avec le bureau du sous-ministre pour déterminer les lignes de conduite à suivre en ce qui concerne la fixation des prix pour les produits fabriqués par les usines d'Etat ou en régie d'Etat, et vendus à d'autres que les gouvernements britannique ou canadien. D'une manière générale, on peut dire que cette division s'occupe des affaires et des dossiers du Service et qu'elle collabore étroitement avec les services d'achat du ministère des Munitions et approvisionnements.

6. Division d'Ottawa. Depuis juillet 1940, le Service de production des matières chimiques et explosives a ses quartiers généraux à Montréal pour permettre la collaboration étroite qu'il faut maintenir avec l'*Allied War*

*Supplies Corporation*, à qui l'on a confié la surveillance des opérations des usines possédées et financées par l'Etat, opérations qui constituent la plus grande partie des fabrications de produits chimiques et explosifs. Pour traiter des nombreuses questions dont il faut s'occuper à Ottawa, et aussi pour maintenir un contact étroit avec les autres divisions du ministère et des services, on a gardé des bureaux au ministère des Munitions et approvisionnements, à Ottawa. Ces bureaux servent non seulement à maintenir une liaison avec ceux de Montréal, mais aussi à conseiller les services d'achat du ministère sur les achats de produits chimiques.

La plus grande partie du personnel supérieur du Service se compose de chimistes et d'ingénieurs-chimistes hautement spécialisés, dont un certain nombre ont été prêtés par leur compagnie. Le personnel du Service a presque toujours été trop peu nombreux, et l'on ne saurait trop apprécier l'inlassable dévouement avec lequel il a travaillé en fournissant de longues heures, et sans prendre de congés.

Voici un résumé du mode fonctionnement du Service:

Le ministère des Munitions et approvisionnements reçoit des demandes du gouvernement du Royaume-Uni, des gouvernements alliés ou des autres ministères de l'Administration canadienne pour la fourniture de certaines matières explosives ou chimiques. Il examine les divers moyens d'obtenir ces produits au Canada, en tenant compte des installations existantes, de la technique disponible, des matières premières nécessaires et des facteurs économiques qui entrent en jeu. Si les produits demandés sont déjà faits au Canada, on consulte les manufacturiers et l'on étudie la possibilité de s'approvisionner aux sources existantes. Si les approvisionnements existants sont insuffisants, on considère la possibilité d'accroître la production au pays. Si cette production ne peut pas s'augmenter comme il faudrait, on étudie les moyens d'installer de nouvelles usines. Lorsqu'on en arrive à une décision quant au meilleur moyen d'assurer l'approvisionnement nécessaire, on dresse une recommandation au Ministre, en lui exposant au long les raisons de cette recommandation. Si cette fourniture exige une usine nouvelle comportant une dépense importante à supporter par le Gouvernement, on recommande habituellement de placer la construction et le fonctionnement de l'usine sous la surveillance de l'*Allied War Supplies Corporation.*

Un des soins les plus importants de ce Service a consisté dans l'étude approfondie de la question des approvisionnements en vue de garder les quantités nécessaires de matières premières pour l'exécution du programme.

A mesure que les explosifs et les matières chimiques se produisent, les instructions pour leur distribution se donnent soit à l'*Allied War Supplies Corporation* soit à l'entrepreneur, pour l'expédition des produits finis suivant les demandes.

Outre que nous avons coordonné notre programme avec les demandes du Royaume-Uni, du Canada et de l'empire, nous avons travaillé en collaboration étroite avec les départements de l'administration américaine en tâchant d'éviter de part et d'autre les duplications inutiles. Le problème général de coordonner les demandes avec la production et avec la fourniture des matières premières a demandé une attention constante et beaucoup de prévoyance. Heureusement que jusqu'à présent, lorsque les demandes du Royaume-Uni ont baissé, nous avons pu maintenir nos usines en pleine activité en dirigeant vers les Etats-Unis notre surplus de production.

La première entreprise importante de notre programme fut l'usine de cordite et de T.N.T. dont la construction fut autorisée au début de 1940. Dans le même temps, nous examinions la possibilité d'accroître la capacité de production du pays en explosifs et d'obtenir plus de matières premières fondamentales, comme l'ammoniaque et l'acide sulfurique. A compter de février 1940, les demandes

du Royaume-Uni commencèrent à prendre de l'importance, et à la fin de décembre 1940 les principales entreprises de notre programme étaient en voie d'exécution.

Depuis décembre 1940, notre programme a continué à se developper mais à une allure moins rapide. Quelques-unes de nos entreprises les plus récentes sont particulièrement intéressantes, car elles comportent de nouveaux développements scientifiques et des changements résultant de la guerre, ainsi les usines d'alkylate produisent les agents de mélange à haute teneur en octane qu'on emploie dans l'essence destinée à l'aviation; un nouveau four spécial produit le carbure dont les Nations unies ont besoin pour produire le néoprone, caoutchouc synthétique, et une invention canadienne remarquable sert à la fabrication d'un nouvel explosif de haute puissance au moyen d'un procédé découvert par la Division des recherches. Ce procédé, qu'on essayait dans les éprouvettes de laboratoire en mai 1941, était en pleine exploitation industrielle en août 1942. Il a été adopté par quelques-unes des Nations unies comme le principal procédé pour la production de ce nouveau super-explosif.

En agençant le programme, nous nous sommes efforcés de le constituer, autant que possible, en une unité économique indépendante au Canada. Par exemple, au début des opérations, les usines de cordite et de poudre N/C comptaient sur l'importation des bourres de coton. Par un heureux effort de collaboration, auquel prirent part notre Division des recherches et des investigations et les compagnies exploitantes et où l'on utilisa une certaine technique d'exploitation en usage aux Etats-Unis, nous avons réussi à remplacer presque complètement les bourres de coton par la pâte de bois. En supposant l'exploitation des usines à plein rendement et en estimant les bourres de coton et la pâte de bois aux prix courants, ce changement comportera une économie de quelque $2,000,000 par année et l'emploi d'une matière première de provenance canadienne. De même, dans l'organisation générale des nouvelles productions au Canada, on a tenu compte de la valeur possible d'après-guerre des nouvelles usines à construire et l'on s'est efforcé de les situer pour qu'elles aient leur maximum de valeur dans l'armature économique du pays. On peut citer un excellent exemple de cette préoccupation dans l'établissement de l'usine d'acide sulfurique pour approvisionner une poudrerie et dans l'agencement de cette usine pour qu'elle utilise des pyrites canadiennes.

L'industrie chimique du Canada telle qu'elle existait avant le début de la présente guerre était pour une large part un produit de la guerre de 1914-18. Sans aucun doute, le programme de production des matières chimiques et explosives aura un effet marqué sur le développement industriel du Canada après la guerre.

### *Recommandations*

Le 29 juin 1942, le Comité déposait son premier rapport sur les contrats de munitions. Ce rapport critiquait le recours au contrat de régie intéressée à base de pourcentage et signalait que le Service des contrats de munitions n'aime pas cette pratique et préfère le contrat à prix fixe adjugé en concurrence ou après vérification privée. Il constatait de plus que le contrat de régie intéressée à base de pourcentage, le moins avantageux de tous, devient inévitable dans le cas de pièces multiples et variées n'offrant aucune base d'évaluation des frais. A titre d'exemple, il signalait le cas de certains canons dans la fabrication desquels entrent 2,400 pièces comportant chacune des frais difficiles à évaluer avec précision. Dans ces cas, la pratique était de recourir au contrat de régie intéressée à base de pourcentage.

Le Comité constate l'opportunité de plus en plus évidente de remplacer par des contrats à prix fixe les contrats de régie intéressée, inévitables au début de la fabrication de certaines munitions de guerre. Vu la nouveauté complète pour les

manufacturiers canadiens et pour le ministère, au cours des deux dernières années, en particulier, du matériel de guerre indispensable à nos forces armées, il était impossible de prévoir d'une manière sûre les frais de production; en conséquence, pendant quelque temps, force fut de rembourser l'entrepreneur de ses frais réels et de lui accorder une marge limitée, de préférence sous forme d'une somme fixe par unité de production, ou, encore, sous forme de pourcentage. C'était là, toutefois, une mesure préalable à l'établissement de prix fixes sur une base équitable par les vérificateurs du gouvernement à l'égard des commandes renouvelées.

Après étude de la politique d'achat du ministère des Munitions et approvisionnements, le Comité partage l'opinion que les contrats à prix fixe répondent le mieux à l'intérêt public dans tous les cas où il est manifeste qu'aucun profit exagéré ne sera accordé.

Le Comité constate que jusqu'à présent le ministère a adjugé à l'enchère les 4/7 du nombre de ses contrats. Les entreprises où l'enchère est impossible forment les autres 3/7; pour ces dernières, il faut avoir recours aux divers modes de contrats de régie intéressée. Le Comité recommande fortement de substituer le plus tôt possible l'entreprise à forfait à l'entreprise au pourcentage. Fondé sur un prix fixe convenu, ce contrat n'est pas sujet à changement et ne tient aucun compte des frais encourus par l'entrepreneur; en vertu d'un tel contrat, ce dernier supporte la perte, éventuelle, ou réalise un profit accru, s'il peut réduire ses frais de fabrication.

De l'avis du Comité, une judicieuse application de la politique ministérielle consistant à déterminer des prix fixes dans tous les cas où l'on peut s'en tenir à une base sûre, entraînera l'adjudication en concurrence de la plupart des contrats (peut-être 90 p. 100); c'est de beaucoup le mode le plus avantageux.

Dans son premier rapport, le Comité recommandait aussi d'employer plus de comptables des prix de revient dans les diverses fabriques. Au cours de notre enquête, la comptabilité des prix de revient s'est révélée d'une importance croissante.

Selon une constatation du Comité, l'établissement des contrats à prix fixe est dû dans une large mesure à une comptabilité éclairée des prix de revient. On ne saurait donc trop insister sur l'importance des services de comptables des prix de revient compétents.

Le Comité a visité la fabrique de la D.I.L., à Brownsburg. En temps de paix, cette usine modeste, établie dans une petite agglomération, s'employait à la fabrication de munitions pour fins commerciales. Elle fabrique aujourd'hui sur une grande échelle, la cartouche .303" à balle traceuse. L'accroissement de la population à cet endroit a fait surgir de nombreux problèmes. Le Comité signale le surpeuplement de cette localité en raison de travaux de guerre de grande envergure et en particulier la question du logement et celle de l'instruction.

Les hôtels du personnel et les camps d'ouvriers érigés pour la commodité des employés, hommes et femmes, ont fait impression sur le Comité. Ces hôtels du personnel et ces camps d'ouvriers n'ont rien de luxueux, mais ils semblent répondre aux besoins immédiats des employés. Ils comprennent des facilités de logement pour hommes et femmes, et des services de restaurant, blanchissage et autres. Le Comité a été frappé, en particulier, de l'infirmerie mise à la disposition des employés.

Lors de sa visite à l'usine DeSalaberry, près de Valleyfield, au sujet de la production des matières chimiques et explosives, le Comité a gardé une impression favorable du centre communal érigé à cet endroit. Il comprend: logements pour hommes et femmes, service de restaurant, maison commune, salle de récréation, chapelle, buanderie et infirmerie.

Le Comité recommande fortement l'érection de centres semblables auprès de toutes les fabriques situées à une certaine distance d'une ville ou cité. Il

se rend compte que les usines établies dans une ville ne font pas naître le même besoin de ces installations. L'usine DeSalaberry compte plusieurs centaines d'employés, dont 475 vivent dans des camps. Les 250 maisons construites par la Wartime Housing sont toutes habitées. Un service d'autobus transporte les autres ouvriers de la région avoisinant Valleyfield. Aucun service de ce genre ne semble desservir l'usine de Brownsburg. En fait, plusieurs employés, hommes et femmes se servent d'automobiles pour aller chez eux et en revenir. Un grand nombre d'entre eux voyagent dans une seule automobile. On doit aviser immédiatement à établir à l'usine de Brownburg les mêmes moyens de transport qu'à la fabrique DeSalaberry.

Le Comité a étudié les mesures à prendre pour la protection des usines de l'Etat et autres fabriquant du matériel de guerre et a écouté avec un vif intérêt le récit des impressions du Directeur général des matières chimiques et explosives sur les effets des bombardements aériens en Grande-Bretagne.

La destruction semée par les attaques aériennes est énorme. Les régions soumises à un bombardement intense ont subi une dévastation complète. Une superficie beaucoup plus vaste souffre en même temps des dommages très étendus. Même si les industries ne sont pas touchées, la perte des habitations et la désorganisation générale sont désastreuses pour la production dans ces régions. On a signalé récemment une bombe incendiaire de type nouveau, contenant une demi-livre de T.N.T. Elle est actionnée par une fusée à retardement. A mesure que la guerre se prolonge, les attaques aériennes deviennent plus dangereuses parce que le bombardement est plus efficace en raison de bombes plus lourdes et de nouveaux dispositifs incendiaires. Les grosses bombes de 4,000 livres, actuellement en cours de fabrication, doivent avoir un grand pouvoir de dévastation et, de toute évidence, il faut prévoir l'emploi de ces bombes.

Certaines conclusions qui découlent de ce témoignage semblent s'imposer.

1. Dans cette guerre d'extermination les attaques aériennes sont dirigées contre les populations civiles. Le Canada n'est pas à l'abri des attaques aériennes ou sous-marines. On peut s'attendre à des attaques de cette nature sur le territoire canadien et les ministères chargés d'assurer une protection suffisante aux usines de matériaux essentiels doivent y apporter une attention constante.

2. Dans la lutte contre les puissances de l'Axe, l'Amérique du Nord est devenue une grande source d'approvisionnements pour les Nations unies, et la Grande-Bretagne est un avant-poste qu'il faut tenir et défendre.

D'après ces conclusions il est évident qu'on ne saurait prendre trop de précautions pour assurer la sauvegarde des usines régies par l'Etat et des autres entreprises affectées à la production de matériel de guerre. Le Comité est d'avis que, pour assurer une protection suffisante à nos fabriques, il faut tenir compte des dangers suivants:

1. Incendie, tempête et foudre.
2. Vol.
3. Négligence.
4. Sabotage.
5. Attaque de l'ennemi.

Jusqu'à présent, le Canada n'a heureusement subi que peu de désastres imputables à l'un ou l'autre de ces facteurs. Il serait toutefois dangereux de se dire: "Cela ne peut se produire ici".

Les dommages résultant des trois premiers facteurs sont négligeables et, dans les usines que le Comité a visitées, les mesures adoptées pour parer à ces risques nous semblent suffisantes.

Tenant compte qu'il est toujours plus vraisemblable que le sabotage soit pratiqué à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur, le Comité approuve les méthodes adoptées pour faire échec à cette forme de la stratégie ennemie et recommande qu'on les applique avec soin.

Le Comité rend hommage au travail de la Royale gendarmerie dont l'attentive surveillance a incontestablement écarté ce genre de danger.

Le Comité recommande d'aviser immédiatement à la protection des usines contre les bombardements aériens. Il se rend compte que, pendant un certain temps, la nécessité d'expédier les moyens de défense antiaérienne à des fronts d'une plus grande vulnérabilité chez les Nations unies, a entraîné une pénurie locale de ces appareils. La situation s'est beaucoup améliorée, mais le Comité est d'avis qu'on doit entourer d'une plus grande protection certaines fabriques de matériel de guerre situées à des endroits stratégiques.

De l'avis du Comité, les appareils producteurs de rideau de fumée offrent une protection efficace contre les attaques aériennes et leur installation est recommandée quand on la juge utile.

Le Comité tient à faire une mention spéciale du rôle joué par les universités canadiennes dans la formation des jeunes techniciens. L'apport de ces derniers dans les domaines des recherches, du génie et de production a vivement impressionné les membres du Comité.

Le Comité se rend compte que l'industrie chimique joue un rôle de premier plan dans la vie moderne de la collectivité. Il recommande d'organiser la réaffectation de ces usines après la guerre.

M. Fournier (Hull), du comité spécial sur les dépenses de guerre, présente le neuvième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité No 2 le rapport suivant sur "la Conservation et la Récupération" qu'il a étudié et adopté comme son neuvième rapport à la Chambre:

*Troisième rapport du sous-comité No 2*

Ce sous-comité a repris ses séances le 29 septembre 1942 et a continué son enquête sur les travaux de conservation et de récupération relatifs à l'effort de guerre du pays.

Il a été tenu trente-neuf séances au cours desquelles quarante-trois témoins ont été interrogés.

Le sous-comité a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président du sous-comité No 2,*

J. H. SISSONS.

## CONSERVATION ET RÉCUPÉRATION

Le Comité se rend de plus en plus compte de l'importance de cette enquête. Il est convaincu qu'en général le Canada n'a pas compris en quoi consistent la conservation et la récupération. Pour beaucoup de gens cela se borne à ramasser les rebuts, et bien que le Comité sache parfaitement combien la chose est importante au point de vue des matériaux que cela économise et de l'argent que cela rapporte, il fait remarquer que ce n'est qu'une faible partie d'un programme général de conservation et de récupération.

D'une façon générale, le programme envisage l'élimination du gaspillage dans notre économie nationale et individuelle afin de conserver les matériaux, le temps, la main-d'œuvre et l'argent. Il peut se diviser en trois grandes sections:

(1) conservation et récupération en temps de guerre; (2) conservation et récupération d'après-guerre; et (3) conservation et récupération en temps de paix.

## TEMPS DE GUERRE

La conservation et la récupération en temps de guerre devraient avoir en vue ce qui suit:

(1) Plus grand soin dans l'usage et l'exploitation de nos usines et de notre matériel afin d'en prolonger la durée;

(2) Réparation du matériel usagé et meilleur emploi de matériaux usagés afin d'employer le moins possible de nouveaux matériaux essentiels;

(3) Récupération et distribution efficace de matériaux de rebut, dont certains sont essentiels à la production de guerre;

(4) Effort constant de conservation par la simplification qui réduit le nombre des choses non essentielles, par le meilleur usage des matériaux de guerre au moyen d'une revision des devis et par l'élimination de l'emploi de matériaux rares au moyen de substitutions.

La Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'armée dit ceci dans son rapport sur ses travaux pour l'année terminée le 31 juillet 1942:

"Une bonne récupération se mesure d'ordinaire par l'argent qu'elle économise. L'argent n'a plus aujourd'hui qu'une importance secondaire; ce sont les matériaux qui comptent surtout et avant tout. Il est aujourd'hui, et il sera, à l'avenir, plus important de récupérer et de conserver les matériaux et la main-d'œuvre que de diminuer les dépenses. Quoique cela soit vrai, les mesures de conservation et de récupération mises en vigueur par la Commission au cours des douze mois de ses travaux, sont toutes avantageuses au point de vue commercial."

Le Comité considère que c'est là une excellente manière d'aborder la question.

L'importance primordiale des matériaux est évidente. Nous avons perdu un grand nombre de sources d'approvisionnement. Les difficultés de transport maritime nuisent aux expéditions d'autres denrées. La rareté de la main-d'œuvre restreint la manufacture de nouvelles marchandises.

Le rapport de la Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'armée indique une économie nette de $3,000,000 en plus de gain résultant des mesures prises pour empêcher le gaspillage des approvisionnements militaires, gain impossible à évaluer en argent. Il raconte d'une manière impressionnante comment le vieux matériel a été transformé en articles utilisables; comment l'application de nouvelles méthodes a permis de réparer jusqu'à près d'un million de paires de souliers par an; comment le raccommodage des vêtements et l'introduction de nouvelles méthodes de construction et de devis permettront de faire servir plus longtemps les habits et le matériel militaire. La Commission exprime ainsi l'idée qu'elle se fait de ses devoirs:

"L'armée britannique, l'armée américaine et, jusqu'à un certain point l'armée canadienne, reconnaissent maintenant que la récupération et l'économie, telles que la Commission est en train de les pratiquer, ne consistent pas simplement à épouiller les habits ou à ramasser les vieux morceaux de fer et de papier, mais plutôt à rendre des services très spécialisés sans lesquels il est impossible d'approvisionner efficacement les armées modernes, et sans lesquels aucune nation ne peut supporter le coût de la guerre."

## APRÈS-GUERRE

La conservation et la récupération d'après-guerre dépendront évidemment du degré de conservation et de récupération atteint au cours de notre effort de guerre. Il est clair cependant que malgré cela, le Canada aura une tâche formidable quand les hostilités prendront fin. On n'a qu'à se rappeler ce qui est arrivé à la fin de l'autre guerre et les ventes de liquidation du matériel militaire pour se faire une idée de la gravité du problème que notre pays aura à résoudre à la fin du présent conflit.

Le Canada dépense actuellement des milliards de dollars en outillage industriel, munitions, armements, navires et marchandises pour l'effort de guerre. De grandes quantités de tous ces produits resteront sur les bras du gouvernement à la fin des hostilités. Les usines qui servent aujourd'hui à la production de guerre, y compris les machines-outils dont elles sont pourvues, ne trouveront plus rien à faire après la guerre, du moins jusqu'à un certain point. Le gouvernement devrait désigner une agence spécialement chargée de veiller constamment à l'utilisation future de ces usines et de cet outillage.

Par exemple, il faudra s'occuper de la manière la plus sage et la plus économique de disposer des quantités considérables de matériel motorisé, automobiles, camions, etc., non seulement pour en retirer la plus grande valeur possible au profit de la nation mais, ce qui est plus important, pour les adapter à l'économie d'après-guerre pour le plus grand avantage du public.

Les Nations unies seront essentiellement intéressées, dans leur propre intérêt, à la reconstruction des pays dévastés par la guerre. Judicieusement distribué ce surplus de matériel et d'approvisionnements rendra là de grands services.

Le Comité ne croit pas qu'il existe actuellement d'agence chargée de réaliser un tel programme général de conservation et de récupération en temps de guerre et après la guerre, et il est convaincu qu'il faudrait créer une agence de ce genre ou déléguer ces fonctions à un organisme déjà établi. Les renseignements techniques recueillis en temps de guerre devraient avoir grande valeur pour résoudre le problème d'après-guerre. En outre, c'est parmi les personnes engagées de la récupération en temps de guerre que pourraient être recrutés les techniciens et le personnel le mieux à même de s'occuper de la récupération lors de la période d'après-guerre.

Existe-t-il un inventaire? Dans ce cas, indique-t-il la place actuelle de chaque article? Combien en consomme-t-on et combien en reste-t-il en magasin?

Quelles sont les possibilités de faire bon emploi de ce qui restera? Au Canada? Ou comme instrument de rétablissement mondial? Où et comment ces accumulations s'adapteront-elles à notre économie d'après-guerre?

Ce qui précède donne une idée des questions qui se poseront après la guerre et il devrait y avoir une agence du gouvernement capable d'y fournir des réponses satisfaisantes et raisonnablement expéditives.

## TEMPS DE PAIX

L'importance de la récupération et de la conservation ne finira pas avec la guerre ou avec la liquidation de tout le surplus des approvisionnements militaires dans la période d'après-guerre.

Avant la guerre la récupération constituait un commerce de cent millions de dollars au Canada et était capable de s'agrandir considérablement. Il est certain que ce commerce se développera beaucoup après la guerre.

La conservation jouera un rôle encore plus important.

Le Canada a fait un grand gaspillage de ses ressources, et la guerre a fait comprendre à la plupart des Canadiens le prix énorme de ce gaspillage.

L'impossibilité de se procurer certains articles, la rareté de marchandises dont on trouvait jusqu'ici l'existence toute naturelle, les réglementations au moyen de priorités et rationnement, la nécessité de faire servir de nouveau

certains articles qu'on avait l'habitude de jeter, les différentes campagnes de récupération et de conservation—tout cela donne aux Canadiens une leçon salutaire.

Le peuple du Canada sera prêt à suivre, et s'attend à ce qu'on lui trace, un programme bien équilibré pour la conservation de ses ressources, et ce Comité est d'avis qu'il convient d'étudier immédiatement la question.

*Rapport précédent*

Dans son rapport du 18 juillet 1942, le Comité a étudié les opérations des agences de récupération suivantes:

1. Directeur de la récupération, division du Trésor;
2. Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'Armée sous la direction de l'intendant général de l'Armée;
3. Direction des approvisionnements et des transports de l'Armée, sous le quartier-maître général;
4. Directeur des approvisionnements du Conseil de l'Air, C.A.R.C.;
5. Directeur des approvisionnements navals;
6. Service de la disposition des rebuts, au ministère des Munitions et approvisionnements;
7. Régisseur de l'acier, au ministère des Munitions et approvisionnements;
8. La Récupération de guerre, Limitée;
9. Commission des prix et du commerce en temps de guerre—Administrateurs;
10. Fairmont Company Limited;
11. Division de la récupération, Services nationaux de guerre;
12. Marchands de rebuts.

Le bureau de la récupération de la division du Trésor a été créé il y a quelques années pour recevoir les listes d'articles récupérables fournies par les ministères et pour transférer ces articles à d'autres ministères susceptibles d'en faire usage, ou pour les vendre.

Les agences de récupération de l'Armée, de l'Aviation et de la Marine réparent les articles, convertissent quand cela est possible le matériel désuet et autres matériaux inutilisables en d'autres articles susceptibles de servir à une branche des Services, effectuent des transferts à d'autres services ou d'autres ministères, et mettent le reste en vente. Les travaux de ces agences couvrent un vaste domaine dans ces Services et chacun s'efforce d'empêcher le gaspillage et d'effectuer le maximum de récupération.

Le Service de la disposition des rebuts au ministère des Munitions et approvisionnements contrôle les rebuts des compagnies appartenant au Gouvernement ou financées par le Gouvernement.

Le régisseur de l'acier et le régisseur des métaux exercent certains pouvoirs qui leur permettent de se procurer des rebuts de métaux, d'en régler le mouvement et de les orienter vers les consommateurs.

La Récupération de guerre, Limitée est une compagnie de la Couronne établie sous l'autorité de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Ses pouvoirs généraux l'autorisent à faire le commerce des déchets ou des matériaux, marchandises et articles usagés de toutes sortes.

Il existe divers administrateurs de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, tels que l'administrateur des marchandises usagées, l'administrateur du papier de rebut, l'administrateur des huiles et des graisses, l'administrateur de la laine, qui s'efforcent, dans leurs sphères respectives, d'encourager et de réglementer la récupération et l'écoulement d'articles particuliers.

La Fairmont Company Limited est une compagnie de la Couronne, constituée en société par le ministère des Munitions et approvisionnements, et qui est le seul organisme d'achat pour les rebuts de caoutchouc.

Le Comité, dans son enquête précédente, a étudié les opérations de ces divers organismes de récupération, et a aussi étudié les opérations de la Division de la récupération du ministère des Services nationaux de guerre, ainsi que la situation des marchands de rebuts.

*Autres ramifications de la conservation et de la récupération*

Le champ de la conservation et de la récupération n'est nullement limité aux organismes déterminés auxquels le Comité a plus spécialement consacré son examen.

Il existe des régisseurs, administrateurs et directeurs à l'égard de nombreux produits particuliers. Dans certains cas, il s'agit entièrement de produits d'occasion. Dans d'autres cas, ce sont des produits neufs qui font l'objet du contrôle, de l'administration ou de la direction. Ceux qui s'occupent de produits neufs portent, ou devraient porter, le même intérêt à la conservation et à la récupération, car il doit nécessairement y avoir un rapport étroit entre les produits neufs et d'occasion.

Le régisseur des approvisionnements, le régisseur de la construction, les régisseurs des différentes phases de la production de guerre, ceux qui sont chargés des programmes industriels et des programmes de production, les comptables du Trésor, entre autres, portent un réel intérêt à la conservation des matériaux et de la main-d'œuvre.

Un effort considérable a été accompli, dans les usines de guerre du Canada, pour conserver les matériaux et la main-d'œuvre en trouvant des substituts satisfaisants pour les matériaux essentiels, en augmentant le rendement des ouvriers par des méthodes nouvelles ou perfectionnées, et en augmentant le rendement des machines par la réduction du nombre des opérations. Citons un exemple de cette conservation: le remplacement du vieux modèle de cuivre par un moulage mécanique en zinc pour le corps, le magasin, la capsule et le percuteur de la fusée percutante n° 119, modèle 1, qui a permis de substituer 12,510,000 livres de zinc à 43,605,600 livres de cuivre, d'économiser 427,800 livres d'acier en barres par an et d'économiser 996,780 heures régulières de travail en prenant la production maximum; il a libéré 18 machines-outils. Cette substitution entraîne une économie annuelle évaluée à $5,698,390.

*Division de la récupération du ministère des Services nationaux de guerre*

Au cours de la présente enquête, le Comité a étudié plus particulièrement les opérations de la division de la récupération, le travail des associations volontaires de récupération, et les services des marchands de rebuts.

A Ottawa, le personnel de la division de la récupération se répartit ainsi:

Directeur
Directeur adjoint d'administration
Organisateur industriel
Adjoint au directeur
Secrétaire administratif
Personnel de bureau, 8

La division compte le personnel suivant, en dehors d'Ottawa:

Nouvelle-Ecosse—1 organisateur
Nouveau-Brunswick—1 organisateur
Ile du Prince-Edouard—1 organisateur (emploi intermittent)
Québec—2 (1 surveillant provincial proposé et 4 inspecteurs)
Ontario—1 organisateur provincial et 3 inspecteurs.
Manitoba, Saskatchewan }1 organisateur provincial et 4 inspecteurs
Alberta, Colombie-Britannique }1 organisateur provincial et 3 inspecteurs.

La division exerce une surveillance sur les associations volontaires de récupération qui doivent s'inscrire auprès d'elle et lui faire rapport. Il existe quelque 1,752 associations de récupération inscrites, dont 69 p. 100 ont fait rapport. On compte en outre environ 2,000 associations telles que les sections de la Croix Rouge, de l'Armée du Salut, de la Légion Canadienne, des Chevaliers de Colomb, etc., qui accomplissent de la récupération volontaire.

La division fait un travail de publicité. Elle entreprend des campagnes d'annonces et de propagande, destinées à donner conscience au public de l'importance de la récupération. Elle s'emploie également à faire connaître les articles dont la récupération lui est indiquée comme la plus nécessaire à l'effort de guerre.

*Forme de l'organisation des comités volontaires*

Le Comité a étudié les modèles d'associations volontaires de récupération fonctionnant en diverses agglomérations, dans les différentes parties du pays.

La forme de l'organisation et les méthodes adoptées manquent beaucoup d'uniformité. Ce n'est pas surprenant, et ce n'est pas forcément une faiblesse. Les différences entre les parties du pays, les différences locales, entrent en ligne de compte; et l'on doit utiliser la forme d'organisation la mieux adaptée à chaque endroit.

Le succès dépend, dans une large mesure, de l'habileté des organisateurs et de l'enthousiasme des travailleurs, dans chaque comité. L'établissement d'un modèle particulier d'organisation ne suffit pas à créer ces facteurs essentiels.

Néanmoins, ces facteurs essentiels assurés, une bonne organisation contribuera au succès.

Le Comité a reçu des témoignages relatifs à ce qu'on appelle "Le Plan du Comité des citoyens" (The Citizens Committee Plan) et "Le Plan du Bloc des associations volontaires" (The Block Plan for Volunteer Organization); et il estime que ces plans méritent d'être étudiés par les groupements intéressés. Le Plan du Bloc envisage la création d'un Comité général des citoyens, coordonnant tous les services auxiliaires de guerre locaux avec des sous-comités, dont l'un sera le Comité de récupération. D'autres comités se rapportent à divers services auxiliaires de guerre, et les recettes de la récupération servent à soutenir ces services. Le plan est d'abord conçu pour une agglomération urbaine, divisée pour la circonstance en zones, secteurs et blocs, dont chacun possède un chef.

A l'heure actuelle, une soixantaine d'agglomérations dans tout le Canada ont été organisées sur cette base, et l'ont trouvée bonne.

Les autorités municipales prêtent souvent leur concours au travail de récupération. Le Comité est d'avis que les corps municipaux, urbains et ruraux, constituent la base locale et permanente autour de laquelle devraient s'organiser la récupération et les campagnes des services de guerre. Leur contact étroit avec les individus de la municipalité et la permanence de leur organisation les préparent à ce rôle. Il n'est pas nécessaire que le corps municipal accomplisse lui-même le travail de récupération, mais il doit assumer la responsabilité de sa bonne organisation. En assumant cette responsabilité en temps de guerre, il se préparerait à rendre de précieux services, en matière de conservation et de récupération, après la guerre et en temps de paix. Le Comité recommande, en conséquence, que cette suggestion soit prise en sérieuse considération.

*Comités volontaires de récupération*

Des représentants des divers comités de récupération ont témoigné devant le Comité.

Ces comités se sont occupés des articles qu'on les avaient engagés à récupérer, tels que: déchets de métaux; caoutchouc; déchets de papier; chiffons; gras, graisses et os; verre.

*Déchets de métaux*

Les déchets de métaux, essentiels à la production de guerre, sont l'article le plus important de la récupération.

La guerre actuelle consomme d'énormes quantités d'acier. Il faut aujourd'hui à chaque soldat une moyenne de 4,900 livres d'acier sous forme de matériel porté ou de soutien. Dans la dernière guerre, il suffisait de 90 livres.

Dans la production de l'acier, on utilise à la fois de la fonte brute et des rebuts d'acier. Il faut environ deux tonnes de minerai pour produire une tonne de fer. Dans les fours à sole, on utilise une tonne de rebuts d'acier pour chaque tonne de fonte brute. Dans les fours de fonderie, on utilise généralement 65 p. 100 de rebuts pour faire des coulées. Dans les fours électriques, 100 p. 100.

Le gros problème, en matière de déchets de métal, est de les transporter du point où ils se trouvent aux usines qui les utilisent.

Il y a quelques mois, la Récupération de guerre Limitée a acheté des rebuts d'acier aux cultivateurs de l'Ouest canadien, par l'intermédiaire des élévateurs, au prix de $7.00 la tonne au point d'expédition. Cet arrangement a donné satisfaction, et procuré de grandes quantités de déchets.

Des arrangements récents ont été pris pour utiliser les services des préfets de comtés, des conseils municipaux et des districts scolaires en Ontario. La Récupération de guerre, Limitée achètera les rebuts par leur intermédiaire, pour le compte du régisseur de l'acier.

Des arrangements du même genre sont projetés pour la province de Québec et pour les provinces Maritimes. La Récupération de guerre Limitée fonctionne, avec d'autres arrangements, en Colombie-Britannique et dans l'Ontario septentrional.

Elle achète aussi directement des négociants.

Il existe encore des sources de rebuts métalliques auxquelles on n'a pas touché, telles que les navires naufragés, les rails des tramways hors de service, les grilles ornementales, le matériel de moulins ou de mines abandonné dans des régions éloignées. Dans certains cas, il faudrait, pour récupérer ce matériel, des dépenses qui ne semblent pas justifiées tant qu'il existe des sources plus accessibles. Ces sources peuvent être considérées comme une réserve pour le cas de besoin.

Les dépotoirs des villes constituent encore une autre source de rebuts de métaux. On a suggéré de les dynamiter pour déterrer les rebuts enfouis, et particulièrement les carrosseries d'automobiles. Les témoignages établissent que certains dépotoirs ont été dynamités, à titre d'expérience. Des difficultés peuvent surgir, entre autres au point de vue sanitaire. L'incertitude subsiste sur les frais et sur les résultats.

Le Comité a été informé de la situation existant sur la côte du Pacifique, où des gisements de minerai de fer sont inexploités, où de grandes quantités de rebuts sont envoyées dans l'Est, tandis que des plaques d'acier viennent de l'Est pour les besoins d'une industrie relativement importante de constructions maritimes. On a soutenu devant le Comité que le minerai devrait être exploité, qu'une aciérie devrait être établie, ou qu'il devrait y avoir, au moins, des installations de transformation des rebuts disponibles. Mais d'après d'autres arguments invoqués, ce projet n'est pas justifié actuellement. Le Comité n'a pas été en mesure d'examiner tous les aspects de la question.

*Boîtes en étain*

Les organismes publics et officiels ont beaucoup étudié la question de la récupération des boîtes en étain, soit pour leur contenu d'étain, qui est approximativement de 1 p. 100, soit pour leur contenu d'acier.

Le Comité s'est efforcé d'étudier la question aussi à fond que possible.

Environ 300,000 tonnes d'acier sont consommées annuellement pour la fabrication des récipients en étain, au Canada.

Lorsque les boîtes sont passées à l'incinérateur et que l'étain a été brûlé, l'acier peut être utilisé dans les fours s'il est convenablement empaqueté, mais ce n'est pas un bon aliment pour les fours, et les aciéries ne l'acceptent pas volontiers. On remarquera que, dans ce procédé, l'étain est perdu. Là où il existe des incinérateurs, les comités locaux de récupération devraient étudier la possibilité de récupérer l'acier des boîtes d'étain. Il y aura lieu de tenir compte de la quantité disponible, des frais de transports et de l'éloignement du marché.

Le besoin le plus urgent, dans notre effort de guerre actuel, porte sur le contenu d'étain, et le Comité a donc considéré le problème à ce point de vue.

Le problème est compliqué de ce fait que les mesures de conservation déjà prises réduisent la production des boîtes en étain, et en suppriment l'usage partout où c'est possible. En outre, l'étamage de la plaque d'acier par procédé électrique réduit la quantité d'étain nécessaire à 5 p. 100 ou moins, ce qui diminue encore les possibilités de récupération.

Il n'existe pas d'usine de désétamage au Canada. Toutefois, une petite usine a été installée, à titre d'expérience, et l'on étudie attentivement les résultats.

Les Etats-Unis augmentent le nombre de leurs usines de désétamage en en construisant quatre à cinq nouvelles à des endroits choisis. Ces endroits sont situés dans les zones à population dense des Etats-Unis et là où l'on peut compter sur une accumulation de boîtes étamées suffisante pour alimenter économiquement une usine. Le Canada n'a pas de zones comparables à celles-là par leur densité de population; ce sont les districts de Montréal et de Toronto qui leur ressemblent le plus.

Les experts ont présenté au Comité l'opinion qu'il serait pour l'heure injustifiable, économiquement, de construire des usines de désétamage au Canada. Ce que l'on propose à la place, c'est de ramasser les boîtes de conserves, dans les districts canadiens où la population est très dense, et de les expédier à la plus proche usine de désétamage des Etats-Unis. Il faudrait étudier davantage cette suggestion.

Il est assez évident que la récupération des boîtes de conserves doit se faire en tenant compte du besoin qui existe (1) d'étain et (2) de rebuts d'acier.

Pour déterminer ce besoin d'une manière exacte, il faudra faire de nouvelles revues et analyses de la situation des Alliés et en particulier de l'Amérique du Nord au point de vue de l'approvisionnement de ces métaux.

*Caoutchouc*

C'est la Fairmont Limited, compagnie de la Couronne, qui est l'acheteuse exclusive des rebuts de caoutchouc.

On a mené des campagnes énergiques pour aider à la récupération de cette substance de nécessité vitale, et elles ont remporté un succès satisfaisant. Dans les provinces d'Ontario et de Québec, le ministère des Postes a fait recueillir le caoutchouc à domicile par ses voitures de postes, et cette mesure a donné d'appréciables résultats.

Dans son rapport précédent, le Comité a à peu près épuisé le sujet de la récupération des rebuts de caoutchouc et n'a rien de plus à dire à ce sujet.

*Vieux papiers*

Avant la guerre, le Canada importait du papier de rebut des Etats-Unis, bien qu'il y en eût d'exporté de localités canadiennes éloignées des zones de consommation où étaient situées les usines canadiennes de carton-pâte et de papier.

A l'automne 1941, la demande était extrêmement forte, au Canada, pour les vieux papiers, et des mesures furent prises pour que le Canada vînt à se suffire à lui-même sous ce rapport.

L'une des difficultés qu'il fallu vaincre, c'est que les usines canadiennes trouvaient plus économique d'importer leurs matières premières que d'étendre le champ de leurs achats de rebuts de papier.

La Récupération de guerre Limitée fut constituée en corporation et joua le rôle d'acheteur de vieux papiers, elle répartit ses frais d'opérations, y compris ses frais de transport, entre les usines auxquelles elle livrait les rebuts.

La division de la récupération lança une campagne d'encouragement à la récupération des vieux papiers.

Il était économiquement impossible d'apporter dans l'Est du pays des rebuts de papier provenant de l'Ouest, et la Récupération de guerre Limitée n'achetait pas ces rebuts; en dehors des districts de Winnipeg et de Vancouver, où il y avait des usines appropriées, les vieux papiers étaient exportés aux Etats-Unis.

Une campagne de récupération fut aussi lancée aux Etats-Unis. Le succès fut tel, dans les deux pays, que le marché se trouva temporairement inondé. Les Etats-Unis fermèrent alors leur frontière aux importations de l'Ouest canadien.

La Division de la récupération dut aviser la population de l'Ouest canadien de ne plus ramasser les rebuts de papier, sauf dans les régions où existaient des débouchés.

La Récupération de guerre Limitée prit à son compte des quantités considérables de rebuts de papier amassés par les comités de récupération de l'Ouest, les pertes étant garanties par les usines à papier.

Il semble que l'avis de ne plus ramasser les vieux papiers là où n'existaient pas de débouchés, eut pour effet non seulement de tarir l'afflux des régions inexploitables, mais de le diminuer aussi dans certaines régions pourvues de débouchés. Le Comité pense qu'on aurait pu éviter ce mauvais résultat en désignant, dans l'avis, les régions où existaient des débouchés et où il fallait continuer de récupérer les vieux papiers ou certaines catégories de vieux papiers.

Le triage des vieux papiers est une besogne d'un caractère très technique. Il y avait autrefois plus de 100 catégories différentes de vieux papiers, et il en reste encore 59, malgré toutes les tailles que l'on a faites. Le papier-journal constituait presque 80 p. 100 des rebuts recueillis par les sociétés volontaires de récupération, et cette catégorie de papier ne donne pas satisfaction lorsqu'on le transforme en carton-pâte, en papier ou en matériaux de couverture.

Il semble exister une demande pour les catégories supérieures de papiers convenablement triés.

Le triage des stocks de vieux papiers est d'une extrême importance. De cette opération dépend le rendement maximum ou minimum de l'usine. Cette besogne est très technique; si le triage et le classement sont mal faits, il peut en coûter très cher à l'usine. Par exemple une très faible proportion de papier ou de carton-pâte goudronnés dans un ballot suffit à gâter cinq ou six tonnes de carton-pâte. Les vieux papiers en mélange rapporteront de $6.00 à $10.00 la tonne. Une fois triés, les catégories supérieures du même stock pourront rapporter de $25.00 à $40.00 la tonne, et même davantage.

Les rebuts de papier pourraient remplacer plus souvent la pâte chimique, ce qui épargnerait des matières premières et de la main-d'œuvre dans la fabrication de la pulpe. Il est vrai qu'il faut tenir compte du facteur énergie électrique: les usines à pulpe sont, pour la plupart, situées dans des régions où l'électricité ne manque pas, tandis que les usines à papier et à carton-pâte sont dans des régions où elle fait défaut. Il y a cependant aussi l'autre facteur qu'est l'économie du métal, de l'étain en particulier, dans l'empaquetage. La substitution du carton-pâte y sera peut-être la meilleure solution. Il existe, à la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre, un comité de l'empaquetage qui étudie cette question sous tous ses aspects, qu'il s'agisse d'étain, de verre ou

de papier, avec le double but de remplacer l'étain et en même temps de tirer le meilleur parti possible des matériaux de substitution. On impose aussi des restrictions à l'emploi d'empaquetages de luxe.

Le Comité recommande de poursuivre les travaux de recherche et les expériences afin de trouver de nouvelles utilisations des rebuts de papier.

*Chiffons*

Les chiffons divers de provenance domestique se divisent comme ceci:

| | |
|---|---|
| Chiffons pour matériaux de toitures.. .. .. .. .. .. | 60 p. 100 |
| Chiffons d'essuyage.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 15 p. 100 |
| Chiffons de coton pouvant être transformés en papier | 5 p. 100 |
| Chiffons de laine.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 20 p. 100 |

Les chiffons pour matériaux de toitures trouvent assez facilement un marché, en dépit des exigences moins grandes des manufactures de matériaux de couvertures.

Les chiffons d'essuyage sont en très grande demande, car le Canada doit encore importer peut-être 50 p. 100 de ce qu'il en emploie.

Les chiffons de coton pouvant être transformés en papier trouvent acquéreur immédiatement.

Ceux des chiffons de laine que l'on classe comme chiffons tricotés, chandails et sous-vêtements tricotés sont en très forte demande, car ils servent à la fabrication de couvertures militaires, de ratine et de tissu à paletots pour les forces armées. On éprouve une certaine difficulté à faire servir les chiffons provenant de vieux paletots ou pardessus, et qui constituent à peu près 40 p. 100 des 20 p. 100, soit 8 p. 100 du total des chiffons de provenance domestique. On s'en servait autrefois dans la fabrication des feutres et des paletots ou pardessus d'usage civil, mais les métiers et les cardes que l'on y employait travaillent maintenant à la production de guerre.

On a fait au Comité des suggestions qui semblent avoir une certaine valeur. A cause du manque de laine, il faut obtenir un permis pour en exporter. Il y a quelques catégories de chiffons de laine de haute qualité et de prix élevé, ainsi que des retailles neuves, qui ne peuvent trouver de marché immédiat au Canada; le prix qu'ils commandent est donc très inférieur à celui qu'on en obtiendrait aux Etats-Unis. Ces catégories comprennent des retailles de mérinos de haute qualité, des rebuts de feutres de qualité, quelques sortes de feutres à papier, de la laine "botany" tricotée et de haute qualité, de couleur unique et de couleurs assorties, et enfin certaines sortes de blousses.

Cette sorte de chiffons a peu de valeur, sinon pas du tout, dans le programme canadien de la production de guerre. Il semblerait donc que la meilleure politique à suivre serait d'en permettre l'exportation aux Etats-Unis et d'acquérir de la sorte des valeurs des Etats-Unis en devises des Etats-Unis, ce qui n'est pas un avantage à dédaigner.

On a fait remarquer en outre au Comité que les usines canadiennes, en temps normal, ont tendance à faire usage des meilleurs matériaux de base, alors que les besoins de la guerre ont montré la possibilité d'utiliser convenablement et avec profit les matériaux de qualité inférieure. Les usines paraissent hésiter à faire les expériences nécessaires. On peut donner comme exemple la laine de renaissance; il a été découvert que cette laine, par un traitement approprié, peut devenir aussi utilisable que les tissus des catégories supérieures et de plus haut prix. Le Comité recommande donc d'exhorter les usines canadiennes à l'examen des possibilités d'emploi que présentent toutes les catégories disponibles de matériaux rares. Le Comité recommande encore une étude de nos relations avec les Etats-Unis, afin de s'assurer si rien n'empêche l'exportation d'autres marchan-

dises non indispensables au Canada et qui pourraient être vendues avec profit aux Etats-Unis, nos alliés; afin de s'assurer aussi, inversement, s'il est possible d'exporter des marchandises des Etats-Unis au Canada. Cela fait voir une fois de plus l'importance d'une collaboration étroite entre le Canada et les Etats-Unis afin de coordonner en vue de l'effort de guerre l'économie des deux pays.

*Huiles, Graisses, Matières grasses et Os.*

Il y a un besoin urgent d'huiles, de graisses, d'os et de matières grasses.

La guerre du Pacifique nous a privés des principales sources de matières grasses végétales, qu'il faut remplacer dans la proportion où elles nous manquent.

Il faut des matières grasses pour fabriquer la glycérine nécessaire aux explosifs. Les os sont également nécessaires aux industries de guerre, surtout pour la fabrication des colles.

Le Canada a besoin de 35,000.000 de livres de matières grasses par année.

L'Administrateur des huiles et des graisses et la Division de la récupération du ministère des Services nationaux de guerre ont commencé, le 1er décembre 1942, une campagne d'ampleur nationale pour la récupération des graisses et des os.

Les marchands de viande, pour contribuer à l'effort de guerre, ont entrepris d'accepter à leurs étaux les graisses et les os de récupération et de les expédier aux fondeurs et aux préparateurs de viande.

Le client reçoit 4½ cents par livre en Ontario et 4 cents par livre ailleurs pour la graisse fondue et 1 cent par livre pour les déchets de gras. Le boucher reçoit 1 cent par livre pour ses services. Les gens peuvent évidemment donner de la graisse et des os au comité local de récupération. Les comités de récupération peuvent expédier directement aux fondeurs et aux préparateurs de viande et recevoir le prix que ceux-ci payent aux bouchers.

On ne paye rien au client pour les os, car la valeur commerciale des os est négligeable, bien que ces restes soient extrêmement importants pour l'effort de guerre. Les bouchers et les comités de récupération reçoivent 25 cents par 100 livres pour les os crus ou cuits.

On demande aux clients d'apporter leurs graisses fondues dans des contenants métalliques à large ouverture, jamais dans du verre ni dans du papier. les os crus et cuits doivent être apportés à part, dans des boîtes de carton.

On suggère aux ménagères de garder leurs graisses fondues dans les glacières ou dans un endroit frais et sombre jusqu'à ce qu'elles en aient au moins une livre.

L'arrangement en vigueur au Canada est semblable à celui qui fonctionne aux Etats-Unis.

Le Comité sait de source certaine que les organismes de récupération ont eu de la difficulté à trouver un marché pour les graisses et les os. Cet embarras s'est produit avant la conclusion du présent arrangement pour l'écoulement par l'entremise des bouchers. Le plan est encore au stade d'essai et il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quant à son succès.

*Verre.*

C'est surtout sous forme de bouteilles que le verre se récupère.

Auparavant, les bouteilles ne se vendaient pas beaucoup comme article de seconde main, parce que la matière première était aisément disponible et que la fabrication était facile et peu coûteuse. Il n'y avait des revendeurs que dans les grands centres et ils étaient peu importants et mal outillés pour trier et laver les bouteilles. Ils ne pouvaient pas augmenter beaucoup leur industrie.

Certains genres de bouteilles se vendent facilement, même plus cher que les bouteilles neuves, mais il est difficile de trouver de la main-d'œuvre pour les trier et les laver.

Les tessons ou débris de bouteilles se vendent facilement comme matière première pour la fabrication de nouvelles bouteilles.

Les bouteilles n'ont pas été considérées comme un article important à récupérer. On prend garde toutefois de ne pas en décourager complètement la récupération. Cela pourrait nuire aux autres récupérations. En outre, les bouteilles peuvent prendre plus d'importance s'il devient nécessaire de ménager la main-d'œuvre dans la fabrication des bouteilles neuves et si l'on en vient à employer des bouteilles comme contenants au lieu des boîtes de fer blanc.

*Récupération des déchets d'huiles*

Le Comité a étudié la question de récupérer les huiles lubrifiantes usagées disponibles dans les services de l'armée, pour savoir si, au point de vue de l'intérêt public, on gardait ces huiles aussi longtemps que possible.

C'est une erreur de croire que la consommation d'huiles lubrifiantes par les services de l'armée représente une très forte proportion de la quantité totale d'huiles lubrifiantes employée au Canada. On a établi que cette consommation est inférieure à 10 p. 100 du total.

Vu que dans les exercices d'entraînement de la présente guerre on emploie des machines de grande vitesse et de rendement élevé, la quantité d'huile consommée a nécessairement augmenté et il ne reste pour la récupération qu'une faible partie du total disponible. Le Comité a appris que le perfectionnement des méthodes d'exploitation et du matériel, ainsi que les améliorations apportées aux huiles elles-mêmes, réduisaient encore davantage le pourcentage des déchets d'huiles.

Le rapport soumis par le présent Comité au Parlement en 1941 parlait d'un arrangement en vertu duquel le Corps d'aviation était prêt à passer à l'armée ses déchets d'huile pour que celle-ci les récupère et les emploie sur les véhicules de l'armée.

Au cours de l'enquête qui se poursuit, le Comité a appris que, pour ménager l'huile, le Corps d'aviation et l'armée, en collaboration avec le Conseil national des recherches, ont fait des investigations et des essais importants pendant des mois, pour déterminer comment ces déchets d'huile pouvaient le mieux s'utiliser. Ces investigations ont établi que ces huiles, avant de pouvoir servir de nouveau, devaient être complètement raffinées de nouveau dans un établissement convenablement outillé et sous le régime d'une inspection et d'un contrôle de laboratoire complets. La preuve a révélé que tous les déchets d'huile sont offerts en vente aux raffineries et aux entrepreneurs civils par les voies normales, sur un pied de concurrence.

Dans son rapport de 1941, le Comité a conseillé de prendre tous les moyens d'assurer la sécurité du personnel de nos services armés et le bon entretien du matériel très coûteux confié à leur garde, et de ne pas prendre le risque d'employer des huiles de qualité douteuse. Le Comité est encore très fortement de cet avis et il estime qu'il faut prendre toutes les précautions possibles pour empêcher les accidents et que par conséquent dans les services de l'armée on ne devrait pas employer ce qu'on appelle habituellement des huiles de récupération, surtout étant donné que ce produit peut servir dans le civil.

Le Comité est d'avis que la question de la récupération des huiles ne concerne pas seulement les services de l'armée mais tout le pays et que l'on devrait étudier davantage le problème sous cet angle.

*Marchands de rebuts*

Il semble exister une animosité assez répandue contre les marchands de rebuts. Le Comité est d'avis que c'est là un préjugé ou un malentendu et qu'on peut en donner cinq raisons:

1. Le manque d'appréciation, dans le public, de l'importance du commerce de rebuts comme partie économique de notre organisation de récupération.
2. La supposition qu'il n'est pas nécessaire de faire passer nos rebuts de récupération par les marchands de rebuts.
3. L'idée que les marchands de rebuts font des profits illégitimes.
4. L'allégation que les marchands de rebuts sont cupides et injustes dans leurs pratiques et qu'ils cherchent à réaliser des profits exorbitants en utilisant le patriotisme du public par rapport à l'effort de guerre.
5. Que le commerce des rebuts est généralement entre les mains des Juifs.

Le Comité est convaincu que les marchands de rebuts, avec leurs établissements, leur outillage, leur personnel et leur expérience jouent vraiment un rôle important et essentiel dans la préparation et le triage des rebuts pour la vente aux fabriques et autres consommateurs. Ce triage et cette préparation exigent souvent beaucoup d'habileté, d'expérience et de connaissances spécialisées. Le rendement de ces rebuts augmente beaucoup par un triage, un classement et une préparation appropriés.

La nécessité du triage est évidente. Par exemple, il y a différentes sortes de rebuts de fer et d'acier, et chaque sorte sert à un usage particulier. Les fonderies exigent des rebuts coupés ou cassés de manière à pouvoir entrer dans les remplisseurs ou les cubilots, et les grosseurs des remplisseurs varient d'une fonderie à l'autre.

Le marchand de rebut, pour préparer sa marchandise complètement et efficacement, doit avoir d'énormes cisailles pour tailler l'acier, des chalumeaux à l'oxyacétylène pour le couper en le fondant, des presses à paqueter pour comprimer l'acier léger, des électro-aimants pour déplacer les pièces et les grenailles lorsque le fer peut se casser.

Il est nécessaire et profitable dans bien des cas que les rebuts soient triés et préparés, et alors le moyen logique est de faire faire ces opérations par le marchand de rebuts. Lorsque le triage et la préparation ne sont pas nécessaires, les envois peuvent se faire et souvent se font directement au consommateur. Le Service de liquidation des rebuts, au ministère des Munitions et approvisionnements, expédie souvent directement lorsqu'il s'agit de rebuts qui n'exigent ni triage ni préparation. Cela se pratique aussi par la Fairmont Limited, et c'est la méthode suivie dans le cas des types de métal compressibles. Mais même dans certains cas où le triage et la préparation peuvent se faire par d'autres que les marchands de rebuts, les fonderies préfèrent traiter avec les commerçants établis et parfois n'achètent que d'un commerçant.

Les prix des rebuts nécessaires à la guerre et les profits que les revendeurs peuvent réaliser sont contrôlés et leurs opérations sont soumises à une surveillance étroite.

Il peut être intéressant de noter l'effet que les contrôles ont produit sur les prix de rebuts de métaux depuis le début de la présente guerre, en comparaison de la dernière guerre. Les chiffres suivants permettent la comparaison:

| | 1915 | 1917 | 1918 | 1942 |
|---|---|---|---|---|
| Cuivre électrolytique, par 100 livres | | $38.65 | | $11.55 |
| Zinc de l'Ouest de qualité, par 100 livres | $27.50 | | | 5.15 |
| Plomb en saumons, par 100 livres | | 14.62 | | 5.00 |
| Acier lourd de fonte No 1, par tonne forte | | | $29.50 | 18.00 |

Les marchands de rebuts semblent vouloir sincèrement contribuer à l'effort de guerre et mériter la confiance du public.

D'après la preuve soumise au Comité, certains commerçants juifs au moins reconnaissent clairement que leur race a un enjeu important dans la présente guerre et considèrent leurs travaux de récupération comme une contribution à l'effort de guerre.

L'Association des Marchands d'articles d'occasion a suggéré au Comité que le gouvernement fasse vérifier les livres et inspecter les opérations des marchands de rebuts pour garantir au public qu'il ne se fait pas de profits illicites.

Il surgit de temps à autre des malentendus et des critiques lorsqu'un revendeur de rebuts reçoit un article comme rebut et le revend, après l'avoir réparé, comme article d'occasion pouvant servir de nouveau. Le Comité croit qu'il n'est pas avantageux de convertir en rebuts des articles qui peuvent encore servir convenablement et peuvent épargner les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires pour fabriquer un article neuf. Il ne peut donc pas condamner cette pratique. Il croit cependant qu'on devrait trouver une méthode pour que le commerçant de rebuts rende un compte exact de tout profit réalisé sur de telles opérations.

De l'avis du Comité, on devrait donner plus de publicité au rôle joué par les marchands de rebuts et à ce que représente le triage approprié des rebuts de différents genres.

*Amas de rebuts*

La présence d'amas de rebuts dans les cours de marchands, près des voies d'évitement des chemins de fer, ou d'amas possédés par les groupements volontaires de récupération suscite souvent des commentaires sévères ou décourageants.

Il est à recommander, évidemment, que les rebuts soient transportés aussi rapidement que possible jusqu'au point de consommation afin de prévenir tout sentiment que le public a fait un effort futile en recueillant ces rebuts.

Toutefois, ce qui importe principalement c'est d'habituer le public à comprendre que ces amas de rebuts sont une réserve où le pays peut puiser au besoin et que l'augmentation de ces amas ne doit pas effrayer ni décourager, mais qu'il faut en tirer beaucoup d'encouragement et les considérer avec fierté et satisfaction.

On a recommandé de poser des enseignes sur ces amas afin d'indiquer qu'ils font partie de la réserve de rebuts du Canada. Des enseignes portant des inscriptions telles que "Amas de matériaux pour la victoire" sont en usage aux Etats-Unis. On peut aussi avoir recours à d'autres formes de réclame pour bien faire comprendre au public la nature véritable de ces amas de rebuts.

### *Récupération et conservation dans le Royaume-Uni*

La récupération des matières a depuis longtemps été organisée en industrie dans le Royaume-Uni. Depuis la première grande guerre, le recouvrement des matières récupérables a été placé sous la surveillance directe des autorités locales. Dès le début de la présente guerre, des divisions du ministère des Approvisionnements ont été organisées sous les noms de Service de l'économie, Service de la récupération et Service de la liquidation des rebuts. Les fonctions de ces services sont comme suit:

(*a*) Service de l'économie.. .. .. Prévention du gaspillage
(*b*) Service de la récupération.. .. Récupération des rebuts
(*c*) Service de la liquidation des rebuts.. .. .. .. .. .. .. .. .. Disposition la plus avantageuse possible des rebuts.

Les fonctions du Service de l'économie tombent sous trois chefs:

(1) Economie dans l'usage;
(2) Economie dans la fabrication;
(3) Substitutions;

De ces trois services, celui qui s'occupe de la récupération a principalement intéressé le sous-comité. Les fonctions de ce service peuvent se classer sous les chefs suivants:

(*a*) Organisation pour la récupération de matériaux dont le pays manque ou risque de manquer;
(*b*) Récupération de plusieurs espèces de rebuts domestiques;
(*c*) Récupération des sous-produits et rebuts industriels;
(*d*) Récupération dans les services militaires;
(*e*) Récupération et utilisation des rebuts de la cuisine.

Dans le plan britannique, quatre mesures principales sont prises pour la récupération des matériaux:

(1) Organisation de découverte et d'assemblage des rebuts
(2) Préparation des matériaux pour le transport
(3) Le problème du transport
(4) Arrangements pour la livraison et l'utilisation.

Le ministère des Travaux et des édifices publics agit comme intermédiaire pour le ministère des Approvisionnements et fournit la main-d'œuvre nécessaire au triage des matériaux et à leur transport aux endroits où ils peuvent être utilisés.

En Grande-Bretagne, le ministère des Travaux et des édifices, qui correspond jusqu'à un certain point à notre ministère des Travaux publics, possède déjà une organisation régionale complète munie d'un contrôle exécutif. De cette manière, il est en mesure d'engager les ouvriers qui conviennent le mieux au genre de travail et il jouit d'une autorité lui permettant de réquisitionner les locaux nécessaires.

La Division des transports du ministère des Approvisionnements s'occupe du transport des matériaux. Les instructions concernant la livraison sont données par le bureau de contrôle approprié ou par le ministère des Travaux et des édifices. Dans certains cas, le ministère crée des dépôts de rebuts pour le matériaux qui ont été recueillis et qui attendent d'être utilisés.

Les autorités des endroits ayant une population de plus de 10,000 âmes ou, dans le cas des districts urbains, de plus de 5,000 âmes, sont tenues de fournir un service régulier et efficace pour recueillir les rebuts de papier, de métal, les os et les chiffons. Elles doivent déposer des rapports mensuels sur les quantités amassées et la manière dont il en a été disposé.

Des aides volontaires ont été enrôlés pour aider à recueillir les matériaux récupérables. On les désigne sous le nom d'"Economes de la récupération".

Les marchands locaux sont tenus de conserver toutes sortes de matériaux et leurs représentants se réunissent régulièrement pour prêter main-forte aux autorités.

Des groupements volontaires de tous genres, y compris les écoliers et les scouts, s'occupent activement de travaux de récupération.

On a créé des agents de concentration pour s'occuper des rebuts domestiques et les autorités de leur région ont été tenues de recueillir tous les rebuts de cuisine et de les livrer à l'agent de concentration.

La récupération industrielle est placée sur une base strictement obligatoire sous la direction du ministère.

Tous les matériaux utilisables sont récupérés avec soin et rénovés pour être employés au lieu de matériaux neufs.

Une liste de réserves nationales est préparée tous les mois et énumère les matériaux de rebut qui peuvent être utilisés et vendus. De plus, les approvisionnements de surplus d'écrous et de boulons neufs et usagés sont liquidés au moyen d'un système d'échange et de marché. Ils sont vendus aux entrepreneurs par l'entremise des bureaux centraux de récupération locale.

On aura vu, par ce qui précède, que le plan britannique représente une entreprise nationale et publique très bien organisée et qui convient à une nation à population dense où la récupération a toujours été une industrie importante. Il comporte plusieurs aspects que le Comité recommande d'étudier soigneusement au Canada.

*Récupération et conservation aux États-Unis*

Au cours de son enquête, le Comité a fait comparaître devant lui l'agent de liaison entre le Gouvernement canadien et la Division de la conservation de la Commission de la production de guerre des Etats-Unis afin qu'il rende témoignage quant à son travail et la manière dont les Etats-Unis poursuivent leur programme de récupération et de conservation.

Aux Etats-Unis, toutes ces questions ont été confiées à la Commission de la production de guerre. L'une des sous-divisions qui travaillent sous la Commission de la production de guerre est la Section de la récupération industrielle, Division de la conservation. La Division de la conservation fait rapport directement au chef de la Commission de la production de guerre. Elle se divise en quatre sections: la récupération, la conservation et la substitution, la simplification et les spécifications. La Section de la récupération se divise à son tour en quatre sous-sections, savoir la récupération générale, la récupération industrielle, les travaux spéciaux et le dépotoir des automobiles. La Division de la conservation a un personnel ambulant très étendu réparti par tous les Etats-Unis, le pays étant divisé pour cette raison en quatre régions déterminées par des motifs géographiques et économiques.

La Section de la conservation et de la substitution se compose d'un groupe d'experts techniques qui s'occupent des diverses matières premières utilisées, telles que l'acier, les éléments d'alliage, le cuivre, le plomb, le fer-blanc, les produits chimiques, les produits plastiques, le cuir, les textiles, le papier et autres matériaux du même genre.

La Section des spécifications se compose également d'un groupe de techniciens—des ingénieurs—qui étudient divers devis concernant les édifices et les matériaux afin de conserver les matériaux importants.

La Section de la simplification a pour but de simplifier le modèle du plus grand nombre d'articles possible afin de conserver les matériaux importants par une diminution de l'inventaire, un abaissement des frais par une production plus forte et par la standardisation, et par une augmentation de la production au moyen de la standardisation. On trouve des exemples du travail exécuté en cette section dans le matériel de plomberie, les accumulateurs, les cellules photo-électriques, les piles sèches, les carrosses de bébé et une grande variété d'articles de cette nature.

Comme il vient d'être signalé, le Canada a un agent de liaison auprès de cette Division de la conservation de la Commission de la production de guerre. Il s'est évidemment fixé à Washington et a pour fonctions en général de se tenir au courant de toute méthode nouvelle, aux Etats-Unis, qui augmente la conservation et la récupération, et de transmettre ces renseignements aux diverses agences de récupération au Canada.

Fait intéressant à noter, la Division de la conservation, aux Etats-Unis, est d'avis que la régie de la production et de l'usage pour fins civiles donne des

résultats assez satisfaisants, et qu'il reste à obtenir de bons résultats dans le champ avantageux des services de l'armée, qui, évidemment, font grand usage de matériaux essentiels. On arrivera à ce résultat par de fréquentes consultations entre les chefs intéressés des services de l'armée et les fonctionnaires compétents de la Commission de la production de guerre. Apparemment, les chefs des Services sont au fait de la nécessité de la conservation et donnent leur entière collaboration aux fonctionnaires civils du gouvernement.

On insiste beaucoup sur les sections statistiques de la Commission de la production de guerre. On a constaté aux Etats-Unis que la réunion de tous les faits touchant le problème à résoudre est un facteur nécessaire dans toute sage politique de conservation.

Il est intéressant à remarquer que les difficultés rencontrées aux Etats-Unis ressemblent beaucoup aux nôtres. La récupération du papier, des bouteilles, des boîtes de fer-blanc et du métal de rebut, semble avoir rencontré les mêmes difficultés qu'au Canada. On remarque aussi que les mêmes préjugés existent aux Etats-Unis et au Canada contre les marchands de rebuts et aussi au sujet des amas de rebuts provenant des campagnes de récupération dans la localité. Aux Etats-Unis, la Division de la conservation s'est chargée d'une intense propagande d'éducation sur ces questions auprès de la population en général.

Sous le rapport de la conservation des boîtes de ferblanc, la situation paraît quelque peu différente de celle qui se présente au Canada en raison des quantités beaucoup plus grandes de matériaux de récupération, et du fait que, dans certaines régions des Etats-Unis, la population est assez dense pour permettre la mise en œuvre d'un programme de préservation aussi bien de l'acier que de l'étain des boîtes de conserves.

En général, le Comité remarque la multiplicité des rouages administratifs de la Division de la conversation, à la Commission de la production de guerre des Etats-Unis, et les frais plus élevés qu'entraîne sa mise en opération. Par exemple, la somme des salaires annuels de 91 fonctionnaires supérieurs attachés à la Division de la conservation s'élève à $509,000.00, chiffre qui a beaucoup augmenté depuis la date où le fait a été constaté. Au Canada, on s'est servi beaucoup plus des organisations bénévoles.

Le Comité signale aussi que dans le programme exécuté aux Etats-Unis, la coordination de ce travail particulier relève de la Commission de la production de guerre. Au cours de la guerre, cet organisme recueillera donc des renseignements de grande valeur touchant le problème de la conservation et de la récupération pour la période d'après-guerre.

Du fait des renseignements généraux qui lui sont parvenus, le Comité ne se croit pas assez renseigné pour porter un jugement sur les mérites relatifs des organismes chargés des mêmes fonctions aux Etats-Unis et au Canada, mais il recommande l'étude constante des initiatives lancées aux Etats-Unis.

*Coordination des agences de récupération en temps de guerre au Canada*

Il y a, au moins en apparence, un manque de coordination ou d'autorité coordinatrice dans le fonctionnement de la récupération en temps de guerre au Canada. La multiplicité même des agences évoque cette idée. Le Comité n'a pu acquérir la certitude qu'on possède un plan général de relevés, d'études et de projets que la situation semble exiger, quoique certaines agences aient accompli un excellent travail de relevés et d'études dans leurs domaines respectifs. Certaines agences manquent de renseignements sur le travail accompli par les autres et certains organismes ignorent même l'existence de certaines autres agences. Dans certains cas où la collaboration serait avantageuse, il est manifeste qu'elle fait défaut. Il y a très probablement double travail. Dans certains cas les champs respectifs d'opération des diverses agences ont des limites si indéterminées qu'un peu d'empiétement, de mésentente et de friction devient presque inévitable. Apparemment, aucune agence particulière

n'est autorisée à adopter un programme à longue portée de récupération d'après-guerre et à compléter les activités présentes de récupération par le travail de récupération qui deviendra nécessaire à la fin de la guerre.

D'ailleurs le tableau n'est pas si sombre ni si simple que l'exposé ci-dessus peut le faire paraître. En ce qui concerne les services de l'armée, un principe sûr, admis par le Comité, veut que la récupération au sein des services incombe aux services mêmes et reste sous leur direction au moins aussi longtemps que l'article n'est jugé d'aucune utilité pour eux. On peut appliquer le même principe aux autres agences. Les problèmes que les diverses agences ont à résoudre sont souvent entièrement différents et appellent des solutions différentes. Les exigences de la situation obligent plusieurs organismes à exercer leurs activités dans un champ restreint et très spécialisé. La récupération et la conservation entrant nécessairement, dans une mesure sans cesse grandissante, dans presque tous les domaines de notre effort de guerre, il est évident qu'une coopération complète est difficile. Dans un domaine où l'initiative, le talent et l'enthousiasme individuels ont tant à faire, et où la grande préoccupation est souvent de montrer des résultats immédiats, la coopération ou la coordination obligatoire pourrait facilement être plutôt nuisible qu'utile. En fait, il y a, entre les agences, une grande somme de coopération qui semble se développer naturellement. Une telle coopération n'était pas possible au début quand tout le travail était sujet à des changements fréquents et quand des mesures urgentes étaient nécessitées par des situations urgentes. Les agences devaient d'abord arriver à maturité avant de pouvoir entrer beaucoup dans la voie de la coopération et de la coordination.

Certaines difficultés qui paraissaient de prime abord alarmantes n'étaient que des malaises de croissance. Il est facile de signaler et de critiquer des exemples de double emploi et d'empiétement, mais il est bon de se souvenir que le zèle qui pousse une agence à empiéter sur le champ d'une autre peut n'être pas toujours mauvais et qu'un peu de double emploi peut être inévitable sans gêner dangereusement l'activité commune. Il faut reconnaître à leur crédit que la plupart des agences sont au moins douées d'énergie et dans l'ensemble accomplissent un bon travail. La coopération et la coordination ne sont importantes que comme moyens d'arriver à une fin.

Dans son rapport du 18 juillet 1942, le Comité a signalé que la coopération entre les agences de récupération du temps de guerre et la coordination des activités se développaient d'une manière naturelle et progressive. On a suggéré qu'il y avait avantage à faire plus sous ce rapport et on a recommandé de favoriser une plus étroite coopération entre les agences intéressées à des questions particulières.

Le Comité constate maintenant que cette coopération et coordination prend encore un plus ample développement.

Au cours des quelques dernières semaines, les services de l'armée ont apporté une plus grande somme de coopération et de coordination par la nomination d'un comité inter-service pour la réparation des chaussures et d'un comité inter-service pour le blanchissage. Il semble raisonnable de s'attendre à la formation d'un comité inter-service analogue pour la réparation des effets d'habillement. Cette politique serait peut-être susceptible d'extension au point de comprendre tout le champ de la récupération, des conversions et de la conservation au sein des services.

Le développement naturel de la coopération et de la coordination s'est accentué entre d'autres agences de récupération de guerre comme entre les divers régisseurs et administrateurs de marchandises particulières.

Il faut tendre et sans doute on tendra à une plus grande coopération et coordination des agences de récupération de guerre et de leur activité. Il est probable que pour être efficace cette tendance doit venir des agences elles-mêmes.

Les agences, toutefois, ne sont pas en mesure de régler certaines questions par elles-mêmes, ou au moyen de la coopération; la direction doit alors venir d'une autorité supérieure. Parmi ces questions signalons le plan d'ensemble de relevé et d'étude de la récupération et de la conservation de guerre sous son double aspect national et international; le vaste problème de la récupération et de la conversion d'après-guerre, et le programme de récupération et de conservation du temps de paix.

Selon le Comité, de même que la guerre rend nécessaire un ministère des Approvisionnements, ainsi la période d'après-guerre exigera une direction gouvernementale à la tête de la récupération et de la conversion à des fins de paix du surplus de matériels de guerre, d'usines et d'équipement que la nation aura en main à la fin des hostilités. Il faut aborder dès maintenant l'étude de cette question.

Il semble aussi opportun que le ministère dirige une étude actuelle de toutes nos opérations de récupération et de conservation du temps de guerre comprenant des relevés d'ensemble des besoins de notre campagne de récupération et de conservation de guerre, et l'examen des possibilités d'une plus ample coordination de l'activité des diverses agences de récupération et de conservation de guerre. On doit aussi penser à la question de la récupération et de la conservation en temps de paix.

Cet exposé montre la nécessité de la coordination dans l'étude et la direction et le Comité recommande, en conséquence, que cette tâche incombe à un seul ministre.

M. Fournier (Hull), du comité spécial sur les dépenses de guerre, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité N° 1 le rapport suivant sur "l'acquisition d'emplacement pour aéroports", qu'il a étudié et adopté comme son Dixième Rapport à la Chambre:—

## DEUXIÈME RAPPORT DU SOUS-COMITÉ N° 1

Le 14 octobre 1942, le sous-comité a reçu du ministre des Transports la lettre suivante:

> "J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'article ci-joint publié dans la *Winnipeg Tribune* du 24 septembre 1942 au sujet de l'achat d'un emplacement d'aéroport à Gimli, Manitoba, par notre ministère. D'autres articles sur le même sujet ont paru dans le même journal et dans d'autres publications.
>
> En vue de la nature de la critique en question, nous vous serions reconnaissants de vouloir bien permettre aux évaluateurs de notre ministère et, dans le cas où vous le jugeriez bon, à ceux de la compagnie étrangère qui a fait une évaluation indépendante, de comparaître devant votre Comité pour présenter les faits et répondre aux questions que le Comité voudra bien leur poser sur ces achats de terrains."

Au cours de la dernière session, le sous-comité N° 1 a été nommé le 5 mai 1941, par le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre alors en fonction, et a été chargé, entre autres choses, de faire enquête sur "la construction des bâtiments d'aéroports, d'aérodromes et d'aviation, les plans et devis de ces bâtiments et leur inspection durant la construction." Le sous-comité a dûment soumis le 2 juin 1941 et le 20 août 1941 des rapports concernant l'enquête générale qu'il avait faite sur la manière d'acquérir les emplacements d'aéroports et, le 3 novembre 1941, ces rapports ont été présentés à la Chambre comme cinquième et sixième rapport du Comité.

Conformément aux désirs exprimés par le ministre des Transports dans la lettre ci-dessus, le Comité a entendu les témoignages de fonctionnaires et d'évaluateurs ministériels, ainsi qu'une déclaration de M. Hugh Phillips, K.C., qui a comparu devant le Comité à titre de conseil pour la *Winnipeg Tribune*, mais pour les raisons données dans le présent rapport, le sous-comité n'a pas entendu les témoignages de l'évaluateur indépendant ou de personnes étrangères.

Le Comité sollicite la permission de présenter son rapport, ses conclusions et ses recommandations au sujet de la manière d'acquérir les emplacements d'aéroports.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président du sous-comité N° 1,*

HUGHES CLEAVER.

## ACQUISITION DE TERRAINS POUR AÉROPORTS

1. Au sujet de la controverse soulevée par la *Winnipeg Tribune* sur le champ d'aviation de Gimli, l'avocat de cet organe a laissé entendre que, de l'avis de son client, il faudrait instituer une enquête publique afin de déterminer la valeur des terrains achetés à Gimli; qu'il faudrait appeler des experts à témoigner pour ou contre la justesse du prix accordé; en somme, qu'il ne faudrait rien moins, pour régler l'affaire d'une façon satisfaisante, qu'une enquête de la même nature qu'un procès public en vue de déterminer la valeur réelle des terrains achetés. Le sous-comité a étudié à fond l'étendue des pouvoirs et du mandat que lui a conférés le Parlement. Le Comité canadien des dépenses de guerre est modelé sur le Comité britannique des dépenses de guerre, et, quoique ses pouvoirs soient pour une part plus étendus que ceux du Comité britannique, ses fonctions consistent principalement à contrôler les dépenses de guerre du Canada afin d'assurer toutes les garanties nécessaires à l'utilisation des fonds publics. Il n'est pas du devoir de notre sous-comité de prendre sur soi les responsabilités du Comité des comptes publics ni celles des tribunaux civils. Le sous-comité n'exprime aucune opinion au sujet de la nécessité d'une autre enquête. Etant donné la demande de l'avocat de la *Winnipeg Tribune*, le sous-comité est d'avis qu'une enquête semblable, si elle est nécessaire, serait instituée d'une manière plus satisfaisante selon le mode ci-dessus indiqué.

2. Le sous-comité a rappelé en témoignage M. J. A. Wilson, directeur des services de l'Air, ministère du Transport; il a aussi entendu M. Frank Thomas, agent suppléant des emprises et des baux au ministère du Transport, au sujet de l'acquisition de terrains pour aéroports, ainsi que M. J. H. Murphy, M. J. C. Kelly, fonctionnaire à la Récupération, et M. Clifford Johnson, agent régional des emprises des Chemins de fer nationaux du Canada pour la région de l'Ouest y compris le Manitoba.

Eu égard aux allégations à l'effet que le prix d'achat des terrains de Gimli dépassait leur valeur réelle, le sous-comité à étudié de nouveau le système qui est observé dans l'acquisition de terrains pour aéroports, et présente la recommandation suivante, comme une garantie de plus pour l'intérêt public:

> Que, dans tous les cas où l'on a des raisons de soupçonner que les propriétaires s'entendent pour vendre leurs terrains à des prix supérieurs aux prix du marché, ou lorsque pour une raison quelconque il est nécessaire d'obtenir une évaluation indépendante, il faudrait choisir deux évaluateurs indépendants, au lieu d'en nommer seulement un comme cela se fait présentement, et que, dans la mesure du possible, il faudrait faire ces nominations sur la recommandation du conseil local de l'immeuble. Nous espérons que la nomination d'évaluateurs indépendants faite de cette manière non seulement permettrait de ne choisir que des

évaluateurs de la plus haute compétence, mais aurait aussi pour résultat de mettre à la disposition des évaluateurs l'expérience commune et les conseils des évaluateurs du district, lorsque cela serait nécessaire.

M. Fournier (Hull), du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le onzième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité n° 1 le rapport suivant sur "la production d'avions et la construction de navires" qu'il a étudié et adopté comme son Onzième Rapport à la Chambre:

*Troisième rapport du sous-comité n° 1*

Le 4 septembre 1942, le sous-comité n° 1 a été chargé d'étudier les questions suivantes en plus de celle de la *Wartime Housing Limited* qui lui avait été précédemment attribuée:

(*a*) Production d'avions
(*b*) Construction de navires
(*c*) Compagnie appartenant à l'Etat

Le sous-comité a déjà fait un rapport en date du 15 juillet 1942 au sujet de la *Wartime Housing Limited* et ce rapport a été adopté comme le Quatrième Rapport du Comité et présenté à la Chambre le 16 juillet 1942.

Votre sous-comité a depuis cette époque procédé à son enquête sur les questions de production d'avions et de construction de navires. Au cours de ses investigations depuis l'ajournement de la Chambre, il a tenu soixante-neuf séances, entendu quarante-sept témoins et visité un grand nombre d'avionneries au Canada ainsi que plusieurs chantiers de construction navale.

Le sous-comité a l'honneur de présenter son troisième rapport de constatations et de recommandations.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président du sous-comité n° 1,*

HUGHES CLEAVER.

*Production d'avions*

De petits contrats pour la construction d'aéronefs de guerre ont été adjugés durant les années 1937 et 1938 à neuf petites compagnies organisées au Canada pour fins de production d'avions. En conséquence, nous comptions à la déclaration de la guerre neuf usines qui employaient environ 1,000 hommes et occupaient une aire d'un demi million de pieds. Ces usines produisaient au commencement de la guerre un total de 40 avions par année. A la déclaration de la guerre, les installations de toutes ces usines, leurs organisations et personnels étaient susceptibles d'expansion. Par ailleurs, d'autres firmes industrielles se sont livrées dans la suite à la production d'aéronefs. Aujourd'hui, l'industrie canadienne de l'avionnerie compte plus de 75,000 employés, utilise une aire de plus de cinq millions de pieds carrés et produit plus de 400 avions par mois. Dans le but de réaliser cette énorme expansion en matière d'installation et de production, le Gouvernement a avancé de fortes sommes au chapitre des immobilisations. Aussi, dans la plupart des cas, très peu de nouveaux capitaux privés ont été engagés. Il convient de féliciter tous les intéressés, à depuis le directeur de la production aérienne jusqu'au plus jeune apprenti, des résultats remarquables qui ont été obtenus.

Dans l'adjudication des contrats on a adopté pour ligne de conduite de donner à chaque entreprise affectée à cette industrie un contrat visant la production du genre d'aéronefs à la fabrication desquels l'usine et le personnel paraissaient les mieux adaptés. Le genre des contrats varie selon le type des appareils.

La plupart des contrats primitifs constituaient ce que l'on appelait communément des contrats "en régie intéressée". Cette "régie intéressée" par application à ces contrats est une expression inexacte vu que l'entrepreneur ne bénéficie pas d'une augmentation quelconque du coût mais reçoit simplement une somme fixe par avion. Le sous-comité a soigneusement examiné les contrats passés avec toutes les compagnies pour la production d'avions et, quoiqu'à son avis, des contrats à prix fermes devraient être conclus immédiatement après la réalisation d'une production adéquate des divers types d'avions consacrant cette possibilité, il semblerait que le type de contrat adopté soit le mieux adapté aux circonstances. Il n'est pas de l'intérêt public de négocier des contrats à prix fermes tant qu'un prix approprié n'a pas été définitivement arrêté à la lumière de l'expérience car toute tentative prématurée, à cet égard, aurait, sans doute, pour résultat de fixer un prix trop élevé ou trop bas, alternative peu satisfaisante. Le ministère des Munitions et approvisionnements maintient un personnel de plus de 300 comptables constamment occupés à vérifier les coûts et à fournir les données nécessaires au directeur de la production aérienne et autres fonctionnaires du gouvernement.

Dans ses visites aux diverses usines, le sous-comité a soigneusement étudié les conditions de travail afin de savoir si les industries de guerre étaient lésées par l'appel des hommes aux services armés. Le sous-comité a constaté, qu'en certains cas, la production industrielle a sérieusement été entravée par la perte d'employés essentiels au profit des armées. Il a, néanmoins, constaté, qu'à cet égard, les bureaux régionaux constitués par la Loi sur la mobilisation des ressources nationales accomplissaient un travail effectif et que la difficulté provenait du fait qu'un homme, après réception d'un ou deux appels au service même avec sursis, devient mal à l'aise et s'enrôle, soit parce qu'il ne sait pas si d'autres sursis seront accordés, soit qu'il ne désire pas se faire traiter d'embusqué ou soit, simplement, parce qu'il désire s'enrôler dans une armée de son choix plutôt qu'être conscrit. Celui qui s'y connaît en avions opte naturellement pour le Corps d'aviation. Ce problème exige une étude immédiate et approfondie.

*Construction de Navires.*

Le sous-comité a recueilli les témoignages des fonctionnaires ministériels et a visité plusieurs chantiers maritimes engagés dans la construction de vaisseaux de guerre et de cargos, mais n'a pas terminé son enquête à ce sujet et, en conséquence, ne présente maintenant aucun rapport général sur la question.

## RECOMMANDATIONS

A la suite des constatations faites jusqu'à présent, le sous-comité soumet les recommandations suivantes:

(1) Que soit abandonnée la pratique d'assurer contre l'incendie, jusqu'à la date de leur réception effective par le ministère des Munitions et approvisionnements, le matériel destiné à la fabrication des avions et aussi les aéronefs achevés, et que tous les contrats existants soient modifiés et stipulent que le ministère des Munitions et approvisionnements supportera ce risque; que, de plus, le montant d'assurance-incendie porté par les compagnies privées sur leurs biens propres et par elles imputable à titre de frais afférents à la construction d'avions en vertu des contrats précités, soit restreint à une somme n'excédant pas le coût réel moins la dépréciation passée aux écritures de la compagnie; et que, de plus, dans la négociation d'un contrat de prix fixes, l'allocation d'assurance-incendie soit

restreinte de la même manière. Cette recommandation est aussi applicable à la construction maritime. Elle n'a pas l'intention d'empêcher les fabricants de porter une assurance sur l'usage et l'occupation de leur usine et de son outillage.

(2) Quoique l'on ait accompli des progrès importants dans la suppression des redevances sur la production des aéronefs, le Sous-Comité recommande que, sauf des versements raisonnables en espèces aux inventeurs habitant au Canada ou dans les pays alliés, les redevances et les paiements de brevets cessent en ce qui concerne la fabrication des matériaux, équipement et aéroplanes de guerre, et que les négociations nécessaires pour atteindre ce résultat soient entamées avec les gouvernements de nos Alliés.

(3) Que, dès que les états financiers des compagnies seront disponibles pour l'année 1942, il soit entrepris une étude spéciale des profits, de la dépréciation accélérée et des impôts sur les corporations. La question des profits excessifs et de la dépréciation accélérée a donné beaucoup de mal au sous-comité. Il se réalise des bénéfices très considérables, parfois au delà des limites normales. D'après la loi sur la taxation des surplus de bénéfices, personne ne devrait garder des profits excessifs, mais nous avons constaté que, dans bien des cas, par suite de décisions rendues, des compagnies posséderont, à la fin de la guerre, un précieux matériel d'exploitation, entièrement payé à même les fonds qui auraient autrement été imposables comme profits excessifs. Il faudrait dès à présent prendre des mesures pour empêcher, pendant la période d'après-guerre, les ventes de matériel d'exploitation et les réorganisations de compagnies en vue d'esquiver la taxe, ou pour geler les valeurs matérielles actives dont le coût aura été complètement amorti moyennant les larges amortissements aujourd'hui pratiqués quant aux installations et à l'outillage des industries de guerre. Le sous-comité a constaté qu'à l'égard des industries affectées aux productions de guerre, dans la plupart des cas, il a été rendu des décisions permettant d'amortir en trois ans le coût des établissements et des machines.

(4) Qu'il faudrait prendre des mesures pour faire appliquer un plan en vertu duquel les nouvelles méthodes techniques, ainsi que l'expérience acquise dans la production, seraient communiquées par chacune des entreprises de construction aérienne et navale, sur un pied de réciprocité, à toutes les autres entreprises du Canada et des pays alliés. Le sous-comité a constaté que toutes les entreprises, chacune de son côté, s'efforcent d'activer la production et d'en réduire le coût, et que ces efforts sont d'une aide considérable à l'effort de guerre du pays. Chacune des diverses entreprises a apporté à certains procédés des perfectionnements qui pourraient rendre de grands services à l'ensemble de notre production, s'ils étaient communiqués à toutes les autres entreprises.

(5) Dans le domaine de la production aéronautique, il se produit sans cesse des "embouteillages" dans l'approvisionnement de matières premières, de machines, d'instruments et d'outils, et le perfectionnement constant des modèles ralentit sans cesse et d'une manière sérieuse la production. Aux Etats-Unis, de grandes entreprises ont constaté qu'elles obtenaient de meilleurs résultats en ne permettant la mise à exécution des changements apportés aux modèles qu'après un délai grâce auquel il était possible d'intégrer ces changements dans le cours normal de la production. Il est à remarquer qu'aux Etats-Unis on n'immobilise pas les lignes de production lorsque s'effectuent ces changements. On parfait la construction des avions selon les plans adoptés à l'origine, et les appareils sont ensuite transférés à une usine connexe spécialement destinée aux travaux de modification. Nous avons aussi entendu de nombreuses plaintes au sujet de retards à fournir les instructions techniques concernant les modifications. Les retards et les déficiences d'approvisionnement ci-dessus indiqués n'ont pas seulement pour résultat de ralentir la production mais aussi de faire perdre un nombre considérable d'heures de travail. Les retards en particulier gâtent le moral de la main-d'œuvre et augmentent sérieusement le coût de la production.

Cette remarque s'applique également à l'industrie de la construction navale, bien que les retards occasionnés par les changements dans les modèles et par l'établissement des procédés techniques n'aient pas été aussi fréquents dans cette industrie.

(6) Que des relevés périodiques devraient être faits parmi le personnel ouvrier de toutes les usines afin de mettre à la disposition de celles qui en ont besoin tous les spécialistes dont les services ne sont plus requis à l'établissement où ils sont postés. Cette recommandation résulte du fait que certaines usines, à cause des changements survenus dans les conditions de guerre, ont reçu des contrats pour la fabrication de plusieurs types d'avions et ont, en conséquence, formé un personnel expérimenté pour répondre à ces demandes extraordinaires. Dans certains cas, cette période d'urgence n'existe plus. Qu'un encouragement plus marqué devrait être donné afin d'amener les ouvrières à accepter du travail d'usine dans une industrie de guerre, et que des mesures suffisantes devraient être prises pour régler le problème actuel des absences, problème que le sous-comité spécial rencontre notamment dans les usines où l'on paye de bons salaires. Alors que le manque de main-d'œuvre expérimenté devient de plus en plus aigu, le sous-comité croit qu'une répartition plus scientifique de la main-d'œuvre parmi les industries essentielles est devenue nécessaire.

(7) Que des mesures devraient être prises pour améliorer le travail de la division de la comptabilité, au ministère des Munitions et approvisionnements, de façon à tenir cette comptabilité à jour. La division de la comptabilité accomplit une tâche excellente, mais elle est en retard dans son travail. Deux résultats peuvent être obtenus par ce procédé:

1) Aider les fonctionnaires ministériels à négocier des contrats d'achat au prix exact;

2) Repérer, dans leurs moindres détails, les frais excessifs ou les paiements injustifiés.

Au cours de ses investigations, le sous-comité a constaté que, pour la libération d'un contrat de vente existant, une avionnerie productrice a convenu de payer à un intermédiaire un montant égal à 50 p. 100 de son capital social. Le sous-comité croit qu'une telle convention est inconsidérée, et n'aurait jamais été conclue si tous les faits eussent été signalés au ministère.

(8) Qu'il faudrait dès maintenant prendre des mesures effectives en vue de récupérer, dans l'après-guerre, le matériel d'exploitation appartenant au ministère des Munitions et approvisionnements. Des centaines de millions de dollars de fonds publics ont été dépensés en constructions, installations et outillage servant à la production de guerre. Une partie de ces montants a été consacrée à des propriétés privées, d'où le ministère a convenu de se retirer peu de temps après la cessation des hostilités. Ce problème complexe exige une étude spéciale.

M. Fournier (Hull), du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le douzième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Une copie des procès-verbaux est déposée avec le présent rapport.

(*Pour la copie des procès-verbaux qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 10 des Journaux*)

M. Turgeon du comité spécial de la restauration et du rétablissement, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité transmet ci-joint copie des procès-verbaux et du texte des témoignages rendus devant lui au cours de la présente session.

*(Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 11 des Journaux)*

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose sur la table,—Copie de certaines proclamations et arrêtés en conseil, sous forme de livre bleu, version anglaise et française, adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, Volume 8, du 1er juillet, 1942, au 30 septembre, 1942.

Aussi,—Copies de certaines proclamations et arrêtés en conseil, adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, sous forme miméographiée, du 19 juin, 1942, au 31 décembre, 1942, (version anglaise et française, comme suit):

Arrêté en conseil C.P. 5225, approuvé le 19 juin 1942—Etablissant les Règlements concernant les métaux.

Arrêté en conseil C.P. 5563, approuvé le 29 juin 1942—Modifiant le système concernant les priorités—C.P. 1169, 20 février 1942.

Arrêté en conseil C.P. 5036, approuvé le 3 juillet 1942—Autorisant l'octroi de secours aux pêcheurs qui ont subi des dommages de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 5707, approuvé le 23 juillet 1942—Autorisant le ministre des Pensions et de la Santé nationale à pourvoir au traitement des impuretés de toute source d'approvisionnement d'eau.

Arrêté en conseil C.P. 5833, approuvé le 7 juillet 1942—Autorisant le ministre des Postes à annuler certains contrats et à conclure des arrangements temporaires.

Arrêté en conseil C.P. 5834, approuvé le 7 juillet 1942—Exemptant de la taxe de guerre sur le change les importations de sel destiné à la pêche en mer ou dans le golfe.

Arrêté en conseil C.P. 5836, approuvé le 7 juillet 1942—Autorisant l'abolition de restrictions territoriales eu égard au Corps d'aviation royal canadien.

Arrêté en conseil C.P. 5840, approuvé le 7 juillet 1942—Appelant au service militaire les hommes âgés de vingt à quarante-cinq ans.

Arrêté en conseil C.P. 5841, approuvé le 7 juillet 1942—Autorisant l'émission d'une proclamation appelant les hommes à l'instruction militaire.

Arrêté en conseil C.P. 5842, approuvé le 9 juillet 1942—Autorisant la réglementation de la concession de certificats de naturalisation.

Arrêté en conseil C.P. 5863, approuvé le 7 juillet 1942—Modifiant les dispositions concernant la Corporation de stabilisation des prix des denrées, Limitée.

Arrêté en conseil C.P. 5867, approuvé le 9 juillet 1942—Etablissant des règlements concernant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries.

Arrêté en conseil C.P. 5915, approuvé le 9 juillet 1942—Nommant Edward Tyghe Sterne régisseur des produits chimiques; J. D. Lorimer, démissionnaire.

Arrêté en conseil C.P. 5963, approuvé le 10 juillet 1942—Régissant les salaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 5964, approuvé le 13 juillet 1942—Instituant une commission relativement au fonctionnement ininterrompu des chantiers maritimes en Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 5998, approuvé le 10 juillet 1942—Autorisant la Corporation de stabilisation des prix des denrées, Limitée, à garantir le remboursement de prêts consentis pour l'achat de charbon.

Arrêté en conseil C.P. 6004, approuvé le 13 juillet 1942—Réglementant l'emploi des personnes occupées au chargement et au déchargement de navires.

Arrêté en conseil C.P. 6005, approuvé le 13 juillet 1942—Permettant d'accorder aux volontaires s'offrant pour accomplir du service actif dans les forces navales du Canada, le traitement curatif prévu par l'arrêté en conseil C.P. 2291 du 23 mars 1942.

Arrêté en conseil C.P. 6008, approuvé le 13 juillet 1942—Interdisant l'exportation du porc, bétail et du poil de cheval, etc., ainsi que du coton brut et non ouvré.

Arrêté en conseil C.P. 6012, approuvé le 30 juillet 1942—Modifiant les règlements concernant la vitesse des véhicules automobiles.

Arrêté en conseil C.P. 6037, approuvé le 13 juillet 1942—Exemptant de différentes taxes les importations de minerais tungsténifères et de ferrotungtène.

Arrêté en conseil C.P. 6045, approuvé le 14 juillet 1942—Modifiant les Règlements concernant l'inscription nationale, 1942.

Arrêté en conseil C.P. 6046, approuvé le 14 juillet 1942—Exemptant de la taxe de guerre sur le change l'essence non alcoolique de cascara sagrada.

Arrêté en conseil C.P. 6047, approuvé le 14 juillet 1942—Exemptant de différents taux de douane les importations de sacs d'occasion.

Arrêté en conseil C.P. 60/6073, approuvé le 14 juillet 1942—Autorisant l'importation des automobiles ou véhicules à moteur usagés ou d'occasion.

Arrêté en conseil C.P. 85/6073, approuvé le 14 juillet 1942—Etablissant un service de la sécurité pour tout le Canada.

Arrêté en conseil C.P. 6124, approuvé le 16 juillet 1942—Etablissant des catégories officielles de graine de lin cultivée dans la Division de l'Est du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 6125, approuvé le 16 juillet 1942—Etablissant des catégories officielles de graines de lin de Soja.

Arrêté en conseil C.P. 6129, approuvé le 16 juillet 1942—Autorisant la passation "en douane", à travers la province d'Ontario, des matériaux de guerre en transit des Etats-Unis.

Arrêté en conseil C.P. 6130, approuvé le 16 juillet 1942—Révoquant l'arrêté en conseil C.P. 5596 du 15 novembre 1940; importations d'aluminium, pour fins civiles

Arrêté en conseil C.P. 6133, approuvé le 16 juillet 1942—Conférant des pouvoirs judiciaires à des officiers relativement à l'administration de la discipline dans les centres d'instruction, dépôts, etc.

Arrêté en conseil C.P. 6149, approuvé le 16 juillet 1942—Autorisant le régisseur de la circulation à acheter des autobus aux Etats-Unis.

Arrêté en conseil C.P. 6185, approuvé le 20 juillet 1942—Autorisant la création de la Commission canadienne de recrutement et de répartition du personnel médical.

Arrêté en conseil C.P. 6186, approuvé le 16 juillet 1942—Nommant R. P. Brown sous-ministre adjoint de la Défense nationale (Armée).

Arrêté en conseil C.P. 6219, approuvé le 20 juillet 1942—Déclarant que, dans le calcul de l'indice du coût de la vie, le prix des cigarettes ne comprendra aucune taxe imposée sous le régime de la Loi spéciale des revenus de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 6220, approuvé le 20 juillet 1942—Révoquant C.P. 1737 du 9 mars 1942, drawback des droits de douane sur la houille grasse importée au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 6242, approuvé le 20 juillet 1942—Autorisant des accords avec les provinces pour le soin des enfants dont les mères ou les mères adoptives sont employées à des industries de guerre au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 6245, approuvé le 20 juillet 1942—Nommant Vincent J. Leonard membre du Conseil régional du travail en temps de guerre, Ile du Prince-Edouard.

Arrêté en conseil C.P. 6247, approuvé le 20 juillet 1942—Autorisant l'assignation du séquestre des biens ennemis, et l'assujettissement à son contrôle, des navires et équipement appartenant à des personnes de race japonaise.

Arrêté en conseil C.P. 6284, approuvé le 20 juillet 1942—Définissant "Contrat de munitions et approvisionnements"; "conditions générales" applicables.

Arrêté en conseil C.P. 6324, approuvé le 20 juillet 1942—Révoquant C.P. 708, du 31 janvier 1941—cours martiales—méthode observée par le Corps d'aviation royal canadien.

Arrêté en conseil C.P. 6326, approuvé le 21 juillet 1942—Interdisant l'exportation de divers produits agricoles et végétaux, ainsi que de divers produits animaux, sauf moyennant permis.

Arrêté en conseil C.P. 6327, approuvé le 21 juillet 1942—Modifiant les Règlements concernant l'insigne de service de guerre, catégorie "Service général".

Arrêté en conseil C.P. 6329, approuvé le 21 juillet 1942—Modifiant les Règlements concernant le sucre; fonds en excédant réalisés par la vente du sucre —fonds destiné à la stabilisation des prix du sucre au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 6476, approuvé le 24 juillet 1942—Autorisant la revision N° 28 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 6566, approuvé le 27 juillet 1942—Modifiant l'arrêté de 1942 sur les forces étrangères—position individuelle, au point de vue disciplinaire, des membres des forces auxquelles l'arrêté s'applique.

Arrêté en conseil C.P. 6582, approuvé le 27 juillet 1942—Exemptant de certaines taxes les importations de sucre destinées au raffinage seulement.

Arrêté en conseil C.P. 6583, approuvé le 28 juillet 1942—Nommant le colonel John Keen membre du Conseil régional du travail en temps de guerre de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 6596, approuvé le 28 juillet 1942—Révoquant C.P. 5497 du 22 juillet 1942—Byron D. Snell nommé sous-régisseur des machines-outils.

Arrêté en conseil C.P. 6652, approuvé le 30 juillet 1942—Réglementant les conserves de hareng.

Arrêté en conseil C.P. 6753, approuvé le 31 juillet 1942—Autorisant certains officiers du Corps d'aviation royal canadien au Canada à convoquer des cours martiales.

Arrêté en conseil C.P. 50/6755, approuvé le 31 juillet 1942—Autorisant le paiement de traitements, frais de transport, etc., aux surveillants des Services auxiliaires, depuis la date de leur affectation à une unité ou formation.

Arrêté en conseil C.P. 56/6755, approuvé le 31 juillet 1942—Autorisant la formation du Corps féminin de la Marine Royale canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 66/6755, approuvé le 31 juillet 1942—Autorisant la restitution des droits de douane et des taxes sur les locomotives, les fourgons et les wagons de chemin de fer importés au Canada le et après le 1er janvier 1942.

Arrêté en conseil C.P. 106/7655, approuvé le 31 juillet 1942—Autorisant le paiement d'allocations conjugales ou familiales et d'allocations de retraites et des pensions aux catégories d'employées énumérées.

Arrêté en conseil C.P. 6758, approuvé le 31 juillet 1942—Modifiant C.P. 1348 du 19 février 1942—établissement de camps de travaux pour les ressortissants Japonais.

Arrêté en conseil C.P. 6785, approuvé le 31 juillet 1942—Elargissant les pouvoirs de la Commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil C.P. 6787, approuvé le 31 juillet 1942—Modifiant C.P. 3737 du 5 mai 1942—paiement en règlement des réclamations pour avarie et détérioration des navires de pêche confisqués.

Arrêté en conseil C.P. 6796, approuvé le 31 juillet 1942—Suspendant pour la durée de la guerre l'exploitation du bac entre Joe's Point, St. Andrews, N.-B., et Robbinston, Maine.

Arrêté en conseil C.P. 6803, approuvé le 31 juillet 1942—Autorisant la constitution en Conseil de conciliation et d'enquête, de la Commission nommée relativement aux chantiers maritimes de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 4428, approuvé le 18 août 1942—Etablissant la régie économique des bureaux de l'administration.

Arrêté en conseil C.P. 6332, approuvé le 3 août 1942—Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Aucune responsabilité si les censeurs des publications ont approuvé une publication.

Arrêté en conseil C.P. 6831, approuvé le 4 août 1942—Elargissant les pouvoirs de l'administrateur du port de Halifax en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 6835, approuvé le 4 août 1942—Autorisant la remise, dans certains cas, des peines prévues à l'article 10 de la Loi de l'inspection de l'électricité et à l'article 9 de la Loi de l'inspection du gaz.

Arrêté en conseil C.P. 6836, approuvé le 4 août 1942—Autorisant la réglementation de l'exportation des pommes de terre de semence certifiées.

Arrêté en conseil C.P. 6855, approuvé le 4 août 1942—Révoquant la nomination de Howard Brown Chase comme régisseur de l'usine de Hamilton de la National Steel Car Corporation.

Arrêté en conseil C.P. 6885, approuvé le 4 août 1942—Modifiant l'arrêté C.P. 5523 du 29 juin 1942—En l'absence du directeur, un haut fonctionnaire nommé par le Ministre aura les pouvoirs et remplira les fonctions du directeur du rétablissement des soldats.

Arrêté en conseil C.P. 6886, approuvé le 4 août 1942—Autorisant un conseil d'administration pour les hôtels construits par le ministère des Travaux publics.

Arrêté en conseil C.P. 6887, approuvé le 4 août 1942—Autorisant l'exclusion des taxes imposées sous le régime de la Loi spéciale des revenus de guerre, dans le prix du tabac manufacturé, pour les fins du calcul de l'indice du coût de la vie.

Arrêté en conseil C.P. 6890, approuvé le 4 août 1942—Modifiant C.P. 1802 du 9 mars 1942—Article 15 des Règlements.

Arrêté en conseil C.P. 6894, approuvé le 5 août 1942—Autorisant la modification de l'arrêté de 1941 concernant les matelots marchands.

Arrêté en conseil C.P. 6935, approuvé le 5 août 1942—Autorisant la frappe d'une nouvelle pièce de cinq cents.

Arrêté en conseil C.P. 1/6956, approuvé le 5 août 1942—Stabilisant les taux de salaires pour les projets essentiels en Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 7003, approuvé le 12 août 1942—Interdisant l'exportation des métaux non ferreux et de leurs produits, sauf moyennant permis.

Arrêté en conseil C.P. 7008, approuvé le 12 août 1942—Approuvant une entente, avec les Etats-Unis, concernant les réclamations à la suite d'abordage entre les vaisseaux de la M.R.C. et ceux de la marine américaine.

Arrêté en conseil C.P. 7020, approuvé le 13 août 1942—Exemptant de diverses taxes les importations de pin.

Arrêté en conseil C.P. 7021, approuvé le 13 août 1942—Exemptant de diverses taxes les importations de fibres végétales autres que le coton.

Arrêté en conseil C.P. 7032, approuvé le 13 août 1942—Autorisant l'International Nickel Co. Ltd., Sudbury, à employer des ouvrières.

Arrêté en conseil C.P. 7238, approuvé le 14 août 1942—Exemptant les travaux de construction d'une usine de caoutchouc à Sarnia, Ontario, des dispositions du décret C.P. 5963 régissant les salaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 7292, approuvé le 18 août 1942—Autorisant les pilotes sous-mentionnés à prendre le commandement des bateaux-pilotes dans le district de pilotage d'Halifax.

Arrêté en conseil C.P. 7293, approuvé le 18 août 1942—Modifiant les taux des droits de pilotage pour le district de pilotage de la rivière Restigouche.

Arrêté en conseil C.P. 7294, approuvé le 18 août 1942—Autorisant la nomination du lieutenant-colonel G. B. Gavey comme membre de la Commission de récupération et liquidation du matériel de l'armée.

Arrêté en conseil C.P. 7353, approuvé le 18 août 1942—Exemptant des droits de douane et de la taxe de guerre sur le change certains produits du lait en poudre importés comme aliments pour bestiaux et volailles.

Arrêté en conseil C.P. 11/7359, approuvé le 19 août 1942—Concernant les pertes de remises relatives aux timbres d'épargne de guerre et aux certificats d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 55/7359, approuvé le 19 août 1942—Les dépôts à la Caisse centrale de fiducie des cantines de l'armée, de la marine et de l'aviation porteront intérêt.

Arrêté en conseil C.P. 122/7359, approuvé le 19 août 1942—Autorisant le paiement de l'indemnité de guerre aux équipages des vapeurs du Dominion.

Arrêté en conseil C.P. 7473, approuvé le 25 août 1942—Modifiant la liste des personnes signalées—Revision N° 29.

Arrêté en conseil C.P. 7475, approuvé le 26 août 1942—Autorisant l'établissement de règlements concernant la Corporation de la stabilisation des prix des denrées et ses filiales.

Arrêté en conseil C.P. 7513, approuvé le 25 août 1942—Nommant Alan Holmes Williamson vice-président de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 7580, approuvé le 26 août 1942—Autorisant des octrois pour la construction de nouveaux petits chalutiers de bois.

Arrêté en conseil C.P. 7582, approuvé le 25 août 1942—Interdisant l'exportation des bonbons, de la gomme à mâcher, des articles de table et de cuisine en faience fine, porcelaine, faience blanche ou grès, ainsi que des pièces de machines agricoles, et des cartouches, sauf moyennant permis.

Arrêté en conseil C.P. 7595, approuvé le 26 août 1942—Etablissant les Règlements de 1942 sur le service sélectif national.

Arrêté en conseil C.P. 7636, approuvé le 26 août 1942—Interdisant l'importation des huiles et graisses végétales, animales ou de poisson, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 7649, approuvé le 28 août 1942—Autorisant le prix à payer pour la graine de lin cultivée en Colombie-Britannique et dans la division de l'Est.

Arrêté en conseil C.P. 7653, approuvé le 28 août 1942—Interdisant l'importation des noix de coco, amandes de coco et noix de coco séchées, sauf moyennant permis.

Arrêté en conseil C.P. 7818, approuvé le 31 août 1942—Etendant l'application des dispositions de l'article 6 de la Loi de 1942 sur l'assurance contre les risques de guerre à la période comprise entre le 24 décembre 1941 et le 15 septembre 1942.

Arrêté en conseil C.P. 7748, approuvé le 2 septembre 1942—Modifiant, pour l'année courante seulement, les Règlements spéciaux sur les pêcheries de la province de Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 7750, approuvé le 2 septembre 1942—Accordant des prorogations de délais pour l'exécution des travaux obligatoires sur les terrains aurifères jalonnés sous le régime de la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon et de la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon.

Arrêté en conseil C.P. 7769, approuvé le 2 septembre 1942—Nommant Edward Launcelot Cousins administrateur des ports canadiens de l'Atlantique en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 7822, approuvé le 1er septembre 1942—Approuvant un accord avec l'U.R.S.S. au sujet de l'achat de farine et de blé canadiens.

Arrêté en conseil C.P. 7872, approuvé le 3 septembre 1942—Autorisant la Société canadienne de la Croix-Rouge à émettre des certificats de compétence pour le soin des malades à domicile.

Arrêté en conseil C.P. 1/7874, approuvé le 1er septembre 1942—Accordant certaines concessions de droits et de taxes en rapport avec les ventes d'essence pour avions, et d'huiles de graissage pour moteurs d'aéronef au ministère de la Marine du gouvernement des E.-U.

Arrêté en conseil C.P. 7983, approuvé le 9 septembre 1942—Accordant une licence au navire de pêche "Cap Bleu" pour une période d'un an à compter du 1er septmbre 1942.

Arrêté en conseil C.P. 7991, approuvé le 5 septembre 1942—Prolongeant jusqu'à la fin de la guerre la période d'application de l'arrêté en conseil C.P. 7816 du 8 octobre 1941—(Convention internationale sur les lignes de charge).

Arrêté en conseil C.P. 7992, approuvé le 4 septembre 1942—Etablissant le Décret de 1942 concernant les décrets, ordonnances et règlements d'un caractère législatif.

Arrêté en conseil C.P. 7993, approuvé le 4 septembre 1942—Nommant John F. MacNeill directeur suppléant de la Division des décrets, ordonnances et règlements d'un caractère législatif, auprès du Conseil privé.

Arrêté en conseil C.P. 7994, approuvé le 4 septembre 1942—Mettant à la disposition du ministre du Travail le personnel et les locaux de la Commission d'assurance-chômage en ce qui concerne l'application des Règlements de 1942 sur le service sélectif national.

Arrêté en conseil C.P. 8034, approuvé le 5 septembre 1942—Nommant George Henry Gilmour Caulton au poste de sous-régisseur des huiles.

Arrêté en conseil C.P. 8036, approuvé le 5 septembre 1942—Modifiant les Règlements concernant la circulation établis par l'arrêté en conseil C.P. 6131 du 12 août 1941.

Arrêté en conseil C.P. 8042, approuvé le 9 septembre 1942—Exemptant de la taxe de guerre sur le change le coke tiré du charbon lorsqu'il est utilisé comme combustible pour la cuisson des aliments ou le chauffage des bâtiments ou de l'eau.

Arrêté en conseil C.P. 8045, approuvé le 9 septembre 1942—Exemptant des droits de douane et de la taxe de guerre sur le change les importations de dichloréthylène et de formal dichloré utilisés dans la fabrication du caoutchouc synthétique.

Arrêté en conseil C.P. 8053, approuvé le 9 septembre 1942—Revisant et réédictant les Règlements concernant l'acier.

Arrêté en conseil C.P. 8094, approuvé le 9 septembre 1942—Autorisant le régisseur des métaux à acheter, emmagasiner et écouler les approvisionnements de molybdène.

Arrêté en conseil C.P. 53/8097, approuvé le 9 septembre 1942—Autorisant la remise des droits de douane et des diverses taxes sur les marchandises importées par les gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique et des pays qui leur sont alliés.

Arrêté en conseil C.P. 73/8097, approuvé le 9 septembre 1942—Autorisant certains modes de déduction d'impôt sur la paie des employés.

Arrêté en conseil C.P. 97/8097, approuvé le 9 septembre 1942—Autorisant le comité de restauration à étudier une région déterminée de la province d'Ontario, à un coût n'excédant pas $20,000.

Arrêté en conseil C.P. 8099, approuvé le 9 septembre 1942—Etablissant la Commission de l'information en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 8100, approuvé le 9 septembre 1942—Nommant le président et les membres de la Commission d'information en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 8110, approuvé le 11 septembre 1942—Etablissant l'arrêté ministériel visant l'indemnisation du personnel de la défense passive.—C.P. 7147 du 10 septembre 1941 révoqué.

Arrêté en conseil C.P. 8173, approuvé le 11 septembre 1942—Modifiant l'arrêté C.P. 1348 du 19 février 1942—Etablissement de camps de travail pour les ressortissants japonais.

Arrêté en conseil C.P. 8175, approuvé le 11 septembre 1942—Autorisant le versement d'une prime à l'égard du blé de l'Ouest acheté après le 1er août 1942, pour l'alimentation du bétail et de la volaille.

Arrêté en conseil C.P. 8265, approuvé le 14 septembre 1942—Interdisant l'exportation de certaines denrées, sauf moyennant permis.

Arrêté en conseil C.P. 8336, approuvé le 16 septembre 1942—Approuvant les règlements établis sous l'empire de la Loi des mesures de guerre relativement au Nova Scotia Apple Marketing Board Limited.

Arrêté en conseil C.P. 8343, approuvé le 16 septembre 1942—Modifiant et codifiant les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues) (Codification de 1942).

Arrêté en conseil C.P. 49/8346, approuvé le 15 septembre 1942—Etendant à la Jamaïque l'autorité de la Commission canadienne des réclamations.

Arrêté en conseil C.P. 56/8346, approuvé le 15 septembre 1942—Autorisant la réglementation des réclamations civiles d'importance secondaire découlant du dommage causé par des collisions à ou près Terre-Neuve.

Arrêté en conseil C.P. 8348, approuvé le 14 septembre 1942—Nommant James E. Hahn directeur général de la Commission d'expansion technique de l'armée.

Arrêté en conseil C.P. 8410, approuvé le 18 septembre 1942—Exemptant les rosaires et chapelets d'origine mexicaine du droit de douane et de la taxe spéciale d'accise.

Arrêté en conseil C.P. 8411, approuvé le 18 septembre 1942—Interdisant l'importation, sauf moyennant permis, des denrées essentielles énumérées.

Arrêté en conseil C.P. 8413, approuvé le 18 septembre 1942—Réglementant le statut des étrangers résidant au Canada appelés à l'instruction militaire.

Arrêté en conseil C.P. 8414, approuvé le 18 septembre 1942—Modifiant l'arrêté C.P. 1841 du 10 mars 1942—Emission de permis de sortie aux femmes britanniques séjournant temporairement au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 8421, approuvé le 25 septembre 1942—Modifiant l'arrêté C.P. 4269 du 20 mai 1942.—Exportation de bestiaux.

Arrêté en conseil C.P. 8424, approuvé le 18 septembre 1942—Autorisant la réglementation de la navigation sur les eaux reliant les lacs Erié et Huron.

Arrêté en conseil C.P. 8472, approuvé le 18 septembre 1942—Modifiant la liste des personnes signalées—Revision N° 30.

Arrêté en conseil C.P. 8492, approuvé le 25 septembre 1942—Interdisant l'exportation, sauf moyennant un permis, de moutons et agneaux vivants et habillés.

Arrêté en conseil C.P. 8499, approuvé le 23 septembre 1942—Modifiant C.P. 5842 du 9 juillet 1942—Règlements concernant l'émission de certificats de naturalisation.

Arrêté en conseil C.P. 8593, approuvé le 23 septembre 1942—Modifiant les Règlements initiaux de la Commission de dépréciation en matière de contrat de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 8596, approuvé le 23 septembre 1942—Interdisant l'importation des noix et des tapis, sauf moyennant permis.

Arrêté en conseil C.P. 8602, approuvé le 23 septembre 1942—Autorisant l'Office du ravitaillement en produits agricoles à acheter de la graine de lin "Royal".

Arrêté en conseil C.P. 8603, approuvé le 23 septembre 1942—Autorisant l'International Nickel Co. Ltd., à employer des ouvrières dans le voisinage de Port-Colborne, Ontario.

Arrêté en conseil C.P. 8663, approuvé le 25 septembre 1942—Libérant les compagnies de chemin de fer de l'obligation de poster une personne sur le tender d'une locomotive en recul pour avertir les personnes aux passages à niveau.

Arrêté en conseil C.P. 8682, approuvé le 25 septembre 1942—Approuvant les jours fériés à observer par les membres du service public.

Arrêté en conseil C.P. 8751, approuvé le 25 septembre 1942—Autorisant la retenue à opérer, pour fins d'impôt, sur les sommes dues aux pêcheurs à la seine et aux pêcheurs de flétan.

Arrêté en conseil C.P. 8764, approuvé le 26 septembre 1942—Nommant Russel S. Smart administrateur de la propriété immobilière, Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 8765, approuvé le 26 septembre 1942—Nommant C. W. Mashall, J. S. Louson et A. C. Anderson sous-régisseurs de l'acier.

Arrêté en conseil C.P. 8766, approuvé le 26 septembre 1942—Autorisant le ministre des Munitions et approvisionnement à fixer un montant comme coût raisonnable et convenable dans le cas de certains sous-contrats.

Arrêté en conseil C.P. 77/8785, approuvé le 26 septembre 1942—Autorisant l'augmentation de la pension aux pensionnaires en activité de service dans l'une des forces navales, militaires ou aériennes du Canada ou employés dans le service public du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 86/8785, approuvé le 26 septembre 1942—La pension de la Marine royale canadienne sera calculée d'après la solde et les allocations des grades ou emplois intérimaires.

Arrêté en conseil C.P. 149/8785, approuvé le 26 septembre 1942—Réglementant l'indemnisation des marins (Dommages de guerre aux effets personnels).

Arrêté en conseil C.P. 8796, approuvé le 26 septembre 1942—Modifiant les règlements concernant l'achat de fèves soya—C.P. 2799 du 10 avril 1942.

Arrêté en conseil C.P. 8800, approuvé le 26 septembre 1942—Transférant au ministre du Travail l'application des Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues) et au ministère du Travail les dossiers, locaux, etc., utilisés par le directeur de la mobilisation et les registraires des divisions administratives.

Arrêté en conseil C.P. 8802, approuvé le 30 septembre 1942—Interdisant l'importation de la barille ou de la cendre de soude, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 8808, approuvé le 30 septembre 1942—Nommant Henry Borden, C.R., au poste de président de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 8838, approuvé le 30 septembre 1942—Autorisant le général commandant en chef de la région du Pacifique à exercer tous les pouvoirs et à accomplir tous les devoirs, etc., assignés aux commandants de district.

Arrêté en conseil C.P. 2/8917, approuvé le 30 septembre 1942—Autorisant l'assurance contre les risques de guerre à l'égard de divers biens de Sa Majesté, du chef du Dominion du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 8918, approuvé le 30 septembre 1942—Modifiant les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues) (Codification de 1942)—Article 4.

Arrêté en conseil C.P. 8919, approuvé le 30 septembre 1942—Autorisant l'émission d'une proclamation appelant certains hommes à l'instruction militaire.

Arrêté en conseil C.P. 8920, approuvé le 30 septembre 1942—Interdisant l'importation du café vert, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 8862, approuvé le 13 octobre 1942—Etablissant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification de 1942).

Arrêté en conseil C.P. 8926, approuvé le 1er octobre 1942—Permettant que les dispositions de l'article 48 de l'Air Force Act, à l'égard de la durée du service breveté des officiers qui peuvent être nommés membres de cours martiales, ne s'appliquent pas aux officiers du C.A.R.C. régulièrement désignés comme officiers de justice militaire.

Arrêté en conseil C.P. 8968, approuvé le 1er octobre 1942—Dérogeant à certains règlements de l'arrêté C.P. 7600 du 1er octobre 1941—Classe "B" assignée aux boîtes de saumon non certifiées par le laboratoire d'inspection du poisson en conserves.

Arrêté en conseil C.P. 8969, approuvé le 1er octobre 1942—Radiant le nom de R. C. Berkinshaw et lui substituant celui de Henry Borden, c.r., comme membre du Comité des priorités des transports maritimes.

Arrêté en conseil C.P. 8972, approuvé le 1er octobre 1942—Modifiant la liste des personnes signalées—Revision No 31.

Arrêté en conseil C.P. 8973, approuvé le 1er octobre 1942—Modifiant les Règlements sur la tenure par bail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 9003, approuvé le 1er octobre 1942—Nommant Martin A. Hoey régisseur associé de l'acier.

Arrêté en conseil C.P. 1/9007, approuvé le 1er octobre 1942—Autorisant l'exploitation et la production du pétrole dans le champ Vermillion, en Alberta.

Arrêté en conseil C.P. 9011, approuvé le 1er octobre 1942—Etablissant l'Ordonnance des permis de sortie.

Arrêté en conseil C.P. 9057, approuvé le 6 octobre 1942—Exemptant les importations de cire d'abeille du droit de douane, de la taxe de guerre sur le change et de la taxe spéciale d'accise.

Arrêté en conseil C.P. 9058, approuvé le 6 octobre 1942—Exemptant de taxes diverses les tissus à sacs récupérés de sacs usagés.

Arrêté en conseil C.P. 9061, approuvé le 6 octobre 1942—Loi sur les forces en visite de la Communauté britannique 1933—Interprétation des dispositions de l'article 6 quant à leur application aux relations entre le C.A.R.C. et les forces d'autres parties de la Communauté britannique.

Arrêté en conseil C.P. 9138, approuvé le 6 octobre 1942—Modifiant les Règlements concernant les produits spéciaux—Distribution d'approvisionnements de proluits déshydratés.

Arrêté en conseil C.P. 9139, approuvé le 13 octobre 1942—Modifiant l'accord avec le "Nova Scotia Apple Marketing Board Limited".

Arrêté en conseil C.P. 162/9150, approuvé le 7 octobre 1942—Etablissant le Comité consultatif des pensions.

Arrêté en conseil C.P. 9159, approuvé le 6 octobre 1942—Interdisant l'exportation de bardeaux de cèdres.

Arrêté en conseil C.P. 9161, approuvé le 9 octobre 1942—Autorisant certains officiers du C.A.R.C. à recevoir les serments requis dans des affaires concernant le C.A.R.C.

Arrêté en conseil C.P. 9242, approuvé le 9 octobre 1942—Approuvant l'exercice, par la Corporation de stabilisation des prix des denrées, Limitée, de son pourvoir de garantir, à l'occasion, le paiement de billets à l'ordre relatifs à la production de billes ou de bois.

Arrêté en conseil C.P. 9245, approuvé le 13 octobre 1942—Autorisant un accord avec la "Canadian Refractories Limited" pour l'achat de minerai de chrome.

Arrêté en conseil C.P. 9374, approuvé le 13 octobre 1942—Exemptant de divers droits les importations d'écailles d'huîtres.

Arrêté en conseil C.P. 9394, approuvé le 13 octobre 1942—Interdisant l'exportations des denrées énumérées.

Arrêté en conseil C.P. 73/9385, approuvé le 14 octobre 1942—Etendant les dispositions de l'arrêté C.P. 1/7874 du 1er septembre 1942—approvisionnements d'essence pour avions et d'huiles de graissage pour moteurs d'aéronef.

Arrêté en conseil C.P. 9466, approuvé le 16 octobre 1942—Nommant un codirecteur du Service sélectif national-civil.

Arrêté en conseil C.P. 9457, approuvé le 16 octobre 1942—Autorisant des paiements aux minotiers pour la farine ou les autres aliments destinés à la consommation humaine, vendus et livrés au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 9513, approuvé le 20 octobre 1942—Autorisant la revision n° 32 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 27/9591, approuvé le 21 octobre 1942—Autorisant le paiement des frais de transport et autres aux travailleurs agricoles se rendant en Saskatchewan

Arrêté en conseil C.P. 38/9591, approuvé le 21 octobre 1942—Etablissant un cours spécial d'un an portant sur certaines matières scientifiques, à l'université de Toronto.

Arrêté en conseil C.P. 107/9591, approuvé le 21 octobre 1942—Autorisant le congé sans solde pour les membres du Service civil enrôlés dans le Corps de pompiers (civils) canadiens affectés au service du Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C.P. 108/9591, approuvé le 21 octobre 1942—Assurant le paiement des allocations familiales ou conjugales aux employés du Service civil dont la rémunération globale est inférieure à $3,000 par année.

Arrêté en conseil C.P. 9624, approuvé le 22 octobre 1942—Autorisant un changement dans la frappe de la nouvelle pièce de cinq cents.

Arrêté en conseil C.P. 9656, approuvé le 22 octobre 1942—Autorisant le régisseur des métaux à acheter, entreposer, etc., des approvisionnements de mica.

Arrêté en conseil C.P. 9692, approuvé le 22 octobre 1942—Instituant le Comité des approvisionnements en vivres.

Arrêté en conseil C.P. 9697, approuvé le 27 octobre 1942—Autorisant la suspension des paragraphes (1), (2) et (3) de l'article 6 des Règlements établis sous le régime de la Loi des viandes et conserves alimentaires; approvisionnements de viandes et de produits alimentaires de viandes pour les forces armées des E.-U. d'A. au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 9699, approuvé le 27 octobre 1942—Interdisant l'exportation des billes de merisier et d'érable sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 9759, approuvé le 27 octobre 1942—Autorisant dans certains cas un changement dans le traitement tarifaire des étoffes tissées entièrement de coton.

Arrêté en conseil C.P. 9775, approuvé le 27 octobre 1942—Accordant un régime tarifaire à la rentrée de marchandises exportées qui ont déjà été déclarées pour la consommation au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 22/9776, approuvé le 28 octobre 1942—Autorisant la réalisation étendue, dans les industries de guerre canadiennes, du Programme de formation d'instructeurs industriels—(C.P. 31/3546 du 30 avril 1942).

Arrêté en conseil C.P. 23/9776, approuvé le 28 octobre 1942—Certaines dispositions relatives aux prestations de retraite eu égard aux employés des provinces entrés au service de la Commission d'assurance-chômage

Arrêté en conseil 32/9776, approuvé le 28 octobre 1942—Autorisant les compagnies ou corporations constituées en vertu de la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements à ouvrir et maintenir des comptes de banque.

Arrêté en conseil C.P. 9804, approuvé le 27 octobre 1942—Exemptant des dispositions de C.P. 4428 du 18 août 1942 les publications émises ou approuvées par la Commission de l'information en temps de guerre.—Contrôle des économies de bureau de l'Administration.

Arrêté en conseil C.P. 9853, approuvé le 30 octobre 1942—Modifiant la Loi de 1940 sur les munitions et approvisionnements, article 17, paragraphe (1).

Arrêté en conseil C.P. 7873, approuvé le 13 novembre 1942—Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Interdiction du port illégal d'uniformes et d'insignes indiquant que le porteur est membre d'un organisme civil de défense passive.

Arrêté en conseil C.P. 8111, approuvé le 13 novembre 1942—Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Article 48, paragraphe (5).

Arrêté en conseil C.P. 9044, approuvé le 3 novembre 1942—Autorisant le ministre des Munitions et approvisionnements à conclure des contrats d'achats de fournitures pour l'Armée canadienne, pour le Corps d'aviation royal canadien ou pour la Marine royale canadienne, sans autre autorisation du Gouverneur en conseil.

Arrêté en conseil C.P. 9246, approuvé le 26 novembre 1942—Etablissant le règlement concernant l'énergie; abrogation des arrêtés en conseil C.P. 4129 du 23 août 1940 et C.P. 4743 du 13 septembre 1940.

Arrêté en conseil C.P. 9566, approuvé le 26 novembre 1942—Etablissant les Règlements de 1942 concernant les étudiants en sciences dans les universités.

Arrêté en conseil C.P. 9888, approuvé le 3 novembre 1942—Interdisant l'exportation des arbres de Noël, sauf en vertu d'une licence.

Arrêté en conseil C.P. 9899, approuvé le 6 novembre 1942—Règlementant la stabilisation des taux de salaires de base concernant les projets essentiels prolongeant les moyens actuels de communication au Manitoba.

Arrêté en conseil C.P. 9965, approuvé le 3 novembre 1942—Autorisant la procédure à suivre pour la rectification des conclusions et sentences des cours martiales—Forces militaires canadiennes postées à Terre-Neuve.

Arrêté en conseil C.P. 9966, approuvé le 3 novembre 1942—Abrogeant l'arrêté en conseil C.P. 4698 du 3 juin 1942—Tableau d'habillement et d'équipement individuel réputé livre régimentaire.

Arrêté en conseil C.P. 9993, approuvé le 3 novembre 1942—Nommant Henry Borden, C.R., au poste de régisseur intérimaire des approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 9994, approuvé le 3 novembre 1942—Nommant A. H. Williamson au poste de régisseur du bois et A. S. Nicholson au poste de corégisseur du bois.

Arrêté en conseil C.P. 9995, approuvé le 3 novembre 1942—Etablissant des règlements concernant le caoutchouc.

Arrêté en conseil C.P. 9996, approuvé le 3 novembre 1942—Nommant A. H. Williamson au poste de régisseur du caoutchouc et J. A. Martin au poste de sous-régisseur du caoutchouc.

Arrêté en conseil C.P. 10000, approuvé le 6 novembre 1942—Restreignant les livraisons et les ventes du blé produit en 1942 dans certaines parties déterminées du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 10003, approuvé le 3 novembre 1942—Ordonnant au ministère de la Défense nationale d'envoyer le premier bataillon canadien de parachutistes aux Etats-Unis d'Amérique pour instruction et service militaire.

Arrêté en conseil C.P. 10011, approuvé le 3 novembre 1942—Autorisant l'expropriation de l'usine de Moncton appartenant à la National Steel Car Corporation, Limited, ainsi que le terrain, les installations, etc., de ladite usine.

Arrêté en conseil C.P. 10066, approuvé le 6 novembre 1942—Modifiant l'article 15A, paragraphe 2, des Règlements concernant la défense du Canada (Codification de 1942)—Impression des documents.

Arrêté en conseil C.P. 10067, approuvé le 6 novembre 1942—Autorisant la location du chemin de fer "White Pass and Yukon Route Railway" au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Arrêté en conseil C.P. 10080, approuvé le 6 novembre 1942—Nommant A. L. W. MacCallum président de la Commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil C.P. 10088, approuvé le 10 novembre 1942—Autorisant le paiement des frais de transport et des allocations de subsistance supplémentaires relativement aux ouvriers employés à la construction de l'usine de la Polymer Corporation, Sarnia.

Arrêté en conseil C.P. 10139, approuvé le 10 novembre 1942—Modifiant l'arrêté C.P. 8414 du 18 septembre 1942—Emission de permis de sortie aux femmes et enfants accompagnant ou suivant les chefs de familles pour aller demeurer en permanence à l'étranger.

Arrêté en conseil C.P. 10149, approuvé le 10 novembre 1942—Interdisant, sauf en vertu d'une licence l'exportation des animaux et des produits animaux énumérés.

Arrêté en conseil C.P. 10204, approuvé le 10 novembre 1942—Autorisant la revision n° 33 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 10207, approuvé le 10 novembre 1942—Exemptant de diverses impositions les importations de minerais métalliques et de minerai de cobalt.

Arrêté en conseil C.P. 10210, approuvé le 10 novembre 1942—Autorisant le réinternement, dans un camp de réfugiés, de tout réfugié qui a été ou peut être libéré sous condition et admis temporairement au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 49/10222, approuvé le 11 novembre 1942—Autorisant la passation "en douane" à travers la province de la Colombie-Britannique du matériel de guerre transporté des Etats-Unis d'Amérique.

Arrêté en conseil C.P. 10229, approuvé le 19 novembre 1942—Etablissant, en vertu de la Loi sur l'assurance contre les risques de guerre, un plan général d'assurance à l'égard du grain dans les élévateurs, les minoteries et transit.

Arrêté en conseil C.P. 10230, approuvé le 10 novembre 1942—Autorisant le ministre des Munitions et approvisionnements à conclure avec l'"Electro Metallurgical Company of Canada Limited" concernant les approvisionnements de ferro-manganèse provenant des Etats-Unis.

Arrêté en conseil C.P. 10274, approuvé le 17 novembre 1942—Modifiant l'arrêté C.P. 4428—Contrôle des économies de bureau de l'Administration.

Arrêté en conseil C.P. 10277, approuvé le 10 novembre 1942—Modifiant les Règlements sur les prix et le commerce en temps de guerre, C.P. 8528, du 1er novembre 1941.

Arrêté en conseil C.P. 10323, approuvé le 26 novembre 1942—Nommant le capitaine R. G. Perchard régisseur des opérations de chargement au port d'Halifax.

Arrêté en conseil C.P. 10350, approuvé le 13 novembre 1942—Autorisant la Corporation des métaux en temps de guerre à prendre certaines mesures en vue d'établir des approvisionnements d'étain, de nickel et de cuivre.

Arrêté en conseil C.P. 10353, approuvé le 13 novembre 1942—Décrétant qu'aucune vente par un membre du Sénat ou de la Chambre des communes à la Récupération de guerre, Limitée, d'articles ou de matériaux usagés non acquis par le vendeur pour être revendues ne sera censée constituer une infraction à la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.

Arrêté en conseil C.P. 10360 approuvé le 17 novembre 1942—Modifiant l'arrêté C.P. 6185 du 20 juillet 1942 à l'effet de changer le titre du "The Canadian Medical Procurement and Assignment Board for Physicians" en celui de "The Canadian Medical Procurement and Assignment Board"—"Commission canadienne de recrutement et de répartition du personnel médical", et d'en étendre les pouvoirs.

Arrêté en conseil C.P. 10427, approuvé le 17 novembre 1942—Révoquant l'arrêté C.P. 9624 du 22 octobre 1942 prévoyant certaines modifications dans le dessin de la pièce de cinq cents Tombac.

Arrêté en conseil C.P. 10428, approuvé le 17 novembre 1942—Autorisant un changement dans le dessin de la pièce de cinq cents Tombac.

Arrêté en conseil C.P. 10436, approuvé le 17 novembre 1942—Révoquant la nomination de M. H. F. Gordon comme membre de la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 87/10460, approuvé le 18 novembre 1942—Autorisant une réglementation spéciale des drawbacks relatifs aux travaux de guerre exécutés au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 10468, approuvé le 17 novembre 1942—Autorisant le ministre des Travaux publics à suspendre la condition prescrite à l'article 7 (2) de la Loi de la protection des eaux navigables relativement à la demande de la Steep Rock Iron Mines Ltd.

Arrêté en conseil C.P. 10472, approuvé le 19 novembre 1942—Modifiant la Loi d'établissement de soldats, 1919—Colons ayant accompli du service actif dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 10540, approuvé le 19 novembre 1942—Approuvant le contrat Curtiss concernant la Fairchild Aircraft Ltd.

Arrêté en conseil C.P. 10545, approuvé le 19 novembre 1942—Révoquant l'arrêté C.P. 8648, du 7 novembre 1941—Les importations du liège et des produits du liège assujetties à un permis.

Arrêté en conseil C.P. 10571, approuvé le 19 novembre 1942—Autorisant le ministère de la Défense nationale à assumer la responsabilité d'administrer, etc., les camps d'internement de prisonniers de guerre—Modification des règlements établis par l'arrêté C.P. 4568 du 25 juin 1941 en ce qui concerne les prisonniers de guerre ennemis et leur internement.

Arrêté en conseil C.P. 10577, approuvé le 19 novembre 1942—Modifiant les règlements relatifs à l'achat de l'orge et de l'avoine édictés par l'arrêté C.P. 1801 du 9 mars 1942.

Arrêté en conseil C.P. 10584, approuvé le 19 novembre 1942—Modifiant l'arrêté C.P. 7992, du 4 septembre 1942; publication de certains décrets, ordonnances, règlements, etc., dans le recueil des "Décrets, ordonnances et règlements canadiens de guerre" devant avoir la même vigueur et le même effet que la publication dans la *Gazette du Canada*.

Arrêté en conseil C.P. 10652, approuvé le 23 novembre 1942—Exemptant de divers droits les importations d'acide lactique.

Arrêté en conseil C.P. 10653, approuvé le 23 novembre 1942—Exemptant de certaines taxes les importations de résidus solubles desséchés de distillation.

Arrêté en conseil C.P. 10673, approuvé le 23 novembre 1942—Modifiant l'arrêté C.P. 7992 du 4 septembre 1942; Les mots "ou un caractère administratif d'un effet général insérés immédiatement après les mots "un caractère législatif".

Arrêté en conseil C.P. 10674, approuvé le 23 novembre 1942—Etablissant la Commission de la production du charbon en période de crise.

Arrêté en conseil C.P. 10675, approuvé le 24 novembre 1942—Réglementant l'acquisition de propriété immobilière par Sa Majesté.

Arrêté en conseil C.P. 10677, approuvé le 24 novembre 1942—Autorisant l'honorable P. J. Montague, major général, à exercer et à accomplir à l'égard de l'armée canadienne outre-mer en service dans le Royaume-Uni et sur le continent européen les pouvoirs, devoirs et fonctions du juge-avocat général.

Arrêté en conseil C.P. 10681, approuvé le 24 novembre 1942—Autorisant des dispositions pour la convocation de cours martiales tenues au Labrador.

Arrêté en conseil C.P. 10726, approuvé le 24 novembre 1942—Autorisant la Commission de la production du charbon en période de crise à faire un relevé et un rapport sur la production houillère des mines de Cumberland et de Nanaïmo, C.-B.

Arrêté en conseil C.P. 10727, approuvé le 26 novembre 1942—Etablissant les Règlements de 1942 sur la discipline de la marine marchande.

Arrêté en conseil C.P. 10731, approuvé le 26 novembre 1942—Exemptant de diverses taxes les importations d'huiles, de pétrole raffiné pour fins médicinales.

Arrêté en conseil C.P. 10770, approuvé le 26 novembre 1942—Autorisant le sous-adjudant et le quartier-maître général à convoquer des cours martiales générales et à confirmer le verdict et la sentence desdites causes.

Arrêté en conseil C.P. 10773, approuvé le 26 novembre 1942—Interdisant aux personnes rapatriées en territoire ennemi en temps de guerre de retenir leur statut de sujets britanniques ou de nationaux canadiens.

Arrêté en conseil C.P. 10792, approuvé le 26 novembre 1942—Nommant les personnes ci-désignées membres de la section canadienne du Comité mixte de la production du matériel de guerre et révoquant les clauses des arrêtés en conseil antérieurs se rapportant à sa composition.

Arrêté en conseil C.P. 10793, approuvé le 26 novembre 1942—Etablissant le Décret de 1942 concernant les décrets, ordonnances et règlements d'un caractère législatif (Codification).

Arrêté en conseil C.P. 10797, approuvé le 26 novembre 1942—Etablissant le Comité de coordination du logement.

Arrêté en conseil C.P. 10799, approuvé le 26 novembre 1942—Exemptant des droits de douane les importations d'oranges des Etats-Unis, du 1er décembre 1942 au 31 décembre 1942.

Arrêté en conseil C.P. 1/10800, approuvé le 26 novembre 1942—Autorisant les heures de travail des employés à service continu dans toute l'administration publique au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 10922, approuvé le 30 novembre 1942—Déférant à la Cour Suprême du Canada certains règlements adoptés sous l'autorité de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 10641, approuvé le 31 décembre 1942—Modifiant les Règlements aériens de la défense, 1942.

Arrêté en conseil C.P. 10802, approuvé le 1er décembre 1942—Règlementant les salaires et conditions de travail des ouvriers employés sur les propriétés de la Couronne.

Arrêté en conseil C.P. 10813, approuvé le 1er décembre 1942—Interdisant les importations de cire d'abeille sauf en vertu d'une licence.

Arrêté en conseil C.P. 10824, approuvé le 1er décembre 1942—Exemptant des droits de douane et de la taxe de guerre sur le change les importations de briquettes de charbon des Etats-Unis, du 15 novembre 1942 au 31 mars 1943.

Arrêté en conseil C.P. 10825, approuvé le 3 décembre 1942—Annulant l'affectation directe ou indirecte de l'aéroport d'Halifax à des fins militaires conformément aux Règlements de 1939 sur les zones d'aéroports.

Arrêté en conseil C.P. 10849, approuvé le 3 décembre 1942—Approuvant l'acquisition de certaines propriétés par la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 10852, approuvé le 1er décembre 1942—Autorisant la revision no 34 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 10892, approuvé le 1er décembre 1942—Nommant le colonel W. C. N. Marriott et Marc-A. LaVoie, membres suppléants de la Commission des allocations aux anciens combattants.

Arrêtés en conseil C.P. 10919, approuvé le 1er décembre 1942—Supprimant de la partie II de la première Annexe de la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre les importations de machines à l'usage du commerce et autres marchandises y énumérées.

Arrêté en conseil C.P. 10921, approuvé le 1er décembre 1942—Modifiant la partie I et la partie II de la première Annexe de la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre; verrerie de table et verrerie.

Arrêté en conseil C.P. 10924, approuvé le 1er décembre 1942—Etablissant les Règlements sur le service sélectif national (Mobilisation); les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues) révoqués.

Arrêté en conseil C.P. 10931, approuvé le 1er décembre 1942—Suspendant le droit de douane et la taxe de guerre sur le change frappant les importations de ferro-manganèse des Etats-Unis.

Arrêté en conseil C.P. 44/10933, approuvé le 2 décembre 1942—Autorisant le paiement des billets de retour des travailleurs agricoles ainsi que les dépenses relatives au transport des travailleurs de la Saskatchewan en Alberta.

Arrêté en conseil C.P. 10934, approuvé le 1er décembre 1942—Etendant les attributions de la Commission canadienne de recrutement et de répartition du personnel médical de façon à inclure les infirmières.

Arrêté en conseil C.P. 10959, approuvé le 1er décembre 1942—Etablissant le Décret de 1942 concernant les forces étrangères (Administration des successions).

Arrêté en conseil C.P. 10961, approuvé le 3 décembre 1942—Réglementant la production des conserves de hareng.

Arrêté en conseil C.P. 10998, approuvé le 3 décembre 1942—Autorisant l'achat de farine au lieu de blé à titre de don gratuit à la population de la Grèce.

Arrêté en conseil C.P. 10999, approuvé le 3 décembre 1942—Autorisant la proclamation désignant le dimanche 3 janvier 1943 comme jour d'humble prière et d'intercession.

Arrêté en conseil C.P. 11000, approuvé le 3 décembre 1942—Interdisant les importations de thé, sauf en vertu d'une license.

Arrêté en conseil C.P. 11034, approuvé le 8 décembre 1942—Autorisant les modes d'acquisition par les forces armées de certains types de navires essentiels à l'industrie de la pêche et du transport maritime.

Arrêté en conseil C.P. 1/11037, approuvé le 3 décembre 1942—Nommant George Collins surveillant général de l'évacuation et de l'entretien des Japonais.

Arrêté en conseil C.P. 11038, approuvé le 3 décembre 1942—Modifiant les taux de primes et les conditions régulières des polices sous le régime de la Loi de 1942 sur l'assurance contre les risques de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 11047, approuvé le 8 décembre 1942—Modifiant la Loi nationale sur le logement, chapitre 49 des Statuts du Canada: Augmentation de la somme des prêts.

Arrêté en conseil C.P. 11081, approuvé le 8 décembre 1942—Autorisant l'extension de la protection en matière de brevets et de dessins industriels enregistrés (C.P. 6982 du 4 décembre 1940).

Arrêté en conseil C.P. 11088, approuvé le 8 décembre 1942—Autorisant des cours martiales en rapport avec les forces militaires du Canada servant dans les îles Bahama.

Arrêté en conseil C.P. 11096, approuvé le 8 décembre 1942—Etendant les dispositions du décret régissant les salaires en temps de guerre (C.P. 5963 du 10 juillet 1942) aux municipalités des diverses provinces, avec l'assentinent de la province intéressée.

Arrêté en conseil C.P. 11118, approuvé le 8 décembre 1942—Interdisant l'importation des denrées essentielles énumérées sauf moyennant permis; C.P. 8411 du 18 septembre 1942 révoqué.

Arrêté en conseil C.P. 11139, approuvé le 8 décembre 1942—Exemptant de la taxe de guerre sur le change les importations d'oranges des Etats-Unis.

Arrêté en conseil C.P. 11140, approuvé le 8 décembre 1942—Exemptant du droit de douane additionnel les importations de café vert.

Arrêté en conseil C.P. 11143, approuvé le 11 décembre 1942—Autorisant l'affectation par le Gouvernement de l'ameublement et du matériel de "Hycroft", à Vancouver, C.-B.

Arrêté en conseil C.P. 11159, approuvé le 8 décembre 1942—Autorisant le ministre de la Défense nationale à placer dans des unités d'artillerie servant à Terre-Neuve et au Labrador les hommes qui ont été appelés à l'instruction ou au service militaire conformément aux dispositions de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

Arrêté en conseil C.P. 5/11160, approuvé le 9 décembre 1942—Autorisant la prise des dispositions nécessaires pour l'emmagasinage du lin et de l'étoupe de lin réservées au Gouvernement britannique.

Arrêté en conseil C.P. 62/11160, approuvé le 9 décembre 1942—Modifiant les règlements sur les réclamations présentées par ou contre la Couronne et impliquant les membres des forces canadiennes au Royaume-Uni et sur le continent européen.

Arrêté en conseil C.P. 74/11160, approuvé le 9 décembre 1942—Autorisant l'enrôlement des garçons de 17 ans dans les formations et unités actives de l'Armée canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 116/11160, approuvé le 9 décembre 1942—Réglementant la production des déclarations relatives aux déductions sur les traitements des salaires prescrites par la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Arrêté en conseil C.P. 11161, approuvé le 8 décembre 1942—Modifiant l'arrêté en conseil C.P. 10229 du 19 novembre 1942—Assurance du grain contre les risques de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 11164, approuvé le 8 décembre 1942—Autorisant la Southern Canada Power Co., de Montréal, à accroître l'exportation d'énergie électrique.

Arrêté en conseil C.P. 11189, approuvé le 8 décembre 1942—Nommant MM. Graham F. Towers et Charles Payne membres de la Commission de la production du charbon en temps de crise.

Arrêté en conseil C.P. 11240, approuvé le 11 décembre 1942—Modifiant les Règlements sur le service sélectif national (Mobilisation), C.P. 10924 du 1er décembre 1942.

Arrêté en conseil C.P. 11241, approuvé le 11 décembre 1942—Autorisant la publication d'une proclamation enjoignant aux hommes de se soumettre à l'examen médical en vertu des Règlements sur le service sélectif national.

Arrêté en conseil C.P. 3/11243, approuvé le 11 décembre 1942—Nommant Henry Webster Lothrop greffier adjoint du Conseil privé.

Arrêté en conseil C.P. 11271, approuvé le 16 décembre 1942—Approuvant le plan d'une conduite d'aspiration et d'une chambre d'adduction posée dans le lais d'English Bay par la corporation de la ville de Vancouver.

Arrêté en conseil C.P. 11283, approuvé le 16 décembre 1942—Modifiant les Règlements concernant la construction, les matériaux de construction et l'installation d'outillage.

Arrêté en conseil C.P. 11326, approuvé le 15 décembre 1942—Autorisant la publication d'une proclamation appelant tous les hommes de 19 à 25 ans.

Arrêté en conseil C.P. 11328, approuvé le 16 décembre 1942—Recommandant de fournir aux gouvernements provinciaux les noms des candidats à l'enrôlement ou des membres congédiés des forces armées qui souffrent ou qui ont souffert d'épilepsie.

Arrêté en conseil C.P. 11332, approuvé le 15 décembre 1942—Interdisant l'exportation de la volaille vivante ou morte sauf en vertu d'une licence.

Arrêté en conseil C.P. 58/11348, approuvé le 15 décembre 1942—Les allocations supplémentaires ou l'aide spéciale applicables aux personnes à charge du personnel de la R.A.F., la R.A.A.F. et la R.N.Z.A.F. servant au sein du C.A.R.C.

Arrêté en conseil C.P. 81/11348, approuvé le 15 décembre 1942—Drawback du droit de douane, etc., sur l'essence et l'huile fournies au Corps d'aviation royal norvégien par les Etats-Unis.

Arrêté en conseil C.P. 110/11348, approuvé le 15 décembre 1942—Recommandant le non-recouvrement des plus-payés en souffrance à l'égard des allocations familiales ou conjugales.

Arrêté en conseil C.P. 11374, approuvé le 16 décembre 1942—Etablissant le "Décret de 1942 sur les boissons alcooliques en temps de guerre".

Arrêté en conseil C.P. 11406, approuvé le 19 décembre 1942—Modifiant le règlement qui accorde un certificat provisoire de capitaine aux postulants approuvés par les autorités navales ou par la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 11452, approuvé le 19 décembre 1942—Interdisant l'importation des marchandises énumérées sauf avec un permis.

Arrêté en conseil C.P. 11501, approuvé le 22 décembre 1942—Nommant Arthur J. MacNamara au poste de président du Comité interministériel de coordination de la main-d'œuvre.

Arrêté en conseil C.P. 11503, approuvé le 22 décembre 1942—Recommandant que certains livres soient réputés livres régimentaires.

Arrêté en conseil C.P. 11538, approuvé le 22 décembre 1942—Autorisant la promulgation de règlements visant l'acquisition de terrains pour champs de tir.

Arrêté en conseil C.P. 11561, approuvé le 22 décembre 1942—Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification de 1942).

Arrêté en conseil C.P. 11589, approuvé le 22 décembre 1942—Modifiant l'arrêté C.P. 7191 du 12 septembre 1941 concernant les approvisionnements de caoutchouc.

Arrêté en conseil C.P. 9/11590, approuvé le 23 décembre 1942—Modifiant les Règlements de la Commission du service civil—Crédits d'absence relativement aux maladies contagieuses.

Arrêté en conseil C.P. 24/11590, approuvé le 23 décembre 1942—Etablissant des bureaux locaux de rationnement dans divers centres du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 49/11590, approuvé le 23 décembre 1942—Etablissant un barème de remboursement eu égard aux réclamations contre la Couronne lorsque des conductrices de véhicules sont en cause.

Arrêté en conseil C.P. 57/11590, approuvé le 23 décembre 1942—Autorisant des ex-sous-officiers brevetés à conserver leurs pensions durant leur emploi du service du Gouvernement.

Arrêté en conseil C.P. 65/11590, approuvé le 23 décembre 1942—Autorisant la nomination de sergents intérimaires et de caporaux suppléants intérimaires pour tous les détachements de renfort passant outre-mer.

Arrêté en conseil C.P. 135/11590, approuvé le 23 décembre 1942—Modifiant les Règlements concernant la pension du service civil—Emploi intermittent temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 11591, approuvé le 22 décembre 1942—Exemptant du droit de douane les importations de bananes de tous pays.

Arrêté en conseil C.P. 11592, approuvé le 22 décembre 1942—Réglementant le libellé des étiquettes concernant certaines boissons spiritueuses.

Arrêté en conseil C.P. 11593, approuvé le 22 décembre 1942—Exemptant des droits de douane les importations de tissu à filtre-presse, en laine ou en poils.

Arrêté en conseil C.P. 11594, approuvé le 22 décembre 1942—Exemptant des droits de douane les cordages usagés.

Arrêté en conseil C.P. 11595, approuvé le 22 décembre 1942—Modifiant les Règlements sur les prix et le commerce en temps de guerre, C.P. 8528 du 1er novembre 1941.

Arrêté en conseil C.P. 11601, approuvé le 24 décembre 1942—Autorisant la procédure à suivre dans le cas de chèques émis par des membres des forces armées en dehors du Canada et qui sont retournés au bénéficiaire ou au porteur faute de paiement.

Arrêté en conseil C.P. 11679, approuvé le 29 décembre 1942—Réglementant les conditions d'obtention d'un certificat de capacité de capitaine d'un navire affecté à la navigation intérieure—Officiers et hommes du C.A.R.C.

Arrêté en conseil C.P. 11690, approuvé le 29 décembre 1942—Autorisant à verser l'allocation de vie chère en sus de l'allocation familiale payable aux épouses et aux enfants des membres des forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 11693, approuvé le 31 décembre 1942—Autorisant le détournement des eaux de la rivière Seine et le remboursement des pertes encourues.

Arrêté en conseil C.P. 11700, approuvé le 29 décembre 1942—Déterminant la nature des garanties que les entrepreneurs doivent fournir pour le paiement des étoffes fournies par le ministre des Munitions et approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 11740, approuvé le 29 décembre 1942—Prohibant l'exportation des carottes, sauf avec une licence d'exportation.

Arrêté en conseil C.P. 11745, approuvé le 31 décembre 1942—Autorisant un accord avec l'Aluminum Company of Canada Ltd.

Arrêté en conseil C.P. 11791, approuvé le 31 décembre 1942—Exemptant de divers droits de douane les importations de colle en poudre ou en feuilles.

Arrêté en conseil C.P. 11799, approuvé le 31 décembre 1942—Approuvant en principe le projet d'allocation et d'indemnité dans l'industrie du papier-journal.

Aussi.—1. Notes échangées entre le Canada et le Chili, en date du 23 septembre et du 9 octobre, 1942, pour prolonger l'application provisoire de l'accord commercial du 10 septembre, 1941.

2. Notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, en date du 30 septembre, 1942, au sujet du service militaire des citoyens américains résidant au Canada.

3. Notes échangées entre le Canada et les Etate-Unis d'Amérique, en date du 2 et du 4 novembre, 1942, au sujet des accidents de travail et de l'assurance-chômage.

4. Notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, en date du 30 novembre 1942, au sujet de la politique économique d'après-guerre.

5. Notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, en date du 10 novembre et du 11 du même mois, 1941, pourvoyant à l'élévation temporaire du niveau des eaux du Lac St-François durant les périodes de sécheresse.

6. Notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, en date du 5 et 9 octobre, 1942, constituant un accord additionnel au sujet de l'élévation temporaire du niveau des eaux du Lac St-François.

7. Texte de la déclaration en date du 10 novembre, 1942, au sujet de la participation canadienne au bureau de coordination de la production et des ressources.

Et aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 80-11348, adopté le 15 décembre, 1942: Transfert de la direction du laboratoire de chimie des douanes et de l'accise du Revenu national au Conseil national des Recherches.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Pouliot—Comme suite à la déclaration de l'honorable ministre de la Défense nationale, rapportée à la page 3376 des Débats (v.a.) du 5 juin 1942, concernant les particuliers dont les noms figuraient dans l'indicateur téléphonique au 1er mars 1942, et en ce qui a trait à l'armée,

1. Quels sont (*a*) le nom, (*b*) le grade, (*c*) l'âge, (*d*) les états de services, (*e*) le pays d'origine et (*f*) la division départementale de chacune: en premier lieu, des 142 personnes que l'on désigne comme bilingues; en deuxième lieu, des 134 ou 137 personnes, à peu près, qui n'ont pas habité au Canada depuis les cinq dernières années; en troisième lieu, des 131 personnes "dont les noms figurent dans l'indicateur téléphonique et qui ont quitté le quartier général depuis la publication de cet indicateur"; en quatrième lieu, de toutes les autres personnes versées, affectées ou mutées à la division de l'armée du ministère de la Défense nationale, depuis la publication de l'indicateur téléphonique et dont les noms n'y figurent pas, mais qui ont un ou deux téléphones en leurs noms à la centrale téléphonique du gouvernement fédéral?

2. Combien, s'il en est, parmi les personnes mentionnées en deuxième, troisième et quatrième lieux de la question précédente, (*a*) faisait partie de

l'armée britannique au 1er septembre 1939, (b) ont été de service, pour quelque temps et à quelque moment, au ministère britannique de la guerre, et (c) qui étaient-elles dans chaque cas?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker—1. Combien de centres ou de bureaux de recrutement le gouvernement canadien a-t-il établis dans les Etats-Unis d'Amérique?
2. Quel est l'emplacement de chacun et quand a-t-il été établi?
3. Quelle est l'estimation du nombre de Canadiens vivant aux Etats-Unis et sujets au service militaire dans les forces armées du Canada?
4. Combien a-t-on enrôlé d'hommes dans chacun de ces centres ou bureaux jusqu'aujourd'hui?
5. Quel est le personnel de chaque bureau?
6. Quel a été, jusqu'aujourd'hui, le coût de l'administration de chacun desdits bureaux, sans tenir compte de la solde versée au personnel militaire?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Cardiff—1. Combien de civils ont obtenu des brevets dans le Corps d'aviation royal canadien, depuis le commencement de la guerre, sans avoir actuellement reçu un entraînement?
2. Quels sont leurs noms, leurs grades, l'endroit où ils sont postés et leurs fonctions?
3. Quel était leur emploi avant leur enrôlement?
4. Quelle est la solde d'un aviateur-chef qui reçoit son entraînement pour service outre-mer?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—Quel est, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943, le coût approximatif des offices et commissions, créés par le gouvernement, dont les dépenses sont imputables aux crédits de guerre?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Un message est reçu de l'honorable Thibaudeau Rinfret, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, où l'honorable député du Gouverneur général proroge la troisième session du dix-neuvième parlement du Dominion du Canada dans les termes suivants:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

La présente session s'est ouverte sous l'ombre projetée par les succès rapides de l'agression japonaise en extrême-Orient. En faisant la guerre aux Etats-Unis, l'Allemagne et l'Italie ont fermé la boucle du conflit mondial. L'avance des Allemands en Afrique du nord et en Russie, de même que les progrès des Japonais en Chine et vers l'Inde et l'Australie, ont encore obscurci l'horizon. A la fin de l'été, nous traversions apparemment les heures les plus sombres.

Les succès remportés en octobre par les effectifs britanniques dans le Nord africain, puis le débarquement, en novembre, du corps expéditionnaire des Etats-Unis et de l'Angleterre, ont donné une nouvelle tournure aux hostilités dans cette région. Ces succès, joints à la résistance résolue de la Chine, aux exploits incomparables des armées russes, aux gains des Américains et des Australiens dans le sud-ouest du Pacifique, ont sensiblement amélioré la position des puissances alliées. Les forces adverses trouvent enfin une opposition plus à leur taille. Les Nations Unies entament des opérations offensives.

Les soldats du Canada ont continué, en nombre croissant, de servir et de se battre contre les pays de l'Axe en Europe, en Afrique, dans l'Orient moyen, sur toutes les mers et sur les points les plus reculés d'un monde en armes. Leur vigilance s'est exercée sur nos propres côtes, à l'ouest comme à l'est. La valeur et l'héroïsme déployés au cours des opérations conjuguées de Dieppe ont ajouté ce nom à la série inoubliable des faits d'armes du Canada.

Notre pays se souvient avec gratitude de ceux qui, dans toutes les troupes combattantes et dans toutes les parties du globe, ont versé leur sang pour lui et pour la cause de la liberté.

La collaboration entre les Etats-Unis et le Canada s'est resserrée en vue de la défense de l'hémisphère occidental. Des effectifs canadiens et américains ont participé de concert aux opérations de l'Alaska et des îles Aléoutiennes, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait à Terre-Neuve sur les plages de notre littoral de l'Est et dans le Nord atlantique. Le réseau d'aéroports militaires aménagés par le Canada entre les Etats-Unis et l'Alaska s'est enrichi de la route militaire construite par les Etats-Unis. L'exploitation des routes aériennes allant en Europe et en Asie par le nord s'est également faite sur un pied de collaboration.

Aux termes de la loi annoncée dans le discours que je prononçais à l'ouverture de la session, il s'est tenu un plébiscite. En conséquence de ce plébiscite, la loi sur la mobilisation des ressources nationales a subi une modification par laquelle disparaissait la disposition statutaire restreignant le service obligatoire dans les forces armées.

Grâce à l'équilibre de l'effort réalisé dans la poursuite de la guerre, les ressources humaines et matérielles de la nation affectées aux objectifs de guerre n'ont cessé de s'accroître.

Les effectifs armés ont accusé un progrès constant en nombre, en puissance et en efficacité combattante. La production des engins et munitions de guerre ainsi que des denrées alimentaires a atteint de nouveaux sommets. En plus de ravitailler nos propres troupes, le Canada a fourni directement à la Grande-Bretagne et à certaines autres des Nations Unies une vaste quantité d'armes, de munitions et de denrées alimentaires. Dans les limites permises par nos disponibilités en ressources humaines et matérielles, notre programme de munitions donne maintenant son plein rendement. La quantité et la qualité de ce redement se comparent favorablement avec celles de n'importe quel pays allié.

La production canadienne se voit énergiquement maintenue par un labeur ininterrompu sur nos fermes et dans les forêts, les mines et les pêcheries, dans les usines, les ateliers et les bureaux et dans toutes nos entreprises de transport. Les femmes canadiennes jouent un rôle de plus en plus grand dans nos forces militaires et dans l'industrie.

On a décrété des mesures en vue de pourvoir au rétablissement des militaires dans la vie civile et d'aider les anciens combattants à s'établir sur le sol.

On a augmenté la solde des simples soldats, en reconnaissance de leur service diligent et efficace. On a majoré les allocations versées aux personnes à la charge de ceux qui servent sous les drapeaux.

On a superbement maintenu la réglementation du coût de la vie. D'autres mesures encore ont été adoptées en vue de parer aux méfaits de l'inflation. Au besoin, on a assuré une plus équitable distribution des nécessités de la vie en rationnant la consommation des denrées.

On a adopté des moyens en vue de restreindre la production et la consommation des boissons alcooliques.

On a pourvu à l'assurance contre les risques de guerre et à l'indemnisation pour les dégâts occasionnés par la guerre.

*Membres de la Chambre des communes,*

Je vous remercie des sommes que vous avez affectées à la poursuite de la guerre; elles ont atteint des proportions jusqu'ici sans exemple.

Grâce aux ententes conclues avec les provinces, on a simplifié l'assiette de l'impôt. En alliant à l'épargne obligatoire une taxe abruptement progressive, on a réparti plus équitablement, sur l'ensemble de la population, le fardeau financier de la guerre. L'appui splendide et spontané qu'ont recueilli les deux emprunts de la Victoire, réalisés au cours de la présente session, a été une source de vive satisfaction.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Je vous remercie de la grande application que vous avez apportée, en ces jours périlleux, à l'exercice de vos fonctions publiques.

Avec vous, je rends grâce à la divine Providence des succès qui ont jusqu'ici couronné les efforts des Nations Unies.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

C'est le bon plaisir de l'honorable député du Gouverneur Général que ce Parlement soit prorogé jusqu'à demain, le 28e jour de janvier, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence prorogé jusqu'à demain.

INDEX

DU

# QUATRE-VINGT-DEUXIÈME VOLUME

## 6-7 GEORGE VI

### Journaux de la Chambre des Communes

*(Troisième session du dix-neuvième Parlement)*

### A

## E

## H

## L

## O

## Q



## R

## S

## U



## V

## W

## Y

# LISTE DES APPENDICES—SESSION 1942-43

No 1—Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle. *Non imprimé en appendice aux Journaux de la Chambre, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 349 des Journaux.

No 2—Comité spécial nommé pour faire l'étude du Bill No 65, "Loi ayant pour objet d'aider à la poursuite et à la coordination de la formation professionnelle". *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 463 des Journaux.

No 3—Comité spécial nommé pour s'enquérir de la disposition des Fonds de cantines. Bill No 5, "Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels". *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 473 des Journaux.

No 4—Comité spécial d'enquête sur l'établissement agricole des anciens combattants de la présente guerre. Bill No 65, "Loi ayant pour objet d'aider les anciens combattants à s'établir sur la terre". *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 475 des Journaux.

No 5—Comité spécial d'enquête sur l'établissement agricole des anciens combattants de la présente guerre. Proposition de modifications à la "Loi d'établissement de soldats". *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 549 des Journaux.

No 6—Comité spécial d'enquête sur les fonds de cantines. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 577 des Journaux.

No 7—Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation. Rapports de la commission canadienne du blé pour les campagnes agricoles de 1939-40 et de 1940-41. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 607 des Journaux.

No 8—Comité spécial d'enquête sur les décorations et les titres honorifiques. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 613 des Journaux.

No 9—Comité sécial sur la radiodiffusion. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 631 des Journaux.

No 10—Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 762 des Journaux.

No 11—Comité spécial de la restauration et du rétablissement. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 763 des Journaux.




GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart